



HAL
open science

**Construire son chez-soi. Dynamiques de l'espace
domestique et mutations socio-familiales et urbaines à
Tozeur**

Farid Abachi

► **To cite this version:**

Farid Abachi. Construire son chez-soi. Dynamiques de l'espace domestique et mutations socio-familiales et urbaines à Tozeur. Sociologie. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 2012. Français. NNT: . tel-00768498

HAL Id: tel-00768498

<https://theses.hal.science/tel-00768498>

Submitted on 21 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LIMINAIRES

I. Résumé – *English summary*

Construire son chez-soi. Dynamiques de l'espace domestique et mutations socio-familiales et urbaines à Tozeur

Au croisement de la sociologie urbaine, de la sociologie de la famille et de l'analyse architecturale, cette thèse traite des transformations qu'apportent les habitants à leur espace domestique, au cours de la seconde moitié du XX^e siècle à Tozeur (Jérid, Tunisie). Basée sur une cinquantaine de monographies de maisons, combinant relevés architecturaux et entretiens semi-directifs, l'analyse menée selon une démarche issue de la méthode indicielle est centrée sur l'évolution de l'habitation et son articulation avec celle de la maisonnée. L'interprétation circonstanciée des traces et des indices révèle les étapes successives de l'occupation domestique. L'évolution du sens des différents termes relevés (*hûš*, *dâr*...) renseignent sur la définition des espaces et sur l'emprise de la maison. S'ils sont concomitants à l'avènement de nouveaux espaces, les changements technologiques attestent d'une évolution de la notion de confort, de l'apparition de nouveaux acteurs et de transferts de savoir-faire. Les négociations relevées lors des sédentarisation et des rénovations mettent au jour l'influence des procédures réglementaires et des stratégies de contournement différenciées. L'emploi préférentiel de certains matériaux de construction, de modénatures esthétiques et de nouvelles typologies architecturales indique une recherche de positionnement social et sa légitimité. L'enquête renseigne qu'aménager la maison et ordonner la famille sont deux actions simultanées, tout en faisant chacune appel à des discours et des représentations différents. L'examen de ses dynamiques de transformation de l'habitation, une manifestation d'individus en famille, livre une analyse du corps social.

Build one's own home. Dynamics of domestic space and socio-familial mutations in Tozeur

In the crossing of the urban sociology, the sociology of the family and the architectural analysis, this thesis deals with the changes brought by residents to their domestic space in Tozeur (Jerid, Tunisia), during the second half of the twentieth century. Based on about fifty sets of house's monographs, combining architectural statements and interviews, the analysis (lead according to the clue method) focuses on the evolution of the dwelling and its relationship with the household. The elaborate interpretation of traces and clues, detectable through detailed observation of the built environment,

reveals the successive steps of the home occupation. The changing meaning of various terms identified (hûš, dâr...) and their use, inform about the definition of areas of the house. If they are concurrent with the advent of new spaces, technological changes are evidence of an evolution of the concept of comfort, the emergence of new actors and transfers of know-how. The negotiations, identified during the settlements and the renovations shed light on the influence of statutory procedures and the differentiated strategies of bypassing. The preferential use of building materials, aesthetic treatments and new architectural styles indicates a search for social positioning and legitimacy. The investigation informs that adjusting the house and ordering the family are two simultaneous actions, while each appeal for different speeches and representations. The house is a manifestation of individuals living in family. A review of its dynamic transformation provides an analysis of the society.

II. Mots clé – *Key words*

Tozeur – Jérid – Tunisie – Habitation – Famille – Générations – Maisonnée – Mutations sociales – Appropriation de l'espace – Politique urbaine – Esthétique architecturale – Techniques constructives.

Tozeur – Jerid – Tunisia – Housing – Family – Generations – household – social mutations – Appropriation of space – Urban policy – architectural design – building technics.

III. Laboratoire de rattachement



Centre Maurice Halbwachs

UMR n°8097, CNRS, École des hautes études en sciences sociales, École normale supérieure
48, boulevard Jourdan
75014 PARIS – FRANCE

Pour cette thèse, j'ai bénéficié, d'octobre 1998 à septembre 2000, d'une bourse d'aide à la recherche auprès de l'IRMC, bourse octroyée par la direction de la Coopération scientifique et technique du ministère français des Affaires étrangères.



Institut de recherche sur le Maghreb contemporain

IFRE – USR 3077 du CNRS
20, rue Mohamed Ali Tahar – Mutuelleville
1002 TUNIS – TUNISIE

SOMMAIRE

Liminaires	1
Avant-propos	7
INTRODUCTION	15
A. L'arrivée à Tozeur	15
B. Orientations méthodologiques	38
PREMIERE PARTIE : MONOGRAPHIES	57
I. Introduction aux monographies	59
A. Tozeur et le Jérid : les hommes et le milieu	59
B. Définition des termes employés	68
C. Restituer le site : les monographies	76
II. Une réhabilitation progressive : Zebda H1	81
A. Portrait de l'habitation	81
B. Les restitutions chronologiques des étapes de construction de la maison	90
C. La maison de la fille mariée à Chtawa : un cheminement similaire	109
III. Les conditions d'une cohabitation : Hawadef H7	115
A. Portrait de l'habitation	115
B. Restitutions chronologiques des étapes	134
C. Les conditions de la cohabitation	142
IV. Une fragmentation progressive : Abbès H2	147
A. Portrait de l'habitation	147
B. Les restitutions chronologiques des étapes de construction	158
C. L'habitation du frère G ₁ à Sahraoui	164
V. Les modalités d'une sédentarisation : Rass Edhraâ H3	169
A. Portrait de l'habitation	169
B. Les restitutions chronologiques des étapes de construction	184
C. Les maisons des fils	199
VI. Une recomposition familiale : Bled El Hadhar H6	213
A. Portrait de l'habitation	213
B. Restitutions chronologiques des étapes	227
C. La maison comme marqueur social	234
VII. Les stratégies familiales dans une extension urbaine : Jhim H4	241
A. Portrait de l'habitation	241
B. Restitutions chronologiques des étapes	251
C. Stratégies familiales dans une extension urbaine	256
VIII. Premières restitutions des monographies	261
A. Limites méthodologiques des restitutions narratives	261
B. Retour aux monographies	265
C. Une brève synthèse des observations	281

DEUXIÈME PARTIE : ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES	283
Introduction à la deuxième partie	284
IX. Construire le sujet	285
A. Choix méthodologiques	285
B. Décrire « ce qui est à portée de souvenirs »	308
C. Les sources disponibles	309
X. Construire l'enquête de terrain	325
A. Définir le corpus	325
B. Le déroulement de l'enquête de terrain : conditions d'analyse et retour d'expériences	336
C. Les difficultés de l'enquête	343
XI. Elargir le regard	353
A. Le point de départ : habitation et famille avant 1940	353
B. Le point d'arrivée : habitations et familles en l'an 2000	380
C. La restitution des changements entre 1940 et 2000	400
Conclusion de la deuxième partie	427

TROISIÈME PARTIE : DYNAMIQUES SOCIALES ET CHANGEMENTS DANS L'HABITATION **429**

Introduction à la troisième partie	430
XII. Les variations d'emprise de la maison	431
A. L'usage des termes	431
B. L'envergure de la maisonnée : variations et dynamiques	451
C. Variations typologiques et évolution des usages	460
XIII. Raisons et conséquences des changements technologiques	481
A. Le choc d'évènements extérieurs	481
B. L'avènement de nouveaux espaces domestiques	517
XIV. Les impacts de l'urbanisme réglementaire	547
A. Sédentarisation et stratégies urbaines à Rass Edhraâ	548
B. L'interprétation locale des réglementations urbaines	559
C. Capacités "ordinaires" face à une construction "ordinaire"	573
XV. Positionnement social et légitimités	593
A. La symbolique portée par l'habitation	593
B. Être "Tozeri" et le rester	607
C. Les façades de la ville : constructions esthétiques et expressions urbaines	615

CONCLUSIONS **633**

VOLUME 2 : ANNEXES ET TABLES

Annexe I – Bibliographie : 653 ; annexe II – Glossaire des termes employés : 675 ; annexe III – Autorisations de recherche : 683 ; annexe IV – Fiches d'enquêtes : 687 ; annexe V – Prix unitaires indicatifs : 699 ; annexe VI – Relevés architecturaux : 701 ; annexe VII – Restitutions chronologiques : 785.

Tables des illustrations : 801 ; table des tableaux : 807 ; table des relevés architecturaux : 808 ; table des restitutions chronologiques : 810 ; table des matières : 811.

REMERCIEMENTS

Bernard Lepetit avait accompagné les premiers pas de cette thèse.

Je souhaiterais en premier lieu exprimer toute ma gratitude à tous ceux mais surtout à toutes celles – le monde domestique étant essentiellement un monde féminin à Tozeur – qui ont accepté de m’ouvrir leur maison pour la durée d’un relevé et de répondre à mes questions. J’ai tenu au cours de ce travail à respecter leur anonymat, par pudeur presque pour ces pans d’intimité qui m’ont été dévoilés. Mes remerciements s’adressent également à toutes ces personnes qui, à Tozeur, m’ont grandement aidé lors de la réalisation des enquêtes ou de la vie quotidienne lors de mes séjours sur place, personnes devenues amis sur lesquels j’ai pu compter : Habib, Salem et sa famille, ‘am Abdallah et Maher, Mokdad. Najla, étudiante à la faculté de Tunis (2^{ème} année de géographie) et originaire de Jhim, m’a permis d’accéder à ce monde fermé des femmes de Tozeur. Nabil et Karem m'ont fait partagé leur enthousiasme pour leur ville et m'ont permis de vivre avec eux les débuts difficiles de l'Association de sauvegarde de Tozeur. Passionné par son travail, Khmaïs, adjoint des Services techniques de la Municipalité, a toujours cherché à faciliter, chaque fois que possible, l'accès aux documents administratifs locaux.

Ma profonde reconnaissance revient à Christian Topalov et à Jocelyne Dakhlija, pour leurs conseils et suggestions méthodologiques forts utiles lorsque l'on arpente des champs disciplinaires bien loin des siens, mais surtout pour leur générosité, leur soutien et leur écoute tout au long de ces années – presque 15 ans ! L’aboutissement de ce travail doit beaucoup à leurs encouragements.

Ce travail n'aurait pu se faire sans le relais de M. Bosio (Directeur du CNRS, Antenne de Tunis) et de M. Sallei (Attaché scientifique, Ambassade de France), qui ont permis d'établir les premiers contacts avec M. Topalov en cette difficile année 1996, suite au décès brutal de Bernard Lepetit.

Une grande partie de cette réflexion n'aurait pas vu le jour sans les échanges informels avec Moncef Bouchrara, son regard décalé et ses incitations à emprunter les chemins de traverse. L'équipe de l'IRMC, dont Anne-Marie, Christiane et Hayet, sous la direction de Jean-Philippe Bras, m'aura permis de participer à nombre de séminaires, colloques et rencontres. Grâce à cette structure, qui m'hébergea d'octobre 1998 à septembre 2000, j'ai pu confronter mon travail à d'autres terrains, d'autres problématiques issues d'autres champs disciplinaires et enrichir ainsi ma réflexion.

Quelques personnes m'ont accompagné dans ces moments d'ouverture, en particulier Jean-Charles Depaule. Ridha Boukraâ m'a fait partager son expérience de terrain, ses suggestions m'ont été utiles lors de l'enquête.

L'approfondissement de cette thèse doit beaucoup au séminaire « Pratiques de la recherche urbaine », animé par Christian Topalov et Caroline Varlet à l'EHESS. Les échanges fructueux avec les participants du séminaire autour de questionnements diverses (« interpréter un incomplet : la maison en transformation », « Procédures d'enquêtes en milieu oasien », « Évolution sociales, adaptations architecturales ? », « cheminement méthodologique autour de traces »...) m'ont aidé à dépasser les difficultés inhérentes à une telle recherche.

Merci également à Marie, Thalie et Souad pour leur patiente relecture du tapuscrit, à Jean-Lassad et Dominique pour leurs conseils informatiques (traitement des photos et illustrations).

AVANT-PROPOS

I. Normes de transcription

I.a Choix du système de transcription

Le système de translittération de l'arabe est issu de la norme ISO 233-2 (1993) *Translittération des caractères arabes en caractères latins, Partie 2 : Langue arabe – Translittération simplifiée*. Cette translittération simplifiée a pour principe la restitution standard et homogène du système vocalique sans tenir compte de la vocalisation présente ou absente dans le document original, de manière à préserver la cohérence des index. Que la graphie originale du mot soit courante, semi-complète ou complète, le système vocalique est toujours restitué de la même manière :

- les caractères de la translittération (majuscules et minuscules) sont ceux spécifiés dans la norme ISO 233-2 (références Unicode des codes) ;
- Les noms et termes ne figurant pas dans le dictionnaire ont été transcrits suivant les règles de translittération décrites ci-après, à l'exception des termes et noms propres usités dans la littérature historique ou anthropologique francophone ;
- Les mots transcrits de l'arabe tunisien ou jéridi sont écrits en italiques, à l'exception des noms propres ;
- Pour les toponymes, la transcription en caractères latins du terme mentionné de façon courante sur les cartes officielles a été préférée à toute autre désignation, lorsque la graphie est fixée (par exemple Jérid et non *Ġarīd*, Tozeur et non *Tûzar*). Les graphies des auteurs cités sont conservées ;
- Dans le cas précis des termes spécifiques à la région de Tozeur ou du Jérid, la vocalisation des termes est respectée, de manière à préserver la cohérence des sources. Le terme arabe ou européen correspondant est indiqué dans le glossaire. En revanche, je n'ai pas cherché à rendre compte exactement de la phonétique et de la phonologie du parler local¹.

1. Pour plus de précisions sur les aspects linguistiques propres au Jérid (consonnantisme, accents et oppositions de timbre, vocalisme et modification de la forme) : SAADAL., *Éléments de description du parler arabe de Tozeur*, 1984.

I.b Modalités de traduction des particularismes locaux

D'une façon générale, une translittération est jointe à la traduction des expressions et des paroles d'habitants, afin de restituer au mieux le sens de chaque énoncé, et d'éviter tout contresens éventuel dû aux particularismes du dialecte jéridi local (sens local des termes, intonation).

Sauf mention spéciale, j'ai assuré les traductions en langue française des résultats d'enquêtes et des entretiens. Pour les documents officiels (textes législatifs et circulaires, rapports d'urbanisme et plans d'aménagement...), les citations ont été chaque fois que possible extraites de la version française (si celle-ci est existante), pour des questions de commodités de lecture et de report sans équivoque du sens.

La traduction des noms communs et jéridi en particulier a été assurée à l'aide du Dictionnaire pratique arabe / français de M. Beaussier² (édition de 1931) pour les termes maghrébins anciens, avec un recours au Dictionnaire arabe / français de A. de Biberstein Kazimirski pour toute précision (et distinction éventuelle) par rapport au sens porté par l'arabe littéral du Proche Orient (édition actualisée, 2000). La traduction a été vérifiée dans certains cas à l'aide du LAROUSSE édition 2000 pour les sens actuels.

I.c Système de translittérations des consonnes, voyelles et diphtongues

' - (a)	ء	[a:]	Z - z	ز	[z]	Q - q	ق	[q]
B - b	ب	[b]	S - s	س	[s]	K - k	ك	[k]
T - t	ت	[t]	Š - š	ش	[ʃ]	L - l	ل	[l]
Ṭ - ṭ	ث	[θ]	Ṣ - ṣ	ص	[sʕ]	M - m	م	[m]
Ġ - ġ	ج	[ʒ]	Ḍ - ḍ	ض	[dʕ]	N - n	ن	[n]
H - h	ح	[h]	Ṭ - ṭ	ط	[tʕ]	H - h	ه	[h]
Ḥ - ḥ	خ	[x]	Ẓ - ẓ	ظ	[ðʕ] ou [zʕ]	W - w	و	[u:]
D - d	د	[d]	- ʕ	ع	[ʕʕ]	Y - y	ي	[i:]
Ḍ - ḍ	ذ	[ð]	Ġ - ġ	غ	[ɣ]			
R - r	ر	[r:]	F - f	ف	[f]			

- Les voyelles brèves sont restituées (*a* - ا, *u* - و, *i* - ي), mais le *sukun* - ْ et les voyelles finales ayant une valeur uniquement flexionnelle sont omises ;
- Voyelle longues : *â* - آ, *û* - أ, *î* - إ ;
- La marque du pluriel n'est pas restituée : ـ, ـة, ـن ;
- Diphtongues : *aw* - آو, *uw* - أو, *ay* - إي, *iy* - إي ;

2. BEAUSSIER M., *Dictionnaire pratique arabe-français - كتاب اللغتين العربية والفرنسية*, Alger : J. Carbonel Ed., 1931.

- Le *ta marbûta* – ة final est restitué par « at » pour son état construit (avec liaison), et par « a » dans son état absolu ;
- La *shadda* ّ est marquée par un redoublement de la lettre translittérée (*al-sayyid* = السَيِّد) ;
- L'article défini « ال » est restitué par *al* ou *-l-* (liaison phonique), y compris pour les noms propres. Il n'est pas tenu compte de l'assimilation de l'article devant les lettres solaires, phénomène phonétique sans incidence sur l'écriture (السياسة = *el-siyasa* et non *as-siyasa*) ;
- Les prépositions *li-* لـ, *bi-* بـ et *ka-* كـ ainsi que les conjonctions *wa-* و ou *fa-* فـ sont jointes au mot qui suit, séparées par un trait d'union (ex. : تاريخ العلم وتصنيفها في العالم الإسلامي = *târîḥ al-ʿulûm wa-taṣnîfiha fî-l-âlam al-islâmî*) ;
- Si un nom propre commence par un « ayn-ع », ce son n'est pas transcrit : la majuscule est portée sur la voyelle le suivant immédiatement (ex. : 'abîd = *Abîd*).


I.d Additions du dialecte tunisien / particularismes du dialecte local jéridi

- Au Jérid, le son *qaf* – ق est prononcé dans la majorité des cas *gue* – ق (exemple : le mot *sqîfa* – سَقِيْفَة est prononcé *sgîfa* - سغيفة). Pour le vocabulaire jéridi spécifique, ce son reste transcrit « g (maj. G) - ق » (exemple : *sgîfa*). Pour les noms courants, ce son reste cependant transcrit conventionnellement « q – ق » (exemple : *sqîfa*) ;
- Le son européen « v » est transcrit par le signe « ب » (exemple : villa – بِلَا)
- Pour limiter le nombre de termes arabes ou jéridi et faciliter au maximum la compréhension du texte, les mots au pluriel ne sont pas translittérés conformément à la déclinaison grammaticale arabe. Le terme usité du pluriel est celui du singulier additionné du suffixe « -s », et non la translittération du terme au pluriel. Par exemple, le terme pluriel de *bît* sera transcrit *bît-s*, et non *buyût*. Toutefois, pour une restitution complète, le pluriel des termes courants ou spécifiques est indiqué dans le glossaire, en annexe II.

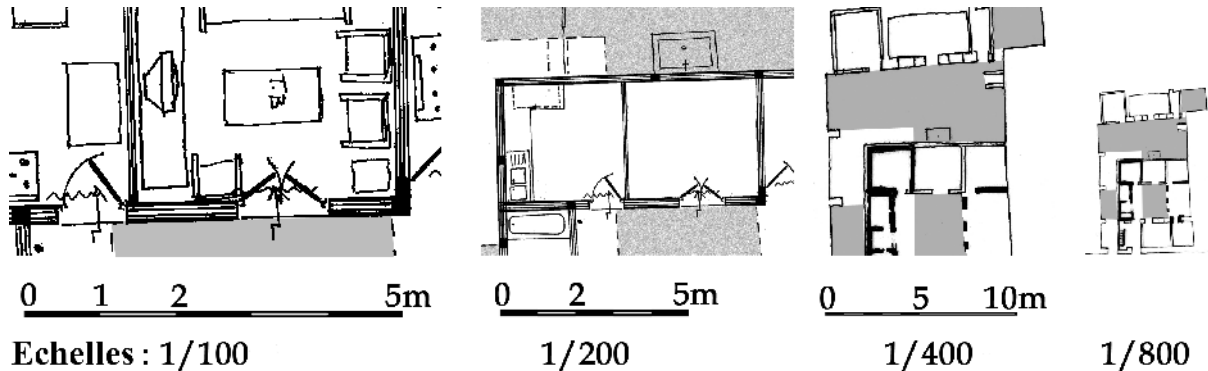
II. Code de représentation des éléments graphiques

Lorsqu'une photographie ou un dessin n'est pas attribué par la légende, il est de l'auteur.

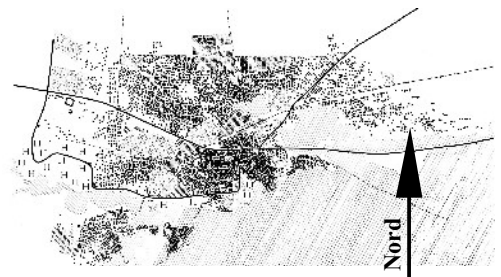
Pour les relevés, les différentes échelles de représentation ont été définies en fonction de la visibilité des détails et des informations sélectionnées et de la complexité de leur représentation.

- Dans les monographies, les relevés habités sont présentés au 1/100 (1 cm $\hat{=}$ 1 m), les relevés techniques sont présentés au 1/200 (1 cm $\hat{=}$ 2 m). Les plans schématiques d'étape sont présentés au 1/400. Tous les espaces à ciel ouvert à l'intérieur de l'habitation sont représentés en grisé ().

- Les plans en annexe VI *Relevés architecturaux* sont présentés à l'échelle 1/200, ceux de l'annexe VII *Restitutions chronologiques* sont au 1/800.



- Le code de représentation graphique des éléments structurants (composition des murs et parois, types d'ouvertures...) et des équipements mobiliers est donnée en page liminaire de l'annexe VI *Relevés architecturaux*.
- Pour des questions de mise en page, certains relevés ont dû être réduits à une échelle non conventionnelle. Dans ce cas précis, seule l'échelle graphique est mentionnée.
- Les croquis sont sans échelle de représentation.
- sauf indication contraire portée sur les plans et cartes, la verticalité et le haut de l'illustration indique l'orientation Nord.



III. Sigles, acronymes et abréviations employés

III.a Abréviations usuelles

ech. : échelle – graph. : graphique – ill. : illustration – litt. : littéralement – photo.aer. : photographie aérienne – t. : tome – tab. : tableau – trans. : translittération – vol. : volume.

III.b Sigles et acronymes

Sauf mention spécifique, tous les organismes cités sont tunisiens

AAN : Annuaire de l'Afrique du Nord – **AFH** : Agence foncière d'habitation – **AFI** : Agence foncière de l'industrie – **AFT** : Agence foncière touristique – **ARRU** : Agence de réhabilitation et de rénovation urbaine (EPIC créé en 1981) – **ARU** : Annales de la recherche urbaine – **BESM** : Bulletin économique et social du Maroc – **BH** : Banque de l'habitat – **B12t** : briques industrielles de 12 trous – **CAF** : Cahiers Nord Africains – **CATAN** : Cahiers des Arts et techniques d'Afrique du Nord – **CHISM** : Centre d'histoire sociale de l'Islam méditerranéen (EHESS, France) – **CNEL** : Caisse nationale d'épargne logement – **CNRS** : Centre national de la

Recherche scientifique (France) – **COS** : coefficient d'occupation des sols – **CSP** : Code du statut personnel – *mağallat-al-ahwâl al-šahšiyya* (مجلة الأحوال الشخصية) – **CT** : Cahiers de Tunisie (publication de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis) – **CUF** : coefficient d'utilisation foncière – **DR-MEH** : direction régionale du ministère de l'Équipement et de l'Habitat – **Dt** : dinars tunisiens – **EAN** : Ecole d'architecture de Nantes (France) – **EHESS** : Ecole des hautes études en sciences sociales (France) – **ENAU** : Ecole nationale d'architecture et d'urbanisme de Tunis – **EPAU** : Ecole polytechnique d'architecture et d'urbanisme d'Alger – **FOPROLOS** : Fonds de promotion des logements pour les salariés – **HSP** : hauteur sous plafond – **IBLA** : Institut des belles lettres arabes (Tunis) – **ICOMOS** : international Council for monuments and sites – **INP** : Institut national du patrimoine – **INS** : Institut national de la statistique – **IREMAM** : Institut de recherches et d'études sur le Monde Arabe et musulman (France) – **IRMC** : Institut de recherche sur le Maghreb contemporain – **ITAAUT** : Institut technologique d'art, d'architecture et d'urbanisme de Tunisie (devenu ENAU en 1995) – **JORT** : Journal officiel de la République tunisienne – **LAUA** : Laboratoire architecture usages et altérité de l'Ecole d'architecture de Nantes (France) – **MEH** : ministère tunisien de l'Équipement et de l'Habitat – **ONAS** : Office national de l'assainissement – **ONFP** : Office national de la famille et de la population – **ONTT** : Office national du tourisme tunisien – **OTC** : Office tunisien de la cartographie – **PAU** : plan d'aménagement urbain – **POS** : plan d'occupation des sols – **PROHUZEA** : Centre d'étude et d'information des problèmes humains en zones arides (Algérie, 1958) – **RGPH** : recensement général de la population et de l'habitat – **RTSS** : Revue tunisienne de sciences sociales – **SHAT** : Service historique de l'Armée de Terre (Vincennes – France) – **SNIT** : Société nationale immobilière de Tunisie – **SONEDE** : Société nationale d'exploitation et de distribution de l'eau – **SPROLS** : Société de promotion des logements sociaux – **STEG** : Société tunisienne de l'électricité et du gaz – **VRD** : voiries et réseaux divers.

CONSTRUIRE SON CHEZ-SOI

**DYNAMIQUES DE L'ESPACE DOMESTIQUE
ET MUTATIONS SOCIO-FAMILIALES ET URBAINES
À TOZEUR**

INTRODUCTION

A. L'ARRIVÉE À TOZEUR

A.1 Le Jérid, un paysage désertique

Une seule route relie Tozeur et le Jérid [trans. *Ġarīd*] aux autres villes du nord de la Tunisie. Il faut, après Gafsa et Metlaoui, traverser l'oued Mellah dont les eaux saumâtres vont se perdre dans le chott Gharsa. Cette traversée d'une cinquantaine de kilomètres questionne l'étymologie du *bilād ġarīd* : s'agit-il du pays « où tout est dévasté – du verbe *ġarrada* » ou du « pays des palmes – *ġarīd* » comme le suggèrent les premières visions des palmeraies nichées au creux des dunes ?



Ill. 1: vue de l'oued Mellah

La première traduction s'est imposée aux voyageurs européens du début du XX^e siècle : « Le Sahara, nul ne l'ignore, est une zone dont le caractère primordial est l'aridité, et dont les principaux attributs sont l'uniformité, le dessin rudimentaire, l'aspect caillouteux ou sablonneux »¹. Cette description sommaire résume les principales représentations occidentales. Cette vision ne rend pas compte des infimes indices d'occupation humaine. Quelques sillons au creux des dunes témoignent de tentatives de mise en valeur agricole, quelques troupeaux de bêtes (dromadaires et caprins essentiellement), trop nombreux pour être sauvages, attestent de formes d'élevage. Mais cela paraît si improbable sous ce soleil accablant ! Ces traces sont trop ténues et éphémères aux yeux des voyageurs géographes. Ils n'ont retenu de cette présence humaine que les dangers qu'elle représentait : qui d'autre que des nomades pillards peut (sur)vivre dans ces contrées ?

Nous partageons plutôt la seconde traduction lorsque, sur les hauteurs des rares promontoires de l'anticlinal séparant les chotts Gharsa et Jérid, nous découvrons toute l'étendue cultivée des premiers villages oasiens : El Hamma, puis Kriz et Deggache plus à l'est². Ces quelques villages oasiens donnent déjà une impression de densité, ils se démarquent des maisons éparses des hautes steppes précédant Gafsa. Les constructions semblent tassées les unes contre les

1. HUBAC P., *Tunisie*, Berger-Levrault, 1948, p. 17.

2. La localisation géographique des lieux est indiquée en annexe VI *Relevés architecturaux* : « Couverture satellite du Jérid » et « Photographie aérienne de Tozeur ».

autres, comme pour se protéger mutuellement de la chaleur de l'été. Les jardins, visibles de la route, sont au contraire luxuriants, magnifiquement agencés. Tout témoigne d'une activité humaine patiente, minutieuse et continue. Nous arrivons dans le Jérid.

La route serpente encore à travers quelques collines peu élevées, encadrée désormais à droite et à gauche par des réverbères et des faux acacias, ce qui donne un aspect surréaliste à la rare végétation semi désertique qui nous entoure.

A.1.a. L'arrivée à Tozeur

Du haut d'une colline à peine plus élevée que les précédentes, sans préambule ni signes annonciateurs, Tozeur se découvre enfin, couvrant tous les flans du promontoire jusqu'à l'oasis. A moins de dix kilomètres de là, le chott Jérid ferme l'horizon de sa croûte salée éblouissante de blancheur. L'horizon n'est pas visible ; l'air commence déjà à vibrer sous la chaleur. Dans le bas de la cuvette, quelques minarets se détachent par leur hauteur impressionnante : ils sont plus hauts que les habitations, mais surtout plus hauts que les palmiers.

Le long de la route qui descend en pente douce vers le centre de la cuvette (le centre de Tozeur ?), nous voyons sur la droite l'équivalent d'une petite zone industrielle, constituée d'entrepôts semblables à ceux rencontrés en d'autres villes tunisiennes. Il s'agit de hangars peu élevés (4 à 5 m), à parois extérieures en parpaings ou briques industrielles sur une ossature de béton armé. Si beaucoup donnent l'impression de ne pas être encore achevés (malgré leur utilisation comme locaux de stockage ou de fabrication), d'autres ont déjà des modénatures³ décoratives autour des ouvertures, réalisées en petites briquettes d'argile couleur sable.

Une immense arche entièrement recouverte de ces mêmes briquettes enjambe la route, précédée d'un panneau « bienvenue à Tozeur » écrit en arabe et en français. Est-ce l'entrée « officielle » de la ville ? Pourtant, juste avant, nous avons aperçu des « rues », ou plutôt des pistes non asphaltées qui s'enfoncent sur la droite vers des habitations. Nous ne voyons pas comment aller vers les maisons situées sur la gauche, à part quelques chemins dérobés : aucune porte ne se distingue, aucune voie fréquentée. Tout a l'air de se passer au-delà des premiers murs.



Ill. 2: vue de la grande arche, entrée de Tozeur

A.2 Une promenade sur le site de Tozeur

Passée l'arche, toujours sur la droite, trois séries de logements identiques se succèdent, à quelques mètres du goudron de la route. Les façades suivent la déclivité régulière du terrain,

3. Une modénature est l'ensemble des décors en relief appliqués sur une façade en élévation. Ces éléments de modénature se caractérisent par le profil transversal des moulures employées et leur tracé longitudinal. Ils peuvent être à vocation esthétique ou répondre à une nécessité fonctionnelle (canaliser par exemple l'écoulement de l'eau par une rainure dite « goutte d'eau »).

logement par logement. La répétition de façades à l'origine identiques est-elle le résultat d'une opération planifiée, réalisée par un opérateur – promoteur unique ? Nous remarquons que ces logements ressemblent beaucoup à ceux entraperçus dans d'autres petits villages voisins, en bordure de la route précédant l'arrivée à Tozeur.

Les façades ne sont plus toutes identiques : ça et là, des occupants ont percé une nouvelle fenêtre, changé la porte d'entrée, délimité un petit jardin pour éloigner les rares passants de la porte d'accès, comme s'ils s'appropriaient l'espace environnant leur logement. Des ouvriers maçons sont en train de recouvrir de briquettes décoratives les façades du second îlot, après avoir déjà fini le premier. Adossé à un tas de sable, juste à côté d'une porte d'entrée métallique, un homme entre deux âges les regarde travailler, drapé dans son *barnûs*, une cape de laine de couleur sombre.

Dans le bas de la cuvette, des eucalyptus centenaires au large tronc ombragent les bas-côtés. Le contraste avec les quelques palmiers et faux acacias plantés avant l'arche est saisissant. Une voie ferrée coupe la route, elle nous emmène vers la gare, toujours sur la droite, à quelques centaines de mètres. Nous avons le temps d'observer, sur la gauche, un ensemble de maisons largement noyées sous une végétation luxuriante de bougainvillées et de jasmins, quelques palmiers, dans le jardinet qui les sépare de la rue, derrière un mur de clôture rehaussé d'une grille en fer forgé. Un doute s'immisce dans la pensée du voyageur : il se peut que ces maisons, bien que toutes différentes, soient en fait toutes identiques... Ces maisons sont maintenant toutes différentes, en volumétrie, décoration, agencement extérieur, clôtures... Elles ont la même hauteur de constructions, le même emplacement des ouvertures aux dimensions identiques, la même véranda, la même distance de recul à la clôture... Elles ont ce même « air de famille », comme si leur fondement génétique était très proche mais s'était différencié avec l'âge.

La route que nous empruntons s'est progressivement transformée en une rue urbaine, bordée de commerces, de voitures stationnées, de piétons qui marchent d'un pas affairé, de carrioles tirées par des ânes. Les constructions sont maintenant toutes accolées les unes aux autres, très denses. Presque toutes ont un étage, voire deux niveaux. Des différences de traitement architectural (largeur de fenêtres, porte-à-faux en béton, modénatures...) laissent supposer qu'une partie de ces étages sont des constructions ajoutées ultérieurement, des surélévations plus récentes que l'édifice lui-même.

Une large percée, sur la droite, ouvre une perspective monumentale sur la gare, reconnaissable autant par les wagons de marchandises stationnés derrière que par son style architectural. La composition et l'ordonnement de la façade sont identiques aux autres gares construites durant la période du Protectorat, une composition presque similaire aux gares des campagnes françaises : elle est dans un style néo-mauresque qualifié



Ill. 3: la gare de Tozeur, construite en 1913

constitutifs de la construction, et nous constatons par l'âge, l'usure et la vétusté des maisons qu'elles sont d'un usage très ancien, même si certaines façades dégagent une impression de neuf, de rénovation récente. Nous pénétrons dans l'une des rares maisons accessibles, une habitation transformée en « musée des traditions populaires » : une grande cour centrale (un patio ?), autour duquel sont agencées des pièces similaires, toutes en largeur, aux rares fenêtres et, dans un angle, des « commodités » récemment aménagées (des toilettes et une petite pièce d'eau avec douche et lavabo), peut-être créées pour les besoins du musée. La scénographie du musée ne renseigne pas sur les « occupations traditionnelles » des maisons, sauf à croire que les pièces étaient d'un usage effectivement identique.

Quelques mètres plus loin, nos jeunes guides nous montrent une habitation, une « très vieille habitation » précisent-ils. Les murs et les toits de l'entrée sont en ruine et en partie effondrés. L'intérieur de la cour s'offre donc complètement à notre regard. Face à nous, une pièce très haute de plafond (environ six mètres), avec deux rangées de « meurtrières », et une porte arquée légèrement désaxée. Les autres ouvertures (les deux portes aux extrémités droite et gauche, la porte et les deux petites fenêtres accolées, la rangée des trois fenêtres « du 1^{er} niveau ») ont visiblement été rajoutées *après* la construction, car aucune de ces ouvertures ne s'inscrit dans le tracé de ce magnifique ordonnancement des briques de terre composant la façade. Visiblement, de nouveaux accès et un niveau intérieur partiel ont été créés dans cette façade, comme s'il s'agissait d'une nouvelle partition horizontale et verticale de cet espace, de cette grande pièce postérieurement à sa construction. Est-ce dû à de nouveaux besoins ? À la nécessité de loger des personnes *dans cette même pièce* ? À l'inutilité progressive de la grande hauteur intérieure ? Nous constatons que la pièce située sur le côté droit de la cour a subi des interventions de même nature.



Ill. 6: vue intérieure d'une habitation, quartier d'El Hawadef

Au détour d'une ruelle, nous débouchons sur une très large artère, qui nous emmène vers une grande place. Cette artère est « l'avenue Bourguiba », du nom du premier président de la Tunisie indépendante, de celui qui a mis fin au protectorat français et qui voulait faire de la Tunisie un « pays moderne ». Nous ne pouvons que dresser un parallèle entre le nom donné à cette avenue et le fait qu'elle concentre la majeure partie des activités économiques de Tozeur : malgré la chaleur et le soleil de l'été, beaucoup de monde s'affairent le long de l'avenue Bourguiba et la grande place. Nous avons l'impression que la plupart des activités de Tozeur passent par cet espace, à un moment ou un autre, à considérer le nombre de



Ill. 7: vue de l'avenue Bourguiba

personnes affairées que nous voyons circuler à pied, en bicyclette ou en « mobylette », en voiture ou en carrioles tirées par des ânes. Il s'agit visiblement du « centre ville ».

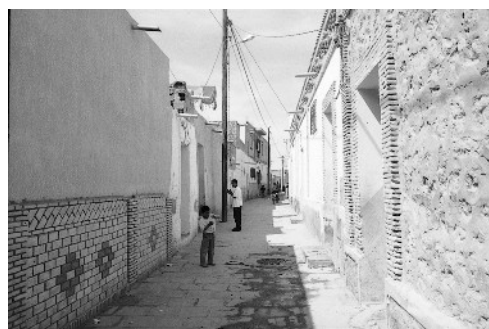
La large place borde le marché couvert, le bâtiment de la Poste, une rangée d'arcades devant des commerces touristiques. En son centre, une fontaine monumentale a été édifée. Elle est entourée de chaises et de tables du café voisin, qui utilise à son avantage le large trottoir. Toutes les façades ouvrant sur l'avenue Bourguiba et la place sont recouvertes de briquettes de terre cuite, même si les motifs n'ont rien de semblables entre eux. Peut-être est-ce dû à



Ill. 8: vue de la place du marché

l'époque de construction des différents bâtiments ? La place est bordée de bâtiments construits à l'époque coloniale (les édifices de la Poste et du Contrôle des finances), d'une arcade de boutiques vraisemblablement postérieures aux constructions aux murs épais qu'elle masque, des boutiques hautes de plafond et récemment aménagées dans un volume parallélépipédique en béton et parpaings fermé par un rideau métallique, d'un marché couvert qui vient d'être inauguré et surprenant par sa taille (bien que construit à l'emplacement de l'ancien marché datant du Protectorat, une structure métallique recouverte de tôles). Cette place montre nombre d'interventions successives sur l'aménagement, les décorations extérieures. Les cars s'arrêtent ici, pour permettre aux touristes d'aller visiter la « vieille ville », d'effectuer quelques achats de souvenirs et de prendre un rafraîchissement.

De l'autre côté de la place, symétrique à El Hawadef, nous nous rendons à Zebda (un autre quartier de la ville) par l'une des deux rues percées entre deux boutiques. Ces rues sont en chicane puis toutes droites et larges (elles laissent passer une voiture). Des détails constructifs indiquent que certaines maisons sont également « très » anciennes, par l'usure des briques de terre cuite au pied de certaines portes, aux angles des murs. A la différence d'El Hawadef, les murs



Ill. 9: rue du quartier de Zebda

sont dans leur majorité recouverts d'un enduit à base de ciment puis chaulé, jaune ou bleuté. Les briques de terre sont utilisées avec parcimonie, pour souligner un soubassement par exemple. De nombreux signes traduisent l'effervescence constructive des habitants : portes d'entrées métalliques fraîchement repeintes ou récemment posées dans des réservations créées à cet effet au milieu de murs, murs droits aux enduits parfaitement lissés, des fers à bétons en attente au faite des murs, encorbellements sur la rue par des dalles de béton, tas de sables et briques industrielles proprement empilées... Cela traduit un mouvement de rénovation que nous constatons sur bon nombre de maisons : agencements intérieurs, reconstruction partielle ou totale, rehaussement d'un étage... La qualité de la finition et le choix des matériaux indiquent une certaine aisance financière des

occupants, en même temps que le recours à une main d'œuvre qualifiée. Beaucoup de femmes s'interpellent ou passent de maison en maison par les portes d'entrée qui restent entrouvertes. Cela permet aux enfants qui jouent dehors de se réfugier à tout instant, apparemment au hasard de la porte la plus proche. Nous sommes surpris par le nombre de ces portes, et par le fait qu'elles sont souvent groupées par deux ou trois. Mais toutes se détachent du regard par leurs couleurs vives – jaune, bleu ou vert. Certaines sont en bois, d'autres en métallerie ouvragée, avec des motifs géométriques ou décoratifs : poissons stylisés... Toutes les portes ne sont pas ouvertes pour autant. L'observateur a surtout l'impression d'être le seul étranger, contrairement à El Hawadef où les gens de Tozeur étaient rares, les touristes nombreux et les portes d'entrée systématiquement fermées. Les brefs coups d'œil, jetés à travers ces portes entr'ouvertes, plongent souvent vers une cour intérieur à ciel ouvert. Peu de chicanes bloquent le regard. Pourtant, les jeunes guides de tout à l'heure répétaient à l'envi ces généralités vulgarisées sur le monde arabo-musulman : « l'agencement de ces entrées est conçu de telle sorte que l'intérieur de la maison est caché à la vue des passants »⁶. Pourquoi donc ne pouvons-nous pas le constater à Tozeur, dans ce quartier ? Par ces portes entrouvertes, nous voyons des pièces agencées tout autour d'une petite cour à ciel ouvert et au sol carrelé. Devant certaines pièces des tissus qui sèchent, devant d'autres de la vaisselle. Du linge et des draps, étendus sur des cordes en travers de la cour, empêchent le regard d'avoir une vue sur l'ensemble de l'intérieur.

La rue empruntée nous dirige vers une grande place. Elle rejoint d'autres rues, qui convergent pour ne former qu'une seule et large voie. Pas d'activités sur cette place, juste des enfants qui jouent au ballon et quelques voitures stationnées. Plus loin, quelques boutiques annoncent une large voie commerçante. Elle dessert une succession de petits pavillons datant de la fin du Protectorat mais surtout l'hôpital régional et le lycée construit dans les années 1970 par une Tunisie soucieuse d'éduquer sa jeunesse, un bâtiment en « L » de plusieurs étages largement inspiré du mouvement d'architecture moderne. L'emprise de l'hôpital et du lycée est immense, à la taille de la foule nombreuse qui conflue vers ces lieux. Nous remontons déjà vers le flanc ouest de la cuvette, en empruntant des ruelles bordées de maisons similaires à celles que nous venons de quitter. Nous avons l'impression que cette artère était une coupure entre deux morceaux de ville identiques, mais qui se repoussaient l'un l'autre : mêmes habitations, mêmes enfants qui jouent dans la rue. Ce qui les sépare est autre que les traditions constructives.

Quelques maisons encore, puis un grand espace vide, un cimetière. La plupart des tombes sont effacées par le vent et l'oubli. Quelques briquettes dressées indiquent qu'ici repose un corps, elles expliquent les petits détours du chemin. Derrière le mur du cimetière, nous entendons le brouhaha incessant de la route menant à Nefta : klaxons, discussions et éclats de voix témoignent d'une activité commerçante soutenue.

6. BORG A., « L'habitat à Tozeur », *CATAN* n°5, 1959, p. 93.

Surplombant le cimetière, des villas remplissent des lots bien définis par des clôtures et des rues goudronnées droites et perpendiculaires, avec des bordures de trottoir. Ces villas ressemblent à celles vues dans toutes les périphéries de villes tunisiennes, si ce n'est certaines modénatures de façades rehaussées par des jeux de briquettes décoratives : ce sont des constructions isolées au milieu d'une parcelle définie par une clôture, sans cour intérieure à ciel ouvert (toutes les ouvertures donnent sur l'extérieur). Ces constructions pourtant récentes ont elles aussi de nombreuses extensions, qui revêtent différentes formes, sans logiques partagées : garages et boutiques donnant sur rue directement, mais aussi des pièces qui paraissent à usage d'habitation (chambres attenantes à la maison ou studio indépendant on ne sait trop). Ces villas ont toutes les volets fermés, bien que des personnes entrent et sortent de ces maisons. Le ronronnement incessant de climatiseurs indique autant une volonté de confort de leurs occupants que l'incompatibilité thermique de ce modèle d'habitat avec ce milieu aride et chaud, une incompatibilité autant due à ces grandes fenêtres qu'au mode constructif en béton et briques industrielles, comme nous pouvons l'observer sur des villas voisines en cours de construction. Comment autant de personnes ont pu concevoir et faire construire ces habitations ? Est-ce que les règlements d'urbanisme s'imposent aux habitants ici plus que dans les autres parties de la ville ? Pourquoi les habitants ont-ils fait le choix de ce type de maisons ? Quelles sont les raisons, les impératifs familiaux, fonciers... ou sociétaux ? Plus loin, après les villas, nous devinons le site du Belvédère, l'ancien lieu d'où surgissaient les sources alimentant l'oued de Tozeur. Il est désormais tout accaparé par le tourisme, et les formes architecturales ou esthétiques employées n'ont que peu de rapport avec celles vues jusqu'à maintenant – si ce n'est cet emploi constant de la brique de terre pour souligner quelques décorations des bâtiments.



Ill. 10: vue d'une villa, AFH hay Ennahdha

A flanc de colline, nous amorçons un retour vers le nord et l'est de la ville, vers notre point de départ. Nous traversons rapidement la route menant à Nefta (la seconde ville du Jérid), pour ne pas nous laisser happer par l'agitation qui règne. Nous avons juste le temps d'apercevoir plusieurs petits chantiers d'ouvriers en train de recouvrir des façades entières de bâtiments et de murs de clôture par des motifs harmonieux à base des briques de terre savamment disposées. Comment une telle entente entre les différents propriétaires des biens immobiliers a pu être possible ? S'agit-il au contraire d'une disposition ornementale unilatéralement orchestrée par la Municipalité ? Au-delà de la route et des commerces qui la borde, nous nous retrouvons à nouveau dans une zone d'habitations de type « villa ». Elles sont plus



Ill. 11: les travaux d'embellissement des façades et clôtures

petites que les précédentes, souvent mitoyennes sur un côté, mais elles aussi répondent à un agencement des pièces extraverti, par le nombre de fenêtres qui ouvrent sur le dehors. Quelques rues plus loin, les villas cèdent brusquement la place à d'autres formes d'habitat. Nous remarquons des continuités de façades, sans qu'elles soient pour autant toutes alignées. Les rues, qui étaient droites et égales, sont devenues le négatif des espaces laissés entre les constructions, sans trottoirs ni revêtement de chaussée. Juste du sable. Les maisons sont basses, principalement à un niveau. Nous voyons de nouveau des personnes dehors, des femmes et des enfants essentiellement. Quelques hommes âgés sont adossés sur des tas de sable soigneusement ratissés, à discuter entre eux. Ici aussi, les portes d'entrée, majoritairement métalliques, peuvent rester entrouvertes. Les surfaces au sol des habitations sont relativement petites, vu le peu de distance qui séparent les portes d'entrées entre elles. Derrière les murs de clôture, qui ont la hauteur d'une pièce achevée, nous nous rendons rapidement compte que la cour à ciel ouvert et au sol en terre battue occupe la majeure partie de l'espace délimité – ou plutôt que l'espace bâti se limite encore souvent à une ou deux pièces, disposées en angle autour d'une cour de dimension réduite. Malgré tout, quelques poteaux, des ferrailages en attente ou des murs rehaussés ça et là indiquent des intentions d'occuper l'étage : une densité en projet, des interventions d'importance à l'intérieur des maisons. Des matériaux de construction – sables, graviers, briques industrielles stockés devant la maison – laissent entendre que les travaux se font suivant les opportunités des occupants : opportunités financières, mais aussi opportunités techniques, temporelles et sociales manifestant plus une entraide de voisinage ou familiale que le recours à un exécutant extérieur. Nous apprenons vite que toutes les constructions élevées sur ce flanc de la colline sont récentes. Il y a même pas cinquante ans, des semi-nomades y plantaient encore leur tente pour la saison des dattes.

Plus nous avançons dans cette zone, plus les habitations se densifient, c'est-à-dire que le nombre de pièces augmente. Nous sentons désormais une épaisseur derrière les murs de clôture, celle d'une pièce d'habitation. Les bruits des cours intérieures sont assourdis. Les « rues » n'ont pas perdu de leur largeur pour autant. Elles permettent encore ces regroupements d'hommes, assis ou adossés sur des tas de sable. Si nous en avons vu juste à l'entrée de la ville, ce ne

sont pas des pratiques que nous avons constaté dans les parties anciennes de la ville (du moins, là où l'habitat est ancien), ni dans le quartier des villas. Certains renforcements ne font pas partie des « rues » : s'ils restent accessibles à tous, ils ont un utilisateur privilégié, par les quelques affaires déposées : des cageots vides, des bidons, les traces d'une voiture, un dromadaire entravé. Nous voyons quelques « trottoirs » également : quelques mètres linéaires d'un béton lissé, coulé à même le sol de part et d'autre de l'entrée et qui repousse d'un mètre environ la zone de passage. Ce béton est propre, le sable que le vent dépose partout est régulièrement balayé par l'une des femmes de la

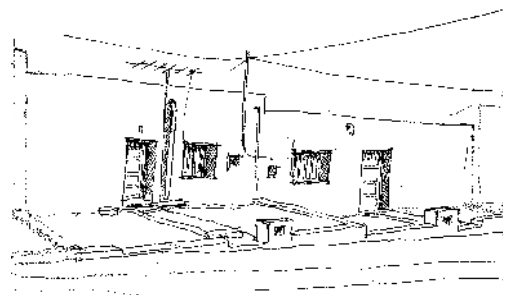


III. 12: rue, quartier de Rass Edhraâ

maisonnée. Est-ce une forme de mise à distance ? Est-ce une forme d'appropriation de l'espace extérieur par les occupants de la maison ? Est-ce une substitution à la municipalité pour des travaux qui tardent à venir ?

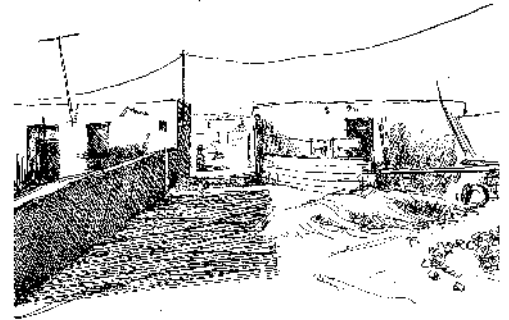
Ici aussi, nous retrouvons l'utilisation de la brique de terre cuite, mais son emploi est plus modéré : rarement comme parement, plus fréquemment comme matériau constructif. Est-ce que son emploi parcimonieux est argumenté par son prix ? Pourquoi est-elle choisie par rapport à d'autres constituants de modénature ? Ici aussi, comme dans les villas ou les quartiers du centre ville, les portes d'entrées font l'objet d'un travail soigné : la porte en elle-même et son encadrement par pilastres, modénatures... La densité des habitations se traduit ici par un nombre élevé de portes d'entrée, de pièces d'habitation visibles depuis le dehors, des étages plus fréquents, traduisant un morcellement et une surélévation des îlots après une pression foncière importante. Quelques habitations se distinguent des autres, par leurs fenêtres qui ouvrent sur la « rue ». Mais les cours n'en sont pas pour autant plus petites, elles restent même très spacieuses. Peut-être pour permettre d'y disposer un enclos pour les chèvres, un espace distinct de celui des hommes. Des chèvres qui d'ailleurs ne s'éloignent pas : elles font le tour méthodique des poubelles les plus proches, puis attendent la fraîcheur du soir.

Brusquement, des rues se croisant à angles droits délimitent quatre îlots d'habitations denses. Il s'agit vraisemblablement d'une opération de promotion (étatique ? privée ?), par le nombre de logements identiques construits sur le même site. La régularité des positionnements de compteurs d'eau renseigne sur la faible largeur de ces habitations, et l'épaisseur de l'îlot sur leur faible profondeur. Les façades des maisons sont toutes petites, moins d'une dizaine de mètres, toutes ont au moins une pièce qui a une fenêtre sur rue. Une fenêtre qui est à hauteur d'homme d'ailleurs, elle n'évite pas les regards indiscrets. Ces logements étaient à l'origine tous identiques, reproduits par symétrie, mais ils sont désormais tous différents – même s'ils ne datent que d'une dizaine d'années. Des pièces construites dans l'espace entre la maison et la limite sur rue, des clôtures, sont élevées. Certains logements ont une surélévation d'un étage, voire deux niveaux. Tous indiquent une occupation des toits-terrasses. Le peu de circulation, le faible nombre d'enfants dans la rue, les portes extérieures fermées pour la plupart indiquent que les voisins se connaissent peu entre eux. Ils n'ont pas d'histoire commune. On nous renseigne que « même des gens de Zebda ou d'El Hawadef habitent ici » : un îlot typologique architectural, un îlot de peuplement, une logique radicalement différente des habitations qui nous entouraient jusque là. Passé cet îlot, nous retrouvons les mêmes maisons, jusqu'à rejoindre la petite zone industrielle.



Ill. 13: opération de logement social, quartier de Rass Edhraâ

Nous avons fait le tour complet de la cuvette. Nous sommes revenus à proximité de la grande arche. Nous cherchons à présent un chemin pour aller dans la dernière zone inexplorée : sur le versant gauche de la route menant à Tozeur, une pente douce qui mène directement vers l'oasis. Par l'un des chemins piétonniers, nous passons les premiers murs, les premières maisons. Il est difficile ici de parler de rues, de places, comme nous l'avons fait dans les autres parties de la ville. Les maisons semblent avoir été saupoudrées sur l'étendue de sable, disposées au hasard – sauf pour l'orientation des pièces : l'immense majorité est orientée sud-est. Des pièces d'habitations qui restent visibles : les murets de clôtures sont bas (moins d'un mètre pour la plupart) quasi symboliques pour certains, mais tous construits en moellons de pierre. La description de l'habitat est simple : souvent deux pièces d'habitation (une porte encadrée de deux fenêtres définit une pièce d'une longueur de six à sept mètres pour une largeur de trois mètres environ), apparemment d'un usage similaire l'une et l'autre, un point d'eau extérieur, à proximité immédiate du muret, un



Ill. 14: croquis de ruelle, quartier de Helba

jardinnet devant les pièces. Cette similitude du paysage tient peut-être du fait que les habitations seraient « à un même stade d'avancement » dans leur construction, de leur élaboration ? L'espace entre les maisons n'est pas vide pour autant. De nombreux tas de pierres indiquent une possession, à l'image d'un bornage schématique. Si tout n'est pas construit ou clos, il est appelé à l'être. Ici, nous remarquons immédiatement que les gens s'apostrophent aisément pour questionner notre présence en ces lieux, encore plus facilement que dans les quartiers hauts de la ville. Ici aussi, les hommes restent de longs moments à discuter, allongés sur un tas de sable propre. Peut-être qu'ils se connaissent de longue date, ou qu'une longue histoire commune a tissé des liens équivalents à ceux d'une grande famille. Nous remarquons que les maisons sont moins travaillées que dans la zone précédemment traversée, même pour les plus anciennes d'entre-elles, les plus complètes. Cela a peut-être un lien avec les capacités financières des occupants, qui paraissent moindres. Cela ne signifie pas absence de traitement des encadrements ou modénatures par exemple, mais une économie de traitement : simplement quelques carreaux de faïence disposés en quinconce, un jeu d'enduit.

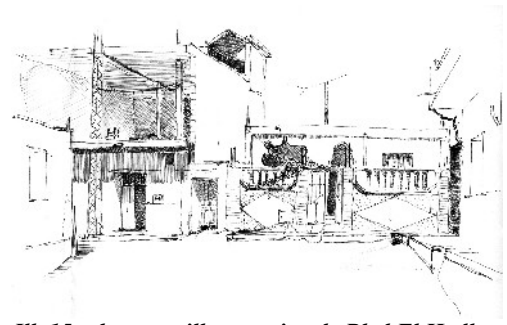
Le chemin pour retourner à Tozeur est facile à trouver : il suffit de remonter les ramifications du réseau électrique, de poteau en poteau... Nous retrouvons ainsi les ornières creusées par les voitures et les carrioles, et un flux croissant de personnes à pied allant ou venant vers les rues commerçantes du « centre ville ».

En revenant sur la grande place de la ville, nous franchissons la coupure entre Tozeur et sa palmeraie : l'oued, qui ne sert plus guère à irriguer depuis la création d'un système général d'irrigation avec électrovannes au milieu des années 1990. Fonctionnant sur le même principe de tours d'eau et de durée d'irrigation, il remplace celui instauré par Ibn Chabbat au XIII^e siècle, pour

limiter autant que faire se peut les évaporations et pertes d'eau, si rare en ce climat. L'oued coule encore sur une petite portion, pour le plus grand plaisir des enfants qui s'y baignent, ou des touristes surpris par ce paysage.

Nous nous enfonçons dans la palmeraie, sur une route récemment goudronnée. Tous les gens croisés marchent sur les bas côtés, l'asphalte est trop chaud pour les pieds nus ou les savates. Cette route goudronnée est très fréquentée : elle mène au « zoo du Paradis », une attraction touristique importante figurant au programme de tous les tour-opérateurs, puis au mausolée de Sidi Bou Liffa, un saint important dans l'hagiographie locale. Son tombeau est un lieu de pèlerinage pour tout le Maghreb.

Quelques villages oasiens sont implantés le long de cette route. A moins d'un kilomètre, nous arrivons au premier village, Bled El Hadhar. Le guide touristique distribué à l'Office du tourisme le décrit comme le site de la bourgade antique, car on peut encore y voir les « vestiges de barrages romains » sur un bras asséché de l'oued, ou des pierres équarries de réemploi utilisées pour le soubassement du minaret et de la mosquée. Nous y découvrons un site densément bâti, mais d'une densité cependant moindre à celle des quartiers de la ville visités jusqu'à maintenant. D'abord par la taille des habitations, qui sont plus grandes ici : peu de portes donnent accès à l'intérieur des îlots. Quelques pièces sont construites en surélévation, voire des étages entiers. Des fenêtres s'ouvrent sur l'extérieur, y compris au niveau de la « rue ». Les briques de terre, si elles sont employées en système constructif, sont totalement masquées sous les enduits successifs, et peu employées en décoration rajoutée, sauf dans les constructions récentes. Les rues apparaissent organisées à partir d'un jeu de placettes successives, sur lesquelles s'ouvrent les portes d'entrées. Elles sont souvent vides de population durant la journée, mais les portes des habitations restent entrebâillées. A part quelques enfants qui jouent à l'ombre d'un mur, nous n'apercevons que quelques personnes âgées, des hommes qui discutent à proximité de la mosquée, des femmes assises à même le sable de la « rue ». Ici, seule la route menant de Tozeur au mausolée de Sidi Bou Liffa est goudronnée, la largeur des autres voies ne permettant pas le passage d'un véhicule.



Ill. 15: placette, village oasien de Bled El Hadhar

La densité des constructions dans ces villages oasiens est-elle directement à relier aux parcelles d'oasis qui les entourent ? Il est vrai que les coutumes locales donnent un prix si élevé aux palmiers dattiers producteurs, qu'il est de fait très difficile de les abattre. Pourtant, nous constatons que ces villages s'étendent, grignotant sur l'oasis : des maisons nouvelles – information que livrent les techniques



Ill. 16: rue principale, village oasien de Abbès

constructives employées par l'usage du béton et des briques industrielles – sont accolées aux anciennes habitations ouvrant sur la route, mais en second plan : ces extensions ne sont accessibles que par l'intérieur des premières constructions. Ce qui était autrefois un chemin contournant quelques maisons, pour accéder plus facilement aux parcelles cultivées par l'arrière du village, devient une ruelle desservant des habitations des deux côtés. Habitations et palmiers semblent avoir tous deux un prix élevé. Quelles sont les nouvelles valeurs permettant de basculer les priorités de l'un à l'autre ?

A.3 Les premières constatations

Nous avons pu constater au fil de la visite que le site administratif de Tozeur est composé de nombreuses zones juxtaposées et plus ou moins homogènes. D'une part, des constructions récentes sur des parcelles bien délimitées, sont implantées le long des grands axes de circulation. D'autre part, un site « ancien » est composé d'un quartier « muséifié » en vue d'une utilisation touristique (Hawadef) et d'autres quartiers, apparemment tout aussi anciens mais non « muséifiés » (Zebda, Mazghouna...). Ces quartiers anciens se font face, de part et d'autre d'une grande place centrale qui regroupe les principaux équipements locaux et polarise l'activité économique locale.

Les flancs de la colline sont occupés par une zone d'extension récente, à densité variable, avec une très forte utilisation de l'espace extérieur. Entre ces zones d'habitat, nous avons relevé quelques opérations de lotissements municipaux et de promotion immobilière.

Enfin, à l'intérieur de l'oasis, quelques villages oasiens concentrent une partie non négligeable de la population. L'urbanisation de ces villages (Bled El Hadhar, Abbès, Bou Liffa) est fortement contrainte par les vieilles palmeraies de l'oasis.

A.3.a. Un premier bilan

Cette visite permet de constater de nombreuses similitudes entre ces quelques grandes zones, rapidement délimitées – mais tout autant que de différences. Quatre grandes familles de questions émergent de cette visite.

La première question porte sur la densification du tissu urbain et des habitations, un processus en œuvre sur l'ensemble du site. Cette densification se traduit de façon différenciée selon l'état initial et la taille de l'habitation, et son emplacement géographique. Sur toute la ville, des stockages de matériaux à proximité d'une porte d'entrée ou des travaux sur la façade visible de l'habitation indiquent que des travaux sont menés à l'intérieur de l'habitation. La multiplication des portes d'entrées est un fait observable : plusieurs portes récemment percées encadrent une porte ancienne, indiquant en filigrane un morcellement de la maison au cours des dernières décennies. Par ailleurs cette densification est un processus généralisé, qui se produit de façon simultanée sur l'ensemble du site. Elle serait ainsi imputable à des causes à l'œuvre sur tout notre site d'étude

(expansion démographique, forte natalité, modification de la forme du ménage... ?), quelque soit la population concernée, mais cette densification ne peut se résumer à la récente sédentarisation des anciens bédouins autrefois pasteurs dans le Jérid. Cette densification questionne le nombre d'occupants de la maisonnée : est-il en forte croissance ? Ou est-ce la taille de l'habitation qui se réduit ? Cela interroge le rapport à l'espace de cette maisonnée et de ses constituants : les membres d'une famille. Il nous faudra donc articuler le fonctionnement de l'habitation avec ce qu'elle abrite : la « famille ». Comment définir la famille tozeri – mais existe-t-il une catégorie « famille tozeri » ? Peut-on englober tous les habitants actuels de Tozeur sous ce vocable « Tozeri » ? Existe-il au contraire des caractéristiques spécifiques à chacun de ces quartiers visités ? Ces caractéristiques se sont-elles éventuellement modifiées au cours du processus de densification ? C'est questionner les composantes hétéroclites de ces habitations, tout autant que les dynamiques d'homogénéisation observées.

La seconde question porte sur les différentes actions constatées sur le cadre bâti : chaque nouvelle intervention se superpose à la précédente, qu'elle laisse visible dans la majorité des cas. Il y a peu de rénovations totales de l'habitation, mais une succession d'interventions ponctuelles : par pièce, par corps de bâtiment. Cela conduit à une juxtaposition d'ensembles bâtis distincts, répondant chacun aux conditions de leur genèse. Il y a sur chaque objet une articulation d'interventions menées lors de périodes temporelles dissemblables. Cela peut laisser entendre plusieurs possibilités. D'une part, les habitants modifient les pièces (ou partie de pièces) dont ils n'ont plus *l'usage*, dès lors qu'ils ont besoin de la place pour de nouveaux usages. D'autre part, certaines pratiques nouvelles auraient vu le jour depuis l'édification de l'habitation, et il est nécessaire pour une utilisation optimum de l'espace et le bon fonctionnement de la maisonnée, de localiser ces pratiques à tel endroit déterminé de l'habitation. De même, ces pratiques peuvent être anciennes (liées à des usages anciens : préparation culinaire...) mais actualisées par de nouvelles commodités (eau courante...), ce qui peut induire des interventions pour conserver *aux yeux de l'habitant* la bonne adéquation entre usages sociaux, pratiques individuelles, espaces dédiés et commodités disponibles. Toute modification de l'un de ces facteurs peut entraîner une intervention constructive, destinée à réaménager l'espace, pour conserver cette adéquation. De quelle modification s'agit-il, entre usages sociaux (modes de vie) et pratiques individuelles (styles de vie) ? Enfin, certains espaces semblent avoir été, dans un passé plus ou moins récent, support d'usages et de pratiques qui n'ont plus cours aujourd'hui. Les lieux qui leur étaient dédiés peuvent subsister en l'absence de pratiques sans qu'ils soient forcément réinvestis par l'habitant. De quelle nature sont les traces relevées lors de l'enquête ? Pour quelle(s) raison(s) ont-elles subsisté dans certains cas, et pas dans d'autres ? Ces raisons sont-elles valables à l'échelle du site ?

Nous avons ensuite pu observer une grande variété des matériaux constructifs, variété qu'il convient d'interroger. Les mêmes matériaux de construction sont utilisés sur l'ensemble du site : briquettes de terre cuite, brique de terre crue séchée au soleil (adobe ou *toub*), pierre, briques

industrielles et parpaings, béton. Mais l'emploi de la brique de terre cuite est cependant paradoxal : il est récurrent sur l'ensemble du site de Tozeur sans visiblement avoir la même signification suivant les époques et les sites. Il est à la fois et successivement matériau de construction, d'ornement, de composition de façade ou d'encadrement d'ouverture. Nous y percevons une composante identitaire forte mais à géométrie variable dans le temps et l'espace. Cela peut motiver des interventions, comme nous l'avons vu avec l'opération de promotion : deux maisons étaient identiques, l'une est actuellement réaménagée et transformée, l'autre pas. Il y a là des conditions qui ne relèveraient pas uniquement de contraintes techniques, mais d'une prise en considération d'autres évolutions : familiales (un mariage, une nouvelle naissance, la croissance des enfants), économiques (des revenus monétaires supérieurs), règlementaires (nouveau règlement urbain contraignant strictement appliqué depuis une certaine date)... Ces évolutions sont peut-être les moteurs déclenchant l'intervention et/ou orientant différemment la transformation. Rien qui ne puisse être déchiffré uniquement à partir de l'espace public. Mais cette variété de matériaux de construction *toub* – pierre – briques industrielles provient avant tout de l'éventail de matériaux disponible *au moment des travaux*. C'est, *in fine*, suggérer une grande mutation des techniques constructives et des ressources mobilisables, sur une période de quelques décennies. Quels ont donc été les puissants ressorts qui ont permis ou impulsé cette mutation ?

Et enfin nous avons noté dans les discours une séparation de l'espace de la ville en deux grandes parties : il y aurait d'un côté les sédentaires de longue date habitant les villages oasiens et les sites anciens, de l'autre les récents sédentarisés (les anciens semi-nomades des alentours) relégués en périphérie. Il y a là une schématisation binaire de l'espace social, qui provient d'une forte catégorisation de l'autre, comme nous l'ont montré nos premières enquêtes sur le peuplement historique de Tozeur et les histoires véhiculées⁷. Mais que penser des habitats de villas ou de logements sociaux, où aucune catégorisation n'est formulée : s'agit-il de quartiers exempts de mixité – ou celle-ci n'est que difficilement perceptible en première lecture ? Depuis l'opposition établie par Ibn Khaldûn au XIV^e siècle entre citadins – *balî* (ceux bénéficiant de la civilisation – *ḥadāra*) et bédouins – *badwî*, ce n'est pas une simple opposition entre ville – *imrân ḥadari* et campagne – *imrân badawi* qui est visée (et les économies qui leur sont respectivement associées), ni un modèle évolutionniste, mais c'est une opposition de modes de vie qui est posée comme postulat⁸. Bien qu'une telle opposition structurait il y a peu encore toute l'approche sociologique du Maghreb⁹, elle ne peut être maintenue comme postulat de départ pour expliquer les différences

7. ABACHI F., « Histoires d'habiter, enquête sur des perceptions vernaculaires », *Urbanité arabe, Hommage à Bernard Lepetit*, 1988, pp. 407-430.

8. IBN KHALDÛN, [trad.1978 par V. Monteil], *El-Mukaddima (discours sur l'Histoire universelle)*. Interprétant Ibn Khaldûn, A. BOUHDIBA pense qu'il est « significatif que pour notre célèbre philosophe le passage de l'*Imran badawi* à l'*imran hadari* s'appelle civilisation et progrès, l'inverse étant décadence et décrépitude, [Ibn Khaldûn place] l'*imran badawi* devant l'*imran hadari* parce que dans l'ordre du temps, elle a toujours précédé toutes les formes que la seconde a pu prendre » : *À la recherche des normes perdues*, 1973, p. 33.

9. BOUHDIBA A. : « On peut contester à l'auteur des Prolègomènes le droit à universaliser ses théories sur le social. On ne saurait sérieusement contester que l'opposition qu'il établit entre le peuplement citadin (al imran al hadari) et le

entre habitations. D'une part, elle est « trop évidente » pour être pertinente en analyse, comme le remarquait F. Hartog, alors qu'il analysait une opposition similaire établie par Hérodote entre les Grecs citadins et les Scythes nomades¹⁰. D'autre part, sur d'autres sites, certaines études font déjà état de « coexistence de deux formes d'habitat, l'habitat concentré et l'habitat dispersé, le second nécessité par le type de cultures pratiqué et rendu possible par les nouvelles conditions de sécurité introduites à la faveur de la colonisation », tout en observant que « l'habitat concentré n'est pas homogène », car produit par des populations différentes où les premières traitent les secondes de « ruraux » par la prééminence de l'histoire qu'ils invoquent et l'articulation de leur communauté avec le pouvoir¹¹.

Dans le cas de Tozeur, présupposer au départ de l'analyse une différenciation de l'habitat suivant les origines de peuplement, c'est rechercher à l'arrivée des marques et des manifestations justifiant cette différenciation initiale. Mais cela ne permet pas de saisir de quelle manière s'ordonne l'espace habité, ni même de comprendre comment se met progressivement en ordre l'espace social local. Une telle altérité sous-entend en revanche que certains espaces ou certaines histoires d'espaces se mettent en ordre à partir de la construction d'un autre, qui devient un miroir de chaque identité. Nous avons, dès le démarrage de notre enquête, pu consigner des différences qualitatives dans la perception extérieure de l'habitat, celui de l'enquêté et celui de l'autre. Nous avons pu observer qu'elles s'appliquaient dans le schéma binaire sédentaires / néo-bédouins, mais aussi entre chacune des implantations anciennes, villages oasiens et quartiers historiques. Nous avons suggéré que cette différenciation, bien que cristallisée dans l'habitat, avait une origine qui puisait aux sources mêmes de la communauté oasienne, dans les rapports que les différents groupes entretiennent entre eux plus que dans les typologies d'habitat. J. Dakhli, étudiant les formes de cohésion de cette société oasienne, avait bien remarqué que les « oasis différaient entre elles, bien qu'elles aient toujours partagé le même destin ». Elle suggérait d'étudier les mémoires collectives « à une échelle micro-locale, à l'échelle de chacun des groupes sociaux et politiques qui constituent la région. Chaque communauté oasienne, chaque fraction lignagère, et même chaque tribu du voisinage, avait sans doute élaboré sa propre vision de l'histoire, réécrivant à sa façon l'histoire de tous et de son propre rapport aux groupes voisins »¹². Suivant cette hypothèse, il est nécessaire de relativiser les catégorisations et les revendications identitaires fortes des quartiers anciens : si la ville ne peut se raconter que par l'histoire qu'ils véhiculent, ce n'est qu'une des représentations de la ville de Tozeur portée par un certain groupe social, un filtre qu'il « convient non seulement

peuplement bédouin (al imran al badawi) ne concerne au premier chef le Maghreb. C'est bien du Maghreb qu'il s'agit lorsqu'il nous dit : « l'état social à deux formes : l'imran badawi et l'imran hadari... » : *À la recherche des normes perdues*, 1973, p. 33.

10. HARTOG F., *Le miroir d'Hérodote (essai sur la représentation de l'autre)*, 2001 [1980]. D'après l'auteur, le texte d'Hérodote aurait permis la construction de l'altérité grecque et la structuration de l'espace grec du savoir, en explicitant les pratiques similaires et contradictoires chez les autres peuples méditerranéens.

11. BOUKRAA R., « Le processus d'urbanisation à Hammamet », 1976, p. 185.

12. DAKHLIA J., *L'oubli de la cité*, 1990, p. 21.

d'expliciter mais aussi de traiter comme un produit de l'histoire », un filtre que nous serions bien naïfs d'ignorer – « autant connaître les verres que l'on porte »¹³. Il faut ainsi expliciter les vecteurs des différences qualitatives dans la perception de l'habitat et de l'habitation de l'Autre, entre villages oasiens, quartiers « anciens » de Tozeur (et distinguer alors entre Zebda et le quartier touristique d'El Hawadef qui lui fait face), zones de sédentarisation récente et lotissements municipaux. Pour cela, il faudrait débiter l'enquête par l'habitation, telle qu'elle est décrite par la maisonnée, puis interroger le processus d'élaboration de ces représentations mentales comme autant de stratégies par lesquelles les différents acteurs donnent à voir la ville.

Récurrences, simultanités, similitudes, juxtapositions

L'immense majorité des habitations, dans tous les endroits successifs visités et décrits, est raccordée aux réseaux publics VRD (voirie et réseaux divers, dont eau potable, électricité et téléphone, assainissement...), au vu des boîtiers de compteurs qui restent visibles et des câbles électriques qui se balancent entre poteaux et maisons. Mais les façades de certaines habitations ont deux ou trois compteurs, posés les uns à côté des autres, sans pour autant que le nombre de portes d'entrée ne corresponde. Peut-être que certaines dépenses, autrefois mises en commun, ne se partagent plus, compte tenu du prix de l'eau et des consommations devenues importantes, trop importantes et disparates entre entités. Ou peut-être qu'une même porte d'accès distribue plusieurs entités familiales, chacune avec son compteur sur voie publique ? L'enquête débute avec ces deux hypothèses : certaines habitations actuellement distinctes ne constituaient jusqu'à une date récente qu'une seule maison, et elles sont occupées par des familles sans lien de consanguinité direct, bien que desservies par un même sas d'entrée. Ces importantes consommations d'eau justifient dans le bas de la ville (la partie « ancienne » de Tozeur) tout un réseau d'assainissement : de gros tampons en béton armé ponctuent l'axe des rues. Ce réseau n'est pas encore créé dans les parties hautes de la ville, à l'exception des villas et des opérations de logement social qui sont raccordées, mais son extension est prévue.

Ce raccordement aux VRD est relativement récent : les premières interventions datent des années 1960 à 1980 pour quartiers dits « anciens » (électricité puis eau potable), elles se sont généralisées au milieu des années 1990 pour couvrir tout le territoire administratif communal. Elles ont été menées par des opérateurs étatiques (STEG pour l'électricité, SONEDE pour la distribution d'eau potable et ONAS pour l'assainissement), à un moment qui ne coïncide pas forcément avec des transformations internes du cadre bâti de l'habitation. Au risque d'une ruine complète des édifices bâtis en terre, l'introduction de fluides dans les habitations (en particulier l'eau potable) a engendré un vaste mouvement d'adaptation de l'habitat, portant *a minima* dans les pièces raccordées au réseau d'eau potable. Simultanités d'interventions, donc, entre occupants des différentes

13. TOPALOV C., *Les mots de la ville*, 2010, p. xxv, citant LEPETIT B. (*Les villes dans la France moderne*, 1988). Je reprends ici les orientations méthodologiques développées par Topalov C. (synthèse de l'Atelier *La ville comme objet de représentations*, AFEMAM, Lyon, 2-juil-1998)

habitations raccordées, entre les différents quartiers de la ville successivement concernés par les réseaux. Cela peut contribuer à expliquer le recours privilégié à certaines techniques constructives, principalement celles à base de ciment et briques industrielles. Ces techniques nouvelles sont compatibles avec les usages courants pratiqués dans les espaces humides, tels que salles de bain, cuisines. Cela peut être une explication de leur utilisation croissante, une tendance actuellement partagée sur l'ensemble du site de Tozeur. Et cela peut être également une raison de leur visibilité accrue : à chaque nouveau micro-chantier, ces techniques nouvelles gagnent en visibilité, en se superposant par petites touches aux autres techniques plus anciennes (adobe, pierre, mortier de terre...). Est-ce que ces nouvelles techniques ont modifié les réponses architecturales apportées, comparativement à d'autres solutions techniques ? Au cours des premières enquêtes, les réponses architecturales ont été perçues comme dépendantes d'usages et de besoins identifiés, et non liées à des contraintes extérieures techniques. En d'autres termes, ces technologies et techniques nouvelles seraient sollicitées non pour leurs potentialités, mais pour leur aptitude à satisfaire l'utilisateur en lui apportant une solution somme toute similaire à celle possible par l'emploi de techniques dites traditionnelles. Cependant, plus l'enquête avançait, plus cette réponse était à nuancer : la généralisation du ciment et la maîtrise de sa technique a permis au fil des années de nouvelles réponses architecturales : porte-à-faux, grandes ouvertures, malléabilité d'une structure poteaux-poutres... Les dernières réponses architecturales apportées lors de rénovations ou de constructions neuves diffèrent en ce sens des constructions antérieures : portée et largeur des pièces, disposition du cloisonnement et partition des espaces, localisation et multiplication des pièces d'eau... il y a là un effet d'apprentissage et de valorisation des techniques employées, qu'il serait utile de questionner en fonction de l'usage des espaces bâtis.

Quelque soit la taille et l'emprise au sol de l'habitation d'origine, celle-ci connaît un mouvement de morcellement, un fait qui peut être relevé sur tout Tozeur. Cela se traduit par le nombre de portes d'entrées percées postérieurement à l'édification du mur d'habitation. Parallèlement, la surélévation apparaît comme une réponse adaptée à la demande supplémentaire de pièces d'habitations, de pièces à vivre, voire de logements entiers. Un autre fait fréquemment remarqué est l'empiètement sur la voie publique, par le biais d'encorbellements. Une explication technique privilégierait l'optimisation des contraintes de dalles en béton armé, mais aussi une interprétation de certains éléments d'urbanisme réglementaire véhiculés à travers la ville. J'ai pu observer comment certaines tolérances administratives municipales se transformaient peu à peu en droit des usagers¹⁴. Si les habitants peuvent « justifier » ces encorbellements dans les sites urbains denses par l'optimisation des petites surfaces disponibles (les sites « anciens » par exemple), comment les expliquer sur des sites où les emprises au sol restent distendues ? Si la formulation architecturale semble identique, les logiques mises en œuvre ne peuvent partir des mêmes critères d'appréciation. Mais ces densifications questionnent en creux les relations entre les membres de la

14. ABACHI F., « Capacités ordinaires face à une construction ordinaire », *Les compétences des citoyens dans le monde arabe*, 2000, pp. 79-96.

maisonnée. Le nombre croissant de portes d'entrée indiquerait un nombre croissant de ménages « autonomes », ayant récemment acquis leur autonomie, la revendiquant en tant que telle. Cette nouvelle affirmation portée sur l'espace public questionne la constitution même de la « famille » : comment fonctionnait-elle avant (pour se contenter d'une seule porte d'entrée), et pourquoi lui faut-il maintenant toutes ces portes d'accès ? Sommes-nous dans une formulation en rupture avec l'état antérieur ?

Questionnant l'histoire des différents quartiers visités, j'ai recueilli certains discours fondateurs : les habitants de villages oasiens auraient leur origine au Yémen, et seraient implantés ici depuis la conquête islamique ; le quartier d'El Hawadef aurait été fondé par Ali Ben El-Hadef quand il devient le cheikh de la ville au XV^e siècle ; les Chabbiyya et les Ouled Sidi Abid sont les descendants de puissantes tribus maraboutiques, nomadisant respectivement dans les hautes steppes tunisiennes et le piémont saharien et leurs fractions se seraient sédentarisées au XIV^e siècle dans les mêmes lieux que leurs implantations saisonnières, pour faciliter les échanges commerciaux... Ce discours de référence aux origines sert à légitimer la présence de chacun sur le site. Mais ces discours fondateurs ont été repris tels quels dans les analyses savantes menées par des géographes sur l'urbanisation du site, sans être questionnés. Ainsi, G. Rommier explique la distance entre les zones d'habitations par celle, historique, entre les différentes populations : « elles ne se mélangeraient pas entre elles suivant leur origine [...] L'implantation dans les oasis des anciens nomades traduit leur origine. Il se regroupent en quartiers distincts : Helba pour les Rkarka, Ras Draa pour les Amédia. »¹⁵. A. Kassah précise qu'à Tozeur, « les quartiers se créaient au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux groupes. Des vides existent encore entre les quartiers et rappellent l'appartenance ethnique différente de la population »¹⁶. Cette analyse a comme présupposé que chaque implantation révèle une transcription spatiale spécifique, suivant que l'on soit sédentarisés depuis plus ou moins longtemps, ou ayant été semi-nomades jusqu'à une date récente. Mais elle sous-entend également que chacun maintienne un mode d'habiter spécifique propre à sa fraction d'origine, immuable. Or les dynamiques observées ne peuvent être réduites à « l'effervescence [provoquée par] la fin du bédouinisme et la fin de la Médina, [qui] ne sont pas étrangères l'une à l'autre » : les mutations sociales observées à Tozeur, des migrations et mariages inter-quartiers aux similitudes des constructions, ne sont pas une simple causalité des « nouvelles fonctionnalités [apparues] au sein de la société qui ont rendu les anciennes terriblement inopérantes »¹⁷. Cette information de « peuplements distincts » n'est pas non plus suffisante pour fournir une explication pertinente aux différences constatées sur le plan typo-morphologique des habitations.

A l'échelle urbaine d'abord : voyager de la « périphérie » vers le « centre » ne correspond pas à une remontée chronologique dans les implantations, contrairement à ce que nous aurions pu

15. ROMMIER G., « Note sur la sédentarisation des nomades au Jérid », 1977, p. 64.

16. KASSAH A., « Tozeur et son oasis », 1993, p. 580.

17. BOUHDIBA A., *Quêtes sociologiques*, 1996 [1982], p. 32.

déduire de la chronologie établie par du Paty de Clam¹⁸. Les implantations les plus éloignées du « centre » ne sont pas les plus récentes, mais correspondraient à des logiques de positionnement des différents groupes entre eux et à la nature des relations qu'ils établissent. Ainsi les Ouled El-Hadef se sont implantés à proximité de la *zâwiya Sidi Abid El-Aḥḍar* au XIV^e siècle, tout comme le feront au XX^e siècle les Rakârka de Rass Edhraâ puis ceux de Helba : tous sont issus de la même tribu Ouled Sidi Abid. Les implantations à l'écart du bourg des Chabbiyya et des Ouled Bou Yahia s'expliquent par une absence de lignage partagé, voire de concurrence dans les activités. La régularité constatée indiquerait que les groupes se sédentarisent en se mélangeant le moins possible (même entre fractions tribales), tout en articulant au mieux l'espace de leur sédentarisation et leurs aires privilégiées de pastoralisme. Mais il n'est ici pas question d'évolution sur le long terme.

À l'échelle du quartier ensuite : cette remontée chronologique n'est pas une remontée à travers les formes architecturales. Dès lors, quelle articulation existe entre la densité familiale et le nombre de côtés construits autour de la cour ? Les premières enquêtes n'ont pas permis de valider le schéma réducteur d'une première implantation sommaire à une pièce (et le fort caractère rural qui lui est associé) vers une construction urbaine aboutie bâtie sur les quatre côtés. Ce modèle évolutionniste fait abstraction de plusieurs facteurs essentiels, dont *a minima* la composition de la maisonnée et la tension des liens entretenus, la densité existante du bâti et les possibilités d'extension, et enfin les besoins de la famille et ses capacités mobilisables (financières, relationnelles...). Pour autant, cela peut être un modèle opérationnel pertinent d'évolution dans le cadre de projets auto-construits ou auto-réalisés : ce fut la démarche retenue dans les années 1980 par le gouvernement tunisien lors de la viabilisation de plusieurs milliers d'hectares en périphérie des grandes villes pour contrer l'urbanisation anarchique¹⁹, à condition de limiter cette approche – comme le font les auteurs de l'étude – à sa dimension économique opérationnelle pour un étalement pluriannuel des investissements nécessaires. De même, ce n'est pas parce que nous sommes en site urbain dense que la « maison à cour » est le seul modèle recensé. Il s'agit d'une systématisation d'un modèle, alors que nous en avons noté seulement la prédominance au cours de la visite.

Et à l'échelle de l'habitation enfin : aucun bâti technique ne correspond à la date de fondation de l'habitation annoncée par ses occupants, même si certaines pièces sont décrites comme « très vieilles » (« plusieurs siècles » m'a-t-on dit sur site) ou qu'elles sont rapportées à un événement fondateur de la famille. Cela indiquerait un renouvellement du cadre bâti, un renouvellement que seul confirmerait une analyse approfondie des modes constructifs. Or, Cette analyse technique révèle de nombreuses réhabilitations et rénovations successives, même dans les pièces « vieilles de plusieurs siècles ». Il devient ainsi nécessaire de distinguer le récit fondateur (et les mythes qui lui sont associés) du support physique du cadre bâti.

18. Du PATY de CLAM, *Fastes chronologiques de Tozeur*, 1890.

19. GROUPE HUIT, *Etude de maisons évolutives sur petites parcelles*, République tunisienne : ministère de l'Intérieur - Banque mondiale (ref. 27005), octobre 1978. Groupe Huit est un bureau d'études pluridisciplinaires français spécialisé dans le développement urbain et territorial, qui intervient depuis 1967 dans les pays en développement.

A.3.b. Les limites d'une approche technique

Les habitants de Tozeur peuvent, pour leur majorité, localiser des photographies de rues, avec un faible taux d'erreur. Les réponses ont souvent été immédiates : « si ce n'est telle rue, c'est tel quartier ». Pour établir cette réponse (indiquer la localisation du cliché), ils analysent une série de paramètres techniques (largeur des voies, hauteur du bâti...) mais également sociaux (présence humaine et animalière, aspects esthétiques du bâti...). La rue, par la somme d'informations spécifiques qu'elle donne à voir, est un ensemble unique, différencié de la rue voisine.

J'ai donc cherché à déterminer l'impact de l'architecture sur cette localisation, et l'emploi spécifique de matériaux de construction. Je pensais alors que l'entrée technique pouvait être « le » support d'analyse des transformations de l'habitation. D'une part, cette entrée correspondait à des compétences déjà acquises et, d'autre part, l'étude des techniques est un moyen d'approche indispensable de l'activité économique et sociologique d'un groupe social comme l'avait déjà souligné Marcel Mauss²⁰. Par ailleurs, cette approche avait également l'avantage de n'éveiller que très peu de suspicion chez les enquêtés, facilitant ainsi les prises de contact et les discussions informelles autour de chantiers. J'ai ainsi appréhendé les premières habitations visitées par toute une série de points connexes aux techniques constructives.

Une unité des sources d'approvisionnement...

Sur l'ancien lieu d'*Al-Gilta* (litt. « la mare »), se sont regroupés tous les marchands de matériaux de construction. Nous sommes dans une cuvette naturelle, où stagnaient les eaux de pluie avant qu'elles ne s'infiltrèrent dans le sol. Sans constructions jusqu'à récemment en raison de son caractère inondable, ce site est également connu pour avoir été jusque dans les années 1950 l'un des principaux sites d'extraction des argiles servant à la fabrication des briques de terre²¹. Aujourd'hui se succèdent le long de la large voie qui mène à Nefta des magasins et quincailleries proposant articles sanitaires (lavabos, cuvettes, robinetteries, faïences...), appareillages électriques... mais aussi outillages, ciment, fers à béton, briques industrielles... Les meubles de salons, produits électroménagers, climatiseurs, radiateurs et poêles sont vendus dans d'autres boutiques, situées à quelques centaines de mètres, le long de cette même route menant à Nefta, là où un « Magasin Général »²² s'est implanté dans les années 1980. A la façon d'un souk spécialisé, le commerce des équipements domestiques s'est cristallisé sur cette portion de voie très fréquentée.

20. Pour Marcel Mauss, la technique est fondamentalement sociale, puisqu'elle est une des manifestations du social, un des phénomènes qui le caractérisent. Citation par SCHLANGER N., « Le fait technique total », *Terrain* n° 16, 1991, p. 114.

21. « *Uhfür attin* » (litt. trous d'argile) reste le nom du groupement de maisons surplombant la cuvette *Al-Gilta*. L'extraction des argiles nécessaires à la réalisation des briques de Tozeur se fait actuellement à quelques kilomètres de Tozeur en direction de Nefta, dans les mêmes filons géologiques. *Al-Gilta* n'est plus une zone inondable depuis la réalisation au début des années 1990 d'un important ouvrage collecteur pluvial par la Municipalité de Tozeur.

22. Première chaîne commerciale du pays, Magasin Général est l'équivalent d'un « Monoprix ». Il s'agit d'une chaîne de magasins créée au début des années 1920, au capital détenu majoritairement par des établissements publics (Office du commerce tunisien, Banque nationale agricole, STEG...) jusqu'à une récente privatisation (2007).

« Tous les gens de Tozeur s’approvisionnent ici » précise un vendeur. Les négociants en matériaux fournissent pour tous les travaux en cours, sans qu’ils puissent distinguer le lieu de l’utilisation par le matériau choisi. Sur l’ensemble du site s’aménagent des cuisines et salles de bain, des chambres ou séjours, se posent des revêtements de sol carrelés, des installations électriques... L’inventaire de ces produits ne diffère pas des autres quincailleries de la Tunisie.

Sur la route qui remonte vers Rass Edhraâ – *tarik Naflayât*²³ se sont regroupés les ateliers de métallerie. Artisans forgerons et détaillants, proposent aussi bien des portes d’entrées de logements que des crochets d’attache pour animaux de bât, des culasses ou des jantes de voiture. Un savoir-faire autour du métal s’est constitué en ces lieux, facilitant les échanges entre forgerons (technicité, matériels, outillage...). Cette proximité autorise une répartition des commandes entre artisans : « j’ai trop de travail aujourd’hui, va chez Untel, il pourra te le faire si tu es pressé » s’entend répondre un client. Passant devant les différents ateliers, je constate de très grandes ressemblances entre les ouvrages en cours d’exécution, qui n’expliquent pas pourquoi certains artisans sont plus sollicités que d’autres. Cette ressemblance des produits façonnés est-elle d’ailleurs conditionnée par le savoir-faire, ou par l’exigence des clients ? Les différences sont minimes, limitées au plan esthétique : des motifs courbes ou droits, plus ou moins travaillés, des sections plus ou moins épaisses. L’attention du commanditaire porte alors sur le savoir-faire de l’artisan – et le montant de la prestation.

La visite au marché hebdomadaire, qui se tient chaque dimanche sur le terrain de football municipal, permet de clore la liste des sources d’approvisionnement. Des marchands de menuiseries (portes intérieures ou extérieures, fenêtres avec ou sans persiennes...) y sont toujours présents. Ils n’ont déchargé qu’une partie de leur cargaison, qu’ils exposent sur les côtés du camion : les motifs de portes ou fenêtres sont tous similaires, tout comme les dimensions. Seules changent les qualités du bois (bois « blanc » pour l’intérieur, bois « rouge » pour l’extérieur, qualité « 1^{er} choix » ou non...). Si nous sommes encore loin d’une standardisation de la pose, celle de la fabrication en atelier est largement achevée. Les menuisiers de Tozeur ne réalisent que peu d’ouvertures : leurs prix ne sont pas compétitifs avec ceux affichés par ces marchands qui s’approvisionnent dans les ateliers industriels de la région de Sfax²⁴. Cette ouverture sur les différents marchés change de la situation existante jusque dans les années 1950, où les habitants de Tozeur n’avaient que les économies locales comme sources d’approvisionnement (fours à briques locaux, stipes²⁵ de palmiers de l’oasis...), même si certains habitants ont ponctuellement indiqué l’origine sfaxienne de certains fers forgés de fenêtre. La réalisation de l’habitation se monétise,

23. Le chemin de Nefflayet – *tarik Naflayât* est la route menant à l’oasis de Nefflayet, distante de 6 km au nord de Tozeur.

24. Connue pour ses ateliers de construction navale (traditionnellement en bois), Sfax est la seconde ville du pays, par son importance économique et démographique. Ville portuaire ouverte sur la Méditerranée, Sfax est à 250 km de Tozeur.

25. Le palmier étant une plante arborescente, sa tige ligneuse est désignée par le terme *stipe* et non par *tronc*.

autant par le recours à une main d'œuvre spécialisée que par le nombre croissant d'éléments industrialisés ou préfabriqués.

...mais des différences de traitement

Les Tozeri distinguent et localisent les photographies de rues, comme je l'ai indiqué précédemment. Mais, lorsque je ne présentais que des photographies de détails architecturaux ou de modénatures (c'est-à-dire des morceaux d'architecture extraites du contexte), les réponses ont été plus évasives et le taux d'erreur a fortement augmenté.

Cette imprécision peut être rapportée à la généralisation rapide des matériaux et motifs ornementaux sur tout le site de Tozeur. Tous, en construisant, pouvaient avoir recours aux mêmes motifs décoratifs. Analysant dans un premier temps les clauses de localisation et les raisons des imprécisions, je me suis aperçu que certains motifs ou traitements esthétiques architecturaux (parements de façade en briques de terre, balcons et colonnades, baies vitrées...) n'étaient pas présents sur l'ensemble du site, ce qui permet aux habitants de Tozeur de restreindre le champ de localisation de la prise de vue. Cela signifie qu'au contraire de ma première supposition, tous n'emploieraient pas les mêmes motifs ornementaux – *même si ces motifs pouvaient être employés ponctuellement sur l'ensemble du site*. Cela suppose un assemblage des matériaux et un ordonnancement des façades différent entre quartiers, voire entre rues. Il n'est plus possible de parler d'uniformité dans l'utilisation des produits de construction, par les aspects fins différents des habitations. C'est donc qu'il y a certaines restrictions à leur usage, restrictions économiques ou sociales. Mais c'est aussi que certains détails esthétiques (en particulier ceux relatifs aux motifs réalisés en briquettes de terre cuite) participaient à la construction d'une dimension identitaire. Le recours à cette brique de terre peut avoir pour but d'indiquer aux yeux de tous les passants le caractère jéridi de l'occupant de l'habitation, et cela dans une optique de différenciation de son voisin, qui n'est peut-être pas jéridi – tozeri. Mais alors, qu'est-ce qu'une « construction jéridi » ou « tozeri » ? et pourquoi se différencier au sein d'un même site, la ville de Tozeur ?

Mais j'ai également vu une famille faire modifier uniquement son portail d'entrée, pourtant récemment achevé. Ce n'était pas une réfection liée à un sinistre technique, mais à une nouvelle expression esthétique – et sa signification associée. Ou, à une autre échelle, des occupants qualifier de « tozeri » une habitation de type « villa » qui pourrait être l'antithèse d'une maison à cour « arabo-musulmane ». Approfondissant cette approche²⁶, je me suis rendu compte que l'expression de ces motifs variait au cours du temps : une pose récente se distingue d'une autre réalisée dans les années 1960, par l'agencement des briques, leur format... Puis j'ai constaté que l'aire de diffusion de ces motifs variait au cours des dernières décennies. Les personnes interrogées semblaient analyser la fréquence d'utilisation de certains motifs décoratifs, leur récurrence et leur importance quantitative dans l'étendue de la façade sur rue, pour la localisation des clichés de rues. J'ai alors

26. ABACHI F., « Les façades de la ville », *Cahiers du LAUA (Esthétiques populaires)*, n° 5, 1999, pp. 79-101.

supposé que la dimension identitaire, celle qui fait manipuler l'assemblage des décorations, évolue. Des repères de datation s'ajouteraient aux repères de localisation géographique. Ce travail sur les matériaux de construction et décoratifs renseigne sur les modèles utilisés, les valeurs qu'ils véhiculent. Mais il renseigne également sur la façon dont les habitants des différents quartiers de Tozeur manipulent les matériaux techniques et constructifs (et les valeurs sociales, culturelles et sociétales qui y sont associées), chaque fois qu'ils prennent la décision d'intervenir sur leur habitation.

Ces différences de traitement questionnent alors d'autres aspects de la vie quotidienne locale. Comment les Tozeri issus des « vieux quartiers » ont-ils pu décider d'aller habiter dans les « villas » ? Pourquoi ce modèle d'habitat est-il présenté comme un aboutissement de la mobilité résidentielle à Tozeur ? Quelles ont été les décisions permettant d'aboutir à ce modèle d'habitat isolé et son occupation quotidienne ? Quelles différences établir entre une « villa » isolée sur sa parcelle, et les habitations distantes les unes des autres du quartier de Helba ou de Rass Edhraâ ? Pourquoi ce même modèle de « villa » ne s'est-il pas transmis à toutes les composantes de la collectivité ?

L'approche technique ne suffit plus pour expliquer ces principales observations paradoxales. Elle reste la composante essentielle de la dimension constructive, mais ne peut expliquer l'ensemble des motivations des habitants. Elle ne peut expliquer non plus pourquoi les règlements d'urbanisme sont plus ou moins respectés suivant les sites, alors que nous avons pu constater le même socle de règlements pour la commune administrative de Tozeur, tout comme la même disponibilité des matériaux de construction.

B. ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES

B.1 Questionnements initiaux

B.1.a. La question de départ

Mais pourquoi tout changer dans la maison ?

Les transformations de l'espace domestique précédemment évoquées nous entraînent apparemment loin des propos que pouvait tenir F. Braudel dans les années 1960, dans son regard historique sur la Méditerranée²⁷. Constatant que « les civilisations sont des réalités de très, très longue durée [...] quasi-immobiles – une immobilité qui enracine les civilisations dans un passé beaucoup plus ancien qu'il n'y paraît à première vue », il évoquait une relative pérennité à la fois de la famille et de l'occupation de l'espace, de l'habitat sur les deux derniers millénaires : « nomades, ils établiront leurs campements selon des règles immuables ; sédentaires, ils fonderont une cité,

27. BRAUDEL F., *La Méditerranée, l'espace et l'histoire* (t. 1), *Les hommes et l'héritage* (t. 2), 1977. Voir en particulier les chapitres suivants du tome 1 : *La terre, L'histoire* et *Espaces* et du tome 2 : *La famille*. Extraits cités : t. 1 – *L'histoire*, p. 157-167 et *Espaces*, p. 195.

toujours la même ». Il situe cette permanence, cette durée du présent, au-delà des quelques mutations visibles liées aux conquêtes, aux migrations, à des « greffes mal prises [...], ces aventures [qui] tournent mal », qui ne révéleraient qu'épiphénomènes, oscillations ou soubresauts.

Ou, au contraire, les mutations précédemment évoquées, peu lisibles dans la structuration de l'habitat, ont bel et bien révolutionné l'habitation... car elles seraient liées à la « dissolution des anciennes bases économiques [qui a entraîné] la désagrégation des larges structures collectives et dirigé la famille vers des systèmes cellulaires autonomes » ?²⁸

Dès la fin des années 1980, de nombreuses études font état de profondes transformations de l'habitat. Deux grands champs d'études cernent ces transformations.

Dans une démarche typo-morphologique, S. Santelli et B. Tournet²⁹ décrivent la spécialisation progressive de pièces et l'évolution de la façade comme « lieu d'investissement symbolique privilégié [...] au décor "saturé" ». Ils suggèrent que cette différenciation fonctionnelle de plus en plus grande et l'usage du mobilier spécifique transforme le mode d'habiter, mais ne modifie pas la structure de l'habitation, qu'ils considèrent toujours organisée autour d'une cour centrale à ciel ouvert.

Questionnant les nouveaux usages qu'il relève au Yémen, J.-C. Depaule³⁰ raconte comment les anciennes maisons-tours s'opposent à ces « villas qui se bâtissent désormais dans les nouveaux quartiers, hors les murs, au-delà du *Mīdan al-Tahrīr* [formant] un centre moderne [constitué] d'immeubles semblables dans leur banalité internationale à ce que l'on trouve ailleurs dans la région ». Il décrit surtout comment certaines « adaptations fonctionnelles et innovations stylistiques ou techniques » sont liées à la modification des rapports de l'habitation avec l'extérieur et au déplacement des lieux de sociabilité. Il s'interroge : « [cela] exprime ou préfigure une recomposition des territoires masculins et familiaux, ou au moins un assouplissement des frontières internes les régissant ». Et il conclut : « habiter une villa fait maintenant partie des repères au moyen desquels les Sannanis redéfinissent leur existence, [...], ce sont des traits opposant des styles de vie qui sont mis en balance, c'est-à-dire les liens du quartier et *a fortiori* les liens familiaux dont la fragmentation risque d'être accentuée », la notion de « confort » et de « commodité ».

Qu'elles soient typo-morphologiques ou qu'elles questionnent les usages, ces deux approches mettent en évidence quelques sources communes de transformation : fragmentation du parcellaire, usages, nouvelles commodités, sont des facteurs récurrents à partir desquels se (re)modèle l'espace d'une société. La première démarche ne traite que de l'habitat, sans aborder ses

28. BRAUDEL F., *La Méditerranée, les hommes et l'héritage* (t. 2), 1977, p. 118-119.

29. SANTELLI S., TOURNET B., « Evolution et ambiguïté de la maison arabe contemporaine, étude de cas à Rabat et Tunis », *Cahier de la Recherche Architecturale*, n° 20-21, 1987, pp. 48-55.

30. DEPAULE J.-C., « Si on commence à tout changer dans la maison... », 1989.

occupants ou la variation dans la maisonnée. Le second champ évoque les relations entretenues entre membres (masculin / féminin) et les articulations avec l'espace extérieur et le quartier. La place de la famille au sein de l'habitation est abordée, mais pas ses constituants ni sa variation sur la longue durée. C'est peut-être dans cette articulation entre l'habitation et la famille que se situent les réponses explicatives des transformations de l'habitation.

Les articulations entre habitation et famille

Certains objets et institutions, tels que l'habitation et la famille, traduisent particulièrement l'organisation du groupe social qui les a fait naître. Au Maghreb, nous sommes dans un « système à maison » tel que l'a décrit C. Levi-Strauss : « la maison est d'abord une personne morale, détentrice de biens matériels et immatériels [terres et territoires, noms et légendes, droits exclusifs...], [elle se] perpétue en transmettant son nom, sa fortune et ses titres en ligne directe ou fictive, à la seule condition que cette continuité puisse s'exprimer dans le langage de la parenté ou de l'alliance, ou les deux ensembles »³¹. Ce n'est donc pas la maison qui appartient aux gens, mais les gens qui appartiennent à la maison, et avec eux les biens matériels et immatériels qui doivent être conservés pour être transmis. Dès lors, toute modification de l'habitation (par morcellement...) questionne le système de maison. Si les transformations de la parenté n'engendrent rien d'autre que de la parenté selon M. Godelier³², les transformations de l'habitation questionnent de fait beaucoup plus que les transformations techniques de l'habitat. Elles interrogent les rapports internes des membres de la maison (rapports de parenté, de dépendance matérielle ou symbolique, de subordination entre générations...), mais aussi l'interprétation d'événements extérieurs qui, par leurs impacts, ont perturbé la reproduction des rapports sociaux antérieurs. L'analyse de la maison (l'habitation, la famille et leurs représentations collectives produits d'actes sociaux) et de ses changements sur une longue période peut aider à décrypter les mutations du corps social.

L'habitation est le lieu où résident les personnes composant la maisonnée, au quotidien et de façon continue. L'habitation est un objet pensé, conçu puis fabriqué par ses occupants ou des tiers, en vue d'usages déterminés et de modes d'habiter locaux. Son évolution renseigne sur l'évolution de la société qui a créé cet objet, sur les préoccupations du groupe social qui le pratique. L'habitation peut être vue comme une toile sur laquelle se projette la société, par petites touches successives. C'est un tel tableau que lisent M. Eleb et A. Debarre, lorsqu'elles racontent l'histoire de l'architecture domestique bourgeoise en France du XVII^e au XIX^e siècle³³. À partir d'une lecture fine de l'évolution des plans d'immeubles parisiens (base de leur corpus) et leur contextualisation, elles racontent la lente maturation du corps social bourgeois, l'évolution des valeurs de la société française et des mentalités, les traductions spatiales successives. Elles montrent l'étendue des répercussions : sur le plan de l'architecture d'abord, avec l'apparition de nouveaux modèles et plans

31. LAMAISON P., « La notion de maison, entretien avec C. Levi-Strauss », 1987, p. 34.

32. GODELIER M., *Métamorphoses de la parenté*, 2010, p. 122.

33. ELEB M., DEBARRE A., *Architecture de la vie privée, XVII^e – XIX^e siècle*, 1989.

d'habitations, mais aussi du mobilier et bien d'autres composantes de l'habiter, et la mise en place de certaines images architecturales préférentielles de l'immeuble bourgeois.

Nous savons, depuis les travaux de P. Ariès³⁴, que la famille n'est pas une institution immuable, même si elle donne l'impression d'un passé immobile. Il s'agit d'une stabilité affichée à l'instant présent, dans le court terme. Mais nous pouvons supposer que la famille – tout comme l'habitation – accompagne les transformations de la société, car elles ont en commun ce rôle d'articulation entre individus et groupes (ou communautés) et d'articulation entre générations. Le fonctionnement de la famille tunisienne n'est pas plus pérenne ou stable que d'autres institutions familiales, dès lors que l'analyse se base sur une longue durée. De nombreuses études³⁵ sur la « famille tunisienne » indiquent que celle-ci connaît de profondes mutations au cours du XX^e siècle : mutations démographiques (avec l'apparition de politiques de contrôle de naissances, de vulgarisation des établissements de soin et d'hygiène, la stabilité progressive des ressources alimentaires...), mais aussi mutations économiques, culturelles, médiatiques... Analysant l'évolution des modèles de parenté de la famille tunisienne avec des méthodes similaires à celles de M. Eleb et A. Debarre, l'historienne L. Blili-Témime³⁶ analyse l'émancipation progressive de la femme tunisoise : « comment celle-ci a-t-elle pu quitter la maison, tombeau de la vie comme se plaît à le répéter la sagesse populaire, pour l'extérieur et la vie publique ? ». Dans son étude, elle livre des familles qui déclinent au pluriel les normes canoniques des juristes : « ni la famille traditionnelle, ni la famille moderne ne nous sont apparues comme des réalités tangibles, aux contours bien définis [en particulier] par l'instauration du Protectorat et toutes les cassures qu'il induit. [...] Un tel tableau de la famille n'est pas statique, dès les années vingt, des changements se profilent ». Ce sont des jeunes filles qui refusent l'époux, des étudiants à l'étranger qui épousent des Françaises, c'est l'ouverture des politiques matrimoniales des familles tunisoises sur la province... La sociologue L. Ben Salem³⁷ décrit plus précisément certains aspects de ces changements et les répercussions sur la conception de la famille, en particulier dans la période suivant l'Indépendance. Elle évoque certaines hypothèses sur l'apparente nucléarisation de la famille tunisienne, ou sur les répercussions de la participation croissante des femmes à la vie économique : l'école et l'éducation, l'ensemble des textes portés par un discours politique depuis l'Indépendance et relatifs à des rapports au sein de la famille (égalité hommes / femmes affirmée dans la Constitution, protection

34. ARIES P., « Pour une histoire de la vie privée », 1983 (contribution au colloque *A propos de l'histoire de l'espace privé*).

35. Ces mutations familiales seront interrogées au cours de ce travail. Citons en particulier les actes du colloque *changements sociaux en Tunisie, 1950-2000* (l'Harmattan, 2007), l'une des dernières livraisons sur ce sujet. Les premiers travaux recensés sont ceux de H. de MONTETY : « Mutations des mœurs familiales et Tunisie », 1960 ; A. BOUDIHBA : « Point de vue sur la famille tunisienne », 1967 ; C. CAMILLERI : « Famille et modernité en Tunisie », 1967 ; A. DEMEERSMAN : *La famille Tunisienne et les temps nouveaux*, 1967...

36. BLILI-TEMIME L., *Histoire de famille*, 1999.

37. BEN SALEM L., « Famille et changements sociaux, révolution ou reproduction ? », *Les changements sociaux en Tunisie*, L'Harmattan, 2002, pp. 49-60 ; « La famille en Tunisie : questions et hypothèses », *Structures familiales et rôles sociaux*, Cérès, 1994, p. 13-27.

maternelle et infantile confortée par le Code du statut personnel (CSP), contraception, avortement, divorce...). Cette « famille », précisons-le, englobe tous les membres ayant des liens de parenté. En ce sens, elle peut ne pas se superposer à la maisonnée (qui regroupe toutes les personnes habitant sous le même toit – ou autour de la même cour). La structuration de la « famille » traduit des rapports d'alliance au sein d'un groupe : modes de transmission d'un patrimoine, conditions d'union, mode de filiation... Sa typologie et son envergure sont variables : d'un côté une « famille large » (ou élargie), de l'autre une « famille étroite » ou conjugale. Les principales différences entre ces deux typologies portent sur les modes de cohabitation, d'organisation économique, de définition d'un patrimoine propre et des conditions de sa transmission.

Ces deux objets « habitation » et « famille » sont aussi le produit d'une vision à long terme. La structure familiale est représentative des modes de transmission et de perpétuation inter-générationnelle. L'habitation fait partie du « patrimoine », pris ici au sens étymologique : il représente à la fois le « bien détenu par héritage de ses ascendants », mais aussi l'héritage commun du groupe comme constituant de l'habitat (« l'ensemble des éléments inaliénables et transmissibles qui sont la propriété, à un moment donné, d'une personne, d'une famille, d'une entreprise ou d'une collectivité »³⁸). La structure de ces deux objets permet alors d'appréhender le mode d'établissement du groupe dans le long terme. C'est pour cela que la sphère domestique, articulant « famille » et « habitation », occupe une place particulière dans la dynamique qui structure la société, en puisant dans les représentations lignagères plus que dans la structuration de l'espace public ou les représentations professionnelles et leurs organisations.

Questionner le modèle de la « maison à cour arabo-musulmane »

L'ensemble des discours sur l'habitat urbain arabo-musulman dans le versant sud de la Méditerranée évoque comme constante son organisation autour d'une cour centrale : « sa disposition est partout la même : un grand cube de pierre avec un patio sur lequel s'ouvrent les chambres »³⁹. Il en ressort une vision archétypale, appliquée à la maison jéréidienne « [qui] n'offre que très peu d'originalité. Formée d'une cour autour de laquelle s'agencent des espaces composants, elle est issue d'un schéma méditerranéen aussi classique que fonctionnel »⁴⁰. C'est devenu un lieu commun, « l'idée que l'on se fait communément de la maison "arabo-islamique" »⁴¹, un postulat que l'on ne questionne plus quitte à mélanger les typologies : « ce type d'habitation, caractéristique des maisons rurales, reproduit dans sa structuration le modèle de la *dâr 'arbi* urbaine ou péri-urbaine consistant à répartir autour d'une cour close (*wast ad-dâr*), disposant d'une seule sortie sur l'extérieur (*sgîfa*) des pièces d'habitation »⁴². C'est oublier les structurations de la maisonnée, les

38. Définitions tirées du dictionnaire Larousse, 2000.

39. MARTIN J-F., *Histoire de la Tunisie contemporaine, de Ferry à Bourguiba*, 1993, p. 80.

40. M'RABET A., *L'art de bâtir au Jérid*, 2004 [1985], p. 57.

41. DEPAULE J.-C., « Si on commence à tout changer dans la maison », 1989, p. 49.

42. PUIG N., *Bédouins sédentarisés et société citadine à Tozeur*, 2004, p. 115.

différences notables entre le monde rural et le contexte urbanisé de Tozeur, c'est reproduire hors contexte une interprétation de quelques travaux universitaires choisis pour leur apparente cohérence avec la structuration de la « société arabe » prise dans son ensemble. Mais quel(s) point(s) commun(s) entre la *dâr* tunisoise, le *burğ* sfaxien, le *manzil* jerbien et le *hûš* tozeri ? Toutes ces habitations disposent d'une cour à ciel ouvert... autour de formulations familiales différentes. Cette vision archétypale de la maison arabo-musulmane proviendrait du fait que la maison du prophète Mahomet a également été la première mosquée. Mais ce n'est qu'un lieu commun pour études orientalistes, l'une de ces « innombrables maximes abstraites concernant la « civilisation [*orientale*] que le [savant orientaliste] avait étudié : rares ont été les orientalistes qui se sont intéressés à autre chose qu'à prouver la validité de ces *vérités* », comme le suggère E. W. Said⁴³. Est-ce que l'organisation de la vie privée locale doit puiser (ne peut que puiser) sa structuration dans la reproduction homothétique des institutions politiques que l'Islam a structuré il y a quinze siècles sur un autre continent ? Pour ma part, je ne peux postuler que l'espace local (domestique et public) et les actes de ses occupants peuvent être déchiffrés à partir de l'interprétation de textes canoniques – sans pour autant nier l'influence de ces textes à certains moments de l'histoire, en alimentant la production de normes et de codes influençant les attitudes individuelles et collectives.

L'origine de cette typologie ne doit rien au monde musulman : nous la retrouvons dans les premières habitations phéniciennes d'Ur et de Doura Oropos, parmi les tous premiers établissements humains « urbains » édifiés sur les rives de l'Euphrate. Une grande partie de l'habitat méditerranéen est organisé autour d'une cour à ciel ouvert, qu'il soit mésopotamien, égyptien, phénicien, étrusque, grec ou romain – il en sera de même pour d'autres civilisations, sur d'autres continents. Rappelons cependant la grande diversité des cours dans le monde musulman et méditerranéen, telle que le mentionne le projet Méda-Corpus: « patio, cour et jardin sont souvent confondus comme des variantes d'une même définition d'espace. Mots utilisés sans distinction, auxquels on octroie trop souvent le même sens laminant la diversité culturelle dont ils sont l'expression. Et pourtant, ces trois espaces déclinent bien trois manières de penser, de vivre, d'investir, *d'apprivoiser l'extérieur* »⁴⁴, manières de faire que nous ne pouvons restreindre à la présence ou non d'activités économiques domestiques productives. Elargissant le champ géographique de notre aire d'étude, quelles relations typologiques entre les niveaux hauts de l'*oukala* (ou *fondouk*) collective de Tunis organisés autour d'une cour à usage d'activités commerciales ou artisanales⁴⁵, le palais aux nombreuses pièces et dépendances de la médina de Tunis, du Caire ou de Fès analysé par J. Revault⁴⁶, l'habitat du faubourg de Halfaouine (Tunis)

43. SAID E.W., *Orientalisme*, 2005 [1978], p. 69.

44. Projet Méda-Corpus, *Architecture traditionnelle méditerranéenne*, 1992, p. 40-42 (souligné par mes soins).

45. CALLENS M., « L'hébergement traditionnel à Tunis », *Cahiers de Tunisie* n°10, 1954, pp. 169-179.

46. REVAULT J., *Palais et demeures de Tunis XVI^e-XIX^e*, 1967-1971, CNRS Ed. (2 t.) ; *Palais et demeures de Fès*.

relevé par S. Santelli, l'habitat moyen sans cour du Caire décrit par N. Hanna ou la densité des petits logements superposés dans l'immeuble collectif cairote⁴⁷, les maisons-tour (sans cour) de Sanaâ au Yémen décrites par P. Bonnenfant⁴⁸, ou encore l'organisation de l'habitation villageoise kabyle⁴⁹ ? À travers la lecture de l'organisation des différents espaces méditerranéens recensés par le projet Méda-Corpus, nous y avons vu différentes gradations dans les distributions typologiques : « qu'il soit distribué par l'extérieur ou par l'intérieur, qu'il s'organise à partir d'un espace central (maisons à patio, à *sofa*...) ou de façon linéaire, une grande proportion de l'habitat méditerranéen complexe [sous-entendu par les auteurs hors « habitat épars élémentaire »] ou composé (comme l'habitat groupé urbain) se fait à partir d'un espace – qui peut être une cour / patio / jardin – mais qui sert essentiellement à articuler et à relier deux mondes de nature opposée ». Et les auteurs suggèrent d'appréhender l'habitation à partir des couples suivants : depuis l'extérieur / public / masculin vers l'intérieur / privé / féminin, et non en termes typologiques.

À travers les usages recensés de cette cour / patio / jardin, une telle approche privilégie la notion de protection de la vie privée par une mise à distance d'autrui, sachant que cette même mise à distance pouvait évoluer au cours du temps et de la densité du site. Partageons ici l'analyse de C. Pétonnet : « qu'il s'agisse du *qsar* ou de la tente, nous voyons que les familles, même alliées, protègent toujours efficacement leur intimité. C'est là une constante qui se retrouve dans tous les habitats »⁵⁰. La cour à ciel ouvert, ceinte de murs, est l'une des réponses architecturale efficace et adaptée aux sites urbains denses et aux climats chauds. Ces murs sont aussi l'une des protections les plus efficaces contre les intrusions d'autrui, symboliques ou réelles. M. Boughali ne constate rien d'autre, lorsqu'il écrit que « le plan de la maison a sûrement été inspiré par la conception des relations familiales, et non l'inverse »⁵¹. Protégeons d'abord, construisons autour.

Si les contraintes urbaines et de densité se modifient, nous pouvons supposer que la forme de la mise à distance évolue, ainsi que sa transcription typologique et spatiale. Mais surtout, si la définition de la « famille » et son envergure changent, nous pouvons envisager que les besoins de sa protection soient également modifiés. Et ce que nous pouvons observer, ce sont *apparemment* de profondes modifications dans les règles d'édification de l'habitation, depuis l'apparition de règlements contraignants limitant les marges de manœuvre de l'auto-construction (et leur respect même partiel ou interprété par les auto-entrepreneurs) à la formulation de l'habitation lors d'une décision de construction.

47. DEPAULE J.-C. NOWEIR S., MOUNIER J.-F., PANERAI P., ZAKARIA M., *Actualité de l'habitat ancien au Caire : le rab' Qizlar*, CEDEJ dossier n°4, 1985.

48. BRETON J.-F., DARLES Ch., « La maison-tour et ses origines » in BONNENFANT P., *Sanaa, architecture domestique et société*, CNRS, 1995, pp. 449-457.

49. MAUNIER R., *La construction collective de la maison en Kabylie*, 1926.

50. PÉTONNET C., « Espace, temps et dimension », *L'Homme*, t. XII-2, 1972, pp. 47-84.

51. BOUGHALI M., *La représentation de l'espace chez le Marocain illettré*, 1972 p. 61.

B.1.b. Les hypothèses de recherche

Lecture des dynamiques en œuvre

Revenons sur la première déduction que la visite précédente de Tozeur nous autorise : l'objet « habitation » a subi au cours des cinquante dernières années de profondes mutations, si l'on se base sur les écarts visibles constructifs et esthétiques, mais aussi morphologiques et typologiques. Aux yeux d'un technicien averti, chaque habitation est un véritable tableau, où peuvent se lire toute une succession d'interventions sur une toile de fond initiale. Les relevés montrent qu'une habitation peut avoir subi un grand nombre d'interventions d'envergure variable au cours de cette période : réfection de la toiture (après les inondations de 1969 et 1989), création d'ouvertures dans un mur plein, changement de menuiseries, fractionnement de pièces, création d'une pièce d'eau et sanitaires, réfection de carrelages ou pose de faïence, installation électrique, surélévation... sans énumérer tous les désordres techniques et sinistres que ces interventions successives peuvent causer ! Les *traces* observées lors des relevés sont la sédimentation de toutes ces interventions, chacune se superposant à la précédente plutôt que l'effaçant. Une lecture des traces laissées par chaque intervention est envisageable, à la condition d'adopter la posture d'un médecin légiste ou d'un archéologue : constituer la trace, lui donner corps, la dater, puis l'insérer dans la chronologie des interventions successives.

Il serait vain, cependant, de donner corps à ces traces – c'est-à-dire de rendre compte de l'évolution de l'habitation – uniquement à l'aide d'outils techniques. Dépassant le cadre rigoureux d'une lecture technique, ces interventions sont prodiguées par un nombre indéfini d'occupants (bien souvent antérieurs à ceux que nous avons pu interroger). Ces traces montrent l'attention qu'ont porté ces occupants à leur habitation cadre de vie : c'est une sédimentation matérielle, une stratification de leurs aspirations successives et d'un vécu quotidien éphémère. Ces interventions sont, parmi d'autres, des fossiles de la vie familiale et de l'économie locale. À travers la lecture de ces *traces*, (les interventions techniques successives), nous avons des *indices* pour décrypter les aspirations, motivations et contraintes éventuelles qui ont amené les occupants à intervenir sur leur habitation. Reste la question : pourquoi un tel objet « habitation » basé sur du long terme a *visiblement* subi autant de transformations ?

Ces motivations et aspirations sont, certes, individuelles : elles sont complexes et leur configuration varie d'un cas à l'autre. C'est notre premier niveau de lecture. L'attente à la base des interventions (et la satisfaction qui en découle à leur achèvement) ne se situe pas exclusivement au niveau de la maison : elle en dépasse le contexte, passe d'habitation en habitation, de groupe domestique en groupe domestique par différents vecteurs : les maçons (qui reproduisent ailleurs des réponses similaires entre commandes, malgré des prescriptions différentes), des femmes (qui échangent entre elles sur certains usages quotidiens, au hammam par exemple), des hommes (qui comparent la facture des travaux au résultat social des signes ostentatoires obtenus), des jeunes

adultes (qui font un tri difficile entre éducation, héritage social, « modernité », réseaux familiaux et amicaux...). Au-delà de l'usage strict destiné au client, ces interventions et autres travaux révèlent l'étendue des préoccupations que se posent chaque groupe domestique et la somme de tous les groupes domestiques, et les réponses respectives qu'ils envisagent à partir de leur clé de lecture du contexte environnant.

Quelques causes de mutations exogènes à la société et à la « famille » oasienne peuvent être évoquées dans un premier temps : changements dans les modes techniques constructifs, dans les relations économiques et l'accessibilité générale du site, dans la perception des réglementations urbaines naissantes, des causes que J.-L. Arnaud met bien en avant dans l'analyse qu'il fait des changements de l'habitat damascène⁵². Une mutation technologique peut en effet introduire une transformation de la forme de l'objet, sans pour autant modifier son usage⁵³. À Tozeur, les premiers emplois du béton armé n'ont pas entraîné l'apparition de nouvelles formes architecturales, mais certaines formes architecturales sont intrinsèquement liées aux qualités du béton armé (cloisons minces, ouvertures larges, porte-à-faux, grandes portées...). La multiplication des réseaux fluides (électriques, eau, assainissement...) dans tout le site urbanisé au cours de la seconde moitié du XX^e siècle peut autoriser d'autres formulations de l'espace domestique et de la répartition des rôles masculin / féminin (gestion des déchets, approvisionnement en eau potable, augmentation de la durée diurne d'activité...). Ce sont là des aspects portant sur des causes exogènes à la famille, bien qu'elles questionnent les rapports de ces membres aux institutions, aux relations économiques entretenues entre acteurs...

L'habitation ne peut être considérée indépendamment de son rôle initial : permettre à un groupe de rester à demeure sur un lieu donné. Au-delà de la satisfaction des besoins primaires (abriter et protéger des interventions extérieures), toute « habitation » héberge une « famille ». Si les acteurs constituant la famille ont eu recours à de nouvelles technologies constructives pour édifier leur habitation, est-ce uniquement par commodité technique (disponibilité des matériaux, facilité de mise en œuvre, faible coût...), ou bien parce qu'un renouvellement des structures familiales et sociales nécessitait un renouvellement des typo-morphologies des habitations ? Les causes exogènes doivent être articulées avec celles, endogènes, du fonctionnement familial.

Les hypothèses de recherche

Voici donc exposées les premières observations sur le cadre de vie local. Une hypothèse serait d'envisager que la transformation de l'habitation est liée à la métamorphose de l'objet bâti lui-même, mais aussi aux modifications successives de l'envergure de la maisonnée, considérée ici comme une unité de membres liés par des rapports de solidarité et de cohabitation et des intérêts

52. ARNAUD J.-L., *Damas, urbanisme et architecture*, 2006.

53. L'invention de l'arc en ogive, puis de l'arc boutant dans l'architecture religieuse occidentale en est un excellent exemple.

partagés de production et de consommation. Je vais, au cours de ce travail, tenter de démontrer cette hypothèse, en mettant au jour l'articulation entre ces deux mondes.

Les observations ont montré que les habitants de Tozeur sont passés au cours de la seconde moitié du XX^e siècle d'un habitat multi-générationnel, abritant plusieurs générations et plusieurs familles parentales autour de ressources, services et facilités mises en commun (sanitaires, feux, mais aussi produits tirés des exploitations oasiennes) et de la fréquentation d'utilisation de services collectifs et/ou publics (bains maures, fontaine...), à une habitation uni-familiale disposant systématiquement de l'ensemble des ressources, services et facilités estimés nécessaires autant à la vie quotidienne qu'à la représentation et l'expression d'un statut social.

Ces transformations n'ont pas été menées uniquement suite à des contraintes de type exogène, telles que la disparition de certains services collectifs ou publics (fontaines publiques...). Elles sont également suite à une formulation progressive par les occupants d'une nouvelle structuration domestique, entraînant une hygiène de vie, des notions d'intimité familiale et corporelle, une fréquence d'utilisation justifiant le transfert de ces fonctions et services à *l'intérieur de la maison*... Il y a eu par conséquent mutation de la notion de « habitation », pour lui permettre d'accueillir toutes ces fonctions nouvelles. Ces transformations ont plusieurs origines. Elles découlent pour partie de l'interprétation individuelle des politiques étatiques suivies depuis l'époque du Protectorat puis par l'Etat tunisien (hygiène, attentions médico-sanitaires, éducation, travail féminin, mais aussi conséquences des règlements d'urbanisme...) instaurant progressivement un droit et un statut personnel. D'autres facteurs peuvent être envisagés : les relations croissantes et directes avec les sociétés occidentales par exemple, par l'intermédiaire du tourisme, des médias, de l'émigration... Nous pouvons également ajouter une nouvelle formulation des notions de confort et commodité, autant inspirée par un « ailleurs » (le niveau de vie et le cadre de vie des pays occidentaux ?) que par une « élévation du seuil de sensibilité » relevée par N. Elias en d'autres lieux et d'autres époques⁵⁴, une élévation réellement encouragée par la volonté politique moderniste de l'Etat tunisien définie après l'Indépendance. Ces transformations de l'envergure de la famille seraient liées à la formation d'une sphère privée, ordonnée autour de l'individu et du couple, substitué à un ancien ordre basé sur une représentation des structures lignagères patriarcales.

Les facteurs de transformations

J'ai suggéré que ces transformations ne se font pas en continu, mais par séquences. C'est là un élément structurant de la dynamique des évolutions constatées. Elles nécessitent un élément déclencheur au sein de la structure familiale. L'un de ces éléments est le mariage, par les conditions économiques qu'il suppose en fondant la place de l'individu dans la société et son rôle social, en lui donnant les bases de sa responsabilité et de sa représentativité (travail et salaire, autonomie et

54. ELIAS N., *Civilisation des mœurs*, 1973.

indépendance, niveau d'éducation...). Les notions de cohabitation et de voisinage, de distance, de communauté ou encore d'individu, leur rôle respectif... sont reformulées pour l'occasion et pour l'ensemble des membres de la maisonnée, à partir d'une interprétation des actions des autres membres de la communauté. Si la localisation de l'habitation permet encore un rattachement à des réseaux familiaux ou des origines tribales revendiquées, l'importance accordée aux traitements esthétiques extérieurs (traitement de façades, vestimentaires, véhicules...) démontre la place croissante occupée par les réseaux sociaux ou professionnels et celle de l'image du statut social (possessions, fonciers...). La maison monétisée est désormais perçue comme l'élément de « localisation » de ses occupants dans une échelle sociale en cours de constitution.

Toutes ces transformations questionnent la pérennité de l'habitat. La nature des besoins exprimés, le rôle de l'habitation, les revendications sociales transcrites dans l'espace physique influent sur la formulation typologique du logement et les recours techniques nécessaires. Mais s'agit-il tout autant de bouleversements dans les fondements constitutifs de l'habitation ? Au cours des lignes précédentes, j'ai évoqué un certain nombre de causes et de motivations aux transformations de l'habitation à Tozeur. Tous ces éléments moteur peuvent être ramenés aux cinq principaux facteurs suivants.

Le premier facteur a trait aux opportunités et conséquences qu'entraînent les raccordements aux réseaux (eau potable, électricité, voirie...) sur l'agencement intérieur (choix du mobilier et disposition), sur la possibilité nouvelle de créer certains espaces spécifiques (salles d'eaux...), ou plus simplement sur la multiplication de ces espaces au sein de l'habitation.

Le second porte sur la disponibilité du foncier et la capacité de la maisonnée à sa maîtrise. Les procédures d'accès au foncier ne sont pas les mêmes que l'on soit en site urbain dense ou en zone périphérique peu peuplée, ou encore que l'un des membres de la maisonnée dispose de capacités financières suffisantes pour acquérir des lots constructibles dans l'un des lotissements aménagés par les Agences foncières et la Municipalité de Tozeur. Ce sont ici les mécanismes de fabrication du foncier et de l'offre nouvelle en logement (accession sociale, promotion privée...) qu'il convient de questionner autant que leur compréhension par les habitants enquêtés.

Le troisième facteur concerne la composition de la famille (dimension de la fratrie) et les superpositions intergénérationnelles dans un même cadre habité. La composition de la maisonnée est liée aux capacités d'absorption du cadre bâti (fournir *a minima* une couche nocturne pour chacun des membres, quitte à ce que ce soit par roulement, comme c'est le cas dans les appartements algérois), mais elle est aussi liée à la force d'attraction de ces membres entre eux, force qui se manifeste par le sens donné aux liens de parenté dans une expression patrilignagère. Qui peut ou doit quitter l'habitation lorsque la place se raréfie ? L'augmentation de la durée de vie modifie l'équilibre des forces en présence (car elle met en présence plusieurs générations qui auparavant ne cohabitaient pas), et influe donc sur la densité supportable au sein de l'habitation.

Le quatrième questionne la durabilité des constituants de l'enveloppe bâtie, et le degré de maîtrise par la maisonnée des techniques de construction. Dans l'acte constructif, cela va de l'identification de la personne-ressource à solliciter en fonction de la tâche technique envisagée (ou le recours aux réseaux adéquats), à la maîtrise de cette même tâche par l'un des membres de la maisonnée dans le cas d'auto-construction en charge directe. Mais cela englobe également la valorisation des techniques constructives usuelles au moment des travaux.

Le dernier facteur interroge les itinéraires sociaux envisagés par au moins l'un des membres de la maisonnée, et son inscription dans les différents réseaux sociaux et/ou professionnels. Certaines motivations dans les travaux ont clairement été portées par l'un des membres de la maisonnée. Il s'agirait alors d'affaire d'individus en famille plutôt que d'actions collectives familiales réalisées en raison des liens conjugaux ou d'alliances préétablis.

Tous ces facteurs influent, à des degrés divers, à des moments distincts, sur les choix faits par la maisonnée et les membres constituant la maisonnée : choix constructifs et décoratifs esthétiques, choix d'agencement intérieur et de cloisonnement, choix de morcellement d'une vaste emprise spatiale, choix de délocalisation d'un futur ménage...

B.2 La méthode d'enquête

B.2.a. Le choix du site d'étude

L'échelle du site d'étude

Tozeur est une petite ville de taille moyenne de 40 000 habitants, située au Jérid, une région désertique du sud-est tunisien. La région administrative du Jérid totalise 90 000 habitants, soit environ 1 % de la population nationale tunisienne (source INS 1994).

Les premières informations collectées montrent qu'en trente ans (recensements de 1966 et 1994), la population double, le nombre de ménages aussi, mais le nombre de logements est multiplié par trois alors que la surface urbanisée est multipliée par vingt. Cette modification des ratios questionne déjà sur les modes de production de l'habitat entre ces deux dates.

Bien adaptée au climat saharien, l'architecture vernaculaire jéridi était homogène, au moins jusqu'au début du XX^e siècle. Comme l'écrivait F. Gendre dans sa monographie touristique en 1908 : « les maisons en briques bien entretenues [de Nemlet] ressemblent à un quartier de Tozeur »⁵⁵, bien qu'il s'agisse de deux sites distants d'une vingtaine de kilomètres et appartenant à deux oasis indépendantes. Actuellement, une comparaison des différents quartiers de Tozeur entre eux nous semble délicate, voire impossible, comme le montre notre visite-découverte du site.

La population de Tozeur est composée de sédentaires habitant de longue date les bourgs anciens, et de récents sédentarisés, de bédouins qui nomadisaient dans la steppe environnante, tel

55. GENDRE F., « De Gabès à Nefta (le Nefzaoua et le Djérid) », 1908.

est le tableau schématique que brossent de nombreux guides touristiques actuels. Cette dernière vague de sédentarisation occulte les précédentes, très nombreuses au cours des siècles passés si l'on se réfère à l'historique de Tozeur dressé par du Paty de Clam (mais il évoque autant de vagues de sédentarisation successives pour la ville voisine de Nefta)⁵⁶. Bien que de nombreuses distinctions sur les modes de vie dits « opposés » de ces deux types de population aient déjà été faites, à la suite d'Ibn Khaldûn, je les questionnerai encore ici. Ce n'est pas en terme de confrontation ou de conflits que j'aborderai les interactions sociales entre ces fractions composant ces deux grands groupes, mais en termes de relations stratégiques. Quels sont les bénéfices (et les coûts) supportés individuellement et collectivement dans ce phénomène de différenciation sociale éblouissant la première visite du site ?

Pourquoi Tozeur ?

Ce que Tozeur nous donne à voir, dans cette transformation de l'habitat et de l'habitation, nous aurions pu l'étudier dans toutes les autres villes de la Tunisie. Ce que j'ai observé à Tozeur, par sondage, j'aurai pu le constater ailleurs : toutes les villes maghrébines se sont transformées au cours du demi-siècle qui vient de s'écouler. Des mutations similaires de l'habitat sont manifestes dans tout le bassin sud de la Méditerranée, que mes voyages m'ont permis de visiter. L'étude est limitée à Tozeur, pour plusieurs raisons.

La première est liée à ma connaissance de la ville et de la région. J'ai vécu à Tozeur pour raisons professionnelles, et effectué différents travaux universitaires sur cette ville⁵⁷. Cela m'a permis d'accumuler quantité de documents photographiques au cours des voyages successifs dans le Jérid entre 1985 et 1996, début de cette recherche. Les nombreuses relations nouées sur le site laissaient supposer une facilité d'accès aux habitations pour nos relevés et entretiens.

La seconde est liée à la construction progressive du territoire de Tozeur, à l'aménagement de l'espace local. De nombreux documents, accessibles et de qualité, détaillent l'évolution de ses contours, les limites de sa souveraineté, ou ses caractéristiques naturelles intelligibles. En tant que commune administrative d'une taille supérieure à 10 000 habitants depuis sa création en 1888 puis en tant que siège de Gouvernorat, les données statistiques sont régulières et précises. Elles autorisent une confrontation sur la longue durée. La Ville de Tozeur a établi depuis les années 1970 un certain nombre de documents d'urbanisme (PAU, plans de réseaux...), que nous pouvons comparer à d'autres sources (photographies aériennes, plans topographiques, études de faisabilité, schémas nationaux d'orientation, plans directeurs...). Par ailleurs, la région du Jérid a fait l'objet de nombreuses études commanditées par l'Etat tunisien (développement économique régional, lutte contre la désertification...), de recherches universitaires et de thèses dans des champs disciplinaires

56. Du PATY de CLAM, *Fastes chronologiques de Tozeur*, 1890 ; « *Fastes chronologiques de la ville de Nefta* », Toulouse : Bull. Soc. Géog., 1890, pp. 401-407.

57. Les activités professionnelles sont liées aux stages effectués dans l'agence Al-Andalus (suivi de chantier du lycée d'El-Hamma, restructuration de l'hôtel Jérid...). Pour les études, voir entre autres la thèse de 3^{ème} cycle en architecture : ABACHI F., *Tozeur, les banlieues perdues ou la ville enfouie*, ITAAUT : 1991.

divers : sociologie et anthropologie, urbain et architecture, histoire... Signalons enfin un corpus particulièrement rare par sa densité, celui des documents établis entre l'établissement du Protectorat (1881) et le début du XX^e siècle : récits de voyages et monographies touristiques, chronologie historique détaillée, étude de la vie locale, cartes postales... Ces documents permettent d'établir des comparaisons fiables avec l'état relevé lors de l'enquête, entre 1997 et 2000.

La troisième raison est liée aux programmes municipaux en cours lors de notre terrain : programmes d'embellissement, édification de monuments, réaménagements des espaces publics, muséification et de patrimonialisation de certains quartiers de la ville... Ces interventions municipales successives (votées sur des budgets annuels) sont sans équivalent dans les autres communes tunisiennes. Elles ont un impact médiatique très important, bien au-delà de ce que laisserait supposer le faible montant des investissements. Elles sont largement relayées par les quotidiens de la presse nationale. Au niveau local, elles ne laissent personne indifférent : elles sont débattues entre habitants de Tozeur au cours de discussions informelles dans les cafés et autres espaces de sociabilité masculine. Cela traduit des résistances – du moins verbales. Dans le cadre de ces « programmes d'embellissement », la municipalité s'octroie une possibilité d'intervention sur des façades d'habitations auto-construites dans un cadre plus ou moins respecté de règlements d'urbanisme et de règles constructives. C'est un « pseudo-traditionalisme », pour reprendre un terme de G. Balandier⁵⁸ : l'une des façons de « gommer les sociétés dans la société », une tentative de régler leur coexistence. Ce n'est pas tant la sauvegarde de valeurs, de pratiques sociales ou domestiques, que le maintien d'institutions et de relations de cadres sociaux qui est recherché. Le recours à une tradition bricolée permet de donner un sens convenu à une réalité bouleversée, en lui imposant un aspect connu et rassurant. Si l'orientation première de ces travaux est un « embellissement » à vocation touristique, le contre-coup a été de provoquer des cristallisations identitaires dont nous avons mis longtemps à démêler les enjeux sous-jacents : écriture d'une « histoire officielle de la Ville de Tozeur » (disponible sur le site internet de la Ville depuis 1999), différenciation des quartiers entre eux suivant l'origine des habitants et interrogation indirecte des légitimations d'occupation des sols. La ville de Tozeur ne serait donc pas un construit social partagé, et mes premières observations portent en elles les indices d'une construction plurielle. Dans son analyse de la « cité » et des formes de mémoire véhiculées⁵⁹, l'historienne J. Dakhliia remarquait déjà que la cohésion de cette société jéridi ne s'était pas produite autour d'histoires collectives, mais principalement dans une dissidence partagée à l'égard du pouvoir central basé à Tunis. Quelle(s) articulation(s) le pouvoir local cherche donc à promouvoir derrière la cohésion affichée (les murs de façades recouverts de la même brique de terre cuite) d'une population dont tout indique une hétérogénéité manifeste ? L'appréciation différenciée de ces interventions

58. BALANDIER G., *Anthropo-logiques*, 1974 ; cité par GOSSELIN Gabriel, « Tradition et traditionalisme », *Revue française de sociologie* 16-2, 1975, pp. 215-227. Voir également J. Favret, *Le traditionalisme par excès de modernité*, Archives Européennes de Sociologie 8-1, 1967, pp. 71-93.

59. DAKHLIA J., *L'oubli de la cité*, 1990.

questionne la construction sociale de « Tozeur », au niveau micro-local. Nous pouvons observer, entre quartiers, des décalages manifestés dans le sens donné par chacun aux revêtements esthétiques en briques de Tozeur, dans les motivations successives qui poussent les uns et les autres à en recouvrir les façades des habitations, et dans les appréciations des interventions municipales et de la légitimité à agir de cette municipalité. Dès lors, en cette fin du XX^e siècle, que signifie « être Tozeri » ? C'est un peu plus qu'être un « habitant de Tozeur », et tous les habitants ne semblent pas égaux entre eux.

B.2.b. Les formes d'enquêtes

Une analyse architecturale et technique

Un choix a été fait dès le démarrage de l'étude, celui de constituer des points de vue singuliers et précis (les monographies), puis les mettre en parallèle pour analyser les évolutions familiales, les motivations individuelles, les conditions économiques, les jeux d'acteurs, mais aussi pouvoir les confronter aux programmes municipaux, aux contraintes foncières, aux histoires collectives... Avec les moyens à ma disposition, l'exploration d'un site plus large aurait (peut-être) permis d'avoir une vision plus globale des phénomènes cités, mais elle n'aurait pas permis d'avoir ce degré de précision.

Dans un premier temps, j'ai cherché à constater et décrire au mieux ces transformations de l'espace domestique, à l'aide des monographies. J'ai eu recours, dans cette phase d'exploration, à des observations *in situ* composées d'une analyse architecturale des maisons et d'entretiens avec les habitants. L'analyse architecturale des habitations a été menée en deux temps. D'une part le relevé à l'instant présent des habitations a permis d'en dresser le portrait actuel, reprenant en cela une démarche initiée dès 1973 par B. Huet et S. Santelli⁶⁰, poursuivie et développée par les enseignants de l'ITAAUT. L'objectif de ces relevés est de « fournir une connaissance approfondie de la maison, son mode d'habiter et de ses éventuelles transformations récentes », à l'aide de relevés architecturaux détaillés incluant autant les modénatures architecturales que le mobilier visible. Ces relevés ont ensuite été complétés par la description des principales pratiques, pièce par pièce, faite par les usagers. J'ai été particulièrement attentif aux différents modes constructifs et aux technologies employées, mais aussi aux restaurations du cadre bâti suite à des désordres techniques (ces restaurations étant considérées comme « traceurs » significatifs de l'environnement technique, social et culturel à une époque donnée) et aux termes employés pour décrire les différents espaces constituant l'habitation.

Parallèlement aux relevés, j'ai mené une série d'entretiens semi-directifs avec les habitants, pour détailler l'utilisation des différents espaces, mais aussi apporter nombre de données complémentaires : constitution du ménage et de la maisonnée, origine des personnes présentes,

60. Il s'agit de notes pédagogiques initialement destinées à l'encadrement d'étudiants en architecture (UPA-6 Belleville – Paris), menés de 1973 à 1979, principalement sur le site de Mahdia en Tunisie.

occupations professionnelles... En privilégiant des méthodes qualitatives issues de l'ethnographie, nous sommes loin des méthodes d'enquêtes par questionnaires ou d'analyses statistiques. Elles m'ont semblé plus appropriées à la nature des investigations, car je cherchais à rendre compte des motivations individuelles à travers ces monographies d'habitations. Les faits ont été consignés tels qu'ils ont été décrits, avec l'importance respective que leur donnaient les enquêtés.

Enfin, j'ai tenté de restituer les phases successives de transformations de l'habitation relevée et de sa maisonnée : séquences passées, présentes et dans certains cas les intentions prochaines ou futures. Ces différentes étapes de transformations du cadre bâti, l'usage passé des différents espaces et la restitution familiale ont été présentées par les habitants eux-mêmes, à ma demande, en faisant appel à leurs souvenirs. Leurs propos ont été complétés par la présence – ou la survivance – de certains éléments architecturaux ou techniques que nous avons détectés⁶¹, et qui ont permis de compléter la restitution archéologique des étapes successives, de préciser la chronologie des interventions (par la datation possible de certains équipements ou matériaux). Ces datations ont été possibles par la reconstitution minutieuse des différents catalogues de matériaux et d'équipements disponibles dans les quincailleries, des modes de mise en œuvre et des technologies employées, pour chaque période. Je me suis efforcé, à travers l'ensemble des données recueillies, de présenter les différentes étapes du passage d'une situation « d'avant » (la plus ancienne à laquelle permettent de remonter les souvenirs des personnes présentes), à la situation « actuelle » prise au sens large car elle peut inclure des intentions imminentes mais non encore matérialisées. A chaque étape, j'ai cherché à reconstituer la logique des transformations, les motivations, les raisons, autant que les modalités de mises en œuvre : la participation d'une famille plus élargie ou du voisinage, les ressources financières, les modes de gestion du bien immobilier, l'interprétation de contraintes réglementaires...

Ces informations ont été complétées par d'autres données indirectes : des sources historiques (registres municipaux, rapports administratifs, photographies aériennes...) et des données pré-traitées (recensements statistiques, plans topographiques...)

Les bornes de la période d'enquête

L'enquête est limitée à la période allant de la décennie 1940 à l'an 2000. Non pas qu'il n'y ait pas eu de transformations de l'habitat ou de réhabilitation du cadre bâti avant cette décennie de 1940 : j'ai pu constater quelques écarts entre ce que A. Borg décrit comme « l'habitation en 1950 » et celle que nous donne à voir du Paty de Clam dans son étude réalisée en 1893, soit cinquante ans plus tôt. J'avais suggéré, lors de travaux antérieurs, que le processus de transformation s'est pleinement engagé à partir des années 1950, lors du tournant de l'Indépendance [1956] – c'était une hypothèse qui restait à confirmer. Je suis remonté au plus loin possible des sources disponibles pour questionner ce point de départ, en particulier les sources orales descriptives, mais je n'ai pas

61. J'ai sollicité à cet effet toutes mes compétences en techniques constructives (désordres et sinistres de la construction), acquises lors des travaux et expériences professionnelles précédents.

pu obtenir de souvenirs fiables antérieurs aux années 1940. La date de fin (2000) correspond à celle des derniers relevés et enquêtes réalisés sur le terrain.

B.2.c. Une analyse en termes de « régularités »

Mon approche n'a pas été de dresser un inventaire statistique représentatif des diverses mutations relevées sur le cadre bâti de Tozeur. J'ai privilégié une démarche qualitative : interpréter les motivations individuelles et familiales des transformations portées sur l'habitation. L'enquête n'est pas globale : elle porte sur une cinquantaine de relevés (autant de cas singuliers), et environ le double d'entretiens. Par ce nombre, j'espérais pouvoir discerner le contour global du processus dynamique des transformations en cours, observer la fréquence des transformations sur le site. Je suis effectivement arrivé très rapidement à une certaine redondance des informations dépassant la singularité de chaque cas, même en croisant les données entre quartiers distincts. J'ai donc observé des récurrences.

Par la lecture de ces manifestations empiriques et leur redondance, j'ai ensuite cherché à séquencer les récurrences observées en grandes périodes, portant par exemple sur l'apparition des pièces d'eau, le morcellement des grandes habitations, la réfection des pièces et l'articulation de ces faits avec des événements-clé familiaux (création du foyer, mariage, naissances, décès, séparation avec les parents...).

Les limites méthodologiques

Etudier le changement et les mutations, c'est étudier un processus dynamique, et non une série de portraits successifs de la même habitation ou composition familiale. Ces portraits successifs de l'habitation sont indispensables pour l'analyse, mais les mutations se produisent dans les étapes interstitielles.

D'une part, cela implique de ne pas occulter les petits mouvements spécifiques, individuels, quotidiens, qui se produisent dans la subjectivité des acteurs, dans le jeu des actions et des représentations collectives. J'avais présumé que ces menus actes, même s'ils pouvaient apparaître irrationnels dans une première lecture car ambigus ou déconnectés du contexte environnant, portaient du même principe : la capacité créative des acteurs à conserver un cadre de vie respectif cohérent et adapté à leur mode de vie. C'est un postulat fort, mais qui découle d'une obligation méthodologique : l'incohérence est souvent prédéfinie par un observateur extérieur. Certains changements m'avaient paru irrationnels dans un premier temps, puis cette incohérence a pu être expliquée par le regard que portaient certains acteurs sur des données précises et qui les ont fait opter pour des choix précis. Par exemple, le choix constructif des briques industrielles de 12 trous est incohérent dans ce climat saharien chaud à cause de son inefficacité thermique démontrée par de multiples études techniques⁶², de son prix excessif lié à son mode de fabrication et ses

62. En Tunisie, en 2000, les fabricants ne fournissaient pas les caractéristiques techniques courantes (dont le coefficient de résistance thermique moyen). Pour les comportements thermiques des différents matériaux en zone aride .../ p.55

conditions d'acheminement, de son mortier à base de ciment *Portland* nécessaire à l'édification des parois mais qui résiste mal aux contraintes physico-chimiques des sols (salinité importante) et aux grandes amplitudes de variations journalières de température et d'hygrométrie... Ce comportement, considéré au départ comme techniquement irrationnel, a été analysé à l'aide d'autres données : taille des ouvertures, portance, faible épaisseur des parois dans un contexte de forte pression foncière, mutation des savoir-faire et relations économiques entretenues avec les maçons, rapidité de mise en œuvre... Ce qui était un jugement critique peu informé occultait une grande partie de la réaction en chaîne des mutations. Au cours de l'analyse, j'ai donc été particulièrement attentifs aux emprunts extérieurs (la brique de 12 trous, le réfrigérateur, le tout-à-l'égout, la bordure de trottoir...), pour questionner quelle(s) interaction(s) cet emprunt avait avec l'environnement de la maisonnée, et ses conséquences dans les relations sociales.

D'autre part, c'est également admettre que tout processus n'est pas endogène. L'état N+1 de l'habitation ou de la famille ne peut être déterminé par les seules connaissances de l'état N. Différents paramètres exogènes interviennent au cours du passage de la phase N vers la phase N+1. Citons par exemple l'ouverture à l'urbanisation d'une nouvelle zone constructible (ce qui peut induire une réflexion au sein de quelques foyers sur la densité d'occupation de l'habitation, et la nécessité ou non d'essaimer), mais aussi la création de réseaux et voiries divers (raccordement à l'eau potable), l'éducation des jeunes filles et leur refus potentiel d'un « mariage arabe » arrangé... ou les facilités actuelles d'approvisionnement en matériaux de construction. Il ne s'agit pas de recenser toutes les variables possibles qui puissent être responsables du phénomène. Il ne s'agit pas de rendre compte du nombre considérable de facteurs influents, ni de leurs variantes : certains facteurs peuvent être interprétés différemment par les acteurs et individus, en raison de leur subjectivité distincte. Mais il s'agit d'identifier les quelques variables qui ouvrent le processus à chaque phase de mutation. Ces variables n'ont pas été abordées de la même façon par les familles interrogées, loin de là. Entre familles, ces mêmes variables n'ont pas produit non plus les mêmes effets. Nous avons déjà évoqué des conditions techniques (citons par exemple l'évolution des rapports de prix entre techniques constructives). À partir de questionnements portant sur la place de l'épouse dans le couple, le rapport à l'éducation, l'évolution sanitaire et la mortalité infantile et ses conséquences sur la composition familiale, le transport interurbain et les mobilités professionnelles, la vulgarisation des supports de mass-media (télévision satellite, téléphone cellulaire)..., j'aborderai les modalités de changements liés aux structures institutionnelles et aux phénomènes sociaux. Quelles sont les modifications perceptibles du systèmes de parenté et de la place accordée aux institutions. Il s'agit ici de questionner la compréhension locale de l'évènement, la fourchette allant du refus à l'acceptation. Mais cela nécessite une bonne connaissance historique du contexte dans lequel s'opère chaque phase de mutation. Précisons ici que l'approche historique, les « restitutions

chaude (briques, adobe, dalle béton, toiture en stipe...) : ROSENLUND H., *Desert buildings (a parametric study on passive climatisation)*, Université de Lund, 1993 ; *Architecture adaptée aux zones arides*, ARRU – Université de Lund, 1997.

chronologiques », n'ont pas été menées dans une optique déterministe ou causale. Elles ont étayé les explications fonctionnelles des relations nécessaires entre les différents facteurs recensés, permettant l'évolution constatée.

B.2.d. Présentation du plan de thèse

Après une brève présentation du site de Tozeur et une définition des termes employés relatifs à « l'habitation » et la « famille » (chapitre I), la première partie du travail est une restitution de quelques tableaux d'habitations : relevés techniques et habités, compositions familiales et phases successives d'évolution. À l'aide de six exemples, je vais exposer quelques motifs de transformations et aborder la grande diversité des facteurs intervenants. (chapitres II à VII : *Monographies*). Le chapitre VIII *Premières restitutions* est un premier bilan des observations.

Au cours de la deuxième partie, je préciserai les choix méthodologiques et le cheminement intellectuel emprunté pour restituer ces transformations (Chapitre IX *Construire le sujet*). Quelles traces, quels indices permettent de recomposer aujourd'hui la réalité complexe des différentes époques constituant notre période d'étude, alors que ces mêmes traces semblent aujourd'hui muettes ? Comment articuler les portraits d'objets distincts « habitation » et « famille » ? Comment articuler ces portraits séquencés avec un processus dynamique quotidien ? Je détaillerai les outils employés appropriés pour décrypter les étapes de ces transformations mais aussi les moments de transition, les passages interstitiels entre deux transformations. J'exposerai ensuite le mode de définition de notre corpus, les conditions d'enquête et d'échantillonnage (Chapitre IX *Construire le corpus*). Mais il est nécessaire, pour mesurer des transformations, de pouvoir préciser les différences et les décalages entre un point de départ et un point d'arrivée. Quel type « d'habitation » abritait quel type de « famille » ? À l'aide des sources disponibles, je décrirai l'habitation et la famille avant 1940, début de l'enquête, puis en l'an 2000, fin de l'enquête. La mise en perspective de ces deux tableaux permettra de restituer les principales étapes techniques et familiales des transformations et les corrélations constatées entre les mutations de ces deux objets (Chapitre XI *Elargir le regard*).

Nous aurons alors les éléments nécessaires pour analyser les dynamiques observées, ce sera l'objet de la troisième partie. En m'appuyant sur les observations faites sur tous les relevés (rendus dans l'annexe VI *Relevés architecturaux* et l'annexe VII *Restitutions chronologiques*), je traiterai successivement de l'emprise de la maison (chapitre XII), des raisons et conséquences de changements technologiques (chapitre XIII), de l'impact de l'urbanisme réglementaire (chapitre XIV), et enfin du positionnement social que les habitants recherchent avec leurs interventions successives (chapitre XV).

Nous aurons alors reconstruit les principales articulations des transformations de l'espace domestique, entre mutations urbaines d'un côté et socio-familiales de l'autre.

PREMIÈRE PARTIE

MONOGRAPHIES

Après avoir indiqué quelques points de repères historiques et géographiques sur la région du Jérid en général et sur Tozeur en particulier, je définirai les termes employés relatifs à l'habitation et à la famille.

Je présenterai ensuite six monographies d'habitation, toutes restituées sur la même trame (chapitres II à VII). Puis, au cours du chapitre VIII *Premières restitutions*, j'exposerai un premier bilan de ces monographies et des questionnements qu'elles soulèvent. Leur analyse sera l'objet de la troisième partie *Dynamiques sociales et changement dans l'habitation*.

I. INTRODUCTION AUX MONOGRAPHIES

A. TOZEUR ET LE JÉRID : LES HOMMES ET LE MILIEU

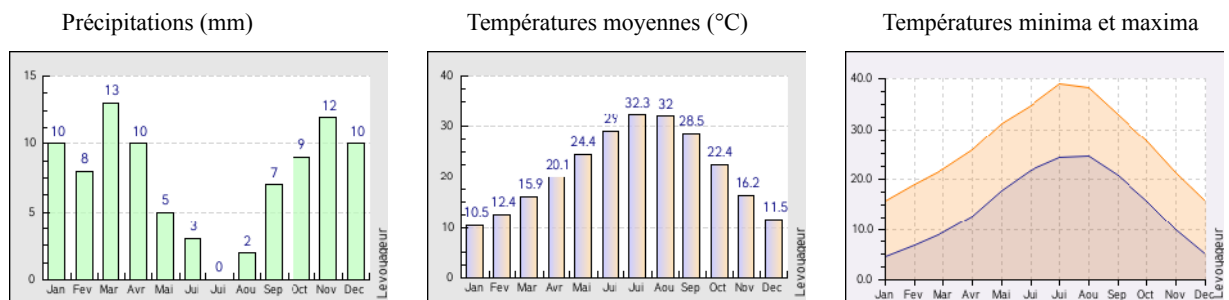
A.1 Le site : climat et relief

Notre zone d'étude, le Jérid, se situe au sud-ouest de la Tunisie, à l'entrecroisement du 33°5 de latitude Nord et du 5°5 de longitude Est. Elle est constituée par l'isthme de séparation entre le chott Jérid au sud et le chott Gharsa au nord. Ces chotts délimitent une étroite bande de terre uniforme à l'arête orientée du nord-est au sud-ouest. Cette colline, dont l'altitude varie entre 50 et 170 mètres, représente les dernières ondulations du Jebel Cherb.

Nous sommes dans le secteur du Bas Sahara, dans le piémont présaharien. Compte tenu des topographies environnantes (alignements de chotts et de systèmes dunaires), il s'agit d'un point de passage obligé pour toute communication entre les zones côtières et l'intérieur du Maghreb présaharien. Le Jérid est au centre de la trouée géologique qui fait communiquer les derniers contreforts rocheux des hautes steppes au nord (le domaine montagneux atlasique) avec la partie occidentale du bas Sahara maghrébin (la plateforme des étendues sablonneuses du grand erg oriental)¹.



Ill. 17: localisation du Jérid en Tunisie (source : Hubac P. : 1948)



Ill. 18: précipitations et températures moyennes relevées à Tozeur (source : LeVoyageur.net)

1. Pour plus de précisions sur l'organisation du relief maghrébin et le climat nord saharien : SEBAG P., *La Tunisie, essai de monographie*, 1951 ; TROIN J-F dir., *Le Maghreb, hommes et histoires* 1990, pp. 15-35.

Le climat jéridi est marqué par l'alternance d'une saison fraîche (l'hiver) et d'une saison chaude (été – automne), avec une transition relativement pluvieuse en avril. Les températures moyennes relevées au Jérid (station météorologique à Tozeur) sont celles de la zone présaharienne : l'été et une partie de l'automne connaissent des températures excessives, pouvant dépasser les 50°C à l'ombre. Il s'agit d'une région très peu pluvieuse (quantité moyenne annuelle inférieure à 160 mm par an), incluse à l'intérieur du tracé des isohyètes « zones chaudes et arides » (précipitations inférieures à 200 mm par an). Cela est dû pour partie à sa position éloignée de la mer (distante de 150 km de la Méditerranée) et de la configuration du relief (les vents d'Est se dessèchent en traversant les massifs montagneux du Jebel Cherb). Rappelons l'importance de ce vent qui vient du sud, du désert saharien, le Sirocco, qui souffle par période de trois à neuf jours. Glacial l'hiver, il devient chaud et puissant l'été, brûlant tout sur son passage, « même les racines des arbres » disent les Jéridi...

A.2 Les hommes

La région du Jérid a fait l'objet de nombreuses descriptions au cours des siècles passés, par des visiteurs occasionnels. Chroniqueurs arabes et voyageurs européens se succèdent dans le Jérid², chacun apportant son commentaire. Tozeur fait partie de « ces trois villes que je t'engage à ne pas habiter, ces gens sont injustes » consigne Feraud³. Idrissi la décrivait au XIII^e siècle comme une ville « peuplée avec des souks, des boutiques, et une belle palmeraie. Elle avait un solide rempart et fournissait en dattes toute l'Ifriquiya ». Ce n'est qu'un « tas de boue » rétorque Shaw en 1730.

Les caractéristiques de cette région ont été « scientifiquement » posées lors de la conquête française du Sud algérien et de la Tunisie, du milieu du XIX^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle. « Scientifiquement » ironise A. Laroui⁴ dans le regard critique qu'il porte sur la construction de ces connaissances : non seulement la plupart des auteurs auraient été incompetents, mais ils étaient tous à la recherche des splendeurs passées laissées par la Rome antique. Ainsi le Dr Carton, qui s'empporte contre ces « Indigènes [qui] laissent les eaux se perdre dans le chott [tandis que les Romains s'ingéniaient à la retenir] : l'avenir du Sud tunisien est dans la restauration des monuments de son passé »⁵. Cette vision a forgé des lieux communs, qu'il convient de questionner.

2. Parmi les chroniqueurs arabes célèbres : El-Bekri, El-Idrissi, Ettijâni, Léon l'Africain et Yacoubi visitent la région respectivement au XI^e, XII^e, XIV^e et XVI^e siècle. Les voyageurs européens livrent des monographies touristiques (DUVEYRIER H. : 1860, MAYET V. : 1887, LALLEMAND C. : 1892, GENDRE F. : 1908, COMBES G. : 1928...), des rapports militaires (études de la mission du 4-sept-1885), administratifs (du PATY de CLAM : 1893), économiques (BLANC E. : 1889, Du FRESNEL E. : 1900, MASSELOT F. : 1901...), ou médicaux (HENRY A. : 1903...).

3. FERAUD, *Introduction à Kitab al Adouani, ou le Sahara de Constantine à Tunis*, 1878, p. 104. Citations extraites de du PATY de CLAM, *Fastes chronologiques de Tozeur*, 1890.

4. LAROUI A. : « Malchance que d'avoir eu des historiens d'occasions, géographes à idées brillantes, fonctionnaires à prétentions scientifiques, militaires se piquant de culture, historiens de l'art refusant la spécialisation et, à un niveau plus élevé, des historiens sans formation linguistique – ou des linguistes et archéologues sans formation historique -, les uns se renvoyant aux autres, les premiers s'appuyant sur l'autorité des seconds, il se forme ainsi une conjuration qui fait circuler les hypothèses les plus aventureuses pour finalement les imposer comme vérité acquise. » : *Histoire du Maghreb*, 1976, p. 6-8.

5. Dr CARTON, « Oasis disparues », *RT t. 2*, 1895, pp. 201-202.

A.2.a. Les oasis : une implantation humaine autonome ?

« Le Sahara, écrivait Capot-Rey⁶, est le morceau de continent le plus voisin du désert absolu ». Les occupations humaines seraient organisées autour des zones oasiennes, *compte tenu* des conditions de vie difficiles liées au climat saharien. Les alentours ne seraient que des lieux de pastoralisme et de pâturages extensifs. Certes, l'essentiel de la population saharienne est concentré dans un périmètre restreint autour des oasis, c'est-à-dire autour des points d'eau. Lors de la conquête du Sahara algérien, les premiers colons qualifiaient les oasis de « petites taches vertes sur des buvards jaunes ». Précisons les différences d'occupation humaine moyenne : moins d'un habitant par dix kilomètres carrés en zone steppique contre une densité pouvant atteindre plus de 1 200 hab / km² dans certaines oasis. À Tozeur, la densité des quartiers anciens est de 40 à 50 logements à l'hectare⁷. Se limiter aux chiffres, c'est oublier que la notion de densité de population n'a pas de valeur pratique au Sahara, pas plus qu'elle ne retranscrit la consistance des échanges. Cette approche par distances et densité de population sous-entend l'autonomie alimentaire des oasis, au point de créer une représentation que peu discutent. En 2004 encore, Tozeur était décrit comme « un véritable coin de verdure entouré de dunes (erg) et de désert de pierre (reg). Depuis des générations, la palmeraie nourrit les êtres humains qui y vivent [...] La production maraîchère (salades, blettes, carottes, bananes, dattes...) *garantit* l'équilibre alimentaire d'une population sédentarisée ; l'organisation agricole, centrée sur une utilisation raisonnable de l'eau, permet une production vivrière importante [...] »⁸.

Il est cependant excessif de penser que l'on arrive à vivre dans les différentes oasis à partir de la seule production locale. Hérodote, dans son Enquête⁹, faisait déjà état d'échanges entre les deux mondes, celui du sédentaire essentiellement agricole et celui du nomade essentiellement berger, ce qui implique des moments et des lieux précis de rencontre, mais également des voies balisées de communication, essentielles en zones désertiques. J. Despois¹⁰, exposait un même point de vue : « ce ne sont pas tant les points d'eau, rares à l'état naturel, qui ont attiré les établissements humains. Il est beaucoup plus vrai de dire que puits et sources, comme les cultures qui en découlent, ont été créés à proximité des villages » implantés le long des voies de communication et destinés à faciliter le ravitaillement en eau des voyageurs et commerçants. D. Retaille¹¹, dans une approche plus géographique, détaillait cette logique de peuplement nord-saharien « fabriquée de l'extérieur », en particulier pour l'organisation spatiale saharienne : l'implantation des oasis (correspondant à une mise en valeur artificielle de certains sites) est certes tributaire des points

6. CAPOT-REY R., *Le Sahara français*, 1953.

7. Plan d'aménagement de Tozeur, Rapport 1998, p. 41. Au recensement de 1994, Tozeur comptait 35 700 habitants, 7406 logements répartis sur près de 1 000 ha.

8. LLENA CL., « Tozeur ravagée par le tourisme », *Le Monde Diplomatique*, Juillet 2004.

9. HERODOTE, *L'enquête*, Livre IV 168-199 « Les peuples de la Libye », 1985, pp. 436-448.

10. DESPOIS J., *L'Afrique du Nord*, 1964 [1949], p. 92.

11. RETAILLE D., « Les oasis dans une géographie méridienne Sahara-Sahel », 1986, pp. 3-16.

d'eaux naturels, des contraintes topologiques et de la nature des ressources exploitées, mais aussi est fonction du tracé des voies de communication. Nombres d'études récentes mettent en avant ces importants échanges au cours des siècles passés, transsahariens et intercontinentaux et le rôle des tribus agro-pastorales¹². Les commerces les plus décrits ont porté sur le sel, l'or, les épices et autres produits d'Afrique essentiellement en direction de la *Grande Porte*, le pouvoir ottoman basé à Istanbul. En 1371, la « saline de Tozeur était une de celles du Royaume de Tunis dont Venise avait le monopole »¹³ et son sel était exporté dans toute l'Europe médiévale.

Selon cette dernière approche, les formations oasiennes et les peuplements nord sahariens ne peuvent être appréhendés seulement à travers l'opposition binaire ville – campagne. Nous devons intégrer l'articulation entre les quatre éléments suivants : ville, campagne, steppes environnantes et désert. La « ville » est à comprendre comme étant l'ensemble des groupements humains en interrelation dans un rayon proche (une journée de marche maximum). Il s'agit, pour le Jérid, de l'ensemble des villages oasiens. La « campagne » représente l'ensemble des oasis agricoles et des zones agricoles à proximité des « villes » : les zones à contours stables sur le long terme, constitué au Jérid des zones arboricoles oasiennes. Les « steppes » sont les zones où est possible à certaines périodes de l'année un nomadisme pastoral extensif. Ce sont des emplacements à contours flous, dépendant des conditions climatiques. Le « désert » est ce no-man's land constitué par les immenses étendues séparant les « villes » mais traversé par des voies de communication (hors parcours steppiques). L'articulation de ces quatre éléments fait alors apparaître la complémentarité de l'ensemble des acteurs qui produisent la « ville ». Les principaux acteurs sont les sédentaires oasiens – *baldî-s* et les pasteurs semi-nomades¹⁴ – *badwî-s* (tels que les décrit Ibn Khaldûn), mais il ne faut pas omettre les commerçants (qui peuvent résider hors de la zone concernée), les agriculteurs et bergers... Cette articulation ne permet ni de préjuger de l'importance ou de la prédominance de l'un des modes au détriment des autres (au profit de la sédentarité agricole par exemple), ni d'extrapoler les causes de disparition du nomadisme sans envisager les changements dans des perspectives historiques qui reprennent conjointement l'ensemble des facteurs liés aux quatre groupes évoqués.

Sur le plan urbain, nous pouvons considérer le site de Tozeur comme une « ville » depuis plusieurs siècles, par la variété des fonctions polarisantes dont elle dispose : commerces, délégations du pouvoir central ou de Etat... Il en résulte une réorganisation de l'espace qui ne se

12. Par exemple, MAROUF N. analyse avec beaucoup de détails les échanges commerciaux que le triangle Touat-Gourara-Tidikelt mène avec l'extérieur : *Lecture de l'espace oasien*, 1980. Pour Tozeur, A. HENIA en fait état à partir des registres fiscaux : *Le G'rid, ses rapports avec le beylik de Tunis*, 1980.

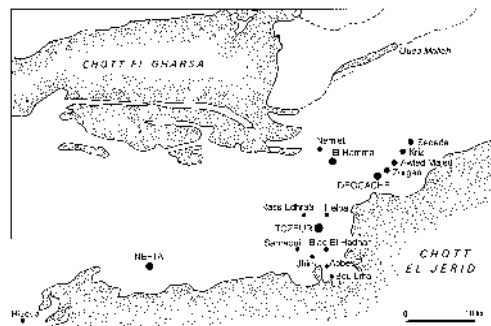
13. Du PATY de CLAM, *Fastes chronologiques de Tozeur*, 1890, p. 27.

14. Distinguons le « nomadisme » du « pastoralisme » : le premier est un rapport au territoire et à une conception de l'espace, le second porte exclusivement sur un mode d'exploitation du milieu et une forme de société fondée sur le troupeau. Le pastoralisme induit le nomadisme, mais sous des formes variées et suivant une gradation très complexe de la pastoralité et de la mobilité.

réalise pas *contre* mais *avec* l'espace nomade ou semi-nomade pastoral, par un long processus d'agglomération et de sédentarisation.

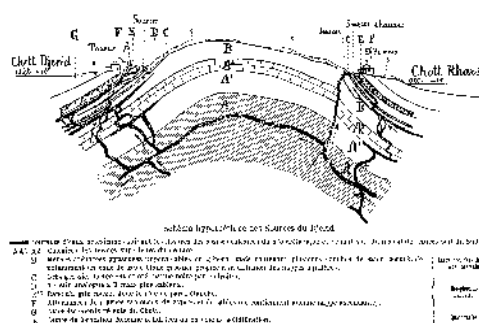
A.2.b. Les oasis du Jérid : une implantation humaine liée aux particularités géologiques

Le Jérid compte quatre zones oasiennes importantes. Tozeur, avec trois sites périurbains de sédentarisation récente (Helba, Rass Edhraâ et Sahraoui), et quatre villages oasiens de fondation ancienne (Bled El Hadhar, Jhim, Abbès et Bou Liffa), est la plus importante. La densité d'arbres productifs (400 000 palmiers répartis sur 1 000 hectares) fait de Tozeur l'une des palmeraies les plus connues du monde saharien. À l'ouest, distante d'une vingtaine de kilomètres, se trouve la ville de Nefta. À l'est, s'égrène un chapelet de villages oasiens (Sedada, El-Mhassen, Kriz, Awled Majed, Sabaâ biâr, Zorgane, Zaouiet El-Arab et Deggache), regroupés sous le nom d'El-Ouidiane. Au Nord, sur 'autre versant de la ligne de faîte, se trouvent les résurgences alimentant les oasis d'El Hamma, Nemlet, Mâreb et El-Îrg. Il est nécessaire de rajouter à cette liste les anciennes oasis implantées au nord du Chott Gharsa, au pied des derniers contreforts rocheux du jebel Cherb : les habitants de Chebika, Tamerghza, Mides et Fom El-Khanga se disent Jéridi.



Ill. 19: localisation des sites oasiens du Jérid (source : Dakhli J. :1991)

Les oasis anciennes sont chacune alimentées par des résurgences artésiennes naturelles. Le débit de ces résurgences a été estimé lors de la conquête française de 1881 : Tozeur et Nefta disposaient de ressources en eau potable suffisantes pour une division, tandis qu'El Hamma, Sedada et Deggache permettaient d'alimenter chacune un régiment¹⁵. Pour le site de Tozeur, le débit global de toutes les sources était estimé en 1900 à 65 millions de mètres cubes¹⁶, un débit constant au cours des saisons. L'eau sort en moyenne à plus de 30°C, ce qui laisse supposer une origine profonde de l'eau (couches du Crétacé). Ces eaux de source chargées en sels minéraux ont des vertus thermales reconnues de longue date. Celles d'El Hamma sont particulièrement sulfureuses et chaudes (40°C), leurs vertus thérapeutiques sont connues au-delà des frontières du Jérid. Du Paty de Clam ne dénombre pas moins de 194 « sources » nommées en 1893¹⁷ à Tozeur et 152 sources à Nefta. Issues d'une même zone de résurgence, ces sources alimentent un oued qui irrigue l'oasis avant de se perdre dans le chott Jérid.



Ill. 20: schéma géologique des sources du Jérid (source : Penet P. : 1911)

15. Source : SHAT dossier 2H274, Ressources en eau de la Tunisie. Une division comptait 20 000 hommes environ, contre seulement 3 500 hommes pour un régiment.

16. PENET P., *Guide illustré du touriste...*, 1911, p. 70.

17. Du PATY de CLAM, *Fastes chronologiques de Tozeur*, 1890, p. 6.

Quelques nouvelles oasis ont été créées au début du XX^e siècle autour de forages mécaniques profonds atteignant la nappe albiennaise fossile (palmeraies de Neffayet, de Hazoua, Foum El Khanga...). D'autres nouvelles implantations, développées à partir des années 1960-70 au nord du chott Gharsa (Dhafriya, Bir Bou Gacha, Htam et Oudia) ou au pied du Jebel Bou Helal (Tazrarit, Dghoumes...), ont servi à la fixation au sol de nombreuses fractions de tribus semi-nomades, dans le cadre du programme de mise en valeur agricole des zones semi-désertiques – tout en permettant un balisage permanent de la frontière tuniso-algérienne. Ces oasis récentes ne sont pas habitées en continu. En dehors de ces oasis, ce ne sont que des plaines sablonneuses parsemées de touches de faux alfa permettant des parcours pastoraux ou des chotts, des surfaces salées et incultes.

Une occupation humaine du site continue depuis la préhistoire

Les premières occupations du site sont attestées dès le paléolithique, comme ont pu l'attester les fouilles de M. Gruet¹⁸ révélant la présence d'escargotières ou de silex taillés. Les oasis accueillait alors une petite population de chasseurs cueilleurs semi-nomades.

L'histoire de Tozeur, telle que la rapporte du Paty de Clam¹⁹, fait état d'une occupation humaine continue depuis la construction du site actuellement nommé Bled El Hadhar. Tozeur-*Tisurus* (ou *Thuzoro* suivant la transcription retenue dans les tables dites de "Peutinger") a été le siège d'un évêché chrétien au 1^{er} siècle de l'ère chrétienne, et les traces du *limes* romain sont encore visibles en de nombreux endroits dans l'oasis d'El-Oudiane. Cependant, comme le suppose P. Troussset, « il est peu probable que l'intervention romaine ait pu apporter autre chose que des retouches à une organisation traditionnelle préexistante déjà très sophistiquée » car adaptée aux spécificités du climat local²⁰. Du Paty de Clam fait état de nombreuses invasions, soumissions à différents pouvoirs locaux ou éloignés (Régence de Tunis...), d'insurrections locales suivies d'asservissement, de conflits d'intérêts entre tribus nomades et sédentaires, de vagues de sédentarisation successives... Il mentionne également quelques dates de construction d'édifices religieux (mosquées et zâwiyas) à partir de sources qu'il ne précise pas. Reprenant l'historique de du Paty de Clam, seul le D^r A. Henry reconnaît que l'histoire du « Djérid est assez mal connue »²¹, compte tenu du peu de sources disponibles.

Cette synthèse chronologique historique éditée par du Paty de Clam est devenue l'histoire « officielle » de Tozeur et du Jérid : elle est reprise dans ses grandes lignes – sans mention du nom d'auteur – sur le site internet de la ville de Tozeur et divulguée dans le magazine édité à l'occasion du 120^e anniversaire de la commune en 2009... à cette différence près qu'elle entérine par raccourcis sémantiques l'islamisation de la région à la date de la première incursion des Arabes en

18. GRUET M., « Le gisement d'El Guettar et sa flore », *Libyca*, 1958, pp. 79-126.

19. Du PATY de CLAM, *Fastes chronologiques de Tozeur*, 1890.

20. TROUSSET P., « Limes et "frontière climatique" », *Histoire et archéologie d'Afrique du Nord*, 1986, pp. 55-84.

21. HENRY A., *Le Djérid*, 1903, p. 14.

Tunisie (en l'an 647), là où du Paty de Clam ne mentionne qu'une brève incursion suivi d'un pillage.

Les rapport conflictuels au pouvoir central

Paradoxalement pourtant, ces terres oasiennes, lieux d'échanges autant que lieux de production (dattes, sels, étoffes...) ne connurent que très peu d'occupations forcées. Les premiers historiens, de Ya'coubi à Ibn Khaldûn, rapportent qu'à la conquête arabe, les indigènes de Jérid étaient des *Afarîq*, des descendants d'émigrés européens avec quelques groupes de populations noires esclaves, et que tous auraient été rapidement islamisés. Le caractère pacifique des oasiens, répugnants à s'expatrier, l'absence de résistance en échange de la sécurité indispensable en ces temps troubles, d'une tranquillité et de la possibilité d'exercice d'une agriculture nécessitant un long terme (la culture dattière), en ont fait des régions rapidement acquises aux colonisateurs. Or, en 800 après J.C., beaucoup de ces conquérants l'auraient déjà quitté, laissant le pays à ses habitants d'origine²². La raison évoquée est que seuls des cultivateurs d'oasis peuvent vivre en ces terres.

La situation s'inverse à l'époque hafside, période au cours de laquelle s'exprimeront les premières velléités autonomistes. Peut-être faut-il rattacher ce fait à la prospérité naissante de la région : El Bekri rapporte que l'impôt annuel était de 200 000 dinars, somme considérable pour l'époque qui atteste de la richesse proverbiale de ces régions oasiennes. Le refus de ce lourd impôt engendrera une réelle volonté séparatiste, durable dans le temps. Au début du XIX^e siècle, le Beylick de Tunis était obligé de tenir des représentants permanents au Jérid.

Cette prospérité longtemps vécue ne fut pas éternelle. Au milieu du XIX^e siècle, une récession économique se fait sentir. Les principales causes, identifiées par H. Hénia dans son étude sur les rapports du Jérid au Beylick, sont « l'affaiblissement du commerce caravanier (en déclin depuis le XVII^e siècle), la déchéance de l'artisanat textile et l'avalissement des prix des produits agricoles », mais aussi la très forte pression fiscale pesant sur les palmeraies et les constructions, considérées alors comme outils de production. S'instaure alors dans la région jéridi un « état de crise qui se perpétue dans le sous-développement actuel [...] ? Nous nous demandons si le renversement de la situation dans le Jérid n'est pas dû, pour une large part, à l'action du pouvoir central dans la région [dans son acharnement à rechercher la subordination] »²³.

Malgré cet acharnement, le Sud tunisien inquiète encore le pouvoir central dans l'histoire contemporaine. « Comment oublier que ce Sud, qui organisa des maquis contre l'armée française, ne désarma point après les accords de Carthage²⁴, qui servit d'armée de réserve au jerbien Salah

22. Voir le rappel historique établi par M. VON DERHEYDEN, *La Berbérie orientale sous la dynastie des Benoû'l Arlab (800-909)*, 1927, p. 50.

23. HENIA H., « Mécanisme d'articulation des communautés oasiennes du Jérid avec le pouvoir central de Tunis au cours du XVIII^e siècle, et de la première moitié du XIX^e siècle », *Le Maghreb : approche des mécanismes d'articulation*, 1988, pp. 153-172. Le processus d'avalissement des prix des produits agricoles est également étudié par MAROUF N. : *Lecture de l'espace oasien*, 1980, chap. 6 à 9.

Ben Youssef après sa rupture avec le Néo-Destour en 1955 au Congrès de Sfax²⁵, qu'il tourna les yeux vers l'Algérie des maquis [participation aux combats de l'indépendance algérienne] et que Lazare Chraïet y trouva des appuis quand il prépara un complot contre H. Bourguiba en décembre 1962 ? »²⁶

A.2.c. La position administrative et économique de Tozeur

Tozeur est à la fois commune administrative et chef-lieu du gouvernorat du Jérid.

La commune de Tozeur a été créée le 23 juillet 1888 et son régime n'était pas électoral. Le premier conseil municipal, composé de huit membres, a été élu le 17 mai 1957. Actuellement, 21 personnes composent le Conseil Municipal (nature des postes : un président du conseil, un premier adjoint, six adjoints et treize conseillers élus). Les commissions municipales portent sur les huit domaines suivants : Travaux, Jeunesse – sports et culture, Relations extérieures, Relations avec les organisations et les associations, Affaires économiques, Affaires sociales, Santé, Propreté et protection de l'environnement, Affaires administratives et financières.

Tozeur est également le chef-lieu du Gouvernorat du Jérid – *wilâyat tûzar*, l'un des 24 gouvernorats de la Tunisie. Rattaché durant la période du Protectorat aux territoires militaires du Sud, le gouvernorat de Tozeur a été créé le 21 juin 1956, pour être désagrégé en 1959, les délégations étant rattachées au gouvernorat de Gafsa. Il a été restauré en mai 1980 sous sa configuration administrative actuelle. Administrativement, ce gouvernorat est découpé en collectivités territoriales régies suivant l'article 71 de la Constitution tunisienne : 5 délégations – *mu'tamadiyya-s* (Tozeur, Nefta, Deggache, Hazoua et Tamerghza), 5 municipalités – *baladiyya-s* et 4 conseils ruraux. Le gouvernorat de Tozeur est divisé en 36 *'imâda-s*, qui représentent le plus petit échelon territorial, dirigé chacun par un *'umda*.

Le gouvernorat de Tozeur couvre une superficie de 4 719 km², soit moins de 3 % de la superficie du pays. Il abrite 89 055 habitants (recensement de 1994), ce qui en fait le gouvernorat le moins peuplé de Tunisie (moins de 1 % de la population tunisienne totale). La densité d'occupation moyenne du Gouvernorat est très faible : moins de 19 habitants / km², alors que le site urbain de Tozeur a une densité moyenne globale de 60 habitants à l'hectare (entre 20 et 50 logements par hectare, suivant les sites d'habitat).

24. Les accords de Carthage, conclus à l'été de 1954 entre P. Mendès-France (Président du Conseil français) et H. Bourguiba (représentant le principal parti politique tunisien, le Néo-Destour), préparent l'accès de la Tunisie à une pleine souveraineté, acquise en 1956.

25. Lors du Congrès de Sfax, dit « Congrès de la vérité », tenu les 15-18 novembre 1955, Habib Bourguiba y fit prévaloir sa ligne politique au détriment de celle, plus radicale, prônée par Salah Ben Youssef qui, avant son exclusion du Néo Destour le 12 octobre 1955, en était le secrétaire général. Cette exclusion fut confirmée par le congrès.

26. DUVIGNAUD J., *Tunisie*, 1965, p. 59.

Le site communal de Tozeur comptait au recensement de 1994 environ 6 222 logements pour 35 610 habitants répartis en 5 590 ménages²⁷ (source INS), soit 40% de la population du Gouvernorat de Tozeur (38 % du nombre de logements et 40,5% du nombre de ménages). L'agglomération urbaine de Tozeur regroupe 83 % des logements de la Délégation. La zone couverte par le PAU de 1990 couvre 826 hectares, dont 495 Ha (60 %) sont attribués à l'habitat (55 ha pour les zones hôtelières et 18 ha pour la zone industrielle). Cette zone regroupe l'ensemble des sites urbanisés, y compris les villages oasiens et les zones périphériques spontanées.

Le gouvernorat du Jérid compte une population active d'environ 30 000 personnes réparties entre l'agriculture (26,1 %), les services (25,6 %, essentiellement tourisme), l'administration (22,8 %), le BTP (15,3 %) et l'industrie (7,6 %)²⁸. L'Etat est employeur de 15 % de la population active du Gouvernorat de Tozeur. Toutes les administrations relatives au fonctionnement du Gouvernorat du Jérid et aux services déconcentrés de l'Etat, ainsi que les délégations régionales des organismes de services publics (délégation d'eau...) et les agences bancaires sont regroupées à Tozeur. La délégation de Tozeur regroupe près de la moitié de l'ensemble des emplois du Gouvernorat, soit 45 %. Les secteurs créateurs d'emplois entre 1984 et 1994 ont été l'administration (+100 %), les services (+140 %) et le BTP (+75 %), au détriment de l'agriculture et de l'industrie, déficitaires.

L'agriculture est encore l'activité principale de la région avec le tourisme. Il ne s'agit que de cultures irriguées et quasiment exclusivement de palmeraies si l'on excepte quelques serres fonctionnant à la géothermie. On compte sur la région 7 750 hectares de palmeraies²⁹, répartie pour moitié entre des palmeraies anciennes et des palmeraies modernes autour de périmètres irrigués par forage, dont les premiers furent l'œuvre de colons français. Les palmeraies, surtout anciennes, abritent également des productions de cultures maraîchères (658 hectares) et arboricoles, pour une production essentiellement auto-consommée. Le gouvernorat du Jérid est surtout connu pour ses palmiers-dattiers et sa production d'un cultivar de dattes très apprécié pour la consommation, la *deglel nour*. Il existe environ 250 autres cultivars différents cultivés dans la région. Peu de dattes sont goûteuses, la plupart servent de nourriture aux camélidés.

La région connaît actuellement un développement spectaculaire du tourisme saharien. La ville dispose depuis 1975 d'un aéroport international. Elle possède une infrastructure touristique diversifiée, comportant des unités d'accueils variées (38 unités hôtelières d'une capacité totale d'accueil de 5 440 lits en 2004) et des lieux de loisirs (terrain de golf, musées, zoos, palmeraies et proximité du Désert). La très large majorité de la fréquentation touristique est cependant limitée à des nuitées uniques, liée à une offre de circuits touristiques d'étapes basés hors Tozeur (séjours principaux sur les villes côtières : Jerba, Sousse – Monastir, Hamamet – Nabeul). En 2008, la

27. Source : INS-RGPH 1984 et 1994.

28. Source : INS 1994.

29. BATTESTI V., *Jardins au désert, Évolution des pratiques et savoirs oasiens. Jérid tunisien*, 2005.

moyenne du nombre de nuitée par touriste est de 1,34. Ce chiffre est en diminution depuis 1996, selon le ministère du Tourisme, indiquant en filigrane que Tozeur n'a pas su créer une offre attractive durable, à l'image des sites côtiers.

B. DÉFINITION DES TERMES EMPLOYÉS

J'ai, au cours des pages précédentes, employé les termes de « logement » et de « ménage » en évoquant des recensements de population, sans évoquer les termes « habitation » ou « maisonnée » qui recourent des notions et des objets bien distincts. Il est utile de préciser d'une part le sens des termes employés, et d'autre part de clarifier leur équivalence dans les langues arabe, jéridi et française.

B.1 Quiproquos autour de mots jéridi

25-janv-1998, face à la mosquée *Sīdi Laḥḍar*, quartier de Guitna. Je demande à rentrer dans une habitation où les plafonds de deux pièces sont effondrés, pour voir les systèmes constructifs. Une jeune femme sort, suivie de sa mère, et me dit de repasser le lendemain matin à 9 heures, pour savoir « si le *mûla addâr* t'autorise – *kan mûla addâr iḥallik* ».

20-avril-1998, quartier de Zebda. Deux fillettes d'une dizaine d'années tapent à une porte métallique, pourtant ouverte : « *ya mûla l-ḥûš* » crie l'une d'elle appelant le maître des lieux.

Ces deux situations sont identiques : une personne sollicite quelque chose (dans mon cas : l'accès à l'intérieur) de celui qui peut ou non autoriser, de celui qui est habilité à prendre une décision au nom de la maisonnée. C'est la signification portée par le terme *mûla*, désignant indifféremment le responsable et le propriétaire. Pourtant, deux dénominations de l'habitation différentes sont employées (*dâr* et *ḥûš*), pour des objets *apparemment* similaires (une maison desservie par une porte d'entrée ouvrant sur voie publique). Ces propos, relevés au démarrage de l'enquête de terrain, illustrent les simultanités de sens que peuvent porter certains termes arabes, relatifs à l'habitation. Je pensais que *dâr*, *ḥûš* ou *bît* représentaient des entités très précises, leur sens sera pourtant source de quiproquo au cours des enquêtes. De même, pourquoi le terme *kuḡīna* a-t-il rapidement supplanté celui de *ṣabbâṭ*, alors que tous deux désignent un espace de cuisine et de cuisson ?

D'une part, ces mots n'ont pas exactement le même sens que celui couramment attribué dans d'autres régions de la Tunisie ou du Maghreb (par exemple le mot « *tâga* » désigne au Jérid un placard creusé dans l'épaisseur du mur, et ailleurs une étagère ajoutée), voire sont ignorés dans les autres régions maghrébines. Les termes *rruf*, *ṣabbâṭ*, ou *awtâr* sont inconnus en dehors du Jérid, alors qu'ils désignent ici des espaces et des usages très précis (définition en annexe II *Glossaire des termes employés*). Ils n'ont pas, non plus, d'équivalent en langue française autorisant une traduction directe. Il convient de préciser leur signification locale au moyen d'un terme neutre, invariant,

indépendant des traductions et sens véhiculés : la translittération ne force pas la spécificité, elle cherche à décrire plus précisément et sans ambiguïté l'objet observé.

D'autre part, dans le langage courant jéridi, un même mot peut désigner plusieurs objets distincts, qu'il convient de préciser suivant le contexte. Le mot *hūš*, par exemple, signifie tout à la fois une habitation dans sa globalité, un objet architectural défini comme une « cour extérieure à ciel ouvert », mais évoque aussi les relations familiales. L'expression *ġamâ'at al-hūš*, signifiant « ceux du *hūš* » ou « ceux qui habitent ensemble le même *hūš* », recoupe la notion de maisonnée. *Hūš* prend alors le sens de « famille » ; l'usage du terme « famille – *â'ila* » étant exceptionnel au Jérid (bien que courant à Tunis). Certaines personnes ont évoqué leurs parents – *ahlî* ou leurs proches – *al-aqarîb*. D'une façon générale, les gens de Tozeur ont employés des termes classificatoires pour décrire les différentes personnes de la maisonnée, n'ayant que rarement recours un terme désignant le groupe de la maisonnée. Cela peut être dû, j'en conviens, à la nature des questions posées lors les entretiens : je cherchais principalement à restituer l'évolution de l'habitation plutôt celle de la parenté (position de chacun, son parcours au fil des décennies...).

Mais surtout, j'ai relevé au cours des investigations que les significations accordées à certains mots ont évolué de façon significative au cours de notre période d'étude (1940 à 2000). Le terme *dâr* évoquait au tournant du XX^e siècle une pièce d'habitation, pour désigner à la fin du XX^e siècle une habitation toute entière. Si le *šabbât* a changé de nom, c'est peut-être qu'il ne recouvre pas les mêmes pratiques et espaces que la *kuġîna*. L'étude questionnant l'évolution de ces objets, il est très vite apparu important de ne pas masquer cette évolution par l'emploi constant d'un même terme pour des objet variants. Le terme reporté dans les monographies et descriptions est toujours celui employé lors de l'entretien. L'une de mes hypothèses (que je développerai au chapitre XII-A *Nommer la maison*) est que le terme employé contribue à qualifier l'espace, les usages et pratiques qui s'y déroulent.

Pour toutes ces raisons, j'ai fait le choix d'un usage systématique de la translittération des termes, malgré l'effet discutable d'une distanciation qu'elle suggère.

B.1.a. Habitation et parenté : un chevauchement certain

À Tozeur, j'ai pu observer que certains termes pouvaient désigner inextricablement « famille » et « habitation », comme nous l'a montré l'emploi précédent des termes *dâr* et *hūš*. Ce n'est pas une spécificité locale, ni dans sa dimension géographique maghrébine, ni spécifique à la période étudiée. Diderot et d'Alembert, dans leur *Encyclopédie*, parlaient déjà de « famille dans des milieux relevés », à l'article « maison ». E. Leroy Ladurie la relève également dans sa monographie d'un village occitan sous l'inquisition cathare, Montailou : « il est remarquable que les mots *ostal*, *domus*, *hospicium* signifient indifféremment famille et maison »³⁰. Pour les mêmes périodes

30. LEROY LADURIE E., *Montailou, village occitan de 1294 à 1324*, 1982 [1975], p. 52.

historiques, G. Tillion³¹ démontre au même moment les étonnantes ressemblances entre les structures familiales de part et d'autre des rivages de la Méditerranée. P. Bourdieu note en Kabylie en 1960 le « double sens du mot, qui désigne à la fois le bâtiment d'habitation et l'ensemble de ses habitants. La maison est indissociable de la *maisonnée* comme groupe social durable et du projet collectif de la perpétuer »³². Le terme kabyle *axxam* désigne à la fois la maison bâtie et la maisonnée (tous ceux qui habitent la maison) et non la famille au sens large.

Le recours aux dictionnaires bilingues – si tant est qu'ils peuvent préciser des nuances aussi subtiles, n'est pas d'un grand secours. Le terme *dâr* n'est pas une entrée dans le dictionnaire maghrébin de Beaussier³³, il est traduit dans le dictionnaire Kazimirski par « habitation, lieu habité où il y a plusieurs maisons, ou tentes – demeure, séjour, maison – tribu (des arabes nomades) ». De telles équivoques sont décelables dans les traductions du terme *hûš* : « maison de campagne éloignée des villes, maison des champs – ferme, enclos – propriété » (Beaussier), ou encore « enclos pour bestiaux, cour, basse-cour – ferme » (Kazimirski). Il est souhaitable alors de se rappeler que le verbe *hawwaša* signifie « conduire des chameaux » (Beaussier). L'habitation tozeri urbaine, localement appelée *hûš*, s'insère difficilement dans cette latitude de sens qui va de la maison de campagne, à la propriété, de la ferme à la cour ou l'enclos à bestiaux. Par ailleurs, elle n'a jamais été l'endroit où l'on conduit les chameaux.

Le terme *bît* (ou *bayt* suivant la translittération), du verbe *bâta* signifiant « passer la nuit dans un endroit, y coucher », est traduit dans un cas par « domicile – chambre, maison, demeure, salle, salon, pièce d'appartement » et par « case, compartiment » (Beaussier), dans l'autre par « maison (soit de bois soit tente), demeure, domicile – chambre, appartement – maison, famille (y compris la domesticité) » (Kazimirski). C'est une envergure très large, qui là encore ne se superpose pas aux sens locaux. Au Jérid, une *bît* représentait au début du XX^e siècle une chambre de dépôt ou un entrepôt de dattes, alors qu'elle désigne actuellement une pièce habitée.

Ces termes *dâr*, *hûš*, et *bît* englobent tout à la fois une dimension spatiale – variable suivant le sens que l'on retient – et une dimension de parenté. Cette dimension est encore plus affirmée par des précisions langagières, comme le montre l'expression suivante, courante dans le langage commun : « *min bayt kabîra* – من بيت كبيرة ». Au risque de quiproquo dans la traduction, il est utile de savoir que cette expression désigne au Maghreb un « homme de bonne famille, de haute maisonnée, de bonne maison, de condition » (Beaussier), et non « d'une grande pièce ».

Cependant, ces termes sont muets sur les compositions familiales, ils ne décrivent pas les liens entre les personnes occupant les différents espaces d'une maisonnée. Ils ne reflètent ni la complexité de la parenté, ni la morphologie architecturale. Les définitions apportées ci-avant

31. TILLION G., *Le harem et les cousins*, 1966.

32. BOURDIEU P., *Les structures sociales de l'économie*, 2000, p. 34.

33. Les références précises des dictionnaires sont indiquées en Avant-propos (§ Normes de transcription).

montrent une grande latitude des termes selon l'aire géographique et la période temporelle. Une traduction approximative des mots employés est indiquée dans le glossaire : celle-ci n'a pour visée que de situer le mot dans son champ lexical local. La précision de sens des termes jéridi est obtenue à l'aide des mots français définis ci-après.

B.2 L'habitation

L'**habitation** (ou son synonyme **maison**) est définie spatialement par son entrée : une habitation dispose d'une seule et unique entrée privilégiée donnant sur l'extérieur, entrée par laquelle passent toutes les personnes résidentes au sein de la maison. L'habitation est le lieu « où l'on habite » : où résident quotidiennement les membres de la maisonnée. Un **hûš** désigne une habitation dans sa globalité ne disposant que d'une seule entrée (accès sur voie publique) : il est composé d'une ou plusieurs **dâr**-s, habitées chacune par des couples (avec ou sans enfants) et/ou de **bît**-s servant à différents usages (stockage, pièce de réception, de télévision...). Ces termes, **hûš**, **dâr** et **bît**, seront définis précisément au cours du chapitre XII, où j'exposerai de façon détaillée l'évolution de leur sens au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Précisons brièvement ici qu'un **hûš** de la fin des années 1990 peut désigner le même objet qu'une **dâr** de 1950, c'est-à-dire une unité d'habitation autonome desservie par un seul accès et disposant de ses propres raccordements aux réseaux divers. Une **maqšûra** désigne une « partie extraite » de la **dâr** (sens littéral : rétrécie, coupée, extraite). C'est une alcôve fermée n'ouvrant que sur la **dâr** dont elle dépend. Si, à la fin des années 1990, il est fréquent qu'elle dispose d'une ouverture sur l'extérieur (une fenêtre ou un **vasistas** ouvrant sur la cour ou l'espace public), elle était sans aucune ouverture jusqu'aux années 1950 (certaines personnes âgées appelaient ces **maqšûra**-s sans ouvertures la « pièce de la pénombre (de l'obscurité) – **bît zalma** », une expression qui n'est plus guère utilisée).

L'**emprise** spatiale de l'habitation est celle définie par les limites et les pratiques domestiques des membres de la maisonnée. Il s'agit de la **parcelle** consensuelle (les termes **parcelle** et **emprise** étant ici synonymes), telle qu'elle est définie par les membres occupants de la maisonnée, et dont le droit à l'usage quotidien est reconnu par le voisinage immédiat. Cette parcelle ne correspond pas à l'emprise cadastrale ou foncière telle qu'elle est définie fiscalement ou administrativement, par absence de recoupement avec des informations fiables (je n'ai eu accès ni au cadastre ni aux registres fiscaux contemporains). Cette emprise peut être variable au cours du temps : je restitue les variations d'emprise déclarées, en les mettant à chaque fois que possible en relief avec les variations de la maisonnée.

Nous retiendrons comme **privé** tout terme, objet ou espace, qui n'est pas volontairement donné à voir ou à lire dans sa totalité à une communauté, c'est-à-dire dès lors qu'il existe une possibilité de soustraction de personne, de lieu ou une restriction d'usage à un moment donné (que cette possibilité soit permanente, périodique, ou d'un temporaire récurrent). Est alors **public** tout espace ou objet qui ne peut être défini comme privé. Certaines impasses, par exemple, sont

devenues d'un usage public (tous peuvent *a priori* y pénétrer), mais certaines restrictions d'usage peuvent être apportées par les riverains à certaines heures de la journée, alors que le statut foncier peut encore être celui d'une propriété indivis en litige successoral.

Les catégories statistiques développées par l'INS ne sont guère utiles pour appréhender l'habitation. Dans les registres statistiques, le **logement** est défini comme étant tout « local à usage d'habitation disposant d'une entrée autonome », sans que soient précisés la composition du logement, les relations de parenté des occupants et les conditions de l'autonomie d'accès (fonctionnement, desserte et réseaux divers). Cette catégorie *logement* a évolué au cours des recensements successifs. Par exemple, lors du recensement de 1966, les pièces d'habitation – *dâr* disposées autour d'une grande cour commune ont été considérées comme autant de logements indépendants (bien que desservis par la même entrée – *sgîfa*), et chaque *maqşûra* fermée comme autant de « pièce indépendante ». L'accent était alors mis sur la composition du ménage organisé autour du chef de famille, ses ascendants et descendants à charge. Lors du recensement RGPH de 1994, l'entrée principale ne sera plus le chef de ménage, mais la composition de l'habitation (le nombre de pièces desservies par la même porte sur voie publique) et le nombre de personnes résidentes. L'**habitat** est considéré dans sa définition usuelle comme l'ensemble de faits géographiques et typo-morphologiques relatifs aux groupements humains.

Les termes de **villa** et **appartement** – *burtmân* désignent chacun respectivement une typologie particulière. Dans le langage courant, le terme *villâ*, issu du français *villa* (et dont il prend une signification proche), indique une typomorphologie particulière de l'habitat : un logement extraverti (fenêtres ouvrant sur l'espace public avec ou sans espace tampon privatif), à distribution intérieure, sans cour distributive à ciel ouvert et sans mitoyenneté. Le terme *burtmân* (issu de la transcription phonétique du français « appartement ») désigne toute construction en étage d'une autre construction (habitée ou non) et surplombant la voie publique sur laquelle elle ouvre au moins une fenêtre d'une pièce principale. Un *burtmân* dispose d'un accès sur l'espace public autonome et indépendant des constructions du rez-de-chaussée.

Les **termes techniques** employés sont ceux du vocabulaire courant propre au bâtiment et au secteur de l'immobilier. Le sens porté est celui du Guide Bonhomme (Edition du Moniteur, mise à jour 2008). Dans le cas où un terme technique correspond à une spécificité jéridi, ce sens est explicité dans le corps du texte, sa translittération étant donnée en annexe II *Glossaire des termes*.

B.3 La famille

Ego habite toujours l'habitation considérée. Ego est mon contemporain : un jeune adulte âgé d'une trentaine d'années. Il est celui avec lequel j'ai échangé le plus facilement lors des entretiens. Il livre les liens l'unissant aux autres membres de la maisonnée à la date du relevé selon la terminologie descriptive (et le statut de chacun des membres de la maisonnée en fonction de la

relation entretenue avec le père d'ego), mais aussi sa parentèle, c'est-à-dire le réseau de parents dont il est le centre et à qui il demande éventuellement aide et conseils selon les circonstances.

La **maisonnée** est constituée de l'ensemble des personnes qui résident usuellement et quotidiennement dans l'habitation considérée, celle définie par une entrée privilégiée sur voie publique. Cette notion de maisonnée dépend donc du lieu de résidence, et non du nom (lignée ou filiation) ou des contrats (mariages...) établis entre membres d'un groupe. Il s'agit du groupe domestique qui partage et mutualise certaines ressources (habitation, travail, ressources et revenus...), qu'ils aient ou non des liens de parenté directe. Ce terme n'a pas d'équivalent direct en arabe, mais il peut être approché par la notion de « ceux du *hûš – ġama'a al-hûš* » largement entendue à Tozeur, tant dans les quartiers anciens que dans les zones de sédentarisation récente. Cette maisonnée a une emprise variable au cours du temps, en interdépendance des variations d'emprise de l'habitation et de la vie quotidienne (morcellements, mariages, décès, naissances, émigration...). Sa composition est donc restituée à chaque étape de l'habitation (morcellement, construction de pièces...) et à chaque événement familial (mariages, décès, départ...).

J'ai privilégié cette notion particulière de « maisonnée » au détriment d'autres³⁴, car elle correspond très précisément au point de vue ethnographique développé lors de cette enquête. Si les questions économiques relatives au groupe de production domestique et les questions de « causes communes » mobilisant les membres du groupe de parentèle ont été abordées (en particulier pour cerner les solidarités pratiques et le collectif d'appartenance ainsi fondé), elle l'ont été pour alimenter notre réflexion sur les transformations de l'espace domestique et du rapport à cet espace.

Par ailleurs, cette définition ne préjuge pas au préalable de liens de parenté, d'autant que je soupçonnais au démarrage de l'enquête des variations d'envergure du groupe domestique. Il me fallait donc prendre la résidence comme point fixe, pour étudier les motifs de transformation de l'habitation, tout en restant conscient que l'une des fonctions premières de la parenté est d'organiser et de régler les rapports entre générations successives de parents et d'enfants. Selon F. Weber³⁵, il est nécessaire de distinguer les liens de **parenté quotidienne** désignant les « liens créés par le partage de la vie quotidienne et de l'économie domestique, dans leurs dimensions matérielles (co-résidence, tâches domestiques) et affective (partage du travail, soins donnés et reçus) », et ceux de **parenté pratique** portant sur « l'ensemble des obligations et des sentiments qui donne leur efficacité aux liens officiels de parenté ou qui crée d'autres liens ». Dans cette étude, j'ai été attentif aux liens de parenté pratique, ceux qui explicitent l'appartenance des membres à la même maisonnée. Pour cela, j'ai cherché à préciser les liens unissant les personnes présentes sous le

34. Sybille Gollac, à l'inverse, définit la maisonnée non à partir du lieu de résidence, mais à partir du groupe de parentèle qui met en œuvre une logique collective et relationnelle productive, et des causes communes qui mobilisent l'ensemble de ses membres : « Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale », in WEBER F., GOJARD S., GRAMAIN A., *Charges de familles*, 2003.

35. Les citations, définitions et précisions apportées au sens des termes, de la présente section sont tirées de l'ouvrage de Florence WEBER : *Le sang, le nom, le quotidien (une sociologie de la parenté pratique)*, 2005.

même toit et/ou autour de la même cour. L'entrée dans l'étude des liens de filiation n'est ni celle du lignage (le groupe de descendants se définissant à partir d'un même ancêtre commun), ni celle juridique (portant sur les modalités de transmission des biens, fermement encadrées par des normes religieuses ou des textes législatifs). Les termes classificatoires d'adresse permettent, dans les restitutions monographiques, de situer ces membres de la maisonnée par rapport à ego, en détaillant les relations de consanguinité (frère / sœur), de filiation (fils / fille – père / mère) ou d'alliance (époux / épouse). Mais je ne peux omettre les liens de parenté quotidienne, en particulier dans leur dimension affective : par eux s'effectue un important travail de socialisation, qu'il soit largement inconscient ou volontaire. Ainsi, le terme *'amtī*, qui désigne en parenté classificatoire la tante paternelle en sa qualité de « sœur du père » à l'exclusion de tout autre lien (femme du frère du père, grand-tante...) est très usuel dans une relation affective respectueuse envers une personne âgée féminine.

J'ai tenté de restituer la position de chaque membre de la maisonnée à partir des citations d'ego, et cela à chaque étape d'évolution de l'habitation, tout en détaillant les distinctions éventuelles entre parenté pratique et quotidienne. Les monographies n'ont pas pour objet de restituer la parenté complète d'ego, mais celle qu'il nous livre, celle ayant eu un impact (selon ego) sur la configuration de la maisonnée. Ainsi, dans bon nombre de cas, le schéma de parenté restitué n'est probablement pas complet, ses contours sont variables selon les restitutions, mais ce système de parenté renseigne sur l'importance du lien et des relations entretenus entre ego et d'autres membres, entre individus apparentés, qu'ils cohabitent dans la même maison ou qu'ils résident dans une autre habitation.

Famille et maisonnée ne se superposent pas nécessairement : un tel présupposé a guidé chaque restitution monographique. La **famille** peut être approchée comme étant l'institution regroupant l'ensemble des membres apparentés (la parentèle), c'est-à-dire une association d'individus ayant des intérêts en commun et des liens de parenté entre eux (de filiation ou d'alliance), un « groupe d'individus en famille ». Lors de l'enquête, je suis toujours parti de la composition de la maisonnée fournie par ego pour reconstituer les liens de solidarité, de parenté et d'alliance unissant les membres de la maisonnée, sans m'attacher nécessairement à une recomposition complète de la famille. Partageons ici la définition de F. Godard³⁶ : la famille est le « lieu d'union et d'unification, mais aussi le lieu de socialisation et d'individualisation ». Comme le suggère C. Zamorano³⁷ : « les individus en famille réalisent des actions collectives en raison de leur lien de consanguinité et d'alliance. Les actions sont guidées et ordonnées par une relation complexe de matrices symboliques, dans lequel chaque membre remplit certains rôles sur les plans économique, moral, juridique ou légal. La solidité des liens familiaux n'empêche toutefois pas que les individus aient la possibilité d'agir séparément, guidés par des intérêts personnels ». L'intérêt

36. GODARD Francis, *La famille, une affaire de génération*, 1992, p. 7-8.

37. ZAMORANO C., *Naviguer dans le Désert*, 2003, p. 18 et p. 90-92.

pour l'analyse d'une telle approche est certain : elle permet d'explicitier les interventions de tiers parents absents de la maisonnée (migrants, enfants décohabitants, cousins directs), car elle permet de sortir de l'enceinte bâtie et du fonctionnement *apparemment* autonome de la maisonnée.

F. Weber met en garde sur l'emploi du terme *famille* : « [j'abandonne] le mot "famille" [parce qu'il] renvoie à une norme singulière (famille nucléaire), ce qui gêne de ce fait l'analyse des pratiques, des normes, des sentiments dans leur complexité » [2005 : p. 20]. Pour ma part, je la limite autant que possible aux relations de parenté directe (couple parental / descendants directs), c'est-à-dire à la *famille nucléaire* ou *conjugale*. Au Maghreb, de nombreuses études évoquent la **famille élargie** (ou **étendue**), mais il est utile de rappeler qu'elles n'ont livré aucune définition consensuelle, suite aux trop grandes diversités des configurations relevées sur le terrain³⁸. Cette *famille large* est une composante intégrée de la *ʿayla*, telle que la définit S. Ferchiou : « un groupe de descendance issu d'un ancêtre masculin commun dont le nom est transmis en ligne agnatique »³⁹. Cette définition tirée du monde citadin, ne permet pas d'établir de différence avec le *arš* rural ou bédouin, si ce n'est que la *ʿayla*, comme le relève l'auteur, privilégiait davantage l'alliance que les liens de sang dans son mode de fonctionnement. À Tozeur, l'immense majorité des familles observées au cours des enquêtes sont dans une configuration **patriarcale** : l'autorité du groupe est dans les mains du père (ou du père du père), la descendance est patrilinéaire (les enfants appartiennent au groupe du père), le mariage patrilocal (l'épouse vient habiter dans le groupe de son époux), et l'héritage successoral des biens reste dans la lignée masculine. Précisons que l'expression de liens de parenté à partir d'un même ancêtre commun (réel ou fictif) a principalement été entendue dans les quartiers de récente sédentarisation, justifiant les implantations respectives (regroupement des différentes familles nucléaires et élargies, mises à l'écart de certaines fractions...). Cette référence lignagère est restée exceptionnelle dans les quartiers d'anciens sédentaires et les villages oasiens.

Le terme **ménage** correspond à une dimension de relevé statistique, telle qu'elle est définie par l'INS : un « groupe d'une ou plusieurs personnes, parentes ou non, vivant sous un même toit et prenant en général leur repas en commun ». Le ménage occupe une unité d'habitation, un logement. Rappelons qu'un *hūš* pouvait regrouper plusieurs unités d'habitation – *dār-s*, il pouvait donc regrouper de fait plusieurs ménages recensés en 1966 : leur somme formait une maisonnée, mais rien n'indiquait alors les liens de parenté entretenus. Exceptés les cas d'analyse de données statistiques, l'emploi de ces termes sera évité. Lors de l'analyse, aucune corrélation n'est établie entre les termes *ménage*, *famille* et *maisonnée* (composition, nombre moyen de personnes...).

J'entends comme **décohabitation** la séparation physique d'une famille nucléaire avec la famille large dont elle est issue. Cette famille nucléaire emménage alors dans une maison

38. ADDI L., « Femme, famille, et lien social en Algérie », *Familles et mutations socio-politiques*, 2005, pp. 71-88.

39. FERCHIOU S., « Structures de parenté et d'alliance d'une société arabe : les *ʿaylat* de Tunis », *Hasab wa Nasab, Parenté, alliance et patrimoine en Tunisie*, 1992, pp. 137-167.

autonome, indépendante de l'habitation parentale (c'est-à-dire disposant de l'ensemble des services et commodités nécessaires à son fonctionnement (raccordement aux réseaux, entrée indépendante à partir de l'espace public...). Les deux habitations peuvent être mitoyennes, mais toute communication passe nécessairement par l'espace public. En absence de recoupement avec les données fiscales ou cadastrales précises et à jour (données que nous n'avons pu consulter), nous ne préjugeons pas de l'autonomie financière, fiscale ou cadastrale de l'entité décohabitante. Lors des implantations des familles, je considère comme **patrilocalité** l'installation du couple dans la *même habitation* que celle des parents du mariés, mais il s'agit de **virilocalité** dès lors que le couple s'installe dans une habitation indépendante, mais à proximité immédiate de celle des parents du marié. Cela peut être le cas lorsque l'habitation parentale est fractionnée préalablement au mariage, par exemple, et que chaque emprise dispose d'accès indépendants. La **néolocalité** se dit d'un couple élisant domicile dans un lieu différent de celui où vivait le jeune homme avant son mariage et où étaient établis ses parents, tout en restant dans le même périmètre administratif communal de Tozeur. Il y a **émigration** lorsque le domicile du couple n'est plus situé sur le périmètre communal.


C. RESTITUER LE SITE : LES MONOGRAPHIES

C.1 Présentation des relevés

Le support principal utilisé dans cette étude provient conjointement d'entretiens accordés par les gens de Tozeur et d'une cinquantaine de relevés d'habitations. Les outils d'investigations et les critères méthodologiques relatifs à la constitution du corpus sont exposés dans la seconde partie *Précisions méthodologiques*, respectivement dans les chapitres *Construire le sujet* et *Construire l'enquête de terrain*.

Les exemples relevés sont tous localisés à l'intérieur du périmètre administratif de Tozeur, répartis dans tous les secteurs composant ce site administratif. Ayant relevé que les contours des secteurs administratifs se superposent au découpage géographique des différents quartiers composant la ville de Tozeur (*cf.* chapitre X *Construire l'enquête de terrain*), j'ai conservé le nom toponyme des différents quartiers, pour faciliter la lecture et le repérage des habitations. L'ordre de présentation des relevés est géographique : ils sont classés par quartier (eux-même classés par ordre alphabétique) et portent un numéro d'ordre attribué par quartier. Ainsi, « Hawadef H7 » indique le relevé n°7 du quartier d'El Hawadef, de même que Zebda H7 est la septième habitation étudiée dans le quartier de Zebda. Cet ordre de présentation ne correspond qu'à l'ordre de restitution des exemples traités, et non à l'ordre chronologique d'établissement des relevés et des visites sur sites : certains relevés n'étant pas suffisamment complets pour être exploitables.

Chaque relevé fait l'état d'une fiche, regroupant les informations suivantes : le plan de l'habitation est accompagné d'une légende résumant la dénomination et l'usage des différentes pièces composant l'habitation, la localisation du relevé au sein du quartier (à l'aide d'une

photographie aérienne et/ou d'un plan topographique), l'orientation géographique du Nord et la date du relevé. Le plan de l'habitation est dressé au 1/200, avec mention de l'occupation quotidienne moyenne relevée au cours des visites successives : agencement et dispositions intérieures, mobiliers (lits et canapés, mais aussi télévision, réfrigérateur et gazinière...), décoration, etc. Il s'agit d'un relevé habité (selon la définition donnée au chapitre IX-C *Construire le sujet*), pour rendre compte des usages sédimentés dans l'espace de l'habitation et des principales pratiques relevées dans chaque pièce. La nomenclature des éléments mobiliers et équipements, commune à tous les relevés, est indiquée en annexe VI (fiche *Code de représentation graphique*). Les matériaux de construction sont spécifiés (représentation différenciée), ainsi que la nature des ouvertures et leur emplacement dans l'embrasure du mur. Une flèche () indique la position de l'entrée (ou des différents accès à l'intérieur de l'emprise). Trois photographies, prises au cours des visites, permettent de visualiser l'habitation. Dans la majeure partie des cas, j'ai sélectionné une photographie de l'entrée (façade sur rue, *sgîfa*...), de la cour (façades intérieures) et de l'intérieur d'une pièce significative par son importance, sa décoration, son usage (pièce de la télévision, chambre à coucher, cuisine, salle de bain...).

Pour une quinzaine d'habitation, j'ai pu reconstituer les étapes successives de l'habitation (cadre bâti et maisonnée), depuis les années 1940. Dans la fiche Restitutions chronologiques, je mets en vis-à-vis l'organisation générale de l'habitation (plan au 1/800) avec les étapes familiales importantes (naissances, mariages, décès...), à l'aide du schéma de parentèle des membres de la maisonnée correspondant à la date citée et du contexte environnant (« électrification du village », « inondations de 1969 »...). Les commentaires portés sont ceux mentionnés par les personnes interrogées lors des entretiens. Ces fiches signalétiques sont présentées respectivement en annexe VI *Relevés architecturaux* et en annexe VII *Restitutions chronologiques*.

C.1.a. Annotations employées

J'emploie la même notation pour désigner les différents membres de la maisonnée et la parentèle d'ego, tant dans les monographies que dans les restitutions chronologiques (annexes graphiques).

Je pars d'ego pour décrire les positions de chaque membre de la maisonnée. Le père d'ego et sa mère (épouse du père) sont respectivement notés « P » et « ^P♀ ». Les frères et sœurs d'ego sont notés G_x et F_x (l'indice x sert à mentionner leur rang dans la fratrie, en distinguant filles et garçons : G₃ est le troisième enfant mâle de P⁴⁰ et F₃ sa troisième fille). Si ego est G₃, par exemple, son épouse est notée « ♀_{G3} ». De même, l'épouse d'un frère d'ego (G_x) est notée « ♀_{Gx} », par l'indice servant à repositionner G_x dans la fratrie. Parce qu'ils n'apparaissent pas influant sur les décisions familiales jusqu'à leur adolescence, les enfants sont simplement notés ♂ et ♀ ; selon

40. Cette distinction entre descendance filles et garçons procède du fait que les restitutions de filiation n'ont pas toutes été exhaustives, en particulier pour les filles.

qu'ils soient garçon ou fille. Une mention de « $G_3 + \text{♀}_{G_3} 2\text{♂} 3\text{♀}$ » signifie que le couple composé de G_3 et son épouse ♀_{G_3} a 2 garçons et 3 filles en bas âge. Les oncles paternels d'ego – *ʿam*, frères de P, sont notés « O_x », chaque épouse respective « ♀^{OX} ». Les oncles maternels d'ego – *ḥāl* (frères de $\text{P}^{\text{♀}}$) n'ont que très rarement été cités dans l'histoire de la maison : ils appartiennent à une autre maisonnée (celle du père de l'épouse $\text{P}^{\text{♀}}$), et sont sans interférence directe pour les relevés étudiés. De même, les sœurs de P, tantes paternelles d'ego – *ʿamt*, rejoignent une autre maisonnée à leur mariage – et de fait quittent celle que j'étudie. Les grands-parents d'ego, père et mère de P, sont notés « GP » et « $\text{GP}^{\text{♀}}$ ». Les grands-oncles d'ego, frères de GP , sont notés « GOP », leur épouse « $\text{GOP}^{\text{♀}}$ ». Dans quelques cas, ego a fait état de ses arrière-grands-parents, les parents de GP ; ils sont notés « GGP » et « $\text{GGP}^{\text{♀}}$ ».

C.2 Présentation des monographies

Mis bout à bout, tous les relevés et restitutions chronologiques ont apporté des éléments d'information à la compréhension du site et des phénomènes observés sur le terrain. Ils ont permis de mettre au jour la spécificité des réponses apportées par chaque maisonnée, mais aussi les convergences dans les comportements.

Pour dresser un tableau significatif de ces faits, j'ai sélectionné six relevés parmi les cas jugés les plus explicites : la somme de ces six habitations permet de rendre visible la grande latitude des interventions, la marge de manœuvre observée, mais également les récurrences à travers les interventions consignées. Ces six exemples couvrent le large éventail des histoires de maisonnée observées sur terrain, des conditions d'élaboration et de la nature des travaux techniques, des différents séquençages des transformations successives. Je me suis efforcé de dater et de mettre en articulation ces histoires, conditions d'interventions, séquençages et contexte environnant. Cette première partie *Monographies* correspond à la synthèse de mon compte-rendu de terrain.

C.2.a. La trame de restitution des monographies

Les six monographies d'habitations sont toutes restituées sur la même trame.

Dans un premier temps, j'établis le portrait de la maison, un portrait en deux parties : la présentation des membres de la maisonnée précède l'état des lieux architectural. La présentation des membres de la maisonnée a pour objet d'indiquer les liens quotidiens et la nature des relations de parenté, leur âge, leur positionnement professionnel, leur inscription éventuelle dans certains réseaux sociaux ou économiques. Pour la partie architecturale, il s'agit de dresser l'organisation du cadre constituant l'espace domestique de l'habitation, qu'il soit bâti ou non, sur toute son emprise au sol telle qu'elle est définie par ego. J'ai été attentif aux techniques employées, aux différents modes constructifs. Ce relevé architectural détaillé inclut les principales modénatures architecturales et le mobilier. Il est complété par la description des principales pratiques faites par

les usagers, pièce par pièce, au cours d'entretiens avec les différents membres de la maisonnée. Il s'agit de renseigner l'occupation quotidienne de l'habitation, et les pratiques de chaque membre de la maisonnée, et je précise à cet effet la parenté quotidienne.

Je restitue ensuite les étapes chronologiques de transformation. Il s'agit de l'ensemble des transformations successives que j'ai pu relever : étapes constructives de l'habitation (modifications, rajouts, extensions, morcellement...) et étapes familiales (mariages, naissances, décès, départ, arrivée des personnes constituant la maisonnée). L'objectif est d'indiquer les principales dates, séquences et étapes par lesquelles sont passées maison et maisonnée au cours du dernier demi-siècle, soit la plus longue période que les personnes enquêtées puissent évoquer pour l'avoir vécu (pour les anciens) ou pour en avoir des souvenirs de première mémoire.

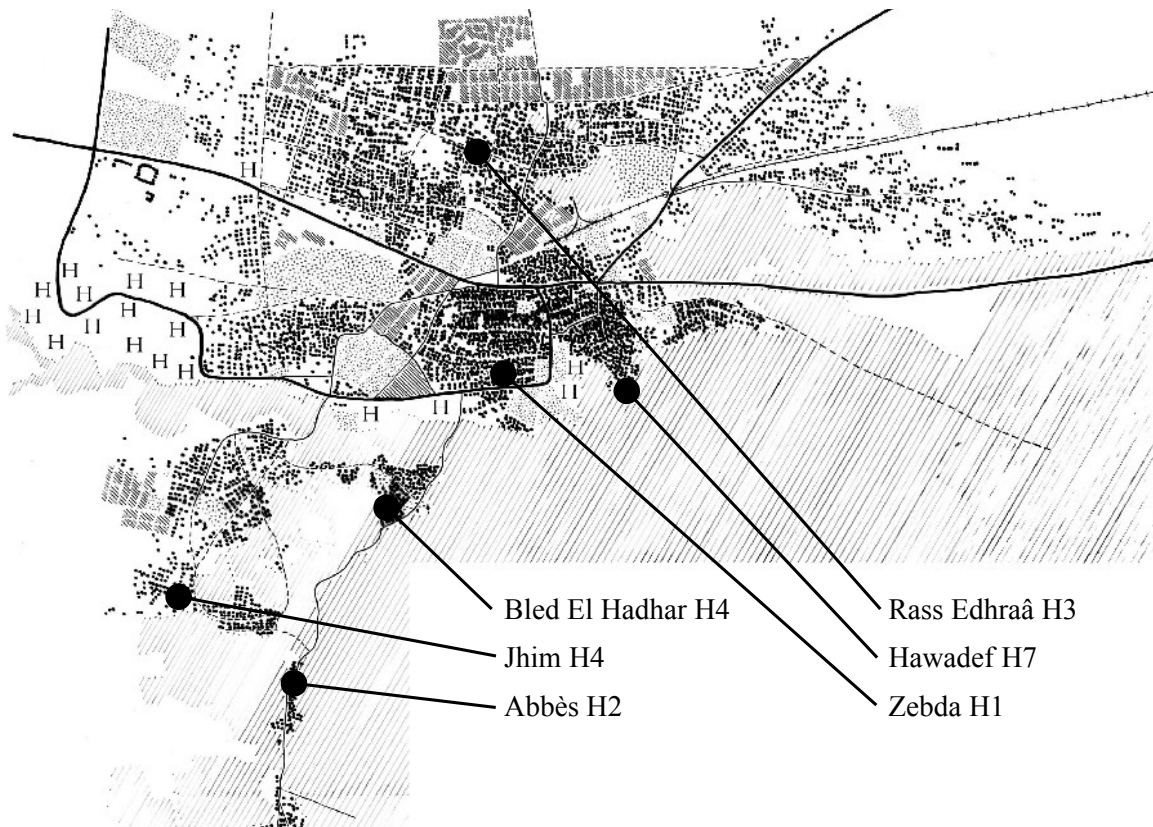
Dans ces histoires familiales, je n'ai pas recherché un rattachement généalogique à un ancêtre éponyme, une légitimité historique d'établissement. Je restitue les évolutions telles qu'elles sont évoquées, les motivations, les intentions et les finalités qui ont présidé à ces transformations d'habitation, les intentions aboutissant aux modifications spatiales relevées, aux rajouts de pièces, aux destructions éventuelles.

C.2.b. La liste des six monographies retenues

Les six monographies retenues sont les suivantes :

- **Zebda H1** : l'apparition de nouvelles commodités au cours de réhabilitations successives ;
- **Hawadef H7** : les conditions actuelles d'une cohabitation en site urbain dense ;
- **Abbès H2** : une fragmentation progressive d'une habitation entre héritage foncier et réorganisations familiales ;
- **Rass Edhraâ H3** : les modalités d'une sédentarisation d'anciens nomades ;
- **Bled El Hadhar H4** : une re-configuration des rôles de chacun ;
- **Jhim H4** : des stratégies familiales dans une extension urbaine oasienne.

Ces six habitations sont localisées sur la carte ci-après.



Ill. 21: localisation des monographies sur le site de Tozeur

II. UNE RÉHABILITATION PROGRESSIVE : ZEBDA H1

A. PORTRAIT DE L'HABITATION

A.1 Le cadre bâti

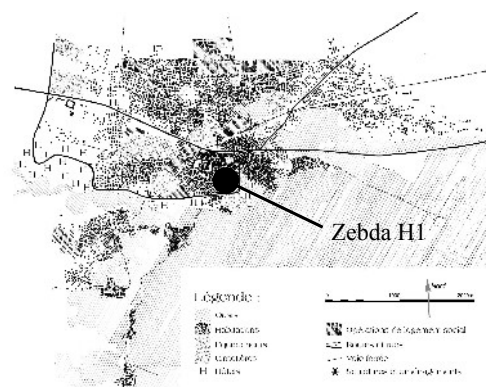
A.1.a. Sa localisation

L'habitation Zebda H1 est située dans le quartier de Zebda, la partie ouest des quartiers anciens de Tozeur. Elle est desservie par l'une des deux voies traversantes du quartier.

Le quartier de Zebda est bordé au sud par l'oasis, à l'est par la place du marché (qui la sépare du quartier d'El Hawadef), à l'ouest par quelques grands équipements structurants à échelle régionale (l'hôpital, le lycée) et une zone d'habitat construite dans les années 1960, et au nord-est

par Mazghouna et au nord-ouest Habaïla. Bien que les habitants de ce quartier distinguent les différents sites de Zebda, Mazghouna et Habaïla, un étranger appréhende difficilement une telle distinction : ce n'est qu'une même continuité urbaine de maisons similaires, adossées les unes aux autres, séparées de simples ruelles similaires à celles qui traversent ces entités. Une mémoire locale, entendue à plusieurs reprises dans le quartier, mentionne que, « autrefois – *bikri* », un même rempart fait de briques de boue bordait ces trois entités urbaines et les séparait du reste de l'agglomération. Il ne reste pas de traces matérielles de ce rempart, si ce n'est un mur d'une largeur inhabituelle dans une habitation qui fait face à la place du marché¹. Une autre différence consignée lors des entretiens est d'ordre économique : les personnes de Zebda se disent être encore de grands propriétaires fonciers dans l'oasis.

Les habitants de Zebda se disent très soudés les uns aux autres, face aux autres quartiers formant l'agglomération de Tozeur. Ils relatent toujours les faits d'armes qui les opposaient encore au début du XX^e siècle à ceux d'El Hawadef, ou les volées de bâton qui menaçaient les gens de



III. 22: localisation de l'habitation Zebda H1

1. Le mur extérieur de la sgîfa de l'habitation de l'ancien a une épaisseur supérieure à un mètre, côté ouest, place du marché.

Chabbiyya jusque dans les années 1950 s'ils venaient à rentrer du marché en solitaire. Dans sa monographie touristique, P. Penêt² mentionne qu'en 1911, « au temps des guerres intestines, les Ouled El Hadeb et ceux de Zebda étaient des ennemis irréconciliables. Encore à présent, aucun mariage ne se célèbre entre eux. Ils se mésestiment avec une ardeur égale »³.

La structure urbaine de Zebda

Zebda a une structure urbaine marquée par des rues droites traversantes, offrant de grandes perspectives est-ouest, et un réseau secondaire composé d'impasses et de ruelles peu larges perpendiculaires aux premières. Les photographies aériennes dévoilent la régularité d'une trame viaire, imperceptible sur le terrain : impasses et ruelles se prolongent mutuellement [voir le fond de plan de l'illustration « localisation des différents équipements »]. Cette structure serait due à une « arrivée massive de population et [leur] installation rapide témoigne de moyens économiques et techniques assez importants »⁴. Du Paty de Clam évoque effectivement une arrivée de population au tournant du XVI^e siècle et la construction immédiate du quartier de Zebda. Dans un autre contexte urbain, celui des faubourgs nord et sud de Tunis, à la même époque, de telles raisons produisent des plans similaires.

Mentionnons que quelques rapports et études urbaines indiquent, à la suite du Schéma d'orientation du Gouvernorat de Tozeur (publié en 1980), la localisation à cet endroit de la *Thusuros* antique, pour autant qu'elle aurait été au « nord de l'oasis », mais les sources à la base d'une telle hypothèse ne sont pas indiquées. Aucune fouille archéologique, par exemple, n'a permis d'étayer ou de confirmer une telle supposition⁵.

A.1.b. La maisonnée

La maison est actuellement occupée par un couple, le père P et son épouse ^P♀, avec quatre de leurs cinq enfants.

Le père P, âgé d'une soixantaine d'années environ, est originaire du quartier de Zebda. Il présente cette maison comme étant celle de ces parents. Il occupe une charge honorifique très importante : il est imam de la mosquée voisine dite *Enna'ûra*⁶, ce qui lui vaut dans le quartier un grand respect de la part des habitants. Il a nommé son dernier fils Taha, du nom élogieux que Dieu donna au Prophète Mohamed selon la tradition⁷. Durant la journée, le père gère en sous-traitance

2. Paul Penêt a été contrôleur civil de Tozeur de 1909 à 1914.

3. Cité dans PENET P., *Guide illustré du tourisme...* 1911, p. 75.

4. PAU, Rapport de présentation, révision 1999 1^{ère} phase, p. 27.

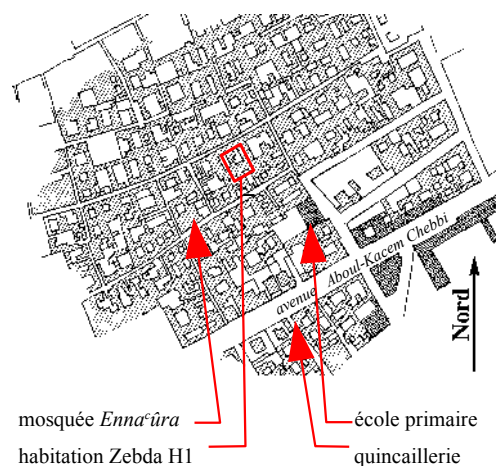
5. Quelques fouilles récentes localisent plutôt l'ancienne *Thusuros* – *Castaliya* sur le haut du plateau de Helba, où sont mis au jour régulièrement des tessons et débris de poteries romaines.

6. Du Paty de Clam précise que cette mosquée a été fondée à la fin du XV^e siècle, vers 1480 ; *Fastes chronologiques de Tozeur*, 1890, p. 31.

7. Ce nom provient des deux mystérieuses lettres liminaires *Ta* et *ha* de la vingtième sourate du Coran.

une quincaillerie située sur l'avenue Aboul-Kacem Chebbi, à une centaine de mètres environ de son habitation.

La mère ^{P♀} est "femme au foyer", elle n'a jamais travaillé. Elle est originaire du quartier d'El Hawadef. Ils se sont mariés à la fin de l'automne 1972, après la saison des dattes, respectant ainsi une certaine tradition ⁸. Si du Paty de Clam mentionne que les mariages entre ceux de Zebda et ceux d'El Hawadef étaient exceptionnels au début du XX^e siècle, la mère dit ne pas se souvenir d'une telle restriction dans les unions entre « ceux de Tozeur », mais « il est vrai qu'ils ne se seraient pas mariés avec ceux de Rass Edhraâ » rajoute-elle.



III. 23: localisation des différents équipements

Leurs enfants ont tous fait des études primaires à l'école du quartier et secondaires au lycée de Tozeur. Les parents ont porté une grande attention à leur éducation scolaire, « c'est très important ». Le fils aîné, G₁ – ego, âgé de 26 ans ⁹, est veilleur de nuit dans un petit hôtel-résidence, un poste qu'il occupe depuis environ cinq ans. La fille aînée F₁, âgée d'environ 24 ans, est employée comme standardiste à l'école hôtelière. Elle est fiancée depuis un an (1997), mais la date du mariage n'est pas encore fixée. Le deuxième fils G₂ s'est récemment établi à son compte en ouvrant un atelier de menuiserie au bout de la même rue, dans la *sgîfa* d'une grande demeure voisine sans occupant, après avoir été apprenti chez un menuisier. La cadette F₂ a arrêté ses études au niveau de la « sixième » ¹⁰, il y a 4 ans, et n'a jamais travaillé. Le dernier fils G₃, âgé de 17 ans environ, termine ses études secondaires dans une école privée, sans grande motivation. Il ne se voit pas d'avenir à Tozeur.

La fille cadette F₂ s'est mariée en juillet 1999. Elle est partie habiter chez son mari, originaire de Chtawa, un quartier du village oasien de Sahraoui ¹¹. Son mariage avec « quelqu'un de Chtawa » ne posa apparemment aucun problème à ses parents, malgré les appréciations négatives souvent entendues en ville contre les « anciens nomades » ¹². Son mari est bien accepté dans sa belle-famille, à qui il rend fréquemment visite. Il a un poste stable dans un hôtel touristique, comme serveur. Depuis la naissance de leur premier enfant (2000), la mère ^{P♀} se déplace souvent

8. Du PATY de CLAM : « les mariages se font en général une fois la récolte des dattes terminées », in « Etude sur le Jérid », 1893, p. 303.

9. Les âges sont indiqués à la date du relevé, soit en 1998.

10. Il s'agit de l'avant-dernière année de lycée, celle précédant l'année du baccalauréat (correspondant à la septième année de l'enseignement secondaire).

11. Il s'agit de l'habitation Chtawa H1, dont une présentation est faite à la section C du présent chapitre.

12. Les gens de Chtawa se sont sédentarisés entre la fin du XIX^e et le début du XX^e autour du mausolée d'El Ferkûs, bâti fin XVIII^e, aux limites septentrionales du village oasien de Sahraoui.

pour aller rendre visite à sa fille et au bébé, dans leur maison à Chtawa, de même qu'elle le garde chez elle à Zebda lorsqu'elle « a des courses à faire ».

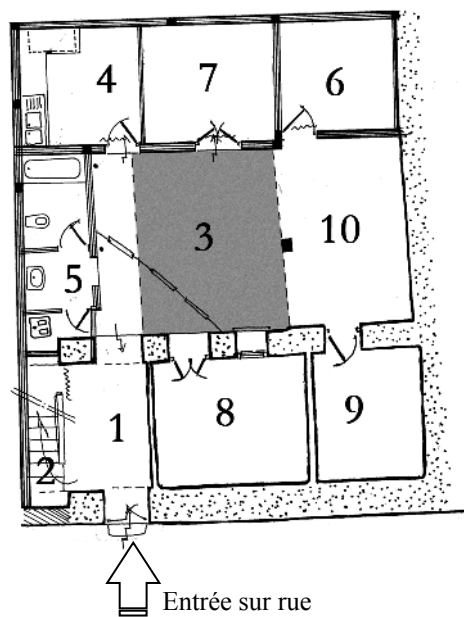
A.1.c. Le cadre bâti

Le logement est à un seul niveau. Il occupe une parcelle de 10,5 m par 13 m, mitoyenne sur trois côtés. Il donne sur l'une des trois voies principales du quartier par sa façade nord. Le sol de la cour plus haut de 35 cm que la chaussée, mais plus bas que celui des pièces.

L'habitation composée d'une entrée appelée *bît sgîfa* ou *sgîfa* [1], de quatre pièces d'habitations *buyût* [pluriel de *bît* – chambre, 6, 7, 8 & 9], d'une véranda – *firânda* couverte [10], d'une cuisine – *kuġîna* [4] et d'une salle de bain – *bît bânô* [5]. Un accès aux terrasses de toit est possible par l'escalier – *drûġ* [2] placé dans la *bît sgîfa*. Les pièces sont articulées autour d'une cour carrelée de petites dimensions (4,8 par 5 m), à ciel ouvert [3] appelée *wuṣt addâr*. Les différentes pièces sont ainsi nommées par la mère, des termes employés par toute la famille.

Légende :

- 1 : entrée – *sgîfa*
- 2 : escalier menant aux toits terrasses
- 3 : cour à ciel ouvert – *wuṣt addâr*
- 4 : cuisine – *kuġîna*
- 5 : salle d'eau – *bît bânô*
- 6 - 7 - 8 - 9 : pièces – *bît*
- 10 : véranda – *firânda* (partie couverte)



III. 24: relevé technique de l'habitation Zebda H1
(ech 1/200)

Les pièces d'eau sont contiguës et alignées avec l'entrée – *sgîfa*. Elles occupent tout le côté gauche de l'habitation. Entre la *sgîfa* et la cuisine, devant l'entrée de la salle d'eau, un auvent en débord d'un mètre, sur toute la largeur du petit patio, assure une protection contre les rayons du soleil et les rares intempéries.

Les pièces d'habitation sont de petites tailles, pratiquement carrées. Les deux pièces situées au milieu des côtés donnent directement sur la cour, alors que celles situées aux extrémités ouvrent sous la véranda. Seule la pièce 8 possède une fenêtre ouvrant sur la cour, les autres n'ouvrent que

par leur porte. Elles ont pratiquement toutes la même hauteur intérieure sous plafond, environ trois mètres.

Toutes les menuiseries des ouvertures sont peintes en bleu, comme les céramiques murales de la salle de bain. Les murs sont chaulés avec une teinte légèrement cassée indigo, le soubassement est dans la même teinte, plus sombre. Les pièces et la cour sont revêtues d'un carrelage blanc granito de 25 × 25 cm blanc avec des paillettes de marbre noir. La cuisine, avec ses éléments suspendus en bois passé au brou de noix, est recouverte de carreaux de faïence à dominante ocre-brun, le haut des murs et le plafond sont laqués blanc.

A.1.d. Le système constructif

Les pièces n'ont pas le même système constructif.

Les pièces 8 et 9, adossée à la rue, sont en *toub*, ainsi qu'une partie de la *sgîfa*. Seule la partie sous l'escalier qui mène à la terrasse est en béton armé. Des poutres en palmiers supportent le toit en terre et reposent sur les larges murs (60 cm environ). La fenêtre de la pièce 8 devait être à l'origine une porte : des traces de reprises d'enduits et de maçonnerie sous l'appui sont visibles, car effectuées avec un liant chargé en ciment. Les autres portes ont été percées ultérieurement à la construction, apparemment quand la fenêtre a été installée (même composition des enduits). Ces menuiseries semblent être de récupération : elles sont beaucoup plus usées que ne le sont les bords de maçonnerie, elles portent de nombreuses couches de peinture écaillées par endroit.

Les autres pièces [4, 5, 6 et 7] sont constituées d'une structure en béton armé : poteaux et dalle pleine, en ciment artificiel. Les murs sont faits de briques industrielles dites de "12 trous", placées sur champ. La véranda et la petite pièce 6 sont sous une même dalle (la porte de cette petite pièce ressemble beaucoup à des portes intérieures vues dans d'autres maisons, avec ses incrustations de verre coloré, sa poignée, ses moulures). La cuisine et la pièce d'eau sont réaménagées sous un autre toit, plus haut que les précédents. La cuisine dispose d'une petite fenêtre en hauteur, qui donne sur la cour des voisins. La pièce 7 a été couverte par une autre dalle en béton armé, après l'ensemble cuisine et pièces d'eau : des raccords sont visibles, mais une attention particulière a été portée à la coulée, pour limiter au maximum les différences de niveaux. Une différence d'une vingtaine de centimètres est relevée entre le plafond de la pièce 7 et celui couvrant la véranda et la pièce 6. Les ferrailages des poteaux et des dalles sont visibles sur les terrasses, les aciers n'ont pas été coupés. Cela facilitera l'accroche d'une future extension.

Les hauteurs de sols des différentes pièces ne sont pas homogènes entre elles. Les pièces du côté gauche (la cuisine, les pièces d'eau, la *sgîfa* et la pièce 7) sont à 20 cm au dessus du niveau de la cour, alors que celles ouvrant sous la véranda sont pratiquement de plain-pied (pièces 6, 7 et 9). Leur seuil est symbolique, de l'ordre du centimètre. Il est toutefois suffisant pour éviter l'entrée des poussières et du sable charrié par le vent.

A l'intérieur des pièces, au niveau des boîtiers électriques et des tracés de gaines électriques, autour des ouvertures, des retouches d'enduit sont visibles : elles ont été faites après la construction. Des passages et des ouvertures, comme entre les pièces 8 et 9, ont été bouchées. Toutes ces constatations sur le cadre bâti permettent d'envisager que de nombreuses transformations et réaménagement intérieurs ont été apportés à ce logement depuis sa construction, et qu'ils n'ont pas été effectués dans le même temps.

A.2 L'occupation de la maison

La maison a pu être visitée à de nombreuses reprises. J'en donne ici l'occupation relevée en juillet 1998, les autres mentions relevées au cours des visites ultérieures servent à étayer les axes de transformation donnés par les habitants. Les entretiens ont été principalement menés avec le fils aîné (ego – G₁), la fille aînée (F₁) et leur mère ^P♀. Ils ont chacun indiqué les différentes pratiques au sein des pièces.

Le père et ses fils sont absents de la maison durant toute la journée. Seul le fils aîné reste dormir certaines matinées, lorsque sa charge de travail à l'hôtel est importante. Durant la journée, la maison reste le domaine des femmes : la mère et ses filles accueillent les voisines et parentes qui leur rendent visite. Cependant, ces visites nous ont paru très codifiées : nous n'en n'avons relevé aucune durant les matinées, lorsqu'elles font le ménage ou préparent le repas. Il ne s'agit tout au plus que de très brefs passages, de discussions menées sur le pas de la porte d'entrée, sans que les femmes de la maisonnée se lèvent.

A.2.a. Les différentes pièces

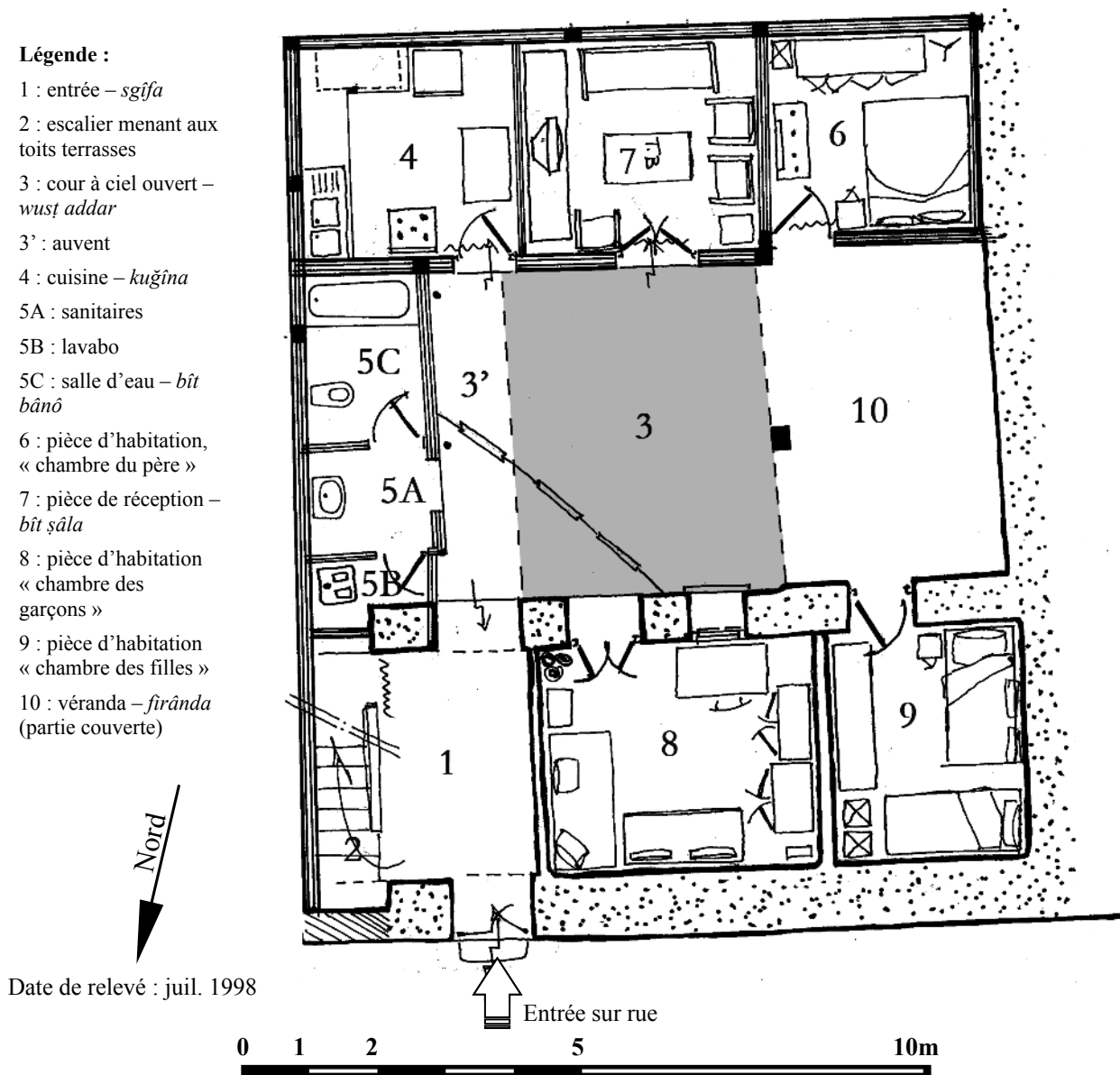
La cour « *wuṣṭ addâr* » est vide. Rien n'y est déposé de façon continue, à part quelques pots de fleurs au pied des murs. En revanche, vêtements, draps ou couvertures sont toujours suspendues au fil d'étendage, souvent devant la salle de bain. Il est vrai que cette partie est la seule qui soit ensoleillée durant toute la journée. Ces affaires tendues en travers de la cour permettent aussi de couper le regard : le passant ne peut ainsi voir ce qui se passe dans la cour quand la porte d'entrée est ouverte. Sous l'auvent, la mère, souvent accompagnée par ses deux filles, mène les petits travaux ménagers assises sur de petits tabourets de bois, ou sur des « tapis de chiffons »¹³, jamais à même le sol. Les autres travaux domestiques importants par le volume déplacé ou nécessitant un temps de trempage et/ou de séchage sont effectués sous la véranda. C'est le cas des grosses lessives (les petites lessives sont faites dans la salle d'eau, où une machine à laver est installée à côté du bidet). Dans les angles de la véranda sont entreposés de gros objets non utilisés au cours de la journée (matelas et sommiers qu'ils étendent sous la véranda les soirées d'été, pour dormir hors de

13. Les « tapis de chiffons » sont des tapis réalisés à l'aide de morceaux de tissus de récupération, découpés en fines lanières et tissés sur une trame en coton. Ces tapis sont généralement réalisés par les femmes pour leur propre usage domestique.

la chaleur contenue dans les chambres) ou qui pourront un jour servir (une ancienne porte d'intérieur en bois).

Légende :

- 1 : entrée – *sgîfa*
- 2 : escalier menant aux toits terrasses
- 3 : cour à ciel ouvert – *wušt addar*
- 3' : auvent
- 4 : cuisine – *kuġîna*
- 5A : sanitaires
- 5B : lavabo
- 5C : salle d'eau – *bît bânô*
- 6 : pièce d'habitation, « chambre du père »
- 7 : pièce de réception – *bît şâla*
- 8 : pièce d'habitation « chambre des garçons »
- 9 : pièce d'habitation « chambre des filles »
- 10 : véranda – *firânda* (partie couverte)



Date de relevé : juil. 1998

III. 25: relevé habité de Zabda H1 (ech. 1/100)

Quand le soleil est trop chaud, mère et filles s'installent dans l'entrée, pour profiter des rares courants d'air. Cette entrée porte encore les marques de fixation d'un métier à tisser la laine, sur la paroi à droite de la porte (contre la pièce 8). Les bras en bois du métier sont entreposés sous l'escalier, le métier est complet mais démonté. La mère dit ne plus l'utiliser, et cette idée fait rire ses deux filles. Durant la nuit, la mobylette du fils aîné est garée dans la *sgîfa*.

La salle de bain est moderne, par ses équipements en porcelaine blanche. Elle est fractionnée en trois sous-espaces accessible par un même passage, face à la cour : à gauche des toilettes à la turque [5B], à droite une baignoire et un bidet [5C], et au milieu est placé un lavabo

[5A]. Si les deux petites pièces de gauche [5B] et de droite [5C] peuvent chacune être fermées par une porte (disposant d'une tirette à l'intérieur), le lavabo est toujours visible et accessible. Il sert de lave-mains durant la journée, au moment des repas. Sauf à côté du lavabo où sont placées les brosses à dents de chacun, ces espaces ne contiennent pas d'affaires de toilette personnelles. La salle de bain [5C], appelée *bît bânô*, est dans une dominante bleue soutenue, avec des carreaux de faïence au mur. Seule la partie sanitaire – *twâlât* [5B] est chaulée, en un bleu-violet. La présence d'une salle de bain à domicile ne concurrence pas non plus le hammam, la mère et ses filles s'y rendent fréquemment durant les après-midis.

La cuisine 4 est équipée et agencée. Sur un sol carrelé, un plan de travail est construit en maçonnerie et recouvert de la même faïence que les murs. Un large évier en porcelaine blanche, à double bac, est encastré dans ce plan de travail. Une gazinière est placée entre l'évier et la porte. Un réfrigérateur lui fait face. Au dessus de ce plan de travail, des éléments de rangement en bois travaillé sont suspendus. Ils contiennent de la vaisselle, quelques épices, des réserves de féculents. Cette cuisine sert essentiellement à la préparation finale et à la cuisson des aliments : les femmes écosent ou nettoient les légumes indifféremment ici ou dans la *sgîfa*. Les repas ne sont pas pris en commun : les plats sont alors laissés en attente sur un grand plateau posé sur la gazinière. Les fils se servent séparément, à leur retour à la maison et mangent seuls sur la table haute placée face à la porte d'entrée. Chaque soir, la mère (ou l'une des filles) range tout en faisant la dernière vaisselle. Le réfrigérateur sert plus à rafraîchir l'eau et les fruits (pastèques, melons...) qu'à garder de la nourriture ou des ingrédients périssables durant plusieurs jours. Des courses sont faites tous les jours, pour les légumes et la viande, par le père ou l'un des frères. La boutique de l'épicier, située juste en face de la porte d'entrée de l'habitation, fournit les boissons gazeuses – *gazûz* bien fraîches et les yaourts, au moment nécessaire. La porte de cuisine n'est jamais fermée, son rideau en cotonnade colorée est juste tiré pour protéger des mouches. Bien qu'il ouvre sur la maison voisine, le *vasistas* au dessus de l'évier est ouvert en permanence.

La pièce 7 est importante, c'est la « pièce de réception – *bît şâla* ». C'est ici que j'ai été accueilli à chacune des visites, que la plupart des entretiens se sont déroulés. C'est aussi la « pièce de la télévision », où s'installent la mère et ses filles, seules entre elles durant les après-midis, à regarder les feuilletons. Cette pièce contient un grand buffet, où est placée la télévision, le récepteur de parabole et la vidéo, mais aussi de la vaisselle datant du mariage des parents, toujours affichée jamais servie, des photographies encadrées des enfants, des bibelots... Trois fauteuils en bois et d'un divan-banquette assorti meublent la pièce, ils ont été repeints à plusieurs reprises, comme le grand buffet. Sur le sol, un matelas de mousse est placé au pied du divan, sur des nattes en plastique. L'hiver, celles-ci sont recouvertes de tapis de laine. Quelques peaux de moutons recouvrent en partie les tapis, et de gros coussins servent d'accoudoirs pour les personnes assises par terre. Des nattes en plastique protègent le bas du mur, sur tout le périmètre de la pièce. Au mur, des tableaux de la Mecque, des écritures saintes sont accrochées, avec une horloge. Un voile blanc

masque l'ouverture, et permet de garder le battant de droite de la porte d'accès ouvert en permanence, sans qu'un regard puisse être porté de la cour vers la pièce. Alors que le père, lorsqu'il s'est joint à nous, a pris place sur le divan et ses fils sur les fauteuils, la mère et les filles sont toujours restées assises sur les peaux de mouton, dans les mêmes positions qu'elles avaient dans la *sgifa*. Les heures chaudes de l'après-midi se passent dans cette pièce, somnolant tous ensemble devant un feuilleton d'une des chaînes arabes captée par satellite. La configuration reste la même durant l'hiver, bien que les femmes s'assoient de préférence sur le divan. Ils y passent de longues soirées, tous ensemble, à regarder la télévision, autour d'un verre de thé rouge.

La pièce 6 contient un grand lit double, soigneusement recouvert d'un dessus de lit bien tiré, une coiffeuse avec quelques flacons d'eau de toilette, une petite table de nuit avec quelques affaires de nuit : lunettes, verre... Face au lit, une grande armoire à quatre portes en bois laqué noir renferme l'essentiel du linge du couple. Ces meubles, comme ceux de la « pièce de réception » [7], datent du mariage des parents, ils composaient l'aménagement de la chambre nuptiale en 1972. Des cartons remplis d'affaires et de vêtements sont entreposés sur l'armoire et dans un angle de la pièce. Sur un porte-manteau sont accrochés les vestes du père et son burnous. Les murs sont blancs, sans aucune décoration. Alors qu'une prise téléphonique est installée dans la pièce de réception [7], le téléphone reste branché dans la « pièce du père ». Aucune retenue n'est apparue imposée par les parents sur l'utilisation du combiné. Cette localisation résulte probablement d'un compromis arrangeant tout le monde, car elle favorise les discussions personnelles, même celles des filles : cette pièce n'est jamais occupée durant la journée et elle est à l'écart des activités quotidiennes. Un ventilateur est accroché au plafond, pour faire du courant d'air les nuits d'été. Alors que les autres portes donnant sur la cour restent largement entrebâillées, celle-ci est fermée durant la journée.

Les deux sœurs dorment ensemble dans la pièce 9, celle qui fait face à celle de leurs parents, c'est pour cette raison qu'elle est appelée la « chambre de filles – *bît al-banât* ». Cette chambre contient deux lits sur des sommiers métalliques, et la seconde table de nuit du mobilier des parents. Cette pièce, la plus petite de toutes, est très encombrée, il ne reste que le passage nécessaire pour accéder aux lits ou ouvrir les portes de l'armoire. D'autres cartons pleins d'affaires diverses et d'habits sont entassés dans un angle. Au mur, des affiches d'actrices de feuilletons à la mode, des chanteuses. Les murs de cette pièce sont chaulés, teints en jaune. Les stipes de palmier sont apparents au plafond.

La pièce 8 est la « chambre des garçons – *bît llulâd* ». Elle contient elle aussi deux lits, un pour chacun des cadets. L'ainé, venant se reposer le matin, prend le lit d'un de ses frères. Le plus jeune révisé ses cours sur un bureau, face à la fenêtre, la seule table de la maison (avec celle de la cuisine). Sous la fenêtre, dans le renforcement du mur, il range ses affaires scolaires, ses cassettes de musique... Cette pièce ne contient pas d'habits. Les deux meubles bas sont remplis d'affaires diverses personnelles aux deux garçons. Derrière la porte, sont entreposés des tapis de laine, étalés

dans les autres pièces durant l'hiver. Les murs au-dessus des meubles et des lits sont couverts de posters de toute sorte, d'acteurs de cinéma américains aux joueurs de football tunisiens. Le plafond en stipes de palmier est masqué par des plaques blanches en bois aggloméré, une réalisation du frère cadet quand il a « décoré la chambre ». Cette pièce est chaulée d'un bleu-vert, ce qui la différencie nettement des autres espaces d'habitation de la maison.

Ces deux dernière pièces permettent aux enfants de s'isoler par rapport au reste de la famille à certains moments de la journée. Des coussins sont posés sur les lits. Le plus jeune garçon peut réviser ses devoirs avec un ami de lycée, l'ainé se repose d'une nuit de garde. Les filles disent ne pas aimer rester dans leur chambre durant la journée, mais elles y reçoivent leur amies du même âge. La mère s'installe de temps à autre avec ses filles, « pour se reposer » : c'est la pièce est la plus fraîche de la maison, par l'épaisseur des murs en terre et la protection solaire apportée par la véranda.

Quelques grandes tendances se dégagent de cette occupation au quotidien des pièces de l'habitation, prise comme un ensemble. Tout un côté de la cour est réservé aux pièces d'eau. Notons que cette zone concentre également les principales circulations, qui se font entre la *sgîfa*, la salle d'eau, la cuisine et la pièce de réception-télévision. Les garçons ne fréquentent pas la partie ouverte de la véranda, et ne traversent la cour que rapidement : ils n'y pratiquent aucune activité, tout comme le père. La pièce de réception est située face à l'entrée, ce qui correspondrait aux localisations des espaces de réception dans le monde citadin tunisien ou maghrébin, telles qu'a pu les décrire J. Revault par exemple¹⁴. La mère a donné une autre raison : c'est une « pièce neuve – *jadîda* », c'est-à-dire la dernière à être construite. Cette disposition sera questionnée ultérieurement, en la croisant avec d'autres relevés. Cette pièce est pratiquement la seule à être occupée durant toute la journée. La cuisine et la salle de bain sont deux pièces importantes pour la mère. Elle dit avoir décidé de leur aménagement.

B. LES RESTITUTIONS CHRONOLOGIQUES DES ÉTAPES DE CONSTRUCTION DE LA MAISON

B.1 L'historique des transformations, raconté par la mère

Dès les premières questions sur les transformations qu'auraient éventuellement subies la maison, la mère dit d'emblée qu'il ne s'agit « en l'état » que d'une partie de la demeure initiale. Elle évoque avec une pointe de nostalgie une « grande maison – *hûš kabîr* » qu'elle aurait bien connue pour y avoir vécu après son mariage, une grande maison qui intégrait la partie mitoyenne à l'arrière de la parcelle. Aujourd'hui, cette partie constitue une maison indépendante, accessible par une autre porte située juste à côté de l'entrée de l'habitation. Elle explique « qu'avant, elle partageait cette grande maison » avec les parents de son époux et la famille du frère de son époux

14. Revault J., *Palais et demeures de Tunis, XVI^e – XIX^e*, 1967-1971.

(oncle paternel d'égo O₁, son épouse ⁰¹♀ et leurs premiers enfants) qui, depuis, est parti après avoir « construit ailleurs dans la ville ». Elle précise cependant qu'elle est « bien chez elle ». Une partie des travaux a été faite avant la séparation, une autre a été générée par la séparation elle-même, et enfin d'autres travaux ont été réalisés depuis qu'ils habitent cette maison, définie par sa nouvelle base foncière.

L'insistance à rappeler la « grande maison » a occulté un certain temps la narration des autres modifications de l'habitation. Cette opération de morcellement apparaît donc comme la plus importante chose vécue ces dernières années, par tous les changements dans le quotidien qu'elle a entraîné : rapports au reste de la famille proche, espace d'usages, proximité. Cette insistance a conduit à traiter les deux habitations comme un seul lot, d'autant plus qu'ils ont été réunis depuis le rachat et que les projets de réaménagement établis par la mère tirent parti de cette proximité. Nous appellerons « H1 » l'habitation actuellement habitée par la famille, et « H2 » la partie récemment acquise.



Ill. 26: relevé complet H1 + H2

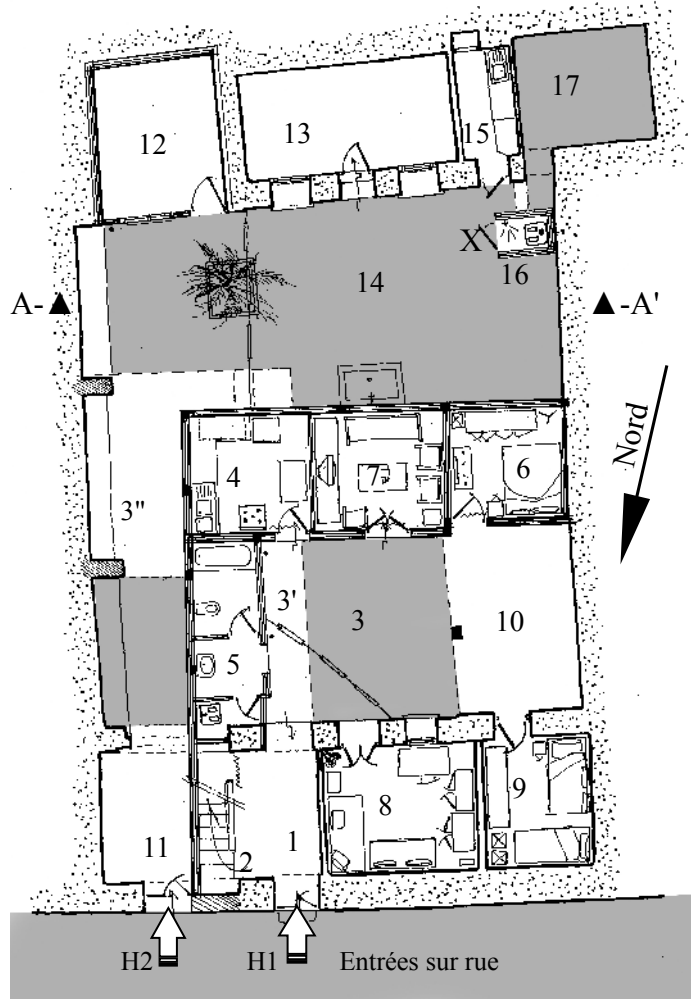
Un relevé complet des deux habitations montre de grandes continuités du bâti, bien au-delà des limites actuelles de l'un et de l'autre *hûš*. Le porte-à-faux devant de la salle de bain, par exemple, se continue dans la cour de H2 : la dalle en béton aurait donc été coulée *avant la séparation*. Mais il nous révèle en même temps les raisons d'autres transformations structurelles du logement H1 : le rajout *après la séparation* de la "pièce de la télévision", des modifications au niveau du côté {*sgîfa* / salle d'eau / cuisine}...

La mère mentionne quelques grandes dates. Elle arrive dans cette habitation en 1971, l'année de son mariage, dans une pièce récemment refaite pour l'occasion. « C'était là » dit-elle, en montrant la dalle en béton armé qui couvre l'actuelle salle de bain. Puis en 1975, elle évoque la construction d'une pièce d'habitation, où elle dort avec son mari et leurs premiers enfants. Une pièce dont il ne reste que la toiture : l'actuelle véranda. Le *hûš* est partagé en 1980 : c'est l'époque où est construite la « pièce de la télévision ». Là où quelques années plus tard, elle en prendra une partie pour « faire sa cuisine ».

Ce discours se focalise autour des quelques transformations majeures que la mère a vécues, mais surtout autour des transformations auxquelles elle a participé. Cet historique très bref ne permet malheureusement pas de rendre compte de toutes les interventions successives qu'une lecture technique approfondie du cadre bâti permet de livrer.

Légende :

- 1 : entrée – *sgîfa* H1
- 2 : escalier menant aux toits terrasses
- 3 : cour – *wust addar* H1
- 3' : auvent cour H1
- 3'' : partie couverte H2
- 4 : cuisine – *kuġîna* H1
- 5 : sanitaires – *bît bânô*
- 6 : pièce d'habitation, « chambre du père – *dâr al-wâlid* »
- 7 : pièce de réception – *bît sâla*
- 8 : pièce d'habitation « chambre des garçons – *bît llûlâd* »
- 9 : pièce d'habitation « chambre des filles – *bît al-banât* »
- 10 : véranda – *fîrânda* (partie couverte)
- 11 : entrée – *sgîfa* H2
- 12 : pièce d'habitation (vide)
- 13 : pièce d'habitation (vide)
- 14 : cour H2
- 15 : cuisine actuelle – *kuġîna* H2
- 16 : sanitaires avec douche – *twalât*
- 17 : ancienne cuisine – *sabbât*
- X : fosse d'infiltration



Ill. 27: relevé technique et habité complet de H1 et H2 (ech 1/200)



Ill. 28: Habitation H2 : coupe longitudinale A-A' (croquis)

Le porte-à-faux devant de la salle de bain, par exemple, se continue dans la cour de H2 : la dalle en béton aurait donc été coulée *avant la séparation*. Mais il révèle en même temps les raisons d'autres transformations structurelles du logement H1 : le rajout *après la séparation* de la "pièce de la télévision", des modifications au niveau du côté {*sgîfa* / salle d'eau / cuisine}... Le relevé

complet des deux habitations montre de grandes continuités du bâti, bien au-delà des limites actuelles de l'un et de l'autre *hûš*, telle cette pièce au plafond effondré en renforcement derrière une habitation mitoyenne (pièce 16 du *hûš* H2). Cette disposition peu courante m'a incité à questionner un historique plus lointain de cette habitation. J'ai également été intrigué par une remarque de l'épicier, un homme de soixante dix ans originaire du quartier et dont la boutique fait face à la maison. Il avait dressé un bref historique, indiquant avec un geste large de la main que « tout ça c'était la même maison avant ». Il y aurait donc eu un autre morcellement d'une entité encore plus vaste, antécédent à celui de 1980 ? L'accès principal aurait-il été cette autre vieille porte décorée des jeux de briques de Tozeur, encore visible plus loin dans la rue ? Ces suppositions laissent entendre que le « *hûš* d'antan » aurait alors pratiquement le quadruple de la surface relevée de nos jours à H1... et que son sol aurait été plus bas d'environ 15 cm (la différence de niveau entre la rue et le sol de la vieille *sgîfa* indiqué par l'épicier est de 15 cm).

Après le relevé, je retourne auprès de la mère pour quelques compléments d'informations. Elle dit se rappeler peu de l'état « d'avant la séparation » de 1980, elle est bien plus portée sur la période récente, celle de la construction (imagée et réelle) du *hûš* qu'elle habite actuellement, qu'elle considère comme son lieu de vie. Je dresse donc un historique de l'habitation à partir des traces laissées par les constructions successives. Le père, très évasif, se contente d'acquiescer ou de réfuter certaines hypothèses, sans apporter de précisions à ses réponses.

B.1.a. Les stratégies résidentielles et sociales

La « re-construction » de la maison

Il y a donc eu morcellement d'une entité foncière plus vaste, dans un passé relativement proche. Cette séparation découle d'une transmission par héritage des biens du grand-père d'égo [G^P] entre son père P et son oncle paternel O₁. Cependant, ce morcellement aurait été effectif bien avant le départ du couple de O₁, chacun ayant habité « sa partie » durant de longues années, cohabitant sans qu'un mur ne soit construit pour séparer la cour en deux entités distinctes. Ce partage de l'habitation d'origine a été consigné devant un notaire, un *'adûl*, par un acte écrit. Cette dimension de l'archive écrite ne semble pas importante pour les habitants de la maison, car ils sont persuadés que personne dans ce quartier ne remet en cause leur "propriété" sur la maison. La charge sociale du père P (imam de mosquée) et le respect que lui portent les autres habitants du quartier expliquent peut-être ce fait.

Les deux frères P et O₁ ont obtenu chacun une surface habitable équivalente composée de deux pièces d'habitations, d'une superficie de 155 m² environ pour le *hûš* H2 contre 135 m², pour le *hûš* H1 ouvrant directement sur la rue, le notaire ayant tenu compte des désagréments causés par l'enclavement et la trop longue *sgîfa* de H2 non utile en l'état. Il s'agit donc bien d'une séparation en deux parties spatiales égales de la surface totale et du contenu bâti, entre deux frères. Le montant

de la transaction, notifiée par le même *adûl*, a été estimé par un maître maçon à huit mille dinars tunisiens¹⁵. Ce prix prend en compte la valeur foncière de la parcelle et celles des constructions alors existantes, en l'état.

Lors du départ de la famille de l'oncle O₁ (vers 1988), l'habitation H2 est restée vide quelques mois, avant d'être rachetée par le père P en 1989. Dans cette rue qui ne compte en 1998 qu'une seule « famille d'étrangers »¹⁶ d'après la mère, personne n'a contesté la préemption accordée à P pour racheter l'ancienne autre moitié de l'habitation parentale, ni le fait que le P ait à payer son cadet O₁ pour obtenir une jouissance complète de l'ancienne demeure paternelle. Dans une autre maison proche [Zebda H3], c'est un voisin immédiat qui s'est porté acquéreur lors d'une mise en vente similaire. Mais dans les deux cas, la solution a satisfait tout le voisinage : « comme ça ,on reste entre gens qui se connaissent » a résumé l'épicier.

Les mobilités résidentielles

L'oncle O₁ est plus jeune de P de quelques années. Il possède un commerce de tissus bien achalandé, situé sur la place du marché. Plutôt que de rester dans son quartier natal, il a préféré aller habiter dans une « villa », une nouvelle maison qu'il s'est fait construire dans un lotissement récent desservi par la route de Nefta, à la fin des années 1980. Je ne l'ai rencontré dans le quartier de Zebda à aucune reprise¹⁷. Aucune brouille n'a été évoquée, juste un éloignement causé par le déménagement de O_p vers le lotissement Ras Tabia en 1988. Les enfants ne parlent pas non plus de leurs cousins paternels, leur cercle de relations et de fréquentations ne les englobent pas. Les relations familiales entre les deux frères P et O₁ semblent être réduites aux principales occasions et cérémonies, contrairement aux relations qu'entretient la mère avec ses sœurs mariées, restées dans leur quartier natal d'El Hawadef : elles se rendent fréquemment visite, au moins une fois par semaine. La mère, en revanche, ne mentionne pas ses propres frères, juste ses sœurs.

L'idée évoquée d'aller habiter « ailleurs » dans la ville fait sourire le père : « pour quoi faire, où aller ? » Cela peut en partie être justifié par son grand âge, mais aussi par sa position sociale élevée localement. Il explique que « là-bas, [dans ses nouveaux lotissements de villas ou dans d'autres quartiers de Tozeur], il ne connaît personne ». Il considère au contraire avoir dans ce quartier de Zebda tout le nécessaire, à commencer par son positionnement social et son cercle de connaissances amicales. Ici, tout le monde le connaît et respecte sa famille, ses enfants. La mère non plus n'est pas séduite par cette idée, entre autre parce que cela l'éloignerait de ses sœurs. Mais surtout, elle souhaite rester dans cette maison car elle a des projets d'aménagement. Un

15. Ce montant situe la transaction dans la moyenne des prix relevés lors des enquêtes sur site (entre 1996 et 2000), bien que l'évaluation ait été établie presque vingt ans auparavant. Cela ne traduit pas la spéculation foncière sur cette période, comme nous le verrons plus en détail par la suite dans ce travail.

16. Cette famille est « étrangère » au quartier de Zebda et à Tozeur, elle serait originaire de la région de Gasfa.

17. Le père m'a emmené à la boutique de son frère et a fait une brève présentation de l'objet d'étude et la raison de ma présence à Tozeur. Je n'ai pu m'entretenir avec O₁ que sur quelques vagues points de l'histoire de Tozeur, l'accès à sa maison a été poliment refusé.

déménagement ne représente pour eux aucune mobilité sociale ascendante alors qu'il paraît être, pour O₁, associé à une mention matérielle positive de la réussite de son commerce. En effet, comme nous le verrons ultérieurement, les déménagements vers ces quartiers de « villa » sont une forme d'ascension sociale pour la plupart des habitants tozeri. Si les points de repère dans la ville sont différents entre les deux frères, ils reflètent leur mode respectif d'insertion sociale.

Pour les enfants, en revanche, les schémas de pensée diffèrent. Les filles ne se posent pas ce problème tel quel : elles suivront leur mari dans sa maison, comme l'a fait la fille cadette en 1999. Elles caressent pourtant l'idée d'une « villa », pour la charge positive qui lui est attribuée actuellement. Pour les trois garçons, la mère semble avoir déjà tout prévu. La partie H2, rachetée en 1989 à l'oncle O₁, est destinée au fils aîné G₁ lorsqu'il se mariera – il est encore de coutume à Tozeur que le fils aîné se marie le premier. Les jeunes frères G₂ et G₃ disposeront pour l'un d'une extension à l'étage de l'habitation H1 (qui reste à construire, mais l'accès est déjà réalisé), et pour l'autre du rez-de-chaussée de la maison H1. Ces attributions font sourire les trois frères, car elles supposent un mariage, qu'ils disent « hors de portée » de leurs moyens financiers – et ils se considèrent encore trop jeunes pour cette responsabilité. Puis le fils aîné complète les propos de sa mère : « ailleurs, les terrains sont déjà vendus », comme s'il n'envisageait pas d'autres transactions possibles ultérieurement. Est-ce une projection du mode de fonctionnement de la « maison paternelle », celle où toute une vie se fait ?

B.2 La recomposition des étapes constructives

B.2.a. La "maison d'origine"

Autrefois, les années 1940

Il n'a pas été possible de reconstruire un état du « *hûš* d'antan » : les plus lointaines informations ne remontent guère au-delà des années 1960. La mère répond ne pas avoir d'informations à ce sujet, les informations sont trop anciennes pour l'intéresser. Elle précise juste « qu'à côté, ce n'est plus la même famille », même s'ils sont « cousins – *ulâd'am* » avec son mari. Le degré de parenté n'est pas précisé. Mais tout le monde n'est-il pas « cousin » dans cette rue, où le terme « étrangers » désigne encore ceux des autres quartiers de Tozeur ? Il s'agit d'un degré relativement éloigné, car la mère n'a pas voulu intercéder en ma faveur pour une visite et un relevé de cette habitation.



III. 29: vue sur le *hûš* mitoyen : l'autre moitié de la cour d'autrefois ?

La restitution est basée sur une chronologie déduite *a posteriori* d'un enchaînement des travaux menés, par la reconstitution technique des différentes étapes constructives, avec une attention particulière à la chronologie narrative, malgré la courte durée dont il est question ici. Un

plan schématique est dressé, à l'aide d'autres exemples relevés datant de cette période¹⁸ et en admettant comme source d'hypothèse la continuité du bâti.

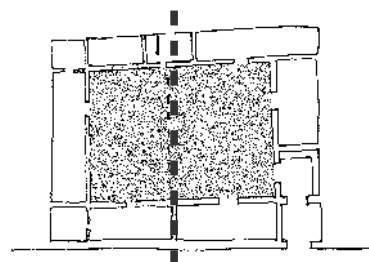
« Autrefois », la cour était de dimensions plus vastes qu'elles ne le sont actuellement, ce que nous constatons sur la photographie aérienne de 1948. Les pièces d'habitation étaient construites en mitoyenneté, bâties en toub. L'accès à la cour se faisait probablement par une double *sgîfa* (comme dans bon nombre de maisons de cette époque) et l'entrée de la demeure aurait été située là où l'indiquait effectivement l'épicier. Des corps de bâtiments ont été construits depuis la séparation. N'allons pas plus loin dans les suppositions, gardons comme « origine » de la restitution chronologique l'état de l'habitation à la fin des années 1960, soit quelques temps avant le mariage du père. C'est la date à laquelle les informations commencent à s'enchaîner les unes aux autres.

L'état du hûš dans les années 1960 :

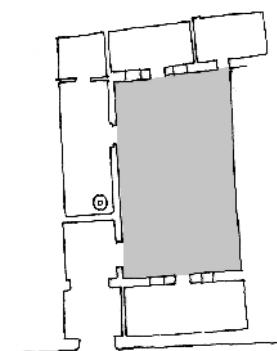
Le père confirme que le « grand *hûš* est déjà partagé » en 1960. Les quelques données techniques encore visibles indiquent que l'ensemble des pièces du *hûš* devaient être en toub. Le mur mitoyen derrière les sanitaires de H2 est en toub : cela indique une construction datant *au plus tard* de la première moitié du XX^e siècle.

Les pièces sont élevées en périphérie de la cour. À travers l'une des pièces, un nouvel accès à la cour est créé, avec une double *sgîfa* comme l'indiquent encore les redans visibles dans la *sgîfa* du *hûš* H2.

De ce fait, seule la plus grande des trois pièces d'habitation dispose encore d'une *maqşûra*. Ces pièces, ces « *dâr-s* » comme les nomme le père, devaient être aménagées et équipées de manière similaire aux autres exemples datant des années 1950-60 : hautes de plafond avec une toiture en stipes recouverte de terre argileuse, elles devaient comporter une porte avec deux fenêtres en symétrique. L'équipement intérieur devait être réduit à une lampe électrique accrochée à un stipe central, et deux prises jointes à l'interrupteur fixé sur le chambranle droit de la porte, à 1,50 m du sol environ (de telles traces sont encore visibles dans la pièce 13). En 1998, il reste encore dans la *sgîfa* de H2 quatre cadres de menuiserie avec fer forgé (dim. 0,80 x 1,30 cm), qui « proviennent des fenêtres de l'ancien *hûš* », nous a dit la mère, « de là où ils habitaient avant ».



III. 30: hypothèse de restitution, "autrefois"



III. 31: le hûš vers 1960

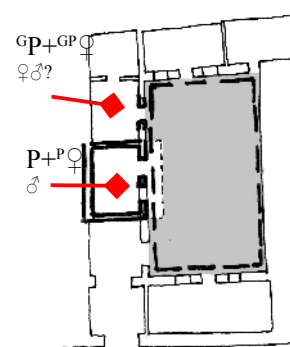
18. Voir en particulier le relevé du *hûš Bou Alleg* (Zebda H4) et les plans dressés par A. Borg : « L'habitat à Tozeur », 1959.

B.2.b. Les premières transformations menées par le père

Les années 1970 : la décennie des mariages

Vers 1970, le père procède à une nouvelle construction pour accueillir sa future épouse, à l'intérieur de l'enceinte du *hûš* parental, comme la tradition le demande. Le père opte pour un mode constructif en pierre, avec un liant à base de ciment et de chaux hydraulique. C'est la technique couramment employée à partir de ces années-là. Cela lui permet de supporter une dalle en béton armé, avec un porte-à-faux d'un mètre. Bien que le père ne le mentionne pas, le choix de cet emplacement peut être également motivé par les dégâts causés par les inondations de 1969, qui ont marqué les esprits autant qu'elles ont – probablement – endommagé la maison.

Le père affirme qu'avant la construction de cette pièce en pierre, « avant son mariage », il s'agissait d'un seul et même espace qu'il a fractionné en deux : il s'agissait de la pièce où il vivait avec ses parents ${}^{\text{GP}}$ P et ${}^{\text{GP}}$ ♀, ses frères et sœurs étant enfants. Les autres pièces étaient alors occupées par ses « oncles » (le frère de ${}^{\text{GP}}$ P et son épouse), et au moins l'un des grands-parents. Les localisations des différents ménages n'ont pu être renseignées, à l'exception de celui du père. A son mariage en 1972, la mère partage donc la cour et certains services (dont le *šabbât*) avec les proches de son mari.



III. 32: le *hûš* vers 1970

Cet emplacement permet de supposer des changements dans l'organisation de la famille. Plus que de diminuer la taille de la grande pièce en *toub*, la « pièce en pierre » est construite à un endroit où elle empiète probablement sur la zone où étaient disposées « autrefois » les réserves de nourritures dans de grandes jarres – *hâbia*-s, selon la description d'A. Borg. Cela indique indirectement que toutes les autres pièces d'habitation sont encore occupées par un couple ou l'un des membres d'un couple.

À cette période, le revêtement de sol de la cour est refait, au moins une fois : la mère nous dit qu'il était nivelé, propre – *nzîf*. Cette information suggère un sol cimenté, bien différent des revêtements en terre battue courants à l'époque, visibles par exemple dans les *hûš*-s abandonnés. Les matériaux de revêtements de sol (tels que les *gâlib*¹⁹) étaient onéreux : ils ont été explicitement mentionnés dans d'autres entretiens.

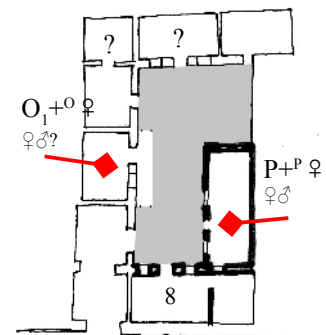
Le raccordement en eau potable du quartier date de 1974 environ. Il est ainsi probable qu'un point d'eau existe dès cette date dans la maison, et que son installation soit liée d'une certaine manière à ce mariage proche. Le raccordement au réseau d'eau potable devait se limiter au départ à un point d'eau, situé probablement au niveau de la seconde *sgîfa* (comme il en reste encore de nos jours dans d'autres maisons : Hawadef H6, Bled El Hadhar H3 ou H7...) et qui a été supprimé lors

19. De tels revêtements en *gâlib* sont encore visibles à Hawadef H10 par exemple.

des travaux ultérieurs ou après la création d'un second point d'eau devant le *ṣabbâṭ*. La mère n'évoque pas les corvées d'eau qu'elle a dû faire pour approvisionner son couple (et la maisonnée) en eau potable, alors qu'elle se rappelle très bien l'époque de « quand elle était petite », quand elle était chargée de l'approvisionnement quotidien en eau potable à la fontaine située place du marché²⁰. Conçue comme un puits perdu destiné à une évacuation par infiltration dans le sol des déchets sanitaires liquides, la fosse d'infiltration située devant l'ancien *ṣabbâṭ* permet de supposer que l'habitation était raccordée au réseau de distribution d'eau potable, avec un point de puisage à proximité immédiate de la fosse et de grandes quantités d'eau à infiltrer.

En 1974-1975, le père entame une nouvelle construction : une grande pièce sans *maqṣûra*. Il s'installe avec son épouse et leurs deux premiers enfants, leur fils aîné et sa sœur nourrisson. Leur deuxième fils y naîtra.

Cette nouvelle pièce est adossée au mur mitoyen de séparation. Elle est construite toute en produits industriels : ossature et dalle en béton armé, remplissage en briques céramiques industrielles, produits qui commencent à apparaître à Tozeur avec les premières constructions d'opérateurs étatiques²¹. Cette pièce au sol carrelé est toute en longueur, elle comporte une porte et deux fenêtres placées symétriquement. Elle est haute de plafond, à plus de 3,00 m de hauteur sous plafond intérieur, avec une marche à l'entrée.



III. 33: le *hûṣ* vers 1975

Une modification est apportée dans le même temps à la pièce en toub [8+9] qui lui est accolée. La répartition des ouvertures est modifiée, le positionnement de l'actuelle porte et de la fenêtre de la pièce 8, mais également restaure une unité visuelle d'ordonnancement architectural. Les menuiseries sont rénovées, comme l'indiquent la nature du bois et le profilé des chambranles. Cette pièce est coupée en deux, par la création d'une *maqṣûra*.

L'oncle O₁, récemment marié, habite avec son épouse O₁♀ dans la « chambre en pierre » que le père P vient de libérer. Les autres pièces sont encore occupées, comme du temps du mariage du père. L'ancienne pièce en toub reste à disposition de la grand-mère.

Nous n'avons pas de dates quant au « départ » (décès ?) des oncles de P.

20. Jusqu'à la création du réseau d'eau potable (vers entre 1960-1970), les habitants des quartiers anciens de Tozeur allaient s'approvisionner en eau potable à la fontaine installée à la place du marché. Durant la guerre 39-45, les Américains ont procédé à un forage situé derrière la gare ferroviaire, pour leurs propres besoins, qui est resté en fonction jusqu'à une date récente : '*ain l-amirikân* (litt. la source des Américains). Nous n'avons pas eu connaissance d'autres fontaines publiques d'eau potable. Mais certaines habitations étaient équipées d'un puits, qui fournissait une eau très chargée en sels minéraux, peu agréable à boire.

21. Les logements sociaux construits par la SNIT entre 1960 et 1980 avaient encore des murs en pierre. Les premières constructions en béton armé et briques industrielles datent du début des années 1970 : le lycée et certains dispensaires, ainsi que deux hôtels. Ces changements dans les modes techniques ont été apportés par les architectes, basés à Tunis pour la plupart, qui rédigeaient les cahiers des clauses techniques en fonction des produits disponibles à Tunis. Cela a contribué à une diffusion rapide de ces technologies, comme nous le verrons dans la suite de ce travail.

Les années 1980 : le morcellement de l'habitation

En 1980, le *hûš* est coupé en deux parties. Cela semble coïncider avec le décès du grand-père ^{GP}P vers 1978 (date approximative). Les deux frères P et O₁, chacun marié et avec des enfants, décident de mettre fin à leur cohabitation. La séparation est consommée par l'édification d'un mur de clôture séparant la cour en deux entités distinctes et l'installation immédiate de nouvelles portes d'entrée. L'ancienne porte d'entrée très large, en bois de palmier – *ħašib* sur une ossature d'abricotier, est remplacée par deux portes larges métalliques de 1,20 m environ, avec des motifs décoratifs soudés en relief.

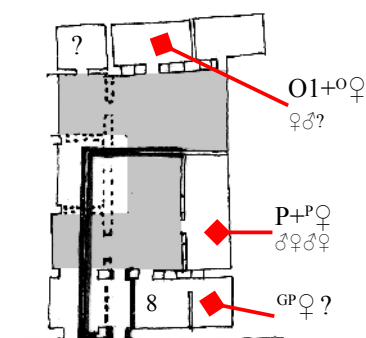
Ce morcellement n'entraîne pas directement de grandes réorganisations familiales dans l'attribution des espaces nocturnes de H1. Le père P continue à vivre dans la pièce construite en 1975, avec sa femme et leurs enfants.

Sur le plan du bâti, l'habitation subit alors de profonds réaménagements. La *sgîfa* est coupée en deux, seule une partie de son plafond est conservée, côté H2. En H1, seules subsistent la pièce donnant sur rue et celle construite en 1975. La pièce 8 est amputée d'une partie de sa longueur, pour donner plus d'ampleur au nouvel

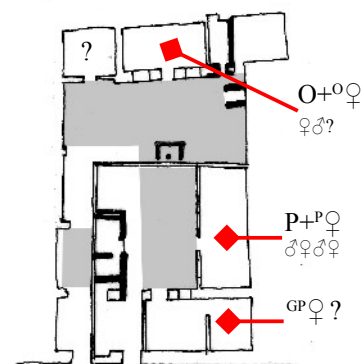
accès du *hûš* H1. A la suite d'une reprise en sous-œuvre (rajouts de poteaux en béton armé destinés à soutenir la dalle en béton armé), les murs de pierre de la pièce construite en 1970 sont abattus. Trop proches de la clôture, ces murs épais ne permettaient pas de valoriser le petit espace de la cour. Notons ici la difficulté technique et le savoir faire mobilisé pour cette intervention effectuée en sous-œuvre pour grande partie. Les raisons devaient être impératives : insuffisance monétaire à tout reconstruire, nécessité d'exploiter au plus tôt certains espaces...

Côté H2, il ne reste rien de la « seconde *sgîfa* ». Les pièces du fond restent en état. L'oncle O₁ s'installe avec son épouse et ses enfants dans la pièce entière restante, celle en toub. Nous savons que la grand-mère paternelle ^{GP}♀ (mère de P et O₁, épouse de ^{GP}P) est restée à la charge de P, l'aîné de la fratrie. Mais nous ne savons pas précisément à quelle date elle change de *maqšûra* ou de pièce de vie. Nous pouvons supposer que la grand-mère reste encore quelques temps dans la *maqšûra* où elle a toujours vécu, avant de rejoindre l'habitation H1.

Après le morcellement, chaque *hûš* va évoluer séparément, bien que les transformations aient lieu simultanément. La cuisine, par exemple, apparaît simultanément dans les deux habitations. En H1, la mère ^P♀ indique que cet espace de cuisine est achevé début 1980 (soit immédiatement après le morcellement) : il s'agit donc de la première intervention réalisée. Notons qu'elle n'est pas à son emplacement



III. 34: le *hûš* vers 1980 (1)



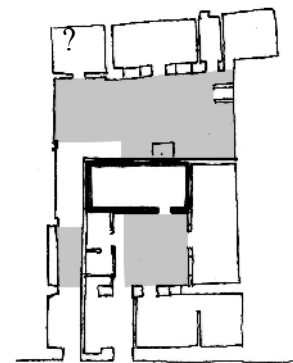
III. 35: le *hûš* vers 1980 (2)

actuel : elle est située là où sera plus tard implantée la salle de bain. Cette « cuisine » inclus un petit cabinet de toilette (l'emplacement actuel des sanitaires), directement raccordé au réseau d'assainissement. Nous notons que cet aménagement des « pièces d'eau » ne se fait pas sous le porte-à-faux de la dalle en béton : cet espace est réservé pour un « projet en cours ».

En H2, l'oncle O₁ effectue également un certain nombre de travaux. Une cuisine est alors aménagée dans une partie de l'ancien *šabbât*, qui est alors coupé en deux. La cloison est construite avec des briques de Tozeur de récupération. Un étroit passage est conservé comme accès vers l'ancienne pièce, ce qui permet de supposer que cette pièce est peu utilisée par toute la famille. Seule l'épouse devait encore se servir de cet espace comme réserve : des traces de clous sont visibles sur ce nouveau mur, probablement pour suspendre des oignons et de l'ail. L'enduit intérieur du *šabbât* ne sera plus refait par la suite. Un bac-évier et un plan de travail sont installés et recouvert de carreaux de faïence blanche à cette même période. Dans le patio, un cabinet de toilette avec douche fixe (lavabo à l'extérieur) et un bassin sont construits. Les canalisations sont en fer galvanisé dans la *sgifa* et la cour (des canalisations de réemploi), en cuivre dans la nouvelle cuisine. Vers 1980-1981, le sol du patio en H2 est cimenté sur toute sa surface. Des reprises ultérieures sont visibles par endroit, car ce type de revêtement se détériore et se désagrège rapidement sous l'effet de la chaleur estivale intense et des remontées de la nappe phréatique, légèrement saline. Ces travaux semblent liés au passage des canalisations d'évacuation des eaux usées vers le regard de collecte, dans la rue, travaux réalisés au début des années 1980 dans ce quartier. Lors d'entretiens informels, d'autres habitants de la rue se rappellent avoir « dû procéder à une remise à niveau [rehausser] » de leur habitation lorsque la « Municipalité »²² a installé le tout-à-l'égout et pavé la rue. Certaines maisons avaient alors une cote d'évacuation trop basse pour permettre une évacuation gravitaire.

Vers 1984 : recréer les espaces nécessaires

Peu après la fin des travaux d'aménagement de la cuisine en H1, une troisième pièce d'habitation est construite : elle borde le côté sud de la cour. Son plafond s'aligne avec le porte-à-faux existant. Elle est décrite comme la « pièce de la télévision » : là où est effectivement installé le poste de télévision. La fin des travaux correspond à la naissance du dernier garçon (les autres enfants ont respectivement environ 10, 9, 7 et 6 ans). Les parents dorment toujours dans la même pièce, celle de 1975. La construction de cette pièce entraîne d'autres petits travaux d'aménagement : le sol de la cour est fait des mêmes carreaux granito que celui de la pièce.



Ill. 36: le *hūš* vers 1984

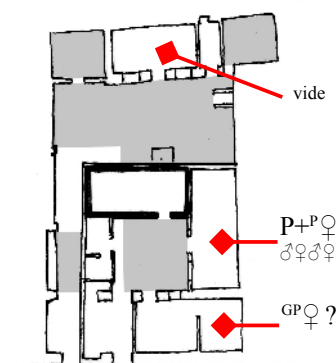
22. Précision : ce n'est pas la « Municipalité » qui a réalisé ces travaux, mais l'ONAS, unique opérateur en charge de la réalisation et l'entretien de ces réseaux.

Les années 1990 : nouveau morcellement de l'habitation

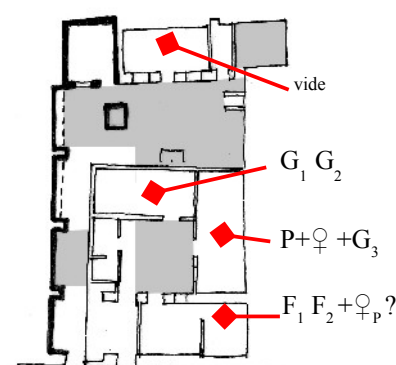
Vers 1988, le *hûš* H2 est délaissé par ses habitants : l'oncle O₁ a achevé la construction de la « villa » dans un lotissement de Ras Tabia et part y habiter avec son épouse et ses enfants. La partie H2 est alors rachetée par le père P, qui ni ne l'occupe, ni la loue. C'est au cours de cette période que la grand-mère ^{GP}♀ décède (mais elle ne serait pas décédée dans cette habitation).

Les années 1990 sont un tournant radical, en particulier par les dégâts dus aux inondations de décembre 1989. Dans le *hûš* H1, les toits sont peu endommagés, même celui en stipes de palmier de la pièce en toub donnant sur rue. La couche d'étanchéité est pourtant refaite « à titre préventif », puis recouverte d'une laitance de ciment²³. En revanche, dans le *hûš* H2, les plafonds de l'ancien *šabbât* et de la *maqšûra* tombent ; ils ne sont ni reconstruits, ni restaurés dans l'immédiat, les occupants n'ayant pas nécessité d'habiter ce logement. Les voisins mitoyens côté *sgîfa* [côté est] reconstruisent en totalité leur *hûš*, gravement endommagé par les inondations. Ils n'abattent pas le mur de toub sur lequel reposaient les toits des deux côtés, mais font une structure indépendante en béton armé et pierre, « chez eux ». A la

fin de leurs travaux, le père fait détruire ce mur, considérant qu'il n'a plus de raisons d'être. Il s'approprie ainsi l'emprise au sol du mur : environ 80 cm sur toute la longueur de la *sgîfa*, une appropriation que les voisins ne contestent pas. La terre et les gravats des toits ne sont pas évacués, ils servent à rehausser d'une trentaine de centimètres le niveau de la cour et de la pièce restante [13], pour la seconde fois. Bénéficiant quand même de l'aide d'urgence distribuée par les autorités municipales à la fin 1990 (même si ce logement n'est pas habité), les nouveaux propriétaires entament des travaux en 1991-1992 : ils font rénover l'ancienne *maqšûra* en une petite chambre indépendante [12], ouvrant directement sur la cour. Le montant de l'aide gouvernementale attribués aux sinistrés des inondations²⁴ aurait permis d'achever pratiquement la réalisation (ossature et couverture en béton armé, parois en briques industrielles de 12 trous et enduites), mais le sol des pièces n'est pas carrelé, juste cimenté. Une installation électrique « moderne » est réalisée : complète, avec des équipements modulaires. Les gaines et les prises sont encastrées dans les murs. Cette installation inclut une prise TV raccordée directement à un boîtier fixé sur le toit, pour une



III. 37: le *hûš* vers 1989



III. 38: le *hûš* vers 1990

23. En bloquant la respiration des toits (évaporation des vapeurs d'eau et humidité), cette laitance de ciment sera une cause de pathologies ultérieures. Son application indique cependant que les Tozeri avaient bien compris les propriétés intrinsèques du ciment, dont ses caractéristiques d'imperméabilité, comparativement à la porosité de la chaux aérienne ou du gypse.

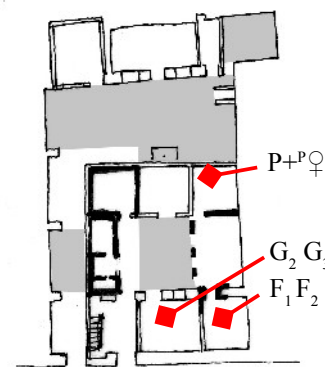
24. Un employé municipal en charge à cette période de l'évaluation des montants d'aide a indiqué la fourchette des aides financières attribuées : entre 1 500 et 2 000 Dt par habitation. Les habitants n'ont pas confirmé ce montant, pour des raisons que je détaille au chapitre XIII.

éventuelle parabole. Dans la pièce en toub, les deux installations électriques (l'ancienne et la nouvelle) fonctionnent en parallèle et se complètent. Par exemple, une prise TV est installée, elle est raccordée à travers l'épaisseur du mur, à celle de la nouvelle pièce.

Durant ces travaux importants, la fosse septique est reliée au collecteur du réseau d'assainissement. Deux bondes sont installées au milieu de la cour, mais elles sont régulièrement engorgées par les accumulations de sable. Les entrées des deux maisons H1 et H2 étant à la même cote, la cour de H2 est par conséquent actuellement plus haute que celle de H1, d'environ 20 cm. Un petit jardin est également aménagé. Un abricotier est planté, avec des lys. Il sera remplacé en 1998 par un palmier. Les eaux de cuisine servent à arroser les plantes, quelques plants de tomate sauvage poussent.

Les années 1995 : l'achèvement du hūš H1

En 1995, la « pièce de la télévision », où dormaient les deux grands fils G₁ et G₂, subit des modifications. Une partie devient la « cuisine – *kuḡīna* » actuelle, agrandie et aménagée : un lieu où les repas sont préparés puis cuits, une pièce où les membres de la famille viennent manger. Des préoccupations esthétiques sont exprimées : qualité du pavage au sol et de la faïence aux murs, accessoires de bain assortis, menuiseries... Seul le meuble haut de la cuisine est dit rajouté par la suite. L'autre partie reste la « pièce de télévision », où se réunissent tous les membres de la famille le soir pour regarder les programmes télévisés.



III. 39: le hūš vers 1995

De la chambre des parents, il ne reste que le toit et une *maqšūra* aménagée dans le prolongement de la « pièce de la télévision ». Le père reste dormir dans sa *maqšūra*. La mère a exprimé son souhait d'avoir une cour agrandie par une véranda, afin de disposer d'un endroit ombragé dans la maison. Cet espace sera à nouveau carrelé, pour l'occasion.

L'autre *maqšūra*, celle de la *dār* en toub, devient elle aussi une *bît*, c'est à dire une chambre à part entière au sens actuel qu'en donnent les habitants de la maisonnée, en ouvrant de façon autonome directement sous la véranda. Les deux filles y sont installées. Les deux garçons G₂ et G₃ s'installent dans l'autre pièce, celle qui reste de la démolition partielle lors de la restructuration de la *sgīfa* en 1980. Le fils aîné G₁ ne dort plus dans l'habitation : il travaille déjà comme veilleur de nuit. Désormais, l'habitation ne compte que des « *bît-s* », des petites pièces séparées les unes des autres.

Cette nouvelle organisation libère l'espace de la salle de bain, qui prend sa configuration actuelle, avec lavabo, bidet et baignoire. Un escalier est construit dans la *sgīfa* pour pouvoir accéder facilement et fréquemment aux terrasses de la maison : étendre les lessives, faire sécher les

dattes... L'ensemble de ces travaux coïncide avec de nouvelles réorganisations familiales et une autonomie croissante des enfants : le fils aîné a un emploi stable (il ne dort plus à la maison), ses sœurs vont au lycée. Dans la maison, les frères et sœurs prennent place respectivement dans leur chambre actuelle. Comme la mère le rappelle à sa fille, les travaux sont « achevés pour Ramadan [de l'année 1996] – *kamâlna kul šay lil-rumḍân* ».

Cet état correspond à celui relevé en 1998.

B.2.c. Les réalisations de l'été 2000

Lors du relevé et des entretiens, en juillet 1998, aucun projet d'aménagement futur n'est envisagé – ou du moins mentionné à l'enquêteur.

Lors d'un retour sur le site d'enquête entre juillet et octobre 2000, je rends visite aux occupants de ce *ḥûš*. La mère évoque deux projets d'aménagement différents, par les échéanciers et objectifs. Le premier concerne la destruction de la dernière *dâr* du *ḥûš* (la mère continue à appeler *dâr* le groupement des deux *bît-s* 8 et 9, la « chambre des filles » et celle « des garçons »), à remplacer rapidement par une construction neuve, plus spacieuse et mieux aménagée. Ce chantier est en cours. Nous rendons compte ici de certaines discussions entre maçons et habitants lors du projet, puis des réalisations effectives. Le second projet porte sur l'habitation H2, qu'il s'agit de « rendre habitable ».

Un projet entre formulation(s) et modalités d'exécution

Un chantier important est lancé durant l'hiver 2000 : il vise la rénovation complète de la pièce en toub adjacente à la rue. La mère explique le projet : il est question de refaire les pièces 8 et 9, décrites comme « vétustes et au plafond fatigué – *kdîma wa-sqâfha tâ'ib* » et de mettre l'ensemble des toitures de la maison au même niveau (c'est-à-dire au niveau de la dalle de la cuisine), sans modifier l'agencement global de la maison.

Ainsi évoqué, ce projet paraît fort simple. Le choix technique est limité par les compétences du maçon choisi autant que par un aspect financier et les échéances : le maçon a appris à travailler le béton sur des chantiers de la Municipalité, c'est-à-dire couler une dalle sur ourdis avec une ossature en poteaux – poutres en appui simple et un remplissage des parois en briques industrielles avec mortier de ciment. L'échéancier est mentionné au maçon, qui s'engage à le respecter : il doit tout terminer avant l'été. Sans doute influencé par le maçon qui dit maîtriser cette technique, le père estime que les travaux seront plus rapidement achevés et à un coût moindre selon cette technique que s'il refaisait « à l'identique » (mur en toub et plafonds en stipes de palmier).

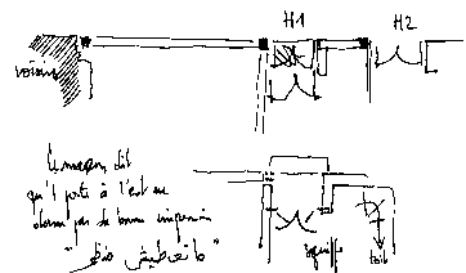
Les murs en toub sont abattus et les gravats évacués, à la demande du père. Le mur séparant de la rue est détruit en premier et aussitôt reconstruit sur une hauteur de 2,00 m, puis

seulement alors le mur intérieur est abattu. Cette gestion des travaux a été imposée par la mère, « pour qu'on ne puisse pas voir l'intérieur du *hûš* pendant les travaux ». Le maçon accepte cette exigence sans discuter, bien qu'elle lui complique l'évacuation des gravats du second mur. Il explique que de telles demandes lui sont formulées à chaque chantier de cette nature.

Tous participent au chantier, même le père qui s'installe chaque fin d'après-midi un marteau à la main, pour nettoyer les briques de terre cuite de leur gangue de mortier de terre. Il explique que ces anciennes briques – *hağar* serviront à un parement, une « protection – *yahmi* » du mur extérieur du mur en briques industrielles, argumentant que les nouvelles briques de terre cuite de Tozeur n'ont pas la solidité des anciennes. Cette remarque en appelle une autre : de nombreuses tombes sont édifiées avec des *hağar* de récupération, comme celles que nettoie le père. Il m'a été dit à plusieurs occasions que les personnes qui le pouvaient conservaient les stipes de palmier des anciennes *dâr-s* à cet effet. Ce rapport à l'enfouissement, à l'enterrement, est fortement suggéré par la mère, alors que nous contemplons ensemble le volume de terre et de gravats à déblayer : « tu as vu comment les gens vivaient, sous les remblais – *šuft al- 'ibâd kifâ kânu i- 'ichû, taht-ardam* ». Les trois frères G_1 , G_2 et G_3 coopèrent activement, chacun suivant ses compétences et ses disponibilités temporelles : le cadet s'occupe de l'approvisionnement en matériaux, des relations avec les autres artisans (c'est lui qui est chargé de commander les nouvelles portes métalliques et qui achète les menuiseries bois), l'aîné assiste le maçon comme second manœuvre et nettoie le chantier après son départ²⁵, alors que le dernier fils G_3 , de constitution physique plus chétive, fait un peu figuration, « mais il surveille » renseigne la mère (qui passera la totalité du chantier enfermée dans la pièce de la télévision avec sa fille aînée²⁶).

Or, très rapidement, l'énoncé « mettre les toitures au même niveau » entraîne d'autres travaux, non envisagés ni souhaités au départ.

La totalité du mur en toub (donnant sur rue) est abattu : cela entraîne indirectement la rénovation des deux *sgîfa-s*. Le père décide de couler une seule et même dalle en béton sur la nouvelle pièce et sur les entrées. Il est intéressant de constater ici que les deux entrées sont encore réunies structurellement (même dalle de couverture et poutres d'un seul tenant), même si les deux habitations sont présentées comme autonomes. Le maçon recommande de nouvelles portes d'entrée métalliques, et fait ainsi changer les portes des deux habitations, pourtant récentes (changement en 1980, au morcellement du *hûš*). D'après lui, un changement de façade « imposait –



III. 40: croquis d'emplacement des portes d'accès (déc. 1999)

25. Les gravats ne sont pas évacués par le maçon au fur et à mesure de la démolition du mur, mais uniquement l'après midi par des charretiers qui travaillent le matin dans l'oasis. Ces charretiers ne sont pas missionnés et payés par le maçon, mais par le père P.

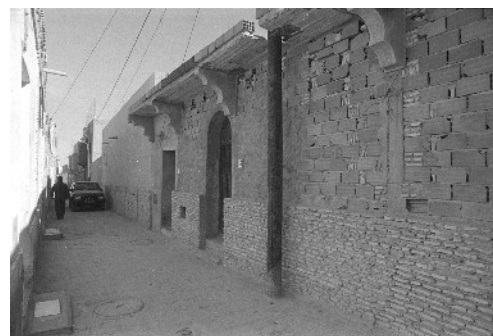
26. La fille cadette est mariée depuis l'été 1999.

llâzim » un changement de portes d'entrée. Le maçon refuse de mettre les deux portes au nu de la façade, une suggestion de la mère qui souhaite gagner un peu de place dans la *sgîfa* pour l'escalier des terrasses. Il explique qu'un retour pour embrasure est indispensable : « la porte est toujours à l'intérieur du mur [sinon] cela ne fait pas une bonne impression [ne donne pas d'aspect] – *mâ ya 'tiš manzar* ». Le retour exécuté est de 60 cm, ce qui correspond indirectement un l'effet visuel de portes placées à l'intérieur de l'embrasure des anciens murs épais de 60 cm...

Les terrasses sont accessibles par le nouvel escalier, qui démarre juste derrière la porte de l'habitation H1. La terrasse de la *sgîfa* de H2 est d'office attribuée à H1 : le découpage des terrasses n'est pas superposable à celui du sol.

Des éléments architectoniques visuels forts sont introduits. La différence de taille entre les deux portes d'entrée révèle visuellement l'importance relative des logements, l'un par rapport à l'autre, et le positionnement actuel de leurs habitants.

Un porte-à-faux est jeté au dessus des portes d'entrée, sur toute la longueur de la façade. La raison est qu'un tel porte-à-faux « masque et protège la figure de la maison – *igattî wağh addâr* » répond la mère. Ce n'est pas une extension de surface prévue pour un étage (comme je l'avais pensé initialement), même si le ferrailage du porte-à-faux et son attache à la dalle le permet. Dans cette même rue, nombre de porte-à-faux ont été rajouté sur des constructions existantes, de façon similaire, sans qu'il soit question de les inclure à l'avenir comme surface utile dans le logement de l'étage. Ils servent comme « balcon – *balcûn* », c'est à dire comme lieu d'étendage, de stockage provisoire et de dépôt d'affaires... Ces pratiques laissent penser que ces balcons se substituent d'une certaine manière à la cour ou à une terrasse.



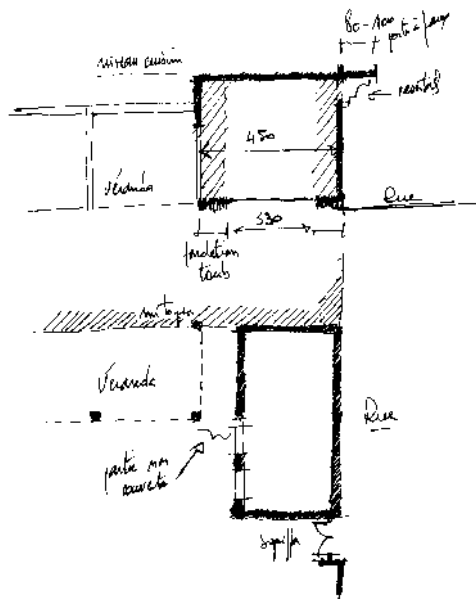
III. 41: les portes d'entrées de Zebda H1-H2 en 2000

En H1, un arc en pierre reconstituée, posé sur des colonnes décoratives, sépare désormais la cour intérieure de la *sgîfa*, suivant un souhait partagé entre la mère et les sœurs : « ça fait joli – *ya 'ti manzar* ». Derrière l'arc, un rideau est installé pour « empêcher le regard vers la cour ».

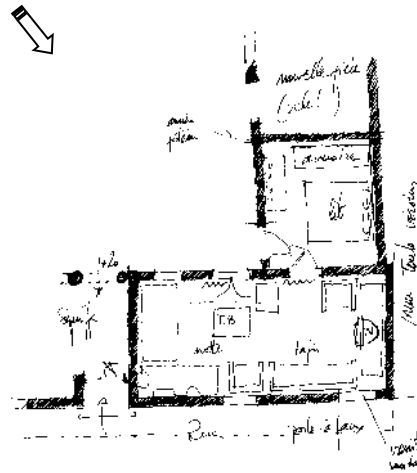
La conception de la nouvelle pièce et les modalités de sa réalisation

La construction de la pièce génère d'autres discussions, relatives à la taille de celle-ci et leurs proportions intérieures.

Basée sur des préoccupations techniques, l'une des premières solutions abordées a été de faire la nouvelle pièce « large », c'est-à-dire aussi large de mur à mur (cotes extérieures) que l'était l'ancienne pièce en toub. Les dimensions et proportions intérieures de la nouvelle pièce en auraient été considérablement modifiées. La pièce serait passée d'une largeur de 3,40 m à 4,50 m... sans



Décembre 1999 : le projet de rénovation de la pièce en toub
 Janvier 2001 : l'aménagement de la nouvelle partie

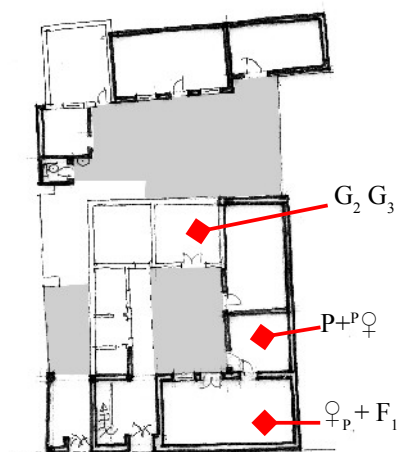


III. 42: projet de rénovation des pièces 8-9 en 1999 et leur aménagement en 2001

que la longueur ne soit modifiée globalement. Le rapport de proportions longueur / largeur aurait été de 1,5 (au lieu de 2 comme actuellement), ce qui modifie considérablement les possibilités d'aménagement et d'ameublement. Alors que toutes ces considérations de largeur, de surface, de pièce agrandie... sont évoquées par les membres de la famille (et surtout par la mère et les filles), le père ne participe pas aux discussions sur l'aspect final des transformations souhaitées. Il reste à l'écart des débats. Au final, le maçon creusera de nouvelles fondations, et la pièce n'aura qu'une largeur de 3,20 m, suite à la décision paternelle !

Les répercussions de cette décision sont importantes. Un vide reste béant entre les deux constructions, le toit de l'ancienne véranda et la nouvelle pièce. Pour y remédier, il est d'abord prévu d'intervenir sur la dalle de la véranda, plus basse que les autres d'environ 50 cm. Elle est d'abord décrite par tous (les frères, le maçon, la mère) comme « vieille, de mauvaise qualité [...], avec des risques d'infiltration ». Le père, que toute cette agitation laisse indifférent, prend cependant la décision de la détruire. L'argument avancé est la « nécessité de mettre tout le *hûš* au même niveau de toiture ». Cette « nécessité » ne se justifie pas sur le plan technique. Elle indique d'autres préoccupations : elle facilite les constructions ultérieures de l'étage, dans une vision à long terme. C'est donc une anticipation sur la valorisation de ce foncier futur que le père propose donc avec son choix. La mère, qui n'utilisait pratiquement plus la véranda depuis la construction de l'escalier des terrasses, pose alors la question de la nécessité d'une véranda et celle du devenir de la chambre du père.

Au final, la pièce de la télévision est notablement agrandie par rapport à l'ancienne, dans sa longueur. La véranda est supprimée, au



III. 43: occupation du *hûš* en 2001

profit de deux nouvelles pièces/chambres. La chambre du père garde les mêmes proportions que la précédente (qui n'était qu'une *maqşûra*), c'est-à-dire un carré d'environ 3,40 m de côté. Les fils dorment dans l'ancienne pièce de la télévision, la fille aînée et la mère sur les matelas dans la nouvelle pièce. L'ancienne chambre du père, totalement rénovée et agrandie, sert de débarras actuellement, tout comme l'était la véranda les derniers temps.

Une communication directe est établie entre la nouvelle chambre du père et la pièce de réception/télévision, par cette même porte en bois qui fermait l'ancienne chambre du père.

Les prises de décision sur ce projet d'aménagement

Nous avons pu voir que les prises de décision s'étagaient en plusieurs niveaux de décision, étroitement liés les uns aux autres, mais qu'à chacun de ces niveaux, les différents acteurs concernés disposaient d'une part de liberté relative et s'autorisaient chacun certaines initiatives. Pourtant, l'ensemble des interventions semble bien codifié.

Des fils, seul le fils cadet prend une part active au chantier. Il choisit les motifs décoratifs des faïences (qu'il soumet peut-être par la suite à sa mère ?) ou de la porte d'entrée (que personne n'avait vu avant sa pose) en même temps qu'il *contrôle* financièrement l'approvisionnement du chantier (les dépenses sont en réalité payées par le père). Indirectement, cette possibilité lui laisse une marge de contrôle importante. Une grande part de l'esthétique finale du logement dépend de ses choix, ou plutôt des choix qu'il effectue en fonction des disponibilités du moment chez les fournisseurs et des motifs esthétiques développés par le feronnier.

Malgré son statut de « maître », de *m'allam*, le maçon a peu d'interférences sur les choix techniques qu'il propose, ou les solutions spatiales qu'il avance. Sa marge de manœuvre reste basée sur des justifications techniques : placement des portes d'entrée, hauteur des fenêtres ou de la dalle cuisine H2... Comme beaucoup de maçons, il est tâcheron occasionnel sur des gros chantiers menés par des entreprises de bâtiment, ce qui lui assure une mise à niveau constante de ses connaissances. Si cela légitime les compétences avancées autant que certaines dispositions proposées (« c'est ce que j'ai appris à faire sur mon dernier gros chantier »), cela n'augmente pas sa marge de manœuvre.

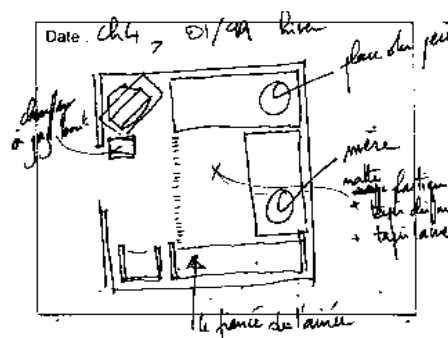
La mère dit avoir géré le chantier, au sens de « superviser les orientations aux travaux effectués ». Le maçon et ses aides l'ont « beaucoup fatigué – *ta'bûni barša* », dit-elle. Elle regrette autant les absences et leur irrégularité dans leur travail que dans leur refus d'exécuter certaines demandes telles qu'elle les formulait (elle et/ou ses filles). En présence de son époux, elle évoque certains points qui n'ont pas été exécutés comme elle le souhaitait : un évier double bac, de la faïence au mur pour un ménage facile ; une hauteur sous plafond plus importante pour la cuisine et un vasistas d'aération à Zebda H2 par exemple. Certaines de ces revendications proviennent peut-être de ce qu'elle a vu chez ses voisines, sa famille... et des facilités qu'elle imaginait pouvoir en

tirer dans un usage quotidien, mais c'est sans influence sur les décisions finales que prend son époux.

Le père, même s'il n'a jamais pris parole pour exprimer un avis, est celui qui donne l'ordre définitif d'exécution entre des possibilités différentes. Peu lui importe *apparemment* la présence de faïences dans la cuisine par exemple (et les motifs) ou le choix des menuiseries – alors qu'il aurait probablement suffi d'un mot de sa part pour que le fils approvisionne le chantier et que le maçon pose la faïence... Mais le père est bien loin de ces détails d'usages. Il reste celui qui ordonne les proportions finales de la pièce, et par là conditionne l'occupation et la disposition du mobilier.

Le mobilier

Je n'ai pas noté d'apparition de mobilier nouveau ou récent, même dans le réaménagement récent de 1999-2000. Les quelques grands meubles datent tous du mariage des parents. En revanche, les meubles ne paraissent pas avoir d'attribution fixe, stable, contrairement à ce que laissait supposer l'attribution de certaines pièces lors de la description faite en 1998. Au cours des saisons, certains éléments sont déplacés au sein d'une pièce comme de pièce en pièce, en particulier durant les cycles été / hiver. Un meuble aussi volumineux que le buffet de la salle de télévision a été installé pendant l'hiver 1999 dans la chambre des filles, à la place de l'armoire qui y était (celle-ci est déplacée sous la véranda, avec les affaires qu'elle contient). A la fin des travaux de l'été 2000, ce buffet est placé dans la nouvelle pièce, juste achevée. Le mobilier sert les besoins conjoncturels.



III. 44: nouvel agencement de la pièce 7

Les projets d'aménagement du hūš H2

Pratiquement en même temps que les travaux précédemment énoncés, d'importantes modifications sont opérées dans le hūš H2. Les grandes lignes sont exposées par la mère. Le projet, qui mûrit depuis l'hiver 1999, consiste à laisser cette habitation indépendante : la séparation des deux habitations « a eu lieu », il n'est plus question de réunir les deux parties. Le hūš H2 est destiné au premier des fils qui se mariera. Le droit d'aînesse, couramment exprimé dans d'autres familles jéridi, n'est plus évoqué ici, même s'il reste sous-jacent à de nombreuses discussions.

Le projet initial consistait à exploiter la partie enclavée, au plafond effondré, de l'inclure comme *maqšûra* à l'actuelle pièce en toub (sans que sa destruction soit envisagée). Le père envisageait de créer un *vasistas* d'aération – *maḍwa* » pour éclairer et aérer la *maqšûra*, car « le toit des voisins est nettement plus bas ». Il est également « indispensable – *llâzim* » de doter ce logement d'une « cuisine – *kuġîna* et d'une salle d'eau – *bît bânô* » et d'une autre pièce d'habitation, « si les moyens le permettent ». Le nouvel emplacement prévu pour la cuisine permet, ici comme

en H1, de penser toute une aile – *hat* contenant la *sgifa*, la salle de bain et la cuisine, traitée en un seul bloc. La salle de bain prévue ne comportera qu'un lavabo, une douche et des sanitaires. Il n'y aura pas de baignoire, la mère répond que « c'est inutile et il n'y a pas la place ». Silence sur le devenir du palmier récemment planté... que la coutume interdirait d'arracher.

En janvier 2001, j'ai la possibilité d'effectuer une nouvelle visite de l'habitation H2. Les travaux envisagés ont été réalisés, en une seule phase, pour que la maison puisse être louée en attendant le mariage d'un des fils. Elle a d'ailleurs été louée dès l'achèvement des travaux à une famille jéridi (le mari est chauffeur dans le tourisme)²⁷.

Pour mener les travaux, le père s'est directement entendu avec le même maçon qui a réalisé les travaux en H1. L'entente est forfaitaire. Le maçon a décidé de l'emplacement des portes, de l'aménagement intérieur de la cuisine et de la salle de bain. C'est lui qui s'est occupé de l'achat des menuiseries au marché hebdomadaire de Tozeur, mais il a refusé la fixation des autres châssis de fenêtres fournis par les propriétaires, dont un vasistas au-dessus de la porte de la cuisine. La mère et l'épouse du locataire regrettent l'absence de ce vasistas au dessus de la porte de la cuisine, parce que « les odeurs sont refoulées vers la pièce d'habitation ». La fenêtre existante de cette pièce n'a pas été enlevée, « parce qu'on n'a pas où la mettre » répond la mère. C'est également le maçon qui a décidé de la hauteur respective de chacune des pièces : « la cuisine ne doit pas être aussi haute que la chambre » (hauteur sous dalle de la cuisine : 2,25 m, soit 1,30 m de moins que la chambre), ce que seuls les locataires approuvent. Pourtant, la mère souhaitait la cuisine plus haute, avec une aération. Le décrochement de 50 cm dans l'alignement des pièces sur cour montre l'une des limites techniques atteintes par le maçon, en fonction de l'entente initiale : temps passé, moyens à mettre en œuvre, outillages et échafaudages nécessaires.

Anticipant d'autres futurs projets d'aménagements, la locataire suggère que le dessus de la cuisine pourrait être aménagée en espace de rangement, en *sadda*, si toute cette partie est couverte et la dalle en béton armée mise à niveau avec les autres dalles (différence de hauteur entre dalles d'environ 1,00 m exploitable, mais aussi de condamner la fenêtre entre cuisine et chambre... Nous ne savons si ces formulations d'aménagement possible, formulées suite à une mise en usage du *hūs*, influenceront la mère (et les autres membres de la famille)...

C. LA MAISON DE LA FILLE MARIÉE À CHTAWA : UN CHEMINEMENT SIMILAIRE

Les contacts pris avec Moncef, le futur époux de la fille F₂, ont permis de dresser dès 1997 les grandes étapes de la restitution chronologique de l'habitation du père de l'époux, ainsi que le relevé.

27. Le loyer mensuel est d'environ 100 Dt.

C.1 Le *ḥûš* Chtawa H1 : un état des lieux

Moncef (ego – G₁) habite Chtawa, avec sa famille. La maisonnée est composée de la grand-mère ^{GP}♀ (GP étant décédé en 1996), du père P et son épouse ^P♀ avec leurs six enfants (trois garçons et trois filles – ego G₁ étant l'aîné). Les deux oncles O₁ et O₂ (frères de P) avec leurs épouses respectives et leurs enfants, habitent à proximité, chacun dans une habitation distincte. Ils font partie d'une fraction d'anciens nomades qui se sédentarisent en périphérie sud du village oasien de Zaouiet Sahraoui au moment de la Seconde Guerre mondiale²⁸.

Le père de Moncef ne considère pas ce terrain comme une « appropriation – *ḥawz* » : ces lieux leur appartiennent car « ils ont toujours planté leurs tentes [ici], et y avaient élevé des abris [de bétail] – *arîš* ». Aidé de ses cousins, le père construit les premières *dâr*-s en toub dans les années 1950. Il ne parle pas encore de *ḥûš*. La construction des différentes pièces s'échelonne au fur et à mesure des besoins à partir des années 1955, date de leur sédentarisation.

Avant l'historique de son habitation, le père commence par donner quelques repères : il compare le prix des stipes de palmier en 1958 (0,3 Dt l'unité) à la rémunération d'une journée de travail (0,2 Dt maximum), il raconte la pose du carrelage en 1974 récupéré d'un hôtel en réfection « pour pouvoir laver à grande eau car c'est plus propre », la construction des dernières pièces au début des années 1980. Puis il évoque le départ progressif de ses frères O₁ et O₂, après leur mariage. Ils sont allés s'établir à proximité : « dans le quartier, nous sommes tous cousins ».

C.1.a. La restitution chronologique des étapes de transformations de Chtawa H1

Dans sa restitution chronologique, le père fait principalement référence aux gros travaux (maçonneries...), par l'effort important qu'il a fourni de ses propres mains. Il aborde peu l'aspect qualitatif, sauf l'électrification de la maison et la pose du carrelage au sol dans les pièces d'habitation. Il laisse son fils répondre ou apporter ses propres informations. Au cours de la discussion, seul le fils dira que, dans la maison de ses parents, les toits en palmier de la cuisine et de la *sgîfa* avaient été refaits en 1991 par une dalle en béton armé. L'argument évoque autant la solidité (les toits dégradés par les inondations de décembre 1990) que des « raisons de propreté ». Les personnes âgées ne semblent pas être dérangées par ces poussières et par les animaux²⁹ qui vivent dans ces toitures. Elles trouvent cela « naturel – *ṭabîl* ». Il est vrai que, dans d'autres habitations, seuls les jeunes hommes et femmes m'ont fait remarquer la fine poussière qui tombe en continu des stipes de palmier. Sans trouver les anciennes maisons « sales », ce sont eux qui demandent à ce qu'un carrelage soit posé au sol : « pour pouvoir laver à grande eau », chose

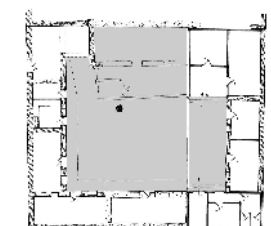
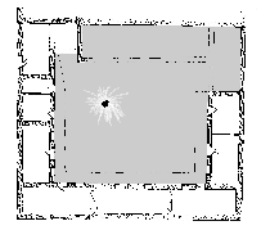
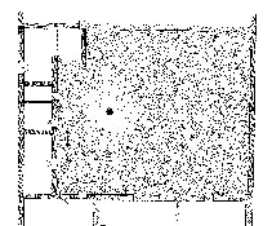
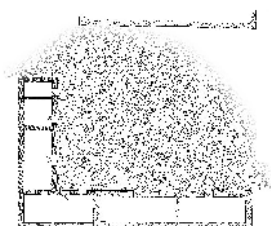
28. Il ne reste actuellement que cette référence chronologique, extérieure aux causes réelles de sédentarisation. Celle-ci aurait été motivée par les conditions climatiques, très difficiles pour les pastoraux entre 1940 et 1950 à cause d'une longue période de sécheresse. Ces mêmes raisons ont engendré un afflux important de population vers les centres urbains côtiers.

29. Des *bû ḥabîbi* (petits passereaux de la taille d'un moineau), des lézards, voire quelques petits scorpions vivent dans les interstices des stipes de palmier.

impensable avec un sol en terre battue. Cela suggère que la notion de « propreté » ne s'exprime pas de la même façon selon les générations.

C.1.b. Restitutions chronologiques de Chtawa H1

- 1955 / étape 1 : construction de deux pièces en toub, l'une pour le grand-père ^{GP}P – *ġāddi* et son épouse ^{GP}♀, l'autre pour le père P et ses frères O₁ et O₂ ;
- 1966 / étape 1bis : le père P se marie en 1966 dans la pièce de gauche (il aura sept enfants : trois garçons et quatre filles) ;
- 1970 / Etape 2 : début de la construction de deux pièces + cuisines + latrines de l'aile gauche (murs en pierre, toit en palmier), pour O₁ et O₂ qui arrivent à l'âge adulte ;
- 1974 / étape 2bis : électrification des différentes pièces, pose du carrelage au sol dans les pièces d'habitation, élévation du mur de clôture et pose d'une porte extérieure à la *sgifa* ;
- 1977 / étape 3 : achèvement de la construction des deux pièces de l'aile gauche, mariage de l'oncle O₁ « *āmmi al-awwal* » : trois ménages conjugaux vivent dans l'enceinte : grands-parents, le père et un oncle. Les voisins ont construit les pièces mitoyennes ;
- 1980 / étape 4 : l'oncle O₁ sort de l'enceinte et construit à proximité immédiate, début de la construction de l'aile droite ;
- 1985 / étape 5 : mariage de l'oncle O₂ « *āmmi al-tāni* ». Trois ménages conjugaux vivent à nouveau dans l'enceinte : ceux du grand-père, du père et du deuxième oncle ;
- 1990 / étape 5bis : l'oncle O₂ sort également de l'enceinte pour habiter la maison qu'il a construit à Sahraoui (proximité géographique : 400 m, à côté du cimetière). Le fils aîné G₁ et ces frères occupent l'ancienne pièce de l'oncle O₂ ;
- 1991 / étape 5ter : réfection de quelques toitures en dalles béton armé, suite aux dégâts des inondations de décembre 1990, le grand-père et son épouse changent de chambre ;
- 1998 / étape 6 : le fils aîné G₁ commence la construction de son habitation et sépare son emprise de celle du *hūs* parental avec un mur de clôture ;



III. 45: étapes successives de transformations de Chtawa H1

- fin 1999 / étape 7 : le fils aîné G₁ se marie, son épouse vient habiter à Chtawa.

C.2 Présentation du relevé habité de Chtawa H1 et Chtawa H2

C.2.a. Le mariage : la création d'un nouveau ménage indépendant

Par des chemins bien différents, nous nous retrouvons dans un cas similaire à celui de Zebda H1-H2 présenté précédemment : la création d'un nouveau ménage entraîne un morcellement volontaire de la parcelle lotie.

Peu avant son mariage, le fils aîné G₁ sépare son *hûš* de celui de sa famille paternelle et le rend totalement indépendant, par un mur haut de 2,50 m. Il dit l'avoir fait « avec l'accord de son père » mais reconnaît que cette séparation « aurait été impossible il y a 50 ans ». Il n'existe aucun point de passage direct entre les deux habitations. La belle-fille, pour sa visite quotidienne à ses beaux-parents, fait le tour par la rue et par conséquent s'habille (alors qu'à l'intérieur du *hûš*, les femmes restent souvent en robe de chambre ou vêtues seulement de robes longues légères). Malgré la proximité spatiale, une forme de distanciation est désormais sensible et est exprimée à différents niveaux des rencontres familiales.

C.2.b. Appréciations de la nouvelle construction

Nous remarquons une véranda, un élément architectural peu rencontré à Tozeur, mais présent dans l'habitation Zebda H1. Les futurs époux se connaissaient avant la démarrage des travaux et se fréquentaient tout au long du chantier : il est possible que la future épouse de G₁ ait influencé son époux pour disposer d'un tel espace.

D'autres éléments architecturaux sont repris. La pièce de réception, la cuisine, la salle de bain (dont la séparation entre la douche et les sanitaires) ont de nombreux points de ressemblance avec le dernier état de la maison qu'occupait la jeune fille à Zebda H1 : aménagement, disposition des meubles mais aussi leur nature (des banquettes en bois travaillé pour la pièce de télévision et non des matelas au sol), jusqu'à la couleur même des carreaux de faïence de la cuisine. Les morphologies des deux maisons sont également très semblables. Les groupes et les articulations d'espace des {cuisine / salle de bain}, {chambre des parents / télévision / véranda} sont plus des répliques de la maison parentale de la jeune fille à Zebda qu'elles ne contiennent des éléments du *hûš* du père de l'époux. Par ailleurs, la future épouse a tenu à ce que l'ensemble du mobilier de la cuisine soit réalisé par son frère menuisier.

Légende :

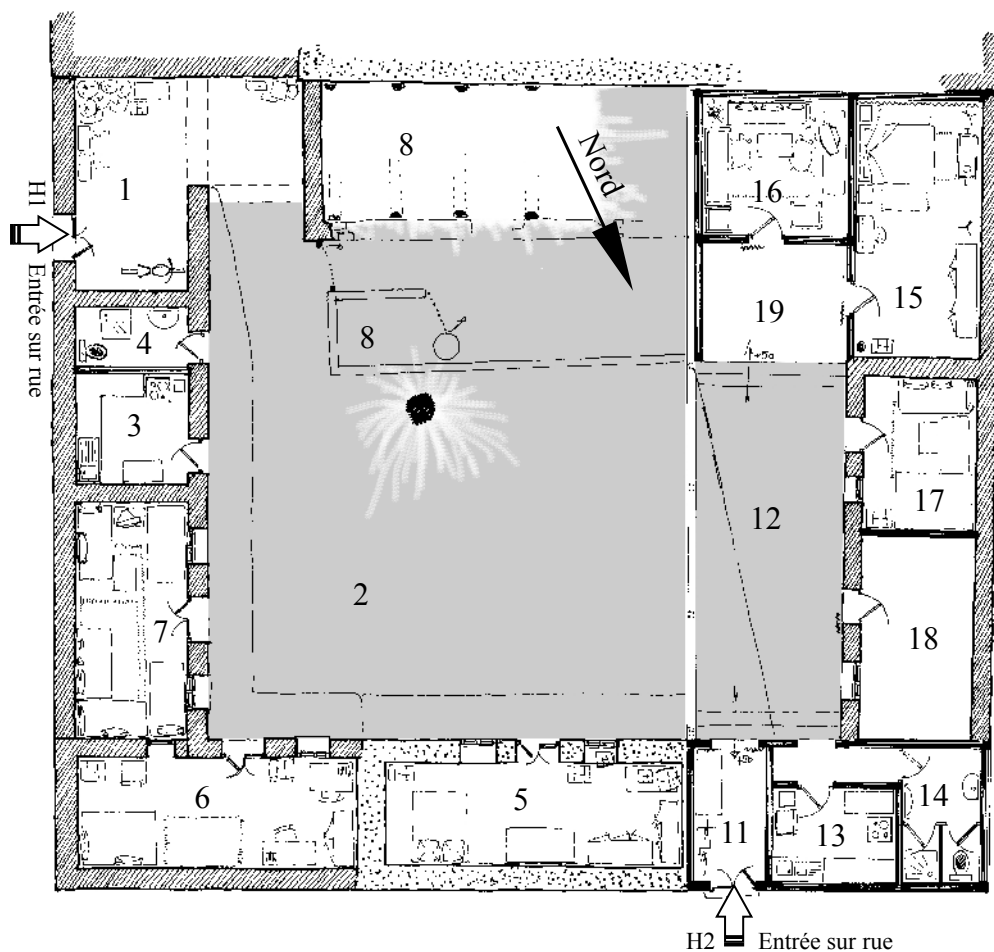
Habitation H1

- 1 : entrée – *sgīfa* H1
- 2 : cour H1 – *wuṣṭ al-hūš*
- 3 : cuisine – *kuġīna* H1
- 4 : sanitaires – *twâlat*
- 5 : *dâr al-wâlad*
« chambre du père »
- 6 : *dâr 'âmmi* – chambre
de l'oncle
- 7 : pièce de la télévision,
où dort la grand-mère
- 8 : enclos à animaux

Habitation H2

- 11 : entrée – *sgīfa* H2
- 12 : cour H2 – *wuṣṭ
addar*
- 13 : cuisine – *kuġīna* H2
- 14 : salle de bain – *bît
bâno*
- 15 : chambre à coucher –
bît nûm
- 16 : pièce de la télévision
– *bît šâla*
- 17 : *bît* (sans affectation)
- 18 : *bît* – pièce vide
- 19 : véranda – *firânda*

Date de relevé : oct 1999



III. 46: relevé habité de Chtawa H1-H2 (ech. 1/200)

Alors que je donnais une appréciation très favorable de la nouvelle cuisine, la jeune mariée a dit clairement l'avoir « exigé – *ṭalabt minnû* ». Moncef, son époux, n'a pas démenti. En aparté, dans une autre discussion, il a raconté avoir souvent pris l'avis de sa future femme, qui n'était jamais venue à la maison avant son mariage pas plus que lui n'avait pu visiter les lieux qu'habitait alors sa future épouse [Zebda H1]. Nous pouvons volontiers imaginer de nombreuses discussions entre les futurs époux, au vu des nombreux points de ressemblance entre les habitations, mais également toutes les « améliorations » apportées par G₁ par rapport à sa propre habitation parentale.

Les décorations rajoutées à l'intérieur de la cour (encadrement des ouvertures et des portes en faïence, faux-plafond en stuc dans leur chambre à coucher ou la pièce de la télévision...) sont encore des recherches esthétiques inédites pour le moment dans le quartier de Chtawa. Elles témoignent d'une attention particulière portée à la maison comme lieu de vie nécessitant des investissements dits de second œuvre, de niveau autre qu'une construction réduite à sa simple expression.

Le frère cadet du jeune marié trouve cette maison H2 « très bien ».

C.2.c. Comparaisons photographiques des deux habitations Chtawa H1 et H2

Nous restituons ici des photographies de deux pièces des habitations H1 et H2, la pièce de la télévision et la cuisine, prises en 2000.



Ill. 47: Chtawa H1-2 : La « pièce de la télévision » des parents (H1) et celle des jeunes mariés (H2)



Ill. 48: Chtawa H1-2 : la cuisine des parents (H1) et celle des jeunes mariés (H2)

III. LES CONDITIONS D'UNE COHABITATION : HAWADEF H7

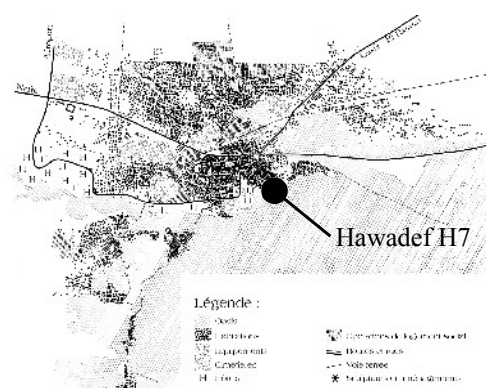
A. PORTRAIT DE L'HABITATION

A.1 Le cadre bâti et la maisonnée

L'habitation Hawadef H7 est située dans la partie sud du quartier d'El Hawadef, encore appelé le quartier des Ouled El-Hadef, les « fils de Hadef », faisant ainsi référence directe à l'ancêtre éponyme Ali Ben El-Hadef qui se serait installé dans ce quartier lors de sa venue à Tozeur au XVI^e siècle.¹

Il s'agit de l'une des dernières maisons de la rue qui longe la grande mosquée Sidi Cheikh Ismaïl à son extrémité nord, et rejoint à son extrémité sud le chemin qui mène au troisième bras de l'oued, celui irriguant la partie est de

l'oasis. Cette rue dessert également l'une des cinq petites salles de prière – *masġid* du quartier, la seule qui soit côté oasis ; l'entrée est presque face à la maison. Cette rue est fréquentée malgré sa faible largeur. Orientée nord-sud, elle permet de relier entre elles de façon transversale quatre rues de plus grande importance, orientées est-ouest et qui desservent l'intérieur du quartier.



III. 49: localisation de l'habitation Hawadef H7

A.1.a. Les membres de la maisonnée

L'habitation est qualifiée de « maison de famille » par Salem (ego), notre guide durant la visite. Il précise qu'elle est occupée depuis plusieurs générations par les descendants de Nouri, qu'ils sont tous ici des *Ouled Nouri*. Leur aïeul Nouri serait originaire de ce quartier d'El Hawadef, dans un passé ancien qu'il n'a pas pu dater. Le père de Salem a eu neuf enfants, cinq fils et quatre filles.

Dans la maison, habitent actuellement ici trois frères, dont deux sont mariés et ont des enfants, et une « grand-tante » veuve.

Salem, le frère benjamin (ego – G₃) est âgé d'une quarantaine d'années environ, il est le troisième d'une fratrie de cinq garçons et de quatre filles. Il habite dans la *dâr* 4 à l'étage, avec son

1. Du PATY de CLAM, *Fastes chronologiques de Tozeur*, 1890, p. 31.

épouse Radhia ^{G3}♀ et ses trois filles âgées de 9, 6 et 2 ans. Il a une boutique d'épicerie générale, donnant sur l'ancienne place du marché aux bestiaux à la limite du quartier d'El Hawadef. Il nous indique avoir un terrain « à l'AFH » (lotissement résidentiel de villas aménagé au début des années 1980), avoir déjà un plan d'une maison fait par un architecte, mais qu'il n'a pas « voulu commencer la construction pour ne pas vivre en dessous de ses moyens ». Radhia se dit satisfaite de la décision de son mari : elle peut ainsi rester à proximité de sa mère, dans son quartier natal. C'est par elle, originaire elle aussi d'El Hawadef, que nous pénétrons dans l'habitation².



Ill. 50: portrait des trois filles de Salem

Le quatrième frère G₄ vit ici également, avec sa femme. Ils habitent la pièce 2. Ils n'ont qu'une fille – pour le moment – âgée de 3 ans environ. Il travaille comme pompier à la sécurité civile de Tozeur. Ses horaires aménagés lui laissent du temps pour s'occuper de lapins qu'il élève dans le jardin attenant à sa pièce d'habitation. C'est également lui qui a édifié la clôture du jardin et l'entretient encore, continuant l'œuvre engagée par son père lorsqu'il planta quelques palmiers dans les années 1950 pour marquer et délimiter leur possession – *hawz* sur cette emprise, c'est-à-dire pour empêcher d'autres personnes de venir construire ici : « pour qu'ils restent seuls » dit-il. Il considère que « ce terrain est constructible », sans se référer à un quelconque avis de la Municipalité ou au plan d'occupation des sols affiché dans le hall de la municipalité³. Il a déjà réservé ce terrain pour édifier une habitation indépendante de la sienne, à l'attention de sa fille. Sa femme reste au foyer, elle ne travaille pas à l'extérieur. Elle s'occupe de leur enfant.

Le dernier frère G₅, non encore marié, dort dans la grande *maqşûra* de la *dâr* 1. Âgé d'une trentaine d'années, il « travaille », sans que le champ professionnel ait été précisé. Nous ne l'avons pas rencontré dans l'habitation au cours des visites.

Une « grand-tante » (G^T), âgée d'environ 70 ans, occupe la *dâr* 3.

Le frère aîné G₁ n'habite plus cette maison : il est parti après son mariage (1984) dans une villa sise à *Hay Matar*, une construction qu'il avait commencé en 1975, « L'une des premières maisons là-bas » nous précise Salem, admiratif de la décision de son frère. G₁ ne revient dans cette maison parentale qu'aux grandes occasions, pour rendre visite à ces autres frères. Il travaille à la Municipalité de Tozeur, comme fonctionnaire. Le frère G₂, également marié, avec 3 enfants, est parti habiter dans la maison qu'il a construit sur la route de Hamma Jérid, une villa également,

2. La mère de Radhia habite Hawadef H3.

3. Après une rapide vérification indique ce terrain, situé en zone Ua, n'est pas constructible dans la stricte application du règlement d'urbanisme de 1987 pour une habitation indépendante : la surface de parcelle est inférieure à 80 m².

après avoir loué pendant plus de 10 ans car « il n'avait pas où habiter ». Leurs quatre sœurs sont mariées, elles ont quitté le domicile parental pour rejoindre celui de leur époux respectifs.

A.1.b. Une description de l'état actuel de l'habitation

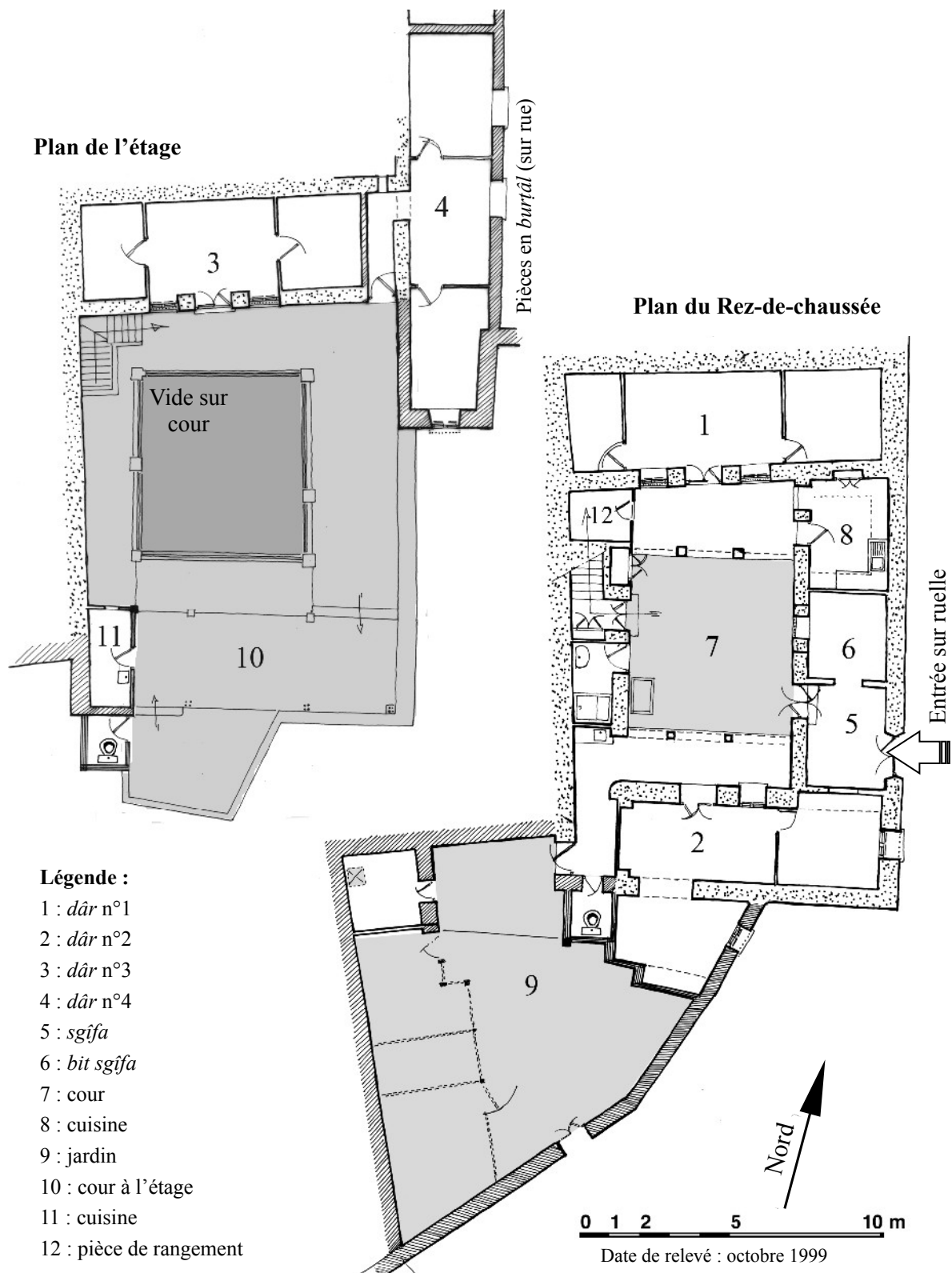
L'habitation est à deux niveaux. Le premier niveau, celui du rez-de-chaussée, est de plain-pied, accessible directement à partir de la rue. Le second niveau est un étage partiel, accessible à partir d'un escalier intérieur débouchant dans la cour de l'habitation.

La parcelle occupe une surface au sol d'environ 200 m², un rectangle de 18 × 11 mètres. Son premier étage comprend également une partie des constructions dites en *burṭāl*, celles surplombant la rue sur une longueur de 14 m environ. Couvrant l'entrée de la salle de prière voisine, ce *burṭāl* permet de garder les quelques bancs maçonnés de part et d'autre de l'entrée de la mosquée dans une pénombre fraîche. Un jardin triangulaire (70 m² environ) est attenant à l'habitation sur son côté sud, ce jardin est séparé de l'oasis par une route très fréquentée desservant les parcelles cultivées, une route longeant le tracé d'un ancien bras d'oued aujourd'hui comblé.

La porte d'entrée donne sur une première pièce, une *sgīfa* au sol cimenté [pièce 5]. À l'intérieur de cette *sgīfa* s'ouvre une autre pièce, une *bīt sgīfa* [6], mais elle « ne contient rien [d'important] – *mā fīha šay* » explique mon guide, juste « quatre murs et une petite fenêtre » aux volets fermés ouvrant à l'intérieur. Néanmoins, sa porte est fermée à clé. Par cette *sgīfa*, nous accédons à la cour de l'habitation [7], après une porte à deux battants marquée au sol par un léger seuil de quelques centimètres.

Cette cour [7] est de dimension modeste, presque carrée, d'environ 5,50 par 6,00 mètres. De nombreuses pièces ouvrent sur cette cour intérieure, à ciel ouvert, bordée sur ses côtés nord et sud par une galerie, reposant sur deux piliers carrés. Le sol de la *sgīfa* est recouvert de carreaux granito blancs 25 × 25 cm, il est plus bas que celui de la cour d'une dizaine de centimètres. De la rue, nous pouvons voir l'intérieur de la *sgīfa*, protégée des regards par sa pénombre continue, car le côté de la porte d'entrée en bois reste ouvert toute la journée. Par contre, grâce au système installé pour fermer la porte d'accès à la cour intérieure, la vue directe sur cour est difficile, bien que les deux portes soient peu désaxées. Des charnières à ressort, de type « western », referment les battants de la porte sur cour après chaque passage.

Le départ de l'escalier qui mène à l'étage est face à la porte de la *sgīfa*, sur le côté ouest de l'habitation. Sous la volée d'escalier, à droite, deux petits espaces de rangement. À gauche, un ancien bassin extérieur recyclé en jardinière et la porte entrebâillée d'une pièce d'eau. Tous les murs de la cour sont chaulés de blanc, avec un soubassement gris sombre d'une hauteur d'un mètre environ, sauf le bassin et les murs de la pièce d'eau qui sont recouverts d'une faïence blanche 15 × 15 cm. Le sol de la cour est recouvert d'un mortier à base de ciment, soigneusement lissé. Des balais sont alignés, tête en haut, sur le côté gauche du bassin. Il n'y a pas de siphon de sol (il se



III. 51: relevé technique de l'habitation Hawadef H7

colmaterait immédiatement avec le sable), mais une ancienne lance à incendie accrochée au mur, à côté de la salle de bain, permet que le sol de la cour soit nettoyé à grande eau pour certaines occasions. Les eaux sales sont alors poussées vers le jardin [9].

Une galerie d'une profondeur de deux mètres environ occupe toute la largeur du côté nord de l'habitation (soit la façade orientée sud). Elle dessert par ses deux petits côtés une cuisine [8], et une pièce de rangement [12]. Son grand côté donne sur la *dâr* 1, qu'elle protège des rayons du soleil. Il s'agit de la première *dâr* construite nous renseigne l'un des occupants : une pièce toute en largeur, de 5,40 par 3,00 m, au sol carrelé. Elle ouvre sur la cour par une porte centrale encadrée de deux fenêtres au fer forgé ouvragé, qui sont masquées de l'intérieur par des rideaux toujours fermés. Le pavage de cette pièce est soigné : trois teintes de carreaux granito (blanc, vert et gris sombre) composent des damiers. Les murs, maintes fois chaulés, sont maintenant peints en blanc : le bleu précédent apparaît sous quelques écailles. Le plafond, en stipes de palmier, est recouvert d'une bâche tendue en plastique vert. Un ventilateur remplace la lampe du plafonnier, il brasse l'air en permanence d'un mouvement lent et régulier. Les deux petits côtés de la pièce sont occupés par des *maqşûra*-s, alcôves fermées par une porte en bois et au sol cimenté. Les cloisons qui délimitent les alcôves sont en briques de Tozeur. Nous observons des reprises d'enduits aux pourtours des portes d'entrée des *maqşûra*-s et au sol, ce qui laisse à penser qu'elles ont subi de profondes modifications depuis leur construction, si toutefois elles ont été bâties en même temps que la *dâr*.

La partie sud (façade orientée nord) est protégée elle aussi par un portique reposant sur deux colonnes carrées, enduites. Cette galerie est en avant de la *dâr* 2. Faisant face à la *dâr* 1, elle comporte une alcôve sur son côté gauche, et une zone en renforcement face à l'entrée, de la taille d'une chambre. Les peintures intérieures sont des peintures glycérophthaliques blanches (peintures dites « à l'huile »), à effet de gouttelettes, les plinthes sont en céramique noire. Un enduit à base de ciment, récemment refait, donne une certaine unité à cet ensemble de pièces, en gommant les disparités éventuelles des constituants des murs. Le plafond est une dalle en béton.

Par le petit côté de la galerie, nous accédons à un couloir coudé, sans porte. Une machine à laver, un petit évier encastré dans une dalle fine en béton, à hauteur d'homme, mais aussi un petit chauffe-eau à gaz de capacité moyenne, sont à l'entrée de ce couloir, pour être directement accessibles. Le chauffe-eau alimente également la pièce d'eau ouvrant sur le patio, située de l'autre côté de la cloison élevée en briques industrielles. Au plafond, une large retombée de poutre indique la présence d'un mur ancien, percé pour ouvrir le passage. Au bout du couloir sont disposées les toilettes (des sanitaires à l'euro-péenne avec cuvette), mais également un robinet et un siphon de sol : cette installation sommaire permet une douche occasionnelle. Juste avant les toilettes, une porte métallique ouvre sur le jardin [9], qui fait face à l'oasis. Ici aussi, les reprises d'enduit montrent que la porte a été percée longtemps après l'édification du mur. Cette porte reste ouverte quasiment en permanence durant la journée.

Le jardin [9] est en deux parties, avec un dénivelé d'une vingtaine de centimètres. Le sol de la partie haute, où nous sommes tout de suite après avoir franchi la porte, est cimenté, la partie basse est en terre battue. La partie haute du jardin est mitoyenne avec l'habitation voisine

[Hawadef H9]. Face à la porte d'accès, une ancienne construction – des murs en briques de Tozeur et un toit en stipes – sert actuellement de débarras, mais une réservation dans la toiture et des traces de suie indiquent d'autres usages passés. L'un des membres de la maisonnée y pratique un petit élevage de lapins dans trois clapiers de grande taille, avec quelques poules pour une consommation familiale. Dans cette partie basse, les femmes de la maisonnée venaient autrefois faire la lessive, sans avoir à sortir de la maison, sur un large escalier qui descendait vers un bras artificiel de l'oued détourné, qui longeait toutes les habitations constituant la frange sud du quartier d'El Hawadef, mitoyenne de l'oasis. L'escalier et le lit de l'oued sont désormais comblés, à la suite de travaux permettant l'irrigation de l'oasis par des conduites enterrées (travaux réalisés entre 1990 et 1995). Cette zone a été intégrée à la maison : « on a capturé l'oued – *ḥaṣarna l-wād* » me dit G₄. La clôture avec les voisins (qui eux aussi ont « capturé » le lit mineur de l'oued) est faite d'un muret en pierre à jointolement de terre et d'une hauteur respectable, suffisante pour empêcher les regards indiscrets. Une large porte métallique permettrait une sortie directe sur le chemin de l'oasis, mais elle n'est pas utilisée, à juger par le sable qui s'amoncelle aux angles.

Nous retournons dans la cour intérieure, pour accéder à l'étage.

Les constructions du niveau haut ne sont pas la réplique de celles du rez-de-chaussée, car l'agencement des pièces est différent. Nous pouvons faire le tour de la cour, par une terrasse péristyle.

La partie sud de l'habitation (au dessus de la *dâr* 2) est utilisée à l'étage sous forme de terrasse [10], dont seule une toute petite partie est couverte par une structure légère supportant des planches disjointes. Surplombant les toilettes du rez-de-chaussée, une petite salle d'eau sans lavabo : un pommeau de douche fixé au mur, une planche à rabattre sur les sanitaires. Le lavabo est posé hors de cette salle d'eau, à gauche de la porte. Cette salle d'eau est accolée à une cuisine [11] de taille réduite : elle abrite juste un évier monobac, une gazinière, un petit réfrigérateur, quelques placards muraux et étagères.

L'aile nord abrite la troisième *dâr* [*dâr* 3], constituée d'une pièce en largeur, ouverte sur l'extérieur par une porte encadrée de deux fenêtres. Les petits côtés de la pièce sont occupés par des *maqṣûra*-s, fermées par une porte d'accès positionnée au milieu de la largeur de pièce (et non contre l'un des murs comme dans la *dâr* 1).

La *maqṣûra* de droite a été tronquée dans la profondeur, pour dégager un couloir. Celui-ci dessert la *dâr* 4, la quatrième pièce d'habitation. Bâtie en *burṭâl*, au dessus de la rue, elle est toute en longueur. D'un côté, elle est en appui pour deux tiers sur les murs du rez-de-chaussée et un tiers sur ceux de l'habitation mitoyenne, de l'autre côté elle est en appui sur le mur de la salle de prière. Cette *dâr* est constituée de trois pièces de mêmes dimensions, disposées en enfilade et desservies par celle du milieu, à l'image d'une chambre et de ses deux *maqṣûra*-s – mais les proportions et les

dimensions diffèrent. Chaque pièce dispose d'une fenêtre, pour l'éclairage et la ventilation, qui ouvrent soit sur la rue, soit sur les toits de la petite mosquée voisine.

A.1.c. Le système constructif

Le rez-de-chaussée de l'habitation est en grande partie construit en briques de terre cuites de Tozeur, nous renseigne ego, qui me fait visiter l'habitation. Cette information ne peut être directement vérifiée, à cause des enduits en bon état qui recouvrent tous les murs. Elle est cependant plausible par toutes les mesures, épaisseurs et consistances que j'ai pu constater, elles sont cohérentes avec les dimensions des systèmes constructifs des briques de terre vérifiés ailleurs, sur d'autres habitations. Par exemple, les piliers de la galerie de la *dâr* 1 sont constitués de deux briques de terre cuites, formant un carré par leur pose à plat.

Cependant, les rattrapages d'enduits et les fissurations témoignent de nombreuses interventions postérieures à l'édification de ces murs, mais aussi le percement (ou l'agrandissement) des ouvertures visibles.

Le sol des *maqşûra*-s de la *dâr* 1 sont différents par exemple : alors que le sol de la pièce est carrelé d'un carreau granito fabriqué dans les années 1950, de bonne facture et à la pose soignée, celui de la *maqşûra* de droite a été récemment cimenté, et que celui de la *maqşûra* de gauche a été refait il y a déjà quelques années (l'usure est faible). Le plafond, en revanche, est partout identique : en stipes de palmiers. L'intervention n'a porté que sur le réaménagement intérieur, sur la partition des pièces.

Dans la *dâr* 2, le passage vers le jardin est un autre exemple : il s'agit d'un couloir gagné au détriment de la largeur de la pièce : il ne reste comme trace d'une ancienne *maqşûra* – l'alcôve de droite en entrant – que deux piliers engagés et une retombée de poutres (en stipes de palmiers) qui encadrent du mobilier. Les carrelages sont différents également : le sol du passage a été réalisé avant celui de la galerie, comme le montre le léger seuil biseauté : la galerie a fait récemment l'objet d'une attention particulière. La *maqşûra* de gauche a été gagnée en annexant une partie de la *bît sgîfa*, et la fenêtre qui autrefois aéraient et éclairait cette partie a été condamnée de l'intérieur (mais l'encadrement reste visible de la rue). Côté sud, les murs de la partie adjointe sont en moellons de pierre (rehaussement du mur de clôture) ou en briques industrielles (côté jardin). La grande pièce est haute de plafond (3,30 m), plus haute que la galerie (3,15 m) ou que les autres pièces du rez-de-chaussée (3,10 m) : il s'agit d'une dalle refaite et coffrée sur l'ancien plafond retiré depuis. Les plafonds intérieurs sont enduits en plâtres, les murs sont recouverts d'une peinture résine à gouttelette à base aqueuse, couleur blanc cassé. Peu de reprises aux murs restent visibles : tous les enduits ont soigneusement été refaits. Tous les sols de cette *dâr* sont identiques : les carreaux granito 25 × 25 cm ont été posés en une seule fois, après toutes ces adjonctions. Pas de reprises également au niveau électrique, sauf quelques rallonges qui traînent derrière les meubles ;

l'installation et l'emplacement des prises semblent avoir été pensés dès le début, avant les travaux. Ces travaux, s'ils sont achevés au rez-de-chaussée, sont en même temps la fondation d'une surélévation : au sol de la terrasse, des poteaux et ferraillements en attente indiquent la trame d'une construction à venir. Comme nous le constatons à l'étage, la galerie a été rajoutée postérieurement aux autres terrasses entourant le patio : un morceau de rambarde coupée, des différences de niveau témoignent de ces interventions séquencées. Mais la dalle couvrant la galerie a été coulée avant la réfection du toit de la *dâr 2*, et il n'a pas été jugé utile à cette occasion de reprendre ces travaux récents pour aligner les sols.

La *bît sgîfa* [5] a été entamée d'une partie, sur la partie gauche, pour agrandir la *dâr 2*, comme nous venons de l'évoquer. Tout indique que de mêmes actions d'annexion se sont produites dans la partie droite de la *bît sgîfa* : la surface de la cuisine, qui ouvre désormais sur la cour intérieure paraît déduite de celle de la *sgîfa*, car le mur de séparation entre la cuisine et la pièce « qui ne contient rien d'important » a été rajouté postérieurement. La *sgîfa* devait auparavant ouvrir sur la cour intérieure par une porte surmontée d'une lampe électrique, porte aujourd'hui condamnée et remplacée par une fenêtre ouvrant sur la pièce fermée – sans que la lampe soit supprimée. Ces travaux sont probablement concomitants à la suppression des banquettes maçonnées adossées aux murs de la *bît sgîfa*, face à la porte d'entrée et à droite de celle-ci. Cela indique de nombreux changements d'usages, mais aussi des changements dans l'importance des activités maintenues dans la *sgîfa*. La cuisine n'est pas non plus restée à l'identique : une grande niche transformée en placard indique la position d'une ancienne fenêtre, qui devait éclairer la *maqşûra* de droite de la *dâr 1*. Toute cette aile de l'habitation a été remaniée et transformée plusieurs fois, bien qu'elle ait été bâtie après les deux *dâr-s* 1 et 2 (le mur intérieur de l'aile *bît sgîfa* – cuisine s'appuie sur ceux des *dâr-s* 1 et 2).

Au rez-de-chaussée, seule la galerie participe à l'unité architecturale. Les piliers carrés, de même hauteur et aux angles soigneusement chanfreinés, sont similaires des deux côtés. Même le sol a été recouvert des mêmes carreaux granito verts ou blancs, disposés en alternés, avec la même plinthe en céramique noire scellée au mortier de ciment. Mais les linteaux sont en stipes de palmier côté *dâr 1* avec une décoration des têtes de poteaux en motifs de plâtre évoquant la « main de Fatma » sous une inscription pieuse, et en béton armé côté *dâr 2*, sans décoration. Dans le détail, tout indique que les deux côtés du patio – du moins pour la galerie – n'ont pas été réalisés durant la même tranche de travaux. Mais cette galerie masque également des différences entre les menuiseries des pièces : proportions et dimensions, hauteur d'appui... Côté *dâr 1*, les huisseries des portes ont un cadre bois complet (avec un seuil bois, comme il était d'usage de les concevoir et de les poser jusque dans les années 1960) même pour la pièce sous l'escalier, alors que la porte d'entrée de la cuisine et celle de la *dâr 2* ont un cadre (identique dans les moulures) à trois tenants, sans seuil en bois, de facture plus récente.

Le côté ouest de l'habitation est postérieur aux deux *dâr*-s du rez-de-chaussée, mais une lecture révèle là aussi des étapes constructives successives. La pièce d'eau et le mur de l'escalier n'ont pas été aménagés d'un seul tenant. Un escalier a d'abord été monté lorsqu'il a été question d'occuper les terrasses de l'étage, peut-être même avant que la *dâr* 3 ne soit construite. Cet escalier devait être d'une seule volée, comme relevé dans d'autres habitations : l'escalier d'origine était ici aussi d'un seul tenant, une mise en œuvre beaucoup plus aisée⁴, et que la réalisation d'un quart de tour fut imposé ultérieurement, par la place insuffisante laissée à la pièce d'eau, au regard de l'importance que cette pièce d'eau prenait dans la vie quotidienne. Car cette *dâr* 3 est ancienne, si elle l'est autant que l'atteste notre guide : il indique qu'elle était déjà élevée en 1948 et serait restée telle quelle depuis. Son mode constructif, en briques de Tozeur et stipes de palmiers, montre en effet de grandes similitudes technique et technologique avec d'autres exemples attestés de cette période : motifs du fer forgé des fenêtres, modénature de l'embrasement et hauteur des appuis de fenêtres, les plinthes et le sol en *gâlib* (tommettes de pavage 10 × 10 cm cuites au four, constituées de la même argile que les briques de Tozeur). La date avancée (1948) paraît confirmée par la photographie aérienne, où l'on distingue une double hauteur de la construction. La séparation de la pièce, entre une partie centrale et une *maqşûra* de chaque côté est d'origine également, comme l'indique la pose des tommettes, des plinthes et le seuil des portes en bois.

La *dâr* 4 a été édifïée après 1948 : elle n'est pas visible sur la photographie aérienne, les mortiers sont en chaux hydraulique. Le couloir d'accès qui y mène est une surface déduite de la *maqşûra* de droite de la pièce 3. Il s'agissait au début d'une seule pièce servant de réserve, ce n'est que par la suite qu'elle a été aménagée comme habitation et cloisonnée. Dans la pièce du milieu, une fenêtre a été percée probablement au même moment que le cloisonnement des deux extrémités, cette fenêtre donne sur le toit de la mosquée voisine. Ici aussi, les plafonds sont d'un seul tenant, en stipes de palmiers masqués par des tissus. Une attention particulière a été portée au traitement de la façade surplombant la rue, mais les motifs sont différents dans leurs proportions et dispositions de ceux relevés dans les anciennes habitations du quartier [Hawadef H8 par exemple].

La partie la plus récente de ce niveau haut (et probablement de toute l'habitation) est constituée par l'édicule de la terrasse abritant une pièce d'eau et une cuisinette, à l'angle sud de la terrasse. La localisation a vraisemblablement été dictée par des contraintes techniques : superposer les amenées d'eau froide et les évacuations des eaux usées et vannes avec celles du rez-de-chaussée. Cette construction est correctement réalisée, mais tout indique qu'il s'agit d'une construction « éphémère » : une fine dalle de béton posée sur des briques industrielles, qui ne s'appuient même pas sur les fers à béton laissés en attente. Plus éphémère encore est la couverture en planches de l'arrière-terrasse ou à l'entrée de la *dâr* 3 : des planches en bois posées sur une structure métallique, composée de barres en T boulonnées entre elles.

4. Les nombreux exemples d'escalier desservant des *'ali* ou terrasses en étage sont tous à un seul tenant, prenant départ dans la cour (Hawadef H5-H6). Les escaliers à quart-tournant ou demi-tournant se situent généralement à l'intérieur de pièces habitables (Hawadef H1-H2-H3-H4-H10...).

Ainsi, tous les espaces de l'habitation ont été touchés par des travaux successifs. Le sol du patio a été rehaussé, probablement lorsqu'il a été cimenté. Sous les galeries, les seuils des portes d'entrée aux *dâr*-s sont minimes, limités à un relief symbolique de 2 cm. Seule l'accès à la cuisine est marqué par une véritable marche (12 cm), la hauteur d'une plinthe.

Les raccordements au réseau électrique STEG ont été réalisés lors de l'électrification du quartier [1957], celui de l'alimentation en eau potable également [1974]. Les évacuations des eaux usées se faisaient dans le bras de l'oued, jusqu'à la création du réseau d'assainissement [1985].

A.2 Occupation de la maison

Je donne ici l'occupation de l'habitation telle que j'ai pu la relever en octobre 1999 au cours des différentes visites.

Durant toute la journée, la maison est ainsi exclusivement le domaine des trois femmes et de leurs enfants. Les hommes en sont souvent absents : l'épicier G_3 ne rentre que le midi pour déjeuner (aux heures de fermeture de sa boutique), le pompier G_4 est soit de garde à la caserne, soit dans le jardin à s'occuper des lapins, soit dehors avec ses amis. Le dernier frère G_5 est tout le temps « dehors, avec ses amis ou au travail ».

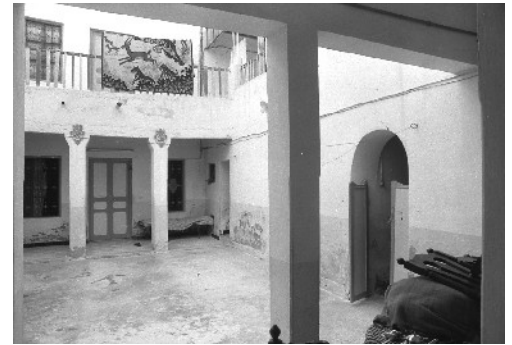
Intriguées par ma présence, quelques autres femmes sont venues aux nouvelles, sans s'attarder ; aucune n'est restée prendre un thé. Radhia [^{G3}♀] reçoit rarement chez elle, elle préfère se rendre chez sa mère qui habite à quelques centaines de mètres [habitation Hawadef H3]. La grand-tante ^GT sort peu, elle reste la plupart du temps au niveau du rez-de-chaussée, à l'ombre d'une des deux galeries ou à regarder la télévision dans la *dâr* 1, bien que sa chambre soit à l'étage. Elle déjeune en bas, devant la cuisine et face à la cour si le temps le permet.

A.2.a. Le niveau bas de l'habitation

Cette cour centrale à ciel ouvert est l'un des deux points centraux de l'habitation, le second étant la *dâr* 1. Il est possible de croiser tous les membres de la maisonnée dans ces deux espaces.

Beaucoup d'activités se déroulent en apparence dans la cour : à toutes heures, les femmes de la maisonnée vont et viennent libres de leurs mouvements, c'est un espace partagé. C'est en fait *parce que cette cour dessert* toutes les autres pièces (l'escalier d'accès à l'étage, les *dâr*-s 1 et 2, la salle d'eau, la cuisine...), que j'y ai croisé ces personnes, elle est vide le reste du temps. Très peu d'affaires y sont déposées en permanence : juste un sommier sous la galerie de la *dâr* 1, un petit tricycle d'enfant, les balais, un ancien bassin rempli de terre où sont plantés du basilic et de la menthe verte. La cour n'est ici qu'un lieu de passage et une extension des espaces qu'elle dessert.

L'entrée – *sgîfa* [5] donne également cette impression de n'être qu'un lieu de passage. A part un établi en bon état et visiblement récupéré d'un atelier de mécanique, sur lequel traînent un carton et quelques sacs en plastique vides, la *sgîfa* est « vide » elle aussi. Elle est un sas d'entrée toujours ouvert sur l'extérieur, sans autre usage, même le stockage d'affaires peu importantes. Les banquettes maçonnées qui longeaient les murs ont été démolies, enlevées. Les hommes de la maisonnée ne se retrouvent plus dans cet espace pour discuter, traiter affaires, faire la sieste : j'ai été directement accueilli dans la cour. Il est vrai que ma venue était prévue depuis quelques jours, mais je n'ai pas vu d'hommes extérieurs à la maisonnée pénétrer dans la maison. Quelques jours après le relevé, l'épicier G₃ me reçoit dans sa boutique, entre deux clients, pour apporter quelques précisions chronologiques. Le frère G₄ pompier m'a salué de loin, alors qu'il était assis sur une chaise devant la caserne, à attendre un appel d'intervention. Il y a donc là des possibilités quasi quotidiennes de les rencontrer en dehors du cadre domestique. Le jeune frère G₅ passe son temps « hors travail » dans l'un de ces innombrables cafés qui ont essaimés un peu partout à Tozeur, toujours le même. Les enfants de la maisonnée sont encore trop jeunes pour éventuellement recevoir des amis de classe ou sortir jouer dans la ruelle. La *sgîfa* n'est plus un lieu où les hommes reçoivent, une pièce où les femmes auraient pu poser un métier à tisser (je n'en n'ai pas vu dans la maison), elle est réduite à un simple sas d'entrée. Elle est maintenue parce que la maisonnée n'a pas besoin de cet espace, pour le moment. Mais ces dimensions sont rognées petit à petit, et ses dépendances progressivement annexées par les autres pièces mitoyennes.



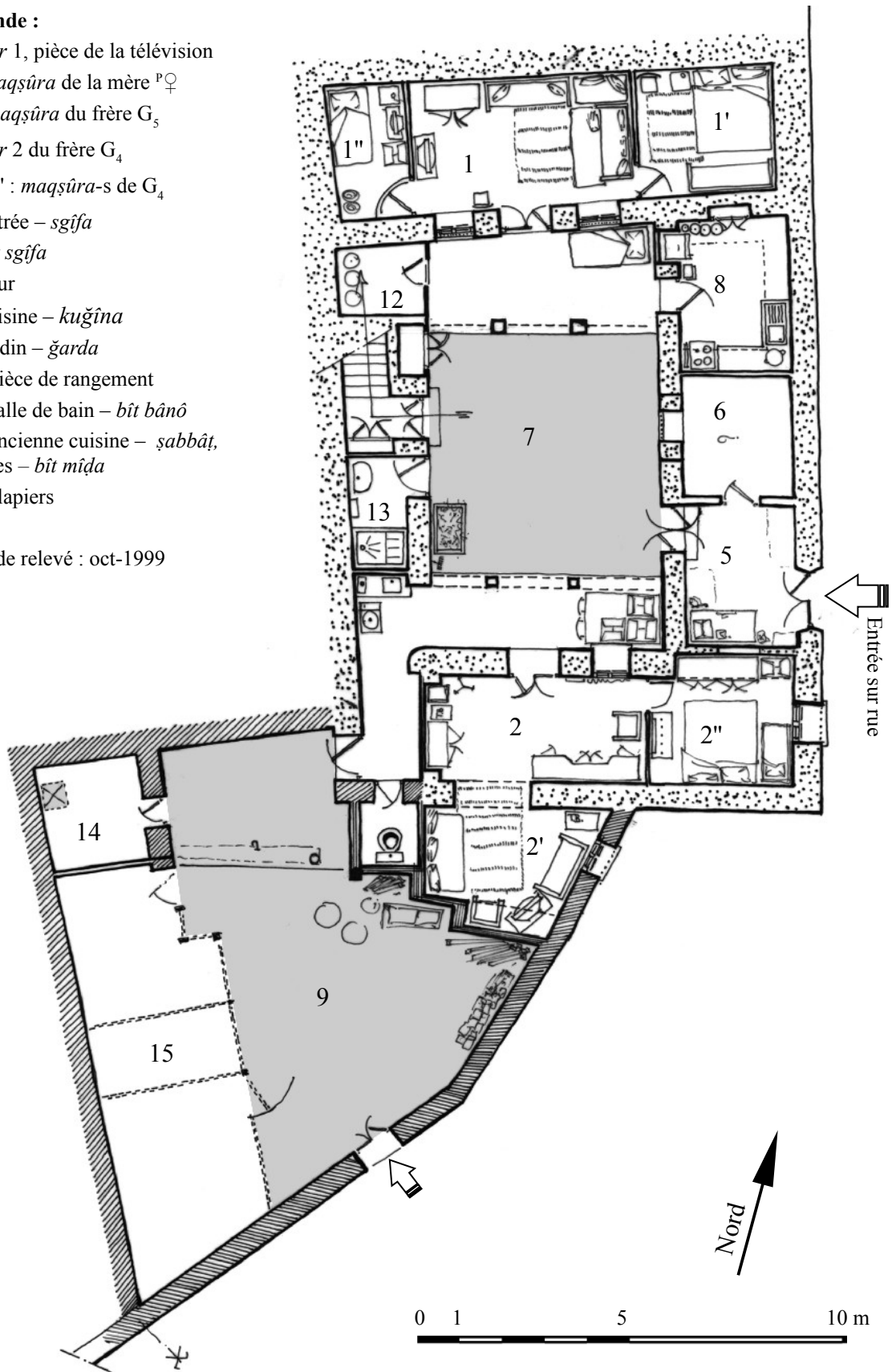
Ill. 52: vue de la cour vers la *dâr 1*

Revenons dans la cour. Cette cour est toujours propre, elle est régulièrement balayée par l'une des femmes, l'épouse de G₄, celle qui habite la *dâr 2* – le sol cimenté de la cour, le carrelage sous les coursives et l'absence de seuil facilitent cette tâche courante. Cette femme fait sécher son linge sur les fils d'étendage tendus à travers la cour, exclusivement celui des habitants de la *dâr 2*. C'est également à elle que revient la cuisine du rez-de-chaussée ; elle y a son réfrigérateur, sa gazinière, ses ustensiles et pots à épices... A l'autre extrémité de la cour, dans le petit couloir coudé qui mène au jardin, l'évier et la machine à laver lui sont aussi d'un usage exclusif – parce que je n'ai pas vu les autres femmes s'en servir et parce que Radhia [G³♀] dispose d'équipements similaires à l'étage, sous l'auvent en planches. Si cette cour du rez-de-chaussée reste le premier événement commun à tous en rentrant dans l'habitation, son entretien et son occupation quotidienne sont principalement attribués au ménage de la *dâr 2*.

Légende :

- 1 : *dâr* 1, pièce de la télévision
- 1' : *maqşûra* de la mère ^{P♀}
- 1'' : *maqşûra* du frère G₅
- 2 : *dâr* 2 du frère G₄
- 2' - 2'' : *maqşûra*-s de G₄
- 5 : entrée - *sgîfa*
- 6 : *bît sgîfa*
- 7 : cour
- 8 : cuisine - *kuğîna*
- 9 : jardin - *ğarda*
- 12 : pièce de rangement
- 13 : salle de bain - *bît bânô*
- 14 : ancienne cuisine - *şabbât*, latrines - *bît mîda*
- 15 : clapiers

Date de relevé : oct-1999



III. 53: relevé habité de Hawadef H7 (rez-de-chaussée)

Les galeries, en permanence à l'ombre, servent à stocker quelques affaires dont personne n'a plus l'usage courant. Par exemple, sous la galerie de la *dâr 2* sont entreposées quelques affaires appartenant au couple G_4 , posées sur une table haute qui ne leur sert plus et protégées par une couverture. Sous la galerie de la *dâr 1*, il y a un vieux sommier avec un matelas : la grand-tante s'y allonge les après-midis, le plus jeune des frères passe certaines nuits d'été, lorsque l'ambiance confinée de sa *maqşûra* est trop chaude. Mais les femmes de la maisonnée sont le plus souvent dans leur pièce d'habitation respective, à regarder la télévision avec leurs jeunes enfants, quand elles ne vaquent pas à des tâches ménagères. Ces galeries ne servent pas à procurer un lieu frais, à l'ombre du soleil, où tous peuvent passer ensemble les heures chaudes de la journée saharienne.



III. 54: vue de la cour vers la *dâr 2*

La salle d'eau qui ouvre au niveau de la cour est à usage du couple habitant la *dâr 2* : ils y laissent leurs brosses à dents par exemple. Mais cet accès n'est pas exclusif, la salle d'eau est partagée au moins avec le frère G_5 et la grand-tante $^{\circ}T$, peut-être par facilité et commodité (même niveau) et parce qu'elle est plus grande que celle de l'étage. La place disponible est en effet le double de celle de l'étage, les sanitaires étant au fond du couloir. Il est ici possible de se doucher, mais aussi de prendre un bain ou de laver les enfants dans la baignoire sabot. Le lavabo est de grande dimension, scellé au mur.



III. 55: vue de la cour vers la porte de la pièce d'eau et l'escalier

La cuisine [8] est équipée d'un plan de travail : une dalle en béton, recouverte de faïence blanche. Ce plan de travail occupe tout un angle, il relie la gazinière à un évier céramique à égouttoir. Ce plan de travail sert à deux usages principaux : faire sécher les gros ustensiles de cuisine (marmites et grosses vaisselles) et poser à proximité de la gazinière les préparations qui vont être cuites, avec les condiments et épices que toute cuisinière *tozeri* utilise pour les plats de tous les jours. Des étagères font le tour de la pièce à hauteur d'homme, elles sont recouvertes de pots d'épices, de couverts, de plats. A côté de la porte sont superposés six petits tabourets de bois, les uns sur les autres, mais il n'y a pas de table basse sur laquelle le repas pourrait être pris. Ces tabourets servent peu pour préparer le repas : ils ne sont pas à la bonne hauteur pour le plan de travail, basé sur la hauteur d'une personne debout. Ils servent pour les quelques tâches qui peuvent être faites accroupies : écosser des haricots, nettoyer les légumes... et qui sont souvent effectuées hors de la cuisine, assis dans la cour. C'est ainsi que nous a été servi un thé au milieu de l'après-midi, lors d'une discussion avec la grand-tante : nous étions tous assis sur ces petits tabourets de bois. A droite du réfrigérateur sont entassés quatre grands seaux remplis de couscous, la semoule

est faite maison malgré l'approvisionnement régulier possible par le frère épicier. Cette cuisine fonctionne avec la réserve qui lui fait face [12], l'autre porte sous la galerie. Dans cette réserve de dimensions réduites (2,15 × 2 m), des oignons sont accrochés aux stipes du plafond, d'autres seaux de semoule sont conservés, du lait en boîte et des conserves sont stockées.

La *dâr 1* n'est pas une pièce attribuée à l'un des deux couples vivant ici, ni même au fils qui dort dans la *maqşûra* de gauche. Cette pièce est présentée comme étant celle de la mère des frères (épouse de P), bien qu'elle soit décédée depuis plusieurs années. C'était la pièce où « avant » – du temps du vivant de la mère – tous les frères, leurs femmes et enfants se réunissaient, se rassemblaient *autour* de la mère. Les membres de la maisonnée appellent maintenant cette pièce la « pièce de tous – *bît nâs al-kul* ». Une grande télévision trône au milieu d'un mur, bien en évidence. Le nombre de divans, de matelas et de coussins et une grande table basse dans un angle indique qu'en effet, un grand nombre de personnes peut se réunir dans cette pièce. Je remarque surtout les portraits du père P et du grand-père ^GP, qui font face à l'entrée dans une véritable mise en scène : au dessus d'un tapis de laine au point noué, encadrant une calligraphie pieuse. Des petites photographies sont ajoutée dans l'angle bas de chaque cadre : celles de leur épouse, des fils jeunes. Sur les petits côtés de la pièce sont accrochés des portraits des grands-mères, soigneusement encadrés, sous des reproductions de tapisseries représentant des paysages champêtres façon romantique. Les *maqşûra*-s ont chacune leur utilisation spécifique. La petite *maqşûra* du côté gauche [1"] est la chambre où dort le jeune frère G₅. Tout l'espace est réservé à son usage : il y garde ses habits et ses affaires de sports, suspendus au mur pour certains, en cartons pour d'autres, dans des valises sous le lit. Ses effets personnels sont dans une table de nuit. Il a une petite télévision pour regarder une émission différente que celle choisie par les autres membres de la famille. Un diplôme scolaire est accroché au mur, entre les portraits de ses parents et sous des photos de stars de la chanson pop. Il a refait la « décoration » de sa chambre, en collant au mur des plaques de polystyrène imitant les briques de Tozeur, un reste de décor de film qu'il a récupéré à la fin d'un tournage. La *maqşûra* de droite [1'] est désormais inoccupée, malgré son grand lit, le canapé, le costume posé sur le dossier d'une chaise. Leur mère dormait là ; personne n'a réinvesti cet endroit depuis son décès en 1995.



Ill. 56: vue intérieure de la *dâr 1*, côté gauche



Ill. 57: vue intérieure de la *dâr 1*, côté droit

L'usage de la *dâr 2* est décrit comme étant très schématique : « il n'y a personne durant la journée, seules les *maqşûra*-s sont occupées la nuit » renseigne ^{G4}♀, l'épouse de G₄. À quoi sert donc toute la partie centrale, qui n'est même pas couverte d'un tapis comme dans les autres *dâr*-s

de l'habitation ? Il est vrai que la porte de cette pièce est fermée durant la journée, de même son unique fenêtre dont on ne peut ouvrir les volets à cause des affaires déposées sur la table haute dans la galerie. Mais la vitre reste ouverte, pour faciliter l'aération de la pièce. La partie en renforcement [2'], gagnée sur le jardin, révèle pourtant des fréquentations quotidiennes : l'épouse et sa fille regardent ici la télévision, allongées sur un matelas à même le sol, une natte en plastique protégeant du mur. Mais c'est un usage qu'elle limite à la « famille – *â'ila* » (c'est à dire son époux et sa fille) et non la maisonnée. Le mobilier de type « salon de réception » n'est pas utilisé : le canapé à deux places et le fauteuil sont en effet placés pour *être vus* et non pour être bien assis face à la télévision par exemple. Mais *être vus par qui* ? Il n'y a personne d'autre qui rentre dans cette pièce... Le grand tapis au sol indique que la petite fille joue souvent ici, pendant que sa mère regarde la télévision. La *maqşûra* où dorment les parents [2''] est une pièce gagnée sur l'ancienne *sgîfa*, l'embrasement de la fenêtre ouvrant sur la rue est resté, mais le volet est toujours clos, cela permet de disposer d'un petit espace de rangement au dessus du lit d'enfant. Car tous dorment encore dans la même pièce, fait courant avec les enfants en bas âge. La grande armoire logée dans un renforcement du mur, un renforcement possible par le jeu des épaisseurs entre mur en adobe et cloisons en briques industrielles, sert à ranger et conserver toutes les affaires du couple ; vêtements, couvertures... y sont entreposés. L'espace central de la *dâr 2*, bien dégagé avec seulement le second fauteuil, un vaisselier à vitrine, procure le recul nécessaire pour bien admirer la décoration de la pièce, le miroir au cadre en argent, les bibelots déposés dans les vitrines, mais aussi l'enduit à gouttelettes (une finition de peinture jamais vue à Tozeur), le liseré sombre au plafond. Cela fait presque oublier d'autres objets masqués par le battant de la porte d'entrée : le tapis roulé, les quelques coussins brodés que l'on offre habituellement pour les mariages et la table basse aux pieds en métal argenté et plateau en verre fumé. Comme si ce mobilier avait été placé pour leur mariage, et réorganisé juste ce qu'il faut pour faciliter la vie quotidienne.



Ill. 58: vue intérieure de la *dâr 2*

Cette *dâr 2* ne vit qu'avec son pendant extérieur : la salle d'eau (et son extension dans le couloir avec un évier et la machine à laver) et la cuisine [8]. Car c'est effectivement entre ces deux espaces que l'épouse ^{G4}♀ passe une grande partie de son temps. La machine à laver n'a été installée ni dans la salle d'eau (qui est trop petite), ni dans la cuisine, « pour des questions de commodité » me dit l'épouse, bien que l'installation soit techniquement possible (raccordements aux réseaux existants). C'est peut-être que dans cette maisonnée, on ne mélange pas le linge sale et les préparations culinaires. Elle fut donc installée dans ce



Ill. 59: le coin eau de la *dâr 2*

coin spécialement réaménagé (par la pose de faïence blanche au mur), légèrement à l'écart des regards et des cheminements liés au patio.

Sur des clous plantés aux poutres du plafond de ce petit couloir ont été accrochées des bottes d'oignons, pour les faire sécher et les conserver.

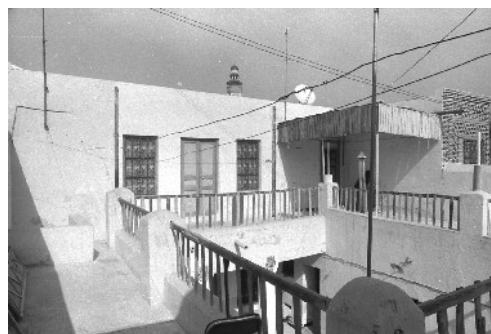
A.2.b. Le niveau haut de l'habitation

Le niveau haut de l'habitation peut se décomposer en deux parties : les terrasses avec une zone couverte où l'épouse de G₃ (et les femmes qui lui rendent visite) passe la majeure partie de son temps, et deux ensembles de pièces habitables principalement dédiées au couchage.

L'espace extérieur utilisé comprend essentiellement les parties couvertes, situées devant l'entrée de la *dâr* 4, et la zone « cuisine – hygiène » située au dessus de la *dâr* 2. Les autres endroits ne sont que des zones de rapides passages, à cause de la chaleur et de l'éblouissante blancheur des murs chaulés. En ce mois d'automne 1999, il n'y a que du linge sur les fils d'étendage qui traversent en diagonale les différentes terrasses.

Surplombant les pièces d'eau du rez-de-chaussée (pour des facilités de raccordements techniques), Radhia [G³♀] a installé sa cuisine et une zone « toilette » [10]. La cuisine [11] est toute petite, mais elle contient quand même un évier et son plan de travail, un réfrigérateur, une gazinière à quatre feux et des placards de rangements. Tout est à portée de main, sans avoir à se déplacer. Elle reste peu dans cette petite pièce, tous les repas sont préparés debout, rapidement.

En contrebas de 30 cm (ce qui correspond à la différence de hauteur de niveaux entre les plafonds de la *dâr* 2 et son alcôve 2'), un endroit protégé du soleil par des planches est accessible par deux marches : il y a là une machine à laver et une table sur laquelle est entreposé le linge sale, un lavabo avec un petit miroir sur de la faïence blanche bien propre, des brosses à dents sur le rebord du muret. Il y a aussi un espace de toilette dans le petit réduit derrière le lavabo regroupant douche et sanitaires : une simple planche rabattue sur la cuvette des toilettes permet de s'asseoir durant la douche, une tablette pour poser les flacons de shampoing, une glace pour se peigner avant de sortir. Contre le lavabo, le muret a été rehaussé, pour éviter que les gens qui travaillent dans l'oasis puissent jeter des regards indiscrets. Cela a été fait en même temps que l'installation du lavabo, lorsque toute cette zone fut réaménagée, renseigne Radhia. Cet petit coin de toilette leur est exclusivement destiné, à elle et son mari, comme pour excuser de la petite taille du combiné



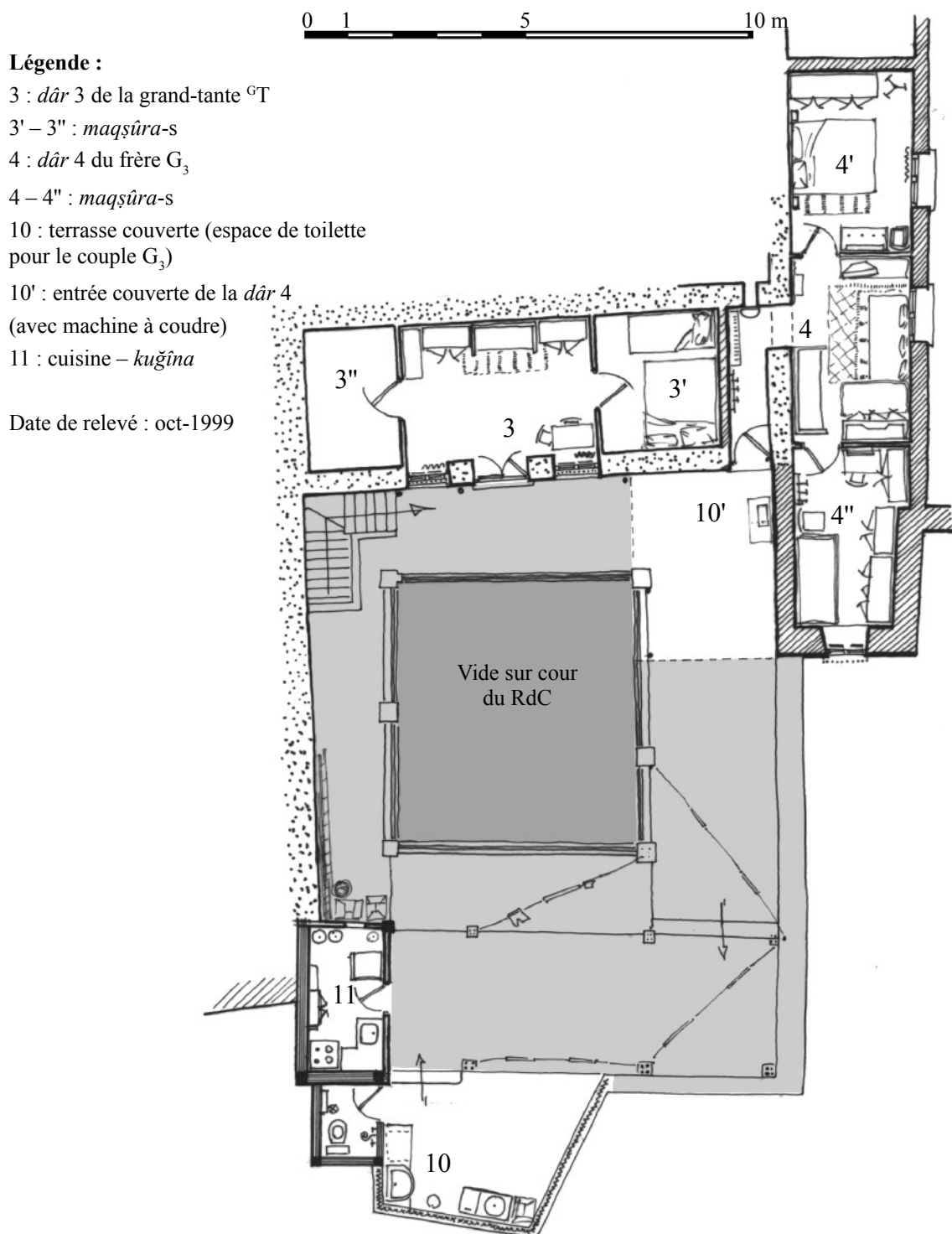
Ill. 60: vue de l'étage vers les pièces 3 et 4



Ill. 61: vue vers la zone cuisine 11 et toilettes 10

toilettes / douche, et de l'absence d'intimité que peut causer l'installation d'un lavabo aux yeux de tous. Pourtant, vers 11 heures du matin, après que le repas ait été mis à cuire et alors que je dessine le relevé du rez-de-chaussée, les deux épouses G^3 ♀ et G^4 ♀ se sont retrouvées à l'étage, partageant leur toilette, et l'une d'elle a douché tous les enfants, l'un après les autre.

Les pièces couvertes 3 et 4 forment deux ensembles habités distincts, chacun avec ses occupants.



III. 62: relevé habité de Hawadef H7 (étage)

La *dâr* 3 est la pièce où habite la grand-tante ^GT. Elle a été construite « en 1948, avant le partage du *hûš* » répond-elle. Elle précise que « cette pièce n'a pas changé depuis ». La chronologie indiquée sera questionnée plus tard, lorsque je chercherai à comprendre la place de cette personne dans la parenté de la maisonnée. Elle juge utile de compléter : « ils [Salem et ses frères] ont juste refait l'étanchéité de la toiture après les inondations de décembre 1990, mais comme c'était avant ». Il n'y a pas de poste de télévision dans la pièce, elle descend regarder les émissions dans la *dâr* 1, une pièce qu'elle considère comme commune. Elle est toute la journée chez l'une ou l'autre des jeunes épouses, c'est pour cela que la porte de cette *dâr* est tirée toute la journée. C'est aussi pour éviter aussi que le soleil ne réchauffe trop cette pièce, orientée plein sud, sans auvent. Les murs sont simplement chaulés blanc. La grand-tante ne passe que les nuits dans sa pièce d'habitation. Elle dort dans la *maqšûra* de droite [3'], sur un grand lit à sommier métallique. Un matelas à une place est posé par terre, sur les tommettes de terre cuite, il arrivait aux jeunes sœurs de Salem de monter dormir avec leur grand-tante. Elle hésite avant de m'autoriser à pénétrer dans cette *maqšûra*, c'est Radhia qui la convainc. La porte de la *maqšûra* de gauche est fermée à clé ; l'accès est gentiment refusé : « ce n'est qu'un débarras ». Avec Radhia, nous restons à discuter, assis dans la partie centrale, sur un petit canapé qui fait face à l'entrée, entre deux armoires en formica. Dans l'embrasure des fenêtres, masqués par des voilages, des petits tabourets en bois sont empilés. Puis la grand-tante ^GT revient, ouvre la porte de la *maqšûra* 3" (qui n'était pas fermée à clé), sans dire un mot, avec seulement cette bienveillance des personnes âgées qui relativisent les choses de la vie : il n'y a effectivement rien dans cette petite pièce, juste quelques cartons posés à même le sol.

La porte d'entrée qui mène à la *dâr* 4 est par contre toujours ouverte. Certes, les trois enfants du couples rentrent et sortent à longueur de journée : les deux grandes vont à l'école, la petite dernière joue souvent sous l'auvent en planche [10'] réalisé par son père Salem. C'est ici aussi que Radhia s'adonne aux petits travaux de couture, la machine à coudre étant installée en permanence, juste recouverte par une couverture quand elle ne s'en sert pas. Dans le couloir de l'entrée, toutes les chaussures sont déposées dans un meuble prévu à cet effet : on entre pieds nus dans les pièces d'habitation, au sol recouvert de nattes. Les trois pièces d'habitation, en enfilade, ont une disposition similaire aux *dâr*-s du bas : le couloir débouche sur une zone centrale [4] où sont installés un vaisselier, un banc haut et un matelas par terre qui font face à la télévision. A gauche et à droite, deux autres pièces, plus vastes que ne le sont les *maqšûra*-s du rez-de-chaussée, mais d'un même usage : elles servent de pièce de nuit ou de pièce de dépôt.



Ill. 63: vue de la partie centrale de la *dâr* 4

Les parents dorment dans la pièce de gauche [4']. Tout le mobilier datant de leur mariage est installé : un lit avec une tête de lit majestueuse, une coiffeuse avec un miroir et quelques flacons de parfum soigneusement alignés, une grande armoire à quatre portes. Ce mobilier prend presque

toute la place, on peut à peine ouvrir les portes de l'armoire ou passer entre le lit et le mur pour ouvrir la fenêtre. Un climatiseur est installé, pour rafraîchir les nuits d'été (car les murs sont relativement fins comparés à ceux du rez-de-chaussée), mais aussi pour aérer la pièce, car la fenêtre reste fermée de fait.

Dans la pièce de droite [4"] sont rangées les autres affaires du couple : de la vaisselle, du petit électroménager. Des matelas sont superposés sur un lit à ressorts, avec quantité de coussins. Ils ne servent pas aux petites filles, qui dorment dans la pièce du milieu. Les posters aux murs – toujours les mêmes stars de cinéma ou de chanson – font penser à une chambre de jeunes filles, lycéennes plus qu'écolières, plus âgées que la fille aînée qui fait ses devoirs scolaires dans cette pièce sur un petit bureau. Mais Radhia a déjà répondu à la question, avant même que je ne la pose : les deux dernières sœurs d'ego n'avaient pas d'espace à elles avant qu'elles ne quittent cette maison à leur mariage, elles s'étaient installées ici pour réviser leurs cours. Puis elle ajoute que la dernière des sœurs a habité ici jusqu'à son mariage il y a trois ans. Salem et son épouse Radhia habitaient alors la *dâr 2* avec leurs deux enfants qu'ils avaient déjà. Ce n'est qu'après qu'ils sont alors venus habiter cet ensemble de pièces, et qu'ils en « ont fait des chambres – *âmalnâ buyût* ».



Ill. 64: vue de la pièce de droite de la *dâr 4*

Et c'est alors que je remarque un trou dans le mur du couloir de l'entrée, masqué par un miroir. Ce trou permettait et permet encore une communication verbale entre les deux *hûš-s* mitoyens, car Radhia demande souvent à la vieille dame qui habite seule désormais dans ce *hûš* mitoyen si elle a besoin de quelque chose... et Radhia ajoute à mon intention « qu'autrefois, tous ces *hûš-s* étaient habités par la même famille »...

A.2.c. Le jardin

Le jardin est investi depuis peu, indique Salem, son usage comme zone d'élevage est récent. Il a en effet fallu que l'oued soit canalisé⁵ pour qu'un remblai du lit puisse être envisagé – « sur une profondeur d'un mètre cinquante », c'est-à-dire après les années 1995. Les travaux de valorisation de cet espace ont été importants. Les cages à lapins sont délimitées par des grillages posés avec soin par le frère d'ego (G₄) et cloués sur des stipes de palmier de récupération. Lui-même s'occupe des lapins. Les poules, en liberté dans tout le jardin, sont nourries par toutes les



Ill. 65: vue du jardin et l'ancien *şabbât 14*

5. Dans le cadre du programme de développement des zones agricoles du grand Sud et avec le souci d'une rationalisation des ressources hydriques (évaporation, infiltration...), le cours principal de l'oued a été canalisé à partir des années 1995.

femmes de la maisonnée, qui leur jettent depuis la porte d'accès les déchets végétaux et les restes de repas.

Mon attention est attirée par une pièce de construction ancienne [14], en briques de terre et au plafond en stipes de palmier, fermée par une porte en bois au contour chaulé. Cette pièce de petite dimension (2,50 × 2,50 m) sert actuellement de débarras, elle est uniquement remplie de ferrailles et autres vieux objets cassés qui ne servent pas, qui ne servent plus. Elle est « inutilisée », sa porte reste fermée. G₄ n'y conserve pas la luzerne des lapins par exemple. Mais elle a dû servir à d'autres usages dans le passé, des usages importants à juger par la pose soigneuse des briques, la qualité de la porte, la réservation volontaire d'une cheminée au plafond face à l'accès, le sol cimenté qui y mène. C'était « l'ancienne cuisine de l'habitation, une *kûša* » précise la grand-tante, c'est-à-dire un lieu de cuisson. Le terme *šabbât*, que j'emploie pour vérifier l'usage de cet espace clos, lui paraît approprié, mais c'est un terme qu'elle n'utilise plus. Aucun des frères ne l'a connu en service. Quand ils étaient enfants, la cuisine était déjà à son emplacement actuel, à la pièce 8. Salem évoque un usage passé : il s'agissait d'une ancienne *bît mîda*, des latrines, du temps où ils n'étaient pas raccordés aux réseaux d'assainissement et que « tout partait avec l'oued ».

Dans ce jardin ont lieu des pratiques salissantes qui ne se font pas dans la cour. Une poutre en bois d'abricotier est accrochée à un tronc, elle sert à suspendre les lapins et les moutons de l'Aïd, pour faciliter leur dépeçage.

La porte en métal donnant sur le chemin de l'oasis n'est jamais ouverte, ce n'est pas un passage. Cette porte a été posée pour indiquer aux agents de la Municipalité qu'il s'agit d'une emprise disposant d'un accès direct, c'est-à-dire une emprise autonome. Un agent de la Municipalité a confié avoir constaté de nombreux cas similaires, les occupants annonçant par ce biais une future maison. Dans l'attente d'une improbable construction à court terme, quelques madriers et planches sont stockés dans la cour, avec une pile de carreaux de sol (ceux posés au sol de la *dâr* [4]), un réfrigérateur hors service où nichent les poules.

B. RESTITUTIONS CHRONOLOGIQUES DES ÉTAPES

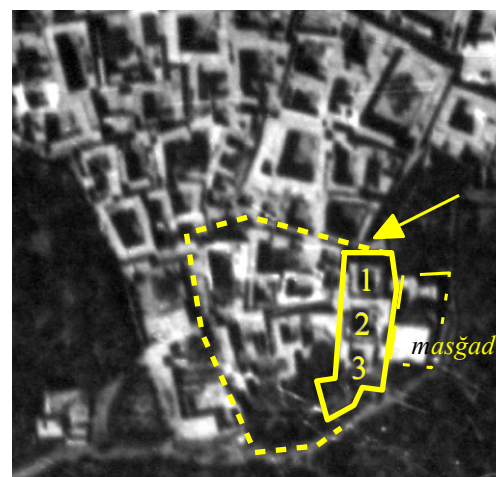
« Cette pièce existe depuis 1948, bien avant le partage du *hûš* », a dit la grand-tante^{GT}.

« L'aspect général – *al-manžar al-âm* du quartier n'a pas changé depuis, mais la maison, si » précise Salem.

D'une part, il y a donc eu partage d'une emprise foncière plus large. D'autre part, depuis ce partage, il y aurait eu nombre de transformations affectant *l'aspect général* de l'habitation. C'est en questionnant ces deux phrases que nous allons reconstruire l'historique de la maison et de ses transformations, à l'aide des informations données par le troisième frère Salem et son épouse Radhia.

B.1 Le point de départ des restitutions familiales

Salem commence l'historique de l'habitation par l'évocation d'un seul *hûš*, le « *hûš* de Nouri – *hûš Nûri* », du nom d'un parent fondateur de l'entité habitée. L'emprise de ce *hûš Nûri* est délimitée comme étant celle de tout le bas du quartier : cela regroupe les trois dernières constructions avant l'oasis, toutes trois implantées le long de la rue [contour plein, le *hûš* Hawadef H7 étant le n°3]. Puis Salem indique que ce *hûš Nûri* était partie intégrante d'un autre ensemble, encore plus vaste : le « grand *hûš* – *hûš kabîr* ». Des affirmations similaires sont rapportées par un voisin [Hawadef H9], au cours d'autres entretiens. Il mentionne « qu'autrefois, existait un grand *hûš*, le *hûš kabîr*, qui ouvrait par le grand *burţâl* à colonnes ouvrant sur la placette [flèche jaune, au nord des trois habitations, d'où partent actuellement plusieurs impasses], et qu'ils étaient tous frères ». L'emprise désignée est alors une emprise beaucoup plus grande, mais aux contours beaucoup plus flous également dans le temps et l'espace [contour pointillés].

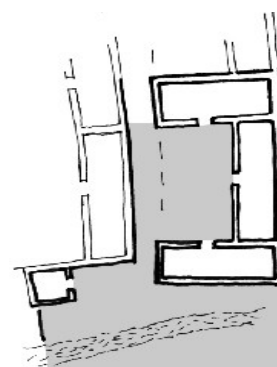


Ill. 66: restitution supposée du *hûš kabîr*
(phot.aér. OTC 1948)

Salem précise que le *hûš* a été partagé en trois parts par un *habîr*, un expert, à la demande de son grand père ^GP et des frères du grand-père. Ils ont abouti à un accord « vers 1950 ». Il s'agissait d'une séparation spatiale de la grande emprise, d'un « partage – *qisma* » suivi d'un tirage au sort pour l'attribution des parts, celles-ci « n'étant pas égales parce qu'il y avait déjà des constructions ». Son grand père ^GP a obtenu la partie désignée comme le « *hûš* des latrines – *hûš al-mîda* », composé à l'époque de « trois *dâr-s* habitables avec *şabbât* », identifiables sur la photographie aérienne de 1948. Le véritable historique de la maison conservé par les membres présents de la famille commence par cette brève description.

La maisonnée est alors composée du père d'ego [P], de ses frères et sœurs et parents [^GP+^G♀], son oncle et sa femme [^O+^O♀] et leurs enfants. Si d'autres membres de la famille habitaient ce *hûš*, ils ne sont pas évoqués. Mais il est probable que seules ces personnes résidaient ici, les autres membres d'une grande famille (cousins...) habitant dans les deux autres habitations issues du partage. Les attributions des pièces d'habitation n'ont pas été spécifiées.

Le père d'ego [P] était infirmier à l'hôpital. Son statut de « fonctionnaire – *muwazzaf* », lui assurait un salaire de « 400 francs, très élevés pour l'époque ». Mais surtout, ce salaire régulier et fixe lui a permis d'acquérir, « quand la famille a augmenté », un autre *hûš* distant de 200 m environ, situé à proximité de la mosquée



Ill. 67: restitution supposée du *hûš*
Hawadef H7 vers 1950

Sidi Cheikh Ismail, et destiné à son cousin paternel (le fils aîné de son grand oncle ⁶O), lequel lui a alors « cédé en échange toutes ses parts » de l'habitation Hawadef H7. Tel était l'objet du nouvel achat : que chacun soit entre ses murs. Toute la famille du grand oncle ⁶O part alors habiter dans cette nouvelle maison.

Salem évoque des détails de cette transaction : l'autre *hûš* aurait été acheté « 800 dinars tunisiens de l'époque »⁶. La somme n'aurait pas été payée comptant, mais petit à petit et Salem insiste sur la confiance qui régnait à l'époque : une telle confiance lui paraît impensable aujourd'hui. Cet accord permet donc le départ du cousin vers sa nouvelle maison. Le père P a alors « réuni toutes les parts de l'habitation [qu'il] détruit pour reconstruire sur les mêmes bases ». Je n'ai su comment interpréter la seconde partie de cette affirmation à partir des informations données par Salem : s'agit-il d'une démolition effective suivie d'une reconstruction complète, ou d'une rénovation conservant les murs ? Une analyse par datation des mortiers n'a pu être menée, ceux-ci étant dissimulés derrière des enduits non entamés). Soit la *dâr* [1] est bâtie sur les mêmes fondations que celles de la pièce antérieure, soit le père P procède à une rénovation complète des enduits, avec conservation des murs existants. Salem n'a pu (ou voulu) être précis malgré les conséquences importantes au niveau constructif, car une grande partie de son discours narratif magnifiait l'œuvre du père. Toujours est-il que, d'après Salem, la première construction effectuée par le père P est la grande pièce de droite : elle est achevée en 1950, date de son mariage.

Cette date « 1950 » est plus importante que celle de l'acceptation du partage par tous les membres de la grande famille que celle du partage effectif, car la narration de l'occupation du *hûš* fait appel à des événements antérieurs qui sont des conditions préalables (le partage du grand *hûš*, l'éviction du cousin...), *en même temps* qu'elle est la date de fondation de l'habitation. « 1950 » représente ces deux dates, qui sont inséparables dans le projet de vie qu'avait le père de Salem. L'importance revient peut-être à cette seconde transaction, car elle est aussi la date de mariage de son père. La chronologie détaillée des événements n'a pas été fournie par Salem, d'une part comme lui-même le précise, « il n'y a pas assisté », et d'autre part seules sont gardées les grandes lignes de ce récit fondateur, pré-historique. L'écriture commence avec les travaux effectués dans la *dâr* [1] par P, père d'ego.

B.2 Les restitutions d'étapes

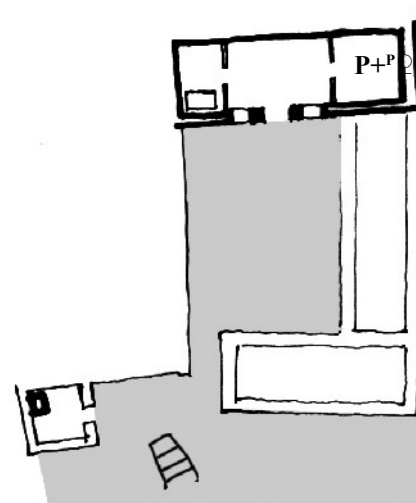
B.2.a. 1^{ère} étape : vers 1950

Le père P rénove (ou reconstruit) la *dâr* qu'il va désormais occuper avec son épouse et ses premiers enfants. Je constate seulement que le père P ne modifie pas les techniques constructives (briques de terre cuite et toiture en palmier), ni même les proportions globales de la pièce. Le

6. Cette information apparaît anachronique, le dinar tunisien n'ayant remplacé le franc français qu'après l'Indépendance (Loi n°58-109 du 18 octobre 1958).

père P décide lui-même de la nature des interventions : « *ḥab yuḥkum fiha* » rappelle Salem [litt. il a voulu exercer sa décision souveraine]. C'est lui qui commande le carrelage, « parce qu'il a voulu ramener quelque chose de nouveau ». A l'époque, le carrelage était « moderne – *ḥāḡa 'ašriyya* », mais il laisse le sol des *maqšûra*-s recouvert de *gâlib*, « à cause de la chaleur, et d'un entretien moins courant », tout comme le sol de la cour. Le fer forgé des fenêtres a été réalisé par un artisan de Nefta.

A la place d'ancien *burṭâl* qui menait à la *mîḍa* (ce passage couvert permettait aux autres cours intérieures d'accéder à la pièce d'eau sise au bord du bras d'oued, et dont l'accès est définitivement fermé aux autres *ḥûš*-s après le partage), le père édifie une *bît hammam* (Salem l'appelle également *bît bânô*). Pour cela, il spécialise la zone gauche de la *dâr* en une pièce d'eau : elle n'avait pas de robinet (le réseau public d'eau courante n'existant pas encore), mais un bassin en ciment moulé, se rappelle Salem (le bassin qui plus tard sera installé dans la cour). A droite, le père conserve le principe de la *maqšûra*, qui devient une *bît nûm*, la « chambre du sommeil ». C'est effectivement là que P passe ses nuits, avec son épouse ^{P♀}. Un autre détail est rapporté : les portes d'accès aux *maqšûra*-s étaient placées au milieu du mur, elles étaient « hautes et larges » (dimensions mentionnées par Salem : 1,40 par 2,0 m). C'est une autre innovation du père P, comparativement aux dimensions d'ouvertures que j'ai pu mesurer dans d'autres *maqšûra*-s (85 × 180 cm, hors modénatures⁷).

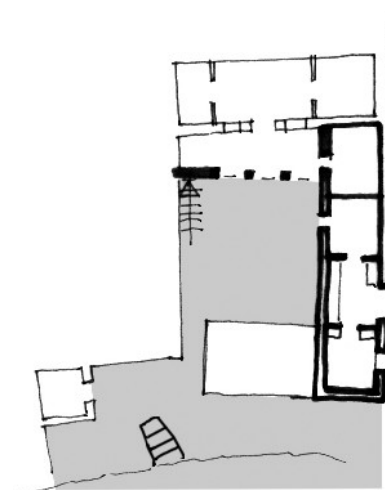


III. 68: étape travaux n°1 (1950)

« A cause de l'odeur de cuisine, du feu de bois, de la fumée », la cuisine se faisait alors dans ce qui est présenté comme étant l'ancienne *bît mîḍa*, au bord de l'eau, adaptée pour cet usage par la création d'une cheminée intérieure. L'ancienne *bît mîḍa* devient alors *šabbât*.

B.2.b. 2^{ème} étape : juste après 1950

Cette étape suit immédiatement la précédente. Leur père monte une « aile – *ḥat* » [litt. un trait]. Il définit ici le nouvel accès à l'habitation, remplaçant l'ancien passage intérieur du *burṭâl* quand il fallait traverser les cours précédentes. Ce faisant, il constitue une *sgîfa*, avec tous les espaces qui lui sont associés à cette même époque, « comme toute *sgîfa* à El Hawadef ». Ce rappel d'une certaine uniformité tranche avec le « modernisme » invoqué pour la pièce d'habitation. Il s'agit en fait de deux *sgîfa*-s successives, une



III. 69: étape travaux n°2 (vers 1951)

7. Voir par exemple les dimensions relevées dans le *ḥûš* Hawadef H8 «*ḥûš Ġlû*», ou encore le *ḥûš* Zebda H4 «*ḥûš Bû Allâg*».

sgîfa baraniyya suivie d'une *sgîfa dahlaniyya*, dispositif architectural courant dans les grandes habitations tozeri à l'époque.

La *sgîfa baraniyya* est en premier lieu destinée aux « étrangers qui sont du dehors – *hârağ al-barra* », c'est-à-dire à tous ceux qui n'ont pas à rentrer dans l'habitation même s'ils ont des affaires à traiter avec l'une des personnes de la maison. Elle comporte des banquettes et dessert une petite pièce autonome, une « chambre des invités – *bît diâf* », qui empiète sur la *dâr* mitoyenne. Cela laisse supposer que le troisième côté n'était pas une *dâr* d'habitation – ou que ses occupants venaient de décéder (les pièces d'habitation ne sont pas modifiées du vivant des occupants). La *bît diâf* est une pièce autonome, la seule de l'habitation à ne pas ouvrir directement sur la cour. L'un des frères de P (oncle O_x) devenu adulte y dormira quelques années, jusqu'à son mariage.

Après cette première pièce, se trouve une *sgîfa dahlaniyya*, pour « ceux de l'intérieur de la maison – ceux qui sont *dâhal ad-dâr* ». Sans banquette, elle ouvre directement sur la cour. Salem mentionne un détail architectural important : un arc aurait séparé les deux *sgîfa*-s. Ce passage aurait été fermé par une porte, comme dans d'autres exemples similaires [Mazghouna H1]. Il s'agit du seul arc de l'habitation, qui n'a pas été conservé. Si les deux *sgîfa*-s *baraniyya* et *dahlaniyya* sont systématiquement séparées par une porte, les linteaux arqués sont rares dans les espaces domestiques jeridi : les principaux exemples d'arc relevés en porte d'entrée sont les portes de lieux de prière (mosquées ou mesjed).

En même temps que ce *hat*, le père construit une réserve, une « pièce à provisions – *bît mûna* » (l'actuelle cuisine) et la véranda, ce qui autorise l'accès à la pièce supplémentaire sis à l'étage à partir de la cour intérieure. Sous l'escalier, le père aménage un grand « placard » fermé par une porte, il y dépose ses affaires personnelles.

D'après Salem, son père avait de « grands projets » : « il savait qu'il construirait une grande maison ». Il avait déjà en idée de construire à l'étage, ou plutôt d'investir l'étage. Car cette pièce '*allî* existait bien avant 1948 (la photographie aérienne de 1948 tout au moins montre une pièce de grande hauteur, par l'ombre portée), probablement desservie par un petit escalier naissant dans le *burîâl* ou accessible du *hûš* mitoyen avant la séparation. Des pièces similaires existent dans d'autres habitations, et c'est souvent là que logeaient les fils adultes non mariés⁸. C'est en construisant cet escalier qu'il pense à occuper le dessus de la rue avec des pièces supplémentaires, ce que l'habitation mitoyenne a déjà fait. Ces pièces supplémentaires (qui deviendront la *dâr* 4) ne sont alors pensées que comme « réserve » (à dattes, oignons et ail principalement), c'est une grande pièce avec une *maqsûra*.

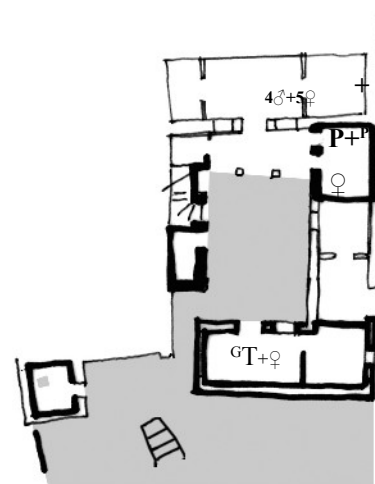
Tous ces travaux s'enchaînent avec la première étape, car Salem mentionne qu'en 1959, à sa naissance, « tout est construit ». Enfant, Salem dormira dans la partie centrale de la *dâr* 1, avec ses frères et sœurs.

8. Voir par exemple les relevés Hawadef H1-H2, H3, H5, H6...

B.2.c. 3^{ème} étape : vers 1957-1960

Dix ans plus tard environ, leur père achève la construction (ou la rénovation) de la *dâr 2* : elle comprend un espace central et une *maqşûra*. Dans un premier temps, il accueille dans cette pièce l'une de ses sœurs ^GT, l'une des tantes paternelles de Salem : elle revient habiter ici après son divorce. Elle revient sans ses enfants, juste avec une fille. Puis cette pièce sert au mariage de l'un de ses frères, O (un oncle paternel d'ego).

Un peu à l'image des travaux menés sur la *dâr 1*, je ne sais pas si le père rase l'existant jusqu'aux fondations, ou s'il se contente juste de redresser les murs, les explications de Salem étant floues à ce sujet. Les investigations techniques font pencher pour la seconde hypothèse (celle d'une rénovation d'une pièce existante), compte tenu de la structure des murs et de leurs constituants. Ces travaux coïncident avec l'électrification du quartier en 1957. Nous pouvons penser que le père introduit alors l'éclairage électrique dans les principales pièces de l'habitation, dont la *dâr 1*.



III. 70: étape travaux n°3 (1957)

Puis le père intervient essentiellement sur la cour, par des « petits travaux » techniques, mais qui modifient profondément la répartition et la nature des différents usages de celle-ci.

Il commence par réaménager l'escalier, qui permet l'accès à l'étage. Avant, l'escalier n'était pas « fermé » (sans rambarde ni porte). Par le quart de tour aménagé au départ de l'escalier, le père P récupère de l'espace disponible, qu'il aménage en salle d'eau. Il s'agissait de « rapprocher la salle de bain de la maison ». Cette mention traduit une fréquence accrue de l'utilisation de cet espace, et son importance croissante à la fois pour l'hygiène corporelle et statut de pièce : elle ouvre sur la cour, donc au vu de tous les membres de la maisonnée. Seules les latrines restent au fond du jardin, à proximité immédiate de l'oued qui coule encore. L'accès aux latrines est facilité, par la réalisation d'un sol cimenté dans le jardin.

La *bît mûna* devient une « cuisine – *kuğîna* », pratiquement telle que j'ai pu la relever en 1999 : carrelage au sol, enduit bâtard au mur, peinture claire. Seul le plan de travail sera rajouté quelques années plus tard (vers 1980). Les repas sont désormais préparés dans cet espace, et il y a un foyer pour les cuire⁹. C'est après ces aménagements, qu'il édifie les pièces en *bur'âl* de l'étage, qui servent dans un premier temps de réserve. Tous ces travaux sont faits à l'aide d'un mortier de chaux hydraulique, d'un usage courant dans les années 1960.

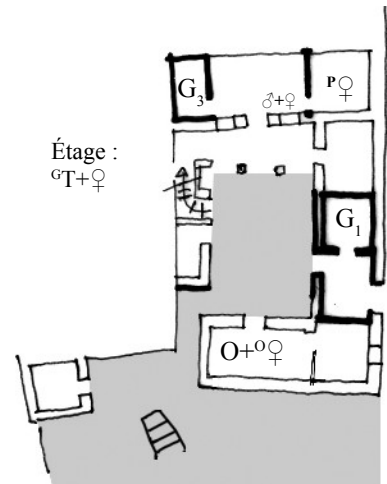
B.2.d. 4^{ème} étape : après 1973

Au décès de leur père en 1973, de menues adaptations sont réalisées par Salem et ses frères. L'une d'elles facilite grandement les tâches quotidiennes : le raccordement à l'eau courante,

9. Les réchauds alimentés par une bouteille de gaz étaient courants dans les années 1960.

disponible dans le quartier depuis 1974. Le petit évier installé sous la galerie daterait de cette époque.

L'ainé des frères (G_1) investit la *sgîfa dahlaniyya*, qu'il transforme en *bît diâf*, et donnant un accès direct à la cour à partie de la *sgîfa baraniyya*. Seule une petite pièce sert de sas d'entrée, avec ses banquettes. L'une des sœurs aînées va vivre avec la tante ${}^G T$, installée à l'étage dans la *dâr* 3 depuis le début des années 1960. Les autres frères et sœurs restent dans la partie centrale de la *dâr* 1. Au début des années 1970, l'un des frères de P habitait la *dâr* 2 avec son épouse.



III. 71: étape travaux n°4 (1975)

Salem lui-même s'installe dans l'ancienne *bît bânô* de la *dâr* 1, qu'il réaménage en « chambre – *bît* ». Il dit pouvoir ainsi répondre aux appels de leur mère, qui occupe toujours la *maqşûra* 1'. Il reprend à cette époque l'épicerie du père, commerce qu'il développe. C'est peut-être pour cela qu'il se positionne naturellement comme successeur de son père, et qu'il mène de sa propre initiative différents travaux dans la maison.

L'arrivée de la télévision date de cette période [1976], et il est nécessaire de pouvoir se mettre tous face à l'écran... Salem fait changer la position des ouvertures menant aux *maqşûra*-s : il les fait placer contre le mur de la façade, et non plus dans l'axe de la pièce. Cela permet de disposer autrement le mobilier, en particulier les banquettes et les matelas au sol.

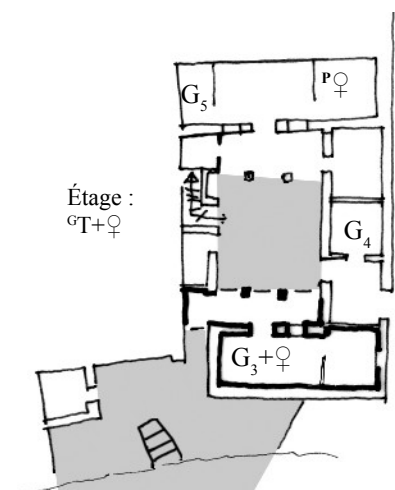
Le bassin, qui était dans la *bît bânô* [1"], est déplacé. Il est installé dans la cour, devient une grande jardinière dans laquelle ils plantent de la menthe et du basilic. Sous l'escalier, le placard du père est transformé en réserve. La famille y stocke des aliments de valeur (semoule, dattes, oignons et ail), qui étaient conservés jusque là dans la *bît mûna*.

Les pièces de l'étage au dessus de la rue servent encore de « réserve ».

B.2.e. 5^{ème} étape : la fin des années 1980

Nous sommes à la fin des années 1980, Salem prépare son mariage. Il réaménage pour cette occasion la *dâr* 2, disponible depuis le décès de l'épouse ${}^O \text{♀}$ de son oncle paternel (son oncle O étant déjà décédé depuis quelques années). Il refait la toiture et crée la galerie devant cette pièce : une structure en béton armé qui s'appuie sur les toits existants. Il réaménage le petit coin cuisine avec l'évier, en installant le chauffe-eau gaz.

Les façades intérieures du patio sont repeintes, le sol est cimenté. La porte qui autrefois séparait la *maqşûra* de la grande



III. 72: étape travaux n°5 (1980)

pièce dans la réserve au dessus de la rue, est posée en bas de l'escalier, comme pour en interdire l'accès. En pratique, cette porte n'est jamais fermée, juste rabattue.

Salem acquiert un terrain constructible à « AFH Hay Matar », sur la route de l'aéroport récemment inauguré, une zone qui vient d'être ouverte à l'urbanisation et aménagée par l'Agence foncière de l'habitat.

B.2.f. 6^{ème} étape : au début des années 1990

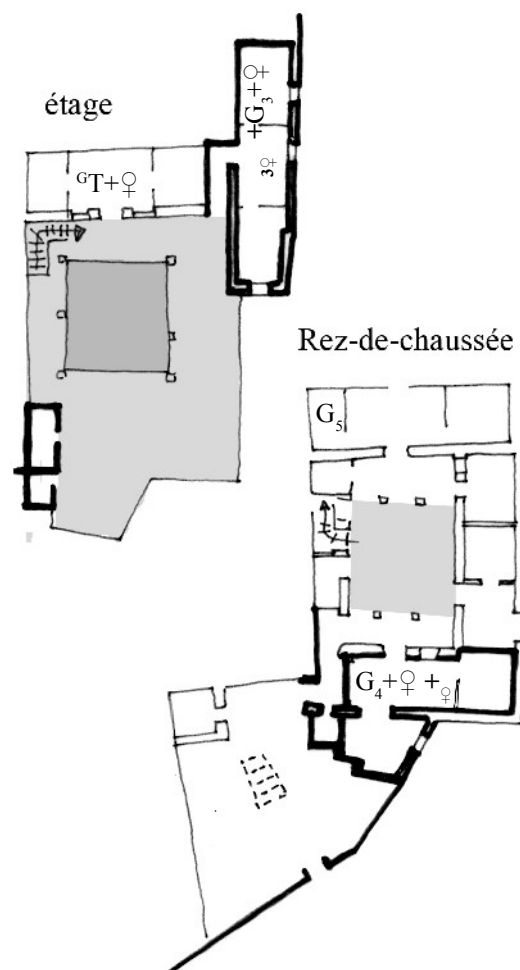
Au début des années 1990, le quatrième frère G_4 envisage son mariage. C'est l'occasion pour repenser complètement l'aménagement de la maison.

Salem réaménage en *dâr*, pour son usage, la réserve désaffectée sise à l'étage (au dessus de la rue). Il y habite avec son épouse et ses deux filles (la troisième naîtra plus tard).

Le frère G_4 agrandit la *dâr 2*, par une extension en briques industrielles sur ossature en béton armé avec un enduit cimenté. Ce mélange de techniques constructives est d'ailleurs à l'origine des désordres pathologiques relevées au niveau de la salle d'eau (fissures de tassement et de dilatation : surcharge ponctuelle due à la cuisine de l'étage, reprise par un poteau en béton armé désolidarisé du mur en briques de terre), mais aussi des remontées capillaires constatées à l'intérieur de la *dâr 2*. Le frère pompier aménage également les sanitaires du rez-de-chaussée, qu'il fait raccorder au réseau d'assainissement réalisé par l'ONAS quelques années plus tôt [1985]. Il ceinture également le jardin, consacre son appropriation – *hawz*.

Sur ce toit en béton nouvellement créé par son frère G_4 , Salem édifie à l'étage une cuisine et une petite pièce d'eau, sur le modèle des pièces du bas. La cuisine contient un plan de travail, la gazinière et le réfrigérateur. La salle d'eau est limitée aux sanitaires et à une douche, un grand lavabo est placé à l'extérieur à côté de la machine à laver.

Le jardin est investi à cette époque par G_4 : l'oued est définitivement détourné et canalisé (maîtrise d'ouvrage déléguée : Municipalité de Tozeur, dans le cadre de la mise en valeur des terres agricoles du Sud tunisien). Le frère pompier construit le muret séparant le jardin de la route, puis les cages à lapins. Les stipes ayant servi aux cages à lapins pourraient venir du toit de la *dâr* [2], refaite en dalle béton vers 1991-1992, et conservées par la famille. Il s'agit ici d'une supposition au



Ill. 73: étape travaux n°6 (1990)

vu de la coïncidence entre les dates et de la difficulté à trouver des stipes solides et bien secs à Tozeur, cette question n'ayant pas été posée au pompier.

C. LES CONDITIONS DE LA COHABITATION

À travers l'exemple de Hawadef H7, nous avons l'exemple d'une cohabitation entre deux couples avec leurs enfants en bas âge, un frère non marié et l'acceptation d'une tierce personne issue de la même famille élargie. Il y a participation à un même espace sonore le plus souvent (par les échanges verbaux entre niveaux), mais aussi visuels et sensitifs par l'intermédiaire de la trouée de la cour intérieure et des échanges possibles sans passer par un espace « public » extérieur. Pour autant, bien qu'étant belles-sœurs, chacune reste chez elle la plus grande partie de la journée, car *chacune dispose de l'ensemble des commodités nécessaires* : cuisine équipée avec réfrigérateur et gazinière, machine à laver, pièce d'eau avec sanitaires. Seule la grand-tante passe d'un niveau à l'autre en permanence, toute la journée, suivant son bon vouloir. Cela est peut-être permis par son statut : personne âgée, divorcée, ni mère ni belle-mère...

Quels sont les effets de cette cohabitation sur le fonctionnement de la maisonnée ? Chaque ménage (père + mère + enfants) dispose de son espace individualisé, de lits distincts dans des lieux nocturnes différenciés, il s'agit ici d'un choix délibéré. L'un des frères (Salem) a bien évoqué l'achat récent d'une emprise foncière constructible, ce qui lui permettrait d'aller habiter ailleurs, en dehors de cette maison. Mais l'investissement voire le sacrifice financier que cela entraîne ne justifie pas à ses yeux une baisse de leurs conditions de vie. En tout cas, cela ne contrebalance pas les inconvénients possibles de cette cohabitation. Ce point de vue est partagé par son autre frère présent. D'ailleurs, personne n'a soulevé d'éventuels d'inconvénients liés à cette cohabitation, même sous formes d'allusions masquées. L'expression de forts liens familiaux et amicaux entre les épouses laisse même suggérer le contraire. Peut-être parce qu'il y a eu dès le départ une différenciation claire et attribution de zones de vie attribuées à chaque épouse ? Mais aussi peut-être parce qu'il y a eu constitution, pour chaque ménage, d'éléments d'intimité à la fois corporelle (salle d'eau) et familiale (la cuisine, la salle de télévision) qui permet de cohabiter dans la même enceinte, tout en restant chacun chez soi et sans mise en commun d'éléments propres au couple (cuisine, lieux d'hygiène...).

C.1 La disponibilité des espaces

Questionnons alors le premier partage évoqué et la transaction de 1950. L'objectif de la transaction était bien de rompre avec la famille élargie et ses nombreuses ramifications. Trop de monde habitait autour des mêmes cours, les liens familiaux commençaient à être distendus. Il en résulte une forme de décohabitation : partage et délimitation de l'espace géographique entre cousins. Le père de Salem-ego rachète les parts de la propriété (et évince son cousin), achevant le processus initié par son propre père (morcellement de la grande entité en trois parties).

Au cours des années 1980 et 1990, les frères d'ego sont partis habiter ailleurs, tout en restant dans le périmètre communal. Ego précise bien qu'ils « se sont mariés dans leur maison », c'est-à-dire ailleurs que dans l'habitation parentale. Il indique également qu'ils ne se rendent visite que « pour les occasions », sous-entendu que G_1 et G_2 reviennent fêter les cérémonies dans l'habitation parentale Hawadef H7. C'est une forme de rupture dans les manifestations d'unité de la famille élargie, du moins de la fratrie, mais également l'expression d'autres liens qui maintiennent l'unité de fréquentation entre frères décohabitants.

Ce phénomène n'est pas limité à sa propre famille. Salem et son frère pompier nous indiquent que « 60 % des anciens habitants sont sortis [du quartier], seuls sont restés les grands [les personnes âgées], à cause des problèmes de mariage ». « Avant, renseigne Salem, il y avait six ou sept familles dans un même *hûš*, maintenant, il n'y en a plus qu'une. C'est pour cela que les grands *hûš*-s ont été morcelés. Avant, ils pouvaient couper les *hûš*-s, à cause de leur grande surface, maintenant, ce n'est plus possible. C'est pour ça que [son] frère est allé louer pendant 10 ans [une maison sur la route de Hamma] avant d'habiter chez lui ».

Indirectement, Salem explicite la notion actuelle de « famille » comme étant réduite aux époux et leurs enfants. Si la solidarité avec les générations précédentes n'est pas évoquée, c'est qu'elle n'est pas remise en cause dans ce schéma, lui-même accueille une grand-tante. En revanche, les frères fondent une nouvelle famille en se mariant : ils doivent donc fonder un nouveau foyer autonome, procédant si besoin au morcellement du *hûš* parental.

Ce n'est qu'à la restitution des transformations que j'ai compris qu'il manque deux frères dans la narration. L'ainé G_1 , marié en 1984, n'a pas fait de travaux à Hawadef H7 : il a construit son habitation. Il y déroulera tout son mariage, nous mentionne Salem. L'autre frère G_2 , qui n'a pas pu achever sa maison avant son mariage et qui louera durant dix années un logement, n'a pas fait son mariage dans la maison paternelle non plus. Ces deux frères n'ont pas été mentionnés dans la liste des travaux réalisés au sein de l'habitation Hawadef H7. Ce n'est qu'*a posteriori*, lors de demandes de précisions sur la chronologie familiale, que j'ai réactivé leur présence et leurs actions éventuelles, les lieux qu'ils ont occupé respectivement.

L'absence de G₁ et G₂ dans la narration initiale est expliquée comme suit : il n'y avait pas de *dâr* disponible *au moment de leur mariage* (respectivement 1984 et 1986) leur permettant de se marier sur place, dans l'habitation parentale. Leur mère ^P♀ occupe toujours la pièce paternelle (la *dâr* 1), leur tante ^O♀ (épouse de l'oncle, frère du père P) la *dâr* 2, et la *dâr* 3 est toujours occupée par la grand-tante divorcée ^GT (la sœur du père), avec encore au moins une sœur non mariée logeant avec elle. Il n'apparaissait ni possible ni envisageable de transformer la « réserve » sise à l'étage en « pièce d'habitation pour jeunes mariés ». D'un côté, l'accès à l'étage et l'absence de cour devant la porte d'entrée compliquent grandement la cérémonie : où mettre la dot, les meubles, où exposer les affaires de la mariée, par où passent les invités ? De l'autre, une question posée en terme d'image : une ancienne « réserve » peut-elle abriter un jeune couple ? Ces questions n'ont pas été posées pour loger les sœurs, ni lors du déménagement de Salem, son mariage étant déjà consommé. D'où, également, les deux mariages successifs (celui de G₃ puis de G₄) qui ont eu lieu dans la *dâr* 2.

Et nous comprenons également pourquoi la personne âgée qui habite dans la *dâr* 3 est revenue habiter dans la maison de son père (devenue la maison de son frère) après son divorce. Le terme de parenté '*amtî*' peut être pris ici dans son sens strict pour Salem et son frère, et par extension pour leurs épouses respectives. Le divorce étant un acte nouveau et innovant pour l'époque (instauré par le CSP en 1957), cette divorcée s'est retrouvée dans un statut ambigu, résolu socialement à l'image d'une répudiation (les répudiées d'autrefois retournaient habiter dans leur famille d'origine). Néanmoins, comme son mariage n'a pas eu lieu dans cette habitation, elle n'a pas eu de *dâr* attribuée, ce qui explique qu'elle change de *dâr* au cours de sa vie, contrairement à l'épouse ^O♀ de l'oncle O qui a pu occuper sa *dâr* nuptiale jusqu'à son décès, et continuer à y demeurer après le décès de son époux. Quant aux enfants de l'oncle (Salem cite l'existence d'au moins un cousin), ils n'avaient pas légitimité à rester dans cette habitation, unifiée par le frère de leur père. Ils sont allés fonder d'autres foyers ailleurs (toujours à El Hawadef d'après Salem). Cela renseigne sur la validité actuelle portée au droit d'usufruit et aux notions de solidarité familiale intergénérationnelle. C'est pour cela que la grand-tante ^GT connaissait l'existence de la *dâr* 3 : elle avait vécu dans cette habitation étant jeune et connaissait sa disposition avant 1948, informations que ne pouvait connaître une personne féminine intégrée à la famille lors d'un mariage. Sa fille a quitté l'habitation après son mariage, comme les sœurs de Salem.

Que fera le jeune frère (avec qui je n'ai pas eu l'occasion de discuter) ? Se mariera-t-il dans la *dâr* 1 ou ira-t-il construire ailleurs à Tozeur ? Je n'ai pas d'éléments de réponses. Le cas des sœurs est plus simple : elles ont toutes rejoint le domicile de leur époux à leur mariage, comme le recommande encore la coutume tozeri, plus généralement jéridi, voire maghrébine. Mais la fille du frère pompier a déjà gagné une indépendance que les générations antérieures et actuelles n'avaient pas : son père lui a d'ors et déjà garanti une emprise foncière *indépendante* – éventuellement monnayable ?

C.2 Les nouvelles habitations envisagées

Salem précise qu'il n'est plus question de morcellement du *hûš*. Son frère pompier indique que la partie du jardin est réservée pour sa fille. Ils attendent de régulariser la situation, obtenir un titre de propriété de la partie accaparée – *hawz*.

C.2.a. La nouvelle maison de Salem et son épouse Radhia

Même si, pour le moment, Salem et son épouse Radhia habitent ici avec leurs enfants, dans la *dâr* [3], ils ont envisagé d'aller s'installer ailleurs, comme le montre l'achat d'une parcelle AFH dans un lotissement à Hay Matar et l'établissement d'un plan par un architecte. Radhia semble adhérer à l'idée d'aller habiter ailleurs, mais elle dit se contenter de la situation actuelle et cohabiter avec une belle-sœur dans l'habitation de son époux. Les plus grandes réticences viennent de Salem, lorsqu'il nous dit qu'il « vont encore rester ici ». Tous deux donnent des motifs de commodité, pour des raisons différentes : Salem avance des arguments matériels, Radhia souhaite rester à proximité de sa mère.

Leur nouvelle implantation fut choisie à partir de différents critères : une relative proximité du centre ville (temps nécessaire pour se rendre à la boutique d'épicerie), et un voisinage « compatible ». L'emplacement choisi à Hay Matar est à proximité de leur frère aîné G₁, qui y habite depuis 1984 – mais les liens fraternels apparaissent déjà bien distendus. Actuellement, il n'y a rien sur la parcelle, mais celle-ci ne peut pas être « accaparée » de façon illégitime par un tiers, car ils ont un « titre de propriété – *šahâdat malkiyya* ».

Ils n'ont pas encore commencé à construire, mais ils ont déjà déposé auprès des services techniques de la Municipalité le dossier nécessaire à l'obtention d'un permis de construire¹⁰. Ils jugent en effet indispensable l'obtention de ce permis, avant tout démarrage des travaux, comme l'a fait avant eux le frère aîné G₁. Le principe qu'ils appliquent peut se résumer comme suit : « dans une zone aménagée et lotie par la Municipalité, il faut respecter les conditions de la Municipalité ». Ici sont englobés dans le terme « Municipalité » à la fois la Municipalité de Tozeur elle-même, avec ses différents services, mais aussi l'Etat, l'aménageur foncier AFH, le ministère de l'Équipement, le Cadastre... ou encore les services publics opérateurs de réseaux (ONAS, STEG, SONEDE...). Il est vrai que les séparations entre qui fait quoi ne sont pas très claires sur place.

La parcelle, un rectangle d'environ 12 mètres par 16 mètres, occupe un angle de rue : une rue principale, sur laquelle ouvre la maison, et une rue secondaire. A leur demande, l'architecte a placé la maison à l'angle de la parcelle, car le règlement d'urbanisme de la zone autorise cette forme de mitoyenneté. Comme ils nous le rappellent, cela permet de dégager deux espaces non construits non couverts. Ils ne considèrent pas pour autant ces espaces comme la cour à ciel ouvert de l'habitation Hawadef H7, mais plutôt comme un « jardin ». Le premier dégagement (noté A sur

10. Je n'ai pas pu consulter la version papier du plan dressé par l'architecte. L'obtention du permis n'est pas effective.

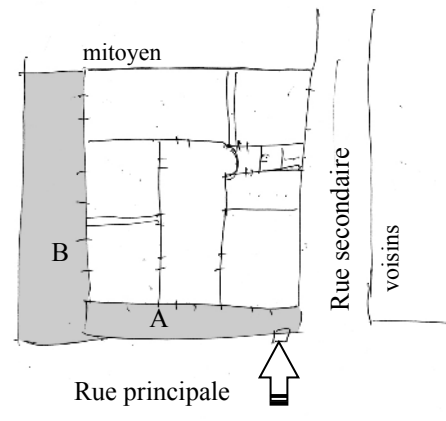
le plan dessiné par Salem) longe la rue passante, il permet de ne pas avoir les fenêtres des chambres qui ouvrent directement sur la rue. Le second (noté B) est en mitoyenneté avec la parcelle limitrophe, il permet d'ouvrir des fenêtres sans être directement en contact avec les voisins d'une part, et, d'autre part, laisse une réservation possible pour un escalier qui desservira l'étage, et passera au dessus des fenêtres.

Le plan intérieur est ordonné comme suit : la maison est distribuée sur toute sa longueur par un couloir large d'environ deux mètres. Celui-ci n'a pas d'affectation précise autre que de desservir les différentes pièces de la maison. Dans d'autres exemples similaires, j'ai vu des armoires, des meubles à chaussures, voir un divan utilisé comme lit pour l'un des grands enfants.

La pièce du fond est la chambre de Salem et son épouse Radhia ; c'est la plus grande pièce. Ils parlent désormais de « *bît* », plus de « *dâr* ». Les deux pièces sur le côté gauche du couloir sont les chambres des filles. Elles ont globalement les mêmes proportions que les pièces relevées dans la *dâr* [4], mais les dimensions sont bien supérieures (4 × 3 m). Comparé à leur logement actuel à Hawadef H7, cela représente près de 30 % d'espace en plus !

La pièce de droite est la « *bît şâla* », accessible directement après l'entrée dans la maison. C'est là qu'ils recevront, éventuellement, leurs famille et amis, mais là aussi où sera installé le poste de télévision commun. Seules les pièces d'eau (la cuisine – *kuġîna*, la salle de bain – *bît bânô* et les toilettes – *twâlât*) ne sont pas directement desservies par le couloir, mais après un petit sas délimité sur le plan par son arc. Elles forment ainsi une zone à part dans la maison, qu'il est difficile de justifier par les seules exigences techniques de desserte de fluides.

Cette rapide description permet de voir que, s'il n'y pas d'espaces nouveaux dans cette future maison, comparativement à la somme des espaces actuellement investis dans l'habitation Hawadef H7, il y a de réelles disparitions : celle de la cour extérieure à ciel ouvert, face à la cuisine. La distribution à partir d'un même couloir est une réorganisation inédite, mais ce couloir vide d'usage(s) précis rappelle indirectement la cour du rez-de-chaussée.



III. 74: plan de l'habitation, dessiné par Salem

IV. UNE FRAGMENTATION PROGRESSIVE : ABBÈS H2

A. PORTRAIT DE L'HABITATION

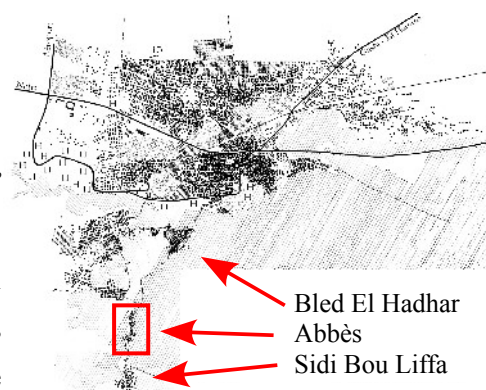
A.1 Le cadre bâti

A.1.a. La localisation

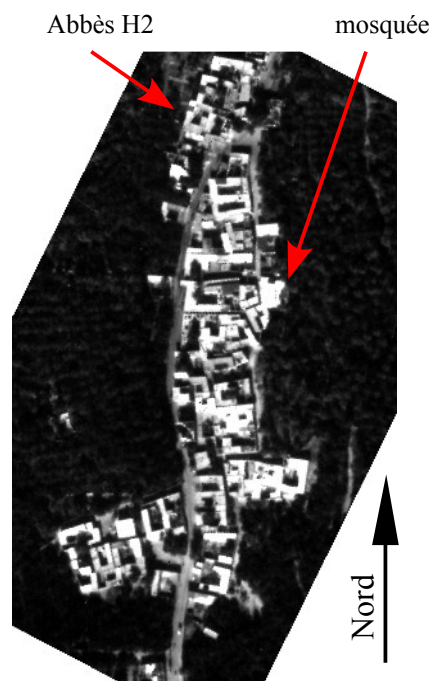
Le village oasien de Abbès est à 2 km au sud de Tozeur, Il est au milieu de la palmeraie, entouré de parcelles cultivées.

Ce village s'étire tout en longueur, sur le chemin qui mène de Tozeur au marabout de Sidi Bou Liffa. Nous avons relevé, dans un rapport d'analyse urbaine technique préalable aux travaux d'assainissement, que la structure urbaine est décrite comme étant celle, « typique, de bourgs qui se développent le long d'un axe »¹. Pourtant, le village se développe entre deux voies longitudinales. « L'axe » évoqué dans ce rapport correspond plus à une voie de contournement permettant d'éviter la traversée du bourg par un chemin extérieur au village. Il s'agit d'une route en stabilisé, réalisée dans les années 1960 (puis goudronnée dans les années 1980). Depuis, cet « axe » a porté l'essentiel du développement du site : ouverture de boutiques, retournement des entrées de maisons, constructions nouvelles... Les habitants délaissent peu à peu l'autre partie du village difficilement accessible en voiture.

Les habitations sont desservies par un réseau de petites ruelles et d'impasses transversales, sur lequel s'ouvrent la plupart des portes d'entrée. Les deux voies de desserte délimitent autant l'emprise du village que celle de l'oasis, à



Ill. 75: localisation de Abbès



Ill. 76: photographie aérienne de Abbès
(source OTC - 1994)

1. Rapport Technosynthesis, *Etude de faisabilité préalable aux études techniques de raccordement de réseaux et assainissement*, 1985, p. 9.

l'exception de deux excroissances au nord et au sud du village. Seule la voie côté ouest, reliant Tozeur à Bou Liffa, est goudronnée.

Située à l'entrée du village en arrivant de Tozeur, l'habitation Abbès H2 est légèrement en retrait de la route, sur le côté gauche en retournant vers Tozeur. La maison ouvre sur une petite placette où tous les habitants de Abbès viennent se retrouver. Quelques boutiques, dont une épicerie, ouvrent sur cette placette et occupent la première épaisseur de construction donnant sur rue.

Une histoire de la fondation de Abbès

Si aucun habitant n'a relaté d'histoire de la fondation, tous maintiennent que leur village est « très vieux ». Les premières habitations auraient été construites avant les implantations « hors oasis » telles que Zebda ou El Hawadef (fondés au XIV^e siècle). Les habitants de Tozeur ne les contredisent pas, même s'ils limitent à Bled El Hadhar cette primauté probablement en raison de la première mosquée attestée sur le sol jéridi.

Des ouvriers agricoles – *hammâs* ont rapporté que lors des grands travaux annuels de retournement de la terre, dans cette vieille partie de l'oasis, il arrive fréquemment que le soc de la charrue bute sur des briques de terre cuite de grandes dimensions, ou des tessons de poteries. Ces mises au jour ont lieu principalement sur la droite de la route joignant Bled El Hadhar à Abbès. Ces traces laissent supposer la présence de vestiges d'habitation à faible profondeur. Cependant, la mémoire locale n'a conservé aucune trace de ces vestiges, dans les histoires de fondation encore véhiculées. Tout au plus, certaines ruines d'habitations sont repérées au sud du village, il ne reste que quelques murs pour localiser les édifices : les parcelles sont à nouveau cultivées en totalité. Certains petits mausolées – *ulî-s* encore fréquentés ne sont plus que des clairières dans la forêt de palmiers, ils ne se remarquent que par les tas de bougies à moitié consommées et les bandes de tissus (marques de vœux et d'offrandes) accrochés aux brindilles. Il ne reste d'ailleurs plus que les personnes âgées pour se rappeler l'existence de ces *ulî-s* et leur emplacement.

Il reste au centre du village une très ancienne mosquée qui n'est plus guère fréquentée que par les gens de Abbès, mais les habitants prétendent que sa fondation remonte aux premiers siècles de la présence islamique au Jérid. Ils soutiennent qu'elle serait même la première mosquée créée au Jérid, à la différence de celle de Bled El Hadhar qui serait une transformation d'usage². Le bâtiment actuel n'est pas d'origine : il aurait été reconstruit au début du XV^e siècle, après l'enterrement du cheikh Touati Ben Abbès. Dans ce village, tous se disent « cousins – *ulâd 'am* » et tous portent le nom de leur village. « Qui dit oasis dit espace clos dans une immensité désertique, suggère M. Kilani³, le principe lignager participe à cette clôture » en enfermant l'organisation de l'espace et en assignant à chacun une place dans le système lignager.

2. La mosquée de Bled El Hadhar aurait été construite sur l'ancienne cathédrale de Thuzoros.

3. KILANI M., *La construction de la mémoire (lignages et sainteté dans l'oasis d'El Ksar)*, 1992, p. 21.

Entre le XIII^e et le XIV^e, les villages oasiens connaissent un grand essor, si celui-ci peut se mesurer par le nombre de mosquées et marabouts élevés durant cette période : Sidi El Touati, Sidi Bou Liffa, Sidi Chakrats, Sidi Yamen... De nos jours, seul le marabout de Sidi Bou Liffa et celui de Sidi Bou Ali à Nefta ont gardé une certaine renommée, dépassant les frontières régionales. Des croyances attribuent au saint Sidi Bou Liffa des vertus et des pouvoirs particuliers, qu'ils transposent à l'édifice. Les racines du grand jujubier vieux de plus de 700 ans (il aurait été planté à l'époque des premières constructions), puiserait l'eau dans la source bénite Zem Zem, située à la Mecque⁴...

A.1.b. Les membres de la maisonnée

Les personnes interrogées, trois frères, indiquent que « leurs parents et les parents de leurs parents ont *toujours* habité ce village » oasien, leur « maison a *toujours* été là [où ils habitent actuellement] ». Ils parlent ainsi de leur filiation paternelle, sans être explicites sur le quartier ou village d'origine de leur mère : elle est « originaire de Tozeur », c'est-à-dire loin de Abbès.

Actuellement, deux frères disent se « partager l'habitation » : « nous habitons ensemble – *nusknu mab'adna* ». Ils sont cadet et benjamin d'une famille de 3 frères. Ils ne parlent pas de leur(s) sœur(s) : « elles sont parties à leur mariage - *mšau* ».

Ṭaleb, le frère G₁ (ego) s'est marié dans cette habitation en 1985, puis est allé habiter au village oasien voisin de Sahraoui quelques années après son mariage (1996), dans une maison qu'il a acheté (vers 1988). Il a trois enfants, l'aîné à douze ans, le petit dernier quatre ans.

Le frère cadet G₂ est marié, il vit ici avec son épouse et leurs deux enfants, des garçons âgés d'une dizaine d'années. Son épouse ^{G2}♀ « ne travaille pas » dit-il, elle s'occupe de la maison. Elle passe l'essentiel de la journée dans la cour d'habitation, ou rend visite à ses proches voisines, qui elles non plus « ne travaillent pas ». Elles disent ne pas avoir d'activités rémunératrices.

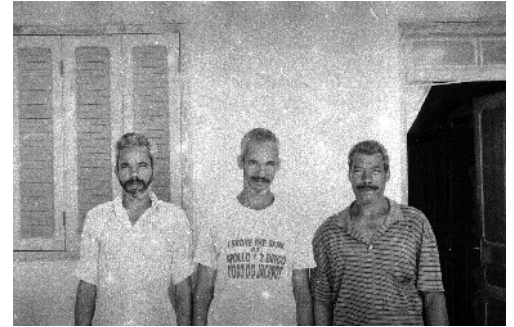
Le benjamin G₃ est divorcé. Son ex-épouse, non remariée elle non plus, est retournée habiter chez ses parents, un peu plus loin dans le village. Ses deux enfants, un garçon et une fille (huit et cinq ans environ) viennent souvent jouer dans la cour avec leurs cousins. Tous les enfants sont scolarisés à l'école primaire du quartier.

Leur père P habite ici également. Veuf depuis une dizaine d'années, il n'a pas cherché à se remarier, à cause de son grand âge. Bien qu'ayant arrêté tout travail, il continue à mener le même rythme journalier : il quitte l'habitation très tôt le matin, pour revenir au coucher du soleil. Il n'a répondu à aucune des questions, pas plus qu'il n'a voulu s'informer des raisons de ma présence

4. C'est à cette source « intarissable » que le Prophète eut certaines révélations. Il déclarera d'après Ibn 'Abbas : « La meilleure eau sur la surface de la terre est celle de Zemzem. Elle suffit comme subsistance et constitue un [moyen de] guérison pour la maladie » et d'après Djaber Ibn Abdullah : « L'eau de Zemzem agit sur celui qui la boit selon l'intention voulue » (variante : « l'eau de Zemzem est utile à tout ce pour quoi elle est bue »).

dans l'habitation : c'est au fils qui m'a autorisé à pénétrer dans l'habitation qu'il faut poser les questions.

Les trois frères se disent « travailleurs dans l'oasis – *ḥaddâma fi-l-ġâba* ». Bien qu'une part de leur rémunération corresponde effectivement peu ou prou à l'ancien statut de *ḥammâs*, de travailleur agricole payé au quinté de la récolte (le *ḥamsa*), aucun des trois frères n'emploie ce terme de *ḥammâs*, dévalorisant dans le langage jéridi courant par sa référence implicite à un esclavage indirect. Leur statut serait plutôt celui de salariés rémunérés selon un salaire mensuel fixe



Ill. 77: portrait des trois frères

(indépendant de la récolte) par le propriétaire de la parcelle cultivée – ce qui ne les empêche pas d'être journaliers pour certains travaux occasionnels dans d'autres parcelles, comme beaucoup d'autres travailleurs agricoles oasisiens. Ils préfèrent le terme *ḥaddâm* ou emploient de temps à autre celui de *šârik* dérivé du mot « associé ». Au-delà du terme, c'est une stratification sociale qui s'esquisse, le *ḥammâsa* n'étant pas très loin d'un servage de fait. Les temps d'embauche, qui sont encore établis par contrat verbal entre le propriétaire et le *ḥammâs*, s'inscrivaient il y a encore peu dans la très longue durée : on était *ḥammâs* de père en fils pour les mêmes propriétaires. Ils ont été très peu précis sur la date de leur embauche, même si Tâleb a changé récemment de parcelle⁵. Non que toutes les parcelles ou propriétaires soient équivalentes, c'est leur condition qui se maintient. Les temps d'embauche sont longs : parce qu'ils sont calqués sur le calendrier agricole et que les fruits du travail ne s'obtiennent qu'au bout de plusieurs années.

Les trois frères sont employés dans des parcelles différentes, mais disent s'entraider fréquemment pour les gros travaux. Tous dans le village reconnaissent les compétences du frère aîné pour féconder les palmiers, mais sa notoriété dépasse largement ce cadre territorial, pour s'étendre à toute la palmeraie de Tozeur. Bon nombre de propriétaires essaient de faire appel à lui pour les tâches délicates de fructification des palmiers, dont dépend directement la récolte de dattes. Leur père passe l'essentiel de ses journées dans les dernières parcelles où il a été employé, à s'occuper de quelques cultures maraîchères destinées à son usage. En contrepartie, entre deux verres de thé, il arrache un peu les herbes folles.

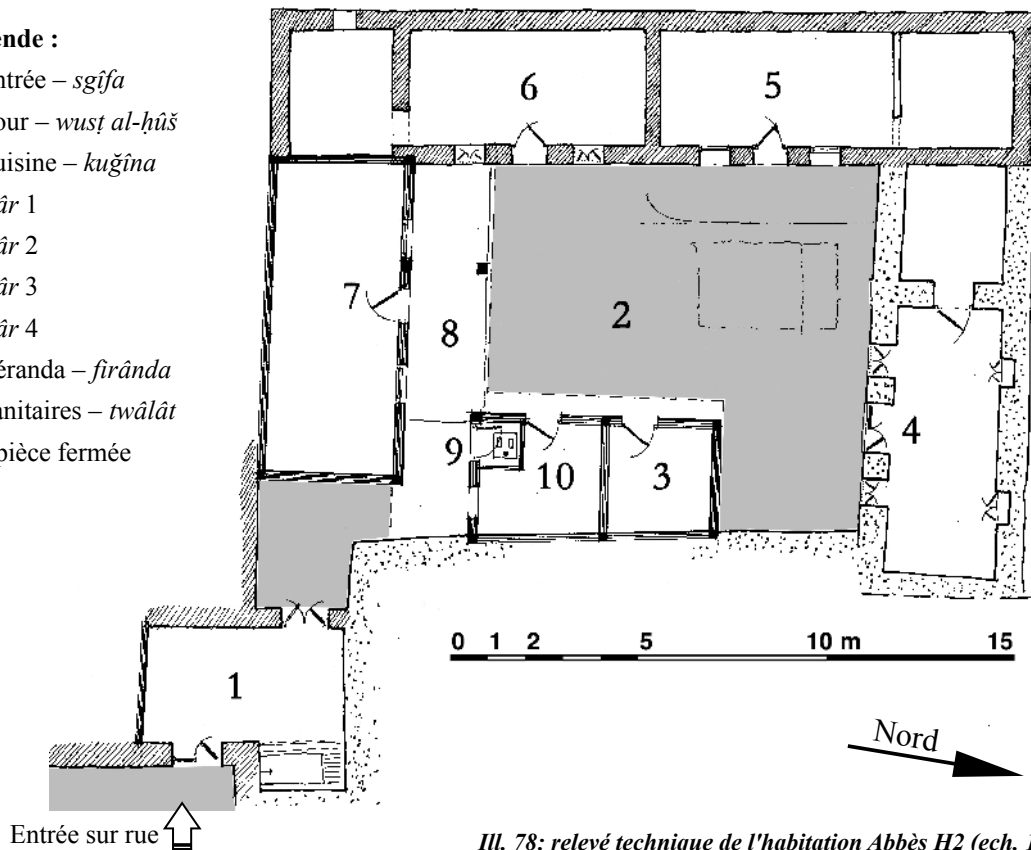
A.1.c. Le cadre bâti

L'habitation est à un seul niveau. Légèrement en retrait par rapport à la rue, elle occupe une parcelle de 21 x 14 m environ, mitoyenne sur trois côtés. L'oasis borde le quatrième côté (côté ouest).

5. Plus précisément, Tâleb-G₁ s'est progressivement désisté d'une parcelle où il travaillait depuis « très longtemps, pour aller dans une parcelle de l'ancienne *ġâba* qui donne plus ». Le propriétaire de cette autre parcelle est de Bou Liffa, le village voisin, alors que celui de la précédente est de Zebda.

Légende :

- 1 : entrée – *sgîfa*
- 2 : cour – *wuṣṭ al-ḥūṣ*
- 3 : cuisine – *kuḡîna*
- 4 : *dâr* 1
- 5 : *dâr* 2
- 6 : *dâr* 3
- 7 : *dâr* 4
- 8 : véranda – *fîrânda*
- 9 : sanitaires – *twâlât*
- 10 : pièce fermée



III. 78: relevé technique de l'habitation Abbès H2 (ech. 1/200)

On accède à l'habitation par une entrée en chicane appelée *sgîfa* [1], au sol en terre battue tout comme le trottoir juste devant la porte. A droite de l'entrée, là où est installé le compteur d'eau, est posé un grand bassin maçonné, un lavoir de récupération.

L'habitation est composée de 4 *dâr*-s [pièces 4, 5, 6 et 7], et d'une « cuisine – *kuḡîna* » [3]. Toutes ces pièces ouvrent sur une cour centrale en terre battue appelée *wuṣṭ al-ḥūṣ*, le « centre du *ḥūṣ* », un espace découvert d'environ 10 × 6 m. Les frères nous disent que cette cour est « de petites dimensions ». Les 4 *dâr*-s sont de dimensions équivalentes, un rectangle de 9 × 3 mètres *maḡsûra* incluse. La pièce 7 n'a pas de *maḡsûra*, mais elle dispose d'une véranda couverte – *fîrânda* » large d'environ 2,00 m [8].

Des sanitaires – *twâlât* [9] sont accessibles par la véranda, ils n'ouvrent pas sur la cour. La porte n'est pas d'aplomb, elle reste tout le temps ouverte si elle n'est pas attachée par une ficelle à sa poignée. La porte d'entrée donnant sur la pièce [10] est fermée à clé.

Dans la cour – *wuṣṭ al-ḥūṣ* [2], il y a un petit jardin d'agrément planté avec de la menthe, quelques pieds de tomates et de poivrons. Un abricotier encore petit donne une ombre chétive, insuffisante pour protéger du soleil un jasmin ou un *fell* (arbuste à fleurs odorantes). Les frères ramènent des fleurs odorantes cueillies dans les parcelles où ils travaillent.

Les différentes pièces sont ainsi nommées par les frères. Ces dénominations sont employées par l'épouse de G₂ et les enfants.

A.1.d. Le système constructif

Les différentes pièces de l'habitation forment un mélange hétéroclite. Chaque pièce a été mise en œuvre suivant un mode particulier non répété à la suivante. Cette constatation est aisée : certains murs ne sont pas encore enduits (ceux de la cuisine) alors que d'autres sont en décrépitude (la *sgífa* et la pièce 4).

La *sgífa* [1] est sombre, son seul éclairage provient des battants des portes d'accès toujours ouverts. Du sable s'est amoncelé au pied des battants côté cour, cela fait très longtemps que personne n'a essayé de les fermer. Aucun badigeon n'a été fait depuis de longues années. L'enduit intérieur s'effrite, de minces plaques tombent les unes après les autres, découvrant la maçonnerie : en pierre à gauche, en brique de terre et toub à droite. Le plafond est en stipes de palmier, recouvert de terre argileuse. La seule lumière provient par réverbération par la porte arrière, une porte qui ne peut plus être fermée à force de poussières et de sable accumulés en son pied. Après un petit espace qui n'a visiblement jamais été couvert (aucune trace d'encastrement de solives dans les murs adjacents), nous accédons au petit côté de la véranda, puis à la cour.

La *dâr* 4 est bâtie en toub, comme le mur mitoyen est. Son plafond est en stipes de palmier. Les murs sont épais, entre 60 cm et 80 cm. Des motifs décoratifs en briques de Tozeur recouvrent toute la façade sud donnant sur cour. Cette décoration a subi de nombreux travaux de remise en état, non respectueux de la régularité et de l'alignement des motifs. Des gargouilles en tôle zinguée percent le mur à différents endroits, laissant supposer une baisse importante du niveau supérieur du toit. Mais nous remarquons surtout la trace d'un mur démolí, et l'attache de solive de plafond sur le côté gauche de la pièce, comme si une ancienne pièce était autrefois attenante à la *dâr* 4. Cette pièce est « fraîche en été » comme le reconnaissent les frères. L'enduit intérieur est en *tnaš*, une barbotine à base d'argile blanche projeté à la brosse et refait tous les trois ou quatre ans en moyenne. L'épaisseur de *tnaš*, près d'un centimètre par endroit, montre les nombreux passages successifs, elle indique l'ancienneté de la pièce. Mais ici comme dans la *sgífa*, aucun badigeon n'a été passé depuis de longues années. Deux niches avec porte en bois ont été creusées dans le mur, face à l'entrée, après la construction comme en témoignent les reprises en plâtre taloché à la main. Les battants de la porte et les volets intérieurs sont en bois de *bargúg* (une variété locale d'abricotier), les fers forgés aux fenêtres sont ceux d'un modèle courant au début du XX^e siècle. Ils sont « d'origine » nous précise le fils aîné, c'est-à-dire au moins posés lors du mariage du père. Le sol de la pièce est en terre battue, plus bas que la cour d'une vingtaine de centimètres. Les derniers travaux ont porté sur l'installation électrique : un réseau en apparent composé d'une ampoule au plafond et d'une prise à côté de la porte d'entrée.

Les deux pièces 5 et 6 sont similaires et forment une unité constructive. Elles ont la même largeur et les mêmes proportions que la pièce 4. Elles sont en « bon état » nous dit l'un des frères. Elles ont été élevées en même temps, par les mêmes personnes avec les mêmes matériaux : des

murs porteurs en pierre calcaire provenant de la carrière de Sidi Bou Helal (à l'est de Deggache) jointoyés au mortier de chaux hydraulique, mais les enduits sont à base de ciment. Les toitures sont en stipes de récupération d'une « ancienne pièce », et l'un des fils nous mentionne que ces stipes « sont en bon état même s'ils ont plus de 100 ans ». Ces pièces seraient donc des reconstructions d'autres espaces d'habitations plus anciens, mais dont elles ont gardé les mêmes dimensions et proportions (largeur et nombre de stipes). Les sols intérieurs sont cimentés, plusieurs couches de laitance sont visibles en superposition. Le système électrique est encastré dans les murs, réalisé lors de la construction. Les prises sont placées à côté des interrupteurs, très hautes : à 1,70 m du sol, la même hauteur que dans la pièce 4. Chacune de ses deux pièces 5 et 6 est fractionnée, avec sa *maqşûra*, mais elles ne sont pas identiques. Dans la pièce 5, la séparation de la *maqşûra* est réalisée par une cloison légère en briques industrielles sans fondation, montée longtemps après l'achèvement de la pièce (importante fissure au droit de la jonction et sous dalle). Le mur de séparation de la pièce 6 est en pierre, élevé lors de la construction, puis percé ultérieurement pour établir une communication entre la pièce et sa *maqşûra*. Les menuiseries de la pièce 6 sont des cadres enchâssant un fer forgé de protection et placés à l'extérieur du mur avec des volets pleins ouvrant à l'intérieur. Elles reprennent le même dispositif que celui de la *dâr* 4. *A contrario*, les menuiseries de la pièce 5 sont placées à l'intérieur du mur, les volets en bois rouge à l'extérieur restent fermés toute la journée alors que les fenêtres sont ouvertes en continu. Cet exemple de changement ponctuel d'éléments de second œuvre permet de supposer que ces deux pièces ont connu des évolutions distinctes et un réaménagement pour celle de droite – au moins *un* réaménagement. Cette supposition est étayée par l'aménagement extérieur : seule la pièce de droite dispose d'une terrasse, ce qui confirme l'intérêt qu'on lui aurait porté récemment.

La dernière pièce, référencée 7 sur le plan, occupe tout le côté sud de l'habitation. Elle ne dispose pas de *maqşûra*, mais d'une véranda, une terrasse couverte par une dalle en béton et un sol cimenté plus haut de 5 cm que celui de la cour. Cette pièce a une structure en béton armé, et des murs constitués de brique industrielle dite de « 12 trous » en remplissage. Si cette pièce est légèrement plus large que les deux pièces voisines, (3,40 m contre 3,00 m), elle est en revanche nettement plus longue : les proportions ne sont pas du même ordre : le rapport longueur / largeur est de 2,4 (contre un rapport inférieur à 2 pour les autres pièces). Le système d'ouverture, deux fenêtres encadrant une porte à un battant, est le même que celui de la pièce 5, mais la faible épaisseur des murs (vingt centimètres) ne permet pas d'utiliser l'embrasure des fenêtres. Les fenêtres sont également plus larges que celles des autres chambres (1,00 m contre 0,80 m) et elles sont carrées alors que celles des autres sont en hauteur.

La cuisine et les *twâlât* sont construits comme la pièce 7 : en briques industrielles (B12t) sur ossature en béton armé. Les rattrapages de dalles montrent que ces espaces n'ont pas été construits en même temps. Un petit auvent d'une cinquantaine de centimètres (le prolongement de la dalle de toit en béton armé) protège des rayons du sol jusqu'à tard dans l'après midi. Ces

constructions ne sont pas achevées : les huisseries de la porte de la cuisine et la fenêtre ne sont pas scellées dans leurs réservations respectives, les murs ne sont pas enduits à l'extérieur, l'installation électrique est sommairement raccordée...

Les pièces sont toutes au même niveau de sol, légèrement rehaussé par rapport à celui de la cour, à l'exception notable de la pièce 4, plus bas d'une vingtaine de centimètres. Le niveau de la cour est approximativement celui de la chaussée, mais il est nettement plus élevé que celui des terres cultivées côté ouest (entre 60 à 80 cm) Nous avons constaté les mêmes dénivellations dans les maisons voisines : il semblerait que les habitations soient construites sur un important remblai artificiel. Cette surélévation a pour avantage de soustraire les habitations aux effets des remontées salines et capillaires des eaux d'irrigation. Indirectement, cela permet également l'évacuation aisée des eaux pluviales, usées et vannes vers les parcelles d'oasis voisines. Cette solution perdure encore pour certaines habitations, malgré un « raccordement obligatoire » au réseau d'assainissement (créé à la fin des années 1980) décrétée par la Municipalité de Tozeur. Très peu de logements sont en réalité raccordés, les quelques habitants questionnés ont fait part de leur intention de « faire les travaux ». Si les habitants du village se contentent – pour l'instant – de cette solution d'un écoulement direct des eaux usées et vannes dans les propriétés agricoles mitoyennes, cela ne semble pas gêner outre mesure les propriétaires et travailleurs agricoles questionnés à ce sujet : ils n'ont pas de cultures aussi proches des habitations.

A.2 L'occupation de la maison

Je restitue ici les principales occupations des pièces et affectations constatées et renseignées par les habitants, consignées lors du relevé de cette habitation et suite aux entretiens effectués en juin 1998.

A.2.a. L'occupation quotidienne

Comme évoqué précédemment, le père est absent toute la journée. Il se rend très tôt le matin à la dernière parcelle agricole où il a été employé. Il est trop âgé pour travailler les palmiers, les irriguer. Il ne fait que des menus travaux, s'occupe de petites cultures maraichères pour son propre usage. Il ne rentre à la maison qu'en fin d'après midi, pour rejoindre directement la pièce 4 où il dort, sans s'arrêter dans la cour avec ses fils. Sa belle-fille ^{G2}♀ prend soin de lui, lui prépare à manger et fait le ménage dans sa pièce. Elle lui apporte également son repas dans sa pièce 4.

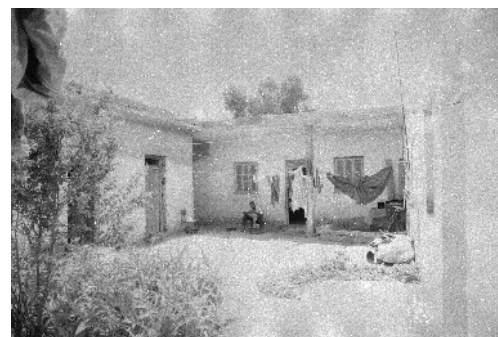
Durant la journée, d'autres personnes fréquentent l'habitation. D'abord le frère aîné, G₁, qui rend visite tous les jours et s'attarde de longs moments avec ses frères, surtout en été lors des grosses chaleurs. Les trois frères travaillent à portée de voix dans l'oasis, et s'appellent pour une collation, un verre de thé. Les enfants du frère aîné y viennent aussi après l'école, pour jouer avec leurs cousins. Ils restent souvent partager le repas du soir, puis ils rentrent avec leur père G₁ à Sahraoui, où ils habitent avec leur mère (^{G1}♀) et leur sœur en bas âge (deux ans environ).

D'autres personnes, hommes et femmes, rentrent et sortent. L'un pour un verre de thé et une discussion, l'autre pour des condiments ou à la recherche de ses enfants. Une simple annonce vocale, une réponse, et les voilà dans la cour. Ils sont tous « cousins » me dit le frère aîné, à des degrés que je n'ai pas pu cerner.

Malgré le goudronnage de la route (effectué en 1985 par la Municipalité de Tozeur) et un trafic en nette augmentation ces dernières années⁶, le battant droit de la porte d'entrée est toujours ouvert. J'avais supposé que la porte d'entrée serait fermée à certains moments de la journée, lors des pics de circulations en particulier touristiques. Or les véhicules passent vite et ne s'arrêtent pas. Les habitants font comme si ce trafic de quelques dizaines de véhicules à l'heure n'avait aucune incidence sur la vie locale.

A.2.b. Les attributions des différentes pièces

Le père et les deux frères occupent chacun une partie bien distincte de l'habitation : le père P occupe la pièce 4, le frère cadet G₂ la partie nord (pièce 5 et cuisine 3), le benjamin G₃ la pièce 7. Les répartitions spatiales observées lors du relevé sont identiques à celles d'avant le divorce du frère G₃, il y a quelques années. Les événements familiaux récents (décès de leur mère^{P♀} et divorce de G₃) n'ont donc pas remis en cause les attributions de pièces. Si les pièces d'habitation sont clairement attribuées, la cour et les pièces d'eau (cuisine et sanitaires) sont dites mises en commun, car, comme les deux frères le répètent souvent, « nous vivons ensemble – *n'ichû mab'adnâ* ».



Ill. 79: vue de la cour vers la dâr 7 et la véranda

Dans les pratiques quotidiennes, la cour est un entre-deux. Toutes les pièces d'habitation y ouvrent, mais elle a plutôt un statut de séparation des espaces attribués. Les hommes de la maison ne déposent rien dans la partie ouverte à la circulation. Dans l'angle mort derrière la cuisine [2"], le père a stocké des « choses inutiles qui ne servent pas – *mâ yaşlahş* » d'après les deux frères, mais qu'ils n'osent pas jeter : stipes de palmier trop abîmés pour servir en toiture, vieux tuyaux d'évacuation en PVC, branchages pour alimenter le feu d'un *kânûn*... Les chemins de traversée de la cour sont bien tracés : quelques carreaux en granito (un reste de pavage de la pièce 7) disposés en pas japonais permettent de rejoindre la véranda de la cuisine. Le devant de la cuisine est souvent boueux : l'épouse jette dehors les différentes eaux usées dont elle s'est servie pour préparer le repas, laver les aliments ou la vaisselle (la cuisine ne dispose ni d'une alimentation d'eau courante, ni d'une évacuation des eaux usées). À travers l'expression employée « nous vivons ensemble », il s'agit essentiellement des services de l'épouse qui sont mis en commun. L'épouse du frère cadet G₂

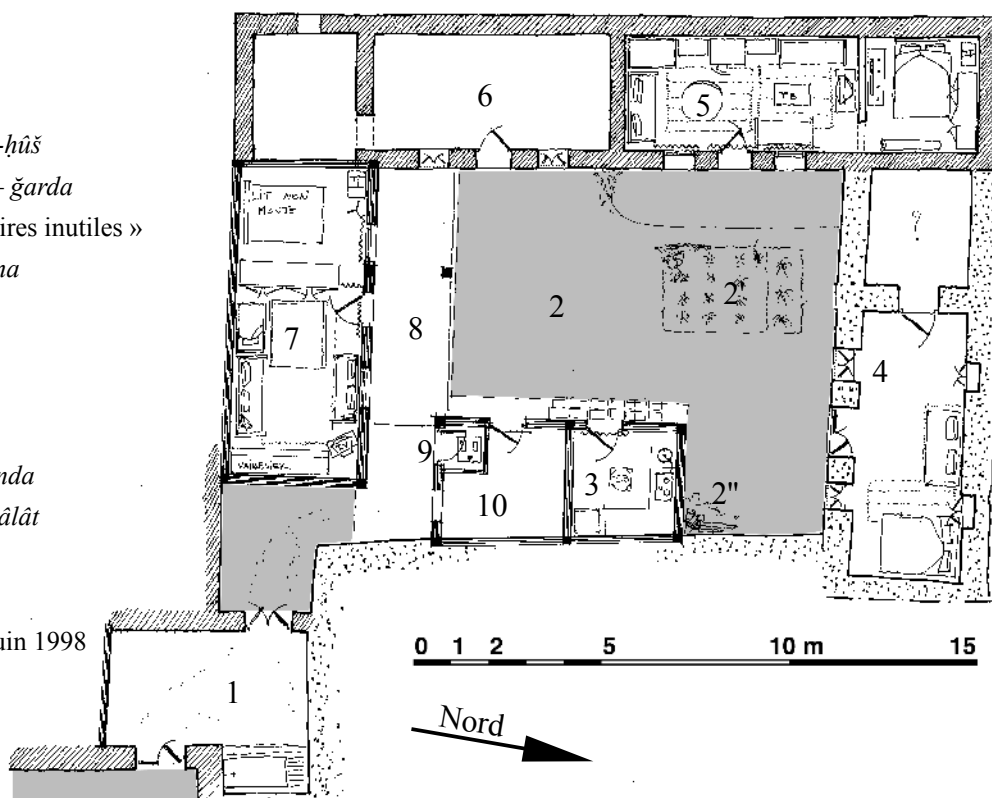
6. Cette augmentation du trafic est causé par l'intensification des activités touristiques d'une part (les touristes se rendent au Zoo de Tozeur par cette route), et par la mécanisation des transports dans l'oasis (très nette augmentation ces 10 dernières années du nombre de fourgonnettes ou véhicules à plateau utilisés pour le transport des marchandises).

(^{G2}♀), seule femme de la maisonnée, a à sa charge l'entretien et le nettoyage de toute la cour (balayage...), de la cuisine et des *twâlât*. La cour est pour elle une extension de la cuisine quand elle prépare à manger. Elle s'assied ici ou là en fonction de l'ombre, suivant qu'elle est accompagnée ou non par une voisine. L'épouse ^{G2}♀ lave le linge des membres présents (son époux et ses enfants, son beau-père et son beau-frère), qu'elle fait sécher sur un fil tendu sous la véranda.

Légende :

- 1 : entrée – *sgîfa*
- 2 : cour – *wust al-hûš*
- 2' : jardin planté – *ġarda*
- 2" : dépôt « d'affaires inutiles »
- 3 : cuisine – *kuġîna*
- 4 : *dâr* 1
- 5 : *dâr* 2
- 6 : *dâr* 3
- 7 : *dâr* 4
- 8 : véranda – *firânda*
- 9 : sanitaires – *twâlât*
- 10 : pièce fermée

Date de relevé : juin 1998

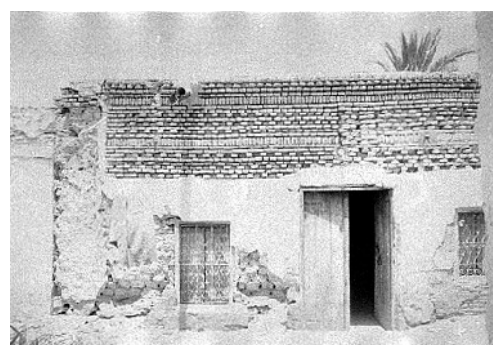


Ill. 80: relevé habité de Abbès H2 (ech. 1/200)

Le petit jardin planté [2'] est arrosé par le frère cadet, mais tous viennent se servir dans les pieds de menthe, comme ils le font en traversant les parcelles cultivées dans l'oasis.

La véranda [8] est la seule partie réellement mise en commun par les trois frères : ils s'y assoient pour manger ensemble, boire un verre de thé. Seul le père ne s'y arrête jamais, même pour partager quelques instants avec ses fils.

Le père occupe la *dâr* 4. Il s'est marié dans cette pièce il y a bien longtemps (le fils aîné a plus de 45 ans). Il y a vécu avec son épouse et ses enfants en bas âge. Cette pièce contient toutes ses affaires personnelles : son burnous et une



Ill. 81: vue extérieure de la pièce 4



Ill. 82: vue intérieure de la pièce 4

veste de costume accrochés à des clous plantés dans le mur, quelques vieux papiers administratifs qu'il garde dans la niche la plus proche de son lit, dans une boîte en fer blanc. L'ameublement de la pièce est sommaire. Dans l'angle gauche, un matelas à deux places sur un sommier métallique à ressorts, avec deux couvertures. Face à la porte d'entrée, un tapis posé sur une natte d'alfa. Dans l'embrasure des fenêtres, quelques vêtements sont pliés. La porte de la *maqşûra* est fermée à clé : « il n'y a rien dedans » me répond la belle-fille, rien que je ne dois voir ou savoir.

Le frère cadet G₂ vit avec son épouse ^{G₂}♀ et leurs deux enfants dans la pièce 5. Cette pièce est en deux parties. Les parents dorment dans la *maqşûra*, où ils ont installé tout leur mobilier de mariage : un lit à deux places avec tête de lit, une armoire à quatre portes, une coiffeuse avec un miroir. L'épouse a disposé quelques flacons d'eau de toilette sur la coiffeuse, leurs vêtements sont bien ordonnés dans la penderie. Un tapis roulé est entreposé dans un coin (le relevé est fait en été). Il n'y a pas de séparation ou d'occultation, porte ou rideau, entre la pièce et la *maqşûra*.



III. 83: vue intérieure de la pièce 5

Les enfants dorment dans la grande pièce. Chacun a son lit, qui le jour se transforme en divan. Dans la pièce 5, l'épouse de G₂ s'installe sur le divan du fond pour regarder la télévision durant les après-midis. Un petit bureau est installé entre deux armoires, seul le fils aîné l'utilise pour le moment pour ses devoirs scolaires (le second garçon est encore trop jeune pour aller à l'école primaire). Toutes les ouvertures de cette pièce, portes et fenêtres donnant sur la cour, sont cachées derrière des voilages. Cela permet de garder la porte ouverte la journée, et d'empêcher les mouches et moustiques d'y pénétrer. Malgré l'été, les tapis de laine sont au sol, l'épouse les enlève presque chaque jour pour balayer. L'épouse veut changer la structure du toit : elle dit que les stipes de palmiers sont « mal posés, c'est pour cela qu'ils perdent de la terre ». Son époux répond juste que « le toit ne fuit pas encore », pour indiquer indirectement qu'il n'a pas l'intention d'entamer de si gros travaux pour si peu de poussières...

Le frère benjamin G₃ occupe la pièce 7, celle protégée par la véranda. Cette pièce est sans cloison qui délimite une *maqşûra*. Pourtant, tout dans l'aménagement mobilier tend à reproduire cette disposition. Une grande armoire, qui va presque jusqu'au plafond sépare en deux la pièce. Elle ouvre sur la partie de gauche, là où vit et dort le frère. Deux divans en bois, avec des coussins assortis au couvre-lit, un petit matelas d'enfant au sol, « pour l'un des enfants », un vaisselier et la télévision composent le mobilier de cette zone. Toute la partie du sol accessible et visible est recouverte par une natte en plastique. Un tapis de chiffons est étendu devant le petit matelas, face à la porte d'entrée. Un lit deux places métallique, non monté et sans matelas, occupe la partie droite, avec quelques cartons et une penderie. Un rideau sépare ces deux parties, il devait à l'origine couvrir la seconde fenêtre, derrière le divan. Le frère vit peu dans cette pièce, il lui arrive souvent

de dormir dehors, sous la véranda, sur un matelas sorti pour l'occasion : « il fait trop chaud dans cette pièce ».

Les pièces d'eau ont été construites en même temps. Il s'agit de deux cuisines et d'un coin sanitaires. Seule la pièce de droite [3] sert actuellement comme cuisine, elle est utilisée par l'épouse du frère G₂. Elle contient un petit réfrigérateur, une plaque de cuisson à gaz posée sur une fine dalle en béton, à 1,00 m du sol environ. Une table basse et deux tabourets bas complètent l'ameublement. Une tenture permet de garder la porte ouverte, de jour comme de nuit. Il n'y a pas d'évier, car il n'y a pas d'arrivée d'eau. L'épouse va chercher l'eau au robinet du lavoir, dans la *sgîfa* d'entrée.

Les sanitaires à la turque [9] servent également pour la toilette corporelle rapide, exceptionnellement de douche. Les trois frères se lavent dans les bassins d'irrigation de l'oasis, comme la plupart des travailleurs agricoles. L'épouse n'a pas répondu à ces questions, mais il est probable qu'elle fréquente le hammam régulièrement, comme toutes ses voisines de Abbès que nous voyons en fin d'après midi revenir par petits groupes de l'un des hammams de Tozeur avec leurs seaux, savons et sabots de bois.

A côté de la cuisine, la pièce 10 était initialement destinée à être une autre cuisine, mais c'est actuellement une pièce vide. La porte est fermée à clé, une clé que garde le frère G₃. Car cette cuisine aurait dû être à l'usage de son épouse. Cette pièce n'était pas construite lors de son mariage, il n'a pas avancé dans les travaux depuis son divorce.

Une autre pièce vide est la grande pièce entre les deux pièces d'habitation des frères G₂ et G₃. Dans la pièce, il n'y a que des affaires usagées des frères (des cartons vides entassés dans un coin, des cageots en plastique qui servent à transporter les dattes), mais il y a aussi la réserve de grains et de fèves, dans des seaux en plastique. Dans la *maqşûra*, des dattes, piments et oignons sont mis à sécher sur un tissu à même le sol. C'est l'endroit le plus frais de la maison, grâce au petit vasistas qui donne sur l'oasis. Les deux jeunes frères G₂ et G₃ se rappellent y avoir dormi, dans les années qui ont suivi le mariage de leur frère aîné G₁. La pièce venait alors juste d'être construite, mais la *maqşûra* actuelle servait alors à d'autres usages. Plus tard encore, le frère G₂ s'y mariera, y vivra quelques années avec son épouse, puis il ira occuper la pièce [5] libérée par le départ de son frère aîné G₁ vers Sahraoui.

B. LES RESTITUTIONS CHRONOLOGIQUES DES ÉTAPES DE CONSTRUCTION

B.1 Trois familles de matériaux : trois époques constructives ?

Trois grandes familles de matériaux composent les pièces de cette habitation : la *toub* avec un toit en palmier pour la pièce 4, la pierre avec un toit en palmier pour les pièces 5 et 6, et les

briques industrielles sur ossature et dalle de toit en béton armé pour la pièce 7 et le bloc cuisines – sanitaires.

En nous aidant des relevés techniques, des entretiens et avec le recours aux photographies aériennes (couvertures de 1948, 1975, 1981, 1994), nous allons reconstruire l'ordre chronologique des transformations de l'habitation, les étapes, et les articuler avec les événements familiaux qui nous sont rapportés.

B.2 L'historique des transformations raconté par les trois frères

Les frères commencent l'historique par les derniers travaux effectués. Ils remonteront au fur et à mesure dans le passé, en s'appuyant sur certains faits saillants. Pour les événements antérieurs au mariage de leur frère aîné, ils confondent les dates, se contredisent, se justifient avant de se mettre d'accord.

Pour des questions de commodité narrative et de fil conducteur, la synthèse de cette remontée historique est inversée. Elle est transcrite de l'état antérieur vers l'état actuel.

B.2.a. Etape 1 : « autrefois », jusqu'en 1955

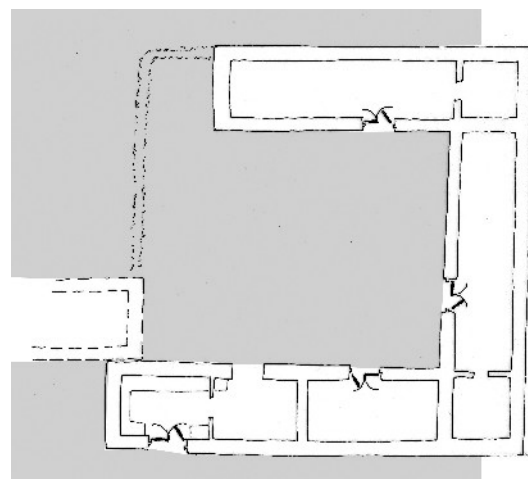
Il s'agit de l'état du *hûš* tel qu'il était avant les premières transformations que nous relatent les trois frères. Aucune date de construction n'est mentionnée.

Cette étape n'est évoquée que parce qu'elle est celle qui précède le morcellement du *hûš* : les frères se rappellent avoir entendu « qu'avant, le *hûš* mitoyen et celui-ci n'en faisait qu'un ». Une entité encore plus grande est discernable sur la photographie aérienne de 1948, celle-ci n'est pas mentionnée. Il est vrai que toutes les maisons de ce côté de la route sont habitées par des « cousins », sans que les liens de parenté n'aient été explicités.

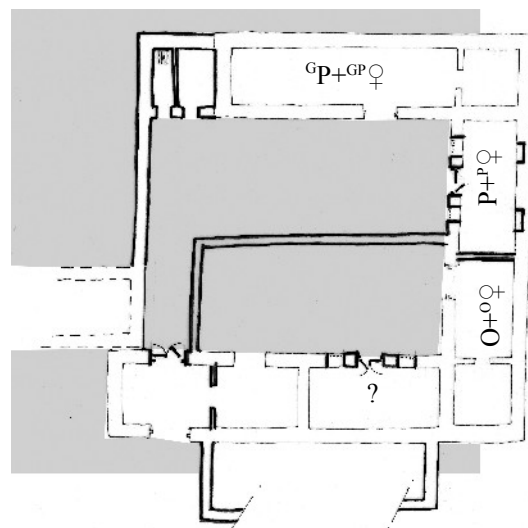
Le *hûš* était alors composé d'une entrée, de deux *dâr-s* avec *maqšûra* abritant chacune une famille (parents et enfants directs), et d'une autre pièce d'habitation sans *maqšûra*.

B.2.b. Etape 2 : le *hûš* en 1955

En 1955, le *hûš* est partagé en deux parties égales, entre leur père et son frère, leur oncle. La cour est coupée par un mur. La *sgîfa* est modifiée : le même accès sur rue dessert désormais deux habitations distinctes.



Ill. 84: état restitué « autrefois, avant 1955 »



Ill. 85: occupation vers 1955

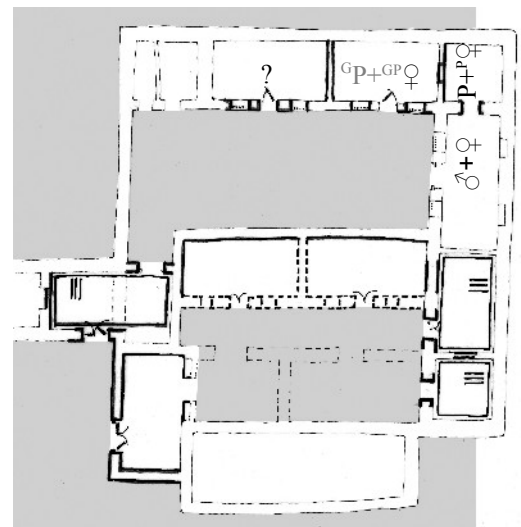
Cette date de 1955 correspond également au mariage du père. Il aménage pour cette occasion la pièce 4, celle où il vit encore. Il change en particulier les menuiseries, creuse les niches dans le mur. D'autres travaux sont engagés : le mur de clôture est édifié en dur, un *ṣabbâṭ* et des latrines sont aménagés dans l'angle ouest.

Nous savons que vivent ici leur père et son épouse [P+^P♀], leur oncle et son épouse [O+^O♀], leurs grands parents [^GP+^{GP}♀]. Une des pièces d'habitation n'est pas attribuée.

B.2.c. Etape 2 : le début des années 1970

Un certain nombre de travaux sont engendrés suite aux inondations de 1969, qui ont causé beaucoup de dégâts dans ce village oasisien. La causalité des inondations est clairement exprimée.

Chez le père P, les plafonds sont refaits et abaissés dans sa pièce d'habitation et celle des grands-parents (le grand-père ^GP est décédé à cette date, pas son épouse). La pièce du père est agrandie d'une *maqṣûra*. La *sgîfa* est modifiée : une partie de la pièce des cousins – voisins est annexée (par achat ? donation ? troc ?). Cela permet un accès direct pour le *hûṣ*. La grande pièce d'habitation des grands-parents est coupée en deux chambres plus petites, la *maqṣûra* est intégrée à la chambre du père. Un revêtement en laitance de chaux artificielle est passé sur le sol de la chambre du père, directement sur le sol en terre battue. Ce revêtement ne tardera pas à craqueler : de nombreuses reprises sont visibles, en superposition.



Ill. 86: occupation vers 1970

Chez l'oncle O, les plafonds de la pièce où il dort sont refaits, les accès sont modifiés. La pièce est coupée en deux : la *maqṣûra* devient autonome. L'oncle fait également construire deux nouvelles pièces le long du mur de séparation, en même temps qu'il détruit une ancienne pièce (ses occupants décédés ? dégâts des inondations ?). Parallèlement au réaménagement de la *sgîfa* du père, l'oncle réaménage et agrandit sa propre entrée de maison, empiètent légèrement sur l'espace de la rue.

Toutes ces constructions sont réalisées en toub, les toits en stipes de palmier. Il n'y a pas de rupture technologique avec les constructions précédentes.

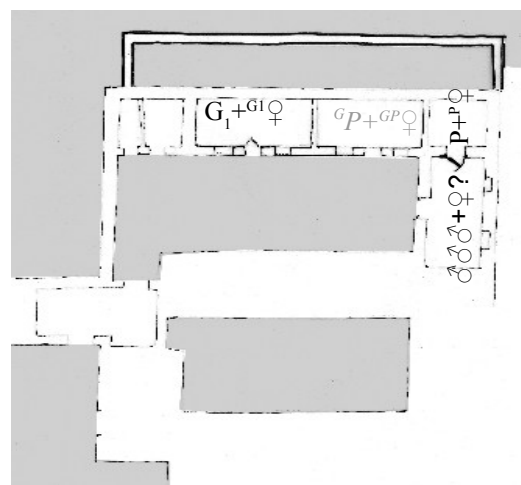
Dans cette restitution chronologique, les trois frères ne racontent plus ce qui se passe chez leur oncle dès la fin de cette étape 2. Les deux habitations sont désormais distinctes : la séparation entre les deux habitations est consommée. Les deux pièces construites chez l'oncle créent désormais une distance phonique entre les deux habitations.

D'autres menus travaux sont engagés dans l'habitation. Par le détail de la moulure et la nature du mortier bâtard, la pose de la porte de la *maqşûra* est datée de la fin des années 1970 plutôt que de la date avancée par l'un des frères (début 1970). En effet, cette pose de porte ne paraît pas contemporaine à l'annexion de la *maqşûra* en 1970, mais plus tardive. Elle est vraisemblablement provoquée par l'arrivée à l'âge adulte des trois garçons.

B.2.d. Étape 3 : 1981

En 1978, le fils aîné se marie avec une femme de Abbès, il a vingt-cinq ans. Il n'aura qu'un enfant de ce mariage, qui dura seulement trois ans. Il s'installe avec son épouse dans une pièce rénovée pour l'occasion.

L'emprise foncière est agrandie en 1981 : une bande de terrain de trois mètres est acquise auprès du propriétaire de la parcelle agricole mitoyenne. Le prix n'est pas connu des frères, mais ils disent que la transaction est actée chez un notaire, un *'adûil*. L'emprise concernée peut être constatée sur la photographie aérienne de 1981 : un muret la borde, il est élevé immédiatement après l'achat. Cet achat coïncide avec le décès de l'épouse du grand-père $GP_{\text{♀}}$.



III. 87: occupation vers 1981

Cette acquisition a pour double but d'autoriser la construction de nouvelles pièces d'habitation et d'agrandir la surface de la cour. Le père décide de cette nouvelle construction : il s'agit indirectement de sortir à terme les garçons de sa *dâr*. Il est vrai que G_2 a plus de vingt ans lui aussi...

B.2.e. Étape 4 : 1983

La grande pièce en toub est démolie, suite au décès de la grand-mère. La terre des murs sert à remblayer la partie acquise sur la palmeraie : un remblai de « deux mètres de haut » est nécessaire pour mettre à niveau les futures pièces et la cour. Le sol de la cour est également rehaussé lors de ces travaux de remblai. C'est à ce moment que le sol de la *dâr* du père devient plus bas que celui de la cour (d'une vingtaine de centimètres). Nous notons un saut technologique dans les nouvelles constructions : les murs sont construits en pierre, liée par un mortier de chaux hydraulique, mais les toitures sont encore en stipes de palmier. Toute l'électricité est réalisée en encastré, les hauteurs de prises et d'interrupteurs sont celles de la chambre du père (à 1,70 m du sol).

Le fils aîné Tâleb – G_1 se remarie en 1985, avec une autre femme de Abbès. Il s'installe dans la pièce de droite, probablement construite pour cette occasion, même si aucun des frères n'explicitent le lien de causalité.

Les deux autres frères G_2 et G_3 s'installent dans la pièce de gauche. Ils indiquent, à demi-mots, que seules leurs sœurs restent dormir avec leurs parents, le père occupant toujours la *maqşûra*. Au moins une des sœurs est encore non mariée.

La cuisine – *şabbât* est « restée à la même place » nous dit l'aîné G_1 . Nous en déduisons qu'il parle comparativement à sa position et sa desserte par rapport à la cour, toujours dans le même alignement de la façade des chambres. C'est là qu'est installé le feu pour la cuisson des repas. Comme dans l'ancien dispositif, une partie de la cuisine aurait été réservée aux latrines, les deux parties n'étant séparées que par une légère cloison.

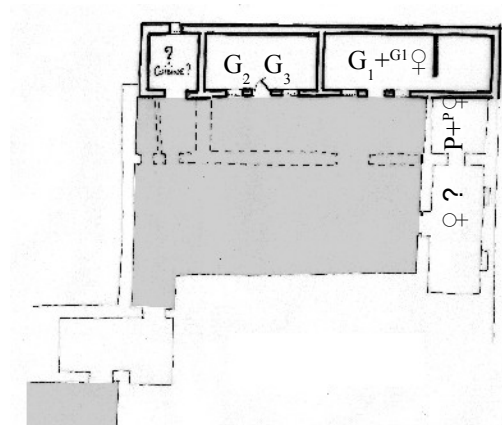
En 1987, soit deux ans plus tard, le frère G_2 se marie dans la nouvelle pièce, également avec une femme du village de Abbès. Cela ne donne pas lieu à des travaux spécifiques : tout a déjà été fait récemment.

B.2.f. Etape 5 : 1987

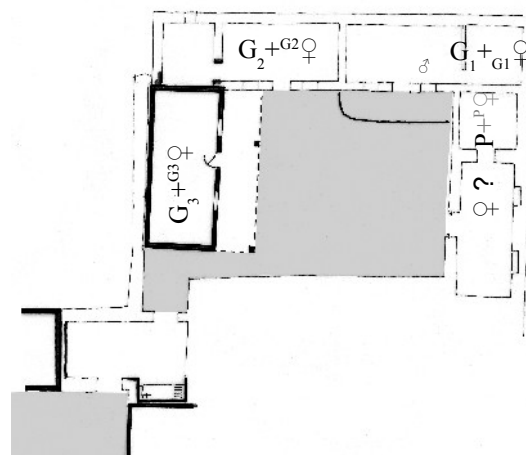
Le frère G_3 prépare à son tour son mariage, qui aura lieu à l'été 1988. Il construit pour cela un nouveau *dâr*, une grande pièce et la véranda attenante. La construction est commanditée par le fils G_3 à un tâcheron maçon, les autres frères aident en qualité de manœuvres. La dalle de toit est « coulée au printemps 1988 ». Cette pièce est destinée à accueillir son épouse, elle aussi de Abbès. Cette pièce est construite en avant du mur en toub existant : les frères n'empiètent pas sur l'épaisseur du mur même s'ils précisent que « le mur est à eux ». Ayant sollicité auprès du père P le « don du mur », leur voisin a appuyé la toiture de sa cuisine sur ce mur. En justification de ce geste ; les frères évoquent les travaux faits par ce même voisin, lorsqu'il a reconstruit la pièce attenante à la *şğıfa* : en démolissant la moitié du mur en toub, il a entraîné l'effondrement de celui-ci. Le mur sera entièrement reconstruit par le voisin, à sa charge. Aucun des frères ne veut causer les mêmes dommages à leur « voisin – cousin ».

Le *şabbât* est intégré à la *dâr* du frère G_2 , comme *maqşûra* à sa pièce d'habitation.

Toutes les autres pièces de l'habitation sont occupées. Le frère aîné G_1 acquiert un nouveau logement, sis dans les opérations SNIT de Sahraoui (opération de 1984, acquisition en seconde main, non attributaire), mais il n'a pas encore déménagé, il réalise quelques travaux



Ill. 88: occupation vers 1985



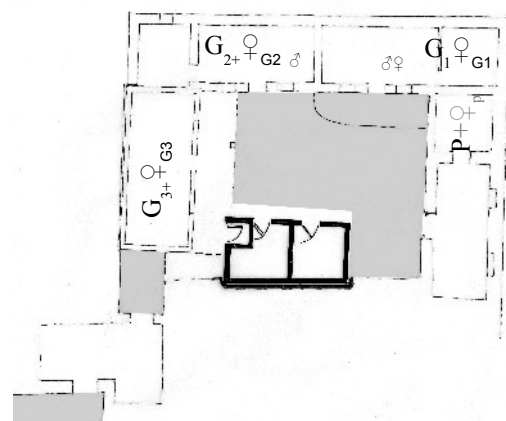
Ill. 89: occupation vers 1987

d'aménagements : édification d'une nouvelle pièce, élévation du mur de clôture. A l'occasion de ce mariage, une petite dalle en béton coulé est réalisée devant la pièce du frère G₁, elle sert de terrasse.

Parallèlement, leur oncle réalise des travaux : il rénove sa *sgîfa* par une construction en béton armé et briques industrielles. Une partie du mur de la *sgîfa* du *hûs* Abbès H2 est démolie. Dans cet espace ainsi gagné, les frères installeront quelques temps plus tard un grand lavoir (récupéré d'une autre habitation), qu'ils feront raccorder au réseau d'assainissement récemment achevé.

B.2.g. Les derniers travaux effectués : 1989-1990

Les deux cuisines sont construites conjointement au début de 1989, peut-être avec les rentrées d'argent de la récolte de dattes précédente. Mais il est plus probable que l'aide gouvernementale accordée à la reconstruction des dégâts liés aux inondations de 1989 n'ai été mobilisée à cet effet, plutôt qu'à la réfection des pièces sinistrées. Les frères sont muets à ce sujet. L'ossature et les murs extérieurs sont en béton armé et briques industrielles. Il n'y pas d'arrivée d'eau malgré la proximité du bassin lavoir. Deux pièces sont édifiées, avec des latrines. Bien que nouvellement appelées « cuisine – *kuġîna* », elles sont plutôt conçues à l'image de l'ancien *ṣabbât*, réservé exclusivement à la préparation finale des aliments et à la cuisson.



III. 90: occupation vers 1989

Pour édifier la partie des pièces d'eau, les frères « prennent la moitié du mur » mitoyen. Ils considèrent qu'ici aussi la moitié de son emprise au sol leur revient. Ils défont donc le parement du mur et son faîte, au risque certain de compromettre sa solidité et sa tenue ultérieure (ils sont conscients des risques, avec l'exemple de la démolition du mur de *sgîfa* par le voisin). Le « don du mur » n'existe pas avec leur oncle. Il est vrai que cet oncle n'a pas pris de dispositions particulières lorsqu'il a rénové sa *sgîfa*, contrairement à leurs autres voisins, et qu'ils ont eu à subir l'entière charge des travaux.

En 1995, suite aux dégâts des inondations de décembre 1989, les deux toitures des pièces du fond sont reprises en une seule dalle en béton armé. Ces travaux sont réalisés en partie avec l'aide gouvernementale débloquée aux sinistrés.

En 1996, le frère G₁ quitte l'habitation parentale, pour aller dans le logement qu'il avait acquis en 1987-88 à Sahraoui. Le frère G₂ occupe immédiatement après son départ la pièce où habitait le frère G₁.

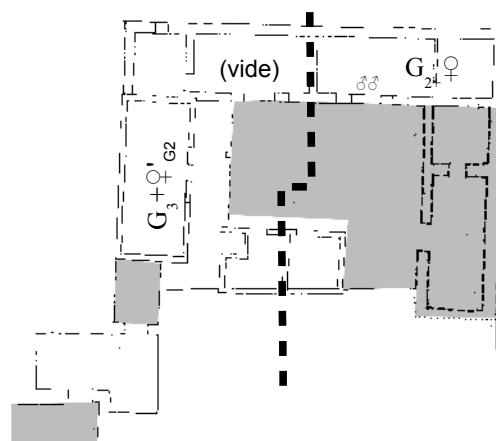
B.2.h. Les prochains travaux ?

Le frère G₃ n'évoque pas la possibilité d'un nouveau mariage. Son divorce est encore récent, il est vrai.

Les trois frères disent que la *dâr* 4, celle occupée par leur père, est « trop vieille », cette pièce n'a subi aucune transformation depuis une trentaine d'années. Mais ils ne tiennent ces propos qu'en l'absence de leur père... Au cours des entretiens, j'ai surtout eu l'impression que rien d'autre ne se fera du vivant du père.

Aucun des frères n'a voulu évoquer clairement le partage ultérieur du *hûš*, ils ne l'ont que sous-entendu. Nous avons relevé précédemment que toutes les dispositions étaient prises pour un tel partage spatial en deux entités, et que même les usages spatiaux se différenciaient : seule l'épouse de G₂ passe de pièce en pièce – tant que G₃ ne s'est pas remarié.

De retour à Tozeur en 2001, je croise Tâleb, le frère aîné. Je le questionne sur le devenir de sa famille et celle de ses frères. Il informe que « son frère a terminé la cuisine, et c'est tout, mais que lui habite Sahraoui ». Il formule la dernière partie de la phrase comme si je ne le savais pas ou, autre hypothèse, pour bien insister sur le fait qu'il est réellement sorti de cette habitation parentale, que ce qu'en font son père et ses père ne le concerne plus. Il s'étend beaucoup plus sur son changement de métier : il « n'est plus *hammâs* mais « journalier » pour reprendre ses termes (il est en fait salarié rémunéré au mois, à 200 Dt / mois] dans une parcelle voisine à celle de son ancien employeur, où sont montés des spectacles touristiques. Il a « moins de travail ».



III. 91: les prochains travaux ?

C. L'HABITATION DU FRÈRE G₁ À SAHRAOUI

Lorsqu'il n'est pas à la palmeraie, Tâleb – G₁ est souvent dans l'habitation parentale, avec ses deux autres frères. Il rentre dans la maison sans frapper à la porte, juste en s'annonçant par un appel de la voix : il se considère encore chez lui. Il passe peu de temps dans son habitation, avec son épouse. En fin de journée, l'été, il lui arrive souvent d'emmener ses trois enfants à Ras El Aïn, pour une courte baignade : « ça enlève la poussière – *inaḥḥi-l-tarâb* ». C'est là la seule distraction qu'il s'autorise, et la seule activité qu'il pratique avec ses enfants.

C.1 L'acquisition du logement SNIT

Il s'agit d'un logement édifié par l'opérateur étatique SNIT, en limite sud du quartier de Sahraoui. L'opération complète totalise quatre tranches. Les logements sont édifiés entre 1982 et

1990, tous sur le même plan [voir le relevé « SNIT – Sahraoui 1984 » en annexe VI *Relevés architecturaux*].

Un peu avant les inondations de décembre 1989, Tâleb – G₁ acquiert un logement de la troisième tranche, édiée en 1986. Il n'est pas attributaire de la désignation en première main, l'acquisition se fait auprès de la personne attributaire. Le prix de la transaction est « d'environ 2 000 dinars, *taqrīb alfin dinâr* », légèrement supérieur à la mise en vente de la SNIT (environ 1 600 Dt).

Le logement est situé face au « stade » de Sahraoui, un grand terrain en stabilisé aménagé par la Municipalité vers 1987, où les jeunes du quartier viennent jouer au ballon.

C.1.a. Les travaux d'amélioration du logement

Avant de s'installer dans ce logement avec sa seconde épouse et ses enfants, le frère G₁ entreprend quelques travaux, qu'il juge indispensables. Le précédent propriétaire, sachant qu'il allait vendre, n'a effectué aucun travaux.

Dans un premier temps, le frère G₁ monte une clôture, un muret en briques industrielles entre poteaux de béton armé d'environ 2,50 m de haut, entre l'habitation et la rue, et comme séparation avec son voisin de gauche. Ses murets sont construits en mitoyenneté, chevauchant la limite cadastrale, et non en pleine propriété. Lorsque le frère G₁ commence ses travaux, le voisin de droite avait déjà élevé un muret en pierre, un muret qui sera rehaussé par la suite (de 2,40 à 3,00 m). L'habitation de gauche n'était pas habitée lors de l'acquisition du logement, elle l'est lorsque le frère G₁ s'installe avec femmes et enfants peu après avoir fini ses travaux.

Les travaux engagés par le frère G₁ sont de deux ordres. D'une part, il édifie une pièce supplémentaire d'habitation, avec une terrasse cimentée. La dalle de toit est coulée en 1993. D'autre part, il aménage la cour intérieure, en réalisant quelques plantations. Il délimite un jardin d'ornement, plante un palmier et des fleurs odorantes.

C.2 L'occupation de l'habitation

Lors des premières visites au *hûs* parental en juin 1998, le frère G₁ a fait en sorte d'esquiver les demandes de relevés, prétextant diverses obligations successives ne permettant pas de nous rendre chez lui. Puis, lors de la dernière visite de janvier 2001, il accepte la demande et honore le rendez-vous, sans avancer d'explications pour un tel revirement de position. Je restitue ici l'occupation telle que relevée en janvier 2001.

Le frère G₁ occupe la pièce SNIT 4 avec son épouse. Il y a une coiffeuse, une armoire avec leurs vêtements, un salon de réception composé d'un banc et de trois fauteuils, avec un vase de fleurs ornant la table basse. Quelques tapis décorent les murs, et protègent du contact des murs froids, jointoyés au ciment. Cette pièce est très froide en hiver, très chaude en été : les mortiers de

ciment sont de mauvais régulateurs de température et la faible épaisseur de la dalle de toit (dalle pleine de 10 cm) ne permet pas aux constituants du toit de jouer le rôle d'un isolant massif. Cette pièce SNIT contient probablement toutes leurs richesses, des souvenirs du mariage (le mobilier) à la machine à laver, récemment acquise et non encore installée dans la cuisine. Des meubles sont placés devant les fenêtres, empêchant leur ouverture. Toute l'aération et l'éclairage naturel se font par la porte, qui est ouverte durant toute la journée. Le frère G₁ ne pose pas de fenêtre dans la pièce qu'il construit en 1993 - 1995, « la porte suffit ».

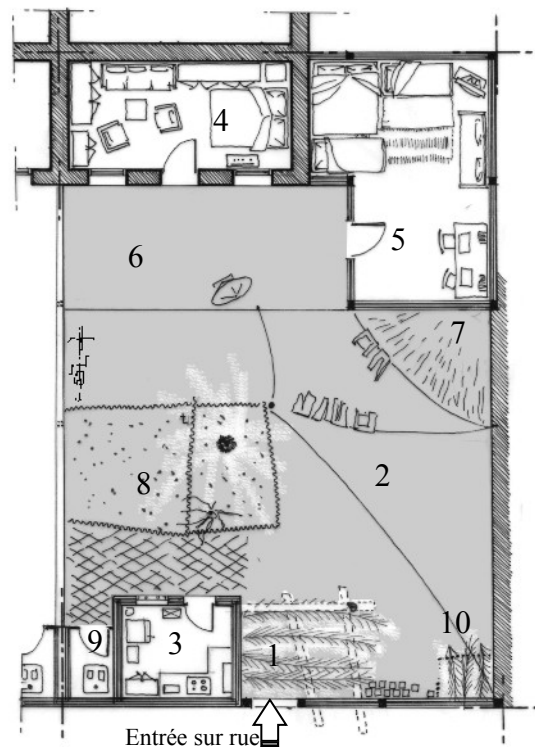
Les enfants sont installés dans la seconde pièce [5], achevée en 1995. Ils y dorment, chacun sur son matelas, y font leurs devoirs sur une grande table affectée à cet effet, disposée dans un angle de la pièce. Mais toute la famille se retrouve dans cette pièce pour regarder la télévision installée dans un angle face à la porte, ils sont assis sur le tapis ou allongés sur des matelas.

Sur les dimensions et proportions de la nouvelle pièce, le frère G₁ dira avoir fait une « pièce de 3,50 m, cela suffit – *yâzzi* », mais il évoque le cas de voisins qui ont construit une pièce carrée, occupant tout l'angle laissé par la pièce SNIT : « c'est trop – *yâsr* ». La pièce en angle lui permet d'ailleurs une disposition intéressante, réservant une partie aux études scolaires des enfants et une autre à la télévision.

Légende :

- 1 : accès d'entrée
- 2 : cour à ciel ouvert
- 3 : cuisine – *kuġina*
- 4 : pièce SNIT
- 5 : pièce rajoutée
- 6 : terrasse cimentée
- 7 : tas de sable
- 8 : espace planté - jardin
- 9 : sanitaires – *twâlât*
- 10 : enclos de la chèvre

Date de relevé : janv. 2001



III. 92: relevé de l'habitation Sahraoui H1 du frère G₁ (ech. 1/200)

L'espace découvert est partagé en plusieurs zones. Il y a la partie devant les pièces d'habitation : une large terrasse cimentée, où il lui arrive de dormir en été, les jours de grande chaleur. C'est là qu'est posée la parabole : ainsi accessible, elle peut être manipulée à la main pour

être redirigée vers certains satellites, en fonction des émissions qu'ils veulent regarder à la télévision⁷. Cette terrasse sera un jour recouverte de carrelages de récupération, que Tâleb conserve à droite de la porte d'entrée, soigneusement empilés, en attendant de faire les travaux. Au pied de la terrasse, il y a une partie en terre battue propre : elle est fréquemment balayée par l'épouse. C'est là que jouent les jeunes enfants. C'est là aussi qu'est entassé le sable de construction restant des travaux passés, en attente des prochains travaux.

Dans le jardin [8], à l'ombre d'un palmier *tuzarzâti* (variété comestible) et d'un citronnier, sont plantés une vigne, des jasmins, narcisses, et des plantes odorantes (basilic, menthe...). Ce jardinet, de 3,50 × 5,50 m, est bien entretenu par Tâleb – G₁. Il a même installé un robinet, raccordé au compteur, pour pouvoir arroser les plantes quand il fait trop chaud – même si ce robinet sert plus souvent à son épouse pour puiser de l'eau quand elle est installée sur la terrasse pour préparer la cuisine. Il s'agit d'ailleurs du seul robinet de l'habitation, ni la cuisine ni les sanitaires ne disposent d'eau courante. La bicyclette de Tâleb est cachée du regard extérieur : elle est derrière le jardin, contre le mur mitoyen. C'est un objet important pour lui : il se déplace toujours à bicyclette pour se rendre dans les différentes parcelles d'oasis où il travaille ou au marché de Tozeur.

À gauche de l'entrée, se trouvent la cuisine [3], puis les sanitaires [9], dans un renforcement. Tâleb a fait peu de travaux sur ces deux pièces : elles sont telles que la SNIT les a construites, telles que j'ai pu en relever lors des enquêtes de 1991. Tâleb a revêtu le sol devant les portes de la cuisine et des sanitaires en pavés de ciment autobloquants, qu'il a « récupéré » lors des travaux d'aménagements de trottoirs par la Municipalité. Il a coulé une dalle en béton dans la cuisine, qui sert de plan de travail. Il n'y a pas d'évier dans la cuisine, juste un robinet dehors, dans le jardin planté. Sur le plan de travail maçonné, d'une hauteur d'environ 1 m ; est posée une plaque de gazinière, la bouteille de gaz est en dessous, avec quelques grandes casseroles. Ce plan occupe une grande partie du côté gauche et du mur du fond. À droite de l'entrée, un réfrigérateur contient quelques légumes et produits laitiers, alors qu'une armoire métallique de récupération (provenant du vestiaire de l'hôtel Jérid) contient des ustensiles de cuisines et des épices. Dans le bas de l'armoire, l'épouse conserve dans des grandes *gasdriyya*-s (des seaux en métal avec couvercle) des pâtes et de la semoule, achetés en vrac. Quelques cageots, à même le sol, contiennent des oignons et des poivrons, que Tâleb rapporte des parcelles qu'il cultive. Dans les sanitaires, Tâleb a fait poser par un ami plombier un pommeau de douche, raccordé à l'alimentation d'eau froide (il n'y a pas de système de production d'eau chaude).

Tâleb possède une chèvre. Elle est attachée dans un angle de la cour, à droite de la porte d'entrée. Nourrie par les déchets de cuisine, elle fournit un peu de lait.

7. La plupart des paraboles installées à Tozeur sont orientables, pour être dirigées soit vers les satellites des chaînes arabes (Al Jazira...), soit vers les chaînes européennes. Celles qui sont posées sur un toit sont généralement motorisées (orientables à distance à l'aide d'un moteur télécommandé).

V. LES MODALITÉS D'UNE SÉDENTARISATION : RASS EDHRAÂ H3

A. PORTRAIT DE L'HABITATION

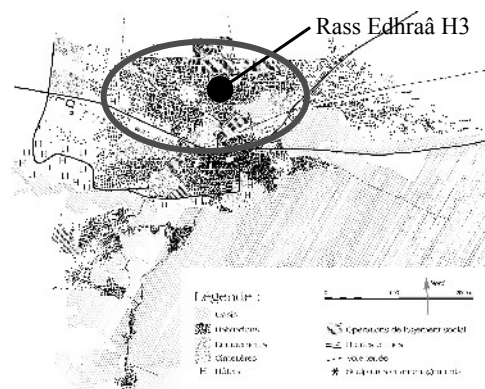
A.1 La présentation du site et du cadre bâti

La maison se trouve dans le quartier de Rass Edhraâ, à l'ouest de la piste reliant la ville de Tozeur aux oasis inhabitées de Neflayet et aux zones de pâturages situées au nord de Tozeur, dans la partie sud du chott Gharsa.

A.1.a. Le site de Rass Edhraâ : une aire de sédentarisation d'anciens nomades

Le site de Rass Edhraâ occupe tout le flanc nord de la colline surplombant légèrement la ville dans sa partie haute. L'étymologie du mot nous renseigne sur la topographie du lieu. Rass Edhraâ signifie « la tête du monticule ». Surplombant la cuvette de Tozeur, ce sont les ultimes élévations d'une série d'anticlinaux et de dunes éoliennes solidifiées séparant la grande dépression du Chott Jérid de celle du chott Gharsa, deux lacs salés.

Rass Edhraâ est une zone de sédentarisation des membres des tribus Rakârka des Ouled Bou Yahia. Plusieurs fractions de tribus se sont implantées dans cet endroit, à environ 500 m au nord du groupe de maisons de Guitna, où s'étaient déjà sédentarisés à la fin du XIX^e d'autres groupes Ouled Bou Yahia et Sidi Abid, tandis que certaines fractions Ouled Sidi Abid s'implantaient à Helba, à l'est de la ville. À partir des années 1950, ces gens ont élevé des habitations en dur à l'endroit où ils plantaient leurs tentes les années précédentes. Au cours des premières années de sédentarisation, les maisons respectives des membres des différentes fractions étaient éloignées les unes des autres. Après s'être stabilisé quelques temps, à la fin de la grande vague de sédentarisation des années 1960-1970, le nombre de maisons a considérablement augmenté au cours des années 1990. Cette tendance est due à l'arrivée à l'âge du mariage de toute la génération née à Tozeur, sur ce site. Une densification de l'espace disponible est actuellement en cours : les espaces interstitiels initiaux se sont peu à peu remplis de constructions et d'habitations.



III. 93: localisation de l'habitation Rass Edhraâ H3

Jusqu'en 1975, cette zone était en contact direct avec la steppe environnante, où de nombreux troupeaux (ovins et camélidés) paissaient. Des lotissements de logements sociaux ont été construits sur ce site à partir des années 1975, ils ont formé les limites nord et ouest du quartier. L'aire de sédentarisation est bordée au sud par la voie ferrée, à l'est par le grand cimetière et la route reliant à Gafsa. Ces frontières physiques correspondent de façon précise aux délimitations du quartier dit Rass Edhraâ, correspondant à la sous-entité administrative *ṭarîk Naflayât*, englobée dans la zone d'extension urbaine nord de Tozeur avec les sites de lotissements municipaux de *Hay Nahda*, *Hay El Izdihar* et *Hay El Matar*¹. Les deux derniers sont principalement composés de lotissements municipaux et de logement sociaux, alors que *Tarik Naflayât* est une zone de « sédentarisation spontanée », pour reprendre la terminologie administrative, et au statut de sol accaparé – *ḥawz*.

Lors du recensement de 1975, ces quartiers nord n'étaient pas rattachés administrativement au site communal de Tozeur, ils étaient classés « hors périmètre communal » et comptabilisés dans le secteur rural du Gouvernorat de Tozeur. Ils seront intégrés à la commune de Tozeur à la fin des années 1980. Au recensement de 1994, les trois secteurs administratifs totalisaient 12 500 habitants, soit environ le quart de la population totale de Tozeur, dont 6 500 environ pour la seule entité de *ṭarîk Naflayât*. Les mouvements de sédentarisation et les arrivées successives et étagées dans le temps des différentes fractions ont fortement marqué l'espace de Rass Edhraâ. L'interprétation de la couverture aérienne établie en 1975 fait ressortir des « *ḥat-s* », des traits, c'est-à-dire des alignements de pièce d'habitation et de clôtures, des continuités de cheminements et de voies, des parcelles réservées. Ce système de rues trace au sol les liens de proche parenté, désignés par le même terme de *ḥat*, en détachant par des espacements physiques les différents niveaux de parenté et de cousinage. Les rues passantes et traversantes, irrégulières dans leur largeur (du fait d'une absence de planification des constructions), ont en moyenne une dizaine de mètres de large, contre moins de trois mètres pour les ruelles secondaires desservant les habitations au sein d'un même groupement (soit la largeur de passage d'une charrette) et qui sont perpendiculaires aux principales. De nombreux dégagements, à proximité des portes d'entrées ou terrains non encore construits, accueillent des charrettes à la fin d'une course ou le temps d'une nuit, il est fréquent d'y voir un chameau entravé.



III. 94: couverture aérienne de Rass Edhraâ – *ṭarîk Naflayât* (source : OTC 1975)

Ces alignements de maisons sont orientés est-ouest dans leur immense majorité. Cette orientation des principales pièces bâties nous rappelle la disposition préférentielle des tentes de bédouins : « et les tentes sont disposées dans une seule ligne orientée de l'ouest vers l'est, de telle

1. Ces découpages administratifs sont précisés au chapitre IX *Construire le sujet*.

sorte qu'elles soient toutes ouvertes vers la Mecque, et il est impossible qu'elles s'ouvrent sur une autre direction, quelques soient les conditions climatiques. Pour eux, c'est de mauvaise augure que d'ouvrir sur une direction autre que celle de la Mecque»².

Les maisons sont encore dans leur immense majorité à un seul niveau et de plein pied avec l'espace extérieur. Quelques constructions à étage sont visibles, mais il s'agit le plus souvent d'habitations bâties sur des dépôts ou entrepôts, ou des pièces « en hauteur – *a'li* », orientées au nord pour capter le vent frais. La plupart des pièces d'habitation n'ouvrent pas directement sur les voies, mais elles donnent sur une grande cour à ciel ouvert délimitée par un muret. Quelques fenêtres ouvrant directement sur la rue peuvent être observées sur les constructions les plus récentes, que les habitants qualifient aisément de « villa ».

Au début des sédentarisation, alors que les maisons étaient encore distantes les unes des autres, les murs de clôtures étaient soit inexistant, limités à de simples bornages d'angle traçant un contour de propriété, soit de si faible hauteur qu'un homme empruntant la voie pouvait sans difficulté voir l'intérieur de la cour – ce que les règles locales de bonne conduite interdisent ! De tels murs étaient encore visibles à Helba à la fin des années 1990. Avec la densification des constructions et l'augmentation du nombre d'habitants, mais aussi la fréquence accrue des circulations, ces murs de séparation ont rapidement atteint la hauteur des constructions, environ 3 mètres, pour empêcher toute tentative d'intrusion visuelle.

A.1.b. Les membres de la maisonnée

La maison est actuellement occupée par un ménage, composé des deux parents et de six des sept enfants, quatre fils et trois filles. Le fils aîné a quitté le *hûs* parental lors son mariage en 1997, pour s'installer à proximité, dans une habitation qu'il a fait construire.

Le père P, Si Lamine, était maçon. Il dit avoir construit beaucoup de maisons « à Rass Edhraâ mais aussi à Tozeur », en faisant équipe avec son frère aîné Mohamed. Tous deux ont pratiquement cessé toutes activités à cause de leur âge, la soixantaine d'années bien passée. Comme souvenirs professionnels, il cite surtout la maîtrise « rapidement acquise des nouvelles techniques » tel que le béton armé, mais dit aussi se « rappeler de tous les gestes pour construire en terre battue, à la traditionnelle ». Il a gardé tous ses outils. La reconnaissance par ses pairs vient du fait que lui et son frère en leur qualité de maître-maçon, de *m'allam*, ont formé nombre de jeunes aujourd'hui considérés eux aussi comme de « bons maçons ».

La mère ^{P♀} ne travaille pas hors du foyer. Elle a à charge la vie quotidienne de la maisonnée et de sa famille : préparation des repas, remise en ordre des pièces chaque matin, nettoyage de la cour... Elle a quelques activités rémunératrices occasionnelles, qu'elle effectue

2. MARZOUKI M., *Avec les Bédouins dans installation et leurs déplacements*, 1980, p. 137-139.

toujours à domicile : tissage de laine de burnous (à la demande) ou de *fliġ*, des étroites bandes de tapis servant à la confection des tentes. Ses filles l'aident ponctuellement à ces tâches.

Le fils aîné G₁, Wahid, âgé d'une trentaine d'années est fonctionnaire, il occupe un poste important à la Recette des finances de Tozeur. Il s'est marié en 1996 avec une collègue de travail, originaire de Zebda. Ils ont quitté la maison parentale pour s'installer dans une maison qu'il a fait construire à proximité du *ħūš* parental.

Agé de 28 ans environ, le fils cadet G₂ Sghraïr, « a une femme en vue », même si les fiançailles n'ont pas encore eu lieu – aucune date n'est fixée à ce jour. Il vient d'achever la construction de sa maison, à deux rues de là. Il travaille dans le secteur du tourisme, chez un tour-opérateur : à l'accueil des groupes et comme chauffeur de « 4 × 4 » pour des randonnées dans le Désert, un milieu qu'il connaît bien.

Le fils benjamin G₃ Salem (ego), a 25 ans environ, il vient d'achever ses études supérieures et enseigne comme professeur de géographie dans le collège d'El Hamma, le village voisin. Il fait le trajet tous les jours en transport collectif (une dizaine de kilomètres aller), mais rentre déjeuner à la maison chaque fois que possible.

La fille aînée, la quatrième des enfants, va se marier à la fin de l'été 2000 avec le fils d'un cousin de son père Lamine, mais il ne semble pas que les parents soient intervenus dans le choix. Les jeunes gens se sont-ils pour autant choisis ? Le mariage entre les jeunes gens est fixé depuis 1997. Il est prévu qu'elle suive son mari dans le logement que celui-ci a construit pour l'occasion, distant d'environ 100 m du *ħūš* parental.

Les autres enfants sont encore jeunes. Le dernier fils G₄, cinquième enfant, est bachelier, inscrit au lycée de Tozeur. Il ne sait pas dans quelle branche professionnelle s'engager après le baccalauréat. Les deux dernières filles, des jumelles encore scolarisées au collège, restent à la maison l'essentiel de leur temps libre mais partagent des activités hors de la maison, avec leurs amies de collège ou du quartier.

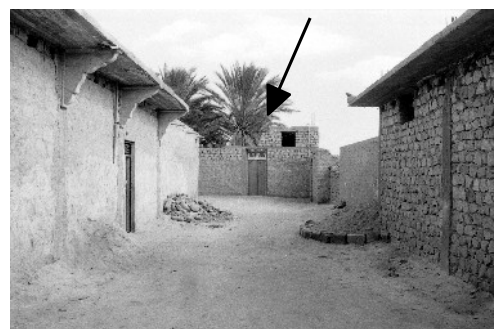
Le père dit s'être définitivement installé à cet endroit au tout début des années 1970, à la naissance de son premier fils, mais dans une pièce d'habitation qu'il a commencé à construire à partir des années 1965. Avant, lui-même et les siens nomadisaient la plupart du temps avec le reste de la fraction, dans leurs zones à pâturages situées au sud des montagnes de Gafsa et Metlaoui. Au sujet de sa fixation en périphérie de Tozeur, la raison qu'il donne aujourd'hui se rapporte à son travail (celui de maçon, impossible à mener dans la steppe, mais qui aurait pu être mené dans toutes les villes minières des massifs montagneux au nord de Tozeur, où sont sédentarisés nombre de Rakârka), mais nous n'avons pas d'explications quant au choix de son orientation professionnelle. Ce choix surprend : la plupart de ses cousins travaillent dans l'agriculture ou le commerce. Le fils benjamin a évoqué le souci du père de pouvoir scolariser et instruire ses enfants. A l'époque, une

inscription à l'école élémentaire n'était envisageable que par le biais d'une vie stable et localisée, entraînant au moins la sédentarisation des enfants. Nous pouvons rattacher cette recherche d'instruction à l'état d'esprit du père, qui a formé de nombreux apprentis de longues années durant. Nous constatons qu'effectivement tous ses enfants ont fait des études, que les trois aînés ont eu la possibilité de les pousser après le baccalauréat à leur volonté. En ma présence, la mère a ouvertement encouragé ses filles à persévérer dans leurs études scolaires.

A.1.c. Le cadre bâti

La maison est à un seul niveau, composée de sept pièces, de tailles inégales, disposées autour d'une vaste cour à ciel ouvert et d'un jardin planté en palmeraie.

L'accès à l'habitation se fait par une petite rue, large d'environ 3,50 m. Cette rue donne l'impression d'être une impasse, elle se continue pourtant sur la gauche, longeant le jardin, en un passage étroit d'un mètre seulement. Ce passage est peu fréquenté, son utilité manifeste est de séparer physiquement deux propriétés distinctes.



III. 95: entrée de l'habitation

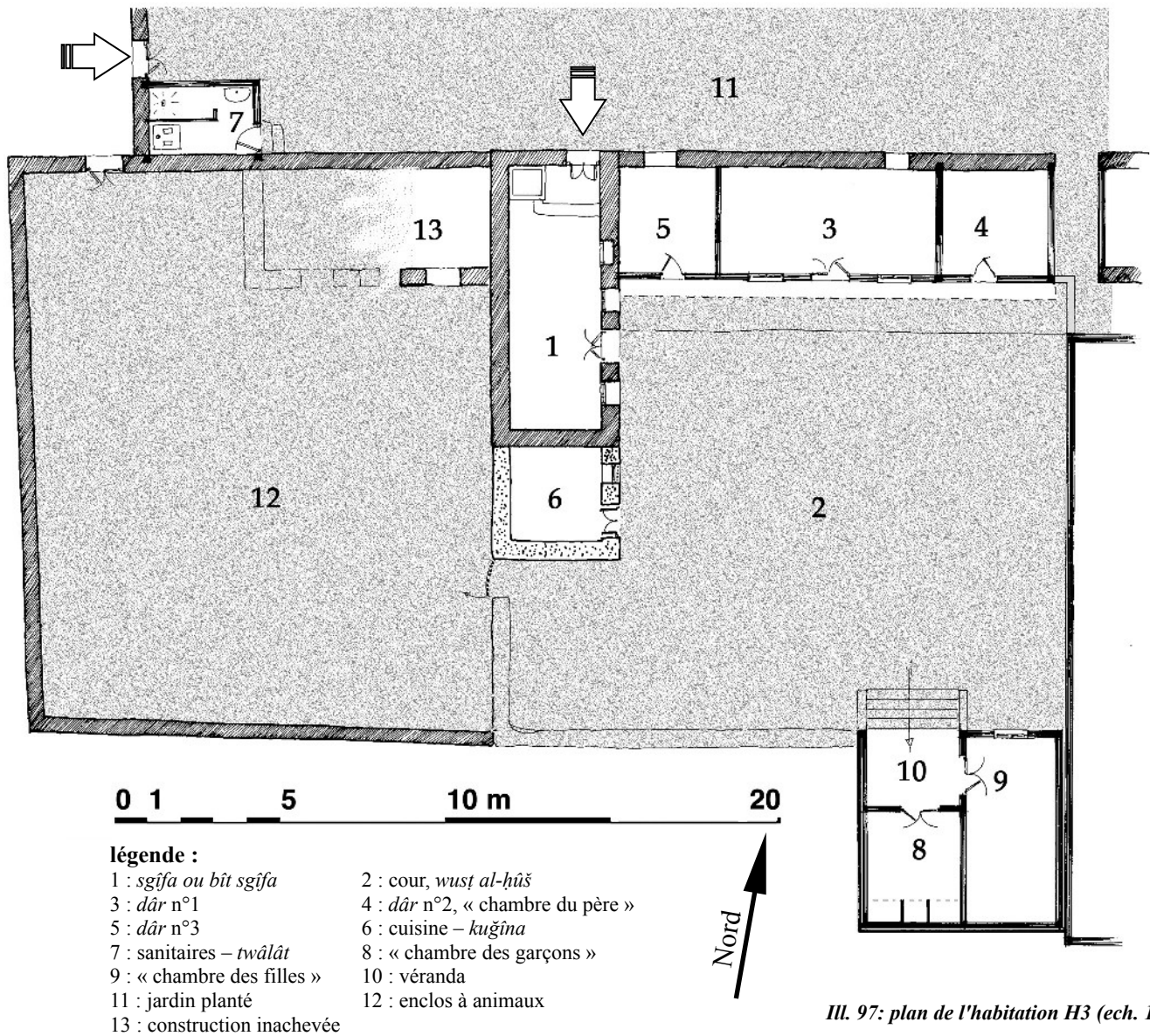
Cette porte d'accès ouvre sur le jardin, qui est à l'arrière de l'habitation. Le jardin [11] est planté de palmiers, avec quelques cultures essentiellement d'agrément : fleurs odorantes, menthe. Les carrés d'irrigation sont bien entretenus, il n'y a pas d'herbes folles. Les palmiers sont âgés d'environ une quarantaine d'années.

Du jardin, nous traversons ensuite une pièce dans le sens de la longueur, une pièce appelée *bît sgîfa* ou plus simplement *sgîfa* [1]. Le niveau de cette pièce est plus bas que celui du jardin ou de la rue, à cause de la déclivité naturelle du terrain. Un bassin – *sabbâla* est placé à l'angle, à côté des marches. Cette pièce a des fenêtres, mais les persiennes ne peuvent être ouvertes : l'embrasure sert de niches et de dépôts à toute sorte d'objets. Cette pièce comporte une niche transformée en placard, fermée par une porte.

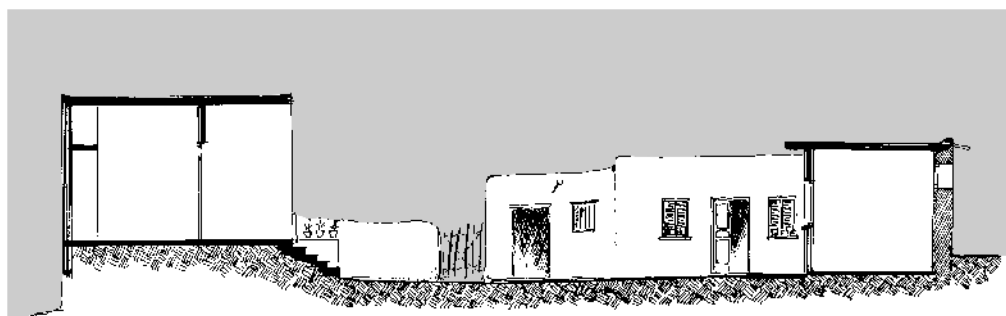
Une fois traversée cette pièce, appelée « *bît* » mais aussi « *sgîfa* », nous débouchons alors dans la cour en terre battue [2]. Appelée le centre du *hûš* – *wuṣṭ al-hûš*, celle-ci est de vaste dimensions : sa forme est régulière ; un carré de 14 m de côté environ. Toutes les pièces donnent directement sur cet espace à ciel ouvert.



III. 96: vue de la cour et des pièces 3-4-5



III. 97: plan de l'habitation H3 (ech. 1/200)



III. 98: coupe longitudinale A-A' sur l'habitation H3 (ech. 1/200)

S'ouvrant au sud, nous trouvons trois pièces d'habitation, de tailles inégales [pièces 3, 4 et 5]. La pièce centrale 3 est la plus grande, dans un rapport longueur / largeur de 2 / 1. Elle est la seule à posséder des fenêtres de part et d'autre d'une porte à double battant. L'ensemble de ces trois pièces est appelé « *dâr* », au singulier, comme s'il s'agissait d'une seule pièce, mais chacune des

pièces est également appelée *dâr*, et non *bît*. Il leur arrive d'appeler la pièce 4 *maqşûra*. Leur unité est marquée au sol, par une petite terrasse cimentée d'une largeur d'environ 1,20 m, et par le débord de la dalle de toit en béton armé. Ce débord de 50 cm a pour but d'abriter un peu le haut du mur des rayons intenses du soleil d'été. Les volets à persiennes sont clos une grande partie de la journée, alors que derrière les fenêtres sont souvent ouvertes, ce qui permet une circulation d'air sans pénétration de la chaleur. Le sol de ces pièces – *dâr*-s est cimenté, les murs enduits et chaulés. Deux petites pièces de facture récente [pièces 8 et 9], s'ouvrent par la même véranda – *firânda* [10], face aux *dâr*-s. Elles sont plus hautes que la cour d'un mètre environ, on y accède par cinq marches d'escalier. Les portes, identiques entre elles, sont des portes de séparation intérieure, légères. Leur sol est recouvert de carrelage, d'un modèle granito courant. Toute la finition et les travaux de second œuvre ont été récemment achevés.



Ill. 99: vue des pièces 8 - 9, et de la véranda 10

Dans le prolongement de la *bît sgîfa*, se trouve la cuisine – *kuġîna* [6], une petite pièce au sol plus bas que la cour et aux murs en toub. L'accès à cette pièce se fait par une petite porte en bois, jamais fermée.

Un vaste enclos aux animaux [12] est accessible, à l'arrière de la cuisine. Cet enclos communique directement avec la rue, par une porte sise à côté de la porte d'entrée, mais le niveau de sol de l'enclos est plus bas que celui de la rue d'environ 40 centimètres. Dans cet enclos, nous pouvons voir les murs d'une pièce d'habitation montés jusqu'à mi-hauteur, une construction non achevée [13]. L'emplacement des ouvertures (une porte et deux fenêtres placées en symétrique) est nettement visible. Actuellement couverte de branchages, cette construction sert d'abri aux animaux pour la nuit. Dans l'enclos, nous pouvons voir quatre chèvres et sept chevreaux, des pintades et des poules (janvier 1999).

Les *twâlât* [7] désignent un petit édicule qui regroupe un lavabo sur colonne, des sanitaires (cuvette à la « turque ») à gauche et un receveur de douche à droite, séparés par une cloison. Ils sont placés juste à côté de la porte d'entrée à partir de la rue. De la maison, ils ne sont accessibles que par le jardin planté. La porte est lestée d'une pierre pour qu'elle se referme d'elle-même. Cette construction n'est pas achevée, les murs intérieurs et extérieurs ne sont pas enduits.

Tous les murs donnant sur la cour sont chaulés de blanc très légèrement bleuté. Les pièces ont sensiblement la même hauteur intérieure, environ trois mètres, à l'exception de la cuisine, au plafond nettement plus bas à 2,40 m. Les portes des *dâr*-s ont une petite ouverture d'aération, sur toute la largeur du cadre, au dessus des ouvrants. Toutes les menuiseries, en bois plein, sont peintes en bleu, sauf la porte de la cuisine, restée marron.

A.1.d. Le système constructif

Différents systèmes constructifs ont été employés lors de la réalisation de pièces. Les murs donnant sur l'extérieur de la parcelle, c'est-à-dire ceux formant la mitoyenneté avec la rue ou la palmeraie, sont en moellons de pierre ourdis avec une terre stabilisée à la chaux hydraulique. Ils ne sont pas enduits, juste talochés. Seules les parois donnant sur la cour ou celles intérieures des pièces ont reçu un enduit de finition et sont chaulées.

Le système constructif des *dâr-s* [3-4-5] est composite. Le mur arrière, sur la parcelle plantée, est en moellons de pierre, alors que la partie avant et le cloisonnement intérieur sont en parpaings en ciment (*kantûl-s*), fabriqués sur place lors de la construction. Sur ces murs reposent directement la dalle de toit, une dalle pleine en béton armé d'une dizaine de centimètres, d'épaisseur, sans le recours à des poteaux. Cette dalle déborde d'une cinquantaine de centimètres sur le devant de la pièce, vers la cour, pour « protéger la façade de la maison – *igattî wajh addâr* » renseigne le père. Des reprises d'enduits sont nettement visibles sur les deux cloisons intérieures. Celles-ci auraient été rajoutées après la réalisation de la pièce, et comportaient toutes deux une porte de communication intérieure, scellée depuis. Les deux vasistas, ouvrant sur la palmeraie au nord, également auraient été rajoutés ultérieurement. Les appuis de fenêtres et les seuils sont recouverts d'un béton fortement dosé en ciment, non armé. Les menuiseries datent de la construction de la pièce, elles n'ont pas été changées depuis la construction. Une petite terrasse, large d'environ 1,20 m, prolonge cette *dâr* sur toute sa longueur.

La *sgîfa* est également bâtie en moellons ourdis de terre stabilisée. Les ouvertures sur cour ont aussi été posées lors de la construction de la pièce, alors que la porte donnant sur le jardin planté et celle du placard ont été rajoutées tardivement : leur pourtour est en ciment gris. Les murs de la *kuġîna* sont en adobe, en blocs de terre séchée, tout comme le mur séparant des voisins en contrebas côté nord. Les murs de la *kuġîna* s'adosent contre ceux de la *sgîfa*. Ces pièces sont les seules à avoir un plafond en stipes de palmiers recouvert d'une couche argileuse. Trois stipes de la *sgîfa* ont été changés il y a peu : ils sont encore très clairs, les reprises d'enduit sont en ciment. Il n'y a pas de continuité dans la ligne des plafonds, celui de la cuisine est plus bas que celui de la *sgîfa*. Les joints visibles entre le sol et la base des murs, sur tout le pourtour de la *sgîfa*, permettent d'envisager le rehaussement de son sol par rapport au niveau originel : pour combler une différence de niveau ou pour la mettre au même niveau que la cour ? Le sol de la cuisine, en terre damée, est en effet plus bas que celui de la cour, d'une dizaine de centimètres environ. Il n'y a pas de point d'arrivée d'eau courante dans la *kuġîna*, le seul point de puisage est un robinet d'eau froide alimentant le bassin construit dans la *sgîfa*. L'évacuation se fait par une pipette directement dans l'enclos voisin.

Deux groupes de pièces ont une structure en béton armé, en poteau/dalle pleine, avec un remplissage des murs en briques industrielles. Il s'agit des deux dernières chambres construites, avec la véranda [8-9-10] et des *twâlât* [7]. Ces deux ensembles ont été construits en même temps.

Les deux chambres sont à l'angle sud de la cour, face à la *dâr*. Ces deux pièces ne paraissent pas avoir subies de transformations depuis leur récent achèvement. Toutes les finitions ont été effectuées avec soin. Les murs extérieurs ont une épaisseur de 30 cm environ (une brique industrielle de 12 trous (B12t) posée à plat associée à une brique de 8 trous (B8t) sur champ avec lame d'air), contre 20 cm pour les cloisons intérieures (briques de 12 trous à plat), pour des « questions d'isolation » nous dit le fils cadet. Le sol est de plain-pied entre la véranda et les deux chambres, sans hausse de seuil au niveau des portes. De nombreuses prises électriques sont visibles dans ces pièces. Ces deux pièces sont surélevées par rapport à la cour d'environ 80 cm (cinq marches), mais le vide sous dalle n'est pas accessible. Compte tenu de la déclivité naturelle du terrain, ces deux pièces ont une fondation (poteaux BA sur semelle) à environ 1,50 m de profondeur.

Les *twâlât*, sont construits en briques industrielles de 12 trous posées à plat ourdies au mortier de ciment, y compris pour la cloison intérieure séparant les toilettes de la douche (briques posées sur champ), avec une dalle en béton pour toiture. La dalle de sol, une dalle armée d'une épaisseur d'une vingtaine de centimètres, sert également de fondations à l'ensemble. Cet édicule n'est pas encore achevé. Les murs ne sont pas enduits, à l'intérieur comme à l'extérieur, les sols en béton brut non recouverts. Quelques carreaux de faïence blanche entourent la douche. L'installation électrique est sommaire : une lampe au dessus du lavabo, pas de prise. Des fils électriques sont en attente.

Les seules décorations de l'habitation et ses différentes pièces sont des différences de teintes dans la peinture. Le bleu soutenu des ouvertures se détache sur le blanc éclatant des murs. Aucune autre décoration particulière n'est visible dans les différentes pièces. La maison se remarque par sa simplicité constructive, aux contours nets.

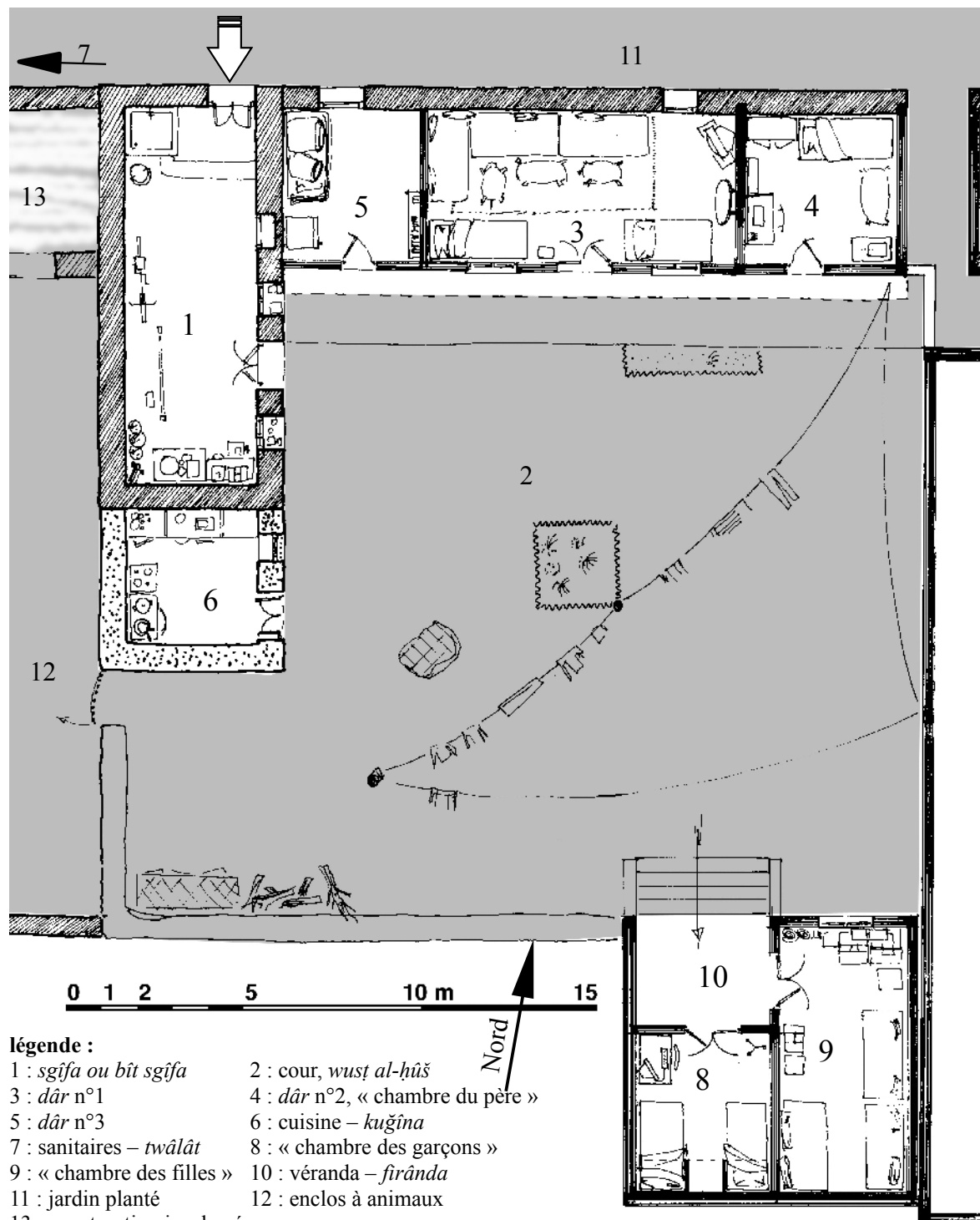
A.2 L'occupation de la maison

A.2.a. L'occupation quotidienne

Les principales occupations des pièces restituées ici sont celles constatées lors du relevé du *hûš*, en janvier 1999. Les données relevées en d'autres visites, durant les étés 1999 et 2000, ont servi à étayer certains aspects des occupations saisonnières.

La porte de la *sgîfa* [1] donnant sur le jardin planté n'est fermée que la nuit, tout comme celle ouvrant sur la rue. De ce fait, nombre de personnes entrent et sortent à toute heure de la journée : pour demander à rencontrer l'un des membres ou s'enquérir de son état, une femme vient

pour un renseignement, des épices, de la menthe fraîche... Ils s'annoncent simplement à haute voix avant de pénétrer dans la *sgifa* puis directement dans la cour. Dans ce quartier où « tous se connaissent » car ils sont tous de la fraction M'Barak des Ouled Sidi Abid – Rakârka, les précautions sécuritaires ne tiennent pas à ces deux portes. Les inconnus – ceux qui ne sont pas de ce groupement de maisons – sont repérés et surveillés dès leur entrée dans le quartier.



III. 100: relevé habité de l'habitation H3

Date de relevé : janvier 1999

Le maintien en état de la cour (balayage, ramassage des habits étendus...) est à la charge de la mère, secondée par sa grande fille. Elle-même, si elle passe l'essentiel de son temps à l'intérieur du *hûš*, circule souvent pour de courts instants entre les cours voisines. Elle va de maison en maison sans changer de tenue vestimentaire, ni endosser de voile. Ce n'est pas nécessaire : toutes les maisons voisines sont habitées par des cousins, plus ou moins éloignés, et le voile est une habitude de la ville...

Les trois grands fils sont eux aussi absents du *hûš* toute la journée, « parce qu'ils travaillent » renseigne le père. Le quatrième fils reste souvent dehors avec ses camarades de lycée, très rarement au café : ils occupent un angle d'une proche ruelle pour discuter. L'épicerie voisine paraît être un lieu de rendez-vous important pour ces jeunes du quartier. Les deux sœurs jumelles rentrent rapidement après les cours du collège, et ne sont jamais hors de la maison la nuit tombée. Chaque fois que possible, les enfants rentrent pour le déjeuner, et rejoignent alors les autres enfants scolarisés. Les repas sont pris en famille, c'est-à-dire dans la même pièce, celle où est installée la télévision. Chacun se sert, par ordre d'arrivée dans le *hûš*. Bien qu'ils habitent une autre maison, le fils aîné et son épouse partagent le dîner ; la belle-fille reste souvent pour passer les soirées avec la mère et ses belles-sœurs, avec qui elle s'entend bien.

A.2.b. Les différentes pièces

La cour [2] reste le lieu privilégié de l'habitation. Véritable articulation entre toutes les pièces, l'ensemble de la famille fait bien plus que simplement la traverser : elle sert de point d'appel et de rencontre et, quand le temps le permet (chaleur, vents de sable...), toutes les activités se passent dehors — même regarder la télévision, sortie pour l'occasion devant la porte. L'été, tous dorment dehors, sur des lits montés pour la saison, une structure rehaussée du sol (pour éviter les rampants et scorpions), réalisée avec des pennes de palmier. En comparaison, le sol en terre battue de la cour est beaucoup plus frais que les endroits cimentés ou carrelés. Les différents endroits de la cour n'ont pas la même valeur d'usage. Dans la partie accolée à la cuisine est déposé le bois de chauffage du four à pain, à côté d'un pigeonnier posé sur quelques briques et couvert d'une feuille de tôle. Les grands récipients sont mis à sécher contre le mur de la cuisine, car il est ensoleillé toute la journée. Face à la porte de la cuisine se trouve un étal « de récupération » (il s'agit d'un morceau de mur carrelé provenant de l'hôtel Oasis, que le père a récupéré lors de sa récente rénovation). Véritable extension de la cuisine, les torchons, la vaisselle mais aussi la nourriture sont mis à sécher sur cet étal de fortune, la mère y dépose également les plats en attendant de les laver. La terrasse devant la *dâr* est fréquemment balayée par la mère ou l'une des filles. Les occupants de la maison s'y assoient souvent, y passent le temps, discutent entre eux. Deux petits jardins, des espaces nettement



III. 101: vue générale de la cour 2

délimités par des morceaux de plaques fibro-ciment, sont plantés de menthe fraîche, de basilic et d'autres herbes aromatiques... Tous les membres de la maisonnée vérifient l'état des herbes aromatiques plantées dans les petites carrés, devant la cuisine et le *dâr*, et les arrosent si besoin.

Un fil d'étendage traverse toute la cour, dans sa plus grande diagonale, séparant visuellement les nouvelles pièces construites des autres. Côté sud, contre la clôture séparant de la maison mitoyenne, le père a entreposé des objets de récupération : anciens stipes de palmier, grandes branches, vieilles portes — qui serviront peut-être comme bois de chauffage. Les parties de la cour les plus utilisées restent celles devant la cuisine et les *dâr*-s, les autres endroits sont essentiellement des zones de passage.



Ill. 102: vue intérieure de la *sgifa*

La *bît sgifa* [1] est la seule pièce dont le passé reste mentionné au présent : elle est de temps à autre dénommée *dâr gabliyya*³ par le père, à cause de son orientation certes, mais surtout en souvenir du temps où cette pièce était *dâr*, c'est-à-dire la pièce d'habitation. La porte actuelle ouvrant sur le jardin n'existait pas : une fenêtre haute fut ouverte, pour la ventilation de la pièce, puis la porte percée en 1992 pour permettre une communication directe avec le jardin planté mais aussi la rue. Le bassin a été rajouté quand la pièce est devenue *sgifa*, ce passage entre deux endroits, le jardin encore ouvert sur l'extérieur et la cour intérieure de l'habitation. Sur la margelle en maçonnerie du bassin, des savons, des verres et des brosses à dents, un petit miroir et une brosse à cheveux en plastique. Cette *sgifa* est importante dans l'organisation quotidienne de la maison : elle sert de réserve, de lieu de stockage. Contre la cuisine, dans le petit côté face au bassin sont entreposés des sacs de grain, des cartons de réserves, des dattes, des cageots emplies d'oignons. Un métier à tisser est soigneusement rangé dans un angle. La mère ne le monte que lorsqu'elle a une commande d'ouvrage, qu'elle achève le plus rapidement possible. Son emplacement, marqué par des trous au sol et des crochets au mur, est toujours dégagé : il est face à la porte donnant sur cour, dans la partie la plus lumineuse de la pièce. Cela permet également à la mère de travailler à contre-jour, pour mieux voir les fils de la trame, plus que de surveiller la cour. Toutes sortes d'ustensiles sont accrochées au mur du fond : une ancienne outre, des sacoches, une scie à bois... Quelques habits sont rangés sur les étagères dans le placard, invisibles. Une bicyclette est remise quand aucun des enfants n'en a usage. Cette pièce est un véritable vestibule, personne n'y stationne – sauf la mère lorsqu'elle tisse, tout en entretenant un lien vocal avec ses filles dans la cour. Les étrangers à la maisonnée qui pénètrent jusque là sont reçus dans la cour ou dans la *dâr*.

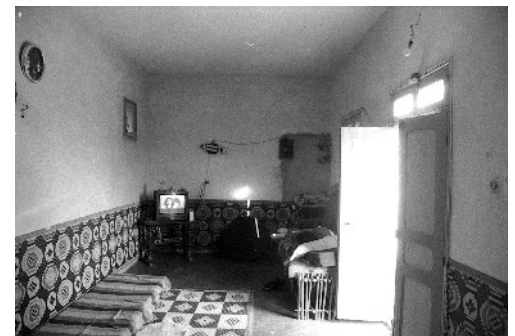
3. *Dâr gabliyya* signifie la « *dâr* orientée vers la Quibla [à la Mecque]. Bien qu'en arabe, *qibla* soit la direction du Sud, la traduction littérale n'est pas à retenir ici. Il faut comprendre cette orientation comme étant celle de la mosquée sacrée : « Tourne donc ton visage dans la direction de la Mosquée sacrée. Où que vous soyez, tournez votre face dans sa direction » : *Le Coran* (II; 144). A Tozeur, cela correspond à l'orientation sud-est-est.

La cuisine – *kuġina* [6] est une petite pièce où ne rentrent pratiquement que la mère et sa fille aînée. Cela peut s'expliquer par la petite taille de la pièce, mais aussi par leur efficacité à gérer les affaires de la maison, en particulier la préparation des repas. Elles n'ont pas besoin de l'aide de leurs jeunes sœurs. D'une façon générale, ni le père ni les frères ne pénètrent dans la cuisine. Cet espace ne sert que pour la préparation : il contient en effet le nécessaire de cuisson, une gazinière face à la porte, à côté d'une table sur laquelle sont posées des casseroles et des marmites, des grands plats de service, une tasse remplie de couverts. À part de nombreuses boîtes d'épices, du thé et du café, cette *kuġina* ne contient pas de nourriture, juste quelques paquets de riz ou de pâtes déjà entamés. Les petites courses sont faites avant chaque repas, à l'épicier du quartier qui a ouvert boutique à 100 m de là. Toute la partie du mur autour de la gazinière et de l'étagère est couverte de posters et de photographies d'acteurs et de chanteurs offerts par le journal tunisien *al-alam*, collés par la fille aînée. La porte de la cuisine n'est jamais fermée, même la nuit.



III. 103: intérieur de la cuisine

La *dâr* [pièces 3-4-5] était à l'origine une seule grande pièce, jusqu'à ce que le père ne rende les *maqšûra*-s indépendantes, en leur ouvrant un accès direct sur la cour. Dans leur usage quotidien, elles sont encore fortement liées, bien que chacun des espaces ait ses spécificités. La pièce centrale de la *dâr* [3], celle avec les deux fenêtres, est aussi la pièce centrale de la maison. C'est ici, dès la seconde visite, que je rencontre pratiquement tous les membres de la



III. 104: vue intérieure de la dâr 3

maisonnée, assis à diner sur des matelas en mousse, placés de chaque côté de la pièce, tout en regardant la télévision installée dans un coin. Un téléphone est posé à côté de la télévision, à droite de la porte. Cinq des six matelas sont placés à même le sol sur des nattes en plastique, seul celui à droite de l'entrée (le plus proche de la télévision), est un divan en bois. Devant chaque matelas, des peaux de moutons permettent de ne pas poser les pieds sur les nattes en plastique, froides et humides en hiver. Les murs sont blancs, quelques tableaux d'images pieuses et des calligraphies d'inscription coranique sont accrochés. Une natte en plastique, une fabrication chinoise achetée au marché hebdomadaire, court le long du mur, pour que les occupants puissent s'adosser sans être en contact direct avec le mur froid. Aucun objet ou meuble ne vient surcharger cette ambiance, sauf deux bancs disposés en angle à droite de la porte (lors d'une visite d'été, les deux bancs se faisaient face, ils étaient toujours à droite de l'entrée). Lorsque le temps est clément et le soleil modéré, nous avons vu la mère s'asseoir devant cette pièce, sur un petit tabouret ou à même le sol cimenté. Dans la description de l'usage des différentes pièces faite par l'un des fils, la mère s'endort dans cette pièce centrale de la *dâr* en regardant la télévision, avec ses enfants, principalement ses filles.

Le père s'est réservé la petite pièce de droite [4]. Il y dispose d'un lit (un matelas sur un sommier de bois), d'une petite armoire aux portes vitrées où il conserve l'ensemble des papiers importants : les courriers échangés avec la Municipalité et la reconnaissance de sa possession, les factures d'eau... Au mur, face à la porte, il a accroché son fusil qu'il recouvre de son chèche la nuit. L'une des jumelles s'est appropriée la table disposée juste à gauche de l'entrée : elle révisé ses devoirs et est pratiquement la seule à pénétrer ici, avec la mère qui vient y faire ses prières quotidiennes. A droite, une machine à coudre est installée en permanence, seule la grande fille l'utilise, rarement. Cette petite pièce est à l'écart de l'agitation quotidienne du *hūs*.



III. 105: vue de la pièce 4, la "chambre du père"

A l'opposé de la chambre du père, à côté de la *bît sgîfa*, la troisième pièce [5] de la *dâr* est ouverte à tous les membres, ne serait-ce que par la présence du réfrigérateur contenant essentiellement des boissons fraîches. Le dernier fils dépose ici ses affaires scolaires, sur une petite étagère. Mais cette pièce est surtout le lieu où sont entreposés les matelas et couvertures durant la journée. Sa porte est juste tirée, rien de précieux n'est déposé dans cette petite chambre. L'un des grands fils y dort quelquefois.

Côté sud, la pièce 8 est désignée comme étant la « chambre des garçons – *bît llulâd* », alors que l'autre pièce [9] est la « chambre des filles – *bît al-banât* ». Personne n'utilise la véranda – *firânda* [10], pourtant fraîche car à l'ombre toute la journée. C'est dans la pièce 8 que le fils cadet, enseignant, a installé son bureau et l'ordinateur qu'il vient d'acheter, qu'il joue du luth. Il dort dans l'un des deux lits, l'autre étant utilisé par le dernier fils, lycéen. Une étagère construite (dalle en béton armé) supporte nombre de cartons remplis d'affaires diverses et de vêtements. Les habits courants des fils sont accrochés à un porte-manteau.



III. 106: vue des pièces 8 et 9 et de la véranda

La « chambre des filles » [9] est appelée ainsi par commodité. Elles y ont certes dormi toutes les trois, mais cette pièce sert actuellement de dépôt des affaires acquises en vue du mariage prochain de la fille aînée. Plus personne n'y dort depuis que tout le trousseau est entreposé là, les filles restant dans la pièce de la télévision [3]. Les portes de ces deux pièces sont fermées durant la journée, nul ne s'y rend. Ces deux chambres disposent chacune d'une prise téléphone, seul un combiné est branché dans la chambre des garçons, qui s'en servent très peu. Le fils benjamin, l'enseignant en géographie, compte faire une demande de raccordement à internet, il a déjà installé son ordinateur dans la pièce [8].

Les sanitaires – *twâlât* [7] sont accessibles seulement à partir du jardin planté. Ils ont été placés ici, hors de la cour, pour différentes raisons. Cet emplacement a été choisi pour des commodités pratiques d'évacuation des eaux vannes et usées, l'accès à la fosse septique permet un raccordement ultérieur au réseau d'évacuation, ce qui ne serait pas possible ailleurs à cause du contrebas de la cour. De plus, le jardin est déjà un espace considéré comme totalement privatif, même si la porte donnant sur la rue, juste à côté, reste ouverte toute la journée. Nul en effet ne passe cette porte extérieure s'il n'a de raisons de pénétrer ensuite dans la maison. Cependant, cet éloignement autorise de fait un usage par tous ceux qui franchissent cette porte, ceux qui ont accès au jardin, d'autres membres de la grande famille habitant les maisons voisines. Cet espace ne contient aucun accessoire de toilette. Son achèvement et sa finition ne sont pas donnés comme une priorité dans les échéanciers de construction. Si les enfants l'appellent « *twâlât* », une version phonétiquement du mot français « toilettes », le père continue de dire « cabinet d'aisance – *bît râha* ». La douche sert principalement en été, pour se rafraîchir après une chaude journée. En hiver, tous préfèrent encore le hammam. L'absence de système de chauffage d'eau et la sortie directe vers l'air frais hivernal expliquent en partie cette non-utilisation de la douche – plus que le fait qu'elle ne soit pas achevée.

L'enclos [12] est un vaste terrain, d'une superficie sensiblement équivalente à celui du *hûs* (un carré d'environ 16 m de côté). Du petit bétail et des animaux de basse cour sont parqués dans cet enclos : chèvres, poules, lapins... Actuellement, ces animaux, choisis pour être très prolifiques, servent de réserve de viande à la famille et sont nourris avec les restes de repas et les déchets végétaux de la cuisine et du jardin. La construction d'une pièce d'habitation a été



Ill. 107: vue de l'enclos et de la construction 13

commencée par le père à la fin des années 1970 (« en même temps que la *dâr* principal »), afin de faire valoir sa prise de possession du terrain alors que les agents de la DR-MEH établissaient le levé topographique de la zone. Il s'agissait alors d'entériner le *hawz*, l'occupation sans titre légitimée par une justification de présence. Une fois que les agents des services techniques eurent fini leur travail de relevé sur cette zone, le père arrêta la construction car elle ne s'intégrait pas dans son calendrier de priorités. Ce terrain sert de réserve foncière : le père l'a ouvertement attribué au troisième fils, l'enseignant, si toutefois celui-ci veut y construire sa maison et vivre à Tozeur une fois marié.

B. LES RESTITUTIONS CHRONOLOGIQUES DES ÉTAPES DE CONSTRUCTION

B.1 L'historique de la maison

B.1.a. La fondation de la maison expliquée au fils

Le père, en présence de son fils cadet, livre l'historique de la maison et des étapes principales de la construction.

Le père commence l'historique en remontant loin dans le passé, au début du XX^e siècle. Il indique que le « premier *hûs* à être construit [à Rass Edhraâ] est celui du fils de Brahim en 1924 », sur des « terres attribuées par une ordonnance beylicale datant de 1911 ». Puis il explique que les premières extensions bâties autour de cette maison datent de l'après-guerre, vers 1949 : « les constructions commencent à s'étendre – *bidâ tawssi' al-binâ* ». Le groupe de maisons devient visible à partir de cette date⁴. « À cette époque, les gens passaient l'automne et l'hiver à cet endroit sous leurs tentes respectives, travaillant dans les palmeraies, avant de repartir accompagner le bétail dans les pâturages au cours du printemps et de l'été ». La « première pièce construite par la famille est une *dwîra*, vers 1952 ». Par « famille », le père signifie son propre père et ses frères (les parents linéaires), mais pas ses oncles directs et cousins (parents collatéraux patrilinéaires), qui édifient chacun une *dâr*, pour leur usage respectif. Le terme de *dwîra* signifie autant « petite maison » (diminutif de *dâr*, son sens premier) que « enceinte ». Les deux sens se recoupent ici, un terrain enclos et une petite bâtisse, indissociables l'un de l'autre. La première construction appelée « *dâr* » date de 1957, la date de son mariage, un « mariage organisé par son frère ». Il nous précise qu'elle ne faisait que « quatre stipes de large », soit environ 2,50 m, la largeur d'un lit. Cette unité de mesure, avec comme base le stipe, semble avoir été en vigueur de façon courante dans le passé, pour décrire la longueur d'une pièce – et indirectement la richesse des propriétaires : les stipes s'achetaient obligatoirement auprès d'oasiens sédentaires. Avec son frère, il construit cette pièce en *fankâr*⁵, en même temps qu'ils élèvent une petite boutique d'épicerie – *hawanît* et qu'ils participent au chantier d'une école distante d'une centaine de mètres. Le père précise alors les modalités du chantier de l'école : lui et son frère, aidés des quelques autres hommes présents ont construit eux-mêmes l'école. « Ceux qui ne pouvaient payer la contribution fixée à deux dinars devaient donner dix jours de leur temps en participant à la construction ». Ils ont achevé l'école avant d'entreprendre la réhabilitation de la salle de prière qui lui fait face⁶.

4. La couverture aérienne établie en 1948 ne donne à voir que des maisons éparses, que je n'ai pas pu localiser précisément sur la couverture suivante de 1975, par absence de repère stables. Toutefois, le plan de 1956 (établi par l'armée française) indique bien des îlots bâtis distincts.

5. Le *fankâr* est l'appellation locale d'une marne sèche, une pierre sédimentaire extraite sous forme de blocs parallélépipédiques, sur les flancs de la colline même de Rass Edhraâ. La grande majorité des maisons de quartiers anciens de Tozeur est bâtie sur des fondations en *fankâr*.

6. Ce mesjed ou salle de prière était à l'origine une maison d'habitation, appartenant à un Soufi, un habitant originaire de l'Oued Righ algérien, venu dans les années 1930 à Tozeur, puis reparti en Algérie après l'indépendance de son pays. Le Soufi a vendu sa maison aux Rakârka « 50 Dt », avec l'entente réciproque que les deux pièces seraient .../p.185

Cette façon qu'a le père de commencer l'historique de la maison, par un rappel historique du quartier, retient mon attention. Comme je m'en rendrais compte par la suite, la citation de l'ordonnance beylicale permet de légitimer leur présence : il ne peut s'agir donc de terrains « illégitimement accaparés », puisqu'ils leur appartiennent déjà comme le prouve cette reconnaissance établie par le pouvoir central... En entamant le récit par une époque qu'il n'a lui-même pas connue, c'est également une inscription dans l'histoire qui est recherchée, un retour aux fondements de leur présence en ces lieux, sans pour autant qu'une légitimité quelconque ne soit ouvertement revendiquée. Il s'agit autant d'une histoire du site, pour rappeler l'ancienneté de leur installation par rapport à d'autres constructions à Tozeur, que d'une histoire familiale et tribale, pour souligner les liens entretenus avec le voisinage proche. La précision des dates et de la chronologie surprend d'autant plus qu'elle ne se rattache à aucun événement familial, local ou national particulier. Auraient-elles été obtenues par recoupement entre des calendriers grégoriens et celui du lignage ? Le père ne veut (peut ?) pas reprendre devant nous ce calcul — tout en maintenant la véracité de ces dires. D'autres études sur ce site⁷ ont montré à quel point les « jeunes » étaient à la recherche d'informations, et il est probable que ce discours du père s'adressait autant à l'enquêteur qu'au fils présent.

Si Lamine s'installe donc en ces lieux, mais après avoir visité au début des années 1960 d'autres oasis (Chebika...), où sont également sédentarisés des Ouled Sidi Abîd. Son intention première était de rester en bordure des terres de parcours du lignage. Le choix définitif de Tozeur tient peut-être dans cette phrase de Si Mohamed (O^p, frère de Si Lamine) : « c'était à Tozeur que l'on se ravitaillait et qu'on travaillait dans l'oasis ». Dans une autre discussion, le fils cadet de Si Lamine évoque les possibilités d'accès à la scolarité, assurées à Tozeur à cette époque, mais incertaines dans les autres villages.

La fixation au sol est traduite par la mise en valeur immédiate de la terre. Si Lamine plante avec son grand frère 20 palmiers, tous de variétés comestibles : de « bonnes dattes ». En se rappelant cette période, Si Lamine dit avoir fait ce jardin également en réaction à la politique gouvernementale « socialiste »⁸. Les « premières années ont été très difficiles » : pour que les palmiers ne crèvent pas de sécheresse, ils portent à dos d'homme, depuis la « source américaine »⁹ distante de 500 m, l'eau nécessaire pour les arroser, c'est-à-dire « vingt litres par jour par palmier ». La narration de cette époque à ses enfants pour la énième fois a comme objectif avoué de leur

transformées en salle de classe.

7. Voir en particulier les recherches de N. Puig, sur la fabrication des arbres généalogiques – *šağara* par les jeunes Rakârka, et les discours qui les portent : *Bédouins sédentarisés et société citadine*, 2004, pp. 189-194.

8. Il s'agit de la période du Gouvernement Ben Salah, qui ira jusqu'à tenter une collectivisation forcée des terres avant d'être désavoué en septembre 1969. Ce gouvernement a dû démissionner, après de grandes manifestations de petits propriétaires dans le Sahel essentiellement, qui protestaient contre l'abattage des clôtures et la collectivisation des oliveraies individuelles de petite taille.

9. La « source américaine – *ain l-amirikân* » est un forage profond effectué par l'armée américaine en 1943 à proximité de la gare ferroviaire, pour alimenter en eau potable ses troupes stationnées à Tozeur.

inculquer « le respect du labeur » me dit le père. A ce moment de la narration, le fils interrompt son père et se plaint qu'un de ses cousins, fils de Si Mohamed, « ne respecte pas cette palmeraie ».

En 1967-1968, quand leurs « conditions économiques s'améliorent » (Si Lamine entend ici les revenus générés par leur travail en qualité de maçon et leurs capacités d'épargne), il construit avec son frère deux pièces d'habitation de douze mètres de long chacune, soit une pièce pour chacun. Si Lamine la laisse entière, mais son frère la partage en deux quelques années plus tard. L'arrêt du pastoralisme saisonnier régulier date de cette période, « à cause de la scolarité des enfants », pourtant encore en bas âge (l'aîné n'a que trois ans). La qualité de cette construction est nettement plus solide que la précédente *dwîra* datant de 1952 (construite en toub), ou même de la *dâr* de 1957 en *fankâr*. Cela peut être interprété à juste titre comme une nette volonté de sédentarisation, liée à une instruction et une scolarisation de ses enfants, mais cette volonté n'est pas exclusive de son mode de vie précédent. Si Lamine laisse comprendre qu'il pratique pendant de longues années encore un nomadisme saisonnier, il continue à passer de longs séjours dans la steppe avec d'autres membres de la fraction. Le maintien de cette activité confirme que, malgré les politiques successives de sédentarisation mises en place par l'Etat tunisien, que « les maisons des nomades sédentarisés ne constituent pas en elles-mêmes une preuve de leur sédentarisation », comme cela avait déjà été constaté en Algérie dix ans plus tôt¹⁰. Cependant le père Si Lamine traite ce mode de vie sédentaire en opposition des conditions de vie très difficiles du pastoralisme. Les revenus qu'il a pu tirer de Tozeur en tant que maçon sont sans commune mesure avec ses anciennes ressources tirées du pastoralisme extensif. La nostalgie des propos relatifs au désert disparaît lorsqu'il considère son choix rétrospectivement. A cette époque, ni la maison ni le jardin de palmiers ne sont encadrés d'une *tâbia*, cette clôture en palmes telles qu'on la rencontre encore fréquemment dans les oasis. Il n'y a qu'une délimitation sommaire pour indiquer l'étendue qu'ils se sont octroyée avec son frère : quelques pierres aux angles. De telles délimitations seront encore visibles vingt ans plus tard : j'en ai relevé dans le quartier de Helba en 1990-1999¹¹. Une clôture visuelle n'est pas nécessaire : les premières maisons sont encore très éloignées les unes des autres. Un passage – *šârî* longe l'arrière de la maison, il sépare la parcelle plantée de l'habitation. Le père dit que ce passage était alors « ouvert à tous », c'est-à-dire à ceux du voisinage spatial immédiat. De fait, son usage était limité à ceux du lignage M'Barak habitant à proximité.

B.1.b. Les étapes constructives de la maison

Passé cette étape de 1967-1968, le discours du père se centre exclusivement sur le *hûš* qu'il habite. Les événements survenus dans le quartier environnant ne sont plus mentionnés. La

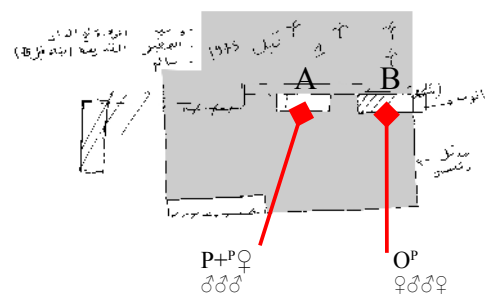
10. Voir la contribution de J. PETIT au groupe de travail PROZUHA : « Dans la perspective de projets de recasement, [...] la maison n'est pas synonyme de sédentarisation. [...] Ce serait une erreur que de construire pour les nomades des maisons à caractère nettement sédentaire ou que de chercher à les sédentariser par le biais d'un programme d'habitat », in « Amélioration de l'habitat traditionnel et recasement dans les maisons nouvelles », 1961, p.91.

11. Voir les relevés et croquis publiés dans ABACHI F., « Lecture d'une extension urbaine spontanée », 1999.

restitution chronologique quitte le registre de la narration historique : Si Lamine dessine de lui-même tous les croquis des étapes qu'il identifie comme telles.

Le point de départ : 1975

Le premier schéma de la maison que Si Lamine dessine s'intitule « avant 1975 – *qabal* 1975 ». Dans la pièce A, dorment Si Lamine, son épouse et les trois garçons Wahid, Sghraïer et Salem, alors âgés de quatre, trois et un an, la partie gauche (délimitée par les pointillés) servant de « cuisine ». Dans la partie hachurée de la pièce B dorment Si Mohamed O^p et ses quatre jeunes enfants (Si Mohamed est veuf depuis la naissance de son quatrième enfant).



III. 108: occupation du *hûš* en 1975

La date de 1975 sert de repère : « nous avons monté le mur – *hazzîna-l-hût* ». D'une part, Si Lamine évoque la construction du mur de clôture, élevé vers 1975 à cause de « ceux des mines »¹² qui viennent habiter les premiers logements sociaux situés à environ deux cents mètres de là. Il juge utile de préciser qu'avant, « une simple protection contre la vue suffisait » et que « les portes n'étaient jamais fermées ». En 1975 se produit donc un changement notable dans l'appréciation de l'espace extérieur au *hûš*, parce qu'ils ne sont plus entre membres de la même fraction : « il y a eu beaucoup d'étrangers qui sont venus habiter ». D'autre part, le processus de régularisation administrative et cadastrale de la parcelle de terrain commence en 1975. Les deux frères délimitent spatialement leur emprise foncière et pour pouvoir garder cette possession, puis acceptent le contrat de vente établi par la Municipalité de Tozeur¹³. Ils payent alors la somme d'environ 2 500 Dt, une « somme considérable pour l'époque » nous fait comprendre le père. Il se rappelle que pour s'acquitter du montant, ils ont dû « vendre des bêtes », mais n'ont pas pu avoir alors la totalité du terrain convoité, faute de disponibilités monétaires suffisantes.

Le croquis montre que Si Lamine entend alors par « maison » tout l'espace compris dans l'enceinte délimitée par ce mur en toub qu'il édifie avec son frère. Nous apprenons alors que cet ensemble de pièces d'habitation porte le nom de « *hûš Sgraiyyar* », du nom de Sghraïer, le père de Lamine (nom qui sera également donné au deuxième fils de Lamine). A cet effet, il nous informe que « (tous) les fils de Sghraïer habitent ici ». Cette appellation est d'ailleurs celle qui reste dans la mémoire des gens de Rass Edhraâ¹⁴. Le croquis indique un rectangle, à l'intérieur duquel il place

12. Comme les Tozeri des quartiers anciens, Si Lamine appelle « ceux des mines » les personnes ayant travaillé dans les mines de phosphate du triangle montagneux délimité par Gafsa, Metlaoui et Redeyef, bien qu'elles soient Ouled Sidi Abid comme lui. Les restructurations successives de ce secteur minier ont entraîné un tarissement de l'emploi, et une émigration progressive vers les centres urbains régionaux (Gafsa et Tozeur principalement) à partir des années 1975.

13. Le processus de régularisation foncière est plus amplement décrit au chapitre XIV *Impacts de l'urbanisme réglementaire*.

14. Questionnant mon chemin, lorsque je cherchais à me rendre dans une nouvelle habitation à Rass Edhraâ, il m'a toujours été demandé « le fils de qui » était la personne recherchée. *A contrario*, dans les quartiers anciens de Tozeur, il me fallait désigner « qui » je recherchais.

sa pièce d'habitation et celle que son frère Mohamed habitait avec ses quatre enfants. Les deux pièces d'habitations sont dans le même *ḥat*, le même trait. Bien qu'elles ne soient pas contiguës (une distance d'un mètre les sépare), elles sont considérées comme formant une même construction. L'entrée principale du *ḥûš – madḥal arrâ'issi*, est indiquée par une flèche sur le croquis et une interruption dans le trait représentant le mur. Les forts liens familiaux qui unissent les deux frères sont ici clairement explicités spatialement. J'ai déjà eu le récit des actions communes entreprises à eux deux : l'aide réciproque pour le mariage, le jardin, les chantiers, de l'école et de la salle de prière, les autres chantiers... Ces rappels m'incitent à intégrer la maison du frère Mohamed pour saisir au mieux les évolutions de l'habitation de Si Lamine au sein du *ḥûš Sḡraiyyar*. Dans le même *ḥat* et à la même période, les deux frères construisent également une petite « boutique d'épicerie – *ḥânût* » (la partie non hachurée de la pièce B du croquis). Cette boutique n'est pas incluse dans l'espace délimité du *ḥûš Sḡraiyyar*, seul son mur arrière est mitoyen avec la *dâr* de Si Mohamed.

Ce mur a une autre raison : fin 1975, Si Mohamed se remarie, après quelques années de veuvage. Pour cette occasion, il rénove complètement sa *dâr* : les pièces en toub sont démolies et sont reconstruites en pierre – *šaršûr*, avec une dalle en béton armé comme toiture. A la place de l'ancienne pièce unique, il y a désormais deux espaces : l'un est destiné au couchage et le second sert de cuisine et de resserre.

Suite à nos questionnements sur la période manquante 1969-1975 dans la restitution chronologique, Si Lamine précise verbalement qu'entre 1968 et 1975, la « *dâr* ne subit pas de transformations ». Dans un premier temps, il restreint son discours sur son habitation, à la partie qu'il appelle *dâr al-qadîma*, [litt. : *al-qadîm* – l'ancien, le vieux]. Il rajoute un pointillé sur le croquis « après 1975 », pour indiquer la création d'une *maqşûra* au sein de la grande pièce et sa séparation physique (par un mur) avec le reste de la pièce. Ses trois premiers fils sont nés dans cette *dâr al-qadîma*. Ils dorment alors tous dans la *maqşûra*.

Cette pièce et celle de son frère disposent d'un raccordement électrique et au réseau d'eau potable dès 1969. Le robinet – *sabbâla* [litt. fontaine] est installé hors des pièces d'habitation, à proximité de la porte d'accès principal. Les premiers temps, ils arrosent les palmiers avec cette eau, mais ils mesurent vite les conséquences : ils ont de très grandes difficultés à payer la lourde facture de l'eau consommée (114 Dt !). Ils hésitent entre soit arracher les palmiers, soit creuser un puits. En optant pour la seconde solution, ils creuseront la majeure partie du puits à eux deux, et bâtissent un petit bassin attenant qui servira de lavoir : les deux épouses viennent désormais laver le linge dans ce lavoir. De ce fait, elles n'ont plus à se déplacer jusqu'à l'oued. Dans un coin de la palmeraie est installé un abri de branchages pour faire ses besoins.

Le chemin – *šâri* est également mentionné mais le mot est barré : il sera fermé au passage l'année suivante, lorsque la délimitation de l'espace *ḥawz* est achevée. Les deux frères ont borné leur terrain par un muret en toub qui englobe toute l'emprise, car les agents du cadastre font le

relevé de leur quartier. Les voisins se plaignent de cette fermeture : il s'agit de familles qui ont des « relations » (des liens de parenté) de part et d'autre du *hûš Sğraiyyar*. La suppression de ce passage les oblige à un grand détour. Seul un recours que Si Lamine sollicite après de la Garde Nationale *al-ħaras* permet de clore définitivement cet incident. La décision de la Garde Nationale est sans appel : « la palmeraie et la maison appartenant à un même propriétaire ayant assaini sa situation avec la Municipalité, il n'y a pas de passage ouvert entre les deux ». Le recours à une telle institution (la Garde nationale) surprend aujourd'hui, mais il indique que déjà à cette époque les questions foncières soulevées par la sédentarisation ne pouvaient être résolues seulement par le code coutumier et le conseil des cheikhs – en tous cas à partir d'une certaine densité urbaine.

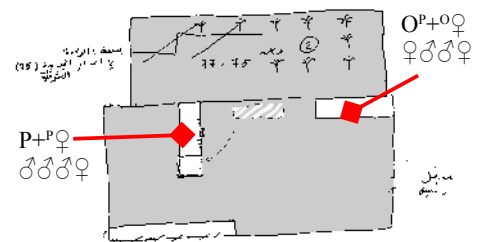
Etape n°2 : entre 1975 et 1977

La période de 1975 à 1977 nécessite un nouveau croquis « 75 – 77 ». Il y a désormais deux cadres. Le premier correspond à la cour et aux habitations, le second au jardin.

En 1975, Si Lamine emménage avec sa nouvelle épouse et les trois enfants issus de son premier mariage dans une autre construction mitoyenne, qu'il vient juste d'achever. Leur première fille y naîtra (1976). La nouvelle construction

est appelée *dâr šarqîyya* [litt. celle qui ouvre vers l'Orient, le Levant], mais aussi *dâr al-jadîda* [litt. la nouvelle]. Ses murs sont en moellons de pierre. Sur le croquis de cette *dâr šarqîyya*, le père a jugé utile de dessiner les ouvertures de cette pièce, « ouvertures [qu'il a] prévu dès le départ ». Il s'agit d'une de ses innovations que « même les gens de Helba venaient voir », c'est-à-dire que la reconnaissance de son travail débordait largement son groupe social. Cette précision démontre autant sa renommée que l'importance de ce détail architectural et l'agencement intérieur qui peut en découler. Ces ouvertures sont « faites chez un menuisier » précise Si Lamine, ce qui implique une compensation financière du travail (achat du bois, travail et machines) en même temps qu'une division de plus en plus nette des tâches à effectuer dans la construction. Notons que le schéma précédent ne comportait aucune trace d'ouvertures, alors qu'elles seront systématiquement dessinées dans les croquis suivants.

Si Lamine précise que la *dâr al-qadîma* est totalement détruite. Il réemploie immédiatement la toub des murs dans la construction de la *kuġîna*, car « ils ne doivent pas habiter et cuisiner dans la même pièce ». La spécificité d'un espace est également fonction de la quantité d'ustensiles employés et disponibles, leur fréquence d'usage. En 1975, ils achètent une gazinière, et tous les ustensiles de cuisine sont gardés dans un « placard – *blakar* » (dont il ne subsiste aucune trace). Cette séparation habiter / cuisiner peut également éclairer sur les raisons de la création d'une *maqšûra* dans la *dâr al-qadîma* précédente. Nous pouvons alors penser que cette *maqšûra* était uniquement réservée au coucher, et à celui de toute la famille et non du père seulement. Le



III. 109: l'occupation du *hûš* de 1975 à 1977

déménagement rapide et la façon dont la *dâr šarqīyya* est adossée sur la *dâr al-qadīma* nous permet d'envisager que la construction de celle-ci était en cours depuis quelques temps et qu'ils n'ont emménagé qu'une fois cette pièce achevée — ce que ne dit pas le père. Cette construction traduit également une nouvelle compréhension de l'espace réservé à l'habitation. Elle vient fermer la cour en créant un angle avec les autres corps de bâtiments existants et délimiter les rapports avec les animaux contenus dans l'enclos « qui a toujours été là » indique le père lors du relevé. Par cette séparation nette de l'espace des animaux et un regroupement des pièces, l'espace habité acquiert ses premières qualifications stables et orientations dans les pratiques et répartitions spatiales domestiques.

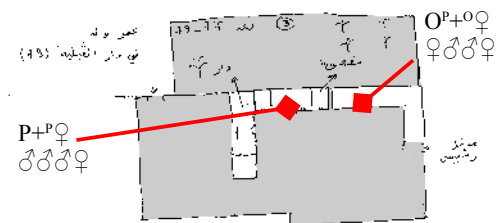
Par la suite, Si Lamine n'évoquera plus jamais directement les techniques et les matériaux de construction employés, bien qu'il soit maçon. Il précisera seulement, au cours d'une autre discussion, « qu'avant 1990, toutes les constructions étaient en toub, et qu'il y a eu beaucoup de changements après les inondations [de décembre 1989]¹⁵ ». Pour lui, « construire [en toub] était rattaché à une mentalité particulière – *marbûta bi-âqliyya muâyyina* ». Il ne donnera pas d'autres explications qu'une justification technique : Si Lamine considère que la nature du liant employé (toub, chaux hydraulique, ciment...) détermine la classification de la construction. Les *dwîra*-s ou les *tâbia*-s, somme toute provisoires, pouvaient être construites en toub, alors que les *dâr*-s habitées faites pour durer doivent être en maçonnerie de moellons ourdis avec un mortier hydraulique, à l'image de la bâtisse qu'il édifie pour la *dâr šarqīyya*.

La famille de Si Lamine ne dormira que de 1975 à 1977 dans cette *dâr šarqīyya*, car il construit durant cette période une nouvelle pièce d'habitation : la *dâr gablīyya*, une construction qui existe encore (pièces 3, 4 et 5 du relevé).

Etape n°3 : entre 1977 et 1979

Si Lamine précise qu'en 1975, ils « étaient tout seuls », il y avait juste une haie d'épineux entre eux et le désert. Puis sont venus, « là-bas », les premiers habitants de la SNIT, en même temps que se construit cet aéroport « resté longtemps fermé ». Ce qui est « derrière la maison » [plus loin vers les hauteurs de la colline] n'a commencé à être occupé que dans les années 1980, ce que montre bien la photographie aérienne de 1975.

En 1977, toute la famille déménage à nouveau dans une autre pièce d'habitation qu'il vient d'achever. Suite à la démolition de la *dâr al-qadīma*, une reconstruction immédiate d'une autre pièce d'habitation est menée au même endroit, mais avec de nouveaux matériaux : des murs en pierre avec une dalle de toit en béton. Si Lamine trace la



III. 110: l'occupation du hūš de 1977 à 1979

15. Je constate également *de visu* ces propos : toutes les constructions postérieures aux inondations de 1989 ont un liant à base de ciment hydraulique, quel que soit le matériau de construction utilisé.

nouvelle pièce avec ses *maqşûra*-s, bien que la séparation se fasse qu'une ou deux années plus tard (vers 1979), suivant ses dires. Dans une de ses remarques, il indique que cette pièce était « trop longue » pour rester en l'état. Elle passe d'un rapport longueur / largeur de 1/4 sans *maqşûra* à un rapport de 1/2 avec *maqşûra*. Le père Lamine dort désormais dans l'une des *maqşûra*-s (celle de droite, dont il conservera l'usage), les deux grands fils dans l'autre, la mère dans la partie centrale avec les enfants en bas âge. La pièce qui leur servait les trois années passées de pièce d'habitation, la *dâr şarqîyya*, se transforme peu à peu en dépôt, même si elle est toujours considérée comme « *dâr* ». Les deux femmes de l'habitation (l'épouse de Si Lamine et la nouvelle épouse de Si Mohamed) y installent leur métier à tisser. L'ancienne tente de nomade, la *bît shaâr*, y était également conservée lorsqu'ils n'étaient pas dans le désert. Leur dernier fils naît dans cette nouvelle pièce, les deux jumelles également quelques années plus tard.

Les deux pièces de son frère, achevées en 1975, ont ces mêmes proportions de 1/2, mais Si Lamine ne les représente que comme une seule entité. D'une part, elles ont le même toit (la même dalle en béton armé), sans acrotère séparatif¹⁶. D'autre part, il s'agit de l'intérieur de l'habitation de son frère, gérée par sa belle-sœur, et son frère fait ce qu'il veut à l'intérieur de ses pièces. Il y a indirectement une reconnaissance d'intimité, même si les deux frères se partagent la cour. Aucun autre membre de la grande famille patriarcale n'est dit présent de façon continue.

Durant ces années 1977-1979, le *hûş Şgraiyyar* est composé de deux pièces d'habitation spécifiées (les *dâr*-s), deux *kuġîna*-s et une *dâr* où tissent les femmes. L'entrée principale du *hûş* ne change pas, elle se fait toujours du côté des pièces du grand frère. Pour accéder aux pièces habitées par Si Lamine, il faut traverser la cour dans toute sa longueur. Le raccordement au réseau de distribution électrique est fait en 1978, pour les deux maisons. D'un accord commun, ils laissent entre leurs pièces d'habitation respectives un étroit passage de un mètre pour accéder directement au jardin planté sans avoir à faire le tour ou devoir passer par la rue. Une nouvelle boutique est construite, à côté de l'ancienne. D'une part, elle est plus spacieuse et, d'autre part, l'ancien local est rattaché à la pièce attenante, pour l'agrandir par une *maqşûra*.

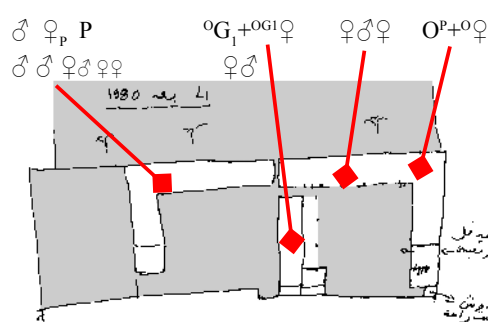
Etape n°4 : le début des années 1980

Le début des années 1980 est une période charnière. La grande cour est fractionnée en deux entités bien distinctes par la construction d'une longue pièce, toute en béton armé et briques industrielles mais surtout remarquable par sa galerie filante sur laquelle s'ouvrent les deux pièces chacune avec porte et fenêtres. L'accès au *hûş* de Si Lamine se faisant désormais par un étroit passage le long des pièces d'habitation de son frère, une autre entrée est progressivement activée : celle donnant sur le jardin plantée, à l'autre extrémité de la parcelle, côté ouest. Cette entrée était existante et matérialisée par une porte en bois, tout comme l'enclos à bestiaux disposait lui aussi d'une porte depuis le bornage de la parcelle par les agents de la DR-MEH. Ces portes avaient été

16. Murets périphériques bordant un toit plat ou une terrasse.

placées vers 1975 dans les stratégies développées par Si Lamine et son frère, pour faire reconnaître plusieurs parcelles indépendantes au sein de l'emprise foncière du *hûš*, « parce qu'elles disposaient d'entrées indépendantes ».

La famille de Si Mohamed s'est agrandie, ses enfants sont plus âgés que ceux de Si Lamine. La nouvelle construction est destinée à loger le fils aîné de Si Mohamed, Lazhar (0G_1), son épouse (${}^{0G_1}P$) et leur premier enfant. Ils y emménageront définitivement en 1985, avec leurs premiers enfants. En 1980, juste après son mariage (fin 1979), Lazhar habitait encore avec son épouse et deux premiers enfants dans la pièce où il s'est marié, qui servait jusque là de cuisine.



III. 111: occupation du *hûš* « après 1980 »

Dans le même temps, d'autres nouveaux espaces voient le jour : « l'entrée principale – *madhal arrâ'issi*, maintenue chez le frère aîné Mohamed, se fait désormais par une pièce couverte de type *sgifa*, à portes décalées sur les murs opposés pour couper le regard. Elle se fait conjointement à une densification des alentours : les voisins en vis-à-vis procèdent à de nouvelles constructions de pièces à usage d'habitation, montent leur clôture. À côté de cette entrée mais au fond de la cour (et en son point le plus bas) sont bâtis des latrines et un espace de toilette. Ceux-ci sont différenciés : d'un côté est aménagé une *bît râha* (latrines), de l'autre une « douche – *dûš* » précise Lamine. Ces lieux comportent des sanitaires avec une cuvette à la turque et une douche avec un siphon de sol, sans arrivée d'eau courante.

En 1982, Si Mohamed quitte le *hûš Sgraiyyar*. À la suite de quelques histoires de familles survenues alors que Si Mohamed était en pèlerinage à la Mecque, sa nouvelle épouse refuse de continuer à partager la même habitation que Lazhar et Si Lamine. Si Mohamed et son épouse iront alors habiter un *hûš* voisin, qu'ils acquièrent pour l'occasion auprès de l'un de leurs cousins, suite à ce désaccord. Pour bien marquer la coupure avec la famille de son époux, l'épouse refusera également d'accorder l'autorisation de visiter et de relever sa nouvelle habitation. L'entrée de cette nouvelle habitation est juste à côté de l'entrée principale du *hûš Sgraiyyar*. Mohamed laissera son ancienne habitation principalement à son fils aîné Lazhar G^0_1 marié en 1979, et ses autres enfants continueront d'habiter avec leur grand frère.

En 1982, Lazhar G^0_1 entame la réalisation de son habitation¹⁷ : deux pièces protégées du soleil par une véranda. Il achève cette construction en 1985 et emménage avec femme et enfants dans la plus grande des deux pièces, celle disposant d'une petite *maqşûra*. Dans l'autre pièce viennent dormir ses frères. La pièce où dormait son père n'est plus occupée : elle devient dépôt

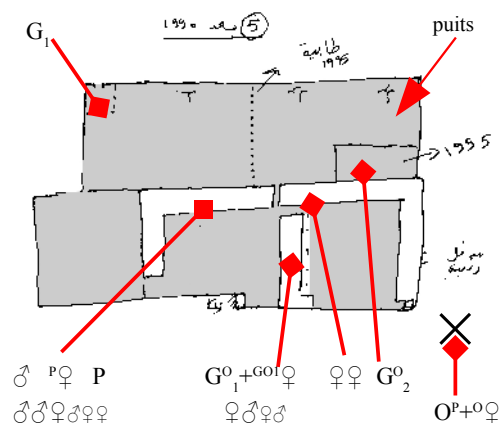
17. L'habitation de Lazhar est plus amplement décrite à la section V-C.1 *Les maisons des fils*.

puis bergerie. L'autre pièce, partagée en deux à l'occasion de son mariage, est gardée comme cuisine et lieu de réserves.

En sept années, entre 1975 et 1982, le *hūš Sgraiyyar* est complètement transformé et acquiert la structure générale que nous lui connaissons actuellement. Aucune autre réalisation n'a lieu pendant la dizaine d'années suivante. Les enfants grandissent et, suite au départ de Si Mohamed, les relations entre les deux frères passent plus par leurs relations professionnelles (des chantiers en commun) que par des contacts tenus dans ce *hūš*.

Etape n°5 : « après 1990 »

À partir de 1990, les deux *hūš*-s vont connaître des évolutions distinctes. Du moins, le discours chronologique de Si Lamine ne lie plus les transformations. Son croquis est d'ailleurs intitulé « après 1990 – *baād 1990* ». La séparation entre les deux *hūš*-s est consommée, et le jardin sera partagé en 1995 en deux parties égales par une *ṭābia*, une haie essentiellement de palmes sèches, sans fondations surhaussées ou solides. Un passage est maintenu entre les deux parties, à cause du puits (à l'angle nord-est de la parcelle, en haut et à droite du dessin) et l'obligation morale



III. 112: occupation du *hūš* « après 1990 »

d'accès à l'eau entre frères. C'est à ce moment-là que Si Lamine perce le mur du fond de la *dār al-qadīma* et crée une porte pour un accès direct au puits : il la transforme en *sgīfa*. Les traces de pas à travers le jardin ne mènent d'ailleurs qu'à la margelle et au petit bassin. Les dépenses afférentes à l'entretien de la moto-pompe sont encore partagées entre les deux frères, mais leurs fils respectifs qui travaillent participent également chacun suivant ses disponibilités¹⁸. L'entrée principale reste toujours la même, celle qui ouvrait sur la cour du frère aîné Si Mohamed.

Le père y a pourtant représenté sur son croquis « après 1990 » des éléments qu'il ne mentionne pas directement dans son discours. D'une part, un nouvel accès est percé, tout au nord de la parcelle plantée, pour desservir un espace clos. Il s'agit dans un premier temps « d'un lieu de dépôt de matériaux de construction ». Mais c'est également l'endroit où son fils aîné G₁, Wahid, commence la construction de sa maison à partir de 1990-1991, en vue d'un mariage prochain. Si Lamine en est le maître-maçon, aidé par son neveu Belgacem ^OG₂, le fils cadet de Si Mohamed. Il faudra plusieurs années à Wahid pour achever les travaux, qu'il mène en fonction de ses disponibilités financières. Il ne s'agit entre 1990 et 1997 que d'un chantier : Si Lamine ne le comptabilise pas comme habitation. Parallèlement, d'autres petites constructions sont élevées. Dans le jardin, Si Lamine construit les *twālāt*. Dans le renforcement sud de la cour du *hūš*, ils bâtissent la « chambre des filles et celle des garçons ». Nous apprendrons par la suite que ces deux

18. Il m'a semblé qu'il s'agissait exclusivement des fils qui travaillent (ceux qui ont des revenus financiers), et non « tous les fils » comme le dit Si Lamine.

pièces accolées sont édifiées essentiellement avec les contributions financières du fils G₃, qui demandait ces pièces pour lui et ses sœurs, afin qu'ils puissent disposer d'un lieu d'études qui leur soit réservé. Puis Si Lamine dessine une autre emprise faite sur le jardin, dans la partie de son frère. Il s'agit de l'habitation de Belgacem, le second fils de Si Mohamed, qui envisage son mariage. Maçon également, son neveu se construit lui-même les deux premières pièces de sa maison à partir de 1995.

L'ensemble de la maison et ses pièces d'habitation ne connaissent « plus de transformations après 1990 », si nous nous conformons au récit que nous fait Si Lamine. Cet état correspond globalement à celui que j'ai relevé en janvier 1999.

B.1.c. Les étapes interstitielles

Durant le relevé technique, je note pourtant de nombreux aménagements intérieurs et petits travaux, non mentionnés par Si Lamine ou ses enfants. Questionné à ce sujet, Si Lamine ne comptabilise pas ces aménagements : il les considère comme « entretien – *tasalluh* ». Il les qualifie « d'insignifiants », au vu de leur importance quantitative, et comparativement à ceux qu'il a fait jusqu'alors en sa qualité de maçon. La plupart de ces menus travaux ne transforment effectivement pas les espaces concernés dans leur disposition ou leur occupation, mais certains permettent une amélioration dans l'usage du cadre bâti. Ainsi, la pose de la porte du placard de la *sgifa* et la réfection des stipes du toit sont apparemment du même ordre de grandeur : tous deux visent à maintenir la pièce et les affaires qu'elle contient en état. Dans la grande pièce de la *dâr* sont rajoutées deux fenestrons côté jardin, « pour faciliter l'aération de la pièce en été ». L'installation de la parabole et du système de câbles reliés au décodeur, ou le rajout de certaines prises électriques, ne sont pas prises en considération. Tous ces travaux ont en commun de pouvoir être pratiquement achevés dans la journée, sans matériel particulier (pas de location à envisager), et avec les seules compétences de Si Lamine ou de ses fils, voir d'un voisin. De plus, les sommes engagées restent minimales.

Considérant les chantiers en cours durant la décennie 1990, je constate également que certaines constructions sont passées sous silence. Elles ont toutes en point commun d'être non achevées. La pièce d'habitation commencée dans l'enclos à bestiaux n'est pas comptée, je sais seulement qu'elle est commencée en 1975, lorsque les agents du MEH font le relevé cadastral de la zone. De même, lorsque Lazhar (°G₁, fils aîné de Si Mohamed) commence une importante construction dans sa cour, Si Lamine ne la compte pas. Il s'agit pourtant d'une « grande pièce – *bît kbîra* » et une future cuisine – *kuġîna*, pièces qui devaient occuper toute la largeur du côté sud de la cour. Ces travaux sont commencés avec la somme obtenue du Fonds d'aide à la reconstruction [des inondations de 1990], mais, faute de moyens financiers suffisants, Lazhar ne peut aller au-delà de la réalisation des fondations. A ce jour, cette pièce est restée en l'état de fondations. Toutes ces constructions inachevées et inhabitées sont passées sous silence par Si Lamine, tout comme celle

qu'il avait commencé en son temps dans l'enclos. Une construction inaboutie n'existe pas et n'est pas comptabilisée dans les réalisations.

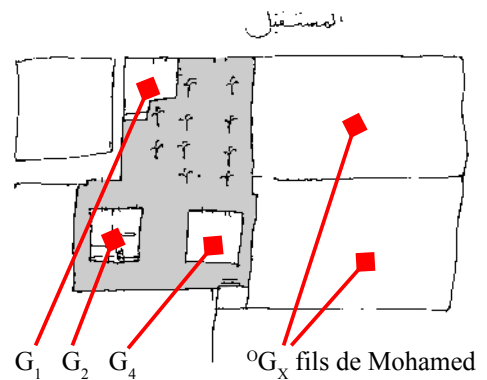
Une autre transformation importante est passée sous silence, alors qu'elle entraîne une profonde réorganisation spatiale de la parcelle et des possibilités d'accès aux maisons. Si Lamine continue à mentionner comme entrée principale du *hûš Sğraiyyar*, la première ouverture historiquement créée, mais il nous explique que les membres de sa famille (son épouse et ses enfants) ne l'utilisent plus que très rarement à partir des années 1985. Tous empruntent désormais le passage ouvert en 1975 pour les agents du MEH, où Si Lamine pose une porte en bois. Un petit muret en parpaings a été élevé vers 1995, pour empêcher une communication directe entre les deux cours. Les adultes ne s'appellent pas par dessus le muret, bien que la hauteur de celui-ci le permette (environ 1,60 m), ils préfèrent faire le détour et se rendre directement dans l'autre cour. Pour cela, le seul point de passage reste le jardin planté. La nouvelle habitation de Si Mohamed n'a aucune répercussion spatiale de ce changement d'accès principal, elle est trop distante. Ce muret traduit cependant une mise à distance progressive des deux familles. Dans le *hûš* de Si Lamine, cela entraîne un changement d'affectation important de la pièce *dâr gablyyya*, par le percement d'une porte ouvrant sur le jardin planté, la construction du petit bassin et l'impossibilité d'y laisser des affaires de valeur. Nous notons que la transformation de la pièce *dâr gablyyya* en *sgîfa* n'est chronologiquement pas rattachée à d'autres événements, ni même mentionnée. 1995 traduit également la fin de la période d'adolescence des trois fils, désormais grands. La coïncidence que je note est la construction des pièces côté sud (la « chambre des garçons » et celle des « filles) simultanément à ce changement d'affectation. La concordance dans les dates n'a pas été évoquée en terme de causalité. Ce réaménagement spatial se fait parallèlement aux redistributions des emplacements des lits de chacun des membres.

Tous les éléments relevés du discours de narration chronologique et l'état des transformations techniques permettent de supposer que les différentes pièces ne sont effectivement plus touchées par des modifications. L'emplacement des lits et la répartition des membres de la famille apparaissent stables. Mais ils nous incitent à appréhender ces transformations en fonction d'un partage définitif de la parcelle et des différentes ententes établies entre les deux frères, en fonction de leur projection dans l'avenir : comment leurs fils arrivés en âge de se marier vont-ils gérer cet ensemble immobilier ?

B.1.d. L'avenir du *hûš*

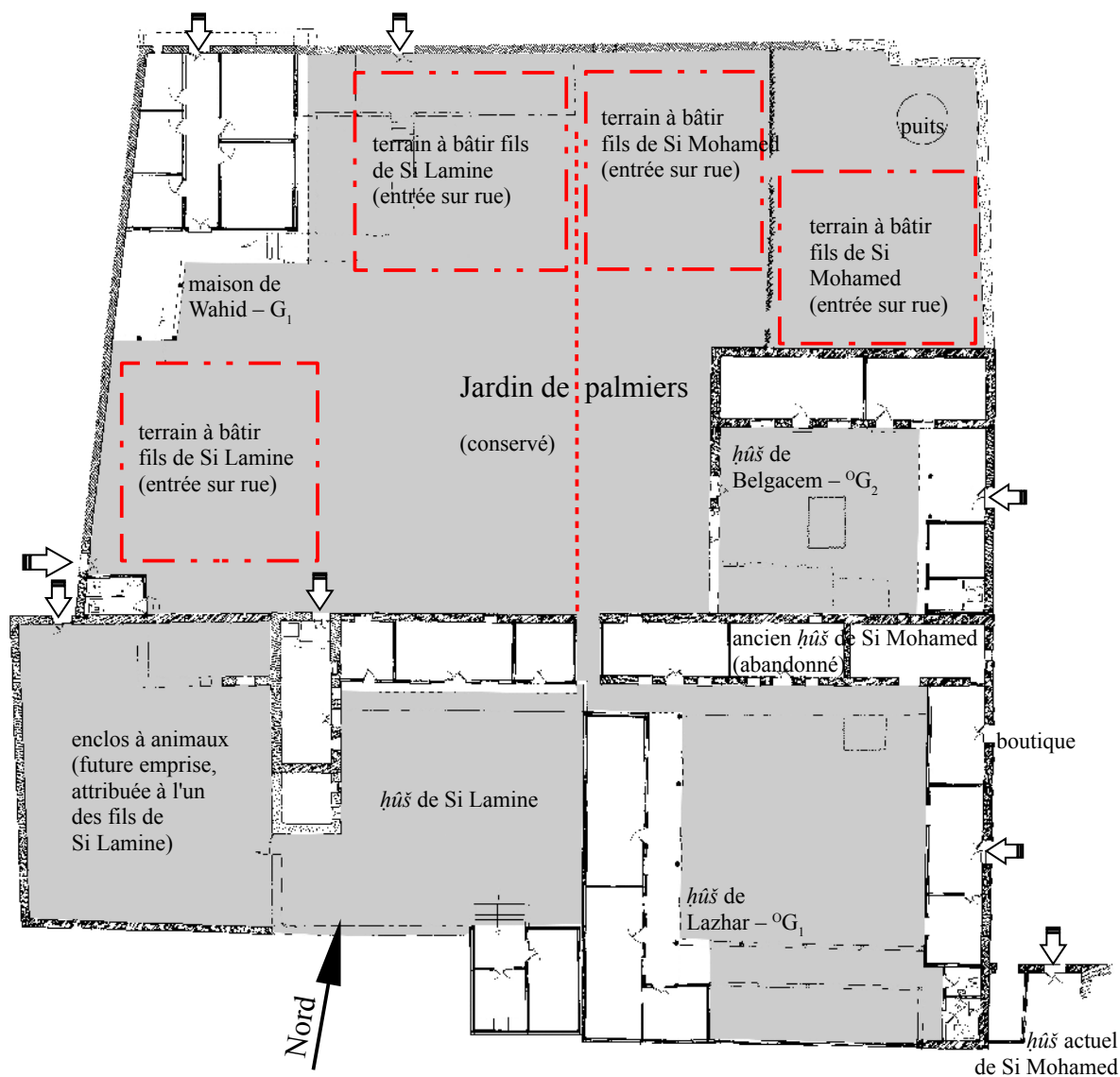
La série de croquis de Si Lamine ne s'arrête pas à 1990. Un dernier dessin porte sur l'avenir du *hûš*, le futur –*fi-l-mustakbal*, c'est-à-dire le *hûš* « tel qu'il sera ».

La maison du fils aîné G_1 est représentée, avec sa véranda, de même que les deux pièces [8-9] du côté sud avec leur emmarchement d'accès. Notons que toutes les ouvertures tracées donnent sur le jardin planté, maintenu en son état actuel. Dans la parcelle de Si Lamine, l'alignement des palmiers est schématisé mais il est précis (il correspond au relevé que nous avons fait en nombre et alignement). Nous constatons surtout la disparition du *hûs* actuel [pièces 1-3-4-5-6] et de l'enclos [12-13]. La cour est supprimée au profit de deux maisons de type « villa », de surface bâtie couverte carrée. Ces deux habitations sont prévues avec des ouvertures ouvrant sur les quatre faces de la construction, et une desserte intérieure de type couloir. Si Lamine suggère que « ce sera probablement ce que construiront ses enfants ». Il indique que la première villa, à l'emplacement de l'enclos à bestiaux, est destinée au fils cadet G_2 . La seconde habitation est à l'attention de son quatrième fils G_4 . Si nous considérons l'habitation existante du premier fils et celle que se construit le troisième enfant G_3 à une centaine de mètres environ, nous constatons que Si Lamine attribue une parcelle à tous ces enfants mâles. Implicitement, il admet que ses filles vont rejoindre l'habitation de leur époux après leur mariage, et par conséquent quitter cet endroit. Il ne garde pas de maison pour lui-même et sa femme : il lui est simplement inconcevable qu'il ne puisse pas rester habiter dans l'une de ces maisons, à charge de l'un de ses enfants.



III. 113: « l'avenir » ou le partage du jardin

Mais la répartition des terrains que Si Lamine trace dans son croquis sur « l'avenir » porte sur un avenir lointain. Car une autre répartition est également envisagée, répartition que Si Lamine n'évoque que dans la discussion. Avec son frère, Si Lamine a déjà envisagé une répartition des emprises, au sein de la parcelle globale accaparée en 1975, et tenant compte de mariages prochains envisagés : chaque fils a déjà une emprise, sans même que soit démolie le *hûs* de Si Lamine. Par ces indications verbales, Si Lamine a tenu à montrer les possibilités qu'offre la parcelle, en son état actuel. Il s'étend alors sur un sujet très important pour lui : il y a en superficie de quoi loger correctement tous ses enfants et ceux de son frère, voire même les premiers fils de Lazhar, qui sont déjà adolescents. Mais le dessin est intéressant sur un autre point : il indique que toutes les habitations, quelque soit leur typologie (à cour centrale ou villa) sont regroupées autour d'un espace fédérateur, le jardin de palmiers.



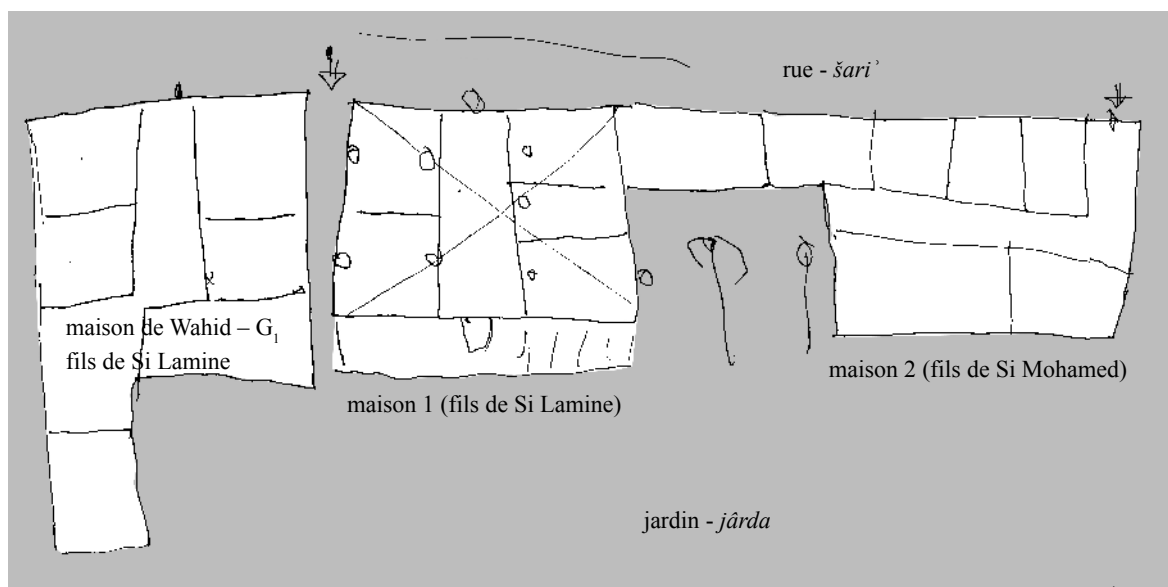
Ill. 114: répartition actuelle des différentes habitations et des emprises à bâtir au sein du hûş Sğraiyyar (ech. 1/400)

Puis Si Lamine explique ses propos. J'apprends alors que l'habitation du second fils Sghraier G_2 , déjà en cours de construction, est mitoyenne d'un autre chantier d'habitation entamé par le troisième fils G_3 Salem. Les projets seront évoqués directement par les intéressés. Le père Si Lamine ne parle que des constructions comprises dans l'enceinte qu'il a délimité avec son frère en 1975.

Sur ce croquis, un trait découpe distinctement le jardin en deux parties : celles de Si Lamine et celle de son frère, un partage qu'ils ont tous deux acté. D'une part, Si Lamine admet implicitement ce partage comme définitif et pressent que cette séparation sera traduite par une marque physique (un mur) et une distance. D'autre part, il ne se projette que dans l'occupation à venir du terrain revenant à ses fils – héritiers directs, laissant ou reconnaissant à son frère et à ses neveux un droit d'agir en fonction de leurs impératifs. Ce croquis « dans l'avenir » ayant soulevé de ma part de nombreuses questions sur les répartitions des terrains et la nature des constructions

envisagées, je restitue ci-après les commentaires de Si Lamine sur les emplacements des futures constructions.

En s'appuyant sur le modèle d'habitation choisi par son fils aîné (la « villa ») et en extrapolant les besoins de ses autres enfants à partir de ce même modèle, il fait alors part d'une forme d'occupation possible du jardin planté, telle que lui la conçoit. Il appuie sa description en arpentant le terrain, mesurant avec ses pas les distances, en faisant remarquer la coïncidence des espacements des palmiers avec l'écartement des poteaux en béton armé inclus dans le mur de clôture. Sur un dessin, les trois constructions sont alignées sur la rue, même si l'une est destinée à l'un des fils de son frère. C'est une façon de signifier qu'elles participent de la même ligne – *hat* généalogique. Toutes les bases nécessaires à une nouvelle construction sont en fait jetées depuis longtemps... sans que Si Lamine ne se soit exprimé sur ce point précis.



III. 115: proposition de Si Lamine pour les « constructions à venir dans le jardin »

Il trace alors la répartition d'espace à l'intérieur des logements, tels que lui l'imagine alors – ce qu'il n'avait pas voulu faire quand il était question des villas qui seraient peut-être édifiées à la place du *hûš* actuel. Notons que le terme « *dâr* » a disparu du vocabulaire, pour être remplacé par « pièce de _ – *bît* _ ». Cette qualification rappelle celle de *bît sgîfa*, ou celle plus rarement employée de *bît llulâd* (la « chambre des garçons »). Toutes ces pièces sont distribuées par un large couloir intérieur couvert, directement accessible par la porte d'entrée : il n'y a plus de *sgîfa*.

C. LES MAISONS DES FILS

Cette représentation chronologique des étapes de la maison du père ne pouvait s'achever sans évoquer celles que la seconde génération (les fils de Si Mohamed et Si Lamine) a entamé depuis qu'ils sont en âge de se marier, et les raisons qu'ils ont chacun donnés sur les choix effectués. Les cinq constructions recensées ont été menées suivant des logiques divergentes, qu'il est utile de présenter ici. Seules trois d'entre elles sont actuellement habitées. Nous les présentons dans l'ordre chronologique de leur construction.

Le premier à construire son habitation est Lazhar, fils de Si Mohamed. Il le fait dans la cour de son père. Le second est Wahid, fils G_1 de Si Lamine : il bâtit sa maison dans le jardin, dans la partie revenant à son père. Il est immédiatement suivi par Belgacem, fils de Si Mohamed, qui fait de même : il empiète dans la partie du jardin dépendant de son propre père. Un quatrième fils a commencé à construire, mais hors de l'enceinte parentale, sur un autre terrain. Il s'agit de Sghraïer, fils de Si Lamine (G_2). Le dernier à se lancer dans la construction est Salem, fils de Lamine (G_3) : il a un projet de construction, un appartement – *burṭmân*, qu'il n'a pas encore commencé.

C.1 La maison de Lahzar, fils aîné de Si Mohamed : la continuité du *ḥûš* parental

À ce jour, seul Lazhar (0G_1) a bâti sa maison en empiétant dans la cour du *ḥûš* de son père. Il commence sa construction en 1982, qu'il achève deux ans plus tard. Il a donc édifié ces pièces après son mariage, qui date de fin 1979. Il passe en effet les trois premières années dans une pièce construite et réaménagée par son père (pièce 9 du relevé), où naissent ses trois premiers enfants. A cette époque, Lazhar travaillait toute la semaine à la Compagnie des Phosphates de Gafsa, et c'est avec ces revenus réguliers qu'il a fait construire. Son père, Si Mohamed, s'est chargé du chantier.

Son habitation comporte deux pièces neuves [4-5], dont une pièce avec une fausse *maqṣûra* [6], « fausse » car elle dispose d'un accès direct sur la cour. Ces pièces sont construites en *kantûl*, en parpaings de ciment moulés sur place, avec une dalle pleine en béton armé. Sur le plan typologique, Lazhar innove à son tour en réalisant une véranda [10] sur toute la longueur des pièces. Si Lamine indique qu'il n'y avait alors pas d'autres constructions avec

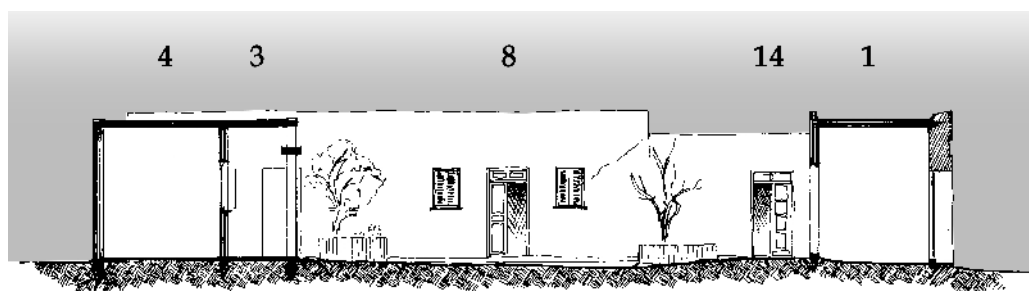
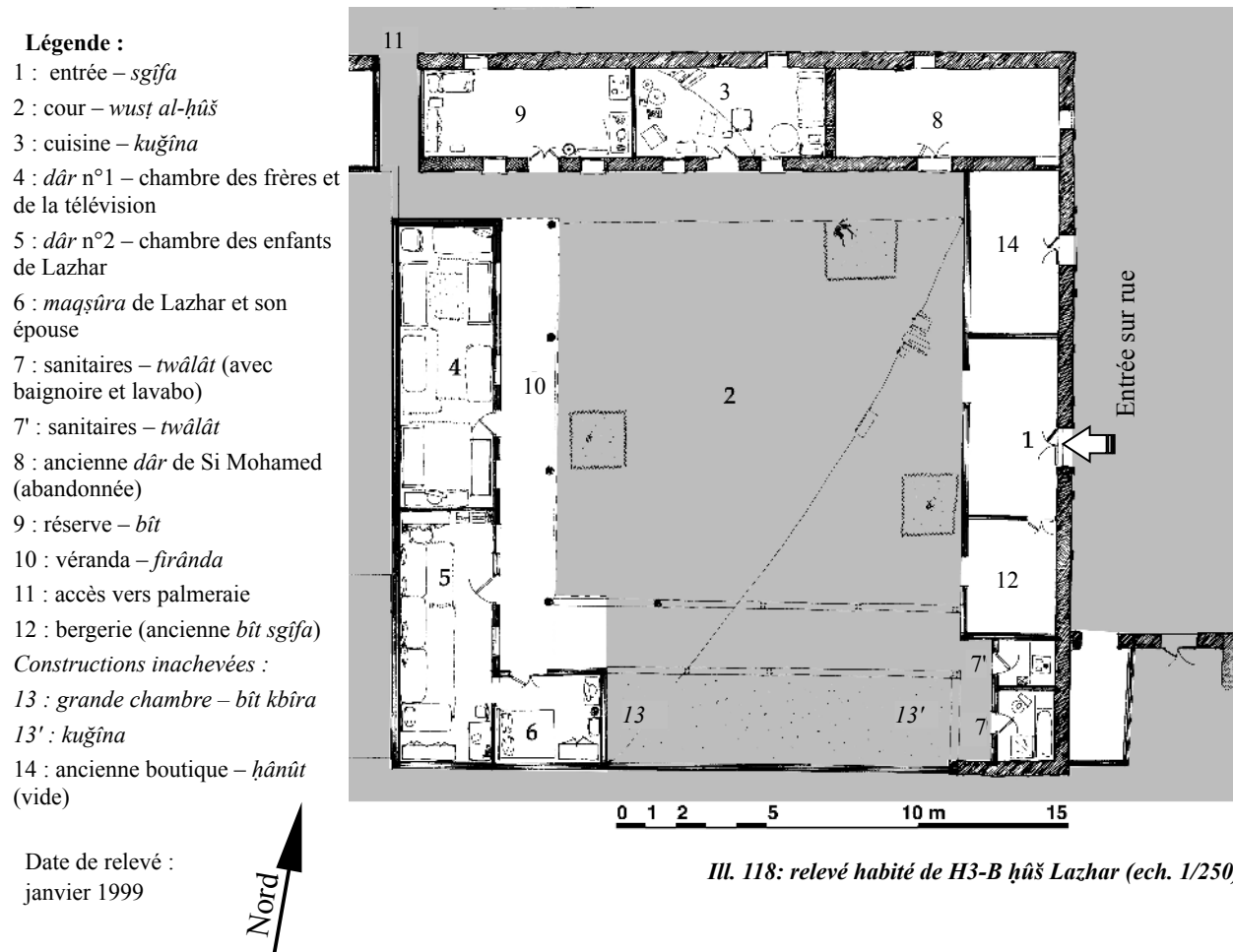


Ill. 116: vue de la véranda, *ḥûš* Lazhar



Ill. 117: vue intérieure de la pièce 4, *ḥûš* Lazhar

une telle véranda dans tout Rass Edhraâ. Lazhar prend également pour son propre usage les pièces construites par son père [9-3-8], comme cuisine et réserves.



Ses frères et sœurs, qui étaient restés habiter ici après le remariage de leur père puis le départ de celui-ci en 1982, ont dormi dans la pièce [4]. Ses deux sœurs, mariées depuis, sont parties habiter chez leur époux, toujours dans le même quartier de Rass Edhraâ. Elles ont été demandées en mariage par des « cousins », une parenté éloignée mais de la même fraction des M'Barak. Son frère Belgacem (^oG₂) a quitté lui aussi ce *ḥûṣ* en 1997, à son mariage, après avoir construit sa maison (description ci-après). La place étant libérée, les premiers enfants de Lazhar, devenus adolescents, sont alors allés dormir dans cette même pièce [4], mais les filles et les deux petits

derniers dorment actuellement dans la pièce [5], à proximité de leurs parents : Lazhar et son épouse dorment dans la fausse *maqşûra* [6]. Lazhar a huit enfants, dont cinq garçons. Les deux fils aînés sont âgés de plus de vingt ans. Aucun des deux n'envisage de se marier dans un avenir proche, mais ils n'ont pas encore de travail stable.

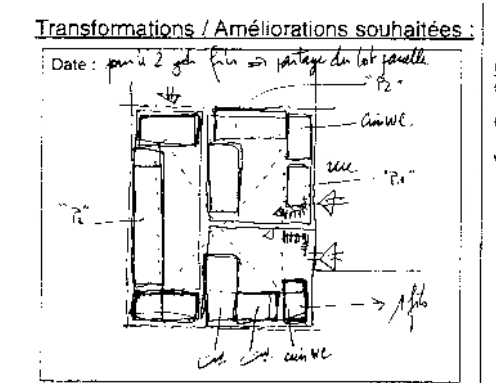
Cette occupation est celle relevée en hiver. En été, personne ne dort dans les pièces 4 et 5. Tous disent que ces pièces sont beaucoup trop chaudes l'été, car les parpaings emmagasinent la chaleur du rayonnement solaire. Lazhar souhaite acheter un climatiseur, puis relativise cette nécessité, à cause du prix de cet équipement. Ils dorment de toute façon dehors, et ne rentrent dans la pièce 4 durant les après-midi que pour regarder la télévision. Une table basse et des restes de repas indiquent qu'ils peuvent y manger. L'épouse de Lazhar et ses filles, accompagnée de temps à autre de l'épouse de Belgacem, s'assoient devant les pièces 9 et 3, pendant les enfants jouent sur les tapis étalés sous la véranda. Les pièces 9-3-8, construites par Si Mohamed, n'ont plus aucun investissement d'entretien, elles se dégradent rapidement. Non utilisées pour un usage d'habitation, elles servent de cuisine [3], de dépôt et remise de vieux objets inutilisables [9], voire de bergerie occasionnelle [8]. La *bît sgîfa*, construite par son père, sert de bergerie à longueur d'année. Contrairement à son père, qui a son cheptel dans la steppe avoisinante dans un troupeau collectif, Lazhar garde ses quelques bêtes chez lui.

Après avoir achevé les deux pièces 4-5, Lazhar a réalisé dans un angle de la cour des *twâlât* indépendantes avec une cuvette à la turque [7], et une *bît bânô* avec une baignoire, un receveur de douche et des sanitaires à l'européenne [7]. Cette *bît bânô* semble être très peu utilisée pour le moment. Mais, à terme, elle se trouvera à proximité de la future cuisine [13]. Est-ce un signe d'une nouvelle forme d'hygiène corporelle en préparation ?

Alors que je relevais la cour [2] en marquant les essences d'arbres, Lazhar indique que « ça n'a pas d'importance : avant il y en avait d'autres [arbres] », dont un jujubier qu'il a arraché pour la cérémonie de mariage de son frère en 1997. Le questionnant à ce sujet, il répond que « pour une grande fête, il peut tout arracher et replanter ». Il y a là de nettes différences dans l'appréciation de la végétation et du rapport à l'arbre, comparée à celle exprimée par son père et son oncle pour le jardin planté de palmiers.

La boutique d'épicerie – *hânût* [14] attenante à sa maison, est actuellement fermée. Elle était pour Lazhar et son frère une source non négligeable de revenus, tant qu'ils la géraient eux-mêmes. Ils ont tenu un commerce d'épicerie générale, puis de produits de volailles, mais ce dernier commerce était peu rentable : beaucoup de voisins élèvent des poules dans leur cour. Ils cherchent à la louer depuis quelques années, mais elle est « mal située, trop à l'écart [des chemins fréquentés]. Et puis, maintenant, il y a trop d'épiciers dans le quartier » reconnaît Lazhar.

Pour préparer l'avenir de ces enfants et leur assurer un terrain, Lazhar aussi pense à un partage du *hûš* « au moins en trois parcelles, trois morceaux – *talâta qatâyi* ». Le plan qu'il nous propose est différent de celui qu'il avait commencé en 1984 (à l'achèvement des pièces qu'il habite actuellement), mais il reconnaît à ses enfants le droit de changer. Eux me parlent d'une « *dâr style américain* » (en français dans le discours), mais n'ont pas pu ou voulu donner plus d'explication sur ce style. Pour ses deux autres fils, Lazhar explique qu'il reste un emplacement possible dans la palmeraie. Si Mohamed, présent lors de cet entretien, n'est pas intervenu pour donner son avis sur ce partage proposé du *hûš*. Il ne demande pas non plus d'emprise pour l'un des enfants qu'il a eu de sa seconde épouse : il a quitté ce *hûš* depuis 1982, et ne revendique aucun titre. Les enfants de sa seconde épouse se partageront l'habitation qu'il occupe actuellement.



III. 120: partition envisagée du *hûš* Lazhar

C.2 La maison de Wahid, fils aîné de Si Lamine : une « villa » dans le jardin

Il s'agit de la première construction édifée dans le jardin planté. Le fils aîné Wahid la commença en 1990-1991, avec ses propres moyens financiers. Son père, Si Lamine, l'aïda ponctuellement mais surtout il dirigea le déroulement des travaux. La maison fut terminée en 1997, pour accueillir l'épouse le jour du mariage.

L'emplacement fut choisi en commun, suite au souhait du fils d'habiter proche de ses parents. Il ne voulait pas quitter son quartier, et souhaitait avoir une maison qui donne directement sur le jardin de palmiers. Sa femme originaire de Zebda a accepté de venir habiter à Rass Edhraâ, malgré les nombreux *a priori* négatifs qu'avaient – et que certains ont encore – les gens des quartiers anciens citadins sur ces anciens bédouins aux mœurs réputées frustres¹⁹. Les jeunes époux se sont choisis, les parents de Wahid n'ont pas cherché à imposer une « cousine ».



III. 121: vue vers la véranda de H3-C

Le plan de l'habitation a été défini par Wahid lui-même. Il est reporté sur le terrain par son père, Si Lamine. Tous deux décrivent cette maison comme « l'une des premières du quartier à avoir un couloir – *culwâr*. Elle ressemble à une villa ».

Le mobilier de la maison date du mariage, il a été choisi par Wahid. Son épouse a apporté, sous forme de dot, comme l'exige la coutume, sa propre lingerie et l'ensemble des biens quotidiens

19. Voir la troisième partie *Dynamiques sociales et changement dans l'habitation*.

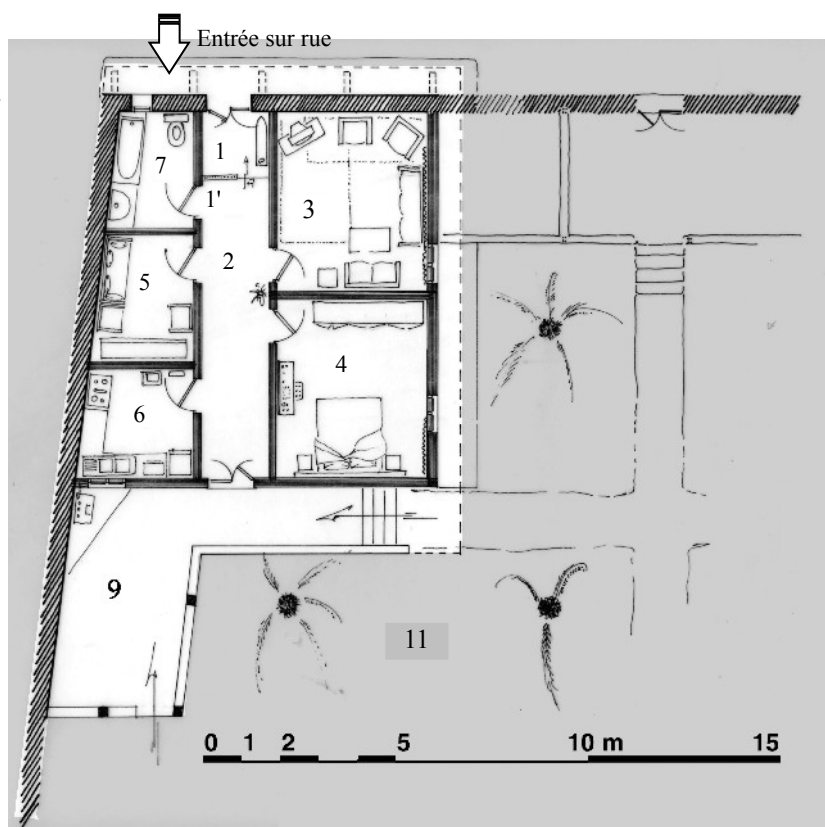
nécessaires au bon fonctionnement de la maisonnée : draps, tissus, nécessaires de toilette, accessoires de cuisine...

Légende :

- 1 - 2 : couloir – *culwâr* ou hall – *hâl*
- 1' : paravent
- 3 : espace de réception – *bît sâla*
- 4 : chambre – *bît nûm*
- 5 : chambre – *bît*
- 6 : cuisine – *kuġîna*
- 7 : pièce d'eau – *bît bânô*
(avec sanitaires – *twâlât*)
- 9 : véranda – *fîrânda*
- 11 : jardin palmeraie



Date de relevé : janvier 1999



III. 122: relevé habité de H3-C « villa Wahid » (ech. 1/200)

Le séjour – *şâla* [3] dispose d'un salon, composé de fauteuils et canapés assortis aux formes arrondies et recouverts de tissus fleuris : c'était à la mode lors de leur mariage (série d'une collection d'ameublement produite en Tunisie). Derrière la grande télévision (accompagnée de l'inévitable récepteur parabole, remplaçant le lecteur VHS), un immense poster couvre le mur, il représente un paysage montagnard verdoyant. Des rideaux couvrent entièrement les murs, ils masquent les fenêtres de la chambre à coucher et du séjour. Ces meubles, mais aussi ceux de la chambre à coucher [4], ont été choisis en commun avant le mariage. La cuisine – *kuġîna* [6] et la salle de bain – *bît bânô* [7] sont équipées de l'ensemble des commodités que Wahid dit avoir vu dans des revues françaises de décoration : plan de travail en marbre, évier à deux bacs, four et réfrigérateur, gazinière à cinq feux, baignoire, lavabo et sanitaires. La cuisine semble très peu utilisée : il n'y a aucune trace de nourriture et de préparation d'aliments, ni même de réserves : Wahid et son épouse partagent encore leur repas du soir avec la famille de son père, dans le *hûš Lamine*. Dans la salle de bain, l'épouse lave son petit linge à la main dans une baignoire qu'elle garde à côté de la porte. Une machine à laver sera installée dans la véranda, « plus tard », mais l'installation est déjà réalisée. La cuisine et la salle de bain disposent de l'eau chaude courante (ce que j'ai rarement observé à Tozeur), la chaudière est installée sous la véranda et les tuyaux passent à l'extérieur, le long de la ruelle.

Le large couloir – *culwâr* [2] joue un rôle de ventilation : il éloigne les fenêtres opposées les unes des autres, facilite la circulation d'air. La hauteur intérieure de 3,30 m est estimée comme minimale par le père. C'est lui, plus que son fils, qui a tenu à garder cette hauteur. En travers du couloir, un paravent décoré empêche la vue depuis la rue vers l'intérieur.

Cette maison n'est fréquentée par le couple que la nuit. Tous deux passent une grande partie de leur fin d'après-midi et début de soirée avec le reste de la famille, dans la *dâr* de Si Lamine. Après trois ans de mariage, ils n'ont pas encore d'enfants, malgré des « visites chez les spécialistes de Tunis » me confie tristement Wahid. C'est dans leur projet : en concevant la maison, Wahid a prévu une petite chambre – *bît* [5], pour « un enfant ».

Le débord de la dalle de toit permet de garder les murs en briques industrielles côté jardin à l'abri du soleil. Avec l'inertie des murs extérieurs en pierre et la dalle de toit en hourdis, cette habitation reste relativement fraîche. Cette maison est considérée autant par le père Lamine que par son fils Wahid comme une « idée aboutie – *fikra nihaiyya* ».

Le père reprend ses propos précédents (cf. § *l'avenir du hûš*), en indiquant qu'une construction identique est prévue en symétrie, pour un autre frère si nécessaire. Wahid ne le contredit pas. Il indique seulement que l'espace intermédiaire entre les deux constructions est réservé à un escalier pour accéder à l'étage, où un même plan sera reproduit. La saillie de la dalle de toit, surplombant la rue d'un mètre, le *šâbô* (du français « chapeau ») comme l'appelle le père, permettra alors de rejoindre le couloir.

C.3 La maison de Belgacem, fils cadet de Si Mohamed : une maison à cour

Il s'agit de la seconde construction dans le jardin planté, une maison à cour centrale à ciel ouvert. Belgacem la commence en 1991, peu après son cousin Wahid. Il édifie en premier une clôture en pierre pour délimiter un terrain carré de 16 × 15 m, que le père lui attribue en vue de son mariage. Cette clôture est essentiellement intérieure au jardin : celui-ci est muré dès les années 1980. Elle sert donc à assoir sa possession sur le sol au sein de sa propre famille.

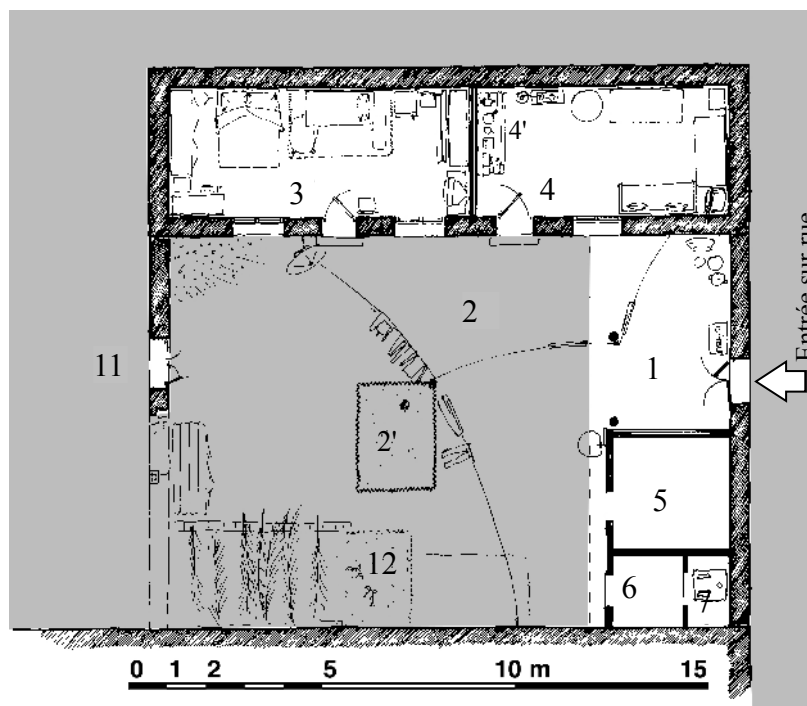
Il monte ensuite les murs des pièces 3 et 4, qui seront les pièces principales de la maison. Elles sont parallèles à celles édifiées par son père vingt ans plus tôt mais les techniques employées et les matériaux sont différents. « A cause de la chaleur » dit Belgacem, les murs sont en pierre, avec un liant bâtard à base de ciment et de chaux artificielle, et non en parpaings. Seule le cloisonnement intérieur entre les deux pièces est en parpaings. Ces pièces sont rehaussées de 25 cm par rapport au sol du jardin. Puis il entame la réalisation de l'aile jouxtant la rue, là où sont les pièces humides. Il coule l'ensemble des dalles en 1994. En 1995, il pose les menuiseries achetées au marché hebdomadaire de Tozeur. A la fin de cette série de travaux, il plante au milieu de la cour

les mêmes arbres que ses frères : un citronnier et quelques plantes aromatiques. Il se marie à l'automne 1995.

Légende :

- 1 : *sgīfa* ou *bīt*
- 2 : cour – *wuṣṭ al-ḥūṣ*
- 2' : jardin planté
- 3 : *dār* (où couchent Belgacem et son épouse, avec les 3 enfants)
- 4 : pièce – *bīt*
- 4' : cuisine provisoire
- 5 : cuisine – *kuḡīna* (pièce inachevée – vide)
- 6 : salle de bain – *bīt bānô* (non achevée)
- 7 : toilettes – *twālāt*
- 11 : palmeraie
- 12 : enclos à animaux

Date de relevé : janvier 1999



Ill. 123: relevé habité de H3-D ḥūṣ Belgacem (ech. 1/200)

Les deux grandes pièces sont à occupation quotidienne bien séparées. La partie située à gauche de la porte, pièce de droite – *bīt* [4] sert de cuisine en attendant que la « vraie » cuisine – *kuḡīna* [5] soit achevée. La cuisine est à gauche de l'entrée, elle dissimule l'accès à la salle d'eau et des latrines, rejetés dans l'angle. En attendant, l'épouse a installé la plaque de gaz sur une vieille porte posée à plat, sur des parpaings, avec les principaux récipients. Seule la cuisson se fait ici, toute la préparation des ingrédients se passe sous la véranda de l'entrée [1], la vaisselle au robinet placé devant la cuisine, dans la cour dehors. L'épouse passe de longs moments dans cette pièce avec les femmes du voisinage qui viennent lui rendre visite, les enfants jouent calmement sur les matelas au sol.



Ill. 124: vue vers la *sgīfa* et la cour de H3-D



Ill. 125: vue de la *dâr* 4 de H3-D

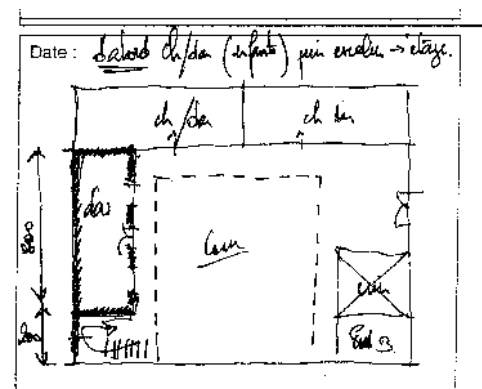
La pièce 3, celle de gauche, est appelée *dâr*. C'est là qu'ils dorment tous, car les enfants sont encore en bas âge (six, quatre et un an). La télévision est installée là, le père la regarde assis sur une chaise à droite de la porte d'entrée. Le réfrigérateur est

dans cette pièce également, pour avoir de l'eau fraîche et des boissons gazeuses – *gazûz* quand ils regardent la télévision, le soir.

De la cour [2], seule la partie devant les pièces d'habitation est principalement utilisée. Cependant, l'épouse balaye régulièrement toute la surface de la cour. Dans un angle, Belgacem a aménagé un grand poulailler [12], où sont également parqués deux petits moutons, prévus pour la fête de l'Aïd El Kébir. Au centre de la cour, il a planté un citronnier, qu'il protège des jeux de ballons des enfants par un *zarb*, un enclos de palmes. Il est vrai que les moutons s'échappent quelquefois de leur enclos... mais les enfants les aident un peu. Belgacem n'a pas l'intention de revêtir le sol de la cour. Tout au plus, il cimentera un passage le long des pièces et des pièces humides, mais « plus tard, quand il aura monté le mur de la *sgîfa* ». La fermeture de la *sgîfa* n'est ni un projet immédiat, ni une dimension essentielle pour lui. Sa femme ne s'en plaint pas. La rue est fréquentée, mais le regard éventuels des passants ne la dérange pas : ils ont un lien de parenté. Sous la partie couverte à côté de l'entrée du *hûš* sont posés les grands plats, une table basse. La future cuisine est actuellement un clapier.

Belgacem est maçon de profession, il a construit seul sa maison. Sa femme l'aide de façon occasionnelle : à tenir le mètre, à remplir les seaux de mortier et les lui passer, quand il est juché sur les échafaudages. Toutes les économies du couple sont réinvesties dans l'achat des matériaux, ciment, chargement de pierre de construction *šarsšûr*, ferrillages et agrégats... Il a calculé la largeur des pièces en fonction de la longueur des barres d'acier (12 mètres, coupées en trois morceaux), pour limiter les chutes et pertes. Il n'a aucun coût estimé de sa construction, les achats se font en fonction de chaque possibilité d'épargne et il a commencé « il y a trop longtemps »... Quatre sacs de ciment, rangés à côté de la porte du *hûš*, viennent d'être achetés : ils serviront à enduire une partie de la façade extérieure des pièces 3 et 4. Les travaux ne sont pas finis, mais les pièces sont habitables.

Malgré la faible superficie de son terrain comparativement aux autres habitations du quartier, Belgacem envisage des extensions de sa maison. Celles-ci sont nécessaires « pour les enfants qui grandissent ». La première pièce prévue coupera la relation avec la palmeraie [11], qui se fait actuellement par une porte. Cette relation n'est pas primordiale pour lui : il passe déjà par la rue pour rejoindre le *hûš* de son père ou celui de son frère. Il a toutefois pris soin d'implanter sa maison en respectant au maximum les alignements des palmiers : il n'a dû abattre que quatre arbres. Un escalier est prévu pour accéder à l'étage, en vue d'un nombre de pièces d'habitation supplémentaires identiques à celle du rez-de-chaussée, pour « quand la famille



III. 126: les extensions prévues du *hûš* Belgacem

s'agrandira ». Une coursive en porte-à-faux distribuera alors ces pièces. Mais avant, il achèvera complètement celles déjà bâties (enduits, peintures et aménagement intérieur des *dâr-s* et des pièces humides).

C.4 La maison de Sghaier, fils cadet de Si Lamine : une « villa » à cour

Il s'agit de la première construction élevée hors du *hûš Sğraiyyar*. Elle s'est faite avec l'accord du père, Si Lamine. Cette parcelle n'avait jamais été évoquée lors de nos discussions, car elle ne fait pas partie du *hûš Sğraiyyar*. Sur l'origine de possession de cette parcelle, Si Lamine explique qu'à la fin des années 1970 (vers 1977-1978), il a également fait acter par la Municipalité d'une autre emprise foncière, à 100 m environ de leur habitation.



III. 127: localisation de la parcelle n°2, *hawz* de 1975 (fond de plan OTC 1990)

Il raconte alors comment il ceinture cette parcelle vers 1975 par un muret de pierre, alors que la SNIT initiait la première opération de logements en accession sociale, « entre eux et le désert ». Il agit en concertation avec ses voisins, car eux non plus ne voulaient pas de cette opération à proximité de leurs lieux d'habitation : « c'était des étrangers qui allaient y habiter ». Les représentants du MEH ont refusé le conflit ouvert autour de ces terres accaparées – *hawz* par les Rakârka, que la Municipalité de Tozeur et le Ministère de l'Équipement considéraient pourtant comme domaniales depuis la suppression du régime des terres collectives en 1956. Recherchant un compromis avec les représentants des Rakârka – Ouled Sidi Abid, les représentants de la DR-MEH

ont décalé l'opération SNIT d'une centaine de mètres vers le haut de la colline. Comme l'opération de logements sociaux n'a pas été réalisée sur le terrain initialement prévu, mais plus en hauteur sur la colline, quelques emprises foncières sont restées disponibles, jusqu'à ce que les Rakârka « se les répartissent entre eux » explique Si Lamine²⁰.

Si Lamine consolide son *hawz* vers 1980. Il régularise la situation peu après, en payant à la Municipalité de Tozeur une somme de « 500 millimes par mètre carré [0,500 Dt] ». Il se rappelle que « cette somme [prix au mètre carré] était très élevée pour l'époque », mais cela témoigne moins de sa réelle capacité financière que la brusque inflation du prix des terrains : « avant, ça ne valait pas 150 millimes mais j'ai payé 500 millimes, parce que j'ai vu qu'il n'y avait plus de terrains vides pour les enfants ». Comme pour son habitation (qu'il a dû payer deux ans auparavant), il doit ici aussi déboursier comptant la somme indiquée dans le contrat de vente établi par la Municipalité de Tozeur. La somme monétaire provient en grande partie des économies faites lors de ses séjours en Libye (de 1978 à 1980), où il a travaillé comme maçon car « la main d'œuvre était bien payée là-bas ». Si Lamine n'indiquera jamais le montant global payé, car le *hawz* n'a réussi qu'en partie : il n'a pu obtenir lors de la régularisation que le quart de la surface, soit d'environ 400 m². « D'autres ont voulu s'y installer, dit-il, juste à côté. Moi, je ne voulais pas, alors ils se sont plaint. Un expert du *taġhîz* [MEH, ministère de l'Équipement – *uzâra-ttaġhîz*] est venu, il a tracé, il a divisé en quatre, et moi, je n'ai eu que ça. Les autres, ils ont payé très longtemps après ».

Cette parcelle est restée vide, juste délimitée par un muret rapidement élevé. Si Lamine ne l'a pas utilisé : il s'agissait bien d'une réserve foncière destinée à ses enfants.

Vers 1995, le fils cadet Sghraïer fait part de son souhait d'y construire sa maison. Les trois grands frères se concertent, et conçoivent deux projets, juxtaposés mais distincts. La partie ouvrant sur la grande voie passante est destinée à un projet commercial, la partie haute ouvrant sur la ruelle est affectée à l'habitation de Sghraïer.

Ce projet de réalisation d'une surface commerciale de taille moyenne, de type « supermarché », pensent-ils, rentabiliserait leurs investissements et assureraient une source de revenus réguliers. Ils partent des hypothèses suivantes : un quartier en expansion, un nombre d'habitants sans cesse croissant et un changement dans les mentalités (« les hommes accepteront bientôt que leurs épouses aillent faire les courses tant qu'elles restent dans les environs »). Ils envisagent une supérette de produits frais au niveau de la rue et d'articles ménagers à l'étage, car « c'est ce qui manque dans le quartier ». Le projet est desservi par une large voie carrossable, ce qui est un atout indéniable pour eux, et dont ne bénéficie pas la petite boutique accolée au *hûš* Lazhar. Ils entament la construction : un vaste local, profond et sans cloisonnement intérieur, haut de plafond (3,30 m) et fermé par de larges stores métalliques. Les investissements nécessaires à l'achèvement du projet manquent, et celui-ci est ajourné. Seul le gros œuvre est réalisé.

20. Le terrain H4-C de l'habitation Rass Edhraâ H4 est issu de cette répartition.

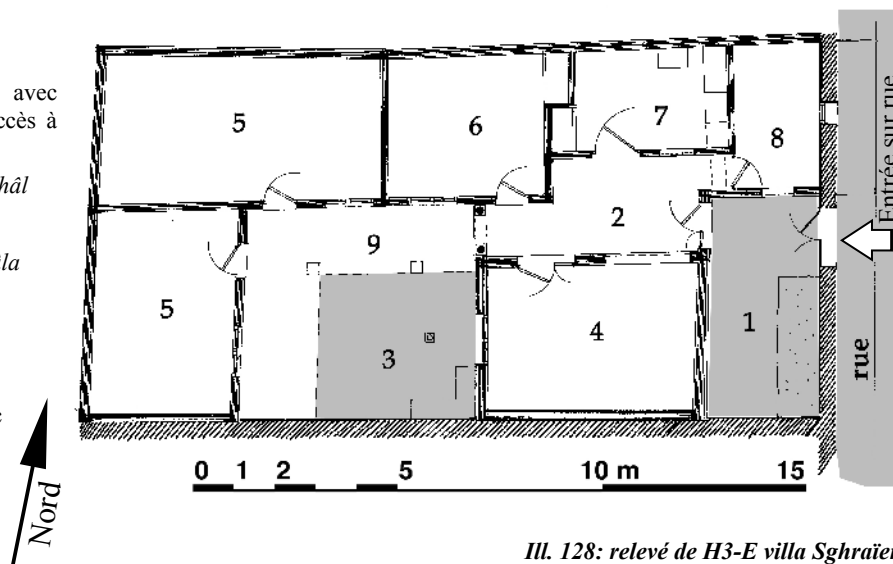
Sghraïer dessine le plan de sa maison en fonction du terrain, de ses impératifs et du mode de vie envisagé. Il demande à l'un agent des Services techniques de la Municipalité de lui dessiner un plan, juste pour obtenir l'autorisation de bâtir. Il juge en effet ce plan « non fonctionnel ». Il trace sur place les différentes partitions d'espaces, sans tenir compte du plan annexé à la demande de permis de bâtir. Les travaux commencent en 1997, le gros œuvre dure une année entière. Son cousin Belgacem est le maçon chargé de la construction, il est rémunéré à la tâche effectuée, au même tarif que les maçons de même qualification. Tous les murs sont en briques industrielles de 12 trous, les dalles de sol et de toit sont en béton armé, reposant sur une ossature poteaux-poutres.

Sghraïer conçoit son habitation en deux parties. La première est celle accessible à partir de la rue. Après avoir traversé un petit jardin [1], nous pénétrons dans l'habitation par un couloir – *culwâr* [1], que Sghraïer préfère appeler hall – *hâl* plutôt que *sgîfa*. Cet espace de transition distribue à droite une cuisine – *kuġîna* [3], une pièce d'eau – *bît bânô* [8] et la future pièce de réception – *bît şâla* [4].

Légende :

- 1 : jardin à l'entrée – *ġarda* avec réservation d'escalier (futur accès à l'étage)
- 2 : couloir – *culwâr* ou hall – *hâl*
- 3 : patio – *wuṣṭ addar*
- 4 : espace de réception – *bît şâla*
- 5 : chambres – *bît*
- 6 : chambre – *bît nûm*
- 7 : cuisine – *kuġîna*
- 8 : pièce d'eau – *bît bânô* (avec sanitaires – *twâlât*)
- 9 : galerie couverte – *firânda*

Date de relevé : janvier 1999



Ill. 128: relevé de H3-E villa Sghraïer

Dans la cuisine [3], les supports de l'évier sont déjà construits. Le dessous de l'évier sera masqué au regard par des portes en bois. Il y a un placard, pour « ranger les affaires ». Dans la pièce d'eau – *bît bânô* [7], il fera poser une baignoire avec une douche, à côté des toilettes. Une évacuation de machine à laver le linge est déjà installée. La porte de la salle d'eau n'est pas visible de l'entrée : elle est dissimulée au regard. Des toilettes sont également prévues sous la volée d'escalier (non encore construit, qui desservira l'étage par le jardin) « pour les invités, les autres visiteurs, [me parlant] tu dois comprendre que la *bît bânô* est plutôt réservée à la famille ».

La *bît şâla* [4] sera un espace de réception réservée « à ceux qui ne sont pas de la famille », pour regarder la télévision. Dans sa définition de la « famille », il inclut ses frères, mais également ses amis très proches. Il est vrai que ces amis sont aussi des cousins, plus ou moins proches... Une

bibliothèque, sur un ouvrage en fer forgé, séparera la *bît şâla* [4] du *hâl* [2]. C'est dans cette pièce 4 qu'il pense installer des banquettes : « pourquoi les mettre dans une *sgîfa*, ici tous se connaissent, les vieux, les femmes, alors je l'ai faite à l'intérieur ». Un forgeron lui réalise cette bibliothèque, avec une petite table basse en fer forgé avec un plateau de verre, un mobilier qu'il a conçu.

Le hall [2] et la *bît şâla* [4] sont des « pièces importantes » pour lui. Il choisit avec soin leur décoration. Ces deux espaces ont un faux-plafond en plâtre qu'il a sélectionné dans le répertoire de moules d'artisans tozeri qui « travaillent bien ». Il explique qu'ils ont appris leur métier avec des Marocains venus réaliser la décoration des hôtels de luxe récemment construits à Tozeur, dans la zone touristique.

La seconde partie de l'habitation est celle qui ouvre sur la petite cour à ciel ouvert, un patio qu'il dénomme *wušt addâr*. La décoration des façades des pièces ouvrant sur cette cour intérieure est soignée : colonnettes en béton moulé, motifs en briques de Tozeur... Il n'y a pas de porte, seul un arc en pierre reconstituée sépare les deux parties de l'habitation. Accessibles par la galerie – véranda [10], il y a deux chambres – *bît-s* [5], à usage non déterminé. L'autre pièce [6] lui servira comme chambre à coucher – *bît nûm*. Dans cette chambre à coucher, il y aura un grand lit, une coiffeuse, une armoire, les tables de nuit, un placard, mais aussi une « partie *bît şâla*, avec une télévision ». Dans les autres pièces [5], quelques bancs permettront de s'allonger, voire de dormir si nécessaire.



Ill. 129: cour intérieure de H3-E

Un escalier menant aux toits est prévu : pour une « utilisation actuelle des terrasses les nuits d'été », sans qu'une extension ne soit actuellement envisagée. Cet accès futur est prévu pour être accessible dès l'entrée par la rue, dans le dégagement actuel [1] qui sert de jardin. Dans ce jardin, Sghraïer plantera bientôt un citronnier « juste à côté de l'entrée, avec un *fallâ* »²¹.

Il sait que bientôt, les murs mitoyens seront protégés par les constructions de ses voisins. Il se focalise donc sur ce *wušt addâr*, crée une galerie – *fîrânda*. Seuls les murs de la cour sont recouverts de brique de Tozeur : c'est une « très bonne isolation contre le soleil » affirme-t-il. A terme, il pense couvrir la cour entièrement par un toit pyramidal, en bois si possible (mais il sait que « ça doit être très bien travaillé ») sinon en béton, en ne laissant que les ouvertures nécessaires à l'aération. La raison de cette couverture est simple : « la cour fait rentrer beaucoup trop de poussières ». La décoration est pour lui un élément important dans l'appréciation des espaces. Il opte pour une composition de briques de Tozeur et de faïences fortes en couleur à motif andalou : « pour mixer et harmoniser [litt. mélanger] entre l'ancien et le nouveau – *hallat bin al-taqlîdî wa-l-ğadîd* », un mélange qu'il situe « entre les vieilles maisons d'El Hawadef et les apports des *Spâniûl*

21. Le *fallâ* ou fell, est un buisson à fleurs blanches très odorantes (variété de l'espèce des gardénias).

[les Andalous] ». Il s'est alors comparé à ceux qui posent la brique de Tozeur : il dit avoir « imaginé et conçu entièrement le motif *avant* de l'exécuter », reportant sur le mur l'ensemble des dimensions. Sghraïer pense que la peinture va jouer un grand rôle dans l'effet intérieur. Des tableaux composés sont insérés, chargés de symbolique. Face à l'entrée, une main et des cornes de gazelle stylisées représentent la prospérité. Au dessus de la banquette du patio, il fait poser un grand panneau coloré (6 carreaux de céramique) reprenant une sourate du Coran.

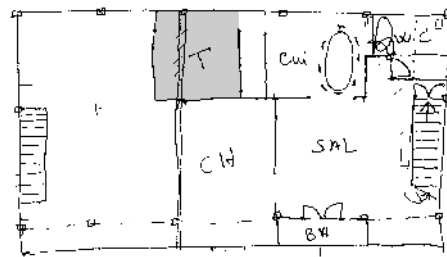
Le chantier est bientôt terminé, Sghraïer pense à organiser son mariage prochainement, dès que les principaux meubles seront acquis. Sa future femme ne connaît pas encore la maison.

C.5 La maison de Salem, fils benjamin de Si Lamine : un « appartement »

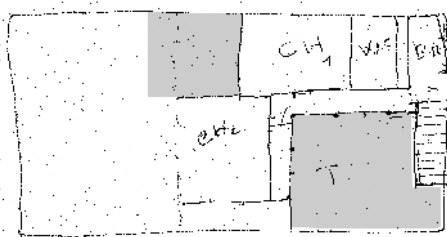
Salem, le troisième fils de Si Lamine choisit à son tour de construire hors du jardin. A partir de 1997, en accord avec ses frères, il envisage son habitation au dessus de la supérette, car la dalle de toit est coulée. L'idée de départ du projet de supérette, c'est-à-dire investir avec un retour sur investissement, n'est pas abandonnée, seul le projet de boutique d'articles ménagers l'est. En attendant de disposer des moyens financiers nécessaires, la supérette est transformée en entrepôt.

Salem décide de faire un « appartement – *burṭmân* » au premier niveau. L'idée n'est qu'au stade de l'esquisse, mais « de toute façon le partage des espaces intérieurs dépend peu des poteaux (de béton armé) ». Ce qui compte, pour Salem, est d'avoir le salon et la chambre ouvrant sur la rue, par un « balcon – *balcûn* ». Un plan est en cours d'étude chez un architecte de Gafsa, et les premières propositions présentées ne lui conviennent pas : il fera « comme [son frère] Sghraïer, tracer les cloisons sur place ».

Je n'ai pas pu consulter les premières esquisses de l'architecte, mais Salem fait une remarque importante, alors qu'il dessine un croquis de son projet : son appartement n'occupera pas toute la surface du lot. Le tiers de la surface (de l'emprise de la supérette-entrepôt) est en effet réservé à un « studio – *stîdiû* » destiné à la location, puis plus tard à son jeune frère. C'est la surface qu'il laisse en blanc sur son croquis. Il indique qu'au final, la construction prévue comprendra trois niveaux : la supérette au rez-de chaussée et deux niveaux d'appartements. Le second niveau est considéré par Salem comme une extension ultérieure possible de son appartement.



III. 130: croquis du futur *burṭmân* de Salem (niveau 1)



III. 131: croquis du futur *burṭmân* de Salem (niveau 2 - terrasses)

Dans son projet, Salem envisage un « balcon – *balcûn* ». Il s'agit d'une ouverture du salon – *bît şâla* donnant sur la rue, par une grande porte fenêtre. Mais il crée également, à côté de la cuisine, une terrasse [T], « pour tout ce qui ne se fait pas dans la cuisine » : les fritures par exemple. Cette cuisine est d'ailleurs grande ouverte sur le salon : il ne dessine pas de portes... mais installe une grande table où ils prendront leurs repas. Salem prévoit également une salle de bain, à côté de la cuisine. Il a choisi cet emplacement « pour que ses visiteurs puissent aller aux toilettes et faire leurs ablutions, sans traverser les chambres » : l'accès aux toilettes est face à l'escalier d'entrée.

À l'étage, Salem prévoit deux chambres, orientées sud-est et protégées des rayons solaires par un portique et une pièce d'eau. Ces deux chambres ouvrent sur une large terrasse.

Salem indique qu'il commencera bientôt la construction de cet appartement, pour qu'il puisse s'y marier.

VI. UNE RE-CONFIGURATION FAMILIALE : BLED EL HADHAR H6

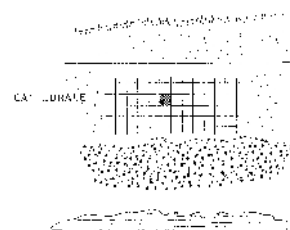
A. PORTRAIT DE L'HABITATION

De nombreux rapports¹ des années 1980 présentent le site de Bled El Hadhar comme étant l'un des plus anciens sites habités du Jérid. Si « Tozeur, la capitale du Jérid est l'une des plus anciennes villes du sud-ouest tunisien », Bled El Hadhar en serait son centre historique. Le village serait à l'emplacement de *Thusoros*, la Tozeur romaine.

Une partie de ces hypothèses proviendrait des premiers voyageurs européens visitant le Jérid, au milieu du XIX^e siècle, en marge de « l'invention scientifique de la Méditerranée »². Ces voyageurs auraient fondé leurs hypothèses à l'aide d'observations sur l'un des plus vieux monuments de la région : la mosquée de Bled El Hadhar, et en particulier la base de son minaret, érigé à l'aide de pierres de réemploi taillées à l'époque romaine³. Ainsi V. Guérin en

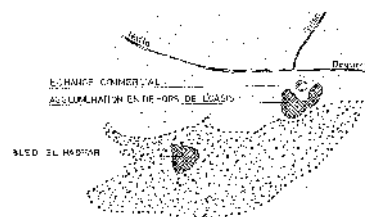
1862, lors de son *Voyage archéologique dans la Régence de Tunis*, localise en ces lieux la cathédrale de l'évêché de *Thusoros*, en observant ce « grand édifice orné jadis de plusieurs rangées de colonnes, dont quelques fûts brisés gisent sur le sol. C'était probablement, dans le principe, un temple qui aura été plus tard transformé en basilique chrétienne et ensuite en mosquée »⁴. D'autres

Tozeur romaine : oasis, damier, cathédrale



Ill. 132: la « Tozeur romaine »
(source : PAU 1999)

XIV^e siècle : Tebabsa et Zghamra, Bled El Hadhar et habitations en dehors de l'oasis



Ill. 133: « Tozeur au XIV^e siècle »
(source : PAU 1999)

1. Voir en particulier les rapports relatifs à l'élaboration du PAU de Tozeur (1987 et 1999), les études de l'ARRU : *Projet de la réhabilitation des villages oasiens*, 1985 ; de Technosynthesis / Italconsult : *Ville de Tozeur, projet de réhabilitation*, 1984. Citation extraite du rapport de 1^{ère} phase (Diagnostics et orientations), Révision du PAU de Tozeur, 1999, p. 1.

2. Je reprends ici le titre de l'ouvrage collectif de M-N. Bourguet, B. Lepetit, D. Nordman, M. Sinarellis [1998]. Voir en particulier la contribution de N. Oulebsir (« Rome ou la Méditerranée ? »), sur l'intérêt porté aux monuments antiques et aux traces de la présence romaine en Afrique du Nord, et les efforts faits pour mettre au jour la colonisation romaine passée.

3. Le réemploi d'une telle structure antique et de pierres extraites d'un appareillage réglé est également visible dans le soubassement de la mosquée de Ouled Majed, dans l'oasis d'El Ouidiane (observations personnelles). Au moins quatre soubassements de tours arasées sont visibles dans cette partie de l'oasis, dite *al-gâba*, en plus des nombreux autres vestiges (portions de murs...).

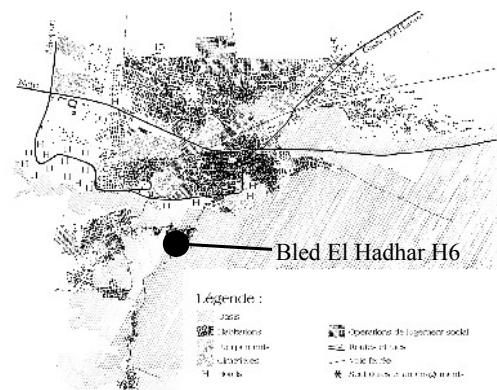
4. GUERIN V., 1862, *Voyage archéologique dans la Régence de Tunis*, pp. 261-262, hypothèse reprise par COMBES G. : *Tozeur et le Djérid, monographie touristique*, 1925, p. 25 : « un temple incertain qui fut également une basilique ».

auteurs vont plus loin, en supposant cet édifice au centre de la ville romaine bâtie à l'époque, une ville au « plan en damier » comme il se doit⁵. Il est vrai qu'à proximité du village, ou plutôt entre l'oued et les zones cultivées de la palmeraie se dressent les ruines d'un « ancien barrage romain » selon les habitants, une structure maçonnée à grand appareillage (dit « réglé irrégulier ») comparable aux quelques tronçons du *limes* (restes de fortifications, bases de tours) encore visibles dans l'oasis d'El Ouidiane. Cependant, aucune fouille archéologique n'est venue appuyer ces suppositions, démontrer une quelconque structuration urbaine et prouver l'emplacement d'une ville à cet endroit, une carence que relève A. M'rabet à juste titre⁶. D'autres apports culturels sont également consignés. Selon l'étude de G. Marçais⁷, la décoration en stuc du mihrab de cette même mosquée démontre une « influence architecturale morisque ou andalouse largement antérieure à l'extension du site », une extension que du Paty de Clam situe vers le XIV^e siècle⁸. Il s'agit ici encore de suppositions plus que d'observations, sans confirmation archéologique.

Retenons néanmoins que ce village de Bled El Hadhar bénéficie de longue date d'une certaine autonomie en tant que localité indépendante. Cette indépendance est attestée au moins dès l'époque mouradite, au milieu du XVI^e siècle, comme le suggère A. Hénia⁹ après l'examen des registres fiscaux beylicaux. Bled El Hadhar serait l'une des onze localités du Jérid faisant chacune l'objet d'un chapitre dans l'inscription au registre. Les localités étaient alors toujours présentées dans l'ordre suivant : Nefta, Tozeur, El Hamma, Jhim, Abbès, Bled El Hadhar et les cinq villages d'El Ouidiane (Deggache, Zurgan, Ouled Mâjid, Kriz et Sedada)¹⁰. Ce n'est que dans un passé relativement récent, à la fin du XIX^e siècle, que Bled El Hadhar n'était devenu l'un des « secteurs administratifs » constituant la commune de Tozeur, ce qu'elle est restée avec le découpage actuel.

A.1 Le cadre bâti et la maçonnerie

L'habitation Bled El Hadhar H6 est située dans la partie ouest du village oasien de Bled El Hadhar. Elle fait partie d'un petit groupe d'habitations organisées autour d'une placette, bien à l'écart des principales voies de communication et de desserte du village. Le bruit des autocars et l'agitation des touristes se rendant à la grande mosquée, des écoliers ou l'agitation qui règne autour du



III. 134: localisation de l'habitation Bled El Hadhar H6

5. Rappelons que ces « plans en damier » n'ont été attestés que pour les villes à très forte composante militaire.

6. Il s'agirait plus de prospection de terrain (destinées à relever les vestiges visibles en surface) que de fouilles. A. M'rabet s'interroge sur les raisons qui ont poussé G. Marçais à ne pas publier les résultats des deux fouilles (simples sondages ?) menés à Bled El Hadhar vraisemblablement vers 1930 : M'RABET A., *L'art de bâtir au Jérid*, 2004, p. 119.

7. MARÇAIS G., « Le mihrab maghrébin de Tozeur », pp. 38-58 ; *L'architecture musulmane d'Occident (Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne et Sicile)*, 1954.

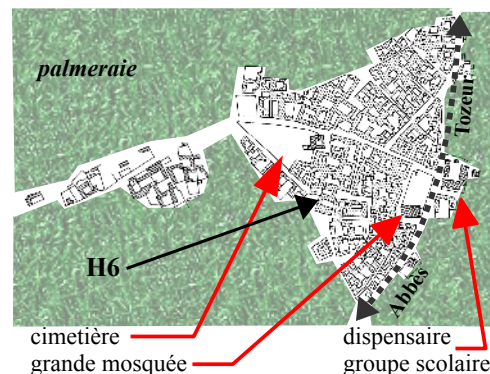
8. Du PATY de CLAM, *Fastes chronologiques de Tozeur*, 1890.

9. HENIA A., *Le Ġrid, ses rapports avec le Beylik...*, 1980, p. 16.

10. Pour la situation de ces différentes localités : chap.I. § *Les oasis du Jérid*.

dispensaire n'arrivent pas jusqu'ici. Le soir, sur cette placette, les vieilles femmes s'assoient dehors, à l'écart des hommes.

Cette placette s'ouvre sur les plus vieilles palmeraies de l'oasis, les palmiers-dattiers sont très hauts. Un des bras de l'oued passe en contrebas, le « barrage romain », comme l'appellent les gens d'ici, n'est pas loin. C'est dans cette zone à l'écart des passages que les femmes de Tozeur venaient laver le linge et la vaisselle, par petits groupes, jusqu'à la fin des années 1980.



III. 135: localisation des principaux équipements

A.1.a. Les membres de la maisonnée

Six personnes résident dans cette habitation : la mère et ses enfants, deux garçons et trois filles.

Le père P est décédé peu après les inondations de décembre 1989. Il avait une boulangerie ouvrant sur l'avenue Aboul' Kacem Chebbi, dans cette zone de Zebda reconfigurée lors de la percée de l'avenue au cours des années 1960. Il s'en est occupé jusqu'en 1980, puis l'a mise en gérance. Il était originaire de ce village oasisien de Bled El Hadhar. « Il a toujours habité ici, comme son père, depuis toujours » précise son épouse ^P♀. Elle-même est née dans le village oasisien voisin de Jhim, d'une « famille qui a toujours habité Jhim ». Seules les épouses bougent, au gré des alliances contractées, mais la distance est faible : les gens de Jhim, de Abbès ou Bled El Hadhar se marient facilement entre eux, depuis longtemps. Ils se sont mariés en 1956 et ont eu huit enfants : trois filles, deux garçons puis encore trois filles. Les trois filles aînées sont déjà mariées ; seule l'une d'entre elles a quitté Tozeur pour Metlaoui. Les deux autres habitent Habaila et Bled El Hadhar. Je ne les ai jamais rencontrées dans l'habitation.

Les deux fils, dont ego [G₁], âgés d'une trentaine d'années, passent les nuits à l'hôtel-résidence *Warda* [litt. la Rose], l'une de leurs propriétés qu'ils gèrent en direct. Destiné à une clientèle touristique cherchant un hébergement bon marché à Tozeur, cet hôtel-résidence d'une cinquantaine de chambres est bien situé : le long de l'avenue Aboul Kacem Chebbi, non loin de la place du marché. Les guides touristiques en font une bonne promotion. Les fils viennent rendre visite pratiquement tous les jours à leur mère, durant les après-midi, lorsque leurs charges de travail sont moindres.

La mère ^P♀ s'occupe elle-même d'un établissement qu'avait fondé son époux au début des années 1970 : le restaurant *Le petit Prince*, l'un des fils la seconde [G₁]. Cet établissement a eu son heure de notoriété, mais « les touristes n'ont plus d'argent dit-elle, ils restent manger n'importe quoi dans leurs hôtels, à cause de leur formule de séjour à la semaine » [en français dans l'entretien]. L'activité « bar » est restée très lucrative, les prix affichés trient la clientèle vers le haut.

La mère et ses trois filles non mariées dorment dans l'habitation H6. Les trois filles sont toutes en âge d'être mariées, elles ont entre vingt-cinq et trente ans. Malgré les prétendants qui se bousculent – « à cause de [nos] biens, pas pour [nous] » dit l'une d'elles en riant, les cheveux détachés, habillée d'un pantalon jean et d'un tee-shirt – le mariage n'est pas l'une de leurs priorités. Elles sont instruites, ont chacune une activité rémunérée. L'une des filles est institutrice, à l'école primaire de l'avenue Aboul Kacem Chebbi, « un bon établissement scolaire » me dit-elle. Une autre m'a emmené visiter son exploitation dans une vaste parcelle d'oasis qu'ils possèdent sise peu après Abbès, où elle pratique un élevage ovin en plus des activités agricoles. Dans une grande étable, abritée du soleil par les palmiers, elle a une quinzaine de vaches, « pour la viande et le lait : les gens d'ici aiment bien le lait frais ». Cet élevage est une gageure, les vaches supportent difficilement le climat chaud du Jérid. Les trois hommes qu'elle emploie lui vouent un certain respect, bien visible dans les échanges auxquels j'ai assisté. Une jeune femme de sa trempe peut être patronne, une attitude qu'elle tient de sa mère visiblement. Elle a un téléphone portable, un accessoire rare en 1999 en Tunisie. Durant les relevés et les entretiens, la mère et ces deux filles furent présentes essentiellement, la troisième étant « au travail » [dans une agence de voyage sise Avenue Aboul Kacem Chebbi], elle ne rentre qu'en fin d'après-midi, malgré les horaires de « séance unique »¹¹.

A.1.b. Description de l'état actuel de l'habitation

« C'est une maison de trois *bît*-s, deux grandes et une petite, avec une *bît bânô* et une *kuġîna* », nous renseigne la mère.

L'habitation est composée d'un seul niveau construit. Elle est disposée en « L », sur une parcelle d'environ 280 m². La surface couverte est d'environ 155 m², tout le fond de la parcelle et une partie du côté droit (côté nord) sont construits. Le devant de la maison, entre les pièces et la rue, est occupé par une terrasse couverte et un jardin planté. La maison est mitoyenne sur trois côtés. La fenêtre de la pièce du fond [6] ouvre sur le chemin carrossable contournant le village oasien par le sud.

Un mur de clôture, orné de motifs géométriques, sépare le jardin d'une rue peu passante, de faible largeur (3,60 m). Un trottoir de 75 cm borde le mur sur toute sa longueur. Le bas du mur de clôture est en relief, enduit d'un crépis sombre, la partie médiane est enduite lisse, peinte en blanc. La clôture est haute, environ 2,40 m ; mais la partie haute est faite d'une balustrade ajourée, en éléments préfabriqués en béton. La porte en fer forgé, à double vantail,



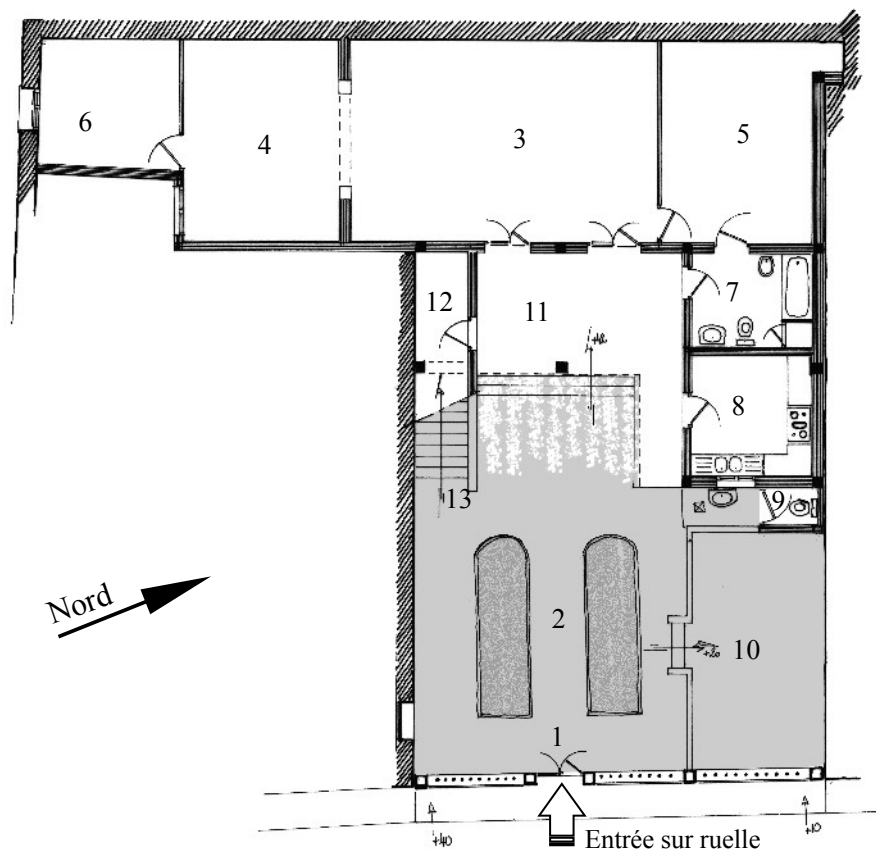
Ill. 136: le mur de clôture de Bled El Hadhar H6

11. En Tunisie, durant les mois de ramadan (variable au cours de l'année), de juillet et d'août, les horaires de travail des administrations et affiliés sont aménagés en séance unique, de 7h30 à 13h30. Les boutiques, commerces et professions libérales sont généralement ouvertes l'après-midi.

est également ajourée. Les losanges des panneaux bas rappellent les motifs géométriques inscrits en creux dans le soubassement du mur, les volutes ont les mêmes formes courbes que les éléments de balustrade. Le portail en fer est encadré par une construction en briques de Tozeur, surmonté par un haut fronton. Des poteaux en briques de Tozeur rythment la balustrade. Deux rangées de briques de Tozeur, posée en alternance à plat, constituent le faîte du mur.

Légende :

- 1 : entrée
- 2 : jardin – *ğârda*
- 3 - 4 : *şâla*
- 5 : *bît*
- 6 : *bît*
- 7 : salle de bain – *bît bânô*
- 8 : cuisine – *kuğîna*
- 9 : sanitaires
- 10 : terrasse non couverte
- 11 : véranda – *firânda*
- 12 : rangements
- 13 : escalier menant aux toits



III. 137: relevé technique de l'habitation Bled El Hadhar H6 (ech. 1/200)

Passé le portail, nous pénétrons dans un « jardin » : deux plate-bandes plantées – *ğârda* [2] agrémentent un vaste espace carrelé [1]. Le côté droit, en entrant, est planté de deux palmiers âgés déjà d'une petite vingtaine d'années : ils sont productifs (variété *Deglet Nour*) et bien soignés, mais ils ont ici une valeur d'agrément. À leur pied, quelques « lys des sables » (une espèce locale d'amaryllidacées) produisent des fleurs à grande corolle blanche et au parfum entêtant. Dans la partie gauche ont été plantés une vigne, un bougainvillée et un jasmin. Il fait trop chaud pour sentir le jasmin, mais les touches de couleur rose des bractées du bougainvillée se détachent avec intensité des murs blancs. Quelques fils de fer, tendus entre les platebandes et les acrotères voisins, font office de palissage : les longs rameaux du jasmin s'entortillent et partent à l'assaut des toits. Le sol est carrelé, selon un motif composé blanc et vert jouant avec les teintes des carreaux granito de couleur. Un soin particulier a été apporté lors de la réalisation du pavage : l'usure indique que l'aménagement a été réalisé il y a déjà quelques années, mais qu'il a été très bien exécuté.

Trois petites marches permettent d'accéder à une terrasse couverte [11], au sol également carrelé. La terrasse est légèrement surélevée par rapport au jardin, environ 25 cm. Précédant la couverture en dalle de béton, un caillebotis en nervures de palmes met la terrasse dans une agréable pénombre.

Trois pièces s'ouvrent sur cette terrasse : une cuisine – *kuḡīna* [8], une salle de bain – *bīt bānô* [7], et une grande pièce – *ṣāla* [3]. Les autres pièces de l'habitation – *bīt-s* [4-5-6] sont accessibles à partir de la *ṣāla*. Ces pièces sont de grandes dimensions, plus de 5,30 m de large – l'exception de la pièce 6, un carré de 3,30 m de côté.

La salle de bain [7] est une grande pièce, avec un lavabo, une baignoire, des sanitaires et un bidet. Un grand placard maçonné, à côté de la baignoire, permet de garder serviettes et produits de soins (savons, shampoings...) dans la salle de bain. D'autres sanitaires [9] sont installés dans une petite pièce extérieure, à côté de la terrasse non couverte, rajoutée après la construction – la dalle de toit est plus basse, des reprises d'enduit sont visibles. Une cuisine ouvre également sur la véranda. Un ballon électrique de production d'eau chaude est installé à l'extérieur, contre le mur de la cuisine.

De la terrasse-jardin, un escalier extérieur mène aux toits-terrasses. Il a été construit en même temps que la maison, pour accéder à un étage qui n'a pas encore été réalisé. Quelques rangées de carreaux granito sont entreposées contre le mur de l'habitation mitoyenne, ils sont prévus pour recouvrir les toits-terrasse

A.1.c. Les systèmes constructifs

La maison est constituée d'une structure en béton armé. Les poteaux en béton 25 × 25 cm sont de la même épaisseur que les murs de séparation montés en briques industrielles de 12 trous (B12t) posées à plat – sauf pour le mur mitoyen nord de la cuisine et de la salle de bain, où les briques sont posées sur champ, comme l'indique la sur-épaisseur au niveau du poteau béton dans la cuisine. Seules les deux cloisons fermant les chambres 5 et 6 sont en briques dites « plâtrières », d'une épaisseur moindre (10 cm). Ces choix techniques dans la pose de la brique (sur champ ou à plat selon que le mur soit mitoyen ou extérieur) ou ses dimensions (B12t ou plâtrière) montre bien une recherche d'optimisation des composants constructifs. Un enduit de ciment recouvre l'ensemble, puis un mastic de finition. Une peinture blanche met en valeur la finition lisse de l'apprêt.

Les dalles de la maison (dalle de sol et dalle de toit) ont été coulées chacune en une seule fois, une seule *ṣabba*. Le mur du fond arrière, fermant les pièces 3-4-5-6 au côté ouest, est un mur en pierre, sur lequel le maçon a fait reposer la dalle de toit. Ce n'est pas un mur mitoyen partagé : « il est à nous », le père l'ayant fait élever sur leur emprise foncière. Sur les autres côtés, une poutre supporte la dalle de toit, appuyée sur des poteaux en béton armé. Côté nord, la dalle ne s'appuie pas

sur le mur mitoyen mais sur des poteaux béton : l'emprise du mur est totalement laissée au voisin. L'une des filles précise que ce « mur était en terre, à l'époque ». Cette décision de doubler les parois questionne les notions de « propriété » réelle de l'emprise des murs mitoyens : pourquoi les appuis du mur n'ont pas été accordés par les voisins alors que de nombreux exemples de « don du mur » sont présents dans la législation musulmane et les traités d'urbanisme et de juridiction ? Ce don du mur permettait autrefois de « sceller le voisinage »¹², appuyant ainsi les relations quotidiennes de proximité. Cet appui a-t-il été demandé ? Je pourrais évoquer une raison technique (l'incompatibilité entre structures en béton et murs en terre), mais aussi engager une réflexion sur la durabilité de ce même mur : que se passe-t-il si le voisin veut procéder à sa réfection après que eux y aient pris appui ? Le renforcement dans un angle de la pièce 5 a « toujours été visible, comme placard » ; il daterait de la destruction des murs en terre des voisins côté ouest, dans les années 1970 (soit après les inondations de 1969). Lorsque ces voisins ont reconstruit, en alignant les murs, cet espace est resté, résiduel. Il a alors été incorporé dans l'habitation H6.

Les plafonds sont hauts, comparativement aux autres habitations visitées. Cette hauteur intérieure de 3,25 m, combinée aux marches successives franchies pour rentrer dans la maison (totalisant soixante-dix centimètres environ) leur a permis d'ouvrir une fenêtre vasistas au-dessus du toit de l'habitation mitoyenne, dans la pièce 4. Ce vasistas est tout le temps légèrement entrebâillé : cela crée une circulation d'air naturelle avec les portes ouvrant sur la véranda. La fenêtre et les volets de la pièce 6 ne sont ouverts que tôt le matin, avant que le soleil ne tape trop fort sur la façade sud.

Les sols des différentes pièces sont recouverts d'un même carrelage granito 25 × 25 cm, blanc, bordés d'une plinthe céramique noire. Toutes les pièces sont traitées de la même manière, même la terrasse. Cette uniformité de matériaux et l'absence de seuil (ou nez de portes entre l'intérieur et la terrasse) confirme que les travaux ont été menés en une seule opération, sur une même dalle de sol, des mêmes fondations. Il n'y a pas de fissures traduisant des ruptures de charges ou des fractionnements de structure, sauf dans l'un des angles de la pièce 6 où les fondations du mur en pierre s'affaissent. C'est une zone de remblai plus haute que les parcelles cultivées voisines, et les véhicules passant le long de l'habitation tassent le sol.

La clôture est également en briques industrielles de 12 trous posées à plat, entre des poteaux de béton armé. En partie supérieure, au niveau de la balustrade, ces poteaux n'ont pas été recouverts de briques de Tozeur : ils ont été coulés dans un coffrage fait de briques de Tozeur. De même, l'arc en briques cuites a servi de coffrage à la partie supérieure du portail d'entrée. Ces briques de Tozeur sont un élément constructif constitutif de la clôture, dès sa construction, indiquant une réflexion sur l'esthétique engagée dès l'édification du mur. Ces modénatures n'ont pas été rajoutées par la suite. L'enduit de la clôture, un mortier de ciment bâtard, se décolle en de

12. M'HALLA M., « La médina, un art de bâtir », 1998.

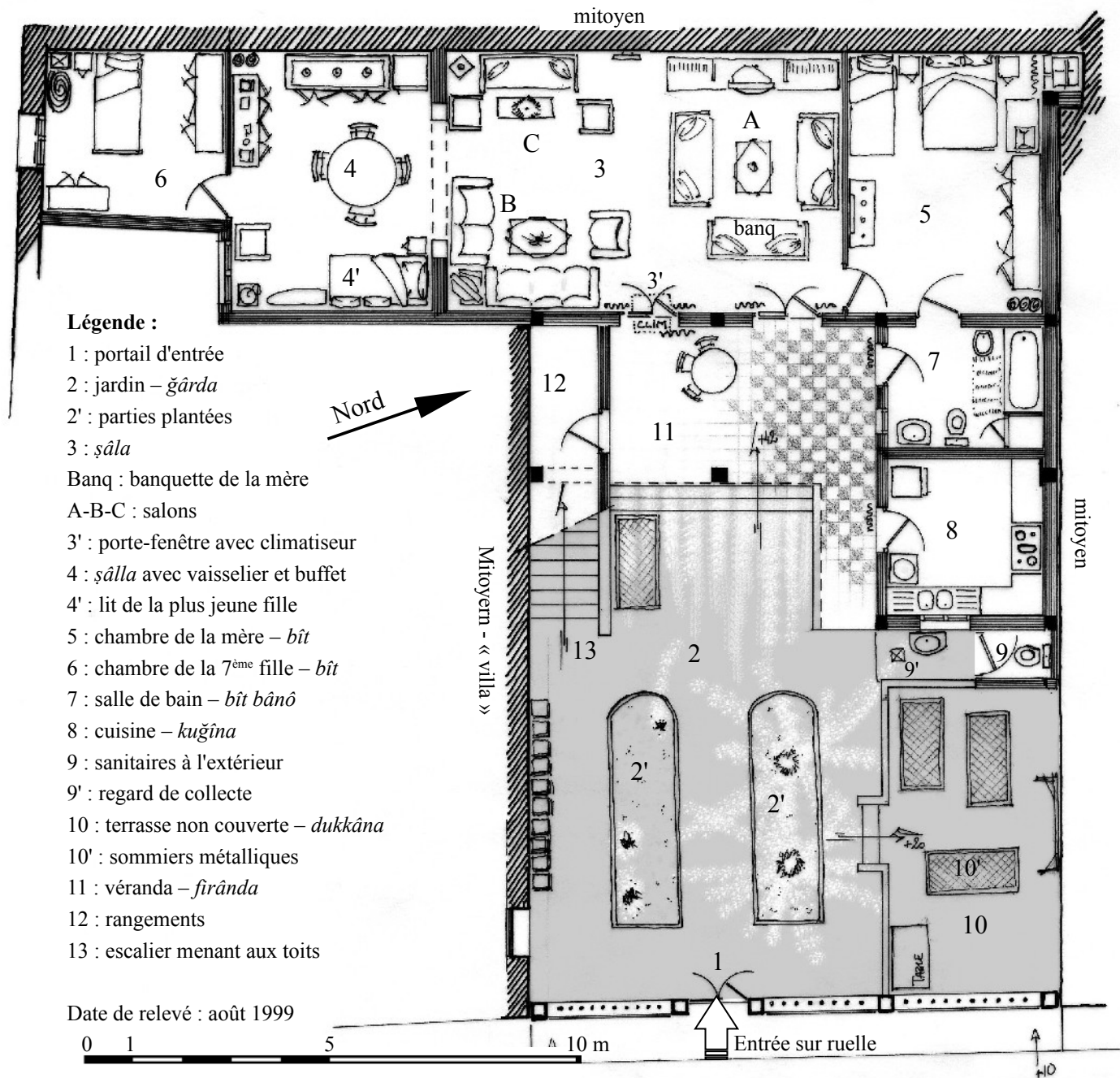
nombreux endroits, la peinture blanche ne tient pas. Nous observons, dans cette partie du village de Bled El Hadhar, de nombreux autres dégâts identiques : cela est dû à l'humidité permanente du sol et aux remontées salines – l'oued est juste en contrebas. Aux abords de la grande mosquée, nous n'avons pas observé de telles phénomènes : le sol est plus sec.

La salle de bain [7] est une grande pièce, aux murs entièrement recouverts de faïence bleutée. Les équipements de la salle de bain (lavabo, baignoire, toilettes et bidet) sont du même fabricant, une entreprise tunisienne produisant sous licence Porcher. C'est du haut de gamme, que le rappel des teintes entre faïence murale et sanitaires met en valeur. Les réseaux de fluides ne sont pas apparents : les tuyauteries de cuivres d'alimentation en eau et les gaines électriques sont encastrées dans les murs, les canalisations d'évacuations dans la dalle de sol. Le carrelage et la faïence murale recouvrent le sol et les murs de la salle de bain sur toute la hauteur. Cette salle de bain ouvre par deux portes : l'une donne sur la chambre 5, l'autre sur la véranda. Les deux portes ont été posées lors de la construction, l'une n'a pas été percée après l'autre. De même, le grand placard maçonné à côté de la baignoire a été réalisé avant la pose de la faïence, dans l'espace resté libre entre la baignoire et la cloison. Cet aménagement a été réalisé en une seule fois, lors de la construction. Une observation similaire est faite dans la cuisine : le plan de travail et les faïences murales ont été posés en même temps. Une attention particulière est portée sur la coupe des faïences : comme si les dimensions du plan de travail étaient déterminées par celles des carreaux qui allaient le recouvrir. Ces aménagements indiquent une réflexion préalable du maçon, mais aussi l'intervention d'une seule et même équipe.

En revanche, les sanitaires extérieurs [9] ont été rajoutés après achèvement de la construction : la dalle de toit est plus basse, des reprises d'enduit sont visibles sur les murs extérieurs. Les murs sont plus fins : en briques industrielles de 8 trous posées sur champ. La cuvette des toilettes est en céramique verte, d'un modèle courant différent de celui de la salle de bain. Mais ces sanitaires et la terrasse non couverte [10] repose sur la même dalle de sol que le reste de la maison : il n'y a pas de tassements différentiels, désordres fréquents sur ce type de sol à forte composante argileuse et sensible aux variations hygrométriques.

A.2 Occupation de l'habitation H6

Je restitue ici l'occupation de l'habitation telle qu'elle a pu être relevée au cours des visites, fin août 1999.



Ill. 138: relevé habité de H6 (ech graph.)

La hauteur du soubassement de clôture et les battants ajourés du portail n'empêchent pas les rares passants de voir éventuellement ce qui se passe dans le jardin – mais il n'y a que de rares passants dans cette ruelle. Les filles et la mère se rappellent très bien m'avoir vu passer dans leur quartier au cours de l'été 1997 (soit deux ans avant le relevé), emprunter la ruelle à plusieurs

reprise, faire des croquis sur la place, photographier leur maison¹³. Cette intrusion de quelques heures avait été un événement : nul étranger ou touriste ne s'aventure aussi loin dans le village, aussi longtemps par cette chaleur¹⁴. La clôture n'a pas été conçue pour interdire les intrusions visuelles, seule la végétation abondante – les massifs de bougainvillée et de jasmin, les palmes – coupe quelque peu le regard étranger et ne permet pas de distinguer les personnes assises sous la véranda. Lorsque les fils viennent voir leur mère, ils s'assoient dehors, sur la petite table en fer forgé installée à demeure sous la véranda. La mère ne les laisse pas fumer à l'intérieur de la maison, mais elle ne veut pas s'asseoir sur l'une des chaises en PVC, « ce n'est pas confortable ». Elle reste à l'intérieur, mi-assise mi-allongée sur une banquette. Mère et fils discutent ainsi à travers la porte-fenêtre entrouverte. Les sœurs s'assoient volontiers avec leurs frères autour de la table (une partie de l'entretien aura lieu dehors, à cette table), mais elles sont si affairées au cours la journée, entre la tenue domestique de la maison et leurs activités professionnelles, qu'elles ne prennent que rarement le temps de s'asseoir.

La pièce 3 – *şála* contient trois salons distincts, trois mobiliers de style et d'époque différents. La mère est installée dans le salon A, celui qui fait face aux deux portes-fenêtres, sur l'une des trois banquettes en bois recouvertes de matelas et de coussins. Le bois est de qualité, le travail soigné ; elles ont été réalisées par un menuisier à Tozeur. Le meuble de la télévision, de facture récente (un aggloméré de bois stratifié noir) est couvert de bibelots, toute la partie droite contient des cassettes vidéos. Au-dessus du meuble, le portrait du père, celui de l'une des filles mariées. Une horloge murale est accrochée, face à la porte-fenêtre, avec des incrustations de versets coraniques dorés. Dans l'angle de gauche, un second salon [B] est composé de canapés recouverts de tissus, avec une autre table basse. Une petite télévision est posée sur un meuble à roulettes, dans l'angle, elle n'est jamais allumée durant la journée. En face, une banquette en bois, avec deux sièges assortis, une table basse et un guéridon forment le troisième salon [C]. Ces meubles sont d'une facture ancienne, ils datent des années 1960. Je n'ai vu personne s'asseoir dans les salons B et C, mais les napperons biens propres et repassés de la table et du guéridon et au-dessus de la télévision, les coussins positionnés avec soin sur les banquettes démontrent que l'attention quotidienne portée à l'intérieur de la maison inclut ces salons.



Ill. 139: vue des salons de la pièce 3

Cette pièce 3 peut être rafraîchie par un climatiseur, que l'une des filles fait fonctionner quand elle juge qu'il fait trop chaud. « Il fait un temps de paradis – *ğannâ al-taqs* », ironisera l'institutrice en rentrant (le relevé est fait au mois d'août). L'avis de la mère est plus contrasté sur

13. Passage à Bled El Hadhar, lors de la constitution prévisionnelle du corpus.

14. Les visites durent rarement plus de quelques minutes, et sont limitées au périmètre autour de la cour de la grande mosquée : le temps pour les touristes d'apercevoir la base « romaine » du minaret.

l'emploi systématique du climatiseur : « ce n'est pas bon pour la santé, et ici, [nous sommes] dans une fraîcheur relative avec la forêt [de palmiers] et l'oued », mais elle n'a jamais demandé à l'éteindre. Le climatiseur est installé au-dessus de la porte-fenêtre de gauche [3'], celle qui est ouverte toute la journée, même durant les grandes chaleurs. Pour empêcher les mouches d'entrer, un voilage léger est accroché dehors. À l'intérieur de la pièce, des rideaux épais, de couleur rouge sombre, sont suspendus de part et d'autre des portes-fenêtres, ils ne sont jamais tirés, seulement décoratifs.

La pièce – *bît* 4 est en deux parties, elle contient des mobiliers bien distincts. D'un côté, une table haute ronde recouverte d'une nappe, avec quatre chaises, est assortie avec un buffet bas. De nombreux bibelots sont disposés avec goût sur le buffet, sur des napperons blancs. Ce buffet contient de la belle vaisselle, pas la vaisselle de tous les jours (celle-ci est déposée dans les placards de la cuisine). Sur l'autre mur, un vaisselier laisse voir plusieurs services de verres en cristal à travers ses quatre portes vitrées. Il y a également deux baffles d'une chaîne hi-fi cachée dans le buffet, et l'une des filles possède de nombreuses cassettes des grands chanteurs de musique arabe tels que Farid Al Atrach, Om Kalthoum... Ces deux meubles datent des années 1960. La mère n'a pas fait de lien entre ces meubles et son mariage, elle esquivait la question. Ils sont de styles différents, ils devaient probablement appartenir à deux ensembles différents. Des nattes en plastique roulées sont conservées dans un angle de la pièce, entre le vaisselier et le buffet. Ces nattes sont étendues en hiver dans toute la maison, quand les sols deviennent froids. Coincé entre le buffet et l'arc, un petit réfrigérateur est installé, il ne contient que des boissons gazeuses et des bouteilles d'eau. Contre l'autre mur de la pièce, face à ces meubles, il y a un lit une place, avec sa table de nuit. La plus jeune des filles dort ici. Sur la table de nuit, elle a disposé ses peluches. À côté de son lit, comme s'il n'y avait pas d'autre endroit disponible, sont rangés une table à repasser et un chauffage au gaz.



Ill. 140: vue de la pièce 4 vers la pièce 3

Dans le prolongement de la pièce 4, s'ouvre la pièce 6, la plus petite de l'habitation. C'est la chambre – *bît* où dort la fille entrepreneur, dans un lit à une place. Elle conserve quelques documents dans sa table de nuit, des cassettes audio. Elle met ses affaires et vêtements dans la grande armoire, laissant la petite à sa jeune sœur. Le matin, elle ouvre les volets et tire les rideaux ; elle les refermera plus tard dans la matinée, quand le soleil sera trop fort. Voyant que j'avais noté sur le relevé habité la présence du matelas plié adossé au mur, elle répond en riant qu'elle dort seule dans cette chambre.



Ill. 141: vue de la pièce 6

La mère dort dans la chambre – *bît* 5. Elle a gardé l'usage d'un grand lit double, mais le sommier est récent. Elle partage cette pièce avec la plus grande de ses filles encore présente, qui dort dans le lit d'une place adjacent. Sur la coiffeuse, sont posés de nombreux flacons de parfum et produits de maquillage, ils sont à la fille. Ces meubles (coiffeuse, armoire, tables de nuit...) n'appartiennent à aucune dot. Dans le renfoncement, cachés par un rideau, sont rangés couvertures, oreillers et vêtements. Devant ce renfoncement, une table basse où étaient déposés des vêtements propres – l'une des filles les rangera dans l'armoire avant la photo. Dans un angle de la pièce, cachés par l'armoire, trois tapis de laine sont entreposés. En hiver, ils sont étendus dans la chambre 5 et la *şâla* 3.



Ill. 142: vue de la chambre 5

La salle de bain est très spacieuse. Les nombreux flacons de shampoings et savons indiquent une utilisation soutenue – au moins de la part des trois filles. Un ballon électrique, installé à l'extérieur (contre le mur de la cuisine), indique la recherche d'un certain confort, et l'usage de cette salle de bain tout au long de l'année. Dans le placard, sur des étagères, serviettes entassées et flacons de shampoings en réserve se mêlent aux produits d'entretien. Nous pouvons accéder à la salle de bain à partir de la chambre 5, mais aussi de la véranda. Au cours de la journée, les filles passent par la salle de bain pour accéder ou sortir de la chambre 5 tout comme elles passent par la grande pièce 3, empruntant indifféremment les chemins possibles. Au cours de la journée, les toilettes à l'extérieur [9] sont d'un usage préférentiel. Les fils, par exemple, n'utilisent pas cette salle de bain : ils se lavent les mains au lavabo extérieur et utilisent ces toilettes. L'imposte vitrée au dessus de la porte donnant sur la véranda reste ouverte toute la journée.



Ill. 143: vue de la salle de bain

La cuisine [8] contient l'ensemble des équipements électroménagers nécessaires : une gazinière à cinq feux avec un four, un grand réfrigérateur, un évier double bac, mais aussi un lave-linge. La cuisine est bien équipée, et les filles évoluent avec aise dans ce grand volume. Tous les ustensiles et réserves de nourritures sont rangés sous le plan de travail, qui court sur deux murs. La porte de la cuisine reste toute la journée grande ouverte, bloquée par le lourd bol du pilon en cuivre. La mère nous apprend que « la cuisine doit être à part, elle doit donner sur la cour, pas sur la véranda » : c'est elle qui a voulu cette disposition. Un petit vasistas, ouvrant au-dessus des sanitaires [9], apporte un complément de lumière et d'aération non négligeable sur l'évier, il est lui



Ill. 144: vue de la véranda vers le jardin et la terrasse 10

aussi ouvert toute la journée. La maison a été raccordée au réseau d'assainissement dès son achèvement, en 1992 : cuisine, salle de bain et toilettes extérieures sont collectées dans un même regard [9], sous le lavabo extérieur. Le réseau d'évacuation des eaux usées venait alors d'être achevé, pour l'ensemble des villages oasiens.

L'escalier extérieur [13] permet à l'un des fils de monter facilement sur le toit pour régler l'orientation de la parabole, après les jours de grands vents – un réglage que les filles ne se risquent jamais à faire, bien qu'elles montent sur les terrasses. Les toits ne sont pas utilisés pour faire sécher des affaires, ou aérer les matelas. La terrasse non couverte [10] sert à ces usages. Les quatre sommiers métalliques (trois sommiers à plat et un dressé contre le mur) disposés dans cette terrasse sont trompeurs : ils servent simplement à rehausser les affaires déposées, à ne pas les mettre en contact avec le sol, et non de couchage pour les membres de la maisonnée, lors des chaudes soirées d'été. « Non, répond l'une des filles en riant, nous [les filles], on ne dort pas dehors, et les garçons sont à l'hôtel [*Warda*].



Ill. 145: vue du jardin vers la véranda, à partir de la terrasse 10

Vers un réaménagement de l'habitation H6 ?

La mère indique que cette habitation H6 est destinée au mariage du fils aîné G₁, un mariage encore à l'état de projet. Aucune date n'est fixée, mais « si possible, ce sera au cours de l'été prochain [2000] » : la future épouse est déjà choisie. La mère parle alors de refaire le sol, le recouvrir en carreaux de grès cérame : « c'est plus propre ». Elle envisage également de carreler le sol et de recouvrir de faïence les murs de la terrasse 10, qu'elle appelle alors *dukkâna*.

L'une des sœurs nous apprend alors que son frère aîné G₄ « risque de toute refaire en *style américain* [en français dans l'entretien], avec l'escalier au milieu de la *şâla* », c'est-à-dire avoir des pièces directement ouvertes les unes sur les autres, sans cour ni couloir. L'escalier devenu intérieur desservirait alors un étage habitable : « quand la famille s'agrandira, il faut prévoir d'autres pièces pour les enfants ». Elle avance une nouvelle organisation spatiale que son frère aîné, principal intéressé, ne confirmera pas. Il répondra que « pour le moment, il accepte la maison telle quelle ». Ces travaux ne sont pas à l'ordre du jour.

A.2.a. Les rôles de chacun : une nouvelle configuration familiale ?

La partie de l'habitation la plus fréquentée tout au long de la journée reste la *şâla* [3]. La mère y passe les après-midis, toujours sur la même banquette, face à une télévision grand format, sous le jet d'air frais d'un climatiseur. Elle somnole durant ces moments de grandes chaleurs et regarde très distraitement les émissions – les filles changent de chaînes sans la questionner. Elles paraissent gérer la maison et les activités domestiques, les courses, les repas.

Durant les matinées, la mère est assise avec d'autres femmes âgées sur l'une des banquettes maçonnées de la *sgîfa* d'une autre habitation [Bled El Hadhar H4], d'où elle règle les affaires de gestion courantes du restaurant-bar *Le petit Prince*. Le gérant du restaurant se rend directement dans la *sgîfa* de H4 pour la rencontrer, il s'assoit à son tour sur l'une des banquettes maçonnées, au milieu des vieilles femmes. Un matin, elle m'a ouvert l'habitation H6 pour faire le relevé (c'est-à-dire qu'elle a poussé le portail d'entrée), puis m'a laissé seul : elle est retournée s'asseoir à la même place, comme tous les jours, dans la *sgîfa* de H4. Mais de sa place, elle pouvait surveiller mes sorties éventuelles : « c'est pour ça qu'avant il y a des *sgîfa*-s et que les femmes étaient toujours assises dans les *sgîfa*-s. Les femmes voulaient toujours savoir ce qui se passe dehors ».

Puis elle revient à Bled El Hadhar H6 pour prendre le repas de midi dans la grande pièce 3, installée sur sa banquette. Par deux fois, j'assiste au un même rituel : l'une des filles rapproche la table basse sur laquelle est déposé le plat, une autre couvre d'une serviette les genoux de sa mère, puis les deux s'assoient par terre, la mère mange. La troisième fille les rejoindra plus tard, pour le repas du soir. Elles me servent une assiette du même menu, mais je ne



Ill. 146: pièce 3, le meuble de la télévision

partage pas leur table : je suis servi sur la table haute, à l'européenne, dans l'autre partie de la pièce [4], après l'arc. Les filles disposent mon assiette de telle façon que je tourne le dos à la mère – ce qui n'empêche pas les discussions. Je n'ai été face à la mère que dans deux situations : dans la *sgîfa* de H4 ou en présence de l'un des fils. Les filles n'ont pas cette retenue, même en présence de leur mère. À peine fini leur repas, elles viennent s'asseoir à ma table, feuilletent le carnet de croquis, cherchent à comprendre les relevés techniques, s'amusent du travail fait. Les deux fils arrivent plus tard ; ils mangent souvent à l'hôtel. Durant l'une des visites, l'un deux s'est assis sur une banquette, devant la même table basse que ses sœurs, il a mangé dans le même plat. Rappelons-nous alors ces observations faites dans les années 1960¹⁵, où les tablées masculines et féminines étaient bien distinctes, où les « repas [des hommes et des femmes] différaient par la quantité des matières qui les composent, la façon dont ils sont confectionnés et consommés ». Nous sommes bien loin des « traits différentiels, des termes d'opposition entre nourritures féminines et masculines [...] caractérisant l'alimentation au Jérid ». Nous sommes dans une situation symétrique à celle observée à Zebda H1 par exemple (pour rester dans la même génération), où le père prenait ses repas seul en premier, puis le reste de la famille s'installait pour manger – et moi avec.

À cet instant, la mère apparaît comme un substitut du patriarche, comme la figure manquante du père, une figure que personne ne remet en cause : ni le gérant du *Petit Prince*, ni ses fils, ni le maçon qui fait les travaux dans H4 ne s'offusquent de ses ordres. C'est d'ailleurs elle qui m'a interpellé, me demandant les raisons des passages répétés sur cette placette, devant sa

15. FERCHIOU S., « Différenciation sexuelle de l'alimentation au Jérid », 1968.

maison [H4] – respectant les convenances, je cherchais un homme avec qui engager la conversation... Je comprends alors comment deux des filles peuvent être femmes-entrepreneur, un statut peu courant en Tunisie même dans les grandes villes côtières¹⁶. Et c'est en ce sens que cette habitation H4 est présentée comme une « nouvelle configuration familiale » : les rôles et statuts de chacun ne peuvent pas être définis simplement par l'opposition homme / femme. La mère s'est substituée à son époux, deux des trois dernières filles ont le même métier que leurs frères, entrepreneurs. Comment les statuts sociaux ont pu être autant transgressés ? Leur capital d'autorité, nécessaire pour imposer une telle situation aux tiers a été acquis par les compétences au travail et les capacités de chacun, des valeurs en forte croissance à Tozeur en 2000. Par ailleurs, la mère (et ses filles dans leur champ d'action respectif) détient non seulement le pouvoir imagé, mais en plus elle l'exerce complètement, le rendant par là réel, à partir des rituels du père (le père aimait bien s'installer et recevoir dans la *sgîfa*). Enfin, le père n'est plus là pour réclamer sa part de manifestation officielle.

B. RESTITUTIONS CHRONOLOGIQUES DES ÉTAPES

La liste de leurs biens immobiliers est longue. J'ai déjà évoqué la maison habitée par la mère et les filles, l'hôtel-résidence *Warda*, le bar-restaurant *Le Petit Prince*, une parcelle d'oasis avec une étable. J'apprends au cours de la discussion que ce ne sont pas les seules possessions. La maison mitoyenne à l'habitation H6 leur appartient également ; elle est louée depuis longtemps à une famille étrangère à Tozeur (lui est fonctionnaire à la délégation régionale du ministère de l'Agriculture). La mère cite également un autre local, une épicerie à proximité immédiate de la grande mosquée de Bled El Hadhar, une boutique qui fut louée à quelqu'un du village.

Mais la famille possède également la maison en cours de construction ouvrant sur la placette [Bled El Hadhar H4], l'habitation en chantier desservie par la *sgîfa* où la mère s'installe. C'est pour cela que la mère et les filles ont sans cesse évoqué cette habitation lors des premiers entretiens. La mère apporte quelques renseignements lors du relevé de H4 : il s'agit d'une démolition – reconstruction sur la même parcelle, un chantier commencé en 1995 et presque achevé en août 1999. C'était l'emplacement de la maison de famille paternelle, aujourd'hui démolie : c'est là qu'est né le père. « C'est là qu'était la *dâr* du grand père » surenchérit l'une des filles, un grand-père qui n'a eu qu'un seul fils [adulte et marié]. C'était dans cette maison que la mère s'est mariée et qu'elle va bientôt retourner habiter, « dès que le chantier sera fini ». C'est pour cela que la mère passe ses matinées (jusqu'au repas de midi) dans la *sgîfa* de cette maison H4. C'est dans cette habitation H4 que les enfants ont grandi, une maison où les filles avaient « chacune une chambre » à leur adolescence.

16. BOUCHARARA M., « Les raisons d'entreprendre : esprit d'entreprise au féminin et politique », 1993.

Lorsque j'ai reconstitué l'historique de la maisonnée avec les membres présents, la narration a commencé par l'habitation Bled El Hadhar H4, la description de l'état d'avant puis des travaux en cours. L'habitation présentée H6 n'est qu'une étape, une solution de relogement provisoire rendue possible grâce à un investissement foncier. Je vais restituer les occupations successives de H4 et H6 selon un fil conducteur chronologique, remplaçant chaque événement dans son contexte.

B.1 Les restitutions d'étapes

B.1.a. 1^{ère} étape : les années 1950

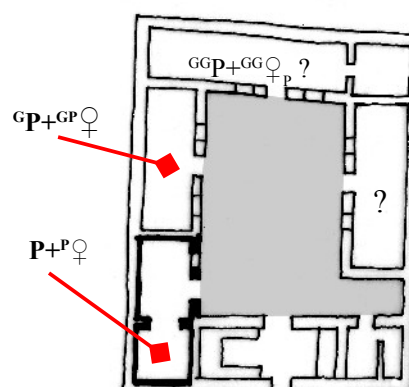
Le père P est fils unique, ses sœurs sont parties de l'habitation parentale H4 après leur mariage pour aller habiter dans la demeure de leur époux respectif. Lors de l'enquête, au moins l'une d'elle habitait encore Bled El Hadhar¹⁷, mais je n'ai pu lui rendre visite.

Le père se marie en 1956, avec une fille de Jhim, issue comme lui d'une famille aisée. Il emménage avec son épouse dans la *dâr* située à droite de l'entrée, une pièce avec une porte encadrée par deux fenêtres. Cette *dâr* n'a pas de *maqşûra*, mais un arc sépare cependant la pièce en deux parties. Face à l'entrée sont disposées les affaires du couples, les matelas où couchent les enfants durant la nuit. Dans la seconde partie, derrière l'arc, est installé un lit double sur un sommier métallique, où dort le père P.

Les parents de P [^GP+^{GP}♀] occupent alors la pièce mitoyenne, sans *maqşûra*. Je ne sais pas si le grand-père ^GP a eu des frères, la mère n'ayant pas fait état d'oncles mariés ou de cousins directs installés à proximité. Les deux pièces du fond sont des pièces anciennes. Celle du fond, la *dâr gablîyya*, fut occupée par la génération précédente, mais la mère n'en a jamais parlé en tant que pièce d'habitation occupée.

La mère indique que « autour de la cour ouvraient quatre pièces d'habitation – *dâr*-s, dont une avec *maqşûra* ».

Elle se rappelle que lors d'un recensement « après son mariage [probablement le RGPH de 1966] », l'habitation a été considérée « comme une maison de cinq pièces – *bît*-s, car la *maqşûra* qui se ferme [a été] comptée comme une pièce à part entière par les enquêteurs ». D'après ces restitutions, l'entrée – *sgîfa* occupait tout le côté sud, avec des banquettes maçonnées, c'était une « très grande *sgîfa* ». Il n'y avait alors qu'une marche pour accéder à la maison. Une pièce de l'angle sud-est était utilisée comme cuisine – *şabbât*, les latrines étaient au même endroit. S'agit-il d'une ancienne *dâr* transformée et aménagée à cet effet ? La photographie aérienne de 1948 (et celle de 1975) rend

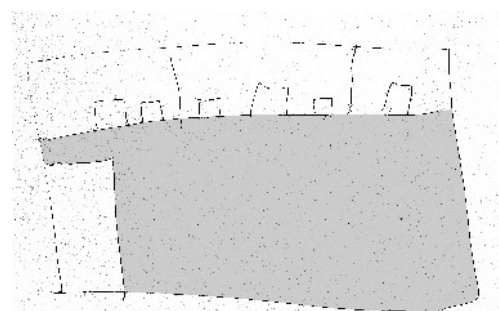


III. 147: L'habitation H4 vers 1950 (restitution)

17. Les membres de l'habitation voisine Bled El Hadhar H3 sont également des « parents », mais un degré que je n'ai pu précisément situer (vraisemblablement au-delà du grand-père).

plausible cette hypothèse, par la continuité des murs. Le cliché montre également une cour bordée sur ses trois autres côtés par une continuité bâtie (les quatre chambres d'habitation, et une partie non couverte séparant les côtés sud et est.

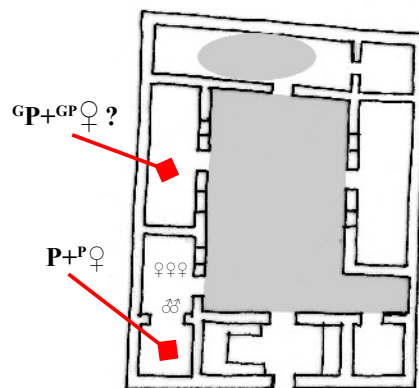
À la fin des années 1950, le père P acquiert ce que la mère qualifie de « ruines – *hirba* », de « vieilles constructions – *binâ kadîm* » : l'emprise H6. Deux pièces en « L » sont visibles sur le cliché de 1948, le plafond de l'une est partiellement effondré. L'une des filles indique que c'était des « maisons anciennes – *diâr kudum* ». L'emploi conjoint des termes « *diâr* » et « construction – *binâ* » entraîne une certaine confusion – d'autant que l'une des pièces aurait disposé d'une porte encadrée de fenêtres avec fer forgé et volets intérieurs en bois. Je suppose qu'elles ont probablement été pièces d'habitation, mais la mère rectifie : il ne s'agissait que d'une « écurie – *kûri* » et d'une « réserve de dattes – *bît tamar* ». C'est la seule fois au cours de l'enquête que j'entends qu'une pièce pouvait servir à cet usage exclusif « réserve de dattes »¹⁸, même si son état de délabrement semble indiquer la désuétude de cette pratique dans les années 1950. Cette information est intéressante : le père n'achète pas une habitation, ou une partie d'habitation, mais une emprise contenant deux pièces bâties ne servant plus à l'habitation, ni à l'un de sa famille, ni à une autre famille du village. Le cliché de la photographie aérienne 1948 n'est pas suffisamment net pour faire état d'une quelconque occupation de la cour.



III. 148: les constructions sur l'emprise H6 vers 1950 (restitution par l'une des filles)

B.1.b. 2^{ème} étape : les années 1970-1976

La mère indique « qu'autrefois, seules les pièces du fond avaient un sol recouvert de tommettes – *gâlib*, le sol des autres pièces était en terre damée – *tarâb* ». Mais, en 1970, ils refont les sols de toutes les pièces habitables, en tommettes également. S'agit-il de tommettes de récupération, de réemploi ? Des travaux sont menés dans l'habitation.

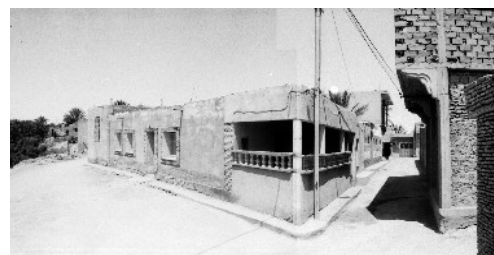


PIII. 149: l'habitation H4 vers 1970

Selon la photographie aérienne de 1975, le toit de la *dâr* du fond (côté nord) est en ruine, effondré dans sa partie centrale, et l'ensemble *sgîfa* – cuisine n'a plus de toit. Cela peut être une conséquence des inondations de 1969, mais la mère n'évoque ni l'événement, ni ses répercussions. La mère dit simplement que « durant les pluies, les [toits en] palmiers gouttent, puis sèchent. C'est normal ». Pour la pièce du fond, cela confirme qu'elle était inhabitée, vide d'occupants, d'où le peu d'intérêts à leur remise en état.

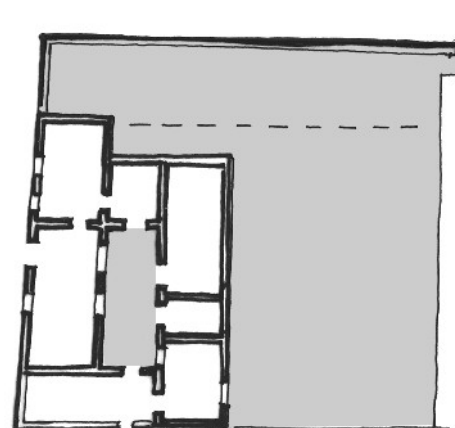
18. Du Paty de Clam fait état de telles pièces en 1893, comme étant une pièce constitutive de l'habitation-type de Tozeur.

les clichés de 1975 et de 1981, la courette intérieure est nettement plus longue qu'elle ne l'est en 1986). Pour tous, cette maison est une « villa » parce que les fenêtres des chambres s'ouvrent sur le chemin séparant le village de la palmeraie. La présence d'une courette intérieure n'empêche donc pas une telle dénomination. La mère précise que cette habitation a été louée dès son achèvement, à des personnes qui ne sont pas originaires de Bled El Hadhar : ils étaient fonctionnaires.



III. 152: vue extérieure de la « villa », 1997 (assemblage photographique)

Sur la photographie aérienne de 1975, nous pouvons voir une autre pièce, au toit à la même hauteur que celui de la villa. Personne n'en a fait état lors de l'enquête. Il a juste été dit que le père avait fait construire le mur du fond de parcelle « en même temps que la villa ». Le père aurait réalisé plus qu'un simple mur de clôture, une construction démolie depuis, et dont ils n'ont pas jugé utile de garder mémoire ? À quoi donc pouvait servir cette construction d'environ 4 × 18 m ? S'agit-il des « maisons anciennes – *diâr kudum* » dessinées par la plus jeune des filles [la construction a été achevée avant sa naissance] ? Ayant découvert l'existence de cette pièce *après* l'enquête de terrain (lors de l'examen des clichés), je n'ai pas de réponse à ces questions.

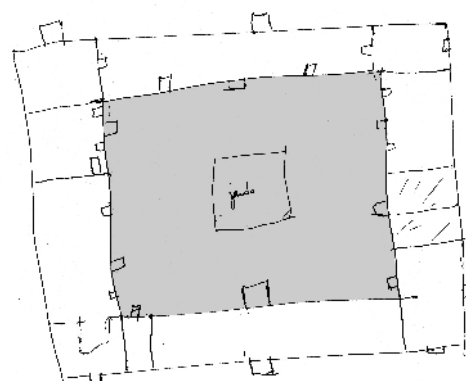


III. 153: construction de la villa en 1971 sur l'emprise H6

Au cours de cette décennie 1970, le père achète également une autre habitation, qui fait face à la mosquée de Bled El Hadhar. Il la transforme immédiatement en « boutique d'épicerie – *hânût* », elle le restera jusqu'aux inondations de déc-1989, où les toits s'effondrent. Il l'exploite quelques années, mais ces efforts sont vraisemblablement concentrés dans la boulangerie située à Zebda.

B.1.c. 3^{ème} étape : au début des années 1980

Les enfants sont tous nés. Les premières filles sont déjà grandes, les garçons presque adolescents. Le père mène un grand chantier de rénovation dans l'habitation parentale H4. Cela confirme que la maisonnée n'est plus composée que du couple et des enfants. Il fait changer les menuiseries de toutes les ouvertures : « avant, c'était les mêmes mais elles ont peut-être été agrandies » dit la mère. Nous ne savons pas s'il fait percer d'autres nouvelles fenêtres sur la cour, mais l'une des filles fait état de nouvelles fenêtres sur la rue, côté



III. 154: l'habitation H4 vers 1980, restitution par l'une des filles

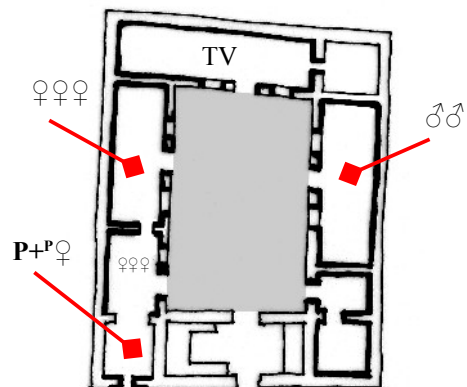
est et côté nord. L'autre fille ne mentionne que la fenêtre percée dans la chambre du père et ouvrant sur la placette : elle daterait de ces travaux et pas d'avant.

Surtout, le père modifie l'usage des pièces. Lui reste dormir dans la même chambre, son lit ne bouge pas : le couple garde la même chambre depuis son mariage. Une porte est percée, pour rendre communicante les deux *dâr-s* de la même aile. Les grandes filles vont dormir dans la pièce d'à côté, les petites restent dans la première pièce. Les deux garçons vont dormir dans la pièce qui fait face, de l'autre côté de la cour. La grande pièce du fond, la *dâr gablîyya* (celle au plafond effondré en 1975) est transformée en « *şâla* ». C'est là qu'est installée la télévision, mais c'est là également qu'ils se réunissaient pour la prière. La *kuğîna bikrî*, à l'angle sud-est, est réaménagée en *kuğîna*. Une pièce d'eau est aménagée, *bît bânô* d'après l'une des filles, *bît hammam* d'après la mère. Si l'arrivée de l'eau courante dans le quartier date du milieu des années 1975, c'est à cette étape de travaux que la mère en fait état, à travers la *kuğîna* et son évier, et la *bît hammam*, aménagée au même endroit que les anciennes latrines. Le sol de la cour est recouvert de tommettes, comme l'ont été celui des pièces habitables une dizaine d'années plus tôt. La mère évoque cette période avec nostalgie : « c'était une belle maison, ils ont tourné des épisodes de feuilletons télévisés ».

B.1.d. 4^{ème} étape : 1991, la construction de H6

Trois dates sont très proches, mais sans lien les unes aux autres : les inondations de décembre 1989, le démarrage du chantier de la construction de H6 et le décès du père.

Le chantier de l'habitation H6 est lancé au début de l'année 1991. L'une des filles précise que « toute la maison a été construite comme ça dès le départ ». Elle a été conçue ainsi, « même pour la faïence posée dans la cuisine ou la salle de bain ». L'importante largeur des pièces, leur position et la communication intérieure a été une idée imposée par la mère, une idée que les filles approuvent actuellement. Durant le relevé technique, nous n'avons effectivement pas observé de traces de rajouts, ou de manifestations techniques liées à des rajouts postérieurs ou des modifications de la structure initiale. Il n'est pas état d'un dossier de plan établi préalablement à la construction, ni d'une quelconque demande de permis déposé à la Municipalité. Il est vrai que le nombre de reconstructions liées au dégâts des inondations a quelque peu perturbé le



III. 155: l'habitation H4 vers 1980



III. 156: construction de la seconde habitation sur l'emprise H6 en 1991

fonctionnement des Services techniques municipaux, et que ceux-ci ont fait preuve d'un certain laxisme sur le recours « obligatoire » au permis de bâtir¹⁹.

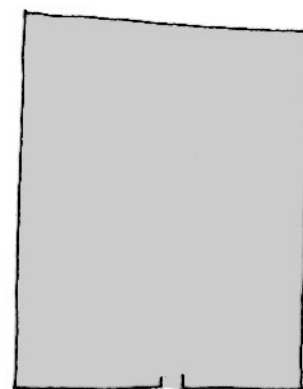
Réalisée en une seule tranche de travaux, cette habitation H6 a été louée « à des enseignants » [non-originares du Jérid] dès son achèvement, en 1992.

C'est également au cours du tournant des années 1990 que s'engage une réelle réflexion sur la valorisation foncière des différentes emprises possédées, dont celle de la boulangerie : après un réaménagement complet du rez-de-chaussée (démolition-reconstruction ?) et une surélévation de trois niveaux, elle est transformée en hôtel-résidence.

B.1.e. 5^{ème} étape : 1994, la restructuration de l'habitation H4

En 1994, la famille se lance dans le projet de restructuration de l'habitation parentale H4. Dès le départ, l'option choisie est une démolition – reconstruction totale. Ils font faire un premier projet par l'un des adjoints techniques de la Municipalité, une pratique courante qui garantit l'obtention du permis de bâtir – tout en arrondissant les fins de mois de l'adjoint²⁰. L'une des filles précise qu'elles ont donné une « idée de plan » à l'adjoint, et que lui-même leur a proposé certaines choses : supprimer les *maqşûra*-s pour en faire des pièces indépendantes et autonomes par exemple. Cette suggestion de rendre toutes les pièces ouvrant sur la cour leur plaît, elles sont d'accord. L'une des filles dit que cela « permettra à son frère d'occuper deux ou trois pièces si nécessaire » – quand elle seront mariées et parties, bien entendu. Elle laisse entendre ici qu'un couple ne peut plus se contenter d'une seule pièce, avec ou sans *maqşûra*. C'est également ce qu'elle se souhaite pour elle-même, rappelant l'occupation avant le déménagement à H6 : « chacune des filles avait sa chambre – *bît*, et c'est comme ça que ça nous plaisait » dit-elle. Depuis, elle considère ce mode de vie comme un acquis. En 1994 donc, la décision est unanime : « plus de *maqşûra* ». La *sgîfa* est maintenue : c'est le lieu où se passent tous les échanges avec les différents intervenants (gérant du *Petit Prince...*) et ça permet à la mère de « voir ce qui se passe dehors ».

En 1994–1995, le dossier de permis de bâtir de H4 est déposé à la Municipalité. Il obtient un accord favorable très rapidement. La famille met aussitôt un terme à la location de H6, déménage et s'y installe après avoir fait procédé à la construction des toilettes extérieures. En 1995–1996, la démolition de H4 est lancée.



Ill. 157: démolition de H4 en 1995-1996

19. Voir le chapitre XIV *Les impacts de l'urbanisme réglementaire*.

20. Un plan ainsi établi par un dessinateur d'une administration coûte environ une centaine de dinars, soit entre trois et cinq fois moins cher qu'un même plan dressé et cacheté par un architecte agréé. Il s'agit du prix moyen d'une telle prestation, relevé entre 1995 et 1998. Le tarif est sensiblement similaire dans les grandes villes ou les zones résidentielles périphériques de Tunis.

Les fils ne dorment déjà plus à la maison parentale (mais à l'hôtel-résidence), il ne reste que les trois dernières filles et la mère. Elles se répartissent les pièces, tentant de retrouver le confort qu'elles avaient à H4 : une chambre à chacune.

C. LA MAISON COMME MARQUEUR SOCIAL

C.1 Présentation de l'habitation H4

Le chantier de la reconstruction est lancé immédiatement après le déménagement vers H6, en 1996. Les maçons chargés des travaux, deux frères, viennent de Jhim²¹. Le maçon qui a construit H6 (originaire de Bled El Hadhar) n'était pas disponible et, comme l'explique la mère, « celui qui fait la dalle [les fondations et le plancher bas] est celui qui construit les murs ». C'est une responsabilisation tacite de l'entrepreneur, car il s'agit d'une réalisation globale. Les deux frères maçons réaliseront toute la construction dans une entente forfaitaire, sauf la pose des revêtements de faïence : « on a changé de maçon pour la faïence, les premiers n'avaient pas une bonne finition ». Ces revêtements muraux sont un élément décoratif important, présent dans toute la maison : la cour intérieure sur une hauteur de 1,20 m avec le pourtour des portes, la cuisine et la salle de bain sur une hauteur de 2,50 m, la *sgîfa* toute hauteur, les banquettes – *dukkâna* également. C'est pour « l'aspect et la propreté – *al-manzar wa-l-nazâfa* », précise la mère, en rappelant que « avant, il y avait des banquettes dans *toutes* les *sgîfa*-s ». Les nouvelles banquettes ont un léger rebord, que n'avaient pas les anciennes.

Au cours du chantier, la mère impose de nouvelles contraintes : la même hauteur des pièces qu'avant (soit 3,30 m), et une surélévation de la maison : « ce qui est bas ne donne pas un bel aspect – *al-wâti mâ yâtiš manzar* ». Lors de la démolition, la terre des murs et des toits n'est pas évacuée, elle sert de remblai pour rehausser la future habitation.

Il n'y avait qu'une seule marche pour accéder à l'entrée, il y a désormais une dénivellation de plus d'un demi-mètre au niveau de l'entrée, quatre marches. Dans la gestuelle rituelle – presque cérémoniale – des personnes montant ces quatre marches, nous avons surtout l'impression que l'escalier et le perron traduisent le statut social de la famille, transcrivant spatialement la « hauteur » de la famille par rapport aux habitants voisins. Les deux colonnettes et le traitement de l'arc en briques de Tozeur accentuent cet effet : ils sont sans équivalent dans les habitations de Bled El Hadhar. Nous ne pouvons passer à proximité de la maison sans remarquer une telle entrée – et l'appât a admirablement fonctionné. La *sgîfa* ferme par une porte extérieure



III. 158: façade avant de H4, vue de la placette

21. L'un des frères maçons habite Jhim H2, comme je l'apprendrais plus tard par recoupement d'informations.

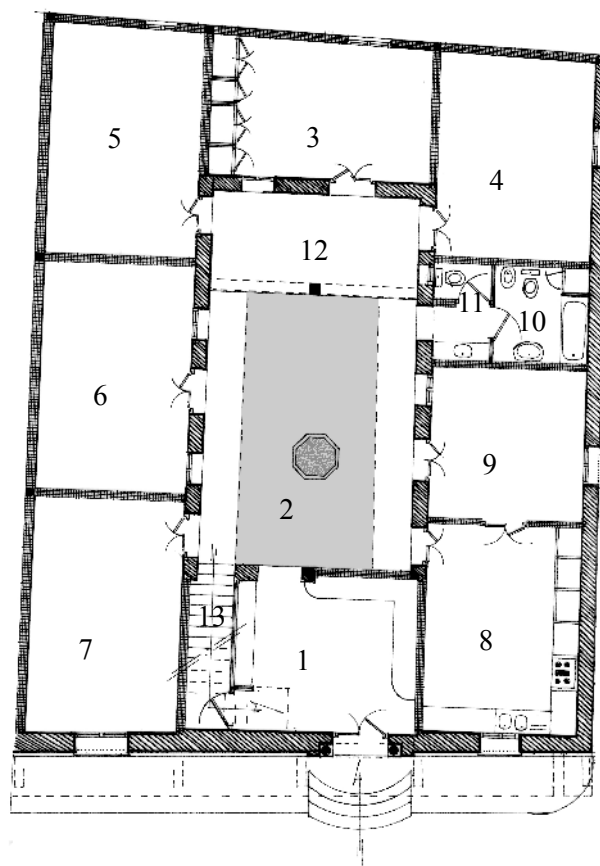
uniquement, en métal ouvragé. Quand celle-ci est ouverte, les passants peuvent avoir une vue sur une grande partie de la cour intérieure. Les relations de voisinage renseignent sur l'inutilité d'un dispositif quelconque d'occultation : le fils d'un voisin [habitant Bled El Hadhar H1] rentre directement dans la *sgîfa*, il connaît toutes les femmes assises sur les banquettes, les appelle par leur prénom. Et puis, la mère rappelle que « personne ne passe par ici. À Bled El Hadhar, il n'y a pas de nouveaux venus, on se connaît tous ».

C.1.a. Une visite guidée de l'habitation H4

La mère fait visiter l'habitation. Elle montre dans l'ordre une « cuisine – *kuġîna* » [8], une « salle à manger – *bît ftûr* » [9], une « salle de bain – *bît bânô* » [10], marque un arrêt, et mentionne « cinq *dâr-s* ». Le tour de la maison est fait.

Légende :

- 1 : entrée – *sgîfa*, avec banquettes – *dukkâna*
- 2 : cour – *wuṣṭ al-hûṣ*
- 3 : *dâr 1*
- 4 : *dâr 2*
- 5 : *dâr 3*
- 6 : *dâr 4*
- 7 : *dâr 5*
- 8 : cuisine – *kuġîna*
- 9 : salle à manger – *bît ftûr*
- 10 : salle de bain – *bît bânô*
- 11 : toilettes – *twâlât*
- 12 : véranda – *firânda*
- 13 : escalier menant aux toits

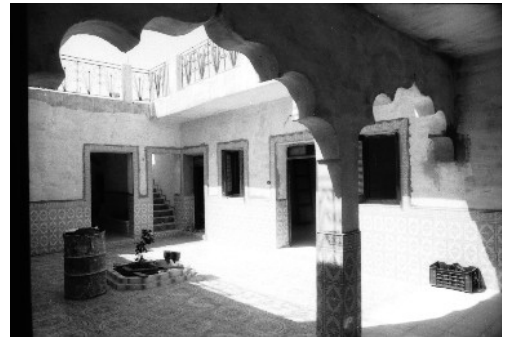


III. 159: relevé technique de H4 (ech 1/200)

L'habitation est presque achevée, mais pas encore habitable : il reste les peintures à finir. Cette habitation est destinée au fils cadet G5, quand il se mariera. En attendant, la mère et les filles non mariées vont y habiter. La répartition des pièces n'a pas été indiquée.

« Avant, c'était une maison arabe – *hûṣ 'arbi* », indique la mère. Par ces termes, elle rappelle que les murs étaient en terre, les plafonds en stipes. Maintenant, après les travaux, c'est devenu un *hûṣ*. Le changement de structures constructives entraîne-t-il ce changement d'appellation ? Les

murs extérieurs (ceux sur rue et placette mais aussi sur cour) sont en pierre, les poteaux et la dalle en béton armé, le cloisonnement intérieur en briques industrielles (B8t) posées sur champ, ourdies au mortier de ciment. Le changement des matériaux de construction a fait perdre à l'habitation le qualificatif de « arabe – *arbi* », et je mesure à quel point cette expression peut entraîner des connotations dévalorisantes, presque péjoratives. La question de la démolition –



Ill. 160: vue de la cour intérieure

reconstruction se pose-t-elle en termes de rénovation d'une habitation « vieille – *kadîm* », comme cela me l'a été présenté, ou en termes de manifestation du statut social, d'adéquation entre statut et images véhiculées par certains matériaux de construction ? Le choix des matériaux de construction apparaît alors beaucoup moins innocent que les propos de la mère ne le laisse entendre. Pourtant, les différences architecturales sont minimales : les pièces étaient à peine moins larges, la cour était également construite sur ses quatre côtés. Le petit carré actuel au centre de la cour [où est déjà planté un oranger et une plante odorante *fell*] n'est qu'une reconstitution de l'ancien « jardin – *ğarda* », où étaient plantés un palmier et deux vignes. Les deux habitations sont très proches typologiquement – à l'exception de la véranda et du porte-à-faux périphérique.

La mère précise qu'elle souhaitait des pièces au moins aussi larges que celles de l'habitation H6. La largeur de 4,00 m résulte d'un compromis, elle a été « tenue par la largeur du terrain, et cela aurait rendu la cour trop étroite ». Elle se rappelle que le maçon lui avait exigé des aciers de Ø 14 mm pour ferrailer les nervures (au lieu du Ø 12 mm habituel), ce qu'elle avait accepté malgré les dépenses supplémentaires

L'habitation se détache des maisons voisines par le soin et les détails constructifs. Les arcs polylobés de la véranda, réalisés à l'aide d'un coffrage métallique, ont fait l'objet d'une belle finition : aucune reprise d'enduit ne perturbe la planéité du mur. J'ai évoqué le porche d'entrée de la maison, les céramiques de sol et les faïences de la cour. Nous observons maintenant les liserés noirs, les plinthes et les bordures qui terminent chaque motif, chaque encadrement. Les largeurs des murs et l'espacement des ouvertures paraissent bien calibrés par rapport aux motifs formant des cercles par la combinaison de quatre carreaux : il n'y a pas de coupes intempestives, pas de rupture dans l'enchaînement. Choisies dans une gamme de verts, les teintes des carreaux de sols (carreaux de demi-grès cérame) et des faïences murales sont harmonieuses. Les contre-marches de l'escalier menant aux terrasses sont recouvertes de carreaux de faïence verte, celle employée pour les murs de la salle de bain et des toilettes. Ces rappels et renvois de teintes participent à la sérénité du lieu. De même, les légères irrégularités de la cour intérieure (ce n'est pas un rectangle parfait) sont adroitement dissimulées dans les angles. C'est à ce moment-là seulement que je remarque que les ouvertures ne sont pas disposées symétriquement par rapport à la porte et selon l'agencement

intérieur de la pièce qu'elle dessert (comme c'est le cas dans toutes les habitations anciennes), mais qu'elles sont placées régulièrement par rapport à la vue d'ensemble que le visiteur a de la cour. Portes, fenêtres et arcs se font écho.

L'escalier n'est pas non plus une innovation, par rapport à la construction précédente : « avant aussi, il y avait un escalier pour monter sur la terrasse ». Le fait novateur est la surélévation envisagée de la maison, l'édification d'un étage habitable, pensé ouvertement dès la réalisation du rez-de-chaussée. Cependant, ce qui n'est qu'une éventualité traduit une réelle réserve constructible pour l'avenir. Les toits ne sont pour le moment qu'une terrasse, et les ferrailages des poteaux [laissés apparents pour faciliter le raccordement futur des structures] sont enrobés par des gaines électriques en plastique rouge, pour que personne ne se blesse accidentellement. Cette éventualité confirme bien la volonté de la famille de rester à Bled El Hadhar, le village dont ils sont originaires.

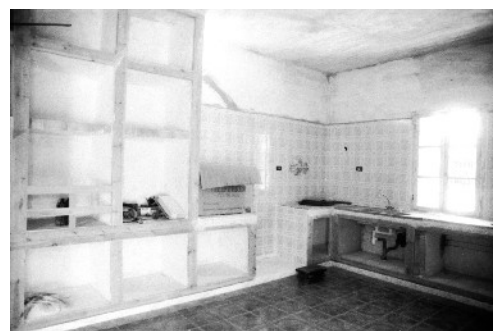
Toutes les menuiseries datent de l'ancienne habitation. Ce sont celles que le père avait fait poser au début des années 1980, « elles étaient encore en bon état. Nous n'en n'avons pas rajouté ». Lors de la visite, je ne relève effectivement qu'un seul type de moulures et les peintures beige marron, caractéristiques de ces années 1980, visibles sur toutes les menuiseries. De même, les portes du placard de la pièce 3 sont de réemploi, dans un châssis neuf adapté aux nouvelles largeur de la pièce. C'est d'ailleurs par ce différentiel de largeur que nous avons pu évaluer les dimensions des pièces de l'habitation précédente, soit environ 2,90 m (contre 3,80 m à 4,00 m aujourd'hui, selon les pièces). Le réemploi de ces portes de placard peut surprendre : elles sont abimées, des moulures manquent. « Le menuisier les refera » m'indique la mère. Le réemploi paraît ici basé sur des considérations plus sentimentales que monétaires.



Ill. 161: vue intérieure de la pièce 3

Nous observons alors que les sanitaires sont de la même couleur verte que ceux extérieurs installés à H6. Les ressemblances relevées entre H4 et H6 pour les carreaux de sol des salles d'eau en grès cérame sont simplement dues au fait que ce motif plaisait à la mère – ils n'ont pas été rajoutés ultérieurement à H6 comme nous l'avions initialement supposé.

Seule la pièce de cuisine [8] n'est pas dans les teintes de verts, mais dans des ocre-bruns. Le plan de travail en granit rose du Portugal et l'évier Porcher double bac blanc s'associent aux motifs champêtres et aux natures mortes des céramiques peintes.

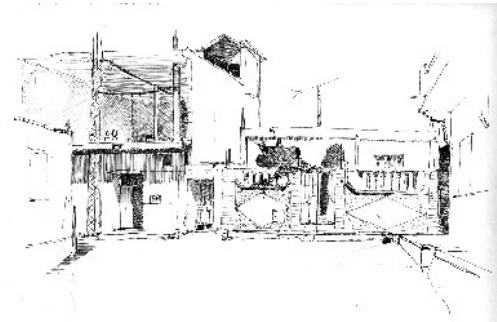


Ill. 162: vue intérieure de la cuisine 8

J'observe alors l'équipement de l'habitation. Toutes les prises sont à 0,60 m du sol, les interrupteurs à 1,20 m, même dans la cour à ciel ouvert. Mais surtout, toutes les pièces ont une prise téléphone et une prise télévision. Cela n'engendre pas une polyvalence des pièces, car la pièce centrale côté ouest, la *bît šarqiyya*, sera celle où toute la famille se réunira. Cela indique en revanche que toutes les pièces ont vocation à être équipées de récepteurs, traduisant une tendance à la prolifération de ces équipements.

C.2 L'environnement de H4-H6 et son évolution

Lors des premières visites, en 1997, j'avais déjà noté quelques manifestations d'un processus de densification. D'une part, la taille des fronts de parcelle (la largeur de la parcelle ouvrant sur la rue) des constructions semblait inférieure par rapport à celles des habitations anciennes (selon la nature des matériaux employés) et à celles observées dans les autres villages avoisinants. Mais cette largeur de parcelle était souvent bien supérieure à celle mesurée dans les quartiers anciens (Zebda ou Hawadef). D'autre part, quelques constructions en étage étaient déjà visibles, alors qu'elles étaient encore rares dans les autres quartiers. Pourtant, alors que j'avais assisté *de visu* à de très nombreuses surélévations dans le quartier de Zebda entre 1997 et 2000, rien d'une telle ampleur à Bled El Hadhar. À la fin du séjour, j'avais comptabilisé seulement quatre constructions en étage pour l'ensemble du village, toutes inférieures à la hauteur des palmiers avoisinants.



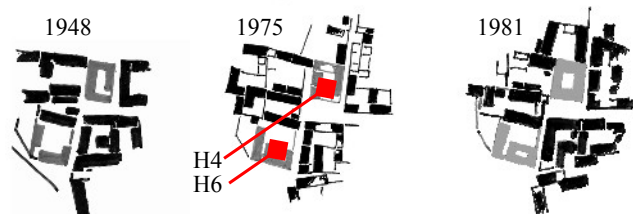
Ill. 163: Bled El Hadhar : croquis de la placette, 1997 (à droite : H4)



Ill. 164: Bled El Hadhar, vue des toits, 1999

Deux hypothèses s'offrent à nous, tout en considérant que les conditions démographiques sont similaires sur l'ensemble du site. Selon la première, les conditions engendrant une densification sont moindres à Bled El Hadhar que dans les quartiers anciens : familles moins nombreuses suite à une forte émigration masculine, maintien d'un cohabitation intergénérationnelle... Selon la seconde, les dispositions spatiales ne sont pas encore suffisamment contraignantes pour engendrer des morcellements et des extensions en étage : les surfaces des emprises sont encore grandes, avec des capacités constructives restantes...

Certes, la densification des habitations par la construction de pièces habitables ouvrant sur les grandes cours a



Ill. 165: densification du village aux abords de H4-H6, entre 1948 et 1994 (fonds de plan OTC)

permis l'établissement de nombreux nouveaux ménages. L'examen des clichés successifs des couvertures aériennes montre nettement cette densification. Certes, le hameau de Beit Errafia avoisinant (situé à une centaine de mètres sur la piste menant à Zaouïet Sahraoui) est une extension naturelle et déjà ancienne du village oasien : deux emprises bâties sont visibles sur la photographie aérienne de 1948, contre près de vingt-cinq en 1994. Mais la densification des cours et ce hameau n'ont pas à eux-seuls absorbé l'ensemble des flux démographiques excédentaires. L'une des réponses est venue par la suite, au cours de nos enquêtes : il y a à Rass Edhraâ, au-dessus de Guitna et *Uhfûr attin*, un petit quartier peuplé principalement de gens originaire de Bled El Hadhar. Une partie non négligeable des hommes fondant un famille ont ainsi quitté le village oasien, pour aller construire ailleurs dans le site de Tozeur. Mais la mère continue ses explications : « il y en a beaucoup qui se marient et vont habiter ailleurs, souvent à Tozeur, ou à l'AFH ». Les raisons sont liées aux problèmes d'héritage. C'est pour cela que de nombreuses cours paraissent encore grandes, disposant encore de capacités constructives. « Il y a aussi des maisons abandonnées, mais personne ne veut vendre. Et ceux qui se marient vont construire dehors, construire des « villas ». Nous, on ne veut pas sortir d'ici, mais on a les moyens ». Si les hommes du villages ont une forte propension à demeurer dans leur village, dans l'habitation parentale, ce maintien dépend des conditions successorales, des capacités économiques de la famille, mais aussi de l'entente entre héritiers. L'héritier de H4 disposait d'une marge de manœuvre certaine, en étant fils unique, son père également, mais il a su également faire fructifier son capital, par des réinvestissements judicieux effectués au bon moment. Il n'en est pas de même des familles avoisinantes, tel est le message que tente de faire passer la mère.

VII. LES STRATÉGIES FAMILIALES DANS UNE EXTENSION URBAINE : JHIM H4

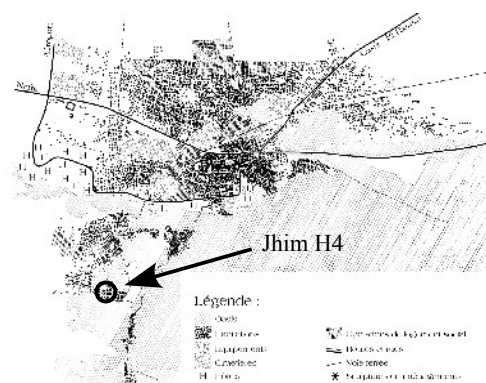
A. PORTRAIT DE L'HABITATION

A.1 Localisation et disposition architecturale

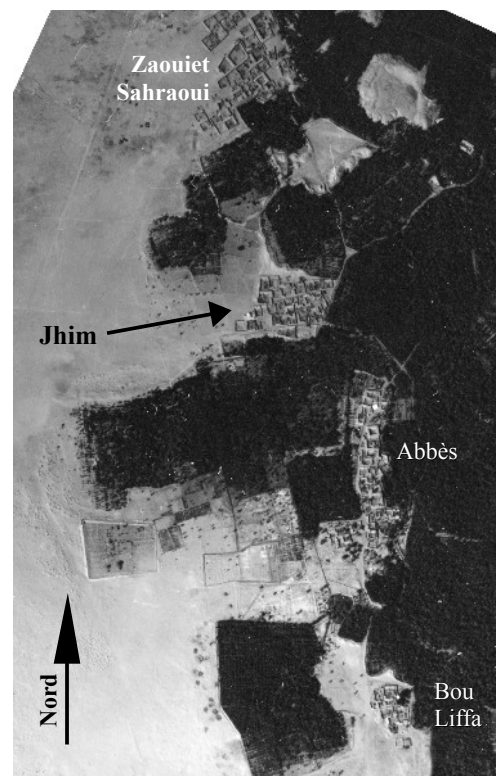
A.1.a. Localisation

L'habitation Jhim H4 est située dans le village oasien de Jhim, situé à l'ouest de la palmeraie de Tozeur. Ce village n'est, en 2000, desservi par aucune route goudronnée, juste des pistes carrossables. L'une part d'un embranchement de la route menant à Bou Liffa, juste avant Abbès. C'était il y a peu de temps encore, le chemin principal pour se rendre à Jhim. Depuis l'urbanisation du sud de Sahraoui et de Chtawa dans les années 1980, une seconde piste a été ouverte, contournant par le nord les quelques parcelles agricoles situées autour du barrage romain de Bled El Hadhar.

Contrairement aux autres villages oasiens de Bled El Hadhar et de Abbès, Jhim n'est entouré par les parcelles agricoles cultivées que de trois côtés (nord, est et sud). Fait remarquable, la mosquée Sidi Yamen (repérable par sa coupole blanche sur la photographie aérienne) n'était pas au centre du village jusque dans les années 1960, mais à l'extrême ouest : son esplanade ouvrait sur la plaine du chott Jérid, pour des raisons qui restées inconnues. Cette ouverture sur la plaine a été une zone d'extension naturelle du village à partir des années 1960. Il y a un « Jhim ancien – *qadîma* » côté palmeraie, et un « Jhim nouvelle – *jadîda* » côté ouest, vers la plaine du chott Jérid.



Ill. 166: localisation de l'habitation Jhim H4



Ill. 167: le village de Jhim en 1948 (source : OTC)

Les inondations de 1969 ont causé beaucoup de dégâts à Jhim *qadîma* : de nombreuses habitations ont été détruites (plafonds effondrés), une partie du toit de la mosquée a dû être rénovée.

Ici, tous se disent des « habitants de Jhim – Jhimi – *ǧhîmi* », et habitent ce village en bordure ouest de l'oasis « depuis toujours ». Du Paty de Clam date du début du XV^e siècle la construction de la mosquée Sidi Yamen, par des Medarsi et des Zoghba (tribus des Oulad Drid), dont la présence est attestée à Tozeur dès le XIII^e siècle¹. Des registres fiscaux font état de la localité de Jhim, considérée comme dépendante de l'oasis de Tozeur, dès l'époque beylicale (fin du XVI^e). Dans les extraits de comptes que présente A. Hénia², elle est intégrée dans « l'ensemble de contribuables de Tozeur – *ǧâma 'at-maṭâlib tûzar* », au même titre que les autres villages oasiens (Bled El Hadhar, Abbès, Bou Liffa).

Ceux de Jhim, qu'ils habitent Jhim Jadîda ou Jhim Qadîma, disent avoir « toujours habité des maisons – *hûš* », contrairement à leur voisins directs, ceux de Zaouïet Sahraoui et de Chtawa, qui habitaient jusqu'à il y peu encore des tentes – *bît ša 'ar*, voire des maisons rudimentaires en palmes – *'ariš*. Ces propos ont été tenus par des Jhimi âgés qui comparaient leur village oasien à Chtawa, du lendemain de la seconde guerre mondiale jusqu'aux 1960. « D'ailleurs, il ont encore des dromadaires ! » me fait-on remarquer, sans préciser que ces dromadaires sont principalement destinées aux promenades des touristes dans la steppe avoisinante...

A.1.b. La maisonnée

Une seule famille habite l'habitation Jhim H4. Elle est composée du père P, de son épouse ^P♀, et de quatre enfants, deux filles et deux garçons.

P s'est marié au début des années 1950. Il a eu huit enfants de son épouse ^P♀. Les quatre aînés (F₁, F₂, G₁ et F₃) sont mariés et ont quitté le domicile parental. Il ne reste que leurs derniers enfants (G₂, F₄, G₃ et F₅), âgés respectivement de trente cinq, trente, à vingt-deux et vingt ans.

Le père P ne travaille plus, il est trop âgé. Il était travailleur dans l'oasis, *hammas* au service d'une parcelle agricole, comme beaucoup d'habitants de Jhim, comme l'étaient ses aïeux. Il a acquis, au milieu des années 1980, une parcelle – *nûmru*³ dans l'une des nouvelles palmeraies créées par l'Etat tunisien depuis les années 1970 entre Tozeur et Nefta, sur une terre collective qui appartient à la fraction – *dišra* des Jhimi (habitants de Jhim), selon le père. L'état a fait réaliser les sondages profonds, eux ont planté des palmiers de la variété *Deglet Nour*, « la meilleure ». Son épouse ^P♀ a toujours été femme au foyer, à s'occuper de la maison et des enfants.

1. Du PATY de CLAM, *Fastes chronologiques de Tozeur*, p. 30.

2. HENIA A., *Le Ġrid, ses rapports avec le Beylick de Tunis*, p. 99.

3. Les périmètres irrigués créés par l'administration tunisienne ont été découpés en parcelles numérotées, avant que d'être attribués ; c'est en référence à cette immatriculation qu'elles sont appelées numéro – *nûmru*. Dans les palmeraies anciennes, toutes les parcelles portent un nom, soit toponymique, soit en référence à la famille propriétaire.

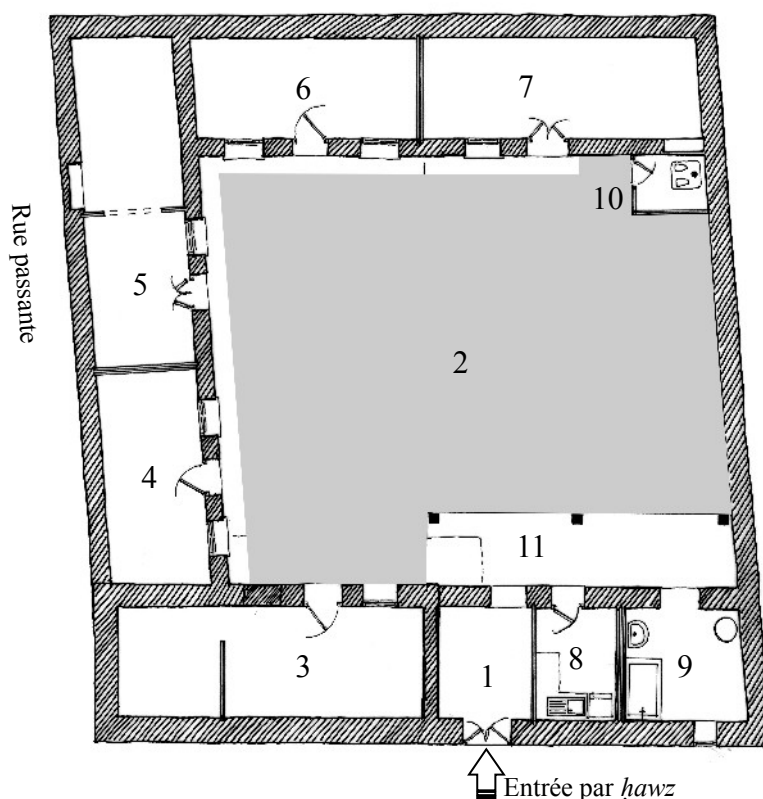
Les deux filles, F₄ et F₅, sont en âge de se marier, mais les fiançailles ne sont pas annoncés. Les deux garçons, G₂ (ego) et G₃, s'occupent de la parcelle du père, et sont travailleurs salariés dans une grande exploitation dattière, sur la route de Deggache. Tous sont instruits : ils ont été scolarisés « jusqu'à la sixième », l'année précédent le baccalauréat.

A.1.c. Description de l'état actuel de l'habitation

L'emprise de la parcelle, d'environ 350 m², est un rectangle de 18 × 19,50 m. L'habitation est à un seul niveau.

Légende :

- 1 : entrée – *sgifa*
- 2 : cour – *wust al-hûš*
- 3 – 4 – 5 : pièces d'habitation – *dâr*
- 6 : chambre des fils – *bît*
- 7 : dépôt d'outils agricoles – *bît*
- 8 : cuisine – *kuġina*
- 9 : pièce de lavage – *bît ġasîl*
- 10 : sanitaires – *twâlât* avec douche
- 11 : véranda – *firânda*



III. 168: relevé technique de l'habitation Jhim H4 (ech 1/200)

La maison est bordée sur ses côtés est et sud par des habitations mitoyennes. Une rue passante longe sa façade nord. L'entrée principale ouvre sur une placette *hawz* côté ouest, une emprise réservée de même surface. La façade principale de la maison, celle de l'entrée, est percée de deux ouvertures : la porte d'entrée et un petit vasistas, ouvert en permanence. Les portes de l'entrée – *sgifa* sont pratiquement alignées, mais on ne voit de la rue qu'une petite partie de la cour et la pièce du fond, qui n'est pas habitée.

Une cour à ciel ouvert – *wust al-hûš* [2] occupe toute la partie centrale de l'habitation. Elle est en terre battue, de grande dimension (13,50 × 11,50 m). Une véranda – *firânda* [11], large d'environ deux mètres, couvre le devant de l'entrée et, à droite de l'entrée, celui de la cuisine [8] et d'une pièce de lavage – *bît ġasîl* [9].

Toutes les pièces de l'habitation ouvrent sur cette cour centrale, soit trois *dâr* et deux *bît*. Deux pièces ont une porte d'accès symétriquement encadrée par deux fenêtres [4-6], les trois autres n'ont qu'une fenêtre pour source d'éclairage. L'une des fenêtres de la *dâr* 3 a été murée. Surélevée de 10 cm par rapport au niveau de la cour, une terrasse cimentée d'une largeur de 1,30 m longe la façade des pièces côté nord. Seule la dernière pièce – *bît* [7] n'a pas de terrasse cimentée.

Adossé à l'une des *bît*-s [7], à l'angle de la cour, un petit édicule [10] abrite des sanitaires (cuvette à la turque). Un flexible de douche est raccordé à un robinet mitigeur eau chaude / eau froide, alimenté par un petit chauffe-eau mural à gaz placé dans la *bît gasîl* [9]. Les tuyaux d'eau, en cuivre, courent le long du mur de la cour, à 1,30 m du sol environ.

A.1.d. Les systèmes constructifs

Par le jeu des dilatations dans les joints de maçonnerie, j'observe que l'une des premières pièces construites est la pièce 3 : toutes les autres s'appuient dessus, sans enchaînement dans les lits de maçonnerie. Tous les murs sont en pierre, ourdis au mortier de chaux hydraulique, d'une épaisseur de 45 cm environ. Tous les murs sont enduits, sur leur face intérieure et extérieure, y compris les murs donnant sur la rue. Ils sont tous blanchis à la laitance de chaux aérienne, un badigeon légèrement teinté gris bleuté pour qu'ils soit moins éblouissant. Sur une hauteur d'un mètre, le bas du mur est plus sombre. Il a également été refait récemment, sans que toute la maison ne soit chaulée. L'intérieur des pièces habitable est également chaulé (teinte bleutée pour la pièce 3, et jaune pour les pièces humides et l'entrée), sauf la pièce 5 qui est peinte au « surfaçaire »⁴.

Cette pièce 3 est également la seule de l'habitation à avoir un plafond en stipes de palmier. Toutes les autres couvertures de toit sont en dalle de ciment. Il n'y pas d'acrotère séparatif entre les pièces 4 et 5 : soit il s'agit d'une seule et même dalle de toit, soit la forme de pente et d'étanchéité a été refaite en même temps sur deux dalles de même niveau. La dalle de la véranda [dalle 1-8-9-11] a un acrotère important, qui la fait paraître plus haute que les autres de l'extérieur, mais toutes les pièces ont la même hauteur intérieure, environ 2,80 m. Les dalles de toit en béton [pièces 4-5-6-7] ont un léger débord, d'une cinquantaine de centimètres. L'évacuation de l'eau pluviale se fait directement dans la cour, sans gouttières. De longues gargouilles (tubes en PVC Ø 100 mm) éloignent du mur l'eau de ruissellement, elle ne coule pas sur la terrasse cimentée.

Les ouvertures ont toutes les mêmes dimensions, le même traitement, à l'exception de la porte métallique de l'entrée. Les menuiseries bois ont été achetées « sur commande », non auprès d'un menuisier à Tozeur mais d'un commerçant qui vient tous les dimanches au marché hebdomadaire de Tozeur, « qui vient depuis longtemps » (et les réalise dans son atelier de Sfax). Le père lui a acheté toutes les menuiseries, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Les dernières menuiseries achetées sont celles de la pièce 3 : elles ont été changées au milieu des

4. Peinture acrylique à base aqueuse, produite en Tunisie et vendue en conditionnement de 25 Kg

années 1980 (les anciennes n'ont pas été gardé). Le père se rappelle encore le prix de la porte, 17 Dt, qu'il estime cher. Les menuiseries sont toutes peintes de la même façon : le cadre dormant et les montants des battants sont marron foncé, les traverses et les lattes des persiennes sont ocre clair. La porte de l'entrée, métallique, a été réalisée par un artisan de Jhim, qui a installé son atelier dans le garage de l'habitation Jhim H3, juste de l'autre côté de la rue.

Le relevé technique livre de nombreuses interventions postérieures à la construction. La cloison séparant la *maqşûra* de la pièce 3 a été édifiée en briques de Tozeur, sans ancrage dans le mur. Ce sont des briques de récupération, certaines montrent encore leur gangue de mortier. La cloison n'est pas toute hauteur (environ deux mètres), la rangée de briques n'est même pas terminée : tout laisse à penser que le maçon n'avait pas assez de briques pour la finir, et qu'il n'a jamais repris son ouvrage à un autre moment. La cloison entre la *sgîfa* et la cuisine est en briques industrielles (elle sonne creux) tout comme celle entre les pièces 6 et 7. Le père renseigne que celle entre la cuisine et la *bît gasîl* est en parpaings de ciment, qu'il a moulé sur place. Dans la pièce 5, l'arc central est en briques industrielles, de facture récente, tandis que la séparation entre les pièces 3 et 4 est en parpaings. Dans cette pièce 5, sur le mur côté rue, il y a une fenêtre *vasistas* en hauteur, de même largeur qu'une porte : c'était effectivement une ancienne porte communiquant avec la rue et dont la bas a été condamnée. Par contre le placard toute hauteur à côté de l'arc n'aurait été qu'un placard, bien que de même dimension qu'une porte d'entrée (1 × h : 1,25 × 2,50 m) et fermé par une menuiserie de récupération, une ancienne porte d'entrée en bois. Les reprises d'enduit (liées à la reprise de maçonnerie du bouchement du bas de la fenêtre) ne sont pas visibles de l'extérieur, suggérant que tout l'enduit du mur a été fait en une seule passe, après le bouchement de la porte. Une même remarque peut être faite au sujet de la fenêtre murée de la pièce 3 : là non plus, les reprises d'enduit ne sont pas visibles de la cour. Le père indique que la fenêtre a été bouchée à la fin des années 1970 : c'est à ce moment que l'enduit des façades donnant sur la cour intérieure et sur la rue auraient été enduites.

Les pièces d'habitations sont toutes carrelées, en carreaux granito blancs 25 × 25 cm. L'usure des carreaux n'est pas très différente, entre pièces. Il est vrai que la maison est récente (la première construction date de 1966), mais cela peut aussi suggérer que ce revêtement de sol a été posé au même moment. La cuisine a un revêtement de sol et de la faïence murale. Les sanitaires sont brut d'enduit, et le sol de la *bît gasîl* est recouvert d'une laitance cimentée, comme la *sgîfa*.

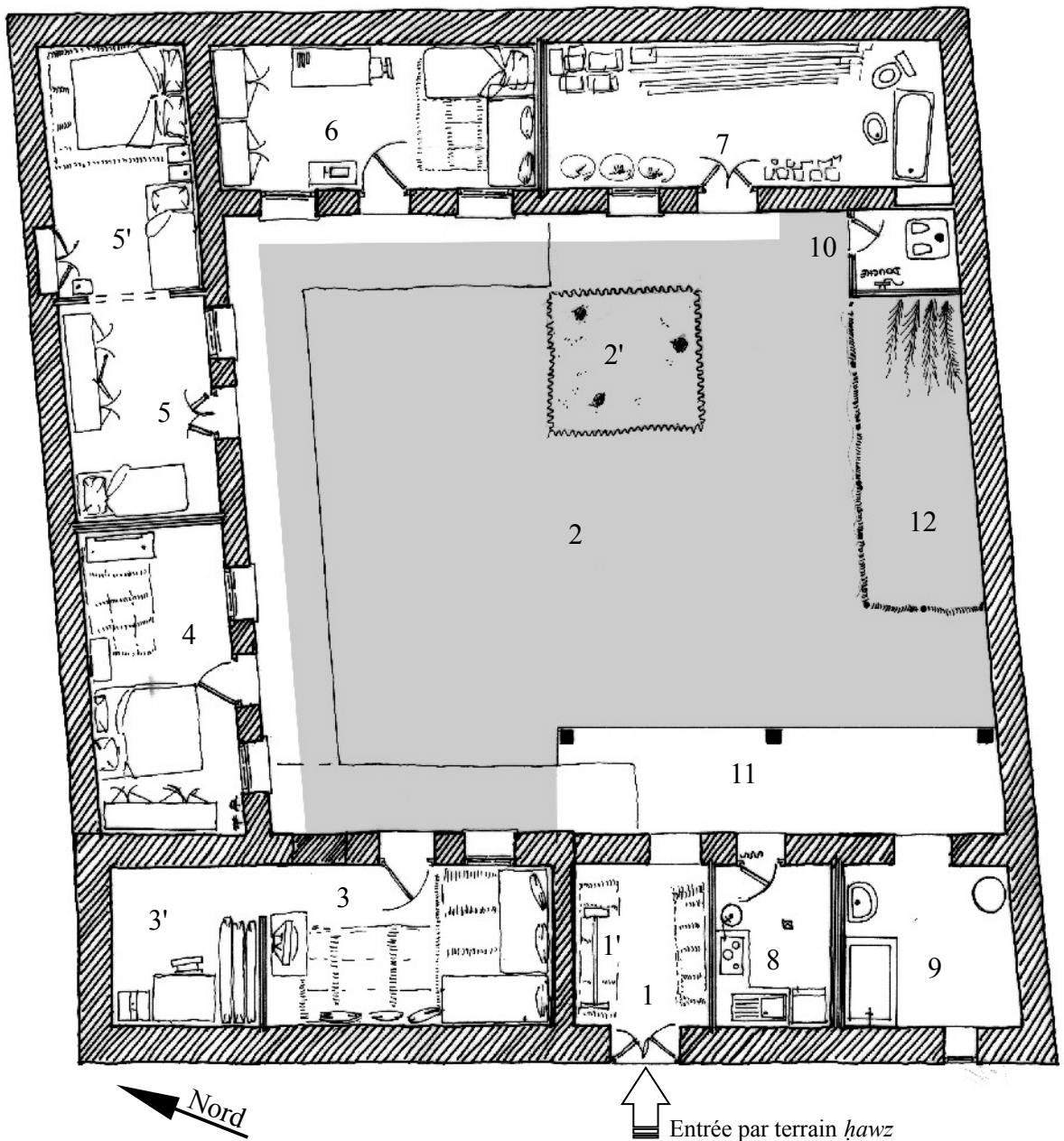
Le petit édicule des sanitaires [10] est construit en briques industrielles. Ces briques servent de support à la dalle de toit (une dalle en béton plein, d'une dizaine de centimètres d'épaisseur). Il a été réalisé après les pièces 6 et 7 (une grande fissure de dilatation est visible en sous-face du plafond). Lors de la réalisation de la pièce 7, les maçons ont laissé une réservation de passage contre le mur mitoyen (pour un accès ultérieur à l'extrême-angle de la parcelle ?). Cette réservation a été bouchée lors de l'édification des sanitaires, en briques industrielles également.

A.2 Occupation de la maison

Je restitue ici l'occupation de l'habitation telle qu'elle a été relevée en août 1999.

Légende :

- | | |
|--|---|
| 1 : entrée – <i>sgifa</i> | 1' : emplacement du métier à tisser |
| 2 : cour – <i>wuṣṭ al-hūš</i> | 2' : jardin planté |
| 3 : pièce de la télévision – <i>bît talfasa</i> , ancienne <i>dâr</i> | 3' : <i>maqšûra</i> , où ont dormi les parents P+P♀ |
| 4 : pièce du père – <i>dâr al-al-wâlid</i> , où dort le couple P+P♀ | |
| 5 : pièce d'habitation – <i>dâr</i> , aménagée pour le mariage du fils aîné G ₁ | 5' : <i>maqšûra</i> |
| 6 : chambre du fils G ₂ – <i>bît</i> | 7 : dépôt d'outils agricoles – <i>bît</i> |
| 8 : cuisine – <i>kuġîna</i> | 9 : pièce de lavage – <i>bît ġasîl</i> |
| 10 : toilettes – <i>twâlât</i> avec douche | 11 : véranda – <i>firânda</i> |
| 12 : enclos | |



Date de relevé : août 1999

Ill. 169: relevé habité de Jhim H4, ech 1/125

Nous entrons dans l'habitation après avoir pénétré dans un espace découvert qui leur appartient, dit le père. Il s'est réservé cette zone *hawz* en s'implantant ici en 1965, en même temps qu'il commençait à construire sa maison. L'emprise représente une surface équivalente à celle de la maison (environ 380 m²). Aucun des voisins ne conteste le *hawz*, pas plus que les agents de la municipalité. Cela explique la position d'un muret supportant un pylône électrique, et abritant le compteur, placé dans l'alignement de la maison mitoyenne à une vingtaine de mètres de l'entrée. Ce *hawz* n'a pas empêché la municipalité de se servir du grand mur blanc (côté gauche de l'entrée) comme support d'affiches électorales, en vue des élections prochaines (élections présidentielles d'octobre 1999). Ni le père ni les frères n'ont osé interdire aux agents municipaux de tracer à la peinture noire les six cadres dans lesquels auraient du être collées les affiches candidats. Lors d'un passage en octobre, j'observe que seule l'affiche du « candidat Ben Ali », candidat à sa propre succession, avait été collée⁵.

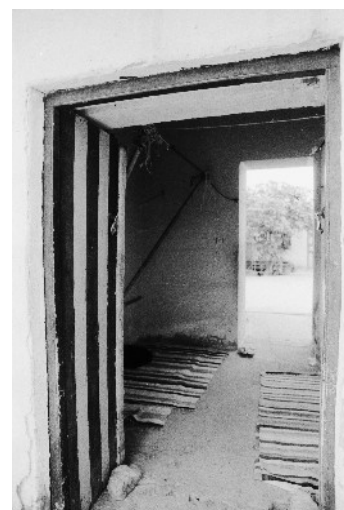
Le palmier, âgé d'une cinquantaine d'années, est un rejet qui a poussé tout seul. Le père le garde, car c'est une variété comestible. Contre le mur du voisin, quelques arbustes épineux délimitent sommairement une écurie – *kûri* : une aire où le père entrave le cheval durant la nuit. C'est également là qu'il garde quelques bastaings de coffrage, qu'il a récupéré d'un chantier d'hôtel, et qu'il prête facilement à ses voisins.



III. 170: vue de l'entrée, à travers le *hawz*

Cet espace *hawz* servira « peut-être un jour, plus tard », à la construction d'une habitation destinée au troisième fils. Ils savent qu'à ce moment, ils devront demander au voisin de fermer les deux fenêtres (éclairant et aérant deux *maqûra*) ouvrant sur leur *hawz*. Mais ils devront aussi déplacer l'accès de leur habitation. De tels travaux ne sont pas encore à l'ordre du jour.

La porte de l'entrée – *sgîfa* [1] est la seule porte de l'habitation ouvrant sur l'extérieur. La *sgîfa* est une petite pièce où de nombreuses femmes des maisons avoisinantes se regroupent, pour discuter entre elles durant les après-midi. Elles ont très souvent un petit verre de thé noir à la main, que l'une des filles prépare dans la cuisine attenante. Les battants de la porte ne sont fermés que tard le soir ; toute la journée, ils sont bloqués par une grosse pierre, pour éviter que le courant d'air ne les referme. À la fin du séjour passé à Jhim, je remarque que le métier à tisser est monté, sur le côté gauche de la *sgîfa* en entrant. L'une des filles est assise derrière le métier à tisser. Elle



III. 171: entrée - *sgîfa* de Jhim H4

5. Ces élections ont été présentées par la presse quotidienne comme « les premières élections pluralistes et démocratiques de Tunisie ». Cette même presse a ensuite largement communiqué sur les raisons qui ont poussé les deux autres candidats (Mohamed Belhadj Amor et Abderrahman Tlili) à « soutenir le candidat Ben Ali pour le développement [de la Tunisie] ».

donne le dos au mur, pour être face à la lumière venant de la porte d'entrée (ouvrant sur la rue). D'autres femmes (dont sa mère ^P♀) sont assises de l'autre côté du passage, sur un tapis de chiffon. Toutes participent à la même discussion. Les hommes extérieurs à la maisonnée sont rares à franchir ce barrage de femmes assises. S'ils ont besoin de rencontrer le père ou l'un des frères rentré faire une sieste, ils s'adressent à l'une des filles, qui va chercher son frère. Ils pourraient l'appeler, ils ont déjà une large vue de la cour, mais « ici, on ne rentre pas chez les autres ». Souvent, pourtant, dans cette habitation comme dans les autres relevées à Jhim, j'ai pu observer que les hommes rentraient avec une certaine facilité dans les maisons mitoyennes à la leur, comparé à d'autres quartiers de Tozeur (où ils ne rentrent pas du tout). Nombreux sont ceux qui sont venus se renseigner au début de mon séjour, et puis qui revenaient ensuite me saluer lors de mes passages successifs. C'est vrai aussi que tous les Jhimi sont cousins, à des degrés plus ou moins éloignés. Cela suggère surtout que la cour est donc principalement un espace domestique réservé aux membres de la maisonnée, mais aussi de la famille à envergure variable selon le contexte.

La cour est de vastes dimensions. Son aménagement montre qu'elle est divisée en deux parties : le côté où s'ouvrent les pièces d'habitation et l'autre. Le côté où s'ouvrent les pièces est propre, visiblement régulièrement balayée. C'est là qu'elles étendent le linge à sécher, sur un fil qui traverse la cour, fixé à un clou dans le mur et à une branche de l'arbre à son autre extrémité. Personne ne s'assoit de ce côté-là : les murs sont trop chauds, ils sont exposés au soleil toute la journée (les pièces sont orientées au sud et au sud-ouest, seule la pièce 3 est orientée au sud-est).



Ill. 172: vue de la cour, vers les pièces 4 et 5

Les activités domestiques se font de l'autre côté de la cour. C'est d'abord le trajet que prennent les frères, quand ils se rendent à la pièce 7 où ils ont entreposés du matériel agricole, et c'est là qu'ils se sont installés pour réaliser un drain à l'aide de tuyaux de PVC. C'est par là que tous passent pour aller aux toilettes [10]. Mais c'est aussi là que le dernier garçon G_3 a installé un sommier métallique, sur lequel il passe les nuits d'été. Il profite ainsi de la relative fraîcheur de la brise venant de l'oasis, alors que la chambre où il dort habituellement est chaude la nuit.



Ill. 173: vue de la cour vers l'enclos

Le père, aidé de ses fils G_2 et G_3 , a installé un enclos le long du mur avec ses voisins mitoyens. L'enclos est fait de morceaux de palettes en bois et de troncs, recouvert de palmes pour procurer de l'ombre aux animaux. Pour le moment, il n'y a que deux petits chevreaux et quelques

poules, mais c'est là qu'ils garderont le mouton prévu pour l'Aïd el kébir. L'épouse leur jette les épluchures et les restes des repas.

Le père a également aménagé un petit jardin, délimité par des plaques de fibro-ciment qu'il a récupéré d'un vieux hangar (il y avait, autour de la gare ferroviaire, de nombreux hangars couverts en fibro-ciment, peu à peu démolis). Sous trois grands arbustes, qu'il a laissé pousser juste pour l'ombre, il a planté de la menthe et un jasmin odorant. Personne n'arrose les plantes : les eaux de la douche se déverse dans le jardin.

La pièce 3 est actuellement la pièce où dorment les deux filles, chacune sur un matelas. Mais c'est de fait une pièce commune : c'est là qu'est installée la télévision, sur une table basse. Le frère cadet G2 l'évoque comme étant la pièce de la télévision – *bît talfasa*, où ils se retrouvent tous, mais le père et son épouse la nomme encore *dâr* : c'est là qu'ils se sont installés quand ils ont emménagé vers 1966. Tous, avec les six enfants déjà nés, dormaient dans cette *dâr*. Maintenant, seules les deux filles dorment ici, sur des matelas posés à même les grands de tapis de chiffon superposés (recouvrant une grande natte plastique isolant du sol carrelé). Une natte en plastique recouvre le bas du mur. Ici, les pièces sont humides en hiver, à cause des remontées d'humidité. C'est pour cela qu'ils refont régulièrement le chaulage du bas du mur, qui s'écaille rapidement. Trois matelas sont entreposés dans la *maqşûra*, disposés verticalement contre la cloison, suggérant que dans un passé pas très lointain, plus de personnes dormaient de façon régulière dans cette pièce et dans cette maison. Il y a également un petit bureau dans cette *maqşûra* : c'est là que les frères et sœurs révisaient leurs cours de lycée, quand ils étaient scolarisés. Un petit vasistas, dans l'axe de la pièce, est bouché par des affaires, déposées sur le rebord maçonné. Il n'a pas été ouvert depuis longtemps, mais les filles n'éprouvent la nécessité d'aérer la pièce : « c'est la pièce la plus fraîche de la maison », grâce à son toit en stipes et l'épaisseur de terre qui le recouvre – et au ventilateur qui brasse doucement l'air. Cette pièce est aussi la seule à disposer d'une horloge, elle est accrochée face à la télévision. Un cadre avec des inscriptions pieuses est suspendu dans l'axe de la porte.



III. 174: vues intérieures de la pièce 3

La pièce 4 est la pièce du père – *dâr al-wâlid*, parce qu'il passe ses nuits, avec son épouse. Le mobilier est restreint : un lit à deux place (un sommier métallique) une armoire à quatre portes sur le mur de gauche et une coiffeuse avec un miroir sur le mur de droite. La partie centrale de la pièce est recouverte d'un tapis de chiffon sur une natte en plastique. C'est là que le père fait ses prières quotidiennes. Ce mobilier est récent : il ne date pas de leur mariage (1950), mais de leur

installation dans cette habitation (vers 1966). Le burnous du père et ses vêtements sont suspendus à des clous plantés dans le mur et à la poignée de la fenêtre, à gauche de la porte, face au lit à deux places. Sur le mur, face à la porte d'entrée, sont accrochés une représentation d'un Coran enluminé ouvert, encadré d'un calendrier publicitaire avec une image de la Kaaba à la Mecque et un poisson, symbole de la fertilité dans cette partie du Maghreb.



Ill. 175: façade sur cour des pièces 4 et 5

La pièce 5 a été initialement construite puis aménagée en vue du mariage du frère aîné d'ego, G₁, c'est une *dâr*. Il n'y a fait que la cérémonie : il est parti habiter juste après dans un logement SNIT de Rass Edhraâ (SNIT 1991), où il vit toujours avec sa femme et ses deux enfants. C'est lui qui a fait réaliser l'arc séparant la pièce de sa *maqşûra*, il explique qu'il l'a fait comme « décor, pour avoir un ensemble de belle apparence – *dicûr baš ya'ti manzar* ». il avait également fait poser des tentures aux murs de la *maqşûra*, qu'il a ensuite fait poser comme rideaux dans sa nouvelle maison. « Je vais prendre cette pièce pour y faire mon mariage », m'informe ego. Il a déjà acquis et entreposé une partie du mobilier, dont un lit à deux places et ses deux tables de nuit, et une grande armoire (encore recouverte de sa bâche plastique). Lui-même dort dans cette pièce, dans la partie à gauche de l'entrée, dans un lit à une place. La parabole avait été installée par le frère aîné, juste avant son mariage. Mais il a emmené avec lui le récepteur, et la maisonnée ne regarde depuis que les chaînes hertziennes, dans la *dâr* 3 (l'antenne râteau est sur le toit de la *dâr* 3).



Ill. 176: vue de la cour, vers la pièce 6 (à gauche : pièce 5)

La pièce 6 est également une *bît*, bien que le plus jeunes des frères, G₃, y passe ses nuits. Il n'a pas l'usage exclusif de cette *bît*. Sa petite sœur, F₅, a installé sa machine à coudre, à côté de la porte ; elle y fait des menus travaux de couture, plus à usage domestique que destinés à la vente. Le frère aîné avait investi cette pièce durant son mariage, du mobilier et le trousseau de la mariée y avaient été déposés, le temps qu'ils sont restés cette habitation. C'est dans cette pièce aussi que sont déposés les livres de compte de la parcelle d'oasis – *nûmru*, des comptes que tient G₃.

La pièce 7 est une *bît*, car personne n'y dort. Elle sert de remise, de lieu de stockage du matériel agricole (sacs, cageots de dattes, drains, outils...). Le père y a déposé les sanitaires d'une future salle de bain – *bît bânô*, en attendant de la réaliser : une baignoire, un bidet et une cuvette WC y sont momentanément entreposés. Il n'a pas acheté ces équipements sanitaires neufs, de chez un quincaillier, mais d'un chantier, lors d'une réfection d'un hôtel de la zone touristique. Le lavabo est déjà posé dans la *bît gasîl* [9]. Comme cette pièce 7 n'est pas habitée, le sol n'est pas carrelé,

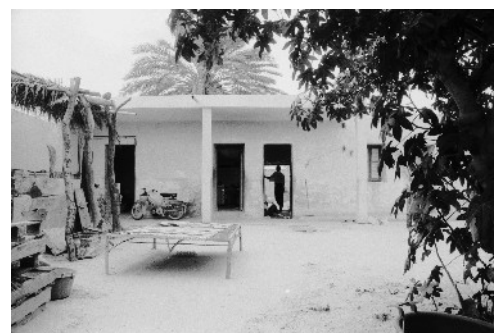
c'est encore une dalle de ciment brut. La finition des murs n'est pas achevée non plus : le gobetis⁶ d'accroche est grossièrement taloché. Les murs intérieurs ne sont pas peints. Cette pièce n'a qu'une fenêtre, à gauche de la porte (vue de la cour). Le père l'avait prévu plus courte : une partie de sa longueur devait être attribuée à un autre espace, comme le suggère la réservation de passage en son extrémité. L'aménagement de la pièce n'est pas terminé, mais le père a entretemps construit les sanitaires [10] et condamné le passage.

La cuisine [8] a été aménagée en une seule fois, du moins pour son aménagement intérieur. Le père a porté une attention manifeste à sa réalisation : l'épaisseur du plan de travail est celle d'un carreau de faïence, comme les montants maçonnés servant de support. Des portes en bois masquent les placards en dessous de l'évier ; c'est là que l'épouse range les grosses gamelles et les réserves de semoule. Une planche avec des crochets est vissée au mur : l'épouse y accroche des petits ustensiles (tamis et passoire, plaque de grill, pot à lait vide...). Les ustensiles utilisés le plus couramment restent en permanence sur la paillasse de l'évier, à côté de la plaque de gaz. Dans un angle, elle a disposé cinq tables métalliques, l'une sur l'autre, pour faire office d'étagères improvisées. L'une de ses tables sera sortie pour un repas, pris sous la véranda.



III. 177: vue de la cuisine

À côté de la cuisine, le père a aménagé une pièce de lavage – *bît gâsil* [9]. Il a construit un grand bassin maçonné (140 × 90 × 60 cm), où la mère laisse tremper les vêtements avant de les laver. Bien qu'il y ait un lavabo (récemment installé, avec le chauffe-eau mural), personne ne fait sa toilette dans cet espace : il n'y a ni porte ni rideau permettant d'assurer une certaine intimité. Tous se lavent le visage, les filles se lavent les cheveux au lavabo, mais ils prennent leur douche dans les *twâlât* [10]. L'un des frères indique que les équipements sanitaires vont être installés dans cette *bît gâsil*. Elle deviendra alors *bît bânô*.



III. 178: vue vers la véranda : la *bît gâsil*, la *kuġina* et la *sgifa*

B. RESTITUTIONS CHRONOLOGIQUES DES ÉTAPES

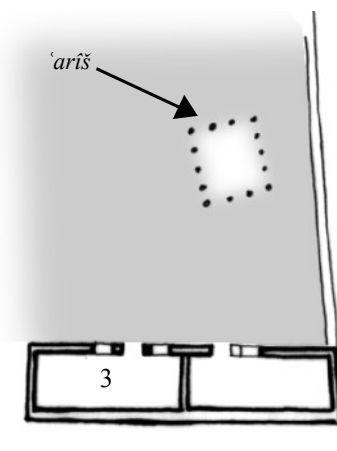
Comme toutes les maisons de Jhim Jadîda, l'histoire de l'habitation Jhim H4 ne commence pas sur l'emprise de cette construction. Quand le père P indique qu'ils sont « tous » originaires de Jhim », il veut signifier que tous ici ont une habitation parentale à Jhim Qadîma, dans le noyau ancien de leur village d'origine. Restituons le déplacement de cette famille.

6. Terme technique désignant la première couche d'enduit projetée sur un ouvrage en maçonnerie, servant de couche de nivellement préparatoire et d'accroche aux couches de finition.

B.1 Les restitutions d'étapes

B.1.a. 1^{ère} étape : avant 1960

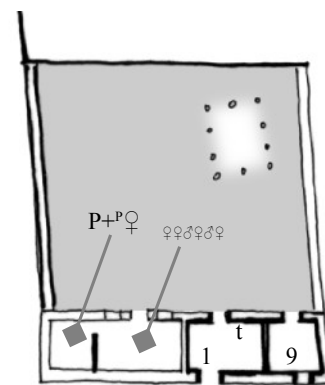
Le père P et son épouse ne se rappellent pas précisément la date de la première construction de Jhim H4, mais ils font une très nette différence entre la construction et l'occupation. Au début des années 1960, la famille de P avait un abri sommaire – *arîš* (ou *grîša*) dans la plaine, à une centaine de mètres à l'ouest des dernières constructions de Jhim, pour abriter un âne. La plupart des familles de Jhim disposaient de tels abris. C'est autour de leur *arîš* que P va délimiter une emprise : celle de sa future habitation. Il commence la construction de deux pièces, seule celle de gauche [3], orientée à l'est – *šarqi* [3], est une *dâr*.



III. 179: étape travaux n°1, vers 1964-1965

B.1.b. 2^{ème} étape : vers 1966-1967

P n'habite pas immédiatement dans les deux pièces qu'il vient de construire. Il achève d'abord le mur d'enceinte, mais l'entrée n'est pas un simple percement dans ce mur de clôture. Il transforme la pièce de droite en une pièce d'entrée – *bît sgîfa* [1], une cuisine – *kuğîna* dans l'angle [l'actuelle *bît gâsîl* – 9]. *Kuğîna* est le terme qu'il emploie dans la restitution, car son épouse y prépare à manger et cuit sur un petit réchaud à gaz. La séparation entre la *kuğîna* et la *bît sgîfa* est en parpaings de ciment, qu'il moule sur place. Le sol des pièces (la *dâr*, la *sgîfa* et la *kuğîna*) sont recouvert d'une dalle de béton. Dans la *sgîfa*, contre le mur de la cour et face à la porte d'entrée, l'épouse installe son métier à tisser [t] ; elle peut ainsi voir tout ce qui se passe dehors.



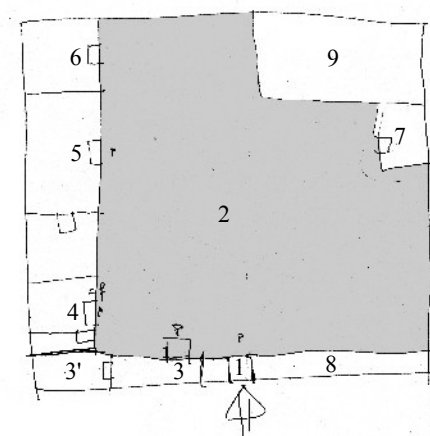
III. 180: étape travaux n°2, vers 1966-1967

Après avoir fini ces travaux, il vient s'installer dans sa nouvelle maison avec son épouse P♀ et leurs six premiers enfants. L'aînée (F₁) a déjà quinze ans, la dernière est bébé (F₄). Dans la pièce d'habitation, celle de gauche [3], il monte une cloison, pour créer une *maqşûra*. Le père P dort dans la *maqşûra*, les six enfants sont dans la partie centrale de la pièce.

L'habitation n'est pas encore raccordée au réseau d'eau potable (elle le sera en 1970) ; ils vont encore chercher l'eau potable à la fontaine publique – *sabbâla*, une borne que la SONEDE a installé à l'entrée du village, au débouché de la piste menant à la route de Tozeur à Bou Liffa. Un robinet d'eau courante est installé dans la maison en 1970, directement dans la *kuğîna*. C'est à ce moment qu'il édifie dans cette pièce un bac à laver maçonné, en ciment (celui relevé en 1999).

L'ancienne *dâr* du père P, dans l'habitation parentale (du grand-père ^GP d'ego) reste vide d'occupants, après le déménagement de P et de son épouse. L'oncle O₁ d'ego (frère cadet de P, resté habiter dans l'habitation paternelle) se marie juste après ce départ. Le grand-père ^GP (père de P, veuf depuis quelques années) se remarie, avec une seconde épouse. Il reste habiter dans sa pièce d'habitation avec sa nouvelle femme, tandis que l'oncle O₁ emménage dans la sienne, préparée pour l'occasion. C'est alors, vers 1968, que le grand-ère ^GP partage son habitation de Jhim Kadîma en trois, une part pour lui, une part pour chacun de ses fils (P et O₁). L'oncle O₁ reste dans cette habitation avec ses enfants, mais les dégâts des inondations de 1989 l'oblige à tout démolir pour tout reconstruire (en briques industrielles sur ossature BA).

La fille de P, F₄, restitue le plan de l'habitation de son grand-père ^GP, d'après les souvenirs qu'il lui reste : une très grande cour [2] avec des pièces sur deux côtés. À droite de l'entrée principale [1], il y avait un espace couvert [8] « où ils entreposaient la nourriture des animaux et les déchets ». Elle ne nomme pas cet espace, elle n'emploie pas le terme de *bît* ou de *arîš*. La *dâr* du grand-père était à gauche de l'entrée [3], sur le même côté ; cette *dâr* n'avait pas de *maqšûra*, mais une pièce de dépôt – *maqzan* [3']. Sur l'autre côté, il y avait deux *dâr*, celle du père [4] puis celle d'oncle au milieu [5], et une petite pièce – *bît saġîra* [6] en bout de l'aile. Les deux *dâr* disposaient d'une *maqšûra* (F₄ se rappelle que la porte de la *maqšûra* du père n'était pas centrée, mais décalée sur le côté). Elle ne se rappelle pas à quel usage servait la petite pièce, mais il est probable que son oncle non marié y dormait (O₂, oncle décédé jeune). Au fond de la cour, à l'angle opposé de l'entrée, il y avait une grande *grîša* [9] délimitée par une clôture légère en palmes, pour abriter leur petit bétail (volailles et chèvres essentiellement). Les toilettes [7] étaient à côté de cet enclos.



III. 181: L'habitation du grand-père à Jhim Kadîma, vers 1965

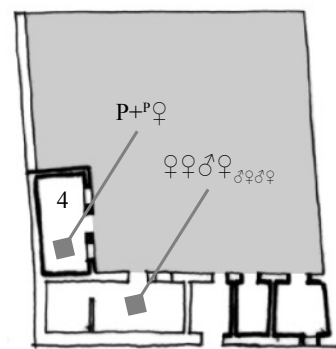
Toutes les pièces d'habitation – *dâr* sont gravement endommagées lors des inondations de septembre 1969. L'oncle O₁ fait démolir sa *dâr*, pour reconstruire immédiatement après une nouvelle habitation, en ayant pris soin de séparer son emprise de celle de son père par un mur de clôture. Le père P revend sa part à la seconde épouse du grand-père ; il a déjà quitté l'habitation parentale. Le grand-père ^GP décède peu après, au milieu des années 1980. Après le décès de sa seconde épouse, la *dâr* du grand-père n'est plus habitée, toutes les pièces sont abandonnées. Les inondations de 1989 achèveront la ruine de cette construction.

B.1.c. 3^{ème} étape : les années 1975-1976

En 1974, le père fait raccorder son habitation au réseau électrique. L'installation est sommaire : une lampe en plafonnier et une prise fixée sur le chambranle de la porte d'habitation.

La famille de P s'agrandit. Depuis leur installation dans leur nouvelle maison, deux autres enfants sont nés, un garçon puis une fille en 1969. Il y a désormais huit enfants, l'aînée à vingt-cinq ans.

Le père P dispose alors de quelques capacités monétaires, suffisante pour construire une nouvelle pièce d'habitation, une seconde *dâr* [4]. Les murs sont en pierre, mais le toit est une dalle de béton sur ourdis en brique creuse. La *dâr* a deux fenêtres, disposées symétriquement par rapport à la porte d'entrée. Les menuiseries sont achetées au marché hebdomadaire de Tozeur, où les marchands ambulants commencent à vendre des menuiseries produites dans les ateliers de Sfax. Le père P s'installe dans cette nouvelle pièce avec son épouse. Cette *dâr* n'a pas de *maqşûra* : il ne la partage pas avec ses enfants, qui restent tous dormir dans la pièce de 1966 (les garçons devenus adolescents ont pris la place du père : ils dorment dans la *maqşûra*).

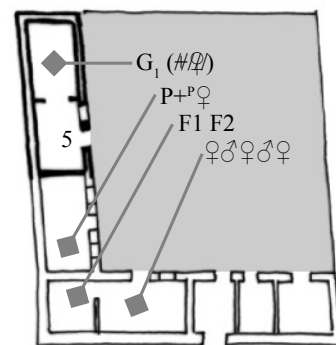


Ill. 182: étape travaux n°3, vers 1975-1976

Juste après ces travaux, il réaménage la *bît sgîfa*. En empiétant dans sa largeur, il aménage une partie en cuisine – *kuġîna*. C'est là que son épouse s'installe désormais pour préparer et cuire les repas, sur un brûleur raccordé à une petite bouteille de gaz. À partir de ce moment, l'ancienne cuisine devient une pièce de lavage – *bît ġasîl*. Seule la *kuġîna* ferme par une porte en bois. Son épouse déplace le métier à tisser,

B.1.d. 4^{ème} étape : le mariage du fils aîné en 1979

En 1978, le frère aîné d'ego (G_1), a plus de vingt-cinq ans, il prépare son mariage « avec une femme de Tozeur ». Il construit, aidé de son père P, une nouvelle pièce [pièce 5]. Cette troisième *dâr* diffère des deux précédentes : elle n'a qu'une fenêtre, et sa *maqşûra*, très longue, est séparée de la pièce par un arc décoratif, sans fermeture. Les murs extérieurs sont enduits (mortier bâtard) et chaulés en prévision de cette occasion. Toutes les pièces d'habitation sont alors carrelées.



Ill. 183: étape travaux n°4, en 1977

Cependant, les informations techniques livrées par le bâti suggèrent que les murs de cette pièce extérieurs ont été édifiés en même temps que la pièce précédente : il n'y a pas de rattrapage de planéité (comme c'est souvent le cas), les deux pièces ont la même dalle de toit, la séparation intérieure est en parpaings (les murs extérieurs sont rarement en parpaings). C'est effectivement le cas : mais le père ne la compte comme pièce qu'en 1978, à son achèvement (pose des menuiseries et du second œuvre intérieur : sol, peinture...).

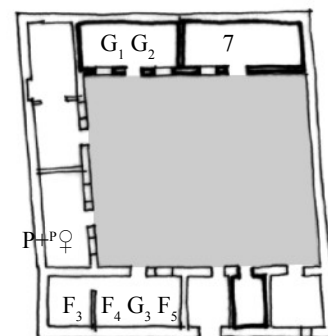
Le mariage de G_1 n'aura pas lieu comme prévu, à l'automne 1979. Cette pièce va momentanément être transformée en boutique d'épicerie – *hânût*, après que le père ait percé une

porte dans le mur (l'actuelle fenêtre face au lit), pour la rendre communicante avec la rue. L'affaire n'a pas marché longtemps. Comme l'a reconnu son cousin [Jhim H3], qui lui même avait ouvert une boutique, « il y avait trop d'épiciers à Jhim [jusqu'à huit boutiques] et on a tous fait trop de crédits aux gens ». Toutes ces épiceries ont fait faillite, il n'en restait qu'une en 1999.

B.1.e. 5^{ème} étape : vers 1984

Les enfants de P grandissent. Les sœurs aînées d'ego (F₁ et F₂) sont mariées et ont quitté le domicile paternel.

Les capacités monétaires du père P lui permettent de construire entre deux nouvelles pièces [6-7]. Les deux grands garçons (ego – G₂ et G₃) s'installent dans celle de droite [6], les enfants en bas âge restent dans la pièce 1 (F₃, devenue adolescente, s'installe dans la *maqşûra* 3'). Le père P réalise à ce moment-là la terrasse qui coure devant toutes les dernières pièces construites.

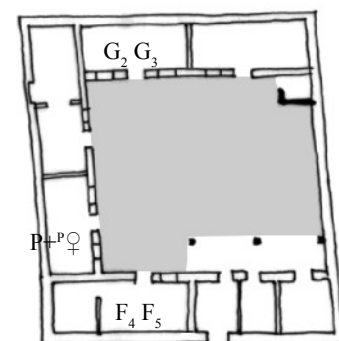


III. 184: étape travaux n°5, vers 1984

En 1988, le père P intervient pour la seconde fois dans la cuisine. Il installe un évier, et fait une petite paillasse sur laquelle son épouse pose la plaque de gaz à trois feux. Sur le mur, au-dessus de l'évier, il pose six rangées de faïence céramique blanche à motifs terminées par un liseré noir (une plinthe de 7 cm), le sol est carrelé (carreaux granito blanc 25 × 25 cm). Juste après, il achète un réfrigérateur, qu'il place d'emblée à côté de l'évier. La cuisine – *kuġîna* prend la configuration que je relève en 1999.

B.1.f. 6^{ème} étape : en 1991-1992

Les inondations de décembre 1989 endommagent le toit en stipe de la partie entrée / cuisine / *bît ġasîl*, construite en 1966. Seule la partie de la *sgîfa* a été endommagée, mais le père décide de refaire tout le toit, par une dalle en béton armé. Il maintient la même hauteur intérieure, sous plafond (3,00 m). Il fait alors une véranda – *firânda*, pour mettre toute cette partie à l'ombre au cours de la journée.



III. 185: étape travaux n°6, vers 1992

Dans la *bît ġasîl*, le père fait poser un lavabo et un petit chauffe-eau à gaz mural. Cette pièce n'est toujours pas fermée par une porte, mais on peut accrocher un rideau, pour faire une toilette. En même temps, dans un angle de la cour, il aménage des sanitaires (les précédentes latrines n'étaient pas construits en dur), avec une cuvette WC à la turque et un flexible de douche. L'ensemble est raccordé à une fosse à infiltration, au milieu de la cour.

Le frère aîné G₁ prépare un nouveau mariage, avec une « femme de Medjaz El Bab⁷ ». Le père de la future épouse G₁♀ est originaire d'El Hawadef, puis il est parti travailler à Medjaz El Bab, où il s'est installé puis marié. Pour l'occasion, G₁ procède à quelques menus travaux dans la pièce 5 construite en 1978, dont l'arc décoratif qui sépare la *maqšûra* de la pièce. Il se marie en 1993, mais le couple ne reste pas habiter pas cette pièce réaménagée : ils vont directement à Rass Edhraâ, dans un logement SNIT, où naîtront leurs deux enfants (une fille en 1995 et un garçon en 1997). Le frère G₁ passe fréquemment rendre visite à ses parents, « tous les jours » me dit la mère P♀, « chaque fois que je peux » répond G₁. Il m'explique que son changement de quartier et l'installation dans un logement SNIT de Rass Edhraâ est causé par un manque de place à construire à Jhim.

B.1.g. 7^{ème} étape : vers 1997-1999

Dans la *sgîfa*, les clous d'accroche du métier à tisser sont toujours en place, mais la mère P♀ ne le monte plus qu'occasionnellement. La *sgîfa* n'est plus qu'un interface entre le monde de la rue et celui domestique, l'un des endroits où les femmes du voisinages se regroupent entre elles.

Toute la maisonnée prépare le mariage d'ego G₂, prévu pour novembre 1999, avec « une femme de Kairouan, mais son père est [originaire] de Gafsa ». Les futurs époux se sont connus à Jhim il y a quelques années, lors du mariage d'un voisin. Il n'y a pas de travaux de prévu dans l'habitation : les futurs mariés vont s'installer dans la pièce 5 (construite en 1978). Ils vont également occuper la pièce 6, pour mettre les autres pièces du trousseau. Ces deux pièces ont été récemment réaménagées par le frère aîné pour son mariage en 1993. Le frère G₃ ira alors dormir dans la pièce qui sert actuellement de dépôt, après avoir fait carrelé le sol.

C. STRATÉGIES FAMILIALES DANS UNE EXTENSION URBAINE

Le cousin de P [Jhim H3] restitue très précisément le cheminement qui a aboutit à son habitation, voisine de celle de Jhim H4. Il indique que tous, à Jhim Jadîda, ont procédé de la même façon.

Jusqu'au début des années 1960, la famille de P et la sienne habitaient « un grand *hûš* près de la mosquée de Jhim », la partie que tous appellent actuellement Jhim Qadîma. Le cousin de P [Jhim H3] renseigne qu'il n'y avait « que quinze *hûš*-s à Jhim Qadîma quand ils étaient enfants. La mosquée était la dernière construction [à l'ouest]. Au-delà, dans la plaine, il n'y avait rien ». Ces propos, suggérant qu'il n'y avait que quinze grandes portes d'entrées, sont cohérents avec les informations morphologiques livrées par la couverture aérienne de 1948 (taille des emprises, structure urbaine...). Il rajoute que, déjà à cette époque-là, les jeunes couples trouvaient des

7. Ville du nord de la Tunisie, à 50 km de Tunis.

difficultés à s'installer : les aînés jugeaient qu'il n'y avait plus de place disponible dans les habitations parentales, qu'il fallait construire ailleurs. La couverture aérienne montre pourtant des *hūš* de très grande emprise, des vastes cours en grande majorité bordées par des constructions sur un ou deux côtés, une morphologie que nous retrouvons pratiquement à l'identique dans la couverture de 1975. Ce n'est donc pas un problème de place, mais de perception de l'emprise que doit avoir une habitation à Jhim, en 1960-1970, c'est-à-dire de densité d'occupation.

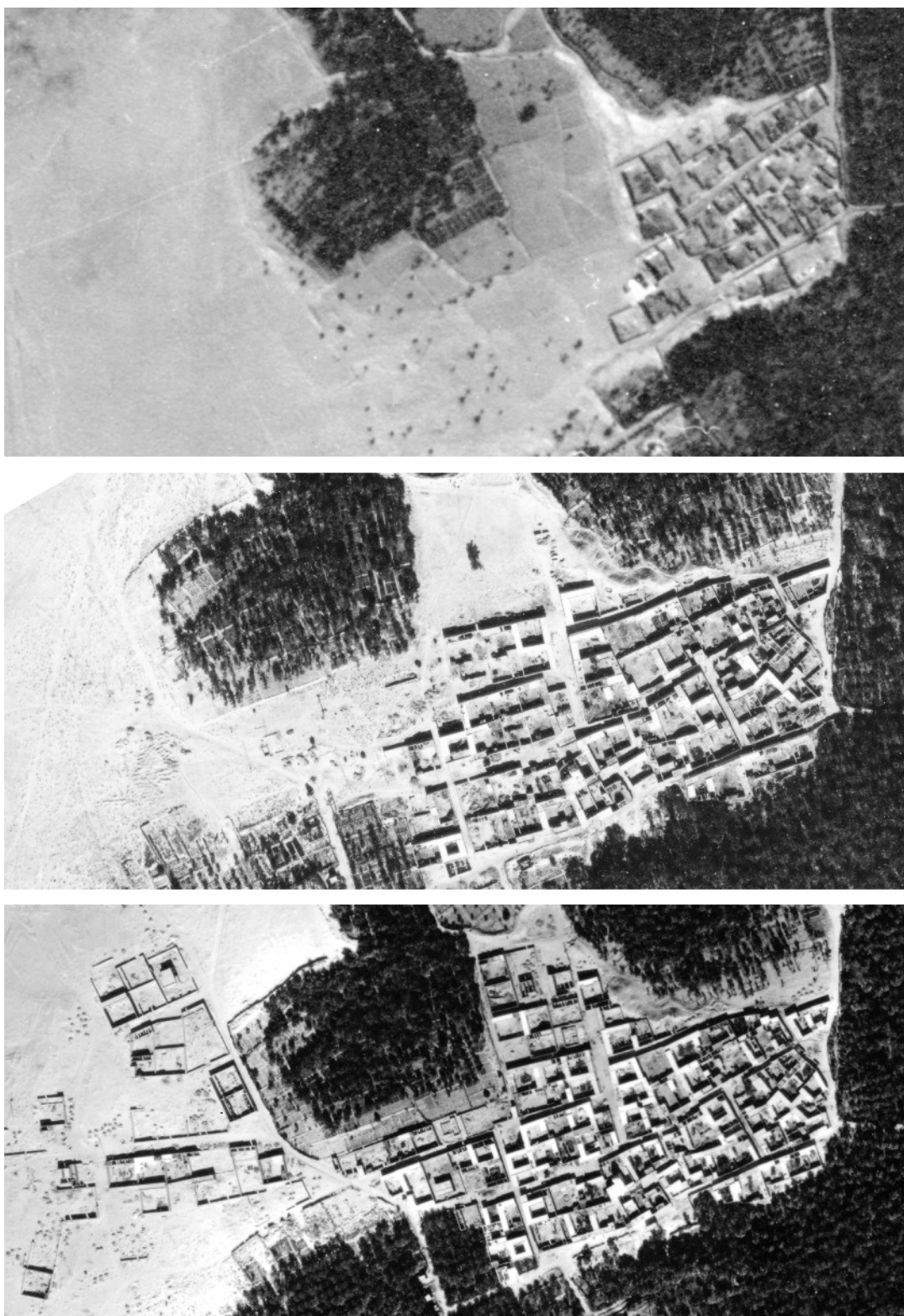
Différentes solutions s'offraient alors aux Jhimi. C'est l'époque où le gouvernement tunisien construit les premières opérations de logement social, à Bou Liffa, le dernière village oasisien situé bien après Abbès, où poussent les derniers palmiers avant le chott Jérid. Quelques habitants saisissent l'occasion, une décision qui n'est pas unanimement acceptée. L'oncle de P (^GO) déménage pour les *malâġi* SNIT de Bou Liffa en 1962, avec son épouse ^GO♀ et leurs premiers enfants, mais l'arrière-grand-mère ^GGP♀ refuse d'aller vivre à Bou Liffa : « c'est une place à vipères, disait-elle ». Elle est déjà veuve, elle ne veut pas quitter la *dâr* où elle vécut toute sa vie d'épouse. Elle garde l'un de ses petit-fils avec elle [P Jhim H3, cousin de P Jhim H4]. Quelques rares familles bâtissent une pièce à l'intérieur de l'enceinte parentale, mais la plupart commencent à envisager d'aller s'étendre dans la plaine.

L'arrière grand-mère ^GGP♀ avait un abri dans la plaine, pour son âne, qu'elle reconstruit (ou consolide) vers 1960. C'est autour de cet «*arîš*» que le cousin monte une clôture quelques années plus tard, vers 1965. Il se réserve une emprise d'environ 370 m² (20,50 × 18 m). De l'autre côté du chemin menant à la plaine, le père P fait de même : il marque son *hawz* vers 1964-1965. Quelques tas de pierre délimitent l'emprise, des pierres qui serviront à la réalisation des fondations des deux premières pièces que P élève à partir de 1965. Son cousin construit d'abord une clôture (1967). Il n'édifie les deux pièces orientées vers l'ouest – *šarqi* qu'à partir de 1974-1975, lorsqu'il prépare son mariage (1977). Tous les murs sont en pierre, les toits en stipes de palmiers.

Le père P et son cousin s'appuient sur d'autres habitations déjà existantes, les premières à être édifiées en dehors de Jhim Qadîma. Ils respectent les alignements déjà esquissés. Le côté sud de Jhim H4 est déjà délimité par des constructions habitées, le côté est par un *hawz* où deux autres cousins ont déjà chacun commencé la construction de deux pièces orientées au sud – *gabli*, sur leur emprise respective. C'est un îlot de dix emprises d'habitations qui s'esquisse en quelques années, un îlot délimité par des rues passantes que l'on jugera tracées au cordeau. C'est un îlot similaire qui se constitue de l'autre côté du chemin passant, là où le cousin de P a établi son *hawz* [Jhim H3].

Le père P et son cousin disent tous deux que les familles de Jhim se sont réparties toute cette partie de la plaine entre 1960 et 1970. Jhim Jadîda est constituée entre ces deux dates. La photographie aérienne de 1975 renseigne que toutes les emprises ainsi réservées ont à peu près la même taille : entre 350 m² et 400 m². L'emprise de Jhim H4 est de 350 m², celle de Jhim H3 est de 360 m² (17,50 × 20,50 m²). Les autres exemples relevés ont des dimensions similaires : Jhim H6

regroupe deux maisons de 360 m² chacune (17,50 × 20,50 m²), celle de Jhim H2 est de 365 m² (16,50 × 22,0 m²). Cela suggère la taille moyenne que devait avoir une habitation, dans l'esprit des habitants de Jhim en 1965-1975.



Ill. 186: extension urbaine de Jhim entre 1948, 1975 et 1981 (sources : OTC)

La photographie aérienne de 1981 confirme de telles régularités : en une dizaine d'années, les familles se sont réparties toute la plaine. Il n'y a plus d'emplacements disponibles, au point que les constructions se font dès le début des années 1980 au-delà des dernières parcelles cultivées, vers Chtawa, là où s'établissaient autrefois les familles semi-nomades Ghrib lorsqu'ils venaient à Tozeur. Cette disponibilité d'espaces à construire a permis à de nombreux Jhimi de rester regroupés autour de leur village d'origine Jhim Qadîma. Le père de Jhim H6 résume ce mouvement des familles : c'était des « mouvements limités – *taḥarrukât maḥdûda* ».

Toutes ces constructions nouvelles et cette extension très rapide vers la plaine montrent en filigrane une nouvelle formulation de la maisonnée, centrée autour du couple et des enfants. À l'image de cette monographie, toutes les maisonnées étudiées à Jhim Jadîda [H2-3-4-6] sont une famille nucléaire. Ces morcellements familiaux ne sont pas limités à Jhim Jadîda, ils ont un impact sur la structure des habitations de Jhim Qadîma : ils entraînent un morcellement spatial des grandes emprises pour que, là aussi, l'emprise spatiale corresponde à celle attribuée à la famille mononucléaire. C'est en 1970 que le père de Najla [Jhim H1] trace son emprise *ḥawz*, mais c'est en 1969, consécutivement aux inondations, que les cinq familles composant la maisonnée autour du grand-père de Najla se séparent et que l'habitation est découpée en trois ensembles, ceux que je relève [Jhim H1 A-B-C]. Deux jeunes frères mariés quittent la maison de leur grand-père en 1976, pour aller fonder une nouvelle habitation : Jhim H6, l'aîné des enfants à huit ans. Cette nouvelle habitation a « deux cours », car un muret sépare la grande cour en deux parties égales, chacun des frères se réserve un côté de la cour. Les père et oncles de Jhim H5 suivent le même cheminement : le père se marie dans une pièce qu'il fait construire en 1980-1982 [pièces 5-6 du relevé], mais l'un des oncles est déjà installé dans la plaine, et le partage du *ḥûṣ* parental est effectué en 1984, entre le père et les oncles, après le décès du grand-père. Ces événements se produisent dix ans après ceux des autres habitations, mais le décalage des dates peut être ici lié au calendrier de ces événements familiaux, à l'arrivée à l'âge adulte des oncles permettant leur mariage.

Pour le père P de Jhim H3, les inondations de 1969 ne sont évoquées que comme un prétexte aux nouvelles constructions, car toutes les familles avaient déjà commencé à construire dans la plaine, « même si les pièces [de Jhim Qadîma] n'avaient subi que peu de dommages ». Ces inondations n'auraient fait qu'accélérer le phénomène, mais elles ne l'ont pas initié.

VIII. PREMIÈRES RESTITUTIONS DES MONOGRAPHIES

Quel premier bilan tirer de ces six monographies ?

D'une part, il s'agit de six monographies d'habitations singulières : elles ne sont pas comparables entre elles – ce qui suggère, par conséquent, qu'elles ne sont pas comparables aux autres habitations du site de Tozeur. Pourtant, certaines récurrences semblent se dégager entre les monographies, certaines similitudes entre motifs d'agir et choix faits.

D'autre part, les six histoires qu'elles livrent sont, elles aussi, exceptionnelles. Les séries d'évènements – les travaux qui s'y déroulent – s'enchaînent par habitation, laissant le lecteur supposer que le fil narratif est continu. Est-ce seulement une illusion ?

Je vais ici traiter de certaines questions posées par le mode de restitution de ces monographies, en prélude aux aspects méthodologiques plus généraux mis en avant par l'étude et abordés dans le chapitre suivant.

A. LIMITES MÉTHODOLOGIQUES DES RESTITUTIONS NARRATIVES

A.1 Recomposer le fil narratif conducteur

Le fil narratif n'a pas jamais été donné comme continu lors des entretiens et enquêtes : j'ai dû le raccommoder nombre de fois... pour retrouver un enchaînement dans les histoires familiales et dans la chronologie des travaux. J'avais moi-même besoin de ce fil conducteur – ou de sa restitution artificielle – pour comprendre les histoires, articuler les vides et les pleins, les silences et les bruits parasites, éviter les sur-interprétations.

Ces « vides », ce sont les moments « où il ne se passe rien », ou du moins rien de ce que l'on dit à l'enquêteur, c'est une non-réponse à la question, ou une réponse détournée. Les « pleins » sont ces moments où l'histoire de l'habitation est chargée d'évènements, qu'ils soient de la vie quotidienne (naissance, mariage ou divorce, départ, décès...) ou techniques (effondrement d'un toit, coulage d'une dalle, construction d'une nouvelle pièce, réaménagement d'une cuisine...). Ce sont tous ces faits venus spontanément dans la discussion, le plus souvent immédiatement observables sur le support bâti. Il s'agit fréquemment du rappel d'une action considérée comme valorisante à

l'époque de sa réalisation (« nous avons fait ça »), mais cela peut aussi représenter un sursaut dans un moment de crise (« après les inondations, nous avons refait les toits », « mon fils s'est marié »). Dans un cas comme dans l'autre, il y a une intervention à l'origine entreprise par un ou plusieurs membres de la maisonnée, en interaction à un événement ou une cause extérieure ou non au monde de la maisonnée.

Les coïncidences entre histoires et temporalités

Or, dès mes premières expériences de terrain, j'ai observé que les événements dans les histoires familiales et les actes constructifs *coïncident*, dans bien des cas¹. Mon hypothèse est qu'une même dynamique les lie. Ils sont réalisés dans des temporalités mitoyennes, trop concomitantes pour n'y voir que le reflet d'opportunités, d'occasions saisies. Un événement sur l'un des registres (événement familial, dégâts, crises...) est déclencheur de résultats visibles dans un autre champ (interventions constructives, réaménagements...). En retour, lors des restitutions historiques, lister les travaux entrepris m'a semblé aider les occupants à se rappeler l'ordre des périodes temporelles successives vécues par la maisonnée, au même titre que l'ordre de naissance des enfants. Ainsi à Jhim, la mère indique que « la salle de bain a été faite pour la naissance de la fille F₁ » [Jhim H2]. Ce constat a beaucoup facilité le raccommodage du fil conducteur de l'histoire de la maisonnée, entre entretiens disjoints et travaux séquencés. Il proposait une trame verticale sur laquelle je pouvais, à l'image du tapis, patiemment restituer quelques dessins manquants du motif.

Chaque tapis est unique (les monographies précédentes sont toutes différentes les unes des autres), les motifs brodés sont tous différents les uns des autres, en restant cependant variations sur un même modèle. Les restitutions sont semblables les unes aux autres, ce que suggère la redondance des informations : « nous avons déjà l'impression de lire le même récit, certains actes éventuellement orchestrés dans un ordre différent » peut-on se dire à la lecture de la sixième monographie. Ce n'est pas faux. Sur le terrain, j'avais moi-aussi cette impression de relever les mêmes choses, les mêmes pièces, les mêmes chronologies entre habitations – ou presque. J'avais observé que ce qui se produisant chez l'un se produisait également chez d'autres, tôt ou tard, sous une autre formalisation. Est-ce pour autant qu'il faille à la base un même faisceau de conjonctures ? L'éventail des motivations évoquées dans les monographies ne permet pas d'en juger à ce stade.

A.2 Restituer les chronologies

Cependant, pour la maison comme pour la maisonnée, le fil narratif continu est artificiel, car produit à partir d'évènements discontinus. Les évènements de la vie familiale et les interventions sur le cadre bâti de l'habitation disposent chacun de leur chronologie spécifique, qu'il

1. Cette coïncidence n'était pas aussi remarquable lors des premières enquêtes en 1990-1991 : elle était occultée par les conséquences d'une catastrophe naturelle (les inondations de fin décembre 1989) survenue juste avant mon arrivée sur le terrain. Ces inondations ont été vécues de façon individuelle traumatisante (par l'ampleur des dégâts matériels et souvent par la perte d'un proche), mais elles n'ont pas donné lieu à une prise de conscience collective et à la création de représentations spécifiques, contrairement au tremblement de terre en Italie de 1996 par exemple.

est très important de ne pas écraser dans la courte durée. Ces chronologies sont nettement séparées : les évènements de l'un ne sont pas les évènements de l'autre, les causalités n'ont que l'apparence d'une évidence anachronique forgée *a posteriori*. Pourtant, les monographies présupposent que la vie de la maisonnée et celle de l'habitation que je relate ici sont inséparables entre elles mais également de l'ensemble des évènements qui constituent l'histoire des objets étudiés.

La maisonnée et le cadre bâti peuvent vivre leur vie distinctement, comme le suggèrent ces quelques logements loués, cas extrêmes que je n'ai volontairement pas abordés au cours de cette recherche : d'une façon générale, les locataires n'interviennent que rarement sur le cadre bâti, ils déménagent plutôt que d'y apporter des modifications substantielles et cherchent un autre logement correspondant au mieux à leurs souhaits². Par ailleurs, cette situation est non représentative de la population de Tozeur : elle concerne essentiellement les fonctionnaires en mobilité (ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur, de l'Éducation nationale...). Cela représente un nombre très restreint de cas sur la ville, comme je le préciserai au cours du chapitre X *Construire l'enquête de terrain*.

Dans le cas courant du corpus, nous sommes donc face à des temporalités distinctes et produites à partir d'évènements discontinus, qu'il a fallu articuler. Il y a là une réelle question : comment « donner sens, rendre raison, dégager une logique à la fois rétrospective et prospective, une consistance et une constance, en établissant des relations intelligibles [...] entre les états successifs, ainsi constitués en développement nécessaire ? ». P. Bourdieu³ met en garde contre cette « illusion biographique » en indiquant quelques uns des écueils, dont le risque d'une « description officielle » transcendantes aux fluctuations sociales, ou encore la normalisation d'une représentation de la vie privée.

Certes, les histoires familiales ont leurs propres chronologies, et certains « blancs » sont à ce jour inexplicables – si ce n'est qu'ils traduisent (probablement) un évènement douloureux que personne n'a voulu restituer et sur lequel je n'ai volontairement pas insisté. Par exemple, je n'ai pas vraiment saisi les conditions d'acquisition de tout le foncier possédé par les occupants de Bled El Hadhar H4-6, ou la provenance des sommes monétaires nécessaires à l'auto-entrepreneuriat développé par l'une des filles, mais un lien ténu rattache ces deux faits à la personne du père, son relationnel, son décès. Dès lors, est-ce un hasard si nous n'arrivons pas à remonter bien loin dans l'histoire familiale, portée par l'histoire du père ? Malheureusement non – mais cela n'oblitére pas la compréhension de toute la restitution ultérieure.

2. Je n'ai pas traité de tels cas dans les monographies, mais j'ai pu discuter avec quelques locataires : Zebda H5...

3. BOURDIEU P., *Raisons pratiques (sur la théorie de l'action)*, voir en particulier l'annexe I « L'illusion biographique » du chapitre 3 « Pour une science des œuvres », 1994, pp. 81-90.

A.3 Raccomoder le fil conducteur

A.3.a. Coordonner les chronologies en présence

Les monographies sont des récits ordonnés de ces actions, organisés en séquences cohérentes selon des relations intelligibles. Ces monographies présupposent donc qu'il existe un lien entre les histoires et le récit de ces histoires. Cette cohérence narrative a deux origines.

La première est que ce sont toujours des histoires signifiantes. Ces histoires sont chargées de sens, portées par une signification des actes et indiquent l'itinéraire sur lequel s'est engagée la maisonnée. Elles sont à rattacher aux changements de l'environnement, qu'il soit social, technique, politique, économique... Les apartés et commentaires que font chacun des interrogés lors de la visite de l'habitation sont bien plus qu'une simple justification d'actes individuels. Ils traduisent la position de chacun au moment où il envisage l'acte, ils indiquent le choix motivé et l'effet attendu – peu importe à ce stade que l'objectif soit pleinement atteint, c'est plus tard qu'une rétro-action sera éventuellement envisagée.

La seconde est à rattacher à ma connaissance du site (je préciserai au cours du chapitre suivant comment s'est constituée cette connaissance du site). Elle seule a permis la restitution minutieuse des différents contextes parallèles ou successifs dans lesquels se sont insérés les actes et les faits observés et consignés. Il ne s'agit pas de combler les blancs narratifs, mais d'articuler les séquences avec le contexte environnant l'acte. Je suggère ici que l'articulation entre la vie quotidienne de la maisonnée et les travaux donne une ouverture indirecte à d'autres dimensions, d'autres champs et d'autres registres, car elle traduit une compréhension sociale globale du contexte, de cette compréhension qui restreint les choix du large éventail des possibilités. Ma connaissance du terrain a permis, à chaque étape, de situer le contexte dans lequel les personnes interrogées ont évolué et de conserver l'articulation avec la trame générale de la vie quotidienne au Jérid, pour la période observée.

Ce fil conducteur, cette cohérence narrative, est donc important, au-delà de la continuité psychique et sociale des individus qu'il confirme : pour les clés d'informations qu'il contient. En considérant les différentes trajectoires restituées comme une succession de positions signifiantes, ces restitutions biographiques placent chaque individu, dans chacun de ses déplacements, dans chacun de ses choix, non dans une trajectoire individuelle mais dans une structure globale, dynamique et mouvante, dotée d'une cohérence interne.

Quelle articulation faire entre tous les événements rapportés par les personnes interrogées ? Quelles sont les traces et indices recueillis qui me permettent de reconstituer le cheminement de la maisonnée, les étapes de la construction ? Quel statut donner à ces traces et indices passés et dépassés ? Comment les articuler avec les discours que j'enregistre au présent ? Tout le cheminement intellectuel et méthodologique est retranscrit au chapitre suivant *Construire le sujet*.

J'ai successivement compilé les faits et événements portés à ma connaissance avec mes observations, mis au jour à l'aide d'indices et de traces observés sur le bâti un nombre d'interventions techniques, superposé ces interventions à la chronologie familiale, décrypté les raisons de ces interventions auprès de membres de la maisonnée, rattaché ces interventions à certains événements en restituant leur contexte et enfin décortiqué les faits et leurs représentations grâce à une bonne connaissance du terrain, à la fois pratique (techniques) et vécue (une expérience socialement située sur plusieurs séjours de moyenne durée depuis 1985).

Restons conscients qu'il s'agit d'une illusion de continuité dans tous les cas. Je restitue une « illusion familiale », car je ne relève que des situations où les crises individuelles sont peu décelables. Je n'ai ressenti de différends entre membres de la maisonnée que très rarement, trop rarement suis-je tenté d'écrire. Était-ce réellement le cas ? J'en doute : de nombreux fils et frères ont quitté le domicile parental même dans les grandes habitations, suggérant à l'enquêteur une diversité de motifs qui ne se limite pas à l'absence de place. Dans d'autres maisonnées, en fin d'entretien, lorsque les langues se délient un peu, j'apprends l'existence d'un oncle d'ego, que le père s'était bien gardé d'évoquer [Zebda H1]. Cela suggère certaines dissimulations à l'enquêteur, par recentrage du discours sur la maison et les membres de la maisonnée encore présents. Je n'ai connu l'existence de certains oncles et frères, extraits des restitutions familiales, que par l'indélicatesse ou une allusion déplacée d'un voisin, d'un cousin. Ces omissions, à vrai dire, ne perturbent pas le mode d'habiter jéridi, dans une vision globale : elles sont à l'échelle de la micro-histoire familiale.

C'est aussi une « illusion d'habiter » : je ne restitue que les usages majeurs. Les usages donnés à voir à l'enquêteur font abstraction des petits usages et pratiques nomades et/ou saisonnières ponctuelles. Mais il s'agit là de toute la différence entre « styles de vie » individuels et « mode de vie » collectivement partagé. Le *mode de vie* est l'ensemble des normes et des pratiques communes à un groupe d'individus, prenant en compte la sociabilité. Le style de vie décrit certains aspects relevant de l'orientation individuelle de l'action, un ensemble personnel de pratiques cohérentes élaborées à partir du système de valeurs et de normes intériorisées par un individu (ou une famille). Je reviendrai ultérieurement plus en détail sur les écarts que suggèrent ces définitions.

B. RETOUR AUX MONOGRAPHIES

Quels sont les éléments saillants des monographies ? Ordonnons ici ces principales observations faites dans les monographies précédentes, pour baliser nos premières investigations.

Dans tous les relevés, l'habitation sert à « habiter », c'est-à-dire que toutes les pièces abritent des fonctions domestiques exclusivement destinées à la maisonnée. C'est, certes, d'une telle banalité qu'il convient sûrement de la rappeler. Il n'y a pas de dépôt, d'atelier commercial ou de

production artisanale⁴. En-a-t-il toujours été ainsi ? Deux observations laissent penser que non. D'une part, j'ai fait mention de quantité de traces de fixation de métier à tisser : il y avait pratiquement dans toutes les habitations un métier installé dans la *sgifa*, il n'en reste qu'un seul, pour un usage qualifié de domestique [Jhim H6]. Cette disparition implique une modification de l'économie domestique, du moins pour ce qui relève de la participation des femmes. D'autre part, le père de Bled El Hadhar H4 achète à la fin des années 1950 des ruines – *harba* qui sont en fait une ancienne écurie – *kûri* et une réserve de dattes – *bît tamar*. Ce qui laisse penser, qu'autrefois, certaines pièces desservies par une cour d'habitation étaient affectées à d'autres usages que l'habiter. Il y aurait une restriction progressive des pratiques au champ de l'habiter, en évacuant progressivement toutes les activités non domestiques hors de l'habitation. Je ne fais pas état, ici, du stockage de denrées alimentaires à destination de la maisonnée : à Hawadef H7, malgré une rénovation complète de l'habitation en 1950, le père conserve une pièce entière dédiée au stockage de dattes et de nourriture. Il serait pourtant intéressant de questionner la disparition des grandes jarres – *hâbia-s* (encore visible dans de nombreuses ruines), ou des stipes de palmier à mi-hauteur des pièces (*awtâr*). Tous, même les enfants, savent qu'ils servaient à suspendre les régimes de dattes. Il s'agit là d'une mémoire encore vivante qui témoigne d'un passé très proche, d'un usage qui n'a peut-être pas complètement disparu mais que je n'ai pas pu observer. C'est interroger l'évolution des pratiques culinaires autant que les conditions d'approvisionnement et de ravitaillement que les équipements de conservation (réfrigérateur...). Mais c'est aussi interroger l'évolution morphologique de l'habitation : que sont devenus ces espaces autrefois réservés au métier à tisser et au stockage ?

B.1 Quelle est l'emprise de l'habitation?

Une autre observation, livrée par l'analyse comparative des monographies aux différentes dates-clé, révèle que la composition de la maisonnée évolue, tout comme l'emprise de l'habitation. Sur le long terme (cinquante ans), maison et maisonnée ne sont pas aussi stables que je le présupposais. Mais surtout, ils évoluent à des rythmes distincts.

La maisonnée actuelle observée dans l'immense majorité des cas est composée d'un couple et de quelques personnes à charge, des enfants, quelques personnes âgées. Quelques (rares) cas de cohabitation de plusieurs ménages sont relevés ; ils sont quantitativement peu représentatifs de la situation et concernent toujours des cohabitations entre frères. C'est ici un grand décalage avec la maisonnée d'autrefois, où il est fait état à l'enquêteur d'une cohabitation presque systématique de plusieurs ménages apparentés : il était fréquent que les grand-pères et grands-oncles des générations précédentes cohabitent autour de la même cour avec leurs cousins paternels. L'un des frères de Hawadef H7 indique que « 60% des anciens habitants sont sortis [du quartier], seuls sont restés les grands [les personnes âgées], à cause des problèmes de mariage [...] Avant, il y avait six

4. Je cite ici le cas exceptionnel de Jhim H5, non significatif si nous le replaçons dans son contexte : la fille aînée (non mariée) a installé son atelier (limité à une machine à coudre) dans l'une des pièces de l'habitation.

ou sept familles dans un même *hûš*, maintenant, il n'y en a plus qu'une. C'est pour cela que les grands *hûš*-s ont été morcelés. Avant, ils pouvaient couper les *hûš*-s, à cause de leur grande surface, maintenant, ce n'est plus possible. C'est pour ça que [son] frère est allé louer pendant dix ans [une maison sur la route de Hamma] avant d'habiter chez lui [une villa à l'AFH] ». Ce qui relève, à première lecture, du morcellement d'emprise spatiale, suggère une rupture dans les manifestations d'unité de la famille élargie, que nous retrouvons dans toutes les monographies. C'est ici interroger l'évolution de la famille à Tozeur, la variation d'envergure de la maisonnée au cours de la seconde moitié du XX^e siècle.

La synchronisation de quelques dates clé

Les restitutions chronologiques apportent des éléments de précision sur les conditions d'établissement d'un couple dans une maison. Il y a *toujours* construction d'une pièce d'habitation pour accueillir le futur couple ; à défaut, des travaux de réaménagements conséquents (rénovation plus réhabilitation) sont menés sur une ou plusieurs pièces. C'est récurrent dans tous les exemples cités. Est-ce là la transcription d'une règle sociale ? Cette pratique semble valable à l'époque contemporaine comme au milieu du XX^e siècle. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une « construction », quitte à conserver volontairement certaines ambiguïtés dans le langage : comment interpréter le *tağdîd* de Hawadef H7 en 1950 : rénovation ? reconstruction ? L'investigation technique suggère une réhabilitation, le fils laissant entendre qu'il s'agit d'une rénovation. Ces deux points de vue différents aboutissent au même résultat : une pièce (ré)aménagée pour ses futurs occupants.

Une fois cette pièce aménagée, j'observe que le couple constitué l'occupe de façon constante et régulière, alors que les enfants la quittent rapidement. Les membres du couple y habitent toute leur vie, le survivant ayant droit au maintien dans les lieux. C'est une attribution définitive à la personne morale (le couple) et physique (les membres du couple). Dans toutes les monographies, les deux parents « partagent » la même chambre avec leurs enfants en bas âge (ou ont partagé : à Rass Edhraâ H3, le père s'est installé seul dans sa petite *maqšûra* après avoir partagé la même pièce que son épouse et leurs enfants en bas âge). La présence d'habits appartenant à l'épouse permet de supposer que celle-ci partage habituellement la pièce. Dans cette pièce est placé le mobilier datant de la cérémonie du mariage du couple : je relève un lit à deux places, des tables de nuit, une armoire (avec miroir sur l'une des portes pour les gens aisés) et une coiffeuse où sont posés les flacons de parfum de l'épouse. Pour les deux dernières décennies, je note également que les jeunes adolescents et enfants disposent généralement d'une autre pièce où dormir, une pièce qui leur est « attribuée » avec une nette séparation des genres dès l'adolescence (jeunes hommes et jeunes filles) ; les cas de Zebda H1, Rass Edhraâ H3 ou encore Hawadef H7 sont révélateurs de telles dispositions. C'est moins flagrant dans les autres monographies – peut-être parce que les enfants ne sont pas suffisamment grands. Cela suggère une augmentation du nombre de pièces

habitables dans l'enceinte de l'habitation : la pièce des parents et autant de pièces pour les grands enfants. Je relève surtout que, suivant les exemples, les occupants indiquent dormir dans une *dâr* ou dans une *bît* : la différence de terme employé suggère qu'il ne s'agit pas tout à fait du même espace – ou du moins que l'emploi préférentiel de chaque terme traduit une survivance de pratiques et d'usages passés qu'une lecture synchronique ne met pas au jour.

Une telle synchronisation d'évènements entre mariage et construction de pièces habitables ne se retrouve pas dans d'autres événements de la maisonnée. Il n'a pas été observé, par exemple, d'agrandissement systématique de l'habitation au fur et à mesure des naissances. Dans les discours des occupants, la construction de nouveaux espaces de vie (qui peuvent par ailleurs s'insérer dans un projet plus global d'aménagement de l'habitation) ne sont pas corrélés aux naissances.

Ces observations mettent au jour plusieurs choses.

D'une part, il est nécessaire de disposer soit d'emprises constructibles, soit de pièces désaffectées pour qu'un mariage puisse avoir lieu dans l'habitation parentale. Dans le cas contraire, sans cette disponibilité d'espaces, le mariage ne peut avoir lieu au sein de l'habitation parentale (et c'est malheureusement le cas pour les deux frères aînés de Hawadef H7 dans les années 1980-1990).

D'autre part, l'habitation parentale est à géométrie variable selon le point de vue : tous peuvent partager la même cour, mais certaines pièces d'habitation sont affectées à certaines personnes, avec une précision croissante allant de la famille vers l'individu entre 1950 et 2000. L'affectation, dans le cas d'une pièce destinée à un couple, était et reste pérenne. Cette attribution peut être un refuge : l'exemple de Hawadef H7 suggère que les femmes (non mariées ou divorcées) bénéficient encore en l'an 2000 soit d'un usufruit sur les pièces occupées par leur parents soit d'un substitut dans l'enceinte de l'habitation.

Enfin, les frères mariés hors de l'habitation ne reviennent pas y habiter après leur mariage : ils restent établis là où ils se sont mariés. Il s'agit de cas de néolocalité, et les personnes concernées « disparaissent » de la mémoire de la maisonnée. C'est le cas des filles, bien sûr, qui vont rejoindre un autre groupe lignager patrilinéaire, mais c'est aussi le cas des frères qui n'ont pas eu la possibilité de se marier dans l'habitation paternelle (Zebda H1, Hawadef H7...). Cette constatation n'est pas limitée aux dernières décennies : Le père de Zebda H1 n'évoque que très brièvement ses oncles (frères du grand-père d'ego) mariés « il y a bien longtemps » et qui ont depuis quitté l'habitation, mais il n'évoque à aucun moment ses cousins (fils des oncles). Nous savons juste que ces oncles auraient quitté le domicile parental (celui du grand-père) préalablement à leur mariage, pour s'établir ailleurs à Zebda, là où ils pouvaient construire leur foyer. Ces personnes disparaissent-elles de l'histoire de la maison parce qu'elles n'ont pas participé aux travaux d'aménagement évoqués lors des entretiens ? Seuls les frères mariés dans l'habitation paternelle sont « comptabilisés » dans les histoires narratives, car ils laissent des traces matérielles

indéniables : l'agencement et les rénovations initiées pour la cérémonie (Zebda H1, Hawadef H7, Chtawa H1...). Ces traces sont d'autant plus fortes qu'il a existé une transaction foncière après leur départ, après le décès du père, comme à Zebda H1 (où le père rachète les parts de son frère parti habiter en lotissement). À un autre niveau, l'habitation construite par Si Mohamed [Rass Edhraâ H3b] reste toujours considérée comme étant celle de Si Mohamed, par son frère Si Lamine comme par l'ensemble des cousins et par tout le voisinage, malgré la cession que Si Mohamed a fait au profit de ses deux fils aînés après son malheureux remariage (qui a, rappelons-le, abouti sur une telle brouille entre les deux belles-sœurs qu'elles refusent d'habiter des maisons mitoyennes ouvrant sur une cour commune).

Les monographies livrent en même temps quelques stratégies de contournement de ces règles. À Zebda H1, le père se marie dans une ancienne *maqšûra* refaite à neuf après les inondations de 1969 (nouveau toit, en béton, avec auvent), puis « déménage » dans la pièce qu'il fait lui-même construire un an plus tard, de l'autre côté de la cour. Il est probable que la réparation obligée des dégâts des inondations de septembre 1969 l'ait contraint à agir ainsi, en détournant de leur emploi initial certaines sommes monétaires prévues pour une construction neuve. Son frère, qui se marie quelques années après, réinvestit cette même pièce pour son mariage, pièce qu'il habitera jusqu'à son départ du *hûš* au début des années 1980. À Hawadef H7, le frère G₃ se marie dans une pièce remise à neuf, immédiatement après le décès de l'épouse de l'oncle paternel occupant cette *dâr*. Les autres pièces disponibles étant à l'étage, G₃ et son épouse s'y délocalisent, permettant au frère G₄ de préparer son mariage et d'effectuer quelques menus travaux dans la pièce récemment libérée.

Dans tous les cas, séparations et morcellements se font *toujours* après le décès du père – visiblement, la présence de la mère importe peu : à Zebda H1, elle n'empêche pas le morcellement de l'emprise, alors qu'il n'est pas possible (ni envisageable) d'évoquer ce sujet dans une discussion du vivant du père à Abbès H2... Le statut du père conditionne probablement les modalités de transmission du patrimoine bâti, ou du moins, limite les marges de manœuvre des héritiers potentiels.

La place des sœurs donnée par les frères

À les entendre, les hommes âgés n'ont pas eu de sœurs. Il est vrai qu'à leur mariage, celles-ci rejoignent le domicile de leur époux, c'est-à-dire une autre maisonnée. Elles disparaissent de l'histoire de leur habitation natale, comme ces frères qui ont dû faire le choix d'une néolocalité. Seul le dernier statut est énoncé, comptabilisé. La grande-tante de Hawadef H7 nous est connue par son statut de divorcée revenue habiter au domicile parental. Le père de Zebda H1 n'a jamais mentionné ses sœurs, bien qu'il ait gardé des relations au moins avec l'une d'entre elles (son épouse en a parlé). Si Lamine et Si Mohamed [Rass Edhraâ H3] n'auraient pas de sœurs, à les écouter, mais les liens familiaux qu'ils évoquent ne sont pas tous du côté patrilinéaire, comme le suggère

l'emploi des termes différenciés par les filles entre oncle paternel – *ʿam* et oncle maternel – *hâl*. Il y a donc eu échanges de femmes à un moment ou un autre, et les conclusions d'alliances laissent au moins certaines traces langagières.

En miroir, les solidarités féminines de la jeune génération sont nettement moins muettes. Les filles de Bled El Hadhar H4-6 sont toutes citées, mêmes celles mariées. Les jeunes femmes de Hawadef H3 énumèrent leurs sœurs (et m'emmènent dans les différentes habitations, dont Hawadef H7). Mais l'importance de ces solidarités semble être récente : seules les mères de Zebda H1 et Rass Edhraâ H3 ont évoqué quelques unes de leurs sœurs, installées respectivement à Hawadef et à Metlaoui. Pour autant, je conviens qu'il peut s'agir là d'un biais lié à la nature de l'enquête (les transformations de l'habitation), mais les études sur la parenté maghrébine restituant les familles côté matrilineaire sont très rares⁵. Ces évocations suggèrent toutefois une évolution de la nature des liens de parenté, et des relations de parentèle, qu'il peut être judicieux d'examiner parallèlement à celle de la maisonnée.

B.2 L'opportunité des VRD ou la transcription de nouvelles exigences domestiques ?

Toutes les monographies indiquent que les habitations étudiées ont rapidement été raccordées aux réseaux publics des voiries et réseaux divers (VRD), dès leur mise en service. Les raccordements aux réseaux d'eau potable, de l'électricité, de l'assainissement (dans une moindre mesure) étaient souhaités par les Tozeri. Le cas de l'assainissement est particulier, car il ne s'agit que d'évacuer de l'eau salie hors de l'habitation ; ce raccordement a principalement été évoqué en site urbain dense, là où les habitants n'avaient pas d'autre alternative qu'une fosse d'infiltration (entraînant des remontées d'humidité dans les murs en terre adjacents).

Dans la plupart des enquêtes, ces dates de raccordement ont été annoncées sans hésitation, indiquant une grande certitude de la part des enquêtés. Par recoupement entre relevés et avec les concessionnaires concernés, j'ai pu confirmer la précision de ce type d'informations. D'autres dates, d'autres chronologies ont pu être plus imprécises, mais pas celle-ci. Cette régularité de précision entre relevés incite à penser que ces raccordements aux VRD ont bouleversé la vie quotidienne, ont créé un état d'avant et un état d'après. Les conséquences de ces raccordements sont multiples.

La distribution de l'eau potable a généré de graves désordres dans le bâti : l'humidité a désagrégé certains murs en terre et en briques de Tozeur. J'observe que c'est au cours de la même décennie que les gens de Tozeur se mettent à construire en pierre : est-ce une simple coïncidence ? Il est difficile de voir une relation de cause à effet entre un raccordement progressif au réseau d'eau potable (EP) des habitations existantes et un changement de matériaux de construction limité à certaines pièces de certaines habitations. Il s'agit de deux interventions diffuses qui se superposent

5. BOURDIEU P. ne mentionne que les hommes dans les schémas de filiation patrilinéaire : « La parenté comme représentation... », 1972 ; BADUEL P-R A-F également : « Une oasis continentale du Sud tunisien », 1984...

rarement sur les mêmes lieux, et dont les dégâts seront largement différés aux premières constructions en pierre. Pour autant, le raccordement au réseau EP semble entraîner une réorganisation des espaces domestiques, qu'elle soit concomitante ou différée. La chronologie des transformations, telle que rapportée par la mère de Zebda H1, n'est pas tout à fait celle des modifications successives subies par ce cadre bâti. La mère raconte « son » histoire, sa version de l'histoire du *hûš*, et elle enchaîne les interventions les unes aux autres, à l'aide d'un fil conducteur qui passe de pièce en pièce. Les premières pièces qu'elle décrit ne sont pas la *dâr* dans laquelle elle dort, mais la cuisine – *kuġina*, la salle de bain – *bît bânô* aménagées au début des années 1980. L'eau courante est déjà dans l'habitation, la jeune mariée n'a plus à aller la chercher à la fontaine publique, sur la place du marché. Mais il ne s'agit encore que d'un robinet installé dans la *sgîfa* (comme observé à Abbès H1), qui répond à tous les usages (boisson et lavage) et tous les membres de la maisonnée. Dès que le *hûš* est partagé entre les deux frères, elle demande et obtient une cuisine et une pièce d'eau, car tout ne se lave pas au même endroit. Le *hûš* disposait déjà d'un espace de cuisson – *šabbât*, mais la *kuġina* remplit d'autres fonctions : l'épouse y lave les légumes et la vaisselle, épluche, cuit, range ses ustensiles... dans un espace qui fait face à la cour (et non plus rejeté en périphérie). J'observe, à travers toutes les monographies, que ces nouvelles pièces ne sont pas considérées en filiation directe des lieux qui autrefois remplissaient un rôle similaire (ici le *šabbât*) justement parce que les pratiques n'y sont pas similaires. Est-ce le raccordement au réseau d'eau potable (EP) qui a permis simultanément le changement de nom (du *šabbât* à la *kuġina*), une réactualisation des appréciations qualitatives effectuée dans un temps très bref, de nouvelles pratiques, un nouveau positionnement dans l'emprise du *hûš* et l'apparition d'une salle de bain distincte ? La concordance des dates est ici troublante, d'autant qu'elle est simultanée avec la mise en place de politiques hygiéniques développées par l'Etat au cours de cette même décennie.

L'usage restrictif de ces espaces spécialisés

À travers le cas de Hawadef H7, nous avons l'exemple d'une cohabitation entre deux couples avec leurs enfants en bas âge, un frère non marié et l'acceptation d'une tierce personne issue de la même famille élargie. Il y a participation à un même espace sonore, mais aussi des communications visuelles et sensibles par l'intermédiaire de la trouée du patio, sans avoir à passer par un espace « public » extérieur. Pour autant, bien qu'étant belles-sœurs, chacune reste chez elle la plus grande partie de la journée, à son niveau. Chacune dispose de *l'ensemble des commodités nécessaires* : cuisine équipée avec réfrigérateur et gazinière, machine à laver, pièce d'eau avec sanitaires. Seule la grande-tante passe d'un niveau à l'autre tout au long de la journée, apparemment selon son bon vouloir. Les cuisines sont des pièces attribuées à chacun des couples, chaque épouse y prépare ses repas. L'une des conditions de la cohabitation semble être cette répartition claire de l'espace global du *hûš* entre les épouses. Cela n'empêche pas de mettre certaines ressources en commun : les quatre gros seaux remplis de semoule stockés dans la cuisine historique de l'habitation (celle réalisée par leur père) sont à l'usage de la maisonnée lorsque celle-

ci décide de se constituer en frêreche⁶, à l'occasion de certaines cérémonies ou retrouvailles familiales (fêtes de l'Aïd...). Les repas sont alors préparés dans cette grande cuisine. Or, il n'y avait autrefois qu'un seul *ṣabbât* pour plusieurs couples : toutes les monographies font état de cohabitations jusque dans les années 1960 – 1970. Cela confirme bien que la sensibilité à la cohabitation a nettement évolué au cours des dernières décennies, au point d'imposer la multiplication de certains espaces spécialisés lors de cohabitation – ou de restreindre cette cohabitation entre frères par le morcellement de l'habitation parentale.

Parallèlement, j'observe une attribution de plus en plus systématique des pièces d'habitation : la « chambre du père », « des filles » ou « des garçons » sont des termes courants dans les descriptions et dans les relevés habités. Ces espaces affectés me sont présentés sans commentaire, comme une évidence – alors qu'une telle désignation est loin d'être une évidence lorsqu'on la compare à la *dâr* qui, dans les années 1950, accueillait tous les membres du couples, parents et enfants. Ces attributions ne semblent toutefois pas avoir la stabilité d'affectation de la *dâr* nuptiale aux deux membres du couple. Les jeunes enfants – garçons et filles – sont appelés à quitter l'habitation parentale à leur mariage, libérant de fait des espaces où de nouvelles pratiques verront le jour (les affectations des *dâr*-s et *maqṣûra*-s de Hawadef H7 par exemple). Il reste qu'une fois ces espaces attribués et aménagés, ils apparaissent stables durant de longues années. Cela permet de poser certaines références dans l'habitation, références qu'il convient de questionner.

B.3 Les constitutifs de l'enveloppe bâtie

De l'usage sélectif des matériaux de construction...

Je relève également une utilisation sélective et différenciée des matériaux de construction au cours des cinquante dernières années. L'hétérogénéité apparente des habitations peut être aussi expliquée par les préconisations successives des différents matériaux, pratiquement sans transition ni chevauchement. Un schéma très simplifié serait le suivant : toute construction est édifiée en brique de Tozeur jusqu'aux années 1950, la pierre prend le relais jusqu'aux années 1980, période à partir de laquelle toute construction est construite en briques céramiques industrielles sur une ossature en béton armé. De même pour les systèmes de couverture des pièces : les toits-terrasse étaient autrefois réalisés en stipes de palmier (*zwâz* et *rbu* avec une couche d'étanchéité en terre argileuse), je relève qu'ils sont systématiquement en dalle de béton armé à partir des années 1980 (les premiers exemples datant du début des années 1970). Je pourrais étendre la liste de ces évolutions techniques aux menuiseries (en particulier les portes d'entrée qui passent de bois à métallique, ou encore les profils et moulures des pièces de bois), ou encore la tuyauterie des différents réseaux de fluides : les gaines électriques encastrées en plastique se substituent aux gaines en tôle pliée apparente, l'alimentation en eau potable ne se fait plus par des tubes en acier

6. Rappelons la définition de ce terme : « groupement au même pot et au même feu de couples mariés de frères réels ou classificatoires, pour exploiter en commun un bien » ; in BURGUIÈRE, KLAPISH-ZUBER, SÉGALEN et ZONABEND, *Histoire de la famille*, Paris : A.Colin, 1986, t. 3, glossaire.

zingué fileté mais en tube de cuivre soudé... Ce sont là des manifestations de sauts technologiques, d'une évolution des techniques.

Tous les détails constructifs permettent de borner la date de la construction dans le cas du gros œuvre, ou de l'intervention dans le cas du second œuvre : la marge d'erreur est relativement faible. Elle ne peut être supérieure au créneau temporel de l'emploi de la technique ou de la fabrication de l'équipement. Cette remarque en appelle une autre : la lecture fine et précise des aménagements successifs ne peut se faire que par la juxtaposition de toutes les différentes interventions consignées sur le bâti ; chaque intervention conditionne d'autant les autres en restreignant la latitude temporelle, par la technique employée, selon son ordre dans la pile des interventions successives, ordre établi à partir de la plus récente des interventions relevées. En retour, j'avoue mon incapacité à dater les constructions anciennes. Les murs de briques semblent d'autant plus immémoriaux que l'usure du temps a peu de prises sur les briques de terre cuite. Je n'ai pu que suggérer des ordres d'intervention : par exemple, telle fenêtre aurait été percée, puis son allège abaissée avant que le sol ne soit refait. Mais il n'y a aucun lien de causalité possible entre le percement d'une fenêtre et l'abaissement du niveau de toiture que je constate pour la même pièce. Par contre, j'ai pu reconstituer l'ordre de construction des pièces autour d'une même cour ou en mitoyenneté, par examen minutieux du chaînage des maçonneries. Cela n'a pas été très utile en vérité : les périodes d'intervention étaient bien antérieures à la période d'enquête. Cela a simplement conforté l'hypothèse qu'à Tozeur également, le cadre bâti se renouvelait, à un rythme qui lui était propre.

Ces observations sur le renouvellement des techniques sont d'autant plus aisées que les restitutions chronologiques montrent une accélération du rythme des travaux à partir des années 1970. Les relevés montrent une large majorité de constructions neuves et travaux récents : maisons totalement refaites (après démolition) ou réhabilitées en totalité, pièces neuves, création de nouveaux espaces : autant de tableaux à lire, qui permettent de renseigner le large catalogue des modalités d'interventions.

...à la sélection des acteurs de la construction...

Ces évolutions technologiques se font parallèlement à des évolutions typologiques. En 1998, les pièces d'habitation peuvent être plus larges qu'elles ne l'étaient en 1950, avec une majoration pouvant aller jusqu'à 10-15 %. Les monographies nous apprennent que l'augmentation de taille n'est pas généralisée : à Zebda H1, en 2000, le père fait construire une nouvelle pièce aux mêmes dimensions intérieures que l'ancienne (contre l'avis de son épouse et alors que cela complique la tâche du maçon). Dans ce cas précis, le statut de « maitre – *m'allam* » n'a pas procuré au maçon une marge de manœuvre plus grande que celle accordée à un tâcheron occasionnel. Malgré ses compétences légitimées par son travail récurrent sur des « gros chantiers [de marchés publics] », il a peu d'interférences sur les choix techniques qu'il propose ou les solutions spatiales

qu'il avance. Sa marge de manœuvre reste basée sur des justifications techniques : positionnement des portes d'entrée dans l'embrasure, hauteur des appuis de fenêtre... Cela suggère que les technologies et les techniques constructives restent subordonnées à l'usage attendu des pièces (comme il a été constaté ailleurs sur de nombreuses autres études de cas) et aux décisions d'un donneur d'ordre (le père de famille).

Je note cependant la diffusion très rapide des techniques constructives, de certains détails élaborés : cela questionne donc le processus d'assimilation et de transfert de ces techniques et leur acceptation (vecteurs et usagers). J'observe ainsi la généralisation de la véranda, plus que son apparition à proprement parler. Ce n'était pas un objet typologique inconnu au Jérid : il en existait dans certaines habitations [Hawadef H7-H11, Zebda H3...]. Les nouvelles techniques constructives telles que les structures en béton armé ont (peut-être) favorisé sa diffusion, car dalle de béton armé et véranda vont de pair. Cela relève pourtant d'un savoir spécifique (mode opératoire, ferrailage, dosage...) qui ne peut donc être contenu entre quelques personnes dites « maître-maçon », par la simultanéité des travaux dans des quartiers biens distincts. Par ailleurs, l'exemple de Zebda H1 montre qu'un chantier réunit beaucoup d'intervenants : frères, père, mère, voisins... sont aux côtés d'artisans sollicités pour leur qualification (maçons, coffreurs-boiseurs, électriciens...) Il apparaîtrait que l'on fait principalement appel aux compétences plus qu'aux liens familiaux, mais en retour il est rare qu'une famille n'ait pas, dans son réseau de parentèle, un maçon ou un électricien disposant de compétences suffisantes. Alors que toute construction était autrefois pilotée par un maître-maçon, il est nécessaire de questionner le jeu des acteurs sociaux intervenant dans l'acte de bâtir, en même temps que l'on questionne leur acquisition des savoir-faire nécessaires.

Cette diffusion technologique rapide questionne dans le même temps l'obligation du recours à la technique observée, préférentiellement à toute autre. J'inclinerai à penser que l'adoption généralisée du béton armé n'est pas simplement une opportunité ou une conséquence locale de politiques macro-économiques (à l'image de ce que suggère toute la littérature relative aux « chemins de dépendance – *path dependancy* »⁷), mais un changement de paradigme et un renouvellement des jeux d'acteurs. La généralisation de l'emploi du ciment dans toutes les constructions – y compris lors des restaurations, et les gens de Tozeur en mesurent actuellement les sinistres – n'aurait pas seulement été impulsée par la disponibilité du ciment et la systématisation de son emploi dans les marchés publics de construction. Ce n'est pas uniquement un processus

7. Les travaux théoriques sur le concept de *path dependence* analysent la question du changement des institutions formelles, et spécifient les conditions de leur reproduction et celles d'innovation institutionnelle, deux processus évoluant de façon incrémentale entre « points de bifurcation » et « trajectoires historiques ». Issue de l'économie, cette notion a mis en avant les mécanismes d'auto-renforcement de choix (coûts d'investissements importants, effets d'apprentissage, effets de coordination et comportements d'adaptation par anticipation), tel par exemple le maintien du clavier QWERTY dans le monde anglo-saxon malgré l'élaboration de claviers mieux adaptés aux besoins. PALIER B. et BONOLI G. estiment que cette « théorie est d'une utilité limitée pour comprendre les changements structurels (ou changements de troisième ordre selon la notion de P. Hall) en matière de politiques sociales, et probablement dans d'autres domaines aussi, [car elle prend peu en compte] les stratégies de contournement d'obstacles [qui] produisent des effets dans le moyen et le long terme » : « Phénomènes de *path dependence* et réformes des systèmes de protection sociale », *Revue française de science politique*, 49^e année n°3, 1999, pp. 399-420.

d'apprentissage collectif. La constance des règles techniques à travers les ouvrages (ce qui facilite leur diffusion) ne peut occulter le séquençage rendu possible de l'acte (en fonction des disponibilités monétaires par exemple), l'autonomisation des différents acteurs... Pour comprendre le passage de la construction en terre à la construction en ciment, il est souhaitable de restituer l'impact de ces variables économiques et sociétales, et d'analyser les conditions locales au moment des points de bifurcation entre technologies.

B.4 Les perceptions de l'enveloppe bâtie

...pour une production différenciée ?

Les lignes précédentes sont-elles à nuancer entre quartiers, entre groupes sociaux, entre capacités financières des individus ?

Les monographies, qui se situent sur tout le site de Tozeur (du centre ancien aux extensions périphériques récentes, incluant les villages oasiens) laissent penser que non. Les frontières anciens sédentaires / récents implantés n'apparaissent pas ici opérationnelles. Pour autant, les constructions ne se ressemblent pas sur le site. Les techniques sont similaires, le jeu des acteurs également, mais les différentes modénatures et traitements esthétiques apportés en décoration permettent, au fil des décennies, de restituer un cheminement des modénatures. Les occupants accordent une attention primordiale à l'aspect extérieur : eux-mêmes décident et choisissent les motifs décoratifs des faïences ou de la porte d'entrée métallique en même temps qu'ils contrôlent financièrement l'approvisionnement du chantier. Ainsi à Zebda H1 ou les habitations des fils à Rass Edhraâ H3 : les fils prennent une part active au chantier et une grande part de l'esthétique finale du logement dépend de leurs choix, ou plutôt des choix qu'ils effectuent en fonction des disponibilités du moment chez les fournisseurs et des motifs esthétiques développés par le ferronnier. Je ne peux que remarquer que les façades ne se ressemblent pas.

Les trois frères de Abbès H2 parlent avec nostalgie des murs en toub et des toits en palmier. En ce début d'été, ils me font sentir la différence très nette de température entre les différentes pièces. La pièce en toub du père [pièce 4 du relevé] est « très fraîche, son air est reposant ». Les pièces en pierre [pièces 5 et 6 du relevé] sont « fraîches mais il n'y a pas de circulation d'air ». La dernière pièce construite [pièce 7 du relevé] est en briques céramiques industrielles avec une dalle pleine de béton pour toit : l'air y est « suffocant ». Les frères indiquent qu'ils ne savaient pas, avant la construction de la pièce 7, que la dalle béton et les briques industrielles avaient de si faibles inerties et résistances thermiques rendant cette pièce d'une chaleur étouffante l'été et humide l'hiver. C'est pour cela que le frère divorcé dort souvent dehors sous la véranda. L'épouse ♀_{G2} dit que c'est une « question de civilisation – de *ḥaḍâra* » : « Avant, ils savaient construire et savaient lutter contre la chaleur », mais elle apprécie beaucoup l'ombre de la véranda, cette dalle en béton portée par deux fins poteaux. Les trois frères, qui ont participé activement à l'édification des différentes

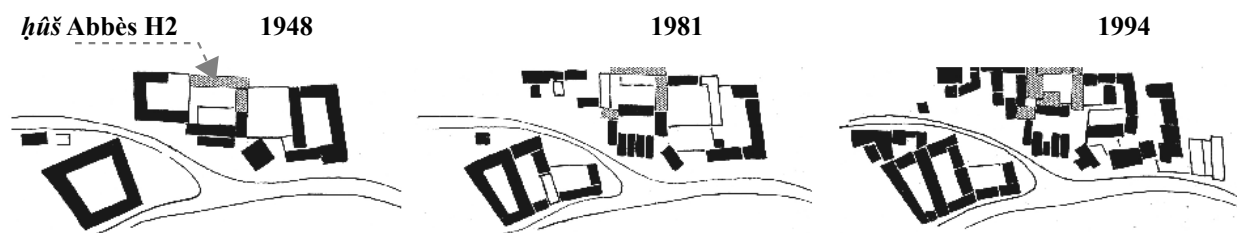
pièces, admettent avec fatalité qu'il « n'est plus possible de construire comme avant, comme autrefois – *qabal* », mais ils argumentent positivement en parlant de la « place [qu'ils ont] gagné – *rabahnâ* » avec des murs de moindre épaisseur⁸. Cette place serait-elle donc plus importante que leur bien-être quotidien ? En filigrane, cette question témoigne d'une certaine pression foncière : les trois frères cherchent à leur manière à exploiter au mieux la place dont ils disposent.

Mais l'évocation de ces techniques constructives vernaculaires nous emmènent bien loin de Abbès, vers le quartier d'El Hawadef. « À El Hawadef, il y a encore des vieilles maisons. Ici, à Abbès, tout a été refait » indique l'épouse^{G2♀}. C'est donc là-bas – et uniquement là-bas – qu'il faut aller étudier les « habitations de Tozeur ». Je retiens qu'un seul quartier (celui d'El Hawadef) est dépositaire de l'histoire bâtie et constructive de Tozeur, et que seuls ses habitants auraient la légitimité d'en parler. Aucun des frères n'y a jamais habité : ils me font donc part d'une construction sociale, lisible sur l'ensemble du site et du Jérid. C'est une construction arbitraire comme me l'ont confirmé mes premières investigations à travers Hawadef H7. Il n'y a pas plus de « vieilles habitations » à Hawadef qu'à Zebda ou Abbès. Comment et pourquoi cette construction restrictive s'est élaborée ? Quel lien existe-t-il entre ces propos et le programme d'embellissement des façades mené par la Municipalité ?

B.5 La maîtrise du foncier : usage des sols et limites au morcellement

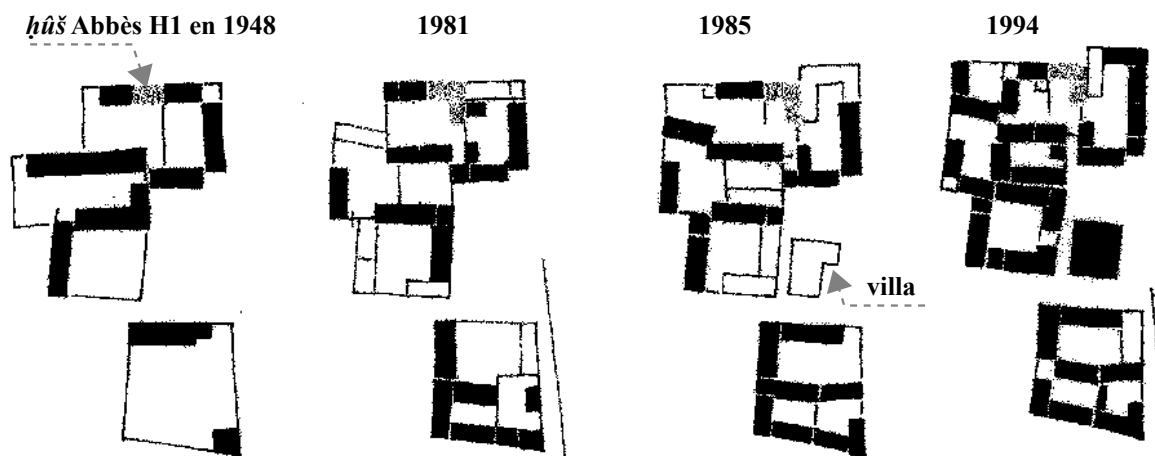
J'ai tenté de reconstituer l'évolution du village oasien de Abbès, entre 1948 et 1994, à l'aide des photographies aériennes. Quelques étapes du processus de densification des constructions et de morcellement des espaces découverts sont proposés ci-après.

En 1948, trois grands groupes d'habitations forment la partie nord de Abbès. Chacune est composée de quelques grandes pièces (un seul toit au même niveau), disposées en pourtour d'une cour à ciel ouvert de grandes dimensions. Le *hûš* Abbès H2 est encore inclus dans un espace domestique très large, mais des murs de séparation fragmentent déjà l'entité. Ce processus, comme nous le constatons à l'aide des schémas suivants, est identique dans la partie sud du village, aux alentours de Abbès H1.



Ill. 187: évolution des abords de Abbès H2 entre 1949 et 1994 (sources : photo.aér. OTC)

8. Un mur d'adobe ou de toub avec des briques de terre cuite a une épaisseur moyenne de 60 à 80 cm, selon sa hauteur. Un mur en pierre et une paroi de briques industrielles B12t mesurent respectivement 45-50 cm et 22 cm.



III. 188: évolution des abords de Abbès H1 entre 1948 et 1994 (sources : photo.aér. OTC)

La plupart des grandes pièces d'habitation a disparu en 1981, quelques personnes âgées évoquent les dégâts des inondations de septembre 1969. Les nouvelles pièces d'habitation construites au cours des années 1970 sont de taille plus réduite : la longueur des pièces diminue de façon sensible, alors que leur largeur ne connaît pas de grandes modifications, à cette échelle d'appréciation. Une nouvelle typologie apparaît en 1985 : une villa, habitation extravertie et sans cour intérieure (toutes les fenêtres donnent sur l'extérieur, une clôture entoure la maison).

Entre 1981 et 1994, le morcellement des habitations se poursuit, mais surtout des constructions additionnelles remplissent les interstices. Les cours des habitations se fragmentent et se morcellent, en particulier par la construction de pièces couvertes. Les dalles de toit, aux contours définis par des acrotères, sont de dimensions de plus en plus petites, suggérant que les espaces qu'elles couvrent sont eux-aussi de dimensions plus réduites. Le quartier déborde sur l'oasis : une grande majorité des habitations empiète sur les terres cultivées d'une épaisseur de pièce.

Nous avons noté, dans la monographie de Abbès H2, que la première décohabitation a été celle du père, en 1955 : il s'est partagé l'habitation avec son frère. Quelques années plus tard, cette séparation est notifiée par un mur de clôture entre les deux parties de l'habitation. Nous avons également noté que cette séparation s'est faite de telle façon que chacun a gardé les espaces dont il avait l'usage : le père a conservé la *dâr* de son mariage, de même pour l'oncle. Et, immédiatement après cette séparation, chacun reconstruit chez lui les espaces nécessaires : *sgifa* d'entrée, *şabbât*, latrines. Ces espaces sont ici des fondamentaux de toute habitation. Une *sgifa* dessert une cour, une ou plusieurs pièces d'habitation (donc un ou plusieurs ménages conjugaux), un *şabbât* et des latrines. Nous retrouvons là une observation faite à Zebda H1, quelques années plus tard : les termes employés sont différents.

Ces observations peuvent être faites sur l'ensemble des monographies. C'est un morcellement à deux niveaux, indépendant l'un de l'autre. Il y a d'une part l'émiettement de

l'emprise foncière, considérée dans sa totalité comme un tout divisible entre héritiers, et le cloisonnement des espaces intérieurs, avec les nouvelles répartitions des occupants que cela implique. À première vue, les étapes de ce morcellement et de la partition intérieure semblent correspondre aux dates de mutation des termes *hūš* et *dār*, mais aussi à l'apparition de nouvelles dénominations (*bīt talfasa*, *bīt šāla*, *bīt nūm...*). Partitions intérieures (cloisonnement des pièces), taille de l'habitation, composition de la maisonnée (cohabitation ou non) et usages des différents espaces iraient de pair. Une telle convergence, qui ressort des six monographies, reste à confirmer à plus grande échelle, ses mécanismes sont à démontrer.

De la règle urbaine au règlement d'urbanisme

Quelques limitations aux nouvelles constructions : je n'observe aucun cas d'empiètement sur l'espace public⁹, au fur et à mesure de ces morcellements et/ou travaux d'agrandissement. Dans tous les quartiers visités, les rues sont déjà d'une grande régularité, sans ressauts ou retraits susceptibles d'être appropriés par les riverains. La continuité dans l'alignement des différentes façades bâties est remarquable. En ces conditions, il est difficile pour les habitants d'effectuer un quelconque débordement qui ne soit pas immédiatement visible. Les chapeaux – *šābô* (dalles en porte-à-faux) ne sont pas présentés comme des extensions à l'étage de la construction, mais des auvents, des balcons, des circulations périphériques... L'habitation tient dans l'emprise verticale de la délimitation au sol, c'est une règle d'organisation de l'espace urbain local valable pour tous les quartiers.

À Jhim ou Rass Edhraâ, sans plan d'urbanisme préétabli par l'autorité publique, la régularité des rues suggère qu'une telle règle d'organisation se maintient de nos jours. Toutes les constructions élevées en dehors des habitations ancestrales l'ont été sur des emprises accaparées – *hawz*, mais en continuité d'alignement. Pourtant, les premières constructions de Rass Edhraâ ou de Jhim Jadîda se font historiquement sur un terrain vierge, du moins exempt de toute construction. Si Lamine [Rass Edhraâ H3] n'a pas à justifier pourquoi il s'est installé précisément là plutôt qu'ailleurs : c'était en ce lieu qu'ils ont *toujours* installé leur tente. Aux alentours, tous sont « cousins », issus de la même fraction des M'barek des Ouled Abid. L'emplacement initial a probablement été défini par un jeu de distance et de rapprochement avec des cousins plus ou moins éloignés, savamment réajusté à chaque saison : rester à portée de voix sans être directement accessible des personnes déjà installées. Ce seul aspect ne suffit pas expliquer pourquoi l'emprise initiale réservée par Si Lamine et son frère est largement supérieure aux autres emprises mitoyennes. Il faut revenir aux conditions initiales de reconnaissance de leur présence en ces lieux, des conditions politiques et des négociations menées, ainsi qu'à leurs capacités d'interprétation du contexte et de sa projection dans un avenir proche. Les premières contraintes suggérées semblent

9. Au cours de l'enquête, j'ai rencontré un seul cas d'empiètement, observé dans les *malâġi* SNIT de Sahraoui (à proximité de Sahraoui H1). Les occupants ont fondé un escalier d'accès à l'étage entièrement sur la voie publique, une rue de dix mètres de large. « Une rue aussi large ne sert à rien », m'a répondu un habitant du quartier.

proches de celles d'un campement de tentes – *bît ša'ar*. Elles ne sont plus les seules dès que le quartier se densifie et après la construction des premières tranches de l'opération d'accession sociale. Ce sont bien des réserves foncières que Si Lamine établit dès 1975, en les faisant passer comme jardin et enclos à bestiaux, et il matérialise l'emprise par une clôture, comme ses voisins le font au même moment. Que représentent ces clôtures ? Face à qui sont-elles opposables ? Comment se matérialise une clôture ou, plutôt, pourquoi quelques tas de pierre peuvent suffire à matérialiser une clôture ? Ce sont là des questions valables dans tous les quartiers.

Les occupants n'interviennent ensuite qu'à *l'intérieur* de ces clôtures. Tout laisse à penser qu'ils le font de leur propre initiative, en fonction de leurs objectifs, sans référence à un règlement d'urbanisme administratif ni autorisation de l'autorité municipale. Pour Si Lamine, « ça se passe chez eux », personne n'a rien à dire, d'ailleurs « ceux de la municipalité » ne sont jamais passés le voir. Cet affranchissement de l'autorité administrative est remarqué, car dans quelques cas, les occupants déposent une demande de permis de bâtir (Bled El Hadhar H4, l'appartement du fils Salem à Rass Edhraâ H3...). Il existe donc certaines situations dans lesquelles les gens de Tozeur se doivent de respecter un ordre établi qui n'est ni vernaculaire ni social. Il existe probablement un nombre de cas encore plus grand où les occupants auraient dû se soumettre à la réglementation administrative, mais passent outre, car ils savent qu'ils ne seront pas inquiétés : comment se mesure le risque ? À partir de quand la construction (ou la réfection complète) de pièces donnant sur la voie publique est-elle considérée par les habitants de Tozeur comme relevant du domaine de l'autorisation municipale préalable ? Est-ce qu'une construction complète est appréhendée, par les habitants de Tozeur comme par les services techniques municipaux, au même titre qu'une réfection de pièce habitable ? Les monographies laissent supposer le contraire : il existe un moyen terme entre construction, rénovation et réhabilitation qui d'une part a évolué tout au long de la période d'enquête et, d'autre part, différencie la nature des interventions et, surtout, laisse une large part à l'interprétation. Est-ce que cette appréciation diffère entre quartiers ? Là encore, le seul examen des six monographies ne permet pas de trancher.

B.6 Les itinéraires sociaux individuels et collectifs

Vivre dans le quartier où on est né...

À Abbès H1, seul le fils aîné G₁ (marié en 1983) a quitté la maison parentale pour aller s'installer dans les *malâġi* de Sahraoui, dans la première tranche de l'opération de logement social construite sur ce site par la SNIT en 1984. Cette maison, achetée vers 1986, n'a été investie qu'en 1996, soit dix ans plus tard. Ce décalage est dû aux travaux que le fils G₁ estime nécessaires : un mur de clôture avec la rue, une séparation d'avec les mitoyens, une seconde pièce d'habitation. Il n'a pas loué à un tiers son habitation entre 1986 et 1996, elle est restée vide d'occupants. Il a réalisé ses travaux progressivement, avec les sommes qu'il arrivait à économiser sur ses salaires, une attitude que ni ses frères ni son père n'ont remise en cause (l'avis de son épouse ^{G1}♀ est inconnu).

Lors de l'enquête, les deux frères G₂ et G₃ m'ont dit autant « ne pas avoir de projets leur permettant de quitter cette maison » que « ne pas avoir le projet de quitter Abbès ». J'ai interprété la première affirmation en regard de la faiblesse de leurs revenus monétaires qui leur interdit tout achat immobilier, ils en sont conscients (leur frère aîné G₁ dit qu'il pense avoir saisi à temps une opportunité d'achat au sein d'une opération immobilière d'accession sociale). La seconde affirmation en revanche est en résonance avec les propos que toutes les personnes ont tenu lors des entretiens : « nous sommes originaires de ce quartier, comme les parents de nos parents, et nous ferons tout pour y rester ». L'une des preuves est qu'ils se soucient de disposer d'un emplacement pour leurs enfants. L'un des frères de Hawadef H7 a déjà établi un *hawz* pour sa fille âgée de quatre ans...

...ou indiquer un nouveau statut social

Mais il existe une porte de sortie honorable : les lotissements municipaux. Aller construire une maison dans un lotissement n'est pas quitter son quartier par défaut d'autres solutions adéquates, c'est faire acter une promotion sociale, par sa capacité à répondre aux exigences financières élevées (prix du terrain et de la construction). C'est ce que font les frères commerçants qui ont fait le choix d'une néolocalité [Zebda H1, Hawadef H7]. Mais il est intéressant de remarquer que le modèle d'habitat développé dans ces lotissements (la « villa ») s'est progressivement étendu à tout le site de Tozeur, y compris dans les quartiers anciens et les zones de récentes sédentarisation. Le pompier de Hawadef H7 envisage de construire une « villa » pour sa fille sur l'actuel jardin. Le fils aîné de Si Lamine [Rass Edhraâ H3] construit une « villa » dans le jardin. Si Lamine en dessine deux dans son croquis « dans l'avenir », il considère que ce type d'habitat traduit au mieux l'ascension sociale de ses enfants (l'aîné occupe un poste important à la Recette des finances, le cadet gère une agence de voyage touristique importante, et le benjamin se destine à être enseignant du secondaire : ce ne sont plus des anciens nomades – *rahhâl* vivant d'élevage et tributaires des conditions climatiques). La maison à cour serait-elle une typologie d'habitat qui ne correspond plus aux aspirations, un modèle révolu ? Il semblerait tout au moins qu'elle n'est plus en capacité d'exprimer convenablement certains statuts sociaux.

L'autre démarche, à l'opposé, est celle des frères restés à Hawadef H7 ou Bled El Hadhar H4, que l'on peut résumer ainsi : « malgré notre possibilité d'aller habiter ailleurs (parcelles AFH...), nous restons nous aussi dans notre quartier, et nous réaménageons notre habitation telle que l'ont conçue nos aïeux. D'ailleurs, nous disposons d'un tel capital architectural historique que la Municipalité le restaure [avec le programme de restauration engagé par l'INP et piloté par la Municipalité depuis 1996] ». La légitimité historique et une ancienneté dans l'occupation semblent ici cautionner le bien-fondé de la démarche.

Deux grandes tendances divergentes partent d'un même postulat : la maison sert à indiquer un certain statut social. Dans le premier cas du lotissement, le statut est garanti par une solvabilité

économique, mais c'est une légitimité historique d'habiter à El Hawadef qui est mise en avant dans le second cas. Construire une villa recouverte de briques de Tozeur ne suffirait pas à dire qu'on est Tozeri.

D'ailleurs, qu'est-ce qu'être « Tozeri » ? Tous les habitants de Tozeur sont-ils des Tozeri ?

C. UNE BRÈVE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Sur le long terme (cinquante ans), maison et maisonnée ne sont pas aussi stables que je le présupposais. Mais surtout, elles évoluent chacune à des rythmes distincts. Je relève des changements dans la dénomination des espaces, sans qu'apparemment il y ait modification de l'enveloppe bâtie. Je relève également des interventions techniques sur le cadre bâti, à chaque époque de la vie de la maisonnée, y compris lors de période ne correspondant pas à des événements familiaux. Une partie de ces adaptations semble avoir lieu suite à des sollicitations extérieures : mise en service de réseaux (voirie, eau, électricité, assainissement...). Il peut également s'agir de rénovations, suite à des événements climatiques catastrophiques (inondations de 1969 et de 1989 par exemple). Il pourrait s'agir là des principaux facteurs influençant la création de nouveaux espaces ou typologies d'espaces (cuisine et salle de bain), mais ce ne sont pas les seuls : salle de bains, cuisine et chambres supplémentaires sont construites en dehors de toute contrainte. Quels en sont les motivations ? Je relève également certaines opportunités (abouties ou non), en particulier dans le cas de main-mise sur des parcelles dans les extensions urbaines récentes. Cela peut signifier une anticipation sur les besoins fonciers à venir, mais aussi la perception d'une modification des règles autorisant cette main-mise. Les restrictions d'actions suggèrent qu'il ne serait plus possible de construire comme les habitants l'entendent, là où ils le souhaitent – bien que nous sommes dans le champ de l'habitat vernaculaire. Enfin, certaines interventions relèvent manifestement du domaine de l'esthétique : il s'agit de changer l'apparence de l'habitation, en modifiant la décoration de la façade. Cela semble être un sujet suffisamment sensible pour que les usagers occupants y consacrent quelques moyens financiers et techniques. L'habitation transmet donc certains messages à certains récepteurs, lesquels ?

DEUXIÈME PARTIE

PRÉCISIONS

MÉTHODOLOGIQUES

INTRODUCTION À LA DEUXIÈME PARTIE

Nous avons pu observer, au cours de la première partie, six monographies spécifiques précédentes, six évolutions de maisons, six trajectoires familiales.

Ces monographies ont en commun d'inscrire dans la longue durée (sur une cinquantaine d'années pour les plus longues d'entre elles) la vie familiale *et* l'habitation. Elles tracent conjointement évolution du cadre bâti *et* évolution de la maisonnée. Elles nous montrent comment l'habitation se construit au fil du temps et des années et l'interaction qu'entretiennent ses habitants avec leur environnement : questionner l'évolution typo-morphologique de l'habitation (dont les termes et techniques employés, les pratiques et le statut social qu'elle véhicule), c'est aussi interroger les variations d'envergure de la maisonnée. Elles montrent également l'alternance entre des phases d'immobilité et des brusques séquences de mutations. Ces exemples indiquent surtout que nous ne pouvons pas nous contenter d'une vision synchronique, ni même d'une succession de tableaux synchroniques pour comprendre et interpréter ces choix. Il est nécessaire d'appréhender les évolutions observées par une approche diachronique dynamique.

Au cours de cette deuxième partie, je vais exposer le cadre méthodologique du travail de recherche, la construction intellectuelle qui m'a permis de restituer les dynamiques en œuvre à Tozeur relatives à l'édification du cadre habité, et les interactions qu'elles entretiennent.

Je traiterai ensuite de la construction du terrain, de la constitution du corpus aux sources interrogées. Je décrirai les fiches d'enquêtes initiales, puis celles employées sur le site lors des entretiens et relevés. J'évoquerai également le retour du terrain : comment ont été abordées ces questions sur place avec les habitants, les freins à l'enquête.

Mais avant de parler d'évolution, de transformations, mutations et autres modifications, il est nécessaire de définir un point de départ et un point d'arrivée. Au cours du chapitre XI *Élargir le regard*, je dresserai deux tableaux de la « maison à Tozeur », chacun bordant la période d'enquête. J'indiquerai les principaux constituants de l'habitation et leurs modifications entre ces deux dates.

L'interprétation de ces transformations sera l'objet de la troisième partie : *Dynamiques sociales et changements dans l'habitation*.

IX. CONSTRUIRE LE SUJET

Au cours de ce chapitre, je vais présenter le cheminement intellectuel qui m'a permis d'une part d'appréhender la dynamique des transformations des habitations relevées et, d'autre part, de passer d'une approche technique (celle privilégiée au départ de l'enquête, provenant de ma formation initiale), à la prise en compte des jeux d'acteurs (qui transforme quoi, pour qui, comment, sous quelles incitations et contraintes du contexte environnant, en vue de quel résultat ?). Je traiterai alors des difficultés méthodologiques que cela entraîne par rapport à une lecture synchronique du cadre bâti.

A. CHOIX MÉTHODOLOGIQUES

A.1 La constitution de l'objet d'étude

Cette recherche, sur les transformations conjointes entre les évolutions familiales et les mutations architecturales, prend son origine dans un travail universitaire mené sur le site de Tozeur, entre novembre 1989 et juin 1991, sous la direction de Lotfi Ben Abderrazak et Kaçi Mahrour, architectes enseignants respectivement à l'ITAAUT et à l'EPAU. Ce travail universitaire¹ avait pour objet une réflexion sur le processus d'édification des zones périphériques de Tozeur suite à l'arrivée et à la sédentarisation d'anciens nomades. La partie théorique de cette recherche a été principalement axée sur les problématiques de gestion et d'appropriation du territoire, en traitant des notions de territorialité et de transformation des modes d'habiter, de connexion de l'habitation au quartier. J'avais abordé trois zones urbaines distinctes, qui ont en commun d'être des zones périphériques à Tozeur. Les deux premières étaient des opérations d'accession sociale à la propriété, entre une accession « très sociale » (le quartier des *malâgî* à Sahraoui) et une accession « sociale » (le site SNIT 1982 à Rass Edhrâa). Le troisième quartier est un site d'implantation spontanée, Helba².

Au cours de cette recherche, j'ai pu constater les transformations successives que les occupants apportaient à leur maison : à travers 4 exemples dans chacun des trois quartiers, j'avais

1. ABACHI Farid, *Tozeur; les banlieues perdues (ou la ville enfouie)*, ITAAUT, thèse de 3^{ème} cycle section Architecture et urbanisme, session de juillet 1991.

2. Une synthèse des relevés effectués à Helba a été publiée dans *les Cahiers de l'IREMAM* : « Lecture d'une extension urbaine spontanée : le quartier Helba à Tozeur », n°12, CNRS Universités, 1999, pp. 92-109.

dressé les processus de « métamorphoses » des habitations relevées (pour reprendre le terme employé dans cette recherche universitaire). La partie pratique de ce travail a porté sur des suggestions de trames de plans, une matrice plus qu'une proposition de logements achevés, afin de permettre aux habitants de « s'approprier leur logement et de l'adapter par eux-mêmes aux évolutions de leur mode de vie, dans un quartier structuré répondant aux exigences de la planification urbaine », comme je le suggérais dans le rapport écrit.

Cette recherche a posé les premiers jalons d'un questionnement qui devait se poursuivre au cours des années suivantes d'exercice professionnel³ : comment concilier une production architecturale (études techniques, dépôt de permis de construire, chantier, réception de travaux et attestation de conformité) avec les besoins évolutifs des futurs habitants ? Comment intégrer les modifications à la commande en cours d'études, les interventions directes du commanditaire en cours de chantier (ou à l'achèvement du chantier) ? Quels sont les motifs et raisons de ces modifications : insatisfaction ? évolution familiales ? modification du statut social, nouveaux souhaits... ? En ma qualité de maître d'œuvre, au cours des différentes réalisations (principalement des maisons d'habitations dans la périphérie de Tunis), je cherchais à interpréter « correctement » les besoins des commanditaires, c'est-à-dire leur fournir un cadre de vie dans lequel ces mêmes habitants n'auraient pas (peu) de transformations à effectuer – ou qu'ils pourraient mener aisément le cas échéant. Plutôt qu'une recherche vaine d'interprétation (les conditions mêmes de l'évolution de ces besoins étant largement au-delà des capacités imaginatives de l'architecte), mes travaux portaient indirectement sur une adaptation à la demande locale du « plan libre »⁴ développé par les architectes modernes.

Si éventuellement, cela pouvait être une réponse en tant que concepteur (ou promoteur), cela ne permet pas de comprendre le phénomène de ces transformations. Pourquoi les occupants transforment-ils leur habitation au cours du temps ? Quels facteurs entrent en jeu pour que les réponses qu'ils apportent à une période donnée soient différentes de celles apportées à une autre période ? Dans les années 1980, ces interrogations n'étaient pas communes, en plus d'architecture (préoccupation légitime des architectes), il fallait être intéressé par le *devenir* de l'objet architectural. Ph. Boudon, dans son étude sur la cité de Pessac⁵, ouvre un tel champ de recherche : les transformations de Pessac ne sont pas un *problème*. Elles peuvent être révélatrice de tensions et d'interaction entre la conception architecturale et la réaction des habitants. Ce n'est pas un échec de l'architecte (bien que l'auteur présuppose qu'un « conflit a eu lieu » en parlant d'*altérations* de

3. Ces années d'exercice professionnel comprennent les stages professionnels effectués de sept-1991 à fev-1994 dans les agences d'architecture Andalús (Lotfi Ben Abderrazak architecte) et Essadir (Selma Filali architecte), puis les réalisations en qualité d'architecte indépendant et celles en collaboration avec Ghazi Ben Ismail au sein de l'agence Arkhé-Tecton.

4. Le « plan libre », grâce aux ossatures poteaux – poutres, découle d'une nouvelle approche structurelle : pouvoir libérer les façades et les divisions de l'espace intérieur de la fonction porteuse. Non seulement cette nouvelle conception autorise des grandes variétés dans l'aménagement intérieur, le positionnement des ouvertures... mais elle facilite le réaménagement ultérieur. L'élaboration théorique a été réalisée en grande partie par Le Corbusier (la maison Dom-ino), qui a largement contribué à sa vulgarisation.

5. BOUDON PH., *Pessac de Le Corbusier*, 1969.

l'œuvre de Le Corbusier), tout part de l'usage et des *besoins de l'habiter*. L'étude met en interrelation l'espace social et l'espace bâti, et analyse certains décalages entre le plan conçu par un architecte de renom et le vécu quotidien des occupants. Elle pose également les bases de l'analyse de l'habiter en décryptant les modalités de l'appropriation de l'espace : la marge d'action laissée à l'occupant, le processus de décision, l'expression des besoins, l'idéologie véhiculée deviennent des paramètres de lecture des transformations menées sur le cadre bâti *autant* que sur l'habiter.

Ces questionnements mettent en rapport différents éléments distincts entre eux : le logement en lui-même (celui que je peux relever), le cadre bâti de l'habitat comme réponse technique, le mode de vie de l'habitant, son habiter et sa transcription dans le cadre bâti, les interactions qu'entretient l'habitant avec les événements extérieurs, son interprétation du contexte local, les relations sociales qu'entretiennent les habitants entre eux. J'ai donc souhaité, au cours de cette recherche, amener de nouveaux éléments d'éclairage sur ces questions.

Nous sommes ici à l'articulation de deux échelles d'observations, bien distinctes l'une de l'autre. La première échelle d'observation est à composante spatiale : la maison. L'amplitude de cette observation va du quartier ou de la ville au détail constructif. Nous passons d'une analyse urbaine et morphologique à une analyse technique, mais les deux niveaux partent du même objet (la configuration physique de l'espace) et questionnent la relation dialectique de tous les éléments qui composent cet espace. La seconde échelle d'observation relève d'un niveau social : la maisonnée, la famille. L'amplitude d'observation va de l'individu (celui qui agit directement) à l'inscription dans un cadre social (les réseaux d'identification et de sociabilité).

Les outils développés dans chacun de ces registres d'observations ne sont pas les mêmes : nous ne pouvons aborder la « maisonnée », la « famille », avec les mêmes outils que « l'habitat » ou avec des méthodes d'analyse urbaine. Il faut donc d'une part préciser ce que contiennent ces deux notions, puis d'autre part ajuster les outils d'analyses respectifs pour mettre en relief les points de convergences et de divergence des modes d'analyse. D'une certaine manière, questionnant les interactions entre ces deux registres {maison – habitat} / {maisonnée – famille}, je poursuis la réflexion ouverte durant le colloque *Transformation de la famille et habitat* en 1988⁶. Je pose ici aussi la nécessité d'aborder de front les deux champs en traitant des statuts, des échéances familiales (naissances, mariages...), des usages sociaux qui structurent les possibles des pratiques spatiales, de la mémoire et des symboles, etc. J'évoque également une multiplicité de temporalités, par la variation de l'échelle d'observation {détail / maison / quartier} ou {individu / famille-maisonnée / parenté-réseaux}.

6. Voir les actes du colloque *Transformation de la famille et habitat* tenu en 1988 à l'INED (Paris).

A.2 Interroger le cadre bâti : outils et méthodes

Ma première interrogation a porté sur le cadre bâti : l'habitat de Tozeur. En qualité d'architecte, je pensais avoir un objet d'études homogène, bien circonscrit par sa composante technique. Les sources primaires sont disponibles : le cadre bâti de l'habitat. Les modes d'enquêtes sont connus : ils passent par un relevé architectural et technique de l'ouvrage. Je disposais également de nombreuses autres sources secondaires, car ce type d'études a déjà été mené sur Tozeur, à des moments différents de l'histoire récente.

L'une des premières *Etudes sur le Djérid* (éditée en 1893 par du Paty de Clam⁷) cite les « coutumes, usages et croyances » relatives à la maison, elle ne comporte qu'une brève description de la « construction et installation de la maison du Djérid », sans présenter de relevés ou de plans d'habitation. Publiés aux cours des années 1930, les premiers écrits scientifiques s'intéressaient essentiellement aux édifices religieux : citons, par exemple, l'étude de G. Marçais sur le « mihrab maghrébin de Tozeur »⁸. Cet examen approfondi du mihrab de la mosquée de Bled El Hadhar traite des aspects constructifs, des différentes époques de construction successives, mais surtout recherche les similitudes avec d'autres régions islamiques – c'est-à-dire les influences possibles.

Il faudra attendre plus de trente ans pour voir venir la première étude technique sur l'habitat vernaculaire de Tozeur ; elle est menée par A. Borg en 1959⁹. Il apporte nombre d'informations sur les éléments constructifs et les matériaux, les termes employés, les modes d'empilement des briques, les dénominations des composants, la disposition des pièces... éléments que les nombreuses monographies touristiques alors disponibles ne renseignaient pas. L'objet de cette étude est poursuivi par A. Mrabet en 1985¹⁰ avec la même démarche : recenser pour expliquer. Il s'agit de consigner les techniques mises en œuvre, de préciser les conditions d'emploi de matériaux, de noter les effets esthétiques apportés sur les devantures et façades des habitations, afin de pouvoir déterminer « l'habitation-type » du Jérid. Ces études s'inscrivent dans une optique comparative portée sur l'ensemble nord-saharien, dont un premier aperçu est rendu possible par la parution d'un recueil des d'articles en 1959¹¹.

7. Du PATY de CLAM, « Etude sur le Djérid », 1893.

8. MARÇAIS G., *Institut des Hautes Etudes Marocaines*, t.XVIII, 1923, pp. 38-58.

9. BORG A., *L'habitat à Tozeur*, CATAN n°5, 1959.

10. MRABET A., *L'architecture du Djérid*, thèse de doctorat sous la direction de J. Devisse, Université Paris 1 Sorbonne (UER Art & Archéologie), soutenue en 1985. Une synthèse est parue en 2004 : *L'art de bâtir au Jérid*.

11. De nombreux travaux similaires, menés avec la même démarche mais sur d'autres sites, sont compilés dans le Cahier des Arts des Traditions d'Afrique du Nord de 1959 [CATAN n°5] : CL. CERRATO traite de l'habitat d'Oudref [pp. 65-80], GINESTOUS P. celui de Gasfa [pp. 91-90], MÜHL J. d'El Goléa [pp. 67-93] et FETOUI A.-H. de « la maison arabe du Souf », [pp. 47-51]. Pour l'Algérie, citons les recherches du Groupe PROZUHA (dont les contributions de HUGOT S.-M.-L. : « famille et résidence saharienne » ; LAMBERT G. : « bioclimatisme de l'habitat et de l'urbanisme saharien » et PETIT J. : « amélioration de l'habitat traditionnel et recasement dans les maisons nouvelles », contributions au colloque *Problèmes humains posés par l'implantation des familles au Sahara*, tenu en 1961), et ECHALIER J.-C., *Essai sur l'habitat sédentaire traditionnel au Saharien algérien*, 1968.

A.2.a. Les faits techniques comme faits sociaux

Ces auteurs mènent une démarche scientifique, qui se veut exhaustive, c'est-à-dire opposée aux récits hâtifs et aux monographies touristiques que la période coloniale a privilégié sur le présent des sociétés oasiennes. Or Marcel Mauss enseignait que si la technique est fondamentalement sociale, c'est parce qu'elle est à interpréter en tant que *pratiques collectives* relativement stables dans la longue durée (du moins pour les actes traditionnels répétés en vertu de la tradition) d'une part puis, d'autre part, en tant que *représentations collectives* (les idées ou sentiments collectifs qui président aux actes). La technique est un élément fondateur de la société : elle constitue, façonne, conditionne et répète dans sa régularité les bases d'un savoir et sa formulation. La technique reflète un mode de pensée du groupe, qui se manifeste à plusieurs niveaux : la construction de chaque habitation, mais aussi leur distribution dans l'espace (morphologie du quartier par l'emboîtement des habitations). Facilement observables à l'aide des outils et connaissances adéquats, les données techniques sont de celles à enregistrer au démarrage de toute enquête.

Ces études techniques sont-elles suffisantes pour décrire « l'habitation » de Tozeur ? Par la vision synchronique qu'elles donnent, les études précitées ne traitent du fait technique que comme un élément singulier, particulier. Elles ne traitent que de l'habitat, elles ne font que décrire un fait constructif, sans le constituer. Elles n'abordent pas la dimension sociale complexe de l'action, ses ressorts. Elles ne renseignent pas sur la dimension sociale des faits techniques relevés, sur ce qu'ils donnent à voir d'une mise en représentation de la société jéridi. Elles ne donnent à voir qu'un tableau figuratif, et non une représentation, c'est-à-dire cette capacité de reconstituer par la pensée un modèle ou une figure permettant de mieux comprendre la société jéridi. Les outils dont je disposais, empruntés soit à mes travaux précédents soit développés par d'autres auteurs étudiant l'habitat et les modes d'habiter, ne m'ont pas paru des plus appropriés pour décrypter les transformations successives observées durant les monographies, pour les raisons que j'exposerai dans un instant.

A n'évoquer que les matériaux employés, les savoir-faire et les compétences sollicitées dans la construction elle-même, dans un vocabulaire de technicien qui s'adresse à ses pairs, ces études n'abordent pas les registres des autres possibilités techniques, les autres matériaux disponibles, des raisons d'un emploi privilégié, les choix faits à tel moment historique par tel groupe. Elles ne situent pas non plus les jeux d'acteurs dans le processus de production de l'objet « habitation » (pas plus qu'elles ne définissent les acteurs sociaux en présence), et les variantes individuelles sont négligées. Une focale artificielle est maintenue sur la dimension constructive de l'objet, faisant abstraction du contexte dans lequel est produit l'œuvre, ou encore de ses repères temporels. Dans la définition précédente de l'architecture jéridi, le particularisme du local est mis en avant, à travers une pseudo-stabilité au cours du temps qui seule permet de définir une identité

locale. Cette stabilité est *forcément* longue : la légitimité est obtenue en puisant dans l'histoire lointaine – un passé que les auteurs se gardent toutefois de dater. Comme toute autre technique, l'habitat (et l'habitation) est une réponse locale à des exigences spécifiques locales (climatologiques, économiques, pédologiques...). Les solutions morphologiques adoptées peuvent renseigner sur la pondération sociale de chacun des critères, car ces poids respectifs varient entre sociétés¹². Or ces études « techniques » sur cette société oasienne ne restituent de jérîdi que ce qui fait déjà son particularisme : des mots spécifiques désignant des modénatures de briques spécifiques, des combinaisons techniques spécifiques. Il y a là un effet de régulation interne passant sous silence toute manifestation hors normes, hors cadre, telles ces voûtes à moitié effondrées relevées dans une maison d'El Hawadef [Hawadef H10].

Ces études ne renseignent pas sur les conditions sociales d'utilisation des matériaux, l'optimisation du choix dans le cas précis de l'habitation domestique (je ne traite pas ici le registre des édifices publics ou religieux), ou encore de la mainmise de certaines corporations sur les échanges économiques locaux (du Paty de Clam cite celle des briquetiers). Elles ne documentent pas les échanges technologiques avec d'autres corps de métiers, des imports culturels d'autres zones géographiques... A. Mrabet aurait pu relever en 1985 autant de techniques constructives que celles évoquées dans les monographies, mais il passe sous silence toutes celles qu'il qualifie de « non jérîdi » : voûtes sur coffrage, voutains sur poutrelles aciers, dalles en béton armé, ossatures porteuses, murs en pierre enduits ou en adobe... Est-ce parce que ces techniques font partie d'un fond commun aux zones méditerranéennes qu'elles ne sont ni mentionnées par les enquêtés, ni relevées par le technicien enquêteur ? Est-ce leur caractère exogène aux fondements de l'architecture vernaculaire qui rebute l'auteur ? Si le Jérîd se reconnaît dans un mur en briquettes et un toit en stipes de palmier, est-ce valable à l'échelle du quartier, de l'habitation ? Pourquoi cet usage de briques ne se rencontre-t-il pas dans certains quartiers de la ville, ou alors seulement sur certaines habitations ? En retour, comment identifier une quelconque cristallisation identitaire jérîdi dans le corps à corps individuel que chacun mène face aux contraintes, aux tensions concomitantes à l'acte de construire ? Nous quittons là le registre de l'efficacité technique analysée par ces études, pour questionner les interactions qu'entretient l'habitant avec les événements extérieurs, mais aussi les relations sociales qu'entretiennent les habitants entre eux.

Nous avons pu constater, au cours des restitutions chronologiques de ces mêmes monographies que le cadre bâti avait grandement évolué au cours des 50 dernières années. Nous avons même noté une accélération de la fréquence des interventions au cours du dernier quart de siècle. Cela se fait avec une certaine opposition par rapport aux lentes évolutions constatées au cours des siècles passés – ou sa relative stabilité. Ni A. Borg ni A. Mrabet ne parlent d'évolution du cadre bâti de l'habitat jérîdi, ils livrent une description d'un habitat immuable, pérenne, voire

12. RAPOPORT A. a été l'un des premiers à montrer l'éventail des solutions morphologiques développées par différentes sociétés face à des contraintes similaires : *Pour une anthropologie de la maison*, 1972. Ses propos restent malheureusement très généraux.

intemporel. Dans les premières investigations, j'ai pu constater que les quelques maisons « abandonnées » dans les années 1960¹³ ne livraient à première lecture que très peu de traces de travaux postérieures à leur construction (construction qu'il était d'ailleurs très difficile de dater), déjà parce que le recours aux mêmes techniques vernaculaires rend les différentes interventions fongibles les unes dans les autres. *A contrario*, les habitations toujours habitées portent de nombreuses traces de réaménagements successifs. Les séquences d'interventions relevées dans les monographies peuvent alors traduire une évolution brutale dans la représentation de l'habitation que se font les Tozerois. Est-ce en réponse à des influences ou des contraintes extérieures (apparition d'un cadre réglementaire...), des nouvelles facilités locales (acheminement aisé de produits industriels...), ou plus simplement suite à une multiplication des communications avec l'extérieur de la région et une diversification des échanges (développement du tourisme saharien depuis 1975, vulgarisations médiatiques, développement des technologies de l'information télévision / parabole...)?

L'objet de la recherche n'est pas d'étudier le cadre réglementaire tunisien, son évolution, les conditions d'industrialisation de la région, les conséquences du tourisme sur l'économie locale, ou le contenu des émissions de télévision. Ce cadre réglementaire a certes beaucoup évolué de l'avènement du protectorat (1881) à l'indépendance (1956)¹⁴. Sa transcription dans la vie quotidienne a modifié la perception du cadre de vie. J'interroge ici l'interprétation de ce cadre réglementaire par l'habitant, sa perception du phénomène touristiques ou industriel et l'impact que cela a sur son mode de vie direct. A-t-il en retour modifié son mode d'habiter, son comportement à un tel point qu'il lui a fallu modifier son cadre d'habiter ? Quelles sont les nouvelles compétences qu'il a sollicité, mobilisé ou acquis grâce à l'apparition du cadre réglementaire, du béton, du tourisme saharien ou de la télévision ?

Il est utile de percevoir la dynamique des transformations du cadre bâti domestique autrement que par l'approche évolutionniste du renouvellement endogène. Cette démarche, issue initialement de l'approche anthropologique diffusionniste, permet d'appréhender autrement les évolutions constatées sur les monographies, en partant de l'idée que certains éléments (culturels, économiques, techniques...) peuvent avoir été « empruntés » à des groupes sociaux voisins. Encore faut-il pouvoir envisager une diffusion adéquate de ces nouveaux modes techniques comme acceptation de réponses spécifiques importées d'ailleurs à des questions purement locales, quitte à détourner ces réponses de leur usage premier (à l'image de ces rails servant de poutre maîtresse

13. Il s'agit ici des villages oasiens de Nemlet et d'Ouled Majed, définitivement abandonnés après les inondations de 1969.

14. Comete Engineering : « Le régime politique instauré en 1881 a engendré une véritable rupture dans la façon d'organiser l'espace et de dire le droit [...] De 1881 à 1956, la Régence de Tunis sous protectorat français applique après adaptation au contexte politique les lois et règlements français. Depuis l'avènement de l'Indépendance, la République tunisienne a établi sa propre législation, en faisant table rase des textes promulgués à l'époque du Protectorat d'une part et en s'inspirant des textes en vigueur en France. » in *Réforme de la pratique d'élaboration et d'approbation des plans d'aménagement urbain*, ministère de l'Équipement et de l'Habitat, 1990.

dans un local d'activité et ceux supportant la véranda de Zebda H3). J'émet ici l'idée que ces transformations de l'habitat, de modes économiques proviennent en partie d'un travail d'appropriation de nouvelles techniques, d'usages spatiaux et par acquisition et traduction de modèles étrangers. Recherchant les sources et les vecteurs de diffusion, j'ai pu identifier plusieurs origines : la présence durant soixante quinze ans de l'occupation coloniale française (1881 / 1956), les modalités de l'aide économique occidentale puis américaine au cours des années 1960 et 1970, l'influence du Proche Orient dans la tentation pan-arabique des années 1970, le développement des médias et les plages horaires importantes accordées aux feuilletons télévisés dits « mexicains »... Mais ces sources et vecteurs ne renseignent pas les modalités de choix des éléments empruntés : pourquoi ceux-là et pas d'autres ? Pourquoi à tel moment de l'histoire et du développement du groupe social que nous étudions ? Comment ces éléments empruntés ont-ils été adaptés à Tozeur et dans les société du Jérid ?

Ce que je constate, ce sont des « emprunts » ponctuels, des « imitations » ciblées, que le groupe social engage par des actes volontaires ou par le fait forcé d'une domination extérieure (guerre, domination étrangère...). Gardons à l'esprit que les effets peuvent ne pas se situer sur les mêmes registres que ceux d'origine. Par exemple l'optimisation du coût de construction (ou d'une durée de travaux) ne comporte pas une dimension exclusivement technique. En rapport à l'éventail des possibilités nouvelles apportées par le Protectorat, le contrôleur civil général du Paty de Clam notait en 1893 que « des Européens ont montré qu'avec les mêmes matériaux on pouvait construire beaucoup plus vite. Les indigènes ont constaté le fait, mais ils ont continué à céder à la routine »¹⁵. Preuve en est que les changements souhaités par la nouvelle puissance dominatrice ne se sont pas produits dans le registre initial d'intervention mais ont – peut-être – induits des effets ultérieurs (ou sur d'autres registres) que n'a pas relevé le contrôleur civil : justification du prix de la main d'œuvre, mécanisation de certaines tâches... Eléments d'appréciation du prix de la prestation et modes de faire que je relève pourtant aux cours de l'enquête actuelle.

Ces emprunts ne résultent pas d'une « acculturation », telle que l'entend par exemple P. Sebag dans sa contribution sur la famille juive traditionnelle tunisoise et sur ses transformations structurelles entre 1920 et 1956¹⁶. Il note les transformations de la famille juive dans son passage d'une « famille traditionnelle » vers la nouvelle organisation de la « famille conjugale ». Pour lui, « l'acculturation » a consisté en l'introduction d'une « langue de culture » avec toutes les valeurs qu'elle véhiculait, grâce à la scolarisation des enfants juifs dans les écoles françaises et l'acceptation de la langue française par la majorité juive. Ce mouvement va de pair avec ce qu'il appelle une « mutation culturelle [qui facilite] la promotion économique et sociale de la minorité juive. Dès qu'elle en a eu les moyens, celle-ci quitte les ghettos où elle avait jusque-là vécu

15. Du PATY de CLAM, « Etude sur le Djérid », 1893, p. 306.

16. SEBAG P., « La famille israélite en Tunisie au XX^e siècle », RTSS n°11, 1967.

groupée pour s'installer dans les villes neuves et se mêler aux colonies européennes. De celles-ci, elle a subi d'autant plus l'influence qu'elle parlait le français et avait accédé à une culture moderne, fût-elle élémentaire ». Dans notre contexte, tous se disent profondément jéridi et décidés à le rester. Ce n'est ni une perte des anciens usages, ni une simple appropriation technique d'objets étrangers dont il s'agit.

Les travaux de S. Gruzinsky¹⁷ peuvent être utiles pour mieux appréhender ces « emprunts, ces évolutions de compétences, ces transferts, ces « brassages technologiques » qu'il qualifie de *métissages*. En éclatant certains agencements d'éléments du quotidien, ses observations ont permis de mettre au jour les filtres – les « obsessions » dit-il – qui n'existent que dans les projections d'une « culture idéologiquement pure et fixée dans sa tradition », une « culture » souvent déterminée par des visions personnelles et individuelles. Comme évoqué précédemment, ne serait jéridi que se qui se définit comme jéridi et se donne à voir comme jéridi, parce que d'un usage local jéridi. Pour dépasser ce point de vue tautologique, S. Gruzinsky évoque une certaine « perméabilité [de la pensée locale] ». Il suggère surtout de privilégier des processus dynamiques à travers lesquels « [se multiplient] des effets de convergence, d'équilibre et d'inertie, qui [produisent] à leur tour de nouvelles formes de vie et d'expression ». En introduisant une dimension chronologique, S. Gruzinsky constate des écarts entre un état antérieur et un état actuel, mais aussi de nouvelles pratiques, de nouveaux objets importés d'un ailleurs. S. Gruzinsky nous incite à considérer les « nuances autant que les contrastes », à « prêter attention aux espaces flous des lisières et des frontières ». Restons conscient qu'il s'agit d'une démarche intellectuelle principalement destinée à nous mettre en garde « contre le repli disciplinaire [en questionnant] le sujet, les liens, les interactions entre la société concernée et son environnement ». Nous avons là un outil pertinent pour interroger les « traits de toutes provenances [qui] se sont alors agglutinés pour former des pôles stabilisateurs » autour de techniques et de technologies, à la condition de nous rappeler que l'objet existe autant en lui-même que par les relations sociales qu'il génère. Et de nous rappeler que « l'incertitude et l'aléatoire ne sont pas toujours pris en compte par l'historien ».

A.2.b. Lire l'espace domestique

Les études précédentes, par leurs consonances techniques, ne renseignent ni sur les pratiques domestiques, ni sur les usages qui ont lieu entre les murs. Elles se situent en continuité du langage technique défini au cours du XIX^e siècle, une période où « l'art de la construction reste celui d'assembler des éléments divers en un tout harmonieux pour *enclore* un espace »¹⁸. Par exemple, ces études ne questionnent pas la largeur des pièces, se contentant de réduire les portées de solives à des contraintes techniques. D'une part, ces mêmes portées ne sont pas constantes entre

17. GRUZINSKY S., *La pensée métisse*, 1999, p. 271 et p. 55. L'auteur questionne les liens et interactions qui se sont créés entre le monde des colonisateurs européens du XVI^e siècle et l'univers des Indiens en voie de soumission.

18. Citation de Berlage (architecte hollandais du début XX^e) reprise par PETONNET C., « Espace, distance et dimension dans une société musulmane », 1972, p. 47.

habitations. Elles peuvent faire passer la largeur d'une pièce de 2,50 m à 3,50 m sans saut technologique au sein d'un même site, ce qui modifie considérablement les possibilités d'aménagement, la nature du mobilier, et donc influe sur les modes d'habiter. D'autre part, un élargissement du champ géographique montre bien la diversité des cas, à travers un même bassin humain (Oued Righ - Souf - Jérid - Nefzaoua)¹⁹. Une pièce d'habitation réservée au sommeil peut être étroite et longue (Souf), large et longue (Jérid), ou avoir des proportions plus carrées (Nefzaoua et Oued Righ). C'est bien qu'il y a une justification autre que technique, à chercher des résultats différents avec les mêmes matériaux de base. Que peut-on en déduire sur l'occupation intérieure ? Rien. Et que signifie « enclure » dans ce monde présaharien où les activités se produisent à l'extérieur ?

Il faut rechercher dans d'autres champs les éléments nécessaires à l'analyse des pratiques domestiques, des modes d'habiter. Depuis la description de l'organisation des villages Bororo par Cl. Lévi-Strauss²⁰, nous savons que l'espace architectural et son contexte socio-culturel sont liés à la signification donnée à l'espace et à l'expérience vécue par les usagers. L'espace est *différencié* et *hiérarchisé* par les différentes pratiques qui s'y déroulent, à chaque moment de la journée et suivant le rythme des saisons, des événements. Cl. Lévi-Strauss décrit des divisions spatiales fonctionnant par couples d'opposition : sacré / profane, masculin / féminin, extérieur / intérieur, centre / périphérie, propre / sale... Son analyse nous enseigne le fait suivant : il n'est pas suffisant de parler de la dimension technique des habitations, on ne peut faire abstraction de la signification sociale de l'environnement construit. « Négliger valeurs, coutumes et mœurs aboutirait à sacrifier l'essentiel ».

F. Navez-Bouchanine et J.-C. Depaule relèvent eux aussi des oppositions similaires dans leurs études respectives sur Meknès et Le Caire²¹, des polarités que d'autres constatent à leur suite, sur d'autres sites et d'autres habitats. D. Pinson en consigne dans son travail sur les lotissements récents d'habitats sociaux du Maroc²², malgré des typologies fort éloignées d'un habitat médinal. X. Thyssen en évoque dans les manières d'habiter du Sahel Tunisien²³, et démontre qu'il serait « hasardeux de croire que le changement d'habitat entraîne des modes d'appropriation et d'usages de l'espace qui soient systématiquement différents de ceux que l'on connaissait ». Il ne s'agirait donc pas d'une constante propre aux habitats dits « traditionnels », mais une dimension qui se retrouve dans tous les habitats, même dans ceux récents et produits selon des modalités bien différentes de l'habitat vernaculaire. Cependant, de telles distinctions ne peuvent être pertinemment

19. Voir l'analyse comparative menée par MAKNI F. dans sa thèse d'architecture *Habitat sud-saharien et développement*, ITAAUT, 1987.

20. LEVI-STRAUSS Cl., *Anthropologie structurale*, 1963.

21. NAVEZ-BOUCHANINE F., « Usage et appropriation... », 1986 ; et DEPAULE J.-C., « A propos de l'habitat ancien aujourd'hui... », 1990.

22. PINSON D., « Maroc : un habitat "occidentalisé" subverti par la "tradition" », 1994.

23. THYSSEN X., *Des manières d'habiter dans le Sahel Tunisien*, 1983, p. 203.

recherchées à tous les autres niveaux d'analyse spatiale. Elles sont renseignées à l'échelle domestique uniquement. « On ne supposera pas à propos de l'espace urbain des différences et des oppositions identiques, par exemple public / privé. [...] Cela ne signifie pas pour autant que dans la pratique urbaine, sont absentes différences et oppositions »²⁴. Si nous pouvons souligner des divisions ou des polarités, nous ne pouvons soumettre tout l'espace à une lecture binaire synchronique qui postule un « dedans domestique » et un « dehors social ». Cette limite à l'analyse renseigne sur les nécessaires gradations dans l'utilisation de l'espace, du plus au moins central / privé / féminin / sale... gradations qu'il convient de renseigner temporellement mais aussi au niveau individuel de l'occupation de l'espace.

A.2.c. Relations sociales, jeux d'acteurs et représentations

Toutes les constructions analysées sont situées sur le site de Tozeur, défini par son périmètre administratif. La lecture des monographies précédentes suggère différentes logiques d'insertion et d'inscription dans ce même territoire administratif, mais dans des quartiers distincts les uns des autres. Nous avons vu que, dans chaque cas, des logiques spécifiques étaient à l'œuvre, suivant qu'il s'agisse de quartiers anciens, d'un village oasien, ou d'une extension spontanée récente. Chaque habitation, dans sa forme, ses composantes, les pratiques de ses habitants semble tributaire de ce niveau de territorialisation. Mais la façon de concevoir l'organisation de l'espace domestique pourrait être également tributaire de l'appartenance des occupants à certains groupes sociaux, motivée par d'autres réseaux (professionnels...) , et donc ne pas dépendre exclusivement de composantes tribales ou territoriales.

La nécessaire articulation entre territoires et réseaux sociaux

L'articulation entre territoires et réseaux sociaux ne fait l'objet de recherches que depuis peu, comme le rappelle J.-C. Depaule²⁵. Jusqu'à une date récente, ces problématiques n'ont pas fait l'objet de débats à la différence de ceux liés à l'anthropologie de l'espace (« projection au sol des logiques économiques et sociales » ou « dispositif conditionnant les pratiques sociales »?). Pourtant, dans un contexte similaire au nôtre (arrivée de migrants en périphérie urbaine), nous savons depuis les travaux de C. Petonnet²⁶ que les pratiques ne s'inscrivent pas simplement dans l'espace, mais que les acteurs l'investissent en se l'appropriant selon des schémas individuels : « Un [Marocain] ne se fie pas aux représentations abstraites de l'espace, [...] il a une vision balisé de son quartier selon ses propres perceptions ». Les habitants eux-mêmes produisent leur propre notion du « quartier », à partir des images qu'ils s'en font, de leurs trajets, de leurs représentations

24. DEPAULE J.-C. : « on ne voit pas très bien *a priori* comment la distinction entre les niveaux urbain, quotidien et domestique recouvrirait une hiérarchie de cet ordre. On ne cherchera pas non plus des systèmes aussi complets. » *Analyse urbaine*, 1999, p. 172.

25. DEPAULE J.-C. donne un récapitulatif des analyses recensées dans son article « Anthropologie de l'espace », 1996, pp. 15-73.

26. Voir les travaux de C. PETONNET : *On est tous dans le brouillard (ethnologie des banlieues)*, 1979 ; et « Espace, distance et dimension dans une société musulmane (à propos du Douar Doum à Rabat) », 1972, p. 50.

sociales, et ils opposent ce *quartier* à l'agglomération environnante. Nous sommes ici dans des discontinuités de représentations : aucun quartier n'apparaît comme une ensemble homogène, même s'il est défini par ses habitants comme « une unité stable socialement et fonctionnellement » qui s'oppose au reste de l'espace social de la ville. Ce constat remet en cause les continuités de fonctionnement évoquées dans les analyses du tissu urbain lorsqu'elles ne sont que morphologiques²⁷. La compréhension du fonctionnement urbain ne peut se limiter à la lecture du tracé des réseaux viaires, aux variations du paysage urbain, (séquences, éléments constitutifs...) aux lignes de croissance dirigée... tout comme une lecture technique ne peut expliquer à elle seule une construction. Il faut aborder ici ce que l'espace urbain peut engendrer comme *discours* et comme *représentation* à l'échelle collective.

L'appropriation de l'espace n'est pas un acte individuel isolé. Elle se fait selon des règles socialement partagées, admises pour être transgressées en conscience. Même si chacun apporte ses nuances, C. Petonnet décrit ce consensus dans la définition graduelle du *quartier* et dessine les contours de grands ensembles urbains homogènes qui seront validés entre individus. A une autre échelle, nous retrouvons l'élaboration de règles successives similaires lors de l'élaboration de l'habitat bourgeois parisien²⁸ ou dans ou la création progressive d'éléments typologiques inspirés d'une architecture occidentale dans l'habitat collectif du Caire²⁹. Chacun participe à titre individuel avant une consolidation collective. Ces nouveaux espaces relevés vont de pair avec un renouvellement des représentations spatiales et sociales.

L'importance des représentations sociales

Nous sommes dans une « société à maison » pour reprendre l'expression de Cl. Lévi-Strauss³⁰. Il y a, loin au-delà de la fonction habitat / abri, une « personne morale détentrice d'un domaine composé de biens matériels et immatériels ». La maison constitue une unité sociale de base qui renferme la structure des échanges et des catégories mentales qui définissent le groupe des occupants. La maison livre une série d'informations sur le statut de ses occupants : le statut familial au sein d'un groupe plus vaste, le statut social, un statut économique... Il s'agit là de ce que donne à voir la structure de la maison, une *représentation* : l'idée collectivement partagée de ce qu'est une habitation. « Si la description des lieux de la maison est chargée de sens, c'est parce qu'elle renferme la représentation d'un univers social et mental »³¹ propre à la maisonnée étudiée. Nous sommes ici dans la représentation du genre de vie. Entre maisonnées, les représentations sont similaires, mais non identiques. Leur somme participe à la construction des représentations

27. Par exemples, les chapitres Territoires, Paysages urbains, Croissances et Typologies de l'ouvrage de PANERAI Ph, DEPAULE J.C. et DEMORGON M. décrivent des « villes sans habitants » : *Éléments d'analyse urbaine*, 1980.

28. ELEB M., DEBARRE A., *Architecture de la vie privée*, 1989.

29. DEPAULE J.-C., « A propos de l'habitat ancien aujourd'hui... », 1990.

30. LAMAISON P., « Entretien avec Claude Lévi-Strauss », 1978.

31. BAHLOUL J., *La maison de mémoire*, 1992, p. 105.

collectives, qui définissent le mode de vie, la norme sociale. Nous pouvons poser ici que des petites différences, des détails, de codes entre habitats similaires traduisent les écarts entre les représentations des occupants. Partageant l'analyse que mène F. Wahl (à la suite des travaux de Foucault) sur la fabrication des représentations et des discours³², j'avance que seule la connaissance de ces codes permet de « maîtriser le monde des représentations, le connaître [pour] l'ordonner non plus en se fiant aux ressemblances, mais en fixant exhaustivement les différences et les identités ». Il s'agit là d'un travail de mise en ordre, de production de discours : « pouvoir représenter distinctement la représentation » précise F. Wahl. Je suppose ici l'existence de « codes » partagés et interprétés par la population concernée. Mon hypothèse est qu'il existe une corrélation entre le statut social et l'utilisation de ces codes suivant le statut social.

Une première relation est donnée par le volet économique. Les disparités des statuts sociaux, les inégalités dépendent de la richesse économique des éléments produits comme support du discours, en valeur comme en nombre. Quelques briques de Tozeur en façade ne suffisent pas à créer un statut ou une identité. Nous devons considérer la quantité, le volume et le montant de la transaction générée, mais aussi la localisation, la modénature exécutée et l'historique des recours à ce matériau (apparition ou complément). Mais attention également à ne pas sur-interpréter ces dimensions économiques au-delà de leur champ. M. Halbwachs, dans la conclusion de son étude sur l'organisation du monde ouvrier³³, a souligné la diversité des processus qui sous-tendent les stratégies de différenciation, suivant les classes sociales. Retenons ici l'intérêt de sa démarche : interpréter les variations quantitatives et qualitatives repérées d'un groupe social à l'autre non seulement comme une marque statutaire, mais également comme l'expression de comportements socio-économiques, comme un système de valeurs différenciées. Et de nous rappeler que cette interprétation ne peut se faire que dans le cadre d'une correspondance entre l'élément-support et la motivation de son emploi.

Une seconde relation peut être suggérée par la dimension esthétique (ou ornementale) : l'usage de la brique de Tozeur serait réservé à ceux qui se présentent comme Tozeri d'origine (comment se caractérisent ils ?) – et à ceux qui veulent se présenter en tant que tel. Nous sommes ici sur un registre de légitimation historique aux enjeux importants : jusqu'à il y a peu, seuls pouvaient prétendre participer aux affaires de la cité ceux qui se disaient Tozeri depuis plus de trois générations et possédaient un jardin dans la palmeraie (conditions cumulatives) et non ceux qui habitaient une maison bâtie en briques de Tozeur (*toutes* les maisons étaient construites en briques de Tozeur). Dans un contexte d'émigration, de fort accroissement urbain et de renouvellement des techniques constructives, cette brique de Tozeur a pu apparaître comme une nouvelle condition, se substituant aux autres. Un approfondissement de ces dimensions techniques et esthétiques peut encore livrer d'autres relations. C'est peut être là une des clés pour rendre compte et comprendre

32. WAHL F., « Peut-on encore dire "représentation" ? », 1999, pp. 121-133.

33. HALBWACHS M., *La classe ouvrière et les niveaux de vie*, 1970.

les mutations technologiques rapides (telle que la vulgarisation du ciment au tournant des années 1990), alors qu'elles ne correspondent à aucune amélioration fonctionnelle dans certains cas (reproduction de la typologie précédente) contrairement à d'autres exemples où les potentialités du béton sont explicitement exploitées. Les liens évoqués ici seront précisés au cours du chapitre XV.

Jeux d'acteurs

Très tôt, je me suis posé la question « qui construit, qui transforme l'habitation ? ». Certes, longtemps le commanditaire a été lui-même partie prenante dans l'acte de construire. Je l'ai constaté *de visu* : dans bon nombre d'interventions relevées durant lors de l'enquête, l'occupant réalise lui-même ces travaux. Mais il ne les fait pas seul : il les réalise en famille, il sollicite tel maître-maçon moyennant rétribution. Il soupèse le rapport de force avec l'Administration, les services techniques municipaux. Il fait appel aux conseils de voisins, à l'entraide familiale, aux ressources du quincailler... De nombreux acteurs interviennent ainsi dans l'acte de construire.

Ces différents acteurs, dans la constitution de leur appropriation, ont multiplicité de choix : choix d'adhérer ou non aux nouvelles techniques constructives, aux nouveaux objets techniques... Ce choix n'est pas une contrainte binaire (adhérer ou non), de multiples moyen-termes permettent des usages détournés, des compromis et autres ajournements... Nous voyons là que chacun opère un choix entre différentes possibilités et l'exprime aux autres acteurs. Dans sa forme rationnelle, ce choix met en adéquation les coûts et les moyens disponibles (et mobilisables). Dans sa forme plus complexe, l'individu (ou l'entité familiale fonctionnant de façon collective en raison d'intérêts communs) opère des choix de positionnement sociaux : par la mobilisation de certaines représentations au dépend d'autres.

Il faut alors lire les monographies à travers cette « multiplicité des identifications possibles [qui] constitue pour les acteurs une palette de ressources mobilisables suivant les circonstances », comme le rappelle B. Lepetit. Cette multiplicité « assure à la société un jeu qui lui permet de s'adapter presque en permanence sans brisure aux variations de la conjoncture »³⁴ car ce jeu autorise une grande latitude dans l'action. Dans cet angle d'approche, les monographies ne sont plus des restitutions archéologiques de trajectoires, mais deviennent un itinéraire, l'énoncé de *stratégies* à l'intérieur d'un contexte dynamique. Chaque habitant se re-positionne continuellement au regard des autres, par les travaux qu'il mène et les représentations successives qu'il mobilise. Et nous devons considérer ceci à travers le fait qu'à l'intérieur de chaque famille, certaines personnes organisent les travaux, plus que d'autres. Ceci n'est pas incompatible avec une répartition des tâches et des rôles au sein d'une entité familiale, qu'elle soit considérée ou non sous sa forme extrême d'une association d'individus réalisant des actions collectives en raison de leurs liens de consanguinité ou d'alliance. Cette approche stratégique permet d'interroger les choix faits, en particulier ceux qui donnent lieu à des travaux, à une nouvelle marque de positionnement. En

34. LEPETIT B., « La ville moderne en France... », *Panoramas urbains*, 1995, p. 190.

positionnant dans son contexte la dernière insertion de B. Lepetit, nous ne pouvons oublier sa mise en garde : les « institutions et les formes de regroupement n'ont de sens que celui dont les pratiques des acteurs les dotent ». Chacune d'entre elles, représentations y compris, tire sa force de sa position relative vis-à-vis de toutes les autres.

Nous parlons ici « d'acteurs » et « d'actes », termes qu'il convient de préciser. Étymologiquement, l'acteur est « celui qui agit ». Cette notion d'action ne permet pas de différencier entre concepteur et simple exécutant. Chacun des acteurs cités précédemment joue ce double rôle, à des degrés divers suivant le moment de l'action et suivant une répartition dynamique que je n'ai pu clairement identifier. Mon approche, à orientation sociale (privilégiant les jeux d'acteurs) ne peut rendre ici compte de l'ensemble des subjectivités de chacun des acteurs. C'est une des limites de l'étude, je ne nie pas que ces subjectivités particulières interviennent dans chaque fait social et devraient par là être pris en compte.

Dans une approche plus psychologique, un acte est une forme de *pouvoir sur* et *dans* la réalité. D'une part, l'acteur formule explicitement l'acte en vue d'un résultat. D'autre part, il est porté de manière plus ou moins consciente à garder le pouvoir sur le processus de son acte et sur les effets de son actes, et ce en dehors de toute légitimité hiérarchique, sociale ou familiale. C'est là le sens du mouvement d'appropriation, tel qu'ont pu le décrypter G. Mendel dans son bilan clinique sur les conditions de modifications de l'organisation de travail³⁵, ou encore M. Crozier lors de son analyse des dysfonctionnements du « Monopole industriel »³⁶. Il s'agit certes de structures organisationnelles particulières, liées au monde de la productivité au travail. Elles ont cependant permis de mettre en évidence stratégies et marges de liberté, sur lesquelles se fonde tout pouvoir d'agir. Production de l'acte et effets de l'acte (conséquences obligées et manifestes) doivent alors être interprétés à l'aide de la revendication affichée et de la modification des rapports sociaux qu'ils génèrent.

Famille et société

Les articulations précédentes questionnent le positionnement de l'individu au sein de la famille et de la société. Il ne s'agit pas d'un simple emboîtement où la famille s'intercalerait entre individus et société. Tout individu naît d'abord dans une famille particulière, à partir de laquelle il est socialisé. Comme le rappelle G. Mendel dans son approche « socio-psychanalytique » : « la société n'est pas une famille. Si la famille met en jeu des rapports sociaux, [la façon dont ceux-ci sont] successivement vécus et appréhendés [...] dénature foncièrement la réalité propre aux rapports sociaux. Ce qui pour l'observateur représente objectivement des rapports sociaux, peut avec été vécu subjectivement par l'individu observé dans une dimension parfaitement étrangère aux

35. MENDEL G., *La société n'est pas une famille*, 1993, pp. 15-22 et 175-221.

36. CROZIER M., FRIEDBERG E., *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, 1977.

rapports sociaux »³⁷. Pour l'individu, sa « famille » est un cadre déterminant dans la compréhension du contexte social environnant.

En ce sens, je ne partage pas complètement la notion d'*habitus*, telle qu'elle a été définie par P. Bourdieu³⁸. Les ressorts de l'action individuelle ne sont pas explicitement et implicitement le reflet intériorisé d'une détermination sociale, mais partent de l'interprétation familiale de cette détermination sociale. Loin d'être objectives car « conformes aux intérêts objectifs de leurs auteurs » (comme le suggère P. Bourdieu), j'incline à suivre l'idée (issue de la phénoménologie) que les stratégies sont subjectives, voire intersubjectives, car elles dépendent du contexte vu au travers du prisme familial. L'élément social prend la forme de catégories de ressources sociales qu'ego a pu acquérir et qui se présentent à lui comme un stock, une réserve de connaissances dans l'action, mis à disposition par sa famille. Ego est ainsi capable de mobiliser à la fois sa conscience *et* un stock de connaissances socio-culturelles, ce qui dans une stratégie subjective ne prédétermine ni la forme d'action ni son résultat. Cela rend également visibles les dysfonctionnements sociaux. Ceux-ci ne sont pas posés comme résultants de comportements irrationnels des individus, mais comme une juxtaposition de subjectivités dans un statut collectif orientées par des stratégies individuelles (ou familiales) divergentes. J'ai pu constater certaines différences dans les motivations de l'action, entre individus et entre familles : l'importance donnée à l'esthétique extérieure par exemple. Ces différences ne sont pas simplement produites par des différences de classes (ou de statut social, d'apprentissage), mais résultent également d'un décodage individuel et familial d'éléments et de représentations sociales. L'approche de l'*habitus* permet d'expliquer le phénomène de « reproduction sociale » mis en avant par P. Bourdieu à partir des observations faites en Kabylie au cours des années 1960³⁹, un phénomène en grande partie inconscient ni interrogé ni remis en cause par les sujets observés. Cette analyse révèle le poids des déterminismes sociaux. En revanche, elle paraît peu adéquate pour appréhender au plus près les choix et comportements d'individus et de groupes qui ne sont ni conformes à l'environnement direct du groupe, ni spécifique au groupe considéré. Comment expliquer par l'*habitus* le renouvellement typologique complet de l'habitation (ou la diffusion aussi rapide du modèle de la « villa ») ou encore l'annonce affichée de mariages exogames (hors groupe de parenté) ? En ce sens, l'*habitus* ne peut être la seule variable déterminante des acteurs, des actions.

37. MENDEL G., *La société n'est pas une famille*, 1993, p. 207.

38. BOURDIEU P. définit l'*habitus* comme étant un « système de dispositions durables et transposables, structures structurées disposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principe générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente de fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre [...] « L'*habitus*, système de disposition acquises par l'apprentissage implicite ou explicite qui fonctionne comme un système de schèmes générateurs, est générateur de stratégies qui peuvent être objectivement conformes aux intérêts objectifs de leurs auteurs sans en avoir été expressément conçues à cette fin. » *Le sens pratique*, 1980, pp. 88-120.

39. BOURDIEU P., *Esquisse d'une théorie de la pratique* précédé de *Trois études d'ethnologie kabyle* [« Le sens de l'honneur », « La maison ou le monde renversé » et « La parenté comme représentation et comme volonté »], 1980.

A.2.d. Synthèse des approches précédentes

Reprenons notre question de recherche : « Pourquoi les Tozeri ont transformé leur maison ? ». Si nous pouvons répondre à *qui* construit *tel* cadre bâti domestique (acteurs, techniques...) et *qui* l'habite (parenté de la maisonnée), nous constatons qu'il est plus délicat d'apporter des éléments aux questions suivantes : pour *quelles raisons* ce même cadre est modifié au cours du temps, et comment s'opère le *choix des interventions* ? Rappelons certaines réponses méthodologiques déjà apportées.

Ph. Boudon décrypte les modalités de l'appropriation de l'espace bâti, mais il part d'un présupposé : un espace conçu et construit par un tiers. Les motivations initiales des occupants n'apparaissent pas et les marges d'actions sont réduites, comme j'ai pu le relever lors de l'analyse des transformations d'opérations d'accession sociales en 1991.

S. Gruzinsky recourt à des processus dynamiques pour mieux appréhender les métissages. Il ne dit rien en revanche sur les processus de motivations des différents choix : pourquoi tel objet technique est élu plutôt qu'un autre ?

F. Walh ordonne le monde des représentations et livre des clés de compréhension : systèmes de signes et de codes identitaires, discours esthétique... S'il est nécessaire de s'interroger sur la façon dont le groupe social valide ses représentations, encore faut-il saisir comment la représentation participe à la restructuration perpétuelle du groupe social et de son insertion dans un ensemble plus vaste tozeri ou jéridi.

J.-C. Depaule et F. Navez-Bouchanine relèvent des régularités dans la polarisation de l'espace domestique. Qu'en est-il cependant des moments situés « hors champs » du visiteur ? Qu'en est-il des vicissitudes de la vie quotidienne ? En quoi ces structurations gèrent-elles également les transformations de l'habitat ? Plus simplement, dans le long terme, quelle est la durabilité de ces structurations face aux mutations que nous avons constatées ?

B. Lepetit suggère de « s'intéresser aux réseaux, aux stratégies, aux situations par lesquels les acteurs, sous contrainte, activent et donnent une signification à leurs identités multiples »⁴⁰. Mais c'est de fait s'intéresser au positionnement temporel respectif de ces réseaux, stratégies et situations, à leur rythme de sédimentation. Nous sommes dans des multiplicités temporelles et dans des inter-subjectivités.

Chacune de ces approches aborde, à sa façon, le même sujet par des facettes différentes : relations sociales, modes d'appropriation de l'espace et de l'objet technique, représentations, temporalité. Toutes apportent des pistes de réflexion à la problématique exposée.

40. LEPETIT B., « La ville moderne en France... », *Panoramas urbains*, 1995, p. 190.

A.3 Aménager la maison, ordonner la famille : deux dynamiques liées

J'ai cité précédemment les principales composantes de l'étude : les métissages des usages et techniques, l'articulation entre territoires et réseaux sociaux, les représentations portées par la maison, les jeux d'acteurs. Il faut penser le sens des transformations portées à la maison. Deux voies s'ouvrent :

La première tente de retracer, à travers l'ensemble des monographies, l'ensemble des variations, et par là-même, des références successives, des emprunts. C'est indirectement faire un inventaire (nécessairement incomplet car non exhaustif) du champ des possibles. Nous sentons là qu'il n'est plus question de répertorier les styles de vies, les orientations individuelles. Seule une vue totale sur l'ensemble des habitations et des transformations du site permettrait de dégager les régularités éventuelles, nécessaires pour pouvoir définir les modes de vie (les normes du groupe). Ce chemin exige l'aide d'outils statistiques.

La seconde essaye de saisir la causalité des transformations, la motivation du chemin suivi. Il s'agit là de saisir la maison comme un champ signifiant porteur d'intentionnalité que les acteurs entretiennent en interaction avec leur environnement social et matériel. Nous sommes ici dans les conditions de genèse des transformations. L'occupant transforme son habitation parce qu'*il en a besoin*. La définition de ce « besoin » peut provenir d'une définition de groupe comme elle peut être faite à l'échelle individuelle. Saisir quelques transformations de représentations après corrections des écarts relevant du style de vie permettrait de comprendre les motivations générales qui animent le groupe à cet instant. Il s'agit là d'une démarche qualitative, celle que j'ai privilégié.

Les monographies livrent deux natures d'éléments : des moments d'occupation (un « portrait », une « étape » dans la vie de la maison) et des moments de transition, un « passage » entre deux étapes (les travaux et réaménagements). Ces deux moments peuvent être décryptés par des biais différents. Je constate *de visu* l'étape actuelle. Mais j'ai connaissance de l'existence d'étapes antérieures et des passages successifs, par les *traces* laissées : travaux successifs, mémoire et souvenirs.

A.3.a. Une nécessaire archéologie

Etudier l'habiter, c'est décrypter les usages signifiants de la vie quotidienne, ceux qui ont la plus grande extension spatio-temporelle dans la société observée – au risque sinon de ne constater que des événements ou des pratiques individuelles, sans contenu collectivement et socialement partagé, normatif. Etudier l'habiter sur une longue durée, c'est rechercher les marques de continuité, la stabilité du milieu. Ce que je décris, à travers les portraits de monographies, reste une adéquation entre usages et cadre bâti *jusqu'à l'intervention*, quelque soit l'âge du bâti. L'habitation peut être ancienne – et elle est dans bon nombre de cas antérieure à la génération qui l'habite – c'est au quotidien que cette maison est habitée, c'est au présent que les usages se font. Mais à un

moment donné, il y a travaux pour adaptation : adaptation du cadre bâti aux nouveaux usages, aux nouvelles pratiques. B. Lepetit voit là « l'inadaptation, la fin des possibilités d'ajustement »⁴¹ : des usages qui renvoient dans un passé des aménagements spatiaux devenus incompatibles. Et dans ces travaux d'adaptations, il y a production de « traces », même dans le cas extrême de maisons rasées – suite par exemple aux inondations de décembre 1989 : le parcellaire, l'empreinte des solives dans les murs mitoyens, la coupure d'un appareillage de briques. Mais le plus souvent, je constate des réaménagements partiels, des réaffectations, des répartitions d'occupants. Il m'a fallu alors être attentif à tous les détails anachroniques avec l'usage restitué : un rattrapage de carrelages (motifs et/ou niveaux de sol), des appareillages électriques différents, des composants de tuyauterie distincts, mais aussi les promiscuités nocturnes, la fréquence des visites au hammam... sont autant d'indices à déchiffrer. C'est ici l'unité de l'entité domestique que je questionne, à différentes échelles (pièces, habitation, voisinage). Je me situe aux limites d'une discipline indiciaire, celle qu'évoque C. Ginzburg⁴², mais toujours dans une discipline de faits révélateurs. Seul le déchiffrement d'une somme d'indices minimales permettra de restituer, de reconstituer une réalité complexe passée, réalité qui n'est plus perceptible à l'aide de quelques indices épars. C'est donc la cohérence dégagée par cette somme d'indices qui nous intéresse ici, plus que leur accumulation. Ce que véhiculent ces traces et indices représente plus que la somme relevée de leur manifestation archéologique.

Les travaux ou les usages passés que je consigne ne sont donc pas une lecture des évolutions du cadre bâti, mais une lecture des points de ruptures. Ce qui nous est donné à voir par toutes ces transformations, ce ne sont pas des marques de continuité, mais ce sont des discontinuités, des seuils directement transcrits dans le support (le cadre bâti) ou les manifestations de l'action (l'usage). Les nouveautés sont visibles sur un fond de permanence à la condition qu'elles le bouleversent. Elles sont sinon absorbées dans les capacités d'ajustement de la société, dans les capacités d'adaptation des acteurs. Or, comment aborder une telle discontinuité ? Quels liens établir entre des événements disparates ? Comment signifier la continuité des éléments qui composent les représentations ?

A être attentif au métissage, je cherchais en fait à comprendre l'incidence de ces apparitions, de ces ruptures. La question n'est plus d'interpréter la trace (qui est de l'ordre de l'archive), mais de restituer son effacement ou son maintien dans un renouvellement de l'usage social, de la pensée technique, du discours. C'est là l'un des sujets auquel s'est attelé M. Foucault, dans son ouvrage *Archéologie du savoir*⁴³. Son approche méthodologique est ici très utile, par l'éclairage qu'il porte sur l'utilisation des traces et des archives (les « choses dites ») : leur condition d'apparition, les formes de leur cumul et de leur enchaînements, les règles de leur transformation,

41. LEPETIT B., « La ville moderne en France... », 1995, p. 203 ; et « Le présent de l'histoire », 1995, p. 291.

42. GINZBURG C., « Traces, racines d'un paradigme indiciaire », *Mythes, emblèmes et traces*, 1986, p. 139-180.

43. FOUCAULT M., *Archéologie du savoir*, 1969.

les discontinuités qu'elles scandent. Pour Foucault, « le problème qui se pose n'est plus [...] de savoir par quelles voies les continuités ont pu s'établir, quel mode d'action ou quel support implique le jeu des transmissions, des oublis, des reprises ou des répétitions. Le problème n'est plus de la tradition et de la trace, mais de la découpe et de la limite. [Le problème] n'est plus celui du fondement qui se perpétue, c'est celui des transformations qui se valent comme fondations et renouvellement des fondations » [Foucault : 1969 : p.12].

Ce que j'essaye de constituer n'est pas tant l'unité de discours des différentes représentations (celles qui forment un même ensemble car elles se réfèrent à un seul et même objet : les pratiques domestiques). Ce n'est pas tant l'affinement du concept « cuisine » ou « chambre », qui n'est pas plus pertinent ici que la liste des différentes cuisines successives (une lecture typologique historique renseigne cette approche, en interrogeant les variations morphologiques, mais il ne s'agit que d'une série temporelle descriptive). Ce qu'il nous faut, c'est lire les conditions de l'enchaînement : potentialités des matériaux, ouverture technologique. Ce que j'essaye de constituer, c'est l'enchaînement : savoir pourquoi tel énoncé typologique est apparu avec ces conditions-là, et nul autre à sa place.

Il est pour cela impératif d'établir les interactions entre ces discours successifs et les séries de contextes dans lesquels ces discours ont été modifiés. Il s'agit de définir les champs de constitution et de validité des discours, c'est-à-dire celui des règles successives d'usages. « On appellera *règles de formation* les conditions auxquelles sont soumis les éléments de cette répartition (objets, modalités d'énonciation, concepts, choix thématiques). Les règles de formation sont des conditions d'existence (mais aussi de coexistence, de maintien, de modification et de disparition) dans une répartition discursive donnée ». [Foucault : 1969 : p.53]. « Tel est le champ qu'il faut maintenant parcourir ».

A.3.b. L'interprétation circonstanciée des traces

Certes, comme dans toutes les disciplines indicielles, « chez des individus différents, les symptômes se présentent sous des formes différentes [que] ni le hasard, ni les influences extérieures ne suffisent à expliquer » [Ginzburg : 1986 : p.175]. J'y vois là le même écart qu'entre mode de vie et style de vie⁴⁴. Chacun réagit à sa façon dans une manifestation de stratégies individuelles et/ou familiales, mais certaines normes sociales ou certaines représentations pourront limiter le champ d'action de ces stratégies. Ces manifestations sont autant de coup de butoir aux résurgences de *l'habitus*, « en tant que principe générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations ». Rappelons-nous une leçon de Marcel Mauss : « l'enquêteur ne cherchera pas de prime abord la maison-type : chaque maison a du sens » [1947]. Toute habitation, toute famille et regroupements d'individus portent des indices muets en eux-mêmes, mais qui mis bout à bout

44. Le *mode de vie* est l'ensemble des normes du groupe, les pratiques communes à un groupe d'individus et prend en compte la sociabilité. Le *style de vie*, en revanche, concerne l'orientation individuelle de l'action, un ensemble de pratiques cohérentes à partir du système de valeurs et de normes intériorisée par un individu (ou une famille).

deviennent révélateurs de réalités sociales passées et des conditions de leurs mutations. Ce n'est pas simplement la trace en elle-même qu'il faut interpréter, mais également sa régularité, sa fréquence, ses variations mais surtout son articulation avec le moment précédent la transformation de l'indice en trace.

L'un des risques immédiats soulevés reste la sur-interprétation de ces indices et traces. Les traces matérielles laissées par les pratiques dépendent des moyens sollicités, c'est-à-dire de la situation économique de la maisonnée observée, de sa précarité éventuelle. Comme l'observaient C. Petonnet puis D. Pinson⁴⁵, les traces matérielles laissées par les pratiques dépendent en partie des moyens (financiers, économiques, latitudes d'action...) des habitants. La totalité des potentialités culturelles exprimées par un groupe en situation précaire (dans le cas de bidonville par exemple) est incomplète par rapport aux manifestations d'un groupe stabilisé. Pour autant, la pauvreté matérielle de l'habitat ne va pas jusqu'à détruire les modèles culturels des groupes qui y vivent.

Alors qu'actuellement nous constatons une inflation de moyens (mobilier, multiplication d'équipements domestiques...), il ne faudrait pas analyser les dispositions de mobiliers fixes comme une superposition de pratiques, aboutissant à une « pluri-fonctionnalité » imprécise de l'architecture. Il est nécessaire de re-situer dans leur contexte usages et moyens, en particulier ceux intégrés dans la maçonnerie. La difficulté inverse serait d'omettre l'aspect personnel et individuel de certains espaces par absence de mobilier (coffres à habits, mobilier constitué pour le mariage...).

A.3.c. Définir un modèle de lecture dynamique

J'ai précisé l'intérêt de prendre en compte la longue durée, une composante essentielle du cadre bâti. L'habitation oasienne dure au-delà des habitants qu'elle abrite – mais qui la soumettent à des rénovations / réhabilitation : cela introduit une dimension du changement, de l'évolution, dont sont conscients certains des acteurs rencontrés. Par leur datation possible, ces interventions techniques deviennent pour nous des outils de repérage chronologique. Ces « ajustements » et « fins d'ajustement » qu'évoquent B. Lepetit sont autant les producteurs des traces observées que l'indicateur de leur période historique et leur durée de déroulement. Ces deux dimensions temporelles (durées et repères) nous fournissent à la fois le cadre de lecture et la grille d'analyse. Encore faut-il accepter que « l'espace social [soit] tout plein des formes passées (normes, institutions, objets) dont l'usage au présent *renouvelle* le sens ». Car ces formes ont pour particularité de durer plus longtemps que le contexte qui leur a donné naissance. Leur renouvellement a un coût : c'est pour cela que les « sociétés manifestent une extraordinaire résistance aux changements »⁴⁶.

45. PETONNET C., « Espace, distance et dimension dans une société musulmane », 1972 ; PINSON D, *Modèles d'habitat et contre-types domestiques au Maroc*, 1992.

46. LEPETIT B., « Le présent de l'histoire », 1995, p. 282.

Envisageons l'hypothèse d'un renouvellement de l'objet « habitation » (ou d'autres formes), de changements qui ne soient ni linéaires ni normatifs ni homogènes⁴⁷. L'analyse des modifications de « l'habitation » passe par l'examen du réseau de contraintes qu'elle condense, et la perception de ces contraintes pour chaque individu, mais aussi pour chaque génération. Évoquer la variation de ces contraintes (le changement) permet de pondérer le poids générationnel. Dans une lecture stabilisée, celle générant la fixité de l'*habitus*⁴⁸, l'individu n'étant qu'un maillon dans une chaîne générationnelle, il ne peut que reproduire le comportement de ses parents, car c'est sa « première vision du monde, à la fois définitive et irrationnelle, mais *familialiste* : inconsciente dans sa majeure part, la structure des rapports sociaux et de la société [qu'elle génère] est celle de la famille »⁴⁹. Dans cet amalgame entre famille (inconsciente) et société, la réelle valeur de l'ancienneté (rites, coutumes...) suffit à guider, légitimer et normer tout acte. Mais dans une perspective inter-générationnelle où les actions individuelles sont prises pour ce qu'elles sont et non ce qu'elles font, les ruses et stratégies (économiques et matrimoniales), projections vers l'avenir et pratiques successorales démontrent la contextualisation de chaque action individuelle. Chacune se déroule à son propre rythme, sa propre échelle spatiale, sa propre articulation avec les phénomènes avoisinants : nous sommes dans les « temporalités multiples » qu'évoquait B. Lepetit. Les transformations *récentes* ne sont pas pour autant *contemporaines* dans les diverses familles interrogées. Les monographies montrent bien l'éventail des différentes formulations familiales *et* des différents stades d'appropriation des techniques, au sein d'une même famille. Mais elles nous montrent également que les motifs, les raisons et les réponses sont dissemblables entre générations, pour une même monographie. C'est donc en termes de « génération » qu'il faut aborder les conduites individuelles, leur détermination à pouvoir articuler les processus intra-familiaux (les mutations familiales) aux positions sociales et positionnements successifs de ces familles (et des individus qui les composent), à travers la pluralité des systèmes de légitimation qui leur sont successivement opposés. Il faut procéder de même avec les transformations techniques, les métamorphoses de l'habitation. Lire ces dynamiques, c'est dire les articulations et les relations entre ces phénomènes, leur coordination dans le temps, les modalités de leur régulation entre générations.

A.3.d. Synthèse de la méthode retenue

Aménager la maison et ordonner la famille : les deux actions se font simultanément. Or elles font appel à des discours différents, à des représentations différentes. L'archéologie d'un habiter que je suggère ici est la mise en relation d'un abandon de certains éléments d'un mode de

47. Je n'aborde pas ici les notions de progrès, ses valeurs politiques et éthiques héritées du positivisme et de l'évolutionnisme du XIX^e siècle, qui tentent de codifier l'amélioration du cadre de vie – par ailleurs légitime.

48. Pour P. Bourdieu, même si les structures peuvent changer et devenir un principe de mobilité sociale, l'hypothèse centrale reste l'immobilité de la mémoire (les acquis) pour que les pratiques (représentant l'acquis) puissent répondre adéquatement aux situations (manifestées par les structures), ou du moins à leur état lors de leur intériorisation.

49. MENDEL G., *La société n'est pas une famille*, 1993, p. 208.

vie, au profit d'autres dont je note l'émergence (pièces spécialisées, machine à laver, interrupteurs et robinets...). Or, tout n'est pas *simultanément* abandonné. Il y a coexistence de différentes historicités au sein du même objet. Des discontinuités se produisent dans l'un et l'autre des champs (provoquant des interruptions). Il m'est apparu possible de réactiver ces discontinuités, par les traces respectives qu'elles laissent et par la restitution du contexte social contemporain aux indices (discours, représentations, usages, techniques...).

Pour mettre au jour ces traces, j'ai procédé aux restitutions chronologiques des travaux successifs, aux énoncés de ces travaux, à la composition familiale successive de l'habitation (voire de la maisonnée), et à la mise en parallèle avec le contexte social environnant. Ce sont là des grilles à entrées multiples, sous réserve que les mises en relation soient cohérentes au niveau de l'entité sélectionnée : il est nécessaire d'être attentif à poser un cadre homogène d'interprétation. Ces entrées sont précisées par entité géographique, par statut social, par date d'intervention, par nature d'intervention, par usage. J'ai élaboré des fiches individuelles (une par habitation) mettant en relation les étapes constructives, les étapes d'occupation, l'évolution familiale et les principales données du contexte et de l'environnement immédiat. Chaque fiche reconstruit le schéma d'intervention, les séquences et la chronologie des travaux.

Mises bout à bout, ces fiches sont autant de portraits pertinents qui livrent quelques unes des évolutions constatées à Tozeur, sur la période considérée. Mais ce n'est qu'une galerie de portraits. Chacun cas est ici considéré individuellement. Leur somme ne permet pas conclure à l'exhaustivité des transformations menées à Tozeur, sur cette même période allant des années 1940 à l'an 2000.

Seule la mise en parallèle de toutes les traces, des indices et actions permet de dégager les régularités, les tendances en cours. Au cours des chapitres suivants, je questionnerai ces régularités. J'énoncerai certaines distanciations sociales, normes esthétiques, confort et pratiques corporelles, mais aussi leurs formulations successives. Puis je tenterai de positionner toutes les discontinuités relevées – la « fin des possibilités d'ajustement » – dans la dynamique ainsi restituée. Nous aurons alors les clés de compréhension des stratégies, des choix, des motivations qui ont poussé l'habitant tozeri à transformer son cadre domestique, l'interprétation nuancée des éléments déclencheurs.

B. DÉCRIRE « CE QUI EST À PORTÉE DE SOUVENIRS »

« Habiter » se fait chacun chez soi, à sa façon. Nous nous situons ici à une échelle d'individuelle des actes, pas nécessairement dans des pratiques collectives, même si elles peuvent être socialement partagées. Qu'un enquêteur puisse décrire un mode d'habiter implique que « quelqu'un » lui raconte comment est habité l'espace considéré. Ce « quelqu'un » ne peut être que celui qui vit dans cet espace, ou dans un espace similaire dont il possède tous les codes de lecture. Lui seul peut associer chaque objet à un ou des usages précis, à une (ou des) représentation(s), à un

positionnement dans l'échelle besoins / commodités / valeurs. Le mode descriptif est primordial : il engendre au présent la restitution d'étapes passées. Il peut apporter des éclairages sur les motivations des actions, sur le sens des représentations disparues, par un travail sur la mémoire. J'ai donc borné la période d'investigation pour qu'elle corresponde à ces conditions.

B.1 Les bornes temporelles de l'enquête : de 1940 à 2000

L'enquête remonte jusqu'aux années 1940. Cette date correspond aux plus lointaines sources orales auxquelles j'ai eu accès. Non pas qu'il n'y ait pas eu de transformations de l'habitat ou des régénérescences du cadre bâti avant 1940, mais je n'ai trouvé aucun témoin pour décrire précisément la vie quotidienne à Tozeur au cours des années antérieures à 1940, ni les motivations qui ont poussé les acteurs de l'époque à construire (une pièce, une habitation), à se sédentariser. Personne ne se rappelle comment cela s'est produit, nul n'a de souvenirs : il n'existe que des histoires déjà structurées, des représentations. D'une part, je n'ai pas rencontré de personnes âgées de plus de 70 ans se rappelant avec suffisamment de détails comment ils vivaient dans leur jeunesse. Les souvenirs évoqués sont flous, comme tous ceux d'une lointaine petite enfance. Les quelques témoignages recueillis (Bâ Othman qui a « fait l'Indochine » comme soldat français, la grand-tante de Salem, le grand-oncle de Moncef⁵⁰) inciteraient à relativiser l'importance des transformations durant les années précédant l'Indépendance. Pour ces personnes, « il n'y a pas eu de transformations ces années-là [avant-guerre] », comme si les habitations où ils avaient passé leur enfance avaient toujours été identiques. Mais surtout, ces personnes datent des années 1960 les premières transformations dont ils se disent témoin, ce qui coïncide avec leur entrée à l'âge adulte. Dans les restitutions chronologiques, il est vrai que je recense à partir de cette période des interventions systématiques sur le cadre bâti – mais je relève également des interventions techniques antérieures : construction de pièces, morcellement, rabaissement de plafond... Loin d'imaginer un passé immobile, j'ai interprété dans un premier temps cette information comme un renouvellement modéré du cadre bâti sur lui-même, avec les *mêmes* techniques (masquant ainsi les différentes interventions successives), sans métissages ou apports extérieurs notables – même si certains exemples montrent quelques rares innovations.

Certes, le site urbanisé de Tozeur se modifie au moment de la seconde guerre mondiale. Le forage d'une prise d'eau potable, au dessus de la gare par les troupes alliées (d'où son nom de « source des Américains – *āin-l-amirikān* ») en 1943, multiplie les ressources en eau potable, car la population locale y a accès. À la fin de la guerre, le forage est resté fonctionnel. De nombreux lignages – *firgā* constitutifs de la tribu des Ouled Sidi Abid s'installent sur la colline de Rass Edhraâ (de nombreuses constructions sont déjà visibles sur la photographie aérienne de 1948), à cause de la sécheresse qui rend temporairement impossible leurs activités de pastoralisme extensif. Mais la plupart ne construit pas en dur, ils restent sous leur tente – *bît cha'ar* et repartent dès que

50. Voir respectivement les relevés Tebabsa H2, Hawadef H7 et Chtawa H1.

les conditions climatiques s'améliorent. Le plan levé par les forces armées françaises en 1940 ne fait pas état de cet habitat⁵¹ : il se limite aux emprise des quartiers anciens, ne mentionnant que les mêmes tracés de rues. Il n'est pas apparu possible, à l'aide de ces informations, de restituer un état antérieur à 1940.

C. LES SOURCES DISPONIBLES

Préalablement à l'enquête, j'ai dressé un inventaire des sources disponibles. Je dispose pour cette recherche des différentes sources suivantes, qu'il importe de pouvoir classer en fonction de ce qu'elles peuvent apporter à chaque moment de l'enquête.

Dans un premier temps, je suis allé sur site, établir le relevé complet d'une cinquantaine d'habitations : le relevé architectural (cadre bâti) et le relevé habité (pratiques domestiques), avec une attention particulière aux traces d'interventions antérieures. Parallèlement, j'ai mené un certain nombre d'entretiens avec les membres de la maisonnée, mais aussi avec des acteurs locaux (représentants de corps de métiers, institutionnels...), pour recueillir les discours de différents acteurs, leur représentation de l'évolution de l'habitation à Tozeur, et des indices (réminiscences de la mémoire). Je disposais également des sources historiques (registres municipaux, rapports administratifs...) et des informations en parties traitées (données statistiques : population, ménages, emploi, type d'habitat...) et non traitées (photographies aériennes, plans topographiques, cartes urbaines...). La liste complète des sources est précisée au chapitre suivant *Construire l'enquête de terrain*.

Les deux premières sources (relevés et entretiens) sont directes ; elles forment le corpus Habitations. Les deux dernières sources, indirectes (données statistiques, fonds d'archives, documents officiels, plans et photographies aériennes...), fournissent des informations en contrepoint. Elles sont sollicitées pour restituer l'environnement des relevés, pour préciser le contexte, elles servent à apprécier les entretiens.

Les sources directes forment un ensemble, dont j'ai cherché à garder la cohérence. « L'entretien, nécessaire, ne suffit pas. La description minutieuse est importante : celle de la maison, des bien meubles et immeubles, des vêtements, des visages, des comportements. Il y a un double message : celui des mots et celui des objets »⁵². Dans la mesure du possible (sauf dans le cas de maisons « abandonnées et sans occupants »), j'ai mené parallèlement le relevé habité de l'habitation et des entretiens avec des membres présents de la maisonnée.

51. Source : SHAT dossier 2H29-8.

52. WEBER F., BEAUD S., *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, 1994.

C.1 Les relevés architecturaux

Le relevé de l'habitation est dressé en une seule étape, mais il possède deux dimensions distinctes. L'une a trait à la technique constructive, l'autre à l'occupation quotidienne des locaux.

Le relevé technique de l'objet architectural traite de l'habitat, pris dans sa dimension constructive. J'ai été alors particulièrement attentif aux modes constructifs, aux détails architectoniques, mais aussi aux effets esthétiques manifestes, aux conditions d'emploi des matériaux... Mon objectif était de relever le plan de l'habitation : l'organisation générale, la disposition des différentes pièces, leurs proportions respectives, l'orientation, les matériaux et techniques mises en œuvre. J'ai également consigné l'ensemble des technologies mises en œuvre, par espace.

L'occupation quotidienne est livrée par l'agencement : mobilier, dispositions intérieures, décoration. L'attention est portée à tous les éléments présents dans l'habitation : des tableaux et portraits à l'emplacement des grands meubles (lits et canapés, mais aussi télévision, réfrigérateur et gazinière...), comme au style de ces meubles. Il s'agit de consigner un mode d'habiter, d'être au plus près possible du mode de vie des occupants de la maisonnée. C'est le « relevé habité », qui a pour vocation de rendre compte des usages sédimentés dans l'espace de l'habitation, allant de l'emplacement des principaux mobiliers (équipements, électroménagers...) à certaines pratiques, usages et symboliques (portrait du père, table basse pour la préparation des repas...), qu'ils soient ou non indiqués par les habitants, mais qui contribuent à définir l'atmosphère de l'habitation. L'objectif de cette démarche est de dresser le portrait de l'habitation, à l'aide de plans, mais aussi d'élévations (termes techniques usuels : « façades » ou « coupes »), de croquis et de photographies⁵³.

J'ai pour cela repris la démarche du « relevé habité » initiée dès 1973 par B. Huet et S. Santelli pour l'encadrement pédagogique d'étudiants en architecture d'UPA 6 – Belleville, durant une série de travaux menés sur le site de Mahdia (Tunisie) au début des années 1980. J'avais moi-même été sensibilisé à cette approche méthodologique lors de mes études en architecture, en particulier lors de séjours d'étude aux îles Kerkenah (Tunisie) dès 1985, grâce aux relations pédagogiques entretenues entre UPA 6 et l'ITAAUT. Les outils méthodologiques de cette démarche ont été développés par la suite par D. Pinson et diffusés par la publication de son étude en ethno-architecture sur le logement ouvrier⁵⁴. Dans cette démarche, il importe de *décrire* au plus près la réalité observée, pour comprendre au mieux les faits qui constituent l'habitation. Plusieurs dimensions des usages sont indiquées : des usages quotidiens diurnes / nocturnes (des matelas

53. Au cours du travail universitaire ITAAUT soutenu en 1991, j'avais également dressé des axonométries et coupes perspectives des habitations relevées. Certaines planches sont restituées en Annexe VI *Relevés architecturaux* (quartier de Helba).

54. PINSON D., *Du logement pour tous aux maisons en tous genres*, Nantes : LRSCO-CNRS, 1987, 2 vol. ; et « Ethnographie de l'habitat ouvrier en Basse Loire », *Cahiers de la Recherche Architecturale*, n°27-28 *Architecture et culture*, 1992, pp. 151-164.

empilés), des usages saisonniers, des usages évènementiels (le sacrifice du mouton de l'Aïd). J'ai cherché à restituer le plus possible cette sédimentation d'usages, dans une lecture synchronique : la maison telle qu'elle est habitée au cours du relevé. Dans la mesure du possible, j'ai tenté de restituer les variations d'aménagement au cours d'un cycle annuel, à l'aide des observations et des entretiens consignés lors des visites successives.

Pathologies et diagnostic

Dans ces deux lectures de l'espace (technique et habité), j'ai été particulièrement attentifs aux détails techniques et architectoniques, mais aussi aux sinistres et désordres.

Les détails sont par nature très différents et hétéroclites : les dimensions et constituant d'un biscuit de céramique, les motifs de la faïence employée, le modèle de prises électriques de telle gamme de tel fabricant, le type de tuyauterie (plomb, acier galvanisé fileté, cuivre recuit...), les dimensions et proportions des menuiseries mais aussi la section et le motif des bois, les hauteurs de seuil révélant un rehaussement de sol, l'emplacement des prises électriques (mais aussi télévision, téléphone...), la composition des enduits et mortiers, la couleur des couches successives de peinture... En eux-mêmes, ces détails ne sont pas significatifs. Ils doivent être associés à une production sociale plus large : catalogue de tel fabricant (c'est-à-dire la gamme de produits disponibles de telle à telle année), mise en disponibilité de tel type de liant (fabrication, acheminement), conditions d'approvisionnement... Cette approche prend tout son sens lorsqu'elle est corrélée au développement exponentiel de la chimie et de ses applications dans le monde du bâtiment : résines de synthèse, polymères, plastiques et composés organiques ont fait leur apparition dans les années 1960 et ont connu depuis des palettes variées d'utilisation, couvrant progressivement tous les secteurs. L'apparition de ces produits dans le bâti de Tozeur est un dateur possible.

La pathologie est généralement technique, mais elle peut comporter une dimension d'usage. J'entends par *pathologie* l'étude systématique et ordonnée des désordres et sinistres observés sur le bâti (altération, délabrement, vétusté, détérioration, perturbation, trouble, dégradation, vice d'usage, dommage, dérèglement et avarie...), reprenant ici la signification littérale issue des sciences médicales : « science qui a pour objet l'étude et la connaissance des causes et symptômes des maladies », « science qui traite de tous les désordres survenus soit dans la disposition des organes, soit dans les actes qu'ils remplissent »⁵⁵. Dans les cas extrêmes, ces désordres ou sinistres affectent l'état de structure ou les conditions de stabilité de l'ouvrage bâti, impliquant selon la gravité une réhabilitation (totale ou partielle), voire une rénovation ou une restauration. Dans la majeure partie des cas, ces désordres n'engendrent que des travaux de réfection, d'entretien – maintenance ou de réhabilitation légère.

55. Définitions du Robert et du Littré. Les précisions relatives à la pathologie sont extraites de l'ouvrage *Pathologie des ouvrages de bâtiment*, WEKA Ed, m-à-j. 2007.

La lecture des interventions portées sur le cadre bâti est précieuse. D'une part, cela permet d'indiquer la nature des interventions successives portées sur le cadre bâti. Suivant le type de dommages (fissuration...), nous pouvons lire *a posteriori* des rajouts et extensions, des tassements, mais aussi des reprises d'enduits, des changements d'éléments (cadre de porte), le type d'usure des cadres, des percements ou des scellements ou des bouchements... D'autre part, la pathologie renseigne sur ce qu'a subi le cadre bâti. Des efflorescences de sels traduisent une présence d'eau ou des remontées d'humidité même anciennes. Après avoir considéré les informations, il faut en rechercher la cause. Elles peuvent être liées par exemple à la présence d'un point d'eau ou d'évacuation, à des infiltrations (toitures...), des tassements différentiels qui contredisent une évacuation (extensions, surélévation ponctuelle...)... mais suggérer également un espace de toilette corporelle récurrent dans un espace non aménagé pour recevoir de l'eau.

Mises en corrélation les unes avec les autres à l'intérieur du même ensemble bâti, toutes ces informations permettaient d'affiner au plus près l'ensemble des interventions. Car ces deux éléments, détails et pathologies, rapportés respectivement dans leur système de significations et de causes, vont permettre de *dater* les interventions ou, à défaut d'une datation chronologique précise, de les situer dans une chaîne d'interventions et dans une période temporelle. Cela va aider dans certaines restitutions techniques dans le cas où l'occupant interrogé n'avait pas l'histoire de la maison (parce que trop jeune, non résident car avant le mariage...). Au début de cette étude, je pensais que cela pouvait également aider à faire rebondir certains entretiens : attentif à ces détails et pathologies que livrait le cadre bâti, j'ai effectivement pu faire parler certains habitants au sujet d'interventions non mentionnées à l'enquêteur, expliquer par certaines interventions techniques des « lacunes » dans la narration.

Certes, toutes les interventions ne se valent pas aux yeux des occupants, mais elles traduisent toutes un évènement à dimension familiale et une portée sociale. Si des peintures murales, des cadres de fenêtres et un sol de cour ont été changés concomitamment, c'est parce que la famille s'apprêtait à recevoir du monde extérieur à la maisonnée, ce que ne signifie pas chaque intervention prise séparément. Cela ne peut être « que » pour la circoncision du petit dernier ou la réussite au baccalauréat de l'aîné(e), un exemple sans conséquences sur les modes d'habiter (bien que la nature de la cérémonie traduise une aisance financière et/ou la recherche d'un positionnement social). Mais cela peut tout aussi être pour une nouvelle naissance, un mariage ou suite à un décès, qui implique une réorganisation de l'espace domestique. Ces informations ne sont livrées que par l'entretien avec des membres de la maisonnée. Au cours de l'enquête, ces détails ont contribué à faire *ressurgir* certaines occupations passées que les occupants actuels avaient oublié, puis à questionner les choix motivant ces réorganisations.

Détails et pathologies sont les traces évoquées précédemment. Ils sont les marques au présent d'un vécu passé, hors champ. Cette hypothèse découle pour partie d'un constat⁵⁶ : l'intervention technique se fait toujours « avec les moyens du bord », c'est-à-dire avec les matériaux et matériels disponibles *au moment de l'intervention*. Un mur est élevé avec les matériaux disponibles en quantité suffisante et que le savoir-faire du maçon permet de valoriser. Cette double condition est nécessaire. Si un écart à cette règle est relevé, les causes de l'absence de simultanéité doivent être questionnées. L'emplacement d'une prise télévision est initialement donné par l'emplacement de la télévision elle-même, ou du moins du compromis visant à limiter les rallonges électriques. Une trop grande rallonge peut indiquer un nouvel emplacement de la télévision, et donc un ancien aménagement aujourd'hui disparu. Un lavabo neuf, destiné à une salle d'eau, sera un modèle disponible chez l'équipementier, c'est-à-dire issu d'une certaine production industrielle dont nous pouvons noter la rationalité économique (céramique, forme, attache, trop plein). Au cours de toutes mes observations, je n'ai jamais rencontré le cas d'un exécutant qui se remettait de lui-même dans des conditions économiques et technologiques antérieures, c'est-à-dire qui réalisait une extension comme ont pu le faire ceux de la génération précédente (un toit en stipes par exemple) ou qui reproduisait à l'identique la cuisine de la maison paternelle. L'habitat vernaculaire vit *au jour le jour*, les modes de faire et les références sont contemporains à l'action. Les choix des matériaux autant que de la technologie employée sont tributaires du *moment de l'intervention*, de la situation économique du demandeur, de sa capacité à honorer la facture globale (matériaux + approvisionnement + main d'œuvre) au regard de sa capacité financière et des attendus (positionnement social...). Un lavabo peut être de réemploi, mais son mode de fixation sera contemporain de son installation (chevilles, équerres de support, joint silicone ou ciment blanc...). Une faïence pourra être de réemploi, mais certains carreaux auront des éclats sur les champs, des traces d'un ancien mortier différent du second scellement (qui permettront de dater autant la première pose que le réemploi).

Les problématiques de rénovation et de réhabilitation évoquées ici sont autres que celles mises en place dans le cas de restauration de patrimoines anciens – c'est le cas des grandes demeures de la médina de Tunis, restaurées selon les conditions imposées par l'ASM). Mais, au cours des séjours sur place, je n'ai pas eu écho de telles interventions. Même dans le cas du groupe de grandes demeures d'El Hawadef (mitoyennes au *hûš šahnûn* [Hawadef H12]), transformées en hôtel de grand standing pour un opérateur touristique au cours des années 1999 – 2001, le technicien averti dispose de nombreux indices nuançant la « réhabilitation respectueuse des

56. La base de cette réflexion provient d'une activité professionnelle (réalisation de décors de cinéma) : que faire et comment faire pour qu'un décor traduise une ambiance (« 1970 » ou « 1930 – avant-guerre ») pour chacune des scènes prise séparément (habitat ouvrier, de marins-pêcheurs, maison de notables...). J'avais alors compris que les accessoires mobiliers ne suffisaient pas à restituer pleinement l'ambiance, s'il n'y avait pas ce travail sur la restitution de *l'apparence* des matériaux constitutifs et structurants spécifiques à l'époque considérée, *mais aussi* des techniques employées au cours de l'époque considérée. Cette apparence (traduite dans la rugosité des murs, brillance des sols, craquelure des peintures...) est unique par période, car elle dépend des matériaux, techniques et savoir-faire employés. Seule cette double cohérence permet de faire illusion, parce qu'elle renvoie inconsciemment à une expérience vécue personnelle ou à l'image que l'on s'en fait.

traditions et savoir-faire ancestraux de Tozeur » évoquée par le promoteur, sans qu'il faille arriver à un degré aussi fin que l'analyse des composants de mortier. Un bref coup d'œil sur les pourtours d'ouverture livre que les briques de Tozeur ne sont plus constituantes du mur porteur bâti à la chaux aérienne, mais un simple élément de placage scellé au ciment gris et destiné à faire « local » – un bien piètre décor de cinéma...

A ce titre, l'intervention muséographique « d'embellissement des façades », menée par la municipalité de Tozeur dans le quartier d'El Hawadef (1998 à 2003) ne trompe pas le technicien, même si elle bluffe le passant touriste⁵⁷. En effet, les dimensions des briques de terre fabriquées dans les années 1995-2000, la composition du mortier et les techniques de pose sont totalement différentes de celles des habitations ancestrales tozeri, autant que de celles des murs bâtis par l'administration civile française dans l'entre-deux guerres, elles-mêmes bien distinctes de celles employées dans les habitations antérieures à la présence coloniale⁵⁸. Les dimensions des briques et les savoir-faire des exécutants renvoient chacun à des systèmes de production et de représentation bien distincts.

Aussi, à la condition d'une lecture complète des interventions (détails et pathologies), nous pouvons être bien informés de la séquence des interventions portées sur le cadre bâti. Et nous pouvons d'autant mieux situer ces interventions dans la chronologie locale que les inventaires des matériaux et techniques / technologies sont exhaustifs. Mes premières visites sur site ont été chez les équipementiers et quincailleries, pour définir le catalogue actuel, le « champ des possibles ». Puis, par recoupement, au fur et à mesure que l'enquête avançait, j'ai complété la dimension diachronique de ces catalogues. Il s'agit là d'une condition indispensable au bon fonctionnement de la méthode par datation. Comme l'évoque S. Ginzburg : « il faut acquérir une certaine pratique de la connaissance dans la diversité [de la peinture pour l'exemple traité dans l'ouvrage] selon les époques identique à celle des antiquaires et des bibliothécaires pour les caractères, à partir desquels ils connaissent l'époque de l'écriture ».

Les limites d'une lecture pathologique

J'ai ici conscience qu'une telle lecture technique et technologique du bâtiment comporte des limites rapidement atteintes. D'une part, telle gamme d'équipements électriques ne dit rien d'autre que sa disponibilité sur le marché local au moment de l'achat. Il existe plusieurs modèles de lavabos, chacun avec son prix, ses accessoires, éventuellement sa faïence assortie. Le mode de fixation ne renseigne que sur la période de pose, pas sur les motivations d'une telle installation, ou encore le choix du modèle. Il est nécessaire d'utiliser d'autres filtres de lectures (coût, facilité d'approvisionnement...), qui renseignent les écarts entre le fait observé et les représentations qui en

57. Voir les nombreux blogs et commentaires de touristes européens postés sur Internet évoquant le « caractère authentique » de cette « médina ancienne ».

58. Il s'agit là d'une comparaison des résultats de mes premières investigations techniques (1990) avec les données rapportées par Borg A. ou Mrabet M.

sont à l'origine. Une vision finaliste (constater par exemple la pose d'un lavabo à partir de sa disponibilité sur le marché local) omet la variété des rythmes individuels à partir desquels chaque élément pénètre à l'intérieur de la forteresse domestique, elle omet les résistances individuelles aux changements. N'oublions pas non plus que les dimensions techniques et fonctionnelles sont fortement malléables. À elles seules, elles ne peuvent expliciter les motivations qui ont amené l'occupant à faire ce choix affiché. Il est nécessaire, à l'aide de toutes les traces et indices disponibles, de réactiver les comportements emportés par les événements ultérieurs. Il faut questionner l'ensemble des filtres de lecture pour chaque détail relevé et chaque cause de pathologie, puis ensuite décrypter les interférences avec d'autres registres secondaires. J'émetts ici comme hypothèse que les choix exprimés (tel modèle de carrelage par exemple) traduisent une recherche de positionnement social – cette hypothèse sera questionnée dans la suite de ce travail⁵⁹.

D'autre part, le nombre de chambres ou pièces d'habitation, la création de salle d'eau ou de cuisine... sont des besoins exprimés par les occupants à *certaines dates précises*, un choix fait parmi les différentes possibilités offertes. Le choix du lavabo, de l'évier (bac ou monobloc avec égouttoir), du motif de faïence encadrant la porte d'entrée... font appel à des références d'une part, et, d'autre part, à des modes de représentation que l'occupant s'est approprié dans son désir d'urbanité. Poser une douche ou un lavabo, ce n'est pas simplement pour se laver, mais se laver *dans certaines conditions*, suggérant autant l'évolution de comportements sociaux que l'intériorisation de nouvelles mœurs, de nouvelles normes de convenance. En retour, cela permet alors de réactiver certains comportements occultés par des événements ultérieurs, et de questionner l'évolution des comportements, le passage de l'un à l'autre. Cela permet surtout de questionner et de relativiser la représentativité d'un fait ou d'un groupe social rétrospectivement valorisé (et la nature des emprunts faits à ce groupe). Il faut supprimer toute confusion liée à une lecture anachronique des interventions, et replacer tout choix et motivation dans son contexte. S'il est relativement aisé de restituer les données objectives du contexte (disponibilités, aspects macro-économiques...), il en est autrement des éléments subjectifs d'appréciation. Ce sont ces éléments que je suis allé chercher au cours des entretiens.

Enfin, la lecture des pathologies peut être source d'erreurs : elle évoque des causes, non des effets. Il faut se garder d'imaginer des causalités forgées après coup, guidées par une chronologie écrasant les événements dans une courte durée. Les pathologies relevées (celles n'ayant pas amené la ruine des édifices) se sont produites pour la plupart sur du moyen terme (de quelques mois à plusieurs années, le temps nécessaires pour faire apparaître des fissures et décollements, imbiber des enduits et mortiers, décaler des niveaux de sols...). Nous sommes là dans des temporalités multiples, qu'il importe de restituer finement dans les vitesses d'écoulement, les échéances et les dates d'effet.

59. Voir le chapitre XV *Traductions d'un positionnement social*.

C.2 Les entretiens

J'ai mené des entretiens principalement auprès de trois types d'acteurs : les occupants des habitations relevées, les acteurs du cadre bâti et les acteurs institutionnels.

Les acteurs institutionnels (élus municipaux, secrétaire général, agents de la DR-MEH, des services techniques municipaux...) ont été sollicités pour comprendre l'objectif de leur administration de référence sur les différents documents d'urbanismes et actes municipaux en cours. J'ai tenté de mettre au jour au moins deux visions distinctes, l'une en tant que Tozeri représentant une administration, sur l'utilité et l'efficacité autour de documents officiels (PAU, règlements...), et l'autre en qualité d'acteurs en charge d'un des aspects de gestion urbaine. J'ai ainsi pu interroger l'une des personnes ayant participé, en 1975-1978, à la mise en place du premier PAU de Tozeur, et comparer son discours avec celui des personnes en charge de sa révision en 1998-1999.

Les acteurs du cadre bâti (maçons, quincailliers...) ont été abordés dans les premiers temps de l'enquête, privilégiant ici l'approche technique et socio-économique de l'acte de bâtir. Les discussions ont principalement porté sur la provenance des techniques, les sources d'approvisionnement, les savoir-faire mobilisés, les apprentissages progressifs pour répondre aux sollicitations des habitants, les rôles de conseils qu'ils sont amenés à jouer.

Les habitants questionnés ont été prioritairement ceux des habitations relevées, les membres de la maisonnée. L'objectif a été de faire parler les habitants occupants sur leur manière d'habiter, des usages et pratiques autour de leur habitation, leurs motivations initiatrices d'actes transformant l'habitation – ou leurs appréciations personnelles sur certaines opérations en cours. Dans la mesure du possible, ces entretiens ont été prévus et effectués « à domicile », pendant que je réalisais les relevés. En effet, « la prégnance des lieux favorise le discours centré sur la vie quotidienne »⁶⁰. Et je pensais pouvoir faire parler les occupants sur les différents espaces, au fur et à mesure que nous les visitions ensemble avec un membre de la maisonnée. Ces entretiens avaient pour objet d'explicitier l'occupation intérieure, les usages, mais aussi les motivations des transformations. Il fallait trouver également le moyen adéquat de faire évoquer les états antécédents de l'habitation, celle qui n'existe plus qu'en mémoire. J. Bahloul décrit la difficulté d'explorer la sémantique d'une mémoire, dans sa tentative de restitution de lieux où vivait autrefois sa famille⁶¹. Mais elle évoque aussi les potentialités que peut receler une telle source d'informations, pour peu qu'elle soit correctement sollicitée : « la maison, mémorisée et décrite, représente l'enracinement dans un environnement géographique et humain qui s'est effacé ».

Il a fallu sélectionner un mode d'entretien qui établit une confiance et favorise la construction d'un discours par l'habitat. J'ai privilégié le mode du dialogue, pour plusieurs raisons.

60. WEBER F., BEAUD S., *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, 1994.

61. BAHLOUL J., *La maison de mémoire*, 1992, p. 10.

La première est motivée par le retour d'expériences de l'enquête de 1990-1991, où je faisais déjà état des réticences soulevées par des certaines questions sur les pratiques féminines ou sur les modes de décision. Dans l'étude actuelle, je m'attendais donc à ce que les enquêtés ne parlent pas (ou très peu) de leur intimité (surtout une femme interrogée par un homme devant ses enfants et d'autres hommes). Or le monde domestique est essentiellement un monde féminin organisant les conditions de l'intimité. Il fallait donc éviter tout mode inquisiteur et arriver créer une communication enquêteur / enquêté(e), même si certains sujets ne pouvaient être abordés directement. Pour cela, il faut générer une confiance progressive, pour « diluer » ces réticences à parler de l'intimité quotidienne. Le temps volontairement long passé à établir le relevé permet également de s'approprier mutuellement, et facilite la discussion. Volontairement, j'ai réalisé plusieurs visites par habitation, plusieurs discussions avec les différentes personnes présentes.

La deuxième raison est de ne pas sélectionner *a priori* un monde de références, mais de laisser l'habitant décider du système de cohérence des éléments qu'il livre progressivement. Pour contourner les réticences, j'ai privilégié un mode exploratoire, un mode que l'enquêteur peut orienter à partir d'une simple préfiguration thématique préalable en fonction de la tournure de la discussion. À l'aide de fiches d'enquêtes (présentées ci-après), j'ai défini une série de thèmes à aborder au cours de l'entretien par des questions ouvertes. En revanche, l'ordre dans lequel ces questions apparaissaient dans le dialogue m'a été secondaire.

La troisième raison est essentielle, et elle relève d'un aspect méthodologique. Je ne disposais ni des données statistiques de base nécessaires à l'établissement d'un échantillon représentatif, ni des moyens informatiques nécessaires à son traitement. Je ne pouvais donc pas travailler à l'aide de questionnaires à dépouiller (ce qu'impliquent des entretiens de type directif ou semi-directif). Le faible nombre d'entretiens initialement envisagés (environ cent cinquante pour une cinquantaine d'habitations) ne permet pas un traitement statistique de l'information recueillie. Par ailleurs, seule une analyse de type qualitative permet de séparer le style de vie du mode de vie, l'orientation individuelle des normes du groupe. Ces deux conditions initiales (traitement qualitatif et appréhension objectives des usages) ont incité à privilégier des entretiens non directifs.

L'objectif était « d'engager une discussion sur les thèmes énoncés sans que des restrictions formelles autres que l'objet de discussion proprement dit n'interviennent »⁶². Par ailleurs, j'envisageais de mener une analyse des entretiens sous la forme d'une « analyse du contenu », une analyse de l'ensemble des éléments énoncés dans le dialogue. Pour cela, je devais comprendre ce que signifiait pour l'enquêté(e) son propre discours (faire une analyse de contenu), puis déterminer quels éléments pertinents ce discours transportait au niveau du groupe élargi. Il s'agit là de pouvoir faire abstraction de la personnalité de l'enquêté(e), de sa *subjectivité d'appréciation*, pour ne traiter que la partie considérée comme *intentionnelle, stratégique*. Il s'agit d'extraire du discours les

62. NEGURA L., « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales », *SociologieS* « Théories et recherches », 2006.

éléments considérés comme *signifiants* car pertinents pour l'ensemble du groupe social étudié. Cela passe par une étape préliminaire d'analyse : *localiser* le discours, repérer les conditions de production de ce discours (« qui » parle, sa légitimité, ses réseaux, ses relations, son appartenance...), en présence de qui et au sujet de quoi. En effet, « les appartenances de groupe s'avèrent très importantes pour la compréhension des significations réelles des énoncés. En même temps, la conjoncture de production des énoncés est cruciale pour la compréhension de leur signification réelle ». Je devais repérer tout ce qui était *extérieur* à la personne enquêtée : rapports de forces, rapports de sens. Cela est nécessaire pour examiner le contenu du discours (ses éléments) qui est une représentation sociale. Car je cherchais de fait à questionner le contenu de ces représentations sociales. Que signifie, socialement, les modèles d'habitat et les modèles d'habiter véhiculés par ces différents discours ? Selon quelle dynamique tel ou tel espace domestique ainsi constitué est devenu une représentation sociale ? Les informations collectées ont été enrichies dans ce mouvement de va-et-vient : les représentations sociales enracinent le discours dans un contexte symbolique familial, mais le discours est un outil pertinent pour repérer le processus dynamique dans la formation des représentations sociales, par les énoncés successifs que l'enquêté produit.

Pour compléter le cadre de ces entretiens menés dans l'habitation, j'ai mené des entretiens complémentaires, avec d'autres habitants que ceux des habitations relevées, des discussions conduites de façon informelle avec une prise de notes sur carnet (et non sur fiche d'enquête), *en dehors* de leurs habitations. Il s'agit, le plus souvent, de personnes nous ayant refusé l'accès à leur habitation, pour raisons diverses (le motif le plus souvent affiché étant l'indisponibilité). J'ai ainsi obtenu quantité d'informations avec des gens d'autres maisonnées que celles relevées, lors de discussions formalisées (autour d'un entretien prévu) ou informelles (discussions engagée dans les cafés, avec une connaissance d'une personne enquêtée...) avec toute personne acceptant de répondre à mes questions.

C.3 Les plans et photographies aériennes

Plusieurs couvertures aériennes complètes du site de Tozeur ont été réalisées par l'OTC à fréquences régulières périodiques pour les années 1948, 1975, 1981, 1986 et 1994 (la liste des clichés sélectionnés est indiquée en annexe I *Bibliographie*). Je n'ai pu disposer de l'ensemble des clichés de la couverture 1986, incomplète à l'OTC. Toutes ces couvertures aériennes ont été réalisées un matin, à des moments variables dans l'année, information livrée par la comparaison entre clichés de l'ombre portée d'un même bâtiment et de son inclinaison par rapport au Nord géographique. La campagne de 1986 est faite à une période proche du solstice d'hiver alors que celles 1975 et 1981 correspondent plus à un équinoxe.

L'intérêt de disposer des photographies comme « fichiers source » est multiple. D'une part, ces photographies aériennes fournissent des fonds de plan. À l'OTC, elles servent à réactualiser les plans cartographiques et topographiques, et c'est là leur usage premier. Ces photographies

aériennes livrent des informations sur ce qui se passe entre deux campagnes : elles permettent de localiser les zones de récentes constructions, mesurer l'étalement urbain, l'augmentation de densité en site ancien... Ces photographies livrent ainsi l'évolution du fonds cartographique cadastral, fonds dont je n'ai pu consulter que la version de 1988. Mais elles permettent également, dans une lecture urbaine (à petite échelle), de constater l'état réel de l'urbanisation (tracé des voies, dissémination de l'habitat...) dans les zones périurbaines qui sont en constante évolution et pour lesquelles nous ne disposons pas de plans successifs. Par exemple, j'ai pu restituer avec une certaine finesse l'évolution de la position des chemins entre habitations et la densité des maisons dans les villages oasiens et à Rass Edhraâ entre 1975, 1981, 1986 et 1994. À une lecture plus fine (ce qu'autorisent les couvertures postérieures à 1975), ces photographies permettent de situer à chaque date de cliché l'état du bâti de l'habitation considérée. Cela permet de croiser avec les restitutions chronologiques et les interventions relevées lors des enquêtes.

D'autre part, ces photographies permettent d'inscrire l'habitation dans son environnement immédiat. De nombreuses traces sont visibles pour qui sait les interpréter, des traces non reportées sur les plans cadastraux ou topographiques. La distinction entre zones claires et zones plus sombres permet d'interpréter les zones de passage (clair) des tâches d'herbacées, d'amoncellement... qui traduisent une surface rugueuse moins fréquentée, au sol moins damé.



III. 189: couverture aérienne de Rass Edhraâ en 1975 (source : OTC)

De même, l'état de routes, leur largeur... renseignent sur leur fréquentation à la date du cliché. Indirectement, ces photographies renseignent sur l'usage des lieux. Mais des combinaisons volumétriques apparaissent, par l'ombre portée, et c'est là une information capitale. Car si les relevés et entretiens permettent d'obtenir des informations sur l'évolution de chaque habitation enquêtée, nous ne savons rien sur les maisons mitoyennes. La fréquence des couvertures (tous les cinq ans en moyenne) permet de mettre en perspective ces données entre habitations, au sein d'un même quartier, puis entre quartiers. Recherchons alors la densité des ombres, leur portée (elles indiquent un ou deux niveaux ?), la hauteur du mur de clôture et son épaisseur, les points d'entrée dans l'emprise étudiée (chemin clairs), l'épaisseur des pièces, la présence (ou non) d'acrotères (qui traduisent souvent des coulages de dalles différents, donc des rénovations distinctes), les proportions des pièces définies par les acrotères... autant d'informations que les fonds cartographiques ne peuvent livrer. Nous pouvons également tirer d'autres informations : par exemple localiser la première habitation de type « villa » sur Tozeur, sa période de construction (fin des années 1970 à Ras Tabia), puis la diffusion de ce modèle morphologique.

Dans les quartiers à urbanisation récente et spontanée, cela permet également d'apporter des informations plus spécifiques liées à la parenté. Dans sa plus petite dimension, un lignage est appelé un *hat* – un terme qui signifie littéralement « trait / ligne ». Comment interpréter ces

alignements d'habitations visibles très nettement à Rass Edhrâa en 1975 ? Ils donnent une dimension spatiale au mot « *hat* ». Les habitations mitoyennes auraient ainsi des liens de parenté proche – ce qui ne peut être présumé dans les anciens quartiers denses. Certes, seule l'enquête de terrain permet d'affirmer ce point avec certitude, mais dans cette société qui met un soin constant à dissimuler ces espaces domestiques, cette proximité immédiate doit être questionnée. Au fil des couvertures aériennes successives, le morcellement des parcelles permet alors d'interroger les décohabitations (entre père et fils ? entre frères ?), l'autonomie progressive, la segmentation des lignages, par les étapes qui s'inscrivent sur le sol.

C.4 Les documents officiels et administratifs

C.4.a. Les plans d'aménagement urbain de la Ville de Tozeur

Différents documents officiels relatifs à l'aménagement urbain de Tozeur sont disponibles. Il s'agit du plan d'aménagement de Tozeur établi en 1978 (approuvé par le Décret n°78-1034 du 27 novembre 1978), de sa révision de 1987 (rapport de présentation, règlement d'urbanisme et documents graphiques, approuvé en novembre 1986 par le Conseil municipal, version définitive de 1987) puis sa seconde révision lancée en 1998 (rapport de présentation et projet de règlement d'urbanisme daté septembre 1999).

Les documents de septembre 1999 (rapport de 1^{ère} phase : diagnostic) permettent en outre de disposer de données socio-économiques et statistiques sectorielles : population, emploi, activité, potentialités économiques du site de Tozeur, son inscription dans l'économie régionale et nationale... L'analyse des ressources naturelles et humaines a pour objectif de « proposer des options et variantes d'aménagement pour assurer une meilleure gestion urbaine et un développement harmonieux de la commune »⁶³. La variante d'aménagement retenue sera déclinée dans le règlement d'urbanisme, définitif, dont le but est de fixer l'affectation des sols et les dispositions et conditions d'utilisation des sols (nature de la construction autorisée, coefficient d'occupation, règles d'implantation des constructions...), en application de la loi n° 94-122 du 28 novembre 1994 portant code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et de son arrêté d'application du 3 octobre 1995. Le règlement d'urbanisme est constitué de trois titres : dispositions générales, dispositions communes à toutes les zones, règlement spécifique à chaque zone.

Ces documents (notice de règlement et plan à l'échelle 1/2000) sont dits *opposables* à l'ensemble de la population tozeri, car ils sont contraignants (sont interdites toute construction et tout usage de bâtiment non conformes aux dispositions précisées par le règlement et non-conformes au zonage). Ils sont réalisés après enquête publique et portés à connaissance des habitants par affichage permanent en mairie. Ces documents sont instructifs par la vision administrative et politique qu'ils donnent de la Ville de Tozeur. Le « développement harmonieux » préconisé par le

63. Rapport de présentation PAU Tozeur 1999, p. 1.

document de 1999 reflète celui souhaité par la municipalité et porté politiquement par les élus locaux, validé par les services techniques du ministère de l'Équipement et de l'Habitat et les services du ministère de l'Intérieur. Correspond-il pour autant à celui envisagé par les habitants des différents quartiers ? Quelle connaissance ont ces habitants des différentes règles et procédures d'occupation des sols ?

La lecture de ces documents s'est faite en connaissance du contexte législatif et réglementaire général en vigueur en Tunisie (orientation et objectifs des réglementations urbaines successives, portée des textes). Il est utile de rappeler que « l'administration, principal auteur de la gestion et de la production du cadre bâti, fonctionne et intervient selon une logique propre à ses structures. Elle contrôle, décide et produit [ses] normes techniques et juridiques »⁶⁴ qui lui serviront à motiver les réponses aux demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de bâtir, de lotir...). Rappelons que « la législation tunisienne en matière d'urbanisme prend ses sources dans la législation française, les sources arabo-musulmanes ayant été effacées ou *marginalisées* au moment de l'établissement du Protectorat. Le régime politique instauré en 1881 a engendré une véritable rupture dans la façon d'organiser l'espace et en même temps de dire le droit »⁶⁵. J'ai donc cherché à comprendre comment les gens de Tozeur ont appréhendé ces règlements, puis à mesurer le décalage entre les pratiques guidées par ces législations et celles, plus anciennes, des règles d'urbanisme assujetties aux principes de la loi religieuse⁶⁶, et enfin de voir à partir de quel(s) registre(s) les habitants légitiment leur façon de faire (voir Partie 3).

Notons également que le document de septembre 1999 présente un historique de la Ville de Tozeur [pp. 26-29], contribuant ainsi à véhiculer une « histoire officielle » du site, fournissant une chronologie à laquelle renvoient les techniciens des services techniques. Cette histoire n'étant pas comparable avec les différentes informations que j'ai pu recueillir par enquêtes et n'ayant pas pu rencontrer les auteurs du document, je n'ai pu déterminer les bases à partir desquelles l'historique a été reconstitué – si ce n'est les nombreuses ressemblances avec la chronologie établie par du Paty de Clam en 1890⁶⁷.

C.4.b. Les registres municipaux de la Ville de Tozeur

J'ai eu accès au registre municipal des permis de bâtir. Ce registre est organisé en cahiers, par année civile. Le responsable du service technique (ou son adjoint) consigne les informations suivantes : nom / prénom du dépositaire, la date de dépôt du dossier, sa consistance succincte

64. HAFIANE A., *Des références conceptuelles de l'habitat informel*, intervention au colloque « Patrimoine, tradition, modernité », UPA Grenoble, 1989.

65. COMETE ENGINEERING, *Réforme de la pratique d'élaboration et d'approbation des plans d'aménagement urbain*, étude pour le ministère de l'Équipement et l'Habitat, DGATU, 1990.

66. Les principales sources sont les contributions de VAN STAËVEL J.-P. : *Droit mālikite et habitat à Tunis au XVI^e siècle, conflits de voisinage et normes juridiques d'après le texte du maître-maçon Ibn al Rāmī*, Institut Français d'archéologie orientale, 2008, 694 p. ; et M'HALLA M. : *La médina, un art de bâtir*, Africa ATP n°12, 1998.

67. Du PATY de CLAM, *Fastes chronologiques de Tozeur*, 1890.

(« construction d'une maison », « garage », « agrandissement » ou « surélévation ») et la réponse apportée par la Commission technique municipale (qui siège en moyenne à chaque quinzaine).

Ni la demande (formulée sur papier libre), l'attestation de propriété (pièce constitutive du dossier) ou les documents graphiques n'ont pu être consultés, pour des raisons de « confidentialité ». Il n'a été permis qu'un traitement statistique des informations. À l'exception minime de quelques cas, je n'ai pas pu corrélérer avec suffisamment de précision le nom du demandeur, sa position sociale et la localisation géographique, par méconnaissance de tous les noms patrimoniaux mentionnés et de leur histoire respective. Il n'a pas non plus été possible d'affiner les monographies par ces informations. Par exemple, il n'a pas été possible de retrouver les éventuels permis déposés par les personnes enquêtées [les dossiers déposés pour Bled El Hadhar H4 ou Hawadef H7 par exemple].

J'ai cependant pu traiter ces informations par année, à l'aide des filtres suivants : localisation géographique de la demande (selon le découpage administratif du territoire de Tozeur), nature de la demande, et réponse apportée (accord, refus, sous condition). L'objectif était d'analyser la nature même de la demande en fonction de l'emplacement, mais également de comparer les réponses municipales à des demandes similaires, en fonction de l'emplacement de la demande. Je présupposais que le territoire de la Ville de Tozeur n'est pas homogène, pas plus que ne l'est l'appréciation municipale portée à la demande. L'impact local des différentes réglementations urbaines aurait restreint les marges de manœuvre des habitants (différemment suivant les quartiers et suivant les époques) et les aurait poussés à trouver à chaque cas des solutions adaptées : une réponse spécifique à un contexte spécifique. Les résultats de cette enquête sont restitués plus en détail dans la partie 3 (chapitre XIV. Impacts de l'urbanisme réglementaire).

C.4.c. Les données statistiques

Certaines informations statistiques sont fournies par l'institut de la statistique (INS). Non nominatives et produites à l'échelle de sites administratifs (secteur, gouvernorat), ces informations n'ont fourni qu'une vision globale et statistique du site, gommant toutes les disparités que les monographies ont pu soulever.

Le recours aux informations des trois principaux recensements de la population et de l'habitat (RGPH de 1966, 1975 et 1994) permet de situer les monographies par rapport à trois échelles : celle de Tozeur (échelle locale), celle du Jérid (régionale) et par rapport au contexte de la Tunisie (dimension macro). Il ne s'agit ni de comparaison, ni de positionnement relatif, et je me suis bien gardé d'en tirer une représentativité quelconque, compte tenu de la diversité des situations, des populations et des quartiers que nous avons observé.

Les informations « déclaratives » (celles que déclare l'occupant interrogé) renseignent sur les différentes professions exercées par les membres du « ménage » (au sens de la définition

statistique du terme), le taux d'emploi féminin, le nombre d'enfants par couple... mais aussi le nombre de pièces d'habitation affectées au ménage, la date de construction de l'habitation.

Les informations « normatives » (celles que relève l'enquêteur) font références à des définitions communes pour toute la Tunisie. Ces rubriques concernent la présence (ou non) de « commodités et équipements » (raccordement aux réseaux électrique et eau, mais aussi le taux d'équipement en téléphone, télévision, automobile...), de « lieux spécifiés » (sanitaires, « salle d'eau », « cuisine ») et la catégorisation du logement (maison arabe, villa, appartement, rudimentaire, autre).

Par ailleurs, n'ayant eu accès qu'aux synthèses publiques, j'ai rarement pu rendre les différentes données statistiques homogènes et cohérentes entre elles. Suivant les recensements et les catégories, les données sont fournies à l'échelle soit de la ville soit du gouvernorat, rendant impossible toute méthode comparative fiable.

C.4.d. Les fonds d'archives

Les principales archives consultées ont été celles du fonds militaire de l'armée française⁶⁸, qui proviennent essentiellement de la campagne de 1881 (établissement du Protectorat). Ces archives, en particulier le fonds 2H29-8 *Etude sur Jérid – 1885*, peuvent être couplées avec les rapports établis par les contrôleurs civils représentant l'administration française, dont l'étude de Paty de Clam. Ils fournissent des informations diverses et éparées sur l'état du Jérid au tournant du XX^e siècle : économie générale, population, type d'habitat... Les autres archives militaires consultées sur des périodes plus récentes ont livré peu de renseignements utiles pour notre sujet d'étude. Malgré leur caractère éparé, ces sources ont servi à positionner le point de départ, par les descriptions du contexte général qu'elles proposent à partir du point de vue d'une puissance colonisatrice.

68. La liste des fonds consultés au SHAT est donnée en annexe I – *Bibliographie*.

X. CONSTRUIRE L'ENQUÊTE DE TERRAIN

Au cours de ce chapitre, je vais dans un premier temps décrire l'enquête, de sa construction théorique initiale à son déroulement sur le terrain. Je préciserai les outils mis en place : la sélection du corpus, les fiches d'enquêtes, et les informations à collecter. Puis j'aborderai les difficultés liées à l'enquête.

A. DÉFINIR LE CORPUS

A.1 Les entrées du corpus

A.1.a. La base du corpus : l'habitat vernaculaire

La définition du corpus est liée aux questions de recherche : analyser les dynamiques des transformations de l'habitation à Tozeur. Les cas particuliers des logements sociaux ou d'accession sociale et de la promotion ont été délibérément écartés, pour deux raisons : leur récente apparition dans le paysage local, et les biais qu'ils introduisaient dans le processus réflexif. Dans le premier cas, les contraintes institutionnelles (et la standardisation du logement) influent de manière décisive et souvent irréversible sur les modes de production. Dans le second cas, l'occupant n'est ni concepteur ni réalisateur de son logement, qu'il finance seulement.

À Tozeur, les premières opérations d'accession sociale ont été menées dans les années 1975 (si l'on excepte les quelques rares opérations des années 1960, insignifiantes en nombre de logements produits et particulièrement excentrées comme celle de Bou Liffa). Elles résultent de logiques propres extérieures aux groupes étudiées, de phénomènes englobant imposant cette logique propre aux comportements des individus et des différents acteurs rencontrés. Lors de l'étude de 1991¹, j'avais déjà pu mesurer la rigidité de ce cadre bâti standardisé. Le processus de transformation des logements en accession sociale est fait sous contraintes, sous contrôle des institutions publiques – bien qu'il soit sensible et visible dès la livraison des opérations. Les logiques centralisées et figées des planifications urbaines montrent, à chaque intervention, leur déconnexion des enjeux locaux autant que les visées modernistes qu'elles véhiculent. Les planifications sont beaucoup plus qu'un simple outil efficace de coordination économique. De

1. ABACHI F., *Tozeur, La ville enfouie ou les banlieues oubliées*, 1991.

nombreux ouvrages traitent ce sujet, qu'ils soient écrits par des planificateurs² ou par des observateurs critiques³, Se limitant essentiellement aux répercussions sur l'espace urbain (pour les études consultées), peu évoquent l'étendue des champs d'actions et des conséquences des institutions forgées par l'Etat.

Au niveau local, cette production formelle de l'habitat transmet un message, ne le contestons pas. Elle est porteuse d'un projet de transformation sociale et économique, porteuse de choix et de réorientations politiques fondamentales, d'une inscription qui déborde largement le cadre du logement. Les gestionnaires ont trop souvent cru que le logement pouvait « jouer un rôle pédagogique important dans le passage de l'homme rural au citoyen urbain, [...], du traditionnel au moderne »⁴, quitte à passer sous silence toute la production informelle en la présentant comme un « anachronisme du système urbain »⁵. À ce titre, l'établissement des programmes de logements en accession sociale et la classification de différentes opérations (« très sociale », « sociale », « économique », « standing »...) comme principale structuration de l'offre nouvelle en logements définit les instruments d'incitation à une nouvelle structuration sociale, basée sur les capacités financières mobilisables plus que sur le relationnel local qu'elle nie. Elle structure le rapport à l'argent dans une économie locale récemment monétisée, une procédure dont la FAO indiquait les risques sous-jacents dès 1977⁶. Lire les dynamiques internes mises en place par les familles, en réponse aux évolutions de leur environnement, à travers ce prisme déformant du rapport à l'argent et à l'économique et dans un temps aussi court (depuis 1975) et dans un contexte aussi contraignant, est peu porteur et peu éclairant par rapport à la problématique soulevée dans cette étude – même si elles dévoilent par ailleurs d'autres larges pans de l'expérience des acteurs sociaux.

Pour ces raisons, le corpus est limité à l'habitat vernaculaire auto-produit sur le site de Tozeur : un habitat du moins auto-construit, sinon auto-géré. Dans le cas d'un habitat auto-construit, l'occupant conçoit et construit son habitation, à l'aide de ressources internes au groupe. Dans le cas d'un habitat auto-géré, l'occupant conçoit (ou influence sur la conception), tout en gérant le chantier (calendrier, dispositions financières...) et les relations avec les acteurs intervenants extérieurs au groupe (acteurs techniques, institutionnels...). Ces deux entrées permettent

2. Voir les travaux de l'ARRU : *Projet d'observatoire sur l'habitat*, 1985 ; et les publications de BOUBEKEUR S. : *Economie de la construction à Tunis*, 1987.

3. Citons les travaux de NAVEZ-BOUCHANINE F., *Habiter la ville marocaine*, 1991-1997 ; SOUAMI T., *L'institutionnel face à l'espace auto-produit, histoires d'une possible co-production de la ville, l'exemple du Sud de l'Algérie*, 1999 ; REMY J. & VOYE L., *Ville, ordre et violence, formes spatiales et transactions sociales*, 1981 ; BADUEL P.R., « La production de l'habitat au Maghreb » et « Habitat et polarités structurales », 1986...

4. NAVEZ-BOUCHANINE F., *Habitat et différenciation sociale*, 1981.

5. BOUZERFA-GUERROUJ, « Le mode d'habiter dans les manuels scolaires », *Patrimoine, tradition, modernité*, colloque UPA Grenoble, novembre 1989.

6. Extrait du Rapport FAO 1977 – Tunisie : « Au fur et à mesure que l'argent entrera dans la dynamique familiale, changeront les motivations matrimoniales, l'appréciation de la terre, les aspirations, les besoins, les valeurs. L'argent modifiera les rapports entre les membres de la même famille, jusqu'à la philosophie de la vie ». : ATTIG Y., BEN OTHMAN M., LAUWERS C., VAURS R., *Cas d'application par les méthodes des effets et des prix, Analyse des Projets Agricoles. Tunis (Tunisia)*

d'approcher les structurations de la territorialité locale, du jeu des différents acteurs internes et externes au groupe, mais aussi la manière dont les pratiques constructives s'ordonnent dans l'espace et le temps. L'analyse des constructions successives livre les repères, ces mêmes bases à partir desquelles se dégage une identité. Les modalités de définition d'un territoire (l'habitation, le groupe de maisons, le quartier...) sont des zones de références, une affirmation de la présence. Les processus d'aménagement de l'espace, d'appropriation, de « privatisation » traduisent les modalités d'interaction sociale, ses variations locales, son évolution dans le temps.

A.1.b. Les entrées du corpus

Trois entrées principales ont été sélectionnées. La première porte sur un habitat ancien, non transformé et antérieur à notre période d'étude (construit avant 1940), afin de délimiter un état de départ. Il s'agit des quelques habitations « abandonnées » (famille migrante, problèmes de succession, transformation en musée ou décors de cinéma...). La deuxième entrée traite d'un habitat récent : le cas de maisons neuves (ou achevées il y a peu) pour saisir la production actuelle du cadre bâti. Il peut s'agir soit d'une habitation antérieure complètement rénovée (sur un existant démoli), soit d'une construction dans une implantation récente (à urbanisation spontanée ou planifiée). La troisième entrée, de loin la plus importante en quantité, englobe toutes les habitations ayant subi des transformations depuis leur édification – peu importe sa date de construction, à partir du moment où il est possible de reconstituer le processus de transformation au cours de la seconde partie du XX^e siècle.

La seule condition restrictive était que toutes ces habitations à étudier soient situées dans l'actuel périmètre administratif de Tozeur. Le statut de l'occupant est ici secondaire : ces maisons peuvent être louées à des habitants de Tozeur, sous réserve qu'ils puissent évoquer (avec l'aide éventuelle du propriétaire) l'histoire de l'habitation et ses transformations successives. Ont donc été extraites du corpus les locaux transformés en un usage autre que pour l'habitation (tels que ces villas transformées en boutique d'artisanat ou en cafés le long de l'avenue Abou'l Kacem Chebbi).

La définition de l'emprise {maison / maisonnée}

L'emprise que j'ai retenu comme « pertinente » est celle de la parcelle bâtie : elle autorise une lecture typologique et anthropologique de l'habitat, mais aussi une lecture de la relation entre cet habitat et son environnement immédiat. Cette parcelle bâtie est celle « définie par les habitants », et non celle d'un parcellaire cadastral et/ou administratif (l'accès aux registres cadastraux ayant été refusé). La structuration de la maisonnée est celle des personnes vivantes et résidentes de façon quotidienne sur cette parcelle. Les liens de parenté entre ces personnes renseignent la structuration de la famille occupante.

Cette définition préalable à l'enquête de terrain a très vite posé des problèmes dans l'approche diachronique. Les restitutions chronologiques montrent bien que l'emprise actuelle ne

se superpose pas à l'emprise antérieure, pour des raisons de morcellements, d'héritages... La maisonnée également ne se superpose pas à celle antérieure (décès, mariages, départs de membres...). Pour ces raisons, « l'emprise » de l'habitation est « celle qui apparaissait le plus longtemps au cours de notre période temporelle 1940-2000 ». Puis, les modifications apportées à cette emprise ainsi définie et les raisons de ces modifications et ses dates ont été consignées. Dans un certains nombre de cas, j'ai ainsi pu reconstituer la « grande maison d'autrefois », cette demeure idéalisée à laquelle certains habitants faisaient référence.

A.2 La répartition des relevés et enquêtes

Le nombre prévisionnel de relevés et entretiens

L'une des premières étapes a été de calibrer le travail sur terrain, en comparant l'objet de l'étude au regard du produit d'autres recherches similaires menées sur des sites semblables au nôtre (taille de ville, nombre d'habitants...) – et à la disponibilité envisagée sur le site ⁷. Il est ressorti de cette comparaison qu'une cinquantaine de relevés permettrait d'atteindre le niveau d'exigences et de précisions souhaité. Un nombre supérieur de relevés aurait certes livré plus d'exemples singuliers, mais je supposais que la redondance d'informations qui se serait produite à partir de ce seuil n'aurait apporté aucune valeur ajoutée à la collecte. Compte tenu du temps prévisionnel alloué à chaque relevé (de trois à quatre jours), cela représente entre neuf mois et un an de présence continue sur place.

Ces relevés devaient être complétés par des entretiens avec les représentants des trois générations successives habituellement présentes dans l'habitation : grands-parents, parents, jeunes adultes. J'avais déjà pu observer sur d'autres sites la présence fréquente des trois générations au sein de la même habitation ⁸, le présupposé était de la retrouver à Tozeur, au moins dans la majorité des cas. Cela indiquait un total prévisionnel d'environ cent cinquante entretiens ⁹. Dans la mesure du possible, au moins un entretien par tranche générationnelle devait être effectué par relevé. Je prévoyais également d'autres discussions formelles (sous forme d'entretiens semi-directifs) et informelles avec des acteurs de la société civile, du secteur de la construction, des administrations locales, pour appuyer et nuancer les informations recueillies lors des entretiens.

7. Voir, par exemple, la cinquantaine de relevés livrés par l'étude de B. HUET. et S. SANTELLI sur Mahdia (de 1973 à 1979, publication d'UPA 6 – Belleville). Toujours sur Mahdia, l'étude plus récente à laquelle j'ai participé (menée conjointement entre l'ÉAN et l'ÉNAU de 1999 à 2000, *Mahdia, une médina en transformation*), n'a retenu que 31 exemples sur la cinquantaine de relevés effectués par les étudiants. Le fonds documentaire sollicité par M. Eleb et A. Debarre dans leur étude *Architecture de la vie privée* (1989) ne retient qu'une cinquantaine d'édifices pertinents.

8. J'avais pu l'observer au cours des relevés effectués lors des études d'architecture ITAAUT (1985 à 1991), puis au cours de l'activité professionnelle.

9. A titre purement informatif, l'enquête de N. HAUMONT réalisée en 1974 sur *Les pavillonnaires* totalise 300 entretiens environ répartis sur 9 sites différents. S. HAMZAOUI, dans son enquête de 1968 sur les « changements entraînés par l'occupation de logement modernes » sur les modes de vie avait interrogé une cinquantaine de ménages sur le premier site et une trentaine dans le second.

Typicité et situations typiques

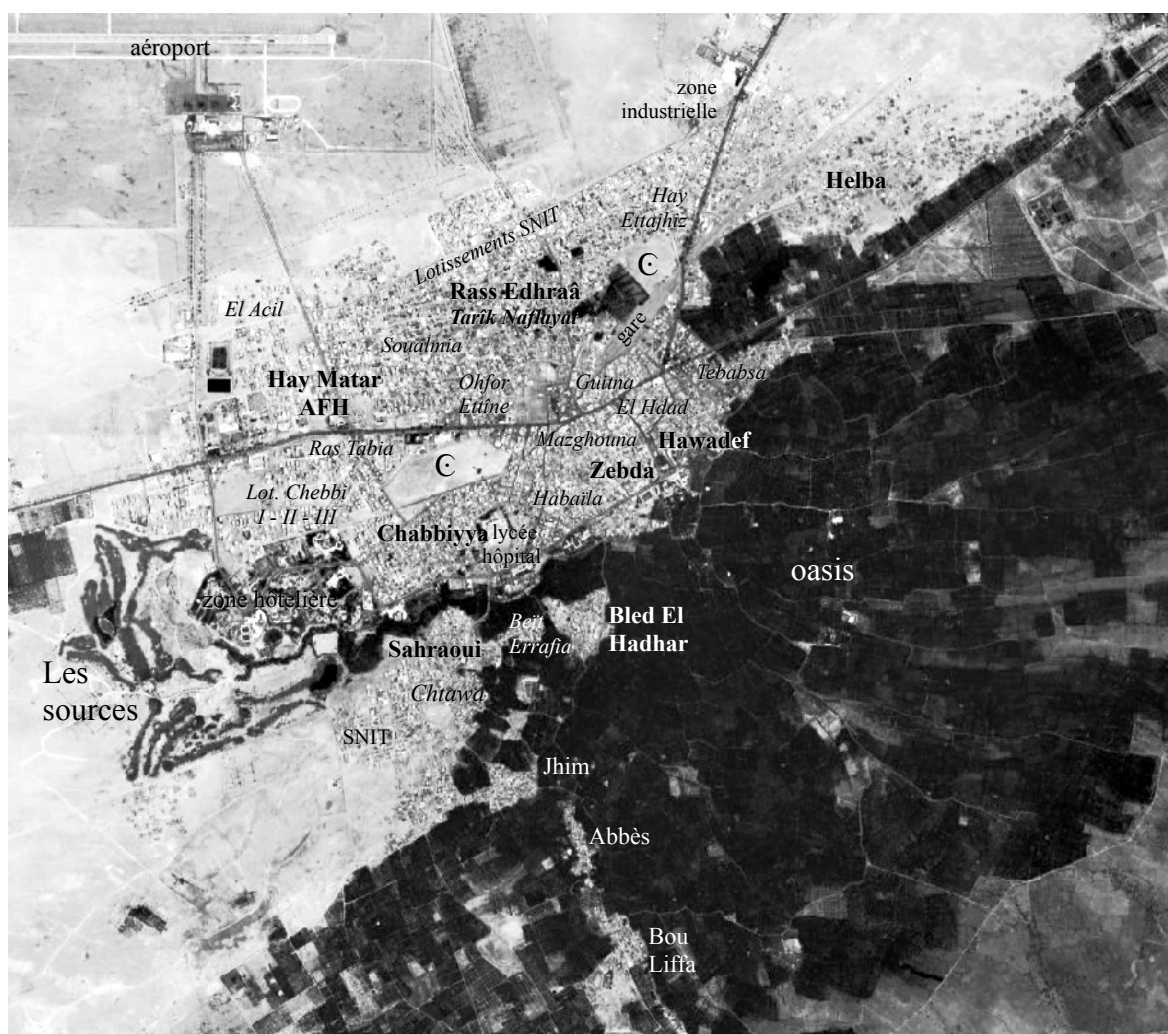
La démarche retenue était de relever, parmi les habitations construites sur le site de Tozeur, un certain nombre d'exemples permettant de restituer et d'expliciter les dynamiques de transformations de l'espace domestique, au regard des mutations socio-familiales. J'avais émis l'hypothèse que cette cinquantaine de relevés aurait permis de recueillir la majorité des informations nécessaires à notre enquête, sous réserve qu'ils s'agissent de cas prélevés dans les situations typiques locales. Cela ne signifie pas que les exemples traités soient en eux-mêmes typiques, ou représentatifs de l'habitation de Tozeur. Cela signifie simplement qu'ils portent, chacun séparément, un certain nombre de traits intelligibles et caractéristiques de la situation typique dont ils sont extraits. Cette recherche de répartition des intentions de relevés sur l'ensemble du site ne visait qu'à établir un guide de travail, et non une représentativité de la situation domestique à Tozeur, ou son aperçu.

Une première répartition prévisionnelle des relevés sur l'ensemble du site a été élaborée, avant le démarrage de l'enquête. Un certain nombre d'informations a été collecté à l'échelle du découpage administratif du site. Combien d'habitants, quelle croissance démographique par zone administrative ? Quels sont les zones en évolution démographique, en cours de densification de logement ? Combien de logements, quelle densité par zone ? Ces données sont-elles comparables entre zones ? Quel type d'habitat dominant pour chaque quartier : groupé, isolé, intermédiaire ? Quelle mixité dans les types d'habitat ?

Selon une telle approche, le site de Tozeur n'est pas considéré comme une entité urbaine homogène et constante – ce qu'elle n'est pas pour de nombreux d'écrits faisant état de dissensions entre quartiers, distinguant les histoires locales de peuplement, les typologies d'habitat, les modes de développement des quartiers... L'objectif de ces questions était justement de sortir des discours que contenaient ces écrits, de leur aire d'influence, des représentations qui en découlent. Je cherchais à gommer les *a priori* liés aux termes « ancien / récent », « sédentaires oasisiens / bédouins nomades », « extension récente / lotissement / spontané »... L'intérêt de ces questions résidait dans la distanciation qui pouvait se mettre en place : les différentes zones ne devenaient que des chiffres, des valeurs numériques des ratios (taux de croissance, de peuplement...), qu'il fallait interroger sur place. Précisons que ces données statistiques (du moins celles accessibles au grand public) ne sont pas suffisamment précises pour établir un échantillonnage représentatif préalable, que ce soit pour les relevés (typologie ou forme d'habitat, date de construction...) ou pour la population à interroger (statut social, familial, ancienneté de la présence sur le site...). Les séries fournies ne permettaient aucune sélection croisée de composantes caractéristiques de la population et de l'habitat.

Dans ce contexte, la première approche du site global de Tozeur est fournie par le recoupement de trois recensements successifs, choisis pour leurs données similaires (1966, 1984 et 1994). Les informations consultées étaient exclusivement statistiques : ménage, logement, et

quartier sont des catégories définies par l'INS. Selon ces définitions, un « quartier » est une zone géographique correspondant au découpage administratif de la ville, un « logement » est une habitation disposant d'une entrée autonome et un « ménage » est un groupe d'une ou plusieurs personnes, parentes ou non, vivant sous un même toit et prenant en général leur repas en commun.



III. 190: localisation des différents quartiers de Tozeur (indications portées par mes soins, clichés GoogleEarth 2010)

Les tableaux suivants donnent une répartition temporelle des dates de construction, le nombre d'habitants par secteur administratif de Tozeur (par recensement) et le nombre de logements recensés par secteurs.

Secteurs	Avant 1940	1941 à 1955	1956 à 1971	1972 à 1986	1987 à 1994	Achèvement en cours	Total
Gouvernorat de Tozeur	15,1 %	3,3 %	11,6 %	32,1 %	35,7 %	2,6 %	100 %
Gouvernorat de Gafsa	5,7 %	2,9 %	21,1 %	46,3 %	22,8 %	1,1 %	100 %
Sud-ouest Tunisie	7,7 %	3,0 %	18,6 %	41,5 %	27,6 %	1,5 %	100 %
Tunisie	8,2 %	3,5 %	16,2 %	44,2 %	26,4 %	1,5 %	100 %

Tableau 1: ancienneté de la construction par période (source : INS 1994, données par gouvernorat)

Il est fait état d'une part non négligeable de logements bâtis avant 1940. C'est pour nous un indicateur précieux : au moins un logement sur cinq aurait été fondé avant 1955, autorisant ainsi notre première entrée « habitat ancien ». La production du cadre bâti est également plus étalée à Tozeur que dans les autres régions : seuls deux logements sur trois ont été construits depuis 1972, mais la production récente est supérieure au taux de renouvellement du cadre bâti (2 %). Les quelques exemples comparatifs avec notre deuxième entrée « habitat récent » sont existants sur le site.

Le rythme des constructions pour la période 1960-2000 est sensiblement inférieur à celui de la Tunisie, mais supérieur à ceux des autres gouvernorats du Sud tunisien pour la période 1980-2000. Cela regroupe la majeure partie de la production immobilière locale, notre troisième entrée. Cela ne signifie pas que des périodes spécifiques d'intervention ou que des modalités de reconstruction en site propre n'existent pas à Tozeur. Cela signifie simplement qu'elles sont moins lisibles par les relevés statistiques, ou concordantes avec les cycles locaux de renouvellement immobilier. Cet étalement est peut être dû à une sensibilité moindre aux sauts technologiques ou aux changements de paradigmes d'habiter, mais il est probablement d'autres raisons qu'il faudra mettre au jour.

Le site de Tozeur a ensuite été découpé en huit secteurs, regroupant les différents quartiers administratifs selon des particularités communes et partagées, selon des caractéristiques urbaines homogènes, suite aux grandes lignes dégagées lors de la visite en 1996.

Les quatre premiers secteurs (A, B, C et D du tableau 2 ci-après) sont des quartiers d'habitat dense. Ce sont quatre ensembles urbains anciens, au développement antérieur aux poussées démographiques et aux sédentarisation d'après-guerre (1950), mais comportant une part non négligeable de constructions récentes. Les quartiers A, B et C sont déjà mentionnés sur le plan schématique levé par G. COMBES en 1924¹⁰, leurs limites sont marquées par des voies à forte circulation. Le secteur C est composé des villages oasiens autonomes, également mentionnés en 1924 et répertoriés dans les registres fiscaux de la fin du XIX^e siècle. Le périmètre cultivé de l'oasis contraint les extensions latérales de ces villages.

Les secteurs E et F sont des périmètres d'extension urbaine récente, contenant à la fois des implantations spontanées, des opérations de logements sociaux et quelques lotissements municipaux. Le secteur G est exclusivement une zone de sédentarisation d'une des fractions Rakârka Ouled Sidi Abid, depuis la fin des années 1960. Le secteur H est composé des zones de lotissements municipaux réalisés par les aménageurs publics et agences foncières, à partir des années 1975. Ces quatre derniers secteurs ont en commun une faible densité de l'habitat, une

10. COMBES, 1928, *Tozeur et le Djérid, monographie touristique*. Il s'agit du premier levé mentionnant les noms des différents secteurs de Tozeur, mentions n'apparaissant pas sur le plan de Gendre de 1904 par exemple. Les plans de Combes et de Gendre sont restitués en annexe VI *Relevés architecturaux*.

absence de limites naturelle à l'extension, mais ne partagent ni les populations résidentes, ni les typologies, ni les modes d'établissement.

Secteurs	Nb habitants 1966	Nb habitants 1984	Nb habitants 1994 (estim°)
A : Zebda, Mazghouna, Habayla	5 166 37 %	6 221 23 %	7 500 21 %
B : El Hawadef – Guitna (inclus <i>Tebabsa, Erramria, El-Hdâd, malâgi Guitna</i>)	4 846 35 %	5 765 21 %	6 000 17 %
C : villages oasiens : Bled El Hadhar (inclus <i>Baït Errafi'a</i>), Bou Liffa, Abbès, Jhim,)	2 657 19 %	2 862 11 %	3 200 9 %
D : Chabbiyya et avoisinants (inclus « villas hôpital »)	1212 9 %	2 651 10 %	3 850 11 %
E : Extensions villages oasiens : Sahraoui, Chtawa ¹	/	1 935 7 %	3 200 9 %
F : Hay Nahda (<i>dito "Rass Edhraâ tariq Naflayât"</i>), inclus Ohfor Ettine, SNIT 1985, 1991, hay Ettajhiz) ¹	/	4 882 18 %	6 550 18 %
G : Rass Edhraâ (<i>dito "Helba"</i>) ¹⁻²	/	1 321 5 %	3 000 8 %
H : AFH Hay Matar (inclus Ras Tabia, Soualmia, lot. Chebbi, El Acil) ¹⁻³	/	1 585 6 %	2 700 7 %
Total population Tozeur	13 881	27 222	36 000

Tableau 2: répartition du nombre d'habitants par quartier administratif (sources : INS-RGPH)

Note 1 : Les quartiers non recensés en 1966 étaient classés « hors périmètre communal » et comptabilisés dans le secteur rural du gouvernorat de Tozeur (décompte séparé non disponible).

Note 2 : le quartier administratif intitulé « Rass Edhraâ » correspond au site localement dénommé « Helba ». De même, « Hay Nahda » correspond principalement à la zone d'habitat spontané dite « Rass Edhraâ – *tariq Naflayât* ». Il s'agit d'une inversion administrative des appellations toponymiques locales, sur laquelle je n'ai pas obtenu d'explications valables.

Note 3 : la Cité Matar – *Hay Matar* englobe tous les lotissements municipaux, créés à partir par l'AFH à partir de 1975 (PAU de 1977 et suivants).

Selon ces données statistiques, les variations en poids de population entre le recensement de 1984 et les estimations fournies pour 1994 permettent de voir que, *par quartier administratif*, la répartition (en %) des habitants reste sensiblement identique entre le recensement de 1984 et l'estimation de 1994. Pas un quartier n'émerge plus qu'un autre au niveau croissance ou expansion démographique : l'accroissement de la population est donc le même pour les différents sites de Tozeur. Considérant le ratio nombre d'habitants / nombre de logements, les pourcentages entre répartition de population et répartition de logements sont similaires à la date de 1984 (données détaillées non disponibles pour 1994). Est-ce pour autant que les taux d'occupation des logements sont sensiblement les mêmes entre quartiers ? et que la définition de l'objet « habitation » est homogène entre ces quartiers ? L'approche statistique masque les éventuels écarts de composition familiale entre quartiers (ici nucléaire, ailleurs élargie), mais elle montre également la faible amplitude de ces écarts, qu'elle ne consigne pas.

Une répartition des relevés par quartiers : l'aide des données statistiques

Nous avons ensuite pondéré chaque secteur par le nombre de logements recensés en 1984.

Secteurs	Nb logements 1966	Nb logements 1984	Nb relevés (estim°)
A : Zebda, Mazghouna, Habayla	1 201 37 %	1 014 24 %	12
B : El Hawadef – Guitna (inclus Tebabsa, Erramria, El-Hdâd, malâgi Guitna)	1 127 35 %	936 22 %	11
C : villages oasiens : Bled El Hadhar (inclus Bait Errafi 'a), Bou Liffa, Abbès, Jhim,)	618 19 %	417 10 %	6
D : Chabbiyya et avoisinants (inclus « villas hôpital »)	282 9 %	448 10 %	5
E : Extensions villages oasiens : Sahraoui, Chtawa	/	259 6 %	3
F: Hay Nahda (dito "Rass Edhraâ tariq Naflayât"), inclus Ohfor Ettine, SNIT 1985, 1991, hay Ettajhiz)	/	721 17 %	8
G: Rass Edhraâ (dito "Helba")	/	210 5 %	2
H: AFH Hay Matar (inclus Ras Tabia, Soualmia, lot. Chebbi, El Acil)	/	286 7 %	3
Total logements Tozeur	3 228	4 291 Δ_L: 33 %	± 50

Tableau 3: répartition du nombre de logements par quartier administratif (sources : INS-RGPH)

Cette répartition m'a conduit à envisager plus de la moitié des relevés en sites anciens (préexistants au recensement de 1966), un cinquième des relevés en sites oasiens (inclus extensions directes). Une proportion d'un quart de logements est située en « quartiers récents », c'est-à-dire inexistantes au recensement de 1966, qu'ils soient spontanés ou lotissements.

Secteurs	Caractéristiques générales	Secteurs	Nb relevés (estim°)
Site Tozeur	Quartiers « anciens »	A – B – D	28 56 %
Villages oasiens	Quartiers « anciens » et extensions	C – E	9 18 %
Extensions	Quartiers « spontanés » et lotissements	F – G – H	13 26 %
			± 50 relevés

Tableau 4: répartition prévisionnelle des relevés par site

Nous aborderons dans la section suivante les modalités pratiques des relevés et des entretiens. Nous évoquerons en particulier sous quelles conditions la répartition initialement envisagée a été maintenue.

A.3 Les fiches d'enquêtes

A.3.a. Les items aide-mémoire

Préalablement aux séjours sur terrain, une liste indicative d'éléments significatifs à questionner au cours de la discussion est établie. Ces items aide-mémoire et un facsimilé des fiches d'enquêtes sont reproduits en Annexe IV *Fiches d'enquêtes*, tels qu'ils ont été conçus en 1996-1997. Ces items ont porté à la fois sur les éléments à relever (informations à obtenir et les modes de sollicitation adéquats), et sur les conditions de leur interprétation (éléments à exploiter et à extraire des conversations). Quatre aide-mémoire ont été élaborés. Le premier « renseigne le ménage enquêté ». Le deuxième fournit les informations relatives au « cadre bâti du logement (relevés architecturaux des espaces du logement et métamorphoses) ». Le troisième traite de « l'occupation du logement (relevé des modes d'habiter et pratiques des espaces) ». Le quatrième aborde « le quartier habité et l'espace urbain immédiat (situation et perception) ».

Ces aide-mémoire ont été construit comme un guide ouvert. Ce mode d'entretiens semi-directif est privilégié dès le départ, car il « favorise le discours découverte sur le mode exploratoire, sur un axe thématique, [et] fait construire le discours par l'habitant »¹¹. Cela donne une chance aux personnes interrogées d'exprimer les aspects qui leur paraissent importants, charge à l'enquêteur de rebondir sur certains points.

Retour critique sur les aide-mémoire

L'intérêt de ces items était d'aborder la diversité des situations à lire : il fallait sortir du développement urbain et des questions relatives à l'habitat, pour relativiser le l'habitat « traditionnel » ou « ancien », questionner la durabilité des pratiques et leur conjoncture... Il fallait poser la diversité de l'observable comme point de départ, pour pouvoir rendre compte des différences. Mais il fallait aussi apprendre à considérer la mémoire comme un objet à étudier (et redresser les biais de l'archive), à relativiser les discours sur « l'habitat indigène » selon leur origine et leur portée...

Ces aide-mémoires ont été support de nombreuses discussions (au cours des séminaires doctorants à l'IRMC par exemple). Cela a permis de valider l'importance de certains aspects évoqués : aspects langagiers (les noms des lieux, distincts de ceux employés ailleurs dans le monde maghrébin et arabe, laissaient envisager un particularisme des objets locaux), aspects méthodologiques (les difficultés d'une approche diachronique sur deux échelles de transformation distinctes : espace domestique et espace social) et aspects parenté / relationnel (qu'est-ce qu'une *famille* lorsque l'habitat se morcelle ?). Cela a également permis de recadrer certains termes : la *maison individuelle* de l'architecte n'est qu'une des catégories de la *maison familiale* du sociologue...

11. BLANCHET A., GOTMAN A., *L'enquête et ses méthodes*, 1992.

Écris au début de la recherche, ces items contenaient bon nombre d'*a priori*, de présupposés silencieux qui organisent le regard. Je m'en suis rapidement rendu compte sur le terrain. Evoquer les « espaces *centralisants*, les espaces d'eau, les espaces à connotation *privative* ou personnalisés », c'était présupposer leur existence, c'était partir à leur recherche. La « description du logement » présupposait une certaine catégorisation : la mienne. Les « valeurs » évoquées présumaient de *mon* appréciation des objets étudiés : était-elle comparable à celles des habitants, des autorités ? C'était également présupposer que ces données étaient disponibles et transmissibles à l'enquêteur. Il en est allé autrement : les questions sur les salaires, la reconnaissance des éléments féminins dans une généalogie descriptive, ou le degré de connaissance des textes règlementaires sont souvent restés sans réponse, pour des raisons différentes entre personnes interrogées.

A.3.b. Les fiches d'enquête

Pour faciliter le travail d'enquête sur terrain, ces items aide-mémoire ont été structurés en cinq types de fiches établies sur format A3, chacune étant organisée autour d'une thématique spécifique. La fiche n°1 traite de la situation de la maisonnée : composition de la maisonnée, profession des membres, origine du ménage, mode d'accession, plan général du logement et nomination des pièces. La fiche n°2 consigne le contexte de l'entretien (déroulement de l'entretien, lieu éventuel, personnes présentes, visiteurs...) et les éléments saillants de l'occupation de l'habitation (occupation générale, appréciation par les occupants, lieux et nature des principales pratiques par espace (repas, toilettes, études des enfants, réunions familiales...). La fiche n°3 décrit la pièce relevée (une fiche par pièce) : sa localisation dans l'habitation, son occupation quotidienne, ses occupants, mentionnant le relevé architectural actuel et sa description (matériaux, caractéristiques), ainsi que la restitution des états antérieurs et des améliorations souhaitées. La fiche n°4 traite de l'environnement immédiat de l'habitation : limites du quartier, degré de connaissance et parenté du voisinage, évolution du quartier, date de raccordements aux réseaux, lieux publics fréquentés...), mais aussi de l'environnement chronologique de l'habitation dans la trajectoire résidentielle des occupants (description des logements antérieurs éventuels, logement des parents...). La fiche n°5 n'est qu'une feuille blanche, permettant par son en-tête de rattacher à un relevé précis toutes les remarques d'ordre général : histoire de la famille, croquis techniques, notes prises au cours d'entretiens spécifiques...

Les relevés techniques, discours et annotations diverses spécifiques à chacun des relevés ont été consignés sur ces feuillets A3, reliés en bloc-note. Un exemple est donné en Annexe IV.

Les entretiens informels, effectués hors cadre de relevés, ont été consignés dans les petits carnets du journal d'enquête.

B. LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN : CONDITIONS D'ANALYSE ET RETOUR D'EXPÉRIENCES

Les faits socioculturels inhérents aux sociétés musulmanes maghrébines d'une façon générale et nord sahariennes en particulier rendent difficiles l'accès à un monde domestique essentiellement féminin pour un enquêteur masculin. C'est un fait que j'ai pu observer à chaque campagne de relevés. La répartition envisagée des relevés est par conséquent soumise à un accord des enquêtés et leur participation au dialogue.

Différentes modalités avaient été envisagées pour passer de relevé en relevé. D'une part, une « mitoyenneté de parenté » a été envisagée : un membre d'une habitation relevée me présente à ses parents proches habitant d'autres maisons, sans limitation géographique. D'autre part, la « mitoyenneté de voisinage » pouvait être porteuse, par les contacts établis avec les voisins au cours d'un relevé. Ces deux approches ne sont pas totalement divergentes. Rappelons le lien entre proximité de parenté et proximité spatiale dans les sociétés bédouines récemment sédentarisées, comme dans les sites anciens jéridi, un lien mis en avant par de nombreux auteurs historiens, sociologues ou anthropologues¹². Que ce soit par parenté ou par voisinage, toute opportunité d'être présenté devait être saisie – ne serait-ce que pour un entretien informel. C'est donc par un chevauchement entre les deux approches que j'ai envisagé le terrain, entre affinités et relations, entre parenté et voisinage. Il faut l'avouer, je me suis plus laissé guider par des opportunités et par le hasard, opportunité de pouvoir pénétrer dans certaines maisons et hasard des rencontres, que je n'ai cherché à rentrer dans certaines habitations particulières.

B.1 Le terrain effectué

J'ai pu mener plusieurs séjours d'enquêtes sur le site, entre 1997 et 1999, ainsi qu'une dernière visite en décembre 2000 destinée à vérifier certaines données (pas de nouveaux relevés). Ce mode de terrain, constitué de séjours longs chacun de plusieurs mois, a été plus fécond que ce celui d'un séjour continu, d'un seul tenant. Les « inter-séjours » ont été mis à profit pour relire les notes et dresser les relevés, alimenter les hypothèses de la recherche auprès de notre directeur de recherche et au sein de l'IRMC. Je retournais alors sur terrain, enrichi de ces échanges et du nouvel éclairage apporté à la problématique. Bien que discontinue, cette présence a permis une immersion dans le contexte local¹³, et d'améliorer les connaissances par le ressenti du vécu quotidien. Partageant au quotidien le cadre de vie habituel des personnes interrogées, cette longue période passée sur place a permis la constitution d'un corpus d'informations informelles relatives au vécu des gens. Mais ces longs séjours ont pour avantage la mise en place d'une confiance avec les personnes visitées, ils ont autorisé « l'enquête sur l'enquêteur », dont l'importance nous est

12. Voir entre autres ROUISSI M. : *Une oasis du sud tunisien*, 1973 ; DAKHLIA J. : *L'oubli de la cité*, 1990 ; PUIG N. : *Bédouins sédentarisés*, 2004.

13. J'avais loué la même habitation entre novembre 1998 et décembre 2000, située dans le quartier de Zebda, à la suite de contacts établis lors d'un séjour réalisé entre novembre 1997 et avril 1998.

rappelée par D. Memmi¹⁴. Cette confiance a permis, par effet miroir, de vérifier les éléments recueillis lors des premières enquêtes et discussions.

Le mode d'enquête privilégié est celui de l'observation directe. J'ai réalisé moi-même toutes les enquêtes et relevés, mené toutes les discussions, consigné les faits exprimés ici. La connaissance de la langue arabe (et des particularismes du dialecte local jéridi acquis au cours de séjours précédents) laissait envisager une restitution des entretiens plus complète que par un réseau intermédiaire d'informateurs. Observer par soi-même était de plus une condition nécessaire pour une analyse de contenu cohérente. Cela a également permis d'articuler certains aspects de la vie locale (dont ces conduites techniques « irrationnelles » évoquée au chapitre XIII).

L'objectif d'une cinquantaine de relevés a globalement été tenu, comme l'indique le tableau ci-après de localisation des relevés effectués.

Secteurs	Caractéristiques générales	Secteurs	Nb relevés réalisés	
Site Tozeur	Quartiers « anciens »	A – B – D	24	47 %
Villages oasiens	Quartiers « anciens » et extensions	C – E	15	29 %
Extensions	Quartiers « spontanés » et lotissements	F – G – H	12	24 %
			Total : 51 relevés	

Tableau 5: répartition des relevés effectués, par quartiers

En revanche, je n'ai pas pu tenir l'intention initiale des entretiens avec les représentants trois générations, effectués *par relevé*. D'une part, les trois générations ne sont pas toujours présentes dans chaque habitation, en particulier dans des habitations récemment morcelées, un phénomène que j'analyse plus loin. D'autre part, elles n'ont pas toujours accepté d'échanger, en particulier les personnes âgées – femmes comme hommes. Les entretiens avec les acteurs de la société civile, du secteur de la construction, des administrations locales ont été plus nombreux que prévus, faisant émerger de nombreuses informations. Certains acteurs ont accepté de répondre aux questions lors d'entretiens semi-directifs, mais la plupart des discussions se sont déroulées de façon informelle, au cours de rencontres « inopinées ». Ces rencontres ont permis de balayer une grande partie du champ et de recueillir quantité de propos et annotations de discussions relatifs à l'enquête.

B.1.a. Passer de relevé en relevé

Le temps d'amorce préalable au premier relevé architectural et au premier entretien formel avec des habitants a été très long dans les quartiers anciens. Une grande partie des séjours de 1997 a été mise à profit pour relever des habitations « abandonnées », vides d'occupants, ce qui m'a permis de structurer toutes les connaissances techniques et savoirs constructifs traditionnels. Cela a également permis de sensibiliser les voisins de ces habitations « abandonnées », au sujet de l'enquête, et enclencher avec eux les démarches d'autorisation [quartier de Zebda, alentours de

14. MEMMI D., 1999, « L'enquêteur enquêté, de la connaissance par corps dans l'entretien sociologique », *Genèses* n°35.

H4 *Bû Allâg*]. Il a fallu plusieurs séjours et passer par des voies détournées (une habitante du village oasien de Jhim), pour pénétrer dans une habitation à El Hawadef, puis passer aux suivantes par les liens de parenté et de voisinage.

À l'inverse, il n'y a eu aucune difficulté particulière pour pénétrer dans les habitations des villages oasiens. Une fois effectuée « l'enquête sur l'enquêteur », les habitants eux-mêmes ont aplani les difficultés d'enquête, autorisant pratiquement la réalisation d'une monographie complète de Bled El Hadhar ou de Jhim. Cela nous aurait emmené trop loin du sujet initial, mais questionne la « fermeture de l'espace domestique » : elle est manifestement distincte entre quartiers anciens extra-oasis et intra-oasis.

Bien qu'ayant rencontré quelques personnes influentes¹⁵ à Rass Edhraâ et Chtawa dès 1997, l'accès aux habitations a été plus délicat que ne le laissait supposer la première expérience menée à Helba en 1990-1991. La validation et la recommandation de ces personnes influentes et les liens de parenté n'ont pas été suffisants pour ouvrir l'éventail du choix : encore fallait-il que l'un des membres de la maisonnée ait quelques affinités avec nous. Être accepté dans le quartier est une chose, pénétrer dans les habitations en est une autre... J'ai été invité à partager des repas, mais les demandes de relevés ont poliment été décalées à des dates ultérieures : « plus tard ». Les portes ne se sont ouvertes qu'à la fin du séjour, lorsque le cercle de relations s'est densifié et étoffé. J'ai alors pu observer que les différentes habitations composant Rass Edhraâ H3 recelaient déjà l'ensemble des informations visibles ailleurs, confirmant dans ces quartiers de récents sédentarisés le principe de récurrence des observations, une fois constituée une bibliothèque de quelques éléments.

Les relevés effectués ne sont pas exploitables de la même façon. Dans certains cas, seule la cour est relevée [Hawadef H8, Mazghouna H2, Rass Edhraâ H2, Zebda H9], mais ces visites ont donné lieu à des discussions apportant des éléments complémentaires à l'enquête. Dans d'autres cas, par la disponibilité des personnes et leur confiance, les informations obtenues débordent largement du cadre de l'habitation relevée [quartier, contexte, histoires locales...]. Certains de ces cas ont donné lieu aux monographies de la première partie. Les relevés dont les informations sont estimées complètes sont ceux disposant d'une fiche « Restitution chronologique ».

B.2 Situations d'enquête

B.2.a. Les rapports avec l'enquêté

Les approches du terrain, en sciences sociales, ont ceci de particulier qu'elles sont indissociables de la relation entre enquêteur et enquêté(e)s. Comme nous le rappelle P. Bourdieu, la relation d'enquête se distingue « de la plupart des échanges de l'existence ordinaire en ce qu'elle se donne des fins de pure connaissance »¹⁶, elle ne serait rien d'autre qu'une relation sociale qui

15. Il s'agit de Si Lamine [Rass Edhraâ H3] et Haj Béchir [Rass Edhraâ H1], représentant leur communauté respective.

16. BOURDIEU P., « Comprendre », *La Misère du monde*, 1993, p. 904.

exerce des effets sur les résultats obtenus. Il est apparu nécessaire de pouvoir comprendre les effets de la relation d'enquête : percer les façades qui m'étaient données à voir (l'idéal de la maison tozeri / jéridi pour chacun des groupes locaux), pour observer la réalité et le vécu quotidien de l'habitation relevée, mais aussi l'écart avec l'idéal décliné par certains informateurs, et leurs motivations pour véhiculer cet idéal (utiliser l'enquêteur comme vecteur).

Il m'a été reproché la nature de certaines questions posées au début de notre terrain (principalement celles relatives aux activités féminines ou celles relatives aux remises en ordre des intérieurs avant notre passage annoncé). Le reproche portait de mon appartenance affirmée à cette même « société tunisienne » que les personnes enquêtées, un ensemble aux contours flous mais incluant tous les groupes sociaux du Sud tunisien. Cela signifiait, je l'ai compris par la suite, que « l'enquêteur est comme nous, gens de Tozeur ». De ce fait, je n'avais pas à poser certaines questions indécentes ou qui pouvaient être jugées indiscrettes par les enquêtés. Pour ne pas décrédibiliser mon travail, j'ai organisé les relances à partir de comparaisons avec cette « société tunisienne » dont je faisais justement partie : « à Tunis, on ne vit (vivait) pas comme ça », forçant à dessein le trait d'une jeunesse tunisoise « occidentalisée ».

Les entretiens n'ont pas pu être enregistrés, l'immense majorité des personnes l'a refusé dans les premiers temps de l'enquête (comme en 1990-1991). La restitution des entretiens s'est donc fait à partir des notes consignées sur place, dans le journal d'enquêtes et les fiches n°5 des relevés *Remarques d'ordre général*. Les modes de production du discours autant que l'exhaustivité des éléments qui le composent n'ont donc pas pu être consignés dans leur totalité. Seuls les points saillants ont été transcrits : termes et expressions employés, motifs avancés, contexte de l'entretien... À la fin de chaque entretien, je me suis efforcé de compléter les « trous » éventuels, par les informations complémentaires que je n'avais pas pu porter dans les carnets d'enquêtes

B.2.b. Pénétrer dans l'habitation

Obtenir l'autorisation d'entrée dans la maisonnée

Que de temps perdu – en apparence – pour obtenir l'autorisation de pénétrer dans l'habitation. Quand bien même l'assurance d'un rendez-vous était obtenue, une fois fixées la date et l'heure, il y a toujours une absence de dernière minute, qui empêche la tenue de l'entretien ou du relevé. Puis, sans qu'un changement de situation ne soit perceptible à nos yeux, tout se débloque un autre jour : l'accès à l'habitation était autorisé, *même en absence de l'intermédiaire*. Questionner ce fait a renseigné sur les autorités au sein de la maisonnée, les restrictions d'accès auxquelles il nous a fallu satisfaire.

Lors des premières prises de contact préalables aux relevés, je sollicitais les occupants pour « dessiner le *hûš – taḥtīt al-hûš* ». Conformément au plan d'investigations prévisionnel, étant au début du travail de terrain, les déplacements étaient alors limités aux quartiers de Zebda et El

Hawadef. Après les nécessaires présentations réciproques (et des rendez-vous souvent différés), les personnes sollicitées nous emmenaient *devant* chez elles, pour dessiner la façade extérieure de leur habitation, celle sur rue. Ils me traitaient avec égard : ils sortaient un siège de chez eux, un enfant amenait un petit plateau contenant un verre de thé, un verre d'eau et quelques biscuits secs. Une fois ce travail fait, ils me menaient dans la cour intérieure. Ils posaient alors souvent d'eux-même le siège à un endroit précis de la cour, et demandaient si l'emplacement et le point de vue proposé étaient bons.

Ce n'était pas une manière volontaire de limiter les déplacements. Il n'était pour eux question que de façades, là où ils concevaient qu'un dessin puisse être fait : ces façades recouvertes de briques de Tozeur, celles que tous les guides touristiques évoquent. Lors des premiers relevés, j'avais été surpris de ne pas pouvoir pénétrer dans les différentes pièces à la fin du relevé de la cours, jusqu'à ce que j'en comprenne enfin la restriction : il était implicite pour les occupants que la demande de « dessiner le *hūs* » ne portait que sur le relevé architectural de la cour à ciel ouvert. Ils n'avaient pas envisagé qu'elle puisse porter sur *l'intérieur des pièces* qui la bordent. Alors que je rappelais l'objet de l'étude (« les transformations des maisons de Tozeur », et non simplement dessiner les façades), nous prenions ensemble conscience du quiproquo, occupants et moi-même. Ils cherchaient alors à expliquer, et leur embarras était grand, qu'ils ne pouvaient pas laisser ainsi rentrer dans les pièces, parce que leur femme et/ou leur mère y était, mais qu'ils étaient prêts à répondre à les questions sur l'histoire de leur habitation. Je n'avais jusque-là pas remarqué que nous étions « entre hommes » : les femmes traversaient la cour rapidement, passaient d'une pièce à l'autre furtivement. Il fallait donc rechercher d'autres modes d'entrée.

L'intérêt (limité) de l'entrée technique

Durant le même temps, je m'étais rendu compte que la dimension technique permettait au contraire d'apaiser la tension des premiers entretiens. J'ai pu entamer des discussions avec les maçons avec une relative facilité, ils m'ont autorisé à visiter des chantiers en cours, vides d'habitants.

D'une part, la technique comporte bon nombre de faits objectifs, préalablement à l'interprétation de leurs motivations sociales. Comme l'avait souligné Malinowski, l'étude des techniques est un moyen d'approche indispensable de l'activité économique et sociale d'un groupe. Cette approche a l'avantage de n'éveiller que très peu de suspicion chez les enquêtés, facilitant ainsi les prises de contact et les discussions informelles autour de chantiers.

D'autre part, cette entrée correspondait aux compétences déjà acquises. Je pouvais poursuivre des conversations techniques poussées avec différents acteurs (maçons, techniciens des services municipaux...), et ma capacité à comprendre ce qui était donné à voir rassurait les enquêtés. Par ailleurs, je m'en suis rapidement rendu compte, certains de ces acteurs *éprouvaient du plaisir* à parler de ce qu'ils faisaient au quotidien, et m'ont remercié de l'intérêt porté à leurs

activités au cours des longs et multiples échanges menés lors des séjours successifs. Ainsi ce technicien des services municipaux qui racontait ses investigations en fin de journée, assis dans un café de la place du marché un verre de thé à la main, ou ce maçon qui m'a fait visiter un chantier de villa à l'A.F.H. en l'absence des occupants. Ces échanges ont été très positifs, par les informations fournies : séquençage de travaux (financement, qui fait quoi, compétences sollicitées, nature des interventions réalisées par ces mêmes maçons) et leur évolution au fil du temps... Ils ont permis de mieux compléter le registre technique et l'inventaire chronologique : quelles familles de matériaux de construction étaient employées à telle période. Mais il s'agissait là de discours techniques, qui ne renseignaient que très imparfaitement « pourquoi » ces travaux avaient lieu à « telle date » pour « telle habitation ». Les maçons ne sont qu'exécutant d'une commande, s'ils peuvent aider à décrypter les conditions de réalisation d'un ouvrage, ils sont rarement présents ou consultés à son impulsion. Les motivations des occupants leur échappent dans tous les cas, car ils n'ont pas à juger les demandes de travaux, mais simplement à les exécuter. La sacralité de l'espace domestique ressortait au-delà de la pudeur : ce n'est pas parce qu'ils sont rentrés dans telle habitation qu'ils sont autorisés à en parler. Cette entrée par le registre technique a rarement pu déboucher sur des entretiens avec l'occupant de la maison, car, si nous pouvions parler habitat et technique entre techniciens, il fallait rester entre personnes habilitées pour en parler, et surtout ne pas utiliser ce subterfuge pour chercher à pénétrer à l'intérieur de l'habitation et tenter de « voir les femmes ».

Les restrictions d'accès aux intérieurs

Dans le contexte tozeri où il faut soit une grande confiance soit de graves motivations pour permettre à un étranger adulte masculin (qui ne fait partie ni de la famille élargie, ni du voisinage) de franchir la porte de la *sgîfa*, cette porte d'entrée technique n'a pas été d'une grande utilité pour augmenter l'éventail des relevés. Ni les maçons rencontrés ni les techniciens des services municipaux, par exemple, n'ont permis de relever leur habitation respective. Peu de jeunes, avec qui les contacts étaient plus faciles qu'avec leurs aînés, ont pu obtenir l'accord paternel nécessaire autorisant l'accès au domicile parental. « Je t'inviterai bien chez moi, s'il n'y avait pas mes grands frères, et surtout ma sœur », m'avoue un jeune étudiant originaire de Mazghouna. Pour rentrer dans une habitation, il n'est pas suffisant d'être accompagné de l'un des membres, il faut l'accord de tous, mais d'abord celui du père. Cela permet de positionner le jeu des autorités qui s'appliquent. Cependant, dans de nombreux cas, l'accord du père semblait tenir plus d'une suspicion que de la composante « féminine » de l'intérieur domestique. « Pourquoi, dans cet intérieur, il y aurait quelque chose d'intéressant à voir, de suffisamment intéressant pour qu'un enquêteur s'y intéresse ». Cela rendait suspect d'un seul coup autant l'intérieur que l'enquêteur. Un jeune adulte, âgé d'une trentaine d'années, fils d'un restaurateur, me confia en fin de séjour qu'il ne croyait pas à la faisabilité de l'enquête : « voir comment les gens habitent ! Mais même en Europe tu ne pourrais pas le faire ! ».

Ce constat de fortes restrictions autour de l'entrée technique et des jeux d'autorité m'a conduit à changer de stratégie : pour accéder aux intérieurs, il fallait passer par les femmes, obtenir leur autorisation, et expliquer différemment le sujet d'étude, qui était devenu « la façon dont les Tozeri habitaient ».

A ma grande surprise, cette façon de présenter l'enquête a été très efficace, à la fois dans les extensions récentes (quartier de Rass Edhraâ et de Helba, et dans une moindre mesure Sahraoui que nous avons peu investi) et dans les villages oasiens (Bled El Hadhar, Abbès et Jhim). J'ai observé que les contraintes sociales étaient atténuées par rapport aux quartiers anciens de Tozeur (Zebda, et El Hawadef), contraintes qui étaient telles qu'à Chabbiyya, je n'ai pu visiter aucun logement ni établir aucun contact). Dans les premiers quartiers cités, les femmes mariées pouvaient parler à un homme, dans les quartiers anciens de la ville, elles sortaient encore voilées. Dans ces villages oasiens, je suis passé de voisinage en voisinage autant que de famille en famille (les différences étant peu claires), toujours en étant guidé par mes hôtes. Ce n'est pas moi qui décidais de la prochaine habitation à relever, mais mes guides – tout en traitant favorablement mes demandes spécifiques. La principale et seule difficulté a été la validation de la première prise de contact, impérativement faite par les hommes du groupe.

A l'inverse, dans les quartiers anciens (Zebda et El Hawadef), chaque habitation a nécessité une prise de contact et une validation spécifique par les hommes de la maisonnée, malgré différentes recommandations de parents proches. Je restitue ici le cheminement des premiers relevés effectués à El Hawadef, un passage de maison en maison qui s'est étalé sur plus d'un mois. Des enfants jouant au ballon dans une impasse m'emmènent chez une vieille dame habitant le « *ħûš kadîm* – vieille maison [du fond de l'impasse] ». Cette personne âgée accepte que je fasse le relevé de l'habitation [Hawadef H1], plutôt par indifférence : elle ne répondra à aucune question, pas plus que sa cohabitante aussi âgée qu'elle. Après m'avoir encouragé dans mes études, l'habitante de la seconde habitation desservie par la *sgîfa* me refuse l'entrée à son habitation : « non, c'est un *ħûš* nouveau, entièrement refait – *ħûš ġadîd*, donc sans intérêt pour [ma] recherche ». Prévenue par une autre voisine, la belle-fille de la sœur de l'occupante vient aux nouvelles, se renseigne. Elle-même en parle à son époux, qui me rejoint à son tour : il accepte que je fasse le relevé de sa maison [Hawadef H2]. Son épouse m'emmène ensuite dans l'habitation mitoyenne, où résident ses propres parents [Hawadef H3], puis dans la maison d'une sœur mariée [Hawadef H4]. Ayant pris connaissance de la nature de mon travail universitaire, le père [Hawadef H3] et l'époux [Hawadef H4] acceptent également de me laisser rentrer dans l'habitation. Leurs voisins, intrigués, se renseignent sur mon travail : ils acceptent à leur tour de me laisser rentrer [Hawadef H5]. La mère de Hawadef H3, accompagnée de sa fille [épouse Hawadef H2] et d'une autre fille non mariée, m'emmène enfin dans une quatrième habitation où habite une autre de ses filles mariées [Hawadef H7], interpellant dans la rue son beau-fils qui se rendait à sa boutique d'épicerie, afin d'obtenir son accord. En cours de chemin, l'une des filles me présente une « étrangère [suisse-

allemande] qui me laissera facilement rentrer chez elle » [Hawadef H6]. Ces habitations sont les seules que j'ai pu visiter dans ce groupe de maisons : toutes les autres personnes sollicitées ont poliment décliné la demande d'accès (en particulier celles habitant l'impasse desservant H2 et H4). À l'inverse, me voyant dessiner le *burjâl* du *hûš Kabîr*, un père me proposa de lui-même de relever son habitation [Hawadef H9], parce que des « étudiants de l'Est étaient déjà rentré dans sa maison en 1992 et l'avaient trouvé très intéressante »¹⁷.

Citons ce cas extrême d'une connaissance de longue date [Zebda H9], qui n'autorisera la visite de l'habitation parentale qu'après plusieurs années d'insistance. Au cours d'un après-midi, j'ai eu accès à une habitation « vidée de ses habitantes » (sa mère, ses jeunes sœurs et sa belle-sœur étant parties chez une voisine) – et encore, pour observer un détail architectural précis (un cadran solaire datant de l'époque beylicale installé dans la cour), sans que je puisse rentrer dans les pièces. Parallèlement, il m'a toujours refusé l'accès à sa propre habitation, là où il a emménagé avec son épouse et son jeune fils fin 1998, alors que j'avais assisté à son mariage...

S'assurer des discussions avec les femmes n'est pas suffisant. Lors du relevé de Bled El Hadhar H7, de nombreux enfants arrivent, que la vieille dame occupant l'habitation chasse aussitôt. Suivent les mères, tout aussi curieuses : « oh !, il mesure [dessine] les *hûš – yâ, qaâd i-sawwar l-ahwâš* », généralisant le relevé en cours à l'ensemble des habitations avoisinantes – ce que je voulais, bien sûr. La discussion s'engage : pourquoi ? comment ? Une parente voisine de Bled El Hadhar H7 autorise l'accès à sa maison. Puis l'une des femmes demande si elles sont rémunérées pour cette visite. La réponse négative entraîne une fin de non-recevoir, par cette même voisine malgré le lien de parenté (épouse du fils de son oncle paternel)... L'histoire architecturale et les restitutions chronologiques de l'habitation Bled El Hadhar H7 n'ont pu être complétées. J'ai dû me contenter des informations fournies par la vieille dame, heureusement très claires et précises, sans pouvoir observer ce qu'est devenu l'autre moitié de l'habitation, dix ans après le partage.

C. LES DIFFICULTÉS DE L'ENQUÊTE

C.1 La singularité des données : une échelle d'observation

L'approche quantitative a été abandonnée volontairement, dès la constitution du corpus. La question ne se pose pas sur la collecte et le traitement des données qualitatives recueillies, mais sur l'utilité de ces mêmes données dans une description des groupes locaux, des itinéraires collectifs et individuels. Comment, par ce biais, restituer l'expérience quotidienne des acteurs sociaux locaux ?

L'une des autres démarches possibles est d'emprunter les outils de la *think interpretation* [ou l'anthropologie interprétative] développée par C. Geertz. Rappelons brièvement qu'elle « entend

17. Il s'agit d'étudiants en architecture de l'Université de Lund (Suède), qui ont effectué deux voyages d'étude à Tozeur en 1991 et 1992, dans le cadre du projet de coopération mené avec l'ARRU : « Architecture adaptée aux zones arides » ; publication : *Desert buildings, a parametric study on passive climatisation*, Université de Lund, 1993, 84 p.

considérer comme un texte signifiant l'ensemble des actions, des comportements, des rites et des croyances qui forment le tissu social, et donne comme tâche aux sciences humaines de déchiffrer le sens de ce texte », par les distances qu'elle prend par rapport à une approche macro-sociale. B. Lepetit a donné les limites d'une telle posture¹⁸. Il questionne la « stabilité [nécessaire] de la relation qui associe le "texte" de l'action sociale localisée et la "langue" de la culture dont elle est l'expression ». J'avais moi-même déjà suggéré l'absence d'une telle stabilité sur le moyen terme, en suivant le voyage des modénatures en « briques de Tozeur » sur l'ensemble du site et les sens successifs que les habitants leur donnent au cours de l'histoire¹⁹. Ou plus précisément, m'intéressant aux capacités productives et interprétatives des acteurs, j'avais observé que tous, *baldî – badwî*, parlent une même langue mais que chacun en use à sa façon. Cela revient à mesurer indirectement comment « chaque pratique sociale ou chaque prise de parole sont susceptibles de modifier la composition de l'atmosphère ou les structures [même si] à l'échelle de l'action humaine, de telles altérations sont négligeables », pour reprendre une formulation de B. Lepetit. Il n'est pas simplement question d'acteurs assujettis à une langue (et sa grammaire), ni à une saturation interprétative produite par ce schéma de lecture. C'est une attention portée aux « représentations et aux rôles sociaux, aux processus de structuration de la société qu'ils induisent par leur interaction [qu'aux] découpes structurelles de la société ». Il faut donc interpréter les résultats d'enquête non pas en termes de réponses à une évolution du contexte global (urbanisation, démographie, industrialisation...), mais en termes de stratégies individuelles et familiales : relever les trajectoires pour en restituer l'itinéraire. Précisons rapidement les différences entre « trajectoires » et « itinéraires », car les termes ne sont pas synonymes comme le rappelle C. Zamorano dans sa restitution d'itinéraires résidentiels en s'appuyant sur les travaux de B. Lautier et de M. Gribaudi. Le mot *trajectoire* a des connotations balistiques, quelque peu déterministes : « il suggère qu'à partir de points de départ égaux, les cheminements des familles soient régis par une sorte de sens unique ». La notion d'*itinéraire* permet au contraire de considérer « des parcours hétérogènes, des points de départ et d'arrivée différents, des choix opérés par les familles d'une manière plus ou moins arbitraire »²⁰, même si des lignes de force conductrices se dégagent des relevés mis côte-à-côte.

Le corpus n'est donc pas construit comme un recueil descriptif de tendances générales, une somme de monographies comme validation empirique d'une hypothèse de départ. Chacune des monographies n'a de place qu'intégrée dans un ensemble plus large, celui des groupes composant Tozeur, eux-même intégrés dans une « société tunisienne » (dont les contours s'esquissent à partir d'un État-nation élaboré depuis l'indépendance) et une « économie globalisée » à échelle mondiale. Mais, à travers les itinéraires restitués, chacune de ces monographies fait apparaître les stratégies et

18. LEPETIT B., « De l'échelle en histoire », 1996, pp. 77-82.

19. ABACHI F., « Les façades de la ville, construction esthétiques et expressions urbaines à Tozeur », 1999. Les résultats de cette enquête sont développés dans le chapitre XV.

20. ZAMORANO C., *Naviguer dans le désert*, 2003 ; p. 93.

opportunités développées par les différents acteurs en fonction de leurs ressources respectives (individuelles, familiales et de groupes collectifs) et de leur position (passée, relevée, attendue et souhaitée). Elles ne sont pas un échantillon de la dynamique générale, elles sont un élément constitutif du processus d'ensemble. Chacune, à leur échelle d'observation, sont un des éléments révélateurs du tableau dynamique dont elles nous restituent certaines informations, en fonction du filtre de lecture retenu.

D'où, sur place, mon astreinte à manier les différentes échelles d'approche : j'ai cherché à maintenir une dimension spatiale (échelle géographique, proximité dans le quartier...) et une dimension de parentèle (passage de relevé en relevé par la parenté et les unions matrimoniales), en fonction des informations consignées lors des relevés. Ce n'était pas simplement une facilité de terrain (passer de relevé en relevé sans perte de temps), c'était également pouvoir identifier au mieux les composantes structurelles déterminantes pour la maisonnée et son habitation : quel est son système de références. À ce titre, cela confirme qu'il n'est ni nécessaire de relever des centaines de cas pour en extraire des moyennes ou des récurrences, ni de multiplier les observations pour en déduire une validation. « La question de la généralisation est moins à poser en termes de représentativité que de champs de validité », rappelait B. Lepetit²¹. Il est nécessaire mais suffisant d'enregistrer l'une des évolutions, de la contextualiser, puis d'en observer la récurrence sur d'autres exemples des traits caractéristiques qui la constituent pour en conclure de la valeur du cas. L'expérience des acteurs et leur capacité d'interprétation ont des envergures sociales, qui débordent du groupe familial, et qui nous permettent de mesurer l'étendue des pratiques relatives au vécu, à certaines période du groupe familial et/ou de l'histoire locale.

C.1.a. Les difficultés d'une restitution micro-historique

Les souvenirs des temps passés disparaissent rapidement, surtout lorsqu'il s'agit de faire ressurgir un quotidien vieux de plusieurs décennies. Les monographies et restitutions chronologiques n'ont jamais été qu'une restitution au présent de l'histoire de la maisonnée étudiée : une histoire vue au travers du prisme de l'emprise de la maisonnée, au travers du sens donné aujourd'hui par les acteurs interrogés du sens disparu d'hier, d'actes dont ils n'ont que rarement été les témoins directs. En ce sens, ces monographies ne sont pas l'histoire du groupe étudié, mais une restitution sociale de l'histoire de la maisonnée. Les femmes de la maisonnée n'ont jamais pu restituer l'état passé des habitations, pour peu que je cherchais à remonter dans le passé de l'habitation, et ce pour des raisons sociales structurelles : elles ne connaissaient pas l'habitation avant leur mariage. Le plus lointain souvenir d'un état antérieur que nous avons pu dresser dans les restitutions chronologiques, nous l'avons fait avec les mères d'ego, âgées en moyenne d'une soixantaine d'années. Les femmes âgées interrogées n'ont que rarement pu faire émerger des souvenirs précédant l'Indépendance (1956) et n'avaient aucun souvenir de la seconde guerre

21. LEPETIT B., « De l'échelle en histoire », 1996, p. 92.

mondiale 1939-1945 (qui n'a pas causé des dégâts considérables à Tozeur il est vrai). Par exemple, l'usufruitière de Bled El Hadhar H 7, qui se disait âgée de 75 ans, qui devait avoir près de vingt ans à son mariage « avant l'Indépendance », répétait comme unique réponse à toutes les questions sur l'état de son habitation à son mariage qu'elle « était comme toutes les autres – *kîma luhrîn* ». Les relevés d'habitations « abandonnées » montrent bien que justement, les habitations de cette époque n'étaient pas toutes semblables entre elles, ne serait-ce que par le nombre de pièces qu'elles totalisaient et leur hauteur respective²². Cela interdit de restituer (au moins l'un) des états antérieurs des habitations relevées par une simple extrapolation des avoisinants, une démarche pourtant envisageable sur un plan strictement typologique à l'aide d'informations génératives disponibles.

Je me suis ainsi attaché à une reconstitution du vécu, à l'aide des traces et des d'indices laissés par chacun. Mais surtout, j'ai cherché à restituer les conditions dans lesquels ces actes producteurs de traces ont eu lieu, dans leur complexité : itinéraires individuels, relations (professionnelles, alliances, solidarité...), interprétation d'opportunités, fonctionnement de la communauté (familiale, relationnel...). Pour cela, il a fallu baliser les stratégies individuelles et familiales par les ressources et les contraintes déjà identifiées lors des entretiens, mais aussi par les représentations de l'espace urbain tel qu'il a été rendu par ces mêmes personnes. Cette démarche a permis également de prendre de grandes distances avec les *a priori* et clichés rapportés du Jérid. Ce contexte n'est ni « interprétatif », ni « argumentatif », pour reprendre les mots de J. Revel²³ : il n'est pas question, dans les monographies, de présenter les conditions générales au sein desquelles une réalité particulière trouve sa place, ni de tirer les raisons générales qui permettent de rendre compte de situations particulières. « Il n'existe pas de contexte unifié, homogène, à l'intérieur duquel et en fonction duquel les acteurs détermineraient leurs choix ». Les monographies ne restituent que les éléments mentionnés par leurs acteurs, événements que j'ai par la suite – et par la suite uniquement – cherché à comprendre / restituer et re-situer par rapport à une économie plus globale des relations sociales et des conditions d'examen des opportunités saisies. En ce sens, elles n'ont pour échelles d'observation que celles émanant du fonctionnement de la maisonnée.

C.1.b. Le recentrage des lieux d'enquête par les habitants

L'objet de l'enquête a rapidement été connu par les habitants des quartiers fréquentés : « étudier les maisons de Tozeur ». Une question fut posée de façon récurrente : « Pourquoi ici dans ces quartiers périphériques, où personne [d'officiel] ne vient voir comment nous vivons, plutôt que dans le quartier [muséifié] d'El Hawadef » ? Autrement dit, quelle légitimité ces habitants avaient de parler de leur habitation comme représentative de l'habitat à Tozeur ? Certains ont opposé des refus de réponse, des refus d'entretiens et/ou des refus d'autorisation de relevés. Ils ne refusaient pas de parler d'eux-même en tant qu'individu, mais ils ne sentaient pas dépositaires de la légitimité

22. Sur l'importance du nombre de pièces et leur hauteur : voir Chap.XII §C.2.a *Les dimensions contraignantes des pièces d'habitation*.

23. REVEL J., « Micro-analyse et construction du social », *Jeux d'échelles*, 1996, p. 25-26.

nécessaire à parler de leur maison comme étant une « habitation de Tozeur ». Si eux-mêmes habitaient Tozeur, ils sentaient confusément ce décalage entre leur habitation et leur mode de vie, entre la représentation qu'ils se faisaient de Tozeur (l'idéal de ses maisons et de ses habitants), et celle que la municipalité et les instances du Tourisme construisaient progressivement.

Les questions sur l'évolution de leur habiter et de leur cadre bâti ont donc souvent été comprises sur le terrain en termes de *confrontations*, une confrontation qui cherchait à mettre en relation un espace et un corps social ancien, hérité du monde arabe et de traditions séculaires, avec un espace et une composition moderne, répondant aux conditions économiques, politiques et sociales du moment. Les habitations d'El Hawadef vers lesquelles tous me renvoyaient sans cesse – habitations dont d'ailleurs il ne restait de « traditionnel » que les murs extérieurs récemment rénovés par la municipalité – étaient implicitement traitées comme un modèle, « le » modèle qu'ils n'avaient pas pu réaliser pour différentes raisons (famille trop grande, terrain trop petit, difficultés financières...). Ils s'en excusaient par avance, tout en refusant poliment notre demande d'entretien et de relevé. Est-ce pour autant un modèle auquel tous aspiraient ? Il n'en était plus question dès que le seuil était franchi, quelque soit l'habitation. Cela indique bien que ce modèle, dont les habitants de Tozeur avaient parfaitement cerné les composantes, servait ici à manipuler l'enquêteur. Ils conservaient leur intimité domestique à l'abri derrière ce décalage. Alors qu'ils admettent facilement ne pas connaître l'histoire de Tozeur, les jeunes adultes (quel qu'en soit le quartier d'origine) en parlent pourtant en citant quelques noms, des dates, des événements. Tous se rattachent à un lieu en particulier : la « vieille ville – *mdîna l-'atîqa* »²⁴ seule porteuse des traditions architecturale de Tozeur. Toute question portant que l'architecture des habitations des nouveaux quartiers est mal perçue : « ces quartiers ne font pas partie de la ville, il n'y a pas d'histoires à raconter sur ces maisons ». Ils se remettent alors à parler des anciennes maisons d'El Hawadef – que très peu connaissent de l'intérieur.

Le cas de Chabbiyya

Le quartier de Chabbiyya est un cas « à part », pour tous les habitants de Tozeur. La linguiste L. Saada relève en 1984 des différences de prononciation très nettes entre le dialecte de Tozeur (les quartiers d'El Hawadef, de Zebda et les villages oasiens) et celui des Chabbiyya, originaires de la région de Kairouan et implantés depuis le XVI^e siècle environ. Elle évoque une structuration du parler différente, ce qui l'amène à s'interroger sur la nature des différents substrats et des stratifications, des « archaïsmes conservés en milieu fermé » qu'elle observe : « il est possible [que ce] quartier de Tozeur soit demeuré replié sur lui-même »²⁵. En cette fin du XX^e siècle, les mariages « mixtes » inter-quartiers se multiplient au fil des années, mais ces unions semblent ne pas intégrer le quartier de Chabbiyya dans les échanges de femmes. Seul un cas de mariage avec une personne de Chabbiyya a été exprimé lors des enquêtes : soit le nombre est

24. Voir le chapitre XII. §A.2 *Nommer la ville*.

25. SAADA L., *Éléments de description du parler de Tozeur*, 1984, p. 21

effectivement très réduit et non significatif, soit cet acte est masqué à l'enquêteur – pour une raison restée inconnue. Citons tout de même ce cas de Hawadef H4, qui cumule une somme d'exceptions particulièrement rare pour Tozeur : il s'agit d'un homme artiste peintre (profession dévalorisée socialement), marié en premier mariage à une fille d'El Hawadef, qui n'a plus de famille directe et de foncier à Chabbiyya, et qui, dans une néolocalité, a suivi sa femme pour aller habiter dans une maison louée par sa belle-mère.

Situé diamétralement à l'opposé d'El Hawadef, ce quartier vers lequel convergeaient tous les regards et vers lequel tous les habitants nous renvoyaient, personne ne m'a parlé de Chabbiyya, ou évoqué une spécificité propre à Chabbiyya. À vrai dire, cette absence n'est apparue qu'à la fin de l'enquête, bien après le retour à Tunis. Au début de l'étude, j'envisageais d'effectuer environ cinq relevés dans ce quartier de Chabbiyya. Je n'ai pu en faire aucun, malgré les diverses tentatives et sollicitations, dont celles auprès de l'adjoint des services techniques. Celui-ci a répondu après une longue hésitation que « c'est difficile, il ne connaît personne, et surtout, les gens de Chabbiyya ne sont pas comme les autres – *ma humš kīma luhrīn* ». Il se lance dans une explication qui se veut scientifique, à la mesure du travail mené : « ce sont plusieurs populations, qui se sont greffées sur les Chorfas, eux-même venus du Maroc et d'Algérie, puis les ont dominé en nombre. Ils n'existent comme quartier dans Tozeur que depuis la reconnaissance du poète [Abou'l Kacem Chebbi] ». Cette différence s'expliquerait par une installation trop récente pour être intégrés à la ville. Ne comprenant pas mon insistance, l'adjoint technique tenta la dissuasion : « dans ce quartier, tu n'auras rien de plus que dans les autres ». Puis de façon plus positive, il offrit son aide, en réorientant la demande d'aide vers d'autres quartiers, « là où il connaît du monde ». Pourtant, les gens de Chabbiyya déposaient tout autant de demandes de permis de bâtir que les autres habitants des quartiers anciens, des dossiers qui passaient tous par son bureau, et il visitait tout autant ce quartier que les autres préalablement aux Commissions de Permis de bâtir.

À Tunis, alors que je discutais avec un journaliste reconnu originaire de ce quartier, celui-ci affirma « je ne suis pas de Tozeur, je suis de Chabbiyya »²⁶. Aucun habitant des autres quartiers n'avait fait état d'une telle catégorisation. Je l'ai compris comme une marque d'identité, une différenciation ; il faut également l'interpréter comme une mise à distance des autres habitants, doublé un refus d'intégration des gens de Chabbiyya. L'enquête n'a pu amener des éléments de réponse à cette double interrogation, découverte trop tard.

C.2 « La clé des archives est perdue »

C.2.a. Le poids des autorisations officielles

En Tunisie, tous les étudiants et chercheurs sont tenus de solliciter préalablement à leurs enquêtes de terrain, une « autorisation de recherche » déposée auprès de la Direction générale de la

26. Entretiens avec Amor Chebbi, octobre 1999.

Recherche scientifique et technique du ministère de l'Enseignement supérieur²⁷. Ce document émanant d'une institution officielle est sensé « faciliter l'accomplissement de [la] mission de recherche auprès des autorités civiles régionales et locales concernées » (selon les termes employés dans le document), en autorisant l'accès aux documents officiels courants et aux archives non classées relevant de l'étude. Ce document doit être produit par l'étudiant ou le chercheur à son arrivée sur site et remis aux représentants des autorités policières (Garde nationale, police municipale, Gouvernorat et Municipalité), pour leur indiquer les motifs de présence sur le site et l'objet de la recherche.

Sur les recommandations des autres chercheurs de l'IRMC, j'ai également sollicité de telles autorisations. Les dossiers ont été déposés plus de six mois avant les dates prévisionnelles de séjour, mais l'autorisation n'est parvenue, dans les deux cas, que très tardivement, réduisant d'autant la validité de l'autorisation. Il s'agit là d'une pratique courante : les attestations des autres collègues de l'IRMC sont délivrées avec les mêmes retards. Pourtant, ces attestations sont *systématiquement* délivrées... Il s'agit là de procédés indirects visant à compliquer, voire empêcher toute enquête de terrain.

C.2.b. Réticences administratives

« Avec ordre de faciliter – *bi amr li-tashil* » est l'expression exacte mentionnée sur la langue arabe de l'attestation. À vrai dire, ces autorisations officielles n'ont été d'aucune utilité sur le site. Elles ont été au contraire pénalisantes. D'une façon plus générale, la réponse « officielle » d'un agent d'une Collectivité ou d'une administration, sollicité pour une consultation de documents, a *presque systématiquement* été : « nous voudrions bien vous aider, mais nous ne disposons pas des documents que vous nous demandez ». C'est ainsi que beaucoup des demandes « officielles » de consultation se sont soldées par un échec, réorientant les modes d'enquête vers les registres informels chaque fois que possible. Les opportunités d'une rencontre au café, autour d'un verre de thé par exemple, ont été d'excellents exemples.

Le secrétaire général du Gouvernorat, qui devait apposer son visa sur la seconde attestation (avant la remise d'une copie aux organes de sécurité, cellules locale du Parti RCD - *chru'ba* et polices), refusera dans un premier temps de signer le document, argumentant qu'il « ne sait pas ce que c'est, il faut attendre le Gouverneur ». Il fallut lui produire la première attestation, signée de la main propre du Gouverneur, pour débloquer la situation, qu'il traita alors comme une demande administrative : l'attestation s'est retrouvée perdue au milieu d'un parapheur... Cette demande de visa brouilla nos relations, car elle officialisait ma demande de documents et engendrait une responsabilité de fait, responsabilité que le secrétaire rechignait à endosser... de façon officielle. Cette même personne m'avait reçu deux ans auparavant dans son bureau au siège du Gouvernorat, de façon officieuse (sans autorisation de recherche), écouté l'exposé de la recherche, m'avait

27. Un facsimilé de ces autorisations est reproduit en annexe II.

accordé un entretien le jour même, et recommandé auprès de plusieurs agents et chefs de service de la DR-MEH. Je me suis bien gardé de dire que certains de ces mêmes agents avaient déjà répondu favorablement aux demandes d'entretiens et de consultation des archives (dont les recueils des attestations de dépôts des autorisations de bâtir).

Alors qu'un rendez-vous avait été fixé avec un technicien à la DR-MEH pour consulter les premiers documents produits autour du PAU de 1978, le chef de service, Abdesselam Aouididi, me refuse l'accès aux archives. La raison avancée est d'ordre technique : « la clé des archives est perdue ». Il avance alors « ne pas pouvoir répondre à [mes] questions, car ça ne fait que deux ans qu'il est là ». Il n'a pas non plus à sa disposition de « copies consultables du PAU de 1987 », pour couper court à toute demande. L'entretien fut bref. Pourtant, les agents de la DR-MEH, que je connaissais par ailleurs²⁸ et que j'avais déjà salué dans le couloir avant l'entretien, étaient déjà en train de tirer un jeu de plans à mon intention. En aparté, l'un des techniciens fulmine : « ça fait six mois qu'elle est perdue, et on les a déjà prévenu ». Cela ne l'a pas empêché de faire un tirage rosalite des plans souhaités : quelques instants plus tard, je quittais la DR-MEH un rouleau sous le bras... Lors d'une autre visite, la porte du local d'archives fut ouverte après le départ du chef de service, pour permettre la consultation de certains documents non reproductibles. Ils se savaient non couverts par leur supérieur : « ça fait six mois qu'on fait comme ça ».

La consultation des archives municipales n'a pu se faire, pour des motifs similaires. Je savais déjà que les archives des services techniques des années 1986 à 1989 avaient été perdues lors des inondations de décembre 1989. Demandant à consulter les archives antérieures, le premier adjoint aux services techniques m'emmena dans un local où étaient conservés dans de grandes armoires les actes d'état civil. Rien ne concernait directement l'enquête, mais, conformément à la demande, j'étais dans l'un des locaux d'archives municipaux. Le second adjoint avait pourtant laissé entendre que dans un angle étaient entreposés les quelques cartons contenant tous les documents d'urbanisme souhaités (plans, demandes de permis de bâtir et de lotissements)... Cette visite n'apporta rien de plus que ce que pouvait livrer l'examen des registres conservés par cette même personne, dans un tiroir de son bureau fermé à clé.

Ces trois anecdotes témoignent d'un certain assujettissement de la société tunisienne. Les documents sollicités à la DR-MEH n'ont rien de confidentiel : ils ont été publics en leur temps, affichés et disponibles à l'accueil de la municipalité de Tozeur. D'autres ont pu être consultés à la bibliothèque du MEH à Tunis, plus habituée à recevoir des étudiants. Cette obstruction administrative semble n'être que l'un des avatars de la « stratégie de pourtour » décrite par B. Hibou dans son analyse de la répression politique en Tunisie : « Le contrôle administratif est avant tout

28. Entre 1988 et 1990, j'avais assuré le suivi de chantier d'un collège à El Hamma Jérid (mission exécution et dossier de récolement), pour le compte de l'agence d'architecture Al Andalus (Lotfi Ben Abderrazak architecte). Comme il s'agissait d'une commande publique, pilotée localement par la DR-MEH, j'avais eu à traiter avec ses agents (situations mensuelles de chantier, bordereaux de paiement...). Certains des techniciens étaient encore en poste en 1997-1999.

l'une des multiples techniques de la "stratégie de pourtour" destinées à intimider, à servir d'exemple, à structurer les esprits et définir les contours de la norme sociale»²⁹.

Les quelques personnalités de la DR-MEH³⁰ rencontrées ont répondu aux questions parce que nous évoquions ensemble une époque révolue, celle des années 1970, et un grand chantier qui occupa leur jeunesse. Étranger au site et récemment arrivé à Tozeur, Si Aouididi n'a pas pu contextualiser les données des documents sollicités, ni mesurer les remises en cause éventuelles de la politique de « l'Ère nouvelle » engagée depuis le changement de régime en novembre 1987. Cela ne l'intéressait d'ailleurs pas. Ce n'était pas la personne physique (l'individu) ou morale (le chercheur universitaire) qui était visée, mais l'objet même de l'enquête. L'Administration tunisienne n'apporte aucune « aide », directe ou indirecte, à une enquête de terrain. Elle ne peut prendre le risque de voir contredire les performances avancées par la presse officielle, par la mise au jour des phénomènes sociaux indésirables aux yeux du régime ou d'éléments de contradiction. Elle ne tolère que les études basées sur le traitement et la reproduction d'informations « officielles » qu'elle fournit elle-même, si générales qu'elles en deviennent décontextualisées et sans saveur. Selon B. Hibou, c'est l'un des wagons d'une pensée totalitaire, où manipulations, dissimulations et mises en scène brouillent tout décryptage du fonctionnement local.

De tels refus ont été essayés à la SONEDE puis à la STEG³¹, lors d'un entretien avec des chefs de service, alors que nous évoquions les installations réalisées par quartier et par grande dates chronologiques. L'objet de ces réunions était de disposer des dates de réalisation des infrastructures, mais également d'indicateurs indirects de confort intérieur : respectivement des consommations d'eau et électriques, mais aussi degré d'équipement et d'électroménager, installation de salles d'eau...). Lors d'un trajet en autocar Tozeur / Tunis, un employé technicien de la SONEDE livra quantité d'informations, sans chiffres à l'appui malheureusement.

Le comportement de ces agents subalternes et techniciens (ceux qui ont tiré les plans, indiqué l'emplacement des cartons dans le local d'archives municipal...) sont sur une autre rationalité, extérieure à une logique répressive ou disciplinaire. Ils n'avaient aucun intérêt professionnel ou personnel à divulguer ou retenir ces informations, pas plus qu'ils n'ont rattaché la demande à une menace potentielle pour leur administration respective. Ils ont fourni des informations de même nature que celles qu'ils me donnaient lors des rencontres autour de la place du marché, en fin de journée.

29. HIBOU B. reprend ici un terme de M. Foucault, in *La force de l'obéissance : économie politique de la répression en Tunisie*, 1996.

30. Dont Si Amor Abouba, directeur de la direction régionale du ministère de l'Équipement et de l'Habitat, basé à Gafsa.

31. Il s'agit de deux sociétés de droit public, à caractère non administratif. Les missions de la SONEDE (société nationale d'exploitation et de distribution des eaux, créée par la loi n°68-22 du 2 juillet 1968) portent sur la production et la distribution d'eau potable, mais aussi sur l'exploitation et de l'entretien des installations de captage, de traitement et de distribution de l'eau. Les missions de la STEG (société tunisienne d'électricité et de gaz, créée par le décret-loi n° 62-8 du 3 avril 1962) portent sur la production et la distribution de l'électricité et de gaz naturel. Ces deux sociétés exercent un monopole public.

XI. ELARGIR LE REGARD

La présentation des six monographies précédentes a permis d'évoquer la diversité apparente des situations actuelles : situations familiales et composition de la maisonnée, mais aussi formes et typologies du cadre bâti de l'habitation.

À l'aide des informations livrées lors des enquêtes et relevés, j'ai tenté de restituer les états antérieurs de chaque habitation. Pour tous ces exemples, il s'agit d'une succession d'étapes, la plus ancienne étant celle que les plus lointains souvenirs ont fait émerger. Même dans le cas d'une sédentarisation récente [Rass Edhraâ R3] ou d'une construction nouvelle [Jhim H3], le récit de fondation évoque une emprise différente, généralement plus grande. Pour la dimension spatiale, il est fait référence à une entité qui a disparu depuis, une entité qui englobait d'autres habitations aujourd'hui mitoyennes et distinctes. Dans les références familiales, les contours de la maisonnée dessinaient un collectif englobant autrefois d'autres ménages, d'autres couples, d'autres personnes, devenus indépendants eux-aussi.

Les portraits successifs de ces habitations montrent une diversité de cas. Sont-ils comparables à ce que nous livrent d'autres sources ? À l'aide de recoupements entre ces différentes sources disponibles, je vais dans le présent chapitre livrer les éléments structurants de l'habitation et de ses occupants avant 1940, puis ceux actuels en l'an 2000. Ensuite, à l'aide des éléments comparables entre ces deux dates, j'indiquerai quelques décalages entre ces deux images.

A. LE POINT DE DÉPART : HABITATION ET FAMILLE AVANT 1940

Plusieurs sources historiques permettent de cerner l'habitation de Tozeur et les modes de vie locaux au tournant du XX^e siècle. L'officier administrateur des Colonies Auguste-Antoine du Paty de Clam¹, publié en 1893 dans une revue de géographie son *Etude sur le Djérid*², l'une des premières descriptions détaillées de Tozeur et de sa région. Après une brève introduction sur les conditions climatiques propres au Jérid, la première partie de l'étude porte sur les potentialités

1. Auguste-Antoine du PATY de CLAM (1856-1929) a passé l'essentiel de sa carrière en qualité d'officier administrateur des Colonies en Tunisie. Il est probable qu'il ait participé aux nombreuses reconnaissances dans la région des chotts et que, comme nombre d'officiers, il ait été amené à s'intéresser au projet de « mer saharienne » du capitaine Roudaire. Membre de la Société de géographie de Paris, il s'est intéressé à l'archéologie et a publié de nombreux articles relatant ses découvertes.

2. Du PATY de CLAM, « Etude sur le Djérid », *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1893, pp. 283-338.

économiques de la région (commerces et productions locales, produits du palmier, tissus...) tandis que la seconde traite des « coutumes, usages, croyances ». L'auteur recense les particularismes qui lui *paraissent* intéressants à relever, avec son regard d'Européen et son statut de haut fonctionnaire (contrôleur civil³ suppléant à Tozeur). Il livre nombre de remarques, d'annotations et de jugements qui, pour lui, traduisent les spécificités locales jéridi oasiennes. Ce faisant, du Paty de Clam pose les bases de la vision européenne du Jérid : tous les autres auteurs, mêmes ceux qui lui sont contemporains⁴ feront référence à son *Étude sur le Djérid*.

L'architecte A. Borg vient compléter cette étude, en 1959, dans une approche plus technique sur *l'habitat à Tozeur*⁵. Après avoir renseigné les matériaux employés dans la construction (et les modes de fabrication des briques de terre cuite), il livre trois plans-type d'habitation, « à une cour, à deux cours et à trois cours ». Son étude est étayée par de nombreuses photographies et croquis.

Ces travaux sont l'œuvre de personnes représentant l'administration coloniale française. Quelques personnalités de Tozeur ont livré de brèves études⁶ : elles s'inspirent dans leur grandes lignes de ces deux publications, contribuant ainsi à légitimer leurs propos aux yeux des habitants.

A.1 L'habitation à Tozeur à la fin du XIX^e siècle

« *Plan des constructions*. – Le plan d'une maison indigène au Djérid est fort simple. Quatre murs renferment une cour (*haouch*)⁷. Du côté de la rue (*sgag*) une porte donne accès dans l'habitation par un vestibule (*sguifa*) qu'une seconde porte met en communication avec un autre passage voûté et de là dans la cour.

« Dans celle-ci s'élèvent des chambres (*dïar*) adossées au mur de clôture et qu'on ne construit qu'au fur et à mesure des besoins. Quatre murs, une porte, pas de fenêtres, telle est la composition d'une chambre (*dâr*). Rarement les maisons possèdent un premier étage. L'escalier qui y donne se trouve soit dans la *sguifa*, soit dans la cour. » [du Paty de Clam : 1983 : p. 306]

3. Le corps des contrôleurs civils, créé le 4 octobre 1884 en Tunisie (puis le 22 mars 1913 au Maroc), a pour fonction de constituer l'armature de l'administration coloniale. Véritable délégué du Résident général de France en Tunisie, il a pour attribution essentielle le contrôle des caïds, sans administration. Fonction contradictoire, car si « dans l'étendue de sa circonscription, il a seul qualité, en dehors du Gouvernement tunisien, pour surveiller l'administration des chefs indigènes, pour les mander et correspondre avec eux, pour leur donner des ordres » [Circulaire résidentielle du 22 juillet 1887], en réalité les « contrôleurs civils impulsent et contrôlent à la fois l'administration des caïds sans avoir toutefois de rapports directs avec la population tunisienne. C'est seulement à l'égard des Européens de leur ressort qu'ils font figure d'administrateurs directs. Ayant sous leurs ordres toutes les forces de police, ils incarnent dans leur circonscription la domination de l'impérialisme français » : SEBAG P., 1951, *La Tunisie*, p. 202 – Chap. VII *La structure politique et administrative*.

4. En particulier les auteurs de notes économiques (A. Blanc, E. du Fresnel, F. Masselot...). Références indiquées en annexe I *Bibliographie* § Notes économiques, administratives ou historiques liées à la conquête française.

5. BORG A., « L'habitat à Tozeur », 1959, p. 91-107.

6. BOU ALLEG M., « Reflexion d'un Saharien sur les anciens habitants de Tozeur », Tunis : RT n°143, 1921, pp. 41-45 ; BOUROGHGA M., « Awlad El Hadeïf », quotidien *Ezzohra* du 11 mai 1937.

7. Cette translittération est celle de l'auteur, que nous maintenons dans les citations. Selon la translittération simplifiée ISO 233-2, lire respectivement *hûs*, *sgâğ*, *sgifa* et *dâr-s*.

Par les quelques lignes précédentes, du Paty de Clam entend résumer toute l'habitation de Tozeur. En introduction de son étude, il reconnaît lui-même que « la construction d'une maison est à la fois d'une grande simplicité et d'une certaine complication »⁸, point de vue qu'il détaille au cours de l'étude. La « simplicité » est principalement d'ordre technique : les matériaux employés sont peu nombreux, le plan des constructions est régulier, le choix des ouvriers limité à quelques maître-maçons et leur aides. La « complication » serait due à des facteurs humains : la routine, la lenteur de fabrication des matériaux (réalisation à la demande des briques de boues séchées au soleil puis cuites au four) et à l'inconstance des ouvriers.

Mais, dans cette « complication » comme dans le « désordre qui règne [dans les pièces d'habitation] et la disparité des objets qu'on y trouve, [dont cette glace qui] reflète les traits ahuris du malheureux visiteur qui croit rentrer chez un marchand de bric-à-brac et non dans une chambre d'habitation et de réception » [1893 : p. 312], comment ne pas reconnaître une appréciation similaire à celles tenues par le C^{pt} Vallier, chargé de réaliser la ligne ferroviaire du Congo en 1900 : « Nous ne trouvons ici qu'anarchie et mauvaise volonté, en un mot une société dans l'enfance, sans aucune organisation, véritable poussière d'hommes, échappant à notre contact et paralysant par inertie nos efforts les plus généreux »⁹ ? Ces propos indiquent une incompréhension, une perplexité sincère face aux modes de faire tozeri (ou congolais), une représentation du fait économique différente et non congruente avec la société française de la même époque, bien plus que du mépris porté à la société indigène locale. C'est en connaissance de ce filtre que je vais exploiter cette source.

A.1.a. Une « simplicité » technique, des « complications » humaines

Du Paty de Clam recense les quelques matériaux nécessaires et suffisants à l'édification d'une habitation : de l'adobe pour les murs avec des briques cuites en parement, des enduits intérieurs en plâtre et des poutres en palmier. Alors que la température journalière peut excéder les 50°C en été, la masse et l'épaisseur des murs de terre et des toitures permettent une excellente isolation thermique. Tous les matériaux employés sont d'une production locale, à l'exception des menuiseries qui « arrivent toutes faites de Tunis et principalement de Sfax, le bois de palmier ne présentant pas de résistance suffisante pour cet usage ». Nous sommes bien dans le cadre d'une architecture vernaculaire, produite et élevée avec les matériaux locaux et adaptée au climat local.

Des échanges commerciaux sont indiqués : les menuiseries (portes et fenêtres) viennent d'ailleurs, de Sfax ou de Tunis. Il s'agit principalement des menuiseries d'ouvertures des *dâr-s* donnant sur la cour. Les larges portes d'entrée des habitations, fermant la *sgîfa* sur la rue, étaient fréquemment en bois de palmier sur une armature en abricotier, des essences locales travaillées par

8. Du PATY de CLAM, 1893, « Etude sur le Djérid », p. 305.

9. REY P.P., *Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme. Exemple de la Comilog au Congo-Brazzaville*, Paris : Maspero (Économie et socialisme n° 15), 1971.

des artisans locaux. Ces menuiseries arrivent toutes montées, ferronnerie enchâssée, pour être insérées dans l'emplacement réservé à cet effet par le maître maçon. Durant la première moitié du XX^e siècle, une porte d'entrée à une *dâr* mesure *toujours* 1,50 m de large par 2,10 m de haut environ, une fenêtre 1,15 m par 1,65 m. Cette standardisation facilite la réservation du cadre, puis sa pose, elle n'est pas cause de « complication » technique. Par ailleurs, l'encadrement et le redoublement du linteau à l'extérieur autorise un certain jeu des dimensions : l'ajustement n'a pas besoin d'être précis. Il ne s'agit également que d'une porte par pièce, rarement de fenêtres. J'ai moi aussi constaté l'absence initiale de fenêtres dans les grandes pièces [relevé Zebda H4], comme l'évoque du Paty de Clam, ou encore relevé qu'elles peuvent avoir été rajoutées postérieurement à la construction [relevé Hawadef H8]. Les vieilles personnes interrogées à ce sujet le confirment : « avant, il n'y avait pas de fenêtres, pour ne pas faire rentrer de l'air chaud pendant l'été ».

Cette standardisation dans la construction est souhaitable : du Paty de Clam évoque les difficultés à faire travailler les maçons, qui « n'hésitent pas abandonner [le chantier] sans le terminer, [même s'ils ont été] payés d'avance, préférant un procès que le propriétaire hésite toujours à faire. Le chaud, le froid, l'incertitude du temps, une fête, un mariage, etc. sont autant de causes d'arrêt. [...] Quand j'aurais dit que le nombre de chefs maçon est très limité et que eux ou leurs ouvriers quittent très facilement un chantier pour aller dans un autre où on les payera plus cher, on verra combien la construction d'une maison *simple* est devenue compliquée » [1893 : p. 307].

Une technique constructive érigée en particularisme local

Ce recours aux chefs maçons reste cependant un passage obligé pour toute construction. Il y a déjà la prouesse technique, celle d'élever des murs en terre crue d'environ 60 à 70 cm d'épaisseur sur six à huit mètres de hauteur sous plafond, car telles sont les hauteurs moyennes des anciennes pièces que j'ai pu relever.

Mais « la » particularité apportée par les artisans jéridi reste la disposition de briques cuites en parement de façades : une « technique localement appelée *shkouka* » précise du Paty de Clam. En enfonçant plus ou moins les briques dans l'épaisseur du mur, les maçons créent des jeux d'ombre et de lumière qui animent les façades. Le savoir-faire d'un chef maçon se mesure à sa capacité d'ordonner et d'enchaîner les motifs verticalement et horizontalement.

Comme tant d'autres auteurs avant lui, G. Combes la décrit dans sa monographie touristique de 1928 : « [les briques sont] placées géométriquement, formant des corniches et bandeaux, dessinent en façade et autour des ouvertures des carrés, des losanges ou imitent des arabesques



Ill. 191: porte de sgîfa ancienne, El Hawadef

capricieuses »¹⁰. L'architecte A. Borg consigne qu'il s'agit d'un art : « l'art de construire et d'ornez les façades des nombreuses maisons de Tozeur [qui] constitue une architecture originale et propre au Djérid, et le quartier des Ouled El-Hadef en est le site le plus pittoresque. [...] L'originalité des constructions de Tozeur réside essentiellement dans leur ornementation architecturale. Les maçons savent engager en retrait ou en saillie les petites briques de manières que leurs ombres engendrent des décors de bandeaux, de cadres et de panneaux qui évoquent le souvenir d'une tenture ou d'un tapis et qui égayent un peu la simplicité des grandes lignes »¹¹. A. Borg inventorie 31 bases de dispositions décoratives différentes, qu'il appelle « imbrications ». Les motifs décoratifs des façades sont des combinaisons plus ou moins complexes de ces différentes bases. Observant que cette volonté esthétique était maintenue dans les nouvelles constructions des années 1950, L. Golvin, spécialiste des arts et artisanats traditionnels maghrébins, y a vu « les vestiges d'un art ancestral qui n'a pas oublié son passé lointain », sans préciser malheureusement à quoi il faisait référence.

Le recours aux techniques de *shkouka* semble systématique, comme nous le montre les panoramas photographiques réalisés à l'époque. Ces clichés montrent de telles décorations sur la partie haute des façades des pièces bordant la cour intérieure du *hûs* mais aussi des façades sur rue (la partie basse était généralement enduite puis chaulée sur deux à trois mètres de haut). Ce fait est confirmé par les visites des vieilles habitations abandonnées, dans Tozeur comme dans les villages des alentours (tel que Ouled Majed, situé à l'est des oasis d'El Oudiane, abandonné après les inondations de 1969). La décoration en extérieure semble être d'un usage plus restrictif, les motifs travaillés sont limités à la partie haute du mur entourant la porte d'accès à la *sgîfa* (les autres parties des murs extérieurs étant en parement de briques disposées en quinconce, sans retrait ou dispositions décoratives particulières). Dans tous les anciens quartiers (Zebda, Habaïla, Mazghouna, El Hawadef et Chabbiyya), il est encore possible de voir de tels motifs encadrant de grandes portes d'entrée aux habitations.

La visite des différents sites habités du Jérid ne m'a pas permis d'établir de différenciations esthétiques entre les différents motifs employés. Toutes les anciennes habitations non transformées visitées (les ruines de Nemlet, les maisons abandonnées de Nefta ou de Tozeur, les quelques maisons anciennes d'El-Hamma ou des villages intra-oasiens d'El-Ouidiane à Ouled Majed ou Sedâda...) livrent des imbrications et décors similaires : un même mode constructif d'empilement des briques de mêmes dimensions, de mêmes assemblages géométriques à base de *Shkouka*. C'est ce qu'ont constaté F. Gendre et G. Combes dans leurs monographies respectives (1908 et 1928)¹². Dès lors, peu importe la localisation précise de certaines photographies et cartes postales de

10. COMBES G., *Tozeur et le Djérid*, 1928, p. 40.

11. BORG A., « L'habitat à Tozeur », 1959, p. 93.

12. GENDRE F., « De Gabès à Nefta (le Nefzaoua et le Djérid) », 1908 ; COMBES G., *Tozeur et le Djérid (monographie touristique)*, 1928. De telles mentions se retrouvent dans l'ouvrage de PENET P., *Guide illustré du Sud-Ouest tunisien : Kairouan, Sbeïtla, le Djérid*, 1911, Tunis, 135 p.

Lehnert & Landrock, sommairement intitulées « Tozeur – Djérid » alors qu'elles ont probablement été prises à Nemlet ou à Ouled Majed (ces sites sont aisément reconnaissables par leur topographie particulière ou leur relation avec l'oasis). F. Gendre l'utilise comme comparaison en 1908 dans sa monographie touristique¹³, lorsqu'il évoque l'oasis de Nemlet (située à 15 km au nord de Tozeur) : « ses maisons *bien entretenues* le font *ressembler* à un quartier de Tozeur, le quartier des Ouled El-Hadef ». Cela sous-entend cependant que *toutes* les maisons n'en étaient pas forcément pourvues. La *shkouka* pouvait ainsi représenter un signe distinctif entre maisons (voire entre quartiers), un signe extérieur de richesse liant emprise foncière, savoir-faire du maçon. C'est aussi un signe de localisation qui permet de rattacher entre eux et à Tozeur un certain nombre de sites habités mais disséminés le long de la dorsale séparant les deux chotts Jérid et Gharsa. Si des différences existaient entre sites, elles ne seraient pas architecturales, mais dues aux capacités d'entretien des habitations par leurs occupants, c'est à dire leurs capacités financières – ou leurs représentativités. C'est précisément dans ce quartier des Ouled El-Hadef pris ici comme référence qu'ont résidé, depuis le XVI^e siècle les dépositaires locaux d'une représentation du pouvoir central beylical¹⁴. Le Jérid était déjà connu et décrit par les chroniqueurs et voyageurs arabes pour ses richesses économiques variées et lucratives, liées en particulier par la possession et l'exploitation de palmeraies et de tours d'eau¹⁵, lesquelles possessions étaient concentrées dans ce même quartier des Ouled El-Hadef..

A.1.b. Une unicité de la construction jéridi ?

Toutes ces précisions esthétiques précédentes et les comparaisons récurrentes avec principalement le quartier d'El Hawadef servent ici un rôle démarcatif : définir l'habitat tozeri et jéridi et le donner à voir aux autres (étrangers, voyageurs, représentants du pouvoir central...). Ces mentions ne sont rapportées que par des voyageurs français, c'est-à-dire suite à des observations postérieures à la conquête de la Tunisie en 1881. Il se peut que seuls ces voyageurs européens aient remarqué ces motifs esthétiques, les descriptions d'architecture urbaine étant très rares chez les auteurs arabes. Al-Tijani évoque, suite à sa visite en 1307, qu'un « grand nombre d'indigènes n'habitent que le bois de dattiers, où les habitations sont plus confortables que dans la ville »¹⁶, même s'il confirme que « l'intérieur de la ville est digne de ce qu'en a dit le célèbre poète Abou-Abdallah-Mohamed Ben Zenoun ». Je n'ai pu retrouver les propos tenus par le poète, mais ils devaient être dignes d'intérêts pour être cités. Pour sa part, Al-Idrissi n'évoque que les murailles qui entourent la ville, sa production de dattes comestibles, la douceur de ses agrumes et les prix

13. GENDRE F., « De Gabès à Nefta, (le Nafzaoua et le Djérid) », *Revue tunisienne* vol. XV, 1908, pp. 383-441 + 499-520.

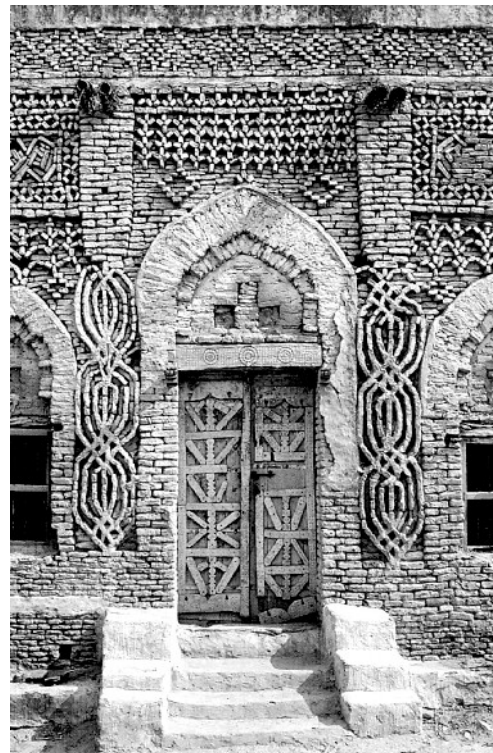
14. HENIA A., *Le Ġrid, ses rapports avec le Beylick de Tunis*, 1980.

15. Au Jérid, comme dans toutes les oasis sahariennes, les possessions du sol, de l'arbre et du tour d'eau d'arrosage sont distinctes, et peuvent être vendues ou transmises séparément lors d'un héritage. Voir à ce sujet MAROUF N., *lecture de l'espace oasien*, 1980.

16. Du PATY de CLAM, 1890, *Fastes chronologiques de Tozeur*, p. 22.

extraordinairement élevés des céréales importées¹⁷. Ni Ibn-Khaldûn (qui visita Tozeur en 1378), ni El-Bekri ou Léon l'Africain, n'évoquent cette spécificité constructive. Les motifs à base de *shkouka* sont-ils apparus plus tardivement, entre le XVI^e et le XVIII^e siècle ? Aucune source historique ou recherche archéologique n'a permis de répondre à cette question à ce jour.

Ce particularisme des décors à base de *Shkouka* reste spécifique au Jérid ? Constatant que chaque bassin humain saharien présente ses propres particularismes, l'ethnologue J.-L. Le Quellec recense dans le recueil qu'il consacre à ce sujet autant de techniques constructives ancestrales que de site oasiens habités, chacune tirant parti des ressources locales suivant la typologie de l'habitat : « chaque région a son module de brique, ses techniques de pierres sèches »¹⁸, mais il ne décrit pas de techniques équivalentes à celles du monde jéridi. Bien loin du Jérid, dans une vallée du Yémen (région d'Az Zurah), P. et M. Maréchaux photographient des décors similaires à base de briques cuites ordonnancées « à la manière d'une broderie [...] selon un principe d'axe vertical et de bourgeons »¹⁹. Il s'agit là du seul exemple d'ornementation comparable recensé sur le bassin méditerranéen et la frange nord-saharienne. Les formes typologiques de l'habitat yéménite traditionnel (la « maison-



Ill. 192: façade yéménite
(source : Maréchaux : 1997)

tour») étant fondamentalement différentes de celles de l'habitat tozeri, nous ne pouvons établir de rapprochements architecturaux directs entre ces deux régions. Pour autant, cela fait écho à des rapprochements d'ordre linguistique : quelques habitants m'ont affirmé que certains mots (*rruf*, *awîâr...*) seraient d'origine yéménites. Par ailleurs, la linguiste L. Saada consigne que « le parler le plus proche de Tozeur est à mon sens celui d'Arḥab (ville du Yémen) ; cet avis est partagé par un habitant de Tozeur qui a entendu parler des Yéménites. [...] Si l'étude interdisciplinaire que constitue l'approche linguistique ne suffit pas à considérer les locuteurs de Tozeur comme originaires de l'ancienne tribu des Banū Tamīn, on peut, au terme de ce travail, dire seulement qu'ils ont conservé les caractéristiques principales de ce dialecte arabe ancien de l'Est et qu'ils ne semblent pas connaître les caractéristiques des dialectes de l'Ouest »²⁰.

Pour leur part, les Jéridi affirment qu'il s'agit d'une technique exclusivement locale et développée par leur société oasienne. Le regard du colonisateur nie l'éventualité d'un tel

17. Al-Idrissi, 1866 (trad.), p. 121.

18. LE QUELLEC J.-L., *habiter le désert, maisons du Sahara*, 2006, pp. 41-162.

19. MARECHAUX P. et M., *Tableaux du Yémen*, 1997, pp. 110-111.

20. SAADA L., *Éléments de description du parler arabe de Tozeur*, 1984, p. 91 et p. 102.

développement endogène, pour les difficultés qu'il a à reconnaître les compétences locales et leurs potentialités. Pour du Paty de Clam, il ne peut que s'agir d'un savoir-faire « emprunté » à la civilisation voisine de l'Égypte antique, où l'usage de la brique en terre séchée au soleil était systématisé dans les constructions urbaines et rurales. Le chemin d'emprunt est consolidé par certaines hypothèses étymologiques du nom de « Tozeur »²¹. G. Marçais, s'intéressant également à l'origine de ces motifs décoratifs en briques cuites, laisse au contraire entendre « qu'elle est soit berbère – car le motif s'apparente à celui des tapis et tissages – soit plus récente et imputable à quelques morisques ou artisans formés à leur école » par la ressemblance qu'il peut exister avec le minaret de la grande mosquée andalouse de Testour²². Pour établir la première supposition, il considère l'usage stable du préfixe topographique berbère « Ta » (*Taouser* signifiant une « place forte »). Tous ces auteurs européens ont en commun ce point : l'originalité de cette architecture fait qu'elle ne peut être un produit endogène ou résultant d'un apport islamique : il n'y a rien de strictement jéridi, aucun fondement local. Pour ma part, compte tenu d'une absence de techniques similaires dans la région saharienne d'une part et, d'autre part, du bassin géographique très vaste de l'emploi de l'adobe et de briques de terre cuite, je suggère qu'il s'agit d'une maturation locale de techniques méditerranéennes, issues du traitement de l'adobe déjà pratiqué 3000 av. J.-C. dans toute la frange sud du bassin méditerranéen (du Sahara à l'Égypte et la Mésopotamie), comme ont pu le montrer de récentes recherches archéologiques et architecturales²³.

Ces dispositions architectoniques remarquables ne doivent pas cependant masquer d'autres modes constructifs, en particulier celui de l'habitat populaire pauvre, bien qu'aucun document iconographique ou descriptif ne nous soit parvenu. Un guide à usage touristique et à destination des rares voyageurs européens de 1911²⁴ donne l'une des rares descriptions de l'habitat tozeri rudimentaire : « dans le quartier de Tebebsa [qui jouxte le quartier El hawadef et où habitaient de nombreux esclaves affranchis et métayers – *khammès*], les maisons sont bâties de pâtés de boue pétrie et séchée au soleil. Les plus misérables cahutes sont faites de stipes de palmier partagés dans leur longueur, planté verticalement et joints avec un peu de glaise ». Certes, il ne s'agit plus là d'habitations structurées, comparables avec celles que décrit du Paty de Clam. Insistant sur ce point, l'auteur du guide touristique précise bien que, même si « les maisons tozeri [sont] relativement bien construites [comparé au reste du Djérid et du Sahara], les habitations sont en général élevées à la diable, sans aucun souci de confort et de solidité. Et il pleut d'ailleurs si peu

21. Du Paty de Clam émet quelques hypothèses concernant l'origine du nom de Tozeur, dont plusieurs sont en relation avec l'Égypte antique (colonie Kouchite issue de Tyr) ou la Mésopotamie (Ninive) : *Fastes chronologiques de Tozeur*, 1890.

22. MARÇAIS G., « Le *mhrab* maghrébin de Tozeur », *Mémorial Henri Basset*, Publication de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, tome XVIII, pp. 38-58. Sise à une cinquantaine de kilomètres de Tunis, Testour est l'une des cinq villes fondées en Tunisie par les morisques fuyant l'Andalousie après 1492.

23. Voir par exemple les différentes fiches techniques éditées par le projet MEDA-CORPUS *Architecture traditionnelle méditerranéenne*, et en particulier l'inventaire des matériaux et des techniques affiliées (p. 72 et pp. 65-99), mais aussi la restitution des techniques nubiennes de la XII^e dynastie par FATHY H., *Construire avec le peuple*, 1970, pp. 31-35.

24. PENET P., *Guide illustré du Tourisme dans le Sud-Ouest tunisien : Kairouan, Sbeitla, le Djérid*, 1911, Tunis, p. 76.

que cela n'a pas d'importance »²⁵. Il distingue donc deux catégories d'habitation : les « maisons tozeri bien construites », et le reste « élevé à la diable ». Ces deux grandes catégories de l'habitat à Tozeur se superposent peut-être aux deux grandes catégories de populations de Tozeur que cite du Paty de Clam : les « familles riches » composées majoritairement de propriétaires et de commerçants d'une part, et, d'autre part, les *khammes* et autres ouvriers agricoles ne disposant que d'un statut de métayer [1893 : p. 316]. Cet habitat rudimentaire ne peut être ignoré, par le poids qu'il avait encore au recensement de 1966 : la catégorie « rudimentaire » totalise près de 28 % des logements (la « maison arabe » environ 68,5 %).

A.1.c. L'agencement d'une habitation traditionnelle de Tozeur

Du Paty de Clam décrit de façon très brève l'agencement d'une habitation : des chambres s'élèvent autour d'une cour et sont adossées au mur de clôture. Il restreint ses propos à ce qu'il constate en 1893 : un principe typologique qui donne la primauté à la pièce bâtie. Celle-ci s'ouvre sur un espace à ciel ouvert, non couvert, qui lui est immédiatement accessible, et cet espace est délimité, clos, entouré d'une clôture. Il ne suggère aucun schéma d'ordonnement *général* de l'ensemble de l'habitation ceinte par le mur de clôture. Il précise également que, « dans les maisons riches, il arrive fréquemment que, tout en possédant une maison chacun, les membres de la famille ont une *sguifa* commune sur laquelle s'ouvrent les portes des maisons de chacun d'eux ». Il ne précise pas l'unicité de cour autour de laquelle s'ordonnerait la maison et ouvriraient les pièces. Il exprime clairement que l'entité de base est la pièce bâtie habitée, qu'il appelle « chambre », et qu'il distingue bien de la « maison », ces termes ne recouvrant pas des sens similaires pour lui. La « chambre » est l'unité de référence lorsqu'il évoque les questions d'établissement ou de successions : « Dans cette cour s'élève des *chambres* [...] Comme on construit les *chambres* au fur et à mesure des besoins, lors d'un mariage par exemple, il arrive très souvent que les *chambres* d'une même cour appartiennent à des propriétaires différents. En outre, étant donnée la législation arabo-musulmane en matière d'héritage, on voit souvent une veuve ou une fille posséder en toute propriété une *fraction de chambre* qui peut varier de la moitié au huitième » [1893 : p. 307]. En revanche, « maison » et « habitation » semblent synonymes : « la plan d'une maison indigène [...] une porte donne accès dans l'habitation par un vestibule (*sguifa*) » [1893 : p. 306].

Comme il le précise par la suite, la « maison » ne se résume pas à la « chambre ». D'une part, la maison « se compose *toujours* d'une cour où s'ouvre la porte de la *sguifa* ». D'autre part, « dans cette cour, s'élèvent des chambres *absolument* séparées les unes des autres et subdivisées en trois catégories : chambres à coucher (*dâr*), chambres de cuisine (*koucha*) ou de dépôt (*bit*) [1893 : p. 307]. La « maison » est une somme d'espaces à fonctionnalités distinctes, sans qu'il n'y ait de propriétaire attitré autre que la maisonnée, mais elle englobe certains espaces mis en commun et partagés, dont la cour et le vestibule d'entrée.

25. PENET P., *Guide illustré du Tourisme...*, 1911, p. 75.

À aucun moment de son étude, du Paty de Clam ne précise les liens de parenté entre les occupants de la même « maison », ou les liens de propriété à partir desquels nous aurions pu déduire une composition familiale (ses quelques mentions sur l'héritage sont générales). Il n'évoque que le terme « membres de la famille ». Il précise seulement que la « pièce d'habitation – *dâr* » a ses propriétaires identifiés et reconnus : ses occupants pour qui elle a été édifée, le couple qui s'y est établi au soir du mariage. Nous pouvons éventuellement supposer que les « membres de la famille » sont constituants d'une *famille élargie*, patrilinéaire, comme il en existe partout ailleurs au Maghreb. Sous l'autorité d'un chef de famille – le patriarche – sont regroupées les familles nucléaires générées par les fils (les femmes étant des pièces rapportées) sur une ou deux générations, voire plus. La limite à l'élargissement de la famille autour de la même cour serait alors la place disponible à la construction de pièces d'habitation.

Ce faisant, il distingue donc deux choses : l'habitation *stricto sensu*, celle qui se transmet entre générations (le long terme concernant le bâti), et le fonctionnement quotidien de la maisonnée, qui représente une autre entité familiale et spatiale, plus vaste. Indirectement, du Paty de Clam décrit la maison tozeri de la fin du XIX^e siècle comme une combinaison de pièces habitées, de chambres – *diâr* disposées autour d'une cour, autour de laquelle sont également disposés d'autres espaces mis en commun, à usage collectif mais restreint aux seuls membres de la maisonnée. Dans cette maison, seule la chambre – la plus petite unité – se transmet de génération en génération, par sa qualité de pièce d'habitation. Cette chambre – *dâr* fonctionne en synergie avec d'autres chambres – *diâr* autour d'une cour et au sein d'un ensemble plus vaste enclos par un mur de clôture.

Le descriptif des composantes d'une maison

Du Paty de Clam précise que « les hommes ne vivent pas dans leur *maison*. Leur existence se passe au dehors. Ils ne rentrent chez eux que pour les repas [...], les femmes au contraire vivent entièrement de la vie d'intérieur [1893 : p. 315-316] », une vie qu'il précise à l'intérieur de la maison et non de la chambre. Afin de mieux appréhender cette dichotomie apparente entre la chambre (où habite le couple) et la maison (où habitent les membres de la maisonnée), il est nécessaire de décrypter les différentes composantes de l'habitation, et le rôle de chaque espace. Il énumère les « fondamentaux de toute maison » : « une maison se compose toujours d'une cour où s'ouvre la porte de la *sguiffa*. Dans cette cour s'élèvent des chambres absolument séparées les unes des autres et subdivisées en trois catégories : chambres à coucher (*dâr*), chambres de cuisine (*koucha*) et chambres de dépôt (*bit*) [1893 : p. 306]. Puis il décrit chacune de ces composantes : « nous prendrons comme type une maison composée d'un vestibule (*sguiffa*), d'une cour (*haouch*), d'une chambre de dépôt (*bit*), d'une cuisine (*koucha*), d'un cabinet d'aisance (*knif*) et d'une chambre à coucher (*dâr*) » [1893 : p. 308]. Détaillons les composantes de ces fondamentaux, à partir des informations qu'il nous livre.

La *sguifa* est la pièce d'entrée de l'habitation, un vestibule. Mais c'est aussi un espace intermédiaire entre le monde domestique et la rue où sont admis des personnes qui, en temps normal, ne sont pas admis à l'intérieur de la maison : « les propriétaires [de parcelles cultivées] y reçoivent leurs amis, leurs clients, [...] les passants peuvent y coucher » si elle reste ouverte la nuit. Certaines habitations disposent d'une petite pièce – *bît sgîfa*, n'ouvrant que sur la *sgîfa*, où peuvent dormir les jeunes adultes de la maisonnée non encore mariés [1893 : p. 308].

La chambre de dépôt – *bît* est une pièce élevée plus longue que large, au sol damé. On y suspend sur des stipes de palmier les régimes de dattes, à hauteur des événements percés dans le mur sur cour. L'une des extrémités est « partagée dans le sens de la hauteur. La partie inférieure forme une sorte de cave au rez-de-chaussée [où sont conservées les dattes détachées du régime dans des *khabia*], la partie supérieure sert de grenier. C'est dans cette chambre que sont conservés les plats servant à la préparation des repas, que sont installés les métiers à tisser, c'est là qu'en général les femmes filent la laine » [1893 : p. 309]. Servant ainsi de stockage (nourriture...) et d'atelier de production (tissage...), cette pièce de dépôt semble réservée à des fréquentations féminines.

La cuisine – *koucha* est plus un lieu de dépôt de certains ustensiles de cuisine que « l'endroit où l'on prépare les aliments ». Elle comporte un ou deux foyers rudimentaires seulement « dans les familles riches ». La cuisson se fait « en général dans la cour », sur un « foyer composé de trois pierres apportées en dot par la femme ». Précisons toutefois que le terme rapporté par les personnes âgées pour désigner l'espace clos servant de lieu de cuisson est *şabbât*, et non *koucha* [*kûşa*] qui désigne un four.

Les « latrines (*knif*) donnent toujours dans la cuisine » [1893 : p. 310].

La *dâr* présente la même « cave » que la *bit*, c'est en général là « que dort en été l'habitant dans une obscurité complète [...] à l'abri de la grande chaleur et des mouches » [1893 : p. 310]. Dans le reste de la pièce, après avoir énuméré le « désordre qui y règne et la disparité des objets » (dont ceux « qui tapissent le mur situé en face de la porte »), du Paty de Clam ne précise aucune occupation. Les informations recueillies lors des entretiens laissent penser que cette « cave » servait au sommeil de l'époux, l'épouse dormant avec les enfants en bas âge et les filles dans la partie centrale de la pièce, les grands enfants mâles dans la *sgîfa*.

De la cour – *haouch*, il ne relève rien d'autre que la présence d'une gourde suspendue à une grosse branche fourchue enfichée dans le sol, dans un coin continuellement ombragé, gourde qui paraît être d'un usage commun à la maisonnée. La cour semble donc cet espace délimité par les différents corps de la maison (c'est-à-dire un espace généré en creux par le bâti), ou tout au moins l'espace défini par la maison et des murs de clôture, sur lesquels nous ne savons rien.

A.1.d. L'analyse de plans de maisons anciennes

La description précédente laisse entendre certaines spécialisations de pièces composant la maison. Par exemple, *bît* et *dâr* seraient distinctes, par les affectations de pratiques : la première sert de réserve, la seconde d'hébergement nocturne. Cette séparation d'usages n'est pas reprise dans d'autres études ultérieures, peut-être parce que « toutes deux sont conçues de la même façon »²⁶. A. Borg indique que les « chambres à provisions – *bît* » sont facultatives en 1959. J'ai supposé, pour ma part, qu'elle était réservée à des maisons de familles aisées et qu'elle a disparu avec une densification ultérieure des maisons. Entre l'estimation démographique de 1908 et celle de 1946, la population connaît un taux de croissance de plus de 60 %. Même corrigé des contraintes climatiques (sédentarisation provisoire des nomades entre 1940 et 1948 pour cause de sécheresse chronique), le site de Tozeur connaît une hausse certaine de population résidente, population qu'il faut loger. Il se peut donc que la disposition observée par du Paty de Clam corresponde à un agencement initial, avant densification.

Des sources plus tardives et mes observations directes indiquent plutôt une superposition entre la chambre de dépôt – *bît* et la pièce d'habitation – *dâr*. Ainsi, au *hûš bū Allâg* [Zebda H4], je relève les mêmes dispositions que celles dessinées par A. Borg en 1959 : la pièce d'habitation regroupe dans le même volume une « chambre à coucher » à l'intérieur de l'espace clos et comportant un lit sur toute sa largeur, une « remise » dans l'espace en mezzanine au dessus de la chambre à coucher, et ces *awtâr*, ces poutres en bois de palmier servant à suspendre les régimes de dattes [1959 : p. 98]. Dans un autre cas [Mazghouna H1], c'est le volume de la pièce d'habitation qui a été fractionné en deux parties égales (par un plafond intermédiaire), dans un passé récent comparativement à la construction de la pièce. Les choix constructifs (liant chaulé) indiqueraient une intervention réalisée entre les années 1940 et 1960. Cette séparation avait pour but un réaménagement des usages domestiques : distinguer une partie basse servant à l'habitation et une partie haute, accessible à partir d'un étroit escalier intérieur, servant principalement à conserver dattes et oignons. Dans ces deux exemples cités, les meurtrières d'aération – *tiâg* étaient conservées.

Mais le point commun entre les premières restitutions faites par du Paty de Clam, les relevés d'A. Borg et mes observations sont le constat de plusieurs pièces d'habitations de taille

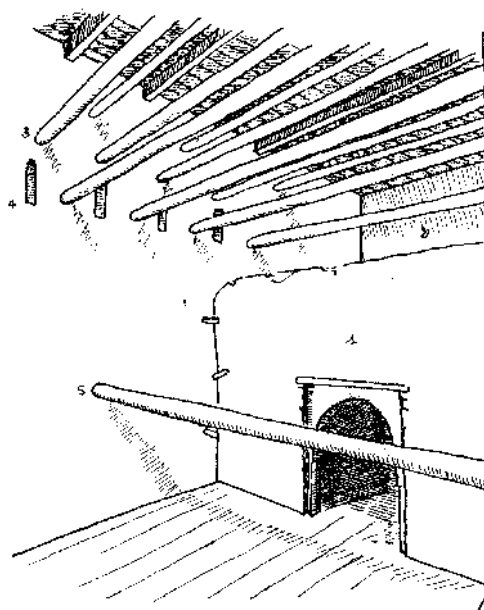


FIG. 19. - Pièce d'habitation :
1. Chambre à coucher. --- 2. Remise. --- 3. Poutres en bois de palmier pour suspendre les régimes. --- 4. Meurtrières. --- 5. Poutre en tronc de palmier pour suspendre les vêtements.

Ill. 193: croquis intérieur d'une *dâr*
(source : Borg A. : 1959)

26. MRABET A., *L'art de bâtir au Jérid*, 2004, p. 62.

variable, disposées autour d'une même cour, chacune avec sa chambre à coucher (la « cave – *maqşûra* » évoquée précédemment par du Paty de Clam). C'est une disposition observée dans toutes les grandes habitations abandonnées visitées [Zebda H4 ; Hawadef H8, H10, H11]. Chaque pièce d'habitation semble fonctionner de manière autonome, par les doublons qu'elles entretiennent entre elles : il y a dans chacune de ces pièces des stipes pour suspendre les régimes de dattes, une jarre – *hâbia*, des clous plantés dans les stipes pour accrocher les bottes d'oignons, des niches de rangement, une *maqşûra*... Les différents plans d'habitations de A. Borg sont révélateurs à ce sujet.

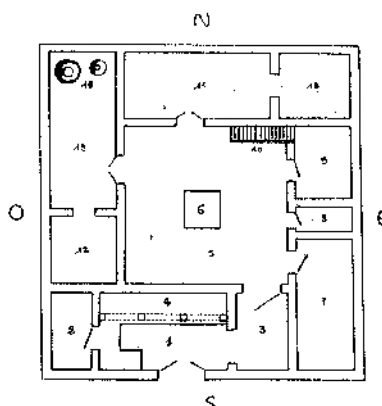


Fig. 3. - Plan-type d'une stalle autour de l'azour : 1. Entrée. 2. Petite pièce réservée aux invités. 3. Deuxième entrée. 4. Niche avec arcs et piliers. 5. Cour découverte. 6. Fosse à ordures. 7. Blaise. 8. Tasse d'aisance. 9. Cuisine. 10. Escalier droit permettant d'accéder sur la terrasse des dépendances. 11. Pièce d'habitation. 12. Chambre à coucher. 13. Pièce d'habitation. 14. Poteries modelées.

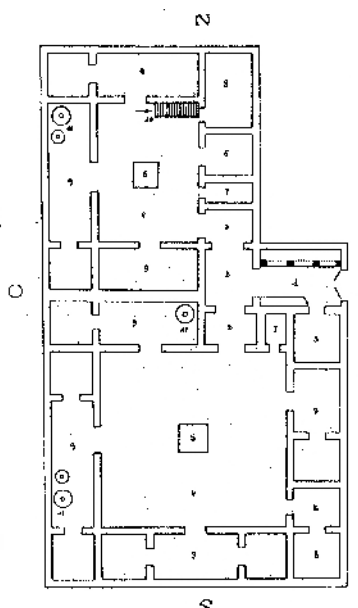


Fig. 4. - Plan de deux maisons mitoyennes comportant une entrée principale commune : 1. Entrée principale des 2 maisons. 2. Entrées secondaires. 3. Petite pièce réservée aux invités. 4. Cours intérieure découverte. 5. Fosse à ordures. 6. Cuisine. 7. Fosse d'aisance. 8. Blaise. 9. Pièces d'habitation. 10. Escalier donnant accès aux terrasses sur les dépendances. 11. Poteries modelées en plâtre et en assile.

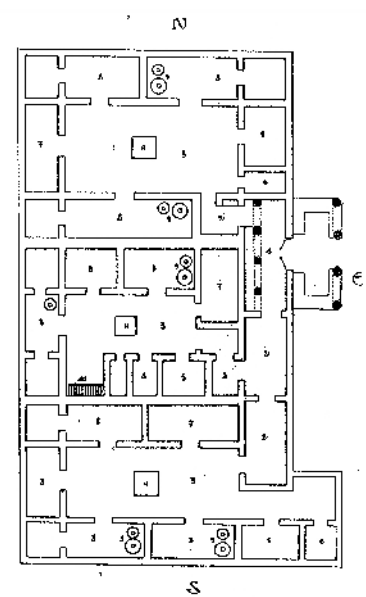


Fig. 5. - Plan de trois maisons mitoyennes comportant une entrée commune : 1. Entrée principale des 3 maisons. 2. Entrées secondaires. 3. Cours intérieure découverte. 4. Fosse à ordures. 5. Cuisine. 6. Fosse d'aisance. 7. Blaise. 8. Pièces d'habitation. 9. Poteries modelées en plâtre et en assile. 10. Escalier donnant accès aux terrasses sur les dépendances.

III. 194: plans d'habitations à une, deux et trois cours (source : Borg A. : 1959)

En revanche, il n'y a toujours qu'une entrée, une cuisine, une fosse d'aisance – voire une étable – par cour. C'est une information récurrente pour A. Borg, à travers le « plan de deux maisons mitoyennes comportant une entrée commune » et celui de « trois maisons mitoyennes comportant une entrée commune » [Borg : 1959 : p. 92].

A.2 La famille autrefois, à Tozeur

Tozeur s'inscrit dans le contexte plus général d'une région unifiée depuis près de quatorze siècles par une culture locale régie par l'Islam. Elle dispose d'un fondement religieux et linguistique cohérent. Un bref aperçu de l'institution familiale musulmane peut aider à saisir les particularités de la famille tozeri d'autrefois, car au Maghreb, le droit de la famille est marqué par le droit musulman.

A.2.a. L'influence de l'Islam dans la structure de la famille

La législation islamique traite, avec un soin particulier, les rapports entre individus : statuts des individus et obligations (solidarité familiale, résidence...), règles maritales (mariage et union légitime, adultère, divorce, relations sexuelles...), descendance et succession (héritage), sont appréhendés de façon quasi contractuelle. L'institution familiale marque le paysage social : l'individu reçoit de sa famille identité et statut social. Mais autant la famille est garante de la place de l'individu en son sein et devant l'autorité, autant elle guide une stratégie économique. De nombreux auteurs ont relevé cette dualité. T. Bianquis²⁷, par exemple, raconte l'importance de la généalogie, de l'honneur et des différentes condamnations qui ont toujours pour objectif de réparer la « privation de patrimoine de l'héritier légitime au profit de celui qui n'y avait aucun droit », un patrimoine consacré par la conclusion du mariage et la filiation directe.

Instituant l'héritage féminin, l'un des apports majeurs de l'Islam introduit une composante économique importante dans la condition féminine²⁸. Mais, comme le précise T. Bianquis, « on ne peut ignorer [dans l'Islam sunnite – celui dominant au Maghreb] la marge importante qui a toujours existé entre la Loi proclamée et son application au quotidien, [...] cette dérive juridique se faisant souvent au dépend de la femme et de l'orphelin et au profit du chef de famille »²⁹. Etudiant le fonctionnement de ce qu'il qualifie de « citadelle domestique », Ph. Fargues évoque les « cloisons entre les domaines féminin et masculin [comme] clef de voûte de l'édifice familial »³⁰. Cet édifice fonctionne, comme il le détaille, par la préservation du patrimoine familial grâce d'une part aux phénomènes fréquents d'exhérédation (que les coutumes feront perdurer jusqu'à nos jours dans de nombreuses régions du monde musulman) et le choix des épouses. Celles-ci ne peuvent être recherchées que dans le cadre d'une filiation préétablie. Dans une stratégie de maintien et d'accroissement du patrimoine foncier (terres agricoles, immeubles...), les structures sociales questionnent désormais sur les conditions d'échanges des femmes, et reposent les potentialités ouvertes par le mariage. Séparer hommes et femmes permet alors de limiter les échanges entre ces deux groupes et tout conflit d'intérêt qui pourrait en découler (choix ouvert de l'épouse). Mais il est d'autres cloisons : « tous les textes médiévaux font ressortir la puissance affective qu'entretenaient [un homme adulte et sa mère], puissance sans contexte supérieure à celle des attachements conjugaux, décrits comme assez précaires. [...] A l'inverse la jeune femme, dès qu'elle avait donné

27. BIANQUIS T., « La famille dans l'Islam arabe », 1986, p. 568.

28. Si les héritages entre fils sont attestés depuis la plus haute antiquité en Méditerranée, l'innovation de l'Islam porte sur la participation à l'héritage des filles, mères et veuves, chaque fille pour une part équivalente à la moitié de celle d'un fils. Sur les conditions de répartition des héritages et les modes d'attribution, voir les précisions apportées par TILLION G., *Le harem et les cousins*, p. 109 ; CHELHOD J., *Le droit dans la société bédouine*, 1971, p. 134.

29. BIANQUIS T., « La famille dans l'Islam arabe », 1986, p. 559. CHELHOD J. établit une constatation similaire : « d'ores et déjà, les Arabes du Désert s'écartent une fois de plus de l'enseignement islamique. Nous venons de voir en effet qu'ils privent les filles des biens laissés par leurs pères, alors que le Coran, tout en proclamant hautement la supériorité du mâle (III-36, IV-34) leur réserve pourtant une part égale à la moitié de celle d'un garçon (IV-11) » : *Le droit dans la société bédouine*, 1971, p. 134.

30. FARGUES Ph., « le monde arabe : la citadelle domestique », *Histoire de la famille*, 1986, pp. 339-371.

naissance à un fils, s'identifiait à lui et préparait son avenir » [Bianquis : 1986 : p. 578] en même temps qu'elle assurait le sien. L'attachement des enfants mâles à leur mère rendait en effet délicate toute propension à la répudiation (dans une structure patrilignagère, les épouses continuent d'appartenir à leur lignage d'origine, alors que leurs enfants garçons et filles appartiennent à celui du mari).

Ces deux informations distinctes (héritage féminin *versus* préservation du patrimoine familial), évoquent une structuration complexe des rapports de parenté, basés sur des impératifs et des interdits familiaux, l'importance des solidarités de sang ou d'alliance.

La circulation des femmes-épouses et des dots

La circulation des femmes reste circonscrite dans un rayon de parenté très faible : « de sa naissance jusqu'à sa mort, la femme pourra n'avoir rencontré que des parents de sang. Son univers entier aura été aménagé pour en exclure les étrangers. Son mariage, c'est avec un proche parent, [...] en tout cas, avec quelqu'un de chez soi. Le mariage entre cousins parallèles patrilatéraux est coercitif au point qu'en beaucoup d'endroits, le fils de l'oncle paternel jouit d'un droit de veto sur tout autre mariage de sa cousine » [Fargues : 1986 : p. 348].

Ph. Fargues décrit ces pratiques de mariages entre cousins parallèles comme héritées des sociétés bédouines [de la péninsule arabique], pour lesquelles il évoquait une « réponse à une situation d'isolat » liée à un faible peuplement. J. Chelhod le constate également dans les années 1950 en Arabie, où « la coutume reconnaît en effet au fils du frère du père un droit de préemption sur la fille de ce dernier, au point qu'il est dispensé du paiement du douaire. A défaut de cousine parallèle vraie, on choisit son épouse dans la proche parenté agnatique, sinon dans la *hamula* [foyer constitué par un groupement de quelques tentes unies par des liens de parenté], sinon dans le clan, sinon dans la tribu »³¹. Ce n'est donc pas seulement une réponse à une faible offre de prétendants qu'il rattache le principe du mariage entre cousins parallèles, mais il décrit les bases d'une structure de parenté de type patrilignagère. Il fait apparaître un emboîtement des contraintes de parenté, qu'il est important de satisfaire au premier cercle. J. Berque, parlant de l'Irak dix ans plus tard, écrira sur cette « coutume qui ressortit un fond commun d'institutions déjà repérable avant l'Islam, [...] qui a débordé le monde bédouin puisqu'elle constitue un trait d'aristocratie dans le monde citadin [:] il s'agit du "mariage préférentiel" qui qualifie le fils de l'oncle paternel pour l'obtention de la cousine »³². Nous avons là confirmation de l'effet fini des possibilités, et une restriction forte des ouvertures patrimoniales aux membres extérieurs au groupe concerné.

Mais il existe d'autres formes de circulation des femmes et, par conséquent, de constitution de patrimoine. La polygamie et la répudiation sont deux mécanismes antinomiques, mais que Ph. Fargues considèrent comme « régulateurs [bien que] marginaux. [...] Il se peut qu'il fut un

31. CHELHOD J., *Le droit dans la société bédouine*, 1971, pp. 40-59.

32. BERQUE J., *Les Arabes d'hier à demain*, 1960, p. 156.

temps où la polygamie était la règle. C'est peut-être vrai. Il se peut aussi [qu'elle] ait simplement frappé les esprits occidentaux, tout en étant toujours restée relativement rare. Il n'est pas de documents pour montrer qu'elle n'ait jamais atteinte une ampleur comparable à celle que l'on rencontre en Afrique de l'ouest de nos jours. Dans tous les pays arabes (autres que le Soudan et la Mauritanie, pays arabes qui pénètrent le monde noir), la polygamie est inférieure à 5 % des unions » [1986 : p. 346]. En revanche, la répudiation est « fondamentalement un phénomène de maximisation du potentiel reproductif de la société [en autorisant une circulation matrimoniale qui par tri successif élimine les couples stériles]. Ce faisant, c'est le pouvoir de la famille toute entière qui se trouve accru, car si des enfants sont nés du mariage avant le divorce, c'est la famille du père qu'ils viennent renforcer » [1986 : p. 348].

Les limites aux influences de l'islam

La structure de parenté musulmane est de type patrilignagère. Si, éventuellement, certaines frontières hors parenté patrilinéaire pouvaient être franchies par les femmes, J. Chelhod rappelle que c'était dans un contexte très spécifique d'échanges, de création d'alliances. A. Boudihba³³ confirme qu'au Maghreb, « les femmes circulent toutes seules, les biens ne les suivront pas ». Nous sommes bien dans une société de type « patriarcat », au sens où le définissait Radcliffe-Brown : une société où « les règles de descendance sont patrilinéaires, le mariage patrilocal, où l'héritage et la succession se font dans la lignée masculine et quand l'autorité reste entre les mains du père ou de ses proches »³⁴.

Etudiant le fonctionnement des tribus d'Afrique du Nord dans les années 1950, G. Tillion détaille les conditions de ce qu'elle appelle « l'asservissement de la femme » (claustration, objet d'échanges...) ³⁵. Elle précise que la « structure endogamique méditerranéenne serait liée à un [...] concours de circonstances. [...] Cela affecte certains caractères biens particuliers et forts tenaces, probablement plus tenaces qu'ailleurs parce qu'ils sont intégrés dans un système social cohérent ». Or, ce que G. Tillion observe, c'est que, « contrairement à ce que croient beaucoup de gens, [cette absence de femmes dans les lieux publics et cet avilissement] ne puise pas leur origine dans la religion musulmane. Il nous suffira de situer avec précision, dans le temps et dans l'espace, la mise à l'écart des femmes pour constater que la zone qui lui correspond géographiquement couvre une surface dont les frontières ne sont pas celles de la religion musulmane – puisqu'il faut y inclure, *encore aujourd'hui*, tout le littoral chrétien de la Méditerranée et qu'il faut au contraire en exclure de vastes régions très anciennement converties à l'Islam. Historiquement, n'importe quelle incursion dans le passé nous démontre que le harem et le voile sont infiniment plus anciens que la révélation du Coran » [1966 : p. 22]. Des cinq paires de concordances qu'elle met à jour, elle

33. BOUDIHBA A., *La sexualité en Islam*, 1975, p. 137.

34. RADCLIFFE-BROWN A.R., *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, 1953 (trad.).

35. TILLION G., *Le Harem et les cousins*, 1966, p. 14.

observe qu'elles sont « anciennes, mais encore usuelles dans l'ensemble de l'Afrique du Nord. [...] A première vue incohérentes, elles sont unies par un appariement fidèle, trop fidèle pour qu'on l'explique par le hasard » [1966 : p. 24]. Ces cinq paires sont : le voile et la ville, la noblesse et l'endogamie, l'héritage des femmes et la destruction des tribus, la destruction des tribus et la dévotion, le voile des filles et l'héritage des femmes.

G. Tillion relève que ces cinq paires fonctionnent en contradiction les unes aux autres et avec l'influence islamique. Ainsi, « tout se passe comme si le législateur coranique avait utilisé l'héritage dans les deux lignes pour pulvériser délibérément le système tribal – et par conséquent égaliser, moderniser, révolutionner, démocratiser la société arabe » et ce au contraire des supposés des études arabisantes qui voyaient dans l'Islam un frein à la modernisation des structures sociales. Allant dans le même sens, T. Bianquis observe également que les « droits économiques [accordés à la femme] représentent un effort considérable de réformes sociales et de protection, effort qui allait dans le sens des modifications des rapports économiques que l'on enregistrait à cette époque [l'hégire] et qui donnait une primauté au droit de l'individu et de la famille conjugale sur celui de la grande famille patriarcale et de la tribu » [1986 : p. 573]. G. Tillion note comment, au cours de l'islamisation, « les tribus paysannes d'Afrique du Nord se trouvèrent acculées à un dilemme très cruel : ou bien on appliquerait la loi du Prophète – et alors on casserait la tribu – ou bien on sauverait la tribu, *mais il faudrait violer la loi religieuse...* Le fait qu'il existe encore un si grand nombre de tribus intactes dans tout le Maghreb répond suffisamment au choix qui fut fait » [1966 : p. 28]. Se référant à une solidarité de sang (bien plus forte que tous les autres liens rattachant l'individu au groupe), les pères maghrébins ont combiné les deux systèmes de protection possible. Au lieu de déshériter les filles (c'est-à-dire violer la Loi coranique), ils ont cherché à limiter cet héritage et, après avoir voilé les filles, ils les conservent pour un mariage systématique à des parents en lignée paternelle. Nous sommes ici très loin d'une stricte application de la Loi religieuse, mais seule cette structuration sociale fondamentale (mariages consanguins) a permis de ne pas émietter le patrimoine sans abuser de la Loi religieuse – et elle est appliquée même quand il n'y a pas de patrimoine autre que le nom.

N. Marouf, dans son étude socio-historique sur le triangle oasien Touat / Gourara / Tidikelt (partie occidentale du Sahara algérien)³⁶, constate en substance cette même dichotomie dans le partage entre respect de la pratique religieuse et maintien (ou confortement) du patrimoine, lorsqu'il écrit que « si la science de la *faridha* [art du fractionnement des quotités successorales, sorte de science notariale] est la syntaxe, le trait zanati en constitue la morphologie. [...] Par ailleurs, la *charia'a* (droit canon), se substituant à des normes de partage successoral dont nous avons perdu trace, est venue fournir la règle du jeu qui est partout la même au nord comme au sud

36. MAROUF N., *Lecture de l'espace oasien*, 1980, p. 126. Les Zénètes sont les anciens peuples berbères peuplant le Maghreb jusqu'à leur arabisation rapide à la conquête musulmane. Si certains Zénètes étaient nomades, d'autres auraient fondé les premières villes de l'Atlas saharien et des oasis occidentales et méridionales (Gafsa-Jérid-Gabès, Oued Righ, Aurès et M'Zab), d'après le récit qu'en fait Ibn Khaldûn.

(droits des héritiers descendants mâles et femelles, droits des collatéraux '*açaba*) ». Bien qu'il relève ce fait dans le régime de transmission des biens agricoles (parts de terre, d'eau et palmiers), il note bien là les deux régimes qui se superposent l'un l'autre, au gré des intérêts familiaux ou tribaux. Il décrit également l'intérêt porté au cours des siècles sur d'autres dispositifs successoraux islamiques, tel le *habûs*, dans les processus destinés à exhériter les femmes autant qu'à éviter l'effritement du patrimoine par le jeu des alliances et des transferts matrimoniaux. En rendant la propriété inaliénable, l'institution *habûs* gèle les biens-fonds contre toute éventualité de partage ou de vente de la part des héritiers. Pour lui, ce subterfuge est « affiché partout au Maghreb comme un mobile réel, le prétexte mystico-religieux de la donation n'étant qu'un prétexte. [...] Les ancêtres, soucieux de voir préserver le patrimoine familial, voire le patrimoine communautaire à l'échelle du ksar tout entier, rendent la propriété inaliénable tout en prescrivant (rôle du *zmâm*...) par écrit la liste des héritiers. Ce faisant, [les tenants de la coutume berbère] pouvaient modifier et corriger à leur guise la liste des successeurs et les termes du partage (sortes d'actes testamentaires). Ils pouvaient prescrire les modalités généalogiques de succession, à la mort des descendants directs : au cas où à la place du garçon prévu naît une fille, la part théoriquement dévolue à celle-ci est alors affectée à la fondation dévolutive »³⁷.

Au Jérid, haut lieu de confréries maraboutiques, les parts de parcelles agricoles dévolues aux fondations *habûs* étaient importantes, jusqu'à la dissolution de cette institution en 1957 par l'instauration du Code des droits réels. Le fonctionnement des structures familiales des sites anciens de Tozeur, Nefta et des villages oasiens avoisinants aurait subi une forte influence islamique, mais serait largement tributaire d'un héritage méditerranéen spécifique bien plus ancien, par leur inscription dans la grande mouvance zanati et berbère pré-islamique nord-africaine.

A.2.b. L'institution familiale à Tozeur

L'origine du peuplement tozeri

Il est utile de rappeler que l'immense majorité des familles actuelles influentes de Tozeur revendique une présence sur ce site uniquement égale à l'avènement de l'Islam au Maghreb. Il s'agit là d'un registre de légitimité historique, comme nous le rappelle J. Dakhli³⁸, d'une recherche de « récits structuraux qui fondent un droit d'occupation des terres. [...] Nous avons vu avec quelle unanimité les hommes du Jérid refusent d'imaginer qu'ils sont les descendants d'autochtones » essentiellement parce que cela signifie « être du temps de l'ignorance de la vraie foi – *jâhiliyya* ». C'est le principe même du temps anté-islamique qui est renié, au point par exemple que les habitants de Jhim se disent originaires de la tribu des Juhaïna du Yémen, ou les Ghrib natifs de

37. MAROUF N., *Lecture de l'espace oasien*, 1980 p. 212. Précisons qu'en Algérie, les institutions *habûs* ont été destinataires également pour échapper à la séquestration de terres mises en valeur et leur expulsion (jusqu'à l'Action paulienne de 1900), ce qui a grandement contribué à homogénéiser le soubassement juridico-politique du terroir ksourien jusqu'aux mouvements de l'indépendance.

38. DAKHLIA J, *L'oubli de la cité...*, 1990, pp. 87-100.

Huzwa, au Hijaz arabe, au point qu'ils y rattachent la source de leur dialecte et de certains termes inconnus ailleurs en Tunisie. Rattacher sa propre histoire à la généalogie de l'une des grandes tribus de la péninsule arabe, permet de proclamer une arabité antérieure même à l'Islam. Au-delà, il s'agit d'exprimer sa propre histoire par l'invocation d'une constante antériorité à l'Islam et la fondation de la famille au Jérid suite à l'implantation d'un saint. Peu importe alors que la mosquée de Bled El-Hadhar soit la « première d'Afrique » ou la « seconde de Tunisie » suivant le discours [Dakhli : 1990 : p. 83], tant que cela positionne (ou rattache) le Jérid au centre du monde musulman. L'objet de cette quête est bien de pouvoir enserrer l'histoire de chacun dans une parentèle hagiographique, et tous les saints de la région sont sollicités pour leur rattachement au Prophète. Mes observations ramènent à des faits similaires : « il n'y a que la mosquée de plus vieille que notre maison – *hūš*, me renseigne Mohamed Ali Zabâni sur l'habitation Mazghouna H1, son intérieur a été quelque peu rénové – *salhū šwaya-l-dâhil*, mais notre maison a au moins trois cents ans ». Il ne peut renseigner sur les périodes antérieures, mais qu'importe : ils sont dans ce quartier depuis la construction de la mosquée, c'est suffisant : « les gens ne peuvent pas répondre, c'est de la très vieille histoire – *tarîh kadîm yâšr* ».

Mais cela permet également un autre enjeu : celui de dénoncer un Autre comme extérieur à sa propre histoire légitime. Comme le rappelle J. Dakhli, « qu'on l'appelle "maison", "lignage", "tribu" ou "quartier", chaque groupe dénonce la mixité qui règne dans la cité et se replie sur l'excellence de ses propres origines. Sur la base d'une telle césure, d'une telle rupture, comment concevoir une histoire collective, une histoire partagée avec des hommes qui viennent d'un autre temps ? » [1990 : p. 67]. Mais l'histoire du passé explicite les comportements pour l'avenir. Comment échanger des femmes avec un groupe qui est forcément impur (moins pur que le sien), si ce n'est que de risquer une dilution de son propre héritage ? L'héritage englobe ici les biens patrimoniaux mais également la structure hagiographique composée à grand peine. Le mariage ne peut donc être envisagé qu'avec un groupe aussi pur que le sien. Or quel groupe est hors de tout soupçon si ce n'est sa propre famille proche ? Nous voyons ici une première justification aux mariages endogamiques locaux.

Pourtant le recours aux sources historiques relativise grandement cette histoire de peuplement. Hérodote³⁹ signale déjà la présence simultanée de bergers nomades et de sédentaires agriculteurs en « Libye » (c'est-à-dire tout l'ouest de la péninsule cyrénaïque). Il nous montre que les deux modes de production sont complémentaires par les échanges commerciaux qu'il relate au même titre qu'il insiste sur l'endogamie de la vingtaine des sociétés citées. Certes, de par son principe constructif, ce texte n'est exempt ni de déformations ni de fabulations, comme nous le rappelle F. Hartog⁴⁰, déformations que peu d'éléments archéologiques ou épigraphiques permettent de corriger. Cependant, Al-Ya'kubi écrit au IX^e siècle que les « habitants [du Jérid] sont des non-

39. HERODOTE, *L'enquête – livre IV*, p. 168-199.

40. HARTOG F., *Le miroir d'Hérodote (essai sur la représentation de l'autre)*, 2001.

Arabes, descendants d'anciens Romains, des Berbères et des Afārika », affirmation que reprend le Cheilh Al-Tidjani lors de son séjour en 1307 : « les habitants sont d'une origine bien antérieure aux invasions arabes »⁴¹. Alors que la première vague de conquête n'aurait fait qu'éliminer la défense de la reine zénète Kahéna, l'islamisation progressive de la contrée résulterait de la seconde vague de populations essentiellement hilaliennes et sulaïmides, du XI^e au XIII^e siècle. Malgré les gouverneurs arabes qui se succèdent, Al-Idrissi rapporte au XII^e siècle que le « Jérid est surtout peuplé de Berbères et la plupart d'entre eux parlent le latin d'Afrique »⁴². Toute la région reste peuplée de tribus berbères islamisées, avec toutefois de courts séjours de tribus arabes (les Riah au XI^e siècle rapporte du Paty de Clam par exemple).

L'arrivée plus tardive de certaines tribus arabisées a-t-elle modifié le fondement du peuplement tozeri ? Il faudra attendre le XV^e siècle pour voir l'arrivée des Ouled Hadeff, des Zebda, puis des Chabbiyya, mais il s'agit là encore de fractions maghrébines islamisées, dont les modes de vies, d'alliance et de transmission de patrimoine ne diffèrent pas sensiblement des lignées locales.

L'origine des familles

Le recours à ces légendes d'origine n'aurait alors qu'une vertu clanique : elles sont sollicitées dans un rôle démarcatif, dont la base serait peut-être autre que religieuse. Certes, l'influence de l'Islam se ressent dans de nombreux domaines, et c'est « essentiellement par l'intermédiaire de leur foi que les [arabes musulmans conquérants] ont influencé le vieux Maghreb conservateur » [Tillion : 1966 : p. 31]. L'islamisation n'aurait pas fondamentalement bouleversé les structures sociales : « si le Maghrébin a parfaitement obéi en matière d'héritage masculin, c'est « apparemment parce que celui-ci ne le gênait pas, ou peut-être qu'il était déjà conforme à ses usages » contrairement aux dispenses recherchées aux conditions d'héritage féminin [1966 : p. 112]. Nous sommes donc dans un fonctionnement social beaucoup plus profondément ancré que la récente période d'islamisation évoquée. La structuration de la famille du versant sud de la Méditerranée, basé sur le « voile et le harem » pour reprendre l'expression de G. Tillion, serait un reliquat de fonctionnement des anciennes structures sociales, un fonctionnement si profondément ancré que l'influence religieuse musulmane n'a pu y mettre un terme. Nous sommes dans des groupes sociaux où seule la circulation restreinte des épouses permet – a pour objet – de consolider le fondement économique du patrilignage, en assurant la préservation du patrimoine. Et ce quelque soit le « patrimoine » : nom, palmier, bétail, lieu de tissage, fonds de commerce... En elles-mêmes et pour elles mêmes, les femmes ne possèdent que leurs effets personnels : ni champ, ni habitation, ce que laisse également sous-entendre l'absence de transactions économiques concernant les femmes et notées dans les registres fiscaux.

41. Du PATY de CLAM, *fastes chronologiques de Tozeur*, 1890, p. 23

42. AL-IDRISSI, trad. 1866, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*.

Avec cette antériorité de peuplement, ces mêmes influences religieuses, cette même forme d'endogamie, nous pouvons évoquer avec G. Tillion des « différences peu marquées » dans le domaine des structures familiales, entre populations arabo-berbères du nord saharien (*a contrario* de celles au sud du Sahara) [1966 : p. 136]. Cela laisse supposer des structurations familiales similaires, entre populations nomades (les tribus Sidi Abid) et populations oasiennes citadines de Tozeur. Il s'agirait là d'une structuration qui transcende la sédentarité ou le nomadisme pratiqué, mais qui ne peut expliquer l'hostilité souvent évoquée entre ces deux types de population aux modes de vies fondamentalement différents.

Patriarcat et patrilinéarité

C. Camilleri⁴³ décrit en 1973 la « famille tunisienne traditionnelle » comme étant une « famille patriarcale », synthétisant ses observations sur de multiples échantillons de populations, tant urbaines que rurales : « Sous l'autorité du chef de famille qui est l'homme le plus âgé, et autant que possible dans la même maison, vivent sans limitation théorique de génération les ménages fondés par ses descendants mâles, ainsi que les garçons et filles célibataires – celles-ci se rendant, à leur mariage, dans la famille de l'époux ». Ce point de vue est maintenu quinze ans après par L. Ben Salem⁴⁴, quoique nuancé. Elle apporte quelques précisions, essentiellement sur le pouvoir exercé par le chef de famille : bien qu'il soit « objet de déférence et de respect [...], la référence du groupe », ce pouvoir serait partagé avec les autres aînés, et en particulier les femmes dont les avis sont « particulière déterminants en matière de gestion quotidienne et de stratégie matrimoniale ». Dans ses travaux plus récents, elle met en avant « l'idéologie patrilinéaire, inséparable de l'honneur »⁴⁵.

Pour les oasiens sédentaires, du Paty de Clam évoquait lui aussi une structure patrilinéaire : « la coutume est que si dans la *famille*, il existe une jeune fille dont l'âge répond au sien, il doit de *préférence* la prendre pour épouse ». Celle-ci est « imposée par la famille et par les usages [et] la jeune fille n'est pas consultée » [1893 : p. 299]. Sans être forcément dans une structure de type « mariage arabe », c'est-à-dire un mariage préférentiel avec la fille du frère du père (cousine parallèle patrilinéaire) tel qu'il sera décrit par les sociologues à la suite des travaux de J. Berque et de J. Cuisenier⁴⁶, du Paty de Clam pose déjà les limites à la recherche de l'épouse : « il est rare qu'un jeune garçon prenne sa première femme *en dehors de* sa ville, de son caïdat, de son cheikhat même ». Nous retrouvons ici l'effet d'emboîtement des contraintes de mariages et de liens. Mais à défaut d'une réelle continuité biologique, ne s'agit-il pas plutôt d'une continuité de principe, de concept, lorsque l'on sait qu'une supposition d'avoir échangé des femmes à une époque quelconque de l'histoire revenait à une présomption de parenté en lignée paternelle ? Reste que

43. CAMILLERI C., *Jeunesse, famille et développement*, 1973, p. 10.

44. BEN SALEM L., « Structures familiales et changement social en Tunisie », 1990, p. 166.

45. BEN SALEM, « Famille et changements sociaux... », 2007 [2002], p. 56.

46. CUISENIER J., « Endogamie et exogamie dans le mariage arabe », 1962, pp. 79-105

« plus la parenté est proche, plus le mariage est satisfaisant » [Tillion : 1966 : p.131]. Or, comme l'avait constaté J. Cuisenier, « dès qu'un groupe prend une certaine ampleur et dès que l'enquête peut remonter assez haut dans les généalogies, il devient impossible de saisir le jeu des alliances entre agnats : les lignes s'entrecroisent en un inextricable écheveau », recouvrant la structure parentale d'une certaine « obscurité ».

Le modèle structurant de famille des tribus nomadisantes du Jérid est celui de l'organisation générale de la tribu – *qabîla* telle qu'elle est relevée par Chelhod [1971 : p. 19-63]. Les Rakârka (dont sont issus les différents sous-lignages gravitant autour du chott Jérid) se disent « fils de Rakrûk » dans leur histoire hagiographique, qui lui-même se rattache à Sidi Abid par son grand-père Sidi Al-Ahmadi, lui-même originaire de la tribu des Ouled Sidi Abid. Historiquement d'ailleurs, les Ouled El Hadeff (formant le quartier El Hawadef au XIV^e siècle) sont à rattacher à ce même groupe lignager des Ouled Sidi Abid. Si les premiers se sont sédentarisés à Tozeur au XIV^e siècle, un autre groupe Sidi Abid s'établit à Guitna à la fin du XIX^e siècle, tandis que les autres fractions perpétuent leur mode de vie semi-nomade d'éleveurs jusqu'à leur sédentarisation dans les années 1970-1980. L'organisation du groupe de descendance est lignagère : l'unité de solidarité s'établit sur plusieurs générations et réunit un nombre important de personnes apparentées. Cette unité de solidarité est encore constatée cinquante ans après les premières sédentarisations : Rass Edhraâ est constitué d'établissements distincts de fractions M'hâjba : M'Barek, Ben Amor...

Au début du XX^e siècle, si la polygamie est attestée par plusieurs sources dans la Tozeur citadine, il semble qu'elle n'ait eu ici aussi qu'un caractère marginal. D'une part, du Paty de Clam l'évoque, mais sans distinguer polygynie, veuvage, répudiation : « il est rare qu'un jeune homme choisisse lui-même sa *première* femme [...] Si le mari, *possédant* ou ayant déjà possédé une ou *plusieurs* femmes, épouse une vierge... » [1893 : p. 299 et p. 302, souligné par mes soins]. D'autre part, au cours des relevés, seulement une des personnes interrogée a laissé entendre que son père [décédé à la fin des années soixante] était polygame, alors que je questionnais des « contradictions » dans l'histoire familiale interprétée à partir d'une seule épouse présumée [habitation Zebda H9].

A.3 L'occupation de la maison à Tozeur, autrefois

A.3.a. Les conditions d'édification d'une *dâr*

« On construit les chambres au fur et à mesure des besoins, lors d'un mariage par exemple » [1893 : p. 307]. Du Paty de Clam note là l'expression d'un besoin, qui est en fait une condition au mariage : « le jour du mariage n'est fixé que quand la chambre nuptiale est prête » [1893 : p. 300]. Cette chambre est en effet nécessaire pour la célébration du mariage, pour accueillir la future mariée. La cérémonie locale comporte un blanchiment, fait par les parents du marié, des murs de la chambre où se passera la nuit de noces. Mais elle est surtout nécessaire pour

loger l'épouse tout au long de sa vie : il était d'usage que les femmes ne sortent pas de la maison de leur époux, « sauf passé un certain âge et en dehors de certaines fêtes » [1893 : p. 316]. La société tozeri est patrilocale : la nouvelle épouse s'installe dans une *dâr* bâtie dans l'enceinte de celle du père de l'époux, ou à proximité immédiate.

Nous ne sommes pas renseignés sur les conditions de fondation d'une *maison* complète, c'est-à-dire d'un ensemble comprenant *a minima* une *dâr*, une cour, un *ṣabbât* et une *sgîfa*. Aucune source historique disponible n'a fait état d'un tel établissement. Aucune ne restitue les conditions nécessaires à cette émancipation de l'habitation parentale. S'agit-il d'un morcellement d'une entité plus vaste (création d'un accès direct sur espace public) ? d'une extension ? d'une densification sur un espace voisin jusqu'alors utilisé comme écurie ou étable ? D'une vente d'emprise à un tiers ou d'un héritage ? Ces différentes hypothèses sont plausibles.

A.3.b. Une occupation intergénérationnelle

La précédente description de l'habitation de Tozeur a permis de préciser les occupants de la *pièce d'habitation*, la chambre – *dâr*. Il s'agit de l'époux, au moins une épouse et ses enfants. Un seul et même couple occupe la même *dâr* jusqu'au décès des deux membres. Les enfants devenus adultes quittent cette *dâr*, pour aller fonder un autre couple : le fils se marie (après avoir édifié une *dâr* à proximité de celle de son père, dans la même cour – *hûš*).

Nous en déduisons une certaine occupation du *hûš*. Il s'agirait d'un assemblage de *dâr*-s, occupées par des couples apparentés par leur filiation paternelle, autour de la *dâr* du père et ouvrant sur la même cour, desservies par la même *sgîfa*. Une telle description suggère, là encore, un emboîtement intergénérationnel qui rejoint l'emboîtement de parenté précédemment évoqué : plusieurs générations cohabitaient autour de la même cour. Lors des entretiens et des restitutions chronologiques, j'ai consigné de telles cohabitations intergénérationnelles dans la plupart des cas étudiés. Le père d'ego habitait avec ses parents, ses oncles mariés, leur épouse respective et leurs enfants (ses cousins), ses oncles et tantes paternels non mariés, et ses grands-parents, voire ses grands-oncles et leurs descendants [relevés Abbès H1, H2 ; Hawadef H7 ; Jhim H3...]. Ce n'est pas une observation limitée à Tozeur. P. Bourdieu, dans son étude sur les sociétés berbères du haut Atlas⁴⁷, précise que, dans les années 1960, le système de vie préférentiel est la famille étendue qui comprend le mari et la femme, les fils et leurs épouses, les filles non mariées et les enfants des fils. La maison regroupe plusieurs générations sous l'autorité d'un chef de famille reconnu par tous et jouant le rôle de « patriarche », et auquel la communauté doit le respect. Le modèle majoritaire, à Tozeur comme au Maghreb, semblait donc être la grande maison, avec une grande maisonnée : les frères mariés se regroupaient avec leurs enfants autour du patriarche, voire avec leur(s) oncle(s) et cousin(s).

47. BOURDIEU P., « La maison ou le monde renversé », *Esquisse d'une théorie de la pratique*, 1972.

Le schéma d'occupation de l'habitation se superposait donc à la représentation de la parenté patrilignagère : tous les enfants mâles étaient physiquement regroupés autour du père patriarche. Maison, famille et habitation étaient des termes synonymes, exposant au regard extérieur le plus petit échelon du regroupement familial et de la solidarité qu'elle engendre.

Malgré la présence avérée de quelques cas de polygamie à Tozeur⁴⁸, je n'ai pas d'information complémentaire sur l'occupation des différentes pièces d'habitation. Est-ce un homme marié par cour – *hūš* (ou par entrée – *sgīfa*) et une femme par pièce d'habitation ? Cela permettrait d'expliquer certaines différences de surface entre pièces, la présence d'une « chambre à coucher – *cave* » dans l'une d'entre elles seulement qui serait alors réservée au chef de famille (voir les plans d'habitation relevés d'A. Borg) autant que les réserves de nourritures (les *khabia*) cantonnées à quelques unes des grandes pièces d'habitation. Mais il s'agit là d'une extrapolation de plans d'habitation, sans possibilité de vérification *in situ* et sans témoin direct. Dans le seul cas polygamie observé [Zebda H9], les deux épouses⁴⁹ disposaient en 1950 chacune d'une *maison* au sens actuel du terme, et non d'une simple pièce d'habitation au sein d'une maison. Les deux maisons sont d'ailleurs contigües. En absence de relevé technique précis, je n'ai pas pu savoir si ces deux maisons, actuellement indépendantes, communiquaient autrefois par une entrée commune, par un passage dans la cour. Cette information peut être recoupée avec les propos avancés par T. Bianquis : « en ville, la polygamie posait des problèmes économiques, par l'obligation d'offrir à chaque épouse un *logement décent indépendant* » [1986 : p. 576].

A.3.c. L'approche économique et fiscale

La notion de « maison » peut également être approchée par une notion fiscale, par la quote-part qu'elle doit acquitter à l'impôt. Jusqu'aux réformes fiscales du milieu du XIX^e siècle, l'impôt était un impôt de répartition collectif et non individuel⁵⁰. Il ne pesait pas (n'était pas payé par le contribuable jéridi) sur la personne, mais sur les *ǧidâr* (toute plantation irriguée dans l'oasis : jardin planté – *sâniya* et palmeraie – *ǧhâba*) et les lieux de résidence en possession – *ʿaqâr*. Cependant, *ǧidâr* et *ʿaqâr* prennent leur source dans le même mode de calcul : le *ħarş*, une « évaluation approximative d'une récolte de dattes ». Il s'agit de la quantité de dattes que les surfaces exploitées par le contribuable peuvent produire (surfaces agricoles) et conserver (enceinte domestique). Si le premier terme imposable est hors de notre propos d'étude par son objet essentiellement agricole, le second permet en revanche de ne pas réduire la *dâr* à la notion de « lieu d'habitation », par la composante économique importante supportée par la maison et les sources de richesses qu'elle

48. Pour rappel, la polygamie a été interdite à l'Indépendance, après l'adoption du Code du statut personnel (1956).

49. Je n'ai recensé, par recoupement, que deux groupes de demi-frères sur Tozeur, donc deux épouses supposées. Le relevé des maisons ne m'a pas été autorisé.

50. HENIA H. : « Le *ħarş* des contrats a pour but essentiel de donner à une propriété une valeur conventionnelle pour servir à des fins exclusivement fiscales, [...] à savoir la répartition de l'impôt dû au gouvernement central. [...] Un dinar *ħarş* serait une unité fiscale de base, tout comme la *zmāla* qui désigne les hommes [...] La *zmāla* est une unité fiscale ayant pour but de ramener au même dénominateur commun hommes, *bit*, bétail, surfaces cultivables. » : *Le Ğrid, ses rapports avec le Beylick de Tunis (1676 – 1840)*, 1980, p. 68 et pp. 73-96.

représente. Les réformes fiscales de 1840 modifient la base imposable : l'assiette n'est plus le *ħarṣ* global, mais le nombre de palmiers effectivement possédés par le contribuable. Cependant, cela ne modifie globalement pas l'impôt ordinaire dont A. Hénia constate une certaine stabilité, « justifiée par celles des structures économiques et sociales de la région »⁵¹.

Au-delà de la base fiscale, ce sont des notions économiques et commerciales qui sont évoquées : dans les habitations étaient conservées les récoltes de dattes, dans l'attente de leur envoi par caravane dans les villes côtières. D'où l'importance de la « chambre de dépôt – *bit* » évoquée par du Paty de Clam, ou plus précisément de la capacité de stockage de dattes qu'elle représente. Dans cette approche, ses références fréquentes à la « chambre de dépôt – *bit* » dans sa description des composantes de l'habitation prennent tout leur sens.

Les répercussions des approches fiscales sur la hauteur des pièces

La nouvelle assiette fiscale, privilégiant le nombre de palmiers en exploitation aux possessions globales, introduit des modifications dans l'approche constructive et la définition des composantes de l'habitation. Il n'est plus nécessaire d'édifier le minimum de pièces de dépôt – *bît* (pl. *buyût*) contenant le maximum de récolte de dattes, pour minimiser l'impôt dû. Ainsi, j'ai observé que les pièces construites au tournant du XX^e siècle avaient une hauteur intérieure inférieure aux pièces plus anciennes, que je suppose construites avant la réforme de 1840. Elles n'ont plus cette hauteur intérieure de six à huit mètres [Mazghouna H1 ; Hawadef H8...], mais une hauteur comprise entre quatre et cinq mètres qui paraît essentiellement dictée par des contraintes climatiques (circulation d'air intérieur et inertie thermique). Je relève encore les traces d'une rangée d'*awṭar* (poutres en bois de palmier servant à suspendre les régimes), alors que l'une des plus anciennes pièces visitées disposait de quatre rangées. Il est aussi exact que je n'ai pas pu établir de liens de causalité entre la taille de l'exploitation dattière (et la production à conserver avant revente et exportation), les possessions de la famille concernée et son étendue (en nombre de bouches à nourrir). Cependant, une rangée d'*awṭar* (comprenant une dizaine de stipes en moyenne) paraît plus conforme à la consommation d'une famille au cours de l'année (entre deux récoltes), qu'à un stockage de denrées commercialisables. Cela peut également expliquer pourquoi ces *awṭar* sont visibles dans la plupart des pièces habitables relevées, et que plus aucune distinction n'est faite entre *dâr* et *bit*, entre pièce d'habitation et pièce de dépôt. La *bît* n'existe plus depuis la réforme fiscale, car sa finalité n'existe plus. Elle est désormais superposée à la *dâr*, comme je l'avais suggéré précédemment (§ « L'analyse de plans de maisons anciennes »).

51. Comme le note HENIA A., la hausse des revenus fiscaux au cours de la seconde partie du XIX^e siècle s'explique essentiellement par la hausse des impôts extraordinaires, non par un accroissement de la base imposable. Les registres dépouillés ne fournissent, pour notre étude, pas d'informations complémentaires : *op-cit*, p. 241.

Les autres activités économiques

Des activités autres que le stockage sont également à citer. L'artisanat textile est « une activité fondamentale dans l'économie de la région [du Jérid], précise L. Valensi, une activité très prospère [où] les femmes tiennent incontestablement le rôle dominant »⁵². Le travail de la laine, avec son pouvoir d'achat élevé, devait procurer des revenus monétaires conséquents, car les tissus produits étaient de très grande qualité et disposaient d'une grande renommée. Ces femmes devaient donc disposer de sommes d'argent considérables, mais nous ne savons en quoi ces sommes étaient réinvesties. Or L. Valensi précise ces femmes « installent leur métiers à tisser dans leur propre foyer ». Le législateur a donc disposé, pour établir l'impôt, d'un recensement des propriétés, puis attribuer une quote-part incluant ces espaces de production, à défaut que de taxer la production elle-même. Mais, dans son étude sur les modes d'imposition, A. Hénia ne mentionne ni les critères de calcul de l'impôt, ni le mode de réévaluation de cette base imposable au cours de la période nous concernant.

Cette exploitation des registres fiscaux ne permet pas de corréliser richesse, surfaces cultivées, foyer et taille de la maison. Le terme *'aqâr* (qui signifie étymologiquement « foncier ») est employé dans les registres fiscaux au sens de « lieux de résidence en possession ». Il ne peut être compris avec la même signification que celle utilisée dans les contrats notariés, où il apparaît comme synonyme à la fois de *dâr* et de *hûs* (respectivement pièce d'habitation et maison), suivant le contexte (mariage, vente, héritage, contrats d'obligations – *iltizâm*...). L'unicité de l'impôt pourrait seulement laisser entendre une unicité de base imposable entre la parcelle oasienne et celle de la maison, c'est-à-dire un même contribuable. Dans ce contexte, l'approche par « foyer » (terme fiscal repris par A. Hénia) recouperait celle de « maisonnée » autant que celle de « maison » : l'ensemble des personnes assujetties qui vivent dans des pièces d'habitations desservies par la même *sgîfa*. Retenons que ce n'est pas ici l'unité d'habitation – *dâr* qui sert de base imposable, mais la « maison » et le groupement de personnes qu'elle abrite.

Indirectement, nous voyons également apparaître une différence entre les propriétaires fonciers (dont parcelles agricoles) et les autres (métayers – *hamâsa*...) qui ne seraient pas assujettis à l'impôt bien qu'ils aient l'usage de pièces d'habitation. Il se peut également que la « propriété », évoquée par du Paty de Clam lors de ses considérations sur les conditions de partage d'un héritage, relève alors du droit d'usufruit et non d'un droit du sol [Paty de Clam : 1893 : p. 307].

La place des femmes dans l'activité économique

Interrogeons-nous sur la véritable place de la femme, la mère, l'épouse, les filles adultes non mariées. Les « activités très prospères » évoquées par du Paty de Clam sont-elles limitées à la réalisation d'un artisanat local ? Les femmes sont-elles aussi exclues de la vie économique que

52. VALENSI L., *Fellah tunisiens...* Thèse Université de Lille III, 1975, p.333, citée par HENIA .A, *Le ġrid, ses rapports avec le Beylick de Tunis*.

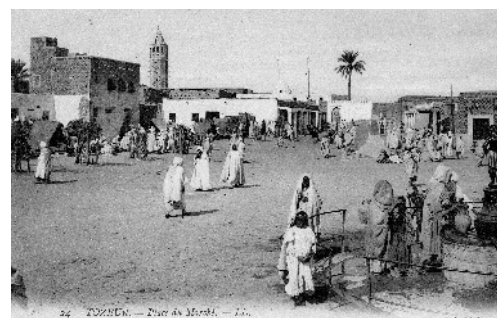
pourrait laisser penser leur réclusion à l'intérieur de l'enceinte du *ḥūṣ*? Comment interpréter cette vieille épigramme locale ⁵³ :

توزر تُزار ، نأسها حزار Tozeur est à visiter, ses habitants sont jaloux
tûzar tuzâr, nâsuhâ ḥazzâr

بيعها و شراها في حجور نساءها Ses ventes et ses affaires dans les mains de ses femmes
bîâhâ wa-širâha fi-ḥuġûr nisâhâ

Étymologiquement, le jeu de mots autour du terme *ḥaġara – ḥuġûr* (حجر – حجور) peut être interprété de plusieurs façons : *ḥaġara* signifie « placer quelqu'un sous tutelle (le déclarer incompetent) », ses dérivés *ḥiġr – حجر* et *ḥaġar – حجر* peuvent être traduits respectivement par « giron » et « pierre », alors que le mot *ḥuġra – حجرة* définit usuellement une « chambre, pièce, cellule », c'est à dire un espace délimité (sens connu mais peu usité dans le langage courant jéridi). Dans un langage familier affectueux, « *fi-ḥiġrî – في حجري* » s'entend par « sur mes genoux ». Les femmes ont-elles mis le monde [des ventes et affaires] dans leur giron, leur pièce, pour s'en occuper comme de leur propre enfant ? Du Paty de Clam ne sous-entend rien d'autre lorsqu'il évoque que « la réclusion [des femmes] ne les empêche pas de s'occuper de leurs intérêts et souvent les plus recluses sont celles qui se font usurières ou pratiquent la contrebande en grand »⁵⁴. Les murs de l'habitation ne protègent pas que les femmes de la famille.

Par les regroupements que la ville impose dans l'espace, les risques de mélanges des différents clans sont importants. Pour que puissent se maintenir les coutumes endogamiques, des barrières ont été dressées : une fermeture totale de la maison et une réclusion totale de la femme, comme nous l'ont fait remarquer G. Tillion et T. Bianquis. C'est également ce que suggère du Paty de Clam, lorsqu'il écrit « les femmes vivent entièrement d'une vie d'intérieur, les visites entre elles sont rares », ou encore que « les hommes ne vivent pour ainsi dire pas dans leur maison, leur existence se passe au dehors [...], la vie extérieure est la vie véritable des indigènes [hommes] du Djérid » [1893 : p. 315]. Ses propos sous-entendent une réelle polarité dans l'utilisation de l'espace, mais pas de réclusion ; ils sont plus nuancés que ceux d'A. Boudihba qui évoque une « véritable exclusion sociale de la femme, [...] une bipartition sexuelle » de l'espace⁵⁵. Nous pouvons en déduire que l'intérieur domestique était un monde féminin, tandis que l'extérieur était à dominante masculine, d'autant qu'à Tozeur, la quasi-absence de femmes dans les lieux publics (sur la place du marché par exemple) est citée dans toutes les études consultées et observables sur tous les documents iconographiques disponibles. Rappelons-nous qu'il était



Ill. 195: la place du marché de Tozeur vers 1910 (place Canova, cliché Lehnert & Landrock)

53. Epigramme citée par PENET P., *Guide illustré du Tourisme...*, 1911, p. 107.

54. Du PATY de CLAM, « Etude sur le Djérid », 1893, p. 316.

55. BOUDIHBA A., *À la recherche des normes perdues*, 1973, p. 140.

d'usage que seuls les époux fassent les courses : « la vie extérieure [...], vie véritable des indigènes du Djérid, [...] se concentre au marché ou *souk* [du Paty de Clam : 1893 : p. 316]. Cette dichotomie correspond à une structuration sociale forte, valable dans toutes les cités maghrébines, voire méditerranéennes : nous retrouvons le « voile et ville » relevé par G. Tillion. Mais du Paty de Clam suggère également que les affaires « publiques » sont gérées par les hommes, tandis que les affaires ayant trait aux habitations et à l'espace domestique sont conduites par les femmes.

Le contexte est-il radicalement différent pour les tribus bédouines ? Certes, « isolé sauf par intermittence des autres tribus, le groupe bédouin n'a pas à cacher ses femmes des hommes de leur propre camp. Elles évoluent librement dans l'univers disponible, que le désert réduit » [Fargues : 1986 : p. 350]. Mais cette distance physique vis-à-vis des autres groupes, soigneusement mesurée lors de l'implantation du campement, procède de la même exclusion de la femme – épouse à la vie sociale masculine, urbaine, bédouine ou paysanne.

A Tozeur, bien qu'il s'agissait d'une société endogame, le mode de transmission du patrimoine était exclusivement patrilinéaire. Cela signifie que les femmes étaient extraites des possessions de la famille, à l'exception de celles permettant leur subsistance. Elles ne bénéficiaient de fait que d'un usufruit, le contrôle social ne permettant pas la mise en dénuement d'une veuve ou d'une répudiée en cas de décès de ses ayants-droits. Par ailleurs, elles n'étaient pas propriétaires de l'espace. Ni la cour (tout ou partie), ni des espaces communs (pièces de dépôt, de cuisson...) ne pouvaient leur appartenir. Plusieurs faits traduisaient cette prééminence patriarcale : les trois pierres du foyer qu'elles apportent en dot (et qu'elles peuvent déplacer dans l'enceinte de la cour et emmener avec elles en cas de répudiation ou veuvage), l'unique lieu de cuisson d'une cour regroupant plusieurs habitations, le métier à tisser démontable, l'absence de lit réservé au couple (les femmes dormaient avec leurs jeunes enfants)...

B. LE POINT D'ARRIVÉE : HABITATIONS ET FAMILLES EN L'AN 2000

Pour décrire l'habitation de Tozeur à la fin du XX^e siècle, je vais principalement avoir recours à mes propres observations et relevés, que j'étayerai par d'autres études récentes sur l'habitat, les techniques constructives et la famille à Tozeur et au Jérid. Quelques indications générales issues de statistiques permettront de quantifier le contexte des évolutions observées.

Dans un premier temps, je vais tenter une classification typo-morphologiques des différents cas recensés : l'agencement des habitations relevées. J'évoquerai les combinaisons de pièces, leur spécificité éventuelle et dimensions courantes, et préciserai si une comparaison peut être faite entre relevés. Cette approche typo-morphologique sera doublée de précisions sur l'usage des différents lieux composant l'habitation. Une seconde approche portera sur la genèse de l'objet « maison » : « qui » construit, suivant quel(s) choix technique(s), quelles sont les contraintes relevées au cours

de l'enquête. Une troisième entrée traitera de l'occupation de l'habitation : qui habite et où ? Sera alors abordée la composition de la maisonnée, les liens de parentèle recensés, les motivations données à l'établissement, ou le choix de sédentarisation en tel ou tel quartier de la ville de Tozeur.

B.1 L'occupation actuelle de la maison à Tozeur

B.1.a. Des espaces spécifiques aux lieux dédiés

Les usages courants de la cour extérieure

L'un des principaux usages de la cour relevé lors de l'enquête de 1997-1999 (mais aussi en 1990-1991) est de pouvoir étendre au soleil différentes affaires, pour les « nettoyer », les aérer, les sécher. C'est le cas pour les couvertures et matelas, qui sont régulièrement exposés, mais aussi certains habits après lessive. Elle sert également à exposer au soleil pour les faire sécher (et préparer au mieux leur conservation) semoules et céréales, gousses d'ail et oignons, piments... Cet usage se retrouve dans les cas relevés, que le sol de la cour soit en terre battue ou carrelé, quelques soient les dimensions de celle-ci.

La cour sert également d'extension de la pièce qui lui est attenante, quelque soient ses dimensions et revêtements. Par une journée ensoleillée pas trop chaude, une femme pourra s'installer dans la cour pour préparer les légumes avant leur cuisson, une personne âgée profiter de la brise. Les jeunes pourront également dormir dehors lors des chaudes soirées (l'air étant moins étouffant dans la cour que dans une pièce couverte). Ces activités sont également pratiquées dans la *sgifa*.

Une grande majorité d'habitations dispose d'une partie de la cour aménagée en « jardin », c'est-à-dire un endroit où sont plantés herbes et plantes odorantes : menthe, persil, jasmin... A défaut d'une plantation directe en terre, il peut s'agir de gros pots qui font l'objet d'une même attention et d'un arrosage régulier.

Au-delà de ces convergences d'usages, j'ai pu noter une grande divergence. Seules les cours à sol en terre battue comportent un recoin débarras, où sont entassées diverses vieilles affaires qui « ne servent plus mais pourraient un jour servir » (vieux sommiers, stipes de palmier, tuyaux PVC...), comme l'expliquent la plupart des occupants. Dans les cours à sol carrelé ou cimenté, c'est généralement le toit de l'une des pièces (et non un angle de cour) qui sert de débarras. Cela traduit des différences d'appréciation et de qualification de l'espace non couvert : le revêtement de sol de la cour fait changer l'appréciation de celle-ci.

Des lieux spécifiques

Toutes les habitations relevées contenaient des lieux spécifiques, des zones définies pour les différentes fonctions vitales : dormir, préparer à manger, se laver.

Les lieux spécifiques les plus courants sont les pièces d'eaux, souvent disposées côte à côte pour des contraintes techniques de distribution et d'évacuation de fluides (linéaires de canalisation, pente d'écoulement des eaux usées). Deux grandes catégories de pièces d'eaux sont relevées : les cuisines – *kuġġina* et les pièces de soins corporels (salles de bain – *bît bânô* et sanitaires – *twâlât*). Il s'agit de pièces à part entière, à vocation unique et stable, sauf quelques très rares exceptions [Bled Hadhar H7 : sanitaires dans l'entrée et dissimulés par un rideau, mais il s'agit d'une vieille femme sans ressources vivant seule, dans une habitation en droit d'usage à peine aménagée faute de moyens]. Ces pièces sont bâties en dur, délimitées par des murs et une toiture solides, condamnées par une porte et disposent le cas échéant d'une fenêtre d'aération ou d'un vasistas. Cette spécificité contribue à fixer un aménagement, récurrent dans la plupart des exemples visités. La cuisine par exemple est aménagée de telle façon que la préparation des aliments, leur cuisson, et la consommation des repas soient possibles *en même temps*. Dans toutes les pièces dites « cuisines – *kuġġina* », j'ai relevé de façon récurrente un bac ou un évier avec eau courante, un plan de travail maçonné (à une hauteur permettant une station de travail debout : environ 80 – 85 cm du sol), un équipement de cuisson (réchaud, plaque à trois feux ou cuisinière avec four, à énergie exclusivement fournie par des bonbonnes de gaz butane), un équipement de froid (réfrigérateur avec ou sans congélateur), avec des placards de rangement des ustensiles de cuisine et de repas (casseroles, couverts...) ou des ingrédients (épices, réserves à semoules ou légumineuses...). Les réfrigérateurs sont rarement disposés dans d'autres espaces habités (espace de réception – salon, à proximité de la télévision), seule leur fonction technique de conservation par le froid est énoncée. Dans un seul cas étudié, le réfrigérateur est dans la pièce de télévision, mais pour une commodité d'usage (ne pas avoir à traverser la cour en pleine chaleur pour se fournir en eau et *ġazūz* fraîches) et non d'apparat ou de représentation – la cuisine est d'ailleurs équipée d'un autre réfrigérateur. Une table avec une chaise ou un tabouret sont souvent disposés dans un angle, aisément accessibles: elles sont destinées à ceux qui prennent leur repas dans cet espace.

La salle de bain – *bît bânô* et les toilettes – *twâlât* peuvent être deux espaces bien distincts, comme être réunis en une seule pièce. Dans les cas d'un seul et même espace, il est souvent possible de faire une toilette corporelle dans les sanitaires – *twâlât*, comme le montre la présence d'une douchette au bout d'un long flexible et d'un porte-savon. La cuvette est alors « à la turque », recouverte d'une planche, et sert de siphon de sol. Cette pièce dispose d'une porte et d'un système de fermeture par l'intérieur, autorisant une certaine intimité dans la pièce lors de la toilette. La salle d'eau comprend *a minima* un lavabo, raccordé lui aussi au réseau d'eau courante, et un siphon de sol. Cette pièce d'eau peut être plus ou moins équipée : avec un bac receveur de douche, voire une baignoire. Quelques bidets ont également été relevés. Dans un nombre croissant de cas (les installations sont toujours récentes), un chauffe-eau à gaz fournit de l'eau chaude, c'est un élément de confort cité. De nombreuses installations disposent d'une double tuyauterie, avec un mitigeur

eau chaude / eau froide déjà installé. Cela laisse supposer la pose prochaine d'un dispositif de chauffe-eau.

Les chambres où l'on dort sont également d'un usage spécifique. Dans de nombreux cas, j'ai relevé une « chambre du père », là où dort le père et où il entrepose ces quelques affaires et vêtements. C'est généralement là où est posé le mobilier du couple (père et mère), un mobilier généralement présenté comme datant de la cérémonie du mariage : sommier et tête de lit, armoire et coiffeuse avec miroir forment un ensemble indissociable. Cette pièce est alors différenciée des autres chambres : « chambre des filles » ou « des garçons », pièces où les enfants adolescents dorment, font leurs devoirs scolaires... Ces dernières pièces sont d'un usage moins exclusif que la « chambre du père » : elles peuvent contenir des meubles de rangements où sont entreposés en cartons de couvertures d'hiver, vêtements de toute la maisonnée... mais aussi des tapis roulés, une table basse prête à être sortie dans la cour... C'est-à-dire tout ce dont la vie de famille a besoin, et qui ne peut être entreposé ou conservé dans d'autres pièces (la chambre du père, la pièce de la télévision, la cuisine, la cour ou l'entrée). Mais surtout, elles ne paraissent pas attribuées à tel ou tel enfant, mais à une tranche d'âge (adolescent pour les plus jeunes) et par sexe (filles et garçons sont toujours séparés à partir de l'adolescence).

Des lieux dédiés

J'ai également relevé d'autres espaces dédiés, autres que la chambre et les espaces sanitaires.

Ainsi, chaque famille visitée possède une télévision, installée dans une pièce usuellement dénommée séjour – *şâla*, pièce du salon – *bît şâla* ou pièce de la télévision – *bît talfaza*. Supplantant tous les autres usages, c'est une pièce où tous les membres de la famille (voire de la parentèle en certaines occasions) viennent se regrouper pour assister ensemble à une émission (la présence d'étrangers à la parentèle est très rare dans les habitations de Tozeur, seules les femmes circulent entre maisons, au cours de la journée uniquement). Un certain aménagement et un usage particulier de la pièce tout au long de la journée est généré par cette télévision : banquette, matelas au sol, sièges... permettent d'accueillir les téléspectateurs. Certes, l'été, la télévision peut être sortie dans la cour, mais il s'agit là de faits occasionnels, causés par la trop grande chaleur. Cette pièce est généralement la première dans laquelle j'ai été invité à pénétrer après avoir franchi le seuil. Des portraits y sont exposés : ceux des parents décédés (cadres accrochés au mur), des petits enfants (photographies disposées ça et là). C'est fréquemment dans cette pièce qu'est disposée un meuble « bibliothèque – vaisselier » contenant un Coran (éventuellement quelques livres pieux), des albums de photographies de la famille, de la vaisselle d'apparat (souvent un présent datant du mariage), des bibelots décoratifs disposés sur des petits napperons au crochet. Il arrive aussi fréquemment que cette pièce serve de lieu de couchage pour la mère et les grandes filles, voire une aïeule. Mais ce n'est pas cet usage qui est mis en avant par la famille.

Nous remarquons donc en cette fin du XX^e siècle un certain nombre d'espaces dédiés de part une composante technique (réseaux d'alimentation en eau : cuisine, sanitaires et pièce d'eau), d'autres par leur affectation (chambre « du père », « des filles » ou « des garçons », et d'autres encore par leur usage quotidien (pièce « de la télévision »).

En retour, l'habitation sert rarement à héberger d'autres fonctions que celles domestiques. Dans un cas [Jhim H5], l'aînée des enfants, non mariée, a installé un petit atelier de confection de couture dans l'une des pièces immédiatement après avoir achevé sa formation de couturière, d'une part pour ne pas avoir à supporter le coût de location d'un local extérieur et, d'autre part, pour pouvoir rester auprès de sa mère et l'aider par sa présence et sa disponibilité aux tâches ménagères courantes. Dans un autre cas, [Jhim H6], j'ai relevé deux métiers à tisser, installés dans une pièce à part. Dans aucun relevé, je n'ai constaté de « chambre de dépôt » au sens où le mentionnait du Paty de Clam. Les dattes sont désormais conservées dans de grands entrepôts frigorifiques bien distinctes des habitations et facilement accessibles en camion. D'anciens garages à voiture, directement accessibles de la rue, sont souvent loués par les propriétaires des garages à des tiers comme locaux d'activités (pharmacies, boutiques diverses, ateliers de petite menuiserie...). Les cas relevés laissent supposer que les activités artisanales sont rarement pratiquées dans l'habitation. Par exemple, le fils cadet de Zebda H1 a loué la grande *sgîfa* d'une maison vide voisine (à 150 mètres de l'habitation parentale, dans la même rue) pour installer son petit atelier de menuiserie (il n'a que du matériel électro-portatif, les grandes tâches étant réalisées sur les machines outils des ateliers de Chabbiyya), alors qu'il aurait pu s'installer dans la longue *sgîfa* de la maison mitoyenne Zebda H2, habitation récemment acquise par son père et qui lui est ouvertement réservée pour son mariage. La raison qu'il nous évoque est celle de l'autonomie par rapport au foyer parental, qu'il montre avoir acquis par les revenus de son travail : il peut acquitter seul le loyer mensuel de son local d'activité.

Cette dichotomie marquée entre habitation et locaux d'activité n'implique pas une séparation franche entre activités et espaces résidentiels dans l'espace de la ville ; elle implique seulement une absence de communication directe entre habitation et local d'activité. À Rass Edhraâ par exemple [relevé H3], les trois frères ont investi pour réaliser un local d'activité en rez-de-chaussée d'une emprise destinée par leur père à l'habitation, tandis que l'un des frères prévoyait de faire construire un appartement au-dessus du local, desservi par une entrée indépendante.

B.2 Une grande variété architecturale et urbaine

B.2.a. Une approche typo-morphologique délicate

Comme nous avons pu le constater au cours des monographies, la majeure partie des habitations comporte une cour à ciel ouvert, ou du moins un espace non couvert attenant à l'habitation. Celle-ci peut être plus ou moins grande, plus ou moins régulière, plus ou moins bâtie sur son périmètre, plus ou moins partagée entre les membres de la maisonnée... Il y a à la fois une

variété typologique et une variété d'usages. Ces variétés se retrouvent-elles dans les autres pièces ? Détaillons les caractéristiques techniques des différentes pièces composant l'habitation, puis les usages.

Les polarités d'usages

Nous avons pu constater de nombreux usages préférentiels dans les pièces relevées et certaines régularités entre pratiques inhérentes à chaque relevé pour ces différentes pièces.

La *sgîfa* sert d'entrée dans la maison, de sas – lorsqu'il y en a une. Dans bon nombre d'habitation, la *sgîfa* n'est pas un espace couvert : ce n'est que l'entrée de la maison, protégée éventuellement des regards par un rideau – la porte d'entrée de la maison est fermée pour signifier que les visites sont inopportunes. Mais c'est aussi dans un coin de la *sgîfa* qu'est déposé le seau à ordures, quand il n'est dehors pour la collecte des déchets⁵⁶, ni dans la cuisine, voir dans la cour à ciel ouvert. La régularité observée serait que les déchets ne sont pas dans les pièces habitables, ni dans la salle d'eau, ni dans les sanitaires.

Les cuisines servent à cuisiner : stocker des aliments non périssables (semoules, pâtes, conserves diverses...) et périssables dans des réfrigérateurs, stocker les ustensiles et vaisselles nécessaires, préparer les plats sur un plan de travail fixe et maçonné, faire cuire ces plats sur une gazinière, laver la vaisselle, mais aussi manger sur une table installée à demeure, avec quelques chaises empilées dans un angle de la pièce. Il s'agit là d'une structuration de la pièce « cuisine » autour d'une finalité précise, autour d'un ensemble d'activités. Ou plutôt toutes les activités tournant autour des pratiques culinaires sont concentrées dans cette pièce, aménagée à cet effet. L'accès à cette cuisine ne paraît pas exclusif : tous y ont accès, ne serait-ce que pour prendre une bouteille d'eau fraîche ou pour manger – mais, en ma présence, le père se fait servir sur une *mîda* dans une autre pièce que la cuisine.

La cuisine peut également contenir une machine à laver le linge [Hawadef H5, Bled El-Hadhar H6]. Cette disposition n'est pas courante, mais elle est à la hauteur du nombre de machines vues au cours de nos enquêtes. Cette machine peut également être installée dans un dégagement [le couloir menant au jardin de Hawadef H7], une salle de bain... Il m'a surtout semblé que l'installation de la machine à laver était liée à la combinaison nécessaire d'une arrivée et d'une évacuation d'eau, la prise électrique étant facilement rajoutée. Ce sont donc des contraintes d'ordre technique qui sont avancées, en particulier les difficultés de raccordement à un point d'évacuation des eaux usées.

Les membres de la famille se « regroupent » à certains moments de la journée. Il s'agit le plus souvent du moment du repas du soir, pris en commun dans les différents exemples que nous avons pu observer, en fonction des contraintes et obligations professionnelles de chacun. C'est le

56. La municipalité de Tozeur effectue une collecte des ordures ménagères chaque matin.

moment également où tous regardent certaines émissions de télévision ensemble : feuilletons, journal télévisé. Cela se pratique dans la « pièce de télévision », qui sert à l'occasion de « séjour » pour accueillir des membres extérieurs à la maisonnée. C'est là que j'ai été reçu, lors des présentations préalablement au relevé, puis à une dernière discussion de politesse avant de quitter l'habitation. Cette pièce, où est localisée la télévision, devient un élément centralisant de l'activité domestique, à certains moments de la journée : à l'heure des feuilletons et séries télévisées. C'est un pôle collectif de l'activité, partagé par tous : les pratiques individuelles y sont très restreintes. Ce partage présuppose que les pratiques n'oblitérent pas l'usage collectif de cette pièce : petite couture de la mère, devoirs d'un enfant... Cette télévision peut également être placée dans l'une des chambres, celle où dorment les parents car cette pièce est chauffée l'hiver [Zebda 5], contrairement à la *šāla* où personne ne se rend. Les deux jeunes garçons regardent la télévision avec leurs parents, avant d'aller se coucher dans leur chambre ; l'été, la télévision est installée dehors, dans le petit patio, comme nous pouvons le constater *de visu* dans d'autres cas [Bled El Hadhar H1, Rass Edhraâ H3, Jhim H6...]. La présence de banquettes extérieures (anciens sommiers, lit rehaussé réalisé en nervures de palmes...) est alors un indice de soirées extérieures prolongées partagées. Mais la télévision peut aussi être installée dans ce qui désigné comme étant la « pièce des femmes », une pièce qui m'a été interdite lors du relevé car les femmes de la maisonnée s'y étaient réfugiées [Zebda H6].

Les prières (obligations morales de tout musulman) ne se font pas dans cette pièce de la télévision, mais dans une autre pièce, choisie pour être à la fois suffisamment grande pour étendre le tapis de prière et suffisamment à l'écart des circulations de la maisonnée pour que le pratiquant puisse être isolé quelques instants. Il ne m'a pas semblé que ces prières avaient lieu tout le temps dans la même pièce, mais je n'ai pu évaluer précisément ce fait. Ma présence perturbait l'organisation générale de la maisonnée (avec les aller-retours dus au relevé et la curiosité du voisinage), et les tapis de prière sont souvent soigneusement rangés pour ne pas être souillés accidentellement. Ces pratiques peuvent être mobiles : Si Lamine a fait sa prière dans un angle de la cour au cours d'un bel après midi de printemps, alors que je discutais avec ses enfants et sa femme dans la cour, une prière qu'il effectue *habituellement* dans « sa » chambre.

Dormir est également une activité mobile, se plaçant alors en contradiction avec une certaine attribution des pièces, du moins celle renseignée à l'enquêteur. Dans un grand nombre d'habitations, on m'a montré la pièce des filles ou celle des garçons [Zebda H1, Rass Edhraâ H3...]. La place des filles m'a paru fixée pour être « ailleurs que là où sont les jeunes garçons » – lesquels garçons peuvent disposer de leur propre poste récepteur [Hawadef H7]. Et les jeunes filles, en hiver, disent qu'elles peuvent dormir avec leur mère dans la « pièce de la télévision », l'une des rares pièces chauffées.

La régularité des faits à l'épreuve du nombre

Les faits précédents ont été constatés suffisamment de fois, à travers différents exemples, pour être rapportés. Mais ils ne sont pas non plus constatés *dans tous les exemples relevés*, comme nous le montrent les exemples cités relatifs de la télévision.

Regarder la télévision implique un certain positionnement (face à l'écran, distance...), qui limite de fait soit le nombre de personnes pouvant regarder le poste, soit les autres usages de la pièce. C'est peut-être pour cela que j'ai observé une grande concordance entre la « pièce de la télévision » et le « séjour – *bît şâla* », et une faible superposition avec la chambre à coucher. Ou encore, la localisation de la machine à laver dépend de contraintes techniques très fortes, qui font *apparemment* passer en second plan d'autres préoccupations domestiques (la place du linge sale dans l'habitation, le mélange linge sale / aliments en cours de cuisson...). Mais je n'ai pas non plus noté de critiques vis-à-vis de ces contraintes de localisations, ou de la tournure que prenait l'agencement de telle pièce avec l'irruption de la télévision. À mesurer le « pour et le contre », pondéré de la timidité qu'elles peuvent avoir face à un observateur extérieur, il est probable que ces femmes interrogées trouvent plus d'avantages que d'inconvénients dans ces nouvelles dispositions.

Je n'ai pas non plus pu observer si ces activités étaient régulées par des polarités strictes féminin / masculin – même si le père ne fait jamais à manger ni ne touche la vaisselle : il s'installe devant le petit écran et se fait servir. Les jeunes adultes réactivent le thé, préparent des cafés, se servent un repas, s'enquière de notre état – malgré une certaine tendance à déléguer ces tâches à l'une des sœurs présentes... qui s'arrange pour ne pas être disponible.

B.2.b. Une grande variété constructive et décorative

Une autre constatation établie lors des relevés techniques porte sur la grande variété des systèmes constructifs et des éléments décoratifs employés de façon courante et sur l'ensemble du site de Tozeur.

En effet, rares sont les habitations ayant une structure technique homogène et un mode constructif unique : une observation récurrente dans toutes les monographies. Les quelques cas, peu fréquentes, de constructions entièrement réalisées en briques industrielles sur ossature en béton armé portent sur des maisons récentes ou en cours de construction. Les habitations exclusivement en *toub* sont toutes des anciennes demeures. Entre ces deux époques, les murs sont le plus souvent édifiés en pierre. L'immense majorité des habitations visitées est soit bipartite soit tripartite : une partie des murs en terre, une partie en briques industrielles, avec dans certains cas une partie des murs en pierre. Il n'est pas possible non plus de citer une structure privilégiée par type de pièce (cuisine, chambre...). La même décomposition peut se faire au niveau des toitures (toitures en stipes et terre, dalles béton), des mortiers et enduits (avec ou sans liant, un liant à base de chaux

hydraulique, de ciment...). Toutes les combinaisons sont possibles. En ce sens, chaque structure d'habitation tozeri diffère de celle mitoyenne. Et cela quelque soit le quartier...

J'ai également pu constater la grande variété des motifs décoratifs entre habitations. L'emploi très fréquent de la brique en terre cuite dite « de Tozeur » montre l'importance que les habitants de Tozeur continuent à accorder à ce matériau comme élément de base d'une décoration de façade. Les parements contemporains réalisés en briques de Tozeur sont remarquables, autant par leur fréquence au sein d'un même quartier et leur récurrence d'emploi entre quartiers que par leur qualité esthétique et leur grande variété de motifs. La majorité des habitations et des constructions (bâtiments publics, commerces et entrepôts...) ont une décoration de façade contenant au moins quelques briques cuites. Mais l'éventail des composantes de modénatures est beaucoup plus vaste. J'ai relevé l'emploi de faïences et carrelages à motifs (biscuit en grès ou céramique), des éléments préfabriqués en béton (moultures et corniches, colonnettes, statuettes d'animaux tels que des lions...), ou plus simplement des jeux d'enduits (travail sur l'épaisseur de l'enduit et les jeux de lumière que produisent les niveaux successifs).

Ce foisonnement décoratif n'autorise cependant pas de penser l'imagination de l'auteur (qu'il soit maçon ou habitant-occupant) comme seule restriction au choix et à l'usage de certains matériaux. Ayant montré quelques photographies prises dans divers endroits de la ville (scène de rues, façades de maison...) à des personnes originaires de différents quartiers, sans leur indiquer de références topographiques, ces personnes ont pu localiser la grande majorité des clichés, en analysant la largeur des voies et la densité des habitations, leur rapport à l'espace public, les tenues vestimentaires des passants, les espèces animales visibles (chèvres et chameaux), mais également les détails de pose des briques de Tozeur et le recours à certains éléments de modénature. Dès lors, je ne peux évoquer un consensus d'utilisation des briques de Tozeur, par les différences de pose qui ont été signalées et relevées entre quartiers. Dans les quartiers récents, l'emploi paraît limité à des encadrements d'ouvertures et un soulignement de certains traits esthétiques. A l'inverse, dans les quartiers anciens, il s'agit souvent d'un parement général du mur extérieur. Mais la situation sur le terrain est plus complexe. Pour les constructions nouvelles, j'ai pu constater dans tous les quartiers (anciens, récentes extensions et lotissements) l'emploi similaire de briques de Tozeur ou de colonnettes en béton moulé, même si l'usage semble plus parcimonieux dans les quartiers anciens. Cela confirme cependant l'importance portée à l'aspect extérieur, à la décoration d'une façade d'habitation. Une lecture synchronique, par l'hétérogénéité des composantes qu'elle mobilise, ne peut que très superficiellement expliquer le choix des motifs décoratifs. A l'heure où les gens des quartiers anciens sont nombreux à s'implanter dans les nouveaux quartiers (extensions et lotissements), la question du choix des motifs et de leur voyage sur le site (pour qui est réalisée telle décoration de façade et quand) ne peut être escamotée.

Techniquement et structurellement, nous voyons ainsi que les habitations ne sont ni homogènes ni similaires entre elles, quelque soit le quartier considéré. Par ailleurs, entre quartiers comme au sein de chaque quartier, les éléments décoratifs recensés ne sont pas similaires.

B.2.c. Les conditions d'édification d'une habitation actuelle

Lors de l'enquête, j'observe que les conditions d'édification d'une nouvelle habitation dépendent toutes du même point de passage : la cérémonie du « mariage » est citée dans tous les cas. Il s'agit de préparer l'habitation dans lequel le couple marié s'installera à la nuit de noces. Même si l'habitation est achevée avant le mariage, le jeune homme n'ira pas s'y installer seul, il restera chez ses parents jusqu'à la cérémonie. Les quelques exemples directement relevés [les fils de Rass Edhraâ H3, Chtawa H2...] montrent que le commanditaire est lui-même le futur époux, d'où l'attention qu'il porte à la construction. Il en est le principal payeur également, d'après les informations recueillies. Ce qui présuppose qu'il a déjà atteint un niveau professionnel suffisant lui permettant de dégager le surplus monétaire (ou une capacité financière) nécessaire à la construction.

Mais l'édification complète d'une maison n'est pas le seul acte constructif relevé. Bon nombre d'aménagements intérieurs, de réfection partielle de pièces, de réhabilitation ou de rénovation ponctuelle ont été consignés. Nous voyons là apparaître directement de nouveaux acteurs : les épouses. S'il reste rare qu'elles interviennent sur le chantier en apostrophant le maçon par exemple (elles le font par l'intermédiaire de leur époux ou d'un fils), c'est au niveau de la motivation des travaux et sur le degré de finition qu'elles se manifestent. Le cas Zebda H1 reste emblématique : la mère aurait impulsé le besoin, supervisé les travaux de la pièce où elle était réfugiée tout en laissant le choix décisionnel à son époux tandis que l'un des fils approvisionnait le chantier et que l'autre était manœuvre. Bien que je n'ai pas eu de confirmation, la même procédure aurait été appliquée à Abbès H1. Mais la fille cadette de Zebda H1 n'a-t-elle pas influencé l'orientation de sa future habitation [Chtawa H2] avant même d'être mariée ? C'est pourtant ce que sous-entend son mari, argumentant ainsi le choix et l'agencement de la cuisine, du mobilier de la chambre à coucher comme de la disposition générale de l'habitation.

B.3 La famille actuelle à Tozeur

Ce que nous donnent à voir les relevés, dans une première lecture centrée sur la maisonnée affichée, c'est une immense majorité d'habitations occupées par une famille nucléaire, c'est-à-dire le couple et les enfants à charges. S'agit-il pour autant du seul modèle ? Quelle est l'articulation entre cette maisonnée restreinte et son objet « habitation » ? Quelles relations cette maisonnée entretient-elle avec le reste de la famille large ?

B.3.a. La composition familiale

Dans la majorité des habitations visitées, la maisonnée est constituée d'une famille nucléaire : époux, épouse et enfants sont les membres occupants. Dans l'immense majorité des cas relevés, la maison ne regroupe qu'une génération, un couple, avec les enfants directs, parents à charge. Je n'ai relevé que très rarement de cas de cohabitation intergénérationnelle.

La dimension de la famille traduit une nouvelle envergure de la maisonnée. Je n'ai pas rencontré de familles nombreuses, ayant plus de cinq enfants en bas âge, alors qu'il n'est par rare qu'ego⁵⁷ dise avoir trois ou quatre frères, sans compter les sœurs... ou les décès, jamais mentionnés à l'enquêteur. Les jeunes ménages ont un nombre d'enfants limité (entre un et trois enfants), nombre qui leur paraît suffisant, mais ce sujet n'a été qu'indirectement abordé dans les discussions. Ces propos laissent entendre que la fratrie d'ego est de plus grandes dimensions que ne l'est celle de ses parents ou celle de ses enfants.

L'articulation avec la famille élargie n'est pas une donnée masquée à l'enquêteur, ce qui laisse penser une certaine importance accordée à cette structure par les personnes interrogées. Dans les quartiers des récentes sédentarisation comme dans les quartiers dits « anciens », j'ai eu évocation de l'oncle, du cousin, du frère établi à distance... mais très rarement de leurs équivalents féminins : une fois mariées, les tantes et sœurs ne sont plus considérées comme directement rattachées au groupe familial évoqué. En ce sens, nous restons dans le schéma classique d'une société patriarcale. Ces femmes ne sont pas absentes de la narration pour autant, mais elles sont présentes sous conditions : seules les jeunes femmes évoquent leurs sœurs mariées ou leur famille d'origine, ce que ne font pas les femmes d'un certain âge. C'est donc une attitude récente. Est-ce pour autant l'apparition d'une descendance bilatérale ? Les informations actuellement collectées ne permettent aucune réponse : il ne s'agit pour le moment que d'une évocation de solidarité féminines, entre femmes. Il reste à voir, au cours des décennies à venir, si cette attitude se généralisera et estompera le lignage patrilinéaire pour lui substituer une solidarité de parentèle et non de parenté.

J'ai cependant noté quelques restrictions aux évocations familiales, alors que j'abordais la composition de la maisonnée et de la famille. Si les frères qui se sont mariés dans l'habitation parentale étaient souvent évoqués, il m'a semblé que les frères mariés *hors* de l'habitation (cérémonie tenue dans une autre habitation) l'étaient beaucoup plus rarement. Ils apparaissent au cours de la discussion, lors des restitutions chronologiques, mais ne sont pas évoqués d'emblée. Le lieu de tenue de la cérémonie du mariage est (peut-être) un moment structurant pour la composition de la maisonnée à une certaine date donnée, pour une certaine période – même si le frère marié va investir une nouvelle habitation ailleurs après cette cérémonie.

57. Dans la majorité des habitations, ego est né entre 1960 et 1970, soit dans le haut de courbe de natalité.

B.3.b. Une approche de la maisonnée actuelle

Un constat ressort de l'enquête : de nombreux cas de virilocalité sont évoqués, à défaut d'une stricte patrilocalité. Le couple récemment marié va s'installer dans une habitation rendue indépendante, bien qu'elle soit à proximité immédiate des parents du mari. Rares sont en effet les exemples où le couple partage la *même* habitation que celle des parents du marié, une même habitation enceinte par la même clôture, desservie par la même entrée. Certes, nous pourrions objectiver en argumentant qu'il s'agit d'une fraction de l'habitation parentale initiale, mais c'est justement cette mise à distance par le mur de clôture et l'accès indépendant que je relève comme un élément essentiel à la constitution d'une nouvelle habitation. D'une part, c'est une pratique récurrente : dans les cas relevés de mariage récent ou à brèves échéances, le jeune marié procède toujours d'une partition de l'habitation parentale, préalablement à toute construction et implantation. D'autre part, l'autonomie ainsi obtenue n'est pas que spatiale ; elle concerne également le fonctionnement quotidien du ménage, son approvisionnement en denrées alimentaires, tant qu'une entraide familiale n'est pas nécessaire. Dans certains cas, lorsque la réserve foncière devient insuffisante, la virilocalité s'étend au quartier, sur des emprises réservées par les parents de l'époux, comme j'ai pu l'observer en particulier dans les villages oasiens ou les quartiers spontanés. J'ai également constaté de nombreux cas de « néolocalité » (le couple élisant domicile dans un lieu différent de celui où vivait le jeune homme avant son mariage et où étaient établis ses parents), impliquant un changement de quartier, en particulier lorsque le ménage s'établit dans les zones récentes : dans les lotissements AFH ou les logements SNIT au nord de Rass Edhraâ.

Le lieu d'implantation du futur couple reste une préoccupation masculine, qui traduit directement la filiation patrilinéaire. Le cas d'implantation uxori locale relevé est trop atypique pour être énonciateur d'une règle sociale possible (Hawadef H3-H4 : l'époux artiste n'a pas de salaire fixe, et les parents de l'épouse subviennent à une partie des dépenses du couple, dont le loyer). En revanche, je n'ai observé aucun cas de matrilocalité..

Statut familial / statut social

J'ai également observé une tendance à l'endogamie (mariage à l'intérieur du groupe de parenté) dans deux cas bien distincts. D'une part, une grande part des mariages actuels conclus dans les villages oasiens sont des alliances conclues avec des personnes dites « cousines » parce qu'issues du même village (ou d'un village voisin) comme le pratiquaient leurs parents. Cette pratique tend à s'estomper, comme le suggère les résultats de l'enquête menée auprès des jeunes couples. D'autre part, une part non négligeable des mariages pratiqués dans le quartier de Helba (et, dans une moindre mesure, dans celui de Rass Edhraâ *ṭarīq Naflayât*), au sein des populations récemment sédentarisées, sont faits avec des « cousines », dans une parenté plus ou moins élastique qui se chevauche ici aussi avec une approche géographique du quartier (rappelons que l'ensemble des personnes sédentarisés au même endroit appartiennent encore au même groupe). S'il est

souvent question pour le futur époux de se marier avec sa cousine directe (la fille de l'oncle paternel – *bint al-'am*), l'exactitude de cette filiation n'a pu être constatée que rarement. La « cousine » est une proche parente sans être forcément la fille de l'oncle paternel. C'est, le plus souvent me semble-t-il, une forme imagée du cousinage, c'est-à-dire une manifestation d'appartenance fondamentale à la *même famille élargie*. En revanche, autant dans les villages oasiens que dans les zones d'implantation récentes, les quelques cas d'exogamie, de « prise de femme hors famille / hors quartier », ont tous fait l'objet d'une volonté d'ascension sociale marquée – comme si seule cette ascension permettait de transcender certaines règles du groupe. Ainsi, la mère de Wahid [Rass Edhraâ H3] décrit sa bru, femme de Wahid, comme une fille « d'une famille aisée » du quartier de Zebda (Wahid et son épouse occupent chacun un poste important à la Recette des finances, où ils se sont connus). Ils construiront d'ailleurs une habitation qui n'est pas une réplique d'habitation à cour, mais une « villa », seconde marque d'intégration dans une société basée sur d'autres références que la maison à cour traditionnelle. Ou encore la fille cadette de Zebda H1 qui accepte la demande en mariage d'un jeune adulte de Chtawa, lequel connaît une promotion professionnelle constante depuis qu'il a intégré le secteur hôtelier, et elle accepte d'aller habiter à Chtawa, zone de sédentarisation dénigrée par les gens de Tozeur de souche il y a dix ans encore. Alors qu'une règle sociale « interdisait » à une femme de se marier avec un homme de statut inférieur au sien⁵⁸, ces unions montrent que le statut social des Ouled Sidi Abid habitant Rass Edhraâ ou Chtawa est devenu équivalent à celui des Tozeri, *grâce à la prise en compte du statut professionnel*.

J'ai également consigné des mariages entre quartiers anciens [Zebda H1, Hawadef H7...]. Cela signifie que les très fortes réticences relevées au début du XX^e siècle n'existent plus (ou sont devenues mineures) : il a été rapporté qu'au « temps des luttes intestines de Tozeur, les Ouled El-Hadef et les gens du quartier de Zebda (ouest de Tozeur) étaient des ennemis irréconciliables [au début du XX^e siècle]. Encore à présent aucun mariage ne se célèbre entre eux, ils se mésestiment avec une ardeur égale. [...] Un habitant de Chabbiyya avait de grandes chances de se faire rosser à coups de bâton s'il lui arrivait par malheur de devoir traverser le quartier de Zebda tard le soir »⁵⁹. Cela suggère que le cercle relationnel et d'alliance s'est considérablement élargi.

Une autre observation confirme la précédente hypothèse : l'ensemble des mariages contemporains (évoqués devant l'enquêteur) ont été faits avec le consentement ouvert de la future épouse, un consentement marqué dans certains cas par son investissement indirect dans le projet d'agencement et d'aménagement de la future habitation. Ce ne sont plus des unions contractés entre pères, favorisant leurs propres intérêts (transmission de patrimoine, union stratégiques de familles...). Ce consentement instaure la place du couple comme entité autonome, par les dialogues privilégiés qu'entretiennent époux et épouse. Cet investissement se poursuit après le mariage, par

58. FERCHIOU S, « Structures de parenté et d'alliance... », 1992.

59. PENET P., *Guide illustré du Tourisme...*, 1911, p. 75.

les demandes de modification du cadre habité. Les futures épouses participent à certaines décisions concernant le cadre de vie familial : elle sont à l'origine de bon nombre de travaux, comme ceux liés aux espaces d'eaux (cuisine et salle d'eau).

L'approche fiscale peu éclairante

La définition fiscale actuelle ne m'a pas paru pertinente pour appréhender l'objet « habitation » ou la maisonnée. Je n'ai pas eu accès aux registres fiscaux détaillés, il est vrai. D'une part, l'approche fiscale actuelle considère la maisonnée selon sa dimension statistique, celle du ménage, c'est-à-dire l'ensemble des personnes regroupées autour d'un chef de famille déclarant des revenus (salaires...). Une maisonnée correspond à un ménage, qui correspond lui-même à un foyer fiscal. D'autre part, elle ne définit l'habitation qu'à partir du « logement », c'est à dire « une unité d'habitation desservie par une entrée autonome ». Autant d'informations qu'il est impossible de recouper sans un accès aux registres détaillés, ce qui ne m'a pas été accordé.

Par ailleurs, en Tunisie, tout propriétaire d'un « logement » recensé est redevable d'une taxe forfaitaire municipale, définie annuellement par le conseil municipal, destinée à couvrir les dépenses relatives au bon fonctionnement de la municipalité et à financer toutes les actions menées en application des compétences qui lui sont attribuées (équipements de la collectivité, aménagement urbain, voiries publiques, traitements des déchets et ordures ménagères, éclairage public...) ⁶⁰. Il s'agit d'un prélèvement forfaitaire et obligatoire ⁶¹, et non d'une redevance dont le montant serait proportionnel à certains critères de l'habitation (surface habitable bâtie ou couverte, nombre de pièces, surface de l'emprise foncière...).

Pourtant, cette dimension fiscale aurait pu être utile pour comprendre une intervention de la municipalité de Tozeur, au cours de l'hiver 1998-1999. Des agents des services techniques municipaux sont passés dans chaque rue et impasse du périmètre administratif communal apposer une plaque en céramique colorée comportant un numéro d'adresse, au-dessus de chaque porte d'accès qu'ils recensaient, et ce pour tout local : habitation, atelier... Si l'objectif officiel, indiqué par les autorités municipales, était la fourniture d'une adresse postale, un technicien des services techniques municipaux a sous-entendu que le registre ainsi obtenu servirait à mettre à jour les informations cadastrales contenues dans le fichier des biens immobiliers du périmètre communal. Il suggérait ainsi que les notions de « logement » et de « habitation » ne se superposaient plus, qu'un grand nombre de portes d'entrées à des habitations indépendantes ont été créées sans autorisation municipale, et que l'écart était devenu trop important pour une municipalité en quête de ressources financières. Cette action municipale ponctuelle indique la création des nouvelles habitations sur le

60. Ces compétences sont définies par la loi organique n°75-33 du 14 mai 1975 (loi organique des communes), qui précise les différents champs d'application de la gestion des intérêts communaux.

61. Une taxe est forfaitaire, alors qu'une redevance est proportionnelle au service rendu. Par exemple, les redevances d'assainissement, en Tunisie, sont proportionnelles à la consommation d'eau potable relevée sur compteur. Une taxe municipale (basée sur la surface couverte totale) est payée lors du dépôt de demande de permis de bâtir.

périmètre communal, non référencées dans les registres de dépôts (principalement le registre des autorisations de bâtir).

B.3.c. La place de chacun dans les espaces public et privé

Les hommes

Les hommes ont, dans leur majorité, au moins une activité professionnelle génératrice de revenus monétaires. Cette activité couvre l'ensemble des champs d'activités possibles dans le Jérid. En plus de son oasis où de nombreux emplois agricoles sont maintenus, Tozeur dispose de quelques activités manufacturières (emballage de dattes, professions liées au secteur du bâtiment...) et tertiaires (secteur hôtelier et touristique important, enseignement et services, administratif...). En plus de leur activité professionnelle, de nombreux hommes vont dans quelques parcelles d'oasis, où l'exploitant (souvent un membre de la famille) leur permet de planter quelques légumes – moyennant rétribution au métayer qui arrose ces plantations. En dehors de ces activités professionnelles et maraîchères occasionnelles, les hommes adultes privilégient les lieux publics. Ils peuvent rester de longues heures – jusqu'à tard dans la nuit, un verre de thé à la main, à discuter entre eux, fumer une *chicha*, jouer aux cartes... cela à l'ombre d'un mur au voisinage de leur habitation ou à la terrasse d'un café de quartier. Dans le quartier de Rass Edhraâ, où les cafés sont peu nombreux, j'ai remarqué des tas de sable fin, régulièrement ratissés et nettoyés de tous mégots, où en fin de journée les hommes d'un certain âge se retrouvaient pour discuter, allongés et drapés dans leur burnous. Les jeunes adultes préfèrent quant à eux les nouveaux espaces de sociabilité : les cafés à *chicha* récemment ouverts à proximité de la gare ou dans l'oasis, où est diffusée de la musique à longueur de journée. Les hommes restent très peu chez eux. En été, après leurs horaires de travail⁶², il est fréquent qu'ils rentrent pour une sieste, mais ils ressortent dès que le soleil est moins brûlant.

Durant tous les relevés, je n'ai que très rarement observé les hommes de la maisonnée rester à la maison. Intrigués par ma présence, ceux-ci passaient voir de temps à autre, répondaient à quelques questions, me regardaient prendre quelques mesures, puis s'en retournaient dehors avec leurs pairs, à *leur place*, jusqu'à la fin du jour. Nous retrouvons ici une norme sociale déjà relevée par du Paty de Clam à la fin du XIX^e siècle : la place d'un homme est dans l'espace extérieur à la maison, et celui-ci ne doit pas rester chez lui, sans raison extrême.

Les femmes

Visibles dans les espaces publics, les marchés, les bus inter-villes et inter-régionaux, les femmes ne sont pas absentes de la vie locale jéridi. Certaines sont élues au conseil municipal⁶³. D'autres tiennent commerces et boutiques. Quelques jeunes femmes instruites ont une profession

62. Pour les mois de juillet et août, les horaires administratifs ou affiliés sont à « séance unique »: de 7 h 30 du matin à 13 h 30.

63. Le conseil municipal de Tozeur compte sept femmes pour 21 élus, pour la période 2005-2010.

libérale (une architecte originaire de Tozeur et exerçant à Tozeur m'a accordé quelques entretiens, mais j'ai aussi rencontré plusieurs médecins, une avocate, une dentiste...), ou sont enseignantes dans les écoles et lycée, employées administratives... L'ouverture de l'économie locale à des activités tertiaires a ouvert de nouvelles opportunités professionnelles, et peu d'époux ou de pères remettent en cause le « droit au travail » qu'elles ont progressivement acquis depuis les années 1970. Cependant, la majeure partie des épouses rencontrées lors de l'enquête était « sans profession », c'est-à-dire qu'elles n'avaient pas d'activité rémunératrice fixe.

D'être femme au foyer ne les empêche pas de fréquenter l'espace extérieur, à certaines heures. Elles passent la matinée dans l'habitation, pour s'occuper des tâches ménagères habituelles. Au cours des après-midis, elles sont nombreuses à se rendre visite, à aller au hammam en petit groupe... ou à visiter le tombeau d'un saint, une activité majoritairement féminine. Il n'est pas rare de croiser quelques femmes encore entièrement vêtues du *haïk* (voile noir traditionnel), ce sont essentiellement des femmes âgées, ce que laisse penser la peau sèche et ridée des pieds, seule partie visible du corps. La plupart d'entre elles vont dans l'espace public tête nue ou couverte d'un chapeau. Comme me l'a pudiquement expliqué une jeune femme, le voile sert plus à protéger les cheveux du sable et du soleil qu'à protéger du regard des autres hommes.

Les enfants

Les jeunes adultes étudiants révisent leurs cours au café, à la table vide d'un restaurant pour touristes. Seuls les enfants, jeunes adolescents et les filles font leurs devoirs scolaires à la maison, sur les petits bureaux qui leur sont attribués, souvent dans une pièce réservée à cet usage durant quelques créneaux horaires précis.

Les enfants en âge d'être scolarisés fréquentent au moins l'école municipale et les quatre premières années du collège. Il s'agit de l'instruction obligatoire, décrétée au niveau national par le gouvernement tunisien. Compte tenu des horaires scolaires (deux groupes en alternance pour la même salle de classe, chacun ayant une séance par demi-journée matin et après midi), l'espace public est en temps continu occupé par des enfants. Ceux-ci jouent dehors, hors de la maison, en petits groupes, à proximité immédiate de l'habitation parentale, mais toujours sous la surveillance d'un adulte : l'épicier du quartier, des mères installées dans une *sgîfa*... Si le soleil est trop chaud, les enfants jouent dans la *sgîfa* de l'une ou l'autre des habitations, apparemment de façon indifférenciée pour les parents – même si les enfants ont leurs endroits privilégiés pour des raisons qui leur sont propres. Il m'a semblé également que ces enfants pouvaient prendre de petites collations – un biscuit, un verre d'eau – dans l'une ou l'autre de ces maisons du voisinage. Jusqu'à un certain âge (leur entrée en adolescence), ils peuvent rentrer dans toutes les habitations du voisinage. Ils servent ainsi de messenger, annoncent une venue (dont la mienne). Plus qu'un contrôle parental direct, c'est un contrôle microlocal incluant le voisinage qui est institué et partagé entre parents.

B.4 Un tableau de synthèse

J'ai tenté une première synthèse des éléments significatifs des habitations relevées, suivant les cinq thèmes abordés précédemment : la morphologie de l'habitat (distributivité), les usages (spécialisation des espaces), l'origine du ménage (occupation), les techniques constructives employées (matériaux) et le type de procédure administrative suivi (contexte réglementaire).

L'objet du tableau 6 *Synthèse des caractéristiques typologiques et d'occupation des relevés* (en page suivante) est d'établir une grille comparative entre les différentes habitations étudiées. Celles-ci ont été soumises à une même grille de lecture, homogène pour l'ensemble des relevés (« ■ » = répond totalement au critère de la colonne, « □ » = répond imparfaitement au critère).

Analyse du tableau

Quelques éléments saillants ressortent du tableau. Citons déjà la diversité des exemples, qui ne permet pas de présupposer une causalité entre distributivité, spécialisation des espaces, occupation, techniques constructives et matériaux. Malgré tout, certaines articulations peuvent être mises au jour.

La majeure partie des travaux récents a été faite en auto-construction, c'est-à-dire réalisée et gérée par l'un des membres de la maisonnée, avec une participation active des autres membres. C'est probablement le cas dans toutes les habitations des quartiers anciens, dont les travaux sont antérieurs à la mémoire orale [Hawadef H1-H2-H5-H6... Zebda H3-H7...]. Nous observons également la variété des techniques constructives : à l'exception des habitations abandonnées, toutes les maisons ont au moins une pièce construite selon une technique distincte des autres pièces.

Une grande majorité des habitations (86 %) disposent d'une cour à ciel ouvert. Les quelques exceptions sont soit situées dans un lotissement récent, soit résultent d'une densification de la parcelle et d'une couverture totale [Abbès H1, Tebabsa H2]. Presque la moitié des habitations disposent de pièces spécialisées et d'espaces dédiés (chambres : 44 %, séjour : 33 %), et pour plus de la moitié des habitations, il y a au moins une pièce attribuée à l'un des membres de la maisonnée (56 %). Toutes les habitations ont également une pièce spécialement affectée aux pratiques culinaires, ou un espace affecté par défaut. Toutes également ont des sanitaires, à l'exception de quelques maisons abandonnées et en ruines, où cet espace n'a pu être situé précisément.

Nous observons également que les cas de néolocalité sont très rares, ils sont majoritairement situés dans les extensions récentes. Là où les histoires familiales ont été correctement renseignées, la patrilocalité est encore majoritaire.

	distributivité			spécialis° espaces							occupation					matériaux		contexte lég.-régl.				maison vide d'occupants				
	cour ext.	centré parcelle	ouvert sur rue	autre	cuisine	salle d'eau	sanitaire	séjour	ch. à coucher	polyfonction°	ch. attribuées	patriocalité	virilocalité	néolocalité	cohabitation	fam.nucléaire	endogamie	terre - toub	pierre	BA - B12T	contraintes réglementaires		dossier PC	contraignant	auto-construction	
Villages oasiens																										
Abbès H1				■	■	■	■		■	■	■					■		■	■	■					■	
Abbès H2	■					■	■				■	■				■		■	■	■						
Bled hadhar H1	■	■			■	□	■				■	■				■		■	■	■						
Bled hadhar H2	■			■	■	□	■				■	■				■		■	■	■						
Bled hadhar H3	■				■	■	■	■			■	■				■		■	■	■						
Bled hadhar H4	■	■	■		■	■	■	■			■	■				■		■	■	■						■
Bled hadhar H5	■				■	□	■				■	■				■		■	■	■						■
Bled hadhar H6	■		■		■	■	■	■			■	■				■		■	■	■						■
Bled hadhar H7	■				■	■	■	■			■	■				■		■	■	■						■
Chtawa H1	■	■			■	■	■	■			■	■				■		■	■	■						■
Chtawa H2	■				■	■	■	■			■	■				■		■	■	■						■
Jhim H1	■		□		■	■	■	■			■	■	□	■			■	■	■	■						■
Jhim H2	■			□	■	■	■	■			■	■		■			■	■	■	■						■
Jhim H3	■		□		■	■	■	■	□	■			■		□	■		■	■	■						■
Jhim H4	■	■			■	□	■	■			■	■		■			■	■	■	■						■
Jhim H5	■			□	■	□	■	■			■	■				■		■	■	■						■
Jhim H6	■	□			■	■	■	■			■	■				■	□	■	■	■						■
Quartiers anciens																										
Hawadef H1	■				□	■				■			■			■		■	■	■						
Hawadef H2	■				■							■				■		■	■	■						
Hawadef H3	■				■	■	■	■			■	■			■		■	■	■	■						■
Hawadef H4	■			■	■	□	■	■			■	■		■			■	■	■	■						■
Hawadef H5	■				■	□	■	■			■	■				■		■	■	■						■
Hawadef H6	■				■	■	■	■			■	■				■		■	■	■						■
Hawadef H7	■	■		■	■	■	■	■			■	■				■	□	■	■	■						■
Hawadef H8	■					□	■			■						□	■	■	■	■						□
Hawadef H9	■				■	■	■	■			■	■		■			■	■	■	■						■
Hawadef H10	■			■	■	□	■	■			■	■				□	■	■	■	■						■
Hawadef H11	■	■			■	□	□	■			■	■				□	■	■	■	■						■
Hawadef H12	■				■	□	■	■			■	■				■		■	■	■						■
Hawadef H13	■				■	□	■	■			■	■				■		■	■	■						■
Mazghouna H1	■	■			□	■				■			■			■		■	■	■						■
Mazghouna H2	■				□	□	■	■			■	■		■			■	■	■	■						■
Tebebsa H1	■			■	□	□	■	■			■	■				■		■	■	■						■
Tebebsa H2	□			□	□	□	■	■			■	■				■		■	■	■						■
Zebda H1	■	■			■	■	■	■			■	■				■		■	■	■						■
Zebda H2	■				■	■	□	■			■	■				■		■	■	■						■
Zebda H3-1	■				■	■	■	■			■	■				■		■	■	■						■
Zebda H3-2					■	□	□	■			■	■				■		■	■	■						■
Zebda H4	■				■	■	■	■			■	■				□	■	■	■	■						■
Zebda H5	■	■	■		■	■	■	■			■	■		■			■	■	■	■						■
Zebda H6	■				■	■	■	■			■	■		■			■	■	■	■						■
Zebda H7	■				■	■	■	■			■	■				■		■	■	■						■
Zebda H8	■				■	■	■	■			■	■				■		■	■	■						■
Extensions récentes																										
A.F.H. H1 (Hawadef H7)				■	■	■	■	■			■	■				■		■	■	■					□	
A.F.H. H2 (Zebda H3-2)					■	■	■	■			■	■				■		■	■	■						□
A.F.H. H3 (Zebda H5)					■	■	■	■			■	■				■		■	■	■						□
Rass Edhraâ H1	■	■			■	■	■	■			■	■				■	□	■	■	■	□					■
Rass Edhraâ H2	■				■	□	■	■			■	■				■		■	■	■						■
Rass Edhraâ H3.a			■		■	■	■	■			■	■				■		■	■	■	□					■
Rass Edhraâ H3.b	■	■			■	■	■	■			■	■				■		■	■	■						■
Rass Edhraâ H3.c				■	■	■	■	■			■	■				■		■	■	■	□					■
Rass Edhraâ H3.d	■				■	□	■	■			■	■				■		■	■	■						■
Rass Edhraâ H3.e	■	■			■	■	■	■			■	■		■			■	■	■	■	□					□
Rass Edhraâ H3.f					■	■	■	■			■	■				■		■	■	■	□					□
Rass Edhraâ H4.a	■				■	□	■	■			□	■				■		■	■	■	□					■
Rass Edhraâ H4.b	■				■	■	■	■			■	■				□	■	■	■	■						■
Rass Edhraâ H4.c	■		□		■	□	■	■			■	■		■		□	■	■	■	■						□
Synthèse :	49	12	4	18	50	30	55	19	25	39	32	26	13	5	6	32	8	23	24	35	1	3	36	8		
nb de logts retenus : 57 [soit 100% de l'échantillon]	86%	21%	7%	32%	88%	53%	96%	33%	44%	68%	56%	46%	23%	9%	11%	56%	14%	40%	42%	61%	2%	5%	63%	14%		
comparatif échantillonnage total :	100%	100%	100%	100%	100%	100%	102%	100%	100%	100%	100%	96%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	

Tableau 6: synthèse des caractéristiques typologiques et d'occupation des relevés

Analyse du tableau général à l'aide de tris sélectifs

Nous avons essayé d'analyser les données synthétisées dans le tableau I *Synthèse des caractéristiques typologiques et d'occupations des relevés*, à l'aide de tris sélectifs à entrées pertinentes.

	distributivité				spécialis° espaces					occupation					matériaux		contexte lég.-régl.			maison vide d'occupants					
	cour ext.	centré parcelle	ouvert sur rue	autre	cuisine	salle d'eau	sanitaire	séjour	ch. à coucher	polyfonction°	ch. attribuées	patrilocalité	virilocalité	néolocalité	cohabitation	fam.nucléaire	endogamie	terre - toub	pierre		BA - B12T	contraintes réglementaires	dossier PC contraignant	auto-construction	
Villages oasiens																									
Bled Hadhar H3	■				■	■	■	■	■		■	■				■		■							
Bled Hadhar H4	■	■			■	■	■	■	■		■	■				■			■		■				■
Bled Hadhar H6	■		■		■	■	■	■	■		■	■				■				■					■
Chtawa H2	■				■	■	■	■	■		■	■				■		■	■						■
Jhim H1	■		□		■	■	■	■	■		■	■	□	■		■		□							■
Jhim H2	■			□	■	■	■	■	■		■	■	■			■		■	■						■
Jhim H5	■			□	■	□	■	■	■		■	■	■			■		■	■						■
Jhim H6	■	□			■	■	■	■	■		■	■	■			■	□	■	■						■
Quartiers anciens																									
Hawadef H3	■				■	■	■	■	■		■	■				■		■	■						■
Hawadef H4	■				■	□	■	■	■		■	■	■			■		■	■						■
Hawadef H5	■				■	□	■	■	■		■	■	■			■		■	■						■
Hawadef H6	■				■	■	■	■	■		■	■	■			■		■	■						■
Hawadef H7	■	■			■	■	■	■	■		■	■	■			■	□	■	■						■
Hawadef H9	■				■	■	■	■	■		■	■	■			■		■	■						■
Zebda H1	■	■			■	■	■	■	■		■	■	■			■		■	■						■
Zebda H5	■	■	■		■	■	■	■	■		■	■	■			■		■	■						■
Extensions récentes																									
A.F.H. H1 (Hawadef H7)					■	■	■	■	■		■	■	■			■		■	■						□
A.F.H. H2 (Zebda H3-2)					■	■	■	■	■		■	■	■			■		■	■						□
A.F.H. H3 (Zebda H5)					■	■	■	■	■		■	■	■			■		■	■						□
Rass Edhraâ H1	■	■			■	■	■	■	■		■	■	■			■	□	■	■		□				■
Rass Edhraâ H3.b	■	■			■	■	■	■	■		■	■	■			■		■	■						■
Rass Edhraâ H3.c					■	■	■	■	■		■	■	■			■		■	■		□				■
Rass Edhraâ H3.e	■	■			■	■	■	■	■		■	■	■			■		■	■		□		□		□
Rass Edhraâ H3.f					■	■	■	■	■		■	■	■			■		■	■		□		□		□
Rass Edhraâ H4.c	■		□		■	□	■	■	■		■	■	■			■		■	■						□
Synthèse :	20	7	3	7	25	21	25	19	25	8	23	9	8	4	3	19	4	5	11	20	1	3	18		1
nb de logts retenus : 25 [soit 44% de l'échantillon]	80%	28%	12%	28%	100%	84%	100%	76%	100%	32%	92%	36%	32%	16%	12%	76%	16%	22%	46%	80%	4%	12%	72%		4%
comparatif échantillonnage total :	41%	56%	75%	39%	50%	70%	46%	100%	100%	21%	72%	33%	62%	80%	50%	59%	50%	22%	46%	57%	100%	100%	50%		13%

Tableau 7: tri sélectif par entrée « Ch. à coucher »

Le premier tri sélectif porte sur la présence de « *Chambres à coucher* » dans l'habitation. Nous constatons que les trois quarts des habitations disposant de chambre à coucher ont également une pièce dénommée salon – mais que la totalité des habitations avec salon sont incluses dans ce groupe d'habitation avec chambre à coucher (comparatif échantillon total : 100 %), et que les neuf dixièmes d'entre elles ont au moins une pièce attribuée (comparatif échantillon total : 72 %). À l'inverse, seuls un cinquième des habitations sélectionnées ont des espaces poly-fonctionnels (comparatif échantillon total : 32 %). Ces pourcentages élevés se retrouvent dans l'occupation familiale : ces habitations sont occupées en majorité par des familles nucléaires (comparatif : 76 %), concentrent les cas de virilocalité et de néolocalité mais pas de patrilocalité ou d'endogamie. Ces constructions sont récentes, par la prédominance du mode constructif en BA-B12t (échantillon filtré : 80 %, comparatif échantillon total : 57 %).

Le tableau sélectif par le filtre « Poly-fonctionnel » livre pour sa part des informations symétriques : moins de la moitié des pièces sont attribuées (échantillon filtré : 39 %, comparatif : 47 %), seul un tiers des habitations disposent de « chambre à coucher » (échantillon filtré : 21 %, comparatif : 32%) et un dixième de séjour (échantillon filtré : 5%, comparatif : 11 %). Les pourcentages de « patrilocalité », de cohabitation et d'endogamie sont plus élevés que dans le filtre précédent (plus de 80 % de l'échantillon total pour ces trois critères), contrairement aux entrées « néolocalité », « virilocalité » et « famille nucléaire ».

	distributivité				spécialis° espaces						occupation					matériaux		contexte lég.-rég.			maison vide d'occupants					
	cour ext.	centré parcelle	ouvert sur rue	autre	cuisine	salle d'eau	sanitaire	séjour	ch. à coucher	polyfonction°	ch. attribuées	patrilocalité	virilocalité	néolocalité	cohabitation	fam.nucléaire	endogamie	terre - toub	pierre	BA - B12T		contraintes réglementaires	dossier PC contraignant	auto-construction		
Villages oasiens																										
Abbès H1				■	■	■	■			■	■	■				■		■	■	■				■		
Abbès H2	■				■	■	■			■	■	■			■		■		■	■	■				■	
Bled Hadhar H1		■			■	■	□			■	■	■			■				■	■	■				■	
Bled Hadhar H2	■			■	■	■	■			■	■	■				■			■	■	■				■	
Bled Hadhar H5	■				■	■	□	■		■	■	■			■				■	■	■				■	
Bled Hadhar H7	■				■	■	■			■	■	■				■			■	■	■				■	
Chtawa H1	■	■			■	■	■			■	■	■							■	■	■				■	
Jhim H1	■		□		■	■	■	■	■	■	■	■	□	■		■	■	■	■	■	■				■	
Jhim H3			□		■	■	■	■	■	■	■	■			□	■	■	■	■	■	■				■	
Jhim H4	■	■			■	■	□	■		■	■	■				■	■	■	■	■	■				■	
Jhim H5	■			□	■	■	□	■		■	■	■				■	■	■	■	■	■				■	
Jhim H6	■	□			■	■	■	■	■	■	■	■			■	■	■	■	■	■	■				■	
Quartiers anciens																										
Hawadef H1	■				□		■			■	■	■		■		■		■								
Hawadef H2	■				■		■			■	■	■			■		■		■							
Hawadef H3	■				■	■	■	■		■	■	■			■		■		■	■	■				■	
Hawadef H5	■				■	■	□	■		■	■	■				■		■							■	
Hawadef H8	■						□			■	■	■			□		■		■						■	□
Hawadef H10	■			■	■	■	□	■		■	■	■			□		■		■						■	■
Hawadef H11	■	■			■	■	□	■		■	■	■			□		■		■						■	■
Hawadef H12	■				■	■	□	■		■	■	■				■		■		■	■				■	■
Hawadef H13	■				■	■	□	■		■	■	■				■		■		■	■				■	■
Mazghouna H1	■	■			□		□			■	■	■						■							■	■
Mazghouna H2	■				□	□	□			■	■	■		■				■		■					■	■
Tebebsa H1	■			■	□	□	■			■	■	■		■	□		■		■	■	■				■	■
Tebebsa H2	□			□	□	□	■			■	■	■				■		■		■	■				■	■
Zebda H1	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■				■		■		■	■				■	■
Zebda H2	■			■	■	■	□	■		■	■	■				□		■		■	■				■	■
Zebda H3-1	■			■	■	■	■	■		■	■	■				■		■		■	■				■	■
Zebda H3-2	■			■	■	■	□	■		■	■	■				■		■		■	■				■	■
Zebda H4	■			■	■	■	■	■		■	■	■				■		■		■	■				■	■
Zebda H6	■			■	■	■	■	■		■	■	■		■		■		■		■	■				■	■
Zebda H7	■			■	■	■	■	■		■	■	■				■		■		■	■				■	■
Zebda H8	■			■	■	■	■	■		■	■	■				■		■		■	■				■	■
Extensions récentes																										
Rass Edhraâ H1	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■		■	□	□	■		■	■	■	□			■	■
Rass Edhraâ H2	■				■	■	□	■		■	■	■						■		■	■				■	■
Rass Edhraâ H3.a	■		■	■	■	■	■	■		■	■	■				■		■		■	■	□			■	■
Rass Edhraâ H3.b	■	■			■	■	■	■	■	■	■	■				■		■		■	■				■	■
Rass Edhraâ H4.b	■			■	■	■	■	■		■	■	■			□	□		■		■	■				■	■
Synthèse :	35	8	1	10	31	15	35	2	8	38	15	20	6	2	5	15	7	19	18	19	0	0	23	7		
nb de logts retenus : 38	92%	21%	3%	26%	82%	39%	92%	5%	21%	100%	39%	53%	16%	5%	13%	39%	18%	50%	47%	50%	0%	0%	61%	18%		
[soit 67% de l'échantillon]	71%	67%	25%	56%	62%	50%	65%	11%	32%	97%	47%	74%	46%	40%	83%	47%	88%	83%	75%	54%	%	%	64%	88%		
comparatif échantillonage total :																										

Tableau 8: tri sélectif par entrée « Poly-fonctionnalité »

Le tri par d'autres entrées sélectives n'a pas permis de faire apparaître d'autres résultats significatifs, ni d'émettre d'autres hypothèses.

Synthèse de l'analyse comparatives des entrées sélectives

Quatre grandes informations peuvent être extraites de ces tableaux précédents. Premièrement, les pièces d'eaux sont présentes dans toutes les habitations habitées visitées : cuisine et sanitaires avec *a minima* une pièce d'eau composée d'une douchette superposée aux sanitaires. Deuxièmement, les spécialisations d'espaces vont de pair et leur proportion dans l'habitation est inversement proportionnelle aux espaces poly-fonctionnels. Ensuite, les entrées « spécialisation des espaces » concentrent la majorité des cas de néolocalité et de virilocalité. Enfin, l'entrée sélective à partir d'un critère « matériaux de construction » ou « aspects réglementaires » ne livre aucune information pertinente sur les autres entrées « spécialisation des espaces » ou « occupation ».

Nous voyons ici une première articulation entre certaines pratiques des espaces domestiques (spécialisation d'espaces) et une formulation particulière de la famille (nucléarisation). Une taille réduite de la maisonnée (comparativement à la famille élargie) semble favoriser une répartition des espaces et leur appropriation / attribution à certains membres. À première lecture, cette répartition semble s'être opérée dans des logements construits (ou reconstruits) récemment, par le fort pourcentage d'habitation en béton armé et briques industrielles (BA – B12t). Cette causalité est-elle fondée ?

C. LA RESTITUTION DES CHANGEMENTS ENTRE 1940 ET 2000

Je vais à présent comparer les principales caractéristiques des habitations à Tozeur, entre celles indiquées pour la première partie du XX^e siècle (par les travaux de Paty de Clam et d'A. Borg) avec celles relevées au cours de l'enquête en 1997-2000.

Nous avons toujours une famille par habitation : c'est une constante au cours de la période d'investigation. Cependant, nous pouvons remarquer que la formulation de l'habitation (et de ces constituants) et celle de la maisonnée diffère grandement entre ces deux dates. Je vais indiquer ici les principaux changements, avant de traiter, au cours de la troisième partie, des dynamiques et des mécanismes à l'œuvre.

C.1 L'habitation en changement entre 1940 et 2000

C.1.a. Une utilisation sélective d'éléments constructifs et décoratifs

Acteurs, techniques et modes constructifs

Qu'il soit technique ou esthétique, le point de départ fait état d'une conformité à un nombre restreint de principes de base : un mode constructif à base de ressources locales vulgarisé sur tout le site et quelques régularités dans l'écriture esthétique des façades intérieures et extérieures de l'habitation, particulièrement remarquée dans l'un des quartiers anciens (celui d'El Hawadef). La

construction est autogérée, avec un nombre restreint d'acteurs (fabricants de briques, un maître maçon et éventuellement un charpentier).

Le point d'arrivée, un siècle plus tard, montre au contraire un foisonnement de modes constructifs, de codes esthétiques, un panel de matériaux mobilisables aux origines diverses et lointaines, un éventail de possibilités typo-morphologiques combinatoires... et une multitude d'acteurs (maçons, plombiers, techniciens des services techniques municipaux, architectes...), jouant chacun un rôle précis de l'attribution d'une autorisation administrative à la commande de matériaux de construction. Cette multiplication d'acteurs rend-elle toute construction « compliquée », pour reprendre l'expression de Paty de Clam ? Il ne le semble pas, si l'on se fie au nombre de chantiers observés *de visu*. Il est par contre nécessaire de mettre au jour les séquences au cours desquelles ces différents acteurs sont apparus (ou ont modifiés leur rôle).

Habitation, façades et esthétique

Dans toute habitation disposant d'une cour intérieure, la « façade » de la maison peut désigner deux élévations distinctes : « la façade des murs vue de la rue » et « la façade des pièces ouvrant sur la cour intérieure ». À Tozeur (et plus généralement en Tunisie), je n'ai entendu parler que de la façade de la maison – *wağ addâr* [litt. « figure de la maison »], jamais de *wağ al-ḥûš* (même pour désigner la partie extérieure de la porte de *sgîfa*). Cela suggère que le soin est principalement apporté à la façade de la pièce d'habitation – *dâr* et non à la cour dans son ensemble – et encore moins à ce qui est vu de la rue. Mais de quelle figure – façade d'habitation parle-t-on ?

Cela questionne deux objets : le terme désignant l'habitation d'une part et, d'autre part, le soin apporté à la façade de ce qui désigne l'habitation. J'ai relevé à travers les restitutions monographiques une évolution de sens des termes *dâr* et *ḥûš* : ils ne désignent plus les mêmes objets à un siècle d'écart. Rappelons que les significations peuvent se chevaucher dans certains cas, engendrant des confusions au début de l'enquête autour de *mûla-dâr* – *mûla-l-ḥûš*. De même, j'ai observé que les manifestations esthétiques ne sont pas semblables en 2000 de ce qu'elles étaient au début du XX^e siècle ou dans les années 1950. Nous passons progressivement d'un constitutif structurel de mur à des éléments rajoutés sur paroi en fin de construction. Cela suggère que l'attention portée aux façades diffère avec le temps, mais également celle entre façades intérieures et extérieures de l'habitation (donnant sur la cour et sur la rue).

L'emploi de la brique de Tozeur, s'il est récurrent, n'est pas identique entre quartiers et tout au long de la période d'investigation : j'observe qu'il est nuancé. Il est nécessaire d'analyser les écarts de cet emploi, les motifs qu'en donnent les acteurs concernés. Par ailleurs, la multiplication des supports et l'acte décoratif laissent penser que nous n'avons pas là un choix arbitraire personnel et individuel. Le décor de l'habitation n'est pas une « pure fantaisie », contrairement à ce que pensait G. Marçais dans son essai sur l'esthétique musulmane⁶⁴. J'émetts l'hypothèse inverse que ces

64. MARÇAIS G., « Remarques sur l'esthétique musulmane », 1938.

modénatures révèlent – aujourd'hui comme hier – une intentionnalité : partager des valeurs privilégiées par le groupe, et les modalités d'insertion dans un espace symbolique jéridi. L'ornement réalisé à l'aide de cette brique cristalliserait alors certaines dimensions identitaires, c'est-à-dire certaines représentations.

Ce sont deux cheminements que nous devons restituer ici : l'évolution des termes *dâr* et *hûš* (avec celle des autres mots désignant les composantes de l'habitation), et l'évolution des représentations associées aux modénatures esthétiques.

C.1.b. Usages et aménagement

Usages et modes d'habiter

Certaines études considèrent la cour – *hûš* comme une « caractéristique typologique essentielle de la maison arabo-musulmane »⁶⁵, un espace structurant *toujours* centré, ordonnant géométriquement les façades et la distribution de l'habitation. Ce n'est pourtant pas une caractéristique que j'observe de façon récurrente. Certes, la majorité des habitations comporte une cour à ciel ouvert, sur laquelle s'ouvrent des pièces de vie. Mais d'autres exemples typologiques sont visibles, une proportion non négligeable.

Une lecture typo-morphologique donnerait une primauté à cette cour, par la distributivité qu'elle engendre : les pièces de l'habitation sont orientées vers la cour et généralement accessibles uniquement par elle. Pourtant, les précisions apportées par du Paty de Clam indiquent que l'unité de vie au début du XX^e siècle semblait être la *dâr* et son extension immédiatement accessible et non la cour – *hûš*. Une telle lecture typo-morphologique occulte les occupations des pièces, la dimension temporelle essentielle liée à la formation et à l'usage de la cour – *hûš*, et au degré de parenté des personnes occupant les différentes pièces. Comment passer de l'échelle de la *dâr* à celle de la cour ? Justement en restituant les articulations entre maison et maisonnée, entre occupation des espaces et parenté.

Abordant la question de la cour à ciel ouvert à partir de l'unité familiale, j'observe une corrélation actuelle entre une cour et une famille nucléaire, tandis qu'au début du XX^e siècle, cette cour – *hûš*, vaste étendue à ciel ouvert et aux clôtures lointaines, pouvait englober plusieurs familles nucléaires, certes toutes apparentées et reliées par la figure du patriarche, un aïeul ou un ancêtre fondateur commun.

J'observe également, à travers toutes les restitutions chronologiques, que la taille de l'habitation change : les dimensions de ces cours diminuent au long du XX^e siècle, en même temps que l'habitation du patriarche est morcelée en entités plus petites, et que le père d'ego et ses oncles décohabitent. La généralisation de ces mouvements laisse penser qu'il s'agit d'une norme sociale

65. SANTELLI S., TOURNET B., « Evolution et ambiguïté de la maison arabe contemporaine au Maghreb », 1987.

partagée : elle peut être constatée dans les quartiers anciens comme dans les récentes extensions. Cependant, la modification des dimensions de la cour laissent supposer une modification des activités qui s'y produisent. Cette cour engendrait un fonctionnement spécifique de la maisonnée, entre activités domestiques partagées (il n'y avait qu'un seul point de cuisson dans l'habitation de 1900 par exemple) et activités dissimulées aux yeux de la collectivité. Actuellement, le fonctionnement d'une maisonnée superposable à la famille nucléaire laisse entendre une autonomie croissante de chaque couple, et que les liens familiaux élargis se distendent. Cela reste cependant une autonomie relative, car les autres cours des parents et affins sont à proximité immédiate le plus souvent, et ils sont immédiatement accessibles en cas de coups durs... L'usage de la cour serait alors un marqueur des différentes transformations sociales connues par les groupes locaux au cours des cinquante dernières années du XX^e siècle, un marqueur dont il est nécessaire de restituer le rôle et l'évolution.

Mais c'est également la notion de permissivité qui est questionnée. J'ai observé, à travers la majorité des cas étudiés, que les occupants se dispensent eux-mêmes de déposer des demandes d'autorisation de bâtir pour les adjonctions de pièces, extensions horizontales, densifications... parce qu'ils se considèrent « à l'intérieur de chez eux ». Si la cour à ciel ouvert est cet espace de vie où se marque le territoire d'une famille, la modification de taille de la cour entraîne-t-elle une modification de la marge de manœuvre que s'octroie chaque famille ? Le morcellement relevé crée également de l'espace extérieur à l'habitation : est-il pour autant public ? Si nul ne m'interdisait de pénétrer dans les anciens *burġâl*-s devenus impasses pratiquement à toute heure (et visiblement en l'absence de tout contrôle, l'impasse étant apparemment devenue une voie comme les autres), chacun des maîtres de maison de chaque habitation desservie se réservait le droit de me laisser pénétrer ou non dans *sa* cour intérieure délimitée par *son* entrée indépendante. Nous mesurons ici le chemin parcouru dans le dessaisissement de l'espace limitrophe à l'habitation, si l'on rappelle que les *burġâl* (sur lesquels s'ouvraient les *sgġifa*-s) étaient autrefois fermés la nuit⁶⁶. La limite de la famille étendue d'alors était représentée par l'entrée du *burġâl*. Il nous faut restituer ces différentes étapes de passage entre le sens ancien de la cour et son usage actuel.

Sur le plan de l'usage, je constate la disparition de certains espaces des espaces décrits par du Paty de Clam (la « chambre de dépôt – *bît*, cuisine – *koucha* ou *šabbât*...) autant que l'apparition de nouveaux espaces dédiés (salle d'eaux et de toilette corporelle – *bît bânô* et *twâlât*, cuisine – *kuġġina* aménagée pour la préparation des aliments leur cuisson et la consommation des repas, pièces attribuées à certains membres de la maisonnée, usages préférentiels tels que *bît talfaza*...). Les pratiques relevées lors de l'enquête laissent entendre qu'il ne s'agit pas uniquement de changement de dénomination, mais bien d'un changement de pratiques et d'usages en même temps qu'une transformation de l'espace (équipements et agencement nouveaux). Mon hypothèse est que

66. Cette fermeture était également dictée par un rôle défensif et liée au climat d'insécurité souvent relayé par les auteurs européens à la fin du XIX^e siècle. Elle traduit cependant une relation familiale de fait ou élective.

les trois points (pratiques, espace équipé et dénomination) sont liés, hypothèse que je vais démontrer en restituant les articulations entre ces trois points.

C.2 Les mutations familiales entre 1940 et 2000

C.2.a. Maisonnée et parenté

La maisonnée regroupe différentes personnes, qui sont toujours unies entre elles par des liens de parenté, voici ce que nous enseigne les entretiens. Ces liens sont toujours les mêmes. Autour du couple, nous avons : toujours les descendants non mariés, rarement un ascendant patrilinéaire (un aïeul encore vivant, ou son épouse), mais également les réseaux de parenté et de voisinage. Tous ces réseaux rattachent la maisonnée à des groupes plus vaste : celui des aïeux, le passé, à l'histoire. Ils contribuent à lui donner une part de sa légitimité historique. Ainsi, *ḥûš l-ḡlû* [Hawadef H8], *ḥûš ban ḥasan al-hâdif* [Hawadef H9], *ḥûš sahnûn sîdi Ali* [Hawadef H10], *ḥûš bū Allâg* [Zebda H4] – pour ne citer que les exemples étudiés, ensèrent leurs habitants dans un lignage, dans un système de parenté qui remonte à plusieurs générations. Ainsi, une part de l'histoire de l'environnement de Hawadef H7 a été mieux saisi lorsque l'emprise du *ḥûš Nûri* a été configurée.

Le passage de la famille patriarcale vers la famille élargie

Rappelons l'envergure de la « famille patriarcale – *â'ila* ». Il s'agissait, dans la société maghrébine précoloniale, du « groupe social de base, celui à l'intérieur duquel la vengeance du sang ne s'exerce pas, [...] vivant sous l'autorité d'un grand-père ou d'un oncle patriarche et dans laquelle la filiation composée des agnats est patrilinéaire »⁶⁷. Suivant le positionnement historique du patriarche de référence, ce modèle permettait l'identification de tout individu à deux niveaux : celui de la tribu (entendu ici comme lien à la communauté globale) et celui la famille (comme composante constitutive de la tribu), en procurant à chacun « un nom, une domiciliation et un patrimoine ». Plusieurs études, à la suite des premiers travaux menés en Algérie⁶⁸, indiquent que cette « famille patriarcale – *â'ila* » n'aurait pas survécu aux bouleversements induits par la colonisation française, suite à l'éparpillement des tribus, aux expropriations foncières, à l'exode rural et à la monétarisation croissante de l'économie. Sa taille s'est restreinte, pour se transformer peu à peu en « famille élargie », en une famille patrilinéaire polynucléaire (un ou deux niveaux de descendance autour du patriarche). Du Paty de Clam observe probablement de telles « familles élargies » au tournant du XX^e siècle, alors qu'il constate que les valeurs patriarcales semblent encore vivaces et pertinentes dans la structure patrilinéaire du groupe domestique⁶⁹.

67. ADDI L., *Les mutations de la société algérienne*, 1999, p. 42.

68. DEBZY L., DESCLOITRES R., « Système de parenté et structures familiales en Afrique du Nord », *AAN* 1963, p. 33.

69. Du PATY de CLAM, « Etude sur le Djérid », 1893, p. 299-300.

Au cours de l'enquête, les maisonnées sont essentiellement de l'envergure de la « famille nucléaire », c'est à dire des groupements domestiques réduits à l'échelle du couple et des personnes à charges, à l'exception de deux cas de cohabitation. Ce niveau conjugal ne peut cependant être interprété seul : toutes ces familles nucléaires sont des émanations d'un groupe familial plus étendu, comme nous le montrent toutes les relations et articulations entretenues avec ce groupe : fréquences des visites et relations affectives (citées dans les entretiens), interférences et entraide des agnats ou affins (organisation des cérémonies, main d'œuvre pour chantiers...), proximité ou mitoyenneté spatiale. Mais j'ai également pu noter l'émergence de relations entretenues avec les cognats, par le maintien manifeste des relations que l'épouse et les enfants conservent avec le côté matrilinéaire. L'évolution de ces relations entre famille large et familles nucléaires conjugales permet l'hypothèse suivante : la famille large reste toujours idéalisée dans les représentations collectives comme référence sociale et comme support de stratégie, mais l'unité de référence familiale devient l'unité conjugale issue d'un mariage. Plus précisément, si l'unité conjugale semble désormais disposer d'une autonomie (résidence, revenus, consommations...), celle-ci reste à lire dans un réseau familial plus vaste composé d'un groupe patrilinéaire d'origine (le lieu de résidence du père) et des autres groupes nucléaires ayant essaimés (les frères) et le groupe familial de la mère. Je retrouve ici l'une des conclusions de L. Ben Salem, dans son bilan sur les transformations des structures familiales en Tunisie, au cours des années 1980 à 1990 : « la décohabitation et la séparation de patrimoine pour être d'excellents indicateurs des relations familiales, ne peuvent être retenus comme les seuls indicateurs pertinents pour nous permettre de conclure en termes de rupture (passage d'un type de famille à un autre) »⁷⁰.

Cette hypothèse questionne l'entraide et les réseaux sur lesquels s'appuient les habitants de Tozeur. Il est vrai que la mémoire collective du groupe lignager patrilinéaire m'a semblé plus forte dans les zones implantations récentes (Chtawa, Rass Edhraâ, Helba...) que dans les quartiers anciens (Zebda, El Hawadef et Bled El Hadhar), autant par les nombreuses références au groupe étendu que par les manifestations d'entraide, les bases de sociabilité. Les restitutions chronologiques, chez les M'Barek de Rass Edhraâ ou chez les gens de Chtawa, nous montrent en filigrane que les affaires se montent d'abord entre cousins, que l'on forme professionnellement d'abord ses neveux. Dans les familles de Zebda ou des villages oasiens, j'ai observé que le réseau familial large est contrebalancé par le réseau social local : l'entraide se pratique entre voisins, au nom d'une proximité qui prend son origine dans la légitimité partagée de l'établissement dans le quartier. C'est un voisin qui « loue » (à un prix dérisoire) une *sgîfa* désaffectée à un jeune adulte, pour qu'il se lance dans son projet d'atelier de menuiserie [Zebda H1]. C'est un voisin (et ami d'enfance) qui rachète les parts issues d'une rupture d'indivis, pour éviter que l'habitation restante soit en mitoyenneté directe avec un « étranger » au quartier [Zebda H3], et procure ainsi une sortie honorable aux deux parties en cession.

70. BEN SALEM, « la famille en Tunisie, questions et hypothèses », *Structures familiales et rôles sociaux*, 1994, p. 18.

C.2.b. Une transformation des structures familiales ?

Pour étayer les hypothèses précédentes, il est nécessaire d'examiner plus en détail toutes les habitations relevées, mais également d'avoir recours à d'autres sources.

Quelle perpétuation du « mariage arabe » ?

Au final, sauf les limitations évoquées précédemment, peu de couples récents respectent les mentions relevées par du Paty de Clam sur Tozeur, ou les observations plus générales de G. Tillion... sur la nécessité de prendre femme au sein du même groupe familial. P. Bourdieu relativisait déjà cette pratique et le mythe du mariage arrangé dit « arabe » auquel elle renvoie : « il suffit de pousser plus ou moins loin le jeu d'écriture généalogique permettant d'identifier au mariage avec la cousine parallèle tout mariage à l'intérieur de la lignée. [...] Par les temps qui courent, on trouvera toujours quelque mathématicien pour démontrer que deux cousines parallèles à une troisième sont parallèles entre elles »⁷¹.

C'est donc d'envergure et de définition du groupe qu'il s'agit. Et, dans cette contrainte d'analyse, j'observe malgré tout des mariages entre jeunes de quartiers que tout opposait il y a peu : entre citadins des sites anciens de Tozeur ou des villages oasiens avec des anciens Bédouins nouvellement sédentarisés. Il est encore trop tôt pour évoquer la mixité des groupes ou leur fusion, mais cette attitude tranche avec celle de leurs parents qui se sont mariés dans les années 1960 à 1970. Toutes les restitutions chronologiques font état d'une forte endogamie familiale et / ou géographique (femme prise dans le groupe familial large ou originaire du même quartier). N. Puig constate exactement le même déroulé, à partir de sources totalement différentes : les registres d'état civil de Tozeur⁷². Il constate à chaque date que « les mariages dits "arabes" (avec la cousine parallèle patrilinéaire) constituent le pourcentage le plus élevé des unions entre cousins chez les anciens nomades, c'est également le cas chez les Jéridis [ici entendu au sens des « anciens sédentarisés habitant de longue date l'un des sites urbanisés »] ». Mais, sur les quarante dernières années, il observe également la baisse très sensible de ce type de mariage, pour les deux catégories de population qu'il identifie :

Population / année	Pourcentage des mariages « arabes » par type de population		
	1959	1979	1996
Jéridis (total mariages site)	10 % (20 % total cumulé)	9 % (20 % total cumulé)	3 % (10 % total cumulé)
Awlâd Sidi Abîd (total mariages site)	27% (41 % total cumulé)	14% (34 % total cumulé)	17% (25 % total cumulé)

Tableau 9 : évolution des mariages entre cousins à Tozeur 1959-1966 (source : Puig N. : 2004)

71. BOURDIEU P., « La parenté comme représentation... », *Trois études d'ethnologie kabyle*, 2000 [1972], p. 89.

72. PUIG N., *Bédouins sédentarisés...*, 2004, p. 130.

Une étude prudente questionnerait dans ce type de statistiques le statut de la « cousine parallèle patrilineaire », alors que les noms fournis à l'état civil sont un écheveau pour l'étranger. Le travail sur l'état civil est insuffisant s'il n'est pas conforté par une vérification de terrain – comme le reconnaît N. Puig lui-même. Il est question de représentation du groupe plus que de généalogie du groupe, et des séries entières constituées des mêmes noms peuvent coexister dans une même généalogie en suivant des lignes parallèles. La précaution provient encore de P. Bourdieu : « la parenté de *représentation* n'est autre chose que la représentation que le groupe se fait de lui-même et de la représentation quasi théâtrale qu'il se donne de lui-même en agissant conformément à la représentation qu'il a de lui-même »⁷³. Autant dire qu'aucun groupe basé sur ces principes de parenté ne confirmera des chiffres qui relativise sa position...

Cependant, la baisse très sensible de ce type de mariage est intéressante à questionner. Relevons qu'elle est globale pour les deux populations (de 61 % de mariages cumulés entre cousins en 1959 à 35 % en 1996), elle se produit à des rythmes différents (plus rapide pour les Jéridi), mais les tendances restent similaires. En 40 ans, la part directement observable des mariages arrangés dits « arabes » est passée des 2/3 au 1/3 des unions contractées. Cette baisse brutale relativise déjà l'importance de ce mariage arrangé dit « arabe ». Cela participe surtout à valider l'hypothèse d'une baisse d'importance accordée aux liens de sang, et une montée en puissance des liens d'alliance, auxquels S. Ferchiou associait une connotation valorisante dans son étude sur les modalités de transmission du patrimoine⁷⁴. Cela démontre, à partir d'observations de terrain, la part croissante de paramètres autres que ceux de maintien du patrimoine lors de l'établissement de nouvelles unions, de nouveaux paramètres tels, par exemple, celui de l'amour-passion⁷⁵.

Le choix des conjoints

Il s'agit d'une coupure dans les mentalités, que G. Tillion daterait du « grand chambardement de la révolution » et des indépendances (1950-1960) : « avant 1940, [seuls] quelques jeunes Algériens [...] protestaient contre l'obligation où ils se trouvaient d'épouser une cousine choisie par la famille. [...] Après 1945, en nombre appréciable, ils avaient cessé d'obéir et se mariaient à leur gré, et ce fut au tour des familles de gémir ». Elle notait en 1960 qu'il « était déjà trop tard pour obtenir l'obéissance des garçons et trop tôt pour la libération des filles... »⁷⁶. Est-ce pour autant que le choix du partenaire est actuellement laissé à l'initiative individuelle ?

73. BOURDIEU P., « La parenté comme représentation... », *Trois études d'ethnologie...* 1972, p. 99 (italique par l'auteur). « Rien n'est plus difficile à définir que le statut du mariage avec la cousine parallèle et les ethnologues seraient tout à fait fondés à jouer avec les différents sens du mot « règle » [...] Le mariage avec la cousine parallèle représente-t-il l'idéal, à peu près jamais réalisé dans la pratique, du mariage accompli ou une norme éthique qui s'impose à l'individu sous certaines conditions [...], un mensonge socialement aménagé et encouragé », *op-cit*, p. 125.

74. FERCHIOU S., « Structures de parenté et d'alliance... », 1992.

75. Je lie l'apparition significative de familles fondées sur un amour-passion (fragile et variable), à partir des années 1980, à l'institutionnalisation du divorce par le Code du statut personnel en 1956. Cependant, cette hypothèse reste à explorer plus amplement dans le cadre d'une sociologie de la famille tunisienne contemporaine.

76. TILLION G., *Le harem et les cousins*, 1966, p. 127.

Depuis les études de A. Burguière sur la famille à l'époque de l'Ancien régime, nous savons que les solidarités de sang ou d'alliances, voire de voisinage, dépassent largement l'horizon du foyer – du moins dans l'Occident européen. La baisse des unions patrilinéaires n'implique pas automatiquement une modification de l'envergure de la famille large, car celle-ci passe par la forme d'inclusion des femmes à la vie de la famille. Cette baisse ne fait que rendre plus visible certains modèles familiaux, en mettant en avant celui de la famille nucléaire consentie (*a contrario* de la famille nucléaire précédente, imposée par la famille large). Mais l'unité de base observable, dans les deux cas, reste la « famille nucléaire ». Ces dispositions sont-elles les mêmes à Tozeur, au Maghreb ? J'en garde la méthode : l'examen des conditions de circulation des femmes est l'une des approches pour comprendre le système de représentation de la filiation et les rapports sociaux qui en découlent, en particulier pour cerner les effets d'attractivité entre groupes agnatiques. Contrairement à ce qu'a pu consigner P. Bourdieu⁷⁷, aucun informateur ne m'a répété avec insistance « qu'on se marie moins dans la lignée aujourd'hui qu'on ne le faisait autrefois ». Peut-être parce que je n'étais pas à la recherche de la « grande famille d'autrefois », ni intéressé aux causes de son dépérissement éventuel. Ou plus simplement que ceux qui diagnostiquaient ce dépérissement dans les années 1960 n'analysaient la « famille » qu'au regard des risques pris dans la transmission indivis, et donc du nombre de « pièces rapportées féminines », points de vue qu'ils ont modifiés depuis.

Cette indication du nombre de mariage hors famille élargie peut également être un indicateur de socialisation et de brassage que connaît une société, de l'intégration de certains migrants. Comme le relève N. Puig, « certains mariages [arabes] pouvaient être dus à l'isolement social de familles marginalisés dans leur nouvel espace et modes de vie. C'est le cas de quelques familles très paupérisées Rakârka (Ouled Sidi Abîd) dont les fils, s'ils se marient, ne peuvent le faire que dans le cercle restreint de la parenté immédiate » [2004 : p.129]. Cette mesure de l'endogamie est donc bien un paramètre d'insertion (ou de non-insertion) des membres de la famille large dans un espace plus large que celui délimité par leur famille. Durant l'enquête, j'ai relevé certaines limites à cette insertion par le mariage : elles sont pour la plupart liées à un divorce antérieur. Si les femmes Ouled Abid commencent effectivement à être mariées à des Tozeri, c'est – d'après les Tozeri – parce que « les femmes Ouled Abid sont plus faciles à marier, car moins exigeantes sur les mœurs d'avant ». S'il peut effectivement s'agir d'intégration pour les femmes Ouled Abid, ce n'est pas du tout sous cet angle que les Tozeri l'expriment, mais comme un « réservoir de femmes » qui permet un nouveau mariage après une épreuve sociale difficilement vécue par les familles Tozeri, c'est-à-dire de retrouver une normalité dans l'expression de la maisonnée (un couple marié et non un homme célibataire).

77. BOURDIEU P., *Le sens pratique*, 1980, p. 278.

Pour autant, dans la pratique, je n'ai pas constaté une baisse d'importance du rôle de la famille large. Les solidarités manifestées à ce niveau n'ont pas disparu, au contraire : rappelons que c'est par les liens entre familles élargies que j'ai circulé entre familles nucléaires pour établir nos relevés, plus que par ceux de voisinage, y compris dans les quartiers anciens. Certes, des traits structurants auraient disparu (tels que la communauté de résidence superposant la famille élargie à la maisonnée), mais j'ai pu voir la dose d'idéal qu'ils véhiculaient. N'ont-ils pas été remplacés par d'autres liens, tels que des liens affectifs, d'entraide et de solidarité, en particulier mère – fille(s) ? Du Paty de Clam précise bien qu'en 1893, « les femmes vivaient entièrement de la vie d'intérieur. Il faut en général une fête, un mariage, un décès pour qu'elles se réunissent. En dehors de ces circonstances, ce n'est que lorsqu'elles sont âgées ou ont des enfants mariées qu'elles sortent ». Or, je peux confirmer, suite aux différents séjours sur place, qu'un grand nombre de femmes peuvent sortir dans l'espace extérieur, sans circonstances (mariages, décès...), sans qu'elles soient forcément mariées non plus, juste pour se rendre visite les unes les autres, aller au hammam ou au salon de coiffure. J'observe également le maintien, après mariage, des relations mère / filles, par les nombreuses visites qu'elles se font. D'une part, ce type de rapport ne remet pas en cause (pour le moment) l'exercice des droits et devoirs conjugaux, pas plus qu'elle ne menace la primauté de la filiation patrilinéaire. D'autre part, ce type de rapport reste encore invisible car informel dans l'espace des relations sociales, si ce n'est ces portes d'entrée continuellement entrouvertes pour faciliter l'accès aux maisons. Mais, comme nous le rappelle F. Héritier⁷⁸, « poussé à ses extrêmes limites, c'est ce type de solidarité [mère / fille] totalement différent des deux autres [solidarité lignagère et conjugale] qui peut être le levier d'un changement radical des modes de pensée, de vie, d'organisation, sociale et du type de société », par la remise en cause progressive de certaines suprématies dont celle de l'autorité masculine. En particulier, nous ne pouvons prédire comment ces solidarités s'articuleront progressivement avec les paramètres sociaux modifiés dès 1956 par le Code du statut personnel (héritage des femmes, droit de divorce...).

Pour Tozeur, à l'époque contemporaine, je note une prépondérance progressive du modèle nucléaire comme structure familiale au sein d'une habitation. Du Paty de Clam mettait cependant en avant cette même structure lorsqu'il décrivait « qui » habite la dâr : la maison-type est occupée par un ménage {couple + enfants}. C'est une constante depuis au moins la fin du XIX^e siècle. Il est probable qu'il aurait évoqué l'existence même de familles larges s'il avait pu constater une manifestation plus grande des relations entre familles nucléaires guidées par des liens de parenté, au sein d'une même cour par exemple, ce qu'il ne mentionne jamais dans son étude. Il se peut également que l'interlocuteur tozeri n'est pas jugé utile de mettre en avant ces liens de parenté, car ils relevaient d'une « évidence » qu'il ne questionnait pas et que du Paty de Clam, issu d'une grande bourgeoisie parisienne, n'envisageait pas. Il est donc utile de questionner l'image de cette « famille nucléaire » que nous renvoie ce texte de 1893, en comparaison de celle produite par les registres

78. HERITIER F., « Les dogmes ne meurent pas », *Finie la famille ?*, 1975, pp. 150-162.

administratifs contemporains. Nous ne connaissons pas le mode d'approche de Paty de Clam : s'agit-il de compte-rendus synthétiques de quelques visites chez l'habitant, de sondages lors d'un recensement partiel de la population civile locale ? Cela pose les limites à l'interprétation des informations recueillies. Pour les secondes sources, il s'agit principalement d'une approche statistique, fondée respectivement sur une observation de quelques cas et sur un choix de registres d'état civil. Dans les deux cas, nous obtenons une image déformée de la réalité. Par exemple, le tableau précédent ne rend visible que les unions intra-familiales directes, celles avec la cousine patrilinéaire. Il ne montre ni les liens familiaux plus élargis et les variations de leur importance relative (l'amplitude des familles du fait de la croissance démographique des années 1960), ni le nombre de « mariages arabes » déjà existants dans la famille pour les aînés, laissant aux cadets une plus grande latitude. Restons conscients qu'il s'agit là d'une image particulière de la famille tozeri, singulièrement amputée de l'ensemble des parents (ascendants et collatéraux). En faisant abstraction de données connexes (lieu de résidence, proximité des parents...), nous ne pouvons rendre compte des différentes solidarités familiales existantes, qu'elles soient de sang, d'intérêt ou de voisinage. Cette diminution en valeur relative du nombre de « mariages arabes » permet simplement d'envisager une transformation de l'expression des solidarités familiales, non la pondération de cette forme d'union.

Un nombre très restreint de cas de cohabitation ?

J'ai observé – à l'exception de quelques cas – une très forte superposition de la famille nucléaire et de l'habitation définie par son entrée indépendante. La maison est habitée par un couple et ses enfants, ce qui n'empêche pas dans un certain nombre de cas le maintien à charge de parents âgés dans le même domicile. Dans les exceptions, j'ai remarqué que, malgré un partage de certains espaces mis en commun (la cour à ciel ouvert, l'entrée et certaines pièces d'eau), chaque couple dispose systématiquement en propre des espaces privatifs : pièces à coucher, pièce de télévision... c'est à dire les composantes d'une habitation complète et autonome. Par ailleurs, dans les habitations récemment transformées, les espaces humides (cuisine – pièces d'eau) sont également aménagées pour n'être destinés qu'à une seule famille conjugale [Hawadef H7, Abbès H2]. Nous observons ainsi une variation d'amplitude du domaine privatif (à usage exclusif) qui correspond actuellement à l'ensemble des lieux nécessaires au fonctionnement domestique. Cet état ne peut être comparé à celui décrit par du Paty de Clam, qui limitait la partie attribuée au couple à la *dâr*. En ce sens, il nous faut interroger chaque cas de cohabitation rencontrée.

Dans trois cas [Jhim H6, Bled El Hadhar H1-H5], des frères mariés dans les années 1960 cohabitent encore au sein d'habitations desservies par la même cour, avec leurs enfants non mariés. Ils disent perpétuer ainsi le mode de vie qu'ils ont *toujours* pratiqué. Cependant leurs enfants mariés (la génération actuelle) sont établis dans une habitation indépendante, à proximité.

Dans un cas [Abbès H2], les deux frères indiquent ne pas avoir d'autres solutions, le foncier étant devenu d'un coût excessif par rapport à leurs revenus (ils sont métayers agricoles). Seul le frère aîné a quitté le logement parental (1996), pour laisser une place à son frère, dans un logement acquis antérieurement (1986). A mots couverts, ils ont d'ailleurs laissé supposer une partition future de l'habitation, conditionnée par le décès préalable du père.

Dans un cas [Hawadef H7], deux frères mariés récemment (G_3 et G_4 , respectivement en 1990 et 1996), restent cohabiter avec leur dernier frère non marié dans la maison parentale. Chacun des frères mariés dispose d'une habitation complète, l'un au rez-de-chaussée, l'autre à l'étage, chose possible par la superficie et l'agencement de la maison. Le frère non marié demeure dans l'ancienne *dâr* parentale, où vivait leur mère jusqu'à son décès (1995). Le frère G_3 annonce son intention de faire construire dans un autre quartier de la ville (lotissement) à l'image de ses frères aînés qui ont déjà quitté le domicile paternel.

Dans un cas [Hawadef H3], l'un des frères est resté habité dans la maison parentale, « avec l'accord de son épouse » pour reprendre ses propos, car ses parents sont âgés et il reste deux sœurs non encore mariées. Il s'agit plus d'une obligation sociale (prise en charge de la génération précédente) et morale (rester garant des sœurs) que d'une obligation foncière, ses frères étant partis dans le quartier de l'AFH. Malgré leurs revenus, ils disent ne pas avoir pour le moment usage du terrain vacant mitoyen : le nombre de pièces d'habitation (quatre pièces) permet à chacun de conserver une relative autonomie.

Nous voyons ainsi que cette cohabitation entre générations actuelles n'est ouvertement souhaitée que dans un seul cas, bien qu'il nous faille mettre un bémol à cette acceptation (l'un des frères cohabitant de Hawadef H7 ayant un projet de construction lui permettant de quitter cette habitation à plus ou moins longue échéance). A ce sujet, je n'ai pas manqué de relever que l'une des filles de Hawadef H3 est mariée avec l'un des fils de Hawadef H7 : les mêmes schémas de parentalité sont appliqués dans ces deux habitations. S'agit-il d'une concordance de vue sur le rôle de la famille ? L'éventail des possibilités constatées ailleurs permet de douter de la simple coïncidence.

Dans tous les autres cas non cohabitant, j'ai noté au moins une partition de la demeure parentale. Celle-ci s'est faite soit préalablement au mariage (cas des mariages récents), soit après le mariage d'un des frères. Notons que cette partition s'est toujours faite dans une période postérieure au décès du père patriarche. Il semblerait donc que ce soit l'autorité parentale qui ait empêché cette partition jusqu'à une date récente, et que celle-ci ne soit pas un obstacle pour les générations actuelles. Cela peut expliquer en partie les cinq premiers cas de cohabitation, les personnes mariées dans les années 1960 fonctionnant encore suivant un modèle de famille établi *à une époque où le fonctionnement familial ne pouvait être remis en cause*. Les restitutions chronologiques renseignent que cette partition a pu se faire entre cousins directs dès les années 1960 [voir les cas de Abbès H2,

Hawadef H7], pas encore entre frères, du moins tant que vivait le père en sa qualité de « chef de famille ». Il y a également le fait que pour éviter une partition excessive de la surface habitable entre héritiers mâles, c'est-à-dire arrivée à une taille jugée critique (cette superficie critique étant variable entre les exemples relevés), les futurs époux devaient s'installer hors de l'enceinte parentale directe, dans une proximité plus ou moins grande guidée par un nombre croissant de paramètres contraignants. Quatre possibilités s'ouvrent alors à eux. La première tient à l'existence de terrains constructibles à proximité de l'habitation parentale, par ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones (observée à Jhim nouvelle...) ou accroissement des densités urbaines (comme à Rass Edhraâ, Tebabsa, Chabbiyya...). La deuxième est une implantation périurbaine spontanée, sur des terrains hors du contrôle des services techniques municipaux (Helba, Chtawa...). La troisième fait suite à l'ouverture de nouvelles zones loties sur décision municipale (lotissements et zones AFH successives). La quatrième découle de la création de nouveaux logements en accession sociale (les opérations SNIT au nord de Rass Edhraâ et celles de Sahraoui principalement).

A ce sujet, l'ouverture à l'urbanisation par le P.A.U. de 1987 correspondait à une réelle demande de terrains à bâtir que la précédente extension de 1975 n'avait suffi à satisfaire. Les agents des services techniques municipaux (concernés eux-aussi par ce problème à titre personnel) ont confirmé la pénurie de terrains constructibles. Il s'agit donc d'un mouvement de néolocalité entamé dans les années 1980, qui se superpose à une densification du tissu existant ancien et un morcellement des emprises. Durant cette période 1975-1990, l'immense majorité des familles a vu l'emprise domestique réduite à la somme des différentes emprises conjugales. Mais la famille élargie n'a pas disparu pour autant : la famille patrilinéaire, patrilocale, concentre encore l'essentiel des relations, par l'importance encore attribuée à la maison du père : l'implantation des fils mariés, leur maintien dans l'histoire familiale géolocalisée (rappelons nous les cas d'effacement de la mémoire familiale les frères qui se sont mariés hors de la maison du père : Hawadef H7/G₂, Zebda H1/O₂...). La patrilocalité reste une dimension essentielle dans l'établissement des jeunes couples. Ni l'urbanisation ni l'industrialisation du site ne paraissent avoir porté de coup fatal à ce modèle de famille large. A travers les cas étudiés, certaines personnes ayant quitté le domicile parental pour s'établir après leur mariage l'ont fait pour des raisons de « manque de place » au sein de l'habitation parentale : les emprises sont devenues trop petites pour un nouveau fractionnement. D'autres l'ont fait pour des raisons sociales : posséder une villa dans l'un des lotissements de « l'AFH » (Hay Matar, Ennahdha, Ettajhiz...) est considéré comme un signe d'ascension sociale, lié à une forte capacité financière (achat du foncier, construction d'une villa...) autant que comme une marque d'autonomie manifeste vis-à-vis de la dépendance parentale.

Cette distance mise entre habitations des frères d'une même famille ne peut cependant être comprise comme une distanciation vis-à-vis du foyer parental ou une mise à l'écart de la personne ayant fait le choix d'une néolocalité. Dans bien des familles élargies, le foyer parental encore occupé par l'un des frères sert de lieu de rencontre à toutes les manifestations sociales et religieuses

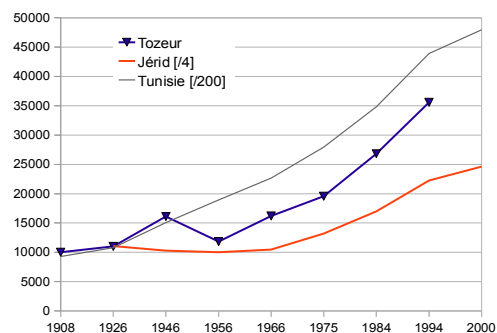
que connaît la vie familiale (réunions de l'Aïd, conseils de famille, anniversaires, deuils...) car c'est cette maison parentale qui est encore référencée dans les relations de voisinage, comme l'a expliqué l'un des fils de Hawadef H7. Une remarque de terrain, qui confirme cette importance de la maison patriarcale : recherchant telle personne pour un entretien, j'étais systématiquement renvoyé à l'adresse du domicile parental.

C.2.c. Quelques indications démographiques et statistiques

L'analyse des données statistiques disponibles concernant Tozeur (et/ou le Jérid) permet de compléter les informations précédentes, sur l'évolution de la ville et de sa population entre 1940 et 2000.

Populations locales

La population de Tozeur est globalement stable entre le milieu du XIX^e siècle et les années 1950, autour de 10 000 / 12 000 habitants⁷⁹ (à l'exception du pic de 1945 dû à la sécheresse entraînant une sédentarisation ponctuelle de certaines tribus semi-nomades). Le taux de croissance moyen est comparable à celui de la Tunisie. Cependant, la croissance de Tozeur est supérieure à celle de la région du Jérid : la ville draine une grande partie de l'exode rural, plus que toute autre oasis du Jérid. Comme l'expliquaient les habitants de Chebika interrogés par J. Duvignaud, « Autour de nous, il y a le désert, et nous regardons vers Tozeur surtout, [...] El Hamma parce que nous y avons des parents et Tozeur parce qu'on s'y ravitaille » [1968 : p. 98]. Leurs enfants y travailleront, parce que la mine de phosphate de Rédeyef n'embauchait déjà plus à partir des années 1975. La polarité de Tozeur s'exerce par son économie.



III. 196: évolution comparée du nombre d'habitants Tozeur / Jérid / Tunisie de 1908 à 2000

La population du Jérid a un rythme de croissance moins soutenu, également en raison de la forte émigration vers les villes du bassin minier de Gafsa / Metlaoui / Rédeyef et la capitale Tunis. Si, pour les oasis continentales, ces mouvements migratoires datent de la fin du XIX^e siècle (ce qui correspond à l'installation de la colonisation française en Tunisie), M. Rouissi a pu mettre en évidence que ces mouvements se sont accentués après la guerre de 1939-1945, mais surtout après l'indépendance de la Tunisie en 1956⁸⁰. Il est utile de nuancer certains chiffres ultérieurs à l'étude de M. Rouissi sur les mouvements migratoires, tels qu'ils figurent sur les recensements à partir de 1966, car leur comparaison avec les derniers recensements est délicate – voire impossible – pour

79. Sources des recensements : estimations de Pellissier en 1841 et du Colonel Daumas en 1845, puis estimations de Gendre en 1908, pour 1926 – 1931 : état de la population indigène et européenne effectué par les Autorités françaises du 20 avril 1926 et du 22 mars 1931), 1946 – 1956 : estimations démographiques d'octobre 1946 et recensement général de février 1956 effectué par les autorités militaires françaises, 1966 et suiv. : recensement général de la population effectué par les autorités tunisiennes (INS-RGPH).

80. ROUISSI M., « Le fait migratoire au Jérid », *RTSS* n° 17-18, 1969, pp. 567-586.

des raisons techniques et conceptuelles. La première raison d'ordre technique a trait aux découpages administratifs du pays (13 gouvernorats en 1966, contre 18 en 1975 et 24 en 1986), et à la modification des périmètres administratifs des communes (certaines populations ont pu passer d'un statut rural à un statut urbain sans qu'elles aient eu à effectuer de déplacement géographique ou de migration). C'est le cas, par exemple, de toutes les zones d'implantation spontanée périphériques de Tozeur, qui ont été intégrées au périmètre communal lors du recensement de 1984. Ces quartiers représentaient plus de 10 000 habitants, soit environ 37 % de la population communale. La seconde raison, d'ordre conceptuelle, tient de la définition accordée au terme « migrant ». Celle de 1966 considérait comme « migrant » toute personne « résidant dans un endroit dont elle n'est pas originaire ». Elle a inclus de fait toutes les populations encore semi-nomades, en indiquant 13 800 « migrants » Jéridi pour une population de 41 893 habitants du secteur, soit 33 %. Cette approche peu précise a été corrigée pour le recensement de 1975, en considérant comme « migrant » toute personne « qui a changé de lieu de résidence, en changeant de délégation, pour plus de six mois entre 1969 et le jour de l'enquête ». Il n'y a eu alors, pour le Jérid, que 3 600 départs (7,4 % de la population du gouvernorat), principalement vers le gouvernorat de Gafsa (et les centres miniers), puis vers Tunis (13% des migrations). Au dernier recensement, la région du Jérid et la ville de Tozeur en particulier redeviendraient attractifs, grâce aux projets étatiques de mise en valeur agricole des zones Sud : « c'est dans les travaux du Plan directeur des Eaux du Sud (PDES) qu'il faut chercher l'origine du renversement migratoire dans le Jérid »⁸¹, par les nouvelles possibilités de travail offertes aux jeunes, la rénovation des anciennes oasis, et leurs conséquences indirectes (commerces, restauration, tourisme, services...).

Ces mouvements migratoires ne doivent pas occulter que la principale raison d'augmentation de la population de Tozeur entre 1950 et 1990 reste cependant la très forte augmentation de la natalité et la baisse de la mortalité. Les facteurs sont multiples : une très forte diminution de la mortalité infantile (140 ‰ en 1966, 98 ‰ en 1975, estimé à 22 ‰ en 2004), le développement des infrastructures sanitaires et l'accès aux systèmes de santé maternelle et infantile. Cette forte augmentation de population est nettement visible sur la pyramide des âges de la population du gouvernorat de Tozeur : une base très large (forte natalité et faible mortalité infantile conjointement) et un premier tiers (tranches d'âge 25-35 ans en 1984) de personnes nées entre 1955 et 1965 et ayant bénéficié de meilleures conditions de vie (accès aux soins...). À Chebika, le vieux Si Ahmed [qui avait environ 20 ans en 1900] « se souvient qu'à cette époque [les années 1900 à 1930], les enfants mourraient plus souvent qu'aujourd'hui [date de l'étude : 1966], et il a perdu beaucoup de ses camarades, la plupart, sauf un ou deux qui ont alors vécu comme lui très vieux »⁸². J. Duvignaud relativise ces chiffres de mortalité infantile : « les estimations démographiques [de la période 1900-1950] sont très malaisées à entreprendre, non seulement parce qu'on n'y tient pas de

81. BOU ALI S., « L'homme et l'oasis : démographie, migrations, emploi dans les systèmes oasiens, étude de cas dans le Jérid et la Nefzaoua », *CIHEAM – Options Méditerranéennes* n° 11 *Les systèmes agricoles oasiens*, 1990, p. 286.

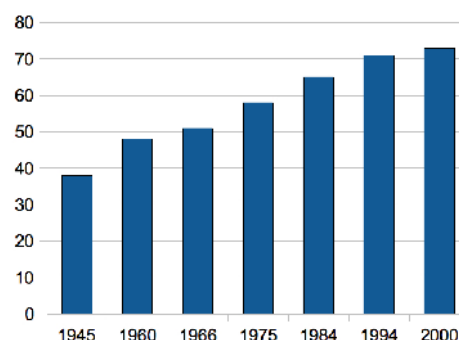
82. DUVIGNAUD J., *Chebika*, 1968, resp. p. 149, p. 156, et p. 94.

registre régulier des décès [...] mais aussi parce qu'on n'y dénombre pour ainsi dire jamais les enfants morts-nés ou morts en bas âge et surtout que l'on ne compte pas les filles quand on dénombre les familles une à une ». Reste que cette période des années 1950-1960 correspond à l'époque où les femmes du Jérid se sont mises à faire confiance à la « médecine moderne, à aller en consultation au médecin de Tozeur [qu'elles jugeaient] plus efficace que toutes les magies maraboutiques ». J. Duvignaud rapporte que ces femmes allaient faire soigner et vacciner leurs enfants au dispensaire de Tozeur, saisissant au besoin les allers-retours motorisés de la Garde Nationale. C'est également l'époque où le tout nouveau gouvernement tunisien met en place ses politiques de planning familial et de salubrité infantile.

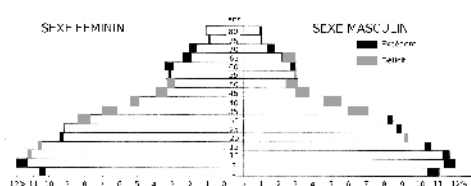
À cette forte mortalité infantile, s'ajoutaient les nombreux risques de la vie locale oasisienne : « il semble [...] que la mort par accident ou maladie (piqûre de serpent, chute du haut d'un arbre...) affecte surtout les hommes de quarante à cinquante ans, et que passé cette période une certaine promesse de vie soit accordée jusqu'à un âge avancé ». Non pas que ces risques aient disparu (en particulier pour les travailleurs agricoles), mais ils laissent désormais de moindres séquelles, et sont plus rapidement et mieux soignés.

Ces améliorations des conditions sanitaires, traduites par une baisse de la mortalité adulte, ont des conséquences importantes : elles permettent l'augmentation sensible de l'espérance de vie, qui double quasiment au cours de notre période d'enquête. Elle passe de 38 ans en 1945, à 73 ans en 2000. Ce fait nouveau dans l'histoire locale a permis le chevauchement des générations observées à Tozeur. Si un fils des années 1940 connaissait son père, il avait statistiquement très peu de chances d'avoir pu échanger avec son grand-père, contrairement à un fils né dans les années 1980, récemment marié, qui a de très fortes chances d'avoir encore ses grands-parents.

La comparaison des pyramides des âges de la population communale de Tozeur à celle de la population communale de la Tunisie montre les mouvements migratoires (notamment les déficits des tranches d'âges 35 à 55 ans et l'excédent des tranches d'âges 60 à 75 ans) et une base très large, typique d'une démographie transitoire (mortalité en très forte baisse et maintien de la natalité). Elle permet également d'observer un fait nouveau, celui d'une baisse de la natalité. Cette baisse est trop récente et pas encore suffisamment marquée pour être réellement sensible sur le terrain. Cette variation sous-entend que le nombre des membres d'une même ligne générationnelle varie fortement au cours de la période d'enquête. Personnes, ménages et pièces par logement.



Ill. 197: espérance de vie moyenne en Tunisie (source INS)

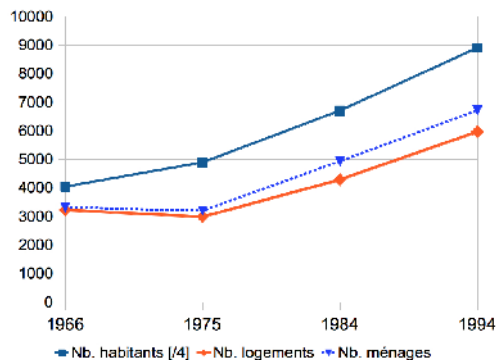


Ill. 198: comparaison population communale Tozeur / Tunisie par tranches d'âge en 1994 (source : PAU 1999)

L'expansion démographique notable des années 1960-1975 se traduit à la fois par un nombre important d'enfants par famille conjugale, et par une augmentation de la taille du ménage recensé. C'est un fait relevé à Tozeur, mais il se produit avec la même intensité dans tous les sites urbains de la Tunisie.

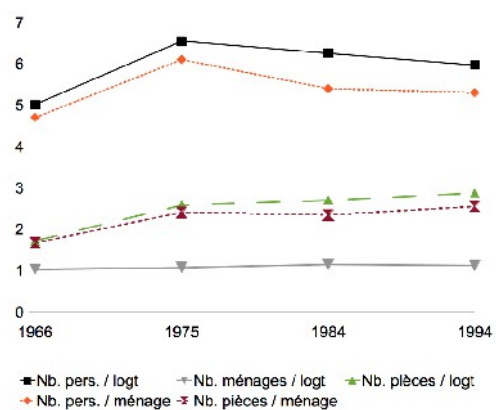
La population de Tozeur croît fortement à partir des années 1955. La courbe « Nb. ménages » [nombre de ménages] suit une même progression, avec un décalage dans le temps d'une vingtaine d'années, ce qui laisse entendre proportionnel aux nombre d'habitants. En revanche, la courbe « Nb. Logts » [nombre de logements], si elle connaît une progression certaine, a un taux d'évolution plus faible que la courbe « Nb. ménages » : l'écart va croissant entre 1975 et 1994, alors que le nombre de ménages et celui de logements étaient *statistiquement* équivalents dans les années 1966. Chaque ménage ne disposerait pas, en 1994, d'un logement indépendant reconnu comme tel par les enquêteurs. Interprétant seulement ces courbes à partir des définitions statistiques, nous aurions dans les années 1960 un phénomène de cohabitation marginal (avec 1,03 ménage par logt), en (très) légère croissance en 1994 (1,15 ménage par logt). Ce n'est pas ce que j'observe à Tozeur, lors de l'enquête, que la lecture soit synchronique ou diachronique⁸³. Il est donc nécessaire de questionner les deux termes ménage et logement, et de voir à quoi ils correspondent.

Une autre approche, basée sur des données déjà traitées par l'INS (ratios) fournit de nouvelles informations (données INS : 1966-1975-1984 : secteur communal de Tozeur, 1994-2000 : compilation des secteurs communaux du gouvernorat de Tozeur, 2005 : tendance communale du Jérid). Le nombre de personnes par ménage baisse à partir des années 1975, après une très forte hausse. Après un maximum atteint en 1975 (6,1 personnes par ménage), le taux moyen relevé en 2000 revient à un taux proche de celui des années 1960 (4,6 personnes par ménage), avec une prévision maintenue à la baisse.

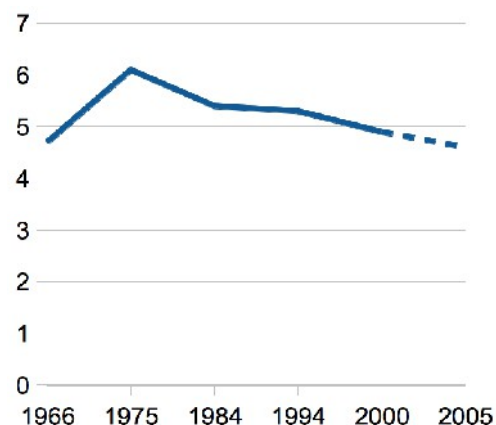


Ill. 199: évolution comparée habitant / ménage / logement, à Tozeur de 1966 à 1994 (INS 1994)

que le nombre de ménages est



Ill. 200: ratios personnes / ménages / logement à Tozeur, de 1966 à 1994 (source : INS 1994)



Ill. 201: variation du nombre de personnes par ménage, à Tozeur entre 1966 et 2005 (source INS 2000)

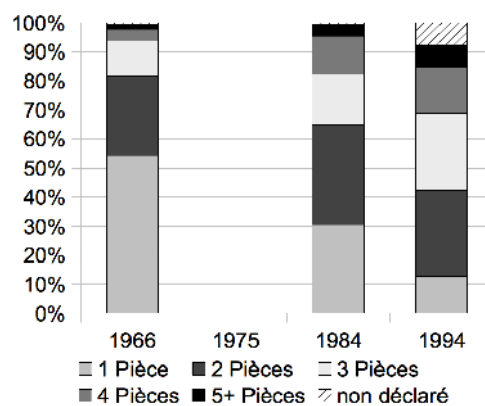
83. Voir respectivement le tableau 6 *Synthèse des caractéristiques typologiques et d'occupation des relevés*, et les phénomènes de morcellement décrits à la section XII-C *Variations typologiques*.

Une baisse similaire (mais nettement moindre en intensité) est observée sur le nombre de personne résidant dans un même logement. Cette baisse est régulière, mais elle n'a pas encore permis de revenir au niveau de 1966 (5,97 personne par logement en 1994 contre 5,02 personne par logements en 1966). Le nombre de ménages par logement reste sensiblement stable entre 1966 et 1994, variant entre 1,03 et 1,13.

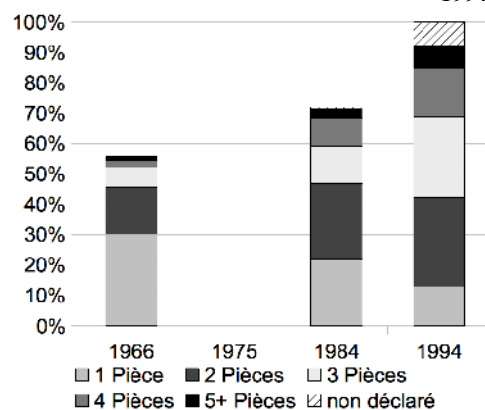
Mais nous observons surtout une très forte hausse du nombre de pièces par logement, de 1,7 pièces par ménage en 1966 à 2,9 pièces par ménage en 1994, soit plus d'une pièce en plus en trente ans ! La courbe « Nb pièces / ménage » [nombre de pièces par ménage] suit une évolution parallèle, corrigée du nombre de ménage par logement. Le nombre de pièces par logement (et attribuée à chaque ménage) augmente régulièrement depuis 1966. Cette dernière information laisse supposer que la structure même de l'habitation change, par la variation du nombre de pièces que comporte chaque « logement ».

Ces hypothèses sont corroborées par le diagramme indiquant la variation du nombre de pièces habitables composant le logement au cours de la période 1966 à 1994. Nous observons que le nombre de logements à « 1 pièce » diminue fortement entre 1966 et 1994 (de 45 % à 13 %), alors que les autres typologies augmentent fortement. Les logements composés de trois pièces habitables connaissent la croissance la plus forte, passant de 12 % du parc en 1966 à 27 % en 1994 . Notons également l'apparition en 1984 d'une proportion significative de logements de « 4 pièces » habitables, et de « 5 pièces et plus ». Au sens statistique du recensement, il est entendu que ces pièces sont attribuées au même logement, et au ménage qui y réside.

L'analyse en valeur de cette répartition des typologies de logements permet de confirmer cette baisse du nombre de logements à une pièce habitable (base 100 : 1994), en nombre comme en valeur relative dans le parc de logements de Tozeur. Elle permet également de vérifier que la hausse du nombre de logements est corrélée avec la hausse de production de logements à trois, quatre, cinq pièces et plus. Cependant, ces statistiques ne renseignent en rien sur les mutations internes des logements : un logement d'une pièce habitable peut être transformé en un logement de trois pièces habitables par adjonction ou partition de pièces. Notons également qu'aucune donnée statistique disponible ne permet d'apprécier la surface de chacune de ces « pièces habitables », ni de la



III. 202: nombre de pièces habitables par logement à Tozeur de 1966 à 1994 (source : INS 1994)



III. 203: nombre de pièces habitables par logement de 1966 à 1994 [base 100 : 1994] (source INS 1994)

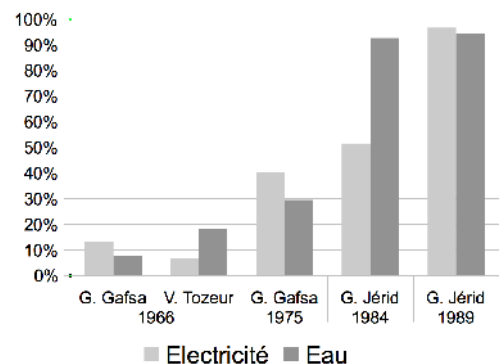
superficie du logement concerné. Ces logements construits au cours des dernières années sont-ils de taille plus réduite que ceux construits dans les années 1940 ? Les pièces habitables de ces logements sont-elles de taille comparables ? Plus grandes ? Ces sources sont muettes à ce sujet.

Une nouvelle classification statistique : les « lieux spécifiés »

Le recensement de 1966 ne porte pas uniquement sur le nombre d'habitants et d'habitations, ou l'occupation des actifs et leur niveau socio-économique. Il introduit deux composantes qualificatives de l'habitation. La première relève de nouvelles catégories typologiques classificatoires de logements : « maison arabe », « villa », « appartement », mais aussi « rudimentaire ». La seconde renseigne sur les « conditions de vie », en consignant le raccordement aux réseaux divers et la présence de lieux dédiés tels que « cuisine », « salle d'eau » ou « sanitaires ».

Les définitions apportées aux catégories typologiques lors du recensement de 1966 n'ont pu être retrouvées (seuls les résultats du recensement sont disponibles, non le guide méthodologique fourni aux enquêteurs). J'émetts l'hypothèse que, pour des enquêteurs formés dans les grandes villes tunisiennes, la catégorie « maison arabe » renvoyait à un habitat médinal dense groupé et introverti, que « villa » et « appartement » désignaient les composantes de la ville occidentale (soit respectivement un petit bâtiment de dimension modeste en mono-propriété et un habitat collectif vertical implanté en centre urbain), et « rudimentaire » cet habitat *gourbi* précaire (rural ou périurbain) construit en matériaux naturels non manufacturés (terre, branchages...). Cette classification est peu opératoire, en particulier par l'absence de définition stricte des différentes typologies (et leur probable évolution au cours des recensements successifs).

En milieu urbain, le taux de raccordement aux réseaux divers croit très fortement depuis 1966, pour concerner en 1990 plus de neuf logements sur dix. Pour le réseau d'eau potable, le taux de raccordement passe de 35 % en 1966 à 89 % en 1989, pour l'électricité, de 53 % à 95 %. Procédant par recoupement aux dates des RGPH (1966, 1975, 1984 et 1994), j'observe que ces taux sont loin d'être similaires à ceux « toute Tunisie – site urbain ». En 1966, 54 % des logements en site urbain étaient raccordés au réseau électrique, et 35 % au réseau d'eau potable (respectivement 70 % et 55 % en 1975). Il faudra attendre le début des années 1990 pour que les taux de raccordement « Toute Tunisie urbaine » et « Gouvernorat du Jérid » soient équivalents.



III. 204: taux de raccordement eau / électricité en site urbain 1966 à 1994 (source : INS 1994)

Les séries statistiques concernant les lieux dédiés sont partielles sur Tozeur (elles ne sont renseignées que sur la Tunisie entière à partir de 1984). Pour le Gouvernorat de Tozeur, en 1966, environ un cinquième des logements disposaient d'une cuisine et de sanitaires, contre près de la

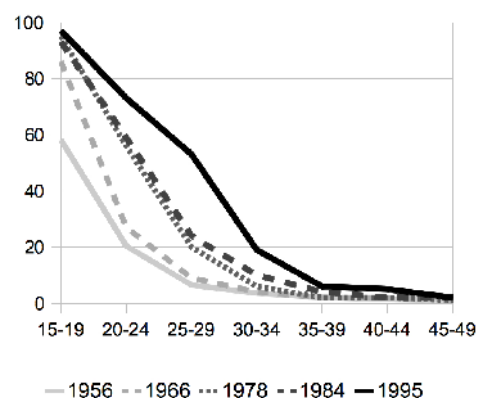
moitié en 1975, et environ trois quart en 1984. À titre d'orientation, considérons qu'il s'agit là de données légèrement minorées pour le site urbain de Tozeur.

Le travail féminin et ses conséquences

Le travail féminin n'est pas un phénomène nouveau : du Paty de Clam fait écho d'activités telles que le tissage (produits en laine : *burnûs* et autres tissus d'habillement – *laffa*). Mais l'économie familiale a été modifiée par le travail salarié féminin récent, post-indépendance, lors de l'insertion progressive de la Tunisie dans l'économie capitaliste. A Tozeur, le travail salarié féminin est devenu massif et visible depuis le milieu des années 1990, tout en ne concernant que la tranche jeune de la population, celle qui a fait des études scolaires (niveau secondaire) dans les années 1980. Ce qui est nouveau en revanche, c'est que de nombreuses jeunes femmes interrogées se positionnent comme demandeuses d'emploi sur le marché du travail, et qu'elles entendent tirer des revenus de l'activité économique environnante. Il ne s'agit pas encore de revendications clairement affirmées, et une grande partie d'entre elles occupe encore des postes soumis aux aléas de la conjoncture (tourisme et prestations connexes), ou des emplois à temps partiel en remplacement d'un homme (la tenue de publiphone ou de petites boutiques aux heures creuses, par exemple).

Ce travail rémunéré entraîne de nouvelles conséquences : il crée un statut professionnel à des individus qui en étaient dépourvus, et qui le substituent à un précédent statut social défini en creux. Il s'agit d'une évolution profonde des comportements, et d'une modification des rapports sociaux. Plusieurs jeunes femmes, salariées mais non mariées (dont les filles de Bled El Hadhar H6) m'ont clairement exprimé qu'il est désormais nécessaire – pour elles et pour leur famille – que le statut de leur futur époux soit équivalent ou supérieur au leur, surtout si celui-ci souhaite qu'elle redevienne « femme au foyer ». Cette exigence

élimine bon nombre de prétendants, et met le père devant un curieux dilemme : faut-il marier de force la fille (ce qui revient à nier le niveau d'éducation atteint) ou lui permettre de chercher un mari satisfaisant à ces conditions hors du cercle des cousins (et donc risquer de ne pas répondre à la demande familiale de transmission du patrimoine) ? Le retard de l'âge du mariage montre combien cette question est délicate. Si l'âge du premier mariage passe de 26,3 à 33,5 ans pour les hommes entre 1956 et 1994 (écart de 7,2 ans), la progression est plus accentuée pour les femmes : de 19,5 à 27,2 ans (7,7 ans). Cela situe surtout l'âge moyen des études *après* les études scolaires éventuelles, même si cela est loin d'être la seule explication possible (conditions économiques des parents...). Si près de la moitié des jeunes femmes (15-19 ans) étaient mariées avant leur majorité en 1956 (42 %), ce phénomène est devenu résiduel en 1994 (2,1 %). Par contre, 20 % des femmes de 30 à



III. 205: *proportion de femmes célibataires par tranche d'âge (%) - Tunisie*
(source : source INS)

34 ans n'avaient toujours pas contracté d'union en 1995. Ce recul de l'âge du mariage est peut être l'une des causes de la baisse constatée de la fécondité⁸⁴ (mais il n'est pas le seul facteur), dans la mesure où le mariage est encore l'unique entrée pour la procréation.

Par ailleurs, le brassage lié à l'éducation scolaire (en Tunisie, tous les établissements scolaires et universitaires sont mixtes depuis les années 1960) permet aux jeunes femmes de se rendre compte de la profusion d'époux potentiels, et d'engager des comparaisons avec leurs cousins. Et elles sont de plus en plus nombreuses à bénéficier d'un haut niveau d'alphabétisation. Si, en 1971, seuls 55,2 % des enfants étaient scolarisés (plus des 2/3 étaient des garçons), 62,5 % des jeunes femmes de 15-24 ans sont considérées comme alphabétisées⁸⁵ en 1984 et ce taux atteint 92,24 % en 2004 (sources INS). Il est à noter que le taux de scolarisation est plus important pour les filles que pour les garçons depuis les années 2000.

Cependant, pour les exemples étudiés, je n'ai pu édicter les nouvelles modalités et exigences du contrat marital. J'ai pu constater l'importance encore réelle de certains classements : ceux / celles « épousables » car dans le groupe, et ceux « non épousables » car hors du groupe ou appartenant à d'autres groupes (voir par exemple la faiblesse encore actuelle des unions « inter-quartiers », sédentaires – néo-bédouins). Mais j'ai surtout remarqué que le poids des règles ne désignaient plus expressément le type de partenaire « épousable », pris en sa qualité d'individu appartenant à un groupe. Ce poids semble même diminuer : il n'empêche plus l'ouverture du groupe familial sur d'autres groupes. Le nombre des unions « inter-quartiers », et en particulier entre anciens sédentaires et récents sédentarisés, ne cesse d'augmenter. Dans cette société abondante (ne serait-ce qu'en hommes), une part du choix peut être laissée à l'initiative personnelle. Est-ce pour autant la fin du mariage dit « arabe » organisé par les ascendants ? Les acteurs concernés ne sont pas encore intéressés [parce que trop jeunes] par une quelconque transmission de patrimoine (immobilier, foncier, culturel...), celle-là même qui guidait autrefois les règles maritales lorsqu'elles étaient gérées par les aînés. Je suggère ici que cet assouplissement des règles modifiera à long terme les rapports et relations entre époux d'une part, et, d'autre part, entre le couple et la famille élargie patriarcale.

84. L'indice de fécondité était de 7,18 en 1962 (son plus haut niveau), pour se stabiliser progressivement entre 2,3 et 2,1 à partir des années 1997 (sources INS).

85. Selon la définition de l'UNESCO de 1958, est considérée comme « analphabète » toute personne qui ne sait ni lire ni écrire son nom, des chiffres et « un énoncé simple et bref de faits qui ont trait à sa vie quotidienne » en le comprenant. En 1956, seul un Tunisien sur sept (15 %) savait lire et écrire l'arabe ou le français : BOUSNINA M., *Développement scolaire et disparités régionales*, 1991. Plus de la moitié de la population était considéré comme analphabète en 1966 : SEKLANI M., *La population de la Tunisie en 1974*, 1974. Le taux d'analphabétisme était estimé en 1999 à 27 % de la population totale, principalement dans les tranches de personnes adultes et âgées (+30 ans) et en zones rurales, et le taux d'achèvement du cursus primaire était de 55 % en 1971, contre 92 % en 1992 : indicateurs annuels UNESCO – Banque mondiale. En 2000, la part de scolarisation des filles [ratio filles / garçons] était de 47,4 % au primaire, de 53,0 % au secondaire et de 57,9% dans l'enseignement supérieur (sources INS). En 2007, en Tunisie, le taux de scolarisation était de 99,2 % pour les enfants de 6 ans, de 97,7 % pour les 6-11 ans (filles : 98,0 %, garçons : 97,4 %), de 91,4 % pour les 6-16 ans (filles : 92 %, garçons : 90,4 %) et de 75,4 % pour les 12-18 ans (filles : 78,9 %, garçons : 72,1 %).

Les modifications des relations entre époux

Examinons le mariage comme « une prestation de services entre conjoints en fonction d'une certaine répartition des tâches entre sexes », selon la définition de Françoise Héritier⁸⁶, comme « un ordre arbitraire dont la seule raison d'être est de rendre les sexes dépendants les uns des autres, et de pousser leurs représentants à des associations durables entre individus [...]. Rien de plus artificiel, donc, rien de plus construit ».

Au début du XX^e siècle, suivant les annotations de du Paty de Clam, l'époux se consacrait aux « relations extérieures » : tenue de commerces, entretien des parcelles oasiennes et vente de la production dattière. L'épouse avait, pour sa part, la lourde responsabilité de produire une descendance mâle (dont elle était jugée seule responsable en cas d'échec) et de l'élever jusqu'à l'adolescence, et la préparation des repas. S. Ferchiou⁸⁷ relevait à la fin des années 1960 toute une série de couples d'opposition régissant l'alimentation des citadins sédentaires du Jérid suivant les sexes. Ces oppositions traduisaient encore les statuts de l'homme et de la femme – du moins l'auteur établissait un lien entre les caractéristiques de cette alimentation et la prétendue supériorité de l'homme, par l'ensemble des caractères attribués à chaque nourriture respective (masculin – prodigalité – maximum – clair – frais – naturel... *versus* féminin – économie – minimum – obscur – conservé – transformé...). Elle établit un parallèle entre le statut social supérieur de l'homme et la nature de son rôle économique : s'il détenait seul les composantes de l'économie monétaire (la « bourse du foyer »), ce n'était pas pour ses qualités de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité morale, mais par son statut de maître, de propriétaire (toute une économie locale de subsistance permettait au Jéridi de se passer d'économie monétaire). Aujourd'hui, une telle dichotomie homme / femme dans les activités culinaires n'est plus possible : hommes et femmes partagent désormais les mêmes plats, à défaut de partager directement le repas ou la même table (je l'ai observé à chaque fois que j'ai été convié à partager le repas). Et l'épouse, par sa participation aux revenus monétaires, participe à la gestion de revenus et des dépenses du foyer.

Dans son étude sur Chebika, un village jéridi montagnard⁸⁸, Duvignaud J. peignait encore en 1960 la boutique de l'épicier comme un lieu exclusivement masculin, où tous se retrouvaient en fin d'après midi pour échanger des nouvelles et « écouter les informations sur le poste de radio à transistors, [...] le seul du village ». Les femmes, dont le portrait de Naoua est révélateur, n'avaient de vie qu'à l'intérieur des cours d'habitations. Mais ce que constatait J. Duvignaud à Chebika en 1960 n'était que la survivance du mode de vie décrit par du Paty de Clam à la fin du XIX^e siècle. Il est probable que ce mode, au cours des premières années post-indépendance, régissait globalement

86. HERITIER F., « Les dogmes ne meurent pas », *Finie la famille ?*, 1975, p. 159.

87. FERCHIOU S., « Différenciation sexuelle de l'alimentation au Djérid », 1968. L'auteur indique que les dattes étaient consommées crues sans préparation pour les hommes et assaisonnées pour les femmes, les céréales cuisinées sous forme de pâtes bouillies pour le repas du matin et cuites à la vapeur pour le repas du soir, avec pour chacun sa préparation et son assaisonnement.

88. DUVIGNAUD J., *Chebika*, 1968.

les relations sociales hommes / femmes à Tozeur comme dans tout le Jérid. Trente ans plus tard, à Tozeur, les femmes se rendent non seulement à l'épicerie de quartier, mais aussi au marché municipal et dans toutes les boutiques et commerces ouverts à Tozeur. Elles s'y rendent en qualité de clientes, tandis que d'autres femmes sont de l'autre côté du comptoir à servir les clients. Les hommes ne sont plus seuls sur la place du marché, dans les épiceries. Les femmes sortent faire les courses nécessaires à la préparation des repas, faire des emplettes diverses dédiées au ménage ou à leur personne (vêtements...). En retour, hommes, femmes et enfants – jeunes et vieux – partagent émissions de télévision, autour du même poste, sous réserve qu'ils soient de la même maisonnée. Je n'ai pu constater le maintien d'activités aussi polarisées que ne l'étaient celles décrites par du Paty de Clam ou J. Duvignaud. Bon nombre d'activités ont ces dernières années été rendues accessibles aux deux sexes, et sont apparemment interchangeables suivant les contraintes de chacun et besoins du moment. Par exemple, l'homme autant que son épouse peut accompagner l'enfant à l'école, puis jouer avec lui à la maison. Lors des relevés, quelques hommes ont préparé du thé, qu'ils ont servi. C'est donc qu'ils ont une pratique de la cuisine, même réduite. La ségrégation des sexes, qui entraînait *de facto* une spécialisation des rôles n'est plus aussi tranchée qu'elle a pu l'être, même si elle est loin d'être complètement abolie. Je n'ai pas rencontré d'hommes préparant le repas ou faisant une lessive (la plupart des hommes non mariés sont encore installés avec leur mère, qui se charge de ces tâches).

Ces nouveaux liens (activités partagées, interférences en phase chantier...) traduisent une nouvelle dimension très forte : la femme apparaît en tant que sujet participant dans la vie du couple. Dès lors, nous ne sommes plus du tout dans le même contexte qu'au début du XX^e siècle, où l'avis de la femme n'était jamais requis ouvertement, à commencer par le mariage des jeunes femmes. Ce sont là des liens privilégiés qui laissent supposer une certaine affection dans la relation entre conjoints (ce qui n'était ni nécessaire ni utile autrefois).

Il y a ainsi modification du contrat de prestations communes, par modification des éléments le constituant. Sa formulation également a subi quelques évolutions. Le mariage civil célébré à la municipalité, rendu obligatoire après l'indépendance (lors de l'adoption du CSP), est devenu une cérémonie sociale à part entière. Le mariage religieux ou l'acte établi devant notaire ne sont devenus que des composantes de l'union, et nécessitent une transcription au niveau des registres d'état civil. Cette institutionnalisation n'est pas rejetée par les gens de Tozeur, bien qu'elle puisse remettre en cause la détention d'autorité en cas de conflits (devant le juge, hommes et femmes sont théoriquement considérés sans discrimination de sexe) ou le vecteur reconnu de la filiation (en cas de divorce, de nombreux juges accordent la garde des enfants à la mère, qu'elle retourne vivre dans sa famille d'origine ou comme « femme isolée »). Mais il s'agit là de dysfonctionnements dans les relations intra-couples et sociales très peu questionnés lors de l'enquête. Retenons que la nature même du contrat marital a connu quelques évolutions majeures dans un bref laps de temps.

Les modifications des relations entre le couple et la famille patriarcale élargie

J'ai pu constater, lors de l'enquête, les différentes implantations préférentielles mentionnées par un ménage lors de son installation.

Les deux membres du couple habitent ensemble, et c'est là une constante, sociale et historique. En ce sens, la règle de résidence de l'épouse, tacitement incluse dans le contrat marital, n'a pas changé. Par contre, s'il est toujours question d'une virilocalité, celle-ci est désormais entendue au sens large : habiter le même quartier – voire la même ville – que les parents de l'époux, et non plus l'habitation des parents de l'époux. Ainsi, chaque nouveau couple s'installe dans une habitation *indépendante*. Il ne partage plus la même cour – *hûš* avec les parents de l'époux. À l'exception de deux cas où la virilocalité stricte (avec cohabitation intergénérationnelle) est maintenue, nous avons pu constater que la décohabitation est recherchée par le jeune homme, préalablement à son mariage. Cependant, aucune jeune épouse ne nous a ouvertement dit non plus que c'était pour elle une condition préalable au mariage, même s'il nous a semblé que c'était plus fort qu'un souhait. Les jeunes femmes actuelles, en revanche, ne veulent pas s'installer auprès de leur belle-mère. C'est le cas, par exemple, de la fille aînée de Zebda H1 questionnée sur le « bon moment pour se marier ». Indirectement, la mise à disposition d'une *habitation autonome par l'époux* est devenue une condition préalable à l'union contractuelle civile et à la cohabitation entre jeunes mariés. Le choix d'une pseudo-virilocalité n'est pas lié à des contraintes exogènes (densité du bâti existant, raréfaction du foncier avoisinant...). Dans bon nombre de cas, une densification de l'habitation parentale est envisageable, sans que cela entraîne une refonte complète des modes de vie. C'est ce que fait le fils de Chtawa H1, pour accueillir sa jeune épouse [fille cadette de Zebda H1], mais d'autres exemples peuvent illustrer ces propos [Rass Edhraâ H3, Tebabsa H2...], quitte à louer quelques temps un autre logement [Zebda H5]. Cela est devenu une nouvelle expression de la règle sociale « L'époux doit fournir une habitation à son épouse » – du moins chez la jeune génération.

Au cours de différentes discussions informelles avec des jeunes Tozeri, l'enquête a permis de valider deux points. Le premier est que cette nouvelle expression de la règle sociale est cautionnée par l'intéressé, les frères, mais aussi les sœurs qui sont de futures épouses. Le second est qu'il n'a pas été possible d'établir de différence d'interprétation de cette règle sociale entre les jeunes des différents quartiers de Tozeur. Tous avaient une vision des contraintes préalables au mariage sensiblement équivalente. Dans la formulation de cette règle, j'ai constaté certaines constantes héritées du passé. L'édification de l'habitation reste à la charge du mari. Il en assume tous les aspects : recherche et maîtrise du foncier, gestion de la construction et financement de l'ouvrage. Les jeunes gens rencontrés ne cherchent pas particulièrement à s'affranchir de cette responsabilité. Précisons qu'ils l'assument individuellement, mais avec l'aide des membres de la famille élargie et des amis proches, des voisins. Si un maçon est pressenti pour piloter le gros

œuvre, les manœuvres se recrutent essentiellement parmi les frères, les cousins. Le cas le plus manifeste de cette entraide familiale / voisinage a été relevé à Rass Edhraâ, où les familles élargies sont encore à forte amplitude et englobent d'une certaine façon les proches voisins. Mais du Paty de Clam constatait déjà ce fait : « à part un maître maçon chargé des parties délicates de la construction et un menuisier pour l'équarrissage des poutres, tout le reste est fait par les parents, les amis, les domestiques. Tout le monde s'improvise gâcheur de mortier, extracteur d'argile, constructeur même du gros œuvre du bâtiment... » [1893 : p. 306]. Au delà de la dimension financière (l'économie de ne pas avoir à payer des manœuvres extérieurs), nous pouvons y voir le maintien d'une forte manifestation de solidarité familiale large.

Cette manifestation de solidarité peut être interprétée autrement au regard des nouvelles relations pratiquées au sein du couple. Elle est autre, voulue et volontaire, et s'exprime sur le registre du don et du contre-don. Le rôle de cette communauté de voisinage n'a été ni effacé ni remplacé par les nouvelles relations conjugales (articulation des époux en sus des répartitions de tâches). Contrairement aux institutions qui sont désormais perçues comme un dû de la part de l'Etat (l'institution scolaire en charge de l'éducation des enfants par exemple) et qui déchargent une partie du poids des responsabilités des parents, la participation à l'édification est un service rendu. La seule contrepartie immédiate du demandeur est de fournir la collation de midi, non un salaire en fin de journée. Soit les autres intervenants rendent un service déjà perçu, soit ils attendent d'en bénéficier à leur tour. Les participations du voisinage familial sont requises lorsqu'est exprimé un fort besoin de main d'oeuvre : coulage de dalle en béton armé, déchargement de camions.... Nous en avons moins recensé lors de tâches courantes en maçonnerie (édification de murs en parpaings ou briques industrielles), dès lors qu'elles s'inscrivent dans une moyenne durée (plusieurs jours). En revanche, elle peut réapparaître pour des prestations très spécialisées (poses d'appareillages électriques ou de plomberie sanitaire). Dans le cas particulier de Zebda H1 / Chtawa H1, il semblerait que le frère menuisier de la future épouse soit allé aider son futur beau-frère pour différents petits travaux de menuiserie mais je n'en ai pas eu de confirmation claire, et de tels cas de participation de la belle-famille n'ont pas été relevés ailleurs. Cette participation du voisinage ne se limite pas aux cas de nouvelles constructions, mais prend différentes manifestations: lors d'une fête par exemple, les voisins participent à l'élaboration du repas, en mettant à contribution leur savoir-faire, vaisselles et gazinière.

À l'aide des exemples précités, nous pouvons émettre l'hypothèse que l'expression des relations entre le couple et la famille élargie s'est modifiée par rapport à un état constaté jusque dans les années 1960. Il ne s'agit pas de dire laquelle est la plus importante, entre solidarité conjugale et familiale – voisinage, mais de bien préciser que chacune s'exprime dans des sphères et des moments distincts. Tout en remarquant sur d'autres sites d'études que Tozeur que certains principes de la transmission patrilinéaire prennent une tournure inattendue avec cette solidarité familiale revisitée : à Tunis par exemple, en cas de divorce, l'ex-épouse conserve fréquemment sa

domiciliation et ses enfants, bien qu'elle renoue avec son groupe familial d'origine... Si le nombre de divorces reste encore faible sur Tozeur⁸⁹, ces conclusions juridiques questionneront à terme les modes de transmission patrilinéaire tout comme l'allégeance de l'épouse dans les relations entre les membres du couple et la famille élargie. Si autrefois, le contrat de mariage pouvait être interprété comme partie intégrée d'un contrat plus large de prestations entre familles consanguines, sa définition actuelle ne met plus en avant les fondements du maintien du groupe, mais ceux du couple et de ses enfants directs et leurs droits individuels affiliés.

C.2.d. L'évolution des conditions fiscales et ses répercussions sur l'immobilier

Nous avons pu voir que les réformes fiscales de 1847 et de 1856 (substitution des anciens impôts ottomans par des impôts fonciers réels et non basés sur la productivité, des droits de consommation et introduction d'un impôt de capitalisation) n'avaient pas fondamentalement bouleversé l'économie locale. Cette réforme a modifié l'assiette, mais pas le montant de l'impôt ordinaire. Par manque d'informations précises sur l'état du cadre bâti antérieur aux réformes fiscales, j'ai émis comme hypothèse que cette modification d'assiette n'a engendré qu'une transformation du cadre bâti portant sur la hauteur des pièces (c'est-à-dire la capacité de stockage).

L'une des monographies livre cependant une information importante relative au foncier : au cours des années 1975 à 1980, les deux frères de Rass Edhraâ H3 bornent le terrain qu'ils se sont appropriés – *hawz* et positionnent quelques portes d'accès à des habitations qu'ils disent distinctes bien que dans la même emprise foncière globale. La priorité n'est plus à la construction de pièces, mais à l'édification de murs de clôture et au placement des entrées. D'autres habitants de ce quartier avaient initié une démarche similaire, comme nous le montrent l'évolution du site constaté par photographies aériennes entre 1975, 1981 et 1986. Il s'agit donc d'une stratégie appliquée à titre individuel mais dont les orientations sont partagées collectivement. Les agents de la DR-MEH recensaient alors les habitations du quartier émergent, autant dans un but de régularisation des sédentarisation effectuées que pour limiter les extensions urbaines spontanées et informelles. Le premier PAU date de 1975, et est approuvé en 1977. Si Lamine s'attache alors à faire reconnaître plusieurs parcelles indépendantes au sein de l'emprise foncière du *hûs* en faisant reconnaître plusieurs entrées indépendantes. Ce mouvement a eu peu de suite dans les quartiers anciens, où les possibilités d'extensions urbaines sont inexistantes et où les transactions immobilières étaient encore limitées. Mais nous pouvons rattacher la stratégie de Si Lamine et de ses voisins à l'interprétation locale d'une réforme fiscale engagée en 1975 par le gouvernement tunisien⁹⁰, à un moment où ce gouvernement devait faire face à la fois aux conséquences économiques et financières consécutives au choc pétrolier de 1973, à la crise de légitimité du pouvoir politique en

89. En Tunisie en 2005, le taux de divorce est estimé à 13 % des mariages. Parmi les 12 557 cas de divorce enregistrés en Tunisie en 2005, 60 % sont recensés dans le Grand-Tunis et dans les grandes villes côtières du centre-est (source INS – ONFP).

90. Pour le tableau récapitulatif de l'impact des réformes fiscales en Tunisie entre 1956 et 2000 : KOSENTINI M., *La plus-value en droit fiscal tunisien*, 2008.

place depuis l'indépendance, et à la très forte spéculation foncière autour des principales villes tunisiennes. Cette réforme instaure différentes taxations, dont celles liées aux plus-values de cessions immobilières. Dès lors, toute cession de terrain, vente d'immeuble ou partage d'habitation était assimilé au titre d'une cession de biens immobiliers, avec réévaluation de la valeur du bien en sa qualité constructible et donnait lieu à une redevance d'imposition sur la plus-value immobilière. À une échelle macro-économique, le bilan de cette réforme, comme l'a noté M. Kossentini, est mitigé sur les mouvements spéculatifs : « l'efficacité de l'imposition de la plus-value reste douteuse en tant que technique de lutte contre la spéculation, alors même qu'elle constitue un frein sérieux aux agiotages sur les transactions mobilières et immobilières »⁹¹. Mais au niveau local, dans ces quartiers disposant de grandes réserves foncières, elle aurait participé au renchérissement du foncier disponible et existant, par la prise de conscience des habitants de la valeur potentielle du foncier : entraînés dans un mouvement qu'ils pressentent inéluctable, les voisins se répartissent très rapidement les quelques dents creuses restantes. Si Lamine explique ainsi le *hawz* d'une autre parcelle en 1979, distante d'une centaine de mètres de la première parcelle et qu'il réserve « pour ses enfants ». Toutes les personnes interrogées et les représentants des services techniques affirment « qu'il n'y a plus de terrain à construire à Tozeur depuis ces années 1980 » ; d'où les différentes révisions successives du PAU et l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones, multipliant par dix les zones constructibles réservées à l'habitation. Ce n'est donc pas en terme de rareté de terrains et d'emprises constructibles qu'il faudrait analyser l'offre d'emprises constructibles à Tozeur, mais en fonction de la valeur croissante de ces biens immobiliers, de la monétarisation croissante de ces biens dans le circuit économique local et de la thésaurisation qui leur est associée. D'où notre interprétation de la décision prise par certains individus de mettre fin à la patrilocalité ou à la virilocalité, et de tirer parti de la néolocalité imposée : « quitter le lieu d'origine procurant positionnement sur l'échelle sociale lignagère, pour aller se positionner dans une échelle sociale économique dans un nouveau lieu ». C'est l'exemple réussi, il nous a semblé, par les frères de Hawadef H7, exemple que ne peut suivre le fils aîné de Abbès H1...

En revanche, ces mêmes personnes n'ont su trouver – ou voulu chercher – des stratégies similaires de soustraction à l'impôt lors de la numérotation en 1998 / 1999 de toutes les habitations contenues dans le périmètre administratif de Tozeur. Rappelons-nous que lors de cette campagne, des employés municipaux sont allés sceller des plaques minéralogiques au-dessus de toutes les portes d'entrées. Il est probable que le sous-entendu de cette intervention municipale (mise à jour du fichier des biens immobiliers sur le périmètre communal) ne soit pas resté longtemps secret, par le bouche-à-oreilles. Sans préjuger du taux de recouvrement de cette taxe ni des pénalités de retard (informations non connues), le montant moyen annoncé ne paraissait pas excessif aux Tozeri (inférieur à une quarantaine de dinars pour 1999, pour les quelques quittances renseignées). Ce montant leur paraissait peut-être secondaire au regard des enjeux sociétaux et familiaux : disposer

91. KOSSENTINI M., *La plus-value en droit fiscal tunisien*, 2008, p. 47.

d'une habitation « à soi », indépendante et autonome. Par ailleurs, le paiement de cette taxe confère de tels avantages qu'il est difficile d'y renoncer : reconnaissance du sol, droit de raccordements aux réseaux publics, instruction des dossiers en cas de demande d'extension de l'habitation...

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

La comparaison entre l'état décrit à la fin du XIX^e siècle avec les monographies a permis de restituer quelques unes des transformations de l'habitation de Tozeur, mais aussi de la famille et de la maisonnée. Bien que de portée générale, les quelques données statistiques apportées confirment les informations mentionnées dans les monographies : le contexte global de Tozeur a fortement évolué entre ces deux dates, que l'on traite du nombre d'habitants ou de logements, de la structuration du logement (nombre de pièces par logement, attribuées par ménage, ratio du nombre de personne par ménage et par logement...) ou de celle de la famille (nombre de personnes, âge du premier mariage, natalité et mortalité...).

L'une des premières différences observées tient à la taille de la maison, du cadre bâti abritant les membres de la maisonnée. Les éléments importants sont la taille des pièces (qui diminue fortement entre 1900 et 2000, en hauteur comme en longueur – seule la largeur reste constante), la suppression progressive au gré des réhabilitations des petites alcôves – *maqşûra-s* mais surtout la spécialisation des pièces (*bît llûlad*, *bît talfasa*, *bît bânô*, *bît gasîl*...). Ce ne sont pas des appendices de pièces existantes qui prennent de l'autonomie, c'est une création d'espaces nouveaux destinés à des usages et pratiques nouveaux.

Un autre écart porte sur l'emprise de l'habitation. L'emprise foncière est, en 2000, nettement inférieure à ce qu'elle était en 1940. Cela va de pair avec les composantes de la maisonnée, nettement moins nombreuse car elle se recentre progressivement sur la famille conjugale. Alors que j'observe toujours une corrélation entre une « habitation » et une « famille », il est nécessaire de questionner ces deux termes, d'examiner les variations d'emprises de l'habitation (cadre bâti) au regard de celles de la maisonnée.

J'ai recensé l'évolution des termes *dâr*, *hûş* et, d'une façon plus générale, de tous les mots désignant les composantes de l'habitation. Les pratiques relevées lors de l'enquête laissent entendre qu'il ne s'agit pas uniquement de changement de dénomination, mais bien d'un changement de pratiques et d'usages en même temps qu'une transformation de l'espace (équipements et agencement nouveaux), et de représentation qui y sont associées, dont la plus extérieure d'entre elles : les modénatures esthétiques décoratives portées aux façades d'habitation. Il convient alors d'examiner la plus politique d'entre elles, le récent programme d'embellissement des façades – *barnâmiğ taḥşîn al-wağhîyyat*, et son interprétation par les habitants de Tozeur.

J'ai également noté de grandes différences dans les interventions techniques. C'est interroger les conditions dans lesquelles les habitants de Tozeur ont eu recours à ces différentes techniques, mais aussi le rôle des acteurs mobilisés dans l'acte de construire. Mais c'est également la notion de permissivité qui est questionnée. J'ai observé, à travers certains cas, que les occupants se dispensent eux-mêmes de déposer des demandes d'autorisation de bâtir pour les adjonctions de pièces, extensions horizontales, densifications... parce qu'ils se considèrent « à l'intérieur de chez eux ». Si la cour à ciel ouvert est cet espace de vie où se marque le territoire d'une famille, la modification de taille de la cour entraîne-t-elle une modification de la marge de manœuvre que s'octroie chaque famille ?

J'ai esquissé les deux états : celui de 1900-1940 et celui de 2000. Quelles sont les dynamiques sociales qui ont permis de passer du premier au second ? Je vais tenter, au cours de la troisième partie *Dynamiques sociales et changements dans l'habitation*, d'apporter des éléments de réponse à ces questions.

TROISIÈME PARTIE :
DYNAMIQUES SOCIALES ET
CHANGEMENTS DANS
L'HABITATION

INTRODUCTION À LA TROISIÈME PARTIE

Nous avons pu, au cours de la première partie, observer quelques exemples de maisons et décrit leur évolution entre 1940 et 2000. La deuxième partie nous a permis d'exposer nos choix méthodologiques et leurs limites. Nous allons, au cours de cette dernière partie, revenir à l'objet de notre étude : analyser les dynamiques de transformation de l'habitation à Tozeur sur le long terme. Nous allons préciser les articulations, sur le long terme, de l'objet « maisonnée » et de l'objet « habitation », et déterminer, sur ces articulations, le poids des motivations internes et celui des phénomènes externes pouvant interférer avec leur développement – mutation : variation de l'emprise de la maison, changements technologiques, impacts de l'urbanisme, traductions d'un positionnement social, poids de l'histoire et légitimité.

Je définirai, dans le chapitre XII, les différentes *emprises de la maison* relevées : emprise langagière et emprise physique de l'habitation. Je préciserai les différents sens relevés des termes *hūš* et *dār* observés dans les différents quartiers composant la ville de Tozeur, leurs conditions d'emploi par les habitants respectifs, et les différents objets successifs que ces termes désignent entre 1940 et 2000. Cette approche dynamique ne peut être réalisée sans détailler les répercussions des effets générationnels : l'envergure de la maison dépend de celle de la maisonnée.

En observant les conséquences de deux inondations catastrophiques (1969 et 1989), j'aborderai ensuite, au chapitre XIII, les raisons et effets des *changements technologiques*. Quel rôle ont joué ces mutations techniques dans l'apparition de nouveaux acteurs, dans l'avènement de nouveaux espaces ? Je restituerai alors les transformations relevées par type de pièce, en liaison avec l'apparition de nouvelles pratiques.

Les *impacts de l'urbanisme réglementaire* seront abordés au chapitre XIV. L'interprétation locale des politiques urbaines, les négociations autour des sédentarisation des anciens semi-nomades, le processus de délimitation des emprises de la maison ou encore l'analyse des registres de demande de permis de bâtir sont autant de portes d'entrée permettant de préciser comment et en quoi les procédures réglementaires ont influé sur les modalités d'établissement et les composantes de l'habitation.

Enfin, au chapitre XV, j'exposerai le **positionnement social et les légitimités** transposés dans l'habitation, leurs représentations. Je traiterai alors des l'appréciation des matériaux de construction, des usages successifs de la brique de Tozeur dans la fabrication d'une esthétique urbaine, mais aussi de certaines typologies comme expression d'un statut social particulier

XII. LES VARIATIONS D'EMPRISE DE LA MAISON

A. L'USAGE DES TERMES

J'ai porté une attention particulière aux termes employés, au sens de ces termes, dès le démarrage des enquêtes de terrain. C. Topalov en a rappelé les enjeux dans un ouvrage récent : « étudier les manières de dire, une fois celles-ci replacées dans l'ensemble des sources est un véritable instrument de connaissance. Le vocabulaire lui-même fait partie des objets de l'historien »¹. Afin de pouvoir décrire correctement les habitations, il convient d'explicitier en premier lieu les conditions dans lesquels sont apparus les termes qui permettent de le faire et leur emploi, de « conduire l'enquête en tenant compte du fait qu'un mot ne vient jamais seul : il ne prend sens que dans le rapport à d'autres mots, dont la signification contribue à déterminer la sienne ». Manières de dire et de décrire : il s'agit bien de représentations, et j'ai pu noter les glissements successifs de termes et de sens autour de mêmes objets architecturaux, au fur et à mesure des transformations de ces habitations.

A.1 Nommer la maison

Au cours des enquêtes, j'observe que trois mots décrivent les composantes de l'habitation de Tozeur : *hûš*, *dâr* et *bît-s*. Je remarque également que le sens de ces mots a évolué pour la période considérée, entre 1940 et 2000. Cela suppose, comme évoqué au premier chapitre², une évolution de l'objet désigné et/ou une évolution dans sa perception. Dans un premier temps, j'ai recherché l'emploi successif de ces termes dans les littératures savante et administrative, ainsi que les précisions de sens tour à tour apportées. Puis, analysant les matériaux de l'enquête, j'ai restitué les différents sens attribués à ces termes, suivant les périodes, par les habitants de chacun des quartiers.

A.1.a. Évolution de sens dans les littératures savante et administrative

Les monographies du début du XX^e siècle ne traitent que de l'aspect extérieur de l'habitation, ces façades décorées de motifs de briques. Il y a une raison simple à cela : l'habitation privée ne se « visitait » pas. Les rédacteurs des quelques monographies touristiques n'y ont pas eu accès, et les rares touristes fortunés qui descendent à l'Hôtel Transatlantique sont à la recherche de

1. TOPALOV C., *L'aventure des mots de la ville*, 2010, p.xxiii et p.xxx [« Ceci n'est pas un dictionnaire »].

2. Cf. Chapitre I *Introduction aux monographies* (§ Définition des termes employés).

contrastes paysagers alimentés par le couple antinomique Désert / Oasis. Nul ne propose une structuration de l'habitation ou de l'espace domestique circonscrit derrière ces hauts murs que le visiteur n'ose et ne peut franchir, comme si cette « habitation » n'était pas encore un sujet d'intérêt. L'étude de Paty de Clam de 1893 reste durant de longues décennies l'unique description de d'une habitation de Tozeur vue de l'intérieur. Si les autres sujets traités (commerces et produits du palmier, coutumes, usages, croyances...) sont commentés avec force détails et précisions, l'habitation est décrite en une simple phrase : « le plan d'une maison indigène est fort simple. Quatre murs renferment une cour (*haouch*). Dans celle-ci s'élèvent des chambres (*diar*) [pluriel de *dâr*] adossées au mur de clôture et qu'on ne construit qu'au fur et à mesure des besoins »³. Une telle description considère deux éléments structurants : le vide de la cour – *haouch*, clôturé et protégé, et l'espace bâti des chambres – *diar* ouvertes sur cette même cour.

En 1959, A. Borg reprend une même description : « homogènes, hermétiques et spacieuses, de forme carrée ou rectangulaire, les plus vieilles habitations de Tozeur sont presque toutes construites sur le même plan. Autour d'une cour centrale (*hûš*) s'ouvrent d'un côté les dépendances, sur les trois autres côtés les chambres et les entrées »⁴. Il fait correspondre unité d'habitation et entrée unique, comme le suggèrent les « plans de maison à deux cours [...] ou à trois cours » bien que, dans le texte, il traite séparément de la cour et des pièces bâties en sa périphérie. L'auteur a visité au moins trois maisons (les trois relevés effectués) et les mentions techniques indiquent sa bonne connaissance de l'habitat local, qui ne se résume pas à l'habitat en dur mais inclus les autres formes dont la « tente nomade dans la région de Gafsa »⁵. Pourtant, dans son étude, il ne propose aucune terme arabe ou jéridi local pour nommer l'habitation dans sa globalité, alors que tous les autres termes techniques sont translittérés et expliqués avec une précision telle que nous pouvons ici supposer une restitution précise de leur sens. Au même moment, d'autres auteurs procèdent comme A. Borg, s'inscrivant dans la règle scientifique que tracent le professeur R. Maunier dans son étude de 1926 sur la « maison kabyle »⁶ et de J. Despois pour la maison sahélienne en 1931⁷ (qui nomment les différentes parties de l'habitation et quelques composants architectoniques chargés de symbolique, sans mention de termes kabyle ou sahélien pour désigner la maison). Etudiant l'habitat et l'habitation du Sud tunisien montagnard, G. Prost⁸ n'évoque lui non plus aucun terme arabe désignant l'habitation, alors qu'il différencie le grenier – *ghorfa* dans les villages fortifiés de plaine du grenier – *r'zena* des villages troglodytes ou creusés à flanc de montagne.

3. Du PATY de CLAM, « Etude sur le Djérid », 1893, p. 305-310.

4. BORG A., « L'habitat à Tozeur », 1959, p. 93.

5. BORG A., « la tente nomade dans la région de Gafsa », 1974.

6. MAUNIER R., *La construction collective de la maison en Kabylie*, 1926.

7. DESPOIS J., « Essai sur l'habitat rural sahélien », Paris : *Annales de géographie* t.XL, 1931, pp. 259-274. Le Sahel est une région côtière de la Tunisie orientale, comprise entre Sousse au nord et El Jem au sud.

8. PROST G., « Habitat et habitation chez les Ouerdana et les Matmata », 1954.

Ce n'est pas par manque de connaissances. Etudiant la communauté juive de Gafsa en 1955, H. Cornet écrit que « l'habitation est absolument semblable à celle des Musulmans. La maison *el h'ouch*, se compose d'une cour centrale, non couverte, en terre battue, *ouest'ed dar*, sur laquelle s'ouvrent des pièces, *el biout* »⁹. Si l'auteur n'attribue qu'un paragraphe à l'objet « habitation », l'emploi de termes différents ne relève pas d'une quelconque approximation ou d'une méconnaissance du terrain, comme le montre ici aussi l'examen fourni des données historiques et économiques de la présence juive dans la région et la restitution des termes en vigueur dans cette communauté qui a « adapté certaines coutumes musulmanes [...] mais dont les jeunes générations s'orientent vers l'européanisation ». L'analyse faite par J. Mühl en 1954 sur El Goléa¹⁰ (village d'oasiens sédentaires du Nefzaoua, au sud du chott Jérid) renseigne également de façon très précise sur les termes et leur signification : « La maison s'appelle comme partout dans la région le houch. Plusieurs famille parentes y occupent chacune un dar [...] Lorsqu'on interroge un indigène, il faut clairement distinguer entre le houch et le dar. Ce dernier n'est pas une maison indépendante, comme nous le pensions d'abord, mais une partie intégrante de cette unité matérielle qu'est le houch [...] ». Cl. Cerato, collègue d'A. Borg, décrit pour sa part « l'habitation à Oudref » avec les mêmes termes. Il traduit le terme *hûš* en même temps qu'il le définit comme étant « petit groupe d'habitations : le *hûš*. Le *hûš* est le logis familial, mais le terme familial ne doit pas faire illusion, il s'agit surtout de la grande famille dans laquelle plusieurs frères mariés peuvent décider de construire en co-propriété sur un terrain hérité et où, presque toujours, les fils, à leur mariage, se contentent d'une pièce d'habitation au logis de leur parents »¹¹.

Remarquons deux choses dans ces citations. D'une part, le terme de *hûš* (sous des translittérations différentes) n'est pas spécifique à Tozeur, et désignerait des objets distincts selon les aires géographiques et bassins humains. Pour du Paty de Clam et A. Borg, *hûš* désigne à Tozeur une « cour centrale intérieure » (une typologie), tandis qu'à Oudref ou à El Goléa (régions limitrophes au Jérid), c'est un « logis familial » distribué par une cour centrale (une organisation familiale et sociale). Les travaux livrés apparaissent trop bien documentés pour qu'il ne s'agisse que d'une distinction de sens liée au champ disciplinaire des auteurs. D'autre part, tout parlent d'habitations, au pluriel, autour d'une même cour. Dans le cas des habitations du Sud tunisien en 1950, ces deux approches se superposent, en désignant à la fois le logis familial (l'unité matérielle) et la cour centrale autour de laquelle s'ouvrent plusieurs pièces d'habitation – *dâr* occupées par des familles apparentées. Mais passer sous silence ces différences minimes revient à créer une source potentielle de confusion, comme nous allons le voir à travers l'emploi ultérieur de ce mot.

9. CORNET H., « Les Juifs de Gafsa », 1955, p. 290

10. MÜHL, J., « Mœurs et coutumes d'un village du Sud tunisien : El Goléa », 1954, p. 77.

11. CERATO CL., « l'habitation à Oudref », 1959, p. 65. Oudref est une bourgade de 5 000 habitants à proximité de Gabès (port méditerranéen), à 200 km de Tozeur. A. Borg a été directeur du Centre régional d'Arts tunisiens de Gafsa, rapportant au Centre national des Arts et techniques de Tunisie, basé à Tunis, où travaillait Cl. Cerato à la même époque.

Traçant le portrait d'habitations, son articulation avec l'urbain environnant, à travers des analyses à orientation plus technique qu'historique ou sociale, les travaux universitaires¹² des années 1980-1990 reprennent la la définition apportée par Cl. Cerato (« *hūš* : « petit groupe d'habitations »), sans toutefois chercher à approfondir les liens de parenté entre occupants des différentes pièces. C'est également sous cette connotation typologique que les différents rapports de présentation du PAU de 1987 puis de 1999 emploient le terme *hūš* [translittéré *houch*]¹³ : « Le "houch" est une forme d'habitat de type groupé le plus souvent. Il est composé de "dar" ». Notons que les termes *houch*, *dar* ou *villa* ne sont pas mentionnés dans le règlement d'urbanisme du PAU, où il n'est question que d'habitat « mixte, groupé, en bande ou isolé ».

Dans ce même début des années 1990, une nouvelle définition de l'habitation apparaît, par l'intermédiaire des géographes. A. Kassah décrit « les habitations traditionnelles [de Tozeur comme étant] généralement de type *dar arbi*, maison arabe ouvrant sur une cour intérieure avec des pièces vastes et nombreuses reflétant une structure familiale de type patriarcal »¹⁴. Cette définition est similaire à celle de la catégorie statistique de l'INS¹⁵. Cependant, en substituant ici le terme de *hūš* par celui de *dar arbi* pour désigner l'habitation (en particulier celle des quartiers anciens), A. Kassah la compare de fait à la catégorie « maison arabe urbaine – *dar arbi* » telle que l'ont déjà définie plusieurs études d'anthropologie¹⁶ pour d'autres régions du monde arabe méditerranéen. Dépassant les aspects typologiques, l'auteur peut alors s'interroger sur la ruralité de Tozeur (« Tozeur, un gros bourg rural ? »), par des références globalisantes et extérieures à Tozeur : « Certes, ces caractéristiques [cour intérieure, structure familiale patriarcale et cellules familiales accolées] ne sont pas spécifiques au monde rural, mais reflètent plutôt l'attachement des habitants de Tozeur aux normes et traditions de l'architecture arabo-musulmane et sont le signe d'une certaine richesse et d'un niveau de vie plus proche de celui des citadins. Par contre, les multiples fonctions que remplissent ces vastes pièces de la maison traditionnelle rattachent incontestablement ce type d'habitat au mode de vie rural ». Son travail fait écho à d'autres recherches évoquant, au même moment, cet « habitat communautaire pauvre à caractère rural de type *hawsh* (des maisons élémentaires regroupées autour d'une cour), attesté en Egypte, en Syrie et au Hedjaz »¹⁷.

12. Voir les thèses ITAAUT de OUAKI M., *Éléments de confort dans l'habitation traditionnelle musulmane*, 1978 ; REHOUMA F., *Matériaux et techniques de constructions appropriés dans le Sud tunisien*, 1984 ; LOUATI I., REKIK R., *Réflexions sur l'habitat à Tamerza*, 1984 ; MAKNI F., *habitat sud saharien et développement*, 1987...

13. Municipalité de Tozeur, révision du PAU (rapport de présentation et règlement d'urbanisme), septembre 1999, p. 10. « la ville de Tozeur comprend 85,9 % de logements de type "houch", 12,5 % de type "villa". Le "houch" est une forme d'habitat de type groupé le plus souvent. Il est composé de "dar". Chaque "dar" est composé d'une cuisine, d'une "skifa" et d'un espace d'eau. [...]. La "villa" est une nouvelle typologie de l'habitat introduite dans les années 60, [...], extravertie ».

14. KASSAH A., « Tozeur et son oasis... », 1993, p. 57-58.

15. Dès 1966, les recensements de l'INS classifie l'habitat suivant 5 catégories : maison arabe – *dar arbi*, villa, appartement, rudimentaire et autres.

16. Voir la synthèse de DEPAULE J-C, « À propos de l'habitat ancien... » 1990, p. 871.

17. RAYMOND A., « Villes musulmanes, villes arabes... », 1995, p. 331.

À la suite de ces publications, le sens commun relevé dans la littérature savante à la fin des années 1990 pour le terme *hûš* – *houch* – *hûsh* – *hawch* – *hawsh* est celui d'une « maison à cour » entendue comme pauvre et rurale, en opposition à la *dar arbi* maison à cour d'un habitat urbain, dense et groupé.

Les dernières études sur Tozeur lui impulsent une nouvelle bifurcation : le *hûš* ne désigne plus l'habitat rural, mais celui des récents sédentarisés (qui resteront *toujours* d'anciens Bédouins ruraux – *badwî*), en opposition avec une « habitation traditionnelle », la *dar arbi* des citadins sédentaires – *baldî* qui ont *toujours* habité les quartiers anciens. N. Puig établit une telle synthèse : « l'habitat dans un premier temps tend à reconduire la structure du *douar*. Les membres de la familles élargie se regroupent un peu à l'écart des autres "sections", chaque famille occupant un *hûsh*, la maison rurale à cour centrale. Cette dernière constitue bien le modèle d'habitation qui se développe chez les Rakârka à partir des années soixante-dix bien qu'il soit présent ailleurs depuis fort longtemps. [...] Ce type d'habitation [*hûsh*], caractéristique des maisons rurales, reproduit dans sa structuration le modèle de la *dar °arbi* urbaine ou périurbaine consistant à répartir autour d'une cour close (*wast ed-dâr*), disposant d'une seule sortie sur l'extérieur (*sqîfa*), des pièces d'habitations. Le *hûsh* est donc une maison à enclos qui se distingue en cela des maisons oasiennes à terrasse »¹⁸. En cette fin du XX^e siècle, dans le langage savant, le terme *hûš* désigne expressément une habitation de type rural, catégorisée comme telle par le mode de vie présumé de ses occupants (anciens nomades récemment sédentarisés), ses caractères économiques (faible niveau de vie de ses occupants), son aspect non abouti (les quatre côtés non bâtis), le recours à un élevage domestique... Or, comme le notait déjà X. Thyssen en 1983, l'intérêt des « descriptions des ethnologues, des architectes, des géographes qui ont abordé la maison tunisienne dans leurs travaux [est de] dégager le type traditionnel d'habitation, sans trop s'attacher à distinguer la maison rurale de la maison urbaine »¹⁹, une dichotomie non porteuse de sens comme le montre son analyse sur les modes d'habiter dans le Sahel tunisien. J'observe que le nouveau sens de *hûš*, désignant désormais l'habitation des zones de sédentarisation récente, vient appuyer le clivage entre anciens sédentaires et anciens semi-nomades. Pourtant, les derniers auteurs cités ont relevé de nombreuses concordances typologiques et organisationnelles entre les différents habitats, mais ils font d'abord état des catégories sociales, à partir desquelles ils observent le site.

Derrière ce glissement apparaît une autre évolution, celle portant sur le sens de *dâr*. Comme le précisent du Paty de Clam en 1893 ou J. Mühl en 1954, une *dâr* est une pièce d'habitation rectangulaire. La somme de plusieurs pièces, d'un vestibule, d'une cuisine et d'un

18. PUIG N., *Bédouins sédentarisés...*, 2004, p. 87 et p. 115.

19. THYSSEN X., *Des manières d'habiter dans le Sahel tunisien*, 1983, p. 11. Sur les différentes typologies d'habitat, X. Thyssen précise que la dichotomie n'est pas entre urbain et rural, mais entre urbain-rural et les habitations SNIT : « qu'il soit urbain ou rural, cet habitat [SNIT] offre un autre découpage de l'espace de l'habitation. Ce n'est plus un principe collectif et communautaire qui préside à la conception de l'espace habité, mais un principe cloisonneur incapable d'exprimer la structure centralisatrice de la famille », *op-cit*, p. 95.

cabinet d'aisance forme un *ḥūš*. Le rédacteur du PAU Tozeur de 1999 donne une même définition : « le "houch" est une forme d'habitat de type groupé le plus souvent. Il est composé de "dar" ». Or, quelques paragraphes plus loin, ce même rédacteur définit la *dar* comme étant « composée de pièces, d'une cuisine, d'une squîfa et d'un espace d'eau organisés autour d'une cour centrale appelée "patio" » [PAU Tozeur 1999 : p. 10]. Deux hypothèses s'offrent à nous. La première est que, pour le rédacteur, *ḥūš* et *dar* peuvent être synonymes dans certains cas. Lesquels ? La seconde est qu'il a, de façon volontaire ou non, restitué une évolution de sens.

A.1.b. Distinction des termes, particularité des objets

Quelles distinctions font les habitants de Tozeur entre ces deux termes ? Lors de l'enquête, ces deux mots *ḥūš* et *dâr* ont été largement entendus et, là aussi, leur sens a été source de confusion. Reprenons une interrogation de départ²⁰ : « *mûla-l-ḥūš / mûla-l-dâr* ».

Signalons déjà l'opposition de timbre que relève la linguiste Lucienne Saada en 1984 entre « *ḥwāš* – maisons » et « *ḥwēš* – petites maisons »²¹, sans toutefois préciser à quels objets précis faisait référence cette opposition. Lors de l'enquête, je n'ai pas relevé une telle différenciation (il se peut toutefois que ce vocalisme subtil m'ait échappé), alors que l'on me décrivait des *ḥūš* de taille différentes, allant de la simple pièce d'habitation à un regroupement de maison de la taille du quartier.

Dans les quartiers anciens, j'ai pu noter que l'emprise du *ḥūš* était autrefois très vaste : *ḥūš Ṣaḥnûn*, *ḥūš kabîr* ou *ḥūš Sidi Ali bin Ṭâlab* (litt. *ḥūš* de Ali fils de Ṭâleb) désignent aujourd'hui chacun un regroupement d'habitations desservies par une même impasse, mais c'était autrefois un ensemble bâti desservi par une seule et même entrée devenue impasse. Ces emprises ont marqué l'imaginaire social local : ils sont évoqués à l'enquêteur longtemps après leur disparition par morcellement. Il ne reste de ces emprises que des rues non passantes, des impasses, qui indiquent une transition d'un espace autrefois privatif vers un espace public ou semi-public. Ces structures physiques paraissent refléter des structures familiales de type patriarcal, ne serait-ce que par le nom de l'ancêtre éponyme conservé : *Ṣaḥnûn* ou *Sidi Ali bin Ṭâlab*. Ce rattachement au nom patronymique de l'ancêtre n'a été recensé que dans le quartier ancien d'El Hawadef, occasionnellement à Zebda. Dans les autres quartiers et villages oasiens, ce nom patronymique permet rarement de référencer une habitation au sein de l'entité spatiale. À Jhim, lors des premiers relevés, j'observe que les hommes désignent les habitations par le prénom – *ism* de l'époux. Nous sommes dans un cas précis : les cohabitations sont rares à Jhim, donc les erreurs limitées. Il est vrai également que beaucoup ont le même patronyme « Jhimi » sur les fichiers d'état civil – ce qui ne va pas sans poser quelques soucis lorsque les autorités policières recherchent un individu. Or cet époux est généralement absent de l'habitation au cours de la journée, il est dans l'oasis, sorti

20. Voir le chapitre I *Introduction aux monographies* / § Définition des termes employés.

21. SAADA L., *Éléments de description du parler arabe de Tozeur*, p. 32.

travailler, vacant à des occupations qui l'entraînent hors de la maison. C'est donc toute la maisonnée qui est rattachée au prénom de l'époux. À Bled El Hadhar H7, où une vieille femme habite seule, les voisins proches emploient son prénom pour désigner le *hûš*. Elle n'a ni descendance, ni époux, et le patronyme du père n'a pas été conservé. Pour que le nom patronymique soit employé, il semble qu'il faille un minimum de densité urbaine et de fragmentation généalogique – minimum que je n'ai pu mesurer mais seulement observer à Zebda et Hawadef.

L'enquête a permis d'établir que le terme *hûš* désigne usuellement aujourd'hui la totalité de l'habitation, c'est-à-dire l'ensemble des pièces habitées – *dâr*-s desservies par une même entrée – *sgîfa*. Nous retrouvons ici, à cinquante ans de distance, la même classification que celle relevée par J. Mühl chez les sédentaires d'El Goléa. Cette définition s'applique autant dans les quartiers anciens que dans les zones de sédentarisation récente et dans les villages oasiens, pour toute notre période d'observation. Je n'ai relevé aucune connotation péjorative associée au terme *hûš*, aucune catégorisation de rural ou urbain, riche ou pauvre. C'est un mot usuel, employé par tous les gens de Tozeur, que ce soit pour désigner leur habitation, celle du voisin ou celle d'un autre quartier,

Cependant, toutes les habitations de Tozeur ne sont pas des *hûš*-s. L'une des restrictions majeures dans le choix du terme désignant l'habitation se situe dans le mode d'établissement du quartier, entre réglementaire et non réglementaire. Ce n'est pas une référence à l'histoire ou à la légitimité de l'occupation du sol, mais au mode de constitution du quartier. Dans le langage courant, *hûš* s'oppose à d'autres termes, dont *villa* et *burtmân*. Ces trois mots ont en commun de désigner des espaces investis par une seule famille, mais se différencient par leur typologie. Un *hûš* est une habitation « traditionnelle », disposant d'une cour, tandis que la *villa* (du mot français villa) est une typologie récente, sans cour intérieure mais aux fenêtres ouvrant sur un jardin privatif, implantée sur un terrain sans qu'elle soit mitoyenne d'habitation sur aucun de ses côtés. *Burtmân*, dont l'origine est le mot français appartement, désigne pour sa part une construction en étage, accessible par un escalier débouchant sur l'espace extérieur. Si les mots étrangers ont été repris avec autant de facilité dans le langage courant, c'est parce qu'ils désignaient de nouveaux modèles d'habitat, inconnus jusqu'aux années 1960, développés au contact d'autres cultures, et qui découlent d'une autre définition de l'individu et du groupe familial élargi. Une *villa* peut être construite dans une zone spontanée, pour peu qu'il y ait l'emprise nécessaire pour une telle typologie, mais aucun habitant n'appelle *hûš* une construction située dans un lotissement municipal.

Dans tous les quartiers visités (récentes extensions, villages oasiens et quartiers anciens), le terme générique employé pour décrire l'objet de notre étude est *hûš*. « Oh ! il dessine les *hûš*-s – *Yâ, iṣawwâr l-aḥwâš* » s'étonnent les enfants, lorsqu'ils décrivent à leurs mères mes relevés architecturaux. Il s'agit dans tous les cas d'une habitation autonome : l'un des fils de Si Mohamed habite « son » *hûš*, pourtant construit au milieu des années 1990 dans la palmeraie – *ġârda* de son père, et que son frère aîné habite lui aussi « son » *hûš*, deux pièces élevées dans la cour même du

hûš paternel [Rass Edhraâ H3 B-D]. Est *hûš* l'espace délimité par une clôture, disposant d'une entrée sur l'extérieur, regroupant des pièces d'habitation, placé sous l'autorité d'un homme marié, chef de famille. Le terme *hûš* désigne une entité englobante qui comprend tout ce qui est accessible à partir de cette entrée : « fais comme chez toi – *iḥisb rūḥak fi hûšik* », me dit un jeune adulte de Rass Edhraâ, alors que je venais de pénétrer dans l'habitation parentale, avec l'autorisation du père. Mais cette autorisation ne valait pas pour la maison de son frère aîné marié, pourtant mitoyenne et dont le jardin était accessible de la cour – le frère aîné a d'ailleurs refusé que je fasse le relevé de sa maison, une *villa*, sans donner de motifs. Pour les mêmes raisons, Bâ Othmân [Tebabsa H1] ne m'accorde pas l'accès à l'appartement de son fils, prétextant son absence. Le *hûš* s'arrête là où commence une autre autorité paternelle.

L'emprise de cette autorité questionne celle du *hûš*. Ces éléments confortent la description de Cl. Cerato du *hûš* comme « logis familial » patriarcal. Ces ensembles sont aujourd'hui morcelés : je n'ai pu relever qu'une partie du *hûš Ṣaḥnûn* [Hawadef H12] ou du *hûš kabîr* [Hawadef H7]. Les restitutions chronologiques permettent de suggérer que certains morcellements étaient déjà faits lorsque A. Borg a relevé en 1959 des habitations d'El Hawadef. Sa définition de *hûš* par « cour » peut donc être globalement acceptée... d'autant que ces mêmes restitutions chronologiques montrent bien que nous sommes dans des cas similaires à ceux décrits par du Paty de Clam ou A. Borg : une vaste cour, fermée par un mur de clôture, *autour de laquelle* ont été construits des pièces d'habitations *au fur et à mesure* des besoins, constructions qui ont progressivement morcelé les cours existantes.

C'est ici qu'intervient la distinction majeure entre *hûš* et *dâr*. À Tozeur en 2000, les deux termes sont interchangeable uniquement s'il s'agit d'une famille restreinte et une habitation autour d'une cour. Une *dâr* ne désigne jamais une emprise regroupant plusieurs cours ou plusieurs familles nucléaires²². La *dâr* n'est pas totalement superposable au *hûš*, car elle n'englobe que les contours de la famille actuelle, et non la famille patriarcale, même si elle y fait référence. C'est ainsi que la mère de Zebda H1 emploie indifféremment les deux termes pour désigner son habitation actuelle car ils se superposent, alors qu'elle emploie exclusivement le terme *dâr* pour évoquer les différentes pièces d'habitations avant le morcellement du *hûš* en 1979-1980. À Hawadef H10, mon guide emploie le terme *dâr* pour désigner les différentes pièces d'habitation, parce que chacune d'entre elles était attribuée à une famille conjugale restreinte, qu'il cite. Mais il fera de même dans l'enceinte morcelée de Hawadef H12, me désignant les différentes habitations devenues autonomes. Ces constatations ont aidé à définir la composition de la maisonnée du *hûš*, « ceux du *hûš* – *ḡama'a al-hûš* » comme étant constituée de l'ensemble des maisonnées des *dâr*-s actuelles.

22. Contrairement à Tunis par exemple, où *dâr* est le terme employé pour désigner de telles entités. Une demeure aristocratique tunisoise de la fin du XVIII^e, *Dar Lasram*, totalise plus de 2 200 m² de plancher, autour de quatre cours, abritant toute la « famille » de son commanditaire Hamouda Lasram, avec services et communs.

Les restitutions chronologiques montrent qu'auparavant, les maisonnées étaient fréquemment des familles élargies, composées de familles conjugales de plusieurs frères, voire de cousins au premier degré, rassemblées autour de la génération masculine précédente. On habitait ensemble parce qu'il y avait des liens de parenté forts, encore présents dans le quotidien de ces familles conjugales, et parce qu'il y avait des motifs et raisons pour partager certains liens : l'honneur familial du nom patronymique (la défense physique et morale des membres de la maisonnée-famille) et la difficulté à conserver ses propres ressources. Or ces structures, qu'elles soient une vaste habitation desservie par une seule entrée ou une famille patriarcale élargie, permettaient par temps de crise ou de guerre (durant ces périodes où il faut conjuguer les efforts), de maintenir les ressources nécessaires à la survie du groupe et d'assurer la transmission du patrimoine, c'est-à-dire les ressources nécessaires à la survie des générations futures. Ces ressources étaient à la fois patronymiques (situer l'individu dans le groupe et l'échelle sociale), immobilières (assurer le clos et couvert) et outils de production (assurer les besoins quotidiens du groupe). De nombreux récits historiques relatent l'insécurité de la région jusqu'à l'établissement du Protectorat français et la très forte pression fiscale. Pour maintenir ce patrimoine autant que possible, les fils étaient mariés à leurs cousines, restaient habiter dans la même enceinte, et les différentes habitations regroupées était accessibles non par une *sgifa* mais par un *burṭāl*²³. Les ressources étaient mises en commun pour optimiser les frais de gestion domestique, dans ces grandes chambres de dépôt évoquées par du Paty de Clam. Comme le rappelle à juste titre L. Ben Salem, « la décohabitation (séparation avec la famille large) était dévalorisée par le groupe. Elle concernait les khamès, les bergers, les colporteurs, ceux qui avaient déjà perdu leur place dans le groupe familial, le clan ou la tribu pour des raisons essentiellement économiques. Le rêve de ces gens (contraints de vivre en célibataires ou en familles nucléaires) était de racheter un lopin de terre et d'y reprendre leur place »²⁴. Les manifestations que nous lisons à travers l'évolution de ces maisonnées ne sont pas un passage du modèle de la famille élargie à celui de la famille conjugale, et encore moins une disparition de la famille patrilinéaire étendue, elles mettent au jour une modification des relations de dépendance que les deux types de familles entretiennent entre elles. Nous observons, dans nos restitutions chronologiques, que cet éclatement dans les années 1960 est un mouvement présent tout au long du XX^e siècle. Il s'est certes accéléré depuis l'Indépendance, par la nouvelle donne politique avec la volonté de H. Bourguiba de faire éclater ces structures sociales patrilinéaires qu'il jugeait « archaïques » et par l'évolution du contexte éco-démographique modifiant les conditions d'une autonomie domestique quotidienne de la famille conjugale. À Tozeur, à la fin des années 1990, la proportion des familles conjugales est nettement majoritaire (11 % seulement de cas de cohabitation dans mes relevés).

23. Un *burṭāl* est une longue impasse privative souvent couverte, desservant plusieurs *sgifa*-s, et autrefois fermé par une porte à son débouché sur la voie publique. Ce terme est spécifique au Jérid.

24. BEN SALEM L., « La famille en Tunisie, questions et hypothèses », 1994, p. 18-19.

C'est parce que cette cour à ciel ouvert regroupait différentes familles conjugales, qu'elle pouvait être appelée de façon indifférenciée par les habitants *wuṣṣ al-ḥūṣ* ou simplement *ḥūṣ*, comme l'avait déjà consigné du Paty de Clam en 1893. C'est un espace vécu qui est ici nommé et qui fait référence indistinctement à la famille ou à l'espace vide entouré de pièces bâties attribué à une même famille, qu'elle soit patriarcale – étendue ou restreinte. Cette cour à ciel ouvert, par les passages obligés qu'elle génère (les pièces communiquent entre elles par l'intermédiaire de la cour, comme nous le montrent tous les relevés à l'exception de Hawadef H3) reste l'espace central à partir duquel toute la vie de la maisonnée se construit et où les membres peuvent se promener sans crainte. Cette cour est « un point d'articulation » entre pièces et membres de la maisonnée, comme l'avait déjà relevé X. Thyssen dans son étude sur le Sahel tunisien²⁵, détaillant les procédures par lesquelles les habitants cherchent à reconstruire ce centre s'il vient à être perdu (dans le cas de maisons SNIT en particulier).

Ce terme *ḥūṣ* peut également renvoyer à une certaine catégorisation technique et sociale de l'habitat, repérable par les matériaux employés. L'adjoint au services techniques associe *ḥūṣ* et « pauvreté » des occupants, lorsque l'habitation est bâtie en terre ou adobe. À l'inverse, à Bled El Hadhar H1, le père affirme « qu'il n'y a qu'une trentaine d'années [à la date de l'enquête, soit vers 1970], que « son *ḥūṣ* est devenu *ḥūṣ – al-ḥūṣ wallâ ḥūṣ* ». Il associe manifestement ce changement de dénomination au changement de catégorie technique, aux matériaux employés pour sa reconstruction suite aux dégâts des inondations de 1969. Les murs en toub des deux pièces détruites ont été reconstruits en pierre, extraite des carrières voisines de Sidi bou Helal. La pièce qu'il occupait avant avec ses frères et sœurs était un « abri sommaire – *arīṣ* », et non une *dâr* au sein d'un *ḥūṣ* – ce qu'elle deviendra *après* la reconstruction. À ce changement technique s'ajoute la nécessaire maîtrise technologique : « un maître-maçon est nécessaire [pour construire ainsi] – *la buddâ min-al-m'allam* ». L'exigence du maçon est une affirmation excessive, mais d'autres entretiens ont implicitement fait cette même référence à l'importance de la qualité des matériaux formant une habitation.

Parce que la *dâr* comme le *ḥūṣ* sont devenus à la fin du XX^e siècle des entités composées de plusieurs pièces aux différentes fonctionnalités, un nouveau terme désigne la plus petite unité spatiale de la maison. Il s'agit du terme *bît* (pl. *buyût*), un mot ancien qui revêt ici un nouveau sens. On dira d'une maison de quatre pièces « *fiḥâ arb'a buyût* ». Ce n'est pas qu'une simple substitution de terme : cela implique qu'une seule famille restreinte habite cette maison, alors qu'un *ḥūṣ* composé de quatre *dâr-s* peut être habité par quatre familles restreintes apparentées. Au cours de l'enquête, le terme « *bît* » n'a été employé qu'une seule fois au sens que lui donne du Paty de Clam un siècle plus tôt (« pièce de dépôt », lieu d'entreposage de la production annuelle de dattes), pour désigner une ancienne pièce désaffectée et jamais habitée²⁶. Relevant la disparition de ce mot,

25. THYSSEN X., *Des manières d'habiter dans le Sahel tunisien*, 1983, p. 96.

26. À Bled El Hadhar H4, le père rachète vers 1950 une « chambre à dattes – *bît tamar* ».

j'é mets ici l'hypothèse que les anciennes *bît*-s du XIX^e siècle sont progressivement devenues des *dâr*-s habitées, suite à la densification du site de Tozeur (augmentation du nombre d'habitants sans extension urbaine). À la fin du XX^e siècle, les différentes *bît*-s composant l'habitation reçoivent un nom différent selon leur usage : *bît şâla* – pièce de réception, *bît llûlad* – chambre des garçons, *bît bâno* – salle de bain... Ces mots en composition semblent indiquer qu'une *bît* ne fonctionne qu'en relation avec d'autres *bît*-s ou d'autres espaces de la maison, avec certains membres de la maisonnée. Cela rejoint l'usage le plus ancien du terme *bît* que l'on m'a cité : *bît sgîfa* – chambre (ou petite pièce) attenante à la *sgîfa*.

A.2 Nommer la ville et la rue

Lors de l'enquête, j'ai pu relever à maintes reprises l'emploi du terme arabe *madîna*, dans un contexte répétitif très spécifique. Ce mot *madîna* (et sa translittération *médina*) est d'un usage courant dans la langue populaire, mais il est à Tozeur d'un usage récent et très sélectif : il ne désigne à Tozeur que le quartier d'El Hawadef catégorisé comme « vieille ville ». À Tozeur, le premier mot recensé est le terme français *médina* à la fin des années 1980 dans le contexte très particulier du tourisme, suivi du retour du mot arabe *madîna* dans le parler tozeri quelques années plus tard. Dans un premier temps, je vais restituer les passages successifs du mot, du sens arabe originel à celui porté par son emploi en langue française, puis les conditions de son transfert de la langue française vers le parler tozeri, et enfin l'usage local de ces deux termes. J'exposerai alors les critères de sélection arbitraire du quartier d'El Hawadef dans l'emploi local de *médina* (à l'exclusion des autres quartiers ou de la ville dans son ensemble), puis les modalités d'usage de *madîna* dans le parler local.

En Islam, pouvoirs politique et religieux sont indissociablement liés, ce terme traduit un rapport très fort au politique et sous-entend le rattachement d'une légitimité historique à la légitimité politique : « le terme arabe *madîna* se réfère au toponyme Médine, la "ville par excellence", celle du Prophète Mohamed. [Il désigne la] ville dans son unité et ses valeurs (siège de la justice, de la civilisation et du politique) »²⁷. A. Bouhdiba²⁸, citant J. Berque, explique en 1973 que seule une agglomération urbaine considérée comme « le sommet d'un type social articulé à sommet culturel et une somme de cultures [exprimant un] degré supérieur de la hiérarchie sociale » peut être une *médina* en Afrique du Nord. « La médina n'est jamais affaire de nombre ou de quantité : M'Saken n'est, avec ses quelques 35 000 habitants, qu'une belda (bourgade). Monastir [ville de naissance du Président H. Bourguiba], avec 12 000 habitants a droit au nom de médina (cité) ». R. Cattedra souligne que l'emploi du terme *médina* (translittéré de l'arabe) a pris corps dans le contexte de la colonisation de l'Afrique du Nord, ne s'installant comme vocable générique dans

27. CATTEDRA R., « médina », *L'aventure des mots de la ville*, 2010, pp. 729-733.

28. BOUHDIBA A., *À la recherche des normes perdues*, 1973, p. 32. Dans l'exemple cité, rappelons que M'Saken est un important centre de production agricole avec un marché à envergure régionale, tandis que Monastir est la ville natale du président H. Bourguiba, mais que ni l'une ni l'autre n'ont été centre de pouvoir depuis la conquête islamique, contrairement à Kairouan, Tunis ou Mahdia.

le langage colonial qu'à partir des années 1920 pour désigner la « ville indigène », c'est-à-dire la « partie musulmane ou arabe » de la ville ou la « ville orientale ». Il servait ainsi à catégoriser très précisément les habitats urbains indigènes, en opposition avec ceux des villes nouvelles élevés depuis la conquête de l'Algérie²⁹.

Quelles sont mes observations ? Jusqu'à la fin des années 1980, il n'y avait ni *madîna*, ni *médina* à Tozeur. Si du Paty de Clam n'emploie pas ce terme en 1890 pour des raisons chronologiques, aucun des documents et guides touristiques consultés ne mentionne ce mot avant la fin des années 1980. Ainsi, le rédacteur du fascicule *la Tunisie, la Bédouine*, en 1931, n'emploie aucun de ces termes pour désigner le « quartier Oulad El Hadeff aux maisons originales dans leur architecture ». L'auteur de l'édition des *Guides Bleus – La Tunisie* de 1966 (le seul guide touristique alors disponible) évoque le « centre de l'agglomération [la place du marché ou place Ech Chabbat], la partie la plus intéressante de la ville, dont certains quartiers situés à l'est datent du XIV^e siècle [dont] le quartier des Ouled Hadeff, le plus ancien de la ville »³⁰, sans suggérer une « ville ancienne » ou une « vieille ville » comme il le fait pour Tunis, Sousse, Sfax ou Kairouan (où ces termes semblent alors être employés comme synonymes à celui de *médina*)³¹.

La première raison que je relève tient à la taille de la ville (son poids démographique), couplée à son importance dans l'histoire du pays et son économie. Tozeur n'a, en 1966, qu'une population de 15 000 habitants, bien loin des 700 000 habitants de Tunis, des 95 000 Sfaxiens, des 60 000 habitants de Sousse ou des 40 000 Kairouanais. À l'appui de cette hypothèse, j'observe que Bizerte, Monastir, Hammamet, Gabès ou Le Kef, villes de taille démographique comparable à celle de Tozeur, ne disposent que d'une « vieille ville » ou « ville indigène » (et non d'une *médina*)³², qui peut le cas échéant être réduit à un « quartier pittoresque » indiqué par son toponyme (la *grande Djara* dans le cas de Gabès). L'ancienneté de certains quartiers ou du site dans son ensemble ne suffit pas à en faire une *médina*.

29. REVAULT J. a très bien montré, pour Tunis, que les quelques rares habitations et immeubles occupés par les Occidentaux étaient intra-muros, jusqu'à l'établissement du protectorat. Voir par exemple le relevé du « Fondouk des Français » à Tunis établi par J. Revault (*Palais et demeures de Tunis, XVIe-XIXe siècles*, CNRS Editions), à proximité de *Bâb Bhâr*, appelée Porte de France après l'instauration du Protectorat en 1881, la résidence du Consul d'Angleterre et l'emplacement de plusieurs églises. Des situations similaires ont été relevées dans les autres villes côtières du Maghreb.

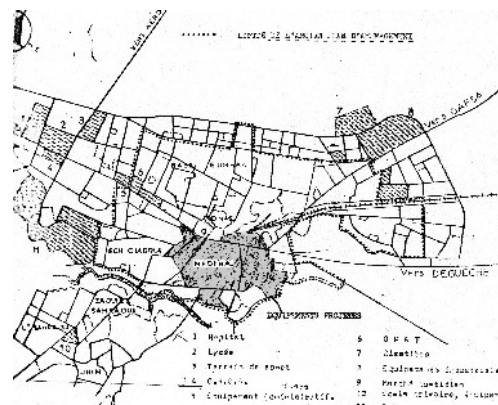
30. BOULANGER Robert, *Tunisie*, les Guides Bleus Hachette, 1966, p. 376.

31. Boulanger R. décrit Tunis comme une « ville ancienne [ayant] sauvegardé presque intacte sa physionomie de cité orientale surtout en son noyau, la médina, aux ruelles tortueuses, [...] où se perpétue une organisation médiévale du commerce et de l'artisanat » : *Guide Bleus Tunisie*, 1966, p. 107. Pour l'auteur, la « ville ancienne [de Sousse a] gardé sa physionomie originale, [celle d'une] médina aux ruelles tortueuses [qui] se développa à l'intérieur d'une enceinte crénelée et bastionnée » (*op-cit* p. 291). À Kairouan, « l'une des villes les plus typiques de l'Afrique du Nord, [...] la place de l'Indépendance, à l'orée de la vieille-ville est l'une des entrées de la médina » (*op-cit* p. 307), tandis que les « quartiers modernes [de Sfax] s'étendent en dehors de l'enceinte de la vieille ville. L'un s'étale au sud-est de la médina » (*op-cit* p. 336). Les mises en italiques sont celles de l'auteur. Les mêmes termes seront maintenus par J.-J. Fauvel, chargé de la mise à jour de 1977.

32. Ces expressions ne sont d'ailleurs pas spécifiques au registre touristique. Voir par exemple les rapports successifs établis en 1956 par l'armée française sur le Kef (ville frontalière avec l'Algérie), où il est fait état de la « ville indigène avec ses rues tortueuses en escalier [et] son quartier européen qui se développe au sud autour du contrôle civil » : rapport SHAT 2H346.

La seconde raison tient au fait que l'expression *médina*, en tant que « ville indigène », ne pouvait guère être employée à Tozeur, en l'absence d'une opposition possible à une « ville européenne ». Tozeur ne compte en effet que cinq édifices datant de la période coloniale : la gare, la poste, une école primaire, un hôtel et la maison du Gouverneur, et elle n'a pas fait l'objet de plan d'aménagement structurant l'espace urbain (contrairement aux grandes villes portuaires).

Le premier emploi recensé du terme *médina* se trouve dans un document d'urbanisme en date de 1987, le rapport de présentation de la révision du PAU de Tozeur, dont je n'ai pu consulter que la version française³³. Ce mot n'a pas été employé dans le document écrit du PAU de 1977, disponible uniquement en langue française. En 1987, ce terme englobe alors tous les quartiers anciens, qu'il regroupe dans la même zone grisée, par opposition aux autres quartiers indiqués par leur nom toponymique [« Ech-Chabbia », « Rass Edhraâ », « Zaouiet Sahraoui »...]. Le terme francisé *médina* est donc bien distinct



III. 206: la « médina » de Tozeur (source : PAU 1997)

de la réalité de ce que désigne le terme arabe *madîna*, du moins celle que je relève dans d'autres rapports administratifs écrits à la même époque en langue arabe et qui désigne la « ville de Tozeur – *madîna Tûzar* », c'est-à-dire la globalité du périmètre administratif communal. La presse quotidienne tunisienne en langue arabe a, par exemple, toujours annoncé l'ouverture du Festival des dattes qui se tient annuellement « *fi-madîna tûzar* », « à Tozeur » pour la presse en langue française, alors que la manifestation se tient en réalité dans l'oasis pour la majeure partie du programme. Cet usage rejoint celui des panneaux de signalisation routière : le « centre ville – *wust al-madîna* » correspond à ce que les gens de Tozeur appellent la « place du marché – *šûq* » (zone allant de l'avenue Bourguiba au siège du Gouvernorat à *bab al-hawa*)...

De nombreuses éditions de guides touristiques évoquent les « vieux quartiers », regroupant sous cette appellation Zebda-Mazghouna-Habayla et El Hawadef (sans englober les villages oasiens qui restent « villages »). Ces « vieux quartiers » ne se superposent pas à l'entité géographique que d'autres guides dénomment *médina* même s'ils partagent avec El Hawadef cette particularité jéridi de façades recouvertes en briques cuites et une ancienneté tout aussi grande selon une lecture strictement chronologique de fondation des établissements.

Pourquoi le choix d'El Hawadef à l'exclusion de tout autre quartier ? Plusieurs raisons à cela. J'é mets ici l'hypothèse que ce sont les jeunes accompagnateurs touristiques – *baznâsa* qui se sont réappropriés la dénomination catégorielle de *médina* pour El Hawadef (suite aux correspondances établies avec d'autres sites tels que Tunis) puis l'ont réinjecté dans le parler local en *madîna*. Le quartier d'El Hawadef est le seul qui permette cette concordance avec les

33. L'existence d'une version arabe de ce document n'est pas attestée (l'élaboration des principaux documents d'urbanisme en arabe et en français ne sera systématique qu'à partir des années 1990).

descriptions occidentales et orientalistes de l'urbanisme islamique, dont celle de X. de Planhol³⁴ évoquant ces « voies étroites, ces innombrables ruelles, ses artères sinueuses, tel un labyrinthe, et ses demeures repliées sur elles-mêmes, [...] un paysage où règne désordre et anarchie ». Dans les guides touristiques (du moins ceux avec lesquels se promènent les touristes occidentaux et qu'ils font lire à leur jeunes guides – *baznâsa*), c'est à partir de ces années 1993-1995 que nous retrouvons cette allusion systématique au labyrinthe : « [...] dédale de ruelles [...] le plaisir de se perdre dans ses rues étroites [...] »... En 1990-1991, les habitants de Tozeur parlaient « d'El Hawadef » pour désigner ce quartier. Le mot *médina* (en français uniquement) n'était employé que par ceux qui ont à faire avec le tourisme. J'observe, en 1996, que l'utilisation de *médina* se propage de façon de plus en plus large au sein de toute la population locale, et que dans les discussions quotidiennes en langue arabe le mot *madîna* tend à se substituer à celui « d'El Hawadef ». Le mot revient à la langue arabe locale après s'être chargé de sens lors d'un détour par la langue française.

Remarquons ensuite l'emploi spécifique de ce terme « *madîna* » par la municipalité, lors dans ses campagnes de sensibilisation des citoyens à l'environnement. Au milieu des années 1990, alors que se développe le tourisme, la municipalité fait poser uniquement le long des rues piétonnes du quartier d'El Hawadef des panneaux incitant à une meilleure gestion des déchets ménagers et au respect des modes de collecte. Ainsi, nous pouvons lire sous le slogan générique (commun à tous les panneaux) « le salut de l'environnement passe par sa propreté – *salâmat-ul-muḥîṭ fi-nazâfatihî* – سلامة المحيط في نظافته », l'affirmation « qui aime sa ville fait pour sa propreté – *man aḥabba madînatahu 'amila dawma 'alâ nazâfatihâ* – من أحب مدينته عمل دوما على نظافتها ». Il s'agit ici d'un sens administratif et générique de « ville », en tant que site communal urbanisé. Cependant, ces panneaux ne sont posés que dans le quartier d'El Hawadef, et nulle part ailleurs dans le site de Tozeur, confirmant chez les habitants la restriction du sens de *madîna* (arabe) à celui de la *médina* (français).

Ensuite, le mot *médina*, à Tozeur, n'a jamais pu être associé à des connotations péjoratives renvoyant une image sociale dégradée ou négative (ruralisation, paupérisation, gourbification...) ou une stigmatisation comme cela a été relevé sur d'autres sites tel que Tunis ou Sfax³⁵. À Tozeur, c'est une démarche de patrimonialisation et de valorisation du quartier d'El Hawadef qui est engagée avec les premières actions de l'INP en 1986, suivies à partir de 1992 par celles de la municipalité, puis enfin la mise en place du programme d'embellissement des façades en 1996. Cette attractivité se retrouve dans l'intérêt porté par des étudiants en architecture à cette même période : en 1986, N. Jellali focalise son travail de fin d'études (l'une des premières recherches sur Tozeur menées à l'ITAAUT) sur ce « quartier », sans parler de *médina*³⁶. L'objet de ce travail était de questionner

34. De PLANHOL X., *Les fondements géographiques de l'histoire de l'Islam*, 1968, p. 49. Voir également les descriptions de BALBAS T., *Les villes musulmanes d'Espagne*, Alger : AIEO t.VI, 1947, p. 25.

35. Voir les discours savants des « experts en urbanisme » tels que ABDELKAFI J., *la Médina de Tunis, espace historique*, 1985 et de CHEBBI M., « La croissance du Grand Tunis », *Population et développement en Tunisie*, 2001, pp. 311-326] et mais aussi le regard porté par SEBAG P., *Tunis, histoire d'une ville*, 1998.

36. JELLALI N., *Sauvegarde et mise en valeur intégrée du centre de Tozeur* ITAAUT, 1986. Jellali N. est architecte en exercice libéral, installée à Tozeur depuis 1988.

« l'intérêt architectural du quartier d'El Hawadef et ses potentialités en vue d'une revitalisation ». Dix ans plus tard, au cours d'un entretien en 1998, elle évoque son étude comme étant une recherche de « revitalisation de la *médina* [en français dans l'entretien] », reprenant alors le terme vulgarisé. Suite à cette démarche de patrimonialisation, mentionnons simplement cette surenchère et les qualificatifs apportés à *madîna* : les dernières brochures d'informations distribuées au syndicat d'initiative et de tourisme (documents en langue arabe édités localement sous le contrôle de la municipalité de Tozeur) décrivent le quartier d'El Hawadef comme étant « la » *madîna al-qadîma* (ancienne) ou la *madîna al-ʿaṭîqa* (traditionnelle) ou, dans leur version française, évoquent « l'ancienne médina ». Cela suggère une *médina-madîna* récente, non traditionnelle (une « ville arabe nouvelle » ?), qui n'est toutefois pas localisée dans les documents distribués.

Nous avons vu les restrictions d'usage géographique des termes *madîna* et *médina*, l'impact de leurs traductions successives vers un usage patrimonial. La *madîna* correspond, dans les documents en langue arabe (rapports administratifs, presse...) au site communal (El Hawadef étant la *madîna al-qadîma* ou *al-ʿaṭîqa*). La *médina* (avec son retour dans la langue arabe parlée) correspond au quartier d'El Hawadef. Si « Tozeur » correspond à l'ensemble du site en arabe comme en français, comment sont dénommées les différentes entités constituant Tozeur ?

Le premier terme français pour désigner les différentes entités constituant l'agglomération de Tozeur est « village ». Les guides touristiques du début du XX^e siècle évoquent Tozeur et ses différents « villages oasiens ». L'appellation est restée, pour désigner les groupements d'habitations sis à l'intérieur de l'oasis – palmeraie. Elle peut se justifier pour désigner les sites urbanisés disséminés dans la longue oasis d'El Oudiane, faisant une référence indirecte aux classifications employées alors dans les campagnes françaises. Mais c'est aussi le mot employé pour désigner certaines parties discontinues. Alors que Guitna n'est séparée de Zebda-Mazghouna que de la largeur d'une route (celle menant à Nefta), K. Tmarzizet³⁷ évoque en 1975 les « abords du village de Guitna », pour indiquer le lieu de provenance de l'argile servant à la fabrication des briques de terre cuite, et ce sans aucune contradiction avec l'ensemble du site urbanisé qu'il dénomme simplement « Tozeur », indiquant quelques édifices pour permettre au touriste de se repérer. Pour différencier les sites de l'oasis de Tozeur dans son étude savante historique sur les rapports entretenus entre le *Grid* et le Beylik de Tunis au début du XIX^e siècle³⁸, A. Hénia emploie le terme de « localités » pour désigner chacune des entrées dans les registres fiscaux de la période qu'il étudie. Tozeur (terme englobant Zebda et El Hawadef) n'est qu'une des localités, au même titre que Bled El Hadhar, Abbès, Jhim, ou Nefta. Au début de la conquête française, ces « localités » étaient superposées aux *caïdats*³⁹, c'est-à-dire à une échelle administrative de contrôle de la population locale.

37. TMARZIZET K., *Tunisie terre d'accueil*, 1975, p. 145.

38. HENIA A., *Le Grid, ses rapports avec le Beylik de Tunis (1776~1840)*, 1980.

39. BLANC. E., *Le sud de la Tunisie*, 1889.

À une échelle plus fine détaillant le plan de « Tozeur », les autres monographies éditées en langue française consultées utilisent plus généralement le terme de « quartier », même les plus récentes d'entre elles. Ce terme indique bien cette notion de partie intégrante d'un tout à travers des relations d'interdépendance entre ces entités, même si ces relations ne sont que des « dissensions sanglantes qui divisent les quartiers de la ville, [...] le quartier le plus intéressant est celui des Ouled El Hadeff, [aux gens] irréconciliables avec ceux du quartier de Zebda »⁴⁰. Pour l'auteur, même Tebabsa est un « quartier à l'orée de l'oasis, [certes] l'un des plus pauvres, constitué de misérables cahutes faites de boues séchées ». Il distingue seulement les « *faubourgs* réunis de Cheurfa et Chabbia », parce qu'ils sont à l'écart : environ 500 mètres les séparent des dernières maisons de Zebda, et ils sont distants d'un kilomètre de la place du marché, lieu central des activités économiques de Tozeur. Mais il insiste sur le caractère d'anciens nomades des « Chabbiyya » (habitants du quartier Chabbiyya), pour marquer une distance supplémentaire aux « Tozeri » urbains et sédentaires habitants de Zebda et El Hawadef : « de nomades, [les Chabbi] se sont sédentarisés, mais quelques familles sont restées semi-nomades, elles habitent leurs maisons une partie de l'année et au printemps sortent la tente de poils du grenier ». Dans cette littérature occidentale scientifique ou touristique, le terme « quartier » désigne une entité urbaine définie par son emprise géographique aisément discernable et une population homogène dans sa dimension patrilinéaire : les fils de Hadeff pour El Hawadef, clos par des portes. Il en est de même pour tous les quartiers : à Abbès, Jhim ou Bled El hadhar, ceinturés par les palmiers, un ancêtre commun a été évoqué. Pour Zebda-Mazghouna, ce sont des murailles « hautes de 4 pieds » qui délimitaient le quartier jusqu'au début du XX^e siècle, remplaçant le lien de l'ancêtre commun.

Les termes de « faubourg », de « quartier », de « ville arabe - médina » restent des termes français pour désigner des entités spatiales. Les habitants de Tozeur, entre eux, évoquent les différents quartiers composant Tozeur principalement par leur nom : Zebda, Chabbiyya, Rass Edhraâ, Helba...

Un terme désigne une portion de quartier : celui de *ʿašīra*. Il s'agit d'un vaste groupement d'habitations, dont je n'ai pu discerner si les limites étaient communautaires (lignagères) ou géographiques (rues...) : les deux limites se superposent dans tous les cas questionnés, l'histoire agglomérant les habitations. Une place et une rue forment la jonction des trois *ʿašīra*-s Zebda – Mazghouna – Habaïla. Zebda est séparé par une rue de Mazghouna et de Habaïla, mais je n'ai pas pu définir précisément où commençait Mazghouna et où finissait Habaïla. Cependant, est-ce important de tracer des limites séparatives dans un ensemble urbain cohérent qui revendiquait il y a peu de temps encore sa cohésion derrière des murailles unificatrices ? Un autre exemple : la *ʿašīra rakârka* désigne à Rass Edhrâa la partie effectivement habitée par des Rakârka Ouled Sidi Abid, et non le quartier de Rass Edhrâa *ṭarîq Naflayât* qui comprend également des implantations de

40. PENET P., *Guide illustré du Touriste*, 1911, p. 67-75.

familles non Rakârka. La limite est ici tracée par l'histoire généalogique et les vagues successives de sédentarisation.

La *âšîra* est susceptible d'être fractionnée. Questionnant Salem [Rass Edhraâ H3] sur les raisons qui le poussent à toujours emprunter le même chemin entre le centre-ville (à partir du lieu-dit El Guelta) et chez lui, il répond « ce chemin [qu'il emprunte] passe *entre* deux *dašra*-s, et qu'ainsi, on ne passe pas *à travers* chez eux ». Alors que la *âšîra* est un regroupement trop vaste pour être limité à des dimensions patrilinéaires, la *dašra* représente un assemblage familial. Le chemin emprunté avec Salem, que je croyais semblable à tous les autres, suivait en réalité une ligne de jonction entre deux espaces de sédentarisation distincts (deux sous-fractions des Ouled Sidi Abid, d'autres familles élargies semblables aux M'barki à laquelle appartient Salem), car la *dašra* est toujours délimitée par des rues passantes. Ces rues sont à la fois une bordure à l'espace urbain concerné, mais également une limite aux liens de sang, car elles indiquent le terme au trait d'alignement – *haṭ* de plusieurs maisons apparentées. Tout au long du chemin, Salem salue des connaissances qu'il prend soin de me présenter, pour que je puisse bénéficier de son stock relationnel et, par là, être reconnu comme usager de ces chemins aussi longtemps que ma présence à Tozeur l'exige. Pour Salem, tout écart peut être synonyme d'un manque d'égards envers les résidents des passages empruntés. Cette atteinte n'est pas de même degré au long de la journée. Elle est moindre le jour (alors que passent dans ces rues collégiens des lotissements SNIT, éboueurs et postiers, agents municipaux...), mais devient critique en fin de journée et en soirée, lorsque les passants se font rares. Le rituel était immuable : chaque soir où je devais rentrer seul à pied, Salem m'accompagnait d'office à la grande route de Neflayet, m'obligeant à faire un grand détour par un chemin neutre, goudronné⁴¹. Salem sait pourtant que je connais le système viaire du quartier de mon terrain d'enquête. Il affirme pourtant avec une grande assurance que « je risque de couper au milieu de la *dašra*, et donc de faire des impairs et de manquer de discrétion et de tenue à l'intérieur de la *dašra* ». Le risque de l'atteinte aux convenances est ici clairement exprimé, il est exclusivement symbolique. Comme je l'ai compris plus tard, le risque ne portait pas sur ma personne, mais sur le capital de confiance accordé à Salem⁴² par les habitants de chaque *dašra* composant le quartier de Rass Edhraâ, habitants que je risquais de choquer par mes regards ou mes silences, traduisant une méconnaissance des différents codes d'usages en vigueur à Rass Edhraâ. Les salutations de Salem et autres bavardages font partie de ces convenances positives qui entretiennent le capital de confiance.

Les passages sont qualifiés distinctement, entre quartiers, selon qu'ils soient passants ou non. Pour Salem, le passage entre les deux *dašra*-s est un passage passant – *šârî*. Ce mot est

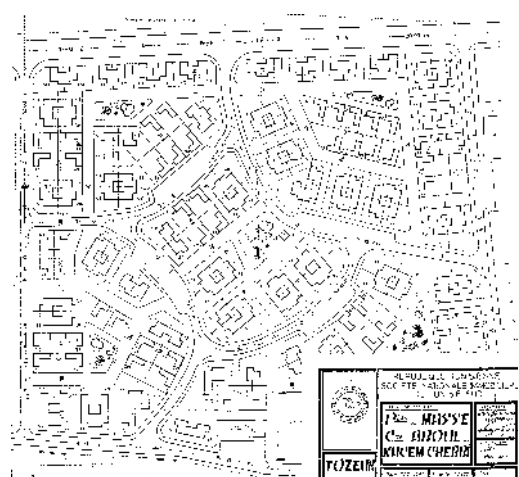
41. Mabrouk [Rass Edhraâ H1] faisait de même, en fin d'après-midi : il m'accompagnait jusqu'à la route de Nefta, distante d'une centaine de mètres. Les premiers jours passés à Jhim, j'étais systématiquement raccompagné jusqu'à la route goudronnée Tozeur / Bou Liffa.

42. J'ai très vite remarqué le respect porté à la famille M'barek par les habitants de Rass Edhraâ, qui m'ont très rapidement aiguillé vers elle en tant que personne-ressource pour mes enquêtes.

couramment employé dans les quartiers anciens et les villages oasiens, pour désigner toute rue passante. Les filles et le gendre de Hawadef H3 parlent de *šâri'* pour justifier leur projet d'aménagement de la parcelle voisine en boutique d'artisanat : la ruelle qui passe devant chez eux est un passage privilégié, très passant, emprunté par beaucoup de monde, dont des étrangers au quartier (touristes...). C'est ce que sous-entend la mère de Hawadef H3, lorsqu'elle exprime son souhait de « balcon sur la rue – *balcûn 'ala-l-šâri'* », sur lequel doit s'ouvrir la *bît nûm* que son fils doit lui construire à l'étage : être vue. Une *šâri'* désigne un « chemin public où tout homme a le droit de circuler », pour reprendre l'expression de R. Brunschwig dans son étude sur l'urbanisme médiéval musulman⁴³. Elle traverse le quartier, et l'ensemble des *šâri'* permet de connecter les différents lieux du quartiers entre eux.

Un autre terme est employé pour désigner une rue « non passante », c'est-à-dire qui a pour vocation d'être empruntée par les seuls résidents des habitations desservies par cette rue : *zanga* (pl. *znâg*). La *zanga* est définie par des restriction d'usages, et non une typologie viaire ou des caractéristiques physiques mentionnés dans certains discours savants (dont ceux à la base des PAU définissant les longueur, largeur, nombre d'habitations desservies, aire de retournement de véhicules...). Ce sont des conditions de passage qui sont sous-jacentes. Rappelons que ce terme *zanga* (prononcé *zanqa*) désigne une impasse en cul-de-sac dans les villes de la Tunisie du Nord. À Tozeur, elle peut être ouverte à ces deux extrémités, car à Tozeur jusqu'à une date récente, tout chemin était traversant. L'impasse en cul-de-sac n'existait pas en tant que telle. La desserte de plusieurs habitations, chose courante encore au début des années 1950, se faisait par un passage privatif couvert fermé à ses extrémités, un *burṭâl* directement accessible à partir de la *šâri'*, et sur lequel ouvraient les différentes *sgîfa*-s. C'est encore par ce terme, *burṭâl*, que le vieil oncle [Zebda H8] désigne le long espace couvert, sur lequel, dit-il « s'ouvrait la *sgîfa* de leur *hûš* et celle des deux habitations mitoyennes » [dont Zebda H7]. De tels propos ne sont pas limités aux quartiers anciens, ils sont également tenus à Bled El Hadhar [Bled El Hadhar H2]. Les *burṭâl*-s n'existent plus : ceux qui ne se sont pas effondrés lors des dernières inondations de 1989 avaient déjà été intégrés aux habitations mitoyennes⁴⁴. Ce mot n'est pas employé dans les extensions récentes : il n'y a aucun objet qui puisse correspondre à de telles dispositions architecturales ou urbaines.

D'autres mots arabes sont employés pour désigner le « quartier ». Dans le langage courant, j'ai relevé l'emploi de



III. 207: plan masse de la cité SNIT Aboul Kacem Chebbi (source : SNIT 1990)

43. BRUNSCHWIG R., « Urbanisme médiéval et droit musulman », *Revue d'Etudes Islamiques*, 1947, pp.127-155.

44. C'est le cas du *burṭâl* desservant le *hûš kabîr* [voir Hawadef H7], mais aussi de celui desservant les habitations de ce qui reste du *hûš Ali bin Ṭâlab* [Hawadef H10].

hay, mais uniquement pour désigner les emprises de lotissements issus d'un urbanisme réglementaire. Un *hay* est un lotissement (ou un ensemble de petits lotissement contigus et contemporains) où les lots sont vendus nus (sans constructions), juste viabilisés. L'appellation est donnée par les services municipaux lors de la création du lotissement : telle que par exemple *Hay Matar* (le lotissement situé le long de la route menant à l'aéroport – *maṭâr*), *hay Tajhîz* (sis derrière la DR-MEH, « l'Équipement » – *al-tajhîz*), *hay nâhḍa* (cité du Renouveau)... Une opération de logement social n'est pas un *hay*. Ainsi, un habitant de ce que la SNIT appelle la « cité Aboul kacem Chebbi » (terme porté sur le cartouche des plans⁴⁵) indique « habiter la SNIT – *nuskun fî-l-snît* ». Ces opérations immobilières, la plupart en accessions sociale, ne sont appelées que par le nom de leur promoteur, la SNIT (les « maisons de la SNIT – *diâr snît* ») ou de son mandant, l'État (les « maisons du Gouvernement – *diâr al-ḥâkim* »).

J'ai relevé, à Rass Edhraâ, deux autres termes pour « quartier », et leurs restrictions d'usage. Le premier, *duâr*, n'est employé que par les personnes âgées ayant connu la vie dans la steppe, il est tombé en désuétude. C'est un rappel très net au douar, ce groupement de tentes appartenant à des familles apparentées disposées en cercle. Le second, *ḥûma*, n'est utilisé que par les jeunes, « ceux nées après 1980 » m'a dit Salem. Si la composante d'une circonscription administrative est souvent mise en avant dans la littérature savante maghrébine contemporaine⁴⁶, le mot désigne ici le groupe d'adolescents et de jeunes adultes qui se retrouvent ensemble (pour jouer au ballon par exemple). Ce terme pourrait être un synonyme de *dašra*, si ce n'était l'organisation de la *ḥûma* : habitations desservies par les mêmes rues, et non habitations mitoyennes composant un *ḥaṭ* et s'ouvrant sur des rues parallèles.

Dans les zones d'aménagement institutionnel, les rues passantes sont désignées par *nâhiğ*, un terme administratif repris par les habitants, courant à Tunis mais inconnu à Tozeur jusqu'à la création des premiers lotissements – *hay*. Les voies principales, équivalentes aux « avenues » et « boulevards » de l'urbanisme européen sont des *šârî'* et nous notons ici la différence de sens avec l'emploi local jéridi. Ce transfert de termes et de régime classificatoire des voies est courant dans l'ensemble du bassin sud-méditerranéen, comme le relève J.-C. Depaule⁴⁷ : ces « voies structurantes d'un urbanisme maghrébin [...] largement inspiré de modèles exogènes », tellement structurantes qu'elles peuvent résulter également d'un urbanisme de rénovation urbaine. La trouée percée à travers la partie sud de Zebda au cours des années 1960, causant la démolition d'une trentaine d'habitations, est indiquée sur les plaques de signalisation par le nom de « avenue Aboul'Kacem Chebbi – *šârî' Abu-l-Kâcam Šâbbi* », mais personne n'emploie ce nom d'avenue,

45. La SNIT n'emploie pas de terme arabe pour désigner la « cité » : tous les documents internes et les dossiers d'appel d'offres travaux sont en français. Plan en annexe VI *Relevés architecturaux*.

46. GRANGAUD I., « Hawma », *L'aventure des mots de la ville*, 2010, pp. 573-576.

47. DEPAULE J.-C., « Shârî' », *L'aventure des mots de la ville*, 2010, pp. 1103-1107.

préférant indiquer le lieu (la « pharmacie Untel », telle boulangerie, le « café des sportifs », le publiphone d'Untel...).

Les appellations successives des quartiers récents de lotissements ne facilitent guère une appropriation langagière par les habitants, même si ceux-ci les ont progressivement intégré dans le vocabulaire courant. Le fils de Bled El Hadhar H5 se construit une villa à Ras Tabia, face au cimetière de Zebda. Il sourit quand il explique qu'il a « acheté le terrain à l'AFH », qu'il est indiqué sur son papier de possession « Lotissement Chebbi II » et que récemment il a reçu une quittance de la municipalité (Recette des finances) pour sa maison sise « route de Nefta »... Ce n'est pas une simple stabilisation administrative qui est en cours, c'est une difficulté à nommer ces zones qui, il y vingt ans, étaient encore désertes car « hors la ville ». « Là-bas » dira le 2^{ème} secrétaire de la municipalité, en parlant des opérations SNIT et des lotissements en haut de Rass Edhraâ. C'est exprimer ainsi un ailleurs, largement différencié de ces rues des quartiers anciens nommées par tronçon, avec une référence patronymique à certaines habitations ou certaines familles influentes dans l'histoire récente de Tozeur.

Mais comment font les habitants pour se repérer dans une ville où les rues et artères passantes ne sont nommées que depuis peu ? Les principales rues passantes des différents quartiers n'ont en effet été nommées que peu de temps avant l'opération de numérotation des habitations (effectuée entre 1997 et 1998). « Les postiers connaissent tout le monde », m'a-t-on répondu. Indiquer un nom patronymique, un prénom et un quartier suffisent pour déterminer le destinataire comme j'ai pu moi-même le tester. D'ailleurs, le recours aux boîtes postales est très rare. Mais le lignage n'est pas la seule référence mobilisée. Piquées de curiosité, deux jeunes filles de Jhim me questionnent sur mon lieu de résidence à Tozeur. S'excusant de leur « mauvaise connaissance de Tozeur », elles arrivent pourtant à localiser globalement la maison louée, non par un rattachement à des personnes, mais par quelques équipements : « [ma] maison est derrière tel hammam ». Leur père, qui ne fréquente pas ce hammam, la localise par une boulangerie voisine, qui fait un « très bon pain et où [il] s'approvisionne en rentrant du marché ». Peu leur importe en fait de savoir de quelle maison exacte il s'agit, ils en ont une localisation approximative et savent que « là-bas », une autre personne pourra les renseigner éventuellement sur le domicile précis. Je me rend compte alors que la localisation de cette habitation temporaire leur permet de me positionner par rapport à eux. L'enquêteur étranger, résidant depuis trois ans à Tozeur, habite un quartier où les étrangers sont peu fréquents, comme à Jhim. Qu'une personne de Zebda ait loué cette maison est donc un gage de confiance. Comme si ces quartiers, en août 1999, en cette fin du XX^e siècle, étaient encore des ensembles homogènes...

Ce basculement dans l'appellation et dans le choix des termes employés, que nous avons observé à différents niveaux (l'habitation, le quartier ou les voies de circulation) montre bien les représentations successives véhiculées par ces termes : ils apparaissent porteurs de sens, et la

variation langagière indique une variation du sens. *Ḥūš* et *dâr* ne sont pas des synonymes, pas plus que *médina* est une traduction de *madîna*. Ils ne désignent pas les mêmes entités typologiques. L'emploi sélectif de chacun de ces termes laisse donc suggérer que *ḥūš* et *dâr* correspondent chacun à des conditions d'occupations spécifiques, au même titre que l'usage des voies de circulation.

B. L'ENVERGURE DE LA MAISONNÉE : VARIATIONS ET DYNAMIQUES

B.1 Les lieux de rencontre des jeunes gens

L'espace extérieur à l'espace domestique reste fortement masculin. Les femmes ne le fréquentent que pour se rendre d'un endroit à un autre, en des sorties plus ou moins furtives, rarement prolongées, jamais ostentatoires. Les femmes ne fréquentent pas les lieux publics, type cafés : elles descendent même du trottoir (voire changent de trottoir) pour ne pas avoir à passer entre les tables où sont attablés exclusivement des hommes.

À l'exception des cafés ouvrant sur la grande place de Tozeur, où viennent se rafraîchir les touristes étrangers, nous avons pu observer qu'il n'existe pas « une population tozeri », indistincte. Suivant leur quartier d'appartenance, les gens de Tozeur ne fréquentent pas les mêmes cafés, ni les mêmes lieux festifs. La clientèle des cafés, par exemple, est encore très spécifique. Ainsi le café jouxtant le restaurant Chems (av. Aboul' Kacem Chebbi) a pour principale clientèle les personnes originaires de Zebda et des villages oasiens, le café Ben Othman (ouvrant sur la place du marché, mais à l'écart des flux touristiques) accueille ceux d'El Hawadef (d'où est originaire le propriétaire gérant), le café de la Jeunesse – *Al-šabâb* (à côté du siège de la municipalité) les jeunes de Zebda, celui de Bab El Hawa reste le lieu privilégié des habitants de Guitna et des vieux de Rass Edhraâ alors que les jeunes de Rass Edhraâ fréquentent le « Café de Tunis » (carrefour Route d'El Hamma / route de Deggache, face à la mosquée Sidi Lakhdhar). Il s'agit là certes de populations majoritaires, de lieux privilégiés. Les jeunes et lycéens ont plus de facilité à fréquenter des cafés autres que ceux où ils se retrouvent habituellement entre jeunes de quartier. Ces cafés servent tous les mêmes boissons : café filtre, express (avec ou sans lait), thé rouge et thé vert, jus d'orange et deux – trois *gazûz* (Boga®, Coca cola®, Fanta®...), avec la possibilité de fumer une chicha.

B.1.a. D'un espace public masculin à des lieux mixtes

Un café de Tozeur fait exception à cette fréquentation segmentaire : le « Café des Champs Elysées », ouvert en 1998 au dessus d'une grande surface commerciale, sur la route de Nefta. Tous les jeunes de Tozeur y vont, quelque soit leur quartier de résidence. On y voit quelques groupes mixtes et des couples. Ce café est situé dans un lieu relativement récent dans l'histoire urbaine de Tozeur, car lié aux opérations d'aménagement de la route de Nefta, des travaux initiés avec le PAU de 1977, exécutés à la fin des années 1980. Il n'est pas rattaché à un quartier précis, un cimetière le

sépare de Zebda. C'est un lieu à la mode, où il est possible de consommer sous des néons colorés glaces et sorbets, jus de fruits et un large éventail de boissons gazeuses, c'est-à-dire une carte variée, très proche de celle des hôtels de touristes (toutefois sans alcool). Ces deux raisons (absence de rattachement à une population géographiquement et patrilinéairement définie et connotations touristiques) ont permis cette double exception dans l'usage et la présence de jeunes femmes non mariées, inédite dans l'histoire contemporaine de Tozeur.

D'autres lieux mixtes se sont multipliés depuis 1998, avec ces deux mêmes critères. Évoquons ce tronçon de route (ill. 208 : trait plein) desservant tous les hôtels touristiques, entre le musée Dar Chraïet et le dernier hôtel construit sur le haut de la colline, tronçon que les jeunes « ayant affaire (business) avec le touriste – *baznâsa* » ont appelé le « boulevard de corniche – *kurnîš* » avec un certain humour. Ils vont y déambuler le soir, espérant quelques affaires avec les touristes. Cette portion de voirie, longue d'environ un



Ill. 208: la corniche – *kurnîš* de Tozeur (cliché : GoogleEarth 2010)

kilomètre, dans le prolongement de l'avenue Aboul' Kaceml Chebbi (trait pointillé), a été aménagée en même temps que la zone touristique, au début des années 1980. Ce tronçon surplombe les sources de l'oued, *ras al-ain*, et tous se sont très vite appropriés l'appellation touristique du lieu, le « Belvédère – *al-balvidîr* », un mot apparu dans les premiers guides touristiques des années 1980, peu après les premiers hôtels de la zone touristique définie par le PAU de 1977⁴⁸. Il semblerait que les gens de Chabbiyya venaient autrefois sur ce promontoire surplombant les sources, pour profiter de la fraîcheur relative de l'air. La fréquentation de cet espace avait fortement baissé au cours des décennies 1980-1990, suite à la construction des premiers hôtels. D'une façon générale, la population de Tozeur voyait d'un mauvais œil le mélange entre Tozeri et touristes étrangers (tenues vestimentaires légères, mœurs sexuelles « faciles » perturbant l'éducation des jeunes Jéridi...). Longtemps, les jeunes guides touristiques – *baznâssa* ont été originaires de Rass Edhraâ, et non des quartiers anciens⁴⁹. En 1997-1978, la municipalité de Tozeur procède à des réaménagements qualitatifs de ce tronçon, dans le cadre du programme d'aménagement touristique : aménagements de trottoirs, pose de candélabres et de bancs publics, plantations d'arbustes et de palmiers. Ce réaménagement a autorisé de nouvelles pratiques de l'espace urbain public : cette même année quelques Tozeri sont venus se promener sur la « corniche – *kurnîš* » en couple ou par familles entières, à la différence de toutes les autres voies de Tozeur où la fréquentation masculine reste la norme sociale. Au cours de l'année suivante, sur initiative privée, quelques cafés et lieux de restauration légère ouvrent, pour tirer profit des flux piétons essentiellement touristiques (sur les

48. Les deux premiers hôtels de tourisme (l'hôtel Continental et l'hôtel Jérid) ont été construits à la fin des années 1960, suite au percement de l'avenue Aboul'Kacem Chebbi. COMBES G. parle d'un « mamelon [d'où] le touriste jouit d'une vue merveilleuse », pour évoquer la distance qui existe avec le « village de Chabbiyya », *Tozeur et le Djérid...*, 1928, p. 37. Le terme « Belvédère » est employé dans le Guide du Routard de 1992.

49. La majorité des calèches proviennent de Rass Edhraâ, comme je l'ai encore constaté en 2000.

placettes d'où partent des excursions vers l'oasis ou le Désert), mais ils sont également fréquentés par ces quelques jeunes couples ou ces familles rencontrées sur le *balvidir*, venus prendre quelques rafraîchissements non alcoolisés et boissons gazeuses pour les enfants.

L'attrait de cette portion d'espace public tient à plusieurs faits. D'une part, elle est relativement anonyme et sécurisée. Longeant des clôtures d'hôtels, elle est hors de zones d'appropriation attestée ou potentielles d'habitations mitoyennes, donc hors du champ de référence patrilinéaire. D'autre part, elle est sécurisée, par l'attention policière continue dont bénéficie le contexte hôtelier en Tunisie d'une façon générale et à Tozeur en particulier, surveillée par des policiers (souvent en civils) qui ne sont pas originaires de la ville et donc interviennent peu dans les histoires familiales locales. Enfin, la densité de fréquentation est telle que les couples peuvent faire semblant de ne pas se reconnaître lorsqu'ils se croisent, restant ainsi complices d'un même silence, aidés en cela par la pénombre (les bancs ne sont pas directement sous les feux des candélabres). Pour les couples non mariés, ou des femmes accompagnées de leurs enfants, il est donc possible de s'y promener à la recherche d'un peu de fraîcheur, du moins à certaines heures : de la fin d'après-midi au début de soirée.

Il s'agit là d'une nouvelle pratique de l'espace urbain, sans équivalent ailleurs dans le Jérid. C'est un sujet de discussion dans les cafés : les hommes évoquent autant l'aménagement réalisé par une critique positive (« le maire fait beaucoup pour notre ville »), que cette nouvelle destination familiale potentielle. Ni la corbeille de Nefta, ni les aménagements touristiques réalisés dans les oasis de montagne ne bénéficient d'un tel engouement de la part des populations locales. Est-ce pour autant une « pratique mixte », comme l'avance N. Puig⁵⁰ ? Certes, « certains comportements (proscrits dans la ville même) peuvent s'y exprimer », comme les déambulations de jeunes fiancés, ou les sorties de jeunes couples. Mais ces pratiques ont déjà émergé en d'autres portions de l'espace urbain, dans ces jardins aménagés dans les palmeraies ou à l'étage de certains cafés qui bénéficient d'une entrée dissimulée aux regards. Il ne s'agit pas, comme le suggère N. Puig, d'une « forme particulière d'usage de l'espace commune au monde méditerranéen », qui prendrait sa source au « maintien après l'époque française d'un *paseo* seulement masculin et emprunt d'une gravité processionnelle », dénaturant et détournant au passage l'observation de J. Berque faite à Mazouna, un contexte social et urbain totalement différent⁵¹. Tozeur n'a connu de l'époque française que quelques militaires et contrôleurs civils, quelques instituteurs et jeunes médecins, rarement venus en famille. Ce qui émerge à travers la fréquentation de cette *kurniš*, c'est une rupture dans la

50. PUIG N., *Bédouins sédentarisés...*, 2004, p. 233.

51. BERQUE J., « Retour à Mazouna », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations* vol. 27 n° 1, 1972, pp. 150-157. Citation complète : « Se moderniser, pour un peuple, c'est réallumer le combat de l'antique et du neuf. Dans ce télescopage des temps, le temps colonial lui-même ne se laisse pas oublier. On le reconnaît ici à mille signes : non seulement à la survivance d'un langage mixte, mais à beaucoup d'attitudes et sans doutes d'idées. Ici, en tout cas, vers la fin de l'après-midi, se maintenait le *paseo* des jeunes, allègre et nonchalant comme en Espagne ou dans notre Midi. Un *paseo*, toutefois, auquel manquent encore les jeunes filles, et qu'empeint une sorte de gravité processionnelle, contrastant fort avec la verve néo-latine des promeneurs d'il y a dix ans » (p. 151).

fréquentation des espaces publics, commencée par le plus anonyme d'entre eux, celui qui n'est pas chargé d'une mémoire collective mais qui bénéficie d'une forme de contrôle social et d'une stabilité d'une autre nature que ceux en vigueur dans les rues des quartiers anciens. Si cette fréquentation mixte ne se produit pas dans les *šâri*-s et *zanga*-s des quartiers anciens, c'est qu'elles sont encore contrôlées par des familles qui ne tolèrent ni l'irruption de personnes « étrangères à la rue » (qu'elles soient en couple, fiancées ou non), ni les manifestations étrangères aux normes sociales. Question pratique, notons qu'il n'y a, à ce jour, pas de bancs publics installés dans les *šâri*-s et *zanga*-s... mais que durant les fins d'après-midi, à Bled El Hadhar, les vieilles femmes se regroupent entre elles, assises en cercle sur des petits tapis de chiffons posés sur le sable, dans une *wašâ*, un élargissement dans les ruelles du quartier. Les jeunes femmes ne sont pas admises, elles sont à l'intérieur des *sgîfa*-s ou sur les toits terrasses des maisons. C'est là une pratique qui a de grandes similitudes avec la *gâda*, cette assemblée exclusivement masculine et âgée, fréquente dans les villages oasiens et les zones Rakârka, mais jamais observée dans les sites urbains denses. Le point commun de ces assemblées sexuées, *wašâ*-s féminines et *gâda*-s masculines, est qu'elles se tiennent dans des rues peu passantes, une *zanga* à Bled El Hadhar.

D'autres lieux sont manifestes des changements de pratiques, de fréquentation et de public. J'ai observé en quelques années la multiplication de « jardins aménagés », le long de la route qui dessert l'oasis. Avant 1998, toutes les parcelles de l'oasis étaient à vocation agricole exclusivement. Il n'existait aucun jardin de ce type à Tozeur ou dans le Jérid : en 2000, je dénombre plus de cinq jardins transformés, sans compter les installations en cours. Jusqu'alors, la seule parcelle aménagée dans l'oasis n'ayant pas vocation agricole était le Zoo du Paradis, créé dans les années 1970 et cité depuis dans tous les guides touristiques. Ce zoo reste difficilement accessible de Tozeur sans moyen de locomotion : il est situé après le village oasien de Bou Liffa (soit à 4,5 km de la place du marché de Tozeur), sur des terres salines, à la limite sud-ouest des zones cultivables. Ces « jardins » sont toujours aménagés sur des parcelles agricoles de la vieille palmeraie, c'est-à-dire à proximité immédiate du centre de Tozeur, au départ des routes goudronnées desservant l'oasis. Ce sont des parcelles encore cultivées : les palmiers sont maintenus et fertilisés, les carrés d'irrigation sont plantés de légumes et autres récoltes saisonnières. Le gestionnaire de l'un des espaces explique que l'aménagement paysager est pensé de telle sorte que le « jardin reste authentique » : « c'est comme les autres parcelles dans la palmeraie ». Sa principale innovation réside dans la création d'une petite structure maçonnée alimentée en électricité et en eau potable (où il est possible de préparer du thé et du café (machines expresso le plus souvent, mais aussi des « cafés turcs »), de rafraîchir des *gazûz* dans de grands réfrigérateurs, avec des sanitaires aménagés à l'arrière de cette structure, devant une plate-forme en sable soigneusement ratissé.

Le premier de ces jardins aménagés a initialement été créé pour les touristes étrangers, comme l'a indiqué son propriétaire⁵². Son objectif était de proposer une halte dans la palmeraie, avec un service d'accueil en plus. Le site a été aménagé pour être conforme à la vision occidentale de « l'oasis » et de la « palmeraie », celle d'un lieu paradisiaque et hédoniste offert à l'homme pour son repos. Durant les après-midis, les tables sont espacées, disposées à l'ombre des palmiers, cachées par un bosquet de jasmin. Les calèches affrêtées par les touristes s'y arrêtent facilement, les autocars de certains tour-opérateurs également. Ce jardin a été rapidement connu des touristes tunisiens, qui ne fréquentent pas en famille les cafés du centre ville (à clientèle exclusivement masculine) et dorment dans des pensions de famille sans espaces d'agrément (seuls les grands hôtels de tourisme disposent de jardins plantés et d'aménagements paysagers). Le soir, ces structures sont investies exclusivement par des jeunes hommes de Tozeur, en lieu et place des cafés de la ville. Ils s'y rendent pour la fraîcheur de l'air. Mais, au cours de l'après midi, ces structures sont investies par des couples informels. Les jeunes femmes acceptent de venir dans ces « jardins aménagés », pour des rencontres calmes et discrètes qui ne sont pas forcément un prélude aux fiançailles ou au mariage. Elles savent que personne ne les reconnaîtra – ou plutôt que leur présence en ce lieu sera passée sous silence par les autres couples qui sont dans la même situation.

Discutant de ces « jardins aménagés » avec Najla (jeune femme originaire de Jhim, étudiante à Tunis en géographie) et son père [P Jhim H1], nous avons eu trois discours. Pour le père, ces jardins font baisser le rendement de la parcelle agricole, ils ne sont « pas une bonne chose ». Le père évacue directement l'intérêt des nouvelles pratiques relationnelles autorisées par ces jardins, bien différentes de celles que lui-même a l'habitude de pratiquer (l'oasis étant un très fort espace de sociabilité masculine). Najla, qui vit à longueur d'année dans un foyer pour étudiantes à Tunis, dit devant son père ne pas vouloir y aller car ce n'est pas un endroit fréquentable par une jeune fille non mariée, non fiancée. Puis, alors que nous rendions ensemble visite à une famille de Jhim, elle m'a avoué sur le chemin qu'elle aurait dû y aller depuis son retour à Tunis pour rencontrer « ses amis » et anciens camarades de lycée, mais qu'elle ne s'y presse pas, par contrainte sociale. Elle nuance les propos catégoriques tenus devant son père, et admet que ces nouveaux lieux lui permettent de vivre une vie relationnelle et sociale similaire à celle qu'elle vit à Tunis.

Ces quelques exemples de « cafés mixtes » et de « jardins aménagés » apparaissent révélateurs de nouvelles pratiques de sociabilité. Ces lieux de rencontre influent sur la formation du couple, d'une famille à court ou moyen terme, par les temps de rencontre et de discussions que s'autorisent de plus en plus les jeunes adultes. Sommes-nous ici dans « l'affirmation du sentiment amoureux et à la recherche du bonheur [...], processus qui aboutit à l'affirmation de la vie privée de chaque individu »⁵³, comme le suggère D. Mahfoudh-Draoui ? Il est encore trop tôt pour le dire, le

52. Propriétaire du Jardin *El-Bostân* (litt. le jardin), sis entre Bled El Hadhar et Abbès, à environ 3 km de l'Avenue Bourguiba, ouvert en 1998.

53. MAHFOUDH-DRAOUI D., « Traditionalisme et modernisme conjugal dans la famille tunisienne », 1994, p. 82

phénomène est encore trop récent et paraît réservé à quelques élites qui ont pu mener une scolarité longue. À Tozeur, seule l'école et les contraintes de la scolarité justifient encore que la jeune fille sorte de chez elle sans être accompagnée par une aînée. Cependant, ce processus questionne les priorités de l'institution familiale, et le nouveau rôle joué par le sentiment amoureux. Alors que l'âge moyen au premier mariage augmente de plus en plus, pour les hommes comme pour les femmes, la fréquentation de ces jardins permet d'envisager que de plus en plus de jeunes couples prennent tout au moins le temps de se connaître avant le mariage, à défaut de pouvoir se choisir. Cela traduit un nouveau mode des relations conjugales et familiales, avec les réticences et les limites évoquées par Najla et son père. Notons la coïncidence entre l'autonomisation du couple (famille restreinte) et celle dans le choix affiché du conjoint. Nous sommes loin des modalités d'un mariage arrangé.

B.2 Effets générationnels

Au cours des entretiens, j'ai été surpris du faible nombre d'aïeux cités par les personnes enquêtées, comparativement au nombre important de frères et sœurs d'ego et au petit nombre d'enfants actuels. Dans la majeure partie des cas, ego évoque un grand-père (souvent décédé), cite un oncle paternel, rarement deux (quasiment jamais de tantes), trois ou quatre frères (exceptionnellement ses sœurs mariées), et a deux ou trois enfants (garçons et filles confondus). Trois, voire quatre générations se côtoient dans le quotidien. Tous n'habitent pas ensemble. Ce constat rejoint les informations statistiques globales disponibles sur Tozeur (voir chapitre XI-C), mais les données collectées à l'échelle de l'habitation au cours des entretiens et des relevés apportent une autre information capitale : le nombre des membres d'une même lignée générationnelle varie fortement entre 1940 et 2000.

Mettant en parallèle les différentes restitutions monographiques, j'observe également la création de très nombreuses habitations, l'augmentation du nombre de personnes résidentes au sein de la même maison et du nombre de pièces, puis une stabilisation et un retour à la baisse du nombre de personnes composant la maisonnée. Elles font état de la hausse du nombre de personnes puis de nouveaux couples (et de leur descendance) au sein de la maisonnée, corrélée à la création nécessaire d'espaces au sein de l'habitation pour abriter ces nouveaux couples – tout au moins ceux des enfants mâles. Les *dâr*-s sont plus fortement peuplées en 1975 qu'elles ne l'étaient au début de ce siècle et dans les années 1940, mais moins qu'en 1999. Sur la maisonnée, cela se traduit par une forte variation du nombre de personnes présentes, et par une densité en augmentation constante en pièces d'habitation – *dâr*. Sur la même emprise, dans les années 1960-1975, les *hûš*-s regroupent plus de *dâr*-s, ou sont morcelés en de plus petites unités. Tout au long de la période d'enquête, j'observe morcellements et divisions d'emprises d'une part et, d'autre part, densifications d'emprises par constructions nouvelles dans les cours. Il faut joindre à ce constat les nouvelles extensions urbaines périphériques aux quartiers anciens (hors phénomène de sédentarisation d'anciens semi-

nomades). Ces trois phénomènes (morcellement, densification horizontale et verticale, extensions urbaines) ne sont pas récents, comme nous le montre l'examen des habitations abandonnées dans les années 1980⁵⁴. C'est leur ampleur qui semble sans précédent.

Observons la répartition des nouvelles constructions sur le site de Tozeur, au cours de la période 1948 à 1994. Étudiant les couvertures aériennes de 1948, 1975, 1981 et 1994, j'ai localisé les logements visibles sur chaque photographie : un point représente approximativement une cour dans les quartiers anciens et une construction isolée dans le cas des lotissements, les zones d'habitat en accession sociale étant en hachuré.

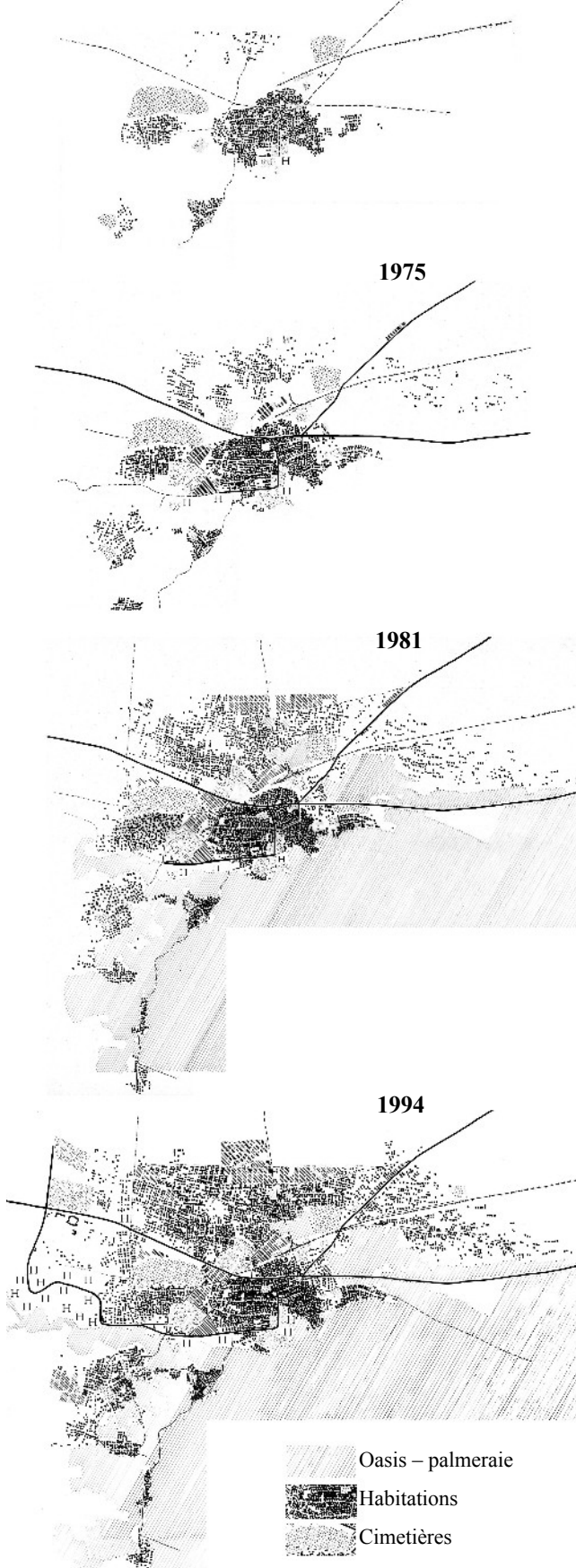
Ces cartes successives indiquent bien l'inflation de la demande en logement au cours de la période 1975-1990 (incluant le pic de 1980), induite par la création de nouveaux ménages, pour rester dans le registre statistique. Leur examen permet de quantifier l'accroissement de la surface urbanisée et de localiser les principaux lieux d'extension urbaine. Pour les parties nord et est de Tozeur (quartiers de Rass Edhraâ et de Helba), la densité croissante des points montre bien toutes les nouvelles constructions liées au processus de sédentarisation des semi-nomades entre 1975 et 1981. Nous y retrouvons également toutes les opérations SNIT, bien visibles sur la carte de 1981 en périphérie nord de Tozeur et dans les interstices entre Zebda et Chabbiyya, et les lotissements au nord-ouest (des points bien alignés). En 1994, les extensions urbaines spontanées sont limitées à Helba (quoiqu'en deçà d'une certaine limite du côté est) et à Sahraoui – Chtawa – Jhim Jadîda au sud-ouest. Toutes les nouvelles implantations résultent de programmes d'accession SNIT ou de lotissements municipaux.

En procédant par soustraction des points entre cartes successives, nous pouvons également localiser les constructions édifiées entre 1948 et 1975, puis entre 1975 et 1981, enfin entre 1981 et 1994. La soustraction des points de la carte « 1948 » à la carte « 1975 » est égale à la carte « 1948/1975 ». Ces cartes confirment, bien sûr, les extensions urbaines des quartiers spontanés. Mais ces cartes mettent au jour le phénomène de densification des quartiers anciens par la création de nouvelles cours – ce qui suggère de nouvelles habitations. Bien que d'importance moindre par rapport à celui des extensions périphériques, ce phénomène ne peut être négligé. Il indique une nouvelle approche de l'habitation, dont les dimensions changent par morcellement, suite à la création de nouvelles cours.

Morcellement des emprises et extensions urbaines sont bien liés, dans le temps et au cours de notre période d'enquête. Les deux phénomènes se produisent de façon simultanée. Ils portent, comme l'ont démontré nos entretiens, sur des mêmes familles. Ils posent la question d'une « sensibilité à la densité » de l'occupation d'une habitation. Quel couple reste habiter dans la maison patriarcale, et sous quelles conditions ?

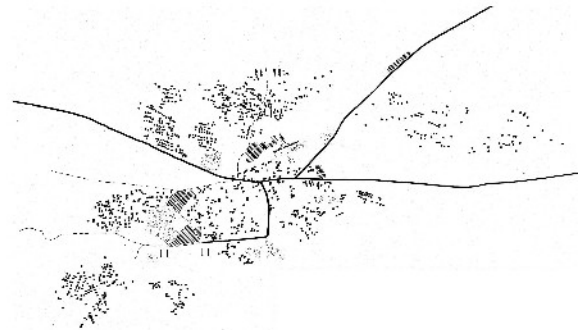
54. Voir l'assemblage des plans techniques de Zebda H3 à Zebda H8 en annexe VI *Relevés architecturaux*.

Localisation des habitations en : 1948



Localisation des constructions additionnelles :

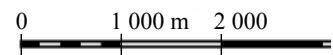
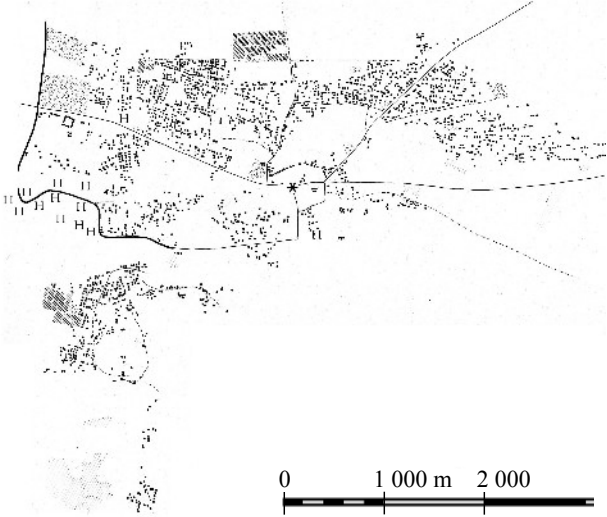
Période 1948 / 1975



Période 1975 / 1981



Période 1981 / 1994



- | | |
|--|-----------------------------|
| | Équipements |
| | Logements SNIT |
| | Routes, pistes, voie ferrée |

III. 209: cartes de localisations des habitations à Tozeur en 1948, 1975, 1981 et 1994, avec localisation des constructions additionnelles sur les périodes 1948-1975, 1975-1981 et 1981-1994 (fonds de plans OTC)

Je fais le même constat que du Paty de Clam, à plus d'un siècle d'intervalle : tout couple doit disposer de sa propre habitation (ou pièce d'habitation – *dâr*), c'est une condition préalable au mariage. L'accroissement démographique constaté à partir des années 1955⁵⁵ engendre mécaniquement un besoin à la hausse du nombre de pièces habitables – *dâr* une génération plus tard, soit à partir de 1975. Tout mariage n'implique pas nécessairement une *nouvelle construction*, mais il implique *a minima* la réhabilitation complète de la *dâr* existante destinée à accueillir la future mariée. J'ai relevé des *dâr*-s construites « il y a plusieurs siècles » et toujours habitées : c'est bien que celles-ci sont réhabilitées au décès de leurs occupants, et servent ensuite à accueillir un nouveau couple marié. C'est la première interprétation des propos de du Paty de Clam lorsqu'il évoque les conditions d'édification d'une *dâr*⁵⁶. C'est probablement ainsi qu'il faut comprendre les affirmations du fils à Hawadef H7 : « mon père a tout reconstruit ».

Dans le même temps, l'allongement de la durée de vie⁵⁷ implique de nouvelles superpositions générationnelles, un phénomène inconnu jusqu'aux années 1970 : dans la même cour se mettent à cohabiter plusieurs générations successives, et non plus deux générations maximum comme au début du siècle. Or, la coutume est encore vivante : un couple conserve l'usage de la *dâr* dans laquelle il s'est mariée jusqu'au décès du dernier conjoint vivant. L'allongement de la durée de vie a rendu impossible le maintien du précédent taux de rotation⁵⁸ des usagers d'une *dâr*, par simple allongement de la durée d'occupation. La rotation des stocks *pièces d'habitation* est considérablement diminuée, ce qui engendre un besoin à la hausse du nombre de pièce d'habitation, afin de satisfaire aux conditions sociales « une *dâr* disponible pour chaque nouveau mariage ». C'est la première étape que je relève dans bon nombre de monographies : une densification de l'habitation parentale résultant de constructions de pièces additionnelles.

Toujours dans le même temps, le niveau de tolérance à la densité d'occupation varie fortement. Les propos de la mère de Hawadef H2 le rendent bien, lorsqu'elle dit « qu'avant, on acceptait de vivre ensemble [plusieurs familles conjugales, plus ou moins apparentés : « avec des cousins »], sans se disputer. On faisait tout dans la même pièce : manger, tisser... Maintenant, ce n'est plus vrai, il faut une pièce pour chaque chose ». Implicitement, le « on » n'accepte plus de « vivre ensemble », de mélanger et de partager certaines pratiques. Cela peut être compris comme une nouvelle formulation de la famille, recentrée non plus sur des liens patrilinéaires, mais sur ses

55. Voir la section XI-C § *Quelques indications démographiques et statistiques*

56. Du PATY de CLAM : « les chambres sont *construites* en fonction des besoins, lors d'un mariage par exemple », « Étude sur le Djérid », 1893, p. 307.

57. Voir chapitre XI-C.2 *Quelques indications démographiques et statistiques* ; la durée de vie passe de 38 ans en 1945 à 73 ans en 2000.

58. En économie, le taux de rotation mesure le temps de séjour d'un article dans un stock, et l'habitation est un stock (le flux étant les opérations de construction / démolition / réaffectation). Ce taux mesure la fluidité dans la durée d'occupation des logements, en indiquant la durée moyenne passée par un couple dans tel logement durablement occupé. Cette définition diffère de celle utilisée dans le sens courant (organismes statistiques ou bailleurs sociaux), lorsqu'ils cherchent à appréhender la vitesse de circulation des locataires au sein d'un parc de logements (« nombre de logements permanents ayant changé d'occupants rapporté au nombre de logements permanents »).

liens conjugaux. Une observation est récurrente dans l'immense majorité des relevés : l'entité familiale habitant une entité spatiale est de plus en plus le couple avec ses enfants, éventuellement une personne à charge. C'est devenu en quelques décennies une norme sociale admise et acceptée. Pour être comprise en tant que telle par l'environnement mitoyen, cette entité autonome se doit de disposer d'un accès indépendant sur voie publique : elle procède donc à un morcellement de l'habitation-mère. C'est ce qu'ont fait les habitants de Zebda H1 en 1979, de Rass Ehdra H3... Mais ce processus ne peut être mené indéfiniment. Il dépend de l'emprise initiale de l'habitation paternelle, il touche à son terme lorsque les surfaces à diviser ne permettent plus l'aménagement d'une nouvelle habitation sur une superficie égale à une centaine de mètres carré. Lorsque les morcellements n'ont plus été possibles, car les emprises des habitations étaient arrivées en-deçà de ce seuil de surface, c'est un autre choix qui a été fait dans les compositions de la maisonnée, et un choix qui traduit tout autant le faible niveau élevé de cohabitation désormais toléré. Ce choix est celui d'une délocalisation, d'une implantation néolocale du nouveau couple.

Toutes ces étapes et phénomènes sont résumés avec clarté par le père de Mazghouna H1, Si Mohamed, lorsqu'il réalise un « studio » en 1992 empiétant sur la surface de la cour de son *hûš*. Le « studio » (env. 10,50 × 8,80 m) n'a pas de cour à ciel ouvert, car la superficie déjà réduite de son *hûš* ne le permettait pas, il n'aurait pas eu les surfaces nécessaires pour ses propres pièces. Il poursuit : « les enfants doivent partir, habiter ailleurs, même les garçons. Un jour, ce *hûš* sera peut-être partagé, mais pas maintenant, beaucoup plus tard ». Et entretemps, il le sait, ses enfant mâles seront mariés, implantés, chacun avec son habitation et lui continuera à habiter son *hûš*, jusqu'à son décès. C'est une façon de différer un éventuel morcellement.

C. VARIATIONS TYPOLOGIQUES ET ÉVOLUTION DES USAGES

Nous avons vu précédemment différents termes désignant l'habitation, et une évolution de ces termes. De quels objets architecturaux et typologiques sont-ils le nom ?

C.1 Morcellements des habitations et dimensions de la cour

Comme nous pouvons le constater par les relevés, la majeure partie des habitations visitées comporte une cour à ciel ouvert, ou du moins un espace non couvert sur lequel ouvrent les pièces d'habitation. Pour autant, considérer cette typologie comme une caractéristique, c'est consacrer une tautologie issue d'une constance supposée au cours des siècles passés d'un certain type d'habitat (et de ses variations régionales), celui de la « maison à cour arabo-musulmane » prétendument inspirée de la demeure du Prophète à Médine. Malgré la diversité des types et typologies décelables sur les plans urbains d'une cité populaire tunisienne ou d'un village marocain qu'ils étudient, certains auteurs maintiennent que « tous les édifices religieux, commerciaux et résidentiels s'organisent

autour d'une cour intérieure sur laquelle s'ordonne la composition des façades. [...] Grande cour des mosquées ou petite cour des maisons populaires, la cour est l'espace central de tout édifice arabo-musulman au Maghreb. Sa présence systématique caractérise fondamentalement l'architecture traditionnelle maghrébine, et lui donne sa signification culturelle »⁵⁹. D'autres analyses proposent une inversion causale : « la demeure de Mohammed à Médine allait devenir l'archétype des mosquées sans qu'il l'ait voulu, d'ailleurs, simplement parce que la vie du Prophète allait servir de *modèle* aux musulmans [même si celui-ci a pensé cette construction] en terme de domicile et non de mosquée » laissant à l'ensemble de la cour le rôle d'une salle commune⁶⁰. Des deux analyses, il reste cette collusion entre architectures et religieux autour d'une cour intérieure. Certes, comme nous le rappelle A. Moussaoui⁶¹, « il est couramment admis en sociologie urbaine que la mosquée ordonne l'espace », urbain s'entend, et de nos jours encore. Maintenir cette référence à un Islam organisateur dans l'analyse architecturale domestique, c'est oublier les nouvelles dispositions architecturales et localisations dans l'espace urbain que prennent ces nouvelles mosquées populaires, mais aussi l'immense variété de ces mêmes mosquées⁶² au cours des siècles. Mais surtout, comme nous le démontre magistralement la lecture de M. Maïzia de certaines analyses urbaines⁶³, c'est omettre la « supercherie de l'application des tracés régulateurs » dans cette recherche de régularité dans les tissus vernaculaires visant à démontrer l'existence d'un ordre morphologique supérieur : un ordre social produisant un objet théorique abstrait préexistant à l'objet réel. Ce ne sont là « qu'arguments au service d'une doctrine », répond pour sa part D. Le Couedic dans une critique similaire sur les « typologies néo-bretonnes » construites par l'administration française dans les années 1950 pour légitimer certaines spécifications de cahiers des charges⁶⁴. De quelle doctrine s'agit-il, et pour quel(s) usage(s) ?

Bien loin de ces préoccupations savantes et orientalistes, le rédacteur tunisien du rapport de présentation du PAU 1990 ne traite pas la cour comme un centre. À ces yeux, « il est intéressant de remarquer qu'il ne s'agit pas seulement d'habitations rapprochées les unes des autres, mais on trouve des logements groupés autour de cours, avec une organisation de passages complexes, quelques premiers étages et une entrée commune partagée par des arcades »⁶⁵.

59. SANTELLI S. et TOURNET. B. prennent l'exemple du quartier Mellassine à Tunis et de Douar Hajja à Rabat, « Evolution et ambiguïté de la maison arabe contemporaine », 1987, p. 48. Des conclusions similaires ont été avancées sur les faubourgs nord de Tunis et sur Mahdia par S. Santelli et B. Huet.

60. PAPADOPOULO A., *L'Islam et l'art musulman*, 1976, p. 219-220.

61. MOUSSAOUI A., « La mosquée en Algérie : religion, politique et ordres urbains », *Urbanités arabes*, 1998, p. 258.

62. Voir par exemple le corpus des mosquées de Jerba, recensées par Riadh El MRABET, montrant une gamme de monuments, du simple édifice troglodyte à l'édifice élaboré avec ses dépendances, madarsa, fours, greniers... ibadites mais aussi malikites, dont certains contredisent par leur ancienneté l'hypothèse de R. Brunschwig sur l'apparition de certaines typologies en Orient et leur transfert progressif d'est en ouest : EL MRABET R., *Inventaire des mosquées de Jerba* (مدرسة مساجد جربة), Tunis : INP, 2002, 621 p. Voir également l'éventail des types d'édifices religieux relevés par A. Papadopoulo pour l'ensemble du monde musulman, depuis son avènement, *L'Islam et l'art musulman, op-cit.*

63. MAÏZIA M., « Tracés réguliers, tracés régulateurs », *Urbanités arabes*, 1998, p. 389.

64. LE COUEDIC D., « Le caporalisme architectural, ou la typologie à la merci du scientisme », 1989.

65. PAU 1990, rapport de présentation, p. 6.

C.1.a. Évolution des cours

Je relève une cour dans la plupart des habitations visitées : une cour plus ou moins grande, plus ou moins régulière, plus ou moins bâtie sur son périmètre, plus ou moins partagée entre les membres de la maisonnée... Ces cours sont-elles comparables entre elles ? Comparons leurs caractéristiques techniques, puis leurs usages.

Les dimensions des cours relevées sont toutes différentes entre elles. Certaines ne sont qu'un petit carré de cinq par six mètres environ [Hawadef H7, Zebda H1, Zebda H5, Zebda H7...]. D'autres sont un grand carré de 10 à 12 m de côté [Hawadef H10]. D'autres encore sont longues et étroites [Chtawa H2, Hawadef H8 & H12, Zebda H8...]. Mais d'autres cours intérieures peuvent être de dimensions encore plus vastes [Bled Hadhar H1 : 15 × 15 m, Jhim H6 : 30 × 13 m, Zebda H4 : 15 × 15 m], alors que d'autres paraissent être des résidus suite à des constructions mitoyennes récentes [Bled Hadhar H7, Rass Edhraâ H4a]... Sur le même site et sur des maisons conçues par la même famille, certaines cours sont traitées en jardin d'agrément et ouvrent délibérément sur la rue [Bled Hadhar H6] alors que d'autres correspondent à un patio invisible de la rue et clos sur les quatre côtés [Bled El Hadhar H4]. Elles peuvent être construites sur un, deux, trois ou quatre côtés. Les cours peuvent également être multiples [Zebda H6], ou fractionnées [Jhim H5, Rass Edhraâ H3]. Nous sommes face à une multitude de morphologies possible, qui n'ont en commun que d'être un espace à ciel ouvert sur lequel s'ouvrent quelques unes des pièces de l'habitation. Nous aborderons, au chapitre suivant, l'évolution d'usage de cette cour, pour vérifier si ces variations de dimensions modifient substantiellement les pratiques quotidiennes des maisonnées, et voir les différences éventuelles de fonctionnement de l'habitation à travers les exemples relevés.

Par ailleurs, j'ai pu noter également qu'une grande partie des habitations des quartiers récents ne disposait par de cour. Il s'agit des « villas », découlant d'un modèle typologique, précisons-le, très récent dans l'histoire de l'habitat à Tozeur. Dans la majeure partie des cas, il s'agit d'une contrainte née d'une réglementation définissant les formes d'occupation des sols (PAU). Cependant, ce modèle typologique paraît avoir essaimé dans les autres quartiers, en particulier dans les zones d'établissement spontané récent, telle que l'habitation de Wahid à Rass Edhraâ H3. Ce nouveau modèle d'habitat fait appel à d'autres références que celles véhiculées par le *hûš tozeri*, comme nous le verrons au chapitre XV.

D'autres exemples d'habitations « sans cour », bien que peu courants et encore atypique, méritent d'être signalés. Un parallèle peut être établi entre les relevés Abbès H1 et Tebabsa H2 : dans les deux cas la totalité de l'emprise de la parcelle au sol est construite, sans ouverture sur l'extérieur (procurant éclairage naturel, aération – ventilation...) autre que la porte d'entrée et son *vasistas* en partie supérieure. Les motifs avancés par les occupants font état de fortes contraintes foncières : la taille de la parcelle est insuffisante (taille relevée : environ 8 × 14 m, soit 110 m²). Un

autre exemple d'habitation « sans cour » porte sur les deux appartements en projets : celui attribué au fils aîné de Zebda H1-2 et celui que le fils cadet Salem envisage *au-dessus* du local commercial à Rass Edhraâ [Rass Edhraâ H3]. Ces deux surélévations seront édifiées sur une propriété foncière appartenant à la famille, que le père d'ego destine à l'établissement de l'un des fils, « pour son mariage ».



Ill. 210: linge étendu dans la rue, Guitna, 1999

Pourtant, elles se différencient fondamentalement des pièces en étage – *'alî-s* relevés dans les maisons d'autrefois : il ne s'agit pas d'une (ou plusieurs) pièce(s) accessible(s) à partir de la cour et dépendante(s) des commodités apportées par le rez-de-chaussée [le cas des *'alî-s* de Hawadef H1, H5, H6...], mais d'habitations autonomes accessibles par un escalier débouchant directement sur un espace extérieur public. Dans cette classification de « maison sans cour », comment intégrer le projet final de Jhim H2, où il est question de couvrir entièrement la cour par une dalle béton surélevée par rapport aux toits des pièces, tout en conservant un éclairage et une ventilation naturels par les fenêtres latérales ? Il s'agit bien de transformer l'ancienne cour en pièce centrale de l'habitation, sans que cela ne change les dispositions des autres pièces ni – à première vue – l'usage actuel de la cour. La cour intérieure devient alors un patio couvert de type *wasṭia*, comme il est possible d'en voir à Tunis dans les habitations construites au XIX^e siècle sous influences italianisantes (dans la ville arabe comme dans la ville européenne), la couverture servant ici essentiellement à protéger le patio des intempéries, du soleil et des vents de sable. Si je n'ai pas recensé d'autres cas de foncier entièrement bâti⁶⁶, j'ai pu en revanche noter de nombreuses constructions en étage : celles-ci sont visibles de la rue. Il semblerait même, par le nombre de ferraillements en attente, et ce sur l'ensemble du site de Tozeur, qu'il s'agisse là d'un mode de densification du bâti communément envisagé et partagé par tous. C'est peut-être un tel manque de place à l'intérieur (cour étroite ou inexistante), qui oblige à étendre le linge dans la rue, comme observé à Guitna.

Cette absence de cour à ciel ouvert ne permet donc pas de conclure sur un mode préférentiel de distribution intérieure. L'appartement de Salem [Rass Edhraâ H3] est distribué autour d'une pièce centrale appelée « salon – *bît ṣāla* », ouvrant sur un balcon – *balqûn*. La « villa » de son frère Sghraïer et l'étape finale de Abbès H1 [ou Tebabsa H2] montrent au contraire une distribution à partir d'un couloir traversant, dans une typologie très similaire à celle envisagée par le fils cadet de Hawadef H7 dans un lotissement récent de l'Agence foncière d'habitation (même si cette construction AFH dispose d'ouvertures sur trois côtés). Aussi, ce choix typologique

66. Contrairement aux surélévations, visibles de la rue, les couvertures totales d'emprises ne peuvent pas être détectées de la rue. L'interprétation des photos aériennes à ce sujet reste délicate, en l'absence de connaissance précise de chaque local repéré : il peut s'agir de locaux commerciaux ou d'entrepôts de dattes (fréquents à Rass Edhraâ), mais aussi de boutiques touristiques récemment aménagées (El Hawadef).

de distribution intérieure ne procède, *apparemment*, pas de contraintes externes, mais d'une décision de l'habitant occupant.

Nous voyons, à travers les cas relevés, que tous les cas de figure de « maisons à cour » ou « sans cour » sont possibles, sans que les recoupements entre les exemples cités ne nous permettent d'envisager un classement par typologie. Par ailleurs, une approche « par quartier » n'a pas donné de résultats plus probants : je n'ai pas trouvé de régularité par quartier. Ou plutôt, j'ai observé une grande variété de typologies à l'intérieur de chaque quartier, aussi grande qu'entre quartiers.

Etudiant l'habitat sahélien dans les années 1930, J. Despois avait émis l'hypothèse que le revêtement de la cour permettait de distinguer l'habitation urbaine de celle rurale. X. Thyssen tenait les mêmes propos au début des années 1980⁶⁷. Tous deux avaient observé que la cour était de petite dimension et carrelée en milieu urbain, mais en terre damée avec des dimensions importantes dans le mode rural (pour abriter entre autres le petit bétail et les animaux de trait). Je pourrais suggérer de telles images fortes, ou une telle évolution de l'habitat à Tozeur. Dans les quartiers anciens, la plupart des cours relevées en terre battue sont vastes [Zebda H4, Hawadef H8-11...], alors que celles des maisons voisines aux dimensions restreintes sont carrelées ou cimentées [Zebda H1-2-3-5-7, Hawadef H1-2-3-6-7...] et ce dès les années 1950 [Zebda H8]. Les premiers revêtements relevés sont des *gâlib*, ces tomettes de terre cuite. Ce n'est donc pas une attitude spécifique au morcellement observé à partir des années 1980. C'est également vrai dans les villages oasiens ou les extensions récentes, j'observe le même processus à Rass Edhraâ et à Bled El Hadhar. Les grandes cours sont également en terre damée [Bled El Hadhar H1-H3, Rass Edhraâ H1-H3], tandis que les petites cours sont carrelées dès le début des travaux [H3-E]. À Rass Edhraâ H4, le revêtement de la cour est fait en même temps que le morcellement, « question de taille » nous dit le fils. Pour eux, la composante essentielle est économique : les matériaux à mobiliser sont importants, trop importants alors que toute la maisonnée semble se satisfaire des petites terrasses qui courent le long des pièces.

C.1.b. Morcellement des habitations

Evaluons les surfaces actuelles des cours, au regard des morcellements d'habitation évoqués précédemment. Tous les relevés effectués ont permis de constater que ces cours résultent de fragmentation d'une surface à ciel ouvert beaucoup plus grande, une surface indiquée non par les relevés actuels, mais à travers les restitutions chronologiques. Combien de fois ai-je entendu dire que « autrefois, c'était un seul et même *hûš – bikrî, kân hûš wâhid* ». Cette phrase est répétée avec nostalgie par la mère de Hawadef H2 qui raconte comment, « avant [son] arrivée, toute l'impasse était un seul *hûš* », ou encore le voisin du *hûš kabîr* [monographie de Hawadef H7]. Elle est dite aussi par la mère de Hawadef H1, qui se rappelle la grande cour (et toutes les pièces donnant sur

67. DESPOIS J., « Essai sur l'habitat rural du Sahel tunisien », 1931 ; THYSSEN X., *Des manières d'habiter dans le Sahel tunisien*, 1983, p. 13.

cette cour), expliquant pourquoi l'entrée donne sur deux habitations. C'est aussi le cas pour le *burṭâl Amara*, débouchant à l'arrière de la place du marché et desservant trois entrées de maisons (dont Hawadef H13), ou encore l'ancienne cour de très vastes dimensions du *ḥûš Sidi Ali Bin Ṭālab*, fractionnée en plusieurs entités indépendantes depuis le *burṭâl* qui donne sur une rue passante. Ces propos évoquent un temps des « gens d'autrefois – *nās bikrî* », qui semble très lointain dans la mémoire des occupants actuels. Pourtant, certaines personnes âgées ont assisté à de telles séparations concernant il est vrai des emprises plus petites. Ces propos ne sont pas limités au quartier d'El Hawadef : je les ai entendu à Zebda [Zebda H1-2, Zebda H3-4-5-6-7-8 *ḥûš bū Allâg...*]. Je les ai relevés dans les villages oasiens et leurs extensions récentes : Abbès, Jhim, Bled El Hadhar... J'ai également observé de tels morcellements à Rass Edhraâ, une zone d'extension *ḥawz*. Ce n'est donc pas un processus historiquement daté, limité à certains quartiers anciens. C'est une dynamique à l'œuvre sur l'ensemble du site. C'est aussi une représentation nostalgique du passé.

Le morcellement peut prendre plusieurs formes. Il y a celle d'une fragmentation physique, que je détaillerai ci-après. Mais il y a aussi celle d'une simple répartition des espaces, autour d'une cour conservée en commun. À Bled El Hadhar H1, les deux frères n'ont pas séparé l'habitation par une clôture coupant la cour en 2 parties égales : les pièces sont simplement affectées à l'un ou à l'autre, mais, comme ils disent, « la surface est claire, bien délimitée – *mîsaḥa waḍḥa* ». C'est aussi ce que nous révèle indirectement le cas Abbès H2 : le père et les deux frères disposent chacun de leur pièce d'habitation (ce qui leur permet d'affirmer « nous vivons ensemble – *nuskunû mabâḍnâ* »), mais surtout chacun des frères a récemment fait construire sa propre cuisine. Si la communauté de biens est maintenue en indivis foncier, les ressources peuvent être distinguées. C'est ainsi que j'explique un phénomène observé à plusieurs reprises : plusieurs compteurs d'eau pour une même entrée indiquent plusieurs familles restreintes, aux ressources et dépenses distinctes, ou plusieurs compteurs dans une même entrée commune [Hawadef H13]. Toutefois, ces deux exemples restent atypiques dans nos relevés. J'ai essentiellement relevé un compteur par porte, par entité domestique.

L'un des plus anciens morcellements relevés remonte à un temps immémorial, car fait par les aïeux, « leurs aïeux – *ḡaddahum* » dira la grand-mère de Hawadef H3 – marquant par là-même la double distance avec une histoire familiale qui la concerne peu, en tant que pièce rapportée dans la famille et en tant qu'évènement antérieur à son arrivée dans cette famille. À Hawadef H3, les occupants sont sans idée sur la date de construction de l'habitation initiale, mais ils répètent que leur aïeul aurait fui le territoire algérien lors de la conquête française : « ça a un rapport – *âlâqa*



III. 211: deux compteurs d'eau pour une même entrée, quartier de Chabbiyya, 1998

avec l'Emir Abdelkader »⁶⁸. Mais cet ancêtre aurait fui avec femmes et enfants, et se serait sédentarisé dans cette maison, « qui n'a aucun rapport avec la petite taille de la maison actuelle. Avant, il y avait une porte qui donnait sur l'autre *šâri*, et il y avait sept *sgîfa*-s de suite, chacune avec ses *dukkâna*-s ». Au-delà de certaines connotations mythiques et d'associations avec le chiffre symbolique « sept », nous pouvons supposer que l'emprise de l'habitation, lors de l'arrivée de l'aïeul, était bien plus importante qu'elle ne l'est actuellement. Cette supposition s'appuie sur les propos tenus par la grand-mère qui, en parlant du *hûš* mitoyen, dit qu'il lui « appartient – *mtaï anâ* » : c'est dans ce *hûš* mitoyen qu'elle s'est mariée, qu'elle a vécu étant jeune, jusqu'au décès de son époux. Elle ne vit dans l'habitation Hawadef H3 que parce que ce *hûš* est « refait [litt. relevé], l'autre non – *hadâka qâyim, l-âhir lâ* ».

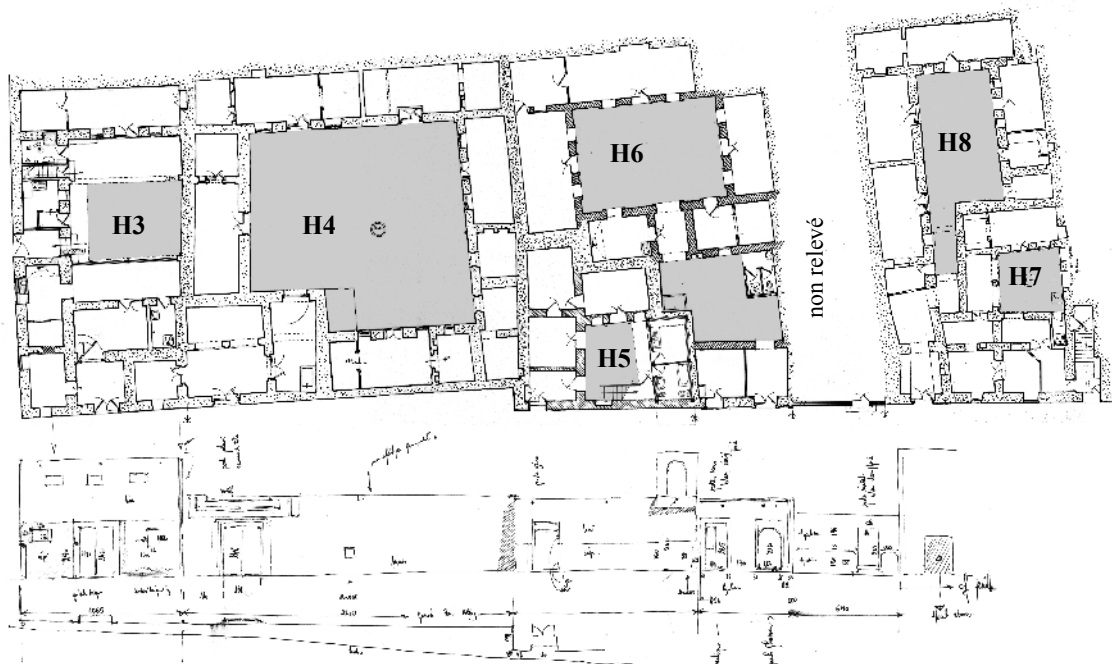
Relevant l'habitation Zebda H8, je questionne les occupants au sujet de l'emboîtement constaté sur les deux habitations mitoyennes [H7 et H8], dont l'une avec un étage indépendant. L'oncle de Zebda 8 confirme qu'il s'agissait d'une même habitation, puis que les *hûš*-s sont devenus indépendants en même temps que les maisonnées : « chacun tout seul – *kul wâhid wahdû* », précisant qu'il ne se rappelait pas l'état de l'habitation « avant » le morcellement. Il est âgé d'une soixantaine d'années (en 1998), et je suppose que le morcellement a été effectué au cours des années 1920, par les dimensions des briques de terre cuite⁶⁹ utilisées pour construire le niveau bas de Zebda H7 et la paroi de séparation. Les motifs avancés par les voisins ne sont guère différents, lorsqu'ils tentent de nous restituer les motifs du morcellement de Zebda H8 en trois habitations distinctes : ils avancent que « chacun souhaitait disposer d'une habitation autonome, chacune avec son entrée autonome ». L'un des frères est resté dans Zebda H8 (actuellement occupé par son petit-fils orphelin et l'un des fils resté célibataire), alors que l'autre aménageait Zebda H7. Les répartitions de surface entre les deux habitations laissent supposer que l'héritage a été divisé entre deux garçons et une fille [Zebda H7 disposant des deux cinquièmes environ de la surface globale]. Les constructions à l'étage de Zebda H7 paraissent postérieures au morcellement, et semblent être une réponse à un besoin de chambres habitables. C'est encore plus tard, au cours des années 1970⁷⁰, que les deux niveaux d'habitation [Zebda H7-1, H7-2] seront séparés, chacun avec son accès : deux frères se partageaient la maison, l'un habitant l'étage, l'autre le rez-de-chaussée. Mais les traces d'ouvertures murées et bouchées encore visibles dans le patio de Zebda H7 et l'empiètement de l'escalier menant à l'étage démontrent qu'il y a eu un morcellement antérieur à celui que nous

68. Je n'ai pu dater précisément les événements relatés. Ce lien avec l'Emir Abdelkader (qui posa sa reddition en 1847) évoque plus probablement les batailles du Sud algérien (1852-1854, du M'zab à Tougourt), à la suite desquelles de nombreux chefs de tribus trouvèrent refuge en Tunisie.

69. Il s'agit de briques de dimensions « françaises », datant de l'époque coloniale. Les mêmes briques ont été employées pour construire le bâtiment de l'école primaire et les logements des instituteurs vers 1925, toujours à Zebda.

70. Ces datations sont estimées par les types de menuiseries et les revêtements de sol posés à l'étage, sans équivalent au rez-de-chaussée, et par le type de porte posée en bas de l'escalier

venons de décrire, avec une cession de pièces vers l'habitation mitoyenne⁷¹ [habitation non relevée, refus des occupants].



III. 212: restitution du « *hûš bû Allâg* » : assemblage des plans Zebda H3-H4-H5-H6-H7-H8 et façade (ech 1/800)

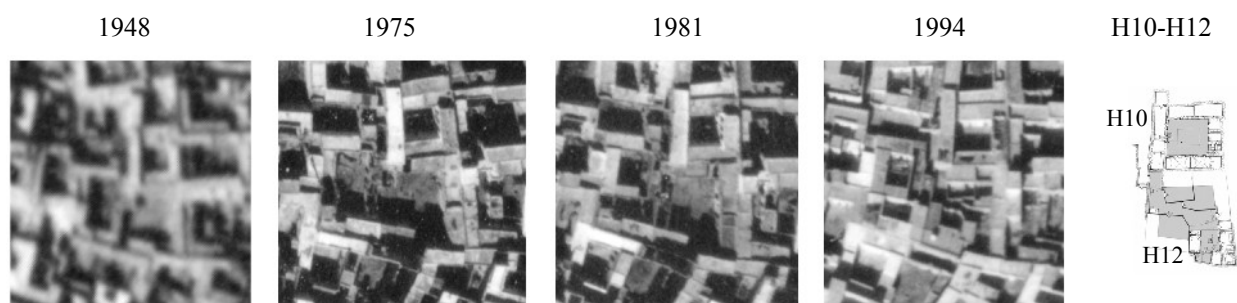
Cette séparation en plusieurs entités habitables n'entame pas l'unité initiale : tout ce pâté de maisons, de Zebda H3 à Zebda H8, est encore regroupé sous le nom de « *hûš bû Allâg* » par les voisins, du nom patronymique des familles occupant ce groupe d'habitations dans un passé déjà lointain. Nous pouvons en déduire qu'il existait un *hûš, dâr* « autrefois » qui a fait l'objet d'un fractionnement, bien avant la construction de Zebda H8 ou Zebda H6, c'est à dire bien avant le début du XX^e siècle, date supposée par les techniques de construction employées et les hauteurs sous plafond mesurées.

Le processus que nous venons de décrire est similaire à celui restitué dans la monographie de Hawadef H7 : un *hûš kabîr* divisé en plusieurs entités, un partage dans les années 1950 par un expert – *habîr*, l'achat d'une propriété voisine pour délocaliser les cousins.... Différentes actions successives permettant de rester progressivement entre membres de la famille restreinte organisée autour du père. Nous pourrions tout autant évoquer les cas de Abbès H1 et Abbès H2. Le partage de Zebda H3 A-B, plus récemment, est renseigné par les occupants respectifs : l'habitation a été partagée par l'oncle de H. Ben Amar [occupant actuel de Zebda H3-A], après le décès de son frère [père de H. Ben Amar] au début des années 1990. Le père et l'oncle cohabitaient depuis leur installation en 1956 (date d'achat de cette propriété par leur père, grand-père de H. Ben Amar), ont

71. J'ai pu relever un cas similaire à Hawadef H2 : les propriétaires rachètent une pièce à leurs voisins (1 500 Dt, sans contrats ni enregistrement au cadastre), une pièce qui ouvrait autrefois sur leur cour intérieure (pièce 3 du plan présenté en annexe Relevés Architecturaux).

fait des travaux respectifs, s'y sont mariés. Mais en octobre 1995, l'oncle décide que « chacun doit être tout seul chez soi – *kul wāḥīd waḥdu* », puis ayant obtenu l'aval de son neveu, fait édifier à ses frais le mur en briques industrielles séparant la cour sur toute la hauteur des deux niveaux d'habitation : chacun avec sa porte de *sqīfa*. L'histoire renseigne qu'immédiatement après cette séparation, l'oncle a revendu sa partie devenue indépendante à un commerçant voisin (originaire de Zebda lui aussi, il souhaitait un local d'entrepôt à proximité de sa boutique ouverte avenue Aboul-Kacem Chebbi), avec l'intention d'acheter une parcelle dans un lotissement AFH. La séparation et le morcellement visait principalement à rompre l'indivis, car le neveu ne pouvait financièrement racheter la part de son oncle, bloquant celui-ci dans ses projets. Des raisons similaires ont été évoquées à Zebda H6, pour évoquer la partition dans les années 1970 d'une entité en deux habitations distinctes [Zebda H5 et Zebda H6] : seul l'un des deux occupants est resté dans son quartier d'origine, l'autre *ḥūš* ayant été mis en location.

Un autre exemple illustre également ce processus : celui du partage de l'entité auquel appartenait Hawadef H12. Toute la maisonnée était regroupée autour de deux cours jointives en 1948, desservies par un même *burṭāl*. Les inondations de 1969 provoquent la destruction du *burṭāl* et de plusieurs pièces d'habitation, comme cela peut être observé sur la photographie aérienne de 1975. Les premières reconstructions, visibles en 1981, montrent que le côté gauche de la cour est déjà morcelé en plusieurs petites entités, comme le suggère la position des nouvelles pièces d'habitations. En 1994, l'ancienne cour est fragmenté en huit entités distinctes, huit maisonnées indépendantes comme le montre les murs de clôtures érigés au travers de l'ancienne cour et limitant les déplacements des occupants. Au cours de cette même période, l'habitation Hawadef H10 n'a subi aucun morcellement physique, mais tous ces occupants l'ont abandonné en 1992-1993 – peut-être parce qu'ils ne pouvaient fractionner la cour et le cadre bâti en entités distinctes, pour vivre « chacun chez soi » ?



Ill. 213: évolution des habitations Hawadef H10 et H12 de 1948 à 1994 (source : OTC)

Cette phrase « chacun tout seul chez soi – *kul wāḥīd waḥdu* » reviendra souvent au cours de l'enquête. Elle traduit bien les nouvelles envergures spatiales de la maisonnée, et les dimensions de celle-ci : une correspondance plus ou moins contenue à la famille restreinte. Ce ne sont pas des préoccupations limitées aux sites anciens denses, ni un phénomène qu'il est possible de situer dans

les dernières décennies du XX^e siècle : Si Lamine de Rass Edhraâ H3 l'emploie également dans les quartiers d'habitat *hawz*, lorsqu'il justifie les différentes implantations des maisons de ces fils et neveux dans le jardin planté.

Un seul exemple semble contredire les propos précédents. L'érudit Mohamed Ali Zabâni explique l'incapacité des occupants de Mazghouna H1 à indiquer une date de construction de leur habitation qu'ils affirment « vieille de 200 ou 300 ans » : « les gens ne peuvent pas répondre, c'est de la très vieille histoire – *tarîḥ kadîm yâsir*. Ils ont peut-être rénové un peu l'intérieur – *ṣalḥū ṣwayya-l-dâḥil*, mais c'est tout ». Pour Ali Zabâni, « l'intérieur » est sans équivoque l'intérieur des *dâr-s*, non celui du *ḥûṣ* dans sa globalité ; pourtant la régularité du plan, les alignements et les chaînages de briques entre murs montrent bien qu'il s'agirait plutôt d'une rénovation complète avec reconstruction, que l'influence de la chambre en T (pièce 4 du plan en annexe Relevés architecturaux) permettrait de dater du XIX^e siècle... Bien que la *sgîfa barraniyya* dessert deux habitations (deux cours)⁷² de familles apparentées par l'arrière grand-père et que de nombreuses traces d'interventions sont relevées sur le bâti indiquant de profonds remodelages, Ali Zabâni n'envisage pas un instant que ce *ḥûṣ* puisse avoir été morcelé, au cours du temps, par des divisions d'héritages ou autres motifs, *parce qu'il n' imagine pas que la composition de la maisonnée [et ses exigences] ait pu évoluer*. Il n'évoque qu'une pérennité de l'occupation et une stabilité de la famille autour d'un membre fondateur, une représentation idéale que les exemples précédents mettent à mal. L'habitant qu'interroge L. Saada en 1984 s'exprime exactement sur le même registre, lorsqu'il affirme que « la maison où [il] habite actuellement est construite et existe depuis neuf cents ans »⁷³. Il indique la profondeur de sa généalogie, plus que de la durée et de l'ancienneté du bâti.

C.1.c. Morcellements et cohabitations

Un autre indice des tendances au morcellement peut être lu à travers le rapport ménages / unités d'habitat développé par l'ARRU, dans son étude urbaine du projet de réhabilitation des villages oasiens. Cette notion est distincte de l'unité « logement » recensé par l'INS-RGPH, car elle prend comme entrée principale celle du bâti, et non les compositions du ménage.

Cette étude, réalisée en 1985, recense 950 ménages sur le périmètre étudié, pour 724 « unités d'habitat ». Ici, le « ménage » est entendu au sens statistique du groupe de personnes affiliées dépendantes du même chef de famille, « l'unité d'habitation » représente les pièces occupées par ce ménage. Il est remarqué que, « globalement, dans 74 % des unités d'habitat sont occupées par un seul ménage, 21 % par deux ménages et 5 % par trois

	Unités d'habitat	Ménages	Habitants	Ménage / U. Hab	Habitants / U. Hab
Abbès	68	95	550	1,4	8,09
Blad El Hadhar	196	260	1500	1,33	7,65
Bou Liffa	71	75	450	1,06	6,34
Essahraoui	277	385	2220	1,39	8,01
Jhim	112	135	780	1,21	6,96
total	724	950	5500	1,31	7,60

III. 214: Unités d'habitation et ménages dans les villages oasiens en 1985 (source : ARRU)

72. La famille habitant la seconde partie de l'habitation a refusé l'accès pour le relevé. Seule l'habitation Mazghouna H1, vide d'occupants, a pu être étudiée.

73. SAADA L., *Éléments de description du parler arabe de Tozeur*, 1984, p. 95.

ménages », les auteurs du rapport consignent également que « ces pourcentages varient néanmoins sensiblement d'un quartier à l'autre. À Essahraoui⁷⁴, seuls 67 % des unités d'habitat sont occupées par un seul ménage, tandis qu'à Bou Liffa, on a presque toujours un ménage par unité d'habitat ». À l'exception de Bou Liffa, les chiffres entre ces quartiers sont similaires. Précisons que dans le quartier de Bou Liffa, furent construits dans les années 1960 une trentaine de logements en accession sociale, faussant les répartitions initiales. Abbès, Bled El Hadhar et Jhim sont des enclaves bâties de longue date à l'intérieur du périmètre irrigué de l'oasis, alors que Essahraoui (Chtawa) est une zone de sédentarisation depuis les années 1950. Bien que les auteurs n'évoquent pas de liens entre ces informations, c'est également à Essahraoui (Chtawa) qu'ils recensent le plus grand nombre de parcelles de taille supérieure à 400 m².

Les informations collectées en 1997-1999 et compilées dans les restitutions chronologiques confirment ces données globales. C'est à Essahraoui (Chtawa) et à Abbès que la cohabitation entre couples apparentés (frères, père et fils...) était la plus grande, pour des raisons bien différentes. À Abbès [Abbès H1, H2], c'est un manque de place qui est évoqué (et un refus de sortir de l'emprise déjà bâtie), tandis qu'à Chtawa [Chtawa H1-2], c'est une emprise plus large de la maisonnée et du cadre bâtie qui autorise encore la cohabitation et le morcellement. À Bled El Hadhar et Jhim, les habitants ont déjà débordé du village oasisien (Beît Errafia et Jhim nouvelle) depuis le début des années 1970, un phénomène qui s'est sensiblement accentué après les inondations de 1989.

C.2 Mobilité des filles, immobilité des garçons

Ces morcellements et cette volonté de « chacun chez soi – *kul wāḥīd wāḥdu* » questionnent les mobilités : qui reste et qui part lorsqu'il n'est pas possible de rester ? À Bled El Hadhar, en site dense, ces questions sont cruciales. Ainsi le père de Bled El Hadhar H2 n'envisage pas que ces fils puissent quitter le village : seules les filles sortiront à leur mariage, cela va de soi, il en a *toujours* été ainsi. C'est ainsi qu'ont procédé son père et ses oncles avant lui (et ses tantes paternelles et grandes tantes), et avant eux son grand-père originaire de Bled El Hadhar : ils sont restés dans leur village oasisien, comme lui-même et son frère. Il se rappelle, avec une pointe de regret, que « quand son père a construit [1930], c'était *vide* ici ». Ses aïeux sont restés *parce qu'ils pouvaient* construire. Ce père a donc une perception de certains changements urbains, des nouvelles conditions nécessaires préalables à toute implantation ou nouvelle construction. Parlant de son fils aîné déjà adulte, il dit qu'il va rester ici, parce qu'il « n'a où aller – *ma 'andū win yamšī* ». Et ce principe s'applique aussi aux enfants de son frère décédé : l'habitation a été partagée, ils resteront dans la partie qui leur revient. Mais ces propos traduisent surtout les difficultés financières et leur incapacité à acquérir une autre emprise dans les lotissements récemment créés par la municipalité de Tozeur ou un logement SNIT. Le fils aîné de Abbès H1, la vingtaine d'années, plein

74. Le périmètre d'intervention de l'étude porte sur le quartier de Chtawa et non de Zaouïet Sahraoui, au vu des documents graphiques et des plans de localisation fournis.

d'enthousiasme et de projets, rêve d'une « villa à l'AFH » pour laisser l'habitation parentale à son jeune frère – des projets et une ambition que son maigre salaire actuel rend difficile à réaliser.

Ces fils cherchent à quitter l'habitation parentale lorsqu'ils n'ont pas de *dâr* ou d'emprise constructible leur permettant de célébrer leur mariage dans l'enceinte du *hûš* parental. Disposer d'une pièce, nous l'avons vu, est une condition nécessaire préalable au mariage. Mais, une fois établis ailleurs, ces couples ne reviennent plus. Ces départs ne règlent pas pour autant les questions d'héritage. C'est ainsi que de nombreuses pièces d'habitations sont vides d'occupants dans les quartiers anciens, un fait relevé à Zebda et Hawadef essentiellement. Par les voisins, nous apprenons que les fils n'ont pas tous émigré, certains résident encore à Tozeur, mais dans d'autres quartiers, souvent dans les lotissements AFH. Aucun des fils n'ayant pu rester dans l'habitation parentale n'est revenu lorsque le décès d'un des membres libère une pièce. L'attitude de ces fils est similaire à celle de leurs parents : ils se marient dans une *dâr* réaménagée à cet effet, et ils y passent toute leur vie. L'absence d'occupants accélère la dégradation du bâti. Ainsi, à Guitna, où deux plafonds et une partie du murs d'enceinte étaient effondrés, des voisins nous ont dit que c'était « à cause des habitants : *ils n'ont pas entretenu la maison !* »⁷⁵. Discutant avec les occupants de l'habitation, il apparaît que ce défaut d'entretien n'est pas une négligence de leur part : leurs propres pièces sont en bon état. Il est consécutif au trop grand nombre de personnes héritières des pièces d'habitation concernées, héritiers qui n'ont pu trouver une solution commune pour la transmission des pièces en question. Comment transmettre ce patrimoine ? À qui ? Pour quel montant de compensation ? Comment régler le cas de l'occupant actuel (usufruitier ou héritier) ? Ce fait n'est pas isolé à Tozeur. Un voisin de Zebda H4 dira « ça pèse comme une malédiction – *nakîd* sur certaines maisons ». L'effondrement de ces maisons traduit symboliquement une disparition des conditions d'entente familiale et de leur réseau de contraintes.

Les observations précédentes permettent seulement de lier les morcellements à une évolution familiale, traduisant une autonomie de plus en plus marquée de la famille restreinte. Je n'ai pas pu lier les morcellements à une densité de pièces habitables, ni fixer de valeur moyenne ou maximale au nombre de *dâr*-s composant un *hûš*, seuil à partir duquel s'enclencherait un processus de morcellement.

C.2.a. Les dimensions contraignantes des pièces d'habitation

Le point commun entre mes observations menées sur des habitations abandonnées, celles de A. Borg en 1959 et celles de du Paty de Clam en 1893 sont un constat de plusieurs pièces d'habitations, à taille variable, autour d'une même cour, chacune avec sa « chambre à coucher », la « cave » évoquée par du Paty de Clam. Les plus anciennes des *dâr*-s que j'ai pu relever ont une

75. La municipalité de Tozeur procédera en 2001 à une démolition préventive de l'habitation Zebda 7, après mise en demeure des héritiers : suite à l'effondrement de toitures en 2000, la façade sur rue marquait des signes d'affaissement critique, avec des risques d'écroulement sur voie publique. Cette habitation aurait fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité et de péril (information non vérifiée).

dimension intérieure de 10 à 12 mètres de long sur une largeur de 3,00 à 3,30 m⁷⁶. En comparaison, les *dâr*-s datées du milieu du XX^e siècle ont des dimensions plus petites : de cinq à sept mètres de long, pour une largeur maintenue à trois mètres environ. Les pièces les plus récentes sont de dimensions encore plus réduites, d'une longueur de quatre à six mètres, toujours pour une largeur identique d'environ trois mètres. La diminution de longueur traduit bien les changements de pratiques et d'usages. Certaines pratiques, qui autrefois se faisaient dans la *dâr*, ont progressivement été localisées ailleurs dans l'habitation – *hûš*, voire ont disparues.

Les pièces les plus anciennes étaient en trois parties : une partie centrale, éclairée par la porte, une partie « petite chambre – *maqšûra* » et une partie où est construite la « jarre [où était conservées les dattes] – *hâbia* ». Pas plus que du Paty de Clam ou A. Borg, je n'ai pu établir de localisation préférentielle pour la *maqšûra* ou la *hâbia*, à droite ou gauche par rapport à l'entrée, si ce n'est que l'une et l'autre sont disposées symétriquement dans la *dâr*, de part et d'autre de la porte d'entrée. Parlant des « maisons d'autrefois – *diar bikrî* », certains habitants originaires de Zebda ont longuement insisté sur l'emplacement préférentiel de la *maqšûra*. Elle est, si possible, à droite en rentrant dans la pièce, laissant le côté gauche à la *bît mûna* et ses *hâbia*-s. Cela rejoint, de façon indirecte, le débat sur la primauté de la droite dans l'Islam, un débat que les relevés architecturaux nuancent. Analysant les proportions plus finement et en particulier le positionnement de la porte dans la façade, il semblerait que la *maqšûra* soit disposée non du côté gauche ou droit en pénétrant dans la pièce, mais dans son côté le plus long. La prééminence et le sacré associé au côté droit semblent disparaître au contact de contraintes techniques⁷⁷, de l'agencement temporel des différentes pièces autour de la cour. Les deux *dâr*-s *gabliyya* de Zebda H4 sont révélatrices d'une telle disposition [mais aussi celles de Hawadef H10, Mazghouna H1...], cohérente avec le souhait d'une *maqšûra* plongée dans « une obscurité complète, ce qui empêche les mouches d'y pénétrer, à l'abri de la grande chaleur grâce à son plafond intermédiaire que ne frappent jamais les rayons du soleil »⁷⁸.

J'observe également que le nombre des *hâbia*-s diminue rapidement par *hûš*. Alors que les personnes âgées interrogées affirment qu'il y avait « une *hâbia* par *dâr* », je n'en relève qu'une par *hûš* – et uniquement dans les habitations abandonnées. En 1959, A. Borg relève plusieurs dispositions : soit une soit deux selon les cours, éventuellement dédoublées selon les *dâr*-s. Je relève surtout que les pièces – *dâr*-s ne servent plus au stockage de denrées alimentaires, elles sont progressivement dédiées au coucher (d'où une réduction de la longueur des chambres mais le

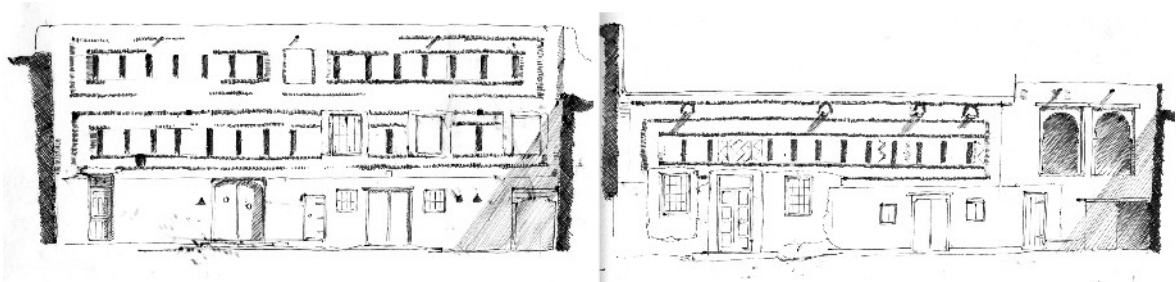
76. Cette largeur correspond à la portance effective d'un demi-stipe de palmier (fendu dans sa longueur). Les largeurs plus importantes relevées dans certains édifices religieux sont permises par l'emploi d'un stipe entier.

77. HERTZ R. : Si la détermination de l'espace et son application dans la demeure « procèdent d'une même origine dans les oppositions sacré / profane [et par là déduire les couples droite / gauche, soleil / ombre, sud / nord...], si elles concordent le plus souvent et se fortifient mutuellement, elles n'en sont pas moins indépendantes », « La prééminence de la main droite », *Mélanges de sociologie religieuse et folklore*, 1928, pp. 106-126. Voir aussi CHELHOD J., *La structure du sacré chez les Arabes*, 1965, p. 209.

78. Du PATY de CLAM, « Etude sur le Djérid », 1893, p. 310.

maintien d'une *maqşûra*). Bien qu'elle ne précise pas les envergures de la maison et de la maisonnée, l'étude de S. Ferchiou sur l'alimentation au Jérid⁷⁹, effectuée dans les années 1960 renseigne sur un point important : la *hâbia* était encore en 1960 un équipement courant dans l'habitation tozeri, *parce que* les repas féminins composés de *abbûd* (pâte de dattes assaisonnées, provenant des parcelles cultivées par la maisonnée) étaient pris *en commun* par les femmes de la maisonnée. Ces repas partagés participaient probablement à la définition des relations de parenté : M. Godelier⁸⁰ observe dans d'autres groupes sociaux que « sont parents ceux qui partagent toutes (ou certaines) des composantes de leur être, ou ont un accès commun à la terre qui est à l'origine des aliments qui vont entrer dans la composition du corps d'un fœtus humain ». Si le *abbûd* était un repas courant jusqu'en 1960 selon S. Ferchiou, les femmes interrogées m'ont dit n'en avoir mangé « qu'occasionnellement » quand elles étaient jeunes : la pratique n'a pas laissé de traces dans les mémoires féminines, pas plus que n'est conservée la jarre où était stockées les dattes invendues ou invendables servant à la préparation des *abbûd*. La diminution puis la disparition de ces *hâbia*-s laisse penser que la formulation d'une parenté ne passe plus par un repas partagé entre femmes de la maisonnée.

Mais j'ai surtout constaté une grande évolution dans la hauteur intérieure des pièces habitables : celles-ci passent de six à huit mètres pour les plus anciennes d'entre elles à environ 3 m pour les pièces construites à la fin du XX^e siècle.



Ill. 215: façades de *dâr* XIX^e et fin XIX^e, Hawadef H8

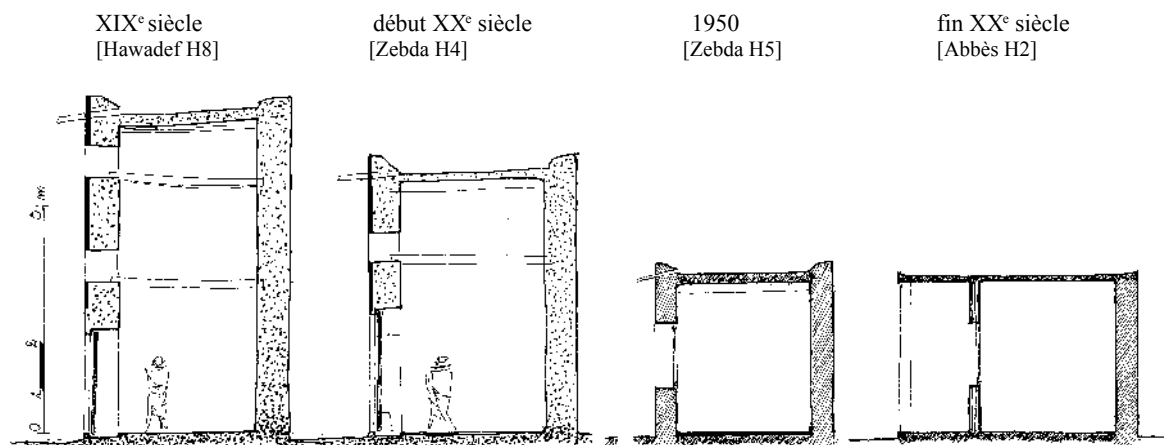
L'une des plus vieilles *dâr-r* relevées, une pièce du *hûş Ġlû* [Hawadef H8] construite vraisemblablement avant le début du XIX^e siècle, a une hauteur intérieure initiale d'environ 6,70 m⁸¹ (dimensions de la porte arquée : 1,65 par 1,90 m). La pièce voisine, élevée plus tard et elle aussi notablement transformée au début du XX^e siècle, n'a plus qu'une hauteur de cinq mètres, une hauteur similaire à celles que nous relevons dans les *dâr-s šarqiyya* de Zebda H4, ou encore à Hawadef H11... Les pièces datées des années 1950 n'ont plus en comparaison qu'une hauteur

79. FERCHIOU S., « Différenciation sexuelle de l'alimentation au Djérid », 1968. Bien que l'auteure ne l'explique pas, de nombreuses coutumes locales affirment encore aujourd'hui que certains aliments fortifient [vs gâtent] la fabrication du sperme et du sang, d'où certaines alimentations privilégiées selon que l'on soit homme ou femme. Cependant, lors de l'enquête, je n'ai pu observer de telles pratiques.

80. GODELIER M. : « on devient parent par *ce que* l'on mange, et que ce que l'on mange participe au processus qui fabrique le corps et l'identité *sociale* des humains », *Métamorphoses de la parenté*, 2010, p. 423.

81. Le croquis représente l'état actuel, et non l'état initial. Cette pièce a subi de nombreuses interventions, dont le percement de plusieurs portes et une séparation intérieure.

d'environ trois mètres, hauteur intérieure qui se maintient dans les habitations construites à la fin du XX^e siècle.



III. 216: variation des hauteurs sous plafond des pièces habitables

Si cette modification de hauteur influe peu sur l'occupation et les usages au sol, elle démontre une nouvelle perception du volume exploitable de la pièce, de son usage : il y a moins de choses à conserver dans l'enceinte fermée de la *dâr*. Les régimes de dattes, régimes qui ont fait la prospérité du Jérid, ne sont plus à conserver à l'intérieur des *bît* ou des *dâr*. L'un des paramètres déterminant la hauteur intérieure de ces anciennes *dâr*-s est le nombre de rangées de stipes – *awtâr*, un nombre dépendant des palmiers possédés dans la palmeraie et du nombre de personnes composant la maisonnée, c'est-à-dire de la production et consommation annuelle prévisionnelle. La plupart de ces plafonds ont été rabaissés à partir de la fin du XIX^e siècle, car les besoins de conservation de dattes étaient moindres (en consommation et stockage annuel), et non par diminution de la palmeraie. Comme nous pouvons le constater sur les exemples construits au tournant du XX^e siècle, ces pièces n'avaient plus qu'une rangée de stipes, déterminant une hauteur intérieure d'environ cinq mètres. Ces rangées de stipes disparaissent totalement des habitations au cours des années 1930, alors que la commercialisation des dattes s'effectue désormais à Tunis, et que le développement des transports (dont ferroviaire) permet un approvisionnement constant en denrées alimentaires. Les hauteurs intérieures moyennes des habitations sont réduites à environ trois mètres, une hauteur qui garantit un différentiel suffisant de température entre sol et plafond en été, par convection d'air. Il est probable, et j'en émets l'hypothèse à travers l'illustration ci-dessus, que les maçons aient utilisés les *awtâr* comme support de plancher lors des réfections de plafonds des pièces les plus anciennes, du fait de leur inutilité comme support de stockage. La concordance entre les mesures relevées entre les différentes hauteurs successives intérieures et celles des *awtâr* est un point confirmant cette hypothèse.

C.3 Étages et débordements sur voie publique

Ces baisses successives de hauteur rendent visible d'autres phénomènes, les constructions en terrasses ou en étage. Tozeur, comme d'autres villes nord-sahariennes, était jusque dans les années 1950 principalement construite sur un seul niveau. J'ai relevé, bien sûr quelques contre-exemples : l'étage des habitations Zebda H3, Hawadef H1 et Hawadef H10 est, semble-t-il, élevé avant 1940 pour être habité (celui de Hawadef H7 était alors une pièce de dépôt). Je relève également des pièces en étage – 'ali, des surélévations ponctuelles accessibles par un escalier démarrant dans la cour, construites bien avant le début du XX^e siècle [Hawadef H6-H7-H10...]. Ailleurs dans le Jérid, j'ai pu souligner de nombreux cas d'habitations à deux niveaux à Midès, une oasis de montagne très contrainte par son site enclavé. Ce ne sont pas des exemples isolés : de l'est vers l'ouest, des greniers à grains fortifiés des monts Matmata (de plaine comme de montagne), les habitats mozabites⁸², les ksours et villages de l'Adrar et du Timinoun algérien jusqu'aux *kaïa* du Draâ marocain, les formes d'habitat produites ont plusieurs niveaux et montrent que les techniques constructives nécessaires sont maîtrisées depuis plusieurs siècles. Les constructions en étage n'en étaient pas moins très rares à Tozeur.

Mes observations montrent une généralisation des constructions en étage à partir de la fin des années 1980. Les constructions en étage ne sont pas une simple conséquence directe des densifications d'habitation décrites précédemment, correspondant à une « phase ultime » du morcellement. Au moins deux processus sont à l'œuvre, distincts l'un de l'autre.

L'hypothèse émise en premier lieu est celle d'une création de nouvelles surfaces habitables, destinées aux nouveaux couples. Cette hypothèse rejoint celle d'une densification de la maison patrilinéaire, la poussée verticale intervenant lorsque l'extension horizontale n'est plus possible. J'observais par ailleurs que de nombreux couples avaient fait l'option d'une néolocalité, conséquence directe d'une impossibilité de construire ou d'aménager une nouvelle *dâr* dans l'enceinte parentale. De nombreux couples avaient dû quitter l'habitation parentale pour s'établir dans un autre quartier de la ville – voire dans une autre ville si des questions professionnelles étaient mises en avant. C'était l'une des raisons de l'extension urbaine, telle qu'elle ressortait des premières enquêtes.

Mais j'ai également noté les difficultés croissantes relatives à l'acquisition d'une emprise constructible, l'augmentation du prix des sols des lotissements municipaux, l'éloignement de plus en plus grand de ces parcelles par rapport au centre-ville... difficultés qui rebutent de plus en plus de candidats à l'accession. La construction en étage est une alternative intéressante, économiquement parlant : elle évite des investissements immédiats (frais d'acquisition foncière) et à long terme (dépenses liées à l'éloignement), et minimise le coût de construction (frais de

82. Pratiquement tous les relevés architecturaux des ouvrages de DONNADIEU - DIDILLON : *Habiter le désert, les maisons mozabites*, 1986 ; et de RAVEREAU A. : *Le M'Zab une leçon d'architecture*, 1981 ; sont à deux niveaux, voir plus. Les étages sont fréquents dans de nombreux habitats sahariens : voir LE QUELLEC, *Maisons du Sahara*, 2006.

fondations en moins). Ces aspects sont d'autant plus regardés par les Tozeri des quartiers anciens que la municipalité a édicté un certain nombre de mesures au cours des années 1990 pour contrôler ces extensions urbaines horizontales « spontanées », argumentant que les mouvements de sédentarisation des semi-nomades était achevé. Ces mesures ont pour objet une surveillance accrue des terrains classés Domaine de l'Etat⁸³, pour empêcher toute création de nouveaux quartiers hors lotissements municipaux. Cette restriction de disponibilités foncières aurait eu pour répercussion directe le processus de construction en étage. L'hypothèse a été confirmée par les propos de l'adjoint aux services techniques, indiquant que la municipalité « encourage [désormais] les constructions en étage ». Cet encouragement est inscrit dans la révision du PAU de 1999 : « Zone UAa - art.10 Hauteur maximale : pour tout type de construction, la hauteur maximale est de 15 m mesurée à l'acrotère, soit R+3 ». L'adjoint explique que « l'extension verticale était le seul moyen de faire revenir les habitants au centre ville [sous-entendu les quartiers denses] ».

De telles extensions en étage sont de plus en plus visibles dans Tozeur – je n'ai malheureusement pu en visiter aucune. C'est à Chabbiyya que je remarque la plus forte proportion de surélévations en étage, bien que celles-ci soient encore localisées sur quelques zones, mais c'est un processus en cours sur l'ensemble de Tozeur. Quelques limites d'occupation, cependant, à ces extensions en étage. Il ne s'agit pas, d'après les informations recueillies, de logements



Ill. 217: constructions en étage, Chabbiyya, 1999

destinés à la location ou à la vente. Ce sont des habitations à part entière, indépendantes du rez-de-chaussée, comme le laissent supposer les accès indépendants ouvrant sur voie publique. La photographie ci-contre montre bien les accès des différents niveaux bas et haut, leur indépendance. Dans tous les cas évoqués lors d'entretiens, ces constructions sont destinées à de nouveaux couples, ayant un lien direct avec la maisonnée du niveau bas. Ce sont des fils récemment mariés qui ont ainsi procédé à une surélévation de l'habitation parentale. Cela explique certainement les superpositions des cours intérieures, les vues plongeantes de l'escalier menant aux étages. Nous ne sommes pas dans le cas relevé par M. Boughali dans certaines villes marocaines, où une « maison abrite une *autre* famille au premier étage, [situation qui contraint à faire] condamner les fenêtres qui donnent sur la cour des *voisins* »⁸⁴.

Ces escaliers et accès aux étages sont essentiellement construits à l'intérieur du périmètre de l'habitation. Mais la place nécessaire à l'empiètement d'un escalier n'est pas toujours disponible. Quand la place vient à manquer dans la *sgifa* pour les volées ou le palier de repos, il n'est pas rare d'observer un débordement sur voie publique, voire un départ sur voie publique si celle-ci est une

83. Tous les terrains avoisinants les quartiers anciens ont été classés Domaine de l'Etat en 1990 (PAU de 1988). Certains ont fait l'objet d'une procédure de déclassement pour être réintégrés au patrimoine communal lors de la révision du PAU en 1999.

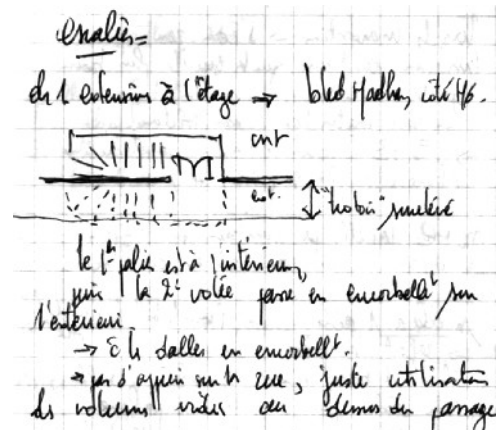
84. BOUGHALI M., *La représentation de l'espace chez le Marocain illettré*, 1988, p. 48.

impasse non passante, comme envisage de le faire le père à Abbès H1 par exemple. À Sahraoui, dans le quartier des *malâgî*, j'ai vu un cas d'escalier empiétant sur voie publique, « mais la rue est si large » m'a-t-on dit, et personne ne l'emprunte...

L'autre fait observé est que ces extensions verticales ne sont pas toujours réalisées pour devenir une nouvelle habitation indépendante. Comme nous l'indique le maçon Belgacem, « les extensions à l'étage ne sont pas seulement une extension pour les enfants qui se marient. C'est aussi une extension pour avoir plus de place disponible, plus de place cloisonnée à la disposition de chacun, plus de *bît-s* ». C'est du moins ce qui ressort de son travail de maçon, sa perception de l'objet final des commandes que les habitants lui passent. C'est là l'autre processus à l'œuvre : il s'agit d'une augmentation généralisée de la surface habitable, à l'usage de la même maisonnée, sur l'ensemble du site de Tozeur. Et c'est à ce second processus que nous pouvons rattacher la création de surface habitable au sein d'une *dâr* [Zebda H7] dans les années 1950 [datation par les menuiseries installées] : accessible uniquement de l'intérieur de la *dâr*, la partie en étage était destinée à ces habitants exclusivement. Il s'agissait d'augmenter la surface nocturne allouée au couchage de chacun. Ce n'était pas une création d'habitation indépendante superposée à celle du rez-de-chaussée – ce qu'elle deviendra plus tard.

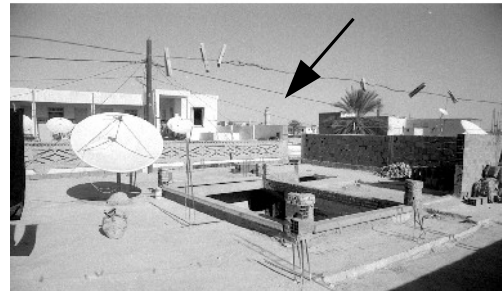
Ce processus d'augmentation de la surface par extension à l'étage n'est pas nouveau : rappelons les pièces en *'alî*. C'était une pratique relativement courante, qui prenait plusieurs formes. Il pouvait s'agir soit de simples pièces à l'étage servant de débarras ou d'hébergement transitoire à un jeune homme de la maisonnée en attente de son mariage (un usage que la *bît sgîfa* pouvait également remplir), ou encore à une veuve ou une épouse répudiée qui revenait habiter dans la maison paternelle [Hawadef H7]. De telles constructions étaient une extension verticale de surface habitable, les pièces du niveau bas étant insuffisantes pour accueillir tous les membres de la maisonnées et les différentes activités. Les niveaux bas et haut communiquent verticalement (Hawadef H7, H10), le plus souvent par un escalier débouchant sur la cour. Les deux niveaux ne sont pas indépendants l'un de l'autre. Il n'y a qu'une seule porte d'entrée ouvrant sur l'espace public ou la voie de desserte.

Par ailleurs, l'augmentation de la surface habitable par habitation peut être rattachée à une autre observation faite à Ras Tabia, dans un récent lotissement de grandes villas. Les premières constructions de Ras Tabia, après la création du premier lotissement dans les années 1980, avaient pratiquement toutes un rez-de chaussée surélevé, mais sans vide sanitaire : la surface habitable correspondait peu ou prou à la surface construite, déduction faite des murs. Les villas en cours de



III. 218: débordement d'escalier sur voie publique, Bled El Hadhar, août 1998

construction à la fin des années 1990 (soit quinze à vingt ans plus tard) ont systématiquement un plancher surélevé d'un mètre environ par rapport au niveau de la rue, et un niveau de fondation décaissé d'environ 1,50 à 2,00 mètres. Ce vide entre fondations et niveau bas du rez-de-chaussée a la hauteur nécessaire pour être un espace occupé (il sert fréquemment de garage) mais aussi d'être un espace habité. Il est habité par la maisonnée en attendant l'achèvement de la construction, mais il continue à être habité après l'achèvement, les différents niveaux communiquant par un escalier intérieur. La surface habitable peut-être pratiquement le double de l'emprise au sol de la villa. Les quelques exemples interrogés montrent qu'il ne s'agit pourtant que d'une seule famille restreinte. Ce n'est pas parce que la surface habitable est plus grande que la maisonnée est plus vaste ; c'est parce que les membres de la maisonnée demandent plus de place habitable.



III. 219: vues vers la mosquée Al-Fardaws, Zebda, 1998 - 2001

Dans le quartier de Rass Edhraâ (où travaille principalement le maçon Belgacem), les constructions en étage peuvent être un indicateur de la période de sédentarisation, comme nous le confirme Salem [Rass Edhraâ H3] : « les constructions en étage ne sont pas le souhait de bédouins. Ceux qui construisent ainsi sont les derniers arrivés, les derniers sédentarisés – *mustaqarrîn*. Même s'il y avait encore de la place derrière eux [les lotissements SNIT étaient partiellement construits], ils n'ont pas voulu aller plus loin dans le désert ». À remplir les interstices entre les *ḥawz* déjà présents, ils n'ont obtenu qu'une emprise suffisante pour satisfaire les besoins d'une génération, leur génération, mais une emprise qui ne peut répondre aux établissements de la génération suivante. « Les premiers ont pris une grande place, comme nous, ils ont une palmeraie ou un enclos. Puis petit à petit, les maisons – *ḥūš-s* se sont faits plus petits ». À Rass Edhraâ plus qu'ailleurs à Tozeur, les constructions en étage traduisent clairement le manque de place horizontale *pour la même famille restreinte*, comme le montre l'exemple Rass Edhraâ H4.

Ces nouvelles constructions en étage vont de pair avec les nouvelles utilisations des toits terrasses. Un grand nombre d'habitations dispose déjà d'un escalier d'accès aux terrasses, ou les propriétaires ont en projet d'en réaliser un à brèves échéances. Cette tendance à la généralisation provient d'une observation, faite sur les terrasses de Zebda H1 : les séparations entre habitations, autrefois limitées au ressaut symbolique et technique des acrotères, sont désormais des murs d'une hauteur d'homme (1,60 à 2,00 m). La mère de Zebda H1 explique que le voisin a surélevé le mur « depuis que sa femme monte étendre le linge sur les toits », mais c'est alors qu'elle remarque l'ampleur du phénomène : tandis que les toits de la grande mosquée étaient encore visibles en 1998, seul le haut du minaret est visible début 2001. Ces terrasses servent de lieu d'étendage du linge, de

séchage des dattes, de stockage également de quelques affaires hors d'usage. C'est aussi l'endroit où sont posées les paraboles et récepteurs satellite, qui se sont multipliés depuis les années 1990, et que les habitants orientent plusieurs fois au cours de la même journée vers tel ou tel satellite de communication, suivant l'émission qu'ils veulent regarder.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Nous avons vu que le sens des termes employés pour décrire l'habitation et le quartier a évolué. *Dâr* et *hũš* ne désignent pas, en 1940 et en 2000, les mêmes objets.

Une partie de ces termes est commune à tout le site de Tozeur, tandis que d'autres ont un emploi plus limité. Une délimitation géographique d'abord : certains mots sont employés de façon préférentielle dans les quartiers anciens, d'autres dans les extensions récentes. Un emploi circonscrit temporellement ensuite : certains mots ont disparu du langage courant, et ont été remplacé par d'autres. Le glissement de sens relevé lors de l'enquête traduit alors des variations typologiques (induites par les morcellements des grandes demeures), mais également un changement d'envergure de la maisonnée, qu'il permet de situer chronologiquement.

Il nous reste à montrer si ce changement d'appellation correspond également à un changement d'usage et de pratiques. La distinction des termes, si elle correspond à une particularité des objets, traduit-elle leur évolution ?

XIII. RAISONS ET CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES

A. LE CHOC D'ÉVÈNEMENTS EXTÉRIEURS

Les très grosses pluies ne sont pas un fait exceptionnel en Tunisie et dans le bassin méditerranéen. Chaque année, plusieurs fortes précipitations et orages de grande violence sont enregistrés, en alternance avec des périodes de sécheresse. Le diction tunisien « lamente-toi s'il pleut, lamente-toi s'il ne pleut pas » illustre bien le caractère irrégulier, brutal et excessif du climat sud-méditerranéen. Au cours de la deuxième partie du XX^e siècle, en 1959 puis en 1964, plusieurs « fortes pluies » (supérieures à 200 / 300 mm) sont enregistrées, principalement dans la Tunisie Centrale et sur les hautes steppes¹. Une crue dite « centenaire » dévaste la région amont de Gabès² en 1962. Ces évènements avaient incité à la mise en place de structures de gestion des ressources en eaux (délégations des Eaux et Forêts, constructions de digues, de déversoirs, aménagements de bassins versants...) dont l'efficacité a pu être prouvée à Gabès, lors des orages de 1972.

De telles catastrophes naturelles se sont produites à Tozeur au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Nous allons ici interroger les conséquences de deux évènements, les inondations de 1969 et celles de 1989.

A.1 Les inondations de 1969 et de 1989

A.1.a. Les inondations de l'automne 1969

En septembre et octobre 1969, le Sud et le Centre de la Tunisie subissent des inondations qualifiées de « sans précédent depuis plusieurs siècles [...], catastrophiques »³. Ces pluies sont d'une exceptionnelle intensité, atteignant des pics de 300 mm certains jours d'octobre 1969 et une pluviométrie mensuelle dépassant les 900 mm (contre une moyenne annuelle inférieure à 100 mm).

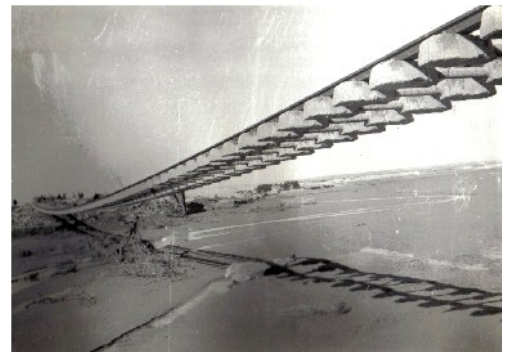
1. Un suivi régulier de la pluviométrie au cours du XX^e siècle fait état de douze inondations pour la seule zone du Sud tunisien, alternées avec 17 périodes de sécheresse : EL BATTI Djémili, « La stratégie de développement des ressources en eau », Tunis : D.G.R.E., décembre 2002, 26 p. Pour la Tunisie entière, FRIGUI Hassen Lotfi recense 20 sécheresses et 161 inondations : « Sécheresse en Tunisie : indicateurs et gestion », Tunis : ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, février 2010, 33 p.

2. Importante ville portuaire du sud de la Tunisie, au pied des monts Matmata.

3. PIAS J, STUCKMANN G., *Les inondations en Tunisie, étude pédologique et effets morphologiques*, rapport n° 1957/BMS.RD/SCE, Paris : UNESCO, juin 1970. Voir également PONCET J., « La "catastrophe" climatique de l'automne 1969 en Tunisie », *Annales de géographie*, 1970, t. 79, n° 435, pp. 581-595.

Pour notre zone d'étude, moins affectée que la Tunisie centrale (plaine de Kairouan, irriguée par les oueds Zeroud et Merguellil), les trois périodes pluvieuses enregistrées montrent chacune des précipitations concentrées sur quelques jours, avec des écarts de plus de 80 % à la moyenne mensuelle et près de 100 % à la moyenne annuelle (sur 50 ans d'observation) ; les écarts de pluviométrie atteignant +226 % pour le bassin versant de Maknassy, où les précipitations ont totalisé de 600 mm à 900 mm suivant les stations, en 3 semaines de catastrophes climatiques. L'oued Zeroud, généralement sans eau (absence de lit mineur), a connu en octobre 1969 un débit instantané de 17 000 m³ / s...

L'ampleur des dégâts est sans précédent : 70 540 habitations détruites, 542 morts et 304 000 « sans-abri »⁴. Les conséquences économiques ont été importantes pour l'économie du pays, par l'ampleur des dégâts causés dans l'infrastructure routière et ferroviaire : 32 ponts routiers et dix ouvrages d'art ferroviaires emportés ou gravement endommagés, plus de 100 km de routes ensevelies sous des dépôts, inondées ou démolies et plus de 110 km de plateformes ferroviaires emportées, ravинées ou totalement détruites (dont la ligne Sfax - Gasfa - Tozeur). Tous les moyens de communication des zones Centre et Sud étaient détruits. Cela pénalisera dans un premier temps la rapidité des secours, puis les opérations de reconstruction d'habitations, qui tardent. Dans les priorités politiques, elles passent après la réhabilitation des infrastructures.



*Ill. 220: traversée ferroviaire d'un oued, oct-69
(source : coll.priv.)*

Cet événement accélère l'abandon des principales oasis de montagnes (Chébika, Tamerghza et Midès), mais aussi des villages oasiens (dont Ouled Majed dans l'oasis d'El Ouidiane). Nous soulignons ici la coïncidence des événements, non leur causalité. Ces « abandons de villages » ne sont certes pas dus uniquement aux inondations et aux dégâts occasionnés : J. Duvignaud, observe dès 1960 le dépeuplement de Chébika. Ces abandons confirment la généralisation d'un processus commun à toutes les zones de sédentarisation, et analysé par l'enquête de A.-F. Baduel⁵ effectuée dans le village de Gléâa (Nefzaoua) : les écosystèmes de ces oasis ne se renouvelant plus, ces inondations ont accéléré un phénomène d'exode démographique engagé depuis le XVIII^e siècle.

Les dégâts sont similaires dans toutes les habitations. De nombreux murs et toitures en stipes de palmiers, gorgés d'eau, n'ont pas résisté et se sont effondrés sous l'effet de leur propre poids, par l'affaiblissement de leurs résistances mécaniques. Plusieurs rénovations totales ou partielles d'habitations nous sont rapportées par les habitants, 30 ans plus tard : une pièce à

4. Les données chiffrées sont celles annoncées par le quotidien La Presse, dans son édition du 27 novembre 1969.

5. BADUEL A.-F., « le pouvoir de l'eau dans le Sud tunisien », *ROMM* n° 30, 1980, p. 108. Voir également BADUEL A.-F., « une oasis continentale du Sud tunisien », *ROMM* n° 38, 1984, pp. 153-170 et PERENNES J.-J., *L'eau et les hommes au Maghreb*, 1993, p. 91-92.

Zebda H6 (réfection en fer à T et voutains), toutes les toitures de Hawadef H3 (les habitants n'achèveront les travaux que dix ans plus tard...), deux pièces sur les quatre de Bled El Hadhar H1... La liste est encore étonnamment longue, d'autant que d'autres évènements engendrant d'autres travaux et d'autres émigrations ont succédé à ces inondations de 1969. La vieille femme habitant Bled El Hadhar H7 se rappelle ce que lui a coûté ces inondations : elle a dû procéder à une réfection complète d'une toiture. La date des dégâts est approximative (« il y a trente cinq ans environ »), les dépenses sont encore en « francs - *frânk* » (comme beaucoup de dépenses de cette époque, jamais converties en dinars tunisiens, la toute nouvelle monnaie en circulation ⁶), mais les sommes sont restées en mémoire : 700 *frânk* de charrettes de pierres, 100 *frânk* de *tanğîr* (argile de mortier), 50 *frânk* de *taħmîr* (chaux aérienne éteinte), auxquelles sommes elle a dû rajouter le salaire du maître maçon – *muâllam* (350 *frânk*) et de son aide – *sana'* (200 *frânk*), soit 1 400 *frânk* pour une toiture... « sans compter les repas des maçons ! » Pour cette somme, le maçon a enlevé les stipes, abaissé le niveau de la toiture (pour purger les zones dégradées), reposé les stipes et restauré la décoration de la façade intérieure. Sommes considérables, qu'elle jugera nettement supérieures aux 73 Dt qu'elle a dû déboursier pour refaire cette même toiture à la suite des inondations de décembre 1989 : « 73 dinars, tout compris – *kûl šay* : briques, terre – *tîn* et main d'œuvre ». Le père de Jhim H3 confirme l'ordre de grandeur de ces prix. Il rajoute qu'avant les inondations, un stipe valait 225 *frânk*, mais qu'après les inondations, plus personne n'en vendait, on en trouvait pas pour refaire les toits endommagés.

Après celles de 1969, d'autres pluies torrentielles entraînent la crue de l'Oued Mellah au cours de l'été 1973. Elles causent la coupure de la ligne électrique alimentant Tozeur et le pont de voie ferrée (la route passant à gué depuis 1969). Globalement, ces pluies ne laissent pas de traces dans la mémoire collective, si ce n'est une aversion accrue contre le régime politique de H. Bourguiba : les habitants du Jérid ont reproché au président d'avoir totalement négligé les travaux de remise en état (une personne dira même « différé »), au profit des cérémonies de son anniversaire (le président Bourguiba fêtait ses 70 ans au même moment, dans sa ville natale de Monastir). Au cours de l'enquête, je n'ai relevé aucun dégât, aucune trace ou motif de reconstructions en causalité avec ces pluies. Si des travaux ont été entrepris au cours des mois qui suivirent les pluies de 1973, les habitants les lient encore aux inondations de 1969. Les pluies de 1973 n'ont fait qu'achever une ruine déjà latente.

6. Suite à l'Indépendance en 1956, la Tunisie se dote en octobre 1958 d'une nouvelle unité monétaire, le dinar tunisien (Dt) par la loi n° 58-109 portant réforme monétaire. Un dinar tunisien valant alors mille francs français – *frank*, cette dernière unité est restée longtemps usuelle dans le langage parlé. Comme le rappelle DUVIGNAUD J., très peu de monnaie circulait à cette époque dans le Sud tunisien, encore engagé dans une économie de subsistance et de troc : Bled El Hadhar comme Chebika ignoraient « l'économie de marché, [...] ou même les formes d'économie monétaire que nous connaissons [parce qu'elles n'arrivent pas] à atteindre le niveau à partir duquel d'autres lois jouent que celles de l'échange de services et celles de l'emprunt à la petite semaine. » ; in *Chebika*, 1968, p. 136.

Les conséquences des inondations de 1969

Dans les discours relevés au cours de l'enquête, peu d'habitants se rappellent les inondations de 1969. Les personnes âgées se rappellent les morts, les citent. Mais il y a un oubli sélectif sur les déménagements occasionnés et sur les reconstructions engagées. À Jhim H1, où les premières pièces construites pourtant datent de 1970, le père âgé de près de 60 ans répond à la question, presque à la fin de l'entretien et en aparté, disant « qu'effectivement, les inondations de 1969 ont été un prétexte à la nouvelle construction qu'il engage, et à la séparation du *hũs* familial (occupé par son oncle, les fils de son oncle et ses tantes paternelles), *même si les pièces habitées ont subi peu de dommages*. À Jhim H2, la mère ne se rappelle plus la raison pour laquelle « ils sont allés habiter dans les *malâġi* de Bou Liffa à la fin des années 1960, mais elle se rappelle qu'ils sont revenus dans leur maison vers 1975, dans une pièce neuve, construite par son mari. Cela coïncide, il est vrai, avec son mariage, mais les autres membres de la famille font le même aller-retour, aux mêmes dates : c'est plus qu'une coïncidence... Les habitants de Jhim H6 indiquent que « toute l'extension de Jhim [appelée « Jhim *Ġadida* – la Nouvelle »] date des années 1970, car il a fallu reconstruire des maisons. Avant, Jhim s'arrêtait à la mosquée » : l'ampleur des destructions leur fait oublier que ce phénomène d'extension avait déjà commencé au début des années 1960. Cela suggère également qu'un bon nombre de personnes a abandonné les anciennes pièces bâties en terre, en allant construire en dehors de l'habitation. Une personne âgée confie que « même le toit de la mosquée [de Jhim] avait dû être refait ». À Abbès, de telles histoires d'occupation temporaire des *malâġi* de Bou Liffa ont été également entendues. À Bled El Hadhar, les deux frères de Bled El Hadhar H1 se rappellent avoir dû procéder en toute urgence à la restauration de murs effrités et de toits effondrés, consécutivement à ces inondations. Ils ont continué à loger sur place, certaines pièces étant encore habitables. Ils « ont refait [deux pièces complètes] comme c'était avant », mais en changeant de techniques : murs en pierre et dalles de béton : « ça ne s'effrite pas ». Les premiers exemples de l'emploi du béton de ciment relevé au Jérid dans l'habitation vernaculaire sont là : des dalles de couverture, juste posées en appui sur des murs périphériques élevés en pierre.

Je n'ai traité jusqu'ici que des villages oasiens. Des propos analogues ont été entendus à El Hawadef et Zebda⁷, indiquant des dégâts similaires puis des actions identiques : réfection de murs en toub effrités et de toits en stipes effondrés en pierre et dalle béton. L'un des exemples de reconstruction les plus significatifs est l'habitation Hawadef H3 : ses habitants l'ont progressivement toute rénovée, jusqu'à leur retour des mines de Metlaoui en 1979 (mise à la retraite du père), en murs en pierre et toits en dalle de béton. C'est probablement les dégâts de ces inondations qui « obligent » le père de Zebda H1 à refaire une partie de la pièce en toub en 1970-1971, avant son mariage en 1972. La catastrophe permet de différer certaines actions, en modifie la hiérarchie : le père alloue toutes les sommes monétaires disponibles à la restauration de l'existant, pour ne se consacrer qu'en 1974-1975 à la construction de la pièce d'habitation – *dâr* destinée à

7. Voir les restitutions chronologiques des monographies, en annexe VII.

héberger son couple, comme le veut la coutume. Il procède à la réfection du toit par une dalle béton en appui simple sur un mur de pierre et toub (ce que suggèrent les incrustations encore visibles en sous-face de la dalle). Mais ces quelques changements technologiques ne doivent pas occulter la pratique générale : les toits sont, dans une immense majorité, refaits à l'identique, c'est-à-dire en stipes de palmiers soutenant une couche de terre argileuse. À Zebda, une personne âgée indique que « ceux qui changeaient un toit remettaient des palmiers », du moins dans son quartier. Mais ce sont des pratiques observées ailleurs, dans les autres quartiers anciens et dans les villages oasiens. Un stipe en bon état s'échangeait alors entre 1,200 Dt et 1,400 Dt, somme considérable pour l'époque⁸, qui peut justifier le passage à une dalle en béton si la plupart des stipes ne sont pas réutilisables – sans compter le délai nécessaire à leur fabrication⁹. Les plafonds étaient refaits avec les mêmes techniques : ce qui procure une certaine intemporalité dans les interventions, car elles ne se distinguent que difficilement des travaux menés les années précédant la catastrophe. C'est probablement pour cela que bon nombre de dégâts liés aux inondations de 1969 sont actuellement peu visibles et difficilement lisibles sur le plan technique. Cela est lié autant à la continuité des techniques qu'à l'oubli sélectif, et la disparition progressive des personnes ayant vécu cet événement.

Mais ces récits autour des inondations de 1969 ont rapidement été occultés par d'autres faits, jugés plus importants dans la vie quotidienne. Bon nombre de nouvelles constructions datent de ce début des années 1970 : ce sont de nouvelles installations de couples, cela correspond à la forte hausse du nombre de mariage observée dans les données statistiques, consécutifs aux fortes natalités observées dès les années 1950.

1969 : le tournant de 15 ans de politiques publiques ?

Plusieurs conséquences sont à rappeler. Ces faits appartiennent à des registres distincts, sans rapport apparent.

L'un des premiers faits à citer remonte à 1957, à l'un des premiers discours de H. Bourguiba, premier président de la Tunisie indépendante. Il cite un constat établi par l'administration coloniale française au début des années 1950, constat qui sera le thème d'un discours : « déjà, à la veille de l'Indépendance, l'habitat en Tunisie était dans un état lamentable ». Pour le président d'une jeune nation, il est nécessaire d'améliorer les conditions de vie de la population locale tunisienne, et c'est l'une des premières options politiques du régime. Bourguiba l'énonce dans son discours de façon claire : « assurer des logements meilleurs à cette grande proportion du peuple tunisien qui souffre de conditions de vie indignes [...] en effaçant cette tare

8. À Tunis, une personne nous a informé qu'elle faisait son marché en 1970 pour une famille de quatre personnes pour moins d'un dinar par semaine, viande comprise.

9. Un vieux *khammès* renseigne « qu'autrefois, les palmiers étaient abattus en hiver, mis à sécher durant le printemps, puis marinés dans la saumure du chott Jérid durant tout l'été ». Seules les stipes qui ressortaient sains de ce traitement étaient réputées imputrescibles et pouvaient être employées dans la construction. Il fallait donc entre sept et neuf mois pour produire des poutres, le plus souvent à partir d'arbres improductifs car trop vieux.

[les gourbis] de notre paysage. Ce sera l'honneur du nouveau régime de doter le peuple de logements sains et décents et d'effacer le souvenir d'un passé révolu »¹⁰. Après une décennie de programmes étatiques menée tambour battant, en 1966, le nombre de « logements rudimentaires » selon la classification statistique regroupant « gourbis » et autres logements insalubres, dépasse encore les 400 000 unités, soit 44 % du parc de logements tunisiens. Ces logements insalubres sont principalement concentrés en périphérie des grandes villes, telles que Tunis et les villes portuaires côtières, Tozeur ne totalise « que » 27,8 % de « logements rudimentaires » sur son parc urbain¹¹.

Or cette reconstruction de l'offre de logements ne se produit pas sur les mêmes sites que ceux concernés par les gourbis et logements insalubres. Dans les sites oasiens et montagnards du Sud, les opérations gouvernementales d'aménagement urbain initient les premiers programmes de « logements sociaux » sur des sites facilement accessibles (Guitna, Bou Liffa...). Dans les zones rurales montagnardes, des villages entiers sont créés au pied des contreforts rocheux : Matmata Nouvelle, Chénini Nouvelle, Tamerghza Nouvelle... Autant de villages « nouveaux » que de vieux villages perchés. Ces « nouvelles » implantations sont toujours présentées, de façon officielle, avec les priorités d'offrir des conditions de vie décentes au peuple tunisien : accès aux soins, à l'éducation, aux commerces d'alimentation... prétextant qu'il n'est guère aisé d'amener ces éléments dans les villages perchés.

D'autres motifs ont été avancés dans les cercles proches du pouvoir de l'époque, et permettent d'éclairer l'engagement présidentiel sous un autre angle. Survolant en hélicoptère l'un des villages perchés du Sud (dans les monts Matmata), le Président H. Bourguiba aurait eu cette phrase : « faites-moi descendre ça ! ». L'interprétation des mots et du geste présidentiel concerne officiellement les conditions difficiles liées à l'habitat, mais les structures familiales sont concernées autant que le cadre physique. Au sens strict, les propos signifient à la fois : « faites descendre ces gens-là dans la plaine » et « faites descendre ces murs [démolissez leur village] ». Rappelons que familles et habitations sont indissociablement liées dans l'organisation sociale locale. L'histoire récente rappelle que ces villages perchés ont de tous temps été des foyers d'insurrection. Un rapport des services américains, datant des années 1950 (au moment où l'aide américaine commence à affluer), fait état de « risques importants et imminents d'insurrection » de ces zones Sud, car elles se sentent peu concernées par l'expression du pouvoir politique basé à Tunis, trop éloigné de leurs préoccupations quotidiennes. Le président H. Bourguiba, depuis la fin des maquis contre l'armée française en Algérie organisés depuis les montagnes tunisiennes, depuis la rupture politique de Salah Ben Youssef avec le Néo-Destour en 1955, depuis la confirmation des appuis aux vellétés de complots de Lazare Chraïet en décembre 1962, cherchait un moyen de déstructurer toutes ces organisations villageoises et tribales du Sud qui ne lui restaient acquises que du bout des lèvres. Sa politique contre « l'habitat insalubre » fut un prétexte, habilement saisi

10. BOURGUIBA Habib, *Citations choisies*, Tunis : Dar Al Amal, 1978.

11. Sources INS, enquête logement 1966.

politiquement. Dans les zones Sud, les mouvements migratoires ont été très importants : entre 1966 et 1975, 13 800 migrants jéridi sont recensés par l'INS (soit 33 % de la population du Gouvernorat !), chiffre sans rapport avec ceux mentionnés dans les différentes études sur les mouvements migratoires du Sud tunisien¹² jusqu'à l'Indépendance. Une grande majorité des migrants se déplace vers les centres miniers des monts de Gafsa ou Tunis, principales zones d'immigration car pôles d'emploi. S. Bou Ali¹³ relève que les régions Sud ne connaissent aucun développement économique initié par l'Etat tunisien jusqu'au démarrage des travaux liés au Plan directeur des Eaux du Sud et au Programme régional de développement en 1975, mais que les « programmes [sont] démarrés principalement au cours du VI^{ème} plan (1982-1986) ». Les « importantes transformations économiques et sociales, nationales qui sont les causes de cette nouvelle situation » sont dues à une volonté politique, qui n'est clairement affirmée qu'en 1985. Le président H. Bourguiba décide alors de « fixer les citoyens dans leur régions respectives, particulièrement au Sud et à l'Ouest »¹⁴ par des travaux et des investissements étatiques institutionnels.

À ma connaissance, aucune étude n'a à ce jour porté sur les conséquences sociales et familiales de ces déménagements, rarement incités, souvent forcés. Dans les monts Matmata, un vieil homme m'a indiqué que, « à cette époque, rester dans les troglodytes était comme un acte de résistance ». La phrase du vieux Gaddour, « qui s'intéresse à Chébika ? », rapportée par J. Duvignaud¹⁵, prend ici un autre sens. Le vieux Gaddour a entendu au poste de radio, chez l'épicier, le discours du jeune président Habib Bouguiba « El-Habib comme tout le monde l'appelle dans le nord du pays », proclamer que « dans dix ans, il y aurait des écoles dans tout le pays, que tout le monde saurait lire et écrire, qu'on vivrait autrement, et des graines qu'on distribuerait bientôt aux paysans nécessiteux pour la prochaine récolte ». Mais il reste sceptique : « personne n'est jamais venu à Chebika, personne ne s'intéresse à Chebika. [Nous nous sommes] ruinés avec les dots, il n'y a plus de toit aux maisons », et il attend encore l'aide promise par El-Habib pour reconstruire le village. J. Duvignaud relève alors que « la situation des trente familles de Chebika est la même : elles logent dans l'une de ces maisons à demi-ruinées, parce qu'on leur a dit que la reconstruction du village était imminente ». Cette reconstruction ne se fera jamais : « nous attendons encore » dira plus tard le vieux Gaddour. L'aide pourtant aura lieu, mais elle se fera dans

12. Ces études montrent également l'ancienneté de ces mouvement migratoires. ROUISSI M. relève que ces mouvements datent de la fin du XIX^{ème} (proclamation du Protectorat), s'accroissent au cours de la seconde guerre mondiale (sécheresse locale), mais s'amplifient surtout après l'Indépendance en 1956 : « le fait migratoire au Jérid », 1969 ; « la mobilité intérieure du Sud tunisien », 1970.

13. BOU ALI S., « L'homme et l'oasis... », 1990, p. 280 : « C'est en effet à l'époque du démarrage des travaux du Plan directeur des Eaux du Sud (PDES) qu'il faut chercher l'origine du renversement migratoire dans le Jérid et la Nefzaoua ; c'est aussi dans les différents autres programmes orientés vers le milieu rural tels que le Programme de Développement Rural, entamé depuis 1973 et associé aujourd'hui à divers autres petits programmes (famille productive, jardins familiaux, emploi des jeunes ...) sous la rubrique de Programme Régional de Développement (PRD), que nous trouvons une partie de l'explication de ces transformations ».

14. Discours du Président H. Bouguiba, Rapport du VI^{ème} plan, 1985. « À l'intérieur de la région Sud, l'exode rural atteint des chiffres considérables qui témoignent d'une profonde mutation dans la société et dans l'organisation de l'espace du Sud », *Rapport du VI^{ème} plan d'aménagement*, 1985, p. 132.

15. DUVIGNAUD J., *Chebika*, 1968, respectivement pp. 74-75, p. 130 et p. 99.

la plaine, plus tard, vers Tozeur et El Hamma, là où les jeunes de Chebika, Tamerghza, et tous ces villages perchés regardent, « El Hamma parce que nous y avons des parents, Tozeur parce qu'on s'y ravitaille » et parce que le travail est désormais « là-bas ». Après les inondations de 1969, il restera encore moins de toits. Aucune aide ne leur sera accordée, seul sera construit un poste avancé de la Garde nationale, chargée de surveiller la frontière algérienne, à quelques kilomètres de là. Des deux cents personnes composant les trente familles décrites par J. Duvignaud en 1968, il n'en reste que quelques unes, chargées de maintenir le village et les arbres. Toutes les autres ont émigré au cours de la décennie 1970.

A.1.b. Les inondations de décembre 1989

Vingt ans plus tard, un matin de la fin décembre 1989, les Jéridi se réveillent sous une pluie fine. Elle durera toute une semaine. Les pluviométries sont importantes, mais n'ont rien d'exceptionnel. Ces premières pluies seront suivies d'autres, torrentielles, courant janvier 1990. Sur des toitures et un sol déjà gorgés d'eau, ces secondes précipitations provoqueront des inondations catastrophiques. Elles achèveront la ruine de la plupart des édifices en terre qui ont survécu aux inondations précédentes. Bien que moindres que ceux des inondations de 1969, les dégâts sont cependant considérables. Argumentant une demande d'assistance internationale faite le 21 janvier 1990, les évaluations font état au 29 janvier 1990 du bilan suivant pour l'ensemble de la zone Sud¹⁶ : « 25 morts et 12 disparus, 40 000 sans-abris (9 650 familles), 13 557 logements détruits et environ 25 000 logements endommagés, 307 écoles (dont 34 à reconstruire complètement), 3 000 kilomètres de routes et plus de 200 km de voies ferrées endommagées, 7 ponts effondrés, 7 512 puits et plus de 22 000 têtes de bétail décimées. L'estimation des dégâts est de 203 MDt ». La situation est critique : « alors que la pluie continue, les gouvernorats les plus affectés sont ceux de Kairouan, Sfax, Kasserine, Gafsa, Sidi Bou Zid, Tozeur et Gabès, soit plus de la moitié du territoire tunisien. Plus de 5 500 personnes sont recueillies dans les écoles et mosquées, certaines localités ne sont accessibles que par hélicoptère ». Les Autorités n'ont pas rendu public de décompte des dégâts par gouvernorat mais, en janvier 1990, aucune des zones habitées que j'ai pu visiter n'avait été épargnée.

Les conséquences des inondations de décembre 1989 sont multiples.

D'une part, les dégâts seront largement médiatisés dans tous les supports tunisiens (chaînes télévisées et radio, journaux et quotidiens), sans commune mesure avec la médiatisation des inondations précédentes. Ce relais médiatique aboutira à la mise en place d'un élan de solidarité nationale, manifesté par une collecte des dons privés, fait sans précédents dans l'histoire politique récente du pays¹⁷, et à la distribution de bons d'aide à la reconstruction d'habitat sinistré, aide

16. Source : United Nations Department of Humanitarian Affairs (DHA), rapports UNDRO 90 / 0128, UNDRO 90 / 0159 ; UNDRO 90 / 0168, UNDRO 90 / 0284. Le détail des dégâts par gouvernorat n'a pas été rendu public.

17. Le régime de H. Bourguiba est au contraire marqué par une suppression dès 1958 de tous les systèmes de mécénat et de fondations (orphelinats, écoles...), souvent rattachées à des organisations pieuses et des institutions privées. .../ p.489

accordé par l'Etat tunisien par l'intermédiaire d'un fonds spécial de solidarité, créé comme réponse gouvernementale d'aide aux sinistrés¹⁸. Mon premier travail universitaire, en 1990-1991, fut marqué par cette médiatisation : beaucoup de personnes répondant favorablement aux demandes d'enquêtes, croyaient que j'étais missionné par « le Gouvernement » pour évaluer les préjudices subis, les chiffrer et interférer sur les attributions de l'aide gouvernementale. Seule cette mission pouvait justifier de mon insistance à vouloir discuter des composantes du cadre bâti avec des habitants de zones défavorisées.

D'autre part, des aides publiques seront distribuées aux sinistrés, comme subvention. Les montants attribués, entre 1 000 et 2 000 Dt, n'avaient pas pour vocation de permettre une reconstruction complète de pièces habitables. Tout au plus, ce montant permettait une réfection complète d'une dalle de toit. L'objectif était politique plus que technique, il visait à asseoir la légitimité du nouveau gouvernement (après le destitution du président Bourguiba le 7-Nov-1987). L'intérêt porté aux zones Sud étaient en effet sans précédent. Pour combattre la corruption et cibler la nature des prestations, l'aide n'a pas été distribuée en espèces, mais sous forme de bons d'achat auprès de certains revendeurs de matériaux, agréés par les municipalités pour l'occasion. Quelques détournements de fonds eurent lieu, mais ils furent sévèrement réprimés, « pour l'exemple », avait-on dit à l'époque. Ce qui m'avait beaucoup plus interpellé en 1990 était le laxisme avec lequel l'aide avait été distribuée : elle était accordée à toute demande (c'est du moins ce qu'il m'avait semblé à l'époque), en tout cas de façon largement déconnecté des dégâts réels et de la capacité de la famille concernée à subvenir à la reconstruction. Cette aide a, dans la pratique, généré un « trafic de matériaux » avec une inflation instantanée des prix unitaires, en cette période où les ruptures de stocks étaient fréquentes, à cause des difficultés d'approvisionnement des zones sinistrées, des capacités nationales de production en liants hydrauliques peu adaptées à ces pics de consommation.... Beaucoup de bénéficiaires d'aide se sont vu remettre seulement une partie des matériaux demandés, avec « l'assurance que le reste leur serait donné plus tard » – un « plus tard » qu'ils n'ont jamais vu venir. Les détournements de l'aide gouvernementale eurent principalement lieu lors de cette charnière de transmission, alors que le bénéficiaire allait échanger ses bons contre des matériaux de construction.

Il ne fut guère possible, en 1991, d'obtenir des précisions sur les modalités d'attribution de ces subventions, avant que la tension autour de ces évènements ne retombe. J'avais seulement supposé que l'aide gouvernementale était attribuée systématiquement à toutes les personnes

Ils seront remplacés par des institutions et agences étatiques.

18. Le fonctionnement de ce fonds de solidarité et d'aide aux sinistrés préfigure, par son fonctionnement, le fonds de solidarité (communément appelé le « 26-26 », son numéro de compte) qui sera créé avec la Loi des finances 1993 (articles 29 à 33). Ce fonds, rattaché directement au cabinet présidentiel, est destiné à financer les différentes interventions décidées par le chef de l'État au profit des catégories sociales à faibles revenus et des agglomérations dépourvues du minimum d'infrastructures de bases et qui ne sont pas concernées par les programmes et projets ordinaires de l'État et des collectivités locales. Ce fonds est alimenté par des « dons » des particuliers et des entreprises, dans le cadre de la solidarité nationale.

affectées par ces inondations, j'ai confirmation dix ans plus tard que ce n'était pas le cas. Ainsi, la vieille dame de Bled El Hadhar H7, trop vieille pour aller se plaindre et sans ressources relationnelles, n'a rien obtenu. Pourtant, le toit de l'une des deux pièces de son habitation s'est affaissé, et fuit à chaque grosse pluie. Elle a engagé quelques réparations de fortune, à la hauteur de ses maigres moyens : 73 Dt, qui proviennent en grande partie de ses économies : « j'ai dû vendre mon or » dit-elle. Les propos tenus font suggérer qu'une partie des dépenses aurait été couverte par son voisinage, mais les conditions relatives à cette solidarité de mitoyenneté n'ont jamais été explicites. Ce faible montant justifie les travaux engagés par la vieille dame. Pour 73 Dt, le maçon a scellé les briques de terre branlantes et coulé une chape en ciment sur le toit existant¹⁹. Elle précise que « si [elle avait obtenu] une bonne aide, elle aurait refait tout le toit en dalle de béton, et, si l'aide était très bonne, refait toute la pièce avec des murs en pierre ».

Les anciennes techniques vernaculaires discréditées

Les montants attribués, nous l'avons évoqué, étaient trop insuffisants pour engager une reconstruction complète d'une pièce *avec les techniques promues* : c'est-à-dire en produits céramiques industriels (« briques de 12 trous ») et en béton nécessitant ciments et aciers. Les surfaces de toitures envisagées à la réfection étaient importantes par habitation, mais ce n'est pas pour cette raison que cette aide a entraîné peu de restaurations. Il apparaît que les occupants ont jeté un discrédit total sur les techniques constructives vernaculaires, achevant un processus entamé en 1969, ce qui a permis l'apparition de nouvelles qualités d'espace, voire des espaces entiers, des pièces entières, aboutissant à des configurations nouvelles d'habitations. Analysons les transformations de l'habitat consécutives aux inondations, telles qu'elles nous sont racontées par les habitants.

Dix ans plus tard, le propriétaire de Mazghouna H2 confie que « son habitation n'a pas subi de dégâts, ou très peu ». Pourtant, il démolit tout, pour tout refaire en briques industrielles sur une ossature en béton armé. Les raisons évoquées sont simples : « c'est plus propre et c'est mieux – *andaf wa-hîr* ». Ces propos font écho à tous ceux tenus par les femmes rencontrées : les toits en stipes de palmier perdent de la terre, génèrent de la poussière, abritent des petits animaux dont elles se passeraient bien à l'intérieur de l'habitation. L'aide versée à Mazghouna H2 (le propriétaire reconnaît qu'il a été « largement bénéficiaire », tout en rappelant immédiatement la prescription, « c'était il y a 10 ans ») lui permet de reconstruire immédiatement quatre pièces d'habitation, puis ses revenus prennent la relève. Il possède une boutique d'artisanat local, sous les arcades de la place du marché. Depuis 1992, les travaux ont depuis très peu avancés : seule une partie des dalles de toit est coulée... mais un « studio – *stīdiyū* » est presque achevé. Ce studio d'habitation est destiné à la location saisonnière puis à son fils comme habitation, même s'il sert actuellement de

19. Cette intervention génèrera ultérieurement les sinistres observés en 1998 : fissuration de la chape suite à l'affaissement et au pourrissement des stipes, éclatement des murs par "effet poisson", correspondant au gonflement du remplissage (la « fourrure ») entre les deux parements, suite aux infiltrations d'eau en provenance du faîte.

dépôt pour la boutique d'artisanat. La configuration finale de l'habitation est totalement différente de celle d'origine : les pièces ne sont pas agencées de la même façon. Une aile entière est destinée aux pièces d'habitation, elles sont larges (4 m). Cuisine et sanitaires sont regroupés à gauche de l'entrée, la *sgîfa* a disparu (du moins de son vocabulaire), et le troisième côté de la cour est occupé par une *şâla* et une *bît fîûr* (le quatrième côté donnant sur le studio – dépôt).

Ce cas est extrême, unique dans l'enquête. D'une façon plus générale, les reconstructions ont été plus limitées. Citons quelques aperçus pris dans les villages oasiens uniquement, mais toutes les monographies livrent de tels exemples. À Abbès H1, ce sont clôtures et sanitaires qui apparaissent, alors que le toit de la grande pièce de vie fuit (il sera d'ailleurs démoli en 1996). À Abbès H2, ce sont les deux cuisines qui sont construites, alors que le dernier mariage ne date que de deux ans. À Jhim H1, le sol d'une des deux pièces de vie est carrelé – *mzallâz*, l'autre étant cimenté – *msîmân*, tous les murs sont enduits (les toits ayant été refaits en 1975), tandis que les deux pièces en toub sont laissées à l'abandon, promises à une ruine certaine (ruine que je constaterai en 1999). À Jhim H4, c'est une véranda qui est réalisée avec la somme allouée. À Jhim H5, les inondations précipitent la démolition de deux pièces en toub, ce qui permet le partage du *hûş* entre héritiers, et l'aide sert à entamer la construction d'une nouvelle pièce d'habitation et d'une cuisine. À Jhim H6, ce sont deux extensions à une pièce existante : une cuisine et une « chambre – *bît* ». À Bled El Hadhar, nous avons également recensé la réfection des enduits et des sols (H3), l'édification de cuisines (H1, H2), la création d'une *bît maqşûra* attenante à d'autres pièces habitables (H1), la construction d'un ensemble pièce et cuisine (H7)... Le cas extrême est celui de Bled El Hadhar H4 : l'aide sert à impulser la démolition – reconstruction complète de l'habitation. La mère de Bled Hadhar H4 dira d'ailleurs que « les maisons se sont bien améliorées depuis 1990 ». Il n'y a qu'à Bled El Hadhar H1 qu'une dalle béton est coulée en place d'un toit en stipes de palmier endommagé. Un seul exemple sur les 12 cas étudiés...

Cette aide a eu pour autre conséquence le recours accru aux dérivés du ciment (mortiers cimentés, béton armé, produits industriels...). Comme l'a indiqué le père de Jhim H2 en sa qualité de maçon, « c'est à partir [des inondations] de 1989 que le ciment est utilisé de façon massive, par tout le monde – *nâs al-kul*, même par ceux qui n'en n'ont pas les moyens – *flûs qalîl* ». Les stipes de palmier, qui jusqu'alors continuaient à se vendre à Tozeur dans un marché de réemploi²⁰, ne sont plus demandées. En 1992-1993, elles étaient données comme combustibles aux hammams ou aux fours à briques. Seuls quelques stipes sont conservés par les habitants, pour servir de couverture de tombe : c'est leur seul usage actuellement cité. Aucun habitant de Tozeur, quel qu'en soit son quartier d'origine, ne conçoit encore de couvrir une pièce d'habitation en *zaîza* et *rabîya*. Je l'ai constaté par le faire (travaux en cours tous réalisés en dalle de béton) et par le verbe (entretiens Zebda H1, Abbès H1, Rass Edhraâ H3...). Il faudra attendre l'engouement pour certaines

20. Par exemple, lorsqu'il procède à la réfection du toit de la cuisine par une dalle de béton en 1986, le propriétaire de Zebda H5 indique avoir vendu les anciens stipes, correctement déposées, à 25,000 Dt, en un seul lot (environ dix stipes), à quelqu'un de Zebda qui s'en est servi pour refaire son toit.

restaurations « à l'ancienne » pour les voir à nouveau réapparaître comme matériau de construction décoratif. En 1998-1999, les stipes se vendent entre 4,500 et 5,000 Dt l'unité, à destination d'une clientèle très ciblée : dans le cadre de réalisation des aménagements intérieurs d'un important projet d'un hôtel privé dans le quartier d'El Hawadef²¹ ou certaines décorations ponctuelles dans les hôtels de la zone touristique.

L'impact de ces inondations sur le morcellement des habitations

Ces inondations de 1989 ont-elles accéléré le morcellement des habitations ? Un exemple nous montre quelques-unes des conséquences. La mère de Najla [Jhim H1] se rappelle les grandes surfaces des *hûš*-s de son enfance, dont celui de son père partagé avec d'autres oncles. Si elle quitte l'habitation parentale à son mariage, ses frères (restés après le décès de leur père) quitteront également l'habitation en 1990. L'un va aller habiter dans une villa qu'il avait en construction Route d'El Hamma, l'autre une « maison de l'Etat – *diâr al-ḥâkim* [SNIT Rass Edhraâ 1991] ». Il ne s'agit pas d'une répartition souhaitée, du moins telle que l'aurait envisagé cette femme âgée d'une soixantaine d'années, comme en témoignent ses propos : « chacun est jeté de son côté – *kul wâhid mlawwah fi-jiha* ». Les déménagements se sont succédés trop rapidement, les changements de quartier trop importants, trop éloignés de ses points de repères habituels. Elle ne sait comment se rendre à ces habitations sans hésiter sur son chemin, alors elle n'y va que très peu. Elle se plaint de « la distance, mais il n'y a pas que ça... » : l'habitation parentale est effondrée, sa fille et son gendre sont locataires à Rass Edhraâ. Insolvables pour les banques, sans salaires fixes suffisants, ils n'ont pas pu acheter de maison.

Mais il n'y a pas eu que des morcellements d'habitation. Ainsi à Bled El Hadhar H1, où les toits ont été fortement endommagés lors des inondations de décembre 1989. Le *hûš* a déjà fait l'objet d'une répartition entre frères en 1980 : la cour est partagée en deux parties égales, le nombre de pièces aussi. La reconstruction en dalle de béton armé est « subventionnée » [bénéficiaire d'une aide de l'Etat au titre des dommages subis suite aux inondations], ce qui permet de la mener à terme. Mais, lors de la réfection des toits, les occupants ont procédé à une réévaluation des surfaces attribuées en 1980. Ils ont augmenté la taille d'une pièce, par ajout d'une *maqşûra*, qu'ils ont déduit de la pièce attribuée aux héritiers du second frère décédé, en diminuant la longueur de la pièce. Même structure porteuse extérieure, mêmes murs, même dalle de toit recouvrant l'ensemble. Invisible de l'extérieur, la différence de surface se mesure par une nouvelle cloison montée, et le percement d'un passage dans le mur. Cette différence de surface est équivalent à la largeur de la *maqşûra* : 2,40 mètres.

21. Il s'agit d'un projet regroupant un hôtel de luxe avec piscine et un musée, projet privé réalisé avec des financements koweïtiens, commencé en 2000, regroupant quatre anciennes habitations [dont Hawadef H10], non répertorié à ce jour dans la liste des hôtels touristiques.

A.2 Révolutions techniques

Les propos et travaux évoqués précédemment placeraient les conséquences des inondations dans le champ technique, vers le clos-couvert. Les rénovations auraient eu lieu *parce que* les murs et toitures n'étaient plus aptes à remplir leur fonction d'enveloppe durable. Or, comme évoqué dans les rapports officiels, « plus de 5 500 personnes seront recueillies dans les écoles et mosquées », deux types d'édifices publics qui ne connaissent pas ou peu de dégâts. Ce fait est confirmé à Tozeur, où jeunes et moins jeunes ont effectivement trouver abri dans le relais des petites mosquées de quartier. Les écoles sont de construction récente, c'est une explication. À Tozeur, toutes ces mosquées et mesjeds sont des monuments construits au cours des siècles passés, en toub et en stipes de palmiers. Personne ne fait alors la corrélation entre la composition de la structure de l'édifice, son entretien continu et soigné et l'absence de dégâts et d'infiltrations dans les toitures... La méfiance suggérée dans le changement de matériaux de ces démolitions – reconstructions n'est pas que technique. Les réticences sont tout aussi symboliques. Ainsi, en 1991, un père répond à ses enfants « quand je mourrais, vous ferez ce que vous voudrez, mais maintenant, on continue dans le même esprit – *alâ nafs namaṭ* ». Pour lui, il n'était pas envisageable de changer le toit en stipes par une dalle béton. Ce n'est donc pas qu'une question de matériaux.

Une autre articulation paradoxale peut être faite avec les plaintes qui ressortent des différents entretiens avec les usagers habitants : « avant, les gens vivaient mieux, parce que les maisons étaient mieux faites et mieux construites. Maintenant, "ils" ne savent plus construire » prétend une vieille femme d'El Hawadef. Ce n'est pas simplement la présence de bestioles dans les stipes, ou l'épaisseurs des murs qui est en cause, comme pourrait le laisser croire le discours de la mère à Hawadef H2. Les maisons n'étaient pas « bien » construites, elles étaient « mieux » construites. Cela indique une baisse sensible de l'appréciation qualitative, par rapport à un état d'avant jugé plus en adéquation avec les besoins à satisfaire. Nous aborderons plus loin les motivations, lors de l'examen des modifications apportées aux espaces intérieurs. Répondons ici à deux registres soulevés par cette plainte : l'aspect technique et l'aspect confort, dissociable l'un de l'autre.

A.2.a. De la brique de terre au ciment

Nous avons pu observer un renouvellement rapide des technologies employées au cours de ces trois dernières décennies, suite aux impacts psychologiques (toits effondrés, dégâts des inondations...), économiques (difficultés d'approvisionnement des matériaux, coût des réhabilitations...). Il est intéressant de constater que les constructions ne se sont faites en pierre que durant quelques années, une période si courte que l'on pourrait la qualifier de « transition ». La généralisation de ce mode constructif suite aux inondations de 1969 laissait pourtant présager une réelle diffusion de ces techniques. Le grand nombre de carrières de pierre de bonne qualité exploitées à proximité aurait autorisé la perpétuation de ce mode constructif. Mais très rapidement,

dès le début des années 1980, nous observons un recours massif aux « briques industrielles ». Notre hypothèse, émise au chapitre précédent, que ce renouvellement de technologies est une opportunité permise par la conjonction de deux faits essentiels : la disponibilité de ces briques industrielles sur le marché local et la latitude d'usage que ce produit autorise.

La disponibilité des briques résulte de choix politiques importants, pris à un niveau macro-économique : la mise en service de cimenteries et de briqueteries industrielles de grandes capacités a été l'un des objectifs du IV^e Plan (1973-1976)²². Au démarrage du IV^e plan, le déficit était estimé à une production annuelle de 32 000 logements par an. À la fin de ce IV^e plan, un constat est fait sur l'ensemble du territoire tunisien : l'habitat spontané se développe dans les zones qui n'ont pas fait l'objet d'une programmation de la part des responsables de l'habitat, où les programmes de construction sont en retard et où l'offre insuffisante en logements sociaux (entre 1967 et 1974) est aggravée par une politique de l'habitat s'adressant principalement aux couches solvables²³. La part de réalisation du secteur formel public chute de 48 % à 17 % en faveur du privé entre 1972 et 1975. À Tozeur également, nous observons la multiplication des productions informelles, c'est-à-dire cette production non contrôlée et non appuyée par les pouvoirs publics (investissements, financement, aides, maîtrise des terrains et des filières économiques, entreprises agréées...). Le nombre de logements déclarés aux recensements passe de 3 300 à 4 300 en 20 ans (intervalle 1966 / 1984, sources INS-RGPH), soit une progression de 30 % largement supérieure aux quelques 300 unités logement produites par les acteurs institutionnels pour la même période.

Cette production informelle locale s'appuie sur le secteur économique naissant. En complément de grosses structures de production de produits céramiques (« briques industrielles ») cuits à très hautes températures, se met en place au début des années 1970 tout un réseau de petites unités de briqueteries dites « artisanales », réalisées sur initiatives et fonds privés. Elles maillent le territoire tunisien, un phénomène que détaille M. Bouchrara dès 1986²⁴. Une telle unité a existé par exemple à Nefta, sur le site des anciens fours à briques (à la sortie de Nefta vers la frontière algérienne). Sa production a cessé au milieu des années 1990, après plus d'une vingtaine d'années d'exploitation. Alors que les principales briqueteries du pays satisfont à grand-peine aux demandes des commandes de bâtiments publics, ces briqueteries artisanales répondent à la demande locale. La qualité des produits livrés est comparable. Rappelons que, secteur formel et informel confondus, la production annuelle moyenne de logements en Tunisie est estimée à environ 80 000 unités par an pour les années 1985-1994²⁵ (rapporté au nombre d'habitants, cela constitue un record mondial en

22. Suite aux infrastructures mises en place lors de ce plan, le Tunisie devient rapidement exportatrice de ciment, en particulier vers l'Algérie et la Libye.

23. Direction de l'Urbanisme, *Habitat S.P.U.*, avril 1981

24. BAILLON J., BOUHRARA M. et THERY D., *La brique en Tunisie : un dualisme techno-industriel non planifié*, Plan-Construction, 1986 ; BOUHRARA M., *Une industrie dynamique : la briqueterie en Tunisie, ronéo*, 1995.

25. Estimations établies par M. Bouchrara, par recoupements des demandes de raccordements aux Réseaux publics (eau électricité) et une estimation des production / consommation des matériaux de construction. Moins de 40 000 dossiers de Permis de bâtir sont déposés en 1980 (estimation : 50 % accordés). La même année, la production annuelle des .../ p.495

la matière), pour une production formelle inférieure au quart de la production totale. À Tozeur, au cours de cette période allant de 1966 à 1994, le nombre de logements recensés double (6 000 logements estimés en 1994, contre 3 300 en 1966). Ce niveau de généralité ne rend pas compte de la complexité de la situation.

La maîtrise généralisée du béton

Ni la nature des matériaux, ni celle des techniques ne différencient les secteurs formels et informels : les principales distinctions portent sur les formes de contrôle du sol et les conditions de financement. Par leur disponibilité, bétons et produits céramiques industriels révolutionnent le paysage technique local. La technique évolue avec la vulgarisation du ciment, les modalités d'apprentissage également.

Les techniques constructives vernaculaires, à base de terres et d'argiles, nécessitent un long apprentissage, sous la conduite d'un maître et sous réserve que celui-ci accepte de partager toutes les ficelles du métier. Les nouvelles techniques (murs en briques creuses industrielles ourdies au mortier de ciment) permettent l'émergence de nouvelles classe d'acteurs : les maçons ne sont plus formés par cooptation (ce qui excluait de fait tous les « étrangers » aux quartiers anciens). Leur expérience s'acquiert lors des embauches successives sur les chantiers de commandes publiques (les habitations SNIT par exemple) ou les hôtels. Si Lamine en est l'exemple représentatif : il se forme sur de tels chantiers, puis s'installe à Tozeur où il louera ses services à une population de plus en plus large, au fur et à mesure que ses compétences sont reconnues. Son séjour en Libye est essentiel : il lui permet de perfectionner son savoir-faire sur des ouvrages de grande taille.

La vente sur le marché local de la production des briqueteries « artisanales » et les sacs de ciment disponibles chez tous les revendeurs de matériaux permettent à cette main d'œuvre formée aux technologies des bâtiment publics de transférer leur savoir-faire vers les commandes privées (habitations...) et de répondre ainsi à la forte hausse de la demande. Extrapolant à partir des chantiers qu'ils réalisent en commande publique (locaux administratifs, écoles, logements SNIT...), les maçons apprennent vite à calibrer les sections nécessaires (acières et ossatures) pour réaliser des habitations à structure simple. Par exemple, les deux pièces que construit Lazhar dans la cour de Rass Edhraâ H3 en 1982 ont de très grandes similitudes avec des salles de classes (avec préau sous forme de galerie) construites dans les années 1970, dans toutes les campagnes rurales de Tunisie. Rappelons que ces mêmes structures, dans le cas des commandes publiques, étaient standardisées par les bureaux d'études techniques : ceux-ci ne cherchaient pas optimiser les sections (optimisation des coûts de construction), mais à limiter les temps de calcul des structures en procédant par équivalence, et à « faciliter l'exécution sur chantier » comme me l'avait confié un ingénieur en 1990. Dans la mesure du possible, les poteaux sont identiques dans le même projet et entre projets,

acteurs institutionnels (SNIT, SPROLS... : cf section A3 du présent chapitre) est d'environ 5 000 unités réparties sur tout le territoire. Les promoteurs privés livraient en moyenne 1 500 unités par an, principalement dans les grandes villes côtières, le reste étant de l'habitat autogéré.

de même que la majeure partie des poutres. Ainsi, un poteau contient une armature en fer à béton de diamètre Ø 16 mm et une liaison en fer doux Ø 6 mm, pour une section moyenne de 20 à 25 cm de côté. Sa dimension dépend de la pose de la brique : à plat ou sur champ. Le ferrailage des nervures (petites poutrelles entre ourdis) est en section haute de Ø 12 mm et de Ø 16 mm en section basse. Je n'ai pas visité de chantier dérogeant à ces quelques règles de calibrage sommaire. Je précise juste que la portance critique de tels ouvrages est largement surdimensionnée par rapport aux contraintes qu'ils subissent dans un usage d'habitation à deux niveaux. Si les bétons de structure, mortiers de jointoiement et enduits sont théoriquement distincts, les maçons apprennent très vite à regrouper les différentes compositions en quelques grandes catégories. Nul ne parle en « XXX kg ciment Portland Artificiel 32,5 N / m³ sable granulométrie 5-15 », pour reprendre la terminologie du « Cahier de clauses techniques particulières » annexé à chaque marché public. Tout est ramené en nombre de brouettes par sac de ciment, ou en pelles par seau de gâchage. Douze pelles de sable équivalent au volume d'une brouette de sable, par exemple. Quelques seaux de graviers rajoutés à un mortier permettront d'obtenir un béton, à la portance suffisante pour réaliser un linteau d'ouverture... Même la quantité d'eau devient approximative, malgré les risques encourus par une plasticité excessive²⁶ : elle est souvent versée au jugé par un manoeuvre jusqu'à ce que le maçon lui crie « *STOP – yâzzi !* ». Si le béton ou le mortier sont trop fluides, quelques pelletées de sable et ciment sont alors rajoutées au mélange, malaxé à la pelle à même le sol – les bétonnières sont très rares. Ce même maçon explique qu'il suffit de « bien retourner le tas trois ou quatre fois pour avoir un bon mélange – *hâlta* homogène ».

Les quantités malaxées sont toujours sous-estimées (quitte à refaire une nouvelle gâchée en fin d'ouvrage, si nécessaire), pour ne pas perdre un ou deux sacs de ciment, sacs qui seront repris par le revendeur de matériaux. Ce sont de telles informations dont dispose le propriétaire d'une habitation à Habaïla lorsqu'il entreprend la rénovation de son habitation. Ce qui lui permet, sans être maçon, de réaliser lui-même les principales opérations préalables au coulage d'une dalle de toit. Le recours à un « maître-maçon » n'est plus nécessaire.

Si l'élévation d'un mur en adobe nécessite un certain délai, lié à la consistance même du mortier à base de terre argileuse²⁷, ce n'est plus le cas avec les mortiers à base de ciment qui sèchent presque instantanément. Cette nouvelle appréciation du temps fait dire à un maçon de Jhim que « ces mortiers sont plus solides », car ils le sont plus rapidement. Cette appréciation du temps de séchage permet de réduire le temps de présence des ouvriers sur le chantier. Le malaxage prendra moins d'une heure, la passe est instantanée, la prise quasi immédiate. Un mortier de chaux aérienne se prépare au contraire plusieurs semaines à l'avance, les passes devaient être fines, avec un temps de prise impartit d'au moins deux à trois jours entre passes... Elever un mur prenait

26. Un excès d'eau dans un béton provoque un affaiblissement exponentiel des propriétés mécaniques.

27. Un mur en terre élevé trop rapidement avec un mortier trop humide peut s'affaisser sous l'effet de son propre poids. La maîtrise du degré hygrométrique est relativement simple, d'autant que l'argile extraite à Tozeur est de très bonne consistance.

plusieurs jours, voire plusieurs semaines, l'affaire est désormais réglée en un après-midi. Mais cela ne réduit pas pour autant le temps de la construction qui, comme je l'ai observé, continue à s'étaler sur plusieurs mois, plusieurs années. À Rass Edhraâ H4-B, en novembre 2000, le maçon et son aide mettront moins d'une semaine pour poser les 2 000 briques (B12t) des pièces de l'étage, puis, quelques mois plus tard, ne mettront qu'une semaine pour finir tous les enduits intérieurs de la chambre et de la véranda. Le maçon de Rass Edhraâ H4-B indique une corrélation matériaux / main d'œuvre : « un mur de briques est rapidement monté, et il ne « mange » pas beaucoup de mortier – *hîṭ yağûr rapîd, mâ yakulš barša sâl'a* ». Un autre maçon, de Jhim, confirme ces deux arguments économique technique dans l'abandon de la construction en pierre : « ce ne sont pas les matériaux qui coûtent plus chers, mais la main d'œuvre ». L'édification d'un mur en pierre nécessite au contraire de multiples compétences issues d'un apprentissage long. La main d'œuvre dans une construction en briques industrielle est peu chère, car peu qualifiée et mobilisée peu de temps.

La perception des nouvelles techniques

Ces techniques à base de ciment sont globalement appréciées sur le site de Tozeur, pour les nouvelles possibilités qu'elles offrent. Les porte-à-faux étaient autrefois inexistantes au Jérid (les stipes de palmier n'ayant pas la résistance suffisante), ils sont désormais courants. Les galeries, portiques, vérandas, logettes ou oriels étaient rares : je n'ai relevé que trois exemples de portique dans les anciennes habitations d'avant 1940 [Hawadef H7, Hawadef H11, Zebda H3]. Ils sont désormais intégrés et constituants ordinaires de l'architecture vernaculaire récente.

L'une des innovations les plus importantes concerne la largeur des pièces. Si elle se limitait à trois mètres environ avec des stipes en palmier (une portée pouvant aller jusqu'à 3,5 m, comme à Hawadef H11), la largeur intérieure standard des pièces est passée à 3,80 m. Précisons que cette largeur est désormais contrainte par une économie des matériaux, non par leur résistance. D'une longueur initiale de douze mètres, les barres d'acier sont coupées en trois ou en deux, soit une largeur efficiente respective de quatre ou six mètres. Ainsi, un lecture technique de la largeur totale de la pièce (véranda incluse) construite par le troisième frère de Abbès H2 en 1988, montre que la barre de ferrailage a été coupée en deux tronçons de six mètres, même si la pièce ne fait « que » 3,40 m de largeur intérieure. Dans la même habitation, la largeur totale de la cuisine, avec son porte-à-faux est de quatre mètres (une barre coupée en trois), pour une largeur intérieure de 2,80 m. À Chtawa H2, les barres ont été coupées en deux morceaux inégaux : l'un de quatre mètres servant à couvrir le bloc entrée / cuisine / sanitaires, l'autre de huit mètres servant à la dalle des pièces d'habitation et de la loggia. À Rass Edhraâ H3-E, les portées techniques sont de six mètres (5,85 m d'entre-axe), contre quatre mètres à Rass Edhraâ H3-C, tandis que la largeur effective de Rass Edhraâ H3-D est de douze mètres (le porte-à-faux en façade est indépendant de la dalle de toit, d'où la présence des corbeaux). Toutes ces informations indiquent une optimisation des coupes (et des déchets) selon la forme irrégulière de la parcelle. Certes, il ne s'agit là que de quelques exemples

relevés sur tout le site, mais à travers lesquels j'ai eu confirmation de la prédominance économique dans le fait technique.

Une autre innovation importante permise par l'usage du ciment concerne la dimension esthétique. Dans les passages entre pièces des habitations, nous avons relevés des arcs, un élément architectonique rare dans les habitations anciennes, comparé à l'usage préférentiel du linteau en stipes. Renforçant l'effet décoratifs, ils ne servent qu'à l'agrément (ils ne sont pas structurels). Ces arcs sont réalisés après coulage de la dalle de toit, lors de l'édification des cloisons (en second œuvre), à l'aide d'un moule spécial en fer, loué à cinq dinars pour l'opération (durée approximative : trois à cinq jours). Un négociant en matériaux de Rass Edhraâ propose à ses clients plus d'une dizaine de formes d'arcs différents : tous sont polylobés, des combinaisons raffinées à partir d'arcs brisés en tiers point ou en accolade (il n'y a pas de moule d'arc en plein cintre ou outrepassé). La plupart sont réglables en largeur, pour s'adapter parfaitement aux dimensions requises. Pour le chantier de la villa de son frère Sghraïer, Salem ira jusqu'à dessiner un arc « pour que ça aille avec les colonnes en béton moulé style « Dâr Chaabâne »²⁸, moule que lui confectionnera ce négociant (qui le conservera par la suite, ses locations ultérieures amortissant son investissement chez le ferronnier). Ce négociant dira avoir « pour plus de 5 000 Dt de moules en tous genres (arcs, corbeaux, nez de dalle, poteaux...) », et qu'à chacun de ses voyages hors Tozeur, il ramène de nouvelles idées de moules, qu'il fait confectionner par son ferronnier.

Mais ces nouvelles techniques nécessitent des apprentissages spécifiques, en particulier concernant les dosages des mortiers. Les maçons partageant tous le même avis : « il vaut mieux mettre un peu plus de ciment que pas assez ». Aucun « expert » en bâtiment n'est venu expliquer les risques des surdosages ou de sous-dosages que j'ai pu observé sur certains chantiers. Pour eux, la quantité de ciment détermine la résistance des bétons et mortiers. Le maçon de Jhim nous indique le dosage des mortiers défini par son expérience : 1 sac de ciment pour 2 ½ brouettes de sable²⁹. Ce maçon réserve la chaux à l'enduit extérieur, pour faire « comme avant » : un sac de chaux hydraulique pour une brouette de sable. Or, de tels dosages dans les quantités de liant artificiel hydraulique peuvent expliquer le faïençage rapide des mortiers et enduits, et leur désagrégation accélérée sous la chaleur, d'autant que les supports rarement humidifiés au préalable absorbent l'eau de gâchage, ne permettant pas toutes les réactions chimique du liant. Pour supprimer (réduire tout au moins) ce risque de décollement d'enduit, un maçon de Rass Edhraâ a développé une technique innovante : il ne colle pas les faïences à l'aide de plots de mortier fortement chargés en ciment sur un mur enduit, comme le font usuellement les autres maçons. Il applique sur le mur (en briques

28. Dar Chaabâne est une ville du Cap Bon tunisien, à une dizaine de kilomètres de Nabeul, connue pour ses chapiteaux et colonnes sculptés dans une pierre calcaire blonde tendre, librement inspirés des styles ionique ou composite.

29. Pour l'usage envisagé (mortier de maçonnerie de moellons), le dosage préconisé par les DTU et cahiers techniques aurait été d'un sac de ciment de 50 kg pour deux brouettes de sable, soit un équivalent au dosage approximatif de 350 kg de ciment par mètre cube de sable.

industrielles de 12 trous ou en pierre) un gobetis³⁰ d'accroche, puis un enduit (dosé à un sac de ciment pour trois brouettes de sable) qu'il lisse grossièrement. Sur cette dernière couche encore fraîche, il pose directement les faïences saturées d'eau, et assure à ce moment la planéité de l'ouvrage. Selon ses dires, cela permet d'économiser également une épaisseur d'enduit. Cette suggestion technique lui est venue alors qu'il réfléchissait à son métier : « les maçons doivent proposer de nouvelles techniques, car la construction évolue ». De telles innovations sont possibles car ces maçons rencontrés ont déjà un réel « savoir technique – *habra* », ce que leur concède nombre d'habitants – même si ceux-ci jugent que le savoir des anciens maçons étaient nettement supérieur. Nourredine [Zebda H5] sera catégorique à ce sujet, comparant la villa qu'il se fait construire à Ras Tabia et l'habitation parentale.

À contrecourant des pratiques générales, Mabrouk, maçon à Bled El Hadhar, relativise l'importance des bétons et briques industrielles : « tôt ou tard, on va abandonner les constructions en briques industrielles, car le ciment ne supporte pas la chaleur jéridi, tout se fissure, puis éclate. On va revenir à une construction en pierre avec un mortier d'argile et de chaux ». Le revirement dans les techniques de construction (ou le retour aux constructions en pierre) modifie-t-il la nature du travail de Mabrouk ? « Non, pour les pièces, changer les matériaux ne change rien. On a besoin de quatre mètres à l'intérieur, on mettra quatre mètres à l'intérieur, c'est tout. La différence de largeur se reprend dehors, dans la cour ». La différence d'épaisseur entre un mur de pierre [45-50 cm] et une paroi en briques industrielles [20 cm, briques de 12 trous posées sur champ] est d'environ 30 cm. Cela signifie une réduction des dimensions de la cour, en particulier dans les sites urbains denses tels que Zebda ou Hawadef. La cour intérieure est le seul élément que Mabrouk ne mesure pas dans son discours. Est-elle pour autant un espace résiduel ? Tient-il ces propos parce qu'il travaille essentiellement dans les villages oasiens et les extensions de Sahraoui ? Non, car il reconnaît l'importance de cette cour pour sa femme. Mais ses propos indiquent une hiérarchie dans les dimensionnements, ils précisent la primauté des espaces couverts, et le bien-être que les occupants doivent y ressentir. S'il ne précise pas les dimensions minimales de la cour, c'est que peut-être celle-ci est trop vaste pour les usages qu'il observe et anticipe d'une part, et, d'autre part, que les fonctions de cette cour ne sont plus celles de son enfance. Pour Mabrouk, la dalle de béton reste un acquis difficilement négociable pour couvrir des espaces d'habitations. Il n'évoque pas les capacités thermiques quasi nulle d'une dalle de faible épaisseur. D'autres personnes, à Rass Edhraâ, pensent aussi que cette technologie doit être conservée. Ils recherchent alors des techniques et procédés d'isolation adéquats aux dalles de toiture. Salem [Rass Edhraâ H3] nous emmène visiter une habitation récemment construite, à proximité de la sienne. Les occupants, de leur propre initiative, ont recouvert la dalle de toit d'une couche de 10 cm environ d'argile blanche – *turba*, pour établir une protection aux rayons solaires. Ils disent ressentir une nette différence avec les autres pièces. Salem enchaîne la discussion sur la cuisine de l'habitation parentale [Rass

30. Première couche d'enduit préparatoire, projetée sur les murs et non lissée.

Edhraâ H3], bâtie en toub et au toit de stipes de palmier : « cette pièce aussi est très fraîche ». Il n'envisage pas pour autant de reproduire l'innovation observée dans l'appartement qu'il va bientôt construire au-dessus du local-dépôt, mais critique les maçons actuels, « seulement pressés de construire, ils ne font plus attention au climat. À Tozeur, c'est pourtant essentiel de se protéger du soleil et de la chaleur au moins durant cinq mois ». Nous repensons alors au troisième frère de Abbès H2, qui ne peut dormir l'été dans la pièce qu'il a construit pour son mariage en 1987-1988, tellement l'air intérieur est suffocant...

Nouvelles techniques, nouvelles exigences, nouveaux acteurs

Du Paty de Clam et A. Borg citent les mêmes acteurs intervenant dans une construction, à cinquante ans de distance. Peu de personnes interviennent, en dehors du *raşşâş*³¹, deux ou trois maître-maçons et leurs manœuvres, un menuisier-charpentier pour l'équarrissage des stipes et *zaîza*-s, et bien sûr des parents et amis pour une « grande manifestation d'entraide mutuelle ».

Pour élever les murs et couler les dalles de toits, une équipe réduite suffit dans les années 2000. Le *raşşâş* a été délocalisé dans les briqueteries industrielles, le charpentier devient coffreur-boiseur, un simple maçon ferraille et prépare les bétons, mortiers et enduits. Il assemble également les parpaings et briques creuses industrielles. Précisons que le coffreur-boiseur, le ferrailleur et le maçon sont souvent la même personne³². Les amis et membres de la famille sont sollicités et toujours présents : je l'ai observé à Jhim, à Rass Edhraâ et dans une rue de Habaïla. C'est un mode de faire généralisé et partagé sur tout le site. Les compétences internes sont les premières sollicitées, pour tout travaux d'aménagement et de construction qui ont lieu à l'intérieur de l'habitation : à Zebda H1, le père et ses trois fils se sont répartis le travail, pour ne pas devoir gréver leur budget d'une dépense supplémentaire, celle du salaire d'un aide-maçon ou d'un manœuvre. De telles pratiques ont été consignées à Hawadef H2, où la fille aide son père (maçon de son état), et la mère « tient le mètre ». Lors du relevé architectural, la mère a même proposée son aide, car elle aussi « sait faire » : elle a participé, aux côtés de son époux maçon, à quelques tâches de construction... Les exemples sont nombreux. Les réalisations dans l'oasis bénéficient de la même entraide : la coulée des parois un bassin d'irrigation d'une vingtaine de mètres de diamètre et de 2,50 m de hauteur a réuni une cinquantaine de personnes toute une nuit. Elles participèrent toutes à un moment ou un autre – certaines n'étaient là que pour servir à manger et préparer le thé.

Cette répartition des tâches se complexifie avec l'apparition des réseaux de fluides. Les premiers réseaux de fluides (électricité et eau) qui apparaissent dans les habitations sont réduits à leur plus simple expression. Un tuyau en acier galvanisé de diamètre Ø 20-27 mm (jonction par filetage et étoupe) alimente un robinet. Le tracé est le plus direct et le plus court possible du

31. Le *raşşâş* est le spécialiste chargé d'aligner les briques en terre à l'intérieur du four de cuisson, et de surveiller l'homogénéité de la fournée.

32. Si on demande un « marteau de maçon » dans une quincaillerie, il sera proposé un marteau de coffreur-boiseur avec arrache-clous, et non plus une massette de taille.

compteur au robinet : celui-ci est souvent installé dans la *sgîfa*, ou dans la cour, mais à très faible distance du mur où est encastrée la niche du compteur. Dans les années 1970, l'installation électrique se limite à une lampe, accrochée au dessus de la porte d'entrée ou au milieu de la pièce, commandée par un interrupteur vissé sur le montant fixe de la porte, et d'une ou deux prises, elles aussi fixées sur le montant de la porte, à hauteur d'homme (1,30 m environ). Les câbles électriques sont gainés par des tubes en tôle pliée. Éventuellement, interrupteurs et robinets sont vissés sur une planchette en bois, scellée au mur par un plot de mortier. Au plafond, les fils électriques sont cloués par des cavaliers aux stipes de palmiers. Ces principes seront encore maintenus dans les rénovations du début des années 1980, les réseaux sont encore apparents.

Un changement notable dans l'attitude est perceptible à la fin des années 1980 : la vulgarisation de gaines électriques (tubes souples en plastique orange) et le coût devenu accessible de boîtiers électriques encastrables et modulables vont inciter les occupants à masquer ces gaines dans l'épaisseur de l'enduit intérieur. Dans les pièces d'eau, les faïences recouvrent les tuyauteries. Seules les transformations minimales effectuées *après les travaux* sont en apparent : rallonges électriques pour déplacer la télévision ou rajouter un magnétoscope, déplacement du lavabo..., raccordement au réseau téléphonique... Au-delà de l'aspect esthétique, c'est un pas essentiel franchi dans les modes constructifs. Cela oblige à *penser* toute l'installation préalablement à la construction, avant l'exécution des revêtements muraux et de la finition en peinture. Ce principe de dissimulation de réseaux oblige à *penser* les usages actuels et de se *projeter* dans ceux futurs. Pour les maçons interrogés, il est « inintelligible – *muš maqûl* » d'encastrer ces gaines à l'achèvement des travaux de maçonnerie. Cela rend pratiquement impossible les traversées de dalle, ou l'installation d'un plafonnier, avec le petit outillage possédé.

Dans le même temps, les réseaux se sont complexifiés, par le nombre d'appareils raccordés : chauffe-eaux, robinets sur lavabo, douche, cuvettes de toilettes, évier, robinet dans la cour extérieur... mais aussi radios, téléphone, magnétoscope, parabole sur le toit, prises de télévision, lampe de bureau, de chevet... sans oublier cet interphone vu à Chabbiyya ! Multiplications et ramifications des réseaux sont, sur chantier, un enchevêtrement de gaines, qu'il faut clairement repérer dès le démarrage des gros œuvres et positionner correctement. Ce sont des tâches confiées de fait à des spécialistes : électriciens et plombiers. Ces corps d'état participaient aux constructions, mais il m'a semblé que, à Tozeur, la généralisation de leur intervention est concomitante aux rénovations des dégâts des inondations de 1989. Cette hypothèse, établie à partir d'observations [Chtawa H1, Hawadef H10...] a permis de dater certaines interventions, et de questionner les écarts entre les discours des occupants et la réalisation des travaux.

Les travaux font désormais appel à plusieurs corps de métier spécialisés, qui travaillent tous sous l'orientation structurelle donnée par le maître maçon, lui-même sous la commandite du futur occupant. Ce maçon est aidé par un ou plusieurs manœuvres, suivant l'importance de la tâche

à accomplir et sa nature. Interviennent à sa suite un plombier, un électricien, voire un carreleur ou un peintre. Cette liste n'est ni limitative, ni exhaustive, car elle dépend des compétences que la famille peut mobiliser et du résultat recherché. Les menuisiers et ferronniers ne sont jamais visibles sur un chantier. Les premiers sont pratiquement absents de l'économie locale³³ : la quasi-totalité des personnes interrogées se sont fournies chez les détaillants du marché hebdomadaire, qui écoulent une production industrielle en provenance principalement de Sfax³⁴. Il arrive également que ces détaillants acceptent des commandes spécifiques, rompant ponctuellement avec une logique d'approvisionnement en produits standardisés (qualité et dimensions). Les ferronniers en revanche, tous localisés dans le même secteur (la route montant à Rass Edhraâ, derrière Guitna), réalisent exclusivement sur commande. Dans tous les cas, il revient au maçon de poser l'ouvrage dans la réservation. Enfin, la plupart des tâches de second œuvre (peinture...) sont souvent effectuées « en interne » par des membres de la famille large ou du voisinage (au titre de la solidarité familiale ou de voisinage), après que le propriétaire se soit fourni en matériaux (sacs d'enduit et pots de peinture).

Le propriétaire fournit également l'équipement du second œuvre : robinetterie, boîtiers électriques... Le nombre des quincailleries et négoce en matériaux a considérablement augmenté à Tozeur en 1980 et 1999. La plupart sont implantés sur la route de Nefta, à proximité immédiate du plus grand négociant en matériaux de construction. Ainsi, sous des arcades, quatre quincailleries sont mitoyennes. Certaines se sont spécialisées, disposant d'un stock plus varié soit en produits électriques, soit éléments sanitaires (évier, receveur de douches, cuvette WC...). Ce n'est pas tant ce qui est affiché dans leur boutique qui retient l'attention, que les réseaux de revendeurs auxquels ils sont adossés. Ainsi tel quincaillier sera recommandé pour son large éventail de catalogue en produits céramique (douches, baignoires, lavabos...) et sa capacité à commander l'exemplaire désiré – certains modèles sont importés, donc rares. Ou encore les plaques de revêtements d'interrupteurs et de prises électriques, qui deviennent éléments décoratifs.

La répartition des tâches a de très grandes amplitudes. Il va de l'entente quotidienne journalière (le maçon et les manœuvres sont payés en fin de journée, la durée de chantier est fonction de la capacité d'autofinancement du futur marié assisté ou non de sa famille) à l'entente globale « clés en main » et durée globale de réalisation convenue entre les parties. Il est vrai que cette seconde organisation a essentiellement été rencontrée dans les quartiers récents de lotissements, pour construire une villa complète. Ce mode opératoire est en effet fréquent lorsque l'ouvrage atteint une certaine taille (supérieur à 300 / 400 m², avec étage), taille qui permet l'établissement d'un contrat – marché de travaux, avec maîtrise d'œuvre. Lors de nos enquêtes, nous

33. Je n'avais compté en 1997 que quatre grands ateliers de menuiserie sur le site, dont deux étaient localisés à Chabbiyya, face au cimetière.

34. Ville portuaire ouverte sur la Méditerranée, Sfax est à 250 km de Tozeur. Seconde ville du pays, par son importance économique et démographique, Sfax dispose de l'ensemble des ressources et savoir faire liés au travail du bois, par son industrie navale.

avons pu constater le même personnel affecté de façon stable sur certains chantiers de villas haut standing, derrière la zone touristique. Cela implique une efficacité technique et économique limitant le champ au statut d'entrepreneur avec salariés et outillages. Les maçons journaliers n'apportent le plus souvent que leur savoir-faire, leur marteau de coffreur-boiseur et quelques truelles. Les bois de coffrage et d'échafaudages (madriers, bastaings et planches) sont loués par le propriétaire – maître d'ouvrage chez les grossistes en matériaux pour la durée du chantier.

Lors des visites de site, j'ai pu observer que les conditions techniques sont similaires entre quartiers, entre exemples relevés. Le fait technique constructif est identique entre quartiers : il n'y a plus d'opposition possible ni de différences notables entre les constructions des anciens oasisiens et celles des récents sédentarisés, entre *Baldî* et *Badwî*. Tous ces techniciens-constructeurs circulent dans l'espace de la ville. Il est vrai que cette circulation est préférentielle : Mabrouk travaille plutôt à Bled El Hadhar (d'où il est originaire), Belgacem à Rass Edhraâ. Mais le maçon de Zebda H1 n'est pas originaire de Zebda : il vient de Sahraoui. Cela permet d'envisager que ce sont d'abord des compétences qui sont sollicitées, puis des réseaux de parenté ou de relations. Pour des lots techniques très spécifiques, j'ai observé qu'une personne réalisant des travaux d'électricité ou de plomberie dans une construction neuve ou une rénovation lourde, le fait d'abord en qualité d'électricien ou de plombier, et ensuite en tant que membre de la parenté ou ami redevable d'une quelconque entraide. C'est aussi une autre observation récurrente. Je n'ai pas questionné les rémunérations éventuelles : il est toujours délicat d'intervenir dans ces logiques d'économie domestique où les valeurs de l'entraide et de la dette sont télescopées par l'irruption d'échanges marchands liés à des savoirs spécifiques. De plus, je n'ai pas été présent suffisamment longtemps sur les mêmes chantiers pour délimiter les contours précis des prestations ou assister aux négociations de la transaction. Sur les chantiers observés, les maçons peuvent être journaliers ou bénévoles (rétribués selon le principe de l'entraide due et de la collation en fin de tâche) tandis que les électriciens et plombiers sont principalement rémunérés en monnaie, à la tâche. Du moins, tel est le cas à Zebda H1 et à Chtawa H1.

A.2.b. De l'art de faire au savoir-faire

À Tozeur, entre 1970 et 2000, nous observons la vulgarisation de nouvelles techniques constructives, qui se font au dépend de toutes les autres (pierre, toub et pisé...). Il s'agit d'une innovation profonde, une « révolution technologique », dont l'introduction dans le champ est datée et les acteurs connus. Introduite par les institutions étatiques, ces techniques dépendent étroitement de la politique volontariste de modernisation de l'économie tunisienne. Malgré les réticences exprimées localement contre le Pouvoir en place, cette technologie est perçue de façon positive par la société jéridi, et par la société tunisienne plus généralement. Pourtant, le message qu'elle véhicule est loin d'être similaire à celui des anciennes techniques.

Observons les anciens murs de briques en terre cuite. Ce n'est pas une construction *simple*. Sa complexité laisse au contraire entrevoir qu'elle se donne pour objet de représenter d'autres savoirs : elle est art, un art réservé aux seuls initiés. Du Paty de Clam, déjà, l'avait remarqué : un « maître-maçon [est] chargé des parties délicates de la construction, le reste est fait par les parents, amis, domestiques. Tout le monde s'improvise gâcheur, de mortier, extracteur d'argile, constructeur du gros œuvre du bâtiment ». C'était l'occasion de « réunir tous les parents et amis du nouveau propriétaire dans une grande manifestation d'entraide mutuelle », rappelle A. Borg [1959 :p. 98], mais « toute cette main d'œuvre *bénévole* travaillait avec entrain et célérité *sous la conduite de deux ou trois maçons rétribués* ». Ils relèvent et décrivent ces pratiques et entraide pour ce qu'elles *font*, et non ce qu'elles *sont*. Elever des murs en terre, obtenir la bonne plasticité du mortier, être attentif aux tassements éventuels... sont des savoir-faire nécessaires et indispensables à tout maçon. De même, la construction d'un four à briques, son remplissage et son enfournement pour un bon tirage et une qualité homogène sont des « opérations qui demandent beaucoup de soins aussi sont-elles confiés à des spécialistes, le *raşşâş* » [Borg : 1959 : p. 96]. Ce *raşşâş* maîtrise la combinaison de données complexes et distantes les unes des autres (hauteur du four, capacité, température...), mais il n'est jamais que dans le même recommencement à chaque four. Dans ce qu'elles *sont*, les compétences sollicitées d'un maître-maçon ne dépendent pas de la seule application de règles ou de modèles. Les dimensions des cours intérieures ne sont jamais les mêmes, les hauteurs des pièces non plus, la reproduction à l'identique n'est pas possible. Pourtant, les motifs s'imbriquent avec soin, chacun à sa place, tous différents. C'est une production inventive à chaque séquence. C'est un « équilibre qui est trouvé », pour reprendre les termes de M. de Certeau³⁵, mais un équilibre qu'il faut « recréer à chaque pas grâce à de nouvelles interventions. [...] Par cette capacité de faire un ensemble nouveau à partir d'un accord préexistant et de maintenir un rapport formel malgré la variation des éléments, il tient de près à la production artistique ». Comment ne pas faire le lien entre l'agencement de ces briques de terre cuite, l'équilibre de cette architecture (et l'émerveillement qu'elle procure aux visiteurs étrangers), le peu de moyens qu'il nécessite, et l'importante production poétique locale ? Le Jérid est connu depuis longtemps pour ses poètes³⁶. Nous pouvons y voir la *métis* évoquée par De Certeau, ce « principe d'économie : avec le minimum de forces, obtenir le maximum d'effets. [...] La multiplication des effets par la raréfaction des moyens est, pour des raisons différentes, la règle qui organise à la fois un art de faire et l'art poétique de dire, peindre ou chanter ». Combien de fois, dans les *gada*-s, n'ai je pas entendu des gens de Tozeur déclamer des vers de littérature poétique ? Ils étaient souvent trace de mémoire : patiente accumulation de poésies apprises, savoir-faire, gros œuvre. Mais, moins rarement qu'il n'y paraît, des joutes oratoires aussi : jeux de mots, arts, *shkouka*³⁷, jeux de lumière. Il faut pour cela que la retenue

35. De CERTEAU M., *L'invention du quotidien*, 1990, p. 114 et p. 125.

36. Citons, bien sûr, Abou-l-Kacem Chebbi, mais également Ibn Nahui, Madani Charif, Mohammed Salah El-Jebri, Fadhila Chebbi, Mohamed Ali El-Hani...

37. Les *shkouka*, selon le terme rapporté par du Paty de Clam, représentent ces motifs de briques plus ou moins enfoncés dans l'épaisseur du mur, produisant sur le mur des effets d'ombre et de lumière variant au cours de la journée.

cesse, que l'on soit admis à l'intérieur du cercle, que l'on devienne membre de cette *gāda* qui relie les hommes.

De nos jours, cette tradition paraît se perpétuer dans le monde oratoire, les jeunes ont l'esprit aiguisé par leurs aînés. Pour autant, elle ne pourra jamais se satisfaire de cette application de recettes esthétiques telles que les dessinait l'adjoint aux services techniques, dans le cadre du programme d'embellissement des façades. De tous ces motifs récents, un habitant d'El Hawadef m'a dit « encore préférer ceux de la Poste », un bâtiment construit en 1905... Bien qu'ayant parfaitement compris la question, il assimilait toute cette production nouvelle à un champ situé hors de l'émanation locale, qu'elle soit française (1905) ou institutionnalisée par les services de l'INP et les services techniques municipaux. Chaque maçon formé lors du programme d'embellissement des façades répète à qui veut l'entendre le « symbolisme » de chaque motif (chaîne, palme, chameau, serpent, colonne...), cherchant à prouver ses connaissances particulières, la maîtrise de son savoir-faire, au même titre qu'il insiste sur la verticalité de ces ouvrages, la régularité des joints. Les travaux sont souvent techniquement bien exécutés. Les Tozeri des anciens quartiers ne s'y trompent pas, les maçons non plus : « très peu de monde peut refaire [de tels ouvrages en briques] – *qalil alli awdû fihâ* » avoue l'un de ces maçons. Les motifs qu'ils reproduisent ne sont pas imbriqués les uns dans les autres (comme l'avait relevé à juste titre A. Borg dans ses planches IV et V « Imbrications »), mais fragmentaires, séparés les uns des autres, juxtaposition de motifs. Cette absence de poésie choque, dans une région où il m'a été répété à maintes reprises que « c'est ici qu'on parle l'arabe le plus proche de la langue sainte, celui du Livre ».

A.3 1969-1989 : le poids croissant des acteurs institutionnels

J'ai évoqué, au cours des pages précédentes, quelques uns des principaux acteurs sociaux intervenant dans le cadre de l'auto-construction : propriétaires-occupants, maçons, intervenants techniques et commerçants. Ces acteurs de la société civile sont partie prenante dans la production de l'écrasante majorité du cadre bâti vernaculaire. Leur mode de faire s'est renouvelé au cours des décennies passées : rappelons par exemple les conséquences de l'évolution du régime fiscal³⁸ au cours du XIX^e siècle. Pour autant, l'administration beylicale puis celle du Protectorat français sont peu intervenues pour réglementer et contraindre la production du cadre bâti.

Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle et essentiellement à partir de l'Indépendance, l'Etat intervient directement, par l'intermédiaire de ses services et administrations (qu'ils soient déconcentrés ou décentralisés). Comme nous le rappelle A. Hafiane, « l'Administration, principal acteur de la gestion et de la production du cadre bâti, fonctionne et intervient selon la logique de sa structure. Elle contrôle, décide et produit les normes techniques et juridiques »³⁹ qu'elle exige en

38. Voir le chapitre XI *Élargir le regard*, § L'approche économique et fiscale

39. Hafiane A., « Des références conceptuelles de l'habitat informel », contribution au colloque *Patrimoine, Tradition, Modernité*, UPA Grenoble, novembre 1990.

retour pour *toute la production* du cadre bâti. Pour ce faire, elle crée dès 1957 des structures spécialisées et des agences, qui appliqueront ces réglementations. Au cours du chapitre suivant (chap. XIV *Impacts de l'urbanisme réglementaire*), je détaillerai les conséquences locales des nouvelles réglementations urbaines, leur champ d'action. Je préciserai en quoi ces quartiers sont dits « spontanés » : principalement parce que l'Etat n'a pu imposer à temps ses propres règles d'urbanisme et baliser la maîtrise du foncier. Auparavant, il me faut indiquer quels sont les acteurs impliqués dans la production immobilière en Tunisie, en particulier les promoteurs publics et privés, et l'influence de leurs modes d'action sur les savoir-faire locaux.

A.3.a. Le rôle des promoteurs publics et leurs actions

Au lendemain de l'Indépendance, la justice est unifiée, les assemblées de la Loi Islamique (*al-majâliss al-sharîyya*) et le Haut tribunal d'application de la *Šaiâ* sont supprimés sur décision du premier président de la Tunisie, Habib Bourguiba, alors appelé le « Père de la Nation ». La promulgation en 1956 du Code des droits réels (CSP – *mağallat al-ahwâl al-šahšiyya*, abrogeant la législation en vigueur durant la période beylicale) fixe de nouvelles règles relatives aux droits de propriété, ses modes d'acquisition, les conditions de servitudes... Sur le plan foncier, la suppression dès 1957 des formes traditionnelles de propriété, basées sur les biens habous – *hbûs*⁴⁰ et le régime des terres collectives tribales, impulsent progressivement l'individualisation de la propriété foncière, en instituant le système gratuit mais obligatoire d'une immatriculation des terres agricoles et autres biens immeubles, système basé sur un cadastre introduit par l'administration coloniale en 1885.

La SNIT : un promoteur public essentiel

Un acteur se détache de la catégorie « promoteurs publics » : la Société Nationale Immobilière de Tunisie (SNIT). Créée au lendemain de l'Indépendance par la Loi n° 57-19 du 10 septembre 1957, la SNIT est la première institution publique nationale tunisienne chargée d'entreprendre et de financer des projets d'habitat destinés aux différentes couches sociales. Opérateur unique de l'Etat dans le secteur de l'habitat, elle était à l'origine chargée des fonctions de lotisseur, de promoteur et d'organisme de crédit. La SNIT n'est pas un opérateur gestionnaire de logements sociaux : tous les logements produits sont en accession – vente. Les procédures

40. Les biens habous sont des terres ou des immeubles aliénés au profit d'institutions à caractère religieux telles que les mosquées, les zaouias, les institutions de bienfaisance, au moyen d'une location perpétuelle – *anzâl*. SAADALLAH M. en donne une définition complète : « Il existe deux sortes de Habous (ou Waqf, dans l'Orient arabe) : les Habous publics et les Habous privés. A défaut d'indication de la fondation du réseau, le Habous qui est une propriété terrienne ou un bien immobilier est affecté de droit aux pauvres et aux indigents. Les Habous privés ou particuliers sont ceux dont les bénéficiaires, généralement des descendants du constituant, sont encore en vie. A cette catégorie se rattachent les Habous de Zaouias ou sanctuaires des marabouts dont les descendants restent bénéficiaires, à charge d'entretenir et de pourvoir aux besoins du culte, conformément à la volonté du constituant. Jusqu'en 1871, les Habous publics étaient confiés au « Oukil » (administrateur), nommé par le Bey. Il gérait les immeubles de rapport et en affectait les revenus avec œuvres instituées par le constituant, pour leur rémunération, ces gérants prélevaient sur la recette, une remise fixée généralement à 6,25 % (Kharouba) »: *Cheikh El Médina. Encyclopédie coloniale et maritime*, 1942, pp. 161-164 ; cité par MEJRI Z., *Les "indésirables" bédouins dans la région de Tunis entre 1930 et 1956*, Cahiers de la Méditerranée [en ligne] n°69, 2004.

d'affectation sont administratives : la priorité est accordée suivant l'ancienneté de la demande ou « par tirage au sort entre les demandeurs [solvables] », après acceptation d'un dossier de financement par la SNIT avec recours à un étalement des versements mensuels sur une période définie (entre 15 à 25 ans) selon la nature de l'opération. La production de la SNIT est remarquable par la gamme de produits qu'elle propose. Celle-ci va des « logements sociaux » (plusieurs modèles), aux « logements économiques » et de « haut standing »⁴¹. Cette catégorisation traduit des investissements initiaux distincts : la taille de la parcelle et la surface bâtie diffèrent entre produits immobiliers. Les programmes sont établis suivant la solvabilité présumée des futurs acquéreurs, c'est-à-dire leur capacité de remboursement des emprunts contractés.

Elle initie ses premiers programmes à Tozeur dès le début des années 1960, en construisant un grand nombre de logements sur l'ensemble du site, mais en périphérie des sites existants denses (à Tebabsa, Bou Liffa, puis dans les quartiers de Rass Edhraâ, Sahraoui,...). Elle construit en grand nombre, des opérations de plusieurs dizaines de logements, suivant une procédure de marchés publics (appel d'offres public, après parution d'annonce et de règlement de consultation, et avec examen des offres sur base de critères prédéfinis dont le moins disant économique). Les plans des logements sont établis par un service de maîtrise d'ouvrage interne à la SNIT⁴², à partir d'études économiques et de développement souvent confiées à des prestataires étrangers⁴³. Précisons ici que ces logements construits à Tozeur sont en tous points identiques à ceux construits par la SNIT au cours de cette même période sur l'ensemble du territoire national. Les typologies produites (maisons en bandes « collectif groupé »...) n'ont aucun point de comparaison avec les typologies locales de l'habitat oasien. Il faudra attendre l'opération SNIT 1991 – Aboul' Kacem Chebbi à Rass Edhraâ pour que quelques briques de terre cuite de Tozeur ornent les façades. Cette décoration n'a aucune incidence sur l'ordonnancement des plans : ce sont les mêmes plans de 1975 à 1991.

Au cours de la période qui nous intéresse, la SNIT a construit quelques « logements de haut standing » (une tranche, vers 1977-1980, 54 lots de « villas » sises « route de Nefta ») mais l'essentiel de sa production a porté sur des « logements sociaux » ou « très sociaux ». Les premières productions sont implantées en proche périphérie des quartiers anciens (à Tebabsa, dans l'espace interstitiel entre Habaïla et Chabbiyya...), mais dès 1975, les opérations de catégories sociale à très sociale sont en grande couronne de Tozeur, à Sahraoui et sur les hauts de Rass Edhraâ.

À Tozeur entre 1975 et 1980, personne ne s'est précipité pour aller habiter ces logements « très sociaux » neufs... La livraison de la première tranche de « logements très sociaux » de Rass

41. Les plans des modèles « sociaux » et « économiques » sont présentés en annexe VI *Relevés architecturaux*.

42. À partir des années 1980, un groupement maître d'œuvre / BET sera mandaté pour des opérations plus complexes, telles que des immeubles collectifs ou des opérations de restructuration urbaine (dont l'opération Bab Souika, initiée en 1982).

43. Citons par exemple le rapport établi par Groupe Huit, clairement destiné aux « opérations de réhabilitation qui sont ou seront sur les quartiers sous-intégrés des grandes villes tunisiennes » : *Étude de maisons évolutives sur petites parcelles*, rapport 27 005 d'octobre 1978.

Edhraâ, en 1977, a connu une commercialisation très chaotique. Si Lamine et son frère rapportent, dans la restitution chronologique de leur habitation [Rass Edhraâ H3], que les logements sont restés fermés jusqu'au début des années 1980 : ils n'avaient derrière eux, après que la haie d'épineux qui servait de clôture, que le désert... Avec un recul de 20 ans, le deuxième secrétaire de la municipalité porte un regard très critique sur la manière dont a été gérée cette commercialisation, faite conjointement par la SNIT et la municipalité. Il rappelle que les premières maisons (tranche de 1975) furent vendues à 350 Dt (prix unique, sans mensualité), avec en prime « dix tracteurs de pierre [pour pouvoir édifier la clôture] ». Il rappelle la volonté de la municipalité d'encourager ceux qui voulaient « aller vivre *là-bas*. C'était pour [les futurs habitants de ce lotissement] extrêmement dévalorisant, ils perdaient la place qu'ils avaient dans la ville ». Ce « *là-bas* » indique une réelle distance physique : c'étaient des logements hors de la ville car sis de l'autre côté de la barrière des récentes sédentarisation des Rakârka. C'est aussi une distance symbolique. La volonté municipale était contrebalancée par les moqueries des habitants des quartiers de Zebda et d'El Hawadef, à qui étaient destinées ces habitations. Les maisons n'ont pu être attractives qu'après la viabilisation de la route de Naflayet (seule cette route permet un accès rapide au lotissement car elle traverse en ligne droite les implantations des Rakârka Ouled Sîdi Abid) et la livraison des seconde et troisième tranches (qui ont permis une certaine émulation des futurs habitants). Se rajoute ici le retour vers Tozeur d'un nombre important de ménages n'ayant pu trouver d'emprises constructibles : ces personnes (essentiellement des Ouled Sidi Abid) étaient auparavant domiciliés sur Redeyef, Moularès ou Metlaoui. Après avoir perdu leur emploi dans la société minière des Phosphates de Gafsa⁴⁴, ils ont été attirés par le développement économique de Tozeur (où la plupart avaient de la famille directe), mais n'ont pu habiter sur des emprises *hawz*, faute de place disponible.

Lors de ma visite de 1989, un bon nombre des logements d'accession très sociale construits à Sahraoui entre 1982 et 1986 était encore vacant, dans une proportion estimée à environ la moitié. Certains de ces logements ont même servi de carrière de pierre (ceux situés à l'extrémité Sud de l'opération, face au chott Jérid), après que les menuiseries aient été récupérées pour d'autres habitations... Les gens de Sahraoui disaient que ces logements étaient « sans propriétaire ». En 1989, Tâleb [Abbès H2] se portera acquéreur en seconde main d'un logement achevé en 1986 mais jamais habité par son attributaire. Ces logements ont été investis pour leur majorité après les inondations de décembre 1989, leur toit récent en béton armé n'ayant subi que peu de dommages importants.



*III. 221: Sahraoui, croquis de l'opération
SNIT 1986 en 1989*

Le prix de ces logements diffère selon la gamme de produit et la date de construction. Les premiers « logements très sociaux » (composé d'une pièce et d'un bloc cuisine – sanitaires sur un

44. Au cours de la période des années 1970 et 1980, la Compagnie des Phosphates de Gafsa mécanise une grande partie de ces tâches. Elle licencie plusieurs centaines d'employés, par vagues successives.

terrain de 200 m²) de Rass Edhraâ sont mis en vente à 350 Dt en 1976-1978. Pour un logement similaire, Tâleb versera au propriétaire-attributaire une somme d'environ 2 000 Dt en 1989, à comparer aux 1 600 Dt que celui-ci a versé pour l'acquisition trois ans auparavant. En 1998, nous avons relevé le montant de la dernière livraison d'un « modèle économique », construit route de Naflayet à proximité du lycée (face à SNIT 1985] : la maison (typologie en bandes) de deux pièces, édifiée sur un terrain de 108 m² (8 m × 13,5 m) était estimée à 22 000 Dt. Dans le même lotissement, la maison « villa de standing » de type « jumelé », composée de trois pièces avec extension possible à l'étage (escalier déjà construit), sur une surface de terrain estimée à 180 m², valait 45 000 Dt... Cette inflation, largement supérieure à la seule variation des coûts de construction, traduit indirectement la forte pression foncière sur le site de Tozeur depuis 1980.

À la fin des années 1990, ce sont des logements convoités. Les mises en vente, essentiellement sur plan et toujours avec tirage au sort après inscription sur une liste, sont relativement brèves. Elles sont globalement closes à l'achèvement des travaux. Un nombre de ces acquisitions ne sont pas occupées par leurs propriétaires : elles sont louées, pour un loyer mensuel variant entre 50 et 80 Dt en 1998⁴⁵. L'acquisition est motivée par l'opportunité, nous indiquera un habitant de Hawadef, une opportunité que saisit son frère en préparation de son mariage par exemple.

Les années 1970 : une structuration du secteur immobilier

Cependant et en raison de l'accroissement de la demande de logements et en vue de faciliter davantage l'accès des citoyens tunisiens à la propriété de leurs logements, l'Etat a décidé de restructurer le secteur en 1973, en limitant la mission de la SNIT à la promotion immobilière. Il lui retire les missions d'aménagement des terrains, confiées à une nouvelle agence nouvellement créée, l'Agence foncière d'habitation (AFH⁴⁶), tandis que la Caisse Nationale d'Épargne Logement (CNEL⁴⁷, transformée en 1989 en Banque de l'Habitat – BH) gère désormais le financement des prêts attribués pour les acquisitions. La création d'un nouvel organisme promoteur public à la fin des années 1970, la Société de promotion des logements sociaux (SPROLS⁴⁸), ne change pas les modalités de fonctionnement de la SNIT, elle réduit l'éventail de sa clientèle potentielles : la SNIT reste la seule à proposer de l'accession « sociale » et « très sociale ».

45. Un cuisinier embauché sur le plateau du film *Star Wars* a indiqué payer 50 Dt par mois pour un logement sis dans l'opération SNIT 1993, logement qu'il occupe depuis sa livraison. Les logements de la dernière tranche, livrée en 1997, se louent entre 70 et 80 Dt par mois.

46. Créée par la Loi n° 73-21 du 14 avril 1973 relative à l'aménagement des zones touristiques, industrielles et d'habitation, l'AFH est une entreprise publique dotée d'une autonomie financière. Elle est chargée de produire des lotissements aménagés et de contribuer à la création d'un environnement urbain.

47. La CNEL, créée par la Loi n°73-24 du 7 mai 1973, est un organisme public à caractère financier et commercial. Sa mission principale est de mobiliser l'épargne des particuliers, en recevant les dépôts des souscripteurs de contrat d'épargne-logement. Son objet est de consentir des prêts immobiliers à des particuliers (construction ou acquisition de logements) et de préfinancer les promoteurs immobiliers agréés.

48. La SPROLS est une entreprise publique, créée par la Loi n°77-53 du 03 août 1977. Rattachée au ministère des Affaires sociales, de la solidarité et des Tunisiens à l'étranger, sa mission est de contribuer à la politique de l'Etat tunisien en matière d'habitat social (vente en accession sociale).

La création en 1973 de l'AFH, conjointe à celles de l'Agence foncière touristique (AFT⁴⁹) et l'Agence foncière industrielle (AFI⁵⁰), modifie l'approche territoriale urbaine. Ces agences ont à leur disposition les anciennes terres collectives appropriées par le Domaine public. Les missions et rôles de ces trois agences foncières seront d'aménager le territoire en fonction de la politique établie à échelle nationale et des impératifs d'aménagement régional, chacune selon son propre objet. Ainsi, comme l'indiquent ses statuts, l'objet de l'AFH est d'aménager le site des futures « cités populaires », de viabiliser les terrains préalablement à leur transfert à la SNIT ou à d'autres opérateurs immobiliers. Elle doit « participer par son approche globale à mettre en œuvre les orientations nationales en matières d'habitat et d'urbanisme, pour améliorer l'état du secteur du logement et favoriser l'essor des activités économiques qui lui sont directement rattachées ». En rationalisant les investissements publics initiaux, l'AFT et l'AFI aménagent respectivement des zones touristiques ou industrielles, répondant aux exigences des plans quinquennaux de développement et sur « l'intégration de ces sites dans l'environnement économique local ». Ces trois agences foncières sont très tôt à l'œuvre à Tozeur, car elles aménagent des emprises entières (résidentielles, hôtelières, industrielles...) dès le milieu des années 1970, qu'elles livrent aux promoteurs publics. Tous les lotissements sis de part et d'autre de la Route de Nefta et à Rass Edhraâ – *ṭariq Naflayât* sont viabilisés par l'AFH. La première « zone industrielle » est créée par l'AFI au nord de Tozeur, sur la Route d'El Hamma, de même que la « zone touristique » aux abords des sources – *ras al-âin* ». La seconde révision du PAU en 1999 confirme ces stratégies d'implantation et de localisation d'activités : les zones prévues dans le PAU de 1977 seront simplement agrandies, en fonction des besoins nominaux de chacun des usages habitat / tourisme / activités.

Quelques opérations sont menées par la SPROLS, au début des années 1990 : des immeubles collectifs sis Route de l'aéroport. Ces constructions, composées d'appartements sur plusieurs étages (cinq à six niveaux), ont été investies par des gens de Tozeur, mais essentiellement

49. L'AFT est le partenaire étatique incontournable pour tout investissement touristique en Tunisie. Présentation extraite du site internet de l'AFT : « Au cours de la décennie 1960, la Tunisie, a connu un essor considérable du tourisme balnéaire qui a été une véritable opportunité de développement. L'offre à l'hébergement, réalisée à l'époque, l'a été en dehors de toute planification. De ce modèle d'organisation il en est résulté des conséquences néfastes, en particulier des dépenses considérables pour les raccordements en infrastructures compte tenu de l'implantation linéaire des établissements touristiques, un appauvrissement rapide des richesses et une occupation excessive des sols par rapport à la capacité de l'offre. Aussi, à partir des années 1970, une réflexion a été menée sur la localisation de sites touristiques, l'évaluation de leurs potentialités et leur intégration dans l'environnement ainsi que sur les possibilités d'amener des réseaux en infrastructures. Elle a abouti à la création de zones territoriales décrétées "zones touristiques", à l'intérieur desquelles des plans d'aménagement ont été réalisés, adoptés par décret et donc opposables aux tiers. C'est dans cette perspective que des structures administratives ont été mises en place, en particulier l'Agence foncière touristique. »

50. L'AFI, organisme à caractère industriel et commercial, a été créée en 1973 sous tutelle du ministère de l'Industrie et de la technologie. Ses principales missions portent sur la création et l'aménagement des zones industrielles équipées des commodités nécessaires à l'implantation des projets industriels, et la construction de locaux industriels modulables destinés aux investisseurs tunisiens et étrangers. Ses objectifs sont de « renforcer davantage le tissu industriel par la création de nouvelles zones industrielles, de garantir une infrastructure de qualité répondant aux exigences internationales, de concilier entre développement industriel et protection de l'environnement et d'améliorer la qualité de vie dans les zones d'activité industrielle ». Son activité s'articule autour des axes suivants : « l'étude et le choix des sites à aménager, l'entreprise des démarches foncières nécessaires à l'acquisition des terrains à aménager, l'entreprise des démarches nécessaires à l'aménagement des zones, et l'assistance des entrepreneurs chargés des travaux d'aménagement et la commercialisation des zones industrielles aménagées ».

dans une vision de location, à usage de bureaux ou de logement. Ces locations, d'après les quelques renseignements obtenus, sont destinées essentiellement à des personnes en mobilité professionnelle non originaires de Tozeur (fonctionnaires, agents des organes de sécurité et de l'enseignement et des concessionnaires...).

Un recours limité au crédit immobilier

Cette restructuration du secteur immobilier et sa financiarisation progressive semblent sans prise sur la production du cadre bâti vernaculaire à Tozeur. L'ouverture d'une agence BH à Tozeur, drainant tout le bassin du Jérid est d'ailleurs très tardive, datant du milieu des années 1990. Peu d'habitants ont fait part d'un recours à un quelconque moment de la construction à des crédits produits immobiliers, qu'il s'agisse de prêts accordés par la CNEL-BH, le FOPROLOS⁵¹, ou de crédits directs distribués par d'autres organismes bancaires. Les quelques cas sont similaires à celui de Youssef [locataire de Zebda H5] pour l'acquisition d'une parcelle du lotissement Chebbi II et la construction de son habitation : lui-même et son épouse sont fonctionnaires. Cela renseigne sur la principale catégorie sociale qui utilise ces prêts : celle des personnes à rémunération salariale fixe, investissant dans une habitation d'une certaine taille minimale, construite d'un même mouvement et localisée dans l'un des lotissements municipaux. La SNIT semble moins regardante sur la régularité du salaire, du moins dans les premières opérations d'accession très sociale.

Les transformations des habitations par petites touches se font sans recours auprès d'un organisme bancaire, sans prêts financiers. Pour mener à terme ces travaux, la plupart des personnes interrogées n'évoquent que leur capacité d'épargne. Elles indiquent investir dans leur habitation le « surplus » de leurs revenus dégagé des activités domestiques. Cela peut être l'une des explications de l'étalement des constructions : elles se font suivant les disponibilités financières du moment. L'une des raisons semble être inhérente aux processus de financement auprès des banques et organismes prêteurs : ceux-ci exigent un apport initial important, entre 15 et 30 % selon les prêts, et des capacités de remboursement régulier incompatibles avec des revenus à forte variation saisonnière – ce qui exclue de ces prêts aidés la majeure partie de la population locale.

La recherche de solutions appropriées au financement du cadre bâti a conduit les habitants à développer d'autres moyens permettant la concrétisation de leur projet immobilier, plus adaptés à leur environnement économique, social et relationnel. Nous avons déjà évoqué la participation de tiers (famille, membre apparentés, amis et voisins) à l'acte constructif, permettant de diminuer les coûts de main d'œuvre tout autant qu'ils resserraient les liens relationnels. D'autres dispositifs ont été observés : ils ont été particulièrement détaillés par Néji [Tebabsa H2], ouvrier agricole de son état mais aussi travailleur saisonnier dans le secteur hôtelier. Il explique quel rôle prépondérant les négociants en matériaux ont joué dans le financement de sa construction, en étant l'équivalent d'une

51. Le FOPROLOS (Fonds de promotion des logements pour les salariés), créé en 1977 dans le cadre de la politique de promotion du logement à destination des couches sociales défavorisées, est un fonds géré par la Banque de l'habitat, et alimenté par les prélèvements obligatoires (1%) sur les salaires des salariés versés par les entreprises au budget de l'Etat.

« caisse de dépôts de fonds ». Son cas n'est pas isolé, assure-t-il, les négociants le font avec ses voisins de Tebabsa de façon récurrente. Le choix du négociant sollicité (un important négociant solidement implanté à Tozeur, le long de la route de Nefta à proximité de la gare routière) permet de supposer que les dimensions lignagères ou les restrictions géographiques ne sont pas significatives : c'est une relation commerciale qui est établie. À l'image de Néji, de nombreuses personnes verseraient directement à ces négociants les « surplus » monétaires ponctuels (correspondant à leur capacité d'épargne), en échange de « bons de reconnaissance » ou des avoirs qui seront mobilisés lorsque les sommes déposées sont équivalentes au montant des matériaux nécessaires pour réaliser la tâche considérée. Un tel mécanisme de réification de l'épargne, s'il est directement avantageux pour le négociant (qui améliore sa trésorerie et son fonds de roulement), l'est aussi pour le simple particulier : l'inflation observée est faible sur la période considérée (souvent moins d'une année est nécessaire pour réunir la somme nécessaire). Un tel dispositif semble être celui auquel ont eu recours les frères de Abbès H2 pour l'aménagement de leur habitation, mais ils ont été peu explicites sur leurs capacités de financement et les modalités de mobilisation des fonds nécessaires.

Ce recours aux négociants ne peut être envisagé que pour des travaux, non pour une acquisition de terrain ou de logement. Quelques prix de fonciers indiquent le relatif étranglement du marché immobilier à Tozeur au cours des années 1990. Les prix de la « vieille ville » [Hawadef] sont estimés par un habitant de Zebda à 2 Dt par mètre carré. S'ils sont « si bas », dit-il, c'est parce qu'il n'y pas de transactions : « tu ne trouves pas à acheter – *ma talqâš ma tâšri* ». Il ajoute que « les vieilles maisons sont toutes en ruine – *ħarba* : tout est à reconstruire ». Des prix aussi bas ont une autre raison : ces maisons sont souvent en indivision, et la vente ne porte que sur une partie de l'indivision insuffisante pour envisager la construction d'une nouvelle habitation. Indirectement, le marché foncier de Hawadef est réservé aux héritiers des Ouled Hadeff. Notre interlocuteur reconnaît à demi-mot que la situation est similaire à Zebda. Dans le cas de Zebda H3, qu'il connaît bien, il précise que la transaction s'est faite uniquement parce que le nouvel acquéreur est lui-même de Zebda, un proche voisin des deux parties en indivision.

Les prix sont nettement plus élevés dès que l'on quitte les quartiers anciens. Dans les quartiers périphériques de Rass Edhraâ, le prix du sol⁵² oscille entre 5 et 7 Dt / m². Ce montant n'englobe ni Helba ni Chtawa, où les transactions sont encore majoritairement conditionnées par les relations familiales et patrilignagères. À Guitna, un quartier proche du centre-ville devenu « mixte » (anciens sédentaires et anciens nomades se côtoient), les prix courants varient entre 12 et 15 Dt / m². Au cours de mes séjours de 1999, toujours à Guitna, un panneau de vente indiquait une mise à prix de 3 500 Dt pour un terrain nu clôturé de 250 m², soit 14 Dt / m². Dans les lotissements,

52. Il ne s'agit pas d'une vente d'un titre de « possession foncière » au sens littéral, mais d'un droit d'usage. Le sol de Rass Edhraâ (hors voiries principales) est, en 1999, encore inscrit au Domaine de l'Etat. Seules des « attestations de propriété » ont été délivrées par la municipalité, attestations insuffisantes pour un enregistrement au cadastre. Voir le chapitre XIV *Impacts réglementaires...* § Les bases d'un aménagement partagé.

la surenchère est encore plus grande, dès qu'il s'agit de parcelles d'une certaine taille, dépassant les 300 m². Elle peut atteindre 45 Dt / m². Ces prix moyens sont confirmés par Youssef, habitant de Zebda [Zebda H5]. Il a investi dans le lotissement « AFH Chebbi II » : « au départ, dit-il, les prix étaient de 5,500 Dt / m², vers 1985, quand le lotissement a été mis en vente. Mais les gens de Tozeur ne voulaient pas acheter, ils savaient que les Rakârka avaient eu leur terrain pour 0,500 Dt / m² [en 1975-1978, lors de la régularisation du site⁵³]. Mais les prix ont monté tout de suite, à 7 - 8 Dt / m², car les gens ont voulu devenir indépendants à ce moment-là : tous voulaient une maison indépendante. Moi, j'ai acheté en 1991 à 8 Dt / m², maintenant, ça coute entre 17 et 20 Dt / m². Et j'ai pris une petite parcelle [211 m²] car je ne pouvais pas payer plus. C'est une très petite parcelle, j'aurais voulu au moins 500 m², mais je ne pouvais pas payer ». Il fait état de l'augmentation exponentielle du prix des terrains. Un architecte exerçant à Tozeur depuis 1990, Ridha Rekik, confirme cette envolée des prix du foncier : ses clients y sont tous confrontés.

A.3.b. Les opérateurs privés

Dès 1974, l'Etat encourage l'activité de promotion immobilière, à l'aide d'une législation fixant les conditions d'interventions des promoteurs. En 1990, de nouveaux avantages fiscaux sont accordés à la profession, en particulier en matière de droits d'enregistrement et d'exonération fiscale. Si, en Tunisie, le nombre de promoteurs immobiliers connaît une forte croissance (passant d'environ 150 déclarés en 1980 à plus de 1 400 en 2000), leur activité reste essentiellement limitée aux grandes villes. À Tozeur, entre 1990 et 1999, la participation des promoteurs privés à la production de logements est restée marginale. Elle s'est limitée à quelques opérations de logements collectifs implantés le long de la route de Nefta, sur des terrains viabilisés conjointement au cours des années 1980 par les agences foncières de l'habitat et de l'industrie. De même, l'essentiel des opérations de lotissements relèvent des activités de l'AFH (qui rétrocède ensuite à la Ville de Tozeur), et non d'opérateurs privés. Les lotissements d'emprises en petites parcelles avec ou sans construction de logements, ces exemples relevés et décrits par M. Bouchrara pour le Grand Tunis⁵⁴, n'ont pas d'équivalent à Tozeur.

Cette production immobilière d'opérateurs privés, pour autant que j'ai pu l'observer, ne participe que très peu au fonctionnement du marché local du logement. Si quelques gens de Tozeur ont investi dans ces biens immobiliers, très peu y habitent. Les logements des immeubles collectifs n'ont pas leur faveur parce qu'ils sont « collectifs », d'un collectif non maîtrisé à l'achat et susceptible d'évoluer au cours des vente / revente d'appartements. Le diction entendu à Tunis « choisir son voisin avant de choisir sa maison – *al-ġâr qabal al-dâr* » est inconnu à Tozeur. Mais cela questionne les relations de voisinage : comment prendre soin de ses voisins lorsqu'on ne les connaît pas ? Dans les quartiers anciens, le voisinage est encore valorisé de nos jours : de

53. En comparaison, Bâ Othmân [Tebabsa H1] achète son terrain en limite est de Tebabsa à 1 Dt / m² en 1970-1971. Il précise que c'était « cher pour l'époque, mais il n'y avait pas où construire ailleurs ».

54. BOUCHRARA M., « L'économie tunisienne entre identité et légalité », Tunis : La Presse, 1995.

nombreux habitants assimilent relations de voisinage et relations familiales sur certains tronçons de rues. Pour ces raisons, ces logements collectifs sont, pour la plupart, loués à des personnes de passage à Tozeur : fonctionnaires, corps enseignant et médical... D'autres sont détournés de leur usage « logement » : ils sont occupés en tant que bureaux, en locaux de services, voire d'activités. Un grand nombre de ces « logements » a été investi par des professions libérales (médecins, avocats, architectes...) qui en ont fait leur cabinet, en argumentant par l'accessibilité aisée. Ce phénomène rappelle les transformations observées le long des axes touristiques, dont l'avenue Aboul-Kacem Chebbi où beaucoup de villas ont été peu à peu réaménagées en locaux de services (agences de voyages, pharmacies, boutiques de souvenirs...), en restaurant pour touriste ou en café.

A.3.c. Un recours conditionnel à la location

J'ai cité le cas d'une location à la SNIT 1993 de Rass Edhraâ. « Il y a beaucoup de locations dans ce quartier SNIT », m'informe le locataire. Il connaît peu ses voisins, principalement à cause de ses horaires de travail. Sa femme circule entre les maisons avoisinantes. En sortant de chez lui, les gens le saluent dans la rue, mais il tire la porte de son habitation. Il est dans un monde de relations de voisinage, non de relations patrilinéaires comme dans les *hawz* voisins ou dans les quartiers anciens, où les portes des maisons restent entrebâillées toute la journée.

Quelques cas de location sont à citer dans les quartiers anciens, dont celui de Hawadef H4 ou de Zebda H5. Le contexte est similaire pour les deux exemples : un nouveau couple va emménager à proximité immédiate de l'habitation parentale, dans une maison indépendante et vacante. Les propriétaires soit ont émigré (Zebda H5 : en France puis à Tunis), soit sont allés habiter dans un autre quartier de Tozeur (Hawadef H4 : villa SNIT à Rass Edhraâ, « plus grande que leur habitation d'El Hawadef »), mais n'ont pas cédé leur bien immobilier. C'est une situation transitoire, du moins dans le cas de Zebda H5 : le locataire Youssef s'est mis en location pour « avoir son indépendance avec sa femme et ses enfants ». Ils vont souvent chez leurs parents (les parents de l'épouse habitent Zebda et récupèrent les enfants à leur sortie de l'école). Mais, « dans un an au plus tard, quand la maison [à l'AFH] sera achevée, et ils iront y habiter ». Pour Hawadef H4, c'est la mère, habitant Hawadef H3, qui souhaitait garder sa fille à courte distance de chez elle : elle traite directement la location de Hawadef H4 avec le propriétaire, sans passer par les jeunes époux (une situation dont se satisfait le jeune époux, artiste peintre sans revenus fixes). La location permet ici de contrebalancer la patrilocalité. Bien que je n'ai pas relevé d'autres cas similaires, c'est un fait suffisamment innovant et important pour être rapporté.

Dans les deux cas, cette situation n'est possible que par une mise en relation de voisinage préalable, conditionnée par les forts liens existants entre les propriétaires de l'habitation vacante et au moins l'un des membres du couple. Elle est permise parce qu'ils connaissent bien le propriétaire. Il est sous-entendu que sans connaissance, il n'y a pas de location possible dans ce quartier. Je pourrais ici également citer mon cas personnel : recherchant une location pour les séjours longue

durée, je n'ai pu trouver de logement que dans les lotissements SNIT de Rass Edhraâ. L'une de mes connaissances, une personnalité respectée originaire de Zebda, me présente alors à une famille disposant d'un logement qu'il savait vacant [Zebda H2], argumentant la faible durée de la location [deux à trois ans]. Son entremise et sa caution morale furent indispensables. Les loyers des cas cités sont comparables entre ces trois locations (Rass Edhraâ SNIT 1993, Hawadef et Zebda) : entre 50 et 70 Dt mensuels. Les surfaces habitables ne le sont pas : celle du logement SNIT est nettement inférieure à celles des habitations des quartiers anciens. La location est donc proportionnellement beaucoup plus chère à Rass Edhraâ que dans le centre-ville, à surface habitable comparable. « Ce n'est pas très cher, mais on a pris la maison en l'état et on fait des travaux » comme le dit le jeune époux de Hawadef H4 [réaménagement d'une *maqšûra* en cuisine – *kuġîna*, l'ancien *šabbât* étant devenu l'atelier du peintre].

Sans cette caution familiale préalable, les locations apparaissent rares dans les anciens quartiers. Elles se situent dans les marges. Ainsi Chef Amara, de Hawadef, acquiert en 1997 un *hûš* pour son second fils (le mariage était alors prévu pour l'été 1999). Ce *hûš* est situé à Tebabsa, c'est-à-dire le quartier immédiatement mitoyen de Hawadef. C'est pour lui le seul emplacement envisageable, car il considère que Tebabsa n'est qu'une extension d'El Hawadef. Son fils resterait ainsi dans le « même » quartier. Mais d'être « en dehors d'El Hawadef » *stricto sensu* lui permet de louer ce *hûš* momentanément à des « étrangers venus de Redeyef »⁵⁵. C'est le terme qu'il emploie, pour ne pas dire qu'il loue à des Ouled Sidi Abid – Rakârka. Il affecte les revenus tirés de la location à la remise en état du *hûš* pour le mariage. L'origine tribale des locataires ne le dérange pas, mais il reconnaît à demi-mot qu'il ne leur aurait jamais loué l'habitation si celle-ci était à proximité de la sienne à El Hawadef...

Sghraïer [Rass Edhraâ H3] vient d'achever la construction de son habitation en 1999. Il ne souhaite pas y habiter, il préfère s'y marier directement, même si le mariage n'est pas prévu pour l'été qui vient (2000), mais pour l'été d'après. Pour éviter que sa maison reste vide, il l'a loué à un jeune couple d'amis, qui y ont même organisé leur mariage. Ce couple est encore sans enfant, et envisage de ne rester qu'une année environ, le temps de s'établir ailleurs. Les délais sont donc compatibles avec le calendrier de Sghraïer. Il indique qu'il a préféré leur louer plutôt qu'à un autre couple, avec enfants, qui pourtant lui donnait plus cher (180 Dt mensuels contre 120 Dt) : « les enfants risquaient d'abîmer la maison et les panneaux de céramique, et je n'étais pas sûr qu'ils partent l'été prochain ».

Ces exemples, et en particulier les deux derniers, suggèrent que la location n'est pas motivée par une rentabilité financière. Un rapide calcul montre qu'un loyer mensuel de 80 Dt pour un investissement initial de 22 000 Dt [correspondant à un logement SNIT 1993 « en bande » de deux pièces] nécessite un temps de retour de 23 années, *hors dépenses d'entretien courant* ! Un

55. Ville minière sise dans les contreforts montagneux au-dessus de Gafsa et Mélaoui.

rendement aussi faible est incompatible avec une approche investisseur, tellement il est éloigné de la valeur vénale du bien, proche de l'inflation et inférieur au taux d'intérêt moyen des dépôts après correction de l'actualisation⁵⁶. Compte tenu des hypothèses disponibles⁵⁷, ce loyer devrait être estimé entre 120 et 130 Dt, juste pour couvrir les frais initiaux. Si la location permet de récupérer une certaine mise de fonds, la recherche de celle-ci n'est pas directement la cause. Le loyer versé n'est que la contrepartie monétaire d'une entente dépassant largement le cadre économique : le bénéfice direct pour le propriétaire d'une telle location est l'entretien de son habitation vacante, par le soin que lui porte le locataire, qui lui est redevable à son tour. J'émetts ici l'hypothèse que rentre dans l'appréciation du loyer la notion de « rendre service » à un obligé (un ami, une parenté, un voisinage), tant que l'on n'a pas usage de ce bien. C'est pour cela que les loyers de Rass Edhraâ sont proportionnellement plus élevés que ceux d'El Hawadef, et que les locations y sont plus nombreuses. Contrairement aux quartiers anciens, ces cités d'habitat social peuvent accueillir n'importe quel locataire, les contraintes des relations de voisinages y sont très faibles. Lors de l'évaluation du loyer, les concepts de prêt à intérêt, de coûts et profits, d'investissements sont subordonnés à des notions telles que la structuration du capital financier et la maîtrise directe et indirecte des ressources liées, notions nettement moins sensibles dans les quartiers anciens de Tozeur.

Ces locations sont toutes limitées dans le temps, c'est là leur seconde condition : « je n'étais pas sûr qu'ils partent l'été prochain ». L'investissement financier est réel pour le propriétaire, en particulier d'un logement SNIT, mais il apparaît toujours subordonné à la nécessité de pouvoir disposer de son bien immobilier dans un avenir proche, en fonction de ses projets d'avenir, pour autoriser dans de *bonnes conditions* un mariage et l'établissement du nouveau couple. Projets que le locataire ne peut perturber en aucun cas. D'où le recours à locataire issu du cercle proche de parenté ou de voisinage, où la pression sociale permet encore de faire entendre raison à l'amiable, chacun sauvegardant son honneur. L'achat initial est guidé par l'opportunité du moment (la commercialisation d'une tranche de logements SNIT par exemple), opportunité que l'investisseur craint ne pas se renouveler avec des conditions aussi favorables.

Cette attitude permet également d'expliquer le nombre important de terrains vendus mais non construits dans les lotissements municipaux. L'adjoint des services techniques confirme que « tous les lots sont vendus, il faut aménager d'autres lotissements », même si ceux-ci ne sont construits qu'à moitié, comme le montrent les photographies aériennes de 1994. L'acquéreur a

56. Une telle approche peut être à l'œuvre dans les acquisitions de logements SPROLS situés Route de Nefta, qui sont ensuite loués en tant que locaux professionnels, à des loyers nettement plus élevés que dans les opérations SNIT.

57. Après une forte hausse au milieu des années 1980, les taux d'intérêts de dépôts et de prêts sont revenus en 1991 à leur valeur de 1980 (respectivement 2,5 % et 7,25 %). Le rendement est estimé à 4,36 % *hors frais d'entretien* : taux d'emprunt estimé à 5,75 % (TMM + 2,5 % pour les catégories « économique » sur 20 ans, taux fixé par la BH), inflation des prix à la consommation de 3,13 % (source Banque mondiale, valeur 1998) et dotation provisions aux grosses réparations estimée à 0,5 % de la valeur actualisée du bien (entretien du clos-couvert à charge du propriétaire, ratio standard 0,6 %). J'ai également supposé que toutes les taxes municipales annuelles sont payées par le locataire, une question jamais abordée sur le terrain, bien que ce n'ait pas été le cas pour ma location à Zebda.

maîtrisé la possession du foncier, lui autorisant plus tard et en temps utile la construction de son habitation. Un raisonnement finalement très proche de celui de Si Lamine, lorsqu'il étend son *hawz* en 1975.

B. L'AVÈNEMENT DE NOUVEAUX ESPACES DOMESTIQUES

Nous avons vu précédemment les conséquences des changements techniques sur les modes constructifs. Ils ont permis, je l'ai brièvement évoqué, la construction de nouveaux types architecturaux, de nouvelles configurations spatiales. Je vais à présent exposer les nouvelles formes d'habiter relevées. Trois entrées sont retenues : la première regroupe les pièces dites « humides »⁵⁸, pour l'aspect contraignant des réseaux d'eau (alimentation et évacuation, humidité) et la seconde les « pièces sèches » telles que *sgîfa*, chambre et espace de réception. Ces deux entrées ont en commun de porter sur des espaces couverts et clos. La troisième entrée traitera des espaces découverts, tels que la cour à ciel ouvert, et des entre-deux (portiques et galeries). À l'aide des restitutions monographiques et des observations consignées lors des relevés architecturaux, je vais décrire les transformations portées à ces espaces, et tenter d'en exposer les motifs.

B.1 L'apparition des pièces humides

Les pièces dites « humides » regroupent la cuisine et les lieux d'eau (salle de bain, sanitaires...). J'entends par « cuisine » le lieu de préparation culinaire et par « lieux d'eau » les espaces de soins corporels et toilettes. Une telle catégorisation de ces espaces part de l'observation actuelle. Pour la première période de notre enquête, entre 1940 et 1970, les réseaux d'alimentation en eau potable et d'évacuation n'existaient pas à Tozeur. Ils ont été créés au début des années 1970. De ce fait, il ne pouvait y avoir de pièces « humides » au sens où nous l'entendons à la fin des années 1990, date des entretiens. Cependant, les préparations culinaires nécessitent de l'eau, de même que les toilettes corporelles, et ce avec ou sans eau courante. Ce sont donc les mutations successives, dont certaines sont liées à la création des réseaux de fluides, que je détaille ci-après.

B.1.a. La « cuisine »

À Tozeur, dans tous les quartiers visités, la cuisine était et reste un espace féminin. Mais entre le *şabbât* éloigné de l'entrée et dissimulé au regard direct de la cour et la *kuġîna* accessible dès l'entrée, il n'y a pas qu'une différence d'intimité. La multiplication des appareils électroménagers indique l'innovation technique récente, mais elle indique également des changements sociaux : évolution du statut de l'épouse, modification des pratiques de travail et alimentaires, et autonomisation des membres du groupe. Les lieux de cuisine sont parmi les espaces qui ont subi le plus de transformations, dans ses typologies et dans ses équipements. À

58. Par commodité, j'appelle « pièces humides » les pièces dans lesquels les murs et/ou les sols sont exposés de façon courante ou accidentelle à des déversements d'eau, par la présence d'un ou plusieurs robinets raccordés au réseau d'eau potable : cuisine, salle de bain, douche, sanitaires, buanderie...

travers les transformations relevées, ce ne sont pas seulement des questions de perception du « sale » et de commodité dans la préparation des repas qui sont évoquées. C'est la constitution d'un lieu de représentation.

La transformation progressive des şabbât-s

L'examen des plans des grandes demeures des années 1940 [Hawadef 7-10-11, Zebda H4...] nous enseigne qu'il n'y avait qu'un seul *şabbât* par cour. C'est une donnée récurrente dans toutes nos restitutions chronologiques. Si les femmes pouvaient effectuer certaines tâches culinaires dans les *dâr* et *bît*, elles n'y cuisaient rien⁵⁹. C'est le sens des propos de cette vieille femme d'El Hawadef [H1] : « avant, [la femme] pouvait cuisiner dans la pièce où ils dormaient, car, il y avait peu d'ustensiles à déplacer, ça pouvait être fait rapidement ». Je n'ai observé aucun cas où la pièce d'habitation (c'est-à-dire la pièce où les membres de la maisonnée dorment et regardent la télévision) sert également de « cuisine » comme pièce de cuisson. Même suite à une catastrophe [les inondations de décembre 1989], ces deux activités étaient dissociées dans la mesure du possible en 1990-1991⁶⁰ : les tentes militaires, fournies aux personnes sinistrées à titre d'hébergement temporaire ont été détournées vers un usage de cuisine, les membres de l'habitation investissant provisoirement les pièces encore habitables, le temps des travaux de remise en état des plafonds et toitures. À Rass Edhraâ H3-C, l'épouse de Belgacem cuisine dans l'une des deux pièces, mais ils dorment avec les enfants dans la pièce voisine. Elle indique patienter jusqu'à l'achèvement de la cuisine – *kuġîna* que son mari construit à gauche de l'entrée avant de déménager ses affaires.

Le *şabbât* était souvent excentré dans la cour, placé dans un angle, mais c'était un lieu accessible par tous et partagé entre les couples formant la maisonnée. Vu l'étroitesse des lieux, l'activité principale se limitait à la cuisson des marmites. Le *şabbât* décrit par du Paty de Clam ne contenait que quelques gamelles et gros ustensiles, le feu était salissant rappelle C. Petonnet⁶¹ : fumées, cendres volantes, noir de suie. Les interventions laissées dans les *şabbât-s* à partir des années 1950 indiquent la construction de foyers maçonnés avec conduit d'évacuation des fumées, qu'il soit un trou rudimentaire dans le plafond [Hawadef H7] ou une gaine maçonnée [Hawadef H10-11, Zebda H4-8]. Ces installations sont tardives, postérieures à la construction des murs (fissurations entre murs et murets). Cela indique une transformation de ces lieux depuis l'édification des murs, traduisant une mutation des pratiques et des usages : ail et oignons sont suspendus aux plafonds [Hawadef H11]. Une seule personne âgée [Hawadef H2] précisa que le « *şabbât* servait aussi à moudre le grain, ça a disparu, c'est le développement – *taġâwar* ». La meule en pierre, souvent lourde et difficilement transportable, était partagée entre les membres de la maisonnée : elle était disposée à demeure, à l'écart des passages, dans cette pièce sèche non habitée

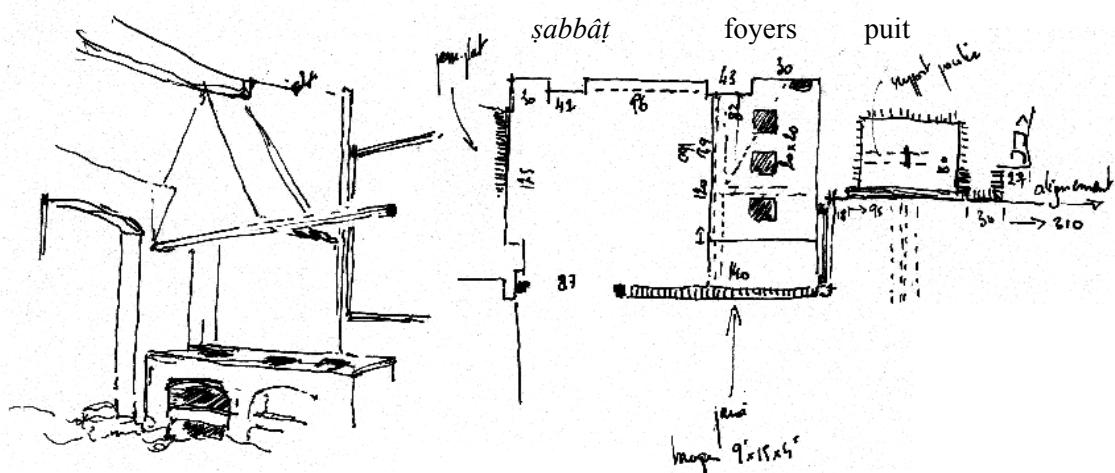
59. FERCHIOU S. indique que seul le *abbûd* se préparait dans l'une des *dâr-s* de l'habitation, dans la pièce où était la jarre dont on extrayait les dattes : « Différenciation sexuelle de l'alimentation au Jérid », 1968.

60. ABACHI F., *Tozeur, la ville enfouie...* 1991. Voir par exemple le relevé Helba H3 en annexe Relevés architecturaux.

61. PETONNET C., « Espaces, distance et dimension... », 1972, p. 58.

mais non salissante. Une telle meule est encore visible dans certaines habitations (emplacement stable dans la *sgîfa* de Rass Edhraâ H3, car la mère prépare elle-même certaines farines, avec les graines produites sur les champs cultivés par son époux.

Après morcellement, j'observe la création de *šabbât*-s, pour chacune des habitations issues du morcellement, et ce de façon récurrente. Toutes les habitations de l'ancien *hûš bû Allâg* [Zebda H3 à H8] disposent de leur espace de cuisson. Même en l'absence d'une séparation physique de l'habitation, dans le cas d'une cohabitation autour d'une même cour [Bled El Hadhar H1 par exemple], chacune des épouses dispose de « sa » cuisine. La remarque d'une petite fille, toujours à Bled El Hadhar est précise sur ce point : « elle a une cuisine pour elle et une pièce – *‘andhâ kuġîna hâssa wa bît* » s'exclame la fillette, alors que je lui demandais de me décrire une habitation ⁶². Ces propos pourraient indiquer la survivance de cuisines partagées, mais je n'en ai pas relevé. À Hawadef H1, dans un cas de grande paupérisation, les deux vieilles femmes se partagent une pièce aménagée en cuisine en 1989-1990, mais chacune avec sa gazinière, ses ustensiles : ce partage du lieu résulte d'une contrainte liée au manque de pièces habitables et couvertes. À Hawadef H7, le couple de Salem se crée sa cuisine lorsqu'il monte à l'étage, laissant celle du bas à la belle-sœur. Cette pièce existe dans tous les relevés : elle est structurante pour l'habitation. La cuisson ne peut plus se faire, comme le relevait du Paty de Clam, sur le « foyer composé uniquement de trois pierres (*menasseb*) apportées en dot par la femme et placé au milieu de la cour ». La dimension des cours le permettait alors, elles étaient encore larges. Nous observons cependant que la plupart des *šabbât*-s sont un réemploi de pièces existantes : de nombreux cas montrent la transformation de *maqšûra*-s et leur ouverture sur la cour [Zebda H2-3-6-8, Hawadef H1-2...]. Le tissu urbain est déjà dense, les cours sont souvent bâties sur trois ou quatre de leurs côtés. Le lit, auparavant dans la *maqšûra* est déplacé dans la pièce d'habitation – *dâr*, tandis que d'autres activités de la *dâr* sont transférées dans le *šabbât*. Le nécessaire courant aux préparatifs culinaires est conservé dans ce *šabbât*.



III. 222: relevé du *šabbât* de Hawadef H11

62. Il s'agit de l'habitation Bled El Hadhar H7.

L'un des exemples les plus aboutis [Hawadef H11] livre trois foyers de combustion placés dans un établi maçonné d'une hauteur d'un mètre environ avec une hotte, une réserve de combustible sous le foyer, mais aussi étagères et clous aux murs pour suspendre ustensiles et bottes d'oignons... le tout dans une pièce indépendante ouverte sur la cour et fermée par une porte. Le puit est à proximité immédiate, mais inaccessible de l'intérieur du *ṣabbâṭ*.

Dans ces mutations de pratiques, les latrines deviennent progressivement indépendantes, une pièce à part entière. Il n'est plus nécessaire de traverser le *ṣabbâṭ* pour y accéder. Nous reviendrons sur ce point à la section suivante.

J'avais supposé, dans un premier temps, que ces *ṣabbâṭ*-s étaient peu à peu transformés pour devenir les « cuisines – *kuḡîna* » relevées. J'observe, en fait, que peu de *kuḡîna*-s sont aménagées sur l'emplacement des anciens *ṣabbâṭ*-s (tel est le cas de Hawadef H13, malgré la petite surface habitable : le *ṣabbâṭ* accessible par la cour n'est plus utilisé, mais une *kuḡîna* est installée dans la pièce de la télévision, les habitants dormant dans l'autre pièce). Mais ce constat peut également être un indicateur de morcellement : il n'y avait autrefois qu'un seul *ṣabbâṭ* par grande habitation, par cour. Les nouvelles habitations issues de la fragmentation des anciennes maisons n'ont donc pas de *ṣabbâṭ*. Les habitants ont avancé d'autres motifs : l'incompatibilité des usages – tels que ceux-ci évoluaient – avec les systèmes constructifs traditionnels en toub et stipes : « trop de poussière qui tombe du plafond ». Cette poussière n'est plus compatible avec les pratiques menées dans la *kuḡîna*, à la différence de celles du *ṣabbâṭ* essentiellement limitées à la cuisson. Cela indique l'apparition d'un nouveau standard du niveau de propreté que les femmes en particulier attendent de cet espace. La *kuḡîna* que je relève en 1998-2000 apparaît dans les habitations et les discours à la fin des années 1980 : à Bled El Hadhar H1, Mazghouna H1, Zebda H8, Hawadef H2 en 1990... Puis elle se généralise : Zebda H5 en 1993, Zebda H1 en 1995... Les rénovations consécutives aux inondations de 1989 ont joué un rôle majeur, alors que la transformation des modes constructifs permet des toitures sans terre et des murs qui ne s'effritent pas. Si certaines pièces gravement endommagées lors des inondations de 1989 ont été restaurées, la plupart des *ṣabbâṭ*-s ont été simplement abandonnés lors de l'aménagement de la *kuḡîna*. L'espace du *ṣabbâṭ* n'a plus été exploité, les habitants ont soit construit une nouvelle pièce à structure en béton et parois en briques industrielles, soit réaménagé autrement leur habitation en recentrant le lieu de cuisson et de préparation culinaire par rapport à la desserte des pièces d'habitation et de l'entrée. Les dernières étapes de transformations des habitations ont ceci en commun que la « cuisine – *kuḡîna* » n'est plus excentrée. Cela traduit une transformation de pratiques, mais aussi d'équipements contenus dans cette pièce. Examinons le cas de Hawadef H2, l'un des plus révélateurs : la toiture de l'ancien sabbat ne résiste pas aux inondations de 1989, le toit s'effondre et les murs s'effritent. Une nouvelle cuisine, dénommée aussitôt *kuḡîna*, est aussitôt aménagée dans la *sgîfa*, dont l'accès sur rue est condamné (elle est remplacée par une simple porte dans le mur de clôture, ouvrant directement sur la cour). L'aménagement est réalisé avec la subvention octroyée

par le fonds d'aide à la reconstruction : plan de travail, et transformation de l'ancienne porte sur rue en placard. Cette cuisine contient deux réchauds, mais pas de réfrigérateur : ce n'est pas un équipement qui caractérise la *kuġina* (le réfrigérateur est installé dans la pièce où s'allonge la mère, et contient principalement des bouteilles d'eau à rafraîchir).

L'équipement de la cuisine – kuġina

Ce n'est pas le réfrigérateur mais un autre équipement qui représente désormais la caractéristique principale de la *kuġina* : l'évier et le plan de travail qui lui est associé⁶³. L'usage du plan de travail n'est pas un impératif. À Hawadef H2, la mère dit faire la cuisine « dans la cuisine - *fî-l-kuġina* », mais elle la fait « par terre, à cause de ses articulations et par habitude », même si son fils lui a construit un plan de travail.

La proximité d'un point d'eau était déjà une nécessité latente : les *šabbât*-s étaient souvent à courte distance du puits – lorsque l'habitation en avait un [Hawadef H10-11, Mazghouna H1]. L'approvisionnement en eau courante ne caractérisait pas pour autant l'espace de la cuisine pour la maisonnée, contrairement au feu de cuisson. Si la plupart des personnes âgées interrogées se rappellent la mise en service des réseaux d'adduction d'eau potable, le raccordement des habitations n'est pas systématique, et encore moins celui de la cuisine. En témoigne la mère de Hawadef H2 : « on prenait l'eau chez les voisins, et on leur payait un tribut ». C'était, certes, d'une commodité plus grande que d'aller chercher l'eau à la fontaine publique, une corvée dont était chargée la mère de Zebda H2 jusqu'à son mariage en 1972. Cette eau servait à tous les usages, en particulier ceux à la boisson et à la toilette matinale. Les premiers raccordements au réseau d'eau, nous l'avons vu, ne pénètrent dans le *hūš* pas plus loin que la *sgifa*, alimentant un bassin, comme par exemple dans Abbès H2 : le robinet a été posé au plus près du compteur. Pour cela, l'absence d'alimentation en eau courante ne déqualifie pas la « cuisine » pour les occupants jusqu'à ce jour, à condition que ceux-ci soient d'un certain âge. Jusqu'à la fin des années 1970, la vaisselle se lavait dans l'oued, comme le linge. Il ne s'agissait que de quelques grands plats, peu de couverts, rarement d'assiettes. Nous pouvons situer ici le passage entre *šabbât* et *kuġina*. Le terme *šabbât* n'a pas disparu du vocabulaire local, il est encore employé par les personnes âgées, mais il ne désigne plus la pièce où est installé un évier. Celle-ci devient automatiquement *kuġina*, la pièce où se côtoient le feu et l'eau. Pourtant, comme nous l'avons observé à maintes reprises, la vaisselle n'est pas



Ill. 223: femmes lavant la vaisselle et le linge dans l'oued, 1996

63. Baudrillard J. écrivait que « les objets ont des significations qui débordent largement de leur stricte valeur d'usage. Un frigo n'est pas seulement une machine à froid ». Ces objets servent à qualifier les lieux, à la re-nommer, à les fonctionnaliser. Nombre d'objets d'origine occidentale subissent des adaptations pour leur commercialisation au Maghreb. J.-C. Depaule questionnait leur statut dans l'espace de la vie quotidienne, leur interférence avec les techniques du corps et l'organisation du lieu. Ces questionnements ont une part de présupposé que ces objets *doivent* être appropriés selon le même cheminement qu'ils ont suivi en Occident européen, marquant les mêmes privilèges et les mêmes affectations, un présupposé que l'enquête ne confirme pas.

systématiquement lavée dans la *kuġina* : elle peut être lavée dans une bassine, dans la cour ou la *sgifa* ou ailleurs, au puits [RE H3], « dehors ».

Ṣabbât est un terme exclusivement jéridi, d'une habitation de sédentaires oasiens. À Rass Edhraâ H3, la pièce close et couverte devient « cuisine – *kuġina* » à partir de « l'achat de la gazinière en 1975 » : tel est le raccourci explicatif donnée par l'épouse. C'est du moins le terme qu'elle indique en 1999 (date du relevé), pour nommer cet espace datant de 1975. Elle ne se rappelle pas d'autres appellations, bien qu'il n'y ait aucun évier d'installé. Elle n'a jamais disposé d'un *ṣabbât*, non plus. *Kuġina*, achèvement de la pièce dédiée aux préparations culinaires, achat de la gazinière et pose d'une étagère à pots d'épices coïncident, c'est l'essentiel du message qu'elle délivre. Pour elle, *kuġina* désigne « l'endroit où on cuisine », car c'est ainsi que dans les logements très sociaux SNIT les gens désignent cette pièce où il y a un robinet à l'extérieur, à côté de la porte, mais pas d'évier. En tout cas, la cuisine n'est pas l'endroit où il y le réfrigérateur : celui-ci ne sera acheté que 10 ans plus tard, au milieu des années 1980, et directement placé dans l'une des *maqṣûra*-s. La *kuġina* est l'endroit du feu de cuisson, l'endroit où l'épouse conserve dans un petit placard ses ustensiles nécessaires à la préparation des repas. C'est également dans cette petite pièce que l'épouse s'installe, en compagnie d'une de ses filles (la place est exigüe et n'autorise pas plus de deux personnes à la fois dans la pièce), pour préparer les repas, sur une table basse. Mais dès que le temps le permet, mère et filles sortent la table basse dans la cour, pour être toutes ensemble. Préparer les repas est un moment convivial féminin. Nous retrouverons cette attitude dans d'autres habitations, où le nombre de femmes est encore important.

Vient alors la question de taille de la pièce. Pour être qualifiée et appréciée en tant que *kuġina*, cette pièce doit être large et spacieuse. Plus spacieuse que ne l'était le *ṣabbât* : les dimensions relevées le montrent. Un *ṣabbât* a souvent, rappelons-le, les dimensions d'une petite *maqṣûra* : une largeur de 1,50 m à 2,00 m de large, pour une profondeur d'une pièce usuelle (moins de trois mètres). De telles dimensions sont relevées y compris pour les *ṣabbât*-s construits dans les années 1970, après les inondations de 1969 [Abbès H1...]. C'est qu'elles suffisaient à l'usage. La *kuġina* est de proportions plus carrées : un minimum de 3 × 3 m [Zebda H1, Hawadef H7...] (elle peut être beaucoup plus spacieuse dès lors que les habitants ont une certaine aisance financière : Bled El Hadhar H4 : 5,50 m par 4,00 m). Cette pièce contient à demeure de nouveaux équipements. La gazinière est l'un des premiers éléments installés dans la *kuġina*, avec un évier – si possible à deux bacs. Il faut citer également ces placards – *mârû* ou ces vaisseliers, posés à même le sol ou accrochés aux murs. Certes, c'est un usage ancien : « la cuisine est plutôt le lieu de dépôt de certains ustensiles de ménage que l'endroit où l'on prépare les aliments » notait déjà du Paty de Clam. Ces ustensiles étaient, pour l'époque déjà, nombreux et variés : marmites, louches, cuillères, tamis de semoule... C'est une liste sans commune mesure avec la dot actuelle apportée par l'épouse à son mariage : services, couverts, assiettes, verres et bols, récipients de tables, robots ménagers... Ces étagères contiennent désormais quantité d'épices et aromates, pâtes et riz, thé, café et sucre,

quelques boîtes de conserves (concentré de tomate...). Mais j'ai aussi relevé des tables et des chaises, observé que certaines personnes s'installaient pour prendre leur repas (les jeunes en l'occurrence, avec des horaires décalés).

La présence de l'évier entraîne quelques aménagements spécifiques. Ainsi ces paillasses en béton et ces revêtements de faïence aux murs sont des travaux concomitants à la pose d'un évier. La faïence, le plus souvent de la faïence blanche carrée de 15 cm (la moins chère), mais aussi d'autres modèles colorés avec décorations et effets esthétiques, permet de *laver* les murs régulièrement. C'est une demande explicite de la jeune épouse à son mari, lorsqu'il pose l'évier dans ce qui devient immédiatement après la *kuḡīna* [Chtawa H1], mais le père de l'époux avait eu la même demande lors de la pose de l'évier en 1989. Après chaque préparation de repas, l'une des femmes de la maisonnée passe l'éponge sur le plan de travail et sur les murs entourant la gazinière. Elles nettoient toute trace d'activité, éclaboussures de sauces et coulures. Cela confirme qu'elles ne tolèrent plus de poussières tombant du plafond. Cette faïence est scellée au ciment sur tout support, y compris les murs en toub [Zebda H2, ...], ce qui accélère leur désagrégation par condensation d'humidité. Les maçons le savent, mais ils n'ont pas trouvé de remède satisfaisant (si ce n'est que de doubler le mur par une cloison en briques industrielles). La faïence est un impératif de toute *kuḡīna*, autant que l'évier, le plan de travail et la gazinière.

Les autres équipements installés dans la *kuḡīna* ne sont pas aussi stables que le sont l'évier et la gazinière. À Tozeur comme dans toute la Tunisie urbaine, le réfrigérateur est devenu, en quelques années, un élément incontournable de l'équipement domestique, avec la télévision et la gazinière⁶⁴. Je n'ai pas relevé d'habitation sans ces trois équipements. Si le réfrigérateur a pu être perçu comme un « signe de modernité » dans certaines enquêtes⁶⁵ ou une marque de statut social apparent, il n'est à Tozeur en 1999 présenté que comme un « signe de commodité » et utilisé à son sens premier : rafraîchir. Il n'est pas rare de voir un réfrigérateur installé dans la pièce où la maisonnée regarde la télévision. À Rass Edhraâ H3, il est dans l'une des anciennes *maqṣûra*-s, à proximité immédiate de la grande pièce où est installée la télévision. Dans de nombreux cas, le réfrigérateur est placé dans la pièce où l'on consomme eau fraîche (voire glacée), *gazûz* et fruits coupés. D'autres exemples sont similaires : à Hawadef H2, le réfrigérateur est installé là où dort la mère, pour qu'elle n'ait pas à se déplacer. Ce fonctionnement reste cohérent dans la mesure où, chez ces mêmes personnes, les courses alimentaires (viande, légumes frais et laitages...) sont faites au jour le jour. Il contient éventuellement les restes du repas de la veille, qu'un jeune de la maisonnée mangera s'il rentre avant que le repas soit cuit [le fils aîné de Zebda H1, veilleur de nuit, se sert systématiquement dans le réfrigérateur à son retour au petit matin]. Un réfrigérateur ne contient pas encore de viande ou autres denrées périssables entrant dans la préparation du repas, de produits

64. Dès les années 1990, plusieurs chaînes de magasin d'électroménagers (BATAM, ElectroNabli...) proposent aux futurs mariés une forte remise lors d'un achat groupé d'une gazinière, d'un réfrigérateur et d'une télévision.

65. PUIG N., « Recomposition des espaces techniques et usages des objets techniques à la Manouba (Tunis) », *Lieux et façons d'habiter* aujourd'hui, Aix-En-Provence : IREMAM, 1999, p. 23.

devant être conservés plusieurs jours, comme il est courant de le voir dans les grandes villes tunisiennes, où les deux membres du couples ont une activité salariale. Lors des visites à Jhim [Jhim H4], durant les chaudes journées d'octobre 1999, le réfrigérateur servait à conserver les premières dattes cueillies, destinées à être consommées deux mois plus tard durant le Ramadan⁶⁶. Cet équipement peut aussi voyager dans l'habitation au cours des saisons. Dans l'habitation Jhim H5, le réfrigérateur est dans la *kuġina* en hiver (il est posé sur un socle maçonné), mais retourne dans la pièce où tous regardent la télévision en été : pour les habitants questionnés à ce sujet, il est « impensable d'avoir à traverser la cour en plein été pour aller chercher une bouteille d'eau fraîche ou une coupe de pastèques ! ».

Les « cuisines » ne se limitent pas aux pièces cloisonnées. Des débordements de pratiques sont visibles dans de nombreux exemples. Toujours à Jhim, citons ce « four à pain – *tabûna* » récemment construit dans une autre partie de la cour au sol non cimenté [Jhim H5, observé également à Chtawa H1]. Le feu n'est pas cantonné à la *kuġina*, mais les *tabûna*-s ne servent qu'à cuire le pain de façon occasionnelle. À Hawadef H2, la mère se rappelle la quantité de *a'sîda*⁶⁷ préparée pour fêter le retour de son époux du pèlerinage en 1980 : « au moins un demi-sac de farine, comme autrefois ». Cette *a'sîda* a été préparée dans l'ancien *šabbât*, au toit effondré en décembre 1989, mais la mère n'imagine pas refaire une telle préparation dans sa *kuġina* réaménagée en 1990 : la gazinière multi-feux ne supporterait pas une marmite contenant une telle quantité de farine ! Si une telle cérémonie venait à se reproduire, elle préparera la *a'sîda* dans une autre pièce, sur un réchaud à gaz posé directement posé sur le sol. Il n'est pas rare de voir des échanges entre familles de grands réchauds (à poser sur le sol) et de marmites de 50 à 100 litres, pour les grandes occasions (mariages, décès...). Les cuissons se font alors fréquemment dans un angle de la cour, car les cuisines actuelles sont trop encombrées pour que les femmes puissent poser de tels faitouts et tourner autour.

D'autres débordements sont beaucoup plus fréquents. La *kuġina* peut nécessiter une extension, telle cette terrasse maçonnée, surélevée du jardin, accessible directement à gauche de la porte d'entrée de la cuisine [Jhim H5], où l'épouse épluche les oignons. Les cas les plus fréquents, relevés sur l'ensemble du site, sont une occupation temporaire des *sgîfa*-s : les femmes se retrouvent entre elles, derrière ces portes entrebâillées : elles trient, écosent, égrènent... et discutent avec les voisines. Pour autant, toute la découpe (surtout celle de la viande) se fera dans la *kuġina*, auprès du feu de la gazinière. C'est alors la table basse et les petits tabourets de bois qui indiquent les migrations éphémères d'usages : table sur laquelle les ingrédients sont préparés, le repas ou le thé est servi. Elle sera ensuite rangée à la verticale, dans un coin de la cuisine.

66. Le mois de ramadan 1999 J.-C. / 1420 H. a commencé le 9 décembre 1999. Certaines dattes très sucrées s'oxydent rapidement si elles ne sont pas consommées rapidement ou conservées au froid.

67. L'*a'sîda* est une préparation culinaire à base de farines de céréales et de fruits secs, que l'on mange avec une sauce sucrée ou salée selon l'occasion.

B.1.b. La « salle de bain »

L'apparition de sanitaires en place des latrines

Les latrines domestiques étaient souvent un petit réduit, accessible par le *ṣabbâṭ* dans la majorité des cas comme l'avait consigné du Paty de Clam [1983 : p. 310]. C'étaient des toilettes qualifiées de « sèches », par les faibles quantités d'eau utilisée pour se laver.

Les habitations anciennes abandonnées [Zebda H4, Mazghouna H1...] et les restitutions chronologiques montrent une proximité spatiale entre sanitaires et *ṣabbâṭ* : dans la majorité des cas étudiés du Tozeur des années 1960, *ṣabbâṭ* et *miḥâḍ-twâlât* n'étaient séparés que par une cloison, parfois à mi hauteur. Cependant, si on accédait aux latrines sans avoir à traverser la cuisine, toute personne allant aux toilettes passait devant la cuisine, où la présence féminine est continue. L'accessibilité des latrines par un espace contrôlé par les femmes de la maisonnée est un excellent garant de leur intimité et pudeur. L'exemple de Bled El Hadhar H3 (mais aussi de Abbès H2...), construite au milieu des années 1970, illustre cette précaution : *ṣabbâṭ* et *twâlât* sont encore accolés mais déjà indépendants, et l'accès aux toilettes est encore contrôlé par la cuisine.

Cet état change au cours des années 1970-1980. Les deux pièces sont désormais distinctes, mais peuvent également devenir distantes l'une de l'autre, ouvrant toutes deux sur la cour. Tels sont les dispositifs que je relève fréquemment dans les agencements réalisés au cours des années 1980 [Zebda H1-5, Hawadef H6...]. J'é mets ici une hypothèse : les toilettes deviennent un espace « mixte » au cours de ces années 1970-1980, à l'usage des femmes autant que des hommes de la maisonnée, alors qu'elles étaient jusqu'à là réservées à l'usage quasi exclusif des femmes et des enfants. Les hommes, absents durant la journée, faisaient leurs besoins naturels dans les parcelles d'oasis, où les cahutes étaient forts nombreuses jusque dans les années 1980. Ces cahutes ont quasiment disparues depuis, en même temps que le marché des matières fécales provenant du curage annuel des fosses⁶⁸, utilisées comme engrais dans les parcelles d'oasis. Cela peut expliquer la démolition au début des années 1990 des latrines collectives du quartier d'El Hawadef, deux constructions sur un bras de l'oued : « parce qu'elles n'étaient plus utilisées » m'a répondu l'adjoint. Cette démolition renforce l'hypothèse : toute habitation dispose désormais de latrines domestiques « mixtes ».

Comme pour les *ṣabbâṭ-s* (mais contrairement aux *kuġîna-s* qui ne se partagent pas entre couples formant la maisonnée), il n'y a qu'une seule pièce de latrines par habitation (ou une par niveau, dans le cas de Hawadef H7, par commodité). C'est une autre récurrence entre relevés. Cela peut expliquer le faible taux d'équipement relevé lors du recensement de 1966 : seuls 27,1 % des logements de Tozeur disposent de sanitaires, contre 80 % pour la Tunisie urbaine⁶⁹. Précisons que,

68. Il est vrai que cela coïncide également avec la mise en service des premiers collecteurs d'assainissement, dans les quartiers de Zebda et d'El Hawadef.

69. Sources : INS, recensements 1966, catégorie « Lieux spécifiés ». Les données de 1975, 1984 et 1994 ne sont pas disponibles pour la seule ville de Tozeur ou le Gouvernorat du Jérid.

lors de ce recensement, le « logement » est l'entité d'habitation organisée autour du chef de famille, et non à partir d'une entrée indépendante. Le contraste entre Tozeur et la Tunisie urbaine n'est pas un indicateur de sous-développement de la région, mais devient un révélateur du degré de cohabitation : l'habitation devait alors être composée en moyenne de trois « logements », selon la catégorie statistique retenue pour le recensement, c'est-à-dire de trois *dâr* au sens défini au chapitre précédent. Cela est globalement cohérent avec mes observations et les restitutions monographiques. Actuellement, alors que famille et ménage d'une part, habitation et logement d'autre part, tendent à se superposer, nous ne devrions avoir comme écart aux 100 % de taux d'équipement en « lieux spécifiés » que les quelques cas de cohabitation totale, soit cinq cas sur les 57, moins de 8 % du total.

La réalisation de ces toilettes entraîne une redistribution des différents espaces composant la maison. C'est, par exemple, un signe témoignant de la coupure entre deux familles, celle de Si Lamine et celle de son frère [Rass Edhraâ H3] : les deux construisent des sanitaires au même moment. « Les anciennes WC, c'était la palmeraie [le jardin planté, à l'arrière de l'habitation] », explique Si Lamine [Rass Edhraâ H3], visiblement pour tous les membres de la maisonnée. Les fils construisent des sanitaires dans leur habitation respective. C'est un équipement conçu dès le départ, même si sa réalisation reste subordonnée aux disponibilités financières [Rass Edhraâ H3C] : les murs sont là.

Au sein d'une l'habitation existante, cette réalisation modifie la composition et les agencements des différentes pièces. C'est le cas pour Abbès H1-H2, Jhim H5, Zebda H1, Chtawa H1... Pour la première fois dans l'habitat oasisien, ces espaces sont à courte distance de l'entrée et de la rue, directement visibles et accessibles de la cour [Hawadef H2, Bled El Hadhar H3-5-7...]. Ils peuvent empiéter sur la *sgîfa* [Bled El Hadhar H1, Hawadef H1-6, Zebda H8...], mordre sur une pièce d'habitation [Bled El Hadhar H3, Hawadef H5...], ou se substituer à une *bît mûna* [Hawadef H3-10...].

Les réseaux d'assainissement, le « tout-à-l'égout – *zigû* », sont réalisés au début des années 1980 par l'ONAS. Ils sont opérationnels entre 1984 et 1987 à Zebda et Hawadef par exemple, en 1989 à Bled El Hadhar et Abbès. Cela permet de raccorder directement les fosses septiques à l'extérieur de l'habitation, de ne plus gérer la question des déchets de matières fécales et des eaux vannes. Rappelons-nous sur le plan technique les remontées d'humidité par capillarité observées dans les anciennes fosses installées au milieu des cours et, sur le plan des coutumes, le besoin d'évacuer au plus vite ce type de déchets produits. Dans le cas où les travaux induits étaient minimes, les raccordements sont faits dès que possible [Bled El Hadhar H1, Hawadef H13...]. Nous observons alors l'une des rares causalités relevées sur terrain : l'apparition des sanitaires – WC avec dispositif de chasse à réservoir d'eau est concomitante avec la mise en service des réseaux publics d'assainissement. Les WC à chasse d'eau deviennent très rapidement courants dans les habitations,

à un emplacement qui n'est plus aussi excentré que ne l'étaient les anciennes latrines. De telles installations sont effectives dès 1985 à Zebda H1-H5-H6, par exemple, la partie basse de Zebda étant l'une des premières à être réalisée et raccordée au réseau existant sous la chaussée de l'avenue Aboul' Kacem Chebbi depuis les années 1970. Le rythme de pose s'accélère avec les reconstructions de dégâts liés aux inondations de décembre 1989. Les produits céramiques (cuvettes de toilettes, lavabo...) étaient déjà en vente dans les quincailleries. Les hôtels, les quelques cafés ouvrant que la place du marché, les locaux de la municipalité et du gouvernorat étaient déjà équipés. Ils deviennent d'un usage banal, un équipement de toute habitation. Comme la cuisine – *kuġina*, les sanitaires – *twâlât* sont des pièces bâties consécutivement aux inondations, une structure en béton avec un remplissage en briques industrielles souvent édifiée grâce aux subventions de reconstruction.

Ces observations suggèrent que les modalités de traitement et d'évacuation des déchets liquides (eaux usées, eaux vannes et excréments) ont modifié les comportements, habitudes et usages de l'espace domestique. A. Tauveron évoque un « changement d'attitude mentale »⁷⁰, car ce ne sont pas simplement des questions techniques ou financières qui sont évoquées. Peut-on parler de la satisfaction d'un besoin ? Au regard des nouvelles appréciations de salubrité et d'hygiène engendrées par la multiplication des points d'eau courante, au vu de la rapidité à laquelle bon nombre d'habitations ont été raccordées aux réseaux d'assainissement dès leur mise en service, les habitants ont effectivement saisi l'opportunité de travaux de toutes sortes pour effectuer ces raccordements, dont les subventions accordées après les inondations de décembre 1989 (aide à la reconstruction). Ces actions se produisent sur tout le site de Tozeur : c'est un contexte général, un moment d'ensemble.

Laver et se laver : l'usage des salles d'eau

Que peut donc avoir changé l'introduction progressive de lavabo, de douche, de baignoires, de sanitaires (« à la turque » ou « à l'européenne ») dans cette société jéridi ? Comment expliquer cette introduction massive d'équipements sanitaires à partir des années 1980 ?

L'une de mes premières hypothèses est qu'une nouvelle relation au corps s'est mise en place. À l'intérieur de l'espace domestique, la restriction progressive de l'envergure de la maisonnée paraît avoir atténué l'ancienne pudeur exacerbée, au nom de laquelle toute partie du corps doit être dissimulée aux yeux des autres. Les tenues vestimentaires des travailleurs agricoles sont révélatrices de ces écarts d'appréciation, liés à des écarts générationnels. Dans l'oasis, les jeunes adultes sont fréquemment torse nu et en short, une tenue dans laquelle *jamaïs* ne se présenterait un homme d'un certain âge. Les filles sont, à l'intérieur de la maison, habillées de vêtements plus fins que ceux de leur mère. De telles observations sont possibles sous condition dans l'espace extérieur

70. TAUVERON A., « Le propre et le sale vus par les habitants de Fès », 1990, p. 7.

public, dans une rue très peu passante. Cette corporéité inédite modifie les exigences personnelles et individuelles relatives à l'hygiène – et les sensibilités collectives.

La première toilette est déjà celle du visage et des mains, une toilette que toutes les habitations visitées permettent de faire à l'eau courante, sans restrictions liées par exemple à la quantité d'eau disponible. Le lavabo à l'extérieur (Zebda H7 étage...) ou le bassin maçonné (Zebda H6, Hawadef H1...) ou à l'intérieur d'une pièce ou *sgîfa* (RE H3, Abbès H2...) semble utilisé de la même façon qu'un seau d'eau – si ce n'est que l'eau est courante : les habitants s'aspergeant d'eau, comme on puise de l'eau dans un seau. Si Lamine [Rass Edhraâ H3] a le même geste, en se levant d'une sieste. Par cette façon de se laver le matin, tous paraissent reproduire ici un geste ancien, bien antérieur à l'arrivée des réseaux d'eau courante. J. Duvignaud⁷¹ le restitue avec la toilette matinale de Mohamed, qui « se tire des couvertures après le retour de Naoua avec sa cruche. Généralement, on lui a préparé, à côté de son lit, une bassine en terre cuite qu'on appelle *maâjna*, et dans laquelle il se lave la figure, les mains, la bouche, s'emplit les narines d'eau et les vide à terre, avec bruit. Alors, il sort dans la cour ». La toilette de son épouse Naoua, la première levée, est identique : « elle se dirige vers le seau plein d'eau, et se lave énergiquement le visage ; elle ne touche pas au savon que le fils de sa sœur a ramené de l'école et qui ne sert qu'au jeune garçon ». La situation à Tozeur était identique. Si j'avais pu partager plus d'intimité avec les personnes âgées enquêtées, il est probable que je l'aurais consigné à mon tour.

Sur le rebord de ces lavabo ou bassin, des brosses à dents (rarement un tube de dentifrice : juste broser les dents) et une petite brosse à cheveux en plastique coloré : on passe la brosse après avoir frotté le cuir chevelu avec ses mains humides.

En tant que pièce dédiée au sein des habitations, les espaces de toilette corporelle étaient rares à Tozeur. Citons le cas exceptionnel de Hawadef H7 où le père aménage dès 1950 ce qu'il appelait une *bît hammam* (mais que ses enfants appellent *bît bânô*) dans une *maqûra* : sans eau courante mais avec un bassin. La création de tels espaces date des années 1970, comme en témoignent les restitutions chronologiques. Pour des habitations aux moyens financiers plus réduits, ce sera les « WC - *mihâd* » qui jouera longtemps ce rôle. Latrines et pièces de douche se superposaient et se superposent encore dans de nombreuses habitations [Zebda H1 (1980-1995), Zebda H2, Bled El Hadhar H2-3, Jhim H1-3-6, Rass Edhraâ H4...], dans la majorité des cas suis-je tenté d'écrire. Ces exemples montrent tous le branchement d'un simple pommeau de douche à l'alimentation d'eau courante. Le branchement est, dans tous les cas, effectué à l'aide d'un flexible. La latitude d'usage est plus grande : elle permet des ablutions sans avoir à mouiller tout le corps tout comme elle permet une douche complète. Cet espace permet une rapide toilette corporelle : chacun y va avec son savon et une serviette, se déshabille à l'intérieur, fait sa toilette, et ressort habillé après s'être séché.

71. DUVIGNAUD J., *Chebika*, 1966, resp. p. 49 et p. 31.

La séparation entre sanitaires et douches, entre lieux de besoins naturels et soins de corps, nécessite une place plus grande que le simple réduit accordé aux *twâlât*. Cette transformation est directement corrélée à la place disponible accordée à chaque famille. À Hawadef H10, dans les années 1980, le départ d'un couple dans la composition de la maisonnée permet de transformer tout un côté de la cour en cuisine – *kuġîna* et en douche avec sanitaires – *twâlât*. Il y a encore peu de « salle de bain » ou plutôt de salle de toilettes corporelles : 11 cas sur les 57 habitations visitées [Chtawa H2, Jhim H2, Hawadef H6-7, Rass Edhraâ H3BCDE, Zebda H1, Bled El Hadhar H4-6]. Cela porte sur un cinquième des habitations. Sans être majoritaire, ce pourcentage ne peut être négligé : il s'agit d'une valeur croissante. Tous ces exemples ont en commun d'avoir été réalisés au cours de la décennie des années 1990 uniquement. L'une l'est par un maçon qui construit nombre de villas, l'autre par un employé du secteur touristique, une femme entrepreneur... L'un des apports est le modèle typologique des « villas » : toutes, sans exceptions, disposent d'une « salle de bain », souvent séparée des sanitaires comme nous indique l'architecte exerçant à Tozeur.

La plupart de ces salles de soins corporels sont équipées d'un receveur de douche. Rares encore sont les « salles de bains – *bît bânô* » disposant d'une baignoire : cinq exemples au total [Jhim H2, Hawadef H6, Zebda H1, Bled El Hadhar H4-6]. Les trois sœurs (jeunes femmes) de Bled El Hadhar H4-6 s'en servent fréquemment comme « baignoire », pour prendre un bain⁷², au vu des nombreux flacons de shampoings entamés posés sur le rebord de la baignoire. Les deux sœurs de Zebda H1 également, mais « rarement » répondent-elles en riant à notre question, leur mère y lave ses cheveux seulement. Une seule famille, donc, parmi celles visitées, où les femmes prennent des bains, se prélassent dans une eau stagnante. Les baignoires entraînent un rapport à l'eau très différent des douches ou du hammam, où l'eau est courante pour évacuer, emporter les impuretés. Il y a une articulation entre cette baignoire, le positionnement social qu'elle représente, l'innovation dans l'habitation, les apports extérieurs à la ville de Tozeur... Cette articulation ne peut être niée, même s'il est difficile de démontrer la pondérance de ces apports. J'ai été témoin d'une « arrivée de baignoire » à Jhim, dans une habitation mitoyenne à celles relevées : c'est un événement qui a occupé le village durant tout un après-midi. Ostensiblement chargée sur la benne d'une camionnette « 404 bâchée », il fallut pas moins de quatre hommes pour la descendre, plaisantant sur sa couleur, ses dimensions... Mais avant d'être rentrée dans l'habitation, cette baignoire (avec un lavabo et le bidet assorti) a passé plusieurs heures dehors, au vu et su de tous. À Jhim en 1998, la création d'une salle de bain équipée d'une baignoire est encore un événement. Ce n'est pas une anecdote locale et domestique. Elle traduit un changement de positionnement social, par adoption de nouvelles définitions des règles sociales d'hygiène et de propreté. Finalement, peu importe que ces appareils soient utilisés selon leur destination « initiale » (celle liée à la conception occidentale du produit et à un usage codifié en Europe), ou soient utilisés tout court. Il est, en

72. L'épouse de Hawadef H6 également, mais elle est d'origine Suisse Allemande, et non de Tozeur.

revanche beaucoup plus important que de tels appareils soient installés dans une habitation tozeri, à la fin du XX^e siècle.

Les salles d'eau relevées disposent rarement d'un système de production d'eau chaude : six exemples sur la cinquantaine de maisons visitées [Bled-El Hadhar H4-6, Zebda H1, Hawadef H7, Chtawa H2 et Rass Edhraâ H3D]. Toutes ces installations ont en commun d'être récentes : elles datent du début des années 1990, au plus tôt. Ce dispositif pouvait ne pas alimenter tous les points de puisage : à Zebda H6 un cumulus électrique (déposé, non remplacé⁷³) permettait d'alimenter la douche mais pas le lavabo. Cela indique une utilisation peu fréquente des douches, surtout en hiver. C'est un fait que confirme indirectement Sghraïer [Rass Edhraâ H3] : « en hiver, on se couvre, ça ne dure qu'un mois ». La réponse est déplacée sur le climat tempéré dont jouit Tozeur, mais elle indique en filigrane une faible fréquentation : « ce n'est pas tous les jours que l'on risque de prendre froid » en sortant de la salle de bain, peut-on comprendre.

La salle d'eau sert également à laver le linge. Je suis tenté de dire que c'est même là l'usage principal de cette pièce d'eau, tant la récurrence de linge mis à tremper dans une grande bassine en plastique coloré est forte à travers les visites. La présence d'un robinet à eau courante et d'un système d'évacuation des eaux usées facilite les tâches : il n'y a qu'à renverser la bassine dans le réceptacle de douche (ou tirer la bonde du siphon de la baignoire) pour faire évacuer l'eau sale. Tout est carrelé, il n'y a plus de boue lorsque la bassine déborde. La propreté de la pièce va de pair avec la propreté attendue du linge. Dans les habitations où les latrines servent d'espace de douche, cette pièce ne sert *jamais* à la lessive. Les deux usages sont incompatibles.

À Rass Edhraâ H3, le linge est mis à tremper dans le petit bassin de la *sgîfa*. Quand le temps le permet, la mère fait la lessive dans la cour dehors, à côté de l'entrée (où il y a le bassin alimenté par un robinet d'eau courante), assise sur un tabouret bas. Les linges sont dans une bassine – *qasra* à moitié remplie d'eau savonneuse et posée à même le sable. Mais ce jour, elle est installée dehors car elle veut pouvoir discuter avec sa sœur venue lui rendre visite. Si Lamine précise « autrefois, tous les lavages [vêtements...] se faisaient dehors, au puits, il n'y avait pas le robinet – *sabbâla* dans la *sgîfa* ». À Jhim, où les portes d'entrée restent ouvertes toute la journée, les vêtements sont mis à tremper dans une bassine dans la *sgîfa*, puis la femme les frotte avec une brosse... sur la grande plaque de seuil en béton coulé, qu'elle a préalablement balayé. Ces vêtements frottés énergiquement sont des habits de travail, pas des sous-vêtements : il n'y a rien à cacher. Cette femme n'est pas la seule à procéder ainsi, mais le rythme est tournant entre les maisons : elles attendent que leur porte d'entrée soit à l'ombre. Quelques rares habitations disposent d'une machine à laver le linge : deux exemples sur les 57 relevés [Bled El Hadhar H4, Hawadef H7]. L'équipement reste cher par rapport aux prestations attendues. Les jeunes épouses, quasiment toutes à domicile, ne l'exigent pas au moment du mariage, contrairement au trio

73. L'eau de Tozeur est trop chargée en calcaires et sels minéraux pour permettre un recours rationnel à un chauffe-eau électrique. L'anode et la résistance de chauffe deviennent rapidement inefficaces, à cause des concrétions calcaires.

{réfrigérateur + gazinière + télévision}. Dans les deux habitations citées, la machine à laver est installée hors de la pièce d'eau, dans un endroit sec, simplement couvert et protégé des intempéries, mais à côté d'un petit lavabo-évier. Certains linges sont frottés à la main avant d'être mis dans le tambour.

Hygiène et propreté : le rapport aux bains

Destinés à une clientèle exclusivement féminine, de nombreux salons ont été ouverts à l'intérieur même des quartiers et dans les villages oasiens. Ils ne sont pas situés le long des voies commerçantes comme pour les salons de coiffure hommes. Les femmes s'y rendent à plusieurs, par groupe, avec leurs enfants en bas âge, pour se faire coiffer et laver les cheveux. Ces salons ne sont fréquentés que les après-midis, mais les clientes sont nombreuses, au son des voix. Les portes de ces salons ne sont pas fermés, juste un rideau est tiré – comme au hammam. Avec la multiplication de ces salons de coiffure et la création d'une pièce d'eau dans chaque habitation, j'avais supposé une baisse des fréquentations de ces hammams. Un hammam ouvert uniquement aux femmes a fermé à Zebda en 1999, faute d'une clientèle suffisante... mais ce n'est probablement pas la seule raison : les femmes continuent à fréquenter le hammam, qu'elles soient jeunes ou vieilles, mariées ou non. Nous les voyons se diriger en petits groupes, avec des seaux de plastique coloré pour puiser de l'eau dans les bassins d'eau chaude, avec leurs *qobqâb* à la main, ces sandales de bois qui ne se portent qu'au hammam. Elles reviennent à la maison en fin d'après-midi, toujours par petits groupes. La création de salle d'eau au sein des habitations et celle de nouveaux lieux de rencontre (salons de coiffure) n'ont pas supprimé le rôle social du hammam ; elles n'ont fait qu'espacer les fréquentations. À Tozeur, à la fin des années 2000, j'observe une fréquentation soutenue des « bains publics », ces hammams – *ḥammâm*-s combinant bains de vapeur et bassins d'eau chaude, tiède et froide. La vieille femme de Bled El Hadhar H7 le confirme à sa façon, lorsqu'elle indique qu'elle et ses voisines vont régulièrement se baigner – *n'ûmû* dans l'un des deux grands hammams de Tozeur, soit le hammam *Barribš*, soit le hammam *Atrâš* : « le hammam est une obligation – *ḥammâm malzûm* ! Même pour celles qui ont des baignoires – *banuwât* y vont » Elle reconnaît toutefois qu'elle le fréquente moins qu'avant : une fois par semaine en moyenne maintenant, contre trois fois quand elle était jeune.

Les hommes vont au hammam, eux aussi en petits groupes. Ce ne sont pas des groupes de parenté, mais d'amitié, comme j'ai pu le constater. J'ai moi-même été convié à plusieurs reprises, sans d'autres motifs que d'enlever la sueur du jour, de profiter ensemble d'un moment de délasserment. Car le hammam est festif : dans les bassins, les hommes se massent les uns les autres, avec une fraternité de corps très pudique et retenue (« nous sommes cousins, ne l'oublions pas »), tous se parlent, échangent des propos d'hommes. Ils y parlent du travail de la terre, de la récolte à venir, des enfants scolarisés, de politique, et de femmes bien sûr. Celles-ci à leur tour doivent faire pareil, avec leur regards de femmes, leurs soucis de femmes et d'épouses. Après le bain, le

tenancier sert des *gazûz*, du thé. Il n'est pas rare de voir certains s'assoupir, car le temps n'a pas prise au hammam. C'est une récompense que chacun s'accorde après plusieurs journées de travail, c'est un moment de repos bien mérité. Le coût très modique de l'entrée indique qu'il est accessible à tous, sans contrainte de revenus. Le hammam est donc bien l'élément d'une chaîne d'échanges sociaux, un maillon marqué par une sensualité du corps (repos, délassement...) et par une communication festive.

Les fréquentations observées en cette fin du XX^e siècle à Tozeur montrent que le hammam n'est pas une pratique désuète, même si certains ont indiqué moins le fréquenter depuis qu'ils ont une douche à leur domicile. En fait, hammam et douche n'ont pas le même usage. Il faut donc rechercher ailleurs la(les) justification(s) d'une douche ou d'une baignoire. Dissociations propreté et hygiène, car ces bains de vapeur – *ḥammâm* ou une baignade dans l'oued n'entraînent pas nécessairement un rapport direct au lavage.

L'hygiène du corps, entendue en tant que pratique purificatrice, n'apparaît pas associée à l'eau dans ces zones désertiques. D'une part, le Jérid est une « région saine », comme l'a constaté le Dr Henry dans ses notes médicales de 1903 : « en hiver, il y a relativement peu de malades dans le Jérid. Pas de maladies dominantes, d'affections pulmonaires, peu de maladies parasitaires (gale, teigne, vermines...) ». Il raisonne en médecin, avec les connaissances disponibles en ce début du XX^e siècle. Pour lui, « la cause de cette quasi-immunité assez obscure. Peut-être tient-elle à l'action des eaux chlorurées ? Mais il semble plus rationnel de faire intervenir l'action solaire »⁷⁴. Toujours est-il qu'entre le soleil et les eaux fortement chargées (chlorurées mais aussi sulfureuses et magnésiennes), les Jéridi n'ont pas d'affections de peau que la médecine occidentale « moderne » aurait eu à traiter. Ils n'ont donc pas de motif de changer de pratiques d'hygiène sur ces raisons-là. D'autre part, la rareté de l'eau incite à sa préservation : les ablutions rituelles, avant chacune des cinq prières quotidiennes, se font souvent en ablutions sèches – *tayammum*, à l'aide d'une pierre ou d'une petite brique de terre cuite⁷⁵. Dans la population des sédentaires oasiens, les hommes avaient et ont toujours recours aux possibilités offertes par l'oued et les réseaux d'irrigation. Tâleb [Abbès H2] emmène souvent ses jeunes enfants se baigner aux sources de l'oued – *ras al-âin*, pour « enlever la poussière », c'est un moment ludique qui lui permet de passer quelques instants avec ses garçons qui passent le reste de la journée avec leur mère. Quand l'eau afflue dans les parcelles (en fonction des tours d'eau), il n'est pas rare de voir un homme se baigner dans un regard d'irrigation. C'est une toilette qui ne dure que quelques instants, car elle est conditionnée par la rapidité du tour d'eau et ses obligations. Les femmes faisaient peut-être de même, alors qu'elles allaient faire la lessive et la vaisselle : sur certains endroits, le long du cours de l'oued, les hommes

74. Dr HENRY Albert., *Le Djérid, notes médicales*, 1903, p. 10

75. Cette pratique de *tayammum* est explicitement autorisée par un verset du Coran : « *Si vous êtes malade, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins ou si vous avez touché à des femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure, et passez-vous-en sur vos visages et sur vos mains* », verset 43, Sourate des femmes.

sont encore interdits de passage et de séjour. Ce sont des endroits « réservés aux femmes », où elles se rendent ici aussi en groupes, comme au *ḥammâm*.

Cette apparition d'équipements sanitaires (douches, baignoires...) n'est donc pas liée à des questions d'hygiène, à une évolution de la perception de l'hygiène, telle que par exemple la restitue G. Vigarello⁷⁶ dans les sociétés occidentales en analysant la patiente élaboration des normes sociales partagées, entre livres de bienséance du XVI^e siècle, discours des hygiénistes du XIX^e et lectures savantes du XIX^e siècle. L'utilisation de plus en plus fréquente de la pièce d'eau est liée à une exigence croissante de propreté : empêcher toute incrustation de la sueur.

Par les propos précédents, je ne sous-estime pas la symbolique purificatrice (le rituel de la *tahara*), ni celle de propreté – *naẓâfa*, toutes deux fortement associées au *ḥammâm* dans l'imaginaire collectif sud-méditerranéen : « il est nécessaire d'aller au *ḥammâm* de temps à autre pour se purifier, devenir propre ». Cela m'a été affirmé dans les villes du nord de la Tunisie, d'Égypte ou de Syrie. Derrière l'acte spirituel de purification (mis en avant lors d'un mariage par exemple), c'est la propreté qui est en jeu : ôter les impuretés qui sortent du corps. Celle-ci est obtenue par un massage énergétique à l'aide d'un gant rêche, qui permet de détacher en rouleaux grisâtres l'accumulation de peaux mortes et de saletés, et au recours d'un masseur (*tayyâb* pour les hommes, *ḥârza* pour les femmes). Mais la fréquence des fréquentations observées permet rarement, du moins à Tozeur, une telle accumulation de peaux mortes et saletés. Dans le Tunis urbain de 1965, A. Boudhiba, affirmait que « aller au hammam, c'est s'enfoncer dans un mystère, c'est retourner en rêve au sein maternel ». D'autres études⁷⁷ reprennent cette thèse, généralisant les aspects religieux, purificateur et psychanalytique développés par l'auteur. Mes visites au hammam, à Tozeur à la fin du XX^e siècle, m'ont paru très éloignées de ces préoccupations. Elles résultent d'un entraînement collectif, c'est une opportunité offerte à un petit groupe d'amis de se réunir. Dans les raisons ouvertement exprimées, il n'est pas question de propreté ou d'hygiène. Nous sommes aux antipodes d'une utilisation de la douche ou la baignoire, telle que pratiquée de nos jours en Occident, qui permet de se laver en quelques minutes, puis de sortir travailler hors de chez soi.

Nettoyer le corps et laver la maison : deux activités liées

Le recours de plus en plus fréquent aux salles d'eaux, douches et bains, doit être analysé au regard du temps passé pour nettoyer la maison. V. Battesti estime que le temps moyen passé à nettoyer et désherber les parcelles agricoles cultivées est d'environ un cinquième du temps global

76. VIGARELLO G., *Le propre et le sale, l'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, 1985.

77. Les différentes analyses consultées relatives aux pratiques du *ḥammâm* décrivent toutes le *ḥammâm* comme un « temple du corps du citadin [...], le foyer où est essentiellement pratiquée l'ablution majeure » : ZANNAD T., *Symboliques corporelles et espaces musulmans*, Tunis : CERES, 1984, p. 66. L'auteure reprend principalement des hypothèses développées par BOUDIHBA A. dès 1966 dans son analyse sur le « hammam, contribution à une psychanalyse de l'Islam », *A la recherche de normes perdues*, Tunis : MTE, 1973, pp. 121-130, citation p. 128.

alloué à la parcelle⁷⁸. J'observe que le temps alloué est à désherber la parcelle est très proche de celui passé par les femmes pour nettoyer la maison.

Les femmes (épouses et jeunes femmes non mariées) passent entre deux et trois heures chaque matinée, à nettoyer méthodiquement et systématiquement toute l'habitation. Elles sortent au soleil les matelas, couvertures et draps, aèrent les pièces. Elles « font les poussières », époussettent les bibelots et le dessus de meubles des poussières de sable que le vent charrie sans cesse. Elles nettoient le sol de toutes les pièces et de la cour, le balayent et, de plus en plus fréquemment, le lavent à grande eau s'il est carrelé ou cimenté. Ce nettoyage est une activité récurrente. Je l'ai interprété comme étant un contrôle permanent sur ces espaces – au même titre que le travailleur agricole « contrôle » les plantes poussant sur la parcelle. Mais alors que toutes les plantes non productives ne sont pas systématiquement arrachées (procurant à l'étranger une agréable apparence de désordre et de profusion anarchique), un ordre et un soin minutieux sont apportés au nettoyage de la maison. Les changements technologiques (béton) et les nouveaux revêtements rendent possibles ces nettoyages et leur fréquence journalière, bien plus que l'arrivée de l'eau courante. Contrairement à la terre battue (en sol ou en murs – toub), le béton paraît d'une grande insensibilité aux lavages répétés. Les revêtements de sols (carrelages...) peuvent être balayés avec efficacité, sans craindre de désagréger le support en terre battue et être lavés à grande eau. Une éponge humide peut être passée et repassée sans crainte sur des revêtements muraux, des faïences, des enduits peints. Ces nouveaux revêtements permettent d'obtenir des surfaces qui n'accrochent pas le sable, qui sont aisées à nettoyer – et qui procurent une sensation de fraîcheur agréable sous le soleil de Tozeur : ils sont « propres ». Une fin d'après midi à Rass Edhraâ, dans une *sgîfa* toute entière recouverte de céramique, une femme passe un bref coup de jet d'eau, à la fois pour nettoyer le sable et pour rafraîchir les murs. Puis elle sort quelques matelas fins, qu'elle pose à même le sol. Tout était prêt, « propre », pour accueillir les autres personnes de la maisonnée.

Les caractéristiques des nouveaux matériaux industriels auraient contribué à leur diffusion au sein de l'espace domestique, à leur généralisation dans les différentes pièces. Cependant, l'une des premières pièces à recevoir un revêtement en faïence murale est la cuisine, bien avant les sanitaires ou le pourtour du bassin (si celui-ci est installé dans l'entrée). En particulier, le pourtour des zones de préparation et de cuisson est revêtu, dès que possible. Nous avons eu l'exemple à Sahraoui H1, à Chtawa H1, mais aussi à Zebda H1-3-6-7-8... Cette constatation met à mal le schéma de certaines polarités et divisions spatiales relevées par C. Petonnet ou F. Navez-Bouchanine⁷⁹ : feu et eau ne sont plus opposés, mais deviennent complémentaires. Le feu est désormais domestiqué (grâce au robinet de la bouteille de gaz), les fumées ne sont plus salissantes, un coup d'éponge peut effacer toute éclaboussure malencontreuse lors de la préparation de sauces.

78. Dans un rapprochement hasardeux, BATESTI V. compare ce travail du sol, cette « épuration horizontale », aux soins apportés par les femmes à l'épilation de leur corps : *Les relations équivoques...* 1998, p. 149.

79. PETONNET C., « Espace, distance et dimension », 1972, p. 58 ; NAVEZ-BOUCHANINE F., *Usages et appropriation...* 1986.

L'eau, qu'elle soit propre ou déjà usée, peut être acheminée et évacuée de l'habitation sans crainte (de risques pathologiques sur le bâti). Elle ne stagne plus.

Ce qui était au départ recherche de propreté, de surfaces nettes, a permis de reconsidérer autrement l'agencement des pièces, leur disposition, les modalités d'accès à chacune d'entre elles. Il n'est plus nécessaire de cantonner les espaces humides à l'écart, de rejeter la cuisine en périphérie de la cour. La facilité de laver le corps et la maison autorise de nouvelles distributions typologiques.

B.1.c. Traiter et évacuer les déchets

Les grandes artères de Tozeur et les rues touristiques d'El Hawadef sont balayées tous les jours par des agents de la municipalité : principalement pour enlever les papiers gras et petits emballages vides⁸⁰. Dans les ruelles des autres quartiers et des villages oasiens, le balayage des rues est fait exclusivement par les femmes : chacune balaye devant chez elle. C'est un consensus partagé, méthodique et visible. Elles balayent uniquement le matin, à une fréquence régulière : tous les deux ou trois jours. À Jhim Jadida, où les rues sont larges (cinq à six mètres, contre trois mètres en moyenne à Zebda), et non dallées ou asphaltées, les femmes nettoient leur pas de porte uniquement : un demi-cercle d'environ trois mètres. Le vent se charge d'emmener « ailleurs » papiers et emballages qui seraient hors de la zone balayée. À Zebda, chacune nettoie la moitié de la rue qui longe son habitation (axe longitudinal), et la moitié de la distance jusqu'à la porte d'entrée suivante (et non la longueur de sa propriété !). De fait, toute la rue est balayée. Ce dispositif peut connaître certaines entorses : j'ai vu la même femme balayer plusieurs fois de suite toute la ruelle transversale desservant trois habitations, toujours à Zebda. Les sables et papiers ramassés ne rentrent pas dans la maison, ils sont directement mis dans une poubelle, un « seau en fer blanc – *qaşdariyya* » spécialement dédié à la collecte des ordures, qu'elles viennent de sortir de la *sgîfa*.

Ce traitement de la propreté extérieure ne peut être comparable à la gestion des déchets à l'intérieur de l'habitation. Cuisines et pièces d'eau ont en commun de produire des « déchets », plus que toutes autres activités. S'ils sont de nature et de consistance différente, ces « déchets » doivent être évacués au plus tôt. M. Jolé le rappelle : le déchet est ce qu'on ne peut garder chez soi, dans le « champ du visible domestique »⁸¹. L'élimination est réelle ou symbolique, mais les déchets n'ont pas de place dans l'espace domestique.

Les préparations culinaires fabriquent des rejets, des déchets, des détritrus. A Rass Edhraâ ou à Jhim, les déchets verts (épluchures, croutes...) mais aussi les restes de repas (pâtes et semoules...) nourrissent les quelques animaux domestiques (poules, chevreaux...), encore courants dans ces zones d'habitat peu dense. Il ne reste que des produits de manufacture ou industriels

80. Des actions ponctuelles et bisannuelles, destinées à enlever le sable charrié par les vents d'automne et de printemps, sont menées la nuit, sous la protection de la police qui régite la circulation.

81. JOLÉ M., « Le déchet ou "l'autre côté de la limite" », 1989, p. 208

(papiers et plastiques, sacs et emballages, bouteilles, pots...), qui sont « jetés » dans des grandes bennes installées par la municipalité à certains carrefours, périodiquement collectées. Il en va autrement dans les quartiers anciens : tous ces déchets sont mis à la poubelle jusqu'à ce que passe la charrette de ramassage municipale⁸². Ces seaux poubelle de déchets ménagers sont *toujours* sortis par les femmes. Les poubelles sont souvent mises sur le côté droit de la porte d'entrée (à gauche quand on regarde la façade), à une certaine distance du pas de la porte d'entrée (plus d'un mètre, souvent 1,50 mètres). C'est une régularité observée dans tous les quartiers, anciens ou récents, y compris dans les lotissements municipaux. Ces seaux sont *toujours* déposés au même endroit, c'est la seconde régularité. Les traces de coulures et lixiviats (« jus de poubelles »), présentes à un seul endroit, montrent la répétition quotidienne des gestes. Ces seaux sont alors ramassés par des préposés municipaux. Dans leur collecte, ils vont jusqu'à taper aux portes pour réclamer le seau à ordures, s'il n'est pas sorti à leur passage. Ce sont les seuls hommes que nous avons vu manipuler des déchets ménagers au cours de nos multiples séjours. Les hommes de Tozeur gèrent d'autres déchets (par exemple les déchets de constructions et autres poussières et gravats liés à un chantier), mais pas les déchets ménagers. Durant le chantier de Zebda H1 en 2000, la mère (ou l'une des filles) passe le balai dans la pièce où elles se sont réfugiées durant le chantier, tandis que l'un des fils nettoie la cour et ramasse en tas le sable tamisé.

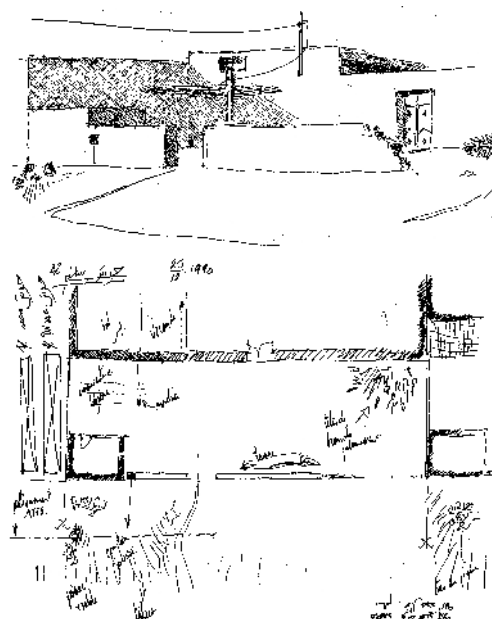
B.2 La transformation des pièces sèches

Nous avons déjà exposé que la *bît*, selon la définition que lui donne du Paty de Clam [une « chambre de dépôt »], n'existait plus dans les habitations abandonnées relevées. Ce terme n'a pas été employé dans ce sens lors de restitutions chronologiques. A. Borg ne l'emploie pas en 1959 : tout est « pièce d'habitation ». Cela peut être l'aboutissement de morcellements successifs, et de densification de l'habitat. Il en résulte qu'il n'existait dans les années 1950 que deux grands types de pièces sèches composant l'habitation : l'entrée – *sgîfa* et la *dâr* (avec sa *maqşûra*) S'il n'y a qu'une seule entrée, le nombre des *dâr*-s varie suivant les besoins et les capacités de la maisonnée. Lors de l'enquête, je relève que la *dâr* a changé d'envergure et de dimensions (par rapport aux restitutions chronologiques). Je relève surtout la réapparition récente du terme *bît* avec des qualificatifs : *bît şâla*, *bît nûm*, *bît llûlad*... Cela fait un écho à la *bît bânô* qui désigne certaines salles d'eau. De telles mutations questionnent directement le statut de ces pièces. En filigrane, ces transformations questionnent également l'entrée : une pièce *apparemment* restée stable dans sa configuration.

82. Durant une courte période au milieu des années 1990, la municipalité a « privatisé » la collecte d'ordure : la ville était découpée en secteurs, et des charretiers ont obtenu des « concessions de ramassage de déchets » rétribuées 120 DT / mois. L'expérience a peu duré, car peu de ces charretiers allaient jusqu'à la « déchèterie » (une ancienne fosse d'extraction d'argile, destinée à être comblée), située peu après la zone hôtelière, dans la zone des fours à briques. La plupart déversaient leurs ordures avant d'arriver à la déchèterie, dans l'un des bras morts de l'oued par exemple. Le choix des charrettes a été justifié par l'étroitesse des rues, inaccessibles aux véhicules motorisés.

B.2.a. Entre *sgifa* et sas d'entrée

Entre 1990 et 1997, dans le quartier de Helba, les procédures d'accès aux intérieurs ne se modifient pas. Il faut quitter le chemin (marqué par les passages répétés de voitures), passer le premier mur ou tas de pierres (c'est-à-dire préciser vers quelle habitation l'on se rend), et appeler le maître de maison par son prénom. L'attente d'une réponse puis les premiers échanges se font dehors. Le maître de maison nous fait ensuite rentrer dans l'habitation. Nous traversons l'entrée puis la cour en quelques enjambées rapides, pour nous rendre directement dans la pièce d'hôte – souvent celle où la télévision est installée, qui est de l'autre côté de la cour. J'ai le temps de voir que cette pièce d'entrée sert de dépôt d'affaires qui ont suffisamment de valeur pour que leur manque ou leur perte soit ressentie mais qui n'ont pas de place dans les autres pièces de l'habitation : bicyclette ou mobylette, cageots de dattes, fers à béton, ancienne tente de nomadisme... Quand cette pièce n'existe pas, la procédure reste la même : elle est remplacée par un espace-tampon non couvert, rempli d'objets hétéroclites. L'habitation commence une fois passé le mur intérieur, celui dans lequel est scellée la porte métallique décorée par des motifs en fer forgé et peinte de couleurs vives. Il y a rarement un dispositif en chicane. Si une pièce est construite, l'axe des portes entre l'extérieur et la cour est pratiquement aligné, permettant de voir un large pan de la cour depuis le chemin. À Rass Edhraâ, j'observe en 1998-1999 des dispositifs similaires. Aucune habitation relevée n'a de « pièce d'entrée », mais il y a un couloir entre un garage et un dépôt [Rass Edhraâ H1], un passage laissé libre entre une cuisine et un coin douche-sanitaires [H4-B], une ancienne boutique réaménagée [H2, H4A]. Les entrées relevées dans les différentes habitations composant Rass Edhraâ H3 sont révélatrices de la diversité des types. Ces aménagements ont tous en commun d'être récents, postérieurs aux années 1990, c'est-à-dire avant la forte densification du site. Avant, l'accès aux habitations se faisait comme à Helba, à travers un espace tampon et un mur percé d'une porte que l'on fermait la nuit. Les photographies aériennes OTC le montrent bien : l'habitation est composée de pièces couvertes disposées en enfilade et d'un mur de clôture, plus ou moins élevé, souvent à hauteur d'homme. Ces dispositifs étaient suffisants, car l'accès au quartier, et donc à l'habitation, était contrôlé bien en amont de cet espace d'entrée. L'habitation commençait dès l'entrée du quartier, par les imbrications patrilignagères. Les clôtures et murets de pierres ne se superposent pas aux limites des surfaces de terrain approprié⁸³. Le dehors que l'on fréquente est déjà un dedans dans une certaine mesure : un tas de pierre, deux stipes de palmier au sol, un muret comme il y en a d'autres derrière (et devant) sont des traces de main-mise. Le pouvoir des murs est



III. 224: entrée d'une habitation à Helba, 1990

83. Pour une description plus complète des limites de l'habitation à Helba et Rass Edhraâ : ABACHI F., « Lecture d'une extension urbaine spontanée », 1999 [1991].

ici clairement exprimé : autoriser de part et d'autre une concentration d'éléments autrement éparpillés dans la plaine, hors de portée visuelle ou auditive. La densification des sites de Helba, de Rass Edhraâ ou de Chtawa fait multiplier et rehausser ces murs, couvrir peu à peu ces espaces. L'usage ne change pas : cela reste un lieu d'attente, un lieu de transition pour personnes et objets, un passage obligé avant l'accès à la cour, une station de tout ce qui doit ressortir sans graviter par la cour (l'âne, les récupérations...). Salem, qui prévoit de construire à l'étage [Rass Edhraâ H3], fait remarquer la nécessité de cet espace, « j'y ai pensé » dit-il. L'escalier accédant à l'étage jouera ce rôle de tampon entre l'intérieur et la *bît şâla*.

L'entrée : une articulation entre deux mondes

Cet usage et cette typologie diffèrent de ceux consignés par du Paty de Clam en 1893 ou A. Borg en 1959. Tous deux décrivent une pièce appelée « *sgîfa* », un lieu où les hommes s'assoient, se retrouvent et discutent tard dans la nuit, y dorment parfois. De telles pratiques justifient les larges banquettes visibles dans la *sgîfa barraniyya* de Zebda H4 ou Mazghouna H1. Précisons ici que *sgîfa* signifie « petit toit » (diminutif de toit – *sgaf*), le « grand toit » étant la *dâr*. Dans les habitations abandonnées au cours des années 1980-1990, je relève des traces indiquant qu'un ou plusieurs métiers à tisser étaient installés [Hawadef H10...]. Cette pièce était donc devenue à forte composante féminine, du moins durant la journée, lorsque les femmes s'installaient le jour derrière leur métier à tisser⁸⁴. Le cas de Hawadef H10 est intéressant : les métiers auraient pu être montés sous les arcades de l'étage, dans une partie de l'habitation totalement déconnectée du monde extérieur masculin, là où ni le métier ni la présence de la tisseuse n'auraient gêné le passage. Ce n'était pas le cas. L'emplacement retenu, dans la seconde partie de l'entrée de l'habitation, était donc volontaire, réfléchi comparativement à la somme des avantages et inconvénients. À la lecture de ces dispositions et de celles relevées, mon hypothèse est que cette entrée est un espace d'articulation entre deux mondes différents, étrangers l'un à l'autre : le monde domestique de la maisonnée et celui des autres maisonnées, de la rue. S'y jouent tous les rapports économiques et relationnels des membres de l'habitation. Sa structuration dépend de la perception de la rue, du contexte et des autres maisonnées environnantes. L'observation faite à Helba ou Rass Edhraâ en 2000 ne peut être systématisée ailleurs, dans les quartiers anciens et avant le milieu du XX^e siècle. Etudions les autres cas d'entrées relevées à Tozeur.

84. Dans les anciennes habitations, je note la présence de trous de pose et d'attaches de fixation de métiers à tisser. La fréquence de ces observations laisse supposer qu'au moins un métier à tisser était systématiquement installé dans chaque entrée. Dans les grandes *sgîfa*-s, je relève deux, voire trois installations possibles en même temps [Hawadef H 10 *hûš Sahnûn*]. Il devait y avoir, si tous les métiers à tisser étaient montés, au moins trois femmes à tisser, derrière leur métier, sans compter celles qui préparaient les fils de laine ou vaquaient aux occupations de la maisonnée. Au cours de l'enquête, j'ai observé que beaucoup de femmes avaient conservé leur métier à tisser, démonté et entreposé dans un coin de l'habitation. Je n'ai vu qu'un seul métier à tisser monté [Jhim H6], dans une pièce non achevée (il lui manque le mur latéral gauche), à l'écart de la cour. Cette pièce ouvre par une porte sur la rue, par une autre sur la cour, mais l'accès principal de l'habitation se fait par la pièce voisine. Le métier à tisser est monté en permanence, mais les tapis de chiffons sont « destinés à [notre] maison » : ce n'est pas déclaré comme une activité commerciale rémunératrice.

L'entrée de l'habitation Bled El Hadhar H4 paraît être conçue pour accueillir des personnes : c'est le seul exemple relevé qui dispose de bancs, à l'image des *sgîfa baraniyya* des anciennes habitations de Tozeur. Cet aménagement paraît dicté par le statut de la mère, unique dans nos entretiens. Endossant le rôle de « chef de famille » depuis le décès de son époux, elle y reçoit ses fournisseurs et discute affaires⁸⁵. Cette maison est située à l'écart des parcours touristiques et son achèvement est récent. Ailleurs dans le village oasisien, les portes sont entrouvertes, laissant entrevoir une pièce souvent vide d'occupant(e)s. Sur le parcours touristique autour de la mosquée El Ksar comme autour du dispensaire, pratiquement toutes les portes d'accès aux maisons sont fermées. Très peu d'entrées sont occupées. Passant dans les ruelles durant la journée, nous n'entendons ni voix de femmes ni bruits d'activités, comme c'est le cas dans le village voisin de Jhim ou de Abbès.

À Jhim, en été, le battant de droite des portes des *sgîfa*-s est toujours ouvert. Derrière cette porte, quelques groupes de femmes, assises en cercle, sans ordre apparent. La dernière arrivée se fait une place dans le cercle des quatre ou cinq femmes déjà présentes. Lors des campagnes de relevés, j'ai remarqué que ces femmes passaient de groupe en groupe, de maison en maison. Certaines femmes discutent seulement, mais la plupart mènent des activités culinaires comme nettoyer le riz et les légumineuses des petits graviers⁸⁶ qu'elles trient dans de grands plats ronds. Une femme allaite un enfant, il fait chaud, elle ne se couvre pas lorsque je passe devant la *sgîfa*. Les enfants ne sont jamais avec les femmes, dans cette pièce d'entrée : ils jouent dehors à l'ombre des premiers palmiers de l'oasis, ou dans les cours des maisons. Les rares hommes présents dans l'habitation en milieu de journée sont âgés. Ils sont assis au fond de la cour, à l'ombre d'un mur. De temps à autre, une femme se lève et leur porte un verre de thé. Ils ne sont jamais dans cette pièce d'entrée couverte, ils ne « surveillent » pas les femmes assises dans la *sgîfa*. Ils sont généralement seuls avec leurs souvenirs, à regarder les rares passants de la rue, à attendre la fraîcheur du soir. De là où ils sont assis, ils ont une vue sur ce qui se passe dans la rue, comme de la rue nous avons une vue vers la cour. Certes, c'est un regard incomplet qui ne permet pas d'embrasser toute la cour, l'angle de vue est conditionné par la faible largeur de la porte d'entrée. Retenons que la pièce *sgîfa* ne coupe pas le regard de l'extérieur vers l'intérieur.

Ces obstacles au regard ne sont disposés que dans les quartiers anciens, tels que Zebda ou à Bled El Hadhar (hors circuit touristique). Dans le quartier de Zebda, les portes sont fréquemment ouvertes, du moins entrouvertes, un battant sur deux ici aussi. Cela n'implique pas que les femmes soient dans la *sgîfa* : elles peuvent être ailleurs, chez une voisine momentanément, sur le toit à étendre du linge, dans la cuisine, devant la télévision. À Zebda, les femmes sont fréquemment dans l'entrée pour préparer les aliments du repas. À Zebda H1 par exemple, la mère et la fille

85. La famille gère un petit hôtel, un bar-restaurant et d'autres activités économiques (élevage...) : voir la monographie au chapitre VI.

86. Le riz est présenté en sac de 50 kg chez le commerçant épiciers, les femmes achetant au poids pour la consommation du repas. Ce riz en vrac, importé souvent de Chine, contient des sables et graviers.

s'installaient dans l'entrée, assises en tailleur ou sur des petits tabourets avec un simple drap sous leurs pieds nus, à nettoyer la semoule et les légumineuses, à préparer des *gnawiyya*⁸⁷ dans de grands plats posés sur la table basse. Tous les produits sont frais et secs, tels qu'ils arrivent du marché. Il n'y a ni cuisson, ni lavage, juste une préparation préalable à la cuisson (écossage ou effeuillage, tri, découpe sommaire). Cela ne porte d'ailleurs que sur des légumes ou des graines sèches. La viande arrive directement préparée et découpée par le boucher, elle est tout de suite mise à cuire. Les gros fruits (pastèque, melon...) sont souvent coupés en morceaux dans la cuisine, du moins dans les *kuġîna*-s actuelles, où l'évier permet de nettoyer les jus de ces fruits sucrés. À Zebda H3-A, l'épouse indique que la *sgîfa* est trop petite pour être utilisée, à cause du morcellement, elle laisse son mari y garer sa mobylette. À Zebda H5, où le couple est absent toute la journée, la porte est ouverte au retour de l'un d'eux, puis elle reste entrebâillée jusqu'à la nuit.

À Hawadef, les portes sont fermées dans les principales artères du quartier, les *šâri*-s. Il faut taper pour que quelqu'un ouvre. Les activités féminines sont doublement perturbées, pourrait-on dire. D'une part, les aller-venues de groupes touristiques oblitèrent et dénaturent les rapports de voisinage, par rapport à ceux des autres quartiers. D'autre part, les marques de réclusion féminine semblent plus importantes dans ce quartier que dans les autres⁸⁸, jusqu'à une date récente. Cependant, dans les ruelles peu fréquentées, à l'écart des axes de circulation, même s'il y a une mosquée à proximité [comme pour Hawadef H7 et les habitations avoisinantes], les portes peuvent rester entrouvertes. Cela ne signifie pas pour autant que les femmes se réunissent dans les *sgîfa*-s. À Hawadef H3 comme à Hawadef H7, les femmes se retrouvent entre elles dans la cour de l'habitation, éventuellement à l'ombre d'une véranda. Quand la maison est remise en ordre, vers 11 heures passées, elles se retrouvent dans la pièce où est installée la télévision, plus pour discuter entre elles que pour regarder un feuilleton télévisé. Il n'y a qu'en été où la *sgîfa* est utilisée : « car c'est l'une des pièces les plus fraîches » [Hawadef H3].

La présence d'un sas d'entrée n'est pas une condition suffisante pour que les portes d'entrées soient ouvertes toute la journée, dans tous les quartiers. Ainsi à Tebabsa, le long de la piste menant à l'oasis, toutes les portes des habitations ouvrant sont fermées durant la journée. Ce chemin est fréquenté par les hommes travaillant dans l'oasis, des travailleurs journaliers ou saisonniers non originaires de Tebabsa. Citons ce cas extrême avec deux portes en fer forgé : la première le long de la clôture, visiblement sur une emprise gagnée sur l'extérieur après construction de la maison, et la seconde porte condamnant l'accès à la maison. En revanche, à l'intérieur de ce même quartier de Tebabsa [Tebabsa H2 par exemple], toutes les portes restent ouvertes, toute la journée. Il s'agit pourtant d'un quartier où quelques constructions d'accession sociale à la propriété ont été édifiées

87. Nom local à la variété de gombos cultivée dans les oasis.

88. Lors des premières visites au début des années 1980, avant que Tozeur ne soit une destination touristique prisée, j'avais déjà remarqué que les femmes d'El Hawadef, âgées et moins âgées, avaient une plus grande propension à porter le *haïk*, le voile noir qui couvre de la tête aux pieds. Ce voile m'avait paru, en proportion, moins porté dans les autres quartiers anciens et villages oasiens.

au début des années 1970, créant une certaine mixité dans les populations composant historiquement le quartier. À Chabbiyya, les portes ne sont pas fermées à clé : il suffit de les pousser pour entrer dans l'habitation. Mais elles restent rabattues, toute la journée. Nul n'a besoin de rentrer dans leur *sgîfa*. Les gens de Zebda le répètent : « ceux de Chabbiyya vivent entre eux », en autarcie, ils ne partagent rien avec personne⁸⁹.

La sgîfa comme pièce de nuit

Les restitutions chronologiques mettent au jour la simultanéité des réfections entre les pièces d'habitation et l'entrée mitoyenne à celles-ci. Ce n'est que très rarement une nécessité technique : les plafonds en stipes étaient structurellement indépendants. La réfection globale de toute l'aile de bâtiment incluant l'entrée permet de modifier celle-ci, de réduire ses dimensions pour agrandir la pièce mitoyenne. Cette entrée est donc moins prépondérante qu'elle ne l'aurait été dans le passé : il s'y passe moins de choses, moins d'activités. L'un des exemples les plus explicatifs à ce sujet est celui de Zebda H1, dans l'intervention en cours à l'été 2000. Il y avait un métier à tisser installé jusque dans les années 1980 (la fille aînée s'en rappelle). Puis l'entrée a été fractionnée en deux sas lors du morcellement de l'habitation en 1980. Elle est maintenant réduite aux dimensions minimales permettant de placer un escalier d'accès aux toitures. Le chantier en cours lors de notre dernier passage (en janv. 2001) ne permet pas de préjuger de l'utilisation de cet espace, mais il paraît trop étroit pour que mère, filles et voisines puissent encore s'y réunir.

Je n'ai pas trouvé de dénominateur commun entre l'entrée des différentes habitations composant Rass Edhraâ H3, qui sont pourtant contemporaines entre elles. Certaines sont ouvertes sur la cour, d'autres ont la configuration d'un couloir, ou celle d'un sas de petites dimensions. J'observe, à Rass Edhraâ comme dans les quartiers anciens, que l'entrée est de moins en moins une pièce à part entière, c'est ce que nous enseignent les restitutions chronologiques. Les derniers cas de transformation relevés laissent envisager que sa forme la plus courante est celle d'un couloir, d'une longueur égale à celle de la pièce mitoyenne et large d'environ deux mètres. C'est une pièce ouverte des deux côtés ; le courant d'air est continu. La porte côté cour, absente dans les habitations jusque dans les années 1960, disparaît à nouveau. La porte côté rue, en bois jusqu'à la fin des années 1980 puis en métal, est ouvragée en partie haute. Les parois de cette pièce, en briques industrielles, sont recouvertes de faïences colorées sur une hauteur de 1,00 m à 1,50 m, les sols sont carrelés en carreaux granito. L'aspect esthétique est certes important : les habitants jugent encore l'habitation à partir de ce qu'ils voient du seuil, des portes entrouvertes. Cette dimension esthétique non négligeable n'a pas été évoquée à l'enquêteur, contrairement à ce que suggère le choix des matériaux cités. Les murs et le sol sont froids au contact, ce qui est particulièrement appréciable

89. En 1997, les gens de Zebda disaient qu'il leur était impossible – *mustahîl* de prendre une femme à Chabbiyya jusqu'à la fin des années 1970. Cette situation rappelle celle relevée à Helba en 1990 : « on *commence* à donner des femmes à Tozeur, et Tozeur aussi ».

durant la saison chaude. Ce traitement n'est pas limité à Zebda ou Rass Edhraâ : je l'ai également observé à Chabbiyya, ou dans les petites maisons « en bande » des lotissements municipaux.

Questionnant sur cette nouvelle typologie de *sgîfa* (un « couloir » large de 2,00 à 2,50 m, aux murs enduits de faïence), il m'a été répondu que c'était la largeur minimale « pour qu'on puisse étendre des matelas ». C'est-à-dire y dormir les nuits de grandes chaleurs, grâce à la circulation d'air qui y subsiste. L'enquête confirme les écrits de Paty de Clam ou de Borg : autrefois comme aujourd'hui, on dort dans les *sgîfas*. Il s'agissait, autrefois, de pouvoir héberger de simples passants, les visiteurs de la maisonnée, les travailleurs agricoles saisonniers, voire les jeunes adultes non mariés. Ce sont maintenant les membres de la maisonnée qui dorment dans l'entrée. Cependant, si cet espace est à occupation féminine au cours de la journée, je doute toutefois que celles-ci y dorment la nuit, la *sgîfa* reste probablement un espace de couchage non mixte, occupé par les hommes de la maisonnée uniquement. L'enquête est imprécise à ce sujet.

Je n'ai pas relevé de telles occupations nocturnes de la pièce d'entrée dans les villages oasiens et à Chtawa. Les occupants ne dorment pas dans les *sgîfa*-s. Les quelques exemples relevés le permettent difficilement : les travaux n'ont pas été effectués (ne sont d'ailleurs pas envisagés) et il n'est pas question de dormir à côté d'un bassin [Abbès H2] ou de sanitaires [Jhim H5, Bled El Hadhar H1-7]. Les réaménagements des quartiers anciens, je m'en rends alors compte, ont déplacé ces espaces humides et sanitaires loin de l'entrée, les ont confiné dans des pièces fermées. Ce qui n'est pas encore le cas dans les habitations relevées dans les villages oasiens.

B.2.b. Les pièces de nuit

Ce nomadisme saisonnier, avec occupation temporaire de l'entrée comme lieu de sommeil questionne les attributions des « pièces de nuit ». Nous avons déjà évoqué les pratiques stabilisées autour de certains équipements : la cuisine autour de la gazinière et de l'évier. À l'image des pièces de séjour établies face à la télévision, je m'attendais à ce que les pièces de nuit soient structurées autour des lits.

Les pièces de séjour sont stabilisées autour de la télévision. Elle sont « pièce de séjour – *bît şâla* », parce que tous les membres de la maisonnée s'y regroupent, et parce que tous les membres accueillis par la maisonnée s'y rendent une fois le seuil franchi. C'est une pièce collective. L'acquisition d'une télévision s'est faite, pour beaucoup, à partir des années 1975⁹⁰, c'était un réel investissement : un poste coûtait alors 110 Dt, à comparer aux 175 Dt d'un revenu mensuel moyen salarié de l'industrie. Lors des enquêtes de 1990, l'immense majorité des habitations disposent d'un poste, même à Helba. Les télévisions ne sont pas toutes installées dans des pièces collectives : l'habitation compte alors plusieurs récepteurs, dont le plus grand dans la pièce de séjour [Hawadef H7, Rass Edhraâ H3...]. Une fois cet équipement acquis et installé, j'observe qu'il bouge

90. Date à partir de laquelle une entreprise produit et assemble les premiers postes de télévision en noir et blanc, à l'attention du marché intérieur.

peu dans l'habitation ou, plus précisément, selon des rituels fixes. La télévision est sortie dans la cour durant les soirées chaudes, pour permettre aux téléspectateurs de profiter de la brise. Le reste de l'année, elle est disposée dans la même pièce, au même endroit, là où l'emplacement a été prévu lors du réaménagement de la pièce comme le montrent les courtes rallonges d'antenne et de raccordement électrique. Le choix de cette pièce, par rapport à d'autres emplacements éventuels, tient à sa taille : c'est – en général – l'une des plus grandes de l'habitation. Les autres préoccupations (orientation symbolique, disposition face à l'entrée, âge et date de construction...) paraissent bien mineures : elles n'ont pas été évoquées. Cet équipement « télévision » est aussi stable que le sont les cadres des photographies des parents décédés accrochés au mur face à la porte d'entrée. Sa force attractive draine d'autres mobiliers : quelques fauteuils en bois, une horloge elle-même accrochée au mur, un éventuel buffet ou un vaisselier contenant un service de vaisselle datant du mariage des parents, mais aussi des bancs où s'assoupissent puis s'endorment quelques membres de la maisonnée, pendant que d'autres regardent une émission.

Télévision et buffet disposés dans la partie centrale de la plus grande des pièces questionnent les pratiques qui s'y déroulent le soir. Cette zone s'est considérablement vidée au cours de la première moitié du XX^e siècle, avant de se meubler à partir des années 1950. Il n'y a plus ce « désordre [causé par] la disparité des objets qu'on y trouve » qu'évoquait du Paty de Clam⁹¹. « En un mot, la réunion d'objets les plus différents » : nattes et tapis, coffres en bois contenant les vêtements du couple, lit, selle, plats et couvre-plats, vaisselle, tromblon, flacons et fioles, burnous accroché à un clou, glace... L'énumération est longue. Entretemps, les femmes et épouses ont investi le *ṣabbâṭ* (le transformant en *kuġîna* avec étagères et meubles de rangement) et vidé la *dâr* de sa vaisselle. Les grandes jarres – *ḥâbia* ont été démolies et beaucoup de pièces rénovées n'ont plus de *maqṣûra*. Buffets ou vaisseliers ne sont pas relevés dans toutes les habitations, loin de là, mais ce mobilier est observable sur tout le site de Tozeur, dans les villages oasiens, les extensions liées aux sédentarisation récentes et les quartiers anciens. À Hawadef ou Zebda, certains meubles datent des années 1950. Tous sont rattachés à un événement fondateur, le mariage des parents. Cela signifie que le couple disposait déjà d'une zone où dormir au sein de l'habitation, mais également d'une place réservée suffisante pour ce meuble et le mettre en valeur. Un buffet traduit les capacités financières du couple à son mariage.

Dans les années 1950, les enfants dormaient encore dans la partie centrale de la pièce d'habitation, sur des matelas à même le sol – seul le père dormait sur un lit double placé dans la *maqṣûra*. Deux couvertures repliées séparaient un côté filles et un côté garçons. La mère restait souvent à côté de ses filles, ou avec ses enfants en très bas âge. Au matin, les matelas de laine ou de crin étaient sortis dans la cour, au soleil. L'après-midi, ils étaient empilés dans un angle de la pièce, puis étalés juste pour dormir, à la tombée de la nuit. Je relate ici l'enfance de Chef Amara (60 ans en 1998), des propos que Bâ Othman (80 ans) a confirmé : c'était une pratique courante. Les zones

91. Du PATY de CLAM, 1983, p. 311. BORG A. n'évoque pas le mobilier intérieur.

de sommeil étaient identifiées : la *maqşûra* du père est fixe, la partie centrale de la *dâr* est soumise au cycle nocturne.

Si Lamine a tenu des propos équivalents, pour Rass Edhraâ [H3]. Chez eux, dans les années 1970 à 1980, tous dormaient dans la même pièce, la première qu'il ait construite. Deux couchages étaient organisés : celui du père, et celui de la mère avec ses enfants, alors en bas âge. Si Lamine précise que « dormir tous dans la même pièce [est] rattaché à une mentalité particulière – *marbûta bi-'aqliyya mu'ayyina*, qui dure encore jusqu'à aujourd'hui ». Il emploie cette même expression pour critiquer ceux qui continueront à construire en toub et terre après les inondations de 1989. La « mentalité particulière » est celle de « ceux qui n'ont pas étudié », ceux qui ne savent pas [s'adapter], qui ne s'adaptent pas. Dans son habitation, il sépare la *maqşûra* en 1979, deux ans après la construction de la pièce – *dâr*, puis la transforme en pièce indépendante ouvrant directement sur la cour. L'idée de pièces distinctes pour lui et pour ses enfants remonte à un passé plus lointain : à son père, avant-guerre. C'est son père qui aurait eu l'idée de partager les espaces bâtis, quand il a construit les maisons des Algériens du Souf établis à Rass Edhraâ dans les années 1950 (construction en toub, souvent montrés comme les plus anciennes de la zone). Son usage n'est pas seulement d'être la pièce où dort le père. Durant la journée, c'est également l'endroit où les enfants ont révisé leur bac, isolés du bruit de la maisonnée. Cul-de-sac dans l'habitation, la *maqşûra* isole.

Les restitutions chronologiques montrent que cette *maqşûra* du père est la seule pièce à occupation stable. Le mobilier varie au cours de la période étudiée. De la simple *saddâ* sur laquelle était posé le matelas, elle doit désormais contenir tout le mobilier apporté par l'époux au mariage. En plus du lit double sur lequel dort le couple des parents, il y a une armoire à plusieurs portes avec un côté penderie, une coiffeuse sur laquelle l'épouse disposera avec soin ses flacons de parfum. Ce mobilier, une fois posé lors de la cérémonie du mariage, ne bouge plus. Ses dimensions changent : la *maqşûra*-type est un carré d'environ 3 × 3 m. Sa largeur correspond à celle de la pièce, sa longueur est contrainte par le mobilier. Tel est notre constat, fondé sur l'observation de toutes les habitations visitées, pour la plupart à différents moments de l'année. Cette stabilité du mobilier peut survivre aux hommes. À Hawadef H7, les fils interrogés disent que la pièce du bas [pièce 1 sur le plan] est telle que l'a laissée le père en 1973 – les relevés techniques confirment que les interventions ont effectivement porté sur les autres pièces. Même à Rass Edhraâ, Si Lamine [H3-A] installe le lit, son armoire et son fusil dans la partie de pièce qui deviendra sa *maqşûra*, et il ne bougera plus de cette pièce. À Zebda H1, la *maqşûra* est translaturée lors des derniers travaux en janvier 2001, mais son accessibilité intérieure et la disposition restent identiques. Les quelques cas de déplacement relevés sont causés par un événement, généralement un mariage. Salem [Hawadef H7] libère l'une des pièces du bas pour que son frère cadet puisse s'y marier. À Abbès H2, le frère G₂ occupe immédiatement la pièce libérée par son frère aîné G₁, lorsque celui-ci emménage définitivement dans son habitation de Sahraoui. Cette stabilité du mobilier de la

maqšûra en tant qu'espace de sommeil est le premier point relevé, une tendance commune à la grande majorité des relevés.

Le mobilier des autres pièces n'a pas cette stabilité. J'ai pu relever des agencements successifs, au cours de l'enquête, pour les mêmes pièces. Dans la pièce de la télévision (qui reste globalement à la même place), l'emplacement des bancs, des matelas à même le tapis de laine qui recouvre le sol, la natte en plastique relevée contre le mur (sur une hauteur d'un mètre environ) varie au cours des saisons. Le nombre de matelas étalés n'est pas tout à fait fonction de la maisonnée, car la plupart sont empilés jusqu'au soir dans une autre petite pièce. L'été, ils sont sortis dans la cour, où dorment les jeunes hommes. De ces bancs et matelas, personne ne m'a dit « c'est mon lit », même dans le cas où les chambres étaient clairement attribuées [*bît llûlad, bît al-banât...*]. La restriction a semblé essentiellement porter sur le genre, interdisant par exemple aux filles et jeunes femmes de dormir dans la chambre des adolescents ou dans la cour.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Les destructions successives du patrimoine bâti lors des inondations de septembre 1969 puis de décembre 1989 ont enclenché le processus de rénovation du cadre bâti, avec substitution des liants hydrauliques aux matériaux vernaculaires et raccordement aux réseaux fluides. Le poids croissant des opérateurs immobiliers institutionnels (SNIT...) a participé à introduire de nouveaux référentiels typo-morphologiques, mais également de nouvelles logiques d'appréhension du cadre bâti (surface en relation avec les capacités de financement...). Certains termes, nous l'avons vu au cours du chapitre précédent, ont accompagné l'évolution de l'habitation : *hûš, dâr* et *bît* ne désignent pas les mêmes objets à cinquante ans de distance. À l'intérieur de la maison, l'apparition rapide d'autres mots (*kuġîna, bît bânô...*) traduit un changement dans le quotidien des gens de Tozeur. Ils indiquent une modification des rapports entretenus avec les préparations culinaires et les soins du corps.

Il ne s'agit plus simplement de faire cuire des aliments dans un réduit enfumé, mais de disposer dans une même pièce dédiée aux préparations culinaires l'ensemble des ingrédients et ustensiles nécessaires permettant la variété des plats – et l'aisance de mobilité au cours des préparations. Il ne s'agit plus simplement de se laver, mais certains des gens de Tozeur se lavent « autrement », dans une pièce dédiée où il leur est possible de prendre soin de leur corps. Ce sont là deux nouveautés, qui indiquent de profonds changements dans les modes de vie. Par la fréquence de leur emploi dans les discussions et la fréquence de leur fréquentation au cours de la journée, j'incline à penser que ces mots montrent le nouveau centre de l'habitation : non seulement celui qui focalise les activités domestiques, mais également celui qui oriente les comportements des habitants de la maisonnée, et les positionne dans l'échelle sociale.

Quels sont les impacts des changements technologiques des années 1980-1990 évoqués précédemment ? S'ils sont concomitants à l'avènement de nouveaux espaces, les changements technologiques indiquent plus une évolution de la notion de confort et l'apparition de nouveaux acteurs qu'une modification typologique. Les maçons sont restés dans la production de formes coutumières, qui en sont devenues standardisées. Que les pièces habitables soient en toub, pierre ou briques industrielles sur ossature béton, le choix structurel n'a pas introduit de nouvelles composantes, si ce n'est dans le maintien du confort. Tout au long de la première partie du XX^e siècle, la hauteur sous plafond a baissé. Je relève qu'ensuite, c'est au tour de la longueur de diminuer, tandis que la largeur est maintenue. La *maqşûra* conservant ses dimensions carrées. Ce constat relativise d'autres suppositions, énonçant que la faible largeur des pièces ne pouvait être interprétée que par l'insuffisante portance des stipes de palmier.

XIV. LES IMPACTS DE L'URBANISME RÈGLEMENTAIRE

La période 1960-1990 correspond, en Tunisie, à la constitution des agences foncières et d'aménagement à compétences nationales (SNIT, AFH...), à la mise en place d'une administration déconcentrée (avec la création dans chaque gouvernorat d'antennes du secrétariat d'État aux Travaux publics et à l'Habitat, regroupées ensuite autour de délégations régionales du ministère de l'Équipement et de l'Habitat DR-MEH) et au renforcement des pouvoirs en matière d'urbanisme et d'aménagement urbain des collectivités locales décentralisées (communes...). Dans le même temps, un corpus de textes de droit de plus en plus complet régit la construction de logements, à partir du règlement de la construction (le « Cahier orange » de 1969), la soumission préalable à l'autorisation de bâtir (1976) au Code de l'urbanisme (1979).

À Tozeur, au cours de cette période, nous assistons aux premières interventions des agences foncières, à l'établissement d'un plan d'aménagement urbain (PAU) et de ses révisions décennales, et à la constitution d'un service technique municipal chargé d'examiner toute demande en matière d'urbanisme et de construction. Les habitants de Tozeur ont tenu compte de ces nouveaux acteurs et des nouvelles modalités de gestion de l'espace bâti, comme en témoigne l'évolution de leurs compétences et des savoir-faire sollicités. Je n'ai pas envisagé les rapports entre règlements d'urbanisme et pratiques sociales sous l'angle de l'imposition ou de la déviance, mais j'ai cherché à mettre au jour en quoi ces normes récentes ont influé et perturbé les pratiques sociales – et comment ces pratiques sociales se situent par rapport aux textes réglementaires. Ce n'est donc pas en termes d'opposition que j'aborde normes et pratiques, mais en termes de manipulation à travers les différentes négociations relevées.

Je vais, dans un premier temps, faire état de ces négociations, relevées dans le quartier de Rass Edhraâ, entre « spontané – informel » et « réglementaire », des premières sédentarisation *hawz* aux dernières constructions relevant du régime du permis de bâtir. Cela m'amène, dans un deuxième temps, à examiner les conditions sous lesquelles les habitants des différents quartiers jugeaient ou non nécessaire de déposer une demande d'autorisation (permis de bâtir...), et les conditions d'octroi de cette autorisation. C'est interroger, bien entendu, la nature des travaux réalisés, mais aussi le cadre dans lequel ces habitants interviennent : leur perception de l'emprise de l'habitation et des droits associés. Quels sont les contours (successifs) de l'habitation ? Quelles sont

les modalités d'action des habitants ? C'est aborder les questions d'extensions et de morcellements évoquées aux chapitres précédents à partir d'un autre point de vue : l'interprétation locale des règlements d'urbanisme.

A. SÉDENTARISATION ET STRATÉGIES URBAINES À RASS EDHRAÂ

A.1 Les conditions d'une sédentarisation à Rass Edhraâ

Je vais aborder ici les modalités et les conditions qui ont présidé à la sédentarisation de la population du quartier de Rass Edhraâ, en m'appuyant sur plusieurs sources. La plupart des informations rapportées proviennent d'entretiens menés avec Si Lamine [Rass Edhraâ H3], Hâj Béchir [Rass Edhraâ H1] et Si Amor Abouba, qui fit toute sa carrière à la direction régionale Sud du ministère de l'Équipement et de l'Habitat (DR-MEH)¹, d'abord en qualité de chef de service principal lors de l'établissement du PAU de Tozeur en 1975, puis en tant que directeur régional de la DR-MEH Sud en 1996. Une partie des restitutions historiques est issue de mon travail universitaire de 1991. D'autres informations proviennent des processus de sédentarisation sur les sites de Helba et de Zaouiet Sahraoui, où s'établissent respectivement des *Mħağba* – Sidi Abid et des *Hammâma*, selon des procédures similaires à celles observées à Rass Edhraâ.

Limitons ici les propos aux emprises urbaines. Il n'est pas pour autant question de minimiser les enjeux de territoires et les conflits successifs autour des terres collectives et des périmètres de parcours, qu'ils soient antérieurs ou non aux attributions et reconnaissances consacrés par l'ordonnance beylicale de 1912² pour chaque groupe de tribus présents dans le Jérid, Ouled Sidi Abid, Chabbiyya et Ouled Bou Yahia. Mais ces stratégies foncières, développées au niveau des fractions et sur de très grandes surfaces, sont bien distinctes de celles développées à partir des années 1970 aux abords immédiats des sites urbanisés du Jérid. Dans les conflits autour de ces vastes territoires, les intéressés auraient « usé et abusé des procédures judiciaires les plus diverses pour tenter de légitimer par ce biais les appropriations de terres et obtenir des garanties sur certaines parcelles stratégiques »³. À Tozeur, tout a été œuvre de négociations.

A.1.a. Le *ħawz*, entre partage et répartition des terres

Alors qu'avec Si Lamine, nous discutons des modalités des emprises qu'il avait jugé nécessaires à l'édification de son habitation et des modalités de son *ħawz*, la conversation a

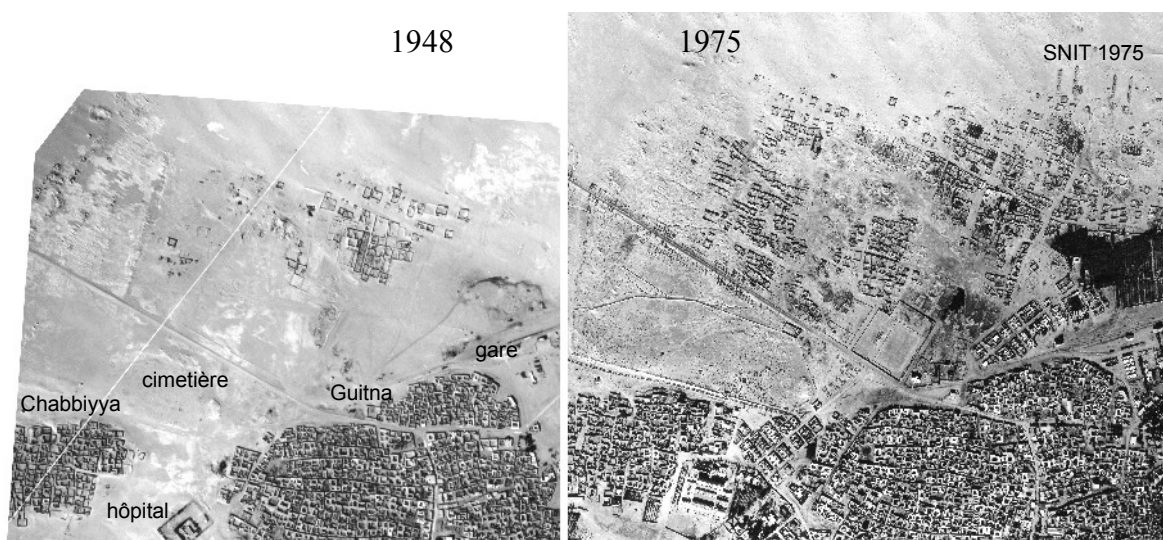
1. Si Amor Abouba commença sa carrière au service de l'urbanisme du Secrétariat d'Etat de l'Équipement et de la Construction, service qui deviendra plus tard la direction générale de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme, direction dépendante du ministère de l'Équipement et de l'Habitat. Pour simplifier la lecture du document, je conserve l'emploi de « DR-MEH » pour toute la période d'enquête.

2. Cette ordonnance, du 3 décembre 1912, fait un point sur les différentes répartitions des terres dans la région du Jérid, entre les principaux groupes présents, des revendications et contestations de chaque groupe.

3. PUIG N., *Bédouins sédentarisés...* 2004, p. 149.

rapidement dévié vers l'établissement du premier PAU et les répercussions que cela a entraîné pour lui-même et ses voisins, en modifiant les conditions d'implantation avant l'établissement du PAU.

Si Lamine explique leur présence à cet endroit précis : c'est sur cet emplacement qu'ils « plantaient leurs tentes chaque année, quand ils se rendaient à Tozeur ». Ce rappel historique a pour premier objet de légitimer leur présence et leur démarche, une démarche qui se situe à deux niveaux : individuel et communautaire⁴. Individuel, car tous les membres de la fraction M'Barak des Rakârka ne se sédentariseront pas à Tozeur. Collective, car en 1970-1971, se tient un « conseil » des fractions des Ouled Sidi Abîd présentes sur le site de Rass Edhraâ, pour le partage des terres. Ils s'estiment alors à 1 800 tentes⁵. Au delà du nombre, retenons le dénombrement qu'ils effectuent d'eux-mêmes. Ce recensement traduit indirectement une comptabilité des sols et des terrains à bâtir. Ce sont des arguments qu'ils opposeront quelques années plus tard aux services de la DR-MEH, au même titre que leur légitimation de présence, lors du montage de l'opération SNIT : « il n'est pas possible de construire les logements SNIT ici, nous allons manquer de place ! ».



Ill. 225: nord de Tozeur, comparaison des clichés de 1948 et de 1975 (sources : OTC)

Si Lamine indique qu'en 1950, un grand nombre de maisons sont déjà édifiées sur le site de Rass Edhraâ – peu importe combien. Il le dit et le précise encore lors de l'entretien : les emprises non construites le seront bientôt, car la plupart des terrains sont déjà répartis entre les différentes fractions, et temporairement occupés par des tentes à certaines périodes de l'année. Les couvertures aériennes de 1948 puis de 1975 confirment ces propos. Les informations reportées sur le premier levé cartographique, en 1975, sont donc des informations incomplètes, car elles ne retranscrivent ni ne comptabilisent les emprises déjà définies par des murets de clôture et les tentes, mais non encore bâties.

4. Quelques Rakârka se sont sédentarisés à Hamma Jérid (à 10 km au Nord de Tozeur), mais une grande partie du groupe s'est implantée à dans les villes minières (Métlaoui, Gafsa, Redeyef, Moulares...).

5. Cela ne signifie pas 1 800 couples : une famille restreinte pouvait disposer de plusieurs tentes.

Malgré tout, au début des années 1970, l'assiette de terrain de la future opération d'accession sociale à la propriété est considérée comme « vacante » par les services centraux du ministère de l'Équipement et de l'Habitat, car sans habitat fixe (re)connu. Il s'agit d'une terre « domanialisée », c'est-à-dire transférée au Domaine de l'État lors de la suppression en 1957 des formes traditionnelles de propriété⁶ (biens habous et terres collectives tribales). Les trois agences foncières créées en 1973, l'AFH, l'AFT et l'AFI, assurent la maîtrise foncière des terrains domanialisés, réalisent les études d'aménagement, de viabilisation et de commercialisation, la réalisation des infrastructures et la vente aux promoteurs, dont la SNIT qui initie ses premières opérations sur le site dès 1972. Il s'agit de l'opération dite « chemin de Neflayat – *ṭarîq Naflayât* », livrée début 1975. Ce n'est pas la première intervention de la SNIT à Tozeur : d'autres opérations avaient été construites au cours des années 1960 sur des terres domanialisées : deux cités d'habitat populaire (à Bou Liffa et Tebabsa) et quelques lotissements de villas édifiées au nord de Mazghouna ou à proximité de la gare et destinés aux classes aisées.

Telles sont les différences d'appréciations de la future emprise SNIT : terres *ḥawz* à occupation légitimée pour les uns, terrain vacant pour les autres. Sur le site, ces décalages d'appréciation ont été sources de grandes tensions, qui n'ont pas été résolues par des procédures judiciaires ou administratives, mais par des relations personnelles, grâce en particulier à l'implication du cheikh des Ouled Sidi Abid, Si Ahmed, et aux marges de manœuvre dont a pu disposer Si Amor au sein de la DR-MEH. Ils ont procédé en deux actions distinctes : ils ont d'une part ouvert la possibilité d'une régularisation des emprises d'habitation *ḥawz* et, d'autre part, posé les bases d'un aménagement préfigurant le futur PAU. Les contours de Rass Edhraâ, la mise à disposition de l'emprise SNIT et l'établissement du premier PAU ont été traités en même temps.

Aménagement urbain et situations locales

En 1975, dans une vision de politique locale, le maire de Tozeur, cherchait à agrandir sa ville, à accentuer son poids au niveau régional. Il souhaitait qu'elle redevienne siège de Gouvernorat, un statut qu'elle a brièvement obtenu entre 1956 et 1959. Il accordait une réponse favorable à toute demande, fournissant une « attestation de logement à ...[localisation] » sans se préoccuper ni de la véracité cadastrale, ni de la légitimité d'occupation. Cette attestation était une pièce justificative indispensable, à joindre à toute demande de raccordement aux réseaux concessionnaires publics (électricité, eau...). Cette facilité dans l'attribution d'attestations ne dérangeait pas Si Amor de la DR-MEH, tant qu'elle concernait les quartiers anciens denses qu'il considérait sans enjeu.

C'est à Rass Edhraâ que se sont cristallisées les tensions, lorsque l'AFH a dévoilé son projet d'aménagement et de viabilisation de terrains destinés à la SNIT. « Il n'est pas possible de construire les logements SNIT ici, nous allons manquer de place ! ». Les premiers argumentaires de

6. Voir chapitre XIII-A.3 1969-1989 : *le poids croissant des acteurs institutionnels*.

la DR-MEH ont été de dénoncer le caractère « illégal » des constructions déjà édifiées, raccordées au réseau électrique pour certaines d'entre elles. C'était une insurrection assurée, souligne Si Amor : tout Rass Edhraâ, du cimetière jusqu'au désert, était remis en cause. À supposer que les Rakârka aient eu connaissance des compétences respectives des différentes entités territoriales et administrations déconcentrées, ils se sont simplement appuyés sur les attestations municipales déjà obtenues, et les ont opposées aux autres intervenants : les services de l'urbanisme du secrétariat d'Etat de l'Équipement et de la Construction et l'AFH. Durant ce temps, de nouvelles sédentarisation ont lieu, avec de nouvelles demandes d'attestation d'occupation, repoussant toujours plus loin les limites nord de la zone urbanisée. L'implication du Cheikh Ahmed est alors décisive dans le processus, autant que celle du *òmda*⁷. Il « échange » la reconnaissance administrative et cadastrale des terrains déjà occupés (attestations accordées et constructions déjà réalisées) contre l'arrêt de l'extension du quartier. Les négociations recherchent un juste milieu. Certaines emprises ont dû être déplacées (ce que confirme Si Lamine), mais je n'ai pas eu d'écho de démolition de pièces bâties. Ces discussions aboutissent : ce sont celles que nous restitue Si Lamine lorsqu'il évoque la régularisation de sa parcelle *hawz*⁸ par le « contrat de vente » du sol établi par la municipalité. Les deux discours de Si Lamine et de Si Amor coïncident : deux faces d'un même processus.

C'est de cette époque 1975-1980 que date la prise de conscience, en particulier chez les Rakârka mais aussi chez tous les jéridi, de la notion de « propriété foncière », de l'importance de la possession du sol. Cette attitude nouvelle est développée par tous les habitants, dans tous les quartiers, dès qu'ils doivent construire en dehors de l'enceinte domestique. Tous sont à la recherche de justificatifs prouvant la légitimité de leur occupation. Ainsi à Jhim H1, le père a recours au cheikh-imam de la mosquée locale pour que celui-ci atteste sur l'honneur l'usage de longue date de la parcelle convoitée – une procédure de recours que mènent tous ses voisins.

Lorsque certains Rakârka cherchèrent à s'accaparer les terrains précisément destinés à l'opération SNIT, le Cheikh Ahmed a été l'un des premiers à manifester sa désapprobation, comme Si Amor et contrairement au maire. Il a condamné ces tentatives d'appropriation de toute la colline de Rass Edhraâ, tentatives qui dénonçaient l'accord commun récemment conclu. Cet événement a pris une certaine gravité, car les meneurs furent emprisonnés quelques jours, le temps d'un retour au calme, sur demande du représentant de la DR-MEH et du *òmda*, avec l'accord tacite du Cheikh Ahmed. Et c'est sur demande du *òmda* et du Cheikh Ahmed que d'autres emprises furent proposées à ces mêmes meneurs, en-deçà de la limite validée, pour pérenniser le retour au calme et donner satisfaction à toutes les parties. Le maire est totalement absent de ce dénouement tripartite

7. En remplacement du Caïdat, correspondant à un territoire tribal supprimé à l'Indépendance, l'échelon *imâda* contrôlé par un *òmda* est un découpage administratif indépendant du cadre tribal, axé sur une unité territoriale de faibles dimensions, dans le but de renforcer la cohésion sociale locale, de relayer les questions locales et d'y apporter une réponse locale. Voir BELHEDI A., *Société Espace et développement en Tunisie*, 1992.

8. Voir la monographie Rass Edhraâ H3, §B.1.b les étapes constructives - 1975

impliquant Cheikh Ahmed, le *omda* et Si Amor de la DR-MEH. Cet accord, s'il visait à entériner l'emprise SNIT, a permis de contenir l'extension du quartier et de poser les bases d'un aménagement urbain. C'était suffisant pour lui.

A.2 Les bases d'un aménagement urbain partagé

Au début des années 1970, dans une vision de développement régional, les services de l'urbanisme du Secrétariat d'Etat de l'équipement et de la construction commencent à élaborer des PAU pour toutes les villes de plus de 10 000 habitants. Tozeur fait partie de cette liste. Elle avait toutefois déjà fait l'objet de « programmes d'aménagement ».

Le premier document « requérant l'établissement d'un programme d'aménagement de Tozeur » date du 4 novembre 1943, au lendemain de la reconquête du Sud tunisien par les troupes américaines et alliées⁹. Si le programme détaillé nous est inconnu, les références à ce document¹⁰ indiquent que les directives ont été essentiellement pensées en termes militaires pour faciliter les accès aux équipements structurants existants : la gare ferroviaire (au nord de laquelle se sédentarisent quelques fractions de Rakârka, et où sera foré le forage profond « source américaine - *âin-l-amirikân* »), l'hôpital, les services administratifs du Protectorat.

Le second document, daté du 2 février 1963, prend acte de « l'extension actuelle de la localité », une extension qui « nécessite la création d'une zone plus étendue d'étude d'aménagement ». Ce document fait suite au relevé des voies et des quartiers dressé en 1956 par les services topographiques de l'armée¹¹. Quelques actions sont menées suite à ce document : percement de voies au travers du tissu d'habitation (l'actuelle avenue Aboul' Kacem Chebbi dans la partie de Zebda jouxtant l'oasis appelée *al-gâlta*) pour permettre la desserte d'un hôpital agrandi (création de nouveaux services), du lycée nouvellement construit, du marché et sa halle couverte.

Le PAU de Tozeur, lancé en 1975, fait suite à ces premières actions. Il avait pour ambition d'articuler le développement de Tozeur avec les autres villes du gouvernorat (dont Nefta, Deggache et El Hamma essentiellement), en créant les bases d'une armature urbaine permettant le bon fonctionnement de la région : équilibrage des populations résidentes, planification d'équipements structurants... le site de Tozeur avait déjà été identifié par l'AFH comme étant une « zone à fortes potentialités ». Il confirme l'extension urbaine de la ville, augmente considérablement la surface urbanisée (qui passe d'une cinquantaine d'hectares à 450 ha), et répartit les usages en « zones

9. Suite à la bataille d'El Guettar (important point de passage à travers la Dorsale tunisienne, permettant l'accès aux hautes steppes puis à la plaine de Kairouan) en mars 1943, les troupes américaines établissent quelques sites de ravitaillement dans les zones récemment conquises. Elles aménagent à cet effet un aéroport militaire, sur le site de l'actuel aéroport construit en 1977.

10. Par ailleurs, seules des notes des services militaires de renseignement (archives du SHAT) font référence à ce document d'urbanisme.

11. Voir en annexe VI *Relevés architecturaux* le plan général de la ville de Tozeur, établi d'après la couverture aérienne T.V. 1043 du 30 décembre 1956. Source : SHAT, dossier 2 H 274

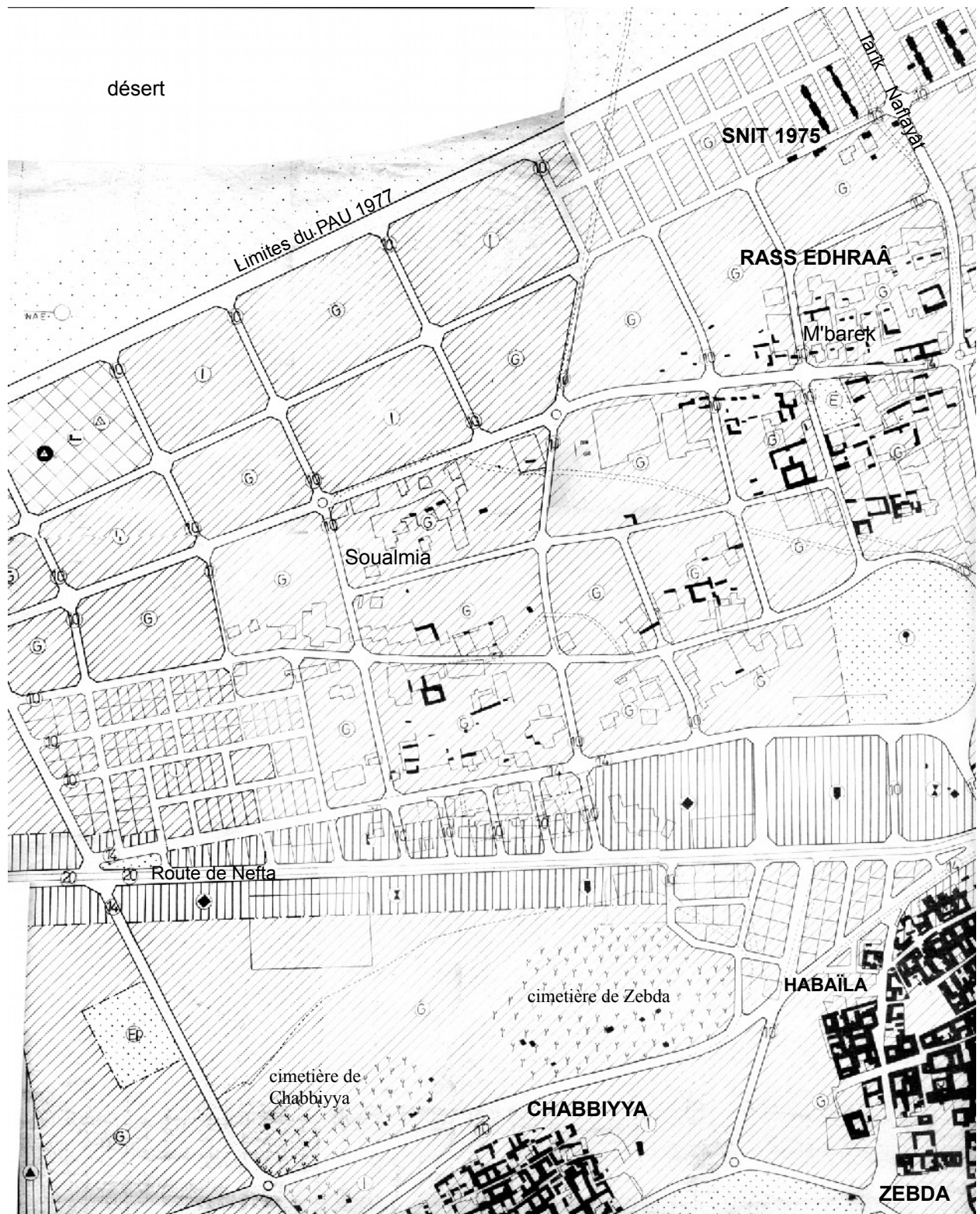
d'habitat », « industrielles et d'activités », « touristiques ». Quelques mots se détachent du rapport de présentation : « cohésion », « conformité », « ouverture des limites de la ville », « gestion d'espace ». Les principales activités sont regroupées le long de la route Gafsa – Nefta, un axe traversant Tozeur confirmé comme « porteur d'équipement ». De nombreuses emprises sont réservées à des édifices publics (tribunal, gares routières, siège des concessionnaires et principales entreprises étatiques, stade...), qui seront construits plus tard.

Le maire n'appuie la démarche que de loin : elle ne rejoint que fort peu ses ambitions politiques et le développement qu'il envisage pour Tozeur. Il argumentera de façon nettement plus appuyée pour le « développement du tourisme saharien » et l'obtention d'un aéroport international¹².

Il n'interviendra pas dans la fabrication du PAU. D'après Si Amor, « les membres du conseil municipal n'ont pas compris les enjeux du PAU, ils ne sont pas techniciens ». Effectivement, enjeux techniques et enjeux politiques étaient bien loin les uns des autres. Les procédures de régularisation des occupations de fait – *hawz* importaient peu le maire, si ce n'est qu'elles lui assuraient des voix électorales potentielles. Elles concernent au premier chef les agents de la DR-MEH, conscients de l'urbanisation très rapide de ce secteur. Bien que l'emprise prédéfinie du PAU de 1975 n'englobait pas Rass Edhraâ (alors considéré comme zone rurale hors périmètre communal), ils « exigent une certaine organisation de l'habitat, [une organisation] cadrée à l'intérieur d'alignements de voies ».

Le site de Rass Edhraâ n'était pas vierge de constructions. Sur le plan cartographique OTC de 1975 (illustration ci-après), nous pouvons voir le report des constructions existantes, mais aussi les alignements des pièces (qui suggèrent par leur proximité des liens de parenté entre maisons), les distances séparant les implantations (indiquant les rapprochements entre membres d'un même groupe familial autant que les limites de chacun de ces groupes). L'extrait ci-joint du plan graphique du PAU 1977 (établi à l'aide du fond de plan OTC 1975) montre un tracé de voies de circulation qui ne tient compte ni de la topographie, ni de la régularité d'implantation des premières constructions, ni des liens familiaux des habitations qu'il sépare de part et d'autre de chaque rue. Nous remarquons par ailleurs que la densité des habitations représentées est loin d'être celle de la couverture aérienne de 1975 : toutes les habitations ne sont pas répertoriées... Si Amor est bref sur ce point : ce n'était pas un conflit qui était recherché avec cette superposition imparfaite, car peu lui importait alors le type d'habitat auto-construit. La réflexion des agents était exclusivement orientée sur la viabilité de l'organisation urbaine de Tozeur, du tracé directeur des voiries (les nombres encadrés indiquent la largeur prévisionnelle des voiries). Le tracé des rues sur le plan n'aurait été qu'un cadre indicatif... qui fut d'ailleurs globalement respecté, prouvant au passage qu'il n'était pas si « indicatif ». Ces rues servent également à délimiter de façon nette les îlots d'habitat groupé "G"

12. Pour les raisons du choix d'implantation à Tozeur d'un aéroport régional (développement touristique et économique, équidistance des principaux centres urbains et accessibilité), au détriment du développement de l'aérodrome militaire de Gafsa : HADDAD F. « L'aérodrome de Tozeur – Nefta », 1976.



III. 226: extrait du PAU de 1977 (feuille 3, source OTC, ech. 1/7 500)

(dont font partie toutes les habitations des Rakârka) et ceux d'habitat isolé "I" prévus pour les lotissements. Le nombre d'îlots "G" indique alors en filigrane les réserves foncières exigées par les Rakârka pour les membres de leur groupe, en prévision de la sédentarisation des 1 800 tentes.

Notons que ce travail de régularisation des emprises et de structuration du réseau viaire n'a pas été mené à Helba, l'autre quartier de sédentarisation spontané. D'une part, les populations résidentes n'étaient pas des mêmes fractions tribales (bien qu'appartenant au groupe des Ouled Sîdi Abid). Elles étaient bien moins organisées socialement et politiquement que ne l'étaient les Rakârka de Rass Edhraâ *ṭarîq Naflayât*. En 2000 encore, les gens de Helba restent encore les moins bien intégrés à l'espace économique de Tozeur. D'autre part, le nombre de maisons construites était moins important, et la position excentrée du quartier n'était pas attractive. Aucune agence foncière n'a cherché à investir les terrains, par exemple, aucune demande de lotissement n'a été déposée sur ce quartier.

Les enjeux de la réactualisation du PAU en 1990 et 1999

Les données ne sont plus du tout les mêmes, dix ans plus tard lors de la révision du PAU en 1987. Le Cheikh Ahmed n'est plus aussi influent. Les besoins en emprises constructibles sont considérables, tant chez les Rakârka que chez les Tozeri des quartiers anciens. Mais l'extension rapide de la ville n'affole que les services techniques de la DR-MEH et les concessionnaires, pas l'équipe municipale. Ce sera Si Amor lui-même, dans un rôle qu'il reconnaît comme n'étant pas le sien, qui remplira les demandes officielles de lancement de procédure de révision du PAU en 1986, le maire refusant de le faire et n'apposant sa signature qu'après des délais excessivement longs. L'empressement de Si Amor se résume à sa phrase de conclusion de notre entretien : « le temps court – *al-waqt yiğrî* ».

Car Si Amor prend conscience à cette date que le développement urbain de Tozeur passe par la maîtrise foncière du site de Rass Edhraâ par la Ville de Tozeur et les opérateurs étatiques (agences foncières...), de façon à pouvoir contrôler le développement urbain et à disposer des réserves nécessaires aux politiques envisagées. De par sa proximité du centre ville, Rass Edhraâ joue un rôle « d'exutoire » au trop plein de population des quartiers anciens du centre-ville et des villages oasiens. Si les premiers *malâğî* SNIT de 1975 se vendent mal à leur livraison, les opérations suivantes sont commercialisées beaucoup plus rapidement : les habitants de Tozeur font le même constat que Si Amor. De nombreuses familles d'El Hawadef ont essaimé derrière Guitna puis derrière le cimetière de Sidi Lakhar, alors que celles de Zebda – Mazghouna s'implantent avec facilité derrière Ohfor Ettine. Il s'agit pour eux de traverser la route menant à Nefta, et continuer un processus historique ancien, avec les mêmes rattachements patrilinéaires. Ainsi, la mère de Najla [Jhim H1] raconte que sa famille – c'est-à-dire ses frères mariés, ses sœurs ayant comme elle suivi leur époux – a quitté El Hawadef à la suite des inondations de 1989, pour aller s'établir à Rass Edhraâ ou sur la route d'El Hamma. Ce processus de « délocalisation » est sans retour, sans conservation d'attache : Najla ne sait pas retourner au *hûš* de son grand-père à El Hawadef. Imed, un jeune de Bled El Hadhar nous parle de l'endroit où habite son oncle comme étant une partie de Rass Edhraâ « dépendante de Bled El Hadhar – *taba' blâd al-ḥaḍar* » (il s'agit d'un quartier au-

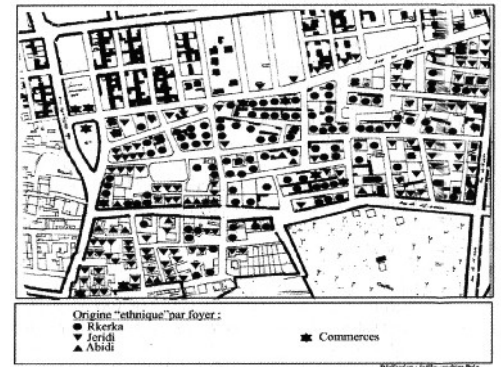
dessus d'Ohfor Ettine, à côté de ceux de Zebda). Il décrit dans le même temps une tentative de rapprochement du centre-ville, car Bled El Hadhar dispose d'une zone d'extension naturelle (*baït Errafia*), constructible et hors des emprises plantées de la palmeraie, tout comme Jhim ou Sahraoui. La plupart de ces personnes ont fait un double choix délibéré : avoir une habitation d'une taille suffisante (le phénomène des morcellements évoqué au chapitre XII est déjà sensible) et se rapprocher des points d'échanges commerciaux déjà implantés autour de la route de Nefta. C'est un axe historique : la troupe du Bey y stationnait jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le premier hôtel – caravansérail de Tozeur¹³ y a été construit, avec la gare ferroviaire et ses premiers entrepôts... C'est également là que se sont implantés les premiers commerces européens, délaissant la place du marché actuelle (autrefois « place Canova »), où n'étaient établis que des commerçants jéridi. Un demi-siècle plus tard, les enjeux sont les mêmes : il s'agit toujours d'être au plus près des nouvelles zones d'échanges commerciaux de Tozeur.

Mais les propos du jeune Imed permettent d'émettre d'autres hypothèses sur la cristallisation des tensions autour des sédentarisation et des opérations SNIT. Ces propos laissent supposer que le quartier de Rass Edhraâ n'est pas qu'un simple lieu de sédentarisation des bédouins nomades Rakârka, comme l'ont trop souvent schématisé les études de peuplement et d'aménagement du site¹⁴, parce qu'elles se focalisaient uniquement sur les « perturbations » engendrées par l'arrivée aux portes de la ville de ces anciens nomades, cet Autre différent produit d'une catégorisation mise en forme par Ibn Khaldûn. Rass Edhraâ serait un assemblage de différentes entités distinctes, n'ayant en commun que d'être des implantations récentes, des extensions des quartiers anciens et de certains villages oasiens, assemblage dans lequel les anciens nomades tiendraient une place prépondérante en terme d'emprise spatiale. Mais les propos de Imed sont confirmés par d'autres sources orales. Ainsi ce vieil homme Rakrouki, assis sur son tas de sable – *gâda*, curieux de nos aller-venues, qui nous explique le temps d'un verre de thé sa présence sur le site de Rass Edhraâ. « Nous habitons là avant l'époque de la France – *nusknu lahna min qabal ahd firansa*. Avant, j'étais nomade – *rahhal* dans le désert la moitié du temps. Mais tout a changé depuis la construction de l'aéroport. Maintenant tout est mélangé, Rakârka, Nafzaoua, Tozeri... ». Lorsque les M'barki et les Soualmi se comptent à la fin des années 1970, ce n'est pas uniquement pour repousser plus loin les lotissements prévus par la SNIT avec la force du nombre ou s'assurer une certaine hégémonie patrilinéaire sur ce site. C'était aussi pour éviter les nouvelles constructions en périphérie de leur site. Le vieil homme poursuit : « avant, il suffisait d'occuper le sol, et la municipalité l'encourageait. Maintenant même pour construire, il faut impérativement une autorisation – *mağbûr 'alâqi* » – ce qui visiblement ne représente pour lui qu'une tracasserie administrative supplémentaire. N. Puig observe de telles mixités entre « Jéridis et bédouins

13. Il s'agit du Grand Hôtel Bellevue, construit vers 1904. Les émissaires du Bey, étaient logés au poste de Contrôle Civil, une bâtisse démolie dans les années 1960. À son emplacement, sera reconstruit quelques années plus tard le logement de fonction du Gouverneur.

14. Voir les écrits de ROMMIER G., « Note sur la sédentarisation des nomades du Jérid », 1977 ; KASSAH A., « Tozeur et son oasis », 1993...

Rakârka » dans la partie de Rass Edhraâ qu'il étudie, celle de « derrière le cimetière – *wara' aj-jabbâna* »¹⁵. Il les retranscrit dans une carte, sans questionner l'origine de ces « Jéridis », en particulier ceux résidant le long de la route menant à Naflayet , alors que l'enquête a montré l'importance des phénomènes de néolocalité en direction de ces zones nord. Il reprend une affirmation déjà formulée ailleurs : Rass Edhraâ est un quartier peuplé de Rakârka, où les « Jéridis » n'auraient fait que racheter récemment des habitations à leurs premiers propriétaires bédouins. Si de telles ventes ont été confirmées pour quelques habitations à l'intérieur du quartier (les habitations de « Jéridis » isolées), il ne peut en être ainsi dans toutes les parties ouest et sud du quartier étudié, où les « Jéridis » sont nettement majoritaires. Réduire l'explication au fait que « les uns et les autres préfèrent éviter autant que possible une promiscuité gênante avec des gens qui ne sont pas des parents », c'est occulter toutes les tensions relevées précédemment sur la disponibilité des terrains constructibles (et la saturation des sites anciens), c'est donner voix au groupe majoritaire et à leur représentation des conditions d'implantation.



III. 227: structuration par origine « ethnique » du quartier « Derrière le cimetière » (source : Puig N. : 2003)

Vingt ans après, Si Amor ne décolère pas contre le maire de l'époque : « il n'a pas voulu comprendre ce que signifiait un PAU ! Il n'a pas voulu l'appliquer ! ». L'adjoint technique ne partage pas cet avis, et il indique la différence d'appréciation des documents d'urbanisme entre l'approche technique et le regard politique. Il confirme que le « maire ne l'appliquait pas quand il s'agissait d'habitations, [mais] il l'appliquait dans les grandes lignes ». Ce n'est pas paradoxal à ses yeux. Préoccupé par le développement touristique de sa ville, le maire ne voyait dans le PAU de Tozeur qu'une « restriction des libertés individuelles » (selon son adjoint), mais il met l'accent sur le développement des grands axes routiers ou la sauvegarde des zones vertes agricoles. Il fait respecter les réservations d'emprises foncières destinées à des équipements nécessaires au fonctionnement de la ville et au service de ses usagers. Ainsi le « Club d'enfants » de Rass Edhraâ sera construit en 1993 sur une parcelle réservée dès 1977 pour un « équipement socio-éducatif et scolaire », contredisant localement d'autres observations faites ailleurs sur l'absence d'une politique de réserves foncières durable et de maîtrise municipale du devenir de ces mêmes réserves à l'intérieur du périmètre urbain¹⁶. À défaut de disposer de ces réserves au centre-ville, l'équipe municipale a porté une certaine attention aux emprises disponibles dans les quartiers périphériques. Ainsi, un ancien élu interrogé à ce sujet affirme que « la municipalité de Tozeur a su réserver et attribuer des emplacements adéquats pour l'ensemble des équipements projetés, en concertation avec

15. PUIG N., *Bédouins sédentarisés...*, 2004, p. 100.

16. BRULE J.-C., « La politique des réserves foncières en Algérie », in *Politiques urbaines dans le monde arabe*, 1984.

les délégations régionales des différents ministères, alors que le PAU ne définit qu'un principe d'organisation de l'espace urbanisé en règlementant les conditions d'occupations du sol».

Les enjeux ne se situent peut-être pas à ce niveau de réserves foncières ou d'affectation de zones, mais plutôt au niveau des responsabilités locales. Lorsque le maire signait ces « attestations de résidence », brandies ensuite comme étant une « attestation de propriété » par les Rakârka, il était certainement conscient qu'elles n'avaient qu'une valeur politique et non juridique : les terrains concernés étaient en théorie inaliénables, car inscrits au Domaine de l'Etat. Une partie des voiries est rétrocédée à la municipalité de Tozeur en 1997, soit vingt ans après les événements relatés. Toutes les habitations de Rass Edhraâ sont d'ailleurs encore Domaine de l'Etat lorsque j'achève mes enquêtes en 2000... Les « ventes d'habitation » conclues à Rass Edhraâ ne portent que sur les murs, et non sur le foncier. C'est bien un problème de responsabilité légale et de législation, qu'ignore ou ne veut voir Si Amor. Le maire n'encourage pas ces implantations sur des « terrains communaux » comme l'avance Si Amor, pour la simple raison que ces quartiers étaient encore « hors la ville ». Lors de l'enquête de 1990-1991, de nombreux habitants de Helba et Rass Edhraâ indiquaient habiter « Helba » ou « Rass Edhraâ », et non « Tozeur ». Cela explique – en partie – pourquoi le maire n'a pas voulu prendre d'engagements fermes sur ces sites. Tous, au Conseil municipal comme à la DR-MEH, se doutaient bien que ces quartiers seraient à brève échéance rattachés et intégrés au périmètre communal, mais ce n'était pas encore le cas. Et une « attestation de résidence » sert aussi à comptabiliser le nombre d'enfants à scolariser, un élément majorant la dotation de l'Etat aux collectivités locales. La rétrocession des emprises de voiries est effectuée en 1990, après la révision du PAU, et dès 1992, le Conseil municipal vote des crédits pour des aménagements urbains : réfection de chaussées, trottoirs, éclairage public sur les grands axes...

La révision du PAU initiée en 1999 permet une augmentation notable de la surface attribuée à l'habitat : 170 hectares supplémentaires sont prévus. « C'est suffisant pour couvrir les besoins », selon l'adjoint aux services techniques. À la DR-MEH, les agents interrogés indiquent n'avoir aucune estimation sur les besoins en surface que la municipalité va demander au cours des prochaines années. Ces informations sont pourtant importantes pour la DR-MEH : toute l'extension est prévue sur le Domaine d'Etat. La Ville de Tozeur n'a prévu d'acquérir les emprises qu'au fur et à mesure de ses besoins, pour réaliser les lotissements d'habitation, suivant des estimations réalisées en interne, sans les transmettre aux autres acteurs. Les critiques des services de la DG-MEH portent sur une carence, un développement non équilibré entre les différents quartiers de la ville, plus que sur un excès : aucun des maires successifs, depuis l'instauration du premier PAU, ne se sont servis des documents d'urbanisme comme outil de développement de leur ville. Pour ces agents, le dernier maire semble oublier que sa ville évolue indépendamment du tourisme. Il n'exigera, par exemple, qu'un nombre très limité de points : un terrain de golf et son raccordement à la station d'épuration, le reste lui étant presque indifférent. Alors qu'il aurait pu, disent les agents DG-MEH, « mettre ce

qu'il veut dans ce PAU, tellement son pouvoir d'influence est grand ». En réalité, il a obtenu ce qu'il cherchait : « minimiser les sources de conflits avec les habitants ».

Interrogé sur la révision du PAU en cours (en 1999), Si Amor reste confiant pour l'avenir : « il ne s'agit là que d'une période transitoire, beaucoup de Tozeri ont compris la *réglementation* [c'est-à-dire les droits d'occupation des sols] ». Il inclut dans un même collectif tous les habitants des différents quartiers de Tozeur, indistinctement. Lors de notre entrevue, il n'était pas au courant des différends qui opposaient le maire à son premier adjoint, et de la tournure qu'allaient prendre les événements quelques mois plus tard. Le premier adjoint s'est emporté, en privé, contre l'une des décisions du maire. Lors d'une Commission d'examen des autorisations de bâtir tenue mi-1999, le maire a rejeté plus de 60 demandes de contraventions que l'adjoint des services techniques avait patiemment établies pour dépassement des règles du PAU, alors que son rôle formel se limitait à transmettre ses demandes à la délégation régionale du MEH pour application¹⁷. Il s'agit là d'un conflit caractéristique entre une logique politique et une logique administrative ou technique.

B. L'INTERPRÉTATION LOCALE DES RÉGLEMENTATIONS URBAINES

La confiance exprimée par Si Amor, une confiance purement « technique », mérite donc d'être nuancée par les conditions du dialogue politique local. Si les différentes populations locales donnent l'impression d'avoir « compris la réglementation » technique, il nous importe de préciser le contexte dans et par lequel cette compréhension s'est faite, et les écarts éventuels de perception suivant les quartiers. S'agit-il d'une soumission aux règles, ou est-ce un mécanisme de dialogue qui s'est enclenché entre populations et services techniques, avec ses corollaires de petites ruses réciproques et d'arrangements mutuels ? J'aurai pu décrire l'exercice concret du Pouvoir et de ses dispositifs contraignants successifs. J'ai préféré observer les transformations de l'organisation sociale, de l'économie familiale et de sa gestion dans le temps. L'apparente soumission aux règlements – celle qui rend confiant les techniciens de la DR-MEH – apparaît alors moins centrale que les arrangements et compromis locaux, les différés, les naïvetés déclarées ou les minuscules actions quotidiennes, actions qui ne s'opposent pas aux grandes manœuvres de l'administration décentralisée. Elle procède d'une autre logique. Les rationalités et instrumentalisation techniques développées par les habitants et évoquées au cours des chapitres précédents incitent à la plus grande prudence, d'autant que la répression – du moins dans ce domaine de l'habitat – n'a jamais été le fort de l'autorité municipale. Précisons ces mécanismes, par quartiers.

17. En Tunisie, les municipalités ne disposent pas, dans leurs statuts de collectivité locale, du pouvoir de police nécessaire pour entamer une procédure de démolition pour non-respect des règles d'urbanisme.

Anecdotes

Commençons par quelques anecdotes relevées au cours de l'enquête. Elles n'ont aucune articulation les unes aux autres, si ce n'est d'avoir le même contexte socio-économique et de politique locale.

À Rass Edhraâ, je remarque que le chantier d'une surélévation d'habitation (visible d'une habitation en cours de relevé) est arrêté : il est au même stade depuis la visite précédente qui remonte à plusieurs mois. Je pensais que la discussion allait tourner autour de l'économie de chantier, de l'économie domestique. La réponse fut tout autre : « la municipalité a arrêté le chantier, en attendant les papiers nécessaires ». Je m'étonne que les agents du service technique aient pu remarquer le chantier : il est peu visible de la rue, au fond d'une impasse. L'hôte répond alors que les « agents de la municipalité et du *Tağhîz* [« ceux de l'Équipement », la DR-MEH] tournent sans arrêt, ils se déplacent pour vérifier la nécessité de refaire un toit par exemple, et après délivrent l'autorisation. Et tous les cinq ans, ils rentrent dans les *hûš-s* pour faire un constat de ce qui est construit. Mais ils ne notent que les dalles en béton, pas les toits en palme ». L'adjoint aux services techniques esquivera la confirmation. Notons seulement que j'ai plus souvent rencontré ces techniciens municipaux à tourner dans les ruelles de la ville qu'assis à leur bureau.

À Tebabsa, en bordure de la route de Deggache, une maison construite sans autorisation sur un sol illégalement accaparé (terrain municipal) devait être démolie sur décision judiciaire. Son « occupant sans titre » a bénéficié d'un sursis inattendu : le fonctionnement de la DR-MEH et la stricte application des règles d'urbanisme ont été perturbés par la campagne électorale présidentielle de 1999. Le constructeur « propriétaire » de ladite construction couvrit les façades d'affiches électorales et de portraits du président Ben Ali. Au matin, les bulldozers de la DR-MEH n'ont pas démoli la construction : aucun des cadres présents sur place n'osa ordonner avec force et conviction cette démolition... car nul n'osa arracher les affiches, de peur que son geste ne soit interprété comme une dissidence politique. La démolition fut tellement différée qu'à mon départ du terrain (fin 2000), elle n'était toujours pas effective. À Metlaoui¹⁸, précisons que de telles affiches, collées le jour, ont été arrachées la nuit même qui a suivi, dans un geste de dissidence politique. Elles ont été recollées dès le lendemain, et ont fait l'objet d'une surveillance policière...

En cette même période électorale, le nombre de vendeurs à la sauvette dans les zones touristiques de Tozeur a augmenté considérablement. Leur situation est-elle illégale ? Elle est simplement passée sous silence. Quel bénéfice attendre de cette tolérance dans une propagande présidentielle quand il y a un candidat unique ?¹⁹ Les vendeurs patentés se plaignent à mots très couverts de cette concurrence déloyale : ils viennent tout juste d'acquérir leur patente auprès de la

18. Metlaoui est une ville à mi-chemin entre Tozeur et Gafsa. C'est un centre important de traitement des minerais phosphatés extraits des mines des montagnes voisines.

19. C'est à Tozeur que la plus forte participation aux élections présidentielles de 1999 fut enregistrée (98,75 % des inscrits).

municipalité, et peinent à rentrer dans leur frais. Mais la municipalité n'engage aucune action contre ces vendeurs à la sauvette.

Fréquentant depuis quelques mois les bureaux des services techniques, il m'a semblé que la durée des procédures d'instruction des permis de bâtir s'allongeait considérablement. L'adjoint technique justifie le nombre croissant de dossiers qui s'amoncellent par les nombreuses autres tâches qui l'appellent : entretien de la Ville... Je sors de la discussion avec l'impression confuse que les dossiers en attente sont en fait les dossiers litigieux. L'adjoint bloquerait à dessein leur passage en commission. J'émetts alors une supposition : en période électorale, l'adjoint aux services techniques effectue un tri dans les dossiers déposés, ne présentant à la Commission que ceux qu'il estime en conformité avec les exigences réglementaires du PAU, *parce qu'il sait* que l'examen du dossier n'a que deux issues. Soit le dossier litigieux reçoit un avis favorable, avec un tel écart aux prescriptions réglementaires que cela le mettrait dans une position délicate pour exiger le respect du PAU dans un cas voisin similaire, soit le dossier ne peut être accepté en Commission, mettant alors les élus dans une position peu confortable. En cette période électorale, aucun dossier ne doit ressortir avec un avis défavorable. Les raisons restent obscures, mais elles peuvent relever d'un laxisme ciblé beaucoup plus général en Tunisie, permettant aux partisans du président Ben Ali d'être dispensés de certaines obligations. Mais, en cette Tunisie de l'an 2000, qui n'est pas partisan de Ben Ali ? Face à ce doute, l'adjoint reporte le passage en Commission de certaines demandes... Ce contexte de la période électorale présidentielle tunisienne est certes caricatural. Il démontre pourtant les différents niveaux d'implication entre les différentes administrations (locale et décentralisée) et la nature des relations engagées avec le citoyen.

Ce tri des dossiers effectué par l'adjoint aux services techniques pourrait indiquer sa bonne connaissance des composantes du PAU. Il n'en est rien, d'après les agents de la DR-MEH, lorsqu'ils évoquent les dessous des examens de dossiers. Ils indiquent que si l'adjoint donne son accord pour un dossier, celui-ci obtiendra en Commission son « avis favorable » pour une raison qui n'a rien de technique : « même cet adjoint est rentré en "politique" ». Ils ne comprennent pas cette attitude, qu'ils critiquent ouvertement. Pour eux, le règlement du PAU est souple, *parce que cela a été demandé par la municipalité*. Pour l'adjoint, la question de Si Amor [« Pourquoi la municipalité cherche à s'exonérer des textes qu'elle a elle-même élaboré et voté ? »] n'a pas lieu d'être posée, car elle ne reflète pas la situation de Tozeur.

B.1 L'analyse des registres de demandes de permis de bâtir

J'ai eu accès aux registres municipaux d'enregistrement des demandes de permis de bâtir. L'analyse de ces registres, dépouillés sur quelques années, a permis de dégager quelques observations sur les motifs de refus ou de mise en instance.

L'examen des registres de permis de bâtir et le cadre réglementaire

Ces registres ont pu être examinés sur une période allant de 1982 à 1998²⁰. Il s'agit d'une période de maturité des textes réglementaires, qui fait suite à l'élaboration dans les années 1960 et à la parution au cours des années 1970 d'un corpus de textes régissant l'espace urbain. Citons les principaux : le Règlement de la construction de 1969 (communément appelé le « Cahier orange » en raison de la couverture cartonnée du document, d'un orange soutenu), la création de l'autorisation de bâtir en 1976, et la parution du Code de l'urbanisme en 1979. Leur base serait les premières réglementations urbaines applicables à l'espace de la ville européenne, mises en place durant le Protectorat et régissant les actions de la Direction des Travaux publics. Ces textes ne remplissent pas un vide juridique : ils se substituent à l'ensemble des traités et jurisprudence *s-fiqh* traitant de la question immobilière et de la gestion de l'espace dans l'espace urbanisé (traités dont les plus anciens remontent au III^e siècle de l'Hégire / début du IX^e siècle²¹), au même titre que le Code des droits réels – *mağallat al-ahwâl al-šahšiyya*, s'est substitué aux textes de la Loi islamique – *al-šari'a* en 1956. Ces textes ont deux ambitions complémentaires. La première, d'envergure nationale et applicable sur tout le territoire tunisien, est de régir toute construction. La seconde ambition, au niveau local, est l'articulation « cohérente » de ces constructions entre elles et de les mettre en « conformité » avec un plan de développement global. C'est une « gestion d'espace » pour reprendre les termes du PAU de 1975. Les agents des services techniques n'ont jamais fait référence à d'autres textes que ceux qu'ils doivent faire appliquer, même si certains de leurs propos, comme ceux de leurs concitoyens, font appel à certaines références juridico-religieuses, comme nous le verront plus loin.

Rappelons brièvement le cadre réglementaire de la demande de Permis de bâtir. Suivant les textes réglementaires en vigueur depuis 1976²², tout citoyen doit déposer une demande pour toute construction nouvelle, extension de construction, modifications de façades ou d'agencement extérieur et modification d'usages, édifiée sur un terrain dont il prouve sa pleine jouissance – ou à défaut produire l'accord écrit du propriétaire. Cette demande engendre le paiement d'une taxe fiscale municipale, qui dépend de la surface habitable prévisionnelle totale :

- de 0 à 100 m² : droits fixes de 5 Dt et droits forfaitaires de 0,050 Dt par m² couvert ;
- de 101 à 200 m² : droits fixes de 20 Dt et droits forfaitaires de 0,150 Dt par m² couvert ;
- de 201 à 300 m² : droits fixes de 40 Dt et droits forfaitaires de 0,200 Dt par m² couvert ;

20. Sur les restrictions d'accès aux registres municipaux, voir le chapitre IX-C.4 *Les documents administratifs et officiels*.

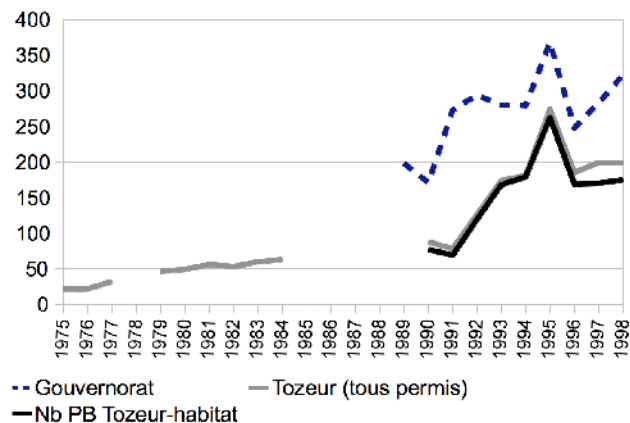
21. M'HALLA M. analyse l'unité discursive de la vingtaine des textes anciens qui nous sont parvenus, du *kitâb al-qadha fi-l-bunyan* d'Abdallah Ibn Abd-al-Hakam à *Al 'ilan bi ahkam al-bunyan* d'Abdallah Ibn Ibrahim Al Lakhmi : « La médina, un art de bâtir », 1998.

22. Arrêté du Ministre de l'Équipement du 12 mars 1976 relatif aux formes des demandes et aux décisions en matières d'autorisation de construire et Arrêté du Ministre de l'Équipement de 12 mars 1976 relatif aux travaux de modification et de réparation non soumis à l'autorisation de construire

- de 301 à 400 m² : droits fixes de 100 Dt et droits forfaitaires de 0,300 Dt par m² couvert ;
- de 401 m² et plus : droits fixes de 250 Dt et droits forfaitaires de 0,500 Dt par m² couvert.

La somme correspondante (calculée par les services techniques municipaux) est à verser à la Recette des finances de Tozeur, indépendamment des conclusions de la Commission. La réponse de la Commission est fournie en contrepartie du quitus de versement. Cette somme est affectée au budget municipal, pour couvrir les dépenses d'aménagement et de viabilisation des lotissements et les travaux d'entretiens et de réaménagements effectués sur la totalité du périmètre communal.

L'examen de ces registres livre deux types d'informations : une information relative au nombre de dossiers et une information relative à l'avis de la Commission, motivée par les observations consignées dans le registre. Le graphique ci-après permet d'observer la forte croissance du nombre de dossiers accordés à Tozeur entre 1975 et 1998. Le nombre global de dossiers est croissant, mais l'immense majorité concerne le site communal de Tozeur. Les données



III. 228: évolution du nombre de Permis de bâtir accordés à Tozeur entre 1975 et 1998 (source : PAU 1990, DR-MEH)

de 1975 à 1985 proviennent du Rapport du PAU de 1990, celles de 1990 à 1998 d'une synthèse statistique établie par la DR-MEH. Les données manquantes de 1986 à 1989 sont définitivement perdues, les registres ayant été déposés dans un local qui fut inondé lors des pluies de décembre 1989. Nous observons deux écarts au modèle de croissance continue. La légère baisse du nombre de dossiers déposés en 1990 et 1991 peut être expliquée par un détournement momentané de la construction neuve par les habitants de Tozeur. Suite aux dégâts des inondations de décembre 1989, leurs actions ont été re-concentrées sur les reconstructions et les réhabilitations des zones sinistrées ; j'en détaille les mécanismes ci-après. En revanche, je n'ai pu recueillir d'explications concernant la brusque hausse de 1995 (+43 %), enregistrée à la fois à Tozeur et dans le Gouvernorat, un pic « anormal » dans la progression régulière de la courbe.

La consultation des registres de dépôts de permis de bâtir municipaux a été autorisée, sous condition de « respecter l'anonymat des dépositaires ». Les dossiers complets n'ont pu être consultés, mais ces registres contiennent des informations succinctes et suffisantes permettant de qualifier la demande : numéro d'ordre et d'inscription de la demande, nom et prénom du dépositaire, date de dépôt, brève description et qualification de la demande, et avis de la Commission municipale, ainsi qu'un résumé des observations portées au dossier. Les dossiers sont déposés en cinq exemplaires : un exemplaire est archivé aux services techniques de la municipalité, un autre est destiné aux services de la DR-MEH, deux servent aux adjoints techniques et aux

membres de la Commission, et deux exemplaires sont rendus au dépositaire avec mention de l'avis (« favorable (avec ou sans réserves) » ou « non favorable »).

Les registres de 1982, 1983, 1987, 1992, 1993, 1997 et 1998 ont été dépouillés. Le choix de ces années est de pouvoir donner tous les cinq ans une photographie des demandes de permis incluant les principaux événements de Tozeur. Les premières années (1982 et 1983) sont supposées être celle d'un « durcissement » dans l'application et le suivi des réglementations urbaines, suite à l'approbation du premier PAU en 1978, la régularisation d'une grande partie des *ḥawz* des quartiers nord (Rass Edhraâ en particulier) et les premiers lotissements municipaux. En 1987 commença la révision du PAU de 1978 (registre de 1988 manquant). Cette révision a eu pour principal objet d'étendre le périmètre municipal, en introduisant le plan d'aménagement de la zone touristique et en généralisant certaines typologies d'habitat (dont l'habitat « isolé » ou « en bande » limitant les emprises au sol et les possibilités de mitoyenneté). Les années 1992 et 1993 font suite aux inondations de 1990 et à la nécessaire reconstruction d'un grand nombre d'habitations dans les quartiers anciens, mais aussi à la révision du PAU approuvé en 1989. Les années 1997 et 1998 sont les derniers registres complets (dépouillement réalisé mi-1999), précédant la révision du PAU de 1999, dans le contexte du « programme d'embellissement des façades – *barnâmiğ taḥsîn al-wağḥiyyat* » mené par la municipalité avec l'aide de l'ONTT et de l'INP, l'un des premiers programmes locaux de réhabilitation des quartiers populaires.

Le registre de l'année 1983, incomplet, n'a pu être exploité pour un traitement statistique, seuls ont été conservés les éléments portés dans la colonne « observations » à titre informatif et indicatif. Par ailleurs, toutes les demandes de permis n'ont pu être localisées, en particulier parmi les plus anciennes, soit par l'insuffisance des informations portées au registre, soit par la mention d'une dénomination provisoire de la situation, modifiée par la suite (et que je n'ai pu localiser malgré l'aide des adjoints). Si 15 % des dossiers de 1982 (9 dossiers sur 79 demandes) n'ont pu être situés, ils ne sont plus que 6 % en 1992 (8 dossiers sur 138), car appartenant à des lotissements non localisés par le second adjoint, en poste depuis 1995 (« lotissement El Amal », « El Afrane »). Le seul dossier non localisé en 1998 est « hors habitation » : il portait sur une demande d'extension d'un café, avec toutefois la mention du nom du café.

Une répartition des permis de bâtir évolutive dans le temps

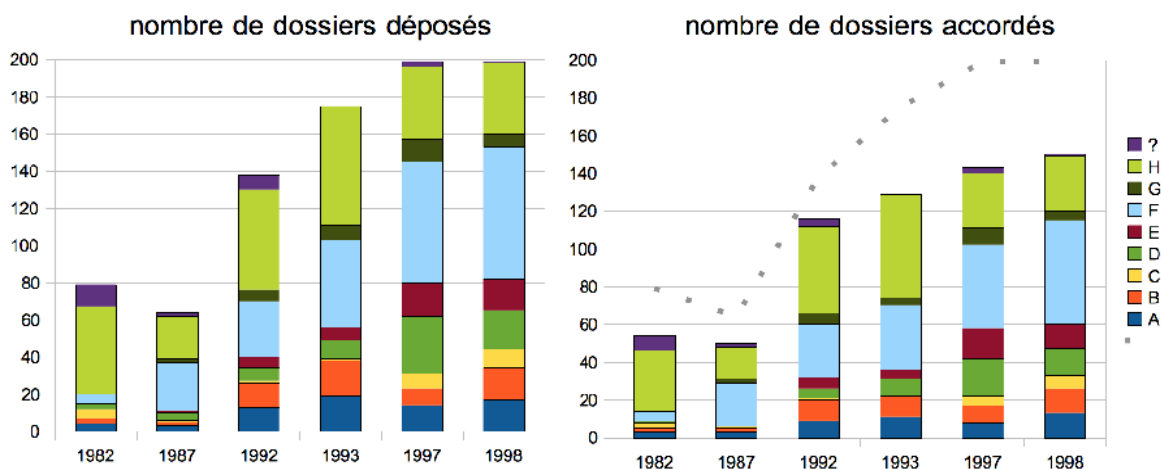
Analysons les informations livrées par ces registres. D'une part, l'évolution du nombre de permis de bâtir et leur localisation sont renseignées. D'autre part, cela permet, à travers l'examen des observations portées au registre, de préciser les motifs des avis de la Commission, et noter les décalages éventuels dans l'appréciation de la Commission, par quartier.

Les demandes d'instruction ont pu être classées par secteur administratif, correspondant au découpage de la ville lors de la préparation de l'enquête. Les zones A, B et C correspondent aux quartiers anciens denses, la zone D aux faubourgs de Chabbiyya et les zones E, F et G aux

extensions récentes (ces zones « extensions récentes » ont toutes une part d'habitat « spontané » et une part de règlementaire » à base de lotissements). La zone H est une zone exclusivement composée de lotissements AFH et municipaux, avec quelques opérations de logements à accession sociale (majoritairement des opérations SNIT). Ces zones englobent les quartiers et *āšīra*-s suivants :

- zone A : Zebda, Mazghouna, Habāila ;
- zone B : El Hawadef – Guitna, inclus *Tebabsa, Erramaria, El-Hdād, malāġi Gitna* ;
- zone C : Bled El Hadhar, inclus villages oasiens : Bou Liffa, Abbès, Jhim, *Baiṭ Arrafi 'a* ;
- zone D : Chabbiyya et avoisinants, inclus « villas hôpital » ;
- zone E : Extensions villages oasiens : Sahraoui, Chtawa ;
- zone F : Hay Nahda *dito Rass Edhraâ tariq Naflayât*, inclus *Ohfor Ettine, SNIT 1975 à 1996, hay Ettajhiz* ;
- zone G : Rass Edhraâ *dito Helba* ;
- zone H : Cité Matar, inclus *AFH Rte Nefta, Ras Tabia, Soualmia, lot. Chebbi, el Acil*.

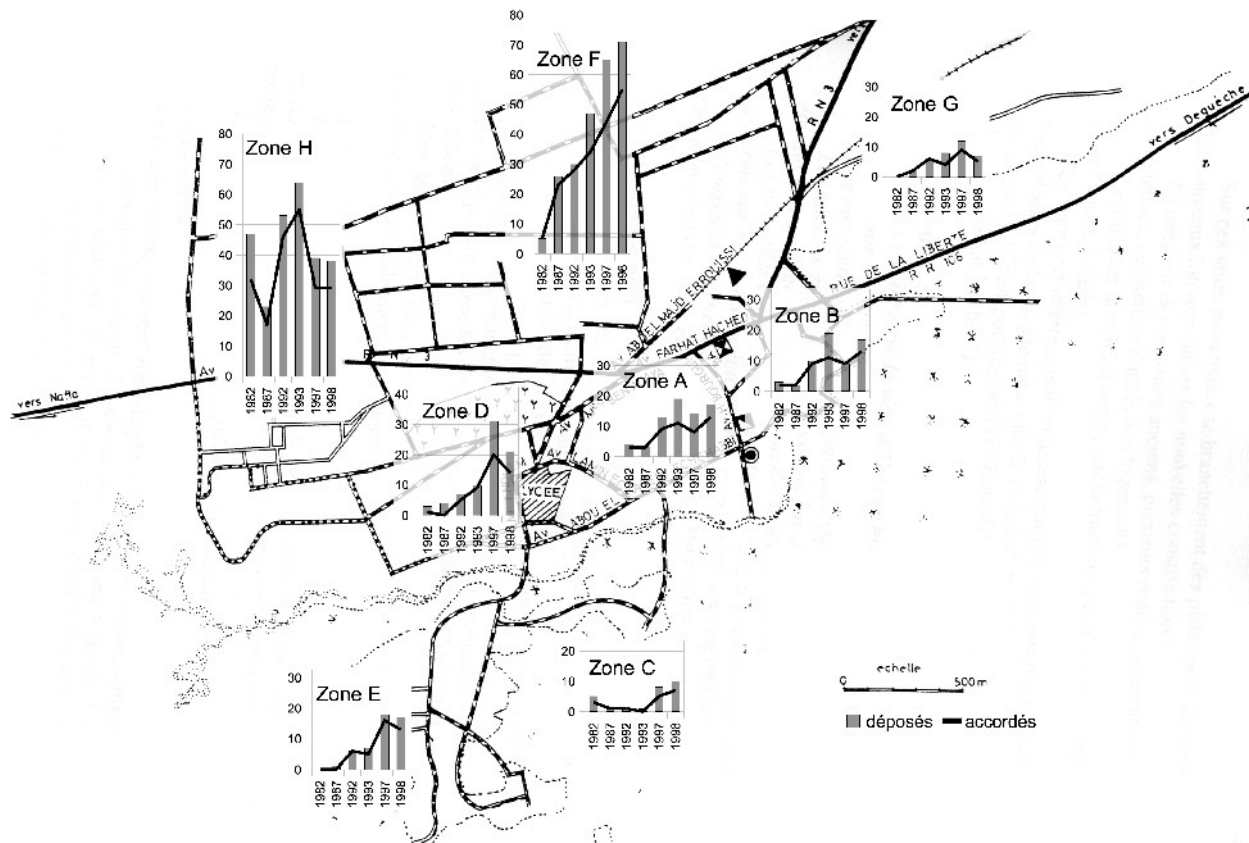
Le recensement des permis de bâtis déposés et accordés selon les années étudiées et pour chacune des zones est indiqué dans les graphiques suivants :



III. 229: nombre de dossiers déposés et accordés, par zone et par année

Nous observons déjà un grand écart entre le nombre de dossiers déposés et le nombre d'avis favorables, pour toutes les zones : près de 200 dossiers déposés pour seulement 150 avis favorables en 1998. Numériquement, cet écart entre permis déposés et permis accordés est le plus grand dans les deux zones H et F (qui totalisent 60 % des dossiers déposés), mais notons que dans toutes les zones, seuls 75 % des dossiers obtiennent un avis favorable (75 % dans les quartiers anciens et oasiens zones A à E, 77 % pour les zones F ou H). Interrogeant les agents sur les motifs de refus, ils ont indiqué qu'une grande part des avis défavorables était liée à une absence de justification

suffisante de la jouissance ou de la possession du terrain. Cette mention, non portée dans la colonne « Observations » du registre, explique pourquoi un dossier peut être validé en Commission et un autre refusé, alors que tous deux peuvent avoir les mêmes remarques (« fosse septique à prévoir dans le lot », « corrections en rouge »...).



III. 230: évolution du nombre de dossiers déposés, par quartier et par année (fonds de plan : PAU 1990)

L'illustration ci-dessus montre que l'évolution du nombre de dossiers déposés diffère grandement selon les secteurs et selon les années. Les courbes sont similaires pour les deux quartiers anciens du centre-ville (zones A et B), le nombre de dossiers est très faible à la fois dans les villages oasiens (zone C) et dans le quartier périphérique de Helba (zone G), et très important dans les deux zones constituant le nord de Tozeur (zones F et H), avec une très forte progression pour la zone F. Les agents municipaux ont indiqué que le nombre de dossiers de la zone H dépendait étroitement du nombre de lots ouverts à la construction, d'où les pics et paliers observés. L'ouverture successive de nouveaux lotissements (ouverture sur lesquels ils ont la main) leur permet de contenir l'urbanisation, ou de la réguler. Ce n'est pas le cas de la zone F. D'une part, quelques lotissements accueillent depuis la révision du PAU en 1990 une part non négligeable de nouvelles constructions (24 % des demandes sont localisées à hay Ettajhiz). D'autre part, nombreux dossiers déposés concernent des demandes de régularisation de constructions existantes.

Il est donc nécessaire d'examiner en détail la nature même des dossiers déposés. Analysant les motifs de demande et les avis formulés par la Commission à l'aide des observations portées sur les registres, je vais à présent préciser en quoi ces motifs diffèrent suivant les années.

B.2 Les observations portées au registre des permis de bâtir

De l'évolution des exigences à la spécialisation du discours

Depuis la création de l'autorisation de bâtir en 1976, toute demande de construction supérieure à 100 m² doit être effectuée par un architecte inscrit à l'Ordre des architectes. En 1982, il est demandé à un seul pétitionnaire de « fournir un plan dressé par un architecte », contre deux en 1992 et zéro en 1997-1998. Cela semble indiquer qu'au moins l'aspect formel de la demande est désormais intégré par les pétitionnaires. Qu'en est-il des autres points ?

Au cours des premières années dépouillées (1982-1983 et 1987), les demandes de permis de bâtir portent principalement sur les lotissements récemment ouverts à l'urbanisation (la zone H totalise 70 % des demandes localisées). Il s'agit de constructions d'habitations entières, chacune sur un lot parcellaire. Les principales remarques portent sur une conformité d'assainissement (soit raccord au réseau existant, soit emplacement de la fosse septique de traitement individuel des eaux usées par rapport aux constructions mitoyennes, concernant 19 % des dossiers en 1982 et 0 % en 1987), mais aussi sur les exigences réglementaires (plan « non conforme aux arrêtés d'alignement », fournir un « plan d'implantation explicite »), auxquels cas il est demandé au pétitionnaire de respecter les « corrections en rouge ». La plupart des dossiers en instance ou avec un avis défavorable est dû au manque de « respect des règlements de construction » : ne pas excéder la densité d'occupation des sols et la surface au sol autorisées par le règlement, et respecter l'affectation de la zone (deux dossiers d'habitation déposés en 1987 ont reçu un avis négatif car localisés dans la « zone industrielle »). En 1997-1998, de telles observations motivent un avis négatif, au même titre que les « alignements à respecter », ou un « retrait non réglementaire » par exemple. Ces appréciations traduisent un examen de plus en plus précis des dossiers, et les connaissances très précises qu'ont acquis les agents instructeurs de la division du territoire en différentes zones et de son découpage en îlots, chacun avec ses dispositions (nature et conditions de l'occupation du sol, surface et forme des parcelles, implantation des constructions par rapport aux mitoyennetés et aux voies, emprise au sol, hauteur...).

En 1998, la mention « non respect de la vocation de zone » (portée sur quinze dossiers, soit 10 %) indique une attention particulière portée par les instructeurs aux règles typologiques et aux tissus urbains préconisés par le PAU. Ainsi, il est exigé de « prévoir une villa en zone isolée » à Soualmia, partie de Tozeur où les habitations peuvent être de type « isolé », « jumelé », « en bande » ou « groupé » suivant l'îlot où elles sont implantées. Même remarque à El Acil II, où il est demandé cette fois un « logement de type jumelé », ou encore de « respecter le cahier des charges

du lotissement SNIT » de Rass Edhraâ. À Sahraoui, un dossier reçoit un avis négatif, le propriétaire voulant construire une « villa » dans une zone groupée. Ces remarques ne sont donc pas une incitation à tel ou tel type architectural, mais motivées un « respect de la vocation de la zone ». L'appréciation du dossier semble être faite objectivement par les services techniques en fonction de la localisation de l'habitation considérée (et des règles du PAU applicables), non des souhaits du pétitionnaire. Les agents municipaux connaissent donc parfaitement leur terrain, pour peu qu'ils aient les éléments nécessaires pour localiser l'opération. En cas de défaut dans la localisation, indiqué par la mention « situation non identifiée » ou « plan extrait du PAU illisible », les dossiers sont refusés.

Le discours se spécialise, au fil du temps : il s'éloigne donc de plus en plus de la langue des demandeurs. En 1997-1998, les remarques et observations portées par les agents sont d'ordre technique, par les termes employés : «dépassement du COS » ou « discordances avec le PAU » font écho aux demandes de « plans de structure ». Ainsi, il sera demandé de « présenter un levé topographique actualisé » de la parcelle, c'est-à-dire de fournir une référence cadastrale préalablement à l'édification de la clôture [n°1997-08]. Il n'est pas simplement demandé un acte de propriété, c'est sa transcription spatiale qui est désormais exigée. Un « acte de propriété non clair » ou une « non-conformité entre le contrat de vente et le plan présenté » sont automatiquement un motif d'avis négatif, alors que de tels commentaires ne s'observent pas en 1982-1983. En 1982, Il était tout au plus recommandé de « régulariser la situation du terrain » pour une villa sise à Hay Ezdihar, une recommandation pouvant apparaître comme superflue pour un pétitionnaire ayant déjà obtenu un avis favorable...

En 1997-1998, pour bon nombre d'extensions d'habitations sises dans les quartiers anciens denses (zones A à D), il est demandé dans 17 cas sur 150 avis favorables (11 % des avis) de « s'assurer de la portance²³ du rez-de-chaussée ». Est-ce une précaution engendrée par un retour d'expériences après constats de multiples pathologies ? Analysant les propos émis par les adjoints lors des entretiens, j'émetts plutôt l'hypothèse qu'il s'agit d'une méfiance de leur part des capacités de portance des structures en terre et pierre, plus que des risques latents induits par une mixité de structures incompatibles (terre et béton) – ce dont ils auraient eu raison d'alerter leurs concitoyens. Mais cela fait surtout émerger un aspect peu visible au cours des années précédentes : la densification en étage. Elle concerne 49 demandes en 1997 et 75 en 1998, soit respectivement 25 % et 38 % des dossiers déposés. Ces demandes ne portent pas uniquement sur les quartiers anciens : près de la moitié d'entre elles concernent des villas (zone H) ou un habitat récent spontané (zones E, F et G). Cela traduit une pression foncière importante, supportée par l'ensemble des habitants de tous quartiers.

23. Il s'agit de l'aptitude des murs existants au rez-de-chaussée à supporter les charges de la construction projetée en surélévation.

J'observe surtout que les « mises en instance » deviennent rares, au fil des années. Elles concernent un dossier sur les 175 déposés en 1992, un dossier sur les 199 demandes de l'année 1999, contre le quart des dossiers examinés en 1982 (26 %). Par contre, si aucun dossier ne reçoit un « avis négatif » en 1982, ils sont 15 % à essuyer des refus en 1992, et... 24 % en 1998 ! Une telle progression questionne la capacité des services techniques à pouvoir empêcher les constructions illégales, alors que nous avons pu relever leur position ambiguë en période électorale. Observons simplement que les positions des services techniques deviennent de plus en plus catégoriques, voire binaires : « favorable » / « non favorable ». Est-ce l'effet d'une instruction préalable, comme le suggère l'adjoint ? Les dossiers sont examinés avant l'enregistrement du dépôt, comme semble l'indiquer une observation faite dans le bureau des services techniques : le premier adjoint et le déposant ont focalisé leur attention sur quelques pièces du dossier, indiquant en creux que les autres pièces avaient déjà été examinées lors d'une précédente visite où je n'étais pas présent. La demande fut alors enregistrée, avec un numéro d'ordre. Cette instruction préalable a-t-elle pour objet de vérifier la liste des pièces fournies et la correspondance approximative de la demande avec les mentions du PAU ? Vu l'augmentation du nombre d'avis défavorable, il semblerait qu'elle n'aborde que des questions administratives, laissant ensuite aux adjoints le temps nécessaire pour une instruction complète, portant sur les différents aspects techniques, réglementaires, fonciers...

Traitements et aspects extérieurs

En 1982, 8 % des remarques (6 dossiers) portent sur les « ornements en briques locales », contre deux dossiers en 1987 [n°1987-114 et n°1987-223]. Ces dossiers concernent tous des constructions neuves sises dans des lotissements municipaux. Cela ne concerne plus qu'un seul dossier en 1997 (soit 0,7 % des avis favorables...), pour une « villa » sise à Rass Edhraâ, en zone non lotie. En 1998, bien qu'ayant reçu un avis favorable, il est demandé à deux pétitionnaires « d'utiliser *davantage* la brique locale en façade », l'un des dossiers concerne une villa sise avenue Aboul-Kacem Chebbi sur un parcours très fréquenté, mais l'autre un « logement » au lotissement El Acil, bien loin de tout parcours touristique. De même, il sera recommandé à un pétitionnaire de « se conformer à l'architecture du quartier » d'El Hawadef [n°1998-27] dans sa demande d'extension à l'étage sans apporter plus de précisions, ou encore ces invectives à se conformer aux « corrections en rouge » portées sur le plan et les élévations. Le pétitionnaire est donc présumé connaître « l'architecture du quartier », pour s'y conformer. Le règlement du PAU ne l'éclaire pourtant pas sur ce point, exigeant seulement que « l'architecture devra s'encadrer (*sic*) dans le paysage et dans l'ambiance déterminée par l'architecture traditionnelle du site ». Dans les autres dossiers, ces points ne sont pas évoqués : sont-ils *correctement* traités, au regard des exigences des services techniques ? Cela suggère le caractère arbitraire de l'instruction des dossiers par les agents des services techniques, l'évolution de cet arbitraire, mais surtout les conséquences indirectes du Programme d'embellissement des façades à son apogée en 1998.

Des agencements intérieurs « rectifiés »

Les observations de 1982-1983 ne portent pas que sur l'aspect extérieur des habitations, elles reflètent des préoccupations concernant les usages. Les dimensions des ouvertures sont un sujet suffisamment important pour qu'une remarque soit émise : « prévoir une fenêtre salon de 1,60 × 1,60m » [n°1983-169]. Des questions de vis-à-vis et de pertes d'intimité peuvent être soulevées par un dossier en instance, à qui il est demandé de « remplacer les fenêtres sur impasse par des vasistas » [n°1987-165]. Si des « problèmes techniques » justifient la mise en instance d'un autre dossier [n°1983-74], cela peut être également un « plan non convenablement étudié » [n°1987-113], nécessitant au besoin de « confronter façades et plan » [n°1987-186]. Les agents se font également un devoir d'examiner les dispositions de l'agencement intérieur. Ainsi dans un lotissement AFH, il est demandé « d'intervertir cuisine et salle d'eau » [n°1987-27], ou à défaut de « rectifier le bloc toilettes » [n°1982-05] et « d'aérer les WC et de suivre les corrections en rouge » [n°1982-87]. Ce type de remarques disparaît progressivement. Il est encore demandé « d'aérer les WC » en 1992 dans une rénovation à Rahba [n°1992-226], de « prévoir des sanitaires à l'étage » à Guitna [n°1993-190] (est-ce un logement indépendant ?) ou « d'éviter une buanderie dans la cave » [n°1993-103 « villa » - Chebbi I]. En 1997, il sera demandé dans un cas de « revoir la ventilation et l'éclairage » d'un studio à Habaïla, dans l'autre de « revoir la conception pour aérer ». Un avis défavorable sera émis pour un autre dossier concernant un « logement » qualifié de « non fonctionnel » : entre autres raisons, il manque des sanitaires. De même en 1998 : il est demandé de « revoir l'orientation des chambres » à Rass Edhraâ. Toujours à Rass Edhraâ, un autre dossier portant sur une extension à l'étage sera refusé, car le RdC est « non conforme aux normes d'habitabilité ». Ces observations montrent les latitudes que s'accordent les agents des services techniques, dans leur examen des dossiers déposés, débordant largement du strict cadre réglementaire. Le Règlement de 1969 ne faisait que suggérer quelques aménagements *rationnels* (à l'image de ceux mentionnés dans le *Neufert*²⁴), sans les imposer : c'est une latitude que s'octroient les adjoints des services techniques, au prétexte de leur rôle pédagogique dans la construction du cadre bâti. C'est en réalité leur propre vision des composantes de l'habitation qu'ils imposent.

En 1992-1993, le nombre de dossiers « rectifiés » par les instructeurs est important. Entre un cinquième et un quart des dossiers reçoivent un « avis favorable sous réserve de suivre les corrections en rouge » : 21 % en 1992 (24 dossiers sur 116) et 24 % en 1993 (30 sur 129). Il ne doit s'agir que de corrections mineures, car le cas échéant, le dossier est refusé. Si les agencements intérieurs étaient source d'observations, au point que la « fonctionnalité du plan » soit cause d'avis défavorable [n°1992-96], ce n'est plus le cas en 1997-1998. Proportionnellement au nombre de dossiers déposés, ces remarques deviennent progressivement mineures. Est-ce que l'intérieur des

24. Publié dans les années 1950 pour sa première édition, le *Neufert* est considéré comme une référence par les professionnels et les étudiants en architecture. L'ouvrage répertorie des milliers d'éléments de base cotés et fournit des plans types utilisés par tous les concepteurs pour débiter un projet de construction, selon des normes et fonctionnalités occidentales.

habitations est moins observé par les agents techniques, ou est-ce les pétitionnaires qui agencent « mieux » leur habitation, c'est-à-dire conformément aux attentes des agents techniques ? Mais il est aussi intéressant de constater l'évolution de ces « rectifications ». Les premières années, elles portaient sur des agencements intérieurs. En 1997-1998, les observations portent sur un unique point : « respecter les vis-à-vis », comme s'il était devenu du ressort de ces trois employés des services techniques de rappeler les règles essentielles d'une vie communautaire basée sur l'inviolabilité de l'intérieur de l'espace domestique²⁵. Deux hypothèses, et je n'ai pu confirmer ni l'une, ni l'autre. La première est l'oubli délibéré des contraintes de mitoyenneté dans ce contexte de « villa », d'habitat « en bande »... par des concepteurs qui ne se déplacent jamais sur le site pour apprécier de visu les contraintes. La seconde, plus vraisemblable car elle s'appliquerait à tous les quartiers, même les sites anciens denses, est que l'autorisation ainsi obtenue par voie réglementaire et administrative outrepassa les préoccupations locales et religieuses relatives à l'inviolabilité de l'habitation, et désagrègent les droits des voisins à faire respecter leur intimité. Le permis de bâtir, obtenu après de l'autorité municipale, donne des droits opposables aux tiers voisins.

Les agents municipaux surveillent les quartiers anciens. Ainsi, à Zebda, un chantier est arrêté courant 1991. Le premier dossier fourni par le propriétaire est jugé insuffisant par les services techniques : il est demandé au propriétaire de fournir un dossier complet avant toute reprise des travaux [n°1992-59]. La même année, un autre dossier reçoit un avis négatif [n°1992-228 Chebbi I], parce qu'il n'a pas respecté les remarques d'un précédent dossier mis en instance. Ces deux cas exemplaires, peu significatifs, indiquent cependant que l'on ne peut que difficilement passer outre l'avis de la Commission. Cette position est étendue en 1997 au « quartier spontané » de Helba [n°1998-168] : « avis négatif – le RdC existant n'a pas respecté l'autorisation de bâtir n°184-13 du 15-nov-1989, zone isolée, vis-à-vis non respecté, local commercial au RdC interdit ».

La taille des parcelles : une arme réglementaire contre le morcellement

Une attention particulière est également portée aux tailles des parcelles et emprises. Un dossier reçoit un avis négatif à Mazghouna en 1997, car la cour intérieur « patio » est de dimensions inférieures à celles autorisées par l'article 9 – Emprise au sol (COS) de la zone concernée UA – Habitat individuel groupé. Je suppose qu'il s'agit ici d'un morcellement ou d'une construction sur une partie appartenant à une emprise plus vaste.

En 1982-1983 et 1987, aucune observation ne porte sur un partage de parcelle. Dès 1992-1993, les avis négatifs de la Commission font une référence explicite à un morcellement, qu'ils soient argumentés par une « parcelle trop exigüe, insalubre » [n°1992-185 Rahba], un lot jugé « inconstructible (trop petit, non habitable) » [n°1993-108 Mazghouna], ou une « parcelle issue d'un morcellement interdit (surface insuffisante) » [n°1993-206-Chebbi I, n°1993-276 Soualmia]. Il

25. Les traités de jurisprudence islamique regorgent de jugements relatifs à la préservation de l'intrusion visuelle, en particulier suite à une construction en hauteur : M'HALLA M., « La médina, un art de bâtir », 1998, p. 50.

peut également être demandé de « rectifier la surface de l'emprise conformément au contrat » [n°1993-255 Chabbiyya], laissant supposer une succession ou une vente. En 1998, l'avis négatif est motivé par la « surface du terrain non suffisante » à la Berka, tandis qu'à El Hawadef, il est demandé de fournir le « plan global et de préciser le partage ». À Chabbiyya, il est demandé de « visualiser sur plan l'héritage et les différentes attributions ». D'autres exemples pourraient encore être cités : quatre dossiers indiquent clairement une demande de partage de l'emprise au sol.

En 1992-1993, pour cinq dossiers de Rass Edhraâ et un de Helba, il est demandé de « respecter le vis-à-vis ». Peut-il en être autrement qu'un partage de l'emprise délimitée par le *hawz* de la génération précédente ? Toutes mes observations sur les mises à distances entre familles laissent supposer qu'il s'agit de constructions similaires à celles relevées dans le jardin de Rass Edhraâ H3. Ce que les services techniques considèrent comme « logement indépendant » s'insère en fait dans les logiques d'implantation familiales que les règlements occultent.

La moitié des nouveaux logements construits sans autorisation...

Le nombre croissant de dépôts ne reflète pas l'évolution de la situation enregistrée à Tozeur, ni les processus en cours. Le recensement de 1975 indique 2 989 « logements » à Tozeur, toutes catégories confondues et selon la définition de l'INS. Entre 1975 et 1998, avec une extrapolation des cinq années manquantes de la série (1978 et de 1986 à 1989), j'estime qu'environ 2 300 demandes de permis de bâtir ont été déposées dans la catégorie « logement ». Entre 1 850 et 2 000 dossiers ont reçu un « avis favorable », compte tenu des fourchettes moyennes d'acceptation relevées. Suivant les estimations de la fourchette haute, il devrait avoir à Tozeur entre 4 900 et 5 000 logements en 1998, en additionnant les 2 989 logements recensés en 1975 et les 2 000 « avis favorables » de la période 1975 à 1998. En effet, comme l'exigent les textes réglementaires, toute « nouvelle construction ou extension » doit faire l'objet d'une demande de permis de bâtir. Or, ce sont quelques 7 406 logements qui sont recensés lors du RGPH 1994. Entre une addition de procédures réglementaires et la mesure d'un état de fait, nous avons un écart de plus de 2 500 « logements » en 20 ans, soit l'équivalent du nombre de « logements » recensés en 1975...

Un tel écart ne peut être expliqué par de simples déviations aux procédures en vigueur, ou par le caractère marginal de certaines populations refusant toute imposition réglementaire. D'autant que les exemples relevés et les restitutions chronologiques qui y sont associées montrent bien que les processus de morcellement sont à l'œuvre dans les quartiers anciens de façon plus profonde et plus ancienne que ne laissent l'entendre la simple analyse des chiffres et informations issues des recensements. Au cours des trente dernières années, pratiquement toutes les habitations étudiées ont été concernées par ces processus de morcellement, de division d'héritage... Par ailleurs, je n'ai eu écho de procédures réglementaires que dans très peu de cas. À Zebda H1 ou H3, à Mazghouna H1, à Bled El Hadhar H4 ou H7, les morcellements et les nouvelles constructions se sont faites sans autorisation, de l'aveu même des occupants. Il y a donc un décalage entre ce que la réglementation

demande, les situations dans lesquelles les habitants se sentent en obligation de respecter les règlements, et les situations dans lesquelles les adjoints exigent que les règlements soient respectés.

C. CAPACITÉS « ORDINAIRES » FACE À UNE CONSTRUCTION « ORDINAIRE »

L'examen du contexte d'élaboration de ces règlements et documents techniques amène certaines hypothèses : le citoyen « ordinaire », appelé à d'autres tâches quotidiennes, n'aurait plus les compétences requises pour gérer seul une construction et maîtriser l'environnement urbain et technique. L'une des premières visées de ces textes était de prévenir les excès et la démesure d'un bâti individuel comme cela a été observé à Tunis et dans les grandes villes côtières. Ces textes soulèvent au niveau local l'aspect foncier de la construction et introduisent une vision globale d'un plan urbain que l'habitant n'aurait pas à son niveau de perception. Entre les planificateurs à l'échelle régionale ou nationale, le partage des rôles entre agences foncières, sociétés immobilières et collectivités locales, les décideurs au niveau administratif local, les financiers, les maîtres d'œuvre et les services conseil, le nombre d'acteurs participant à l'élaboration du cadre bâti s'est notablement accru – mais ils sont loin de contrôler la majeure partie de la production du secteur logement. L'époque de l'entente cordiale entre propriétaires et maçons semble révolue – pour autant qu'elle aie constitué un modèle autrefois dominant. Plus personne ne résout à titre individuel ses nécessités d'habitat, mais la complexification croissante des performances à mettre en œuvre a entraîné la multiplication des corps de métier intervenant à chacune des étapes de la construction.

Les restitutions monographiques permettent d'affirmer que les changements d'apparence que connaît Tozeur depuis 1950 sont pour partie liés à l'apparition et à l'application de ces textes réglementaires et autres documents techniques. Du moins, certaines parties de ces textes ont façonné les paysages urbains et les mentalités – même si les répercussions de ces mesures ne se situent pas là où les attendaient les législateurs. J'avais déjà fait état, au chapitre XIII, de l'impact des nouvelles technologies et les conditions de leur maîtrise. Je vais maintenant préciser en quoi la mise en place progressive de ces textes réglementaires a changé le rapport à la construction lors d'agissements individuels.

C.1 L'acceptation progressive des textes réglementaires par les habitants

Nous avons vu avec quel laxisme les recommandations du premier PAU furent appliquées, alors que le phénomène d'urbanisation spontanée commençait à être sensible (1975-1980). Cela est en partie dû au peu de moyens dont disposait la municipalité de Tozeur, mais aussi au peu de dispositions des Tozeri à accepter l'ingérence d'un pouvoir extérieur dans l'habitat et le domaine domestique. D'après le représentant de la DR-MEH, le maire et lui-même partageaient la même

analyse : « le Tozeri est agressif chez lui, dehors il respecte la loi ». Autrement dit, ils considéraient en 1975 qu'il était très difficile de faire appliquer une réglementation urbaine qui ne soit pas interprétée comme une ingérence et une restriction de la jouissance du patrimoine possédé (familial ou immobilier). La perception de cette ingérence a évolué au cours du temps, à tel point qu'en l'an 2000, l'exercice de ce pouvoir semble avoir été accepté par la majorité des habitants de Tozeur. Restituons le cheminement.

Dans un premier temps, la réglementation a été comprise comme la possibilité d'une régularisation de la situation foncière. Les habitants des quartiers anciens denses ne se sentaient pas concernés par cette réglementation du PAU, nouvelle pour eux : elle n'interférait pas avec la légitimité de leur occupation et elle n'interdisait pas le renouvellement (modéré) du bâti. En revanche, cet aspect de régularisation a longtemps prévalu dans les quartiers spontanés *hawz*, ces implantations récentes non autorisées et non reconnues par les services de l'aménagement du territoire, mais où le maire délivrait sans difficulté des « attestations de résidence ». Leurs habitants voient encore dans le document obtenu l'équivalent d'un « texte législatif – *qanûn* » leur reconnaissant des droits (dont celui de la possession du sol) et la possibilité de sortir de l'illégalité, comme nous l'avons vu à Rass Edhraâ *ṭarîq Naflayât*, à Helba ou à Chtawa. Ce n'est pas tant le rattachement à la municipalité de Tozeur qui les préoccupaient mais l'obtention d'un « papier officiel » qui reconnaissait leur établissement et leur garantissait une forme de possession du sol. Ces titres sont importants pour tous les registres de la vie urbaine : rappelons qu'ils sont exigés pour toute demande de raccordement aux réseaux d'eau potable, d'électricité, pour toute scolarisation... Vingt ans après, dans ces quartiers spontanés, les autres aspects de la réglementation urbaine apparaissent encore flous pour les habitants. D'une manière générale, ils ne peuvent en décrire ni les composantes essentielles, ni la portée d'application ni ses restrictions. Même s'il en est souvent question dans les discussions, où de nombreux détails sont avancés quelquefois de manière contradictoire, leur connaissance relève davantage d'une transmission orale par un tiers (avec les déformations que cela entraîne) que d'une confrontation directe à ces textes en question. Des pans entiers du Code des droits réels ou de certaines procédures économiques sont bien plus précis dans les esprits. Cependant, au fur et à mesure du développement de ces textes et de leur application de plus en plus stricte, les habitants ont pris conscience que leur contenu coercitif restreignait la restriction des marges de manœuvre que chacun s'allouait autrefois. L'aval des voisins, encore souhaité pour des relations de bon voisinage, n'est plus suffisant ; il s'articule désormais avec un rapport à l'autorité administrative. Toute construction d'une certaine envergure nécessite une autorisation des services municipaux, comme en témoigne le nombre croissant de dossiers déposés au cours des dernières années à Rass Edhraâ *dito ṭarîq Naflayât* comme à Helba – et l'arrêt de certains chantiers entamés sans autorisation administrative.

Cette perception n'est pas la même dans les autres quartiers récents. J'ai observé que les habitants des lotissements, issus d'une procédure administrative et d'un règlement urbain, sont plus

enclins à appliquer les prescriptions et les cahiers des charges spécifiques à la zone considérée, sans qu'ils le perçoivent comme une ingérence. Les premières constructions édifiées dans ces zones récemment ouvertes à l'urbanisation ont globalement tout respecté : la nouveauté d'un habitat de type « isolé » ou « en bande », la distance à la mitoyenneté, l'alignement, l'attestation de possession préalable par achat auprès d'un organisme étatique... Les premières déviations dans ces zones de lotissements viendront « plus tard » raconte l'adjoint, lorsque le coût au mètre carré de terrain deviendra excessif pour la majorité des gens, les incitant à densifier leur habitation au maximum, plutôt que d'envisager une nouvelle acquisition foncière. Le discours municipal se durcira alors : aux « mises en instance » des premières années succéderont des « avis défavorables », pour des raisons similaires (« limites de mitoyenneté », « retrait de voisinage », « respect des règlements »).

Mais cette perception n'a pas été la même entre les quartiers *aussi* parce que les mesures de rétorsion n'ont pas été appliquées de manière uniforme sur l'ensemble du site. Ces mesures peuvent aller d'une simple amende à l'arrêt des travaux en cours jusqu'à la régularisation de la situation (une demande complète, déposée en bonne et due forme), voire, cas extrême, jusqu'à une demande de destruction de l'ouvrage en question²⁶. Par manque de moyens comparés à la surface urbanisée, la municipalité de Tozeur a au départ restreint son champ de surveillance à la zone touristique : le front de l'oasis et les abords des grandes voies. Les interventions modifiant les façades, suite à l'ouverture de boutiques, de gargotes, d'artisanat ou les reconstructions – rénovations dégradant l'aspect esthétique « traditionnel » ont été plus strictement régies que dans les quartiers périurbains sous-équipés, où l'importance du cachet architectural a longtemps été jugée insignifiante par l'équipe municipale. Les fréquences d'affichage des patentes d'exercice dans les locaux à usage de commerce ou des permis de bâtir présents sur les chantiers en témoignent. Dans les lotissements, les démarrages de chantier étaient contrôlés presque systématiquement, alors que les déclarations de conformité²⁷ ont longtemps fait l'objet d'une simple attestation déclarative.

C.2 Les insertions législatives dans le quotidien

L'application des règlements et le suivi sans cesse plus strict des services municipaux n'a cependant pas empêché la plupart des habitants de continuer à densifier le tissu urbain existant. Ils ont réadapté leurs modes d'action suivant des stratégies particulières se soustrayant de fait à l'application des textes.

Au début des années 1990, les aménagements réalisés dans le bas de Rass Edhraâ (bitumage des voies, pose de bordures de trottoir, raccordement au réseaux d'assainissement) ont démontré la volonté municipale d'étendre progressivement à l'ensemble urbanisé de Tozeur les recommandations portées dans le PAU et sa révision de 1990. Ces aménagements ont

26. J'ai évoqué précédemment le cas de la construction sans autorisation, sur un terrain municipal. De telles démolitions n'ont pas été recensées à Tozeur au cours de l'enquête, contrairement à Tunis où des constructions édifiées sur des réservations de futures voies de communication ont été démolies au bulldozer, avec le concours de la force publique.

27. Au début des années 1980, les déclarations d'achèvement et de conformité étaient des documents essentiellement demandés par les banques, conditionnant le versement de la dernière tranche de prêts.

progressivement été menés sur l'ensemble du site spontané de Rass Edhraâ, pas uniquement aux abords des opérations SNIT ou des quelques voies structurantes. Nul n'a relevé que figer le système des voiries en traçant les trottoirs revient de fait à contrôler les extensions latérales des habitations et permet de faciliter les visites des agents municipaux. Il ne s'agit sans doute pas d'une volonté délibérée des autorités, mais il est indéniable que l'un a permis l'autre. Par la suite, les habitants de Rass Edhraâ ont dû reconsidérer toutes leurs intentions de construction et d'extension bâtie en tenant compte de ces visites potentielles, alors que la génération précédente avait résolu d'elle-même ses besoins en espaces d'habitation.

Comblant le manque de connaissances évoqué précédemment, une attitude, commune à tous les quartiers, se dégage à travers les actions des habitants. Elle consiste à se mettre dans une situation où la demande d'autorisation est *inutile*. Cette attitude rejoint celle de la « rampance » si bien décrite par M. Bouchrara²⁸ dans le cas du secteur économique informel ou parallèle. Elle vise bien sûr la poursuite des intérêts personnels mais surtout à éviter toute sollicitation ou tout affrontement avec les autorités. Sur site, elle se traduit par « ne pas donner aux services municipaux l'impression d'effectuer un abus ». Un abus se définit par ses composantes extra-quotidiennes. Un logement construit très rapidement suite à la démolition d'un autre encore habitable, plusieurs niveaux rajoutés dans un but locatif, un encorbellement ou un empiétement sur voie publique trop prononcé... sont des marques d'abus qui éveillent l'attention et questionnent la légitimité de l'entreprise. Le mot employé dans les discussions pour décrire cette situation, « *kaṭarha* – il en fait trop », évoque un manque de décence et de retenue de la part de son auteur.

C'est ainsi que nous pouvons interpréter pourquoi les habitants procèdent par petites touches de construction. Même si le fait est beaucoup plus ancien, les raisons ne sont plus les mêmes que par le passé. Du Paty de Clam citait avec agacement ces constructions qui s'éternisaient au-delà du raisonnable, argumentant que des « Européens ont montré qu'avec les mêmes matériaux on pouvait construire plus vite »²⁹. Cet étalement dans le temps n'est pas spécifique à Tozeur et ses constructions en terre. Dans une autre région du Maghreb, R. Maunier écrivait sur la Kabylie qu'une construction qui pourrait ne durer que quatre mois s'étalait souvent sur plusieurs années, « sans raisons apparentes » d'indisponibilité financière ou de matériaux : « la construction de la maison est toujours une action technique prolongée, [...] une action presque toujours discontinuée »³⁰. Comme exposé au chapitre précédent, c'est une vaine opposition entre productivité et maîtrise des savoir-faire, opposition dont se jouaient les maîtres-maçons, ceux-ci quittant un chantier comme bon leur semblait pour aller travailler ailleurs, « où ils seront mieux payés ». De telles suggestions n'avaient pas en 1900 la même pertinence qu'elles prendront dans les années 1990, alors qu'il est question de faire passer inaperçus quantité de travaux. Un siècle plus tard,

28. BOUCHARA M., « L'industrialisation rampante : ampleur, mécanismes et portée. Exemples tunisiens », *Economie et Humanisme* n° 296, 1987.

29. Du PATY de CLAM, « Étude sur le Jérid », 1893, p. 306.

30. MAUNIER R., *La construction collective de la maison en Kabylie*, 1926, p. 21-65

l'étalement d'un chantier dans le temps a pour principal objet de ne pas attirer l'attention des agents de surveillance. C'est l'une des raisons pour lesquelles de nombreux endroits à Tozeur, après les inondations de décembre 1989, ont longtemps gardé un aspect de chantier inachevé, bien qu'une autorisation tacite fut donnée à tout un chacun pour la rénovation de l'habitation et la réparation des dégâts subis, hors du cadre réglementaire usuel. Les échéances longues, le fractionnement en des travaux de faible envergure conduisent à modifier le cadre bâti existant à un rythme peu perceptible au quotidien. Parallèlement, chacun sait cependant qu'étaler les étapes d'une construction ne permet pas de dissimuler totalement celle-ci : le silence des agents résulte d'un compromis. L'abus est régi par des règles et des critères stricts implicitement acceptés et appliqués par les habitants et la municipalité, allant des limites de l'action à la nature même de l'ouvrage entrepris. Les critères ont évolué au cours des décennies passées suivant des modalités que nous précisons ci-après, à l'aide de nos relevés.

L'abus, ou la traduction spatiale des limites d'actions

Pour les habitants de tous les quartiers confondus, si « abus » il y a, celui-ci ne peut être déterminé qu'à partir de ce qui est donné à voir à un observateur situé à l'extérieur du logement. J'ai cru, au départ de l'enquête, qu'agir « à l'intérieur de ses murs » résultait de la crainte d'une répression, sévère ou non. L'enquête montre au contraire qu'il serait plutôt question de frontières à partir desquelles les habitants jugent que les mesures municipales doivent cesser de s'appliquer. Les gens de Tozeur, qu'ils soient sédentaires de souche ou récents sédentarisés, estiment que nul ne peut qualifier d'abus une intervention (qu'elle soit réfection de l'ancien ou extension) tant que celle-ci se produit à l'intérieur d'une zone appropriée et reconnue comme telle par les voisins et les passants. Une notion du domaine privé se met en place, qui ne se confond et ne se superpose à la propriété légale.

Il y a une zone de proximité dans laquelle les habitants n'appliquent que des règles de conduite familiale ou de voisinage et une transcription au sol de la possession revendiquée. Au-delà, les règlements administratifs peuvent s'appliquer.

Dans les quartiers anciens, ces deux interprétations sont marquées de manière successive et complémentaire. Le premier commence à l'entrée des impasses ou du *burṭāl*, ces passages plus ou moins longs ne desservant que des familles ayant de forts liens entre elles, à défaut de liens de parenté récents. Une marque spatiale du seuil est le lieu de dépôt des ordures ménagères, point de contact entre un monde domestique et celui de la rue ouverte à tous. Ce faisant, le passage devient un espace réservé aux femmes que peu d'hommes étrangers aux maisons desservies emprunteront. Les agents de surveillance, étrangers à ces maisons, iront rarement plus en avant que ceux chargés de la collecte des ordures, sauf cas flagrant visible de loin : une surélévation importante par exemple. Le second registre donne la limite foncière au logement occupé. Les jeux d'acrotères et les chemins d'évacuations pluviales fournissent le support de ces tracés. Toutes les anciennes

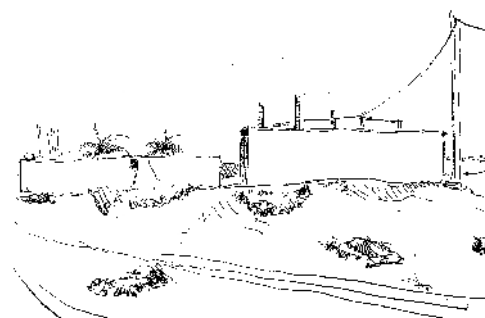
maisons sont ceintes par des murs construits il y a trop longtemps pour être mis en doute lors de constatations éventuelles, corrigeant sur le terrain le cas échéant tout papier officiel contemporain.

Dans les quartiers spontanés, le premier registre de l'appropriation locale n'est jamais explicitement exprimé pour servir de limite face aux agents municipaux ; ceux-ci ne s'y aventurent que trop rarement, pour des raisons entre autres inhérentes au caractère illégal de ces implantations, bien que leur situation soit « régularisée » depuis. En comparaison aux autres quartiers, la municipalité porte encore peu d'intérêt à ce qui se passe à *l'intérieur* de ces zones. Il est, pour elle, beaucoup plus question de contenir l'étalement de ces zones à l'intérieur d'un périmètre défini par le PAU, de cerner ces quartiers à extension rapide pour sauvegarder intactes les réserves de terres à lotir, que de faire vérifier le suivi de la procédure pour chaque construction. En revanche leurs habitants semblent avoir porté une attention particulière pour le second registre, la délimitation du sol occupé. Dans le cadre annoncé de la régularisation, les méthodes employées semblent inspirées de celles utilisées par les géomètres venus relever le site. Dans ces zones périurbaines où l'espace approprié est loin d'être construit dans sa totalité, l'étendue revendiquée est circonscrite par de petits murets, quelques fois limités aux seuls angles. L'espace non utilisé peut être encore ouvert aux passages, à un emploi temporaire de la part des voisins (bétail, matériaux de construction en attente...), mais nul ne contestera le signe discret de l'appropriation. Il nous faut cependant remarquer le caractère éphémère de cette transcription. En l'absence de murets, des tas de pierre font office de limites, en étant déposés au-delà de l'étendue appropriée pour provoquer l'éloignement du chemin des passants³¹. Très rapidement ensuite, dès que les moyens du propriétaire le permettent, des murs à hauteur d'homme ceintureront cette possession. Je n'ai pas pu observer *de visu* de tels agissements à Rass Edhraâ lors des derniers séjours d'enquête, entre 1996 et 2000, mais je l'avais relevé à Helba en 1990-1991, lors de ma précédente recherche³², alors que les habitants du quartier se répartissaient encore les emplacements vacants. L'analyse des documents en ma possession sur chacun des quartiers (couvertures aériennes successives, restitutions chronologiques, compte-rendus d'entretiens...) permet de valider la comparaison et la similitude des processus entre Helba et Rass Edhraâ, produits à quelques années d'écart et avec une rapidité moindre à Helba, du fait principalement d'une pression démographique et foncière plus faible.

31. Un trait souvent remarqué en Tunisie est que les matériaux sans grande valeur (pierres, sable...) sont disposés hors de la maison, sur le domaine passant. Ils tracent une emprise au sol à l'intérieur de laquelle le tâcheron travaille.

32. ABACHI F., 1991, *Tozeur, les banlieues perdues...* Une restitution des procédures relevées à Helba est donnée dans « Lecture d'une extension urbaine spontanée : le quartier Helba à Tozeur », *Les Cahiers de l'Iremam* n° 12, 1999. Voir également les relevés de Helba, présentés en annexe VII.

Ce jeu de murets autoriserait-il à penser que dans ces quartiers, de nouvelles conceptions du périmètre entrent en jeu ? Les habitants de ces quartiers délimitent leur terrain non par une mitoyenneté, un mur de clôture ou des voisins sur lesquels s'appuierait la construction mais par des positionnement d'angles et les lignes virtuelles les joignant. Nous retrouvons une définition contemporaine de la parcelle, par son terme topographique cadastral, mais l'usage du sol en



Ill. 231: plots de pierres à Helba, 1991

est tout autre. « *Haramnâ 'alayhi* » dit un père de famille à Helba en 1991, indiquant une zone vaguement délimitée par quelques plots de pierres : il a « rendu illicite » l'usage de cette portion de sol par d'autres, même si elle reste ouverte au passage de tous, voire à un dépôt momentané de matériaux de construction. Cet interdit porté ne correspond pas à une « inviolabilité du territoire annexé », mais impose aux « passants et visiteurs de nombreuses règles de conduite » comme le souligne J. Chelhod³³, en même temps qu'une consécration temporaire du passant alors considéré comme un « pèlerin », à qui on doit hospitalité. Cela indiquait, du moins jusqu'en 1991, que l'espace de Helba n'avait pas partout et pour tout usage la même valeur. Avec ces quelques tas de pierres, nous sommes loin de l'échelle du « groupe de palmiers de Hazoua qui fixe le sud du territoire des Ouled Abid »³⁴, mais encore plus loin du « non-lieu » nomade tel que l'a défini J. Duvignaud dix ans avant³⁵. Les règles sont cependant similaires : si chacun peut traverser ce territoire (ou cette parcelle), c'est en respect des règles d'usages et de conduite à tenir dans le territoire ainsi annexé : nul ne peut s'approprier ce qui appartient déjà à la fraction Sidi Abid (ou à l'un de ses membres). Nous ne retrouvons pas de tels bornages en pierre dans le monde rural ou steppique, c'est un fait urbain exclusivement. Sa généralisation en périphérie des sites urbanisés³⁶ et son caractère récent laisse supposer qu'en s'implantant, les anciens Bédouins ont intériorisé de nouveaux modes de délimitation spatiale en vigueur, ou plutôt ont transcrit autrement les leurs, à une échelle plus adaptée au noyau familial dont il est question pour une habitation.

Cet apprentissage est récent : un habitant de Rass Edhraâ dit encore avoir acheté en 1959 une maison « avec 100 mètres de terrain de chaque côté », information que le parcours de la propriété maintenant ceinturée par ses soins relativise beaucoup en réduisant de moitié les dimensions. Lors de la régularisation à la fin des années 1970, le levé topographique n'a pas été contesté ; il correspondait à l'idée que se faisait cette personne de son terrain. Notons que ce jeu de

33. CHELHOD J., 1965, *La structure du sacré chez les Arabes*, pp. 210-216

34. C'est ainsi que les Ouled Sidi Abid fixaient les limites qu'ils opposaient aux autres tribus du Sud tunisien. Hazoua est le poste frontalier sur la route Tozeur / El Oued (Algérie).

35. DUVIGNAUD J., 1977, *Lieux et non lieux*, Paris : Éditions Galilée.

36. Nous avons également observé ce phénomène dans le Nefzaoua (périphérie de Kébily, Douz...), et autour des grandes villes minières (Redeyef, Métlaoui, Moularès...), au début des années 1990.

murets, que l'on peut qualifier d'intermédiaire, est inconnu dans les zones urbanisées non spontanées de Tozeur telles que les lotissements.

Ce bornage indique que d'autres conceptions du périmètre possédé entrent en jeu. A travers l'ensemble de la ville, un mouvement général semble se dessiner, celui d'une simplification des formes. Les parcelles tendent à être dégagées les unes des autres, à devenir régulières au possible. Cela rappelle bien sûr les cas de figure des lotissements municipaux (où toutes les parcelles sont identiquement rectangulaires), et dénoterait de leur influence. Dans les extensions récentes, la faible densité a autorisé une traduction de ce type de limites spatiales. A l'inverse, dans les quartiers anciens, une des préoccupations des habitants serait de pouvoir rompre avec l'enchevêtrement des propriétés foncières résultant des fractionnements du bâti au cours des âges. Dans les discussions, tous expriment leur soucis de disposer de limites « nettes et précises – *wāzḥîn* ». Dans certains cas, les voisins en accord procèdent à des échanges de parties saillantes ou rentrantes, pour laisser le nouveau mur passer droit. Ces opérations sont menées lors de travaux de réfection des pièces, même si les voisins ne disposent pas d'échéances concordantes. La grande simultanéité des rénovations, entre voisins, résulteraient d'un effet d'entraînement et de motivation réciproque.

Les matériaux employés

Ces transcriptions de limites se retrouvent dans les choix des techniques et matériaux. Le fait de reposer les appuis d'une toiture sur un mur mitoyen n'a été vu que dans les quartiers anciens, pour des constructions anciennes. M. M'Halla estime que le « mur partagé [est un] principe fondamental de la médina » [...], la clé de l'urbanisme » des villes islamiques³⁷. Fait-il référence au *ḥadīth* du Prophète : « les croyants se tiennent les uns aux autres comme des murs en maçonnerie » ? Selon M. M'Halla, le partage du mur servait à sceller le voisinage, à travers les trois obligations du régime d'échange (donner, recevoir, rendre), et de leurs obligations différées, sans date préfixée. Son analyse est convaincante, car elle permet d'exprimer la part immatérielle de l'entraide sociale hors engagements familiaux : « l'échange du don du mur n'est pas rendu à celui qui l'a avancé, mais à un tiers, partenaire déterminé par la proximité immédiate » (quand bien même que son habitation ne soit pas desservie par les mêmes ruelles). Mais à Tozeur, je n'ai pu relever ce fait dans aucun des relevés. J'avais, dans un premier temps, supposé retrouver la pratique du « mur partagé » appliquée dans les constructions récentes des quartiers spontanés, où les liens de voisinage expriment très fortement encore des liens de parenté, mais contre toute attente, aucun cas de mur partagé n'a été recensé. La faible épaisseur d'un nouveau matériau possible (la brique creuse) et son coût modique peuvent être à l'origine de cette double démarcation tout autant que les conditions structurelles d'une ossature en béton armé. En fait, d'avoir « son mur chez soi » devient une attitude sociale, qui supplante de plus en plus fréquemment celle du « mur partagé » – et c'est bien ce que j'observe lors des reconstructions / rénovations dans les quartiers anciens. Bien qu'il n'y ait pas de corrélation directe, je ne peux que rapprocher cette attitude avec celle des morcellements familiaux observés,

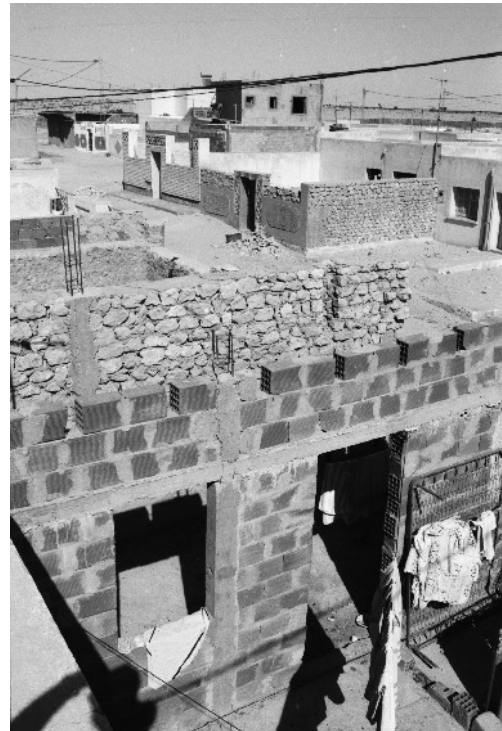
37. M'HALLA M., 1998, « La médina, un art de bâtir », pp. 44-52

de l'émergence de la famille restreinte comme entité autonome, de son individualisation financière et économique dans les systèmes de prises de décisions familiaux. Partager le mur était une contrainte technique dont les Tozeri s'affranchissent, parce qu'elle n'est plus d'une nécessité technique essentielle et parce qu'ils l'ont maintenue dans d'autres champs d'entraide.

La transcription de la limite de propriété doit être explicite face à la rue ouverte au passage de tous. Dans les quartiers anciens, la rue est déjà tracée. Toute variation d'emprise n'est tolérée qu'à la marge par les riverains. Je l'ai observée à travers les reconstructions : elles se font toutes sur les anciens tracés de fondations. Dans les quartiers spontanés, où il n'y a pas de « traces » (d'anciennes constructions, de rues...), un bornage conséquent doit être « définitivement défini », spatialement comme temporellement. Il doit être reconnu comme irrévocable par tous, voisins comme services municipaux. C'est un moment de vérité, exprimé comme tel par celui qui prend le pouvoir de monter un tel muret. Il s'agit, à un moment donné, de rompre l'effervescence et de stabiliser l'évènement, lui procurer une trace mémorable. Les matériaux employés sont choisis en conséquence. L'usager de la parcelle fera construire ses murets en pierre, et il parlera désormais d'un terrain « *mḥağğar* – empierré » lui conférant un nouveau statut figé par le roc. Les mots employés traduisent cet écart entre quartiers. Alors que j'étais sur les toits à El Hawadef, un habitant me montre la « limite [de l'habitation du] *ḥūš Ṣaḥnun* : *ḥad al-ḥūš* », en désignant certains acrotères. Ce terme de *ḥad* (pl. *ḥūdūd*) contient la notion de frontière, de limites à respecter réciproquement. Il n'est apparu employé que dans les anciens quartiers, où les rapports de voisinage de longue date supposent une entente et des interrelations familiales. Les *ḥūdūd* impliquaient un accord tacite des parties prenantes susceptible d'évoluer, un terrain *mḥağğar* représente une situation de fait, un moment de vérité inaliénable.

Au-delà la compétence tacite que s'octroie le Tozeri citadin dans sa capacité à définir un foncier avant l'intervention des services qualifiés, je remarque un emploi spécifique des matériaux suivant leur localisation au sein de la parcelle. La première mention a été faite en 1990-1991, dans les opérations SNIT et à Helba. Approfondissant ce point, j'observe l'emploi préférentiel de la pierre par rapport aux autres matériaux pour la construction des murets et des limites de propriété, et ce pour tous les quartiers. C'est, pour moi, un fait révélateur de la pérennité recherchée. La *toub*, (autrefois le matériau exclusif de la construction) ou les parpaings de ciment s'effritent par érosion s'ils ne sont entretenus par un enduit. La brique industrielle creuse apparaît aux yeux de tous bien fragile pour un tel emploi, et d'un emploi bien récent également. L'important pour les habitants est la constitution d'une fondation apte à jouer le rôle de preuve indiscutable. Il est question d'exprimer symboliquement une délimitation spatiale, une « emprise » sur un morceau de terre. Le choix des matériaux suggère pourtant d'autres préoccupations. Ce n'est pas un simple soucis de précision, durable dans le temps, qui est recherché avec les angles en pierre. C'est aussi une réponse satisfaisante au besoin de sécurité : comment produire un espace inviolable, où l'on accueillera femme (et enfants), si les fondations et les angles s'effritent ? L'usage spécifique des autres

matériaux corrobore cette supposition : la clôture qui se superpose à ces murets peut être en d'autres matériaux, plus friables ou légers que la pierre, cela ne gêne apparemment personne. De nombreux remplissages entre les angles (montés en pierre) sont réalisés en parpaings de ciment – *kantûl* moulés sur place. La courte durée de vie de ces parpaings est une donnée connue : les *kantûl* ne servent qu'à fermer rapidement des espaces de moindre importance dans l'habitation : pièce à tout faire temporaire, garage, enclos pour animaux de bât... L'emploi de la brique céramique est plus restreint : il n'a été relevé qu'entre les lots des lotissements aux bornages effectués (tracés approuvés et enregistrés par les services municipaux et cadastraux) après que les voisins aient commencé à construire. Il se peut également que cet emploi résulte tout autant de la faible superficie des lots (un mur en briques industrielles a pour emprise au sol la moitié de celle d'un mur en pierre et le quart d'un mur en *toub*) que de la reconnaissance par le voisinage du tracé fixé.



III. 232: emploi différencié des matériaux de construction, Rass Edhraâ SNIT 1991

Cet apprentissage dans l'emploi des différents matériaux disponibles révèle les différences de considération des murs au sein du logement, et par là les compétences constructives mises en œuvre. En règle générale, tous les habitants semblent avoir choisi la pierre pour toutes limites donnant sur un extérieur ouvert aux passages : parois de pièces habitables ou murs de clôture. Les autres côtés des pièces, donnant sur l'intérieur de la parcelle, sont dans la majorité des cas construits en briques creuses, moins onéreuses et à la construction plus rapide. Ce choix de la brique, plus récent (deux décennies), semble dû à son utilisation quasi-systématique dans les chantiers de bâtiments civils, où les maçons auraient appris la technique de pose. Parmi ses avantages, sa mise en œuvre aisée en aurait facilité sa vulgarisation. La généralisation entre les années 1960 à 1980 du mode constructif en pierre, rare à l'origine au Jérid, semble avoir été le fait des Bédouins lors de leur sédentarisation, pour compenser leur forte demande en matériaux de construction et la non-légitimité d'un emploi de leur part de la brique pleine. Ils l'auraient importé d'autres régions plus au nord (Gafsa, Metlaoui), où il est fréquent et la brique de terre inconnue. Son emploi se serait ensuite étendu aux quartiers anciens non par les contacts réciproques entre Bédouins et Tozeri (contacts très limités), mais suite aux rénovations engagées après les inondations de 1969 et le développement du transport routier permettant l'approvisionnement depuis les carrières de Kriz. Dans les lotissements récents, l'emploi de la pierre est fréquent pour le niveau bas du logement, seules les séparations intérieures se faisant en briques creuses. L'une des

règles de constitution des murs de l'habitation jéridi semble être cette opposition entre les deux combinaisons {pierre – extérieur – rue} / {brique creuse – intérieur – famille}.

La prise de décision finale de cet emploi revient au propriétaire, mais il ne faut pas oublier l'influence des différents corps de métier, dont celui des maçons. Plusieurs tâcherons ont répondu qu'il était préférable de les utiliser ainsi pour une question de « solidité ».

C.3 L'interprétation des textes réglementaires

la notion d'entretien

L'habitant tozeri revendique comme par le passé un droit inaliénable d'intervention sur son logement et son usage. Pourtant, en appliquant strictement les textes, « agir chez soi » n'autorise pas tout. L'arrêté ministériel paru en 1976, relatif aux travaux de modification et de réparation non soumis à autorisation de construire, précise sous quelles conditions l'occupant peut procéder sans accord des services municipaux à l'entretien de ses locaux et énumère les travaux non soumis à autorisation. La liste est celle du second œuvre ne modifiant pas la structure globale du logement, à l'exclusion de tous les autres.

A Tozeur, vingt ans après, cet arrêté est toujours « inconnu », en partie volontairement. La grande majorité des gens questionnés s'estime apte à mener tous les travaux nécessaires pour que l'habitation reste adaptée aux conditions familiales et aux modes de vie pratiqués et à conduire la rénovation, la consolidation ou l'extension conséquente. Les décisions sont prises suite à une concertation familiale et n'ont pas à être exposées pour jugement à des représentants de pouvoir extérieurs à la maisonnée. Ce fait rejoint une contrainte sociale très forte : aucun étranger n'a à pénétrer dans l'enceinte intérieure, a fortiori pour légitimer une décision. Sinon, c'est mettre en défaut le rôle du « maître de maison – *mûla-l-ħûš* / *mûla-l-dâr* », le « premier défenseur de la dignité de la maisonnée » comme le rappellent G. Tillion et M Boughali³⁸. C'est à ce titre que les Bédouins revendiquent la non-ingérence dans l'espace domestique avec autant de force que les Tozeri, et non sur une tradition ancestrale du bâti qui serait injustifiable par leur récente sédentarisation. En éclaboussant des formes de patrimoine autres qu'immobilier, cela permet de situer la crainte exprimée par le responsable de la DR-MEH : « le Tozeri est agressif chez lui... ».

Une question se pose donc : au-delà des textes, jusqu'où peut aller la notion d'entretien, entre travaux courants d'adaptation et extension du logement ? À Zebda H1, alors que les travaux de rénovation de la pièce sur rue sont largement engagés, l'adjoint des services technique vient dresser un constat et une contravention, non parce que la construction se faisait sans autorisation municipale (le père n'a pas déposé de demande de permis de bâtir), mais suite à la plainte de voisins contre l'encombrement de la voie avec les gravats et la poussière générée. La réfection de pièce intérieure, qu'elle augmente la surface couverte ou non, n'a été critiquée par personne, tant

38. TILLION G., *Le harem et les cousins*, 1966 ; BOUGHALI M., *La représentation de l'espace chez le Marocain illettré*, 1974, p. 47.

par le voisinage que sur le plan administratif. Dans une rue proche, du quartier de Habāila, j'ai pu assister à d'autres débordements de chantier sur la rue, aux mêmes tas de gravats en attente de leur déblaiement par des charretiers : le coulage d'une dalle de toit, opération menée un dimanche après-midi. Le propriétaire (qui a tout réalisé tout seul avec sa famille : coffrage, pose des ourdis, ferrailage) est aidé par les membres de sa proche parenté et des voisins amis (entre huit et neuf personnes ont participé à l'opération). Entre 15 et 19 heures, se servant seulement de pelles, ils ont occupé toute la largeur de la rue pour réaliser le béton (mélange sable, eau et ciment) à même le revêtement de la rue, le faire monter sur le toit et égaliser le niveau de chape. Visiblement, les autres personnes des habitations mitoyennes étaient au courant, et nul ne cherchait à passer à travers le groupe en pleine action³⁹. Nul ne se plaignait – peut-être avaient-ils procédé de même lors de la réfection de leur propre habitation ? Le questionnant sur cette « occupation de voie publique », le propriétaire a répondu avec assurance que « ceux de la municipalité ne s'échouent pas ici, ils ne vont que dans les voies principales – *jama'at al-baladiyya mâ uhlûš lahna, kân fi-šawâri' al-raisiyya* ». Pour ces travaux, il n'a d'ailleurs « jamais déposé de dossier, c'est chez lui que ça se passe ».

Les restrictions imposées par les règlements et auxquelles les habitants sont sensibilisés ne sont pas traduites par l'importance des travaux menés mais par un rapport à l'espace utile. Si ceux-ci sont conduits dans les limites intérieures sans qu'il y aient des torts causés aux voisins ou aux passants, ils n'estiment pas commettre d'abus qui empêcherait leur aboutissement. Il en est de même dans les quartiers de lotissement : une buanderie ou un garage sont estimés par les habitants être de même nature qu'une ou deux pièces supplémentaires pour les enfants qui grandissent. Ils sont une amélioration du confort spatial du logement et de son vécu quotidien au même titre qu'une installation sanitaire ou une réfection de toiture. L'entretien ne porte pas spécifiquement sur un mode constructif mais vise aussi le niveau social et familial.

Des compromis se mettent en place. Au silence de la municipalité pour certaines extensions correspond de la part des habitants l'acceptation d'autres conditions qui ne dépendent plus uniquement du logement mais du contexte urbain. Un exemple (des plus extrêmes) nous a été donné dans le quartier d'El Hawadef, où une ancienne pièce démolie (un plafond en bois de palmier à refaire) a été refaite suivant les techniques d'une structure en béton armé et d'un remplissage en briques creuses. Lors de notre enquête auprès de voisins, il n'y eut aucun commentaire sur la destruction ou la construction en elle-même, car la pièce ouvrait sur l'intérieur d'une cour. Un habitant du quartier fit par contre remarquer que la « municipalité » allait certainement obliger le propriétaire à changer l'aspect de la façade simplement enduite, par une façade décorée recouverte par des « motifs de briques pleines de Tozeur ». Ce n'était pas tant les recommandations esthétiques du PAU qu'il évoquait, mais les actions municipales en cours (programme d'embellissement des façades), dont tous ont compris qu'elles visaient à « restaurer le

39. De telles obstructions temporaires de voies peu passantes sont fréquentes à Tozeur : lors de mariages par exemple.

cachet traditionnel de la médina d'El Hawadef ». L'acceptation de cette décision éventuelle semblait évidente et n'était pas considérée comme un abus de pouvoir des agents municipaux.

L'investigation des intérieurs de parcelles

En échange, tous savent que les services municipaux ont de fortes chances d'intervenir si les travaux entrepris entraînent la création d'un nouveau logement indépendant. Dans une discussion restreinte, certaines personnes ont qualifié d'abus une telle création, en rappelant également le peu de valeur d'un morcellement non notifié en cas de conflit. Ils l'ont pourtant justifié sur d'autres registres, indépendants des autorisations de bâtir : cherté des terrains actuellement disponibles, éloignement... qui à leur yeux ont la même force d'argument que des travaux d'entretien. L'abus proviendrait, pour eux, de la nouvelle utilisation faite du sol. Elle est en ce sens bien distincte d'une extension à l'étage, légitimée pour les mêmes raisons, mais destinée aux mêmes utilisateurs membres de la maisonnée. Dans la majorité des cas, les habitants de tous quartiers confondus déposent une demande d'autorisation pour une nouvelle entité d'habitation, sachant qu'elle est en principe accordée pour peu que la surface initiale soit suffisante et que la portance du rez-de-chaussée soit assurée, comme nous l'a montré l'analyse des registres des permis de bâtir. Les deux tiers des 75 demandes déposées en 1998 (38 % du total des dossiers déposés) ont reçu un avis favorable, les refus du tiers restant étant partagés entre une « non conformité du rez-de-chaussée à l'existant » et une « justification insuffisante de propriété » (respectivement 33 % et 29 % des motifs avancés par la Commission).

Pour les petites extensions d'entretien (type pièces annexes), les habitants ne suivent pas ces procédures. Ils s'en réfèrent à leurs compétences pour rentabiliser au maximum leur terrain, bien que certains articles du règlement d'urbanisme définissent explicitement les possibilités constructives d'une parcelle, compte tenu de sa localisation dans le site urbain.

Les « COS » et « CUF »

Les COS (coefficient d'occupation des sols, emprise au sol) et CUF (coefficient d'utilisation foncière) déterminent les rapports maximum entre surface de parcelle et surface construite. Créés à l'origine pour garantir une homogénéité de volumes entre les constructions d'une même zone urbaine, ils n'ont guère été compris dans ce sens par les habitants. La majeure partie des habitants questionnés ont répondu ignorer le fondement de ces coefficients ou leur conséquences, pourtant mentionnés dans le PAU affiché en permanence à la municipalité. Cependant, à travers les divers quartiers de la ville, des interprétations individuelles paraissent refléter celles véhiculées par les textes et les débordements relevés sont minimes. Des recoupements avec d'autres régions de la Tunisie montrent une application similaire. Comme ces mesures sont inaliénables (elles sont fixées par les PAU), les habitants ne donnent l'impression de les respecter que pour l'obtention du permis de bâtir, sous peine d'un refus automatique de leur dossier. Un architecte travaillant à Tozeur raconte son impossibilité de travailler certains projets de

maison, tirillé par un trop grand décalage entre les exigences du propriétaire et les contraintes du PAU. Le compromis trouvé est que le projet construit n'est pas celui déposé à la municipalité mais est issu d'un « document préliminaire », sans valeur contractuelle pour se soustraire aux risques encourus. En effet, tout architecte prenant part à une construction illégale est jugé co-responsable, au même titre que le propriétaire ou l'entrepreneur, au titre de l'article 11 de la loi n°76-34 relative aux autorisations de construire. Ce « document préliminaire » est établi pour guider les tracés du maçon. L'adjoint technique de la municipalité de Tozeur estime à 98 % les constructions se faisant sans respect des plans déposés. Ce sera le cas de Salem, pour son appartement à Rass Edhraâ [H3] : l'architecte missionné lui remet un dossier de permis de bâtir (document signé), mais également le plan d'un second niveau (théoriquement interdit par le PAU) sur une feuille sans cartouche ni signature. « Cela fait partie de notre accord » convient Salem. Le jugement de l'adjoint technique révèle néanmoins des nuances dans la non-conformité. Il confirme l'oubli systématique du COS et du CUF pour l'ensemble du site urbain, mais rappelle que leur effets *visibles* sont respectés, car ils peuvent être immédiatement mesurés par le service technique. Ces effets tiennent dans la règle des « 4 mètres » : la distance minimale de toute construction à ses limites mitoyennes pour un type isolé et en limite séparative avec l'espace public pour les autres cas. Il n'est pas fait état de la règle du PAU, qui veut que l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives de la parcelle soit « égale à la demi-hauteur de la-dite construction » (art. 7). Il n'est fait état que de sa valeur minimale : « dans tous les cas, jamais inférieure à quatre mètres »⁴⁰.

Dans le PAU, les limites à l'occupation du sol sont transcrites par une servitude de recul, définissant une zone *non-aedificandi*. La règle des « 4 mètres » [de distance de toute construction à la limite mitoyenne] est comprise par les habitants comme une réserve d'espace pour l'avenir, vers laquelle ils se tourneront en priorité. Remarquons alors qu'une fois la nouvelle construction habitée, les rajouts de petites pièces d'entretien ne sont pas comptabilisés et peu vérifiés. L'examen des registres le démontre : nous n'avons recensé aucune demande d'autorisation pour un garage ou une buanderie, ou une pièce supplémentaire, même dans les dernières années dépouillées. Pourtant, une telle demande est exigible dès lors que la surface totale bâtie dépasse les 100 m². Peu à peu, au fil de ces rajouts, nous allons vers une saturation de l'espace, une saturation non prévue par les PAU mais prévisible disent les habitants.

L'encorbellement sur voie publique

Dans les quartiers d'habitat groupé (quartiers anciens et spontanés confondus), d'autres procédures d'extension de la surface constructible sont mises en œuvre. L'encorbellement sur voie publique est évoqué par le Règlement de 1969 (articles 45 à 48), qui le soumet à des conditions très strictes : sa largeur est fonction de la largeur de la voie, et ne doit dépasser en aucun cas la portée maximale de 1,20 mètres. À Tozeur, la largeur de tous les porte-à-faux relevés est de 1,00 m, sans qu'aucune considération sociale ou explication technique ne nous soit donnée. La pratique de

40. PAU de 1990, disposition reprise dans la révision du PAU en 1999.

l'encorbellement s'est généralisée avec la vulgarisation du béton armé. Les techniques constructives précédentes à base des solives en bois de palmier limitaient de fait les saillies et autres empiètements sur voies publiques. Ce débordement, sans être systématique, est de plus en plus courant : il est engagé dans l'immense majorité des réfections de toitures, de création d'une nouvelle pièce ou de réfection de l'ancien, alors que c'était une pratique peu répandue au tournant des années 1980. Il apparaît désormais comme un droit acquis pour le citoyen. C'est que font les habitants de Zebda H1, de Rass Edhraâ H3... dans leurs derniers chantiers, une extension qu'ils n'avaient pas effectuée jusque là. Pour des raisons techniques, ce porte-à-faux est limité à la façade de la pièce en réfection, comme nous le suggèrent les cas de Zebda H1 et H5.

Mon hypothèse de départ était que cette pratique d'encorbellement se généralisait suite à une pression foncière de plus en plus importante dans les quartiers anciens. Or, j'ai également relevé de telles saillies et porte-à-faux dans les quartiers spontanés récents, où la faible densité du bâti autorise encore des extensions latérales. Au silence des habitants concernés (qui disent n'avoir que profité de la coulée de dalle) fait face l'éventualité d'une surélévation. Dans la majorité des cas, il n'est pas encore question de construire à l'étage, mais la structure employée (diamètre des aciers, types de corbeaux coulés avec les poteaux...) indique bien qu'il ne s'agit pas d'un simple pare-soleil mais d'une extension latente de surface en prévision du jour où sera envisagée l'occupation des terrasses.

C.4 Le recours à la conception

J'ai évoqué précédemment, au chapitre XII, le cas des constructions en étage, considérées comme une surélévation. Pour tous, la construction en étage ne peut être qu'une sur-élévation. Aux cours de l'enquête sur les transformations des anciennes maisons, les habitants des quartiers anciens n'ont jamais évoqué la possibilité de partager la hauteur impressionnante d'anciennes pièces d'habitation pour en obtenir deux superposées. Cela aurait été possible à Zebda H4, Zebda H8, Hawadef H8, à Mazghouna H1, les hauteurs intérieures (de six à huit mètres) l'auraient permis aisément. Pourtant, de telles partitions n'ont été relevées dans aucune maison parmi celles visitées, et aucun habitant ne l'a évoqué. Les quelques pièces situées au dessus de l'entrée ou des services servent de débarras, éventuellement de chambre à un jeune homme dans l'attente de son mariage ; il ne s'agit que d'une situation transitoire. Actuellement, la pression foncière rend souvent cette solution définitive et fait qu'elle est envisagée pour des ménages entiers. Les nouvelles pièces sont alors construites *au-dessus* des anciennes, qui seront rénovées le cas échéant après que leur plafond ait été abaissé.

L'accès à l'étage est certes tributaire de la distribution intérieure du rez-de-chaussée. Il répond pourtant à quelques exigences, indépendantes de l'agencement du niveau de plain-pied. J'ai pu relever que l'escalier d'accès aux terrasses aménagé au cours des années 1990 est systématiquement celui destiné à l'accès au logement prévu à l'étage, lorsque le projet d'un étage

vient à être exprimé [Zebda H1, Zebda H5]. C'est-à-dire que cet escalier n'est ni forcément ni nécessairement celui qui permettait l'accès aux pièces en *alli*, comme nous pouvons l'observer dans certains cas [Hawadef H6, Hawadef H10, Bled El Hadhar H5...]. Ces escaliers, dans leur ancienne acception, avaient pour objet de permettre une utilisation des terrasses exclusivement limitée aux personnes résidant dans l'habitation. Dans leur nouvelle formulation, ils doivent permettre une autonomisation des surfaces de toitures, et au final autoriser la création d'une nouvelle habitation indépendante, destinée en général à l'un des fils. C'est ce que fait implicitement Si Lamine [Rass Edhraâ H3], lorsqu'il explique l'espace intermédiaire entre les deux constructions (celle de son fils Wahid et le projet mitoyen): « j'ai réservé la place d'un escalier, et la saillie du toit permettra la reproduction du même plan que le rez-de-chaussé »⁴¹.

A un niveau individuel comme familial, les implications sont grandes. Les habitants justifient ce recours par des données essentiellement économiques et financières tout en masquant les transformations d'usages et leur dimension religieuse⁴². Les habitants ont conscience que l'extension à l'étage n'est pas une simple extension de surface. Elle est un compromis entre les exigences des nouveaux ménages (disposer d'une autonomie spatiale) et l'impossibilité d'aller acquérir ailleurs dans Tozeur. Les cohabitations, autrefois courantes dans les quartiers anciens mais inexistantes dans l'habitat spontané, sont de plus en plus critiquées. Alors que certaines zones ont un bâti trop dense pour encore permettre des extensions latérales et que les réserves foncières appropriées dans certains quartiers spontanés arrivent à leur fin, l'étage fait suite à une redistribution spatiale engendrée par les redéfinitions familiales actuelles. Toute la maison (occupants, organisation, distribution des pièces...) est revue dans sa globalité avant que cette solution ne soit évoquée. Le mode d'occupation est pensé avant la construction.

Sur trois personnes qui ont exprimé devant moi leur intention de construire prochainement en étage, deux avaient déjà couché quelques réflexions sur papier. Il y a une production d'esquisses, déconnectées de la réalité constructive et technique dans un premier temps. La méthode est bien différente de celle auparavant utilisée pour le rez-de-chaussée. Ces personnes ont indiqué proposer au maçon la place de l'escalier et la dimension des pièces, au lieu de laisser celui-ci les tracer au sol comme de coutume, même s'ils se disent ouverts à ses propositions et son expérience. Je suppose que cette production d'esquisses permet d'enclencher une réflexion au sein de la famille sur la quantification des espaces et leur distribution à l'intérieur du logement. En faisant apparaître tous les lieux de la vie quotidienne, cette procédure a probablement un but inavoué d'une meilleure rentabilisation de l'espace disponible.

Par ce recours aux esquisses graphiques, de nouveaux modes de représentation apparaissent. Je n'ai pu vérifier si elles faisaient suite à la nature des documents à déposer à la

41. Chapitre V. *Monographie Rass Edhraâ H3*, § la maison de Wahid, une villa dans le jardin

42. Sur les réticences à habiter les uns au-dessus des autres, voir l'étude de M. BOUGHALI M., *La représentation de l'espace chez le Marocain illettré*, 1974, pp. 45-73.

municipalité pour l'obtention d'une autorisation de bâtir. Suivant l'arrêté de 1976, le dossier doit comprendre une demande écrite avec, à l'appui « des plans [...] lisiblement cotés de manière à permettre une appréciation des volumes, des surfaces et des ouvertures ». Même dégagée de l'obligation de faire appel à un architecte au-delà d'une certaine surface (100 m²), aucune des personnes interrogées n'a indiqué vouloir dessiner elle-même les documents graphiques. Elles ont systématiquement recours à un « architecte », en réalité un technicien dessinateur qui tracera les plans sur papier et fera au besoin tamponner les cartouches par un architecte agréé en échange d'une somme modique. Le peu d'intérêt que les habitants portent à ce document (la plupart sont détruits après la réalisation) montre qu'il n'est interprété que comme un document préparatoire à la réalisation, une étape dans le processus de la construction, ce qui correspondrait bien à l'apprentissage d'une simple schématisation des espaces de leur part.

Je n'ai pu m'empêcher de dresser un rapide parallèle entre l'apprentissage des codes de représentation et ceux du bornage de la parcelle, par l'abstraction progressivement injectée dans le monde concret de la construction. La piste reste à être fouillée mais dans les deux cas, des conventions nouvelles apparaissent et se superposent aux anciens termes de l'entente propriétaires / maçons et bâtisseurs, et aux rapports de voisinage.

C.5 Les répercussions sur l'espace social

Cette conception de l'étage renvoie à une projection inédite des rapports familiaux au sein d'un espace donné. Les redistributions spatiales se font conjointement aux redéfinitions familiales. En quantifiant certaines relations et leur assignant des espaces préconçus, l'étage oblige à une réflexion sur la nature même des relations entre familles restreintes et nouveaux couples. A chaque cas visité ou discuté, l'étage est décrit comme une habitation entièrement indépendante, c'est-à-dire disposant de ses propres services et commodités. Même situé immédiatement au dessus d'un espace à forte connotation sociale et familiale (la « maison du père »), il est destiné à fonctionner en appartement indépendant.

C'est essentiellement dans le rapport au voisinage que les modifications induites dans le contexte actuel sont visibles. Alors que les constructions mitoyennes du rez-de-chaussée font clairement apparaître les voisins comme partie prenante des tractations, ceux-ci semblent en revanche disparaître dans le cas d'une construction d'étage. Les adjoints aux services techniques municipaux confirment que dans la majorité des cas une demande de permis de bâtir est déposée préalablement aux travaux – j'ai effectivement observé une très nette augmentation du nombre des dossiers déposés pour les dernières années analysées (1997-1998). Cela confirmerait ma seconde hypothèse : la demande d'autorisation de bâtir est une caution administrative, destinée autant à éviter un arrêt des travaux qu'à contrebalancer les réticences des voisins, si nécessaire. Il n'a pas été possible de savoir quelles réticences ces voisins opposeraient le cas échéant. Quelques contraintes sociales ont été évoquées (dont le risque de regard sur l'espace intérieur par des personnes

extérieures à la maisonnées), elles ne sont ni minimales, ni minimisables, mais bien réelles et ne peuvent être escamotées derrière des règlements urbains. Si nul n'en a fait ouvertement état devant l'enquêteur, c'est qu'elles sont probablement réglées à l'amiable et à l'avance (sur inspiration des lois coutumières ?). Je n'ai pas eu connaissance de refus catégorique de la part de voisins, sur toute la ville de Tozeur. Ce type d'extension apparaissant comme la seule extension possible sur le même emplacement, ces mêmes voisins savent désormais qu'eux aussi, à leur tour, ils y auront recours dans un avenir proche. Les principales restrictions face à l'action semblent dues à l'importance progressive que prennent les textes réglementaires dans la vie quotidienne des habitants.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Les lignes précédentes ont montré comment les habitants ont progressivement intégré dans leur démarche certains aspects des procédures réglementaires. Ils l'ont fait dans un souci manifeste de continuer à disposer d'une marge d'action. Ils n'ont pas opposé de façon frontale leurs pratiques au droit de l'urbanisme, mais ils ont établi et fait reconnaître certaines limites à ces textes réglementaires. Leur apprentissage et la constitution de compétences partagées leur a permis de produire des arguments acceptables par d'autres, ici les agents des services techniques municipaux et de la DR-MEH. Ces habitants n'ont pas acquis de compétences juridiques à proprement parler, pour l'immense majorité d'entre eux. Ils ont, plus précisément, développé des compétences dans la connaissance de légitimation de leurs propres arguments, dans leur capacité à prendre en compte les contraintes que chaque situation comporte. Et ils savent désormais que, derrière les textes réglementant la construction, il est utile – voire nécessaire – de privilégier des modes d'actions différents suivant les quartiers considérés. L'adaptation des agents municipaux est également remarquable : le droit émanant de la capitale Tunis ne s'administre pas, à Tozeur, de la même façon partout. Des jeux de pouvoirs sont aussi clairement énoncés, à travers les « corrections en rouge » portées sur certains dossiers de permis de bâtir par les agents des services techniques municipaux. Ceux-ci outrepassent la stricte application des textes, en la soumettant là-aussi à leur interprétation fluctuante dans le temps. C'est montrer ici une autre face de la nette articulation entre application des textes et pratiques sociales. Les manipulations se font des deux côtés, selon le contexte.

Les interventions sur l'étage, entre les exigences administratives, les schématisations planaires et la projection dans l'occupation future en sont un exemple, la reconnaissance des *hawz* un autre. Dans le cas très spécifique des « lotissements municipaux », la plus grande soumission aux règlements de la part des résidents fait suite, il m'a semblé, au fait que les emprises n'étaient ni accaparées ni héritées : elles portent en quelque sorte les conditions dictées par le « premier occupant », en l'occurrence la municipalité représentant les différentes agences foncières et promoteurs publics. L'enquête confirme une perception différenciée de ces textes, entre les habitants des quartiers anciens et ceux des zones spontanées récentes, quoique les différences

restent minimales. Cela relève de la nuance, mais l'écho que lui renvoie l'attention circonstanciée des agents des services techniques contribue à rappeler, chez les habitants concernés, une forme de ségrégation. Alors que les règlements sont de portée générale en Tunisie, les quelques exemples ci-dessus cités donnent raison de croire que leur application ne peut être systématique à l'échelle d'un périmètre urbain entier. La ville de Tozeur est déjà partagée en quartiers aux groupes qui se disent distincts les uns des autres, la traduction des règlements appliqués à travers le PAU ne font qu'accentuer les clivages existants. Derrière un effet faussement homogénéisant spatialement, les ségrégations sociales réapparaissent, sont justifiées par les occupants et s'auto-entretiennent.

Par leur transcription en « abus », les textes réglementaires ne sont en aucun cas perçus comme des interdits définitifs. Tout devient une question de patience. Cela suggère que les pratiques sont jugées par les habitants plus pérennes, plus stables que les textes réglementaires. La révision du PAU en 1999 leur permet d'aller dans ce sens : le seuil de densité a été relevé dans un bon nombre de zones. Les restrictions imposées aux habitants sur les occupations foncières ou les procédures sont donc interprétées comme temporaires. Elles permettent d'offrir une part du sol comme réserves foncières pour l'avenir. En ce sens, les conditions d'autorisations pour l'étage sont acceptées : elles limitent les abus contemporains en obligeant à une utilisation totale du rez-de-chaussée avant toute extension. C'est aussi une manière de revenir à un habitat groupé dense se rapprochant de l'habitat ancien, même si les moyens utilisés et les résultats obtenus sont loin d'être ceux prescrits par le règlement.

XV. POSITIONNEMENT SOCIAL ET LÉGITIMITÉS

A. LA SYMBOLIQUE PORTÉE PAR L'HABITATION

Nous avons vu, au cours des chapitres XII et XIII, comment certains matériaux participaient à la qualification des composantes de l'habitation, le changement de dénomination étant associé au changement de catégorie technique et des matériaux employés. Je vais à présent exposer certaines représentations associées à ces matériaux et ces typologies, et leur évolution.

A.1 La stigmatisation progressive de certaines habitations

Quelques écrits font référence aux « grottes de Helba, qui furent les premiers abris des nomades en cours de sédentarisation »¹. Questionnant Si Lamine [Rass Edhraâ H3] à propos de ces « grottes », j'ai eu pour toute réponse un éclat de rire. Quelques jours plus tard, lors d'une promenade, il montra l'une des premières habitations de Rass Edhraâ, bâties dans les années 1940 à proximité de Guitna : « voici tes grottes – *ohfôr* [trous] ». L'usure du temps aidant, les murs donnaient effectivement l'impression d'être une excroissance du sol, et l'intérieur de la pièce une cavité creusée dans cette excroissance. Une lecture technique approfondie a relativisé cette impression : il s'agissait en réalité de blocs d'argile de grandes dimensions (environ 20 × 40 × 10 cm), moulés puis séchés au soleil, liés et enduits par une barbotine argileuse. C'est une technique d'adobe, courante en Méditerranée. Il existe une autre version des « grottes de Helba » : certaines familles *Mħaġba* (une des fractions Rakârka des Ouled Sidi Abid) ont beaucoup perdu lors des sécheresses successives des années 1950 (troupeaux décimés...). Ils se sont sédentarisés par défaut, au nord de la route menant à Deggache, au lieu-dit *Castiliyya*². Certains se seraient abrités quelques temps dans des vestiges de fours à chaux³, le temps de construire une pièce habitable sur le site de Helba. Ce qui a été un habitat très rudimentaire mais temporaire,

1. ROMMIER G., « Note sur la sédentarisation... », 1977, p. 64.

2. Il ne faut pas confondre ce toponyme *Castiliyya*, d'un usage très ancien, avec la palmeraie *Castiliya*, créée au début des années 1960, à quelques kilomètres de Tozeur sur la route de Deggache, autour d'un sondage profond. Sur cette colline, affleurent quantité de tessons de poteries romaines et de briques scellées. Le rabotage récent du flanc sud de la colline, le long de la route menant à Deggache, pour aménager des palmeraies, a mis au jour de nombreuses traces de fondations anciennes, sous plusieurs mètres de sédiments. Une légende locale dit qu'il s'agit du site d'une ancienne ville, « du temps des Romains – *fi-âhd arrûmân* », le bosquet d'eucalyptus étant à l'emplacement d'une ancienne fortification. Pour les gens de Tozeur, il serait vain de rechercher plus de traces archéologiques : « de toute façon, il n'en reste rien, parce qu'au Jérid, rien ne reste. Tout retourne à la terre – *kul šayy yarġa' li-l-ṭarab* ».

3. MRABET A. date ces fours (qu'il qualifie de « fours à chaux ») de l'époque romaine, par leur proximité avec le site archéologique de *Quastiliyya : L'art de bâtir au Jérid*, 2004, p. 122.

apparemment limité à quelques familles en situation de précarité, a cependant marqué les esprits : « à Tozeur, on ne vit pas dans une grotte » m'a affirmé un homme de Zebda [Zebda H9]⁴.

Cette affirmation pose en négatif la question de la constitution de l'habitation. Elle peut être relayée par d'autres propos entendus dans les quartiers anciens, tels ceux de la mère de Zebda H1 désignant l'épaisseur de terre constituant le toit : « tu as vu comment les gens vivaient [autrefois], sous les remblais – *šuft al- 'ibâd kifâ kânu i- 'ichu, taht-ardam* ». Le rapport à l'enfouissement est très fortement suggéré. La personne ici interrogée décrit l'habitation générique des quartiers anciens de Tozeur, et non une maison en particulier : ce sont les habitations historiques de son propre groupe social. La séparation n'est marquée que par quelques décennies d'écart. Un habitant de Bled El Hadhar affirme, pour sa part qu'il « n'y a qu'une quinzaine d'année que son *hûš* est devenu *hûš* » [Bled El Hadhar H1]. Si la référence à la typologie de la maison est l'une des interprétations possibles, cette personne associe clairement le changement de dénomination au changement de matériaux employés pour la reconstruction de l'habitation après les dégâts de septembre 1969 : la *dâr-s* construite en pierre a remplacé l'ancien *arîš* où il avait grandi, et la somme des *dâr-s* a formé le *hûš*. Dans l'extension de Jhim Nouvelle, au sud du quartier de Sahraoui-Chtawa, un homme d'une quarantaine d'années indique : « avant, ici, il n'y avait rien, jusqu'au début des années 1980 ». Le site n'était pas pour autant inhabité : « avant, si, il y avait des gens, des Ghrib, mais qui habitaient des maisons en terre – *diâr tûb*. Ce n'étaient pas des *hûš-s*, puis ils sont partis ». Les propos ne portaient pas sur la légitimité des Ghrib à se sédentariser en ces lieux ⁵ (ce que feront la plupart d'entre eux, en formant le quartier de Chtawa), mais sur la qualité de la construction et les constitutifs des murs. Celles-ci ne peuvent pas être des « habitations » car elles ne sont pas « construites en dur ». Certains Jhimi ont racheté aux Ghrib les emprises les plus proches de Jhim, ils se sont empressés de tout démolir puis reconstruire, car « de toute façon, les inondations n'auraient rien laissé ». On me fait remarquer quelques tas de terre, plus loin, dans la plaine : « c'est tout ce qu'il reste de leurs maisons [des Ghrib partis] ».

Pourtant, au début du XX^e siècle, si les grandes maisons « étaient relativement bien construites [...] avec leur parement de briques, et un large bandeau décoratif dans les cours intérieurs [...], beaucoup de maisons sont bâties de pâtes de boue pétrie et séchée au soleil [en particulier dans les quartiers pauvres tels que Tebabsa]. Les plus misérables cahutes sont faites de tronc de palmier partagés dans leur longueur, plantés verticalement et joints d'un peu de glaise »⁶. La part de cet habitat en terre rudimentaire n'était pas négligeable, même à l'intérieur des quartiers anciens (aucun des auteurs consultés n'évoque l'habitat des villages oasiens). Il n'était pas *hûš*, mais

4. L'habitat troglodyte continue d'être une réalité en Tunisie en l'an 2000, en particulier dans les Monts Matmata, à une centaine de kilomètres à l'est de Tozeur. Ce type d'habitat est moins dénigré par les politiques locales depuis sa valorisation par le tourisme.

5. Certains des Ghrib se sédentarisent, se rapprochant de Sahraoui. La plupart retournent dans la région de Kébili (sud du chott Jérid), d'où ils sont originaires, vendant leurs emprises à des gens de Jhim.

6. PENET P., *Guide illustré du Touriste...*, 1911, p. 75-76.

arīš, que l'on soit à Jhim, Tebabsa ou Bled El Hadhar ou Zebda. Cet « habitat rudimentaire », ainsi nommé dans les recensements statistiques de l'INS, a quasiment disparu du Jérid : il ne totalise que 0,2 % de l'habitat à Tozeur en 1994 (Jérid : 0,9 %), contre 27,8 % en 1966 (Jérid : 40,7 %).

Lors de l'enquête, j'ai pu observer que toutes les habitations pouvaient être *hūš* ou *villa*, mais plus aucune n'était de rudimentaire – *arīš*. Ce terme ne désigne plus que l'abri de l'âne de bât. De même, la *grīša* ne désigne, en 1997-1999, que la cabane dans une parcelle d'oasis. Ce changement de termes ne masque pas les catégorisations de l'habitat, maintenues au-delà de l'appréciation des matériaux. Cela traduit un changement radical de l'appréciation des constitutifs et des attendus de l'habitation, en une cinquantaine d'années.

A.1.a. Le rejet des anciens matériaux de construction

Nous avons déjà vu que terre – *tūb* et pauvreté sont associées⁷. Une autre expression, entendue à Zebda en 1998, fournit un autre versant de cette dévalorisation : « une maison en terre est une vieille construction – *hūš tūb banīy kadīm* ». Est « *kadīm* » quelque chose qui ne remplit plus sa fonction, qui n'est plus apte à remplir sa fonction, sans toutefois bénéficier du charme désuet des vieilles choses. En comparaison, la même personne avance qu'une « construction nouvelle est une construction normale – *hūš ḡadīd banīy ādi* », limitant le « récent – *ḡadīd* » non aux constructions réhabilitées, mais aux nouvelles constructions réalisées en briques industrielles sur une ossature en béton armé. Le choix de « *banīy ādi* » [litt. normal, ordinaire, commun] signifie ici une adhésion aux techniques standardisées, banalisées, en somme celles développées par le gouvernement tunisien depuis les années 1970 : conventionnelles. Cela semble confirmer que l'une des principales causes de rejet des habitations anciennes semble portée par les matériaux de construction, murs en terre – toub et toits en stipes de palmier. « C'est comme ça que l'on construisait avant – *qabal* » me renseigne le fils de Rass Edhraâ H4-B, en indiquant la *dâr* de son père construites en 1982-1983 (des murs en pierre ourdie de terre – *haḡar u tīn* et un toit en stipes de palmier). Il concède que la seule amélioration apportée par son père est le sol cimenté – *msîmân*, qui fait moderne – *asrî*. Puis il m'emmène visiter l'étage qu'il va habiter et la future maison de son frère [H4-C] : des murs de briques (B12t) ourdies au mortier de ciment, sur une structure en béton armé.

Dans les quartiers anciens, le dénigrement procède d'une justification d'ordre technique : « les murs anciens [en terre] prennent trop de place, c'est de la construction d'avant [...] Il faut tout refaire, en briques industrielles, pour gagner de la place » [Hawadef H2]. Ces préoccupations rejoignent directement les questions de pressions foncières, exposées au chapitre précédent. Il peut traduire également une évolution des perceptions de confort. J'ai consigné à maintes reprises les expressions suivantes : « les plafonds [en stipes] perdent de la terre », « il y a de la poussière qui tombe tout le temps », « les murs [en terre] s'effritent »... Ces propos n'indiquent pas une

7. Chapitre XII-A-1.b

inadéquation croissante avec les activités pratiquées dans ces espaces, ils témoignent d'une évolution de la sensibilité aux phénomènes décrits (« on ne peut plus cuisiner dans un pièce avec des plafonds en terre, à cause de la poussière »), mais aussi un refus de conditions de vie jugées intolérables à Tozeur en cette fin du XX^e siècle (« l'autre jour, un serpent est tombé du plafond. C'est pour ça que je veux plus dormir dans cette pièce »). Cette dernière explication fait sourire les personnes âgées : de tels incidents n'étaient pas rares dans leur jeunesse... sans pour autant être cause d'accidents. Dans de nombreux relevés, j'ai observé qu'un film plastique est punaisé sur les stipes du plafond, « justement pour empêcher que la poussière et les petits animaux – *ḥawanît* tombent du plafond » [Hawadef H7]. Les explications ont été similaires dans tous les cas : « pour faire plus propre ». Même les pinsons *bou habibi* [litt. « père de l'amitié »] sont devenus indésirables à l'intérieur des pièces – alors qu'ils étaient autrefois ils étaient « les hôtes de toutes les maisons, [entraient] par les portes, les fenêtres, picoraient les miettes, faisaient partie intégrante de la famille »⁸.

Jusqu'à une date relativement récente (le milieu des années 1970 environ), les murs intérieurs des *dâr*-s étaient régulièrement badigeonnés de *tnaš*, un badigeon d'argile blanche : « chaque année » renseigne la vieille dame de Bled El Hadhar H7. Elle ne le fait plus, d'une part parce qu'elle n'a plus les moyens financiers, mais également parce que « plus personne ne le fait aujourd'hui ». À Abbès H2, le père passait le badigeon de *tnaš* seul, sans solliciter d'aide ; cela fait quelques années qu'il n'a plus la force de la faire. Au début des années 1990, il était encore possible de trouver sur les étals des marchés des petites brosses (des penes de nervures de palmiers, nouées ensemble), servant à projeter le *tnaš*. En 1999, plus personne n'en fabrique ni n'en vend, malgré ses caractéristiques de régulateur hygrométrique. L'une des raisons est que ce badigeon n'a aucune adhérence sur les enduits à base de ciment : il a été progressivement remplacé par des résines acryliques en solution aqueuse depuis les changements technologiques des années 1980 (substitution du ciment à la chaux ou aux mortiers argileux). L'autre raison entendue est une critique : le farinage⁹ du *tnaš* salissait les objets et vêtements en contact (les badigeons étaient souvent réalisés sans adjuvants coagulants, obtenus par seule dissolution de l'argile blanche).

Changements de matériaux et changement de comportement sont indissociables. La radicalisation que j'observe, dans le rejet des matériaux anciens vernaculaires, peut être rapprochée par les conséquences des inondations de 1989, encore présentes dans les mémoires. Elle peut expliquer la tolérance quasi-nulle des risques envers certaines situations exceptionnelles. « Les toits [en stipes et terre] fuient uniquement pendant les grosses pluies, mais c'est pour ça qu'on veut le refaire en dalle de béton » [Hawadef H2]. Il s'agit, en tout état de cause, d'une mesure de prévention. Mais les anciens toits ne fuyaient pas, pas plus que les toits des édifices religieux ont

8. PENET P., *Guide illustré du touriste...*, 1911, p. 76.

9. Le farinage est une altération d'un feuil de peinture ou d'un badigeon, qui libère alors un ou plusieurs de ses constituants sous forme de fines poussières peu adhérentes.

été altérés : ces informations questionnent donc les modalités d'entretien du cadre bâti domestique. Il m'a semblé, derrière l'opposition vieux – *kadīm* / neuf – *ġadīd* - *ādi*, que se trouvent des éléments d'appréciation de la durabilité du bâti. Les constructions vernaculaires traditionnelles étaient soumises à un entretien constant, quasi annuel ou biennal – ce qui a pu être compris comme une faiblesse face à des événements climatiques de grande ampleur. À l'opposé, les nouvelles constructions en ciment et briques industrielles, avec carrelage, ne nécessitent pas d'entretien durant les dix ou quinze premières années (ou limité à un coup de peinture en cas de manifestation familiale, pour « faire propre et blanc »). Par ailleurs, ces constructions ont une dureté surfacique sans commune mesure (par l'emploi d'enduits à base de ciment), et les produits utilisés en peinture ne génèrent pas de poussières (telles que celles issues du farinage des badigeons de chaux ou de *tnaš*).

Le choix – et l'adhésion – aux nouveaux matériaux de construction fait ainsi référence à des notions explicites de confort. L'habitation de Tozeur se caractérise par ses constitutifs (matériaux) et leur capacité à répondre aux nouvelles exigences de propreté. Un autre élément participe à cette catégorisation : la présence d'animaux et de petit bétail.

A.1.b. « "Ils" ont encore des poules » ou la place du petit bétail

Des chèvres parcourent les rues de Tozeur, de tous les quartiers, toute la journée. Elles mangent les poubelles (même le papier des sacs de ciment !). Le soir, elles rentrent « chez elles », c'est-à-dire retournent dans les zones périphériques d'habitat peu dense (Tebebsa, Guitna, Chabbiyya pour les zones proches des quartiers anciens de Zebda et El Hawadef). Personne, à Tozeur, ne s'étonne de la présence de ces animaux. En janvier 1999, le second secrétaire de la municipalité argumentait favorablement pour le maintien des animaux de basse-cour et de bétail dans la ville de Tozeur, sans distinction entre quartiers, « car Tozeur est une ville orientée sur sa palmeraie, et la présence des animaux est importante pour la survie de la palmeraie et les économies des habitants ».

Lors de l'enquête, j'observe une corrélation manifeste entre la densité de l'habitat et la tolérance au petit bétail et animaux de basse-cour. La présence des animaux est rare dans les habitations des quartiers denses : un poulailler avec trois-quatre poules dans un angle de la première cour (pas dans celle de l'habitation) « juste pour les œufs » [Zebda H6], un petit clapier et quelques poules également dans l'ancien *ārīš* [Hawadef H2]. Si l'habitation Hawadef H7 ou Hawadef H9 disposent d'un grand poulailler et de plusieurs clapiers, c'est dans un jardin indépendant de l'habitation. Pourtant, un emplacement était réservé aux animaux de basse-cour dans de nombreuses habitations d'El Hawadef, jusqu'à une date récente, selon une affirmation de la mère de Hawadef H3. Elle rapporte qu'à leur retour de Métlouï en 1979, la partie arrière de leur maison servait encore d'étable – *kūri*, avec chèvres, lapins et poules ; « c'était d'ailleurs dans cette *kūri* [qu'ils allaient] faire les besoins ». J'ai pu observer *de visu* de tels enclos en 1990-1991 à

Zebda et Hawadef, dans des arrière-cours d'habitations. Un tel emplacement est bien visible dans le relevé Mazghouna H1.

Dans les villages oasiens, la situation est plus nuancée : les animaux de basse-cour et de trait sont exceptionnels à Bled El Hadhar ou Abbès, courants à Jhim. Dans les extensions récentes, à Rass Edhraâ comme à Helba, de nombreuses habitations disposent d'un enclos, abritant chèvres et moutons en plus de volailles, avec des séparations sont bien moins nettes qu'à El Hawadef [voir les relevés Rass Edhraâ H1 et H3] – mais j'ai pu en visiter tout autant sans aucune présence animale. La généralisation n'est donc pas possible. À Rass Edhraâ H4, même si un enclos est encore visible (avec une chèvre, deux brebis et quatre agneaux), la mère dira que « la civilisation a eu raison d'eux – *al-haḍâra qdât 'alayhûm* ». Tout semble annoncer la disparition prochaine du petit bétail de l'intérieur des habitations. En revanche, leur présence est sensible dans les espaces extérieurs : dromadaires, ânes et chevaux sont entravés le soir dans les ruelles et renforcements (durant la journée, la plupart sont attelés aux carrioles transportant les touristes dans l'oasis).

Dans un premier temps, j'ai été tenté d'établir une corrélation entre la densité de l'habitat et la présence d'animaux. Jhim Jadîda et Rass Edhraâ ont en commun d'être des zones d'extension récente, encore peu denses en 1999, contrairement à Abbès, Bled El Hadhar ou Zebda. Entre 1989 et 1999, les sites de Zebda et El Hawadef se sont massivement densifiés. Ces observations auraient pu être des arguments sur la permanence ou la suppression des enclos au sein de l'habitation. Je relève surtout que la promiscuité avec les animaux est une source de stigmatisation dans les discours tenus par les habitants des quartiers anciens, selon une construction très arbitraire qui ne tient pas compte de la densité de l'habitat, mais de l'origine des habitants. Occultant la diversité des situations relevés dans les villages oasiens, elle recoupe à la dichotomie habitants des anciens quartiers / récents sédentarisés. Oubliant que de nombreux vendeurs de fruits et légumes du marché municipal proposent des bottes de luzerne à leurs clients des quartiers anciens qui n'ont pas la possibilité de s'approvisionner directement dans l'oasis (le prix de la botte, 0,100 Dt, indique un besoin réel), un habitant de Zebda m'affirme de façon dédaigneuse que « tout Guitna est une écurie – *gîtna kulhâ kûri* ». Il ne connaît pourtant aucun intérieur d'habitation de Guitna sur lequel baser ses affirmations et n'est jamais monté au-delà, chez les Rakârka de Rass Edhraâ *ṭarîq Naḥlayât*. Mais c'est pour lui une façon très nette de rappeler que Guitna est un quartier principalement peuplé par des Ouled Sidi Abid (sédentarisés au début du XX^{ème} siècle), qui furent en leur temps des semi-nomades éleveurs comme il se représente que le sont *toujours toutes* les familles Rakârka de Rass Edhraâ. Des propos aussi méprisants sont tenus par un commerçant, lui-aussi de Zebda, à propos d'une habitation de Sahraoui où réside l'un de ses employés, de la tribu des Ghrib : « il élève quelques chèvres *au milieu de l'habitation – fi-wuṣṭ al-ḥûš*. Il habite une petite *dâr – dwîra saġîra*, ils vivent [avec sa femme et ses enfants] *dans la même pièce – i-bâtû fard bît* ». Il m'incita d'ailleurs à concentrer mes recherches sur le quartier d'El Hawadef, qui est pour lui « le » quartier révélant pleinement l'urbanité de Tozeur.

Si ces deux personnes ne s'opposent pas (ouvertement du moins) aux décisions du second secrétaire de la municipalité visant au maintien des animaux de basse-cour et de bétail dans la ville de Tozeur, ils n'en veulent pas dans leur arrière-cour. C'est à partir de ce point de vue qu'ils catégorisent « l'habitation de Tozeur » : seuls des humains y habitent, omettant dans cette catégorisation la diversité des situations relevées dans ces mêmes quartiers anciens et leur évolution récente. Cette catégorisation est possible par une systématisation symétrique de l'habitat de « l'autre » (Rakârka et Ghrib), malgré l'éventail des cas observés : « *tous* ont des animaux dans un enclos, et vivent avec ». Par la promiscuité entretenue avec le monde animal, les « autres » seraient porteur « d'autres » modes de vie non conformes aux dernières évolutions enregistrées à Tozeur, envisagées et souhaitées par les gens de Tozeur, c'est-à-dire des quartiers anciens. C'est, là encore, une nouvelle référence des constituants de l'habitation qui se met en place, une limitation sélective aux pratiques domestiques.

Nous avons vu des nouvelles références de l'habitation, par le choix sélectif des pratiques, des matériaux constitutifs du confort. Elles servent à définir ce qu'est une « habitation à Tozeur » en l'an 2000. D'autres références sont mobilisées, extérieures à Tozeur et au Jérid.

A.2 La "cuisine américaine" ou l'irruption de nouvelles références

En décembre 1996, chez un coiffeur, deux hommes parlent d'une maison à louer : « c'est une *maison style américain, simple et commode*, il n'y a pas de problèmes avec les voisins, c'est un endroit calme » (en *italique* : en français dans la discussion). L'habitation est sise à Habaïla, face à l'hôpital. En avril 1997, un habitant d'El Hawadef décrit l'habitation qu'il vient d'acquérir en limite de Tebabsa en vue du mariage de son fils (mariage prévu pour dans deux ans) comme étant « un *hûš* très bien : quatre *bît-s*, une *kuġîna*, des *twâlât*. Il est arabe de l'extérieur et européen de l'intérieur – *min barra 'arbi wa-min dâhîl sûri* ».

Dans les deux cas, il s'agit d'un *hûš*, c'est-à-dire d'une maison dont les pièces principales donnent sur une cour intérieure à ciel ouvert. Pourtant, dans les deux cas, l'intérieur du *hûš* est qualifié d'européen ou d'américain. Les deux termes sont ici, je pense, synonymes : ils évoquent un mode de vie extérieur à Tozeur. La première pensée va directement au choc des civilisations, à l'attrait d'une certaine modernité représentée par l'Occident et aux valeurs qu'il véhicule – comparativement à l'habitation « traditionnelle » de Tozeur faite de brique de terre et de palmier. Il y a peut-être du vrai dans ce schéma réducteur. Rappelons que les techniques constructives à base de ciment, valorisées depuis les années 1980, proviennent de cet « Occident atlantique et techno-économique »¹⁰. Rappelons aussi cette autre évidence, en miroir aux travaux d'E.W. Saïd : quand on parle de l'Autre (Orient *versus* Occident), on n'évoque pas une entité totale, mais une différence culturelle que l'on mesure par rapport à une vision de soi, à un moment donné.

10. CHARNAY J.-P., *Les contre-Orients, ou comment penser l'autre selon soi*, 1980, p. 20 ; SAÏD E. W., *Orientalisme*, 2003.

L'irruption récente de ces deux qualificatifs questionne les composantes de l'habitation. Je ne me rappelle pas avoir entendu ces termes lors de l'enquête de 1990-1991 – du moins avec autant d'insistance pour que je le relève dès 1996 dans de nombreuses discussions informelles. Il se peut qu'ils étaient alors étrangers au vocabulaire des gens de Sahraoui, de Helba ou de la SNIT, principaux lieux de l'enquête. J'incline plutôt à penser qu'ils se sont largement diffusés depuis, marquant un moment de transition dans l'appréciation de l'habitation et ce qu'elle représente, et les modes de vie qu'elle autorise.

A.2.a. La « cuisine américaine », une refonte de la place de chacun

De très nombreuses personnes de Tozeur, tous quartiers confondus mais essentiellement de la jeune génération, ont parlé d'une « cuisine américaine – *kuġina amirikân* » lors d'entretiens. Ils souhaiteraient disposer d'une telle « cuisine » dans l'habitation qu'ils vont – un jour peut-être – se faire construire. Le modèle architectural est bien vague dans leurs esprits. Aucun n'a pu la décrire, mais ils évoquent tous un certain aménagement précis : ils souhaitent établir une liaison spatiale directe, visuelle et sonore, entre la cuisine (espace de préparation et de cuisson) et le séjour (où se trouve le poste de télévision). C'est en quelque sorte une cuisine ouverte, qui n'est « américaine »¹¹ que parce qu'elle rompt totalement avec le modèle de l'ancien *šabbât* ou de la *kuġina* récente. La transposition phonétique directe du mot français *cuisine* (ou de l'italien *cuccina*) a fait suite, nous l'avons vu, à de profondes transformations de pratiques et d'usages. L'apparition du qualificatif *amirikân* traduit probablement une nouvelle transformation en cours.

Moncef [Chtawa H2] réalise en 1998 une *kuġina* pour sa future épouse. Elle dispose de tous les équipements nécessaires contemporains (voire du « dernier cri » pour le choix de la faïence murale et du robot électroménager), mais ce n'est pas une *kuġina amirikân* : elle est diamétralement opposée à la *bît šâla* où il me reçoit, elle est sans communication avec d'autres pièces. Il n'a jamais employé cette expression. Sghaier [Rass Edhraâ H3-E] souhaitait une *cuisine américaine*, mais il indique qu'il n'est pas allé au bout de son idée dans l'habitation qu'il vient d'achever. C'est lui qui se plaignait le plus de la séparation et de la distance qu'il y a, dans l'habitation parentale, entre la cuisine, la *šâla* (où est la télévision) et la pièce où est le réfrigérateur. Ce qui le gêne n'est pas de marcher pour aller s'approvisionner, mais de quitter l'ambiance – *ġaw* de la communauté réunie, ne serait-ce que quelques instants. Dans son habitation, il réalise trois pièces distinctes qui répondent à cette communication visuelle et cette proximité physique. D'un côté du large hall – *hâl* (« où il y aura des chaises »), il superpose cuisine et *bît ftûr*, « pour pouvoir y manger ». De l'autre côté du hall, il aménage une *šâla* où sera placée la télévision (également appelée *bît qa'ad* – pièce où l'on s'assoit). Un grand arc avec un bel ouvrage en fer forgé sépare le hall de la *bît šâla*, mais une porte

11. Le choix du terme *américain* vient peut-être de ce que représentaient les États unis d'Amérique en 1999 : une superpuissance invincible qui a donné au monde boissons, voitures, cigarettes, vêtements, ordinateurs... mais aussi certains mythes bien éloignés des valeurs sociales locales (réussite individuelle, libre entreprise, abondance et consommation... et « liberté sexuelle », à travers sa production cinématographique).

pleine ferme la cuisine. Son frère Salem envisage un aménagement similaire dans son projet de *burṭmân* : la *bît ṣâla* est accessible visuellement dès l'entrée, et fait face à la cuisine. Pourquoi n'ont-ils pas aménagé de *cuisine américaine*, alors qu'ils le souhaitaient ? Parce qu'ils pensent tous deux que c'est encore en conflit avec leur mode de vie. La disposition réalisée est un compromis, « on peut vivre la même vie, car c'est la *bît ṣâla* qui réunit tout le monde, comme maintenant ».

C'est en pensant à leur future épouse qu'ils ne réalisent pas une cuisine complètement ouverte. Tous deux sont instruits, ont vécu à la capitale, ont connu d'autres modes de vie, mais quels regards porteront leurs amis, lorsqu'ils viendront assister à un match de foot-ball à la télévision, sur ces femmes immédiatement visibles à partir de la *bît ṣâla* ? Comment se comporteront leur belle-mère, leurs sœurs et belles-sœurs, qui n'ont pour la plupart jamais quitté Tozeur ? Autant de questions sans réponses qui ont poussé au compromis. Car la nouvelle typologie spatiale sous-entendue dans la *kuḡîna amirikân* suggère *in fine* une égalité des genres inédite à Tozeur, tout au moins une participation accrue de la gente féminine à la vie intérieure et aux échanges verbaux avec les hommes présents.

La jeune génération n'a pas encore ces préoccupations. Les jeunes gens interrogés n'ont pu ni situer un évier (ou même dire s'ils en souhaitaient un dans cet espace), ni évoquer le lieu des tâches culinaires usuelles telles que le lavage des aliments, leur cuisson (seule la préparation du thé et la proximité des *gazûz* est évoquée, pas la cuisson des plats en sauce ou des couscous) et leur entreposage (les courses alimentaires seront-elles toujours faites au jour le jour alors que la plupart des femmes ont désormais accès au monde du travail ?). Peut-être que leur *cuisine américaine* ne réunira pas toutes les fonctions de la *kuḡîna* actuelle. La récurrence de ce terme suggère dans les discours de la jeune génération cependant qu'une réelle transformation des rapports entre membres de la maisonnée est en cours. Je mesure alors le cheminement réalisé en à peine dix ans. À Rass Edhraâ en 1990, un habitant de la SNIT vitupérait contre les concepteurs de son logement : « ça ne peut pas servir d'habitation, à autre chose peut-être, mais pas pour habiter. À part pour un célibataire ». Il regrettait l'accès immédiat à la pièce principale – *bît ṣâla* et à la cuisine à partir de la rue (c'est-à-dire une communication directe entre ces espaces, sans sas), autant que la petite taille des chambres qui excluait les pratiques domestiques usuelles à l'époque. Dix ans plus tard, la génération suivante souhaite de telles dispositions, sans avoir jamais visité les logements SNIT.

A.2.b. La « villa » comme expression d'un statut social ascendant

La *cuisine américaine* évoque un nouveau mode de vie, indissociable de la « villa ». Parlant des maisons en construction sur le lotissement AFH *Chebbi II* (au-dessus de la zone touristique), un habitant de Bled El Hadhar parle de « villas et de châteaux, construits avec des plans qu'ils ont ramenés du dehors [de Tozeur] – *min barra* ».

À Tozeur, la morphologie des villas découle effectivement de normes étrangères. Il ne s'agit pas autant des premières villas construites dans le Sud tunisien, qui ont été construites dans les villes minières (Gafsa, Metlaoui et Redeyef) dans les années 1920, pour loger la population européenne de la Compagnie des Phosphates¹². Mais, à Tozeur, l'apparition du modèle architectural de la « villa » est liée à la mise en place du plan d'aménagement urbain de 1977, qui a imposé dans certaines zone un « habitat isolé ». Les premières constructions isolées appelées « villa » sont l'œuvre de la SNIT, à proximité de l'hôpital et de la gare (chantier : 1975). Alors que la couverture aérienne de 1975 montre des quartiers anciens composés de maisons à cour, quelques villas sont identifiables sur la photographie aérienne de 1981, à l'ouest de Soualmia. Les rues ne sont pas encore matérialisées, mais l'alignement des constructions indique le



Ill. 233: villas de Ras Tabia et quartier de Soualmia en 1981 (source : OTC)

respect d'un plan urbain préalable aux implantations. L'allusion précédente à des références architecturales extérieures provient, dans un premier temps, des conditions d'utilisation des sols dans les lotissements, conditions édictées par le Règlement de 1969 (le « Cahier orange »). Edité par le Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat, ce règlement est établi comme un guide à l'usage des services techniques des collectivités locales, pour l'exécution des PAU. Il ne préconisait pas de modèle typo-morphologique de façon explicite, il exposait les modalités d'usage du sol par « zones » : zones « d'habitat isolé » ou « d'habitat groupé », « d'habitat collectif »... Les services du MEH (alors en charge de l'établissement du PAU de 1977) ont appliqué à Tozeur les mêmes principes d'aménagement que dans la périphérie de Tunis, ils ont privilégié les zones d'habitat isolé. Dans l'article concernant la « zone d'habitat individuel isolé » (UAcl), seules sont suggérées des surfaces minimales de parcelles, leur forme, la longueur du front de façade, quelques fourchettes pour l'emprise au sol, le coefficient d'utilisation foncière et les conditions de retrait aux limites de mitoyenneté. Toutes ces données conjuguées, il est vrai, rendent impossibles une typologie d'habitat à cour intérieure sur des petites parcelles (entre 200 et 400 m²). Certaines tailles de parcelles, en zones d'habitat groupé ou jumelé, sont encore plus petites. Comme le remarque l'adjoint des services techniques, il est « impossible de faire un *hûs* sur une parcelle de 100 m² ! ». Dans le même temps, il reconnaît « qu'ils [les habitants et les architectes] n'ont pas le choix, ni

12. BRUNET R., « Un centre minier, Redeyef », Paris : Annales de Géographie vol. 67 n° 363, 1958, pp. 430-446. « L'aspect urbain de Redeyef est insolite. Au pied de l'usine de séchage [...] s'étend le village européen. Très étalé, il est fait de villas isolées, tout en rez-de-chaussée, accompagnées de petits potagers, entourées d'une végétation soigneusement entretenues de palmiers et de poivriers. Les rues, très larges, se coupent à angles droit. On distingue plusieurs types de villas, d'après leur âge (la plupart datent d'avant 1925, mais quelques-unes ont été construites en 1954-1955) et aussi d'après leurs dimensions et aménagements, qui laissent pressentir des différences sensibles à l'intérieur de la population européenne. La population [indigène] est répartie en villages très dispersés » : *op-cit*, p. 432 (voir plan p. 437).

d'autres possibilités, avec les règles actuelles du PAU [les règles du plan d'occupation des sols – POS] ».

Ces règles du sol conditionnent les modalités d'acquisition de ces parcelles et de financement de la construction. J'ai évoqué, au chapitre XIII, quelles étaient les principales catégories sociales qui ont pu accéder à ces nouvelles emprises : celles de personnes disposant d'une rémunération salariale fixe ou régulière, ayant accès aux crédits immobiliers. Cette condition est doublée d'une seconde disposition : encore fallait-il que ces personnes aient accepté de s'éloigner de leur quartier natal, pour s'établir en lointaine périphérie. Le phénomène de morcellement des habitations des quartiers anciens était déjà bien visible en 1980 et, face à l'obligation d'une néolocalité, un nombre non négligeant de personnes sont allés rejoindre les excroissances de leur quartier dans le bas de Rass Edhraâ. La villa dans un lotissement municipal, en 1980, est donc un choix. Que représente-il ?

J'observe, à travers l'examen de dossiers de demande de permis de bâtir déposés en 1998-1999, que tous les projets de villas sont une saturation des droits à construire, une observation que l'adjoint aux services techniques confirme. L'examen des photographies aériennes de 1986 et 1994 montre qu'il s'agit d'une tendance au long terme : sur des parcelles de taille similaire, toutes les constructions ont une emprise similaire, en 1981 comme en 1994. J'observe également que la construction de la villa est menée en une seule tranche de travaux, en grande partie grâce aux emprunts immobiliers mobilisés. Si la parcelle n'est pas achetée en fonction de la taille finale attendue de l'habitation (mais de la capacité financière de l'acquéreur), la taille finale de l'habitation dépend en revanche de celle de la parcelle. Certains habitants ont suggéré que le choix de la parcelle (donc son emplacement) pouvaient aussi être guidé par la taille de l'habitation souhaitée, représentée par sa surface couverte habitable. Si la taille des parcelles est globalement homogène au sien d'un même lotissement, elle est très différente entre lotissements, avec des écarts passant du simple au quintuple (certaines parcelles du lotissement *Chebbi III* ouvert en 1998 font plus de 1 000 m²). De fait, les premières villas ont immédiatement fait état des capacités financières de leur propriétaire, et c'est un choix volontaire que d'exposer de telles capacités.

Au fil du temps, la catégorie *villa* s'est subdivisée. Dans certains des derniers lotissements (remarquables par la grande taille des parcelles), la villa a donné naissance au « château ». L'adjoint aux services techniques en a une définition très brève : « le château, c'est comme une villa avec un étage, en beaucoup plus cher ». Une autre personne,



III. 234: deux « châteaux » en cours de construction en 1998, lotissement Chebbi II

travaillant dans le tourisme, affirme que « la plus petite maison du quartier [lotissement *Chebbi II*] doit avoir six pièces et un étage ». Contrairement aux villas construites au début des années 1980¹³, une attention particulière est désormais portée au traitement des façades : balustrades et colonnades en pierre reconstituée sont encadrés de motifs en briques de Tozeur. Nulle part ailleurs, sur le site de Tozeur, n'a été affiché un lien aussi fort entre dépenses engagées, le nombre de pièces et le statut social.

L'agencement du plan est un élément important dans l'appréciation : saillies et décrochés, loggias et balcons, balustrades et portiques, contreforts... sont des signes extérieurs permettant d'extrapoler la richesse supposée de l'intérieur. Tout le vocabulaire architectural est mobilisé – même les toits pyramidaux recouverts de tuiles plates vernissées vertes, originaires de l'architecture religieuse marocaine... Étudiant un dossier de demande de permis de bâtir, l'adjoint aux services techniques fait une remarque très désobligeante : « quelle maison, comme un morceau de sucre – *malla dâr, qi tâba' sukr* ». La villa, telle que dessinée sur les plans, est un petit parallépipède, percé de quelques fenêtres, avec une décoration minimaliste. Pour l'adjoint, une telle habitation n'a visiblement pas sa place dans ce lotissement, elle dénote aux côtés des autres villas mitoyennes.

Tous les ingrédients de la constitution d'une *villa* sont donc diamétralement opposés à ceux de l'établissement d'un *hûs* : visibilité totale de l'habitation par l'extérieur vs mur périphérique et porte de *sgîfa* unique, terrain acquis auprès des services de l'Etat (ou leur délégation locale) vs terrain *hawz* ou hérité, saturation immédiate des droits à construire vs densification progressive, construction en une tranche vs construction par étapes, emprunts immobiliers vs capacités d'autofinancement, acceptation d'une néolocalité vs maintien dans l'environnement familial local...

Le nouveau modèle ne dénigre pas toujours les anciens

La saturation immédiate des droits à construire n'empêche pas pour autant les édifices additionnels (garages, buanderie, pièces d'habitation, studio indépendant...), quelque fois ajoutés en cours de chantier. Dans les faits, les habitants ne respectent ni les distances entre mitoyennetés, ni les conditions de retrait. Je ne sais pas comment sont dressés les plans de récolement, nécessaires au solde de l'emprunt et à la conformité administrative du permis, il est peut-être là-aussi œuvre de négociations comme pour l'obtention des permis de bâtir. Cette saturation est particulièrement sensible dans les lotissements d'habitat jumelé, aux parcelles de taille réduite. Y. Berrah [Zebda H5], qui a acquis en 1996 une petite parcelle de 211 m², critique ses voisins : « il faut au moins 500 m² de terrain pour faire les maisons qu'ils veulent, pas 200 m² ». Il dit qu'ils « le regrettent après », car les maisons sont trop proches les unes des autres. Il rappelle qu'il n'y « avait rien autour, quand ses voisins ont construit ». Tous font un apprentissage des mitoyennetés nouvelles engendrées par les règles d'occupation du sol, que le faible recul n'autorise pas encore à analyser¹⁴.

13. Voir la planche « Ras Tabia – projet de villa avec étage, 1984 » en annexe VI *Relevés architecturaux*.

14. Je précise que l'enquête n'a pas porté sur ces récents lotissements municipaux : voir la définition du corpus au chapitre XII.

Une telle valorisation de la *villa* n'est pas une appréciation définitive, estime le premier adjoint aux services techniques. Il constate même un « certain retour en arrière » par ceux qui « ont été touché par les inconvénients de la villa et qui avaient une souche dans une *ancienne maison arabe*. Ceux-là font une comparaison, et il y en qui reviennent » [entretien en français]. A-t-il déjà observé des manifestations de cette tendance ? « Non, pas encore, mais il sait que certains habitants sont en train de faire de nouveau choix », selon des critères qu'il n'explique pas. L'adjoint en second des services technique estime, pour sa part, que c'est « un recul dans les habitudes constructives de ne pas pouvoir concevoir le *hûš* tel quel [dans les lotissements récents] ». Le premier adjoint l'interrompt, affirmant que les « politiques actuelles ne passent pas par une remise à l'identique (une reproduction), mais une inspiration du passé, une inspiration de certains éléments suivant les nécessités du développement. Il faut s'inspirer du passé, non refaire à l'identique », répète-t-il. Il portera la même critique sur le réseau de voirie, une critique qui porte plus sur l'incohérence entre le tracé viaire et la typologie : « impossible de faire un *hûš* sur une parcelle de 100 m² ! Mais il n'est pas possible d'avoir une autre système de voies tant que l'ancien [celui imbriqué et étroit des quartiers anciens] est refusé par décision politique ». Une telle décision est-elle susceptible d'évoluer ? Il n'a pas voulu répondre.

La villa dans les autres quartiers

Cette recherche de positionnement social par la villa est-elle limitée aux lotissements récents ? Quels sont ses effets dans les quartiers anciens et les zones d'extension récente ?

L'adjoint aux services techniques explique que, s'il n'y a pas encore de villa à Sahraoui – Chtawa, c'est « parce qu'ils sont conservateurs, moins enclins au changement que ceux de Rass Edhraâ ou d'El Hawadef, ils vivent encore en groupe tribal – *a'rûšiyya* ». L'habitation du premier secrétaire de la municipalité est un contre-exemple parfait : originaire de Sahraoui, il ne voulait ni quitter son quartier, ni habiter un *hûš*. Au milieu des années 1980, sans y être contraint par le règlement d'urbanisme, il se fait construire une *villa*, à un seul niveau, au bord de la piste menant à Zaouiet Sahraoui. Ce sera la seule villa jusqu'au milieu des années 1990. J'observe, à chacun de mes passages dans ce quartier, que les fenêtres donnant sur la rue passante sont fermées en permanence, signe d'une inadéquation probable entre l'usage et la disposition des pièces. C'est également l'une des rares habitations de Tozeur à avoir comme plante grimpante sur la façade une liane volubile jasminoïde¹⁵. D'une multiplication très délicate (contrairement aux jasmins), cette plante est remarquée parce qu'elle est peu répandue à Tozeur : elle orne la maison du gouverneur et les clôtures du siège du Gouvernorat, depuis l'époque du Protectorat. Entre 1995, le premier secrétaire fait également recouvrir sa villa de briques de Tozeur, de façon concomitante avec le

15. Il s'agit d'une *pandorea jasmoïde*, de la famille des Bignoniacées. Cette liane d'origine australienne a introduite au Maghreb par les services des Eaux et Forêts de l'administration coloniale française, en même temps que l'eucalyptus (australien également) ou les bougainvillée (originaires d'Afrique du Sud). Quelques pieds de cette liane peuvent être observés dans la cour de l'hôtel l'Oasis, autrefois « hôtel Transatlantique » (édifié par la chaîne PLM vers 1910, première unité hôtelière moderne construite à Tozeur et dans le Jérid, suivi par le Sahara Palace de Nefta).

lancement du programme d'embellissement des façades. Il y a là une relation manifeste entre la volumétrie de l'objet architectural, sa décoration et la fonction sociale de son occupant.

La première villa de Rass Edhraâ est également visible sur la couverture aérienne de 1981, le transfert du modèle typologique est donc immédiat. C'est celle d'un riche commerçant qui a pu faire valoir un *hawz* d'environ 20 000 m² (plus de six fois celui de Si Lamine à Rass Edhraâ H3 !). Au début des années 1990, il se fait construire un « château » de deux niveaux habitables, au même endroit. C'est une extension de l'habitation existante. Les quelques autres exemples visités à Rass Edhraâ font état de la même primauté donnée au positionnement social par rapport aux articulations tribales. Les villas des fils de Si Lamine sont liées à leur statut de fonctionnaire haut placé dans la hiérarchie professionnelle locale. Si Lamine dessine d'autres villas dans son croquis d'aménagement futur du jardin, pour accentuer cette visibilité. Son neveu Belgacem, maçon, n'a pas envisagé un seul instant une telle morphologie. Leur voisin, négociant en matériaux de construction, se fait un salon en marbre dans une habitation de type *hûš*, autour d'une cour. Autant de statuts motivant le choix de construire ou non une villa.

L'influence de la villa sur le hûš

Le maçon de Jhim [Jhim H2] renseigne que les villas conçues par des architectes, sur lesquelles il a travaillé, ont été, pour lui et d'autres maçons, des sources d'inspiration : « elles servent de modèles aux autres, construites sans architectes dans les autres quartiers ». L'aménagement de sa salle de bain est la copie de celui d'une villa de Ras Tabia. Il sera force de suggestions pour l'habitation Bled El Hadhar H4 – et largement écouté par la mère. Les aménagements des salles de bain et de *kuġîna* décrits aux chapitres précédents apparaissent ici autant liés au renouvellement des techniques constructives et aux raccordements aux réseaux fluides qu'à la diffusion du modèle de la *villa*. Ce sont en fait deux phénomènes simultanés, influant l'un et l'autre sur les constitutifs de l'habitation, des phénomènes que j'ai pu observer dans tous les quartiers visités.

À Hawadef H2, la mère demande à son fils maçon, de lui « construire une belle cuisine », c'est-à-dire avec un « plan de travail, de la faïence au mur, un grand réfrigérateur, une belle gazinière », et elle se plaint à tous de son fils quand il lui répond qu'il « n'a pas le temps de le faire ». Pourtant, comme elle-même l'explique, elle « cuisine encore par terre, sur une table basse, par habitude », et n'utilise que très rarement le plan de travail dont elle dispose déjà, « à cause de ses articulations » qui ne lui permettent pas de rester longtemps debout. D'où lui vient ce modèle ? De la « villa » qu'habite son frère à Tunis et de la cuisine de sa fille à Guitna. Les femmes passent d'habitation en habitation, c'est-à-dire de cuisine en cuisine. La cuisine en particulier, et dans une moindre mesure les autres espaces (salle de bain) sont pour elles un outil de positionnement social, au même titre que la façade extérieure d'une villa.

B. ÊTRE « TOZERI » OU LE RESTER

Dans le même temps, quelques personnes âgées ne perçoivent pas ces nombreux aménagements comme des changements dans l'habitation. « Ce n'est pas parce qu'on a mis du carrelage et qu'on a enduit les murs que la maison change ! S'il y en a qui le font, c'est qu'ils ont les moyens de le faire. C'est vrai, c'est plus propre [faisant référence à la bâche plastique agrafée aux stipes], mais avant, quand les femmes cuisinaient, c'était aussi propre » [mère de Bled El Hadhar H3]. Pour cette femme, les dynamiques de transformation de l'espace domestique ne se situent pas dans les aménagements (*hûs* ou *villa*, *şabbât* ou *kuġîna*), mais plutôt dans la disparition de certaines pratiques du quotidien. Ses propos rejoignent ceux tenus par la mère de Jhim H3 (ou celle de Hawadef H2 et H3), dans une systématisation qui m'a surpris « avant, la préparation des repas d'El Hawadef se faisait en commun », « ils cuisinaient tous ensemble, mangeaient ensemble ». Toutes situent là le changement. Dans quelle pièce mangeaient-ils ? La mère de Bled El Hadhar H3 ne le sait plus, mais il lui reste cette image d'Épinal qui ne colle plus avec la réalité actuelle : maintenant, chacune de ses belles-filles prépare *chez elle*, dans *sa* cuisine, chacun mange *chez soi*, et certains de ses fils sont partis loin, dans d'autres quartiers de Tozeur. Peu importe où ils habitent et ce qu'ils habitent, ils sont « loin », dans d'autres quartiers. Les dimensions évoquées à travers ces propos ne portent pas sur les usages et pratiques dans l'habitation : elles concernent la famille, son envergure et sa nécessaire superposition à la la famille élargie. Les propos restitués ici sont ceux de personnes originaires des villages oasiens ou d'El Hawadef. L'enquête montre qu'ils peuvent être étendus aux autres quartiers : de tels morcellements familiaux sont également observés à Rass Edhraâ ou à Chtawa, avec les mêmes appréciations. Leur comparaison avec ceux d'autres sites (Tunis, Mahdia...) permet de les nuancer : ils portent sur une vision historique, qui n'a de rattachement au territoire que par le lieu de vécu de ces personnes. Cependant, ces femmes âgées estiment que ces transformations familiales sont de graves entorses aux composantes qui font la particularité de Tozeur. Analysons les autres changements, sous-jacents à ces propos, qui perturbent les représentations de l'habitation et de la famille de Tozeur que nous livrent ces personnes âgées.

Interrogés dans la palmeraie, quelques hommes âgés se disent « Tozeri » parce qu'ils habitaient Tozeur (Zebda-Mazghouna-Habaïla ou El Hawadef, hors Chabbiyya) et « Jériidi » parce qu'ils travaillaient le palmier, vivaient des ressources du palmier, habitaient avec le palmier. Cela rejoint l'une des étymologies du mot désignant la nervure de la palme – jérid – *ġarîd*. C'est ici qu'ils situent la différence avec les Rakârka : s'ils reconnaissent que ces derniers ont des palmeraies¹⁶, celles-ci sont *récentes*, et ne peuvent procurer qu'un revenu d'appoint. Ce dernier point n'est plus exact : les palmiers de ces parcelles (exclusivement de la *Deglet Nour*, à forte valeur commerciale et principalement destinée à l'exportation) arrivent enfin à maturité et commencent à produire

16. Les parcelles de nombreux périmètres irrigués, créés entre Tozeur et la frontière algérienne depuis les années 1970, ont été accordés à des Rakârka Ouled Sidi Abid : Ibn Chabbat, Al Uddiyya, Dhafria, Dghoumès... De la même façon, au début du XX^e siècle, la moitié des parcelles mises en valeur grâce au forage de Neflâyat avaient été attribuées aux Chabbi, car c'était une terre de parcours chabbiyya.

suffisamment pour faire vivre des familles entières. Il semblerait plutôt que ces personnes âgées ne conçoivent pas que l'on puisse résider aussi loin de ses palmeraies, et que ces personnes aient pu acquérir les savoirs nécessaires à l'entretien du palmier sans passer par les dépositaires légitimes – eux en l'occurrence.

Ces palmiers peuvent être l'objet de crispations, mais ils ne sont pas un dénominateur commun représentant Tozeur, il est nécessaire qu'ils soient cultivés. Cependant, planter un palmier chez soi, dans la cour intérieure de l'habitation, est un fait récent : je n'ai observé aucun plant mature dans la cour des habitations abandonnées¹⁷. Habib de Zebda s'est d'ailleurs moqué des quelques palmiers plantés dans les jardins des villas de Chebbi II et de Hay Matar (majoritairement peuplés de personnes originaires de Zebda), mais surtout des palmiers que la municipalité a planté le long de la route touristique de la corniche et celle menant à l'aéroport : « des plantations qui consomment autant d'eau que toute ma palmeraie, et qui sont improductives ! ».

Au cours d'une soirée – *ga'da* dans la palmeraie en 1998, j'ai posé la question « qu'est-ce qu'être Jéridi et Tozeri ? » à quatre hommes, tous âgés d'une quarantaine d'année, originaires de Zebda, de Abbès, du village de Kriz et de Nefta. Durant toute la soirée, ces quatre personnes ont cherché les points spécifiques ou les particularités singulières de chacun par rapport aux autres – sans succès. Ils n'ont été d'accord que sur deux points. Le premier est qu'aucun d'eux ne se qualifie de « Jéridi » : c'est un terme générique qui provient de l'extérieur de la région du Jérid. Chacun s'est recentré sur son lieu de résidence : ils sont originaire de Tozeur, de Kriz ou de Nefta, pas du Jérid¹⁸, parce que leur famille y est originaire depuis de nombreuses générations. Le second est que « Tozeur » ne comprend pas les quartiers récemment investis par des Rakârka Ouled Sidi Abid (sous-entendu Rass Edhraâ *tarîq Naflayât*), Helba n'étant même pas évoqué. Aucun d'eux ne partage quoi que ce soit avec un Rakrouki. Le nombre croissant de mariages célébrés entre les deux groupes n'est pas, pour eux, un indicateur pertinent : il ne concerne encore aucun d'entre eux directement. Par contre, certaines différences de pratiques que j'avais pu consigner entre gens de quartiers anciens et de Rass Edhraâ (dont les façons de s'asseoir à table pour manger¹⁹) n'ont pas été retenues par ces quatre personnes.

17. Je n'ai observé que des rejets de palmiers dans les arrière-cours.

18. Un journaliste, originaire de Chabbiyya mais, installé à Tunis depuis de longues années, m'avait fait une remarque similaire : « je ne suis pas de Tozeur, je suis de Chabbiyya », limitant le « Tozeur » aux quartiers de Hawadef et de Zebda – Habaïla – Mazghouna. Tout au long de l'enquête, j'ai pu mesurer la distanciation volontaire qu'entretenaient ceux de Chabbiyya avec l'espace de Tozeur, en particulier par les difficultés rencontrées pour accéder aux intérieurs domestiques, et l'absence de liaison avec les autres habitants de Tozeur.

19. Lors des premiers séjours, j'avais relevé que certaines pratiques ne sont pas similaires entre Rakârka et gens de Tozeur : j'ai appris au moins deux façons de manger. Les hommes Rakârka mangent tous assis autour de la table basse dans une posture qu'ils appellent « *ruqba u-muṣ* » [litt. un « genou et demi » : ils s'assoient sur le sol, le pied droit sous les fesses, genou droit replié, le pied gauche à plat sur le sol, le genou gauche servant d'appui au bras. Ils mangent de la main droite, toujours, la main gauche servant – éventuellement – à tenir le pain], car cela permet un « gain de place autour du plat » : on peut manger à plusieurs, sans se gêner mutuellement, si tous se placent ainsi. À Zebda, El Hawadef et dans les villages oasiens, les hommes sont assis en tailleur, autour d'une même table basse, mais la table était de fait nettement moins nombreuse (quatre à cinq personnes en moyenne).

Une observation est récurrente tout au long de l'enquête, bien plus marquée en 1998-1999 qu'en 1990-1991. Alors que je leur explique l'objet de la recherche et la raison de ma présence à Tozeur, tous, y compris les habitants des villages oasiens et des extensions récentes, me renvoient vers le quartier d'El Hawadef, qui serait seul dépositaire d'une mémoire architecturale et technique spécifique. Ce renvoi est fortement lié à l'emploi d'un matériau de construction : la brique de terre cuite, dite « de Tozeur ». J'incline à penser que la brique de terre cuite a cristallisé certains sentiments identitaires, certaines représentations de l'habitation à Tozeur.

Trois éléments se dégagent de ces discussions. Le premier est que certains comportements, certaines attitudes permettant de se qualifier de Tozeur ou non, un argument qui ne résiste pas à une comparaison historique avec d'autres sites. Le second tient au lieu de résidence et à l'altérité qu'il conjugue, c'est-à-dire de l'histoire généalogique que l'on peut exhiber par l'ancienneté de l'ancrage au territoire. Le troisième porte sur certains modes constructifs et les traitements esthétiques associés, et la légitimité de leur emploi.

B.1 La légitimation des sédentarizations

B.1.a. Helba, une relégation urbaine et sociale

Nous avons vu comment, au cours des années 1970, la municipalité a sinon encouragé, du moins laissé faire les sédentarizations sur le site de Rass Edhraâ – *tarîq Naflayât*. Différentes fractions se sont réparties de vastes emprises, qu'elles ont loti peu à peu. Un processus similaire a été similaire sur le site de Helba. Encore employé par des Tozeri au début des années 1980, l'ancien nom du lieu *Castiliyya* n'est plus employé en 1998-1999, au profit exclusif du toponyme *Helba*. N'ayant pu éclaircir l'origine de ce nom, je précise cependant les correspondances éventuelles avec les graines du fenugrec – *hilba*. Les Rakârka font une grande consommation de cette graine, en épice (dans les couscous, chorba...) ou en décoction (boisson très amère), contrairement aux gens des villages oasiens ou des quartiers anciens. Cela aide, paraît-il, à supporter la chaleur et le soleil, mais cause une sudation à forte odeur, caractéristique. L'appellation péjorative est difficilement concevable, car les habitants du quartier eux-mêmes disent habiter « Helba ».

Au début des années 1960, dans un processus similaire à celui de Rass Edhraâ, quelques membres d'une fraction Rakârka commence à construire sur les lieux où ils étaient implantés. Ces personnes ne construisent pas à Rass Edhraâ, avec les autres Rakârka, parce qu'ils ne sont pas du même groupe : les premiers sont des *Hamayda*²⁰, ceux de Helba des *Mhâğba*. Dans son étude sur les modalités de reconnaissance des terres collectives Ouled Sidi Abid²¹, N. Puig restitue quelques uns des conflits existants entre ces deux groupes *Hamayda* et *Mhâğba* : leur origine puise dans le partage des terres de parcours entre les différents groupes Sidi Abî, puis du poids politique acquis

20. Les *M'barki* [Rass Edhraâ H3] et les *Swâlmî* [Rass Edhraâ H1] sont des Ouled Sidi Abid – Rakârka – *Hamayda*.

21. PUIG N., *Bédouins sédentarisés et société citadine à Tozeur*, 2004, pp. 161-179.

lors des négociations successives avec le pouvoir central pour faire reconnaître leurs droits respectifs.

Quelles différences j'observe entre ceux de Helba et les autres groupes Rakârka ? Lors de l'étude de 1990-1991, je relève (sans pouvoir le quantifier) une grande paupérisation de la population, plus générale et plus marquée que celle de Rass Edhraâ ou des autres quartiers, et une plus forte tendance au mariage consanguin dit « arabe » (seul le premier point a été confirmé lors de l'enquête de 1997-2000²²). Cependant, les échanges matrimoniaux entre ces deux groupes sont rares. Sans avoir pu obtenir une confirmation numérique ou statistique, il semblerait qu'ils soient, du moins pour les *Ĥamayda* de *ṭarîq Naflayât*, moins nombreux qu'avec les familles de Tozeur des quartiers anciens. Il semble également que les gens des quartiers anciens de Tozeur ne font pas de différences entre ces différents lignages. « Ce sont tous des Rakârka – *kulhum rakârka* », répond Habib de Zebda : autant les mettre dans le même sac ; mais il a bien noté le très faible poids économique et politique de ceux de Helba. De tels propos ne sont pas isolés, ils traduisent l'absence de considération envers ceux de Helba par les gens de Tozeur, qui se retrouve à plusieurs niveaux.

Lors de l'établissement du PAU de 1977, nous avons vu sous quelles conditions les constructions existantes de Rass Edhraâ ont été prises en compte : les habitations reportées sur le fonds de plan OTC ont « déformé » le quadrillage des rues, délimitant des îlots d'habitat groupé. Rien de tel à Helba, alors que la photographie aérienne de 1975 montre pourtant une cinquantaine de maisons. Pour les agents de la DR-MEH, ce site est vide d'occupants, entre autre parce ces derniers ne sont pas arrivés à se structurer de façon opposable et intelligible comme l'ont fait les *Ĥamayda* de Rass Edhraâ – *ṭarîq Naflayât*²³. Considérant ce vaste site en légère pente, à faible distance de Tozeur, comme une « zone potentielle d'extension urbaine »²⁴, les agents de la DR-MEH prévoient des lotissements pour habitat de type isolé. L'intérêt de la DR-MEH pour ce site est patent : elle sollicite la SONEDE pour l'adduction d'eau potable dès 1976 (une conduite Ø 80 mm est réalisée l'année suivante).

Aucun lotissement ne sera jamais réalisé à Helba. Il faudra attendre 1982 pour que la municipalité décide de l'implantation d'une école primaire (une classe), d'une maison du peuple – *dâr šab* (en fait un local de permanence du *ūmda*), une mosquée et un local du planning familial, des équipements qu'elle ne construira qu'à la fin des années 1980, alors que la population du site est déjà très importante (plus de 1 300 habitants lors du recensement de 1984). Un tel retard questionne l'interprétation, par les agents de la DR-MEH et de la municipalité de Tozeur, des « grilles d'équipements »²⁵ établies conjointement par le ministère de l'Équipement et de l'Habitat et de l'Intérieur. Dans une logique d'espace strié, métrique, la réalisation de ces équipements aurait dû

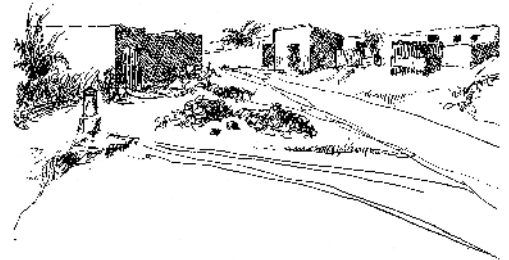
22. PUIG N. aboutit aux mêmes conclusions, par enquête auprès d'autres personnes : *Bédouins sédentarisés et société citadine à Tozeur*, 2004, pp. 130-133.

23. La structuration de l'opposition politique et les mouvements sociaux établis par les *Ĥamayda* sont restitués au chapitre XIII-A *Sédentarisation et stratégies urbaines à Rass Edhraâ*.

24. Rapport de présentation, PAU de Tozeur, 1977.

être réalisée bien avant. Pour Rass Edhraâ – *tarîq Naflayât*) par exemple, ils ont été réalisés au milieu des années 1960. Il faut donc plus de deux décennies pour que la municipalité acte d'une présence de population sur le site nécessitant de tels d'investissements. Les agents de la DR-MEH et les politiques de la municipalité de Tozeur ont passé outre l'aspect quantitatif métrique, suggérant ici une véritable hiérarchisation de l'espace urbanisé, et une discrimination de fait envers certaines populations.

Ces équipements publics sont construits à l'extrémité de la conduite SONEDE, ce qui correspond alors au centre géographique du quartier. Aucune rue n'est tracée (l'emprise des principales voies est délimitée à *tarîq Naflayât* dès le début des années 1980 et les bordures de trottoir posés à partir de 1992 dans les rues principales), les reconnaissances de *hawz* tardent à se faire (elles ont été enjeux électoraux à



III. 235: fontaine publique à Helba, 1991

Rass Edhraâ), et les demandes de raccordements en eau potable traînent en longueur (Si Lamine obtient son compteur en très peu de temps, en 1969). Au siège de la Délégation régionale de la SONEDE, il m'a pourtant été affirmé porter un soin identique à toutes les demandes de raccordements, même celles déposées par des habitants de Helba, et ne pas avoir d'opposition systématique de la part de la municipalité²⁶, mais que peu d'habitants déposent une demande de branchement, par manque de liquidités. Les agents de la SONEDE attribuent eux-aussi le faible taux de raccordement au dénuement des gens de Helba. La SONEDE prévoyait une forte augmentation de la consommation, sur la base de projection à court et moyen terme de la population du site administratif, avec comme donnée une consommation moyenne équivalente sur tous les secteurs. Fin 1999, il n'y avait pas encore nécessité de mettre en service la seconde canalisation Ø 150 mm posée en 1993. Si la moyenne des consommations d'eau est équivalente entre les quartiers anciens et Rass Edhraâ (environ 80-85 litres /habitant / jour), elle était, en 1996, presque inférieure de moitié à Helba (40-45 l/hab/j). Il y avait encore, en 1991, des fontaines publiques, alors qu'elles avaient été supprimées au milieu des années 1980 dans les autres quartiers de Tozeur.

Malgré une très forte densification du site entre 1980 et 1999, j'observe également que le nombre de dossiers de demande de permis de bâtir reste faible (cinq à six dossiers par an maximum, concernant tous des emplacements à proximité de la route de Hamma). Les agents des services techniques m'ont fait comprendre, par leur désintéressement, qu'ils étaient nettement moins regardant sur les établissements *hawz* de l'intérieur du quartier. Tout au plus, ils cantonnent ceux-ci

25. Ces grilles d'équipements déterminent les besoins, la taille et la localisation en épice de différents équipements publics (école, dispensaire et planning familial, mosquée, maison du peuple et bureau de police...) suivant le rapport du nombre d'habitants à l'hectare.

26. La municipalité bloque toute demande de reconnaissance *hawz* et de raccordement eau / électricité si les terrains convoités sont trop excentrés par rapport aux premières habitations de Helba, et hors périmètre communal.

à l'intérieur d'une certaine limite, par interdiction de toute construction au-delà de la droite rejoignant la zone industrielle (route de Hamma) au panneau indiquant la fin de l'agglomération de Tozeur sur la route de Deggache. En 1999, à l'exception des villas édifiées le long de la route de Hamma, aucun habitant des quartiers anciens n'habite à Helba – nous avons vu le mitage progressif des quartiers bas de Rass Edhraâ et de la SNIT. Si Rass Edhraâ ne peut plus ne pas être considérée, du moins sur les plans urbain et économique, Helba est encore une périphérie bien lointaine, sans poids, sans enjeux.

B.1.b. Le poids des histoires locales

Cette mise à l'écart de Helba questionne la cristallisation dont font ouvertement l'objet les Rakârka. Que livre l'enquête ?

J'observais, en 1997, que l'espace de la ville semblait découpé en trois grandes parties : d'un côté les quartiers anciens et les villages oasiens (qui se présentent comme dépositaires de l'histoire locale), de l'autre les récents sédentarisés, parmi lesquels il fallait encore différencier ceux de la fin du XIX^e siècle (Guitna, Chabbiyya...) de ceux des décennies passées (Rass Edhraâ, Helba, Chtawa...). À considérer trois populations différentes, je pensais retrouver à travers les types d'habitat les différences qui justifieraient les critères exprimés d'appartenance ou d'exclusion de tel ou tel quartier. La base sous-jacente serait les termes d'identification à une citadinité ancestrale, l'énonciation d'un mode de vie citadin en rapport avec avec celui des sédentaires d'antan, autant que la dépréciation des dernières traces de semi-nomadisme. À la suite de M. Halbwachs (évoquant les rapports dialectiques complexes qui s'établissent entre le groupe social et l'espace occupé), je pensais situer le point de départ des dépréciations subjectives des quartiers périphériques dans la conception, l'interprétation et l'appréciation du bâti des extensions récentes : habiter tel type d'espace, c'est penser le monde et le bâtir de cette manière. En ce cas, les formes matérielles durables du bâti des traces de l'organisation première, des contraintes spatiales seraient l'expression de rapports sociaux, et les différences entre ces formes matérielles seraient le support des dépréciations. J'avais alors émis l'hypothèse que le refus d'intégration de ces nouveaux quartiers était autant le refus des sédentarisations que celui des bouleversements d'un ordre moral et social que celles-ci risquent d'entraîner par introduction de références issues du monde semi-nomade²⁷.

Au lieu de cela, j'ai constaté que les groupes établis à la fin du XIX^e siècle ont adopté les mêmes réponses au contexte oasien que les groupes installés de très longue date, sans pouvoir distinguer entre les facultés d'adaptation ou une volonté d'insertion. L'analyse strictement urbaine, des tissus vernaculaires de Guitna (quartier de sédentarisation Ouled Sidi Abid datant de la fin du XIX^e siècle), d'El Hawadef (fondé au XV^e siècle par des Ouled Sidi Abid), et des quartiers de Habaïla et Mazghouna (existants au XIV^e siècle²⁸) n'a pas permis de mettre au jour, *à la date de*

27. ABACHI F., *Histoires d'habiter, enquêtes sur des perceptions vernaculaires*», 1998, p. 411.

28. Informations historiques compilées par du PATY De CLAM, *Fastes chronologiques de Tozeur*, 1890.

l'analyse (1996), une quelconque différenciation typo-morphologique (taille des cours, largeur et ordonnancement des voies...), et encore moins d'en déduire un ordre social spécifique générant de telles disparités. Il est impossible, en première lecture typo-morphologique, d'établir ce qui fait la différence de Guitna avec les autres quartiers anciens, si ce n'est une densité certaine des habitations des quartiers anciens (nombre de pièces bâties). De même, l'extension du village oasien *Jhim Jadida* présente de grandes similitudes avec Rass Edhraâ *tariq Naflayât* aux mêmes dates (1975). L'évolution de ces quartiers semble convergente. Si l'archéologie domestique est trop peu précise pour restituer d'éventuels écarts, mes relevés confirment que les formes d'habitat sont actuellement semblables.

Approfondissant l'analyse, j'observe alors que ces dépréciations s'inscrivent dans la continuité de situations anciennes, par renouvellement au présent des formes passées. Les ségrégations actuelles sont similaires à celles décrites à la fin du XIX^e siècle par du Paty de Clam et P. Penet, entre les quartiers composant Tozeur (Zebda et Hawadef principalement) d'une part et, d'autre part, entre Tozeur et les villages oasiens. Et je remarque l'évolution de ces ségrégations. Leurs habitants respectifs n'envisageaient ni mariage entre groupes, ni une néolocalité, c'est aujourd'hui chose courante. Entretemps, les termes d'identification à une citanidité prétendue ancestrale sont devenus similaires entre quartiers anciens et villages oasiens, à travers une construction sociale partagée, une même façon de raconter l'histoire. Ce n'est pas pour autant une fusion : l'enquête montre que la personne reste toujours qualifiée par son quartier d'origine.

J'observe malgré tout que la ségrégation avec cet Autre récemment installé en périphérie des quartiers anciens reste basé sur une série d'appréciations subjectives relatives aux particularismes dans les dispositifs spatiaux et chronologiquement très datés : grandes emprises, présence d'animaux, formulation familiale élargie de la maisonnée... Les restitutions chronologiques démontrent pourtant que de telles formulations pouvait également être relevées dans les quartiers anciens et les villages oasiens au cours des années 1980. Il y a peu encore, les citadins et les anciens semi-nomades arrivés à Tozeur entre 1960 et 1980 récusait l'idée de relations matrimoniales. J'ai, au cours de ce travail, indiqué quelques raisons (aspects lignagers, transmissions patrimoniales...). Pour leur part, A. Fakhfakh et M. Neifer²⁹ citaient, en 1984, la « dépréciation des conditions nomades par les citadins et les difficultés présumées de ces mêmes nomades à exiger leurs droits en cas de litiges [divorces et droits de succession] ». Toutes ces raisons ont un même fondement : nier à l'autre récemment sédentarisé la reconnaissance à partager les valeurs identitaires du groupe installé. C'est nier leur capacité à intégrer ces mêmes valeurs, c'est substituer ici les différents passés à l'histoire.

Or, depuis trois décennies, un nombre croissant de mariages réduit la coupure entre le monde sédentaire et les Rakârka. Certes, l'action politique et sociale homogénéisante des

29. FAKHFAKH A., NEIFER M., *Sources et ressources du désert*, thèse ITAAUT, 1984

gouvernements tunisiens successifs n'est pas neutre, par la substitution d'un état civil au lignage. L'enquête confirme le déplacement progressif des formes de mise à l'écart vers des localisations géographiques, basé sur une appréciation subjective des constitutifs du bâti – des constitutifs qu'une lecture distanciée nuance et que le temps estompe. Elle confirme également la porosité de ces frontières géographiques, au gré des opportunités foncières. Par ailleurs, au cours des visites successives à Tozeur, j'observe que les dépréciations envers « ceux de Rass Edhraâ » (les Rakârka Sidi Abid *Hamayda* de *tarîq Naflayât*) sont de moins en moins virulentes. Tout se passe comme si les Rakârka de Rass Edhraâ intègrent progressivement l'espace économique et social de Tozeur, un espace qui en retour leur fait adopter des réponses similaires à celles des oasiens et partager la même adversité. En marge des événements de Gafsa de 1980, les forces de police, débordées, avaient sollicité l'aide des Rakârka pour faire rétablir l'ordre dans le centre-ville de Tozeur, en attendant que les renforts militaires arrivent de Gabès. En 2008, lors de nouveaux troubles, Rakârka et gens des quartiers anciens sont du même côté, face aux forces de l'ordre. C'est une forme d'intégration à un même espace social, celui de « Tozeur », face au pouvoir central de Tunis.

La stigmatisation très marquée envers ceux de Helba procède aujourd'hui d'un même discours que celui énoncé dans les années 1970-1980 pour Rass Edhraâ – *tarîq Naflayât*. C'est ici encore une dépréciation en continuité d'une situation ancienne (rejet des Ouled Sidi Abid par les oasiens), majorée des divisions internes aux Rakârka et renforcée par la paupérisation de ceux de Helba. Lors d'une dernière visite, en 2005, je remarque cependant que les constructions « illégales » de Helba restent bien contenues derrière la limite fixée par les agents des services techniques (la couverture aérienne 2010 de *Google Earth*[®] le confirme). Ceux-ci sont donc arrivés à produire des arguments opposables (sans le recours à la force publique), compréhensibles et acceptables par les gens de Helba – et que ces derniers ont intériorisé certains modes de fonctionnement spécifiques à la ville de Tozeur et à la réglementation du sol les incitant à respecter ces dispositions. Une attention nouvelle est portée sur leur quartier : l'école primaire de 1982 est agrandie, un collège – lycée est construit en 2003 entre le lotissement des villas « Route de Hamma » et les habitations de Helba, des routes goudronnées sont tracées.

Ces quelques considérations ne présagent en rien de l'intégration des gens de Helba à l'espace social de Tozeur. Elles suggèrent cependant que le clivage n'est pas plus pérenne pour Helba que pour Guitna ou d'autres quartiers. Certains propos exacerbés (ceux, par exemple, comparant encore Guitna à une écurie – *kûri*) semblent n'entraîner qu'une adhésion molle des autres habitants des quartiers anciens. Cela suggère que ce n'est pas sur la division de l'espace de la ville qu'il faut s'interroger, mais sur la persistance de visibilité de cette division, sur les causes du rejet par certains sédentaires de cette catégorie « anciens semi-nomades récemment sédentarisés ». C'est interroger comment et dans quel but les acteurs locaux manipulent le poids des histoires locales – et son interaction au présent. C'est une construction sociale, dont il serait vain de ne chercher sa manifestation qu'à travers les typologies spatiales.

C. LES FAÇADES DE LA VILLE : CONSTRUCTIONS ESTHÉTIQUES ET EXPRESSIONS URBAINES

Les différences d'appréhension relevées au cours de l'enquête entre les habitats des différents quartiers sont revenues trop souvent dans les discours pour être ignorées. Ces discours pourraient être résumés ainsi : « là-bas, dans les autres quartiers de la ville, les maisons seraient différentes ». J'ai tenté de démontrer que, contrairement à ma première hypothèse, l'aspect architectural n'est pas directement visé (même s'il est le premier point exposé), mais qu'il servait à légitimer certaines formes de mises à l'écart, de façon très subjective. Là où autrefois, il n'y avait que quelques tentes, j'ai relevé le chemin parcouru à la recherche d'une apparence urbaine, et j'observe alors que la majorité des habitations de la ville, tant dans les quartiers anciens que récents, portent désormais traces d'interventions esthétiques visant à renforcer l'aspect visuel par des jeux de couleurs, des dispositions volontaires d'éléments décoratifs et une composition harmonieuse de l'ensemble. Ce traitement des devantures de la maison, de la clôture ou de la façade visible de la rue, vise à donner à la maison une ampleur accrue.

Au niveau municipal, les choses vont également bon train. Un article de la presse quotidienne de mars 1999 rapporte que Tozeur « se transforme et vit au rythme de ses aménagements qui en changent l'allure »³⁰. Le point de vue officiel est de célébrer une ville devenue « propre et avenante [grâce au] dallage des trottoirs, aux routes bitumées et aux carrefours rehaussés de monuments ». Le Tozeri comme l'étranger peuvent s'y promener sans honte, la ville de Tozeur apparaît désormais à l'image du nouveau régime politique de Ben Ali : entrée dans l'Ère du renouveau³¹. Les moyens engagés sont importants (plus de trois millions six cent mille dinars tunisiens sont investis entre 1988 et 2006 sur ces projets d'aménagement), démontrant l'importance qui leur est accordée. Mais je dois surtout mentionner la particularité de certaines interventions que les services techniques municipaux s'autorisent à partir de 1994 : le « programme municipal d'embellissement des façades – *barnâmiğ taħsîn al-wağhiyyât bi-tûzar* » porte sur des façades d'habitations privées. Ce programme municipal, triennal, vise à qualifier esthétiquement certaines composantes urbaines : façades d'habitation, parcours touristiques et rues.

Les actions menées à titre individuel par les habitants sont-elles complémentaires à celles entreprises par la municipalité ? Je vais, dans un premier temps, exposer les actions municipales, qu'elles soient à l'échelle du Programme d'embellissement (et ses conséquences) ou des mesures de contrôle et d'incitation mises en place par les agents des services techniques. Puis, dans un second temps, j'indiquerai la portée des actions individuelles sur les façades d'habitations privées, et les sens successifs donnés aux traitements esthétiques.

30. Journal La Presse du 8 mars 1999, article intitulé « Quoi de neuf, Monsieur le Maire ? ».

31. L'Ère du renouveau – *al- 'ahd al-ğadîd* est le mot d'ordre de la politique du Président Ben Ali, faisant référence à une coupure envisagée tant par rapport au protectorat français qu'aux méfaits des dernières années du président Bourguiba.

C.1 Les interventions municipales : tout un « programme »

C.1.a. Les façades côté « officiel »

Les quelques bâtiments de service public construits au début du siècle (la poste, la gare, l'hôtel des finances, la maison du contrôleur civil, l'école et l'hôpital) ont été conçus selon une variante locale arabisante³² : une façade rehaussée d'éléments esthétiques et décoratifs empruntés au contexte local et appliqués sur une composition symétrique et régulière. Ces bâtiments sont construits en briques de Tozeur, et les murs ne sont pas enduits pour laisser les briques apparentes. Telle a été la seule insertion dans le contexte formel jéridi.

Les constructions édifiées après l'Indépendance par les différentes administrations et agences (les premiers logements SNIT par exemple) sont identiques en tous les points du territoire tunisien. Elles ne sont porteuses d'aucune manifestation esthétique régionale, car largement inspirées du mouvement moderne en architecture. Nous sommes en pleine période socialiste, et ces constructions doivent délivrer un faire-part de modernité. Comme le rappelle A. Hafiane, « le



III. 236: villa SNIT, vers 1975

discours officiel sur la modernisation de la société est assimilé par l'administration à l'acte d'industrialisation et de la production du cadre bâti [et passe par] des normes de consommation de l'espace, une dévalorisation du patrimoine bâti ancien et une marginalisation de la production informelle »³³. L'option délibérée des dirigeants tunisiens est décrit comme une pédagogie pour sortir des archaïsmes, autant dans les modes de vie que dans la typologie de l'habitation. Les opérateurs étatiques ne développent aucune recherche d'insertion du contexte existant, ils sont une marque homogène d'un pouvoir État-nation en construction. À Tozeur comme ailleurs, la ville est imaginée ouverte, avec des rues larges desservant des habitations « isolées », ou « en bande » (terminologie du PAU 1975), donnant sur l'extérieur par des vérandas et de larges fenêtres. Pourtant, dès 1969, l'article 40 du Cahier orange suggérait que « d'une manière générale, les constructions doivent répondre aux exigences de l'esthétique de la ville ou du quartier, tant en ce qui concerne les matériaux employés que pour ce qui est des lignes, des teintes ou de la décoration »³⁴. Si les premières opérations SNIT accession très sociale de 1975 ne portaient aucune décoration (afin de limiter également les coûts de construction), les opérations d'accession non sociale, construits la même année, appliquent ces recommandations, tout en les limitant à des éléments ponctuels : étroits bandeaux en haut des murs ou des pilastres engagés, corniches, encadrement et pourtours d'ouvertures quelques panneaux se détachant sur des murs enduits et blanchis. Ces constructions

32. Sur l'arabisation comme style architectural d'Etat dans la politique coloniale française menée en Afrique du Nord entre 1850 et 1930 : BEGUIN F., LESAGE D., *Arabisation, limites et grands tracés*, 1978.

33. HAFIANE H., « Des références conceptuelles de l'habitat informel », 1989.

34. Règlement d'urbanisme de 1969 ou « Cahier orange », secrétariat d'État aux Travaux publics, service de l'Urbanisme.

différent de celles des quartiers anciens par leur typologie (isolée extravertie), leur structure (ossature béton armé) et par la grande part accordée aux produits industriels récemment apparus sur le marché, et autorisant des éléments architectoniques nouvelles arcades, porte-à-faux, vérandas, grandes ouvertures, sols surélevés... Je remarque surtout que, du matériau constructif constituant les épaisseurs de murs, la brique n'est devenu qu'un élément de parement rajouté en fin de travaux.

Ces quelques dispositions ne semblent pas avoir impacté l'habitat vernaculaire jusqu'aux années 1980. Cependant, dix ans plus tard, le rapport de révision du PAU (1987) préconise à son tour de « préserver le cachet traditionnel de la ville à l'intérieur et à l'extérieur du noyau ancien [El Hawadef et Zebda-Mazghouna-Habaïla] en imposant des contraintes architecturales, [afin de] sauvegarder les constructions traditionnelles »³⁵. Les auteurs de ce rapport recommandent également de « revenir chaque fois que possible au caractère groupé des habitations [tel qu'il est visible] dans la vieille-ville ». L'examen des registres de permis de bâtir révèle cependant que le nombre de dossiers déposés ayant reçu une remarque sur « l'ornementation en briques locales » est déjà important en 1982 (8 % des avis émis), puis il augmente considérablement en 1992-93, pour être quasi-nul en 1998. Sur les 313 dossiers étudiés déposés en 1992-1993, 59 dossiers (20 % de l'ensemble) avaient pour réserve ou motifs de refus « tenir compte de l'aspect architectural de la région pour les façades », dont quinze dossiers localisés sur les parcours menant du centre ville à la zone touristique. En 1997-1998, il n'y a plus que onze remarques de cette nature (3 %) sur les 398 dossiers déposés. Seul le quart des dossiers avec remarques portées en 1992-1993 sont sur le parcours touristique, ou limitrophes à la « vieille-ville ». Tous les autres dossiers portent sur des constructions localisées dans les lotissements récents ou les zones d'habitat dit spontané.

Cela appelle plusieurs commentaires. D'une part, les agents des services techniques n'ont donc pas attendu les prescriptions réglementaires du PAU (sa parution par décret) pour imposer le recours à l'ornement à base de briques de Tozeur. D'autre part, il y a un réel contrôle, de la part de la municipalité et retranscrite par ses agents techniques, du traitement esthétique de l'habitat privé, de la façade d'habitation. Cependant, si leur attention englobe progressivement tout le territoire communal, elle n'est pas constante au fil du temps. J'observe que le nombre d'avis fluctue grandement entre ces années, bien que les agents techniques m'aient assuré avoir porté la même attention au fil des années. C'est donc bien que leur regard évolue au cours de ces années, traduisant une attente et une perception différente de ces motifs à base de briques de Tozeur.

Cette attention coïncide avec plusieurs autres événements dont l'ouverture des premiers grands hôtels internationaux situés dans la zone touristique et le lancement de mesures destinées à l'embellissement de la ville.

35. PAU Tozeur, Rapport de révision, 1987, p. 19.

C.1.b. Le programme d'embellissement des façades

Le quartier d'El Hawadef avait déjà fait l'objet de 1987 à 1989, de travaux de rénovation des façades donnant sur les ruelles, menés par l'Institut national du patrimoine (INP), cofinancés par l'Office national du tourisme (ONTT). Cette intervention, très circonscrite, est l'une des recommandations du rapport d'orientations établi par l'ARRU : « créer une attraction touristique » pour asseoir et dynamiser l'offre touristique naissante³⁶. Les vocations touristiques furent largement encouragées après le changement de gouvernement en 1987³⁷. Avec le concours financier de l'État (fonds du ONTT), la municipalité de Tozeur réalise alors quelques réfections de voiries, celles reliant ce quartier d'El Hawadef à la zone touristique, principalement le long de l'avenue Abou'l Kacem Chebbi. Les habitants des autres quartiers avaient bien identifié l'action ciblée, comme le résume en 1991 cet habitant de la SNIT 1986 de Rass Edhraâ : « ils vont d'abord refaire les routes [du centre-ville] avant de venir ici. Et nous sommes loin du centre-ville » (enquête 1990-1991).

Dès 1993-1994, le programme déborde rapidement de cet axe touristique principal. La municipalité initie en 1994 le « programme municipal d'embellissement des façades – *barnâmiğ taħsîn al-wağhiyyât bi-tûzar* », un programme comprenant le réaménagement de placettes et carrefours le long de certains axes précis, avec la réalisation d'énormes objets architecturaux. Ce programme a comporté deux volets.



Ill. 237: fontaine-ziggourat, place du marché, 1995

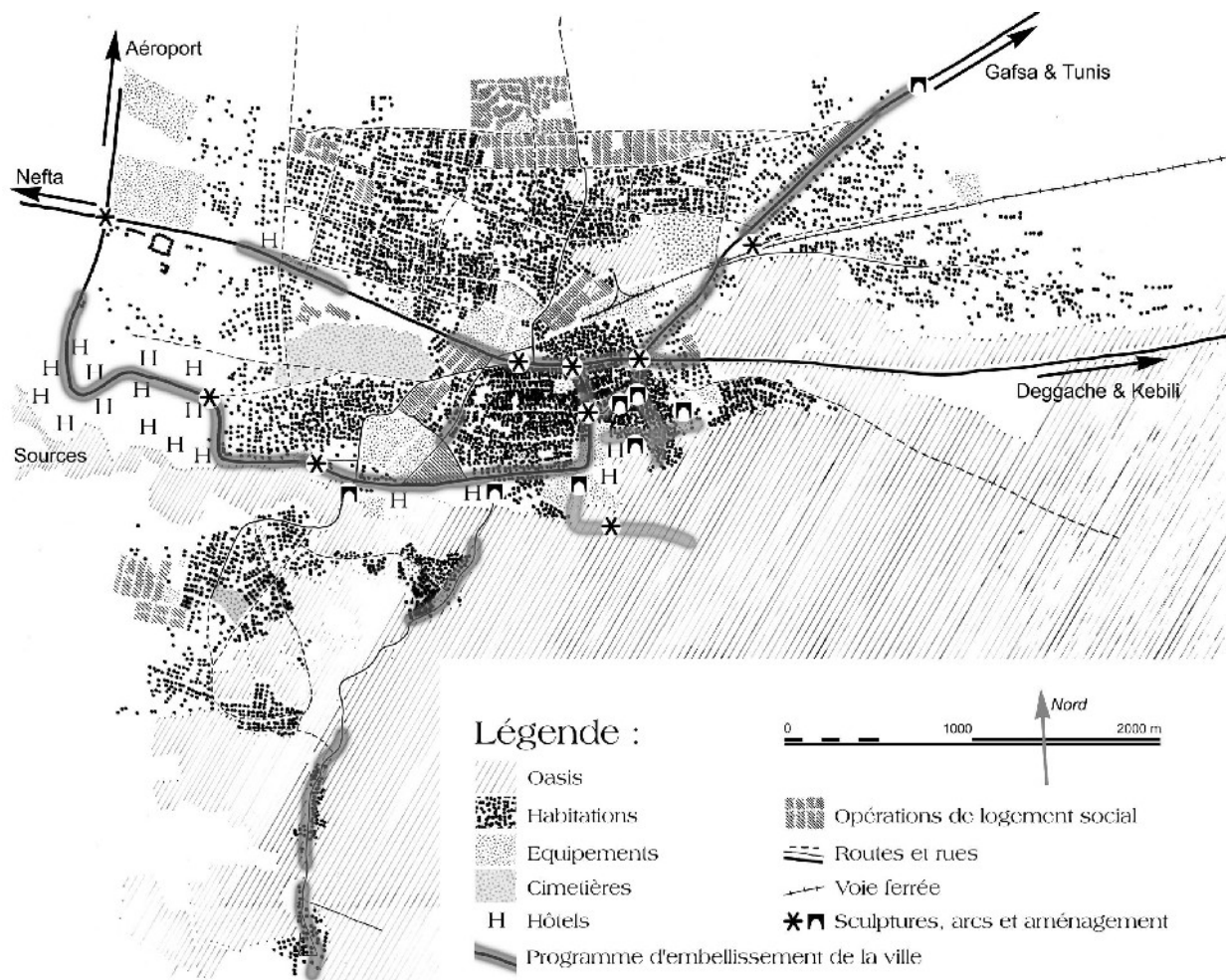
Le premier a porté sur la réalisation de sculptures, statues, et aménagements urbains le long de parcours : sont alternés un livre ouvert, une poterie géante, des sculptures monumentales (un cheval ailé, deux sphinx, une monstrueuse rose des sables), une fontaine en forme de ziggourat, des statues d'Abou-l-Kacem Chebbi et d'Ibn Chabbat... Dans la foulée, en 1997, sont construits de grands arcs. Ces éléments semblent si disproportionnés qu'une critique virulente en est faite dans la presse nationale quotidienne³⁸, questionnant le bon goût et le jugement du maire. J'observe plutôt que les emplacements retenus et la taille de ces aménagements indiquent qu'ils seraient plus en rapport avec l'échelle globale de la ville, et qu'il faudrait les considérer comme jalons d'un nouveau type de parcours urbain en élaboration, même si en 1996, ils ne permettaient encore de relier que la zone touristique à la « vieille ville d'El Hawadef ». Tous ne sont pas aussi monumentaux que celui

36. Rapport Technosynesis – ARRU, *Ville de Tozeur, projet de réhabilitation*, 1984.

37. HOSNI Ezzedine : « L'activité touristique fut confirmée comme étant l'une des priorités absolues de l'économie nationale par le nouveau gouvernement [1987 : Ben Ali]. La construction hôtelière s'affirma avec plus d'intensité. Deux codes des investissements touristiques furent promulgués en 1990 et 1993, avec des conditions fiscales très avantageuses pour les promoteurs nationaux et étrangers, surtout dans les zones de développement régional telles que : exonération totale des impôts pendant dix ans puis 50 % les dix années suivantes, dégrèvement de 100 % des bénéfices réinvestis, suppression de la TVA sur les biens d'équipement, droits de douane réduit à 10 % » : *Stratégies pour un développement durable du tourisme au Sahara*, UNESCO : CLT-2000/WS/1, 1999, p. 29.

38. Journal *La Presse*, daté 25 mars 1999

situé à l'entrée de la ville (en arrivant par la route Tunis-Gafsa), mais le choix de leur emplacement dénote une réflexion ici aussi poussée à l'échelle urbaine : quatre de ces arcs sont situés à sur les chemins touristiques d'accès au quartier d'El Hawadef, comme signifiant direct de l'authenticité historique de ce quartier ainsi délimité. Les autres sont sur les voies desservant l'oasis, et contribuent à tracer une frontière entre les mondes urbanisé et agricole. Les structures maçonnées de tous ces éléments sont recouvertes de briques de Tozeur. La médiatisation de Tozeur a partir de ces éléments est importante : ils sont présents sur de nombreuses cartes postales dès leur achèvement.



Ill. 238: localisation des interventions municipales du Programme d'embellissement des façades, 1996-1999

Le second volet est une séries d'interventions menées à partir de 1997 sur les habitations et les bâtiments publics bordant ce même parcours, afin de « réparer les dommages visuels [causés par une urbanisation décrite comme] « rapide et désordonnée depuis les années 1970 » (termes employés par le premier secrétaire). Un effort important est entrepris : toutes les façades de boutiques et d'habitations en limite de l'espace public sont retouchées aux frais de la municipalité, sur un budget spécialement créé. Elles sont toutes ornées de motifs réalisés en briques de Tozeur, pour les rapprocher de l'image correspondant aux caractéristiques de la « vieille ville authentique ».

les programmes municipaux avaient donné l'impulsion dès 1995 : les façades du nouveau siège de la municipalité et du nouveau marché couvert (inaugurés en 1996) sont le support d'importants motifs en briques de Tozeur. Dès 1997, la municipalité obtient des opérateurs institutionnels (agences bancaires, délégation régionale de la STEG, entrée de la gare routière inter-régionale...), qu'ils fassent incorporer de tels motifs dans leurs projets, malgré le surcoût financier important.

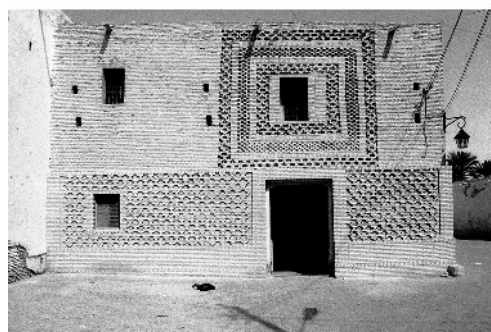
Ces interventions sont toutefois exécutées avec une grande liberté, avec une distanciation manifeste des motifs anciens et de leur mode de production. Nous sommes bien loin d'une restauration au sens strict. Il ne s'agit pas simplement de restaurer (ou de rénover) les motifs, il s'agit de couvrir l'ensemble des façades par des motifs en briques de Tozeur, y compris celles qui ne l'étaient pas. Ainsi à El Hawadef, toutes les parties basses des murs sont recouvertes. Même les fûts de colonnes (réemploi de pierres taillées datant de l'époque romaine) supportant le toit de certains *burjâl* sont enrobés, dissimulant au passage les manifestations de présences préislamiques. La géométrie des panneaux, leur assemblage et les rythmes n'ont qu'un lointain rapport avec les « imbrications » relevées et dessinés par A. Borg en 1959.

Discutant de cet écart entre anciens et nouveaux motifs avec le premier adjoint aux services techniques (qui dessine les nouveaux motifs avant de les transmettre aux équipes de maçons), celui-ci a confirmé qu'il ne « faisait que s'inspirer des motifs du passé ». Je ne retiendrai de ses explications que la marge de manœuvre personnelle qu'il s'octroie dans cette directive d'orner les façades. Mais je retiens aussi que son travail satisfait l'équipe municipale. C'est, pour le premier secrétaire, l'une des façons de

« sauvegarder le cachet typique de Tozeur », et cette liberté dans les motifs ne le gêne pas, tant qu'elle permet à Tozeur de ressembler à nouveau à ce qui a contribué à sa renommée – quitte à faire apparaître ce monde idéalisé sous un nouveau visage.



Ill. 240: Programme d'embellissement des façades, avenue M. Ben Alaya, Habaila, 1997



Ill. 241: façade d'habitation à El hawadef, en 1990 et 1998

Interrogés à ce sujet, quelques habitants d'El Hawadef partagent ce point de vue : ces nouveaux motifs « montrent quelles sont les possibilités » de décor à base de briques de terre cuite. L'un d'entre eux ne peut masquer un léger scepticisme : « il ne reste rien de ce quartier [d'El Hawadef]. Derrière les entrées refaites par la municipalité, c'est soit en ruine, soit refait au ciment [briques industrielles sur ossature en béton armé]. Mais même dans cet état, c'est vrai que ça reste la ville traditionnelle – *mâdîna al- 'âîqa* ». Cela suffit à ses yeux pour justifier ce programme. Il ne critique pas le renouveau des motifs, mais la manière dont la municipalité procède aux restaurations : « c'est juste du maquillage de façade ». Une personne âgée de Zebda reste focalisée sur l'esthétique : « j'habite une vieille maison à Zebda, et je ne vois pas en quoi elle a inspiré ces motifs. Il n'y a pas d'inspiration à partir des motifs anciens. S'il [le premier adjoint aux services techniques] dit ça, c'est juste pour légitimer son travail, rechercher une vérité – *taḥqîq* ». Seul un jeune adulte de Zebda sous-entend une critique de la politique de Ben Ali : « c'est ça, c'est l'Ère du renouveau – *al- 'ahd al-ḡadîd*, L'emploi des briques n'est qu'une tentative de renouveau – *taḡdîd*. On nous refait du neuf avec du vieux, c'est toujours la même chose ».

C.1.c. Les attendus du Programme d'embellissement des façades

Le premier adjoint résume à sa façon les attendus du programme d'embellissement : « la municipalité a voulu donner un nouveau modèle aux citoyens – *muwaṭīnîn* [le terme de « Tozeri » n'est pas employé lors de cette discussions]. Elle espère un suivi de leur part, surtout de la part des commerçants sur leur locaux commerciaux ». Ce sera effectivement le cas pour les quelques restaurants situés le long de l'avenue touristique Aboul' Kacem Chebbi, qui compléteront les travaux initiés par la municipalité. Pour le moment, l'impulsion municipale est limitée aux voies principales de Tozeur, car « les autres rues devront être faites à l'initiative des habitants ». Mais l'adjoint aux services techniques reconnaît que la question financière est cruciale.

L'intention n'est pas désintéressée : l'engouement pour le patrimoine bâti et agricole oasien est à ses débuts, et des retombées financières sont attendues³⁹, comme le résume le premier secrétaire municipal : « ce qui est beau attire ». Les gens de Tozeur lui répondent que « ça donne une apparence – *ya 'ti manzar* ». Etudions ici le message à double-sens destiné autant aux gens de Tozeur qu'aux touristes qui regardent ces aménagements avec complaisance.

D'une part, l'intention est de montrer qu'un « projet urbain » est en cours de concrétisation. Tous ces aménagements contribuent à re-qualifier le paysage urbain environnant. Il est question, au-delà des références mythiques ou locales, de démontrer l'attention nouvelle portée à la ville, longtemps délaissée par le pouvoir central ou les municipalités précédentes. L'intérêt électoral n'est pas loin. Ce discours chercherait autant à flatter la fibre locale des administrés (que le premier secrétaire dit très attachés à la tradition), qu'à conforter la position du maire.

39. En plus du tourisme, la ville sert à de nombreux tournages cinématographiques tant étrangers que tunisiens : *Le patient anglais*, *Les baliseurs du désert*, *Le quatrième roi*, *Le collier perdu de la Colombe...*

D'autre part, ce message est une sensibilisation à un nouveau cadre de vie et aux valeurs que celui-ci véhicule à travers ces motifs « hérités de traditions ancestrales », valeurs que les dernières décennies auraient oblitérées. Au-delà du discours populiste, c'est une attitude contraire au regard que nombre d'habitants portaient sur leur ville au début des années 1990. Ces interventions se différencient en cela des restaurations des années 1987, menées sous l'égide de l'INP dans certaines rues uniquement du quartier « authentique » d'El Hawadef. Il y a là un effet de dynamique qui tranche sur les précédentes actions municipales : il n'est plus uniquement question d'installer des équipements de type éclairage public ou trottoirs là où ils étaient inexistantes, la réflexion s'est déplacée sur la forme des candélabres et le type de pavage. Dans l'extension du champ d'action municipal, l'aspect extérieur des habitations est désormais considéré du ressort de la collectivité locale. Je suis tenté de parler de « renouveau – *tağdid* » de l'action municipale, pour reprendre le mot d'ordre de la politique gouvernementale.

Les retombées du programme d'embellissement

Les interventions urbaines ont été bien acceptées par la population de Tozeur, de tous quartiers. Tous estiment que les personnages d'Abou-l-Kacem Chebbi et d'Ibn Chabbat méritaient un hommage : les statues gigantesques font l'affaire. Ces éléments participent à la fabrication d'un discours historique, et véhiculent une dimension architecturale qu'ils rendent intemporelle. Quelques habitants soulignent le rapprochement entre les arcs et les « portes de la ville » décrites par le chroniqueur arabe El-Bekri, lors de sa visite à Tozeur... au XI^e siècle⁴⁰. Cette Tozeur mythique remise au goût du jour flatte leur ego : Tous s'accordent à penser que Tozeur n'a pas changé depuis l'époque El Bekri, le maire actuel n'ayant fait que reconstruire les portes là où elles étaient. Le texte d'El Bekri n'est cependant connu que par ouïe-dire, et j'ai l'impression qu'il s'agit là d'une communication informelle de la part des élus et des services techniques, pour justifier et argumenter la construction de ces arcs *a posteriori*.

Les interventions sur les façades n'ont pas été soumises à la concertation des propriétaires ou occupants des locaux. De fait, elles ont été sources de discussions informelles entre habitants, entre riverains. Peu de personnes ont cependant osé décrier leur caractère autoritaire (l'intervention d'office sur une habitation privée). L'immense majorité des habitants interrogés dit au contraire l'avoir favorablement accepté – il est vrai que dans la Tunisie des années 1999-2000, nul n'ose décrier une quelconque action du pouvoir, même local. Parce qu'elles n'ont aucun équivalent dans les autres villes de la région du Jérid, ces interventions ont été interprétées comme une volonté municipale, avec un accord gouvernemental tacite, de renouer avec la décision du président Ben Ali

40. Les propos d'El Bekri sont rapportés par du PATY de CLAM : « la métropole du pays de Castiliya est une grande ville environnée d'une muraille de pierre et de brique [...] Tout autour s'étendent de vastes faubourgs remplis d'une nombreuse population [...] Cette place, qui est très forte, a quatre portes » : *Fastes chronologiques*, 1890, p. 16. Cette historique sera repris dans ses grandes lignes, dans le fascicule puis sur le site internet de la commune de Tozeur : « Tozeur avait quatre entrées (portes) et une muraille ». La « muraille » sera construite en 2001, autour du terrain de foot-ball, lieu du marché hebdomadaire.

d'encourager le secteur artisanal traditionnel local – *sina'ât taqlidiyya* et ce dès sa prise du pouvoir [1987], et non de renouer avec un quelconque lien identitaire local.

L'apport économique n'est pas sous-estimé par les habitants. Ces travaux ont procuré à des jeunes un emploi assorti d'une formation, alors que le taux de chômage et de désemploi à Tozeur est structurellement l'un des plus élevés de la Tunisie⁴¹. Ce programme a contribué à revitaliser une filière en crise depuis de longues années. « Au début des années 1990, indique le premier adjoint aux services techniques, il n'y avait plus de travail ni pour les poseurs, ni pour les briquetiers ». Cela représentait entre cinquante et cent personnes qualifiées. Au niveau économique, cette baisse d'activité s'est traduite par un effondrement des prix : alors que 1 000 briques⁴² valaient 70 Dt à la fin des années 1980, elles ne valaient plus que 40 Dt en 1996, en dinars courants, soit moins de la moitié du montant de 1980 en dinars constants⁴³. À la fin du séjour d'enquête, en 2000, les mille briques coûtaient plus de 60 Dt. Cette hausse rapide (50 % en quatre ans) traduit bien le regain d'intérêt porté à ce matériau.

Ces ouvriers maçons étaient là pour apprendre, nul ne l'a démenti, à commencer par eux-mêmes. Certains maçons ont ensuite exigé des rémunérations journalières plus importantes (de l'ordre de deux à trois dinars), argumentant qu'ils passaient du statut de maçon à celui de maître-maçon. Dans la plupart des cas, ces hausses de salaire n'ont été validées ni par la population de Tozeur, ni par le premier adjoint aux services techniques, car rares ont été les maçons pouvant produire par eux-mêmes les motifs à réaliser : pour la plupart, ils n'étaient considérés comme exécutants poseurs⁴⁴. Interrogé à ce sujet, le premier adjoint a confirmé leur donner chaque matin une esquisse des motifs à exécuter : « c'est pour éviter la monotonie d'un traitement reproduit à chaque façade, le long de l'avenue ; car ces maçons n'ont aucun esprit d'initiative ».

Ces travaux ont également visé à restaurer un savoir-faire et des techniques estimées en voie de disparition au début des années 1990. La nécessité de maintenir ce savoir-faire en voie d'oubli est difficilement expliquée à l'enquêteur. Il ressort un sentiment indescriptible d'artificiel, d'une démarche de patrimonialisation plus basée sur la mise en valeur de ce qui contribue à faire la renommée de Tozeur à l'étranger que la mise en valeur d'un patrimoine déjà existant. L'absence de tractations entre les différents quartiers sur ce qui constitue le patrimoine renforce ce sentiment. La ville de Tozeur toute entière doit contenir dans le regard exotique que les premières monographies touristiques coloniales ont porté à quelques habitations et ruelles d'El Hawadef. La

41. La plupart des critiques des Tozeri contre le système économique actuel tourne autour du fait que la majeure partie des revenus des productions dattières et hôtelières sont réinvestis hors de la région.

42. Une fournée contient entre 10 000 et 15 000 briques, suivant la capacité du four.

43. L'inflation annuelle est estimée à 6 % au cours de la période 1985-1995. 70 Dt de 1980 correspondraient à environ 93 Dt de 1990 en dinars constants.

44. Les maçons employés par la municipalité dans le cadre de ce Programme sont rémunérés par tâche et par jours travaillés, avec un salaire versé hebdomadairement. Jusque dans les années 1960, les maçons étaient payés par mètre carré posé et par spécialité : certains se spécialisaient dans la pose de motifs ponctuels, d'autres dans le remplissage de grandes surfaces.

patrimonialisation s'est fabriquée à cette jonction, entre le regard porté par la période coloniale, l'ancrage dans l'Islam et la recherche d'une « jéridité ». Le quartier El Hawadef est devenu l'ancrage historique de Tozeur, du Jérid, à travers ses façades vues de l'espace public. Nous avons vu comment il est devenu la « *mādina* – médina » de Tozeur (avec les différences de sens entre les termes arabe et francisé).

Dans ce contexte, nous pouvons comprendre qu'une certaine légitimation du choix des élus provienne également de la période coloniale. Un jour de juin 1999, le premier secrétaire municipal m'aborde dans la rue, m'annonçant tout fièrement qu'ils ont « retrouvé dans les archives un décret de 1913, signé du maire français, qui exonérait de taxes municipales durant cinq ans les habitants qui recouvraient les façades de leur habitations en briques de Tozeur ». Pour le premier secrétaire, cette incitation fiscale montre bien que la typicité de Tozeur a été reconnue et encouragée, même par l'administration française. Il n'y voyait qu'une action locale, dictée par la particularité de Tozeur, alors qu'elle était guidée par le regard colonial porté sur le quartier d'El Hawadef. Pourtant, de telles mesures avaient été prises ailleurs en Tunisie : je cite l'initiative la plus connue, celle du Baron d'Erlanger qui proposa au même moment d'instaurer le « style Sidi Bou Saïd »⁴⁵ pour toute intervention dans le périmètre communal de ce village en banlieue nord de Tunis (décret du 28 août 1915). Ces préoccupations esthétiques et suggestions sur l'apparence obligée des habitations participaient en réalité d'un mouvement plus vaste, initié dans la métropole. Elles s'inscrivaient dans le courant de la pensée urbaine française, où naissaient les premiers textes réglementant l'ordonnancement des façades et l'imposition au constructeur de prescriptions dans l'intérêt de la « conservation des sites et des perspectives monumentales ».⁴⁶

C.2 Les façades côté vernaculaire

La façade de la maison est appelée à Tozeur le « visage de la maison – *waġh addâr*. Cette appellation, très symbolique, n'est en rien spécifique à la région, elle est commune au moins à tout le Maghreb. Le sens du terme *dâr*, tel que précisé au chapitre XII-A *Nommer la maison*, renseigne sur les conditions d'anthropomorphisme : il s'agit du visage du couple, et non celui de la maisonnée composant le *hūš*. Selon cette définition, la façade est considérée comme un intermède valable dans la présentation de soi (son groupe familial restreint) face au autres composant le groupe élargi (la maisonnée et les agnats proches). Les similitudes relevés entre façades sont alors à rapprocher des

45. Le style « Sidi Bou Saïd » est caractérisé par des menuiseries peintes d'un bleu roi soutenu, se détachant sur des murs chaulés blancs. Les portes d'entrée (peintes en jaune ou en bleu) sont décorées de motifs réalisés à l'aide de clous à grosse tête bombée noire, les fenêtres sont protégées par des fer-forgés arrondis, peints également en bleu.

46. En France, la loi des finances du 13 juillet 1911 permet à l'autorité administrative de prescrire de telles impositions, sans toutefois préciser la définition de « site et perspectives monumentales ». Ce texte fait suite au décret du 26 mars 1852 relatif aux rues de Paris, adopté un an avant la nomination d'Hausmann, et qui met en place les principaux outils juridiques : les permis de construire et de lotir, et l'imposition aux propriétaires d'entretenir (« gratter, repeindre ou badigeonner ») la façade de leur immeuble ou habitation et de « la tenir constamment en bon état de propreté » (art. 5). Si les pouvoirs publics municipaux pouvaient, suite à l'ordonnancement du 10 août 1783 relative aux règles de prospect, intervenir par voie réglementaire sur le gabarit des immeubles et leur alignement, ces outils leur ont permis d'imposer des préconisations esthétiques par le biais de servitudes.

normes culturelles propres au groupe considéré, à la région, à l'époque. Au-delà de l'effet décoratif, E. Goffman parle de la « façade sociale donnée [qui] tend à s'institutionnaliser en fonction des attentes stéréotypées et abstraites qu'elle détermine et à prendre une signification et une stabilité indépendantes des tâches spécifiques qui se trouvent être accomplies sous son couvert, à un moment donné. La façade devient une "représentation collective" et un fait objectif. »⁴⁷. La façade de la maison est également conçue dans un but de représentation sociale, telle est mon hypothèse. La question devient alors la suivante : que signifie la façade, autrefois et actuellement, dans l'architecture vernaculaire ?

J'avais relevé, dans les habitations anciennes, l'attention portée au cloutage des portes de *sgîfa*, la finesse des corbeaux supportant le linteau (la plupart sont en bois de palmier, mais certains sont en abricotier, un bois très dur à travailler), le travail des fer-forgés... Seuls sont spécifiques à Tozeur les murs de briques aux graphismes complexes. Malgré le fait que peu de ces éléments soient contemporains entre eux, l'homogénéité qui se dégage de cet ensemble n'est pas surprenante : D. Pinson a largement démontré la stabilité des motifs culturels dans le temps et dans l'espace⁴⁸. Ses travaux sur l'histoire de ces bâtiments mettent en relief les faits suivants : d'une part il y a concordance entre l'intérieur et l'extérieur de l'édifice et, d'autre part, le rôle de ces éléments décoratifs saillants est de clarifier le marquage de l'espace (partitions spatiales, seuils de transitions...). Cependant, les vieux maçons de Tozeur esquivent une réponse globale à l'objet « façade » et son rapport à l'urbain environnant. Ils se réfugient dans une pensée technique, vantée pour être sans égale dans les autres régions de la Tunisie, et dont la qualité d'exécution suffirait à elle-seule à satisfaire les sens. Et ces mêmes maçons rappellent, avec un léger sourire, que la seule « façade » était celle de la pièce d'habitation – *dâr*, visible uniquement de l'intérieur de l'habitation.

Force m'a été de constater que ce schéma d'intervention n'a plus cours actuellement. La façade d'une maison semble être une œuvre unique et indivisible. Nombre d'interventions partent désormais d'une maçonnerie mise à nu, grattée jusqu'aux os – *mqarqaš 'ala-l-a'zâm*, où sont supprimés tous reliefs antérieurs. Nous avons vu que les rénovations de *dâr* étaient à raccrocher aux événements de la maisonnée (en particulier aux mariages), j'observe que les rénovations actuelles de façades sont à rapporter à un changement potentiel de statut social. Mais surtout, alors que les dimensions des cours intérieures se réduisent de plus en plus et que *hûš* et *dâr* peuvent désormais être superposés dans la majorité des habitations, la « façade » de la maison (et de la maisonnée) s'est progressivement instituée comme étant celle donnant sur la rue, c'est-à-dire l'interface avec le domaine public extérieur.

D'autres observations révèlent le soin particulier accordé à cette présentation de soi. Un traitement architectonique décoratif est réalisé dans toutes les villas, Nous avons déjà vu comment cet objet architectural, ce produit immobilier exprime la recherche d'un statut social, son volume

47. GOFFMAN E., *La mise en scène de la vie quotidienne*, 1973, p. 33.

48. PINSON D., *Modèles d'habitat et contretypes domestiques au Maroc*, 1992.

représentant entre autre la masse monétaire investie. Mais j'ai été surpris de retrouver de tels traitements dans la majeure partie des habitations de Rass Edhraâ, bien qu'elles soient non habitées car non achevées. J'ai observé également certaines nuances dans les choix esthétiques entre lotissements de villas et habitations du reste de Tozeur. J'incline à penser que ces façades deviennent présentation des futurs occupants, de leur origine comme de leur statut social ; ce ne sont plus des murs de séparation entre un intérieur domestique et un extérieur public où les traitements esthétiques découlaient de valorisation technique. Ce n'est pas l'habitation qui devient extravertie, mais la famille qui se donne à lire de la rue.

C.2.a. Le voyage temporel des décorations

Une fréquentation régulière des différents quartiers de Tozeur depuis 1989 et une étude des photographies antérieures disponibles m'ont permis de constater que les mêmes façades changent de teintes et de styles au fil du temps. Des décorations apparaissent, se font et se défont, apparaissent quelques années plus tard dans d'autres endroits de la ville, sur d'autres façades.

Cette observation m'avait conduit à émettre deux hypothèses, complémentaires. C'est, d'abord, une conséquence directe de l'expansion urbaine rapide et de l'augmentation du nombre d'habitations, suite au morcellement des habitations et aux néolocalités. Les nouveaux couples, en se déplaçant dans les zones périphériques, emmènent avec eux une marque esthétique architectonique et la reportent sur la devanture de leur habitation. Cette marque sert à se repérer et se faire repérer. C'est, ensuite, une manifestation identitaire qui s'est progressivement cristallisée sur un matériau (la brique de Tozeur), parallèlement à l'élaboration du message esthétique par la municipalité, et consécutive aux mouvements de populations décrits au cours des chapitres précédents.

Il est nécessaire de distinguer au moins deux attitudes. La première est celle des habitants des quartiers anciens allant s'établir dans les zones d'habitat récent, ou intervenant sur l'habitation parentale. La seconde est celle des récents sédentarisés.

Les traitements esthétiques chez les habitants anciens...

L'habitat de Tozeur est connu par ses murs recouverts de briques de Tozeur, un jeu de parement en saillies et rentrées. C'est d'abord une protection thermique et solaire : mettre une grande partie du mur à l'ombre. La diffusion des premières descriptions par les voyageurs européens au début du XIX^e siècle, puis les premières images diffusées, suite au séjour des photographes Lehnert et Landrock⁴⁹ (dans les années 1910), en font un motif esthétique particulier, contenant *toute* l'expression du Jérid. Ces motifs en « imbrications » (terme employés par A. Borg, du Paty de Clam parle de *shouka*), sont, rappelons-le, limités à la partie haute du mur, ce qui correspond à la zone des *awtâr* (où sont suspendus les régimes de dattes, à l'intérieur de la pièce.

49. Les photographes Lehnert et Landrock effectuent plusieurs séjours dans le Sud tunisien et en particulier dans le Jérid. voir l'illustration 195 « Place du marché ».

La base du mur, sur une hauteur d'environ 2,50 m (jusqu'au linteau de la porte de *dâr*) était enduite et le plus souvent chaulée.

Cette généralisation appelle quelques précisions. Il ne m'a pas été possible d'établir des distinctions dans le parement des façades entre quartiers anciens (Zebda, Hawadef, mais aussi Chabbiyya) et villages oasiens. Au début du XX^e siècle, seul l'habitat rudimentaire ne partageait pas ces décorations, probablement parce qu'il n'y avait pas nécessité de construire de hautes pièces de stockage de dattes, à température interne régulée.

Les principales différences se décèlent à l'extérieur des habitations, dans les façades sur rue. Les façades du quartier d'El Hawadef semblent être les seules à n'être ni enduites, ni chaulées, contrairement aux habitations de Zebda ou des autres villages oasiens. Cette typicité peut expliquer une part de l'attrait des voyageurs pour El Hawadef, une particularité qu'ils ne retrouvent pas dans les autres villes oasiennes du Jérid⁵⁰.

Les restitutions chronologiques montrent qu'en abaissant le niveau de plafond des *dâr*-s (la hauteur intérieure des pièces), c'est également les dimensions du bandeau d'imbrications – *shouka* que l'on réduit. Les différentes pièces autour de la cour de Zebda H4 montrent bien cette évolution : les deux pièces les plus anciennes présentent un motif large de plusieurs mètres, celle construite dans les années 1940-1950 n'a qu'un bandeau d'une cinquantaine de centimètres (une dizaine de rangées de briques). Les nombreuses restaurations d'habitations menées suite aux dégâts des inondations de 1969 sont sans ornementation en briques. L'une des explications relève déjà du changement dans le mode constructif (passage du mur en terre au mur en pierre). Tout au plus, dans les habitations construites dans les années 1970, je relève quelques pilastres rythmant la façade sur rue, quelques encadrements de portes d'entrée par une seule rangée de briquettes. Le principal traitement esthétique découle d'une fonctionnalité : les bas des murs – *mhak ma'iz* [litt. « là où se frottent les chèvres »] est de teinte sombre, sur une hauteur d'un mètre environ. Le haut des murs est fréquemment chaulé blanc. Les portes d'entrée, en bois, sont peintes en bandes alternées jaune et marron.

C'est dans les quartiers d'habitat autogéré par des habitants issus des quartiers anciens que se renouvelle l'écriture esthétique, à partir des années 1980. Les premières habitations de ce quartier de Rass Edhraâ « dépendant de Bled El Hadhar » ou habité par des personnes originaires de Zebda (face à Guitna), ne semblaient pas avoir de traitement décoratif, juste des murs blancs, construits en pierre. Le développement esthétique paraît concomitant à la densité croissante de ces zones habitées, suite à l'extension de Rass Edhraâ *ṭarīq Naflayât* (habitée par des Rakârka Ouled Abid). J'observe, par des rattrapages au niveau des jeux d'enduits, que les pourtours d'ouverture (portes d'entrée de *sgifa*, fenêtres et vasistas) et la ligne de faîte du mur sont systématiquement

50. Je précise que quelques ruelles du quartier bas de Nefta ont également des façades non enduites, à briques de terre apparentes. Les villages abandonnés de Ouled Majed et Nemlet (respectivement dans l'oasis d'El Ouidiane et celle d'El Hamma) avaient les façades sur rue enduites.

soulignés par des incrustations de briques de Tozeur, posées à plat. L'encadrement des ouvertures découle de la migration géographique des nouveaux couples. Le renforcement visuel aurait ici pour rôle d'attester l'origine identitaire des occupants, son rattachement aux quartiers anciens et non aux zones de récents sédentarisés, telle est l'explication recueillie lors de l'enquête.

On ne résiste qu'en terrain défavorable, là où la maison peut être classée comme périphérique, suite aux grandes mutations urbaines et aux trop nombreux mouvements de populations pour qu'ils soient parfaitement décodés par tous les habitants. À l'intérieur des vieux quartiers, ce traitement d'encadrement reste rare. Il se généralise rapidement dans les projets de villa, tranchant là encore avec les premières modénatures dessinées par les architectes (remplissage de panneaux). Recouvrir les encadrements et/ou la clôture est également l'une des premières interventions que font les habitants des cités SNIT, elle suit leur emménagement. La SNIT reprend à son compte de telles modénatures : si l'opération Rass Edhraâ 1986 n'avait aucun traitement esthétique, celle de 1991 (Cité aboul' Kacem Chebbi) en est pourvue, mais uniquement en pourtour d'ouvertures⁵¹. Dans ces lotissements habités par des personnes de diverses origines, c'est encore ici une résistance identitaire.



Ill. 242: opération SNIT 1986, photo 1996

Mais, peu à peu, la clôture devient cette marge de manœuvre que l'habitant s'octroie, en déconnectant la façade de sa maison de sa devanture sur rue. Si les premiers emplois de briques de Tozeur étaient encore parcimonieux, les dernières réalisations observées la montrent en abondance, ainsi cette villa sise à Hay Ettaghiz, en bordure nord de Rass Edhraâ *tarîq Naflayât*. C'est déjà une question de coût, une dépense chiffrable par tous les passants (en estimant les surfaces couvertes). Mais c'est aussi une liberté d'action dans la pose de la brique que je constate ; faisant un large écho à celle que s'accorde le premier adjoint aux services techniques, dans ses dessins de revêtements de façades. Et les deux manifestations sont simultanées. Ce qui se produit en centre-ville, le long de l'avenue Aboul' Kacem Chebbi se produit en même temps dans les façades des lotissements SNIT.



Ill. 243: façade de villa à Hay Ettaghiz, 1999

...et ceux chez les récents sédentarisés

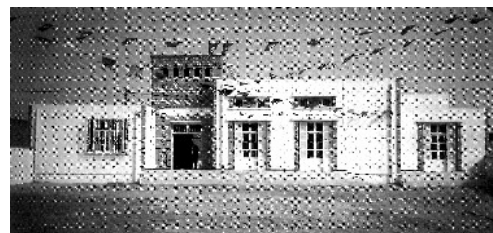
Dans les premières habitations des quartiers périphériques des récents sédentarisés, composées le plus souvent d'une pièce unique, les manifestations esthétiques étaient limitées à un cerne des portes et des fenêtres par un badigeon de chaux. Cela s'apparente à un geste très ancien, une protection symbolique « pour chasser le diable ». Accompagné de poissons peints ou de main

51. Voir en annexe VII les fiches « Ras Tabia – projet de villa avec étage, 1984 », et les fiches « SNIT Rass Edhraâ ».

de Fatma peints au-dessus du linteau de la porte, ce geste n'est pas limité au Jérid : on le retrouve dans tout le monde rural et urbain maghrébin. À Tozeur, ce geste se rencontre essentiellement dans les zones périphériques (et que j'ai largement observé à Helba en 1990-1991).

L'emploi de la brique de Tozeur n'est pas inconnu dans ces quartiers, mais il faut différencier ce que le matériau fait de ce qu'il signifie. L'emploi est avant tout ponctuel (bord d'ouverture, calage de poutre, fond de niveau...), limité à celui d'un matériau de construction choisi pour ses excellentes caractéristiques mécaniques.

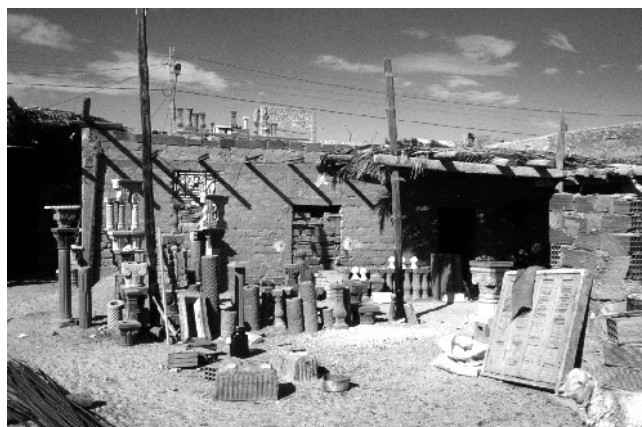
L'emploi de la brique de Tozeur comme motif décoratif se généralise, d'après les restitutions chronologiques, à partir du début des années 1990. Cela coïncide d'une part avec l'achèvement de plusieurs équipements de quartier (dont le Club d'enfants de Rass Edhraâ), mais aussi avec les modénatures qu'apportent les habitants des quartiers anciens lorsqu'ils viennent s'établir dans les logements SNIT ou les zones de lotissements.



Ill. 244: Club d'enfant, Rass Edhraâ, 1996

Les autres composantes esthétiques

D'autres éléments de modénatures apparaissent rapidement en façade d'habitation, et se multiplient à la fin des années 1980, tant dans les quartiers anciens que dans les zones de récentes extensions. Ce sont tous des éléments préfabriqués, en béton moulé (ciment gris ou blanc). Éléments de colonnade en béton moulé (simples, torsadés, striés, hélicoïdaux...) avec différents styles de bases et de chapiteaux, balustrades, appuis de fenêtre... sont les éléments les plus visibles. Il me faut également citer les corbeaux (support de dalle béton en encorbellement), dont les revendeurs de matériaux de construction proposent plusieurs dizaines de moules plus ou moins travaillés (multipliant les doucines et contre-doucines), et les portes d'entrée métalliques. Ces éléments sont produits localement par des artisans de Tozeur. Il est possible, pour le commanditaire, de les assembler à sa convenance selon la commande.



Ill. 245: atelier de fabrication d'éléments décoratifs préfabriqués, quartier de Rass Edhraâ, 1998

Ces éléments préfabriqués en béton sont, la plupart du temps, associés à des revêtements minces : carrelages et faïences viennent souligner, par leur couleur, les contours des ouvertures, les rendant repérables de loin.

Dans un premier temps, ces éléments préfabriqués ont été utilisés seuls, dans des encadrements d'ouvertures, des balustrades de balcons. C'est, par exemple, leur emploi à Rass Edhraâ H4-A, lors des travaux d'extension et d'agrandissement de l'habitation menés au milieu des années 1990. Dans un second temps, j'observe que leur emploi devient ponctuel, dans des compositions encore progressivement dominées par des motifs en briques de Tozeur.

Cette production d'éléments préfabriqués et la généralisation de leur emploi sur le site a, à mon sens, influé sur les derniers traitements esthétiques relevés, si j'interprète correctement les dernières modénatures observées. Les tuiles vernissées, les colonnettes, les balustrades ont été remplacées par des briques au bout arrondi et disposées comme des tuiles, empilées pour imiter une colonnette, à mi-voix pour former un claustra de balcon. Les briques ne sont posées plus uniquement à plat, dans une représentation d'une brique constructive. Ses formes sont, là aussi, travaillées avec soin pour parfaire le motif, elle est posée sur champ, découpée, arrondie, biseautée...

C'est à partir de ces dates (milieu des années 1990) que j'observe, dans ces quartiers d'extensions récentes, des portes d'entrée dont je ne sais si elles ouvrent sur des habitations occupées par des gens originaires des quartiers anciens ou non. Si la brique de Tozeur participe manifestement à la création d'une identité visuelle forte, son travail ne la rattache à aucune manifestation identitaire géographique connue. C'est une libre interprétation, qui ne traduit qu'une richesse décorative.

Les manipulations d'images de ville

Entre quartiers, les critères de distinction ne portent désormais plus sur la nature du traitement d'ouverture, son importance quantitative dans l'étendue de la façade donnant sur rue. Ces données restent dépendantes d'autres choix que ceux esthétiques. Le nombre de fenêtres ouvrant sur la rue, qui ne cesse de se multiplier au cours des années 1990, est fonction de la taille du logement autant que de son agencement intérieur. Ces fenêtres seront plus facilement percées que les habitants se connaissent de longue date entre eux. Les hétérogénéités entre quartiers paraissent alors plus se situer à ce niveau que dans la structure des modénatures.

La restitution du voyage temporel et géographique des modénatures a permis de montrer l'évolution de sens qu'accordaient les habitants des différents quartiers à la briques de Tozeur en particulier, et aux modénatures esthétiques en général. Cette évolution traduit la nécessité croissante de l'habitant de détourner une partie de ses efforts constructifs sur l'aspect extérieur et les impressions qui s'en dégagent, les représentation qui en découlent.



Ill. 246: porte d'entrée, Rass Edhraâ, 1999

Retrouver des modénatures similaires entre habitations des oasiens et des récents sédentarisés suggère également la tendance (et la volonté) d'une grande partie des récents sédentarisés d'intégrer ce Tozeur urbain qu'ils côtoient depuis plus d'une génération, et dont ils partagent désormais la plupart des valeurs.

Mais ce voyage éclaire également sur la procédure d'inclusion dans un monde plus vaste que celui du lignage, dans de nouveaux réseaux. L'apparence de l'urbain est ici à considérer en rapport à la maîtrise des nouvelles relations sociales, au décodage des représentations. Si l'importance du lignage reste manifestement prépondérante, les observations précédentes suggèrent qu'il est nécessaire de s'interroger également sur la façon dont de nouvelles synthèses relationnelles sont effectuées par les habitants.

À l'heure où les manifestations d'extériorité sont recherchées, l'intense activité sur les traitements esthétiques traduit la réorientation de l'action des habitants. C'est une autre facette de l'importance accrue accordée à la famille conjugale et à son cercle relationnel.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Nous avons pu voir les représentations associées aux matériaux de construction, au-delà des matériaux et de ce que ceux-ci autorisent comme typologie. Le passage progressif des murs en terre et adobe vers les murs en briques industrielles s'est doublé d'une qualification de l'habitation, qui rejoint celle exprimée par le changement de vocabulaire architectonique décoratif.

Cependant, cette qualification reste secondaire au regard de l'origine des habitants, la première stigmatisation restant l'origine géographique et lignage des habitants. La stigmatisation s'appuie alors sur les matériaux et des typologies, prétextant par exemple des composantes de l'habitation qui ont disparu des quartier anciens, du fait de leur densification (la présence d'animaux de basse-cour par exemple). *A contrario*, certaines typologies (la villa, le « château ») sont considérées comme valorisantes par tous, car elles sont assimilées à l'expression d'un statut social ascendant, démontrant des capacités financières importantes. Cela explique l'essaimage progressif – mais rapide – du modèle de la villa en dehors des lotissements municipaux.

Si l'appréciation du quartier (et des habitations qui le composent) change aux yeux des habitants des quartiers anciens, ce n'est pas uniquement suite au changement de matériaux de construction ou de typologie, mais également par l'insertion sociale progressive de ses habitants. Le cas de Helba le montre bien, en négatif : ces habitants ne sont pas arrivés à s'insérer dans l'un des réseaux locaux reconnus (social, professionnel...), à cause de leur grande paupérisation. De plus, les tensions internes au groupe des *Mhâğba* n'ont en rien facilité leur prise en compte par les acteurs institutionnels, en particulier lors de l'établissement du PAU et de ses révisions, contrairement au site de Rass Edhra *tarik Naflayât*. Il en résulte que les constructions de Helba commencent à peine

à être envisagées comme partie intégrante de Tozeur, malgré l'inclusion du quartier dans le territoire administratif depuis 1984.

Cette composante « matériaux » peut être une bonne porte d'entrée pour analyser la construction du sentiment identitaire « tozeri » ou « jéridi ». Peuvent désormais se dire « de Tozeur » tous ceux qui revêtent leur façade d'habitation de briques cuites. Progressivement adopté par tous à la suite du programme municipal d'embellissement des façades, dans un contexte où les néolocalités dans les lotissements brouillent les systèmes d'implantation patriarcale et lignagère, ce matériau a en effet progressivement cristallisé une grande part des manifestations d'appartenance à la ville « de Tozeur ».

CONCLUSIONS

Le terme de « transformations » s'est imposé à moi pour exprimer les changements successifs des aspects formels et des composantes de l'habitation à Tozeur, au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Il contient en lui l'idée d'un défi à relever, celui d'une adaptation dans un contexte en pleine évolution. Mais l'habitation est un objet paradoxal : ce que j'ai observé ne correspond pas à ce à quoi je m'attendais.

En introduction de ce travail, j'avais suggéré cinq facteurs de transformation. Rappelons les brièvement : l'évolution de la composition familiale et de la maisonnée, la durabilité du clos couvert et la maîtrise des techniques constructives, l'opportunité et les conséquences des raccordements aux réseaux fluides, la disponibilité du foncier et la maîtrise des processus administratifs, et enfin les itinéraires sociaux envisagés par les membres de la maisonnée.

Les six monographies présentées en première partie évoquent, chacune à sa manière, comment ces cinq facteurs ont influencé le processus de transformation de l'habitation. Les manifestations sont visibles dans les nouvelles dénominations apportées aux composantes de l'habitation, les choix constructifs et leur marge de manœuvre, l'appréciation des cohabitations et le recours à la néolocalité... Les monographies montrent surtout l'interaction entre ces facteurs : il n'est pas de cause unique qui puisse à elle-seule expliquer l'ensemble des processus observés.

Ce constat pose un problème méthodologique, auquel j'ai tenté de répondre au cours de la deuxième partie. Pour mettre en corrélation ces phénomènes apparemment distincts s'étalant certains sur la longue durée (plusieurs générations) et d'autres sur le quotidien, il est nécessaire d'articuler des échelles spatiales et temporelles hétérogènes entre elles, des récits séquencés et des interventions quotidiennes... Un cheminement de type archéologique permet ce type d'analyse. À l'aide des indices pathologiques relevés dans les lectures techniques du cadre bâti, des traces contextualisées et des mentions entendues dans les entretiens, j'ai restitué les couches archéologiques successives de l'habitation et des pratiques d'habiter, que j'ai mis en correspondance avec l'évolution de la maisonnée et ses principaux événements.

Pour analyser les transformations relevées par ces lectures croisées, j'ai retenu quatre entrées, directement issues des facteurs précités (les techniques constructives et les réseaux étant regroupés sous la même entrée technique). Ces quatre entrées, chacune correspondant à une échelle

particulière, à un point de vue de connaissance, ont été choisies pour la grille de lecture qu'elles autorisent, pour leur éclairage particulier sur les facettes différentes des phénomènes observés.

Dans un premier temps, j'ai traité des variations d'emprise de la maison, emprise langagière, mais aussi emprise spatiale. Puis j'ai examiné, à travers les conséquences d'évènements extérieurs catastrophiques (inondations), comment les gens de Tozeur, par quartier, ont saisi l'opportunité de renouvellement du parc bâti. L'interprétation locale des procédures et règlements d'urbanisme a permis de mettre en avant les modalités de négociation autour des implantations récentes (reconnaissance des sédentarisation), mais également des travaux menés au sein de l'habitation, avec ou sans autorisation municipale. Enfin, la symbolique portée par l'habitation, observée à l'aide du développement des modénatures esthétiques et de leur déplacement à travers le site, met à jour d'une part le positionnement social de chacun, mais aussi la difficile légitimation « d'être Tozeri ».

Que nous apportent ces quatre lectures ? Définir ces angles d'approche et leur échelle est nécessaire, les articuler entre eux est primordial. Faisons une synthèse, en regroupant ici les différentes facettes mises à jour tout au long de la troisième partie.

L'évolution du sens des termes employés, celle des objets et celle des usages vont de pair. J'observe l'apparition de nouveaux termes, pour désigner et nommer l'habitation et ses composantes, mais également pour l'espace extérieur. Cela indique bien l'évolution de l'objet « habitation », et la perception de cette évolution par les occupants.

Ces termes ne sont ni successifs ni exclusifs : ils désignent des objets distincts, mais qui peuvent cohabiter dans le temps et l'espace – ce qui a engendré pour l'enquêteur certaines confusions au démarrage de l'étude. Cette enquête de terrain confirme bien qu'il ne faut confondre ni le mot ni l'objet (la réalité qu'il désigne) d'une part et, d'autre part, ni l'histoire du mot ni l'histoire de l'objet. Les mots véhiculent des formes et des idées qui évoluent, et il est légitime de questionner l'évolution des représentations associées. Après avoir restitué les différents contextes de l'emploi des termes (par qui, où et quand), j'ai interrogé certains mots proto-typiques, ces mots qui construisent une définition sans mentionner explicitement l'objet auquel ils font référence. Nous avons alors vu comment l'absence de questionnement autour des termes *hûš* et *dâr* par exemple a pu engendrer certains présupposés disciplinaires et des restrictions typologiques, en particulier lors du retour, dans les autres champs des sciences sociales, de l'extrapolation typologique produite par les architectes et urbanistes, mais aussi lors de la transplantation à Tozeur de désignations employées dans d'autres époques ou régions géographiques.

L'évolution du sens des termes met au jour ceci : certains termes, à certaines époques, sont indissociables de certaines techniques constructives et de certains usages. Autrement dit, à usages différents, contenus et enveloppes différents, appellation différente. Entre *hûš* et *dâr*, entre *šabbât* et *kuġîna*, ce n'est pas une simple substitution de termes. L'analyse faite au chapitre XIII montre la

mutation d'objets : ce sont pas les mêmes objets que les habitants de Tozeur évoquent selon les périodes, bien qu'il s'agisse toujours « d'habitation » et de « cuisine », selon leur traduction. Le changement de matériaux constructifs peut servir le cas échéant à une stigmatisation de certaines pièces ou de certains habitats, au même titre que la place accordée au petit bétail. Des couples de complémentarité se forment : un changement de matériaux et/ou d'usages entraînant une mutation d'objets. Ils servent à catégoriser l'habitation et les espaces la composant : nous évoquons ici l'interpénétration des dynamiques de transformation des mots et des usages. De même, l'apparition de termes tels que *bît bânô*, *bît šâla*, *villa*, *burṭmân*... correspond bien à l'apparition de nouveaux usages, de nouveaux lieux, et il serait vain de chercher de tels espaces ou de telles typologies dans les anciennes habitations. Les mots sont des indicateurs du changement : les modifications des termes sont concomitantes aux transformations d'usages.

Les variations d'emprise entre *ḥûš* et *dâr* traduisent également une variation de la maisonnée. La comparaison diachronique montre que le *ḥûš* d'autrefois était une mise en commun d'espace entre plusieurs couples apparentés, autour d'une même cour – ce que n'est plus le *ḥûš* actuel, son emprise langagière pouvant désormais se superposer à celle de la *dâr* abritant un couple et ses enfants. Si la définition courante de ces termes pourrait être celle de « logis familial », il convient de préciser « familial élargi » ou « familial conjugal ». L'avantage indéniable de cette précision est de mettre en avant l'envergure variable de la maisonnée au cours de la période contemporaine, mais aussi celle des liens de parenté nécessaires à une cohabitation. Si je n'ai guère relevé d'évolution dans le système de parenté (les interdits et prohibitions étant maintenus), l'étude a permis de mettre en avant la variation d'envergure de la famille, ses emprises sociale et spatiale. Depuis les années 1950, il y a besoin de moins en moins de femmes et d'hommes pour assurer les fonctions vitales garantissant la survie du groupe ; la justification de la cohabitation et les liens de dépendances entre membres diminuent d'autant. Une observation récurrente cependant : la taille de l'habitation tend à correspondre au statut de la maisonnée qu'elle abrite. Cette nouvelle structuration, généralement traduite par du morcellement, indique les nouveaux contenus sociaux détaillés ci-après.

D'une part, l'enquête fait ressortir plusieurs modèles d'envergure des maisonnées, selon les quartiers. Pour autant, l'articulation entre maisonnée et densité d'habitation indique un même processus entre quartiers : les règles sont similaires, avec des décalages temporels correspondant sensiblement aux écarts de densification urbaine. Les règles de cohabitation sont, à la fin du XX^e siècle, contraintes par la capacité à pouvoir offrir à chaque couple, à chaque famille conjugale, les espaces de vie nécessaires à son fonctionnement, et non gérées par une mutualisation des ressources domestiques. Ce phénomène se traduit spatialement par un morcellement des grandes maisons. Ce morcellement pourrait être dû à des effets générationnels (allongement très conséquent de la durée de vie...), augmentant les densités d'occupants au sein de la maisonnée ; ce n'est que la partie visible du phénomène. Le maintien d'une certaine densité-plafond est un choix social : les

relevés montrent un recentrage récurrent autour du couple et des personnes à charges, et non autour d'une cohabitation entre plusieurs couples apparentés. Questionnant ce choix, il apparaît que les décohabitations n'ont pu se faire que suite à une sécurisation des espaces publics politiques, et suite à une pacification du contrat social local et de l'espace social. Cela semble confirmer l'hypothèse que la structure patriarcale ne valait que par temps de crises, durant ces périodes où tous se resserraient pour maintenir les ressources nécessaires à la survie et assurer la transmission du patrimoine (les ressources des générations futures). Les cousines étaient mariées aux cousins pour restreindre le nombre d'alliances de la famille (éviter une dilution du patrimoine). Les frères et cousins habitaient une même maison (une même entrée) pour sécuriser au mieux l'accès à ce patrimoine. Les ressources étaient mises en commun pour optimiser les frais de gestion domestique et minimiser les conséquences en cas de risques graves (disettes...). Mais les actions engagées dès le début du Protectorat et accentuées à l'Indépendance (monopolisation étatique de la violence, sécurisation de l'espace social...) ont changé radicalement la donne, faisant apparaître l'Etat comme seul garant de stabilité et de continuité des institutions, en lieu et place des familles.

La perception de ce changement par les gens de Tozeur a été longue. Signaler à partir de 1950 des cas de mariage entre les anciens « frères ennemis » de Zebda et de Hawadef, c'est écrire que la maison s'ouvre aux « étrangers », à ceux qui ne sont pas de la même lignée patrilinéaire. C'était une chose impensable à l'époque de Paty de Clam, cinquante ans plus tôt. Depuis 1990, le nombre de mariage entre ceux des quartiers anciens et les Ouled Sidi Abid progresse rapidement, indiquant un très net élargissement des conditions d'alliance – c'est-à-dire des formes ultérieures de mobilisation du capital patrimonial. À la première lecture des monographies, je le reconnais, nous aurions pu également conclure à la perte prochaine de la famille patriarcale élargie (et à l'émergence de la famille conjugale, son corollaire), une perte annoncée par un bon nombre de chercheurs ne retrouvant plus la dimension patrilinéaire aussi marquée qu'elle l'a été. Mais ces mêmes personnes ne se sont-elles pas limitées à analyser les *apparences* de cette société maghrébine (notamment dans les modes de production lignager et familial), sans approfondir les opportunités ou les causalités ouvertes avec les autres niveaux d'organisation sociale ? J'observe au contraire une certaine sédimentation de la famille élargie, et une primauté progressivement accordée à d'autres liens émergents, par la place accordée à la famille de l'épouse et aux réseaux professionnels. Il serait alors plus juste d'écrire que la formulation de la famille s'est adaptée à des nouvelles contraintes, a tiré parti des opportunités et potentialités liées aux actions que l'Etat a mis progressivement en place depuis la fin du XIX^e siècle : sécurisation de l'espace extérieur, mode de transmission du patrimoine, liquidité de certains biens immobiliers, formation et compétences accrues des membres de la maisonnée... L'examen approfondi des liens de parenté et de sociabilité, au cours des entretiens, suggère la transformation des rapports entre la famille élargie et les familles conjugales la composant. Les liens de solidarité sont tout aussi forts, mais sont nuancés par des manifestations d'autonomie conjugale d'une part et d'appartenance à d'autres cercles familiaux

d'autre part. La prégnance des fondements méditerranéen et islamique est encore manifeste sur ces liens, mais elle n'est plus seule à régir la fabrication des nouvelles formes de relations de parenté. Rappelons nous les fluctuations que Leroy-Ladurie avait mis en évidence à Montailou au XIII^e siècle : on se resserre autour de la *domus* (ou on émigre) quand tout va mal (Inquisition ou hivers trop rigoureux), sinon chaque unité familiale conjugale dispose d'une large autonomie de fonctionnement et de liberté d'alliance. À Tozeur, en l'an 2000, nous sommes dans une période historique de desserrement, ce sont les dynamiques que j'observe.

D'autre part, la variation de la maisonnée incite à questionner les parentés et les liens familiaux. Dans la construction des arbres généalogiques, du moins pour le Maghreb, peu de recherches abordent la question des dissimulations de parenté¹ : tous les descendants n'apparaissent pas forcément. Or, une branche de la parenté dissimulée aux yeux de l'enquêteur l'est *in fine* aux yeux du groupe local. Les monographies et restitutions chronologiques confirment de telles dissimulations à Tozeur, au détail près qu'elles livrent ici des raisons et motifs autres que les usages idéologiques de la parenté soulevés par P. Bourdieu. Pour des questions de place au sein de l'habitation parentale (la place demandée par le nouveau couple comparativement à la place disponible), tous y compris le fils aîné peuvent se voir contraints à une néolocalité forcée, distincte d'une émigration choisie. Ils disparaissent de fait de l'histoire de la maisonnée, du registre de voisinage, comme nous l'ont montré plusieurs monographies. L'oubli sélectif dans lequel sont plongés les membres concernés peut sembler dans un premier temps extrêmement dévalorisant. Il peut pourtant obéir à une logique positionnelle singulière, comme l'ont montré ces exemples de couples partis habiter une villa dans un lotissement. Ils se sont mariés hors de l'habitation parentale, ont « disparu » de l'histoire de la maison, tout en devenant reconnu socialement ailleurs, sur d'autres registres (professionnels, capacités financières...). Les pressions démographiques et urbaines ont dans un premier temps autorisé la construction d'une norme sociale autorisant une néolocalité choisie ou forcée. Dans un second temps, cette nouvelle norme sociale a reconnue qu'une néolocalité pouvait être socialement valorisante – y compris l'implantation dans certains sites de Rass Edhraâ pour des personnes originaires des quartiers anciens ou des villages oasiens ! Pour cela, il n'a fallu qu'une génération – et une nouvelle interprétation locale des fortes contraintes urbaines.

L'examen des **conséquences d'évènements extérieurs climatiques graves** (les inondations de 1969 et de 1989) a permis d'identifier les raisons de changements technologiques majeurs, mais aussi leurs effets et répercussions sur l'habitation. Le choc de ces catastrophes est indéniable : traumatismes émotionnels, dégâts matériels, lenteur des reconstructions... Les conséquences de ces catastrophes et leur traitement local débordent bien largement du champ de la reconstruction.

1. BOURDIEU P., « La parenté comme représentation... », *Esquisse d'une théorie de la pratique*, 2000 [1972], p. 112.

Dans un premier temps, ces inondations donnent à voir une remise en cause relative de certains choix techniques, issus de l'habitat vernaculaire. Par la brutalité du renouvellement technique, les répercussions de 1989 suggèrent une dénonciation des architectures vernaculaires : typologies et structures constructives. Ce n'est pourtant pas une conséquence causale systématique, comme l'indique le maintien de ces techniques constructives après les inondations de 1969. Mon hypothèse est que deux attitudes ont été simultanées : les habitants concernés ont pris en compte de nouveaux facteurs et ont pondéré autrement les facteurs connus, ce qui a ouvert l'éventail des choix et possibilités. Les ressemblances observées entre habitations (typo-morphologie, structures...) sont alors une manifestation des choix individuels et de leur convergence collective.

Entre 1969 et 1989, la monétarisation générale de l'économie locale, son insertion dans l'économie tunisienne, le développement des réseaux de communication et de transport, et le développement de l'auto-entreprenariat ont accompagné les nouveaux « chemins de dépendance – *path dependence*² », sur lesquels s'était engagée la Tunisie au lendemain de l'Indépendance. De nombreux points de bifurcation sont observés : changements institutionnels et réorientation des politiques publiques, industrialisation des procédés, évolution radicale des systèmes de production des matériaux de construction et des conditions de leur distribution et acheminement au consommateur final... Une analyse fonctionnelle des mutations aurait fait suggérer que les transformations relevées traduisent une sédimentation des anciennes formes institutionnelles locales (famille, pouvoir locaux...), qui se seraient effondrées lors du changement d'environnement (politiques, technologiques...) doublé de chocs exogènes (inondations...), comme le laissait entendre J. Duvignaud dans son analyse sur Chebika. Pour autant, ces profonds changements structurels et ces chocs exogènes n'ont pas entraîné l'effondrement des structures organisationnelles locales : celles-ci se sont montrées au contraire particulièrement résistantes et résilientes face aux ruptures engendrées. La typo-morphologie de l'habitation a radicalement évolué, mais la famille est toujours là, présente autrement.

Ces inondations de 1989 montrent une synchronisation possible des processus sociaux et des actions individuelles, et les conditions de cette synchronisation. C'est une coordination des actions qui s'enclenche, sur les plans individuel et collectif. Les différentes familles n'ont plus été isolées dans leur gestion du temps, elles ne l'ont plus mesuré à l'aune des événements familiaux qui cadencent habituellement la maisonnée (mariage, naissance, décès, et divorce depuis 1956), et qui conditionnent également le renouvellement du parc bâti. Elles ont été synchronisées à d'autres repères extérieurs, cristallisées par ce choc exogène. Par l'ampleur des rénovations et reconstructions nécessaires, les conséquences de tels événements catastrophiques peuvent se traduire par un écrasement de la durée, c'est leur premier enseignement. C'est suggérer ici que l'appréhension du temps, de la durée, du repérage est une expérience socialement construite, qui peut être forcée lorsque l'environnement est particulièrement contraignant.

2. THELEN K., « Comment les institutions évoluent : perspectives de l'analyse comparative historique », 2003.

La rapidité des reconstructions de 1989 met aussi au jour la réactivité individuelle et collective dont ont su faire preuve les habitants. Et, surtout, elle montre leur capacité à adapter les modes de production du cadre bâti, dans un univers en pleine mutation. Les familles de Tozeur ont également été synchronisées avec les orientations institutionnelles véhiculées depuis trois décennies telle que la scolarisation de tous les enfants (par les messages contenus dans les livres scolaires et jeux d'enfants), l'hygiène et le planning familial – ou du moins avec leur interprétation des formulations spatiales prédéfinies par ces orientations et véhiculées dans les livres scolaires ou les actions de propagande. Ce qui n'était qu'une volonté politique en 1957³ sera réalisé au cours des années suivant les inondations de 1989, dans la grande majorité des cas relevés. Pour ce faire, les familles tirent parti, chacune à sa façon mais toutes en même temps, des possibilités techniques offertes par les nouveaux modes constructifs développés par les institutions politiques (la vulgarisation du béton armé et des briques industrielles), son recours systématique sur les chantiers de bâtiments publics, et la disponibilité des matériaux adéquats. L'aptitude des habitants rencontrés à tirer parti de nouvelles techniques et technologies constructives révèle leur capacité à se doter d'éléments réflexifs indiquant la rationalité économique des choix effectués dans un contexte non linéaire en profonde mutation, nous y reviendrons. Si ces nouveaux modes n'ont pas causé de « verrouillage »⁴, ils ont grandement fluidifié la production du cadre bâti, en facilitant la construction neuve et la rénovation. Les conséquences de cette double synchronisation sont multiples. Citons les trois effets principaux.

Les premières conséquences sont décelables dans les notions de « confort », de satisfaction à l'usage qui sont revisitées par chaque maisonnée. L'aide distribuée, initialement destinée à une restauration des dégâts, a de fait servi à une rénovation de l'habitat. C'est en cela que les inondations de 1989 apparaissent comme cause principale de mutation du bâti dans un temps très bref, achevant un processus commencé les années précédentes. Les gens de Tozeur, tous quartiers confondus, ont renouvelé leur habitation, afin qu'elle puisse accueillir toutes les nouvelles fonctions et nouveaux usages souhaités. Ils avaient parfaitement compris qu'il fallait accélérer la ruine de leur habitation en toub pour bénéficier d'une subvention d'Etat à la rénovation, mais ils avaient également parfaitement compris que les anciennes constructions ne pouvaient accueillir les réseaux d'eau sans que ceux-ci soient source de grave pathologies pour les édifices en terre. C'est au cours de la décennie 1980 que l'eau est devenue « courante » et quotidienne dans toutes les habitations du site, c'est au lendemain des inondations de 1989 qu'elle devient présente dans toute la maison (cuisine, salle de douche-bain, sanitaires, cour extérieure...) comme le montre les restitutions

3. Ces volontés politiques sont manifestes dans le discours d'H. Bourguiba de 1957 : « éradiquer ces habitats insalubres d'un autre âge ».

4. THELEN K. : « Par ces développements, le premier choix effectué entraîne un verrouillage (*lock in*), rendant difficile tout changement de norme même si une technologie concurrente a fini par se révéler être plus efficace » ; 2003 : « Comment les institutions... », p. 24. Pour autant, ces nouvelles techniques constructives ne sont comparables à l'emblématique exemple du clavier *qwerty* : d'anciennes techniques sont restées opérantes, tout en devenant particulièrement contextualisées, telles ces murets en pierre faisant désormais office de bornage.

chronologiques. C'est à ce tournant-là qu'apparaissent ces nouveaux termes et espaces évoqués précédemment. C'est à cette période que les gens de Tozeur construisent leur notion de confort. C'est une évolution des mœurs que j'observe.

Le second effet est celui d'une très rapide diffusion des connaissances techniques acquises, par les réseaux sociaux, et une interpénétration de ces réseaux. Un bilan positif de ces inondations peut faire état de la capacité d'apprentissage collective et individuelle qu'ont démontré les gens de Tozeur, tous quartiers confondus, de la rapide compréhension des principales règles techniques (et des incompatibilités structurelles) dont ils font preuve. Bien plus, ces événements amplifient le renouvellement des acteurs, re-définissent le champ d'action de chacun. À la fin du XIX^e siècle, du Paty de Clam montre bien le poids et la main-mise de la corporation des maître-maçons sur la production bâtie : eux seuls pilotaient le chantier, qui s'arrêtait à leur départ. Un siècle plus tard, en 1990, l'habitation peut être entièrement construite par ses occupants actuels (ou son futur occupant), qui ont assimilé les principes techniques élémentaires des structures en béton armé pour la taille des ouvrages qu'ils ont à édifier (calibrage des structures, proportion des mélanges...). Deux remarques à ce sujet : la première est qu'il n'est plus nécessaire d'être un ancien sédentarisé (et adoubé par un maître-maçon) pour savoir construire en dur. La seconde est que, si les travaux peuvent encore être confiés à des maçons professionnels et rémunérés en fonction (à la tâche, à la journée...), ceux-ci ne sont plus que des pions interchangeable sur chantier. Les membres de la maisonnée interviennent, se répartissent les tâches et font intervenir leurs réseaux (voisins et parenté, connaissances personnelles, réseaux professionnels...) en fonction des compétences et de la disponibilité des personnes sollicitées, en fonction des tâches à réaliser. Bien plus, le bâtiment n'est plus une production exclusivement masculine : « moi aussi je sais tenir le mètre » annonce fièrement une femme d'un certain âge, qui indique avoir participé avec sa fille au chantier de rénovation de certaines pièces, aidant son époux à certaines tâches. La restitution des modes de travaux fait apparaître l'engagement de chacun dans la production du cadre de vie conjugal et familial : l'habitation apparaît ici clairement comme une œuvre collective d'individus en famille.

Les femmes interviennent d'autant plus dans la réalisation de l'espace habité qu'elles sont souvent à l'initiative des travaux intérieurs : dans la formulation de l'espace habité. Les monographies décrivent, à maintes reprises, comment elles interviennent bien en amont des réaménagements de cuisine et de salle d'eau, exigent pavages et revêtements muraux... Cette irruption semble contraire aux anciens modes de fonctionnement social et de prise de décision – du moins ceux socialement affichés. S'il est probablement exagéré d'écrire que les femmes étaient absentes des processus initiaux au début du XX^e siècle, le changement technique aura au moins permis leur visibilité en tant qu'acteur, plus que leur émergence. Nous avons là mis en relief les conséquences d'une intégration d'un nouveau groupe d'acteurs (les femmes) dans la réalisation de l'espace habité. Ces chocs exogènes perturbent le poids respectif de chacune des institutions observées (la famille et les corporations des bâtisseurs), et autorisent le rééquilibrage des jeux de

pouvoir lors d'un changement technologique. Nous avons là une double révolution dans le monde des acteurs de la production immobilière : renouvellement des acteurs et mobilisation des réseaux, irruption des femmes (épouses et filles) dans un monde d'hommes. Il reste que, et c'est là l'une des limites de l'étude, cette mobilisation des réseaux n'a été entrevue que trop tardivement dans l'enquête. Il aurait été nécessaire d'approfondir dans quel contexte et pour quel service (l'occasion étant connue), certains membres de la maisonnée font appel à certains membres de leur réseau extra-familial. J'observe cependant que, derrière l'hétérogénéité apparente des acteurs, certains atteignent par leur dynamisme et leur réactivité une taille telle qu'ils influent et pèsent désormais sur l'ensemble du système.

Enfin, en troisième effet, la nature des changements relevés démontre également comment la maisonnée a su et pu imposer ses choix et ses modes opérationnels aux corporations de bâtisseurs. Elle démontre le maintien volontaire d'une certaine représentation morphologique des pièces composant l'habitation. Si les maçons savent faire beaucoup plus que ce qu'ils construisent, la permanence de certaines formes architecturales (les proportions et dimensions des pièces d'habitation) illustre bien l'arbitraire et le caractère social des composantes de l'habitation, prouvant ici une fois de plus les hypothèses de Mauss⁵. Si les techniques de béton armé et les nouveaux matériaux offrent une palette de possibilités constructives bien plus vaste que celle relevée sur terrain, les gens de Tozeur n'ont emprunté que ce qui correspondait à leur besoins, traçant par là même les limites de leur groupe social. Mais, de part et d'autre de la frontière anciens / récents sédentarisés, j'ai observé que les emprunts sont similaires. Cela suggère que la frontière relevée chez bon nombre de mes confrères est ici encore la transcription savante d'une construction sociale arbitraire, un écran masquant les traits partagés.

Cette spécialisation des espaces, qui n'existait pas dans l'habitation des années 1950, questionne en creux la structuration symbolique de l'habitation. L'étude n'aborde pas le sacré des polarisations, la religiosité des dispositions droite / gauche, ces polarités souvent évoquées pour le Maghreb⁶. Je n'ai pas cherché à mettre au jour ce que Bourdieu appelle le « système mythico-rituel », cet « ensemble d'oppositions homologues » qui organiserait la maison et son rapport avec le monde extérieur à travers des couples d'opposition (masculin / féminin, droit / gauche, dehors / dedans, feu / eau, sec / humide...). Les habitants n'ont jamais rendu ces couples explicites lors des entretiens, et je n'ai pas observé de manifestations les rendant lisibles. Certes, l'habitation et les espaces domestiques restent les lieux privilégiés de la femme, mais l'homme n'en est plus exclu : toute la maisonnée peut regarder ensemble la télévision durant les après-midi d'été, sans que cela ne devienne gênant, suspect voire humiliant pour les hommes comme cela l'était au début du XX^e

5. MAUSS M. : « *Tout phénomène social* a en effet un attribut essentiel : qu'il soit un symbole, un mot, un instrument, une institution [...], qu'il soit le plus rationnel possible, le plus humain, il *est encore arbitraire* », 1929, *Les civilisations, éléments et formes*.

6. BOURDIEU P., « Le sens de l'honneur », « La maison et le monde renversé », in *Esquisse d'une théorie de la pratique*, 1972 ; GHRAB A., *Habitat traditionnel dans le Sud tunisien*, 1981. Plus généralement sur la place décisive du sacré et des constructions religieuses : GODELIER M., *Au fondement des sociétés humaines*, 2007.

siècle. Il est vrai que filles et garçons partagent la même instruction scolaire sur les mêmes bancs d'école, et devenus plus âgés, ils travaillent encore ensemble dans la même administration, vont au même marché ; c'est là une sérieuse entaille au principe de séparation sexuée de l'espace. Ces oppositions sont-elles caduques ? Bourdieu reconnaissait lui-même que « l'opposition qui s'établit entre le monde extérieur et la maison ne prend son sens complet que si l'on aperçoit que l'un des termes de cette relation, c'est-à-dire la maison, est lui-même divisé selon les principes qui l'opposent à l'autre terme » [1972 : p. 70]. J'ai observé, entre 1997 et 2000 et sur l'ensemble du site de Tozeur, que feu et eau (mais aussi vaisselle propre et sale), se côtoient désormais sans opposition dans la cuisine – *kuġina* (ce qui n'avait jamais été le cas dans le *ṣabbât*), que tous mangent la même nourriture⁷, que la pression de l'impur s'écoule avec facilité dans les canalisations d'assainissement ONAS (ce qui autorise les multiples emplacements de la salle d'eau au sein de l'espace domestique), que la droite préférentielle disparaissait derrière les contraintes typologiques, et surtout que le mariage avec une femme autre que la cousine parallèle crée une ouverture qui n'apparaît plus considérée comme une « brèche dans le système de protection symbolique dont s'entoure l'intimité familiale ».

Pour être honnête, la seule et unique référence cosmogonique relevée lors des séjours successifs porte sur l'orientation de la pièce principale : elle doit être de façon préférentielle orientée au sud-est, vers la Mecque, une disposition générale dans le Sud Tunisien comme l'avait déjà relevé M. Marzouki⁸. Mais cette référence, relevée principalement en 1990-1991, n'a été exprimée que dans un cas très particulier, celui de la construction de la première pièce d'habitation par les populations récemment sédentarisées, à Rass Edhraâ, Chtawa ou Helba, c'est-à-dire dans un lieu et à une époque où les disponibilités spatiales le permettaient encore. Cette contrainte est délicate à mettre en œuvre en site urbain dense, mais j'ai pu observer qu'elle ne régit plus l'implantation des villas en zone de lotissement, pas plus qu'elle n'a été évoquée dans les extensions des villages oasiens en 1997-1999. Est-elle devenue caduque à son tour ? La disparition des autres références symboliques me le fait suggérer.

J'ai exposé, au cours de la troisième partie et particulièrement dans le chapitre XIV, **l'interprétation individuelle et collective des impositions réglementaires**, des contraintes et des opportunités que ces changements globaux mettent en avant. L'apprentissage technique s'est opéré au même moment dans les deux institutions observées (famille et corporations de maçons), mais aucune explication causale ne permet de justifier ni le déclenchement, ni un tel revirement de situation. Il est nécessaire de sortir du fonctionnement de ces institutions, de leur point de pouvoir apparent et de leur forme.

7. Se rappeler les oppositions culinaires relevées par FERCHIOU S. en 1968 : « Différenciation sexuelle... ».

8. MARZOUKI M., مع البدو في حلالهم وترحالهم (Avec les Bédouins dans leur installation et leurs déplacements), 1980.

Les habitations sont, depuis 1977 (date du premier PAU et des premiers textes réglementaires portant sur l'urbain), construites sur un site où des employés municipaux font appliquer de plus en plus strictement leur interprétation des textes réglementant toute construction, à commencer par le droit d'usage du sol. Ces restrictions, nous l'avons vu, sont différenciées, entre le quartier d'El Hawadef muséifié, la zone spontanée de Rass Edhraâ, les lotissements municipaux – et Helba à l'autre extrême. Décortiquant les procédures et les réticences des habitants à laisser une institution extérieure intervenir et gérer leur espace domestique, mais aussi les détournements d'usages et l'interprétation circonstanciée des textes réglementaires, j'ai pu mettre en avant les notions d'abus et les négociations qu'elles engendrent, c'est-à-dire la fluctuation des relations avec le pouvoir institutionnel. Ces notions expriment et déterminent ce qui est donné à voir à un observateur étranger et, en négatif, la marge de manœuvre de l'occupant. Ainsi, pour un habitant de Tozeur, il n'y aurait pas d'abus commis à l'intérieur d'une zone spatiale possédée (par titre, héritage ou reconnue comme telle si appropriée par un *hawz*). Les registres préférentiels des matériaux mobilisés pour délimiter une telle zone sont révélateurs : la pierre comme bornage pérenne extérieur (le roc), les briques industrielles comme cloisons intérieures (le friable temporel).

Si le bornage *mhâğğar* fonctionne comme un moment de vérité, à l'équivalent d'un écrit administratif, ce n'est qu'une vérité relative qui n'interdit ni n'empêche les interventions des agents à l'intérieur des parcelles. Cette irruption, nouvelle, perturbe les étapes de l'habitation. Déjà sur le principe quotidien : l'espace domestique n'est plus un espace clos aux étrangers, les agents municipaux s'arrogeant le droit de pénétrer à l'intérieur des maisons de façon régulière pour des « visites de contrôle », pour contrevvenir si besoin à toute extension non déclarée. Ensuite lors de l'édification : l'examen des dossiers de permis de bâtir fait état de rectification des intérieurs, de « corrections en rouge » portées sur les plans déposés par les agents des services municipaux. J'incline à penser que ce second procédé tient plus de l'absence de reconnaissance par les acteurs institutionnels de la production informelle de l'habitat vernaculaire que du caractère pédagogique de la correction. Il dérive d'une dévalorisation implicite de la position sociale des individus, qui voient leur capacité d'agir diminuée par cette marge de manœuvre rectifiée. Les stratégies mises en œuvre par les occupants (travaux par petites touches, en succession d'interventions minuscules) montrent également les limites de perception de l'institution administrative. C'est l'une des pistes empruntées pour rendre plus visibles les jeux de pouvoirs successifs qui ont à la fois émaillé les sédentarisation et géré la réhabilitation en site ancien dense.

La seconde piste tient à la force sociale du groupe, sa cohésion. Lorsqu'il est constitué, il est susceptible de s'opposer à l'institution municipale et administrative. C'est ce que démontrent les processus de reconnaissance des terres *hawz* et des premières maisons élevées sur le site de Rass Edhraâ. Jouant à la fois sur leur fragmentation en fractions et sur leur solidarité tribale, les groupes constitués ont pu justifier de leur droit d'usage des sols et les maintenir, bien que ces arguments aient été *initialement* réfutés par l'Administration (le caractère périodique de l'occupation, leur

absence d'ancienneté, la taille du groupe...), mais aussi imposer l'habitation souhaitée (forme et dimensions). Ni les derniers arrivés (le groupe n'était plus aussi soudé), ni les gens de Helba (parce que leur fraction était reléguée par le groupe tribal d'origine) n'ont eu cette latitude. Ceux de Helba ne doivent leur marge de manœuvre (les quelques *hawz* encore possibles et les extensions non déclarées) qu'à leur grande distance des lieux valorisés du centre-ville et au caractère dénigrant des propos qui les évoquent. À Rass Edhraâ, les restitutions chronologiques valident l'hypothèse d'une taille des cours comme une réserve foncière, cette large cour initialement justifiée par des arguments disparus depuis, comme en témoigne sa disparition par densification et morcellements. Au-delà de la démission des institutions publiques à traiter le phénomène « d'urbanisation spontanée » avec les outils adéquats (leur incapacité à piloter le phénomène de façon planifiée, ici comme dans les autres villes côtières), ces négociations montrent la puissance politique alors acquise par les fractions des Ouled Sidi Abid, une puissance qui n'a d'égal que le rejet social marqué par les anciens sédentarisés.

Croiser l'angle d'approche chronologique (les restitutions monographiques) avec les implications techno-réglementaires et les définitions de la famille a fourni un contrepoint inattendu à la vision monolithique de la « maison arabe » (dans sa version typologique spatiale) ou la famille – tribu arabe pour sa version parenté.

Entre famille et habitation, il n'y a guère de différences dans les présupposés contenus dans de nombreux écrits (essentiellement francophones) à penchant néo-orientaliste, selon lesquels les sociétés locales musulmanes ne peuvent exister sans les profondes structures héritées de l'Hégire et ne différer de celles-ci qu'à la marge. Les propos et méthodes d'approche tenus sur la famille (ou la tribu) ont été directement transposables et appliqués à l'objet « habitation ». Pourtant, nous l'avons vu, ces analyses sont faussées dès le départ par trois présupposés : l'absence de séparation entre religion, pouvoir et contingences quotidiennes d'une part, l'essentialisation de l'Islam d'autre part et enfin l'invariant entre tous les groupes musulmans sud-méditerranéens (ce qui autoriserait une reprise hors contexte de certains auteurs). Pourtant, Bourdieu dès 1972 pour la parenté⁹ et R. Ilbert à sa suite pour les typologies spatiales¹⁰ avaient déjà mis en garde sur les définitions de la famille ou de l'habitation à partir d'un Islam pensé comme monolithique et immuable depuis son avènement : « c'est parce que la plupart des orientalistes ont posé au départ le rôle fondamental de l'Islam dans la structuration de l'espace qu'ils l'ont retrouvé à l'arrivée ». Procéder ainsi, c'est *de facto* chercher à maintenir une version figée de la société, alors que les définitions usuelles de la

9. BOURDIEU P., : « C'est la parenté usuelle qui fait les mariages, c'est la parenté officielle qui les célèbre. [...] La parenté de *représentation* n'est autre chose que la représentation que le groupe se fait de lui-même et la représentation quasi théâtrale qu'il se donne de lui-même en agissant conformément à la représentation qu'il a de lui-même. À l'opposé, les groupes usuels n'existent que part et pour les fonctions particulières en vue desquels ils ont été *effectivement mobilisés* et ils ne subsistent que parce qu'ils ont été maintenus en état de marche et par tout un travail d'entretien et parce qu'ils reposent sur une communauté de dispositions (*habitus*) et d'intérêts telle que celle qui fonde l'indivision du patrimoine matériel et symbolique » : « La parenté comme représentation... », *Esquisse d'une théorie...*, 1972, pp. 96-99.

10. ILBERT R., « La ville islamique, réalité et abstraction », 1982.

parenté sont aussi nombreuses que les utilisateurs et les occasions de s'en servir – ce que nous montrent les monographies mises côte à côte ! L'étude des relevés montre la même latitude dans les typologies : l'usage, la forme ou la représentation de la cour centrale à ciel ouvert ne peuvent être réduites ni à l'arabité (autorisant toute comparaison avec d'autres zones géographiques éloignées), ni à l'appartenance religieuse, et encore moins au couple *baldi* / *badwi*. Les définitions de cette cour en particulier et de la maison en général, issues de constats empiriques ou théologiques sur les ressemblances et leurs représentations, n'ont produit que des « définitions circulaires, répétitives et idéales » pour reprendre une expression de P. Bourdieu, ou, selon E.W. Said, des notions présentées comme des « abstractions idéales immuables et pérennes, placées en dehors des contingences coloniales », essentiellement pour marquer la différence intrinsèque des musulmans et des Arabes comparativement aux Occidentaux.

Une telle approche donne un contre-point aux définitions typologiques classificatoires de la « maison arabe ». Son intérêt est pourtant ailleurs : elle ouvre à la lecture de nouvelles catégories collectives, celles du **positionnement et des légitimités**, de la différence sociale, de l'identité et de l'appartenance. Il a été, en de multiples occasions, question d'une identité culturelle, différenciant des entités régionales voisines et rattachant à un mythe fondateur distinct que l'on soit sédentaire – *baldi* ou fils d'anciens nomades – *badwi*. C'est là, nous l'avons vu, une structuration de l'Autre qui autorise la cohésion du groupe. Chaque groupe observé a fabriqué ses traditions, sa propre histoire et ses légitimités, ses référents (personnages fondateurs) : ses propres normes. Celles-ci servent à délimiter l'espace social local, à exclure ceux qui ne s'y plient pas – ou ne s'y sentent pas soumis. C'est un processus discriminatoire, qui explique en partie l'absence de cohésion globale d'une Tozeur vue de l'intérieur, dès lors que les populations récemment sédentarisées se sont manifestées en tant que groupe (unité de construction sociale) et non en qualité de familles isolées (assimilables à des migrants). C'est dans la construction de ce processus qu'il faut rechercher la légitimité du groupe d'être implanté à cet endroit, comme l'a fait J. Dakhli¹¹, et non dans les différences présumées d'habitat, d'habits ou de pratiques culinaires qui ne sont que des manifestations – ou dans les ragots, commérages et noms d'oiseaux que s'échangeaient les grands groupes fédérateurs (les Zebda, les Ouled Hadeff et les Rakarka).

On est plus ancien sur un site par rapport à quelqu'un d'autre, arrivé plus récemment ou dont l'ancienneté est contestable au regard de sa propre vérité – et du pouvoir de la dire. La mixité de certains sites (lotissements municipaux, logements en accession sociale, quartiers limitrophes du centre-ville économique...) perturbe cette lecture binaire. Pour un nombre croissant de cas, la justification par la géographie ou le lignage ne suffit plus ; les nouvelles contraintes réglementaires et urbaines rendent difficile la proximité résidentielle parentale nécessaire à l'expression d'un tel lien. Elles perturbent les anciens schémas d'intégration au sein de la cité, qui ne passent plus exclusivement par la localisation de l'établissement. Dans d'autres cas, ce sont les volontés

11. DAKHLIA J., *L'oubli de la cité...*, 1990.

individuelles qui créent une distance, en sollicitant de nouveaux registres (convergences économiques, capacités financières...). L'examen des monographies et des restitutions chronologiques montrent que ces constructions sont instables, par les mariages entre groupes autant que la similitude des manifestations face aux mêmes sollicitations.

Dans un premier temps, ces résultats montrent encore que les catégories évoquées ne sont ni immuables ni héritées, mais résultent d'une construction sociale en perpétuelle négociation. L'un des angles d'entrée a été les actions individuelles et les rétro-actions canalisant les interventions esthétiques portées sur le bâti. L'architecture domestique vernaculaire s'est affranchie de ses règles initiales (accueillir et abriter une famille-maisonnée) pour intégrer de nouvelles données (refléter le statut social de son habitant-occupant à l'aide de modénatures), tel est le constat de l'enquête. N. Elias¹² avait déjà démontré comment le prestige (lié au statut social) dépendait directement du paraître, et fait le lien entre architecture et rang social. Il supposait alors que l'architecture n'est pas un simple effet du rang social, mais l'un de ses constitutifs. J'aboutis à des conclusions similaires par l'analyse des évolutions esthétiques à Tozeur : si les modénatures servent à s'assigner une identité, elles sont également et essentiellement mobilisées pour se la faire reconnaître par autrui. Dès lors, il est souhaitable de recentrer l'analyse non sur les structures symboliques abstraites (leur coût, les exigences techniques...), mais sur l'agir des acteurs sociaux, sur les propriétés collectivement partagées de ces structures – et leur évolution.

Ces effets décoratifs sont essentiellement apportés lors des derniers chantiers, ils sont sans précédents au cours de la période étudiée. Ils sont inséparables de la formulation conjugale de l'habitation énoncée précédemment, mais ils relèvent essentiellement de la traduction du statut social que recherchent les occupants. C'est ici une constatation valable pour tous les habitants interrogés : elle n'est pas réservée à certains statuts préférentiellement à d'autres, indiquant là une limite méthodologique à cette entrée usuelle en sciences sociales. Si les capacités monétaires des habitants ne peuvent être occultées (car elles ralentissent les cycles d'adaptation de l'habitation et sont contraignantes), j'ai observé que, par quartier et transcendant les clivages des groupes et des catégories sociales, de mêmes modénatures, équipements domestiques ou typologies étaient mises en place : éléments décoratifs en briques de Tozeur, salles d'eaux, villas... Certes, ces dispositifs sont différents entre eux, mais ils sont communs aux groupes oasiens sédentaires de longue date et aux fractions d'anciens semi-pasteurs récemment sédentarisés dans les zones périphériques. Ils transcendent ces clivages, rappelant si nécessaire comment une telle entrée peut biaiser l'analyse de la coexistence de ces deux groupes.

Ces modénatures esthétiques voyagent dans l'espace de la ville de Tozeur, ils sont toujours articulés avec les motifs décoratifs développés par les manifestations du pouvoir en place (groupe local prépondérant des Ouled Hadeff, INP, municipalité...). J'ai observé des articulations entre

12. ELIAS N., *La société de cour*, 1985.

interventions individuelles et interventions publiques, mais non entre interventions individuelles mitoyennes. Cela indique qu'au-delà de la légitimité d'être « tozeri » ou « jéridi », c'est la légitimité d'agir pour être reconnu en tant que tel qui est en jeu.

Pour conclure, que nous livrent tous ces points examinés, ces articulations de phénomènes ?

L'habitation est un *itinéraire* que des individus en famille fabriquent en famille, bien loin des trajectoires et des chemins de dépendance institutionnelle. À Tozeur, nous sommes dans une « société à maison », pour reprendre une expression de Cl. Lévi-Strauss : les maisons sont organisées sur des biens-fonds et sont structurées autour de relations de parenté et d'alliance, mais selon un système qui n'est ni pérenne ni immuable. La maison et les conditions d'alliance de 1950 ne sont pas celles que j'observe en 1997-2000. Les monographies livrent cependant que maison et famille fonctionnent de façon cohérente en interdépendance : aménager la maison et ordonner la famille sont bien deux dynamiques liées. L'attention portée tout au long de ce travail sur les capacités interprétatives des différents acteurs livre également que les membres de la maisonnée et de la famille peuvent et savent mobiliser différentes ressources selon l'opportunité et les sollicitations possibles et envisageables, en fonction des objectifs et contraintes du moment. Elles montrent la part de chaque individu dans le projet de construction, ses attendus quant aux résultats visibles (positionnement social...), mais aussi les actions de concertation au sein du couple, de la maisonnée. Le morcellement généralisé des anciennes habitations traduit bien la mise en place de nouvelles configurations familiales, de liens de parenté, d'obligations relationnelles, et, en creux, les divergences entre itinéraires.

L'étude de l'habitation (l'un des faits matériels d'une société selon Mauss) met à jour le fonctionnement des structures sociales et leurs fonctions (les mouvements et représentations du groupe). De ce fait, à partir de l'art de construire et des manières d'habiter, l'habitation peut être un analyseur du social, car elle permet d'une part d'identifier le type d'organisation sociale et les structures institutionnelles (familles et parenté, administrations et politique...), et, d'autre part, elle suggère en elle-même des grilles de lecture des schémas d'interprétation, qui éclairent les mouvements de ces structures mais aussi les possibilités d'ajustement qu'autorisent de telles structures. Son analyse sur la longue durée livre des informations sur l'évolution des liens de parenté, des techniques constructives, des notions de confort et d'usage... Mais elle livre également des renseignements sur le contexte environnant la maison, et l'interprétation de ce contexte par les occupants, par exemple sur les rapports circonstanciés que ces groupes de population entretiennent avec l'Administration (Etat, municipalité, agences et délégations de services...). Les monographies, à travers les restitutions chronologiques, livrent encore que l'appréciation de ces biens immeubles (ou des relations sociales) ne sont ni immuables ni pérennes : elle est tributaire de l'environnement et évolue de pair avec l'interprétation que font les groupes et les individus de cette

contextualisation. Si la composition de la famille change (ou évolue), c'est qu'elle est co-relative aux changements du contexte environnemental, et que seul l'examen détaillé de l'évolution du contexte permet d'explicitier l'évolution familiale.

Ces deux points nous emmènent sur une question de méthode. Pour mettre au jour les écarts analysés précédemment, j'ai eu recours à une approche pluridisciplinaire, cherchant à confronter les différentes sources de chacun des champs : sociologie de la famille (parenté), approche typo-morphologique (architecturale et technique), perspectives juridiques (portées et limites des textes de droit), méthodes anthropologiques (restitution des monographies, appréhension des détails du quotidien et liens de parenté), approche économique et immobilière (analyse des cycles de vie du bâti et du foncier). De tels recours visaient initialement à combler le vide laissé par la sociologie urbaine sur l'articulation entre l'habitation et la famille. Surtout, ces phénomènes n'ont pu être mis au jour que par la manipulation délibérée du jeu des échelles, laquelle manipulation « a pour fonction d'identifier les systèmes de contexte dans lesquelles s'inscrivent les jeux sociaux », comme le rappelle B. Lepetit ¹³. Les différentes échelles adoptées (regards sur le quotidien, sur la cadre domestique, sur la famille, le quartier, l'inscription des actions individuelles dans le long terme...) sont chacune le choix d'un point de vue de connaissance. Cela m'a autorisé différents regards sur l'objet d'étude, autant de portes d'entrées dans une enquête très localisée, à très petite échelle : l'habitation, la maisonnée, les motivations et interventions individuelles. Je visais la maison, son organisation et ses transformations, l'analyse m'a emmené bien plus loin. Par un autre biais que l'approche globale, j'ai examiné des évolutions sociales importantes : la fin d'une certaine manifestation de la patrilocalité (et l'émergence d'autres manifestations de solidarité familiales), l'interprétation circonstanciée des normes réglementaires et des contraintes techniques, les modalités de rattachement des actions individuelles à des phénomènes macro économiques et institutionnels.

C'est exprimer ici qu'une enquête très localisée ne se résume pas à une enquête locale. Il est nécessaire de réintroduire le bouleversement du contexte, les phénomènes de grande ampleur, à la condition de mettre en place les médiations entre les différents niveaux de lecture. Certes, l'ampleur et la récurrence de certains phénomènes micro donnent une *apparence* de macro, mais cela permet de montrer comment certains phénomènes dits « macro » se forment et deviennent discernables. C'est suggérer aussi que les causes des évolutions macro sociales et économiques sont d'abord à rechercher dans les règles des transformations à des niveaux micro. Car Tozeur n'est pas non plus une ville singulière : ce que j'ai observé sur mon corpus, d'autres, comme moi, l'ont observé dans d'autres villes, d'autres sites, sur d'autres constructions vernaculaires. Les conclusions ne sont pas pour autant généralisables : nous avons vu que les dispositions menant aux mêmes effets diffèrent dans chacune des monographies étudiées, qu'il est impossible de systématiser les causes ayant produits les effets similaires.

13. LEPETIT B., « De l'échelle en histoire », 1996, p. 81.

« Les mentalités ont changé, oui, mais les choses ont fait changer les mentalités », résume pour nous l'adjoint aux services techniques. Seule une telle approche transversale a permis de donner corps aux « choses » qui ont transformé mentalités, habitations et familles.

ANNEXES

I.	Bibliographie	653
	Ouvrages de référence méthodologique, références générales, sociologie de la famille	653
	Le Maghreb et les zones désertiques : ouvrages généraux, histoire et colonisation, famille et occupations des sols	658
	Habiter – habité : ouvrages généraux, pratiques et usages, vie urbaine et domestique au Maghreb	662
	Architectures, typologies, techniques et constructions	668
	<i>Textes législatifs et réglementaires relatifs à la construction et l'urbanisme</i>	669
	Le Jérid : ouvrages généraux, histoire et vie locale, vie urbaine et domestique	669
	<i>Notes économiques, administratives liées à la conquête française</i>	672
	<i>Monographies touristiques</i>	673
	<i>Archives Militaires françaises</i>	674
	<i>Couvertures aériennes du site (références OTC)</i>	674
II.	Glossaire des termes employés	675
III.	Autorisations de recherche	683
IV.	Fiches d'enquête	687
V.	Prix unitaires indicatifs	699
VI.	relevés architecturaux	701
VII.	restitutions chronologiques	785

TABLES

Table des illustrations	801
Tables des tableaux	807
Table des relevés architecturaux	808
Table des restitutions chronologiques	810
Tables des matières	811

I. BIBLIOGRAPHIE

AAN : Annuaire de l'Afrique du Nord – *ARU* : Annales de la recherche urbaine – *CATAN* : Cahiers des arts et techniques de l'Afrique du Nord – *CNA* : Cahiers nord Africains – *CT* : Cahiers de Tunisie – *ROMM* : Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée – *RT* : Revue tunisienne – *RTE* : Revue technique de l'Equipement – *RTSS* : Revue tunisienne de sciences sociales -

Ouvrages de référence méthodologique, références générales, sociologie de la famille

- AFAYA Noureddine, *L'Occident dans l'imaginaire arabo-musulman*, Casablanca (Maroc) : Toubkal Ed., 1997, 139 p.
- ARIES Philippe dir., *Pour une histoire de la vie privée*, 1983.
- ARNAUD Jean-Luc, *Le Caire, mise en place d'une ville moderne 1867-1907*, Arles : Actes Sud – Sindbad, 1998, 444 p.
- , *Damas, Urbanisme et architecture 1860-1925*, Arles : Actes Sud – Sindbad, 2005, 355 p.
- AUDOUZE Françoise, JARRIGE, Catherine, « Perspectives et limites de l'interprétation anthropologique des habitats en archéologie. Un exemple contemporain : les habitats des nomades et sédentaires de la plaine de Kachi », *Archéologie de l'Irak. Perspectives et imites de l'interprétation archéologique des documents*, Paris : CNRS, 1980, pp. 361-381.
- BAHLOUL Joëlle., *La maison de mémoire, Ethnologie d'une demeure judéo-arabe en Algérie (1937-1961)*, Paris : ed. A.P. Métaillé, 1992, 247 p.
- BALANDIER Georges, 1974, *Anthropo-logiques*, Paris : PUF, 279 p.
- BEAUSSIER M., *Dictionnaire pratique arabe-français – كتاب اللغتين العربية والفرنسية*, Alger : J. Carbonel Ed., 1931.
- BEN SALEM Lilia, « Questions méthodologiques posées par l'étude des formes du pouvoir : articulation du politique et du culturel, du national et du local », *Le Maghreb : approches des mécanismes d'articulation*. Casablanca : Al Kalam, 1991 [1988], pp. 187-200.
- BIANQUIS Thierry, « la famille en Islam arabe », *Histoire de la famille*, Paris : A. Colin, 1986, t. 1, pp. 557-628. Texte complété : *la famille arabe médiévale*, Paris : Complexe, 2005, 88 p.
- BLANCHET Anne, GOTMAN Alain, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris : Nathan, 1992, 128 p.
- BONVALET Catherine, Merlin P. : *Transformation de la famille et de l'habitat*, Paris : PUF / INED Cahiers Travaux et documents n°120, 1988, 372 p.
- BOUDON Philippe, *Pessac de Le Corbusier*, Nancy : Dunod, 1989 [1969], 208 p.
- BOURDIEU Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique [précédé de 3 études d'ethnologie kabyle]*, Paris : Seuil Points – Essais, 2000 [1972], 429 p.
- , *La distinction, critique sociale du jugement*. Paris : Minuit, 1979, 670 p.
- , *Le sens pratique*. Paris : Minuit, 1980, 475 p.
- , *Raisons pratiques (sur la théorie de l'action)*. Paris : Seuil Points – Essais, 1996 [1994], 246 p.

- , *Les structures sociales de l'économie*, Paris : Seuil, 2000, 289 p.
- BOURGUET Marie-Noëlle, LEPETIT Bernard, NORDMAN Daniel, SINARELLIS Maroula, *L'invention scientifique de la Méditerranée*, Paris : Ed. EHESS, 1998, 325 p.
- BRUNSCHWIG Robert, « Urbanisme médiéval et droit musulman », *Revue d'Etudes Islamiques*, 1947, pp. 127-155.
- BURGUIÈRE A., KLAPISH-ZUBER CH., SÉGALEN M., ZONABEND F., *Histoire de la famille*, Paris : A.Colin, 1986, 3 vol.
- CATTEDRA Raphaël, « Médina », in TOPALOV C., COUDROY de LILLE L., DEPAULE J.-C., MARIN B., *L'aventure des mots de la ville*, Paris : R. Laffont, 2010, pp. 729-733.
- CHARNAY Jean Paul, *Les contre-Orient ou comment penser l'autre selon soi*, Paris : Sindbad, 1996, 275 p.
- CHELHOD Joseph, *Introduction à la sociologie de l'Islam (de l'animisme à l'universalisme)*, Paris : Besson-Chantemerle, 1958. J.,
- , *La structure du sacré chez les Arabes*, Paris : Maisonneuve & Larose, 1965, 288 p.
- , *Le droit dans la société bédouine*, Paris : Libr. M. Rivière et C^{ie}, 1971, 46 p.
- CLASTRES Pierre, *La société contre l'Etat (recherche d'anthropologie politique)*, Tunis : Cérès Ed., 1995 [1974], 186 p.
- Coll. (actes de colloque), *Espace : construction et signification*, Paris : La Villette, 1982, 253 p.
- Coll. (actes de colloque), *Espaces et représentations*, Paris : La Villette, 1989, 350 p.
- Coll. (actes de colloque), *Méthodes d'approches du monde rural*, Alger : Office des Publications Universitaires, 1984 [1976].
- CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris : Seuil Coll. Essais, 1977, 500 p.
- De CERTEAU Michel, *L'invention du quotidien : arts de faire (t. 1)*, Paris : Folio Essais, 1990, 350 p.
- De CERTEAU Michel, GIARD Luce, MAYOL Pierre, *L'invention du quotidien : habiter, cuisiner (t. 2)*, Paris : Folio – Essais, 1994, 416 p.
- CERUTTI Simona, « Normes et pratiques, ou de la légitimité de leur opposition », in LEPETIT B. dir., *Les formes de l'expérience*, Paris : Albin Michel, 1995, pp. 127-149.
- DEPAULE J.-C., « L'anthropologie de l'espace », Paris : CNRS Ed. Cahiers PRI Villes *Histoires urbaines*, pp. 15-73.
- , « Shâri' », in TOPALOV C., COUDROY de LILLE L., DEPAULE J.-C., MARIN B., *L'aventure des mots de la ville*, Paris : R. Laffont, 2010, pp. 1103-1107.
- DELEUZE Gilles, GUATTARI Félix, *Mille plateaux (capitalisme et schizophrénie)*, Paris : Minuit – Critique, 1980, 645 p.
- DUPUY Jean-Pierre *Ordres et désordres (enquêtes sur un nouveau paradigme)*, Paris : Seuil, 1982, 277 p.
- DURAND Gilbert, *Les structures anthropologiques de l'imaginaire (introduction à l'archétypologie générale)*, Paris : Dunod, 1987 [1969], 535 p.
- ELEB Monique, DEBARRE Anne, *Architecture de la vie privée, XVII^e-XIX^e siècles*, Bruxelles : A.A.M., 1989, 311 p.
- EL MRABET R, مدونة مساجد جربة [Inventaire des mosquées de Jerba], Tunis : INP, 2002, 621 p.
- ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris : Calmann-Levy – Pocket, 2002 [1973], 507 p.

- FARGUES Philippe, « le monde arabe : la citadelle domestique », *Histoire de la famille*, Paris : A. Colin, 1986, t. 2 pp. 339-547.
- FAVRET Jeanne, « Le traditionalisme par excès de modernité », Paris : *Archives Européennes de Sociologie*, vol. 8-1, 1967, pp. 71-93.
- FERRET Stéphane, *Le bateau de Thésée ou le problème de l'identité à travers le temps*, Paris : Minuit, 1996, 151 p.
- FOUCAULT Michel, *Les mots et les choses (une archéologie des sciences humaines)*, Paris : Gallimard – NRF, 1966, 400 p.
–, *Archéologie du savoir*, Paris : Gallimard – NRF, 1969, 275 p.
- GIDDENS Antony, *La constitution de la société, éléments de la théorie de la structuration (The constitution of society)*, Paris : PUF, 1987 [trad. 1984], 474 p.
- GINZBURG Carlo, « Traces. Racines d'un paradigme indiciaire », *Mythes, emblèmes, traces. Morphologies et histoire*, Paris : Flammarion, 1989, pp. 139-180.
- GODARD Francis, *La famille, une affaire de génération*, Paris : PUF, 1992, 206 p.
- GODELIER Maurice, *Métamorphoses de la parenté*, Paris : Flammarion – Champs, 2010 [2004], 949 p.
- GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne (t. 1 : La présentation de soi ; t. 2 : les relations en public)*, Paris : Minuit, 1973.
- GOSELIN Gabriel, « Tradition et traditionalisme », *Revue française de sociologie* 16-2, 1975, pp. 215-227.
- GRANGAUD I., « Hawma », in TOPALOV C., COUDROY de LILLE L., DEPAULE J.-C., MARIN B., *L'aventure des mots de la ville*, Paris : R. Laffont, 2010, pp. 573-576.
- GRUZINSKI Serge, *La pensée métisse*, Paris : Fayard, 1999, 345 p.
- HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective*, Paris : PUF, 1968 [1950], 204 p.
–, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris : Albin Michel, 1994 [1925], 367 p.
- HARTOG François, *Le miroir d'Hérodote*. Paris : Folio Histoire, 2001 [1980], 576 p.
- HÉRITIER François ; « Les dogmes ne meurent pas », in *Finie la famille ? Traditions et nouveaux rôles*, Paris : Autrement n° 3-75, 1975, pp. 150-162.
- HIBOU Béatrice, *La force de l'obéissance, économie politique de la répression en Tunisie*, Paris : La Découverte, 2006, 362 p.
- ILBERT R., « La ville islamique, réalité et abstraction », Paris : *Cahiers de la Recherche architecturale* n° 10-11, 1982, pp. 6-14.
- JUAN Salvador, *Les formes élémentaires de la vie quotidienne*, Paris : PUF, 1995, 288 p.
–, *Méthodes de recherche en sciences sociales (exploration critique des techniques)*, Paris : PUF, 1999, 296 p.
- LAMAISON Pierre, « La notion de maison, entretien avec C. Levi-Strauss », Paris : *Terrain* n° 9, octobre 1987, pp. 34-39.
- LE ROY LADURIE Emmanuel, *Montaillou, village occitan, de 1294 à 1324*. Paris : Folio Histoire, 2008 [1975], 640 p.
- LE BRIS Emile, MARIE Alain, OSMONT Annick, SINOUE Alain, « Résidence, stratégie et parenté dans les villes africaines », *ARU* n° 25, 1985, pp 13-30.
- LEPETIT Bernard, « Architecture, géographie, histoire : usage de l'échelle », Paris : *Genèses* n° 13, 1993, pp. 118-138.

- , « L'appropriation de l'espace urbain : la formation de la valeur dans la ville moderne (XVI^e – XIX^e siècles) », Paris : *Histoire, Economie et Société* 1994, p. 551-559.
- , « La ville moderne en France, essai d'histoire immédiate », *Panoramas urbains : situation de l'histoire des villes*, Paris : ENS Société, espaces et temps, 1995, pp. 173-207.
- , « Le présent de l'histoire », in LEPETIT B. dir., *Les formes de l'expérience*, Paris : Albin Michel, 1995, pp. 273-298.
- , « De l'échelle en histoire », *Jeux d'échelles (la micro-analyse à l'expérience)*, J. Revel Dir., Paris : Le Seuil – Gallimard, 1996, pp. 71-94.
- , « la société comme un tout : sur trois formes d'analyse de la totalité sociale », Paris, EHESS *Les Cahiers du CRH* n° 22, 1999, pp. 21-31.
- MAGRI Suzanna, « Formes urbaines et dynamiques sociales, comment penser leur interrelation ? (entretien avec LOYER F. et CALABI D.) », EHESS-ENS, *Rencontres d'études urbaines*, 21 février 1997, ronéo, 14 p.
- MAÏZIA M., « Tracés réguliers, tracés régulateurs », *Urbanités arabes*, in *Urbanités arabes*, DAKHLIA J. dir, Arles : Sindbad / Actes Sud, 1998, p. 385-406.
- MALINOWSKI Bronislaw, *Une théorie scientifique de la culture*, Paris : Maspero, 1968, 182 p.
- MAUSS Marcel, « Divisions et proportions des divisions de la sociologie », *Marcel Mauss, Œuvres. 3. Cohésion sociale et division de la sociologie* (pp. 178 à 245), Paris : Les Éditions de Minuit, 1969, 734 p., extrait de *L'Année sociologique*, N^{velle} série n° 2, 1927, pp. 87-173.
- , « Les civilisations. Éléments et formes », *Marcel Mauss, Œuvres. 2. Représentations collectives et diversité des civilisations*, Paris : Les Éditions de Minuit, 1969, pp. 456 à 479, extrait de *Civilisation. Le mot et l'idée*, Paris : 1930, pp. 81-106.
- MEMMI Dominique, « L'enquêteur enquêté, de la connaissance par corps dans l'entretien sociologique », *Genèses* n°35, 1999, pp. 131-145.
- MENDEL Gérard, *La société n'est pas une famille*. Paris : La découverte, 1993, 306 p.
- MOUSSAOUI Abderrahmane, « La mosquée en Algérie : religion, politique et ordres urbains », in *Urbanités arabes*, DAKHLIA J. dir, Arles : Sindbad / Actes Sud, 1998, p. 257-295.
- NAMER Gérard, *Mémoire et société*, Paris : Méridiens Klincksieck, 1987, 242 p.
- NEGURA L., 2006, « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales », Paris : *SociologieS* « Théories et recherches » [en ligne].
- OLIVIER de SARDAN Jean-Pierre, « La politique de terrain, sur la production de données en anthropologie », 1995, ronéo.
- PALIER Bruno, BONOLI Giuliano. « Phénomènes de *Path Dependence* et réformes des systèmes de protection sociale », *Revue française de science politique*, 49^{ème} année, n° 3, 1999, pp. 399-420.
- PAPADOPOULO Alexandre, *L'Islam et l'art musulman*, Paris : Mazenod, 1976, 611 p.
- PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Charles, DEMORGON Marcelle, *Analyse urbaine*, Marseille : ed. Parenthèses, 1999 [1980], 201 p.
- PÉTONNET Colette, *On est tous dans le brouillard*. Paris : C.T.H.S., 2002 [1979], 394 p.
- De PLANHOL Xavier, *Les fondements géographiques de l'histoire de l'Islam*, Paris : Flammarion, 1968, 442 p.
- RAPOPORT Amos, *Pour une anthropologie de la maison*, Paris, Dunod, 1972 [1969], 208 p.
- RAYMOND André : « ville musulmane, ville arabe : mythes orientalistes et recherches récentes », *Panoramas urbains : situations de l'histoire des villes*, Paris : ENS ed. *Société Espaces Temps*, 1995, pp. 309-336.

- REMY Jean, VOYÉ Liliane, *Ville, ordre et violence, formes spatiales et transactions sociales*, Paris : PUF, 1981, 238 p.
- REVEL Jacques (dir.), *Jeux d'échelles, la micro-analyse à l'expérience*, Paris : Le Seuil – Gallimard, 1996, 243 p.
- REY Pierre-Phillipe, *Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme. Exemple de la Comilog au Congo-Brazzaville*, Paris : Maspero (Économie et socialisme n° 15), 1971, 527 p.
- SAID Edward W., *L'Orientalisme, l'Orient créé par l'Occident [Orientalism]*, Paris : Seuil, 2003 [1978], 422 p.
- SEGALEN Martine, *Sociologie de la famille*. Paris : Armand Colin, 1988 [1981], 335 p.
- SEGAUD Marion, *Anthropologie de l'espace (habiter, fonder, distribuer, transformer)*, Paris : A. Colin, 2007, 223 p.
- SERRES Alexandre, « Quelle(s) problématique(s) de la trace ? », contribution au séminaire du CERCOR, décembre 2002.
- THELEN Kathleen, « Comment les institutions évoluent : perspectives de l'analyse comparative historique », *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*, J. Mahoney, D. Rueschenmeyer, New York : Cambridge University Press, 2003, pp. 208-240.
- TILLION Germaine, *Le harem et les cousins*, Paris : Seuil, 1966, 218 p.
- TOPALOV Christian, *Les promoteurs immobiliers (contribution à l'analyse de la production capitaliste du logement en France)*, Paris : Mouton, 1974, 413 p.
- , « La ville comme objet de représentations », Lyon : XII^e Congrès de l'AFEMAM, synthèse de l'atelier, Juil-1998, ronéo.
- TOPALOV Christian, COUDROY de LILLE Laurent, DEPAULE Jean-Charles, MARIN Brigitte, *L'aventure des mots de la ville, à travers le temps, les langues, les sociétés*, Paris : R. Laffont, 2010, 1 489 p.
- TORRES-BALBAS T., *Les villes musulmanes d'Espagne*, Alger : AIEO t.VI, 1947
- VERDIER Yvonne, *Façons de dire, façons de faire (la laveuse, la couturière, la cuisinière)*, Paris : Gallimard – NRF, 1979, 347 p.
- VIGARELLO Georges, *Le propre et le sale, l'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris : Seuil Point / Histoire, 1985, 283 p.
- WAHL François, « Peut-on encore dire "représentation" ? », *Horizons maghrébins* n° 39, *Le droit à la mémoire*, 1999, pp. 121-133.
- WEBER Florence, *Le sang. Le nom. Le quotidien. Une sociologie de la parenté pratique*. Paris : Aux lieux d'être Ed., 270 p.
- WEBER Florence, BEAUD Stéphane, *Guide de l'enquête de terrain : Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris : La Découverte (Repères), 1994, 356 p.
- WEBER Florence, GOJARD Séverine, GRAMAIN Agnès, *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris : La Découverte « Textes à l'appui, Enquêtes de terrain », 2003, 420 p.
- WEKA, *Pathologie des ouvrages de bâtiment*, Paris : WEKA Ed., m-à-j. 2007.
- ZAMORANO-VILLARREAL Claudia Carolina, *Naviguer dans le désert (itinéraires résidentiels à la frontière Mexique – Etats-Unis)*, Paris : IHEAL Ed., 2003, 267 p.

Le Maghreb et les zones désertiques : ouvrages généraux, histoire et colonisation, famille et occupations des sols

- (actes de colloques), 1994, *Structures familiales et rôles sociaux*, Tunis : Cérès, 210 p.
- ADDI Lahouari, 1999, *Les mutations de la société algérienne (famille et lien social dans l'Algérie contemporaine)*, Paris : La découverte, 225 p.
- , « Femme, famille, et lien social en Algérie », *Familles et mutations socio-politiques*, 2005, pp. 71-88.
- AMRI Laroussi (Dir.), *Les changements sociaux en Tunisie, 1950-2000*, Paris : l'Harmattan, 331 p.
- ATTIG Y., BEN OTHMAN M., LAUWERS C., VAURS R., *Cas d'application par les méthodes des effets et des prix, Analyse des Projets Agricoles. Tunis (Tunisia)*, Rome : F.A.O., Vol. 2, rapport FAO-AGO – TUN/72/004, 1977, p. 245-319.
- BADUEL Pierre-Robert Dir., *Etats, territoires et terroirs au Maghreb*, Paris : CNRS, 1985, 421 p.
- BAYLE L., 1956, *Le développement des régions steppiques et prédésertiques*, Paris : CHEAAM (tapuscrit ref. 2600).
- BELHEDI Amor, *Espace et société en Tunisie* (t.1 : *Le Développement: société, espace, développement* / t.2 : *L'organisation de l'espace : production - reproduction de l'espace* / t.3 : *L'aménagement de l'espace : reproductions ou alternatives ?*), Tunis : Publications de la Faculté des Sciences Humaines, 1992.
- BEN SALEM Lilia, « La famille en Tunisie, questions et hypothèses », Tunis : CERES-ISEFC, actes du colloque *Structures familiales et rôles sociaux*, 1994, pp. 13-25.
- , « Structures familiales et changement social en Tunisie », Tunis : RTSS n° 100, pp. 165-180.
- , « Familles et changements sociaux, révolution ou reproduction », *Les changements sociaux en Tunisie, 1950-2000*, Paris : L'Harmattan, 2007 [actes du colloque 2002], pp. 49-60.
- BENAMRANE Djilali, *Crise de l'habitat*, Alger : CREA, 1980, 306 p.
- BERQUE Jacques, « Droit des terres et intégration sociale au Maghreb », Paris : *Cahiers internationaux de Sociologie*, 1958, pp. 38-74.
- , *Les Arabes, d'hier à demain*, Paris : Seuil, 1960, 286 p.
- , « Retour à Mazouna », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations* vol. 27 n° 1, 1972, pp. 150-157.
- BLILI-TEMIME Leila, *Histoires de familles (mariage, répudiation et vie quotidienne à Tunis, 1875 – 1930)*, Tunis : Script, 1999, 278 p.
- BOUHRARA Moncef, « L'industrialisation rampante : ampleur, mécanismes et portée. Exemples tunisiens », Paris : *Economie et Humanisme* n°296, 1987.
- , « Les raisons d'entreprendre : esprit d'entreprise au féminin et politique », 1993.
- , *La chute du mur du Sud*, Carthage : Beit El Hikma (contribution au colloque « La culture de l'économie »), 2001, 61 p. (ronéo).
- BOUKRAA Ridha, « Le processus d'urbanisation à Hammamet », Tunis : CERES *Système urbain et développement au Maghreb*, 1980 [1976], pp. 182-196.
- BOUHDIBA Abdelwahab, *À la recherche des normes perdues*, Tunis : MTE, 1973, 269 p.
- , *Quêtes sociologiques (continuités et ruptures au Maghreb)*, Tunis, Cérès Prod., 1996, 259 p.
- , « Point de vue sur la famille tunisienne », Tunis : RTSS n°11, 1967 – Tunis : MTE, 1973, pp. 171-181.

- , « Le hammam, contribution à une psychanalyse de l'Islam », Tunis : RTSS n°1, 1966 – Tunis : MTE, 1973, pp. 121-130.
- BOURGUIBA Habib, « la propriété, fonction sociale », texte de l'allocution prononcée le 17 janvier 1967 par le président Bourguiba devant la commission idéologique du P.S.D., *AAN* 1967, pp. 921-926.
- , *Citations choisies*, Tunis : Dar Al Amal, 1978.
- BOUSNINA Mongi, *Développement scolaire et disparités régionales*, Tunis, Publication de l'Université de Tunis (Vol. 25, 2^e série Géographie), 1991, 471 p.
- BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée : l'espace et l'histoire*, Paris : Flammarion (Coll. Champs), 1985 [1977], 223 p.
- BRAUDEL Fernand, DUBY Georges, *La Méditerranée : les hommes et l'héritage*, Paris : Flammarion (Coll. Champs), 1986 [1977], 217 p.
- BRULÉ Jean-Claude, « La politique des réserves foncières en Algérie », in Métral J., Mutin G., *Politiques urbaines dans le monde arabe*, Lyon : Maison de l'Orient Méditerranéen, 1984, pp. 149-158.
- BREMOND Edouard (G^{ral}), *Berbères et Arabes*, Paris : Payot, 1950, 392 p.
- CAMEAU Michel, *Pouvoirs et institutions au Maghreb*, Tunis : CERES (Coll. Horizon maghrébin), 1978, 334 p.
- CAMILLERI Carmel, « Famille et modernité en Tunisie », Tunis : RTSS n° 2, 1967, pp. 25-33.
- , « Point de vue sur la famille tunisienne actuelle », Tunis : RTSS n° 11, 1967, pp. 11-35.
- , *Jeunesse, famille et développement. Essai sur le changement socio-culturel dans un pays du Tiers-Monde (Tunisie)*, Paris : CNRS, 1973, 506 p.
- CAPOT-REY C^{dt}, *Problèmes des oasis algériennes*, Alger : CNRS, 1944, 35 p.
- CHABANE Jamel, *La pensée de l'urbanisation chez Ibn Khaldûn*, Paris : L'Harmattan, 1998, 285 p.
- CHELHOD Joseph, « Le mariage avec la cousine parallèle dans le système arabe », *L'Homme*, vol. V, n°3-4, 1965, pp. 113-173.
- CLAVEL Maïté, « Éléments pour une nouvelle réflexion sur l'habiter », *Cahiers internationaux de sociologie* vol. LXXII, 1982, pp. 17-32.
- COLONNA Fanny, « Ce que les paysans disent de leurs ruines », *Bulletin économique et social du Maroc* n°159, 1987, pp ; 249-267
- Coll. (actes de colloque), *Les problèmes posés par l'implantation des familles en région désertique*, Paris : CHEAAM (tapuscrit ref. 117 474), 1960.
- Coll., « L'homme du Maghreb d'après l'Indépendance », Paris : *Confluent* n° 23-24, 1962.
- Coll., « Monde arabe, la société, la terre et le pouvoir », Aix-En-Provence : *RROMM* n° 45, 1987.
- Coll., « Désert et montagne au Maghreb , hommage à Jean Dresch », Aix-En-Provence : *ROMM* n° 41-42, 1986.
- Coll., « Monde arabe, villes, pouvoirs et sociétés », Paris : La Documentation Française, *Monde Arabe, Maghreb-Machrek* n° 143, 1994.
- Coll., *Influences occidentales dans les villes maghrébines à l'époque contemporaine* ; Aix en Provence : CNRS-CRESM, 1974, 276 p.
- Coll., *L'individu au Maghreb*, Carthage : Fondation Nationale Beït El Hikma (actes de colloque), 1991.
- Coll., *La mise en valeur du sud tunisien*, Paris : CHEAAM (tapuscrit ref. 51 309), 1967.

- Coll., *Le nomade, l'oasis et la ville*, Tours : Urbama n° 20, 1989, 288 p.
- Coll., *Les oasis au Maghreb : mises en valeur et développement* ; Tunis : Cahiers du CERES Série Géographie n° 12, Tunis, 1995.
- Coll. (actes de colloque), *Politiques urbaines dans le monde arabe* ; Lyon : Sindbad - Maison de l'Orient, 1982, 494 p.
- Coll., *Système urbain et développement au Maghreb*, Tunis : Cérès Ed., coll. *Horizon maghrébin* n° 5-6 (acte du colloque, Hammamet 22~30 juin 1976), 1980, 349 p.
- CUISENIER Jean, « Endogamie et exogamie dans le mariage arabe », Paris : *L'Homme* t. 2 n° 2, 1962, pp. 80-105.
- CUOQ Joseph, *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIII^e au XV^e siècle*, Paris : CNRS, 1975, 490 p.
- DESCLOITRE Robert, DEBZI Saïd, « Système de parenté et structures familiales en Algérie », *AAN* 1963, pp. 23-59.
- DRESCH Jean, BIROT Pierre, *La Méditerranée et le Moyen Orient (t.1 : La Méditerranée Occidentale)*, Paris : PUF, 1953.
- ELBAKI Hermassi, *Etat et société au Maghreb*, Paris : Anthropos, 1975, 236 p.
- EL BATTI Djémili, « La stratégie de développement des ressources en eau », Tunis : D.G.R.E., décembre 2002, 26 p.
- ESCALIER Robert, « Les frontières dans la ville, entre pratiques et représentations », Paris : *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 73 [en ligne], 2006.
- FAUQUE Lucien, *Evolution moderne de la société du Maghreb*, Paris : CHEAAM [tapuscrit ref. 51190, compte-rendu de conférence], 1966.
- FAVRET Jeanne, « Le traditionnalisme par excès de modernité », Paris : *Archives Européennes de Sociologie* n° VIII, 1967, pp. 71-93.
- FERCHIOU Sophie, « Structures de parenté et d'alliance d'une société arabe : les *ʿaylat* de Tunis », *Hasab wa Nasab, Parenté, alliance et patrimoine en Tunisie*, Paris, CNRS Ed, 1992, 348 p.
- FRIGUI Hassen Lotfi, « Sécheresse en Tunisie : indicateurs et gestion », Tunis : ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, février 2010, 33 p.
- GAST Marceau, « Le désert saharien comme concept dynamique, cadre culturel et politique », Aix-En-Provence : *ROMM* n° 32, 1981, pp. 77-92.
- GAUTHIER E. F., *Le passé de l'Afrique du Nord (les siècles obscurs)*, Paris : Payot, 1952, 464 p.
- GUERIN V., *Voyage archéologique dans la Régence de Tunis*, 1862.
- HERODOTE, *L'enquête (livre I à IV)*, Paris : Folio Classique Histoire, 1985, 608 p.
- HOSNI Ezzedine, *Stratégies pour un développement durable du tourisme au Sahara*, UNESCO : rapport CLT-2000/WS/1, 1999, 71 p.
- HUBAC Pierre, *Tunisie*, Paris : Berger-Levrault, 1948, 159 p.
- IBN KHALDÛN, *Kitâb el-'Ibar : Muqaddima* [Introduction à l'histoire universelle : Le livre des exemples] [trad. A. Cheddadi], Paris : NRF La Pléiade, 2002 [trad. 1375-78 JC], 1 559 p.
- KILANI Mondher, *La construction de la mémoire (lignage et sainteté dans l'oasis d'El Ksar)*, Genève : Labor & Fides, 1992, 337 p.
- KOSSENTINI Mohamed, *La plus-value en droit fiscal tunisien*, Paris : l'Harmattan, 2008, 482 p.
- KRAÏEM Mustapha, *La Tunisie précoloniale* (t. 1 : *Etat, Gouvernement et Administration*, t. 2 : *Economie et Société*), Tunis : STD, 1973, 462 p..

- LACOSTE Camille et Yves (Dir.), *Maghreb, peuples et civilisations*, Paris : La Découverte, 1995, 208 p.
- LACOSTE-DUJARDIN Camille, *Des mères contre les femmes (maternité et patriarcat au Maghreb)*, Paris : La Découverte, 1991, 268 p.
- LAROUI Abdallah, *L'Histoire du Maghreb, un essai de synthèse*, Paris : Maspero, 1976, 193 p.
- LE BŒUF C.J., « La colonisation romaine de l'extrême sud tunisien », Tunis : *Revue Tunisienne*, 1903, pp. 352-366.
- LE BRIS Émile, MARIE Alain, OSMONT Annick, SINOUE Alain, « Résidence, stratégies et parenté dans les villes africaines », *ARU* n°25, pp. 13-30.
- LE QUELLEC Jean-Loïc, *habiter le désert, maisons du Sahara*, Paris : Hazan, 2006, 200 p.
- MAHFOUDH-DRAOUI Dorra, « Traditionalisme et modernisme conjugal dans la famille tunisienne », Tunis : CERES-ISEFC, actes du colloque *Structures familiales et rôles sociaux*, 1994, pp. 81-88.
- MALEK Redha, *Tradition et révolution, l'enjeu de la modernité en Algérie et dans l'Islam*, Paris : Sindbad, 1993, 29 p.
- MARÇAIS Georges, « L'urbanisme musulman », *Actes du 5ème congrès des Sociétés Savantes*, 1908.
- , « L'Islam et la vie urbaine », *Compte-rendu de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 1928, pp. 86-100.
- , « La conceptions des villes de l'Islam », Alger : *Revue de la Méditerranée*, 1945.
- , « Remarques sur l'esthétique musulmane », Alger : *Annales de l'Institut des hautes études orientales*, t. IV, 1938, pp. 55-71
- MARECHAUX Pascal et Maria, *Tableaux du Yémen*, Paris : Arthaud, 1997, 196 p.
- MARTIN J-F., *Histoire de la Tunisie contemporaine, de Ferry à Bourguiba*, L'Harmattan, 1993, 276 p.
- MASQUERAY Emile, *La formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie*, Aix-En-Provence : Edisud, 1983 [1886], 374 p.
- MECHTA Karim (Dir.), *Maghreb (architecture et urbanisme) : Patrimoine, Tradition et Modernité*, Paris : Publisud, 1991.
- MONTAGNE Robert, *La civilisation du Désert, dénomadisation et conception de vie sédentaire*, Paris : Hachette, 1947, 267 p.
- MOREAU P., *Des lacs de sel au chaos de sable (le pays des Nefzaoua)*, Tunis : IBLA, 1947, 206 p.
- , *Sédentaires et nomades à Kébili* ; Paris : CHEAAM (tapuscrit ref. 1023), 1947.
- , *Les problèmes du nomadisme dans le sud tunisien*, Paris : CHEAAM (tapuscrit ref. 1478), 1948.
- MORVAN Tanguy, « Nouïel, oasis du Nefzoua : de la source aux forages illicites », Tours : *Les Cahiers d'Urbama* n° 8, 1993, pp. 29-49.
- NACIRI P., « Les formes d'habitat sous-intégrées, essai méthodologique », Paris : *Hérodote* n° 19, 1980 [1970], pp. 13-70.
- PELLIGRA Daniel, *Système de relations nomades dans la région de Touggourt*, Thèse de 3^{ème} cycle : Sociologie : EHESS – Paris : 1978 [multigraphié].
- PERENNES Jean-Jacques, *L'eau et les hommes au Maghreb*, Paris : Karthala, 1993, 644 p.

- PIAS J, STUCKMANN G., *Les inondations en Tunisie, étude pédologique et effets morphologiques*, rapport n° 1957/BMS.RD/SCE, Paris : UNESCO, juin 1970.
- PONCET J., « La "catastrophe" climatique de l'automne 1969 en Tunisie », *Annales de géographie*, 1970, t. 79, n° 435, pp. 581-595.
- RADCLIFFE-BROWN Alfred Reginald, FORDE Daryll, *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique* (trad. Graule Marcel), Paris : PUF, 1953, 527 p.
- RAYMOND André, « Ville musulmane, ville arabe : mythe orientaliste et recherches récentes », Paris : ENS ed. – Sociétés-Espaces-Temps, *Panoramas urbains : situation de l'histoire de villes*, 1995, pp. 309-336.
- RETAILLE D., « Les oasis dans une géographie méridienne Sahara-Sahel », Rouen : Cah. Géo. De Rouen *Études sahariennes*, 1986, pp. 3-16.
- ROUISSI Moncer, *Population et société au Maghreb*, Tunis : CERES (coll. Horizon maghrébin n° 1), 1977, 189 p.
- SAADALLAH M. *Cheikh El Médina. Encyclopédie coloniale et maritime*, 1942, pp. 161-164.
- SEBAG Paul, *La Tunisie, essai de monographie*, Paris : Ed. Sociales, 1951, 237 p.
- SEKLANI Mahmoud, *Economie et population du sud tunisien* ; Aix-En-Provence : CNRS, CRESM, 1967, 455 p.
- , « *La population de la Tunisie en 1974* », Paris : CICRED, 1974, 189 p.
- SEMPRINI Andréa, « Espaces privés, espaces publics, privé et public comme catégories pratiques », *Espaces et sociétés* n° 73, pp. 137-163.
- SIGNOLES Pierre, *L'espace tunisien : capitale et Etat-région*, Tours : Urbama n° 14-15, 1985.
- TLILI Béchir, *Les rapports culturels et idéologiques entre l'Orient et l'Occident en Tunisie au XIX^e siècle (1830 - 1880)*, Tunis : Publications de l'Université de Tunis, 1974, 735 p.
- TOUMI Mohsen, *La Tunisie, pouvoirs et luttes*, Paris : Le Sycomore, 1978, 461 p.
- TROIN Jean-François (dir.), *Le Maghreb, hommes et espaces*, Paris : Armand Colin, 1985, 360 p.
- VALENSI Lucette, *Le Maghreb avant la prise d'Alger (1790~1830)*, Paris : Flammarion (coll. Histoire), 1969, 121 p.
- VERDIER J.M., « Regard sur l'œuvre du législateur tunisien depuis l'Indépendance et le nouveau droit de la famille en Tunisie », Tunis : *CAN* n° 77, février 1960, pp. 7-17.
- VON DERHEYDEN M., *La Berbérie orientale sous la dynastie des Benoû'l Arlab (800~909)* ; Paris : Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1927, 344 p.
- Wafa Ibrahim Mohamed, *Maison traditionnelle et organisation familiale (la maison de type houch en Libye)* ; Thèse de 3^{ème} cycle : Urbanisme et Aménagement : Institut d'Urbanisme de Paris : 1980 [multigraphié].
- YACOUBI, *Description d'El Maghribi*, Leyde : Ed. de Goeje, 1860.
- ZAIED Abdesmad, *Le monde des ksours du sud-est tunisien*, Carthage – Tunisie : Fondation Nationale Beit El Hikma (Patrimoine), 1992, 284 p.

Habiter – habité : ouvrages généraux, pratiques et usages, vie urbaine et domestique au Maghreb

- (anonyme), *Amélioration de l'habitat et du standard de vie chez l'indigène algérien*, Paris : CHEAAM, 1937, tapuscrit ref. 344.
- BADUEL Pierre-Robert, « Semi-nomades du Sud Tunisien : de l'intégration à l'indépendance », *Maghreb Machrek* n° 84, 1979, pp. 60-64.

- , « Emigration et transformation des rapports sociaux dans le sud tunisien », *Peuples méditerranéens* n° 17, 1981, pp. 3-22.
- , « Une oasis continentale du Sud tunisien », Aix-en-Provence:ROMM n°38, 1984, pp. 153-170.
- , « Habitat et polarités structurales dans l'aire arabo-musulmane », *AAN 1986*, CNRS-Paris, pp. 231-255.
- , « La production de l'habitat au Maghreb », Paris : CNRS *AAN 1986*, 1986, pp. 3-16.
- BAROUNI Fathya, « De la sédentarité au nomadisme, le vécu tribal aujourd'hui », Paris : CNRS *AAN 2002*, pp. 103-121.
- BATAILLON C., *Nomades et nomadisme au Sahara*, Paris : UNESCO – Recherches sur les zones arides n° XIX, 1963, 195 p.
- BEL HADJ Lotfi, « Impact de la femme sur les modèles urbains traditionnels et évolutions dans la ville nouvelle », Tunis : *RT* n° 65-66, 1988, pp. 62-89.
- BEN SEDRINE Fathia, *Le Kram ouest : approche socio-économique d'un gourbiville de la banlieue de Tunis*. Tunis : CERES, 1974, ronéo non paginé.
- BERNARD Augustin, *Enquête sur l'habitation des indigènes de la Tunisie*, Tunis, 1924, 102 p. (Tozeur : pp. 31-32).
- BERNARD Yvonne, JAMBU Michel, « Espace habité et modèle culturel », Paris : *Ethnologie française* t. 8, 1978, pp. 7-19.
- BERQUE Jacques, « Médinas, ville-neuves et bidonvilles », Tunis : *CT* n° 21-22, 1958, pp. 5-42.
- BESSIS Sophie, BELHASSEN Souhir, *Femmes du Maghreb : l'enjeu*, Tunis : CERES, 1992, 278 p.
- BISSON Jean, « L'Industrie, la ville, la palmeraie au désert : un quart de siècle d'évolution au Sahara algérien », Paris : La Documentation Française : *Maghreb Machrek* n° 99, 1983, pp. 5-29.
- , « Les villes sahariennes : politiques volontaristes et particularismes régionaux », Paris : La Documentation Française : *Maghreb Machrek* n° 100, 1983, pp. 25-41.
- BISSON Vincent, « Défi à Fébili. Enjeux fonciers et appropriation urbaine au Sahara tunisien », Paris : *Annales de Géographie* n° 644, 2005, pp. 399-421.
- BOUGHALI Mohamed, *La représentation de l'espace chez le Marocain illettré*, Casablanca : Afrique Orient, 1988 [1974], 302 p.
- BOUKRAA Ridha, *Urbanisation et logements sociaux en milieu rural et suburbain : étude sociologique portant sur les logements ruraux et suburbains réalisés par la S.N.I.T. à l'échelle nationale*. Tunis : CERES, 1976, multigraphié.
- , « Le processus d'urbanisation à Hammamet », *Système urbain et développement au Maghreb*, Tunis : Cérés Production, 1980 [1976], pp. 182-196.
- BREITMAN Marc, MOULINE Saïd, SANTELLI Serge, *L'habitat populaire au Maghreb*, Paris : ministère de l'Urbanisme et du Logement, Recherche pour le plan Construction (ref H.509), 1985.
- BRETON J.-F, DARLES Ch., « La maison-tour et ses origines » in BONNENFANT P., *Sanaa, architecture domestique et société*, CNRS, 1995, pp. 449-457.
- BROMBERGER Christian, « Technologie et analyse sémantique des objets : pour une sémiotique », Paris : *L'Homme* n° XIX, 1979, pp. 105-140.

- BRUANT Catherine Dir., *Espace centré : figures de l'architecture domestique dans l'Orient méditerranéen*, Marseille : Parenthèses : Les Cahiers de la Recherche Architecturale n° 20-21, 1987, 139 p.
- BRUNET R., « Un centre minier, Redeyef », Paris : Annales de Géographie vol. 67 n° 363, 1958, pp. 430-446.
- CALLENS M., « L'hébergement traditionnel à Tunis », *CT* n° 10, 1954, pp. 169-179.
- CERATO Claude, « L'habitation à Oudref », Tunis : *CATAN* n° 5, 1959, pp. 65-80.
- CHATER Souad, *La femme tunisienne : citoyenne ou sujet ?* Tunis : MTE, 1976, 267 p.
- CHEBEL Malek, « Visions du corps en Islam (corps, corporel, corporeité et corporalité) » ; Paris : *Les Cahiers de l'Orient* n° 8-9, 1988, pp. 203-226.
- CHELBI Mustapha, *Culture et mémoire collective au Maghreb*, Paris : AEL, 1989, 350 p.
- Coll., *Espaces et formes de l'Orient arabe*, Paris : l'Equerre : Les Cahiers de la Recherche Architecturale n° 10-11, 1982, 149 p.
- DEBOULET Agnès, HODDE Rainier *et alli*, *Une médina en transformation, travaux d'étudiants à Mahdia*, Ecole d'Architecture de Nantes / Paris : UNESCO n° 52, 2003, 238 p.
- DEMEERSEMAN André, *La famille tunisienne et les temps nouveaux (essai de psychologie sociale)*, Tunis : MTE, 1967, 433 p.
- DEPAULE Jean-Charles, « Espaces, lieux et mots », Paris : *Les Cahiers de la recherche architecturale* n°10-11, 1982, pp. 94-101.
- , « Un objet technique dans l'espace domestique », *Espaces maghrébins : pratiques et enjeux*, Oran : URASC ENAG Ed., 1989 (actes du colloque de Taghit 23-26 novembre 1987), pp. 111-148.
- , « Si on commence à tout changer dans la maison », *Peuples méditerranéens* n°46, 1989, pp. 49-56,
- , « A propos de l'habitat ancien aujourd'hui au Caire, à Damas et à Alep », *L'habitat traditionnel dans les pays musulmans autour de la Méditerranée*. Le Caire : IFAO, 1990, vol. 3, pp. 857-875.
- , « La distribution : une articulation ? Sur l'Orient arabe », *Cahiers de la recherche architecturale* n°27-28, 1992, pp. 177-181.
- DEPAULE J.-C. NOWEIR S., MOUNIER J.-F., PANERAI P., ZAKARIA M., *Actualité de l'habitat ancien au Caire : le rab' Qizlar*, CEDEJ dossier n°4, 1986, 155 p.
- DESPOIS Jean, « Essai sur l'habitat rural sahélien », Paris : *Annales de géographie* t.XL, 1931, pp. 259-274.
- , *L'Afrique du Nord*, Paris : PUF coll. Outremer, 1964 [1949], 623 p.
- DOUX Catherine, La maison en projet, de l'habitat embryonnaire aux modèles expérimentés, 102p., TPFE : architecture : E.A.Nantes : juin 2000.
- ECHALIER J.-C., *Essai sur l'habitat sédentaire traditionnel au Saharien algérien*, [IRMC], 1968.
- ELEB-VIDAL Monique, CHATELET Anne-Marie, MANDOUL Thierry, *Penser l'habité : le logement en question*, Liège : Pierre Mardaga, 1988, 183 p.
- FARGUES Philippe, « le monde arabe : la citadelle domestique », *Histoire de la famille* (t. 2), 1986, pp. 339-371.
- FERCHIOU Sophie, *Les femmes dans l'agriculture tunisienne*, Aix-En-Provence : Edisud / CERES, 1988, 94 p.

- FERRO-BUCHER Julia, « Migration familiale, identité et changement socio-culturel », *Identité, culture et changement social*, 3^{ème} colloque de l'ARIC, Paris : L'Harmattan, 1991, pp. 42-52.
- FETOUI Abdel Hafidh, « La maison arabe du Souf », Tunis : *CATAN* n° 5, 1959, pp. 47-51.
- FILALI Mustapha, « Les problèmes d'intégration posés par la sédentarisation des populations nomades et tribales », Tunis : *RTSS* n° 7, 1964, pp. 83-114.
- GEERTZ Clifford, « Modernités. Séfrou au Maroc », Rabat : *Méditerranéennes* n° 11, 2000, pp. 281-293.
- GHRAB Amara, *Habitat traditionnel dans le sud tunisien (étude de cet habitat en relation avec la représentation de l'espace dans l'imaginaire populaire)*, Thèse 3^{ème} cycle : architecture et urbanisme : ITAAUT – Tunis : 1981 [multigraphié].
- GRAF DE LA SALLE, « Contribution à l'étude du folklore tunisien : croyance et coutumes relatives à la maison chez le Musulman de Tunis » ; in *Revue Africaine* t. 88, 1944, pp. 67-82 ;
–, « Contribution à l'étude du folklore tunisien : croyance et coutumes relatives aux meubles et ustensiles de la maison ainsi qu'aux provisions alimentaires », Tunis : *Revue Africaine* t. 90, 1946, pp. 99-117.
- HALL Edward Twitchell, *La dimension cachée*, Paris : Seuil – Points Essais, 1978 [1971], 254 p.
- HAMZAOUI Salah, « Logements et conduites économiques », Tunis : CERES *Système urbanisé et développement urbain au Maghreb*, 1980 [1976], pp. 244-264.
- HAUMONT Nicole, *Les pavillonnaires*, Paris : Centre de recherche en urbanisme / Institut de sociologie urbaine, 1974 (2^e ed.), 247 p.
- HERTZ R. : « La prééminence de la main droite », *Mélanges de sociologie religieuse et folklore*, 1928, pp. 106-126.
- HUET B., Santerre S., Relevés d'architecture à Mahdia, travaux d'étudiants, Paris : publication d'UPA 6 – Belleville, 1980, multigraph.
- HUGOT S.-M.-L. : « famille et résidence saharienne », Paris – Alger : PROZUHA, 1961, pp. 30-37.
- ION Jacques, *Production et pratiques sociales du logement*, Paris : Action concertée de recherche urbaine, 1975, 129 p.
- JOLE Michèle, « Le déchet ou l'autre côté de la limite ». *Monde Arabe Maghreb / Machrek* n° 123, 1989, pp. 207-215.
- LAMBERT G. : « bioclimatisme de l'habitat et de l'urbanisme sahariens », Paris – Alger : PROZUHA, 1961, pp. 69-78.
- LANGHADE Jacques, *Notes sur la dialectique du dedans et du dehors dans l'habitat arabe*, Bordeaux : Université de Bordeaux III : Institut d'études arabes et islamiques, 1985 (multigraphié).
- LAWRENCE Roderick J., « L'espace domestique : typologie et vécu », *Cahiers internationaux de sociologie* n° LXXII, 1982, pp. 55-75.
- LE MIOSEC Jean-Marie, « La politique d'habitat en Tunisie depuis l'Indépendance », Paris : CNRS : *AAN* 1986, pp. 17-35.
- LIBAUD Geneviève, *Symbolique de l'espace et habitat chez les Beni Aissa (sud tunisien)*, Paris : CNRS, 1986, 220 p.
- LOUIS André, « Au Sahara, évolution des modes de vie », Tunis : IBLA, 1969, pp. 71-102.
–, « Sédentarisation des semi-nomades du Sud tunisien et changements culturels », Paris : *Magreb-Machrek* n° 65, 1974, pp. 55-61.

- MAKNI Farhat, 1987, *Habitat sud-saharien et développement, recherche d'outils pour un art de vivre dans le désert*, Thèse 3^{ème} cycle : architecture et urbanisme : ITAAUT , Tunis [multigraphié].
- MAROUF Nadir, *Lecture de l'espace oasisien*. Paris : Sindbad, 1980, 281 p.
- MARZOUKI Mohamed, مع البدو في حلالهم وترحالهم [Avec les Bédouins dans leur installation et leurs déplacements], Tripoli (Libye) : Maison arabe du Livre, 1980.
- MASSAISIE G., « La tente et la vie nomade dans les Nefzaoua », Tunis : CATAN n° 4, 1955, pp. 76-80.
- MAUNIER René, *La construction collective de la maison kabyle en Kabylie (étude sur la coopération économique chez les Berbères du Djurjura)*, Paris : Institut d'Ethnologie, 1926, 78 p.
- MAZAHÉRI Ali, *La vie quotidienne des Musulmans au Moyen Age (du X^e au XIII^e siècle)*, Paris : Hachette, 1951, 320 p.
- MÜHL Jean, « Mœurs et coutumes d'un village du Sud tunisien : El Goléa », Tunis : CT n°5, 1954, pp. 67-93.
- MEDA CORPUS, *Architecture traditionnelle méditerranéenne*, Avignon : Ecole d'Avignon [France] – Coll. Aparelladors i Arquitectes Tecnics de Barcelone [Espagne] – Ecole des arts et métiers traditionnels de Tétouan [Maroc], 2002, 141 p.
- MEJRI Zeineb, « Les "indésirables" bédouins dans la région de Tunis entre 1930 et 1956 », Nice : Cahiers de la Méditerranée n°69 *Être marginal en Méditerranée (XVI^e - XXI^e siècle)*, 2004.
- MONTETY Henry de, « Mutations des mœurs familiales en Tunisie », Tunis : CNA n° 77, février 1960, pp. 18-27.
- NAVEZ BOUCHANINE Françoise, *Habitat et différenciation sociale (monographie du quartier Beni M'Hamed à Meknès)*, Thèse 3^{ème} cycle : Sociologie : Université Mohamed V : Rabat – Maroc 1978 [multigraphié].
- , « Usage et appropriation de l'espace dans les quartiers résidentiels de "luxe" au Maroc, modèles d'habiter à Meknès », Paris : CNRS : AAN 1986, pp. 281-298.
- OUAKI M., *Eléments de confort dans l'habitation traditionnelle musulmane* ; Thèse 3^{ème} cycle : architecture et urbanisme : ITAAUT – Tunis 1978 [multigraphié].
- PELTIER F., ARIN F., « Les modes d'habitation traditionnels chez les 'Djabalia' du Sud tunisien », *Revue du Monde Musulman* t. VIII, 1909, pp. 1-28.
- PERROT Martyne, « Le corps et la maison : hygiène, propreté, commodité et confort », Paris : *Ethnologie Française* t. 2 n° 1, 1981, pp. 9-13.
- PETIT J., « Amélioration de l'habitat traditionnel et recasement dans des maisons nouvelles », contribution au colloque *Problèmes humains posés par l'implantation de familles au Sahara*, Alger : PROZUHA, 1961, pp. 88-106.
- PETONNET Colette, « Espace, distance et dimension dans une société musulmane », Paris : *L'Homme* n° XII, 1972, pp. 47-84.
- , *On est tous dans le brouillard*, Paris : Ed. CTHS, 2002 [1979], 394 p.
- PINSON Daniel, *Du logement pour tous aux maisons en tous genres*, Nantes : LRSCO-CNRS, 1987, 2 vol.
- *Modèles d'habitat et contre-types domestiques au Maroc*, Tours : Urbama n° 23, 1992, 258 p.
- « Ethnographie de l'habitat ouvrier en Basse Loire », *Cahiers de la Recherche Architecturale*, n°27-28 *Architecture et culture*, 1992, pp. 151-164.

- « Maroc : un habitat "occidentalisé" subverti par la "tradition" », Paris : La Documentation française, *Monde Arabe, Maghreb-Machrek* n° 143 "Villes dans le monde arabe", 1994, p. 190-203.
- PINSON Daniel, ZAKRANI Mohamed, « Maroc ; l'espace centré et le passage de la maison médinale à l'immeuble urbain », Paris : *Cahiers de la recherche urbaine* n° 20-21, 1987, pp. 104-111.
- PROST Gérard, « Habitat et habitation chez les Ouerdana et les Matmata », Tunis : *CT* n° 7-8, 1954, pp. 239-252.
- SALIGNON Bernard, *Qu'est-ce qu'habiter ? (réflexions sur le logement social à partir de l'habiter méditerranéen)*. Nice : Z'Éditions / CSTB, 1988, 156 p.
- SANTELLI Serge, TOURNET Bernard, « Evolution et ambiguïté de la maison arabe contemporaine au Maghreb. Étude de cas à Rabat et Tunis », Paris : *Cahiers de la recherche architecturale* n° 20-21, 1987, pp. 48-55.
- SCHAFLITZEL Ulrich, *Le fait urbain du bidonville et son intégration dans la planification*, compte-rendu de la conférence donnée au siège de l'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis, le 10 janvier 1978.
- SEBAG Paul, « La famille israélite en Tunisie au XX^e siècle », Tunis : *RTSS* n° 11, 1967
- SOUAMI Taoufic, *L'institutionnel face à l'espace auto-produit : histoire d'une possible co-production de la ville (l'exemple du Sud de l'Algérie)*, 734 p. Thèse de doctorat : Urbanisme et aménagement : Paris 8 - IFU / Paris 1 - la Sorbonne : Paris : 1999.
- SOURDEL Dominique, « L'organisation de l'espace dans les villes du monde islamique », *Fortifications, portes de villes, places publiques dans le monde méditerranéen*
- TAUVERON Albert, « Le propre et le sale vus par les habitants de Fès (Maroc) », Tours : *Les Cahiers d'Urbama* n° 4, 1990, pp. 5-13.
- THIERRY Y., « Quand habiter, c'est signifier », *Espaces & Sociétés* n° 38-39, 1981, pp. 159-167.
- THYSSEN Xavier, *Des manières d'habiter dans le Sahel Tunisien*. Marseille : CNRS (Cahiers du CRESM n°15), 1983, 234 p.
- ZANNAD Traki, *Symboliques corporelles et espaces musulmans*, Tunis : CERES, 1984, 151 p.
- ZARKA Christian, « Maison et société dans le monde arabe », Paris : *L'Homme* t. 2, Juin 1975, pp. 87-102.
- ZOUILAI Kaddour, *Des serrures et des voiles (de la fermeture en Islam)*, Paris : L'harmattan, 1990, 217 p.

Architectures, typologies, techniques et constructions

- BAILLON J., BOUHRARA M. et THERY D., *La brique en Tunisie : un dualisme techno-industriel non planifié*, Paris : Plan-Construction, 1986.
- BAUDEZ Gildas, BÉGUIN François, GODIN Lucien, LESAGE Denis, *Arabisations : limites et grands tracés*, Paris : Corda, 1978, 169 p.
- BELGUIDOUM Saïd, MILLET Denis-Noël, « Détournements et retournements des modèles urbains et architecturaux à Sétif (Algérie), in HAUMONT N., MARIE A., *Stratégies urbaines dans les PVD : politiques et pratiques sociales en matière d'urbanisme et d'habitat*, Paris : L'harmattan, 1987, pp. 229-247.
- BOUBÉKEUR Sid, *Economie de la construction à Tunis*, Paris : l'Harmattan (Villes et entreprises), 1987, 125 p.
- BOUCHABA Mohamed, « Le logement et la construction dans la stratégie algérienne de développement », Paris : CNRS : *AAN* 1986, pp. 51-65.

- BOUCHRARA Moncef, *Une industrie dynamique : la briqueterie en Tunisie*, Tunis, 1995, ronéo.
- , « L'industrialisation rampante : ampleur, mécanismes et portée. Exemples tunisiens », Paris : Economie et Humanisme n° 296, 1987.
- , « L'économie tunisienne entre identité et légalité », Tunis : La Presse de Tunisie, 1995.
- BOUZERFA-GUERROUJ, « Le mode d'habiter dans les manuels scolaires », *contribution au colloque Patrimoine, tradition et modernité*, UPA Grenoble, novembre 1989, ronéo.
- CHEBAB TEKARI Béchir, « Habitat et dépassement du droit en Tunisie : les constructions spontanées », Paris : CNRS : *AAN 1986*, pp. 165-173.
- COMETE ENGINEERING, *Réforme de la pratique d'élaboration et d'approbation des plans d'aménagement urbain*, Tunis : MEH/DGATU, rapport de première phase, 1990 (multigraphié).
- CROIZE Jean-Claude, FREY Jean-Pierre, PINON Pierre, *Recherche sur la typologie et les types architecturaux*, Paris : L'Harmattan, 1989, 367 p.
- DIDILLON Henriette, DIDILLON Jean-Marc, DONNADIEU Catherine, DONNADIEU Pierre, *Habiter le Désert : les maisons mozabites*, Liège : Pierre Mardaga, 1986, 254 p.
- FATHY Hassen, *Construire avec le peuple*, Paris : Sindbad, 1970, 429 p.
- GIRARD Christian, « Technologies sociales et techniques de construction, le cas de Kinshasa », in HAUMON N., MARIE A dir, *Stratégies urbaines dans les PVD, Politiques et pratiques sociales en matière d'urbanisme et d'habitat*, Paris : L'Harmattan, 1987.
- GROUPE HUIT, *Etude de maisons évolutives sur petites parcelles*, Tunis : République tunisienne (ministère de l'Intérieur) / Banque mondiale, oct. 1978, étude n° 27 005 (non paginé).
- HAFIANE A., « Des références conceptuelles de l'habitat informel », contribution au colloque *Patrimoine, tradition et modernité*, UPA Grenoble, novembre 1989, ronéo.
- HENSENS Jean, « La "villa" comme habitat urbain », Rabat : *BESM* n° 122, 1973, pp. 123-131.
- , « Les limites permises à la conception et à la construction autonomes de l'espace local au Maroc », Paris : CNRS : *AAN 1986*, pp. 103-113.
- JOMAA Mohamed, « La politique de l'habitat : bilans et perspectives », Tunis : *RTE* n° 26, 1976, pp. 5-23.
- LE COUEDIC Daniel, « Le caporalisme architectural, ou la typologie à la merci du scientisme », in CROIZE Jena-Claude, FREY Jean-Pierre, PINON Pierre, *Recherche sur la typologie et les types architecturaux*, Paris : L'Harmattan, 1989, pp. 18-27.
- M'HALLA Moncef, « La médina, un art de bâtir », Tunis : *INP Africa A.T.P.* n° 12, 1998, pp. 33-98.
- MEH-DGH, « La promotion immobilière en Tunisie », Tunis : *RTE* n° 26, 1978, pp. 17-33.
- *La politique du logement social en Tunisie, 1956-1992* ; République tunisienne : ministère de l'Équipement et de l'Habitat : direction générale de l'habitat, 1994, dactylo.
- , *Normes et besoins de l'habitat*, République tunisienne : ministère de l'Équipement et de l'Habitat : direction générale de l'habitat, (date non confirmée : 1969), dactylo non paginé.
- RAVEREAU André, *Le M'Zab, une leçon d'architecture*, Paris : Sindbad, 1981, 221 p.
- REHOUMA Faouzi, *Matériaux et techniques de construction appropriées dans le sud tunisien* ; Thèse 3^{ème} cycle : Architecture et urbanisme : ITAAUT – Tunis : 1984 [multigraphié].
- REVAULT Jacques, *Palais et demeures de Tunis, XVI^e – XIX^e*, Paris : CNRS ed., 1967 – 1971.
- , *L'habitation tunisoise, Pierre, marbre et fer dans la construction et le décor* Paris : CNRS 1978, 318 p. (dont « Origine et évolution des techniques de construction et de décor », pp. 25-76).

- SCHACHTS J., « Sur la diffusion des formes d'architecture religieuse musulmane à travers le Sahara », Alger : *Travaux de l'Institut de Recherches Sahariennes*, 1954, pp. 11-27.
- SCHLANGER Nathan, « Le fait technique total (la raison pratique et les raisons de la pratique dans l'œuvre de Marcel Mauss) », Paris : *Terrain* n° 16, 1991, pp. 114-130.
- TAYACHI Hassen, *Les cités populaires programmées : solutions à l'habitat spontané à Tunis*, Tunis : Publication de l'Université de Tunis, 1982, p.
- TECHNOSYNESIS / ITALCONSULT, *Projet d'un observatoire sur l'habitat ancien, précaire et sous-intégré*, République tunisienne : ministère de l'Habitat : Agence de rénovation et de réhabilitation urbaine, 1984.
- , *Mise en valeur des matériaux locaux et développement des technologies appropriées*, République tunisienne : ministère de l'Habitat : Agence de rénovation et de réhabilitation urbaine, 1985.
- VAN STAËVEL J.-P. : *Droit mālikite et habitat à Tunis au XVI^e siècle, conflits de voisinage et normes juridiques d'après le texte du maître-maçon Ibn al Rāmī*, Institut Français d'archéologie orientale, 2008, 694 p.

Textes législatifs et réglementaires relatifs à la construction et à l'urbanisme en Tunisie

- Loi n° 76-34 du 04 Février 1976 relative aux autorisations de construire ;
- Loi n° 79-43 du 15 Août 1979 portant approbation du Code de l'urbanisme ;
- Loi n° 73-21 du 14 avril 1973 relative à l'aménagement des zones touristiques, industrielles et d'habitation ;
- Loi n° 90-17 du 26 février 1990 portant réforme relative à la promotion immobilière ;
- Décret du 10 septembre 1943 relatif à l'architecture et l'urbanisme ;
- Décret n° 74-33 du 21 janvier 1974 portant organisation et fonctionnement de l'Agence foncière d'habitation (AFH) ;
- Arrêté du ministre de l'Équipement et de l'Habitat de 12 mars 1976 relatif aux travaux de modification et de réparation non soumis à l'autorisation de construire ;
- Arrêté du ministre de l'Équipement et de l'Habitat du 12 mars 1976 relatif aux formes des demandes et aux décisions en matières d'autorisation de construire ;
- Circulaire n° 19 CAB du 14 avril 1975 relative aux procédures d'approbation des lotissements ;
- Circulaire n° 27 du 25 mai 1989 de la direction générale de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme relative au contrôle des lotissements clandestins ;
- Circulaire n° 43 du 11 juin 1989 relative à l'instruction des demandes de construire ;
- Règlement d'urbanisme et de la Construction de 1969 (ou « Cahier orange »), secrétariat d'Etat aux Travaux publics et à l'Habitat ;

Le Jérid et le Sud tunisien : ouvrages généraux, histoire et vie locale, vie urbaine et domestique

- ABACHI Farid, *Tozeur, les banlieues perdues ou la ville enfouie* ; Thèse de 3^{ème} cycle : Architecture et urbanisme : ITAAUT – Tunis : 1991, 139 p.
- , « Les limites à l'étendue : le message étatique face aux aspirations des habitants dans le logements des zones périphériques de Tozeur », contribution au colloque *Cultures locales, cultures nationales et développement*, Alger 13-15 mai 1995 [ronéo].

- , « Histoires d'habiter, enquêtes sur des perceptions vernaculaires », *Urbanité arabe, hommage à Bernard Lepetit* (textes rassemblés par J. Dakhli), Paris : Sindbad-Actes Sud, 1998, pp. 407-430.
- , « Lecture d'une extension urbaine spontanée : le quartier Helba à Tozeur », *Les Cahiers de l'Iremam* n° 12 "Lieux et façons d'habiter, aujourd'hui" (J-C Depaule dir.), Aix-En-Provence : CNRS, 1999, pp. 92-109.
- , « Les façades de la ville, construction esthétiques et expressions urbaines à Tozeur », Nantes : *Les Cahiers du LAUA* n° 5 "Expressions populaires", 1999, pp. 79-101.
- , « Tozeur refait ses façades », Paris : *ARU* n° 85 "paysages en villes", 1999, pp. 89-97.
- , « Capacités ordinaires face à une construction ordinaire », *Les compétences des citoyens dans le monde arabe : penser, faire et transformer la ville*, Paris : IRMC-KARTHALA-URBAMA, 2000, pp. 79-96.
- , « Le "Projet urbain" entre discours municipaux et plans d'aménagement urbain », Tous ; MSH *Villes et projets urbains en Méditerranée* (Carrière J.-P. Dir.), 2002, pp. 123-135.
- , « les façades de Tozeur », *Maghreb, dimensions de la complexité* (Coord. A-M Planel), Tunis : IRMC, 2004 pp. 305-313.
- ATTIA Habib, « L'organisation de l'oasis », Tunis : *CT* n° 17-18, 1957, pp. 38-43.
- , « Modernisation agricole et structures sociales : exemple des oasis du Jérid », Tunis : *RTSS* n° 2, 1964, pp. 59-93.
- , « L'étatisation de l'eau dans les oasis du Jérid, lecture d'une dépossession », Paris : *AAN* 1983, 1983, pp. 361-375.
- ARRU, *Ville de Tozeur, Projet de réhabilitation des quartiers oasiens*, Tunis : ministère de l'Équipement et de l'Habitat, phase APS (rapports et plans), 1985.
- BATTESTI Vincent, *Les relations équivoques, approches circonspectes pour une socio-écologie des oasis sahariennes*, Thèse de Doctorat : Anthropologie sociale : Paris V : 1998, 362 p.
- , *Jardins au désert, Évolution des pratiques et savoirs oasiens. Jérid tunisien*, Paris, IRD ed., 2005, 440 p.
- BEDOUCHA-ALBERGONI Geneviève, « Système hydraulique et société dans une oasis tunisienne », Paris : *Études rurales* n° 62, 1976, pp. 39-72.
- , « La mémoire et l'oubli : l'enjeu du nom dans une société oasienne », Paris : *Annales* n° 3-4, 1980, pp. 730-747.
- BERQUE Jacques, *L'Orient second*. Paris : NRF-Gallimard (Essais) 1970 ; chap.VIII *Retour au Maghreb, le Jérid*, pp. 296-310.
- BORG André, « L'habitat à Tozeur », Tunis : *CATAN* n° 5, 1959, pp. 94-99 ; inclus planches graphiques, relevés et glossaire.
- , « La tente nomade dans la région de Gafsa », Tunis : *CATAN* n° 7, 1974.
- BOU ALI Salah, « L'homme et l'oasis : démographie, migrations, emploi dans les systèmes oasiens, étude de cas dans le Jérid et la Nefzaoua », CIHEAM *Options méditerranéennes – Les systèmes agricoles oasiens*, Ser. A n° 11, 1990, pp. 277-288.
- BOU ALLEG Mohieddine, « Réflexion d'un Saharien sur les anciens habitants de Tozeur », Tunis : *RT* t. XXVIII, 1921, pp. 41-45.
- BRUNET R., « Un centre minier, Redeyef », Paris : *Annales de Géographie* vol. 67 n° 363, 1958, pp. 430-446
- CORNET Henri : « Les Juifs de Gafsa », Tunis : *CT* n° 10, 1955, pp. 276-314.

- CÔTE Marc, « Dynamiques paysannes et démocraties agraires en pays d'oasis », Montpellier : CNRS-UPRESA 5045 *Territoires en mutation* n° 4, janvier 1999, pp. 175-187.
- DAKHLIA Jocelyne, *L'oubli de la cité, la mémoire collective à l'épreuve du lignage dans le Jérid tunisien*, Paris : La Découverte, 1990, 326 p.
- DESPOIS Jean, « Problèmes techniques, économiques, et sociaux des oasis sahariennes », Tunis : CERES : RTSS n° 2 (actes du séminaire de sociologie rurale, avril 1964), 1965, pp. 51-57.
- DUVIGNAUD Jean, *Chebika, mutation dans un village du Maghreb*. Paris : NRF Gallimard, 1968, 360 p.
- FAKHFAKH Azzedine, NEIFER Mohamed, *Sources et ressources du Désert* ; Thèse 3^{ème} cycle : architecture et urbanisme : ITAAUT – Tunis : 1984.
- FERCHIOU Sophie, « Différenciation sexuelle de l'alimentation au Jérid », Paris : *L'Homme* vol. VIII cah. 2, 1968, pp. 64-86.
- GHARB Amara, *Habitat traditionnel dans le Sud Tunisien*, TPFE : Paris : École d'architecture Paris La Villette, 1981, 205 p.
- GINESTOUS P., « Particularités architecturales de l'architecture gafsienne », Tunis : *CATAN* n° 5, 1959, pp. 81-90.
- GRUET M., « Le gisement d'El Guettar et sa flore », Alger : *Libyca*, t.VI- VII, 1958, pp. 79-126.
- HADDAD F., « L'aérodrome de Tozeur - Nefta », Tunis : *R.T.E.* N° 17, 1976, pp. 5-20.
- HENIA Abdelhamid, *Le Ġrid, ses rapports avec le Beylik de Tunis (1776~1840)*. Tunis : Publication de l'Université de Tunis, 1980, 442 p.
- , « Mécanisme d'articulation des communautés oasiennes du Jérid avec le pouvoir central de Tunis au cours du XVIII^e et de la première moitié du XIX^e siècle », *Le maghreb : approches des mécanismes d'articulation*, Casablanca : Al Kalam, 1991, pp. 153-172.
- HENRY Albert (Dr.), *Le Djérid*, Tunis : L'Impression Moderne, 1903, 34 p.
- HOSNI Ezzedine, *Stratégies pour un développement durable du tourisme au Sahara*, UNESCO : CLT-2000/WS/1, 1999, 71 p.
- JELLALI Najiba, *Sauvegarde et mise en valeur intégrée du centre de Tozeur*, Thèse 3^{ème} cycle : Architecture et urbanisme : ITAAUT : Tunis : 1986.
- KASSAH Abdelfattah, « Tozeur et son oasis : problèmes d'aménagement d'une ville oasienne ». Tours : *Les Cahiers d'Urbama* n° 8, 1993, pp. 51-75.
- , *Les oasis tunisiennes, aménagements hydro-agricoles et développement en zone aride*. Tunis : CERES vol. XIII (Géographique), 1996, 346 p.
- LLENA Claude, « Tozeur, ravagée par le tourisme », Paris : *Le Monde diplomatique*, juillet 2004.
- LOUATI Ibrahim, REKIK Ridha, *Réflexions sur l'habitat à Tamerza (revitalisation de l'ancien village)* ; Thèse 3^{ème} cycle : architecture et urbanisme : ITAAUT – Tunis : 1984.
- MAKNI Farhat, *habitat sud-saharien et développement. Recherche d'outils pour un art de vivre dans le désert* ; Thèse 3^{ème} cycle : Architecture et urbanisme : ITAAUT – Tunis : 1987.
- MARÇAIS G., « Le mihrab maghrébin de Tozeur », *Institut des Hautes Etudes Marocaines*, t.XVIII, 1923, pp. 38-58.
- MRABET Abdellatif, *L'art de bâtir au Jérid (étude d'une architecture vernaculaire du Sud tunisien)*, Tunis : Contraste Ed., 2004 [1985], 167 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, *Plan directeur des eaux du Sud*, Tunis : Direction du génie rural, 1976.

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'HABITAT, direction de l'urbanisme, rapport du plan d'aménagement de Tozeur, décret n° 78-1034 du 27 novembre 1978.

–, *Révision du plan d'aménagement urbain de Tozeur, Rapport de présentation et règlement d'urbanisme*, décret n° 1660 du 9 octobre 1990, Tunis, 1990.

–, *Révision du plan d'aménagement urbain de Tozeur, Rapport de 1^{ère} phase, diagnostic et orientations pour l'aménagement*, Tunis : BET Moalla S., 1998, 63 p.

–, *Révision du plan d'aménagement urbain de Tozeur, Rapport de présentation et règlement d'urbanisme*, Tunis : BET Moalla S., septembre 1999, 36 p.

PAYRE G., « Une fête de printemps au Jérid », Tunis : *RT* t. 43, 1942, pp. 171-177.

–, « Amines d'oasis au Jérid », Tunis : *RT* t. 43, 1942, pp. 335-339.

PUIG Nicolas, « Le tourisme et ses implications socio-spatiales à Tozeur », Paris : *Les Cahiers de l'Orient* n° 46, 1997, pp. 115-123.

–, « Nouvelles sociabilités dans le Sud tunisien. Territoires et formes d'organisation collectives à Tozeur », *Monde arabe Maghreb-Machrek* n°157, 1997.

–, *Bédouins sédentarisés et société citadines à Tozeur*, Paris : IRMC-Karthala, 2004, 282 p.

REHOUMA Faouzi, *Matériaux et techniques de construction appropriés dans le Sud tunisien* ; Thèse 3^{ème} cycle : Architecture et urbanisme : ITAAUT – Tunis : 1984, 2 vol.

RENUCCI J., « Les oasis tunisiennes du Djérid, crises du monde rural ou décollage économique ? », Rouen : *Cahiers Géographiques de Rouen* n° 8, 1977, pp. 29-62.

ROMMIER Gérard, « Note sur la sédentarisation des nomades du Jérid », Rouen : *Cahiers Géographiques de Rouen* n° 8, 1977, pp. 63-69.

ROSENLUND Hans, *Desert Buildings (a parametric study on passive climatisation)*, Suède : Université de Lund (département d'architecture), 1993, 84 p.

–, *Architecture adaptée aux zones arides*, Suède : Université de Lund (département d'architecture) / Tunis : ARRU, 1997, 103 p.

ROUISSI Moncer, « le fait migratoire au Jérid », Tunis : *RTSS* n° 17-18, 1969, pp. 567-586.

–, « La mobilité intérieure dans le Sud tunisien », Tunis : *RTSS* n° 23, 1970, pp. 163-174.

–, *Une oasis du Sud tunisien : le Jérid (essai d'histoire sociale)*, Thèse de 3^{ème} cycle : sociologie : Ecole Pratique des Hautes Etudes – Paris : 1973 multigraphié.

SAADA Lucienne, *Éléments de description du parler arabe de Tozeur (Tunisie)*, Paris : Geuthner, 1984, 153 p.

STERNBERG-SAREL Benno, « les oasis du Jérid »; Paris : PUF *Cahiers Internationaux de Sociologie* t. XXX, 1961, pp. 131-145.

TECHNOSYNESIS / ITALCONSULT, *Ville de Tozeur, projet de réhabilitation*, République tunisienne : ministère de l'Habitat : Agence de rénovation et de réhabilitation urbaine, 1984.

–, *Etude de faisabilité préalable aux études techniques de raccordement de réseaux et assainissement*, République tunisienne : ministère de l'Habitat : Agence de rénovation et de réhabilitation urbaine, 1985.

TROUSSET Pol, « Limes et "frontière climatique" », *Histoire et archéologie d'Afrique du Nord*, 1986, pp. 55-84.

Notes économiques, administratives ou historiques liées à la conquête française

BLANC Edouard, « Le sud de la Tunisie, renseignements agricoles, économiques et commerciaux », communication du 16-avr-1889, 1889, ref. BNF O³i 578, 27 p. + carte.

- CARTON Dr., « Oasis disparues », Tunis : *RT*, 1895, t. 2, pp. 201-202.
- COMBES J.L., « Tozeur », Tunis : *Bull. Eco-Soc. Tunisie* n° 47, 1950, pp. 50-58.
- DUVEYRIER Henri, *Journal de route (Sahara algérien et tunisien)*, Tunis : Challamel Augustin Ed., 1905.
- , « Excursions dans le Djérid », Alger : *Revue algérienne et coloniale* t. II, 1860, p. 346.
- Fédération des syndicats d'initiatice de Tunisie, *La Tunisie, la bédouine*, 1931.
- FERAUD, *Kitab al-Adouani, ou le Sahara de Constantine à Tunis*, Paris, Recueil des notices de la Sociétés archéologique de Constantine n° 12, 1868, 175 p.
- FRESNEL E. du., « Le Djérid tunisien », Paris : *Bull. de la Société de Géographie commerciale de Paris*, t. XXII, 1900, p. 38-46.
- GAUCKLER Paul, « Rapport sur l'exploration archéologique du Sud tunisien », Paris : *Bull. Archéo.* 1904, pp. 272-409.
- GENDRE F., « De Gabes à Nefta (le Nefzoua et le Jérid) », Tunis : *RT* n° 15, 1908, pp. 383-411 & pp. 499-520.
- HENRY Albert (Dr., « Médecin de colonisation à Tozeur »), *Le Djérid*, Tunis : S.A. Imprimerie Moderne, 1903, 34 p.
- MARESCHEAU A. J.B.L., « Voyage dans le Sud de la Régence de Tunis en 1826 », publié par LETAILLE J., Tunis : *RT*, 1901.
- MARTIN A.G.P., *Les oasis sahariennes*, Paris : Ed. A. Challamel, 1980, 404 p.
- MASSELOT F., « Les dattiers des oasis du Djérid », Tunis : Direction de l'Agriculture et du commerce, bull. 6^{ème} année, 1901, pp. 114-161.
- PATY DE CLAM (le Comte de _), « Fastes chronologiques de la ville de Nefta », Toulouse : Bull. Soc. Géog., 1890, pp. 401-407.
- , *Fastes chronologiques de Tozeur*, Paris : A. Challamel, 1890, 43 p.
- , « Etudes sur le Djérid », Paris : *Bulletin de Géographie historique et descriptive*, 1893, pp. 283-338.
- PAYRE G., « Amine d'oasis au Jérid », Tunis : *RT*, n° 49-51, 1942, pp. 335-339.
- , « Une fête de printemps au Jérid », Tunis : *RT* n° 49-51, 1942, pp. 171-177.
- PENET Paul, *L'hydraulique agricole de la Tunisie méridionale*, Tunis : l'Impression rapide, 1913.
- PERVINQUIÈRES C., « Le Sud tunisien », Paris : *Revue de Géographie*, 1909, pp. 395-470.

Monographies touristiques

- BEN OUEZDOU Hédi, *Les chotts et le pays des oasis*, Tunis : Simfact Ed., 1998, 30 p.
- BOULANGER Robert, *Tunisie*, Paris : Hachette *Les Guides Bleus*, 1966, 422 p.
- COMBES G., *Le Sud tunisien, guide touristique de la région de Tozeur*, Tunis : Namura et Sanier Imp., 1928, 52 p.
- COMBES G., *Tozeur et le Djérid, monographie touristique*, Tunis : Imp. Bonici, 1928, 83 p.
- DUVIGNAUD Jean, *Tunisie*. Lausanne : Rencontres, 1965.
- FAGE René, *Vers les steppes et les oasis (Algérie - Tunisie)*, Paris : Hachette, 1913, 128 p. + 61 gravures.
- FAUVEL Jean-Jacques, *Tunisie*, Paris Hachette *les Guides bleus*, m-à-j. 1977, 384 p.
- , *Tunisie*, Paris Hachette *les Guides bleus*, m-à-j. 1988, 472 p.

Guide du Routard, *Tunisie*, Paris : Hachette, m-à-j. 2010.

Guides Bleus, *Tunisie*, Paris : Hachette *Les guides bleus*, m-à-j. 2009, 477 p.

MÜLLER Traute, *Tunisie*, Paris : Hachette (Guide de poche Marco Polo), 1997, 128 p.

PENET Paul, *Guide illustré du Touriste dans le Sud-Ouest tunisien, Kairouan – Sbeitla – Le Djérid*, Tunis : Imp. Tun. Snadli, 1911, 135 p.

RAVELET Armand, *La Tunisie, ses aspects indigènes, ses ruines*, Tunis - Fédération eucharistique de Tunisie, Edition de propagande, mai 1930 [Tozeur : pp. 33-35].

RIZA Salah, *Tunisie*, Paris, Marcus (Carnets de Route), 2007, 120 p.

TMARZIZET Kamel, *Tunisie, terre d'accueil (guide du patrimoine historique et touristiques tunisien)*, Tunis : Imp. Nasra, 1975 (2^{ème} édition), 242 p.

Archives Militaires françaises : de la campagne de Tunisie (1881) à la seconde guerre mondiale

Fonds : Service historique de l'Armée de terre (SHAT), Vincennes, France

- 2H29 (1M1322) : étude sur le Djérid, 4 septembre 1885
- 2H32 : histoire de l'expédition de Tunisie (1881 - 1883)
- 2H35 : relation sur l'expédition de Tunisie, généralités
- 2H36 : renseignements sur les tribus frontalières du Sud tunisien (d. 3)
- 2H49 : rapport sur l'extrême Sud tunisien, description géographique, agricole et conditions de vie
- 2H54 : organisation des territoires du Sud de la Tunisie (1914)
- 2H132 : recensement général de la population en Tunisie (1956)
- 2H133 : généralités sur les problèmes tunisiens 70 ans de protectorat français (1881 - 1952), histoire de la Tunisie (1881 - 1943), évolution de la politique indigène (1942 - 1952), géographie humaine et économique de la Tunisie (1947 - 1952)
- 2H135 : évolution de la situation politique en Tunisie (1955-1957), Congrès du néo-Destour
- 2H266 : cartes de Tunisie, mines, forages et exploitations en activité (1949), plans d'eau des villes du Sud de la Tunisie
- 2H267 : cartes routières (d. 1), mines et forages (d. 5), plans d'eau des villes du Sud tunisien (d. 6), cartes renseignées (d. 0)
- 2H274 : plans de villes (d. 1, d. 2)
- 2H276 : photographies aériennes
- 2H346 : renseignements sur la transhumance et le nomadisme (1955)
- 2H422 : notice géographique et économique du Sud tunisien, cartes des routes et pistes, (1947 - 1949)

Couvertures aériennes du site de Tozeur

Fonds : Office tunisien de la cartographie (OTC)

- Campagne 1948 : CXLI – CXLII – CLIII (clichés 294, 295, 296 et 335), ech. ≈ 1/20 000
- Campagne 1975 : 75 TU 463/80 UAG 412 (clichés 5, 7, 9, 13, 15 et 17), ech. ≈ 1/10 000
- Campagne 1981 : 81 TU 122/100 (clichés 03, 04, 06, 14 et 15), ech. ≈ 1/10 000
- Campagne 1986 : 86 TU 610/100 (clichés 118, 121, 122, 189 et 199), ech. ≈ 1/10 000
- Campagne 1994 : 94 TU 412/100 (clichés 17, 19, 26, 28, 32 et 34), ech. ≈ 1/10 000

II. GLOSSAIRE DES TERMES EMPLOYÉS

II.1 Abréviations employées

(*arab°phon.t.europ.*) : arabisation phonétique du terme européen

(pl. _) (ج. _) : terme au pluriel – (sing. _) (م. _) : terme au singulier

(*n.fem.*) / (*n.masc.*) : nom féminin ou masculin dans la langue arabe

(*J.*) : terme ou sens spécifique à la région du Jérid

(*trans.us.* : _) : translittération usuelle

Ext : par extension

II.2 Classement des termes par ordre alphabétique français

Translittération	mot arabe	définition et traduction du terme
' <i>abd</i> (pl. ' <i>abîd</i>)	عبد (ج. عبيد)	esclave, serviteur
' <i>abbûd</i>	عبود	pâte à base de dattes assaisonnée d'herbes et de légumes secs, uniquement consommée par les femmes (<i>J.</i>)
' <i>šîra</i>	عشيرة	tribu
' <i>argûn</i>	عرجون	régime de dattes
' <i>arîš</i>	عريش	cabane, construction légère en branchages
' <i>arša</i>	عرصة	pilier, poteau dans une construction
<i>a'šîda</i>		préparation culinaire à base de farines de céréales et de fruits secs, que l'on mange avec une sauce sucrée ou salée selon l'occasion
' <i>arš</i> (pl. <i>a rūš</i>)	عرش (ج. أعرش)	lignage, désigne un groupe d'individus se réclamant d'un même ancêtre éponyme commun (réel ou fictif), selon une descendance patrilinéaire
' <i>ašîra</i>	عشيرة	tribu
' <i>ašrî</i> (<i>≠ taqlîdî</i>)	(تقليدي ≠) عصري	moderne (<i>≠</i> traditionnel)
' <i>ayb</i>	عيب	vulgarité, vice. Enfreindre une règle essentielle de politesse (<i>J.</i>)
' <i>â'ila</i>	عائلة	famille (n. fem.)
' <i>urf</i>	عرف	droit coutumier
<i>ab</i> (<i>bû</i> _)	أب (بُ)	père (père de _ , bou _)
<i>al- 'ahd al- ġadîd</i>	العهد الجديد	l'ère du Renouveau (mot d'ordre de la politique gouvernementale du Président Ben Ali depuis le changement de régime politique du 7 novembre 1987)
<i>al- aqarîb</i> (pl.)	الأقرب	les « proches », parents cognatiques (affins ou collatéraux) (<i>J.</i>)
<i>ahl</i>	أهل	famille, apparenté

<i>awtâr</i> (sing. <i>waṭar</i>)	أوتار (م . وتر)	rangée de solives en palmier à mi-hauteur d'une pièce d'habitation servant autrefois à suspendre principalement les régimes de dattes (<i>J.</i>)
<i>a'li</i>	اعلي	en hauteur, au-dessus, en surplomb
<i>bâb</i> (pl. <i>bîbâne</i>)	باب (ج . بيبان)	porte
<i>baġli</i>	بعلي	mortier (tout liant)
<i>bâla</i>	بالة	pelle (<i>arab°phon.t.europ.</i>)
<i>baldîyya</i>	بلدية	"ceux du bled" (citadins, urbains)
<i>bargûg</i>	برقوق	variété locale d'abricotier (<i>J.</i>)
<i>barnûs</i>	برنوس	burnous, longue cape en laine
<i>barrâni</i> (fem. <i>barraniyya</i>)	براني	étranger à _, extérieur
<i>barwîta</i>	برويطة	brouette (<i>arab°phon.t.europ.</i>)
<i>baṭḥa</i>	بطحة	place, dégagement extérieur à la maison
<i>baznâsa</i> (pl.)	بزناسة	jeunes guides « touristiques » (de l'anglais <i>buziness</i>)
<i>bġal</i>	بعال	mulet
<i>bikrî</i>	بكري	autrefois, tôt le matin
<i>bît</i> (pl. <i>buyût</i>)	بيت (ج . بيوت)	pièce, chambre, espace couvert et clos (<i>n.masc</i>) <i>J.</i> : pièce où les régimes de dattes étaient conservés suspendus aux <i>awtâr</i> (<i>bît tamâr</i>)
<i>bît bânô</i>	بيت بانو	salle de bain (<i>arab°phon.t.europ.</i>)
<i>bît ša'ar</i>	بيت شعر	tente de nomades (litt. pièce en poils)
<i>bît ġasîl</i>	بيت غسيل	pièce où est faite la lessive
<i>bît râḥa</i>	بيت راحة	latrines (litt. chambre de repos, de délassement)
<i>bît šâla</i>	بيت صالة	salle de séjour, séjour (<i>arab°phon.t.europ.</i>)
<i>bît zâlma</i>	بيت ظلمة	pièce de l'ombre, ou de l'obscurité. Ancien nom donné à la <i>maqšûra</i>
<i>bḥûr</i>	بخور	encens
<i>blâd</i>	بلاد	la ville, le village. <i>Ext</i> : le "pays" au sens de "terroir" (<i>J.</i>)
<i>burṭâl</i>	برطال	passage couvert (<i>J.</i>)
<i>burṭmân</i>	برطمان	appartement (<i>arab°phon.t.europ.</i>)
<i>culwâr</i>	قلوار	couloir (<i>arab°phon.t.europ.</i>)
<i>daḥlâni</i> (fem. <i>daḥlâniyya</i>)	دخلاني	intérieur (<i>adj.</i>)
<i>dâlla</i>	دالة	dalle en béton armé (<i>arab°phon.t.europ.</i>)
<i>dâr</i> (pl. <i>diâr</i>)	دار (ج . ديار)	maison, habitation, pièce habitée, grande chambre
<i>drûġ</i> (sing. <i>darġa</i>)	دروج (م . درجة)	escalier, marches d'escalier

<i>dukkâna</i>	دُكَّانَة	large banquette maçonnée, appelée également <i>sadda</i> - سَدَّةُ lorsqu'elle sert au sommeil
<i>duḥûl</i>	دُحُول	entrée
<i>farš</i>	فَرَش	lit (à coucher), assise d'un lit de brique ou de pierre
<i>fallâḥ</i>	فَالَّاح	agriculteur
<i>fâs</i>	فَاس	pioche ou houe (outil agricole)
<i>fankâr</i>	فَنْقَار	Pierre marneuse utilisée en construction, extraite sur place
<i>faṣṣâṭa</i>	فَطْشَاطَة	façade (<i>arab°phon.t.europ.</i>)
<i>ga'da</i>	غَعْدَة	assemblée d'hommes adultes (de <i>ga'ada</i> : être assis) (<i>J.</i>)
<i>gaddus</i>	غَدُّس	clepsydre, unité de temps pour le comptage des tours d'eau dans l'oasis (<i>J.</i>)
<i>gâlib</i>	غَالِب	moule, briquette de terre moulée et cuite (<i>J.</i>) désignant plus particulièrement la tomme carrée servant aux revêtements de sol
<i>gazûz</i>	غَزُوز	boisson gazeuse sucrée (Coca Cola®)... (<i>arab°phon. t.europ.</i>)
<i>gabli</i> (fem. <i>gabliyya</i>)	غَابِلِي	orienté au sud, vers la Mecque (ex : <i>dâr gabliyya</i>)
<i>gubba</i>	غُبْبَة	coupole. <i>Ext</i> : sanctuaire, petit mausolée
<i>grîša</i>	غَرِيْشَة	petite cabane dans une parcelle d'oasis (structure en stipe recouverte de palmes) (<i>J.</i>)
<i>gâba</i> (pl. <i>gîâb</i>)	غَابَة (ج. غِيَاب)	parcelle plantée de dattiers, dans la partie ancienne de la palmeraie (<i>litt. forêt</i>) (<i>J.</i>)
<i>garbi</i>	غَرَبِي	orienté à l'ouest (soleil couchant)
<i>ğarda</i>	جَرْدَة	jardin, espace planté (<i>arab°phon.t.europ.</i>)
<i>ğarrada</i>	جَرْد	dévaster, dénuder
<i>ğrida</i>	جَرِيْدَة	palme du palmier
<i>ğrîdi</i>	جَرِيْدِي	habitant(s) du Jérid
<i>ğnîna</i> (pl. <i>ğnâin</i>)	جَنِيْنَة (ج. جَنَائِن)	jardin fleuri. <i>Ext</i> : jardin public
<i>ğîr</i>	جِيْر	chaux aérienne (oxyde de calcium Ca(OH) ₂), liant d'un mortier ou enduit à base de chaux aérienne
<i>ğmal</i>	جَمَل	dromadaire
<i>hlâl</i>	هَلَال	croissant de lune
<i>ḥadîd</i>	حَدِيْد	fer ou acier (à béton, de ferrailage)
<i>ḥağar</i>	حَجَر	caillou, pierre de construction. <i>J.</i> : morceaux de briques de terre cuite réemployés dans la construction
<i>ḥânûṭ</i>	حَانُوْت	boutique, petite épicerie de quartier
<i>ḥašîš</i>	حَشِيْش	herbes. <i>Ext</i> : feuilles de thé

<i>hay</i>	حَيّ	cité, résidence, lotissement (trans.us. : <i>hay</i>)
<i>hawz</i>	حَوْز	terrain accaparé (la possession – <i>al-ḥawza</i> – الحَوْزَة)
<i>ḥbus</i>	حَبْس	fondation pieuse réalisée par un individu au profit d'un lieu saint. Par extension, l'ensemble des biens placés sous le régime de main-porte (trans.us. : <i>habous</i>)
<i>hilba</i>	حَلْبَة	fenugrec (épice, plante médicinale)
<i>ḥiḡba</i>	حِجْبَة	forme d'honneur dans le Jérid, passant par la réclusion des femmes
<i>ḥiṭ</i> (pl. <i>ḥuyūt</i>)	حَيْط (ج. حَيْوُط)	mur de maison (mur de clôture : <i>ṣūr</i> - صُور)
<i>ḥūdūd</i> (sing. <i>ḥad</i>)	حُدُود (م. حَدّ)	frontières, limites
<i>ḥūš</i> (pl. <i>aḥwāš</i>)	حُوش (ج. اَحْوَاش)	habitation, maison, grande maison patriarcale regroupant plusieurs familles apparentées, cour extérieure à ciel ouvert (trans.us. : <i>houch</i>) – suivi d'un nom propre, désigne l'ensemble d'un groupe, plus ou moins étendu, revendiquant un même ancêtre dans la lignée patriarcale
<i>ḥṣān</i>	حَصَان	cheval
<i>ḥābia</i>	خَابِيَة	énorme poterie construite en gypse ou argile servant à conserver principalement les dattes (contenance moyenne : 1 à 1,5 m ³) (<i>J.</i>)
<i>ḥaddām</i>	خَدَام	travailleur, ouvrier manuel
<i>ḥalṭa</i>	خَالِطَة	mélange. <i>Ext</i> : mortier ou enduit prêt à l'emploi
<i>ḥammās</i> (pl. <i>ḥammāsa</i>)	خَمَّاس	métayer payé au quint (<i>J.</i>)
<i>ḥaṭ</i>	خَط	ligne, alignement, petit trait. <i>Ext</i> : lignée généalogique
<i>ḥaṭwa</i>	خَطْوَة	ligne, petit trait. <i>Ext</i> : à proximité, à courte distance
<i>ḥmos</i>	خُمْس	le cinquième d'une unité de mesure
<i>kalātūs</i>	كَلَاتُوس	eucalyptus. <i>Ext</i> : tout bois très dur
<i>kantūl</i>	كَنْتُول	parpaings de ciment (moulés sur place)
<i>kānūn</i>	كَانُون	braséro en argile (terre cuite)
<i>karrīṭa</i> (pl. <i>krârīṭ</i>)	كَرَيْطَة (ج. كَرَارِط)	charrette
<i>kalb</i>	كَلْب	chien
<i>kufrāḡ</i>	كُفْرَاج	coffrage, étau (<i>arab^ophon.t.europ.</i>)
<i>kuḡīna</i>	كُجِينَة	cuisine (<i>n.fem.</i>)
<i>kottāb</i>	كُتَاب	école coranique
<i>kūri</i>	كُورِي	écurie, étable, bergerie, endroit extérieur destiné aux animaux et qui n'est pas forcément couvert (<i>arab^ophon.t.europ.</i> du français écurie)
<i>kūša</i>	كُشَة	four

<i>llîqa</i>	لِلْفَقَّةِ	enduit, revêtement en parement d'un mur (intérieur ou extérieur)
<i>madħal</i>	مَدْخَل	entrée
<i>madîna</i> (pl. <i>mudun</i>)	مَدِينَةٌ (ج. مَدُن)	ville (au sens large), "ville arabe" (sens occidental restreint) (trans.us. : <i>médina</i>)
<i>malâġî</i> (pl.)	مَلَاغِي	terme péjoratif désignant les habitations des quartiers d'habitat très social (litt. « refuges »)
<i>maqşûra</i>	مَقْشُورَةٌ	petite pièce attenante à une autre (litt. Raccourcie)
<i>masġid</i>	مَسْجِد	petite salle de prière, mosquée de quartier où n'est habituellement pas pratiquée la prière commune du vendredi (trans.us. : <i>mesjed</i>)
<i>maṭâr</i>	مَطَار	aéroport
<i>milaga</i>	مِلْعَفَةٌ	truelle
<i>mîda</i>	مِيْدَةٌ	table basse (hauteur moyenne 30 cm) ronde ou carrée (dimension moyenne : 1 m de côté)
<i>mîḍa</i>	مِيْضَةٌ	latrines, lieu d'ablutions
<i>miḥâḍ</i>	مِحَاض	lieu d'aisance (<i>litt.</i>), sanitaires
<i>mishâ</i>	مِسْحَةٌ	sape (outil agricole) (<i>J.</i>)
<i>mîzâb</i>	مِيْزَاب	tuyau d'évacuation des eaux pluviales
<i>m'allam</i>		détenteur du savoir (instituteur), maître-maçon
<i>nâġa</i> (pl. <i>niâġ</i>)	نَائِقَةٌ (ج. نِيَاف)	dromadaire femelle (reproductrice)
<i>naħla</i>	نَخْلَةٌ	palmier (nom générique de toutes les variétés)
<i>niġma</i> (pl. <i>nuġûm</i>)	نَجْمَةٌ (ج. نُجُوم)	étoile
<i>nâss bikrî</i>	نَاسٌ بَكْرِي	les Anciens, les gens d'autrefois (sans nécessairement de liens directs de parenté)
<i>nûba</i>	نُوبَةٌ	tour d'eau, rythme (<i>J.</i>)
<i>nûmru</i>	نُومْرُو	numéro (<i>arab^ophon.t.europ.</i>), plantation dans une oasis nouvelle, parcelle attribuée par l'Etat tunisien
<i>qamar</i>	قَمَر	lune pleine
<i>qûs</i> (pl. <i>aqwâs</i>)	قُوسٌ (ج. أَقْوَاس)	arc, arcature
<i>qânûn</i>	قَانُون	droit, législation
<i>qbâħa</i>	قَبَاحَةٌ	manque de pudeur, se dit d'une femme ayant enfreint une règle essentielle de politesse (<i>J.</i>)
<i>rabîyya</i> (pl. <i>rbâ'i</i>)	رَبْعِيَّةٌ (ج. رَبَائِع)	solives de toit (portion de stipe de palmier fendue en quatre) reposant sur les <i>zâyza</i> (<i>J.</i>)
<i>râs</i>	رَأْس	tête, promontoire (en construction : appareillage en boutisse)
<i>râs aḍrâ'</i>	رَاسُ الذَّرَاعِ	« tête de colline », endroit en hauteur (trans.us. désignant les quartiers nord de Tozeur : <i>Rass Edhraâ</i>)
<i>rbaṭ, rabṭa</i>	رَبْطَةٌ	attache, nœud d'attache

<i>rbu</i> ´	رُبْع	quart
<i>rmal, (ramli)</i>	رَمَل (رَمَلِي)	sable (<i>adj.</i> sablonneux)
<i>rûmi</i>	رُومِي	européen, non musulman
<i>rruf</i>	رَف	débarras placé en mezzanine dans une pièce (<i>J.</i>)
<i>rṭub</i>	رَطْب	<i>nom</i> : variétés de dattes qui deviennent molles par murissement sur pied et ne se conservent pas dans les jarres (<i>J.</i>). <i>Adj.</i> : mou, onctueux
<i>sabbâla</i>	سَبَّالَة	robinet (anciennement : fontaine publique)
<i>sabḥa</i>	سَبْحَة	étendue de terre salée (zone humide ou sèche)
<i>sadda</i>	سَدَّة	banquette maçonnée (<i>J.</i>), trans.us. : <i>sedda</i>
<i>sâgia</i> (pl. <i>swâgi</i>)	سَاقِيَّة (ج. سَوَاقِي)	rigole d'irrigation dans l'oasis (trans.us. : <i>séguia</i>)
<i>sallûm</i>	سَلُوم	échelle
<i>sgîfa</i> (pl. <i>sgaif</i>)	سَغِيْفَة	pièce d'entrée, vestibule (trans.us. : <i>squifa</i>)
<i>sîmân</i>	سِيْمَان	ciment (<i>arab°phon.t.europ.</i>)
<i>ṣtaḥ</i>	سَطْح	terrasse, toit-terrasse
<i>ṣtal</i>	سَطَل	seau, bassine haute, auge de maçon
<i>sûq</i> (pl. <i>aswâq</i>)	سُوق (ج. اسْوَاق)	le marché et le lieu du marché, hebdomadaire ou quotidien, étals ou commerces (trans.us. : <i>souk</i>)
<i>sûri</i>	سُورِي	occidental / européen, souvent entendu au sens de "français"
<i>šahar</i>	شَهْر	mois (lunaire ou grégorien)
<i>šams</i>	شَمْس	soleil
<i>šaršûr</i>	شَرْشُور	Pierre de construction extraite de carrière (<i>J.</i>)
<i>šâri</i> ´	شَارِع	chemin, passage, rue passante
<i>šarqi</i>	شَرْقِي	orienté à l'est (soleil levant)
<i>šaṭ</i>	شَطّ	dépression fermée à sols salés, caractérisée par une rare végétation halophile (trans.us. : <i>chott</i>)
<i>šhîli</i>	شَهِيْلِي	vent chaud du sud, sirocco
<i>škûka</i>	شَكُّوَكَة	parement décoratif de mur en briques de terre cuite, technique de construction de mur (deux parements de briques cuites avec un remplissage composé de mortier de terre et de débris de briques (<i>J.</i>) (trans.us. : <i>shkouka</i>)
<i>šabba</i>	صَبَّة	versée. <i>Ext</i> : opération de coulage d'une dalle en béton
<i>šabbâṭ</i>	صَبَّاط	cuisine, lieu de cuisson dans le <i>ḥûš</i> (<i>J.</i>)
<i>šahrâ</i>	صَحْرَا	steppe avoisinante, lieu désert (<i>J.</i>)
<i>šaḥar</i>	صَحْر	Pierre extraite de carrière, servant exclusivement à la construction (<i>J.</i>), moellon

<i>ṣûr</i>	صُور	mur de clôture
<i>tal</i>	تَل	fil d'attache métallique pour ferrailage
<i>talfaza</i>	تَلْفَزَة	télévision (<i>arab°phon.t.europ.</i>)
<i>tamâr</i> (sing. <i>tamra</i>)	تَمَار (م. تَمْرَة)	dattes comestibles (dattes âpres : <i>blaḥ</i> –)
<i>târîḥ</i>	تَارِيح	histoire, dates des évènements
<i>tây</i>	تَاي	thé (boisson)
<i>tnaş</i>	تَنْش	argile blanche (sable argileux) entrant dans la fabrication des briques cuites (<i>gâlab</i>), dilué dans le l'eau, il forme une laitance utilisé comme badigeon intérieur (<i>J.</i>)
<i>trâks</i>	تَرَاكْس	bulldozer (<i>arab°phon.t.europ.</i>)
<i>turba</i>	تُرْبَة	bonne terre arable, pour cultures maraichères
<i>twâlât</i>	تُؤَالَات	sanitaires, toilettes (<i>arab°phon.t.europ.</i>)
<i>ṭâbia</i>	طَابِيَة	haie de palmes sèches (<i>J.</i>)
<i>ṭâga</i> (pl. <i>ṭiâg</i>)	طَائِغَة (ج. طَيْغ)	petit placard ou niche murale creusée dans l'épaisseur du mur / meurtrière en hauteur dans le mur de façade destinée à l'aération et au séchage des dattes (<i>J.</i>)
<i>ṭarîk</i>	طَرِيْق	chemin non goudronnée, voie
<i>ṭaqs</i>	طَقْس	temps, climat
<i>ṭîn</i>	طِين	argile, terre argileuse
<i>ṭûb</i>	طُوب	adobe, mur en terre argileuse (trans.us. : <i>toub</i>)
<i>ûrûpi</i>	أُورُوبِي	européen (<i>arab°phon.t.europ.</i>)
<i>um</i> (um _)	أُم (وَآء)	mère (mère de _)
<i>villâ</i>	فِيْلَا	villa (<i>arab°phon.t.europ.</i>)
<i>wâd</i> (pl. <i>widiâne</i>)	وَاد (ج. وَدْيَان)	cours d'eau, rivière traversant l'oasis
<i>wafqa</i>	وَفَقَة	opération forfaitaire, par entente mutuelle
<i>wâḥa</i>	وَاحَة	palmeraie, non habitée
<i>was 'a</i>	وَسَعَة	dégagement extérieur à la maison, où se regroupent les femmes (entendu à Bled El Hadhar)
<i>wuṣṭ</i>	وُسْط	centre, milieu
<i>wuṣṭ al-ḥûš</i>	وُسْطُ الْحُوش	grande cour au « centre » d'une habitation
<i>yâḡûr</i>	يَاغُور	brique de terre cuite obtenue par un moule en bois, brique industrielle en produit céramique
<i>zâyza</i> (pl. <i>zwâz</i>)	زَايْزَة (ج. زُوَاز)	demi-stipe de palmier (sens en longueur) servant de poutre maîtresse ou de solive en couverture d'habitation (toit terrasse) (<i>J.</i>)
<i>zanga</i> (pl. <i>znâg</i>)	زَنْغَة (ج. زَنَاف)	ruelle peu passante, impasse non privative (<i>J.</i>)
<i>zarb</i>	زَرْب	limite marquée par une haie, clôture en palmes (s.fig. : protéger, préserver, défendre)

<i>zâwiya</i>	زاوية	mausolée, fondation pieuse
<i>zabda</i>	زبدة	beurre
<i>zîn</i>	زين	beauté, ornement
<i>zitûn</i>	زيتون	olives, oliviers
<i>zahri</i>	ظَهْرِي	orienté au Nord [le dos : <i>zahar</i> – ظَهَرَ]

III. AUTORISATIONS DE RECHERCHE

Fac-similé des deux autorisations de recherches délivrées par la direction générale de la Recherche scientifique et technique, ministère de l'Enseignement supérieur :

- autorisation n°1 : période du 1^{er} janvier au 30 juin 1998, délivrée le 10 février 1998
- autorisation n°2 : période du 1^{er} octobre 1998 au 30 juin 1999, délivrée le 2 décembre 1998

Ces autorisations ont été accordées grâce à l'appui de l'IRMC et la caution scientifique du Professeur Ridha BOUKRAA (professeur de sociologie à la Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis).

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

DIRECTION GENERALE DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE (302)

AUTORISATION DE RECHERCHE

N°

Monsieur : ABACHI Farid
Né le : 3 Mars 1967 à Tunis
Nationalité : Française et Tunisienne
Passeport n° : L481424 Délivré à Tunis le 26 Avril 1997
Qualité : Etudiant - chercheur

est autorisé à effectuer des recherches sur le terrain :

Gouvernorat : Tozeur

Période : Du 1 Janvier au 30 Juin 1998

Institution (s) (s'il y a lieu) :

Objectifs des travaux de recherche : Analyser les espaces habités et les tissus urbains et notamment,
le rôle que jouent les habitants dans ces transformations.

Nature des recherches : - procéder à un minimum de 50 relevés d'architecturesur des habitations choisies
dans les divers quartiers de la ville et de sa périphérie;

- Entreprendre des entretiens avec un minimum de 150 habitants de la ville;

Cadre des recherches : thèse de doctorat sur " Logements et vécus à Tozeur : Etude des transformations "

Correspondant en Tunisie (s'il y a lieu): IRMC

L'intéressé s'engage à respecter la nature et l'objet des recherches sus-indiquées.

Cette attestation est délivrée à l'intéressé pour lui faciliter l'accomplissement de sa mission de recherche auprès des autorités civiles régionales et locales concernées.

L'intéressé est tenu de présenter un rapport de fin de mission au Ministère de l'Enseignement Supérieur dans un délai d'un mois. IL est aussi tenu de présenter une copie du mémoire objet de cette autorisation dès sa réalisation.

ABACHI Farid
Lu et approuvé
le chercheur

Vu par Monsieur le Gouverneur
(ou Monsieur le délégué) de la région



10 FEV. 1998

Tunis, le
P/le Ministre de l'Enseignement Supérieur
Le Directeur Général de la Recherche
Scientifique et Technique

Mohamed Moncef EL GAIED

AUTORISATION DE RECHERCHE

N° 19/98

Monsieur : ABACHI Férid
Né le : 03 Mars 1967 à Tunis
Nationalité : Tunisienne et Française
Passaport n° : L 481424 délivré à Tunis le 26 Avril 1997
Qualité : Etudiant-chercheur

est autorisé à effectuer des recherches sur le terrain :

Gouvernorat : Tozeur
Période : Du 1 Octobre 1998 au 30 Juin 1999

Institution (s) (s'il y a lieu) :

Objectifs des travaux de recherche : Analyser les espaces habités et les tissus urbains et notamment, le rôle que jouent les habitants dans ces transformations;

Nature des recherches: - Procéder à un minimum de 50 relevés d'architecture sur les habitants choisies dans les divers quartiers de la ville et de sa périphérie;

- Entreprendre des entretiens avec un minimum de 150 habitants de la ville.

Cadre des recherches : thèse de doctorat sur " Logements et vécus à Tozeur : étude des transformations"

Correspondant en Tunisie (s'il y a lieu): IRMC

L'intéressé s'engage à respecter la nature et l'objet des recherches sus-indiquées.

Cette attestation est délivrée à l'intéressé pour lui faciliter l'accomplissement de sa mission de recherche auprès des autorités civiles régionales et locales concernées.

L'intéressé est tenu de présenter un rapport de fin de mission au Ministère de l'Enseignement Supérieur dans un délai d'un mois. Il est aussi tenu de présenter une copie du mémoire objet de cette autorisation dès sa réalisation.

Lu et approuvé
le chercheur

Abachi Férid
29/12

Tunis, le 2 DEC 1998
P/le Ministre de l'Enseignement Supérieur



Vu par Monsieur le Gouverneur
(ou Monsieur le délégué) de la région :



Prof. le Gouverneur et par Délégation
Le Secrétaire Général

Mousses BEN SALEM

IV. FICHES D'ENQUÊTES

Préalablement à l'enquête de terrain, nous avons établi une liste indicative d'éléments significatifs à questionner au cours de la discussion, renseignements relatifs au ménage enquêté, au cadre bâti, à l'occupation du logement et au quartier habité. Ces items aide-mémoire, mentionnés ci-après (partie IV.1 de la présente annexe), ont servi à élaborer les « fiches d'enquêtes », ces feuilles de format A3 sur lesquelles nous avons consigné relevés techniques, discours et annotations diverses au cours des entretiens et relevés. Un duplicata de ces fiches d'enquêtes est reproduit en partie IV.2 de la présente annexe.

Les items « aide-mémoire »

Aide-mémoire n° 1 : renseignements relatifs au ménage enquêté

Présentation de la personne interrogée

- a) quel membre du ménage, son (ses) activité(s), travail extérieur à la maison [lieu de travail, nature, choix ou opportunité,...], ses activités ou situations passées, ses projets pour l'avenir

Le ménage et la famille

- b) Composition du ménage : de combien de membres est-elle composée ? [âges, niveaux de scolarité, situations et activités pour chacun si possible], qui habite de façon permanente le logement enquêté [préciser la filiation : conjoints, grands enfants mariés, grand parents, oncles et tantes,...] et de façon non permanente ? Quels salaires et revenus ?

- c) Biographie de la famille : le lieu d'origine [autre quartier, autre ville ou région,...], sa situation d'origine, autres renseignements (membres à l'étranger, faits significatifs,...)

La (les) habitation(s) antérieures du ménage

- d) Description des habitations précédentes : localisation [ville ou aire géographique d'origine], nature du logement [logement en dur, de type *gourbi*, tente,...], degré d'habitabilité [nombre de pièce, aisance / confort,...], causes du déménagement

- e) Mode d'accession au logement actuel : choix et orientations familiaux [raisons, finalités,...], opportunités, conditions d'accès, financement...

Perception des valeurs sociétales et familiales [questions à poser à chacun si possible séparément]

- f) la famille : appréciations subjectives de son évolution du mode patriarcal / grande famille vers le statut conjugal : valeurs éducatives, autorité, statut de chacun (jeunes filles), choix ou

causes explicites du mode conjugal : rapport à un petit logement, demande d'autonomie ou indépendance, refus de cohabitation,...

g) valeurs sociales et culturelles : quelles sont les valeurs dites « fondamentales », rapport à la religion [régularité de pratiques,...], rapport à l'Etat, rapport à l'Occident

h) valeurs symboliques et représentatives portées par le logement : expression d'une réussite sociale, cohésion familiale...

i) valeurs du mode de vie urbain : rapport d'évolution entre l'appréciation de certaines valeurs sociales et une différence dans la fréquentation de certains lieux publics (café, hammam,...), création *in domo* de certains de ces lieux [lesquels, pourquoi ?], demande de création dans le quartier de certains lieux nouveaux [quelle symbolique ?], fréquentation par les femmes de l'espace urbain [distance au logement], perception de l'espace urbain public environnant l'habitation et de Tozeur (2 échelles)

j) Transmission de ces valeurs : système de voisinage, système scolaire éducatif, évolution de ces éléments (qui transmet quoi, formes d'expériences particulières qui en découlent)

Aide-mémoire n° 2 : renseignements relatifs au cadre bâti du logement (relevés architecturaux des espaces du logement et métamorphoses)

Le relevé architectural en l'état actuel constaté

a) Présentation du logement : L'espace d'accueil et d'entretien avec l'enquêteur, les espaces immédiatement montrés à l'étranger, les pièces visitées et le rituel d'accès, les pièces non visitées ? [causes]

b) Constitution du logement : agencement et nature des pièces. Repérer les espaces de transition et d'accès [façade sur rue, entrée,...], les espaces centralisants (pièces de réception...), les espaces d'eau [de préparations culinaires, de soins corporels,...], les espaces à connotation privative ou personnalisés [repos, études, intimité,...], les espaces annexes [terrasses, courettes, débarras,...], tel qu'il est permis de les constater *de visu* par les pratiques et y joindre les descriptions et commentaires de la famille

c) La description du cadre bâti [à relever pour chaque pièce] : les dimensions globales et l'aspect général [textures, couleurs, revêtements sol et murs,...], les moyens d'accès [espaces mitoyens en relation directe] et les ouvertures [dimensions et emplacement, origine et provenance, rajouts ultérieurs, occultation, doublures intérieures ou extérieures (rideaux, fer forgé,...)] avec les sources d'éclairage et d'aération, Le mobilier intégré [placards, niches, débarras,...], noter l'usage et la fréquence d'accès, l'équipement des pièces d'eau : cuisines [évier, paillasse,...], sanitaires [lavabo, douche, cuvette de toilettes,...], les annotations constructives : techniques de mises en œuvre, détails d'exécution

d) Le mobilier et le degré d'équipement [à relever pour chaque pièce] : la nature du mobilier suivant la pièce concernée : liste, provenance [local (artisanal / industriel), importé (Europe?), fabrication personnelle,...] et usages décrits, le degré d'équipement en électroménager [réfrigérateur, cuisinière, télévision et autres,...], le degré d'équipement « léger saisonnier » [tapis, tentures, système de chauffage,...], les autres objets et ustensiles symboliques [religieux, familiaux,...], décoratifs ou fonctionnels avec leur usage et emplacement / aire d'utilisation dans la pièce ou le logement.

à noter : les déviations dans l'usage d'un équipement ou objet par rapport à son usage d'origine (usage dévié, modifié en substance, transformation temporaire)

Les métamorphoses successives du cadre bâti

e) La première version du logement : essai de reconstitution du logement lors de l'installation du ménage

à noter : les appréciations des habitants : descriptions et qualifications des espaces, les causes de modifications (appréciations subjectives négatives), les espaces et pratiques regrettées le cas échéant

f) Les transformations sur existant : les rajouts d'espaces supplémentaires (nature de l'espace ajouté [pièce habitable, pièce d'eaux ou cuisine, terrasse ou courette,...], localisation sur le plan du logement), préciser les étapes successives, leurs causes, techniques employées... les interventions sur la distribution spatiale à l'intérieur du logement (causes et effets recherchés ou souhaités), les modifications légères du bâti (rajouts d'ouvertures ou allèges rehaussées, poses de protection (fer forgé, murs de clôture,...), notification de confort (électrique, revêtement sol,...) ou équipement fixe (paillasse de cuisine,...). Dresser un plan par étape significative et accompagner les interventions et modifications de croquis explicatifs.

à noter : à quel moment les transformations sur un espace portent-elles plus sur les biens meubles que sur les biens immeubles ?

g) Les conditions de réalisation : les formes de réalisations [recours aux tacherons, petites entreprises (quels corps d'état?), entraide familiale ou de voisinage, le temps de réalisation (les causes des étapes successives, arrêts de chantier,...), l'aspect légal (degré de connaissance de la législation en vigueur et utilité de ces connaissances), le recours à un concepteur / homme de l'art (architecte, ingénieur, dessinateur,...) et pour quelles raisons, demande d'autorisation à la Municipalité (si oui, conformité entre plan déposé et travaux effectués ?), conditions de respect des réglementations urbaines

h) Les projections futures : les modifications projetées du cadre bâti (nature des modifications envisagées, quel type d'espace), description des transformations ou interventions prévues (échancier et étapes de travaux souhaitées, financement envisagé, formes de réalisation et

techniques de construction), les nouveaux équipements (nature : électroménager, mobilier...), formulation exprimée d'équipements non existants actuellement mais souhaitées, description des espaces prévus et pratiques associées

à noter : différencier ce qui est jugé indispensable et / ou nécessaire de ce qui est souhaité / désiré [marquer les critères d'appréciation], et rechercher chaque fois que possible l'origine et les causes du changement envisagé [degré explicite de nécessité face à un fait culturel, identitaire, de confort, de surpopulation des pièces,...], exprimer explicitement les effets recherchés dans la constitution de la *maison* [effet architectural proprement dit, relation à un mode de vie ou une manière d'être,...] à travers les modifications d'espaces ou de mobiliers prévues, différencier l'effet d'anticipation d'un effet de rattrapage [répondre à un besoin dont on sait qu'il va être prochainement créé / combler un manque ressenti actuellement]

Aide-mémoire n° 3 : renseignements relatifs à l'occupation du logement (relevé des modes d'habiter et pratiques des espaces)

à noter : attention à l'aspect langagier (dénomination des différents espaces avant / après)

Le relevé des pratiques en l'état actuel

a) Les espaces de pratiques collectives et familiales :

- les espaces d'accueil et de réception, les rituels d'accès suivant les circonstances, pour quelles personnes (étrangers, famille extérieure,...), utilisation(s) possible(s) pour d'autres usages à d'autres moments de la journée, d'autres occasions ou dans le quotidien
- les espaces « centralisants » : causes de prépondérance (pratiques), nature des activités collectives [lieu de télévision, lieu des repas,...], description du mobilier : le stable [fixe / construit], et le temporaire [lieu d'enregistrement]

à noter : poids du pouvoir parental dans la valeur des pratiques de regroupement, superposer carte des espaces centralisants et centre de gravité du logement

- les « chambres » ou autres pièces habitables : à quel(s) type(s) de personne(s) sont-elles destinées [causes], quelles occupations suivant le moment de la journée, pratiques spécifiques de jour [travail scolaire,...] et cycliques, espace de sommeil pour qui [suivant la distance et le nombre de séparation des espaces centralisants], spécificité de nuit doublée d'une polyvalence de jour
- espaces culinaires : différencier les lieux de préparation suivant la nature des tâches (stockage, lavage, épluchage, cuisson... carte à superposer aux lieux d'eau), lieux des différents appareils ménagers (réfrigérateur, cuisinière...) et conditions d'accès, vaisselle et lavage

à noter : les pratiques ci-dessus mentionnées dépendent-elles en substance des espaces qui les abritent couramment ou sont-elles sujettes à variations suivant les occasions (fêtes,...), le climat (été / hiver), le nombre de personnes présentes...

b) Les espaces de pratiques individuelles :

- la « chambre à coucher » conjugale : date et occasion d'apparition, partage permanent (avec enfants en bas âge) ou occasionnel (conditions), mobilier spécifique, usage durant la journée

- la « chambre individuelle » : à quel membre du ménage ou occasionnellement de la famille [causes], depuis quelle date, d'autres espaces seront-ils transformés en « chambre individuelle » ? [pourquoi ce n'est pas déjà fait]

à noter : appropriation exclusive réelle ou affichée [partagée avec un autre membre dont la présence dans la pièce est négligeable (personne âgée ou travaillant à l'extérieur,...)]

- les lieux de soins corporels : spécifier toilette corporelle et sanitaires, quelle (s) pièce(s) aménagée ou construite en fonction (date des travaux effectués ou prévus, localisation, équipement et mobilier), lieux d'ablutions, utilisation du *hammam* (par qui et quelle fréquence, localiser le *hammam* dans la ville)

à noter : les pratiques relationnelles entre ces espaces et le reste de la maison (séparation pratiques matinales / pratiques de jour, espace à usage féminin restrictif...), la relation avec les évolutions de la consommation d'eau (sur factures si possible)

c) Les espaces annexes :

- les espaces de transition et d'accès au logement (nature des séparations progressives et rituels afférents, leurs rôles culturels, usages et pratiques dans le quotidien)

- la cour ou courette : remplace quel(s) espace(s) lorsque le temps le permet, qui y séjourne (hommes / femmes / enfants) en quelle partie [proximité immédiate de quel espace ou quelle pièce], utilité proclamée [étendage de linge, séchage d'aliment(blé, féculents,...), élevage (quels animaux), espace tampon,...] en quelle zone spécifique [moyens de séparations visuelles, formelles, d'accessibilité,...], partie jardin : localiser partie en pleine terre et plantes en pots [expliciter les choix des plantes]

à noter : quelle(s) différence(s) dans l'occupation en fonction des saisons été / hiver, quelles modification peut introduire / a introduit la construction d'un auvent ou d'un portique (création zone d'ombre / plein soleil)

- les espaces nouveaux en relation avec la rue (type « balcon ») : quel usage, quelle(s) pratique(s) ne peuvent y avoir lieu et causes (étroitesse, absence de protection visuelle extérieure...), nature et appréciation de l'élément architectural)

- les autres espaces en relation avec la rue : façade sur rue (traitement particulier des ouvertures, utilisation des pièces..., traitements et marquages pour éloigner les passants de la façade), pièce éventuellement transformée en boutique (usage propre ou louée, nature du commerce, rapport entretenu avec le reste de la maison)

Transformations des pratiques

- d) Questions à optique personnelle [différencier suivant la personne interrogée (homme / femme – enfant / adulte / personne âgée)] :
- quelle est la variation dans la part de temps passé dans / hors de la maison [avant, actuellement, tendance en cours]
 - quel est l'espace essentiellement pratiqué dans la maison [avant, actuellement, tendance en cours] de préférence et / ou par obligation [causes],
 - quel événement [construction / modification d'un espace, introduction d'un équipement (télévision,...)] a modifié notablement une pratique ou une série de pratiques individuelles ou familiale ? et comment la vie domestique était organisée avant [autour de quelle pratique substituée], répercussion sur la gestuelle et la position du corps [préparations culinaires, soins corporels, rapports au sol, hauteur d'assise,...]
- e) Rapport à la vie de quartier : en quoi la création ou l'installation d'équipements collectifs (étatiques / municipaux ou privés) de quartier a modifié les pratiques domestiques ou le rapport au logement [nature des équipements]. Question en sens inverse (suppression d'anciens équipements, quel équipement de quartier est jugé indispensable actuellement et pour l'avenir, quelles sont les aspirations non satisfaites d'équipement de quartier [causes de ce choix]...)
- f) Effets du système scolaire : cohabitation grands / petits enfants, rapports avec les parents dans la maison, création d'espace d'études spécifique et mobilier jugé adéquat [causes], rapport d'indépendance [surtout pour les filles] : études à l'école, devoirs faits chez des amis, fréquentation de maison de jeunes, cafés, mosquée, jardins publics...

Aide-mémoire n° 4 : renseignements relatifs au quartier habité (situation et perception de l'espace urbain immédiat)

La présentation du quartier en l'état actuel

- a) La situation du quartier :
- localisation par rapport à la ville [distance au centre-ville, obstacles physiques ou visuels,...], caractéristiques énoncées du quartier [importance symbolique, en nombre de

logements, nombre d'habitants... il ne s'agit pas de caractéristiques statistiques], équipements de quartier [nature, emplacement, capacité,...],

- conditions générales des habitants [origine, conditions sociales, natures des revenus, activités,...], fréquentation (habitants du quartier seulement, autres : origine, causes, fréquence), relation de quartier et voisinage (manifestation d'appropriation de l'espace public, initiatives personnelles ou communautaires remarquables [échelle d'intervention et ampleur]),
- voiries et réseaux divers : voies internes au quartier (nature des voies : pistes, goudronnées... et largeurs, présence de trottoir...), nature des voies de relation au centre ville, présence des autres réseaux (taux de branchements aux réseaux électrique STEG, d'eau potable SONEDE, téléphone PTT, d'assainissement ONAS...),
- spécifications juridiques : conditions d'occupations des sols et activités tolérées, les déviations locales constatées [nature, causes]

b) Evolution du quartier : historique donné par les habitants (date de début d'occupation, peuplement progressif [rapidité de peuplement], rythme de création des équipements de quartier [évaluation du nombre de demandes successives faites à la Municipalité], constitution des différents réseaux, modification(s) éventuelle(s) de la nature de la population habitante, évolution des différents paramètres ci-dessus mentionnés

Les logements dans le quartier

c) Quartier ancien ou spontané : aspect typologique, nature, ancienneté, estimation du taux de peuplement et du nombre de logements vides (en ruines / construction), coût foncier [prix de vente actuel du terrain nu et bâti]

d) Quartier de « logements sociaux » : date de conception / de création, précision dans les catégories sociales d'affectation, options politiques de départ [zone de repeuplement, nature des demandes exprimées,...], conditions d'octroi des logements [situation familiale ou sociale, aides gouvernementales aux déshérités,...], conditions de vente d'origine [location-vente à quel taux, de quelle durée, quel investissement de départ,...], conditions de revente [prix de vente ou d'échange], fournir (ou reconstituer) le(s) plan(s)-type construit(s) avec les règles d'occupation des sols

e) Sur base de photographies aériennes : comparer les états de situation suivant les dates de clichés, situer les maisons relevées, concordances avec les dires des habitants, rapidité de construction et transformations, dégager l'évolution des maisons mitoyennes et immédiatement voisines, à superposer aux fiches d'évolution des maisons relevées

La perception du quartier

f) Par les habitants du quartier : appréciation et description subjectives, nature des relations de voisinage [formes d'entraides, appropriation de l'espace public, travaux en communauté,...]

g) Par les habitants d'autres quartiers : appréciation et description subjectives, fréquentation et causes [équipement spécifique, famille,...]

à noter : importance de l'aspect langagier

les fiches d'enquêtes

Des fiches, au format A3, ont été élaborées à partir des aide-mémoire précédents, afin de faciliter la collecte de données sur le terrain. Elles ont été structurées selon les thématiques suivantes :

- Fiche 1 : situation dans la maison (composition de la maisonnée, professions des membres...), origine du ménage (résidence des parents, choix du quartier...), mode d'accession, plan général du logement et nomination des pièces, dates de raccordement aux différents réseaux ;
- Fiche 2 : condition de production du discours (déroulement de l'entretien : lieu éventuel, personnes présentes, visiteurs...) et éléments du discours : occupation générale du logement, son appréciation générale, lieux et nature des pratiques par espace (repas, toilettes, études des enfants, réunions familiales...);
- Fiche 3 : description de la pièce relevée (une fiche par pièce), localisation dans l'habitation, occupation quotidienne, occupants, relevé du plan actuel et description (matériaux, caractéristiques), restitution des états antérieurs et des améliorations souhaitées ;
- Fiche 4 : description du quartier (limites, degré de connaissance et parenté du voisinage, changements, raccordements réseaux, lieux publics pratiqués...), mais aussi la description des logements antérieurs éventuels, le logement des parents...
- Fiche 5 : remarques d'ordre général (histoire de la famille, croquis techniques...) ou notes prises au cours d'entretiens spécifiques.

À titre d'exemple, je reproduis ici une fiche par modèle, de l'habitation Rass Edhraâ H3-A.

SITUATION DANS LA MAISON :

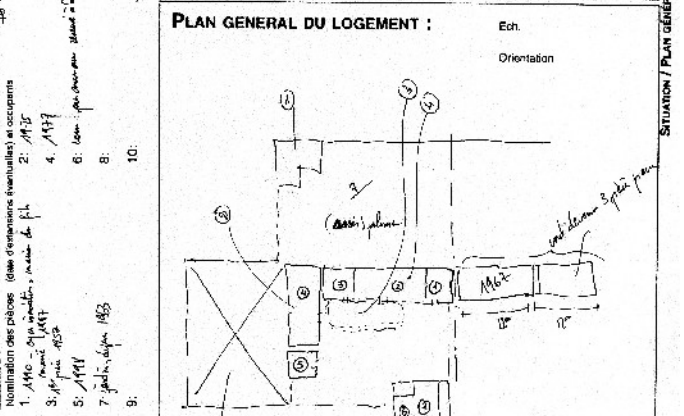
Maisons n° 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10
Composition

Profession du Chef de famille : / ancien
anciennes

Profession des autres membres : 3 fils - 1 seule fille

Enfants / frères hors Tazer : /

Installation à Tazer : en 1989 - 11 ans - Arrivé à Tazer par son père et sa mère - contact de l'école de la ville -
- 1987 en Egypte -
- en face par l'école de la ville - contact avec le Tazer (épouse et contacte avec le Tazer)
- mesuré par elle ailleurs - Tazer



Origine du ménage : /
Quartier ville

Résidence des parents : de la capitale
Frères et sœurs :

Choix de ce quartier : en face de l'école de la ville
de solutions directes avec le Tazer

autres possibilités : /
Appréciations : a priori le sol pour son père - son père (sans garantie) ne municipalité

Mode d'accession : Propriété / Achete / autre
Achete / Héritage

Date et financement éventuels : /
par héritage et amicale

Transformations suite à l'occupation : O / N
Raisons :

Coûts estimés :

Durée de réalisation :

Consultation Services Municipaux :
- évaluation de bâtir : O / N
- Plans déposés : O / N
- Suivi des plans

Raisons :

Nomenclature des pièces (sans dimensions évaluées) et occupants

1. 1980 - 2. 1982 - 3. 1984 - 4. 1987 - 5. 1989 - 6. 1990 - 7. 1991 - 8. 1992 - 9. 1993 - 10. 1994

Description rapide des transformations effectuées (déplacements, rénovations)

- Évaluation de l'immobilier pour l'achat

Rénovations : /
autres interventions : /

pas de 3 pièces au plan avant rénovant en
→ par 1982 -

le son de Houk - Houk Sghaier est celui de son père (dans le son fait dans en 2^e fil de la ville)

Sghaier - /
Kamina - /
Kamina - /
Kamina - /

Raccords (dates) :
Socloc 1989 Site 1978 Gaz Onus Telex

OCCUPATION GENERALE DU LOGEMENT :

Lieu de l'entretien : de la
Personnes présentes : selon + un ne peut

Visiteurs habituels : /

Lieux de retrouvailles familiales : de la ville - avec TV
(sans un type et un modèle formel) → en été de la ville
de la ville + été

LIEUX ET NATURE DES PRATIQUES :

CUISINE :
Lieux de préparation : - (2)
Lieux de restauration : (3)
Dossier : (5)
Appareillage ménagers : (3) frigo
(5) cuisinière

LIEUX TRAVAIL :
Lieux de travail : /
Lieux de travail : /
Lieux de travail : /

COURTAGE :
Lieux de travail : /
Lieux de travail : /
Lieux de travail : /

ÉTUDES :
Lieux de travail : /
Lieux de travail : /
Lieux de travail : /

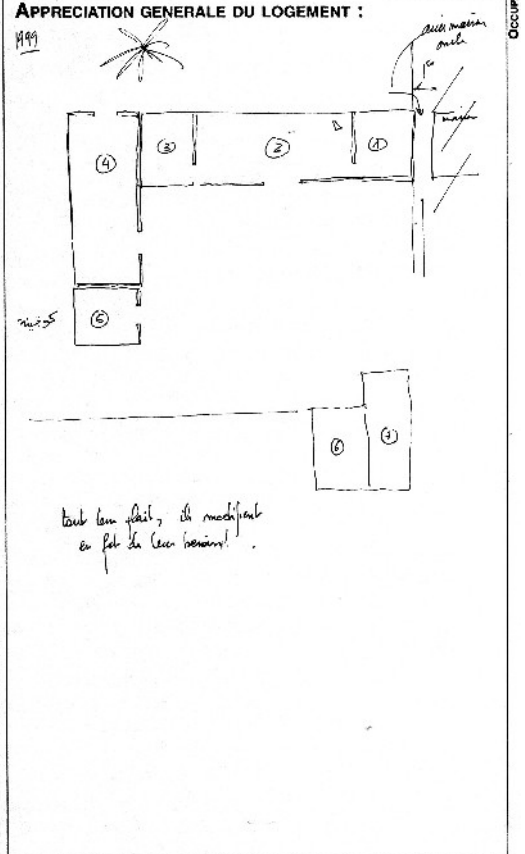
REUNION FAMILIALE :
Lieux de travail : /
Lieux de travail : /
Lieux de travail : /

Autres travaux à domicile :
Lieux de travail : /
Lieux de travail : /
Lieux de travail : /

CHAMBRES :
Lieux de travail : /
Lieux de travail : /
Lieux de travail : /

Lieux de travail :
Lieux de travail : /
Lieux de travail : /
Lieux de travail : /

le plan en un des manoirs de la ville est de par la ville (7)



Date 25 Jan 99 Quartier de San Elhara / Tugan Maison n° 3A de Houch Sghaier / Houch Lamina Code Fiche : 37C 1

DESCRIPTION DE LA PIECE :

Localisation dans la maison : *pièce 4 et 5*

Personn(e) occupants : /
Occupation quotidienne : *H = lieu de travail / dépôt / bureau
S = cuisine*

Calage et cloisons :
 Plancher : *carrelage*
 Murs : *plâtre*
 Plafond : *plâtre*
 Fenêtres : *fenêtre*
 Portes : *porte*

Occupation :
 actuelle : *temporaire*
 précédente : *habitation*
 fonction : *garage*

Qualification :
 état : *excellent*
 courant : *partiel*
 usage : *plaisir*

États antérieurs :
 Date : / /
 Description : *ch. et béton armé - béton*

Transformations / Améliorations souhaitées :
 Date : / /

Causes des transformations :
 - le manque de place - rénovation générale
 - le manque de confort
 - le manque de place

Matériaux :
 Murs : *plâtre*
 Plancher : *carrelage*
 Plafond : *plâtre*
 Fenêtres : *fenêtre*
 Portes : *porte*

Peinture : *blanc / gris*
 Décoration : /

Équipements :
 - *gros frigo*
 - *plaque à gaz*

PLAN ACTUEL :

PLAN DE PIÈCE

Date 25 Jan 99 Quartier de San Elhara / Tugan Maison n° de Houch Sghaier / Houch Lamina Code Fiche - logement : 4 1

LOGEMENTS PRÉCÉDENTS :

localisation : *11*

Durée d'occupation : *21*

Raison de changements :
*la qualité d'habitat - avant situation possible maintenant
 - avant habitat en mauvais état
 maintenant bon.*

Composition de la famille :
actuelle

Nombre de pièces habitables :
actuelle

Confort / aisance :
 Ous - SBD - WC
 Ind. / Commun

Mode constructif :
actuelle

Description :
actuelle

Plans éventuels : voir fiche n°

DESCRIPTION DU QUARTIER :

Limites de connaissances, de voisinage : *actuelle avec balcons*

→ *pas de garage - pas de jardin - pas de balcon*
 → *pas de jardin - pas de balcon - pas de jardin*
 → *pas de jardin - pas de balcon - pas de jardin*

Limites du quartier :
 → *avec le jardin à l'ouest - avant pas de jardin*
 → *pas de jardin*
 → *avec le jardin à l'ouest*

Description du quartier (historique / habitants / voisinage) :
 → *la relation entre gens - pas de jardin - pas de jardin*
 → *pas de relation de respect ou d'autorité de l'ancien*
 → *construction de murs de clôture et de portes*

Changements dans le quartier depuis l'installation :
actuelle

Lieux publics pratiqués :
 - *cafés*
 - *marchés*
 - *Hamams : dans Tugan, construction 1915*
 - *Écoles : 1985 - 57 enfants, le 1er*
 - *Boulangerie : 1985/88 - seconde - 92/93*

Recensements (dates) :
 SODEC / STES / GAR / OUS / T.D.P.

LOGEMENT DES PARENTS :

localisation :
 Durée d'occupation :

Raison de changements :
 composition de la famille :
 - lors de la sortie :
 actuelle :

Nombre de pièces habitables :
 Confort / aisance :
 Ous - SBD - WC
 Ind. / Commun

Mode constructif :
 Description :

Plan éventuel : voir fiche n°

Maison préférée :
 Raisons :

REMARQUES D'ORDRE GÉNÉRAL : Historique R-E / Entretien avec Hani et son frère Mohamed

Ben Edheh / Historique de la parcelle
 1^{er} lots 1944 → 1^{er} lot de 12m
 1^{er} lot = 1944 → face de maison → devant entrée
 devant porte de maison
 → entrée : venant sur la terre à l'extérieur
 pour reporter de la terre au printemps
 → depuis 1952 / → 1^{er} (1952) → 2nd de l'ég.
 1952/58 → 1^{er} pièce de maison 4th étage → 2nd étage
 1^{er} et 2nd étage, l'air y a le mélange
 de pièces et fenêtres, pas de pièces de chauffage
 1957 = 1^{er} lot construit, terrain seul

1^{er} lot d'après avec allées (débouché) 1960 et fait
 la porte petite devant la maison 1965
 → 1^{er} lot se réalise au cours de l'été (été 1965)
 est leur condition s'améliore → construit 2nd pièce
 [1967/68] de 12m → l'autre la 2nd pièce, la 3^{ème} la
 terre bâtie
 → se sont arrêtés de bâtir de la terre → à cause de la
 pollution
 de cette côté, et la santé de la côté de route de l'égout/Water
 l'autre à traverser maison on type d'été
 1^{er} lot, pour que on pourrait pas payer 2nd lot de terrain 10%
 l'écrit avant la mort
 la mort de Hani à l'été, construit avant la mort,

type de toit / de l'égout, pas sur terre
 avant la mort, et sur l'égout à l'extérieur
 → 1^{er} lot se réalise au cours de l'été (été 1965)
 d'après pour rendre la 2nd pièce en regard
 1961 = 1^{er} lot construit à travers la terre
 l'écrit au côté de l'égout pour rendre
 avant la mort de Hani → 2nd construction de terre
 (après toute construction de l'égout) et de l'autre
 un long / après et construit

municipalité fait 1^{er} étage, interdiction totale
 de construire sur 1^{er} étage sans autorisation
 1977 → type d'éclairage la terre et
 fait sous la terre
 (→ ceux qui ont payé sur le lot 2)
 ont eu le titre de propriété
 après la construction de 1977
 1^{er} lot de propriété, toute l'attention se
 fait que un autorisation municipale →
 de faire valoir de droits d'immobilier, certain
 ni en de maison, car 2nd génération

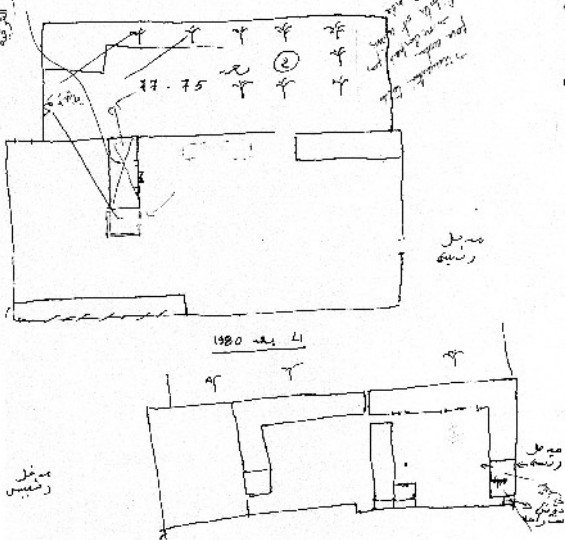
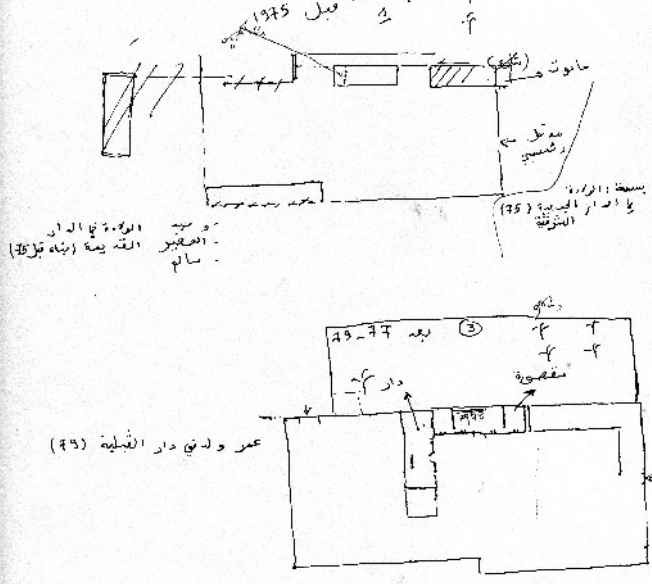
1^{er} maison 1967, l'autre 1^{er} lot (1967) (1967)
 → après avoir construit la 1^{re} → est restée pour
 faire le son
 devant 1^{er} étage de maison (qui est de relation de l'égout
 etc) → est après le grand nettoyage que a été reconstruit
 la maison et la maison les appartements on pas
 de voir plus que sur le 2

est resté avec la façade d'été (1967) et ont
 été sur le côté de la maison, sur de fait 1^{er} lot
 1^{er} lot = 1^{er} lot / sur terre → sur de
 l'autre et la chambre à l'étage
 → 1^{er} lot de terrain la l'autre et le conseil d'été

dernière installation de la parcelle 1982 83
 la 1^{re} date de son → 1968

1^{er} lot → est de l'autre côté

REMARQUES D'ORDRE GÉNÉRAL :



V. PRIX UNITAIRES INDICATIFS

Principaux prix unitaires relevés à Tozeur en janvier 2001, permettant d'évaluer le coût d'une construction et le coût de la vie.

Matériaux de construction

<u>Désignation.....</u>	<u>unité</u>	<u>Condition de vente</u>	<u>Prix</u>
• Pierre de construction <i>šaršūr</i>	2,5 m ³	benne camion OM	10 Dt
• Gravier d'oued.....	2,5 m ³	benne OM	20 Dt
• Sable rouge.....	2,5 m ³	benne OM	10 Dt
• Ciment (cimenterie de Gabès).....	sac 50 Kg	à l'unité	3,450 Dt
• Chaux hydraulique.....	sac 50 Kg	à l'unité	2,500 Dt
• Fer d'armature Ø6mm.....	en rouleau	au poids	0,597 Dt/kg]
• Fer d'armature Ø10mm.....	barre de 12 ml	poids [unité]	4,700 Dt [0,568Dt/kg]
• Fer d'armature Ø12mm.....	barre de 12 ml	poids [unité]	6,500 Dt [0,566Dt/kg]
• Location échafaudages / coffrages .		par pièce et utilisation	de 3 à 5 Dt
(durée moyenne d'emploi : 3-4 jours : 1 jour par opération de montage, coulage et prise pour de petites pièces sans efforts de contrainte)			
• Brique industrielle de "12 trous" : B12t		à l'unité	0,350 Dt
• Brique plâtrière dit de "8 trous" : B8t		à l'unité	0,300 Dt
• Hourdi de 16 cm.....		à l'unité	0,600 Dt
• Brique de Tozeur.....	18 × 9 × 3 cm	à l'unité	0,060 Dt
• Brique de Tozeur		m ² posé	de 60 à 80 Dt
• Carrelage "granito" 1 ^{er} choix.....	25 × 25 cm	m ²	5,600 Dt
• Carrelage "granito" 3 ^{ème} choix.....	25 × 25 cm	m ²	1/1,500 Dt
• Faïence blanche, prix moyens.....	15 × 15 à 20 × 30 cm	m ²	6,500 Dt
• Faïence à motifs, prix moyens.....	15 × 15 à 20 × 30 cm	m ²	9,500 Dt
• Plinthe noire en céramique.....	7 × 25 cm	1 m ² (carton)	12,500 Dt
• Colonne "Dar Chaâbane" en béton moulé, ciment noir à l'unité			20 Dt 000
• Colonne "Dar Chaâbane" en béton moulé, ciment blanc à l'unité			30 Dt 000
(prix moyens, variant suivant motifs, base - colonne - chapiteau vendus séparément)			
• Porte extérieure métallique.....	2,40 × 1,20 cm	à l'unité	300 Dt
(par forgeron local, prix indicatifs, variant suivant motifs)			
• Porte extérieure en "bois rouge".....	0,80 × 1,20 cm,	à l'unité	65-75 Dt
• porte avec vasistas et motif sculpté.	2,30 × 1,00 m	à l'unité	85 Dt
• Fenêtre en bois avec persiennes.....	1,00 × 1,00 m	à l'unité	50 à 60 Dt

(menuiseries portes et fenêtres en "bois rouge", achetées au marché hebdomadaire)

• Bac de douche en céramique.....	0,80 × 0,80 m	à l'unité	45 Dt
• Cuvette WC, toilette "à la turque"...		à l'unité	40 Dt
• Lavabo de toilette courant.....		à l'unité	30 Dt
• Lavabo de toilette avec colonne support		à l'unité	60 Dt
• Evier de cuisine 1 bac.....	0,50 × 0,80 m	à l'unité	45-70 Dt
• Evier de cuisine 2 bacs.....	0,50 × 1,20 m	à l'unité	80-120 Dt

Coût de la vie

(* : Produits subventionnés)

• Sucre * Kg	vendu en vrac	0,570 Dt
• Couscous, semoule * Kg	vendu en vrac	0,615 Dt
• Sel * Kg	vendu en vrac	0,200 Dt
• Grand pain * 400 g	à l'unité	0,200 Dt
• Huile d'olive * litre	bouteille	2,450 Dt
• Viande.....	Kg		8,000 Dt
• Volailles.....	Unité	petit poulet entier	2,5-3,500 Dt

Salaires moyens :

• Instituteur :	300-320 Dt/mois
• Employé municipal, de bureau.....		250-300 Dt/mois
• Ouvrier agricole.....		de 7 Dt/jour à 140 Dt/mois
• Ouvrier, manœuvre non qualifié.....		8-10 Dt/jour
• Maçon non qualifié.....		12 Dt/jour
• Maçon qualifié (pose faïence, carrelage...)		15 Dt/jour
• Maçon qualifié (pose briques de Tozeur)		18-20 Dt/jour

Autres coûts et prestations :

- un « tour d'eau » en 1998 (arrosage palmeraie) 1h / semaine (52h/an) 116 Dt/an
- parcelle Chef Amara : 2 ¼ h / sem pour 3 Ha « avec un débit de 60 » (unité ?)
- parcelle Habib (7,2 Ha) : 1h /sem = 105 Dt /an « avec un débit entre 25 et 30 »

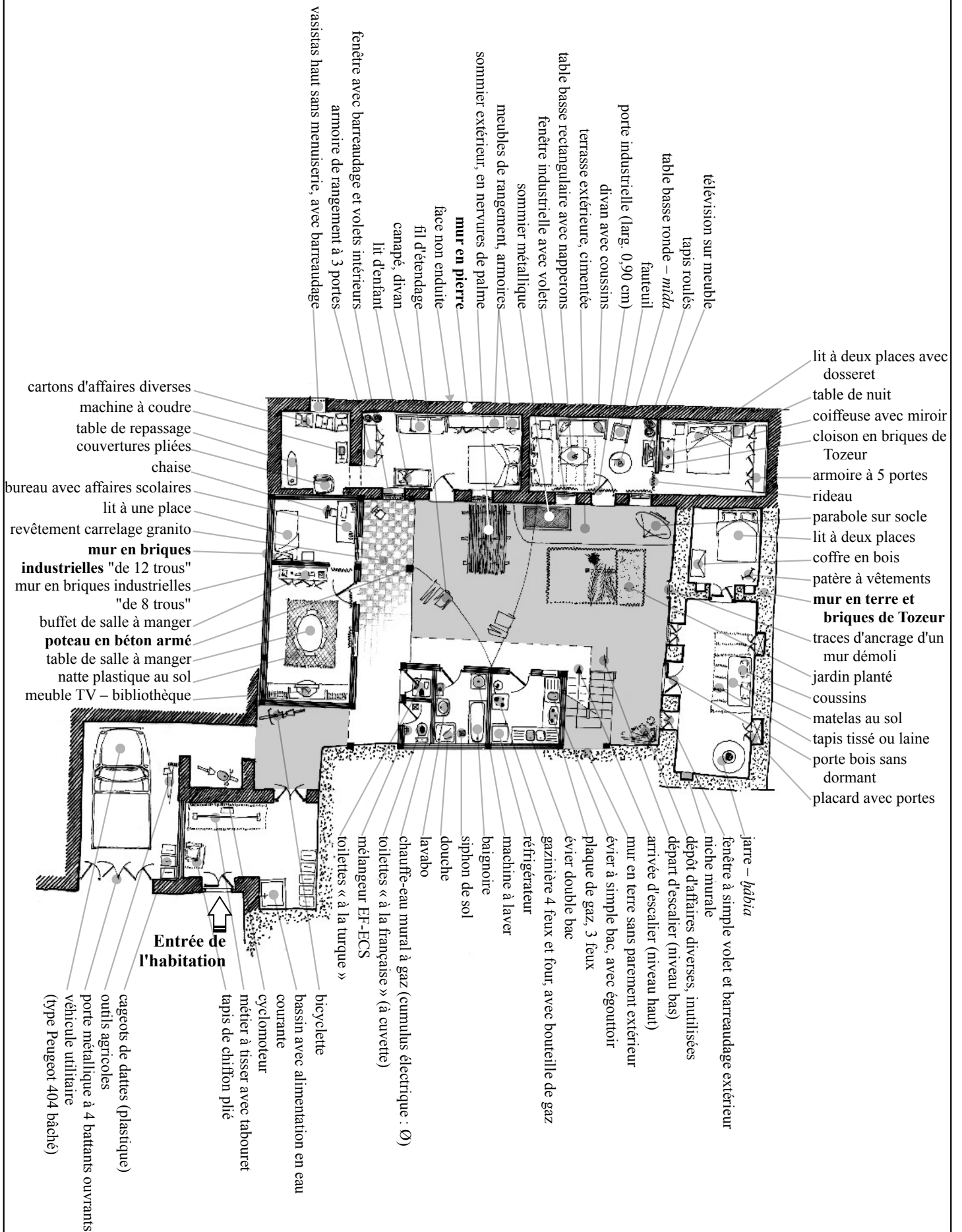
VI. RELEVÉS ARCHITECTURAUX

- Code de représentation graphique des relevés
- Le Jérid en Tunisie (couverture satellite : 1983)
- Le Jérid : occupation des sols et localisation des principales oasis (1996)
- Carte topographique de la région de Tozeur (1949)
- Plans de Tozeur (1904 et 1924)
- Plan de Tozeur (1956)
- Plans touristiques de Tozeur (1997)
- Typologie des tissus de l'habitat, 1998)
- Photographie aérienne de Tozeur (2010)
- Evolution urbaine de Tozeur 1948 – 1994
- Plans d'habitation de Tozeur (1959)

- Abbès : H1, H2
- Bled El Hadhar : H1, H2, H3, H4*, H5, H6, H7
- Chtawa : H1, H2
- Hawadef : H1, H2, H3, H3, H4, H5, Assemblage H3-H4-H5, H6, H7, H8*, H9, H10*, H11*, H12, H13
- Helba : relevé cartographique du quartier 1984, H1, H2, H3, H4 (relevés de 1991)
- Jhim : H1, H2, H3, H4, H5, H6
- Mazghouna : H1*, H2*
- Rass Edhraâ H1*, H2, H3 général, H3-A, H3-B, H3-C, H3-D, H3-E, H3-F, H4
- Rass Edhraâ SNIT* 1986, 1991 Cité Aboul Kacem Chebbi, 1991 « type A » et « type B »
- Sahraoui SNIT 1984*, H1
- Tebabsa H1, H2
- Zebda H1-H2, H3-A-B*, H4*, H5, H6, H7*, H8, Assemblage H3-H4-H5-H6-H7-H8

Pour les habitations marquées d'une astérisque (ex : H2) : seul le relevé technique est présenté. Il s'agit soit d'habitations vides d'habitants (vieilles demeures abandonnées, litiges successoraux), soit d'habitations où les occupants n'ont pas autorisé le relevé habité.*

Légende :



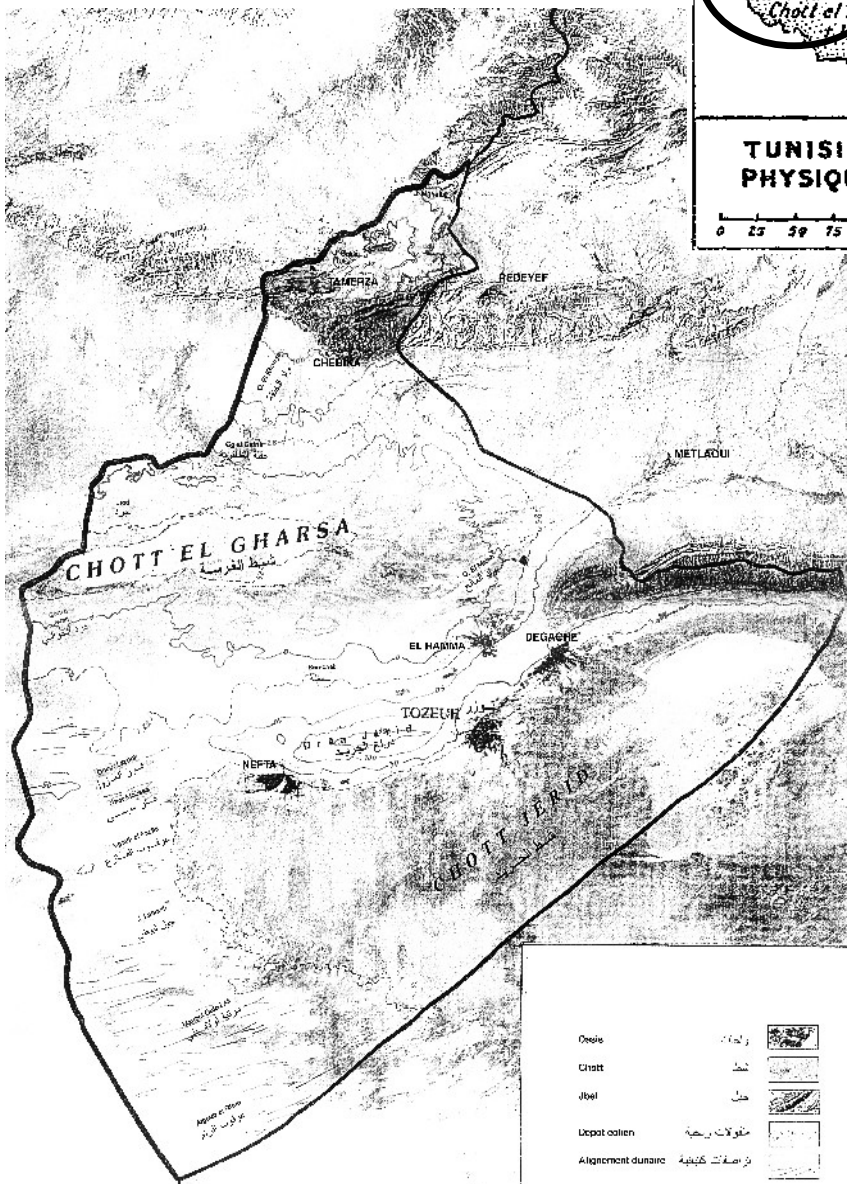
Localisation du Jérid en Tunisie

Fond de carte : la Tunisie physique



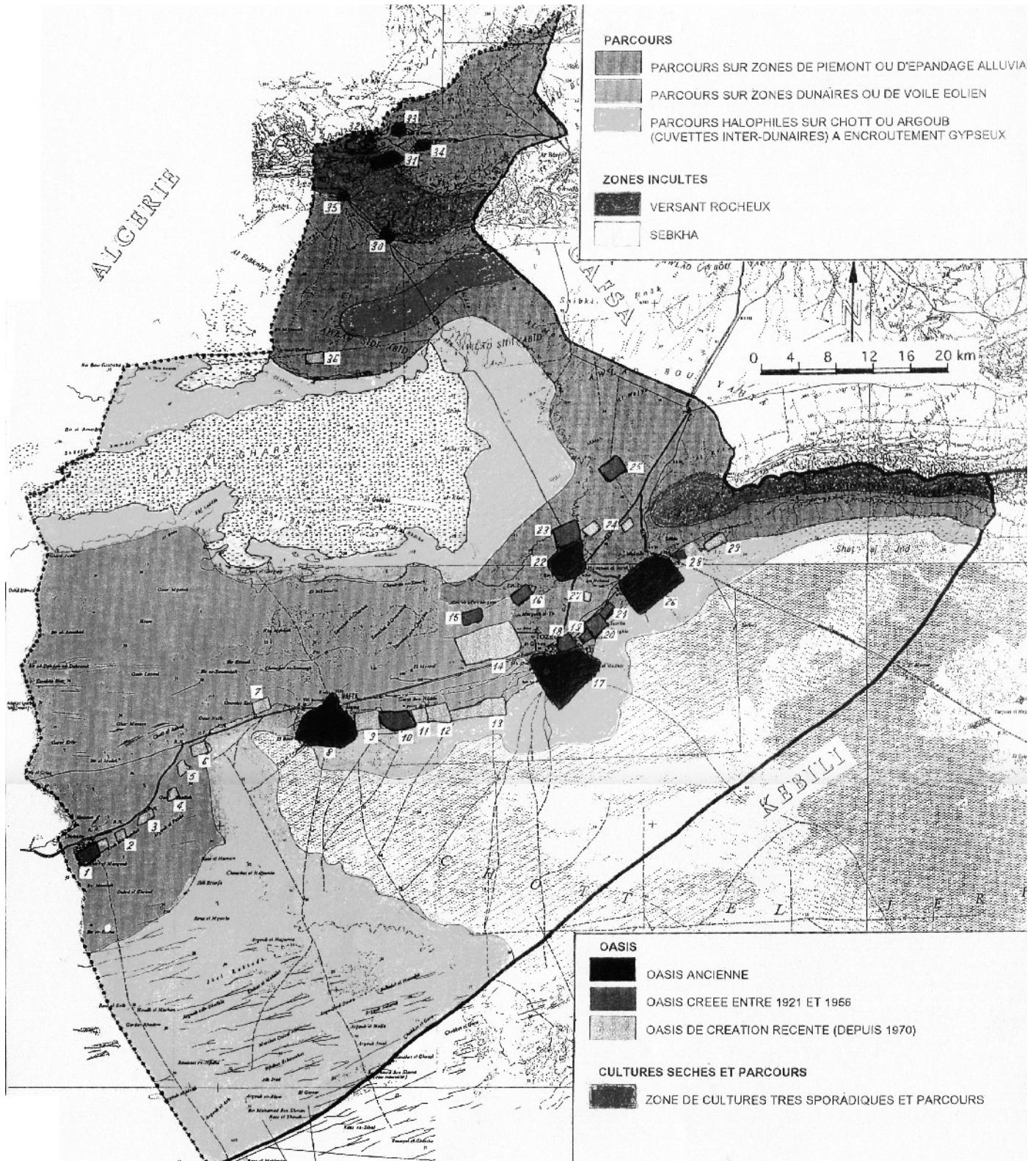
Couverture satellite du Jérid

Source : Schéma directeur du Jérid, 1996



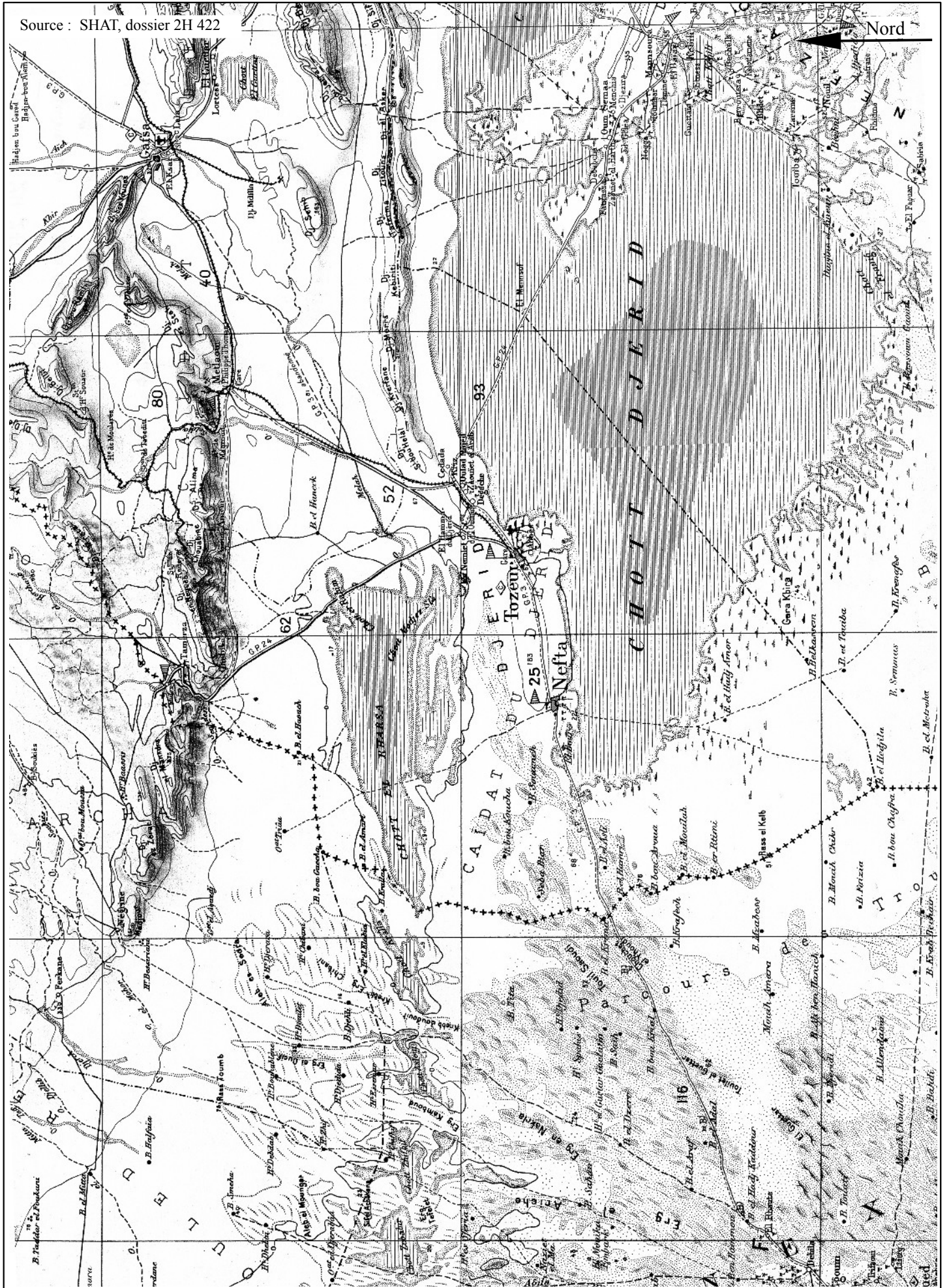
Occupation des sols et localisation des principales oasis

Source : Schéma directeur du Jérid, 1996



Liste des principales oasis

- | | | | | |
|--------------------|-----------------------------|------------------|-------------------|-----------------|
| 1. Hazoua (1 et 2) | 8. Nefta | 15. Chemsâ | 24. STIL El Hamma | 32. Mides |
| 2. Errached | 9. Sif Lakhder | 16. Nefflayet | 25. Chamkou | 33. Remitha |
| 3. El Faouz | 10. Gardaia | 17. Tozeur | 26. El Oudiene | 34. A'n Kerma |
| 4. Bir Elmelah | 11. Essonni | 18. Helba | 27. STIL Degueche | 35. Foug Khanga |
| 5. Gaaret Jaballah | 12. Draa Jerid sud | 19. Castillia I | 28. Dghoumes. | 36. Dhafira |
| 6. Houd Ben Ariane | 13. Mrah Lahouar | 20. Castillia II | 29. Tazrarit | |
| 7. El Fraj | 14. Ibn Chabbat (1, 2 et 3) | 21. El Manechi | 30. Chebika | |
| | | 22. El Hamma | 34. Aïn Kerma | |
| | | 23. El Waha | 31. Tamerghza | |

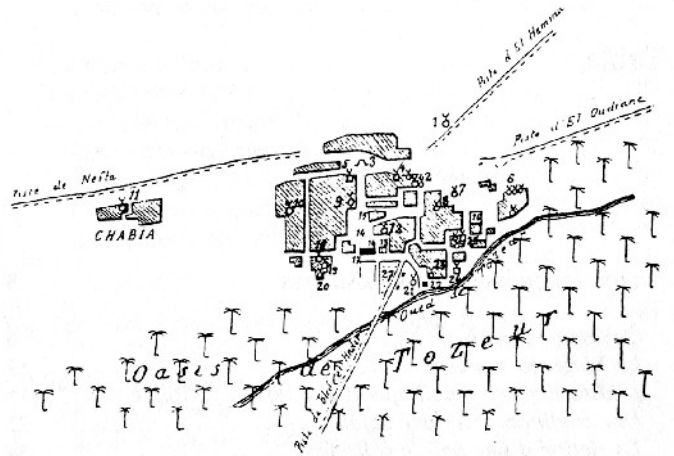


Plan de Tozeur, levé à vue par F. GENDRE en 1904

Source : « De Tozeur à Nefta », *Revue Tunisienne* t. XV, p. 514, 1908

PLAN DE TOZEUR
(levé à vue Mars 1904.)

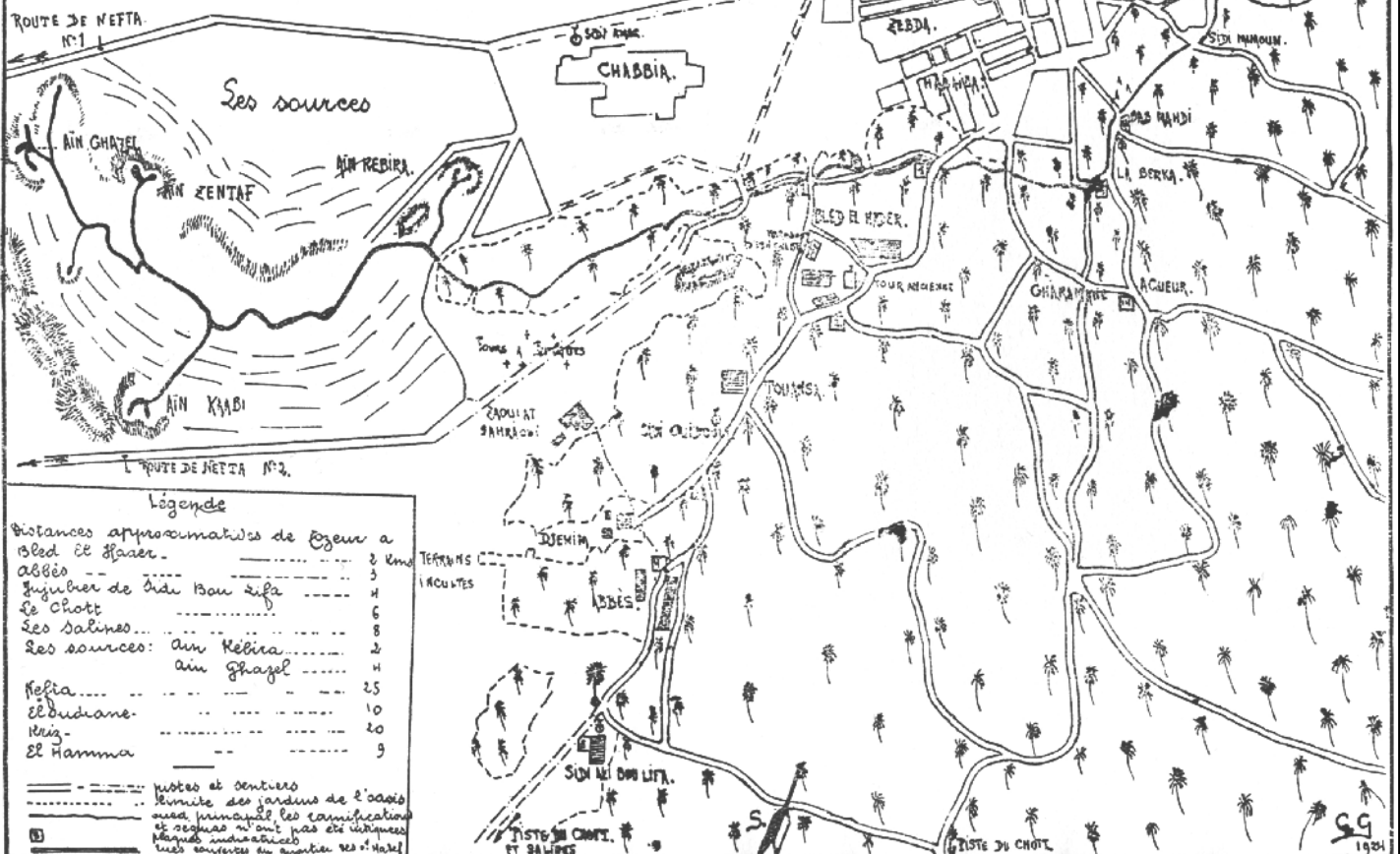
- | | |
|-------------------------------------|--|
| 1. Koussa S' Ahmed Zriba | 15. Snuk |
| 2. Koussa et minaret de Sidi Abrid | 16. Concrète civil |
| 3. Fours à briques | 17. Postes et télégraphes |
| 4. Koussa S' Hamid ben Ahmed | 18. Djama méa Pousrah |
| 5. " Sidi Moulâi | 19. Koussa Sidi Salem |
| 6. " Sidi Ahmed el Rhoudzi | 20. " Sidi bou Ali |
| 7. " Sidi Havenaoui | 21. " Sidi Mimoun |
| 8. " Abd es Salem | 22. Abattoir |
| 9. Djama el Ferikouss | 23. Koussa Sidi Zemer |
| 10. Koussa S' Moustefak | 24. Minaret et Djama Sidi bou Phaléi |
| 11. " S' Ahmed ben Rhamdane Cheurfa | 25. Minaret et Djama Sidi Abd el bou Djammin |
| 12. " S' Ali bou Thalei | 26. Zamma et Caravansérail |
| 13. Halle | 27. Jardin el 'Esses |
| 14. Place du Marché | |



Plan de Tozeur, levé par G. COMBES en 1924

Source : *Tozeur et le Djérid, monographie touristique*, 1928

VILLE ET OASIS DE TOZEUR
PLAN SCHEMATIQUE

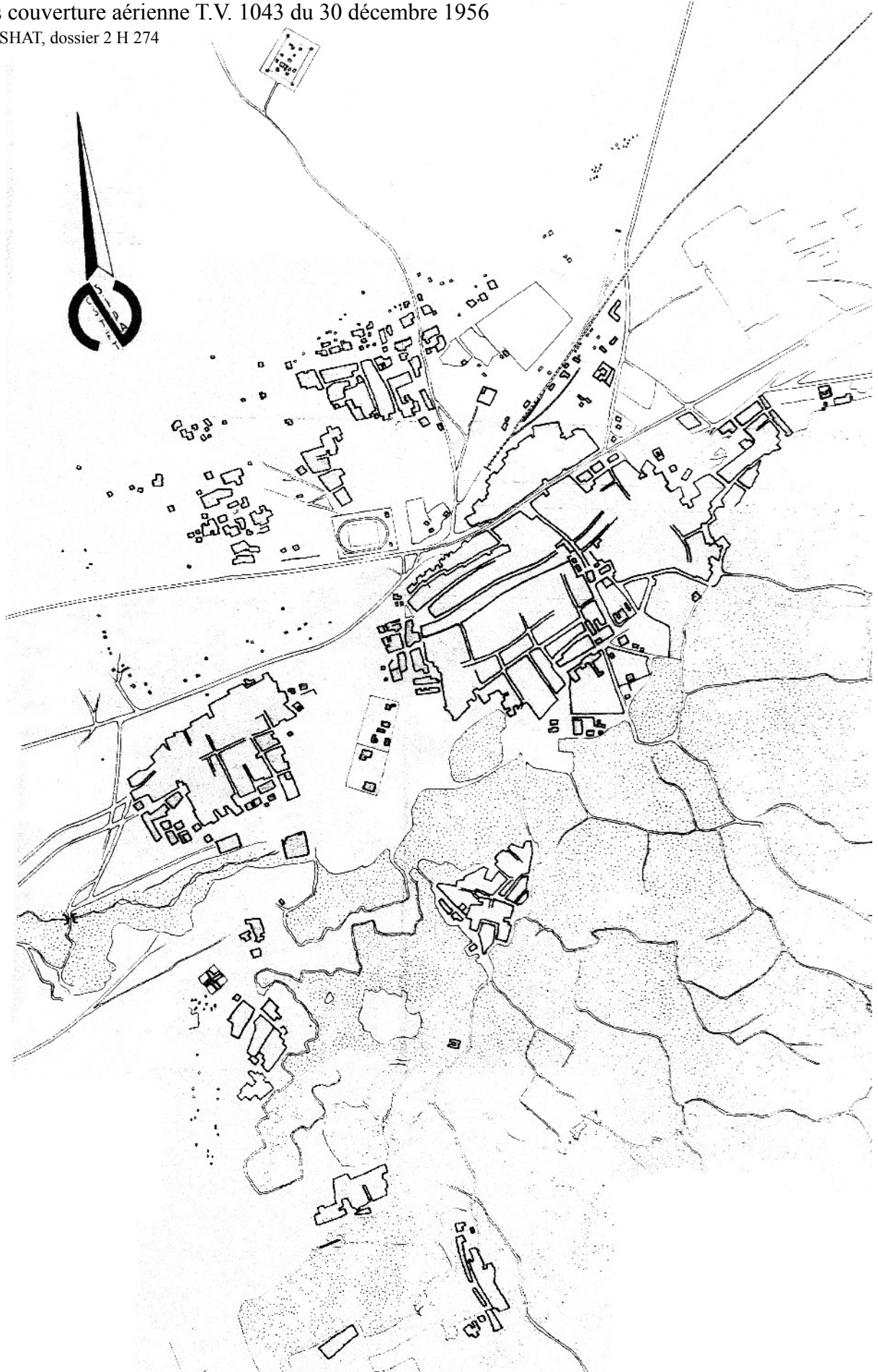


Plan général de la ville de Tozeur

d'après couverture aérienne T.V. 1043 du 30 décembre 1956

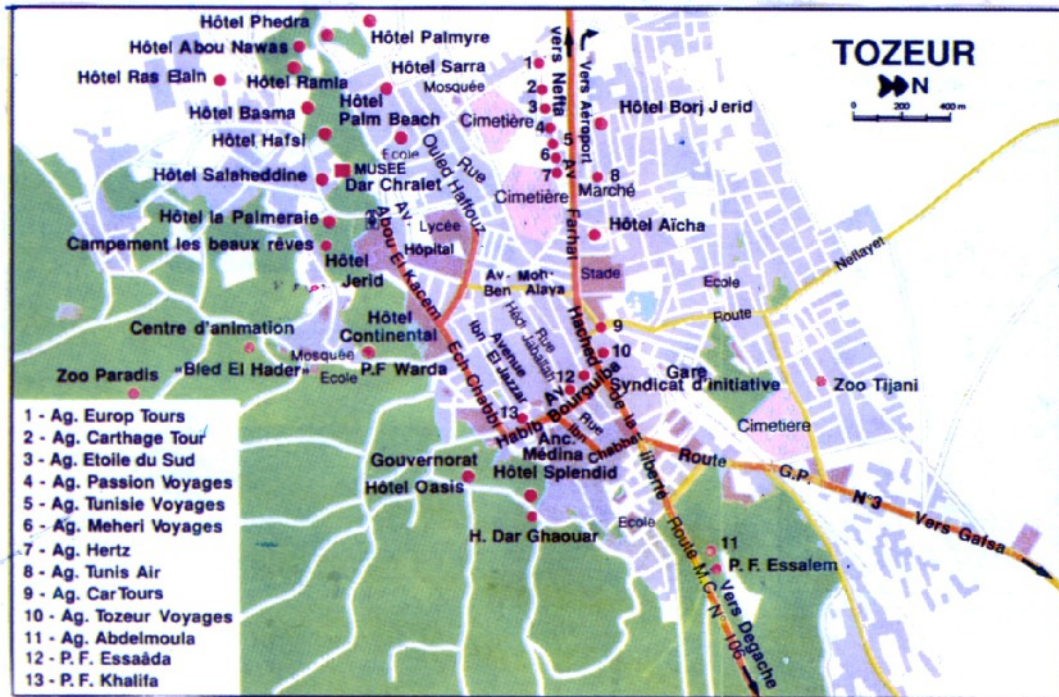
Source : SHAT, dossier 2 H 274

0 500 m 1000



Plan de Tozeur en 1997

Source : brochure du syndicat d'initiative de Tozeur de 1997 (échelle restituée ≈ 1/30 000)



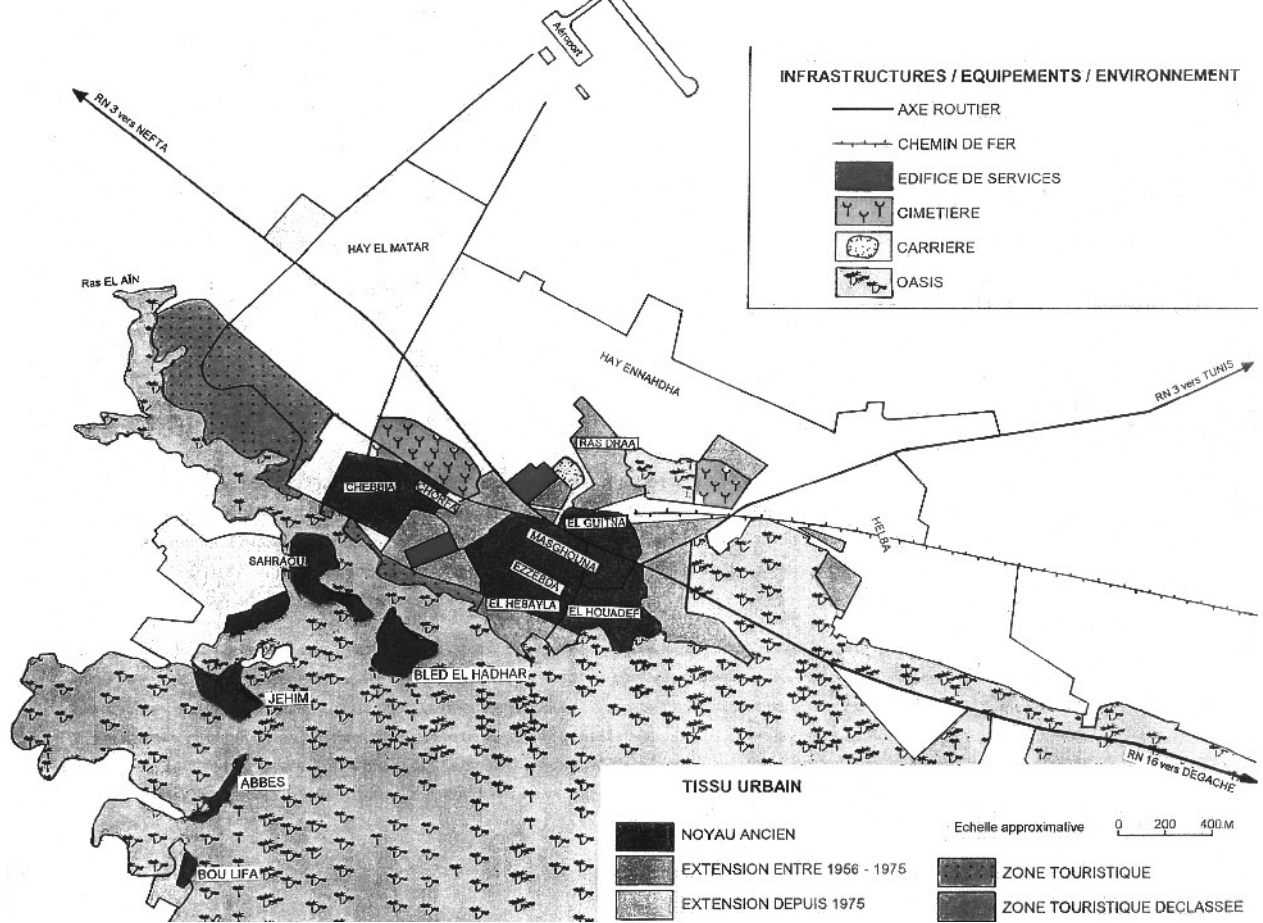
Plan touristique de Tozeur

Source : Syndicat d'initiative, 1997 (sans échelle)



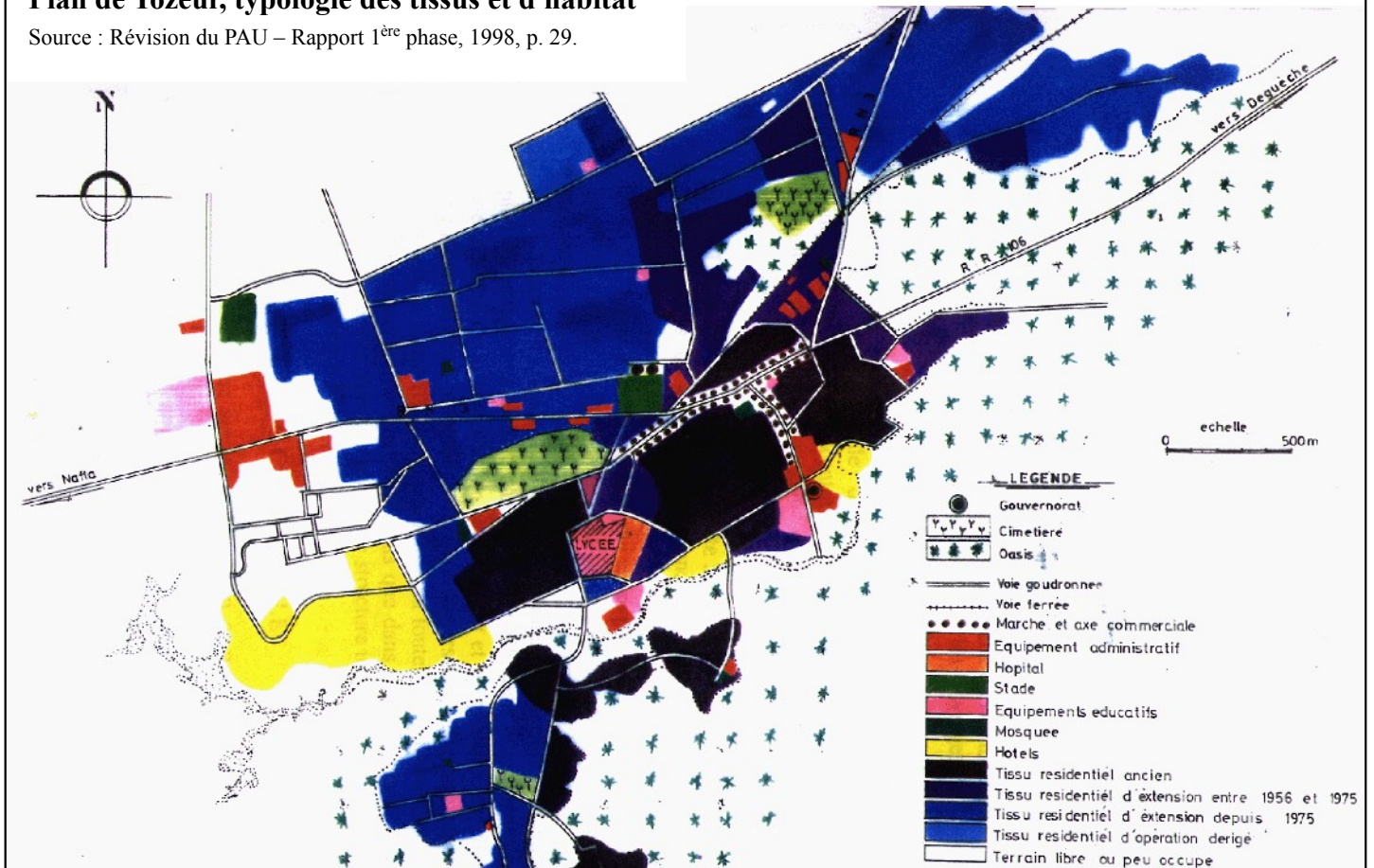
Morphologie de l'agglomération de Tozeur

Source : Schéma directeur du Jérid, 1996 (d'après mission 91 TU 124 / 200)



Plan de Tozeur, typologie des tissus et d'habitat

Source : Révision du PAU – Rapport 1^{ère} phase, 1998, p. 29.



Source : GoogleEarth 2010 (date des images satellite : 29 mai 2006), indications toponymiques portées par l'auteur

Nord



Localisation des habitations à Tozeur

Sources : couvertures aériennes de 1948, 1975, 1981 et 1994 ; fonds : couverture aérienne OTC de 1994

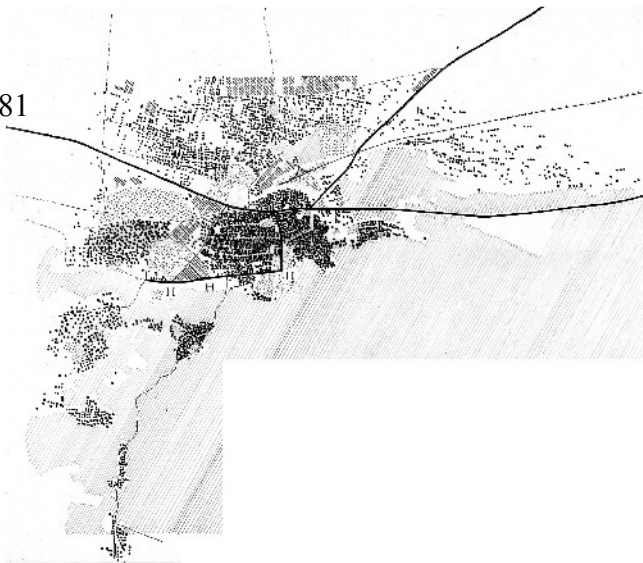
1948



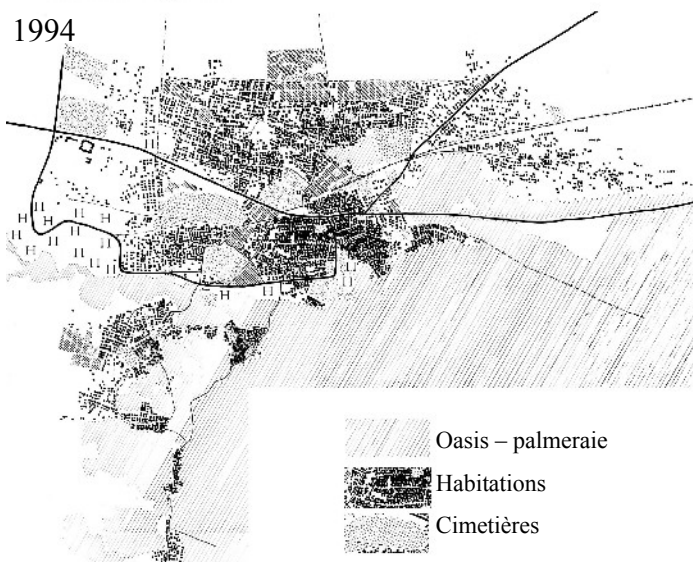
1975



1981

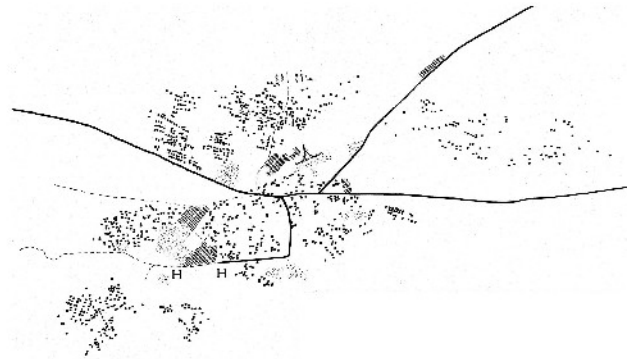


1994



Constructions additionnelles :

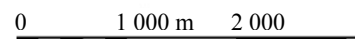
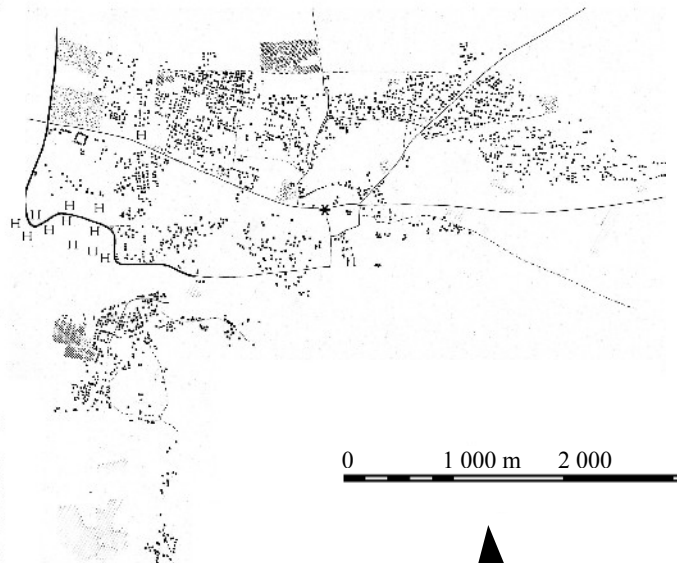
Période 1948 - 1981








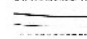
Période 1975 - 1981



Période 1981 - 1994



-  Oasis - palmeraie
-  Habitations
-  Cimetières

-  Équipements
-  Logements SNIT
-  Routes, pistes, voie ferrée

Source : BORG André, « L'habitat à Tozeur », Tunis : CATAN n° 5, 1959.

Sans échelle ni localisation indiquées par l'auteur

PLANCHE I. Plans d'habitations de Tozeur.

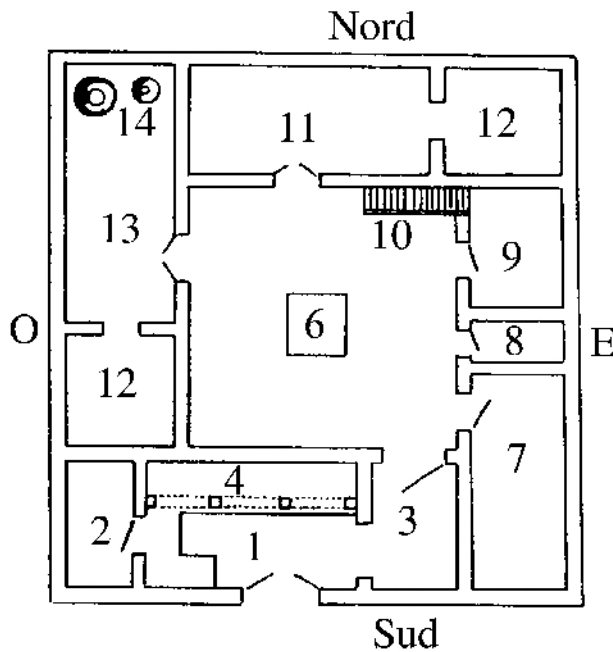


Fig. 3. — Plan-type d'une vieille maison de Tozeur : 1. Entrée. — 2. Petite pièce réservée aux invités. — 3. Deuxième entrée. — 4. Bancs avec arcs et piliers. — 5. Cour découverte. — 6. Fosse à ordures. — 7. Étable. — 8. Fosse d'aisance. — 9. Cuisine. — 10. Escalier droit permettant d'accéder sur la terrasse des dépendances. — 11. Pièce d'habitation. — 12. Chambre à coucher. — 13. Pièce d'habitation. — 14. Poteries modelées.

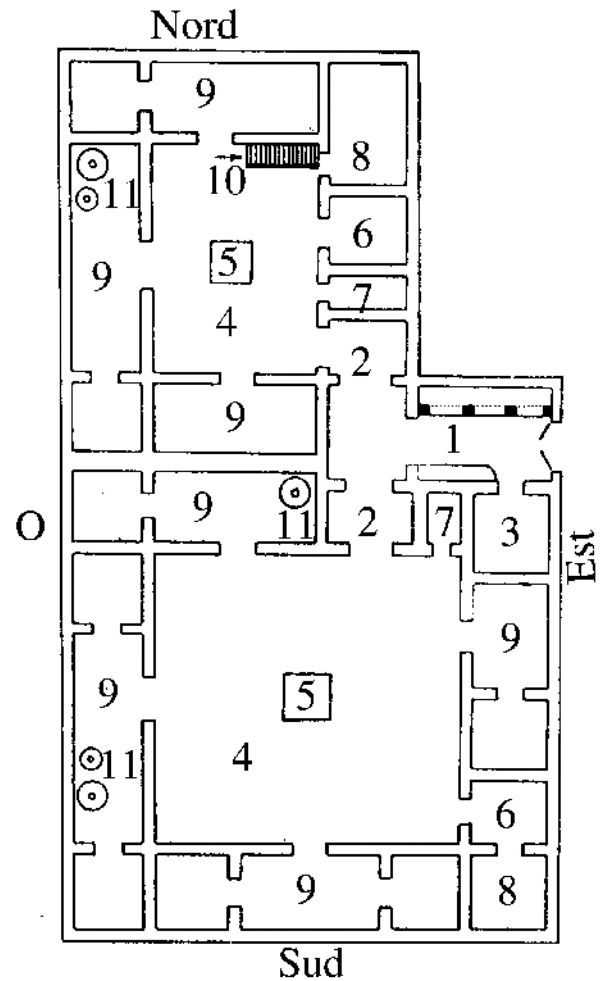


Fig. 4. — Plan de deux maisons mitoyennes comportant une entrée principale commune : 1. Entrée principale des 2 maisons. — 2. Entrées secondaires. — 3. Petite pièce réservée aux invités. — 4. Cours intérieure découverte. — 5. Fosses à ordures. — 6. Cuisines. — 7. Fosses d'aisance. — 8. Étables. — 9. Pièces d'habitation. — 10. Escalier donnant accès aux terrasses sur les dépendances. — 11. Poteries modelées en plâtre et en argile.

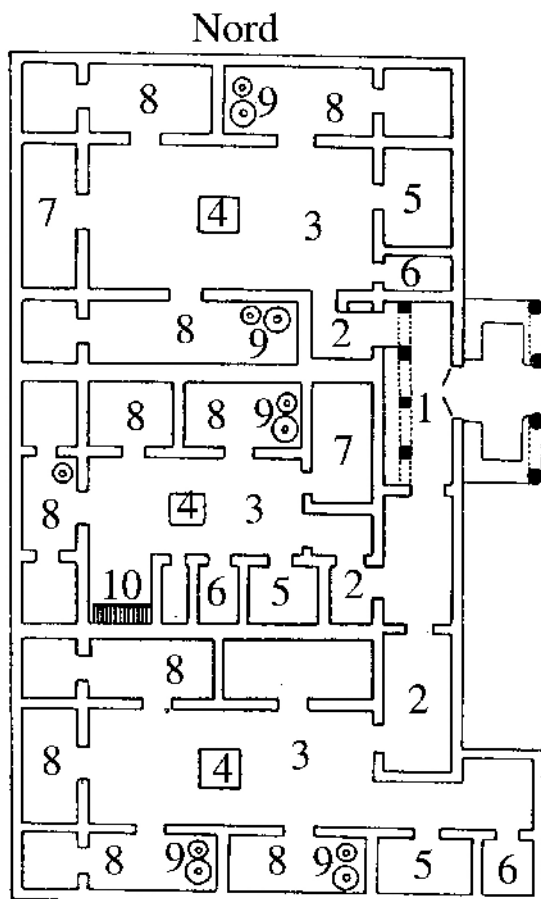


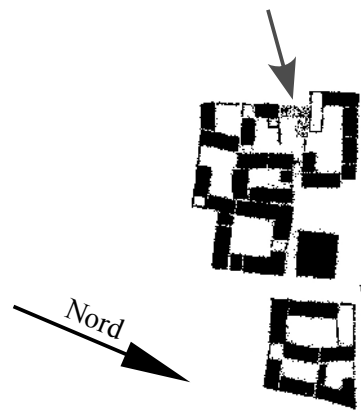
Fig. 5. — Plan de trois maisons mitoyennes comportant une entrée commune : 1. Entrée principale des 3 maisons. — 2. Entrées secondaires. — 3. Cours intérieure découverte. — 4. Fosses à ordures. — 5. Cuisines. — 6. Fosses d'aisance. — 7. Étables. — 8. Pièces d'habitation. — 9. Poteries modelées en plâtre et en argile. — 10. Escalier donnant accès aux terrasses sur les dépendances.

Légende :

- 1 : porte extérieure – *bâb barrâni*
- 2 : pièce de la grand-mère – *bît l'a'zûza*
- 3 : cuisine – *kuġîna*
- 4 : chambre – *dâr*
- 5 : chambre des garçons – *bît llulâd*
- 6 : chambres – *buyût* (2 pièces en construction, achevées en 2000)
- 7 : sanitaires – *twâlât*

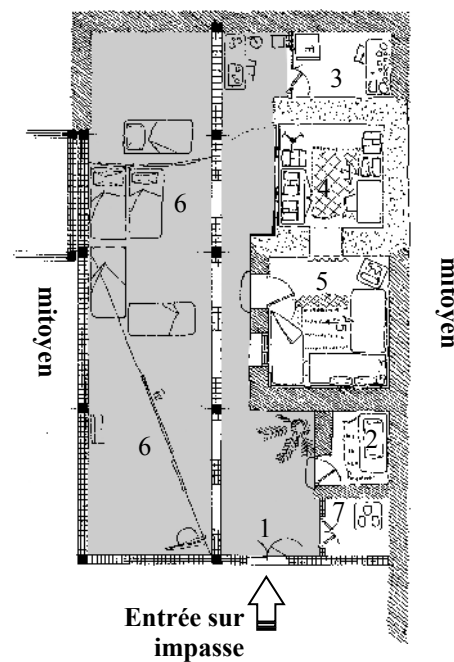
Localisation

0 1 5 10 m 15
Échelle : 1/200 (1 cm $\hat{=}$ 2 m)



D'après plan OTC 1994

Couverture aérienne OTC 1994

oasis

Vue de l'entrée par l'impasse (photo 2001)



Vue vers les pièces 4 et 5, démolies en achèvement des pièces 6 (photo 2001)



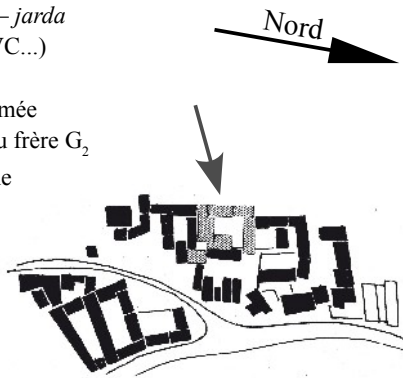
Intérieur de la pièce 6 (photo 2001)

Légende :

- | | |
|---|---|
| 1 : entrée – <i>sgifa</i> | 1' : bassin |
| 2 : cour – <i>wuṣṭ al-ḥūṣ</i> | 2' : espace planté – <i>jarda</i> |
| 2" : dépôt de matériaux non utilisés (stipes, tubes PVC...) | |
| 3 : cuisine – <i>kuṣīna</i> | |
| 4 : <i>dâr</i> du père P | 4' : <i>maqṣûra</i> – fermée |
| 5 : <i>dâr</i> du frère G ₂ | 5' : <i>bît maqṣûra</i> du frère G ₂ |
| 6 : <i>dâr</i> – vide | 6' : <i>maqṣûra</i> – vide |
| 7 : <i>dâr</i> n°2 du frère G ₃ | |
| 8 : véranda – <i>firânda</i> | |
| 9 : sanitaires – <i>twâlât</i> | |
| 10 : cuisine (non aménagée) – pièce fermée | |

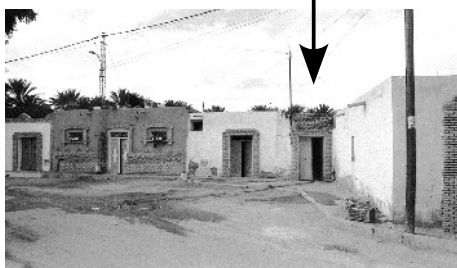
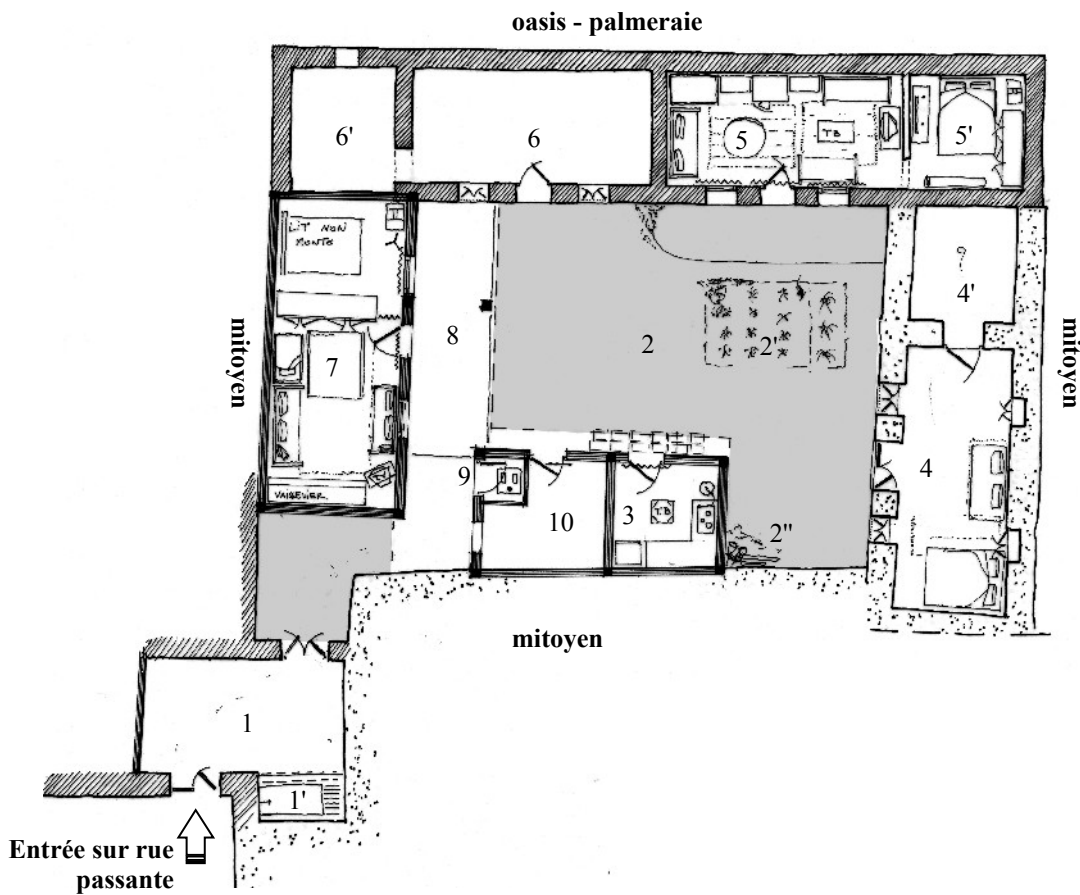
Localisation

0 1 5 10 m 15
Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



D'après plan OTC 1994

Couverture aérienne OTC 1994



Vue de l'entrée, par la rue passante



Vue de la cour, vers la véranda de la pièce 7



Intérieur de la pièce 5

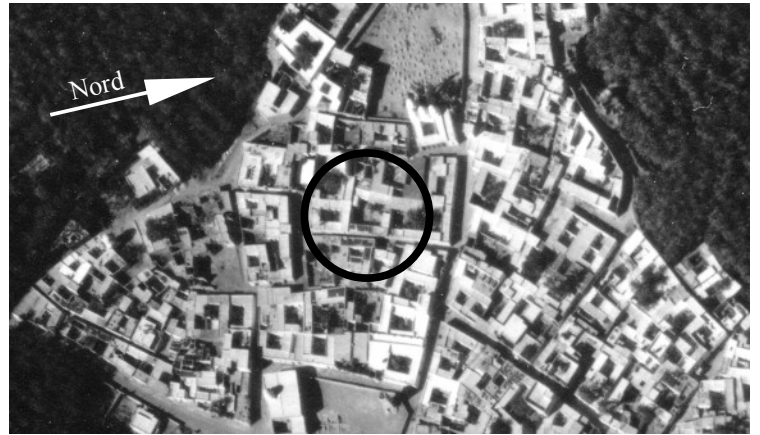
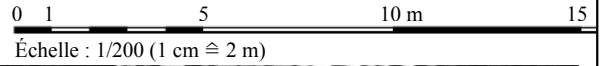
Légende :

- 1 : entrée – *sgifa* 1' : bassin maçonné
- 1" : emplacement d'un ancien métier à tisser (démonté)
- 2 : cour – *wuṣṭ al-hūṣ* 2' : jardin planté
- 2" : plantes d'ornements et aromatiques, en pots (demi-bidons)
- 3 : *dâr* 1 (pièce fermée, propriétaire absent)
- 4 : *dâr* où dort le fils ^{O1}G₁
- 5 : ancienne *dâr* du grand-père ^GP (servant de débarras depuis son décès, vers 1980)
- 6 : *dâr* de P, pour P, ^{O1}♀ + filles
- 6' : *maqṣûra* (pièce vide, servant de rangement)
- 7 : *dâr* de O₁ (où dorment ^{O1}♀ et leurs filles)
- 6' : *maqṣûra* (pièce de rangement)
- 8 : cuisine – *kuḡîna* de ^{O1}♀
- 9 : cuisine – *kuḡîna* de ^P♀ (relevé refusé, pièce fermée)
- 10 : chambre – *bît*, pour le fils ^PG₂
- 11 : sanitaires – *twâlât*

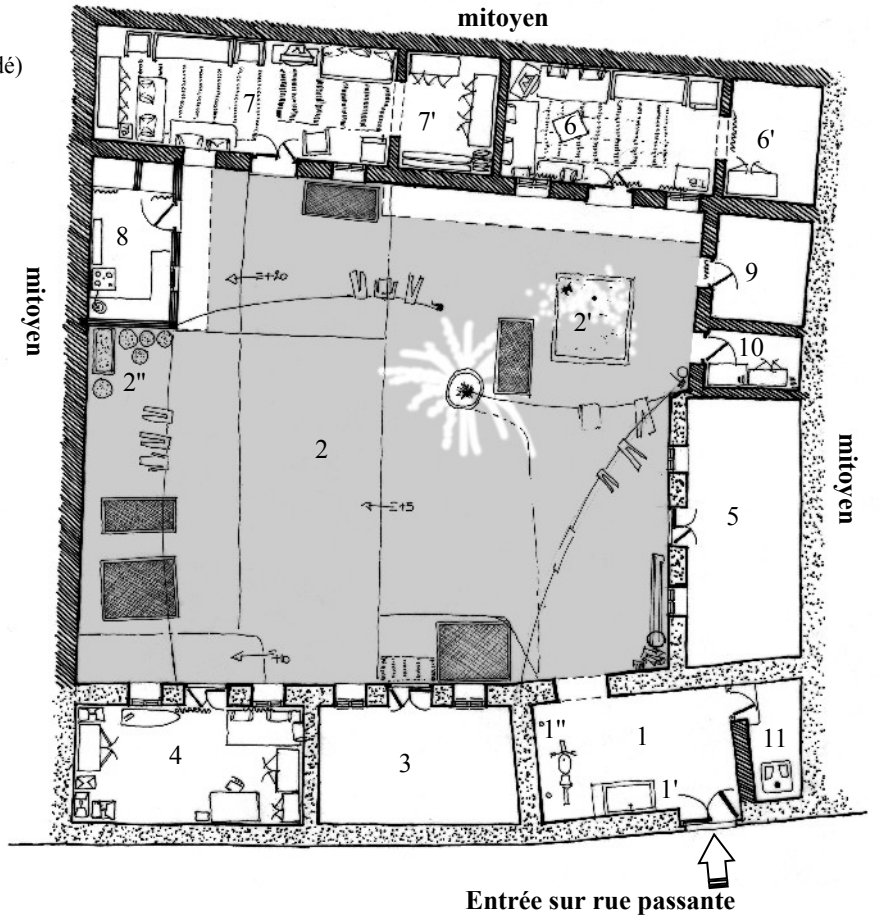
Pièces 3, 6, 9 et 10 : famille 1 : P+^P♀, G₁ G₂ F₁ F₂

Pièces 4, 7 et 8 : famille 2 : ^{O1}♀, G₁ F₁ F₂ (O₁ décédé)

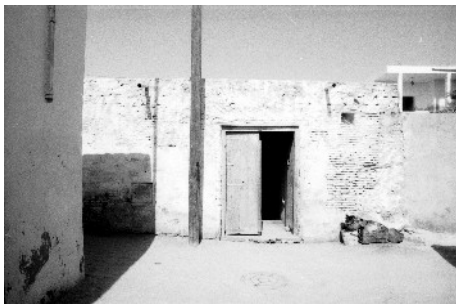
Localisation



Couverture aérienne OTC 1994



L'épouse ^{O1}♀, devant sa cuisine 8



Vue de l'entrée, par la rue passante



Vue de la cour, à gauche les pièces 3 et 4



Vue intérieure de la pièce 4



Vue intérieur de la pièce 7

Légende :

- 1 : entrée non couverte – *duḥūl*
- 2 : cour – *wuṣṭ al-ḥūṣ*
- 3 : pièce de la télévision – *bît talfasa*
- 4 : chambre – *bît des parents*
- 5 : *bît*
- 6 : chambre – *dâr du père*
- 7 : cuisine – *kuḡīna*
- 8 : sanitaires – *twâlât*, avec douche
- 9 : ancien *burṭâl* (toit effondré) 9' : ancienne *sgifa* (toit effondré)
- 10 : ancienne pièce (toit effondré), usage inconnu

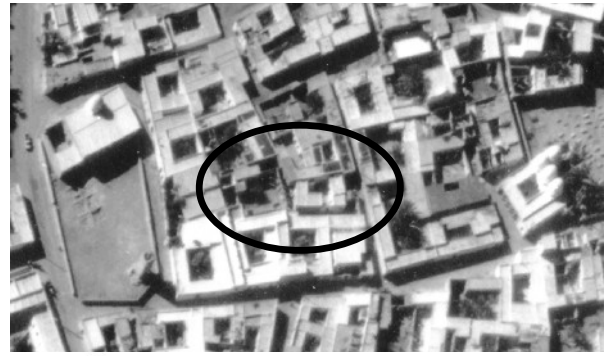
Habitation – ḥūṣ du frère (chantier en cours)

- 11 : pièce d'habitation – *dâr*
- 12 : future pièce d'habitation, « *dâr en extension* »
- 13 : cuisine – *kuḡīna*
- 14 : salle de bain – *bît bânô*
- 15 : sanitaires – *twâlât*
- 16 : véranda – *firânda*
- 16' : véranda prévue
- 17 : réservation pour un escalier menant à l'étage

Localisation

0 1 5 10 m 15

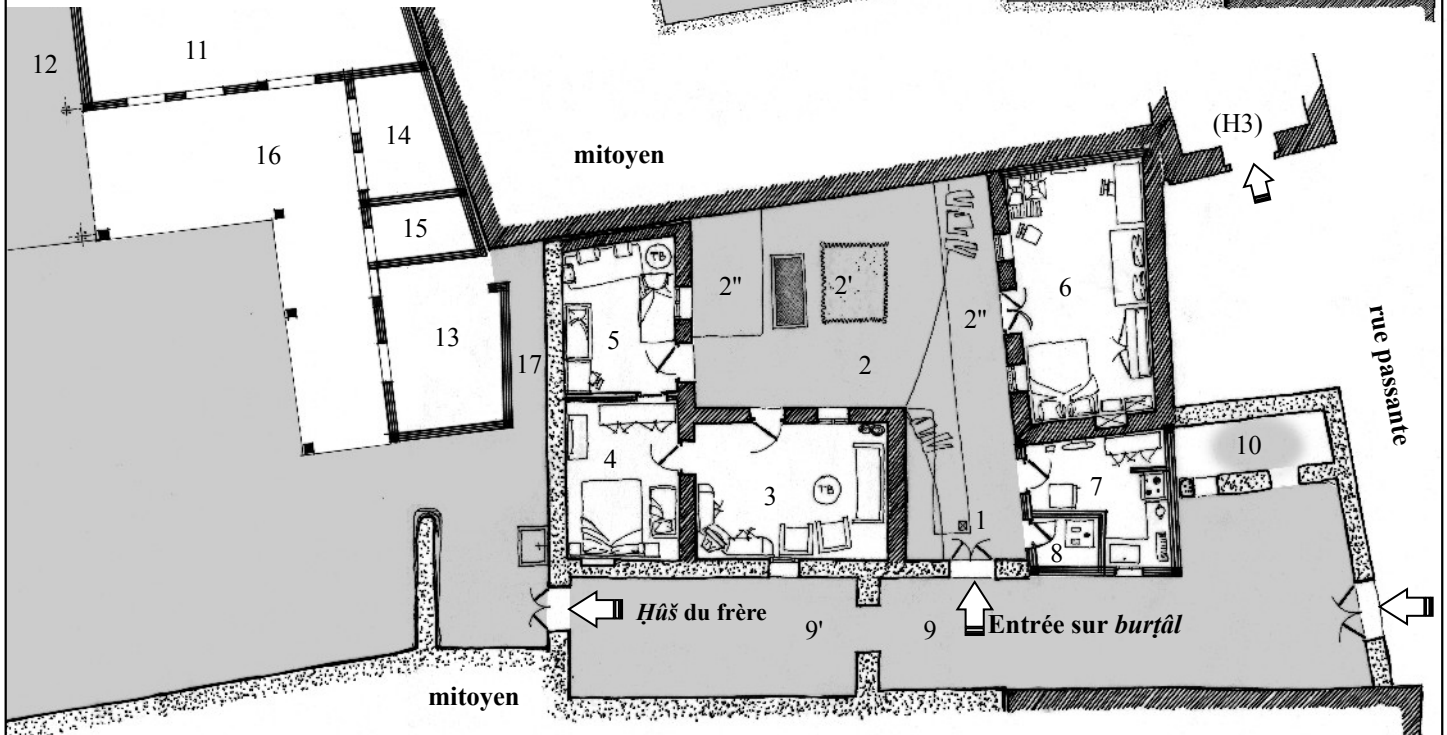
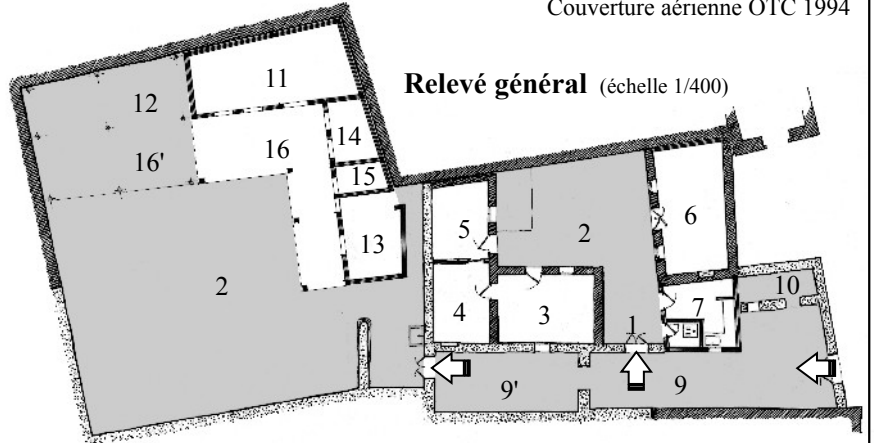
Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994



Relevé général (échelle 1/400)



Vue intérieure de la pièce 6



Vue intérieure de la pièce 3



Intérieur de la cuisine 7

Légende :

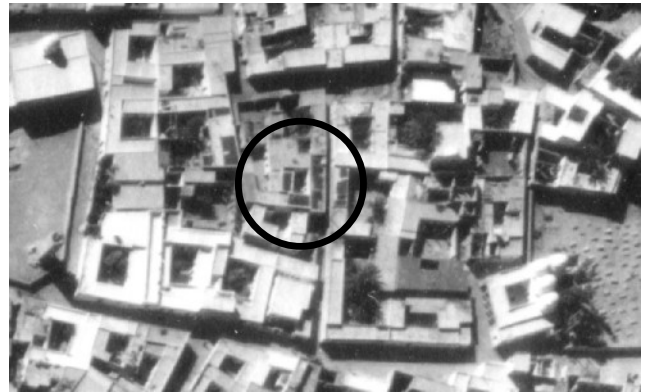
- 1 : entrée – *sgifa*, avec bassin et robinet d'eau courante
- 1' : tapis de chiffon, où s'installe la mère
- 1" : table
- 2 : cour – *wuṣṭ al-ḥūš* (cimentée en 1995)
- 2' : petit jardin planté (figuier et menthe)
- 3 : pièce de la télévision – *bît talfasa*
- 4 : *dâr* n°1, de la mère (père décédé), construite en 1965
- 5 : *dâr* n°2 (où dort l'un des fils), construite en 1966-1967
- 6 : cuisine – *kuḡīna*
- 7 : sanitaires – *twālāt* (sans douche)
- 7' : bassine où le linge à laver est mis à tremper
- 8 : ancien passage vers la cour voisine (habitation du grand-père puis de l'oncle), muré vers 1980 « à cause des problèmes entre femmes », servant actuellement de rangement (étagères)

1-3-6-7 : ancienne *dâr* n°3, avant le partage du *ḥūš* vers 1960, reconstruite vers 1972 (mêmes fondations), cloisonnée en 1980

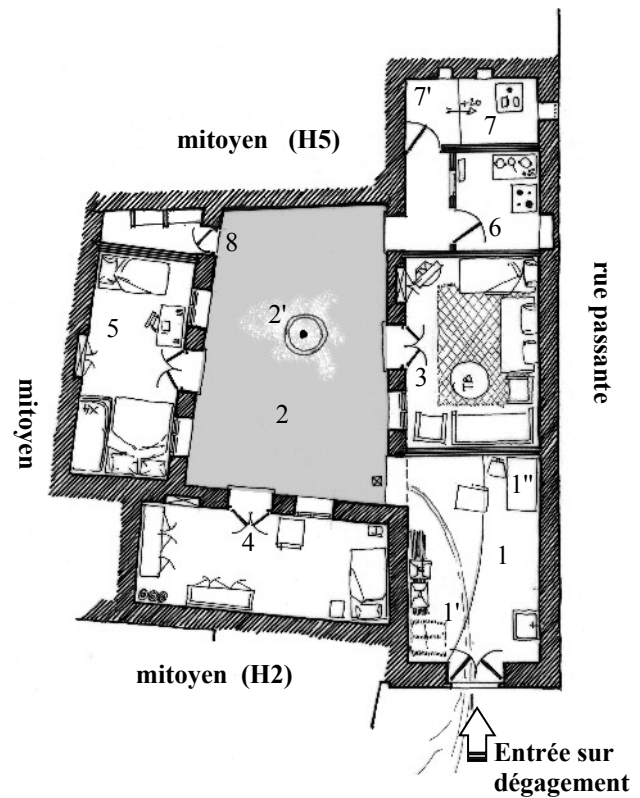
Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994



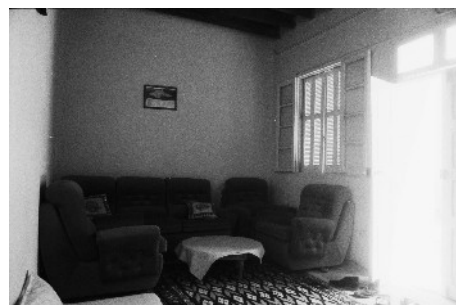
Vue de la *sgifa* d'entrée, à partir de la rue



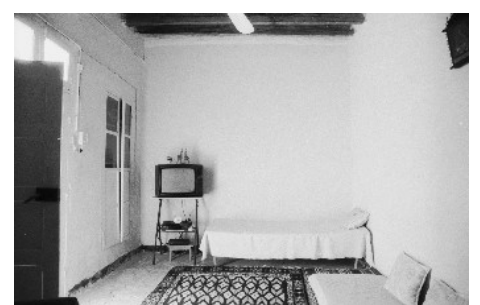
Vue de la cour, vers les pièces 4 et 5



Intérieur de la pièce 4



Intérieur de la pièce 3



Intérieur de la pièce 3

Légende :

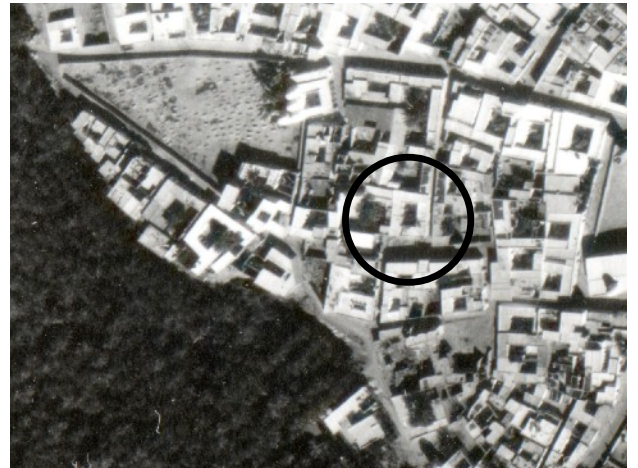
- 1 : entrée – *sgifa*
- 2 : cour – *wuṣṭ al-ḥūṣ*
- 3 : *dār* 1
- 4 : *dār* 2
- 5 : *dār* 3
- 6 : *dār* 4
- 7 : *dār* 5
- 8 : cuisine – *kuṣīna*
- 9 : salle à manger – *bīt fūūr*
- 10 : salle de bain – *bīt bānō*
- 11 : toilettes – *twālāt*
- 12 : véranda – *firānda*
- 13 : escalier menant aux toits

- 1' : banquettes – *dukkāna*
- 2' : espace planté (citronnier)

Localisation

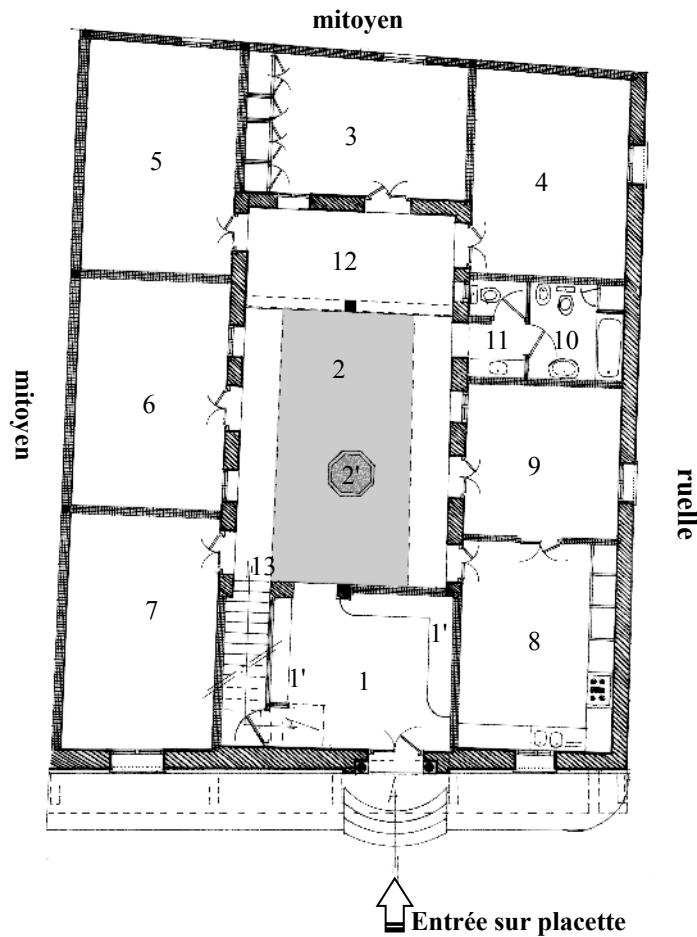
0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994

Habitation en cours d'achèvement, non habitée



Vue de l'entrée, à partir de la placette



Vue de la cour vers la pièce 3



Intérieur de la cuisine 8

Légende :

- 1 : entrée – *sgifa*
- 1' : tapis de chiffon où s'assoient les femmes (avec table basse et plateau de thé)
- 2 : cour – *wuṣṭ ad-dâr*
- 2' : deux sommiers métalliques (où dormir la nuit)
- 3 : pièce des parents – *bît nûm*
- 4 : pièce – *bît talfasa*
- 5 : pièce de dépôt d'affaires – *bît*, non utilisée
- 5' : établi de travail
- 6 : cuisine – *kuṣṣîna*
- 7 : sanitaires – *twâlât*, avec douche
- 8 : escalier d'accès aux terrasses de toiture
- 9 : espace de rangement sous escalier (fermé à clé)

Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



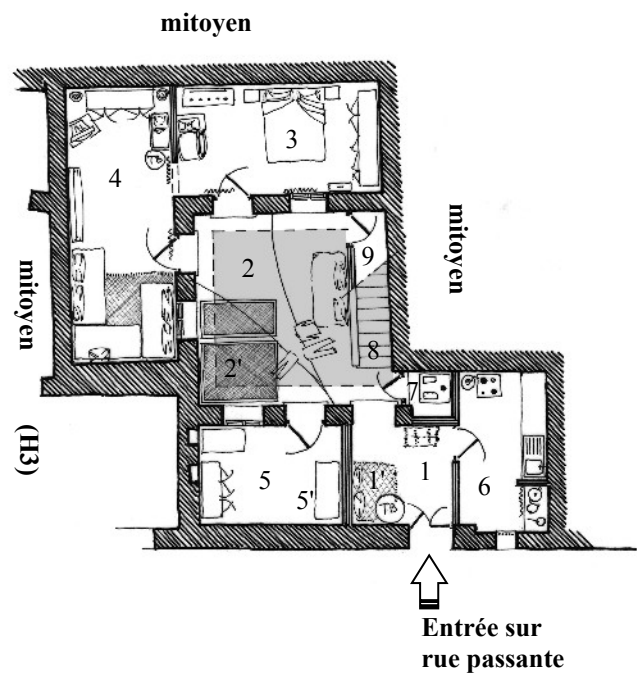
Couverture aérienne OTC 1994



Vue de la cour, vers l'entrée et la pièce 5



Vue de la cour, vers la pièce 3 (à gauche : 4)



Vue de la pièce 4



Passage entre les pièces

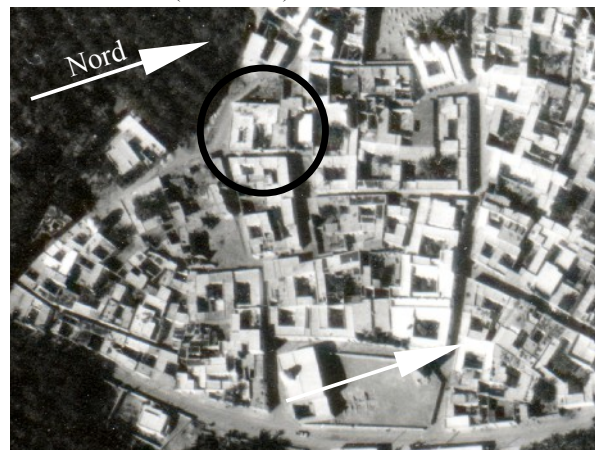
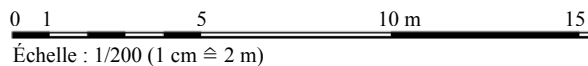


Vue de la pièce 3, la *bît nûm*

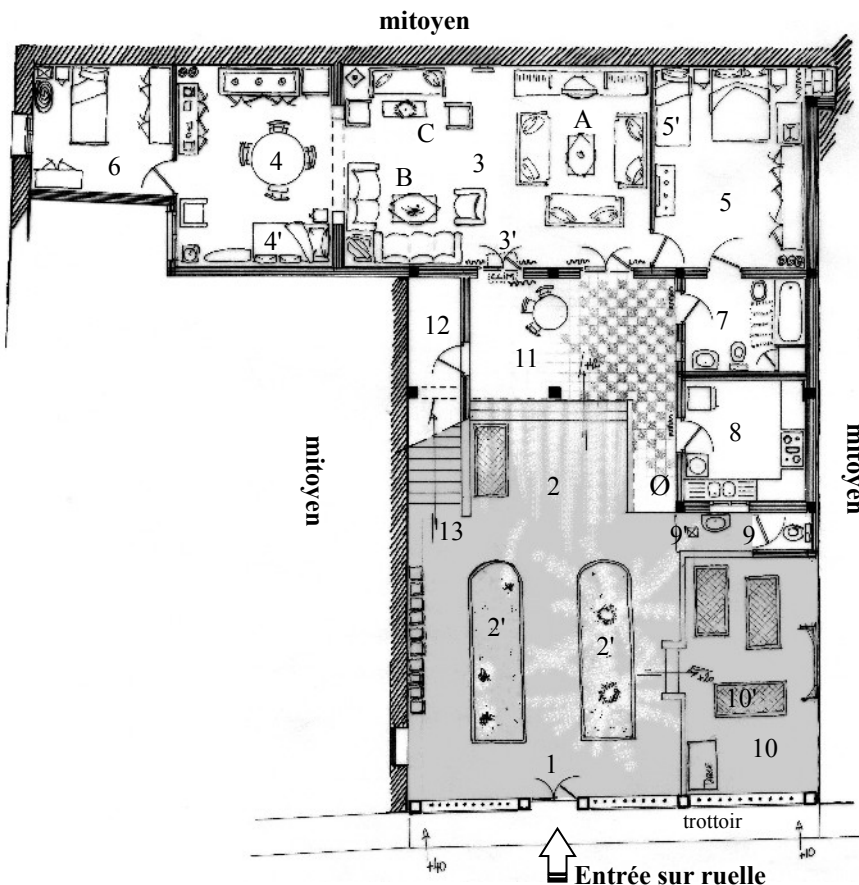
Légende :

- 1 : portail d'entrée
- 2 : jardin – *ġârda*
- 3 : séjour – *şâla* et ses trois salons A, B et C
- 4 : séjour – *şâla* avec vaisselier et buffet
- 5 : chambre – *bît* de la mère
- 6 : chambre de la 7^{ème} fille – *bît*
- 7 : salle de bain – *bît bânô*
- 8 : cuisine – *kuġîna*
- 9 : sanitaires extérieurs, avec lavabo
- 9' : regard de collecte des eaux usées et vannes
- 10 : terrasse non couverte
- 11 : véranda – *firânda*
- 12 : rangements sous escalier
- 13 : escalier menant aux toits
- 2' : parties plantées
- banq : banquette de la mère
- 3' : porte-fenêtre avec climatiseur
- 4' : lit de la plus jeune fille
- 5' : lit de la 6^{ème} fille
- Ø : chauffe-eau électrique
- 10' : sommiers métalliques

Localisation



Couverture aérienne OTC 1994



Vue de l'entrée par la ruelle



Vue du jardin, à gauche la cuisine



Intérieur de la pièce 3, vers la pièce 4

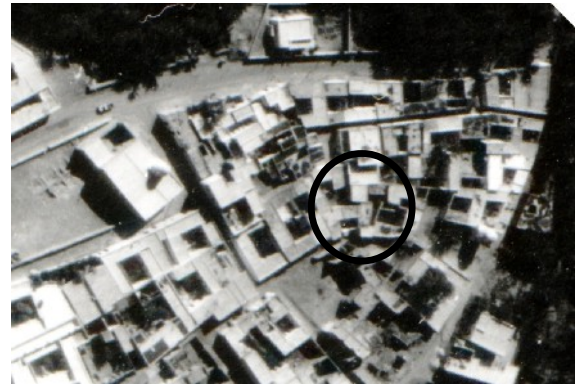
Légende :

- | | |
|--|--|
| 1 : entrée – <i>sgifa</i> | 1' : latrines – <i>twâlât</i> |
| 1" : tapis de chiffon où s'assoient la vieille femme | 2' : sommier extérieur (en nervures de palmes) |
| 2 : cour – <i>al-hûš</i> | 2" : réserve de bois |
| 3 : ancienne pièce – <i>dâr</i> | 3' : réserve d'oignons et de nourriture |
| 4 : chambre – <i>bît</i> | 4' : fil où sont suspendus les vêtements |
| 5 : cuisine – <i>kuġina</i> | |
| 6 : véranda – <i>firânda</i> | |
| 7 : anciennes latrines | |

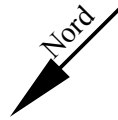
Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994



Vue de l'entrée, à partir de la rue



Vue intérieure de l'entrée



Vue vers la véranda, à droite la pièce 3



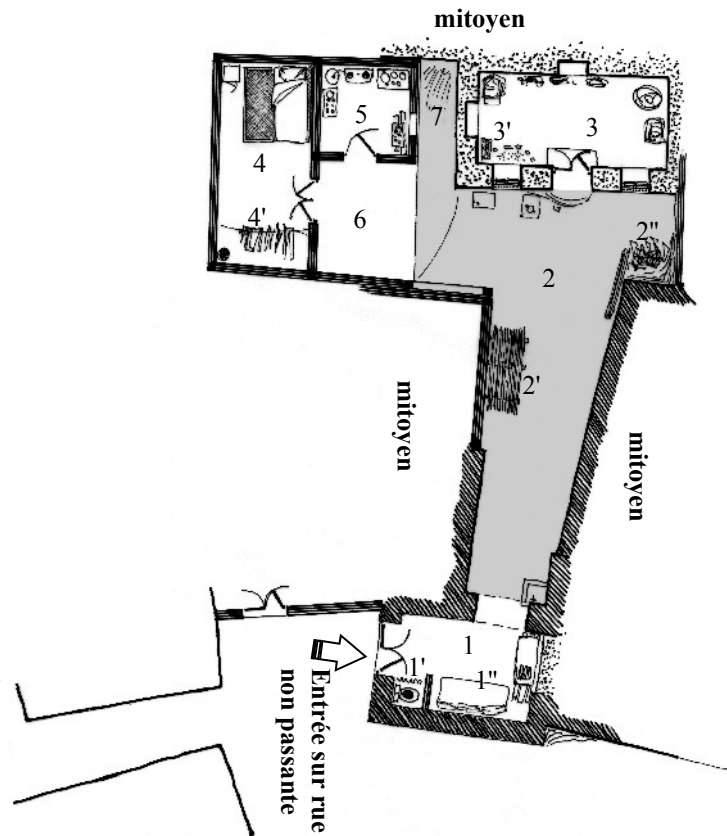
Vue intérieure de la pièce 3



Vue intérieure de la pièce 4



Intérieur de la pièce 5, servant de cuisine



Légende :

Habitation H1

- 1 : entrée – *sgifa* H1
- 1' : matériel agricole entreposé
- 2 : cour H1 – *wuṣṭ al-hūš*
- 3 : cuisine H1 – *kuḡina*
- 3' : four à pain – *tabūna*
- 4 : sanitaires *twālāt*
- 5 : chambre du père – *dār al-wālad*
- 6 : chambre de l'oncle – *dār al-'ām*
- 7 : pièce de la télévision, où dort la grand-mère
- 8 : enclos à animaux
- 8' : enclos pour jeunes animaux

Habitation H2

- 11 : entrée – *sgifa* H2
- 12 : cour H2 – *wuṣṭ addar*
- 13 : cuisine H2 – *kuḡina*
- 14 : salle de bain – *bīt bānō*
- 15 : chambre à coucher – *bīt nūm*
- 16 : pièce de la télévision – *bīt ṣāla*
- 17 : *bīt* (sans affectation précise)
- 18 : *bīt* – pièce vide
- 19 : véranda – *firānda*

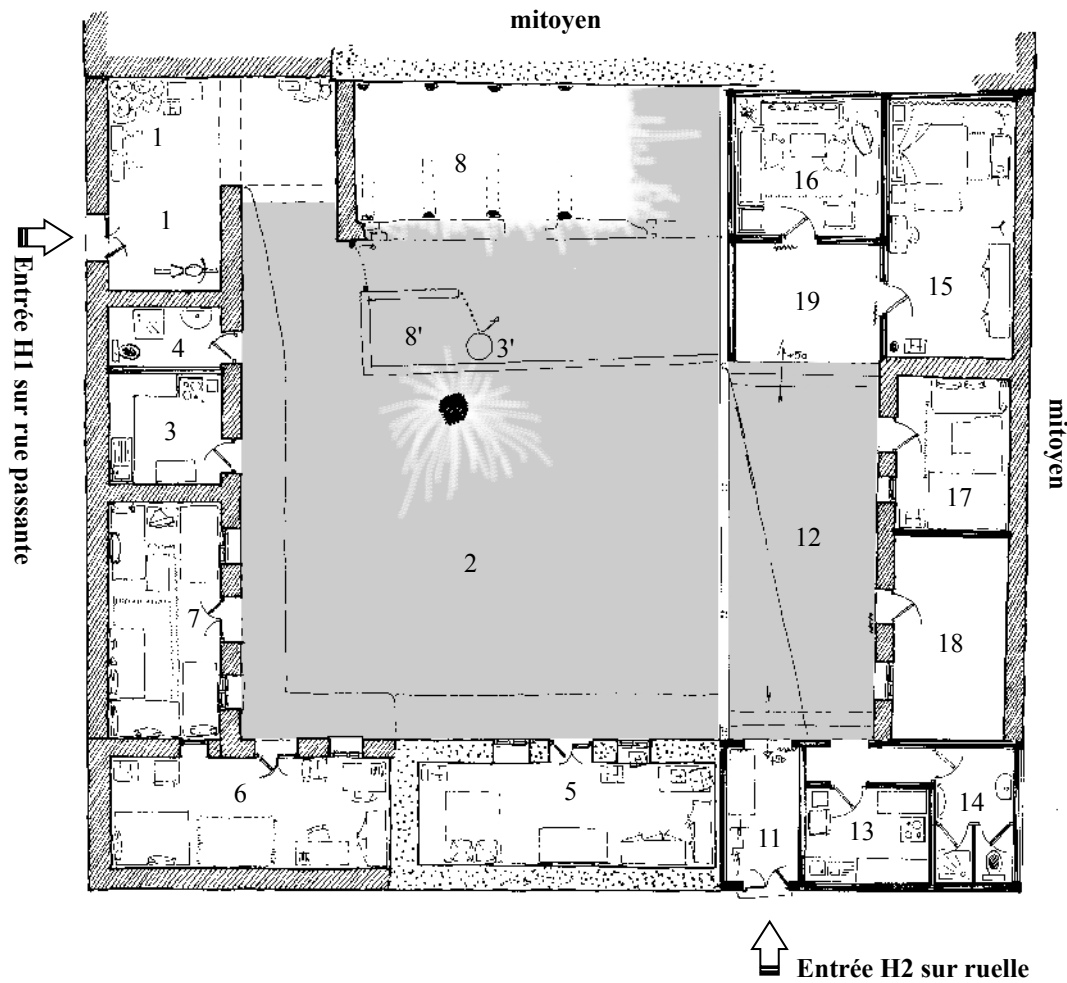
Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994



Légende :

Habitation H1

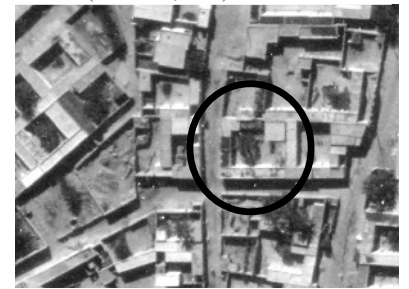
- 1 : entrée – *sgifa* H1
- 2 : cour H1 – *wuṣṭ al-hūṣ*
- 3 : cuisine – *kuḡīna* H1
- 3' : four à pain – *tabūna*
- 4 : sanitaires *twālāt*
- 5 : chambre du père – *dār al-wālad*
- 6 : chambre de l'oncle – *dār al-'ām al-awwal*
- 7 : pièce de la télévision, où dort la grand-mère
- 8 : enclos à animaux
- 9 : pièce des oncles – *bīt al-u'mūm* (devenue pièce de la télévision en 2001)
- 10 : *dār* du grand-père – *dār al-ḡad*
- 11 : pièces du second oncle – *bīt-s al-'ām al-tāni*
- 11' : fondations de pièces d'habitation (jamais achevées)

Habitation H2

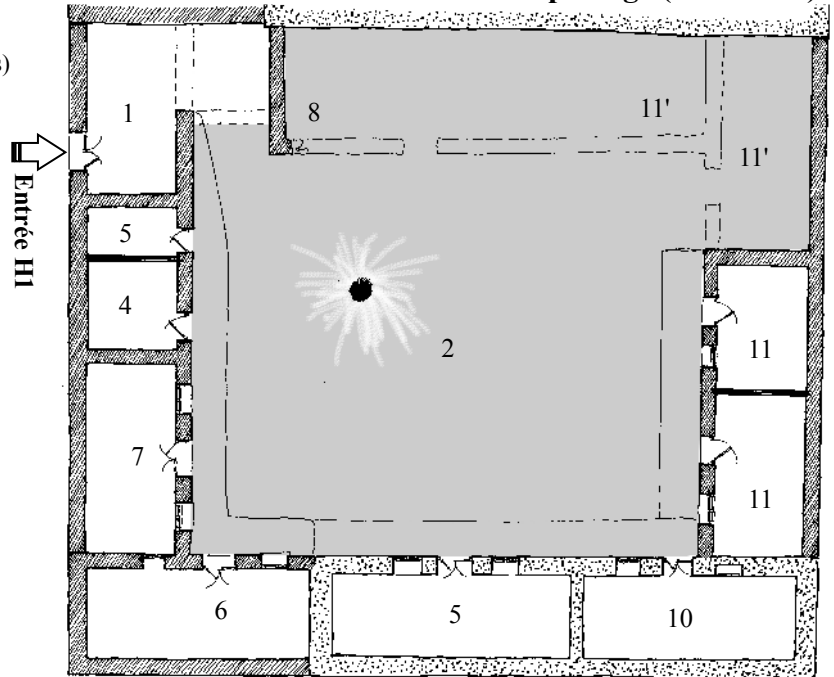
- 11 : entrée – *sgifa* H2
- 12 : cour H2 – *wuṣṭ addar*
- 13 : cuisine – *kuḡīna* H2
- 14 : salle de bain – *bīt bānō*
- 15 : chambre à coucher – *bīt nūm*
- 16 : pièce de la télévision – *bīt ṣāla*
- 17 : *bīt* (sans affectation précise)
- 18 : *bīt* – pièce vide
- 19 : véranda – *firānda*

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/250 (1 cm ≅ 2,50 m)



Relevé avant partage (avril 1999)



H1, vue de la pièce 5



H1, vue de la pièce 7

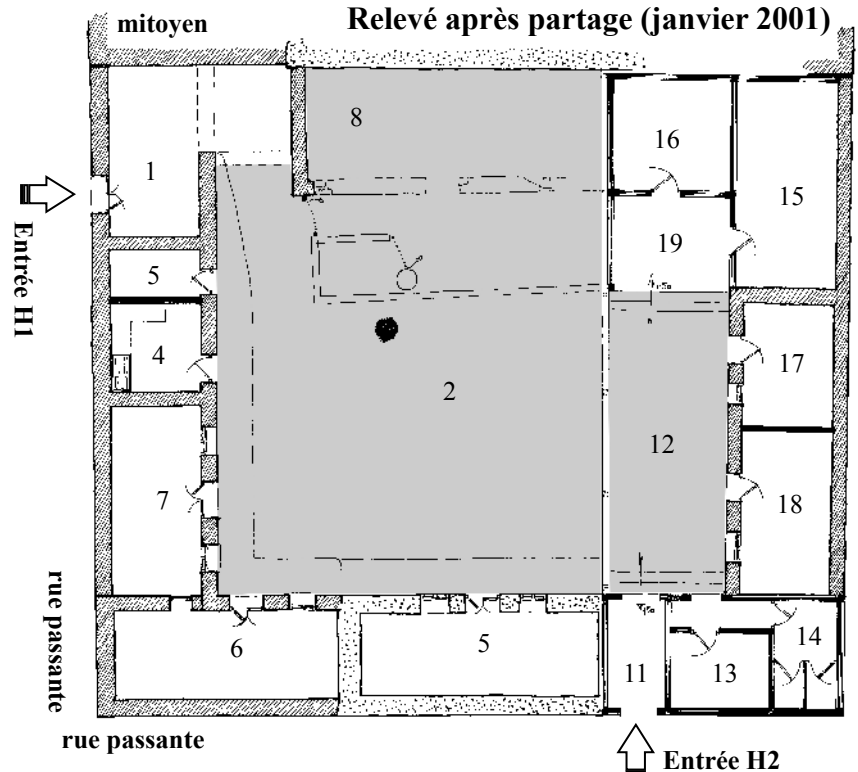


H2, vue de la pièce *bīt ṣāla* 16



H2, vue de la chambre 15

Relevé après partage (janvier 2001)



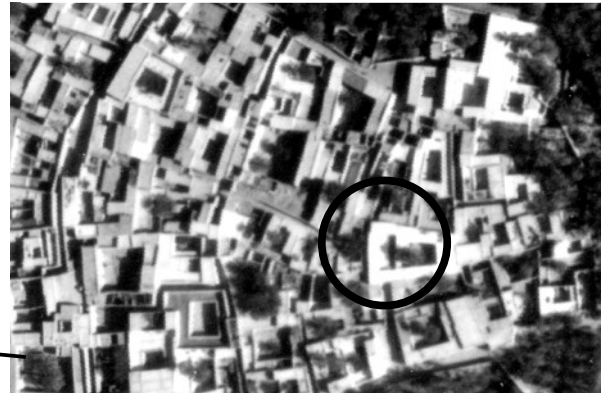
Légende :

- 1 : entrée – *sgifa barraniyya*
 - 1' : *bît sgifa*
 - 2 : *sgifa dahlâniyya*
 - 3 : cour – *wuṣṭ al-hûṣ*
 - 4 : *dâr n°1*
 - 5 : *dâr n°2*
 - 6 : cuisine – *kuġina* (ancienne *dâr n°3*)
 - 7 : portique « véranda – *firânda* »
 - 8 : *bît-s* à l'étage (pièces vides)
 - 9 : sanitaires – *twâlât*
 - 10 : escalier d'accès au 1^{er} niveau
- 1'' : banquettes – *dukkâna* ou *sâdda*
 - 3' : mur de séparation de la cour (B12t)
 - 4' : *bît maqṣûra*
 - 6' : *bît maqṣûra* – pièce vide
 - 7' : *bît firânda*
 - 9' : bassin avec robinet

Localisation

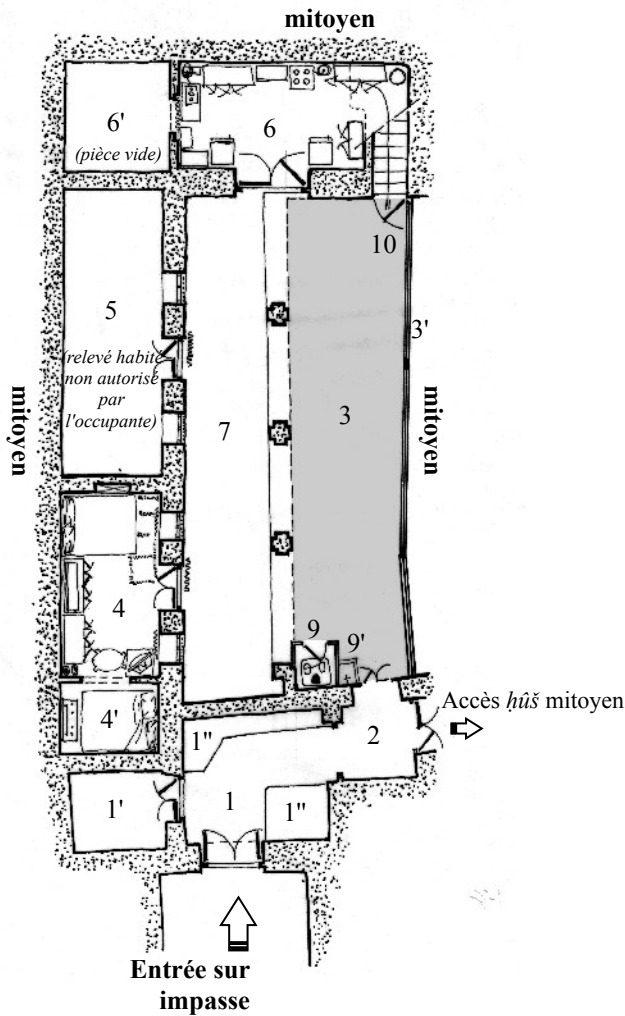
0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)

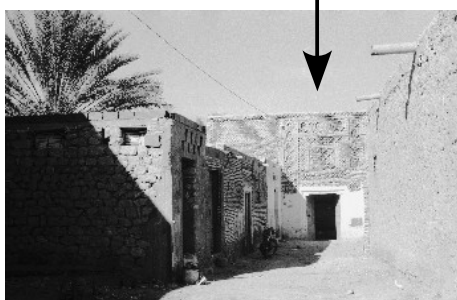
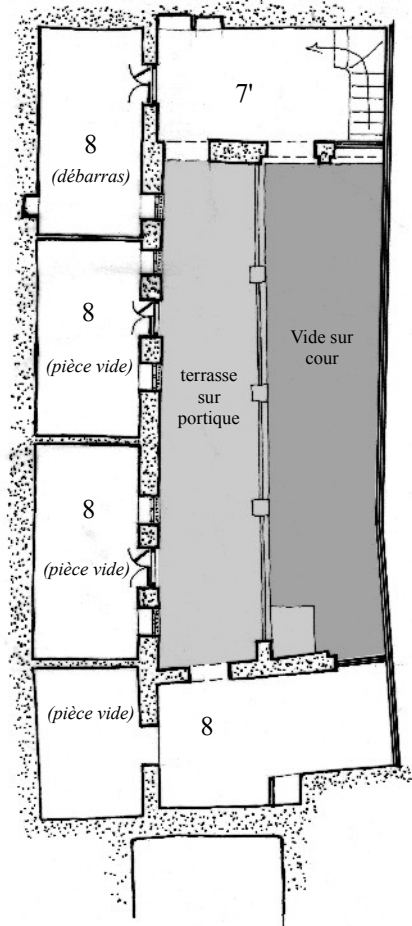


Couverture aérienne OTC 1994

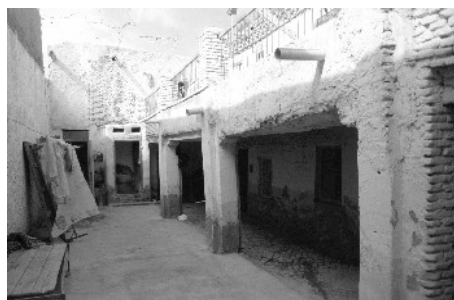
Relevé du rez-de-chaussée



Relevé de l'étage



Vue de l'entrée, par l'impasse



Vue de la cour et du portique, vers l'entrée



Vue de la terrasse à l'étage

Légende :

- 1 : cour – *wuṣṭ al-hūṣ*
- 2 : ancienne *sgīfa* transformée en cuisine – *kuḡīna*
- 3 : *dâr* n°1 de la mère 3' : *maqṣûra*
- 4 : *dâr* n°2 devenue la chambre des filles – *bît al-banât*
- 5 : *bît* servant de débarras, ancienne *dâr* de l'oncle paternel (décédé) et de son épouse (partie habiter chez son fils après le décès)
- 6 : *matrûha* (ancien *a'riṣ* abritant un *ṣabbât*, effondré en 1990), partie surélevée de 60 cm par rapport à la cour
- 7 : sanitaires – *twâlât*
- 7' : bassin avec robinet d'eau courante
- 8 : mur de séparation construit par le voisin (1992)

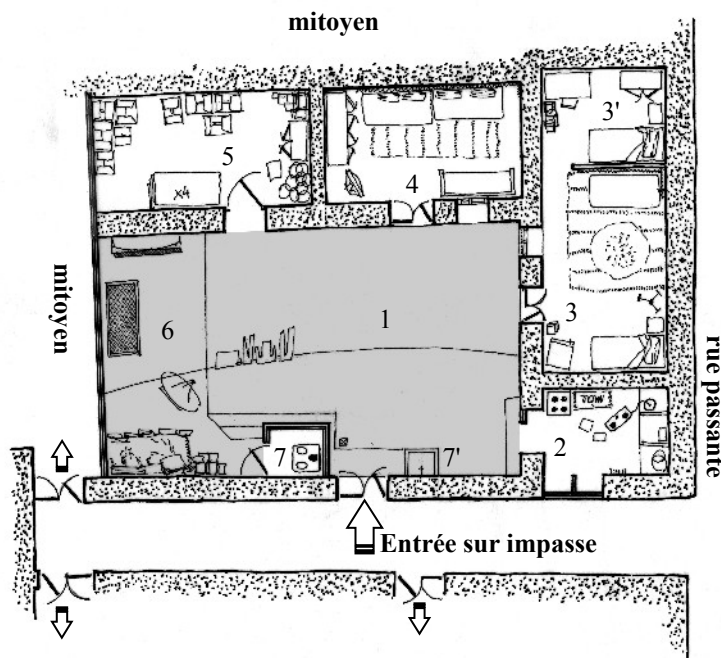
Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994



Vue de la cour par les toits mitoyens



Vue de la cour vers l'entrée, la *sgīfa* et la pièce 3

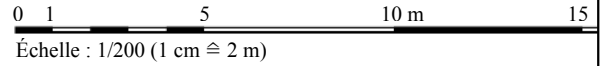


Vue de la cour vers la *matrûha* 6

Légende :

- 1 : entrée – *sgifa*
- 1' : tapis où s'installe la mère
- 1'' : tapis de sol posés sur une chaise
- 1''' : table où sont posés les voiles des visiteuses
- 2 : cour – *wuṣṭ al-hūṣ*
- 3 : *dâr n°1* – pièce des parents
- 4 : *dâr n°2* – pièce du fils marié
- 4' : *maqṣûra*, servant de débarras
- 5 : *bît ṣâla* – pièce de la télévision
- 6 : *dâr n°3*, refaite pour le mariage du fils aîné en 1983 (vide d'occupants depuis son départ)
- 7 : ancienne *bît*, servant de débarras
- 8 : ancienne cuisine – *kuġîna*
- 9 : sanitaires – *twâlât*
- 10 : salle de bain – *bît bânô*
- 11 : cuisine actuelle – *kuġîna*
- 12 : terrain nu, ancien *burṭâl*, transformé en écurie
- 12' : autrefois sanitaires – *bît mîda*
- 13 : accès aux terrasses
- 14 : ancien passage muré (en briques de Tozeur)

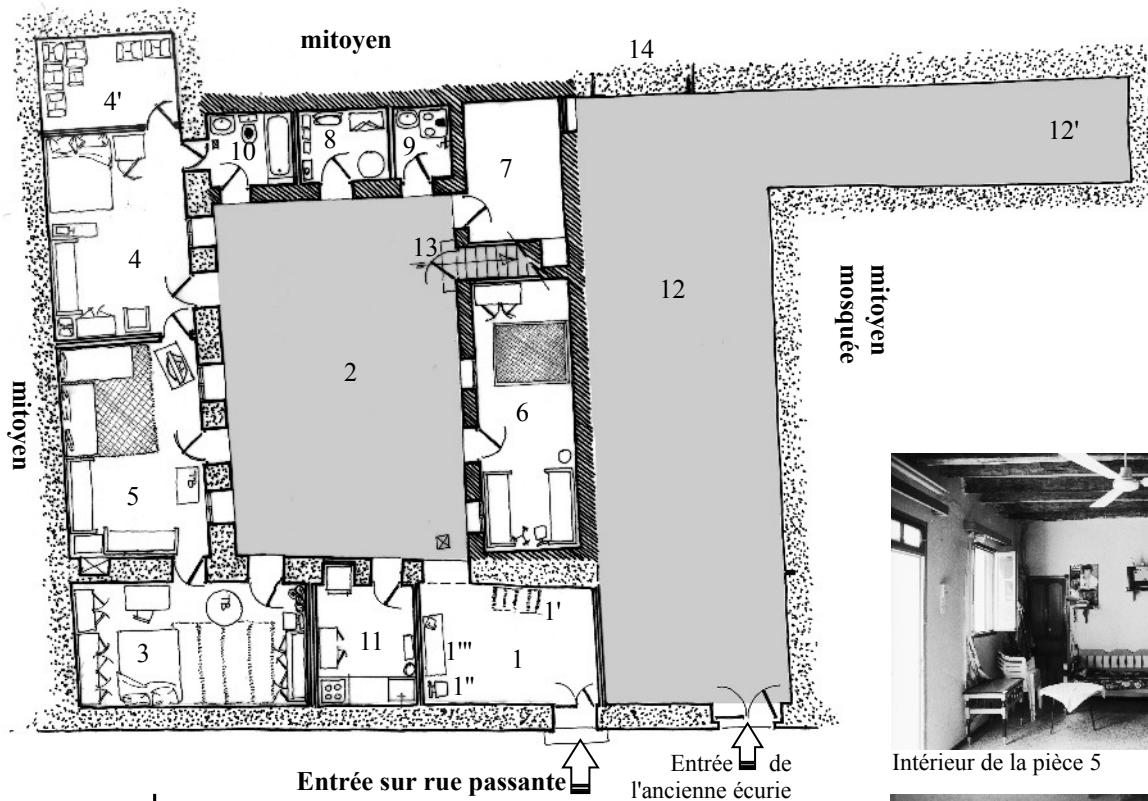
Localisation



Couverture aérienne OTC 1994



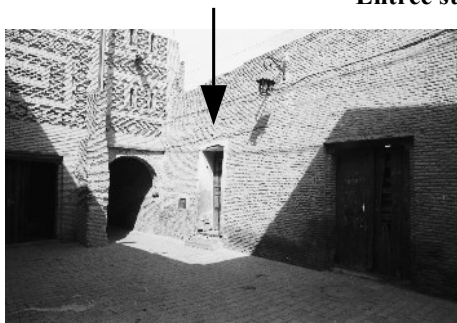
1-3-11 : « une seule *dâr* autrefois »,
 6-7 : « une seule *dâr* autrefois », refaite en 1983 (avec l'escalier 13)
 8-9-10 : ancienne *dâr*, démolie en 1990



Intérieur de la pièce 5



Intérieur de la cuisine 11



Vue de l'entrée par la rue



Vue vers la *sgifa*, la cuisine et la pièce 3

Légende :

- 1 : cour – *wuṣṭ al-ḥūṣ*
- 2 : véranda – *fīrānda*
- 2' : palmes pour faire un auvent – *tīnda* [tente] devant la *dār* n°4
- 3 : *dār* n°1, chambre des parents avec un lit enfant
- 4 : *dār* n°2, séjour, pièce de la télévision, *bīt ṣāla* ou *bīt talfasa*
- 5 : ancienne *dār* transformée en cuisine – *kuḡīna*
- 6 : *bīt*, servant de dépôt et débarras
- 7 : ancienne cuisine – *ṣabbaṭ* avec sanitaires – *twālāt*
- 8 : atelier de peinture de l'époux
- 9 : escalier menant aux terrasses
- 10 : mur de séparation, construit en 1992

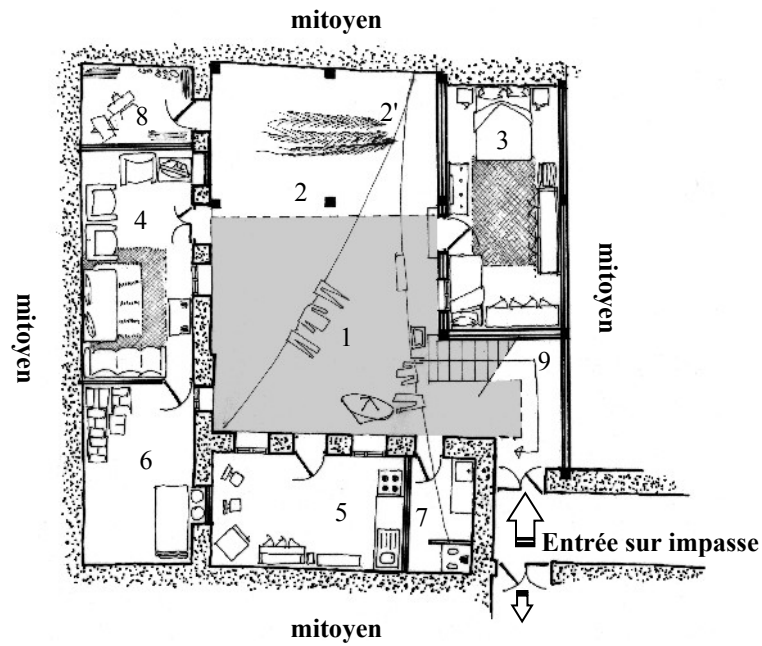
Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994



Vue de la cour, par la porte d'entrée



Intérieur de la chambre 3



Intérieur de la cuisine 5

Légende :

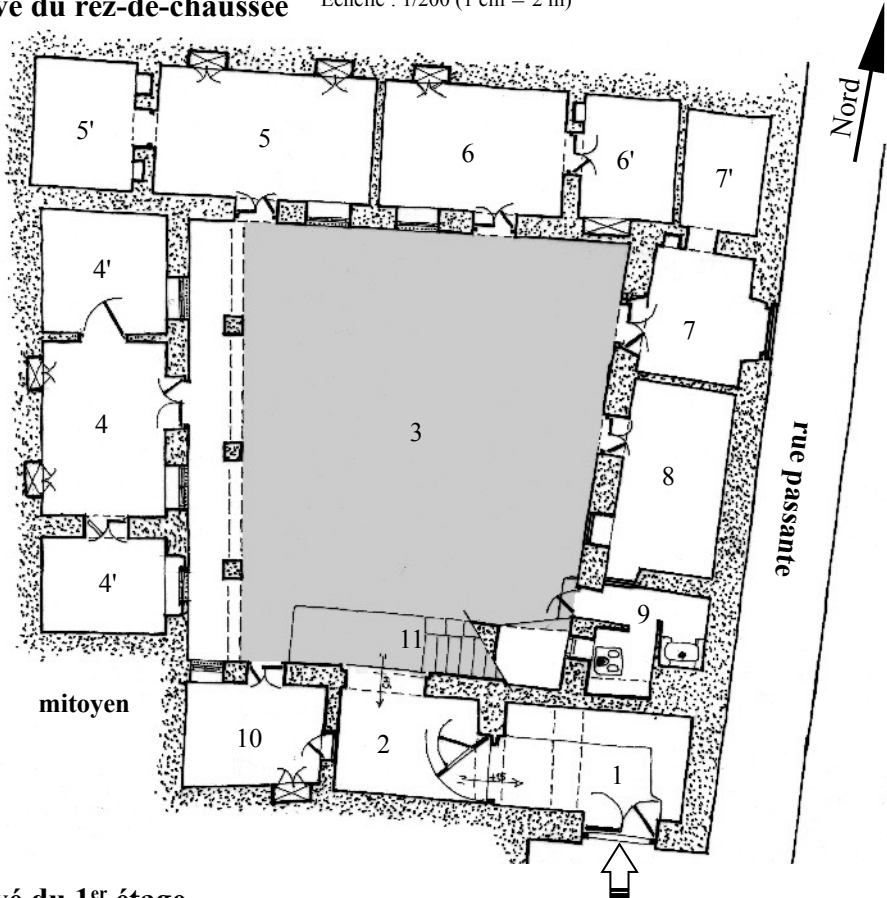
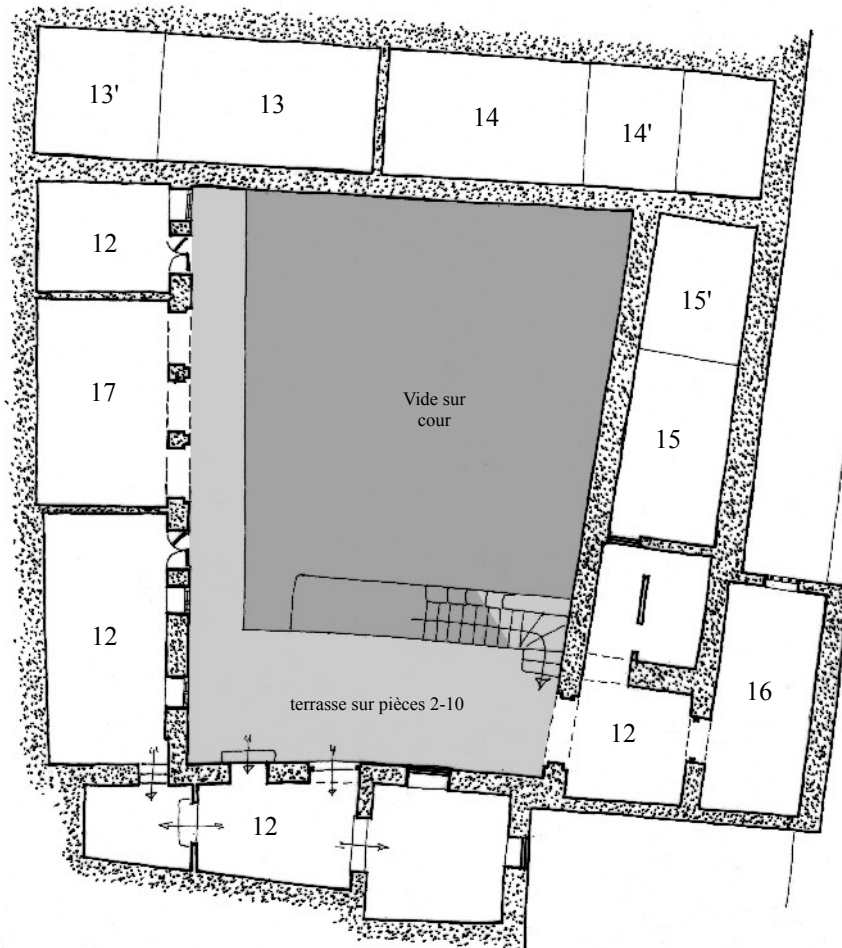
- 1 : entrée – *sgîfa barraniyya*
- 2 : *sgîfa dahlâniyya*
- 3 : cour – *wuṣṭ al-hūṣ*
- 4 : *dâr n°1*
- 4' : *bît maqṣûra*
- 5 : *dâr n°2*
- 5' : *bît maqṣûra*
- 6 : *bît* (ancienne *dâr n°3*)
- 6' : *bît maqṣûra*
- 7 : *bît* (ancienne entrée – *sgîfa* ?)
- 7' : *bît* (ancienne *bît sgîfa* ?)
- 8 : *bît* (pièce vide)
- 9 : sanitaires – *twâlât*
- 10 : cuisine – *kuḡîna*
- 11 : escalier d'accès au 1^{er} niveau
- 12 : *bît* (pièces vides)
- 13 : vide au-dessus de la *dâr n°5*
- 13' : débarras en mezzanine – *rruf*
- 14 : vide au-dessus de la *dâr n°6*
- 14' : débarras en mezzanine – *rruf*
- 15 : *awṭâr* au-dessus de la *bît n°8*
- 15' : débarras en mezzanine – *rruf*
- 16 : pièce en surplomb de la rue – *bît a'li*
- 17 : pièce ouverte en portique

Le 1^{er} étage n'est pas habité (en ruine)

Relevé du rez-de-chaussée

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)

**Relevé du 1^{er} étage**

Légende :

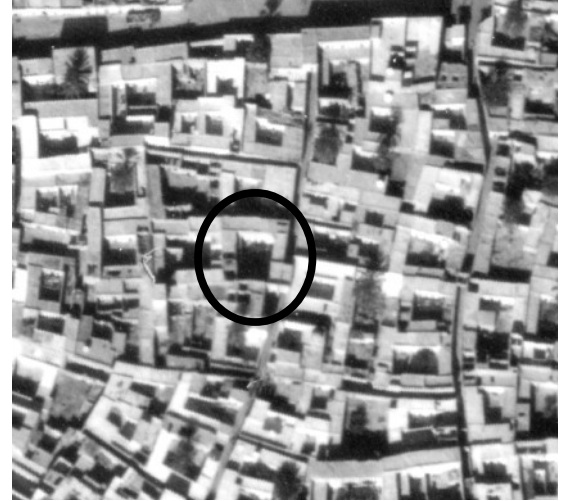
- 1 : entrée – *sgifa barraniyya*
- 2 : *sgifa dahlâniyya*
- 3 : cour – *wuṣṭ al-hûṣ*
- 4 : *dâr n°1*
- 5 : *dâr n°2* (vide)
- 6 : *bît* (où dorment les garçons)
- 7 : *bît* (ancienne entrée – *sgifa?*)
- 8 : *bît* (pièce vide – débarras), avec *awṭar*
- 9 : sanitaires – *twâlât*
- 10 : cuisine – *kuḡîna*
- 11 : escalier d'accès au 1^{er} niveau

Localisation

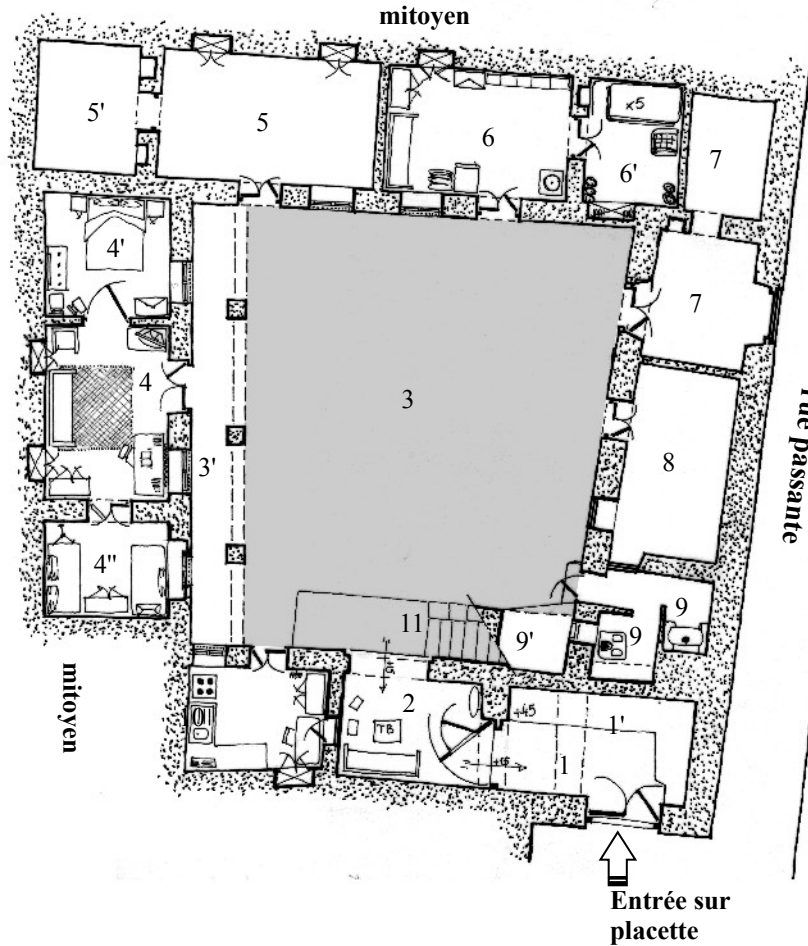
- 1' : banquette – *dukkâna* ou *ṣadda*
- 3' : portique
- 4' : *bît maqṣûra* des parents
- 4'' : *bît maqṣûra* des enfants
- 5' : *bît maqṣûra* (vide)
- 6' : *bît maqṣûra* – débarras
- 7' : *bît* (ancienne *bît sgifa?*)
- 9' : niche de rangement sous escalier

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994



Vue vers la pièce 8, la *sgifa* et l'escalier



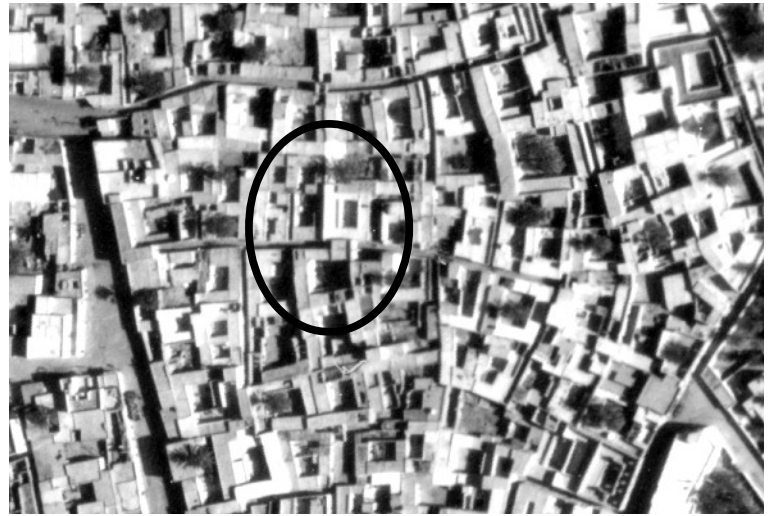
Vue de la cour vers les pièces 6, 7 et 8



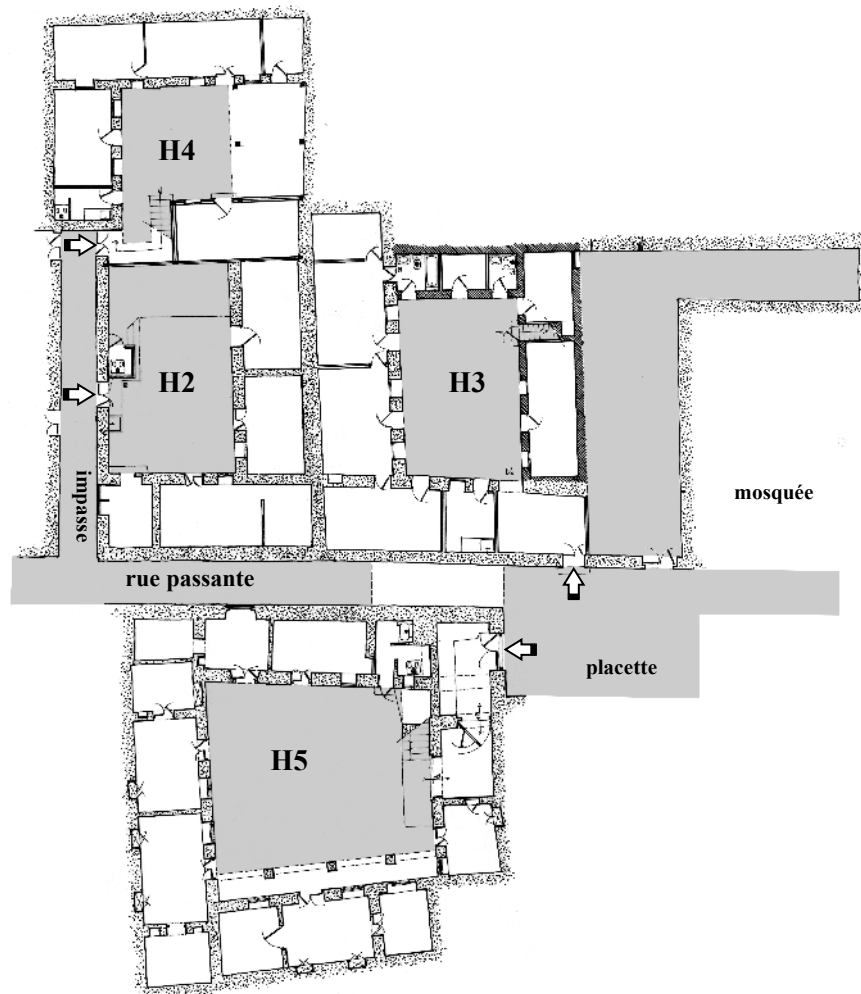
Vue vers la pièce 4, à l'étage les pièces 12-17

Localisation 0 5 10 m 20 30
Échelle : 1/400 (1 cm \approx 4 m)

Nord



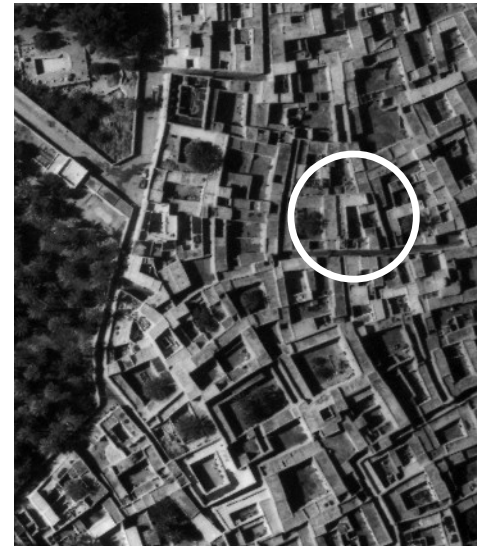
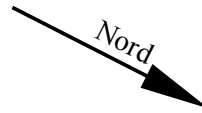
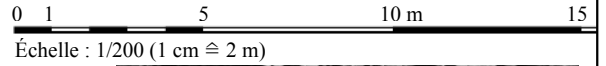
Couverture aérienne OTC 1994



Légende :

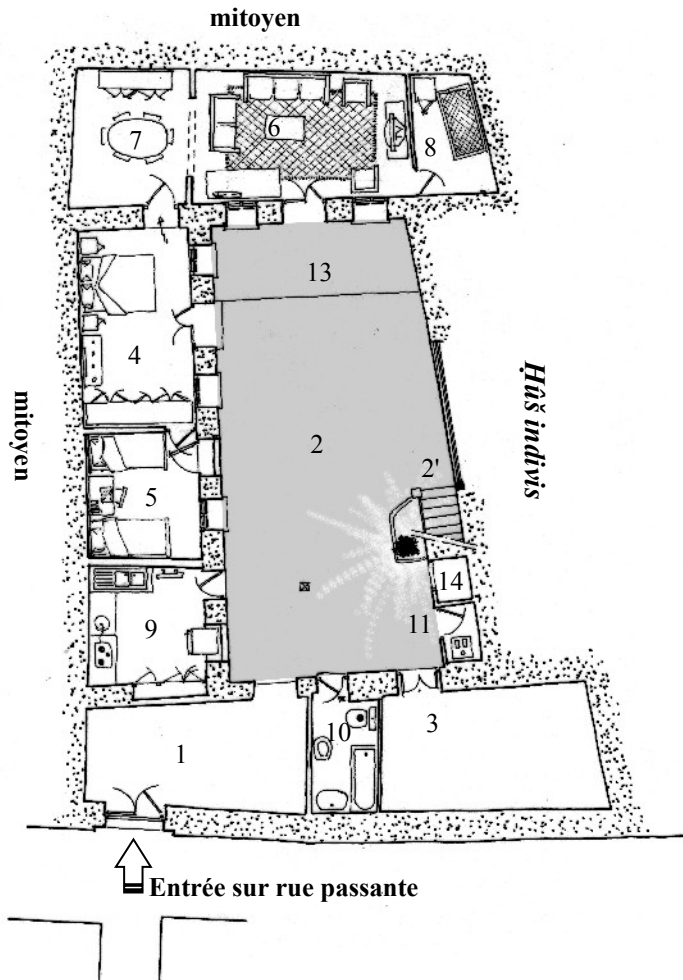
- 1 : entrée – *sgifa*
- 2 : cour – *wuṣṭ al-hūš* 2' : accès aux pièces *a'li* et terrasses
- 3 : *bît* - vide
- 4 : pièce des parents – *dâr*
- 5 : chambre des enfants – *bît*
- 6 : séjour – *bît šâla* (avec télévision – *talfaza*)
- 7 : salle à manger – *bît ftûr / maqşûra*
- 8 : pièce vide – *maqşûra*
- 9 : cuisine – *kuġîna*
- 10 : salle de bain – *bît bânô*
- 11 : sanitaires – *twâlât*
- 12 : pièces en étage (accès par 2')
- 13 : terrasse cimentée – *firânda*
- 14 : placard sous escalier (vide)

Localisation



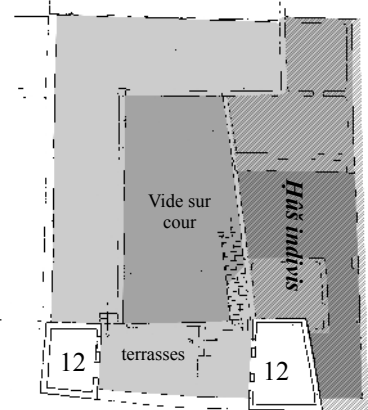
Couverture aérienne OTC 1994

Note : pièces 12 de l'étage non habitées



Relevé technique de l'étage

(ech. 1/400)



Vue de la cour, vers les pièces 4 et 5



Vue de la cour, vers l'entrée et la cuisine 9

Légende :

- 1 : *dâr* n°1
- 2 : *dâr* n°2
- 3 : *dâr* n°3
- 4 : *dâr* n°4
- 5 : entrée – *sgifa*
- 6 : *bît sgifa* – non relevée
- 7 : cour – *wuṣṭ al-hūs*
- 8 : cuisine – *kuḡīna*
- 9 : jardin
- 10 : cour à l'étage
- 11 : cuisine – *kuḡīna*
- 12 : pièce de rangement
- 13 : salle d'eau – *bît bânô*
- 14 : *bît mîda / ṣabbât*
- 15 : clapiers

Localisation

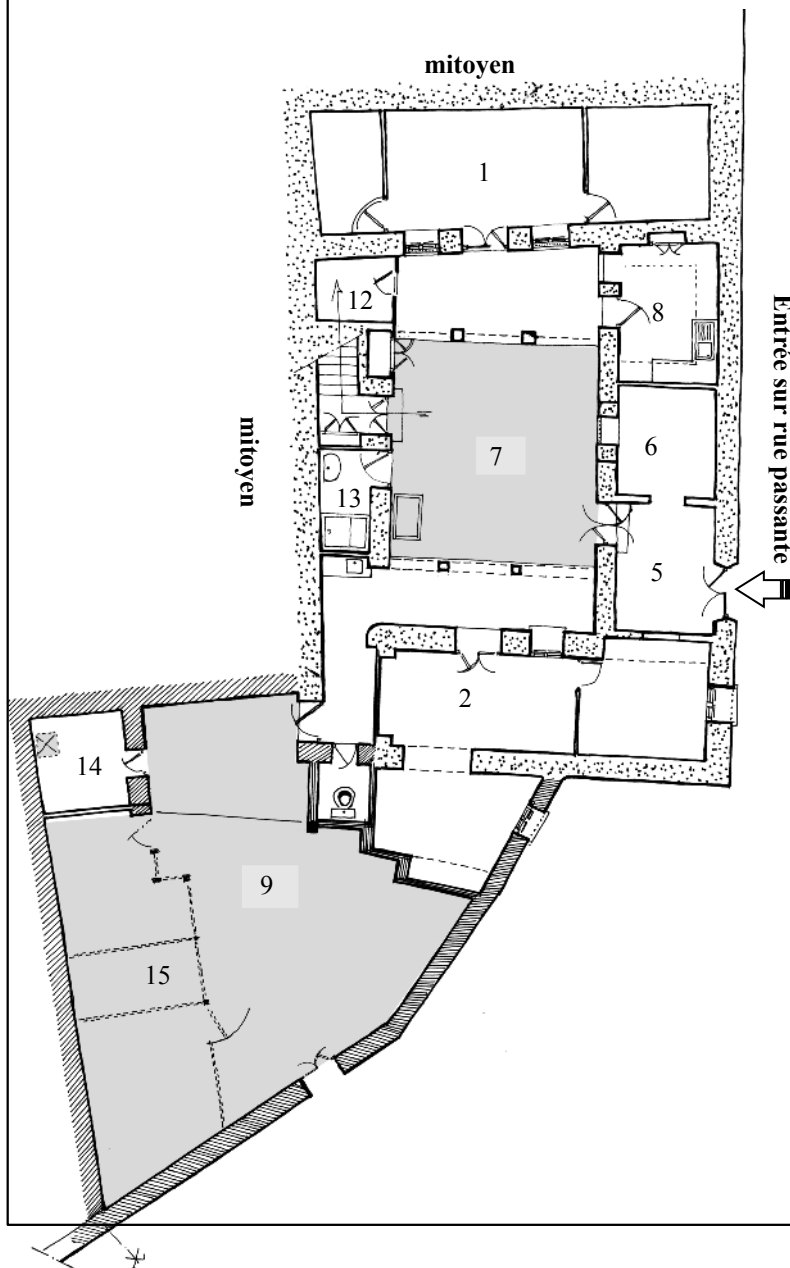
0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)

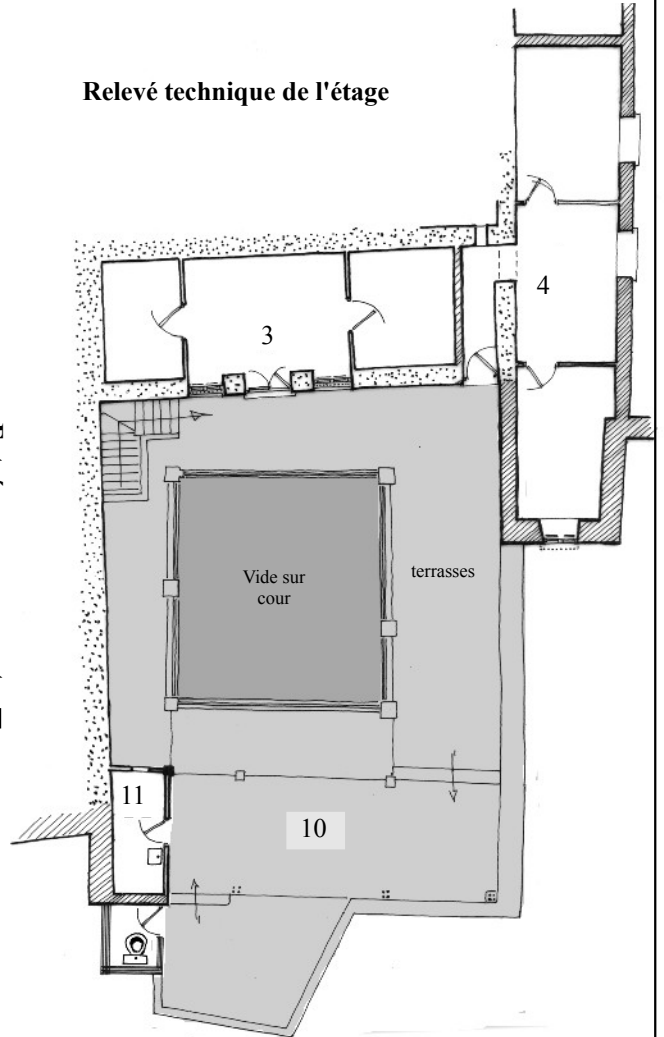


Couverture aérienne OTC 1994

Relevé technique du rez-de-chaussée



Relevé technique de l'étage

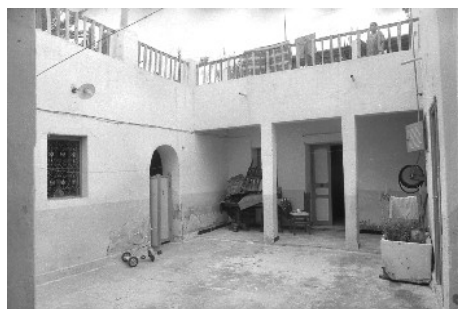
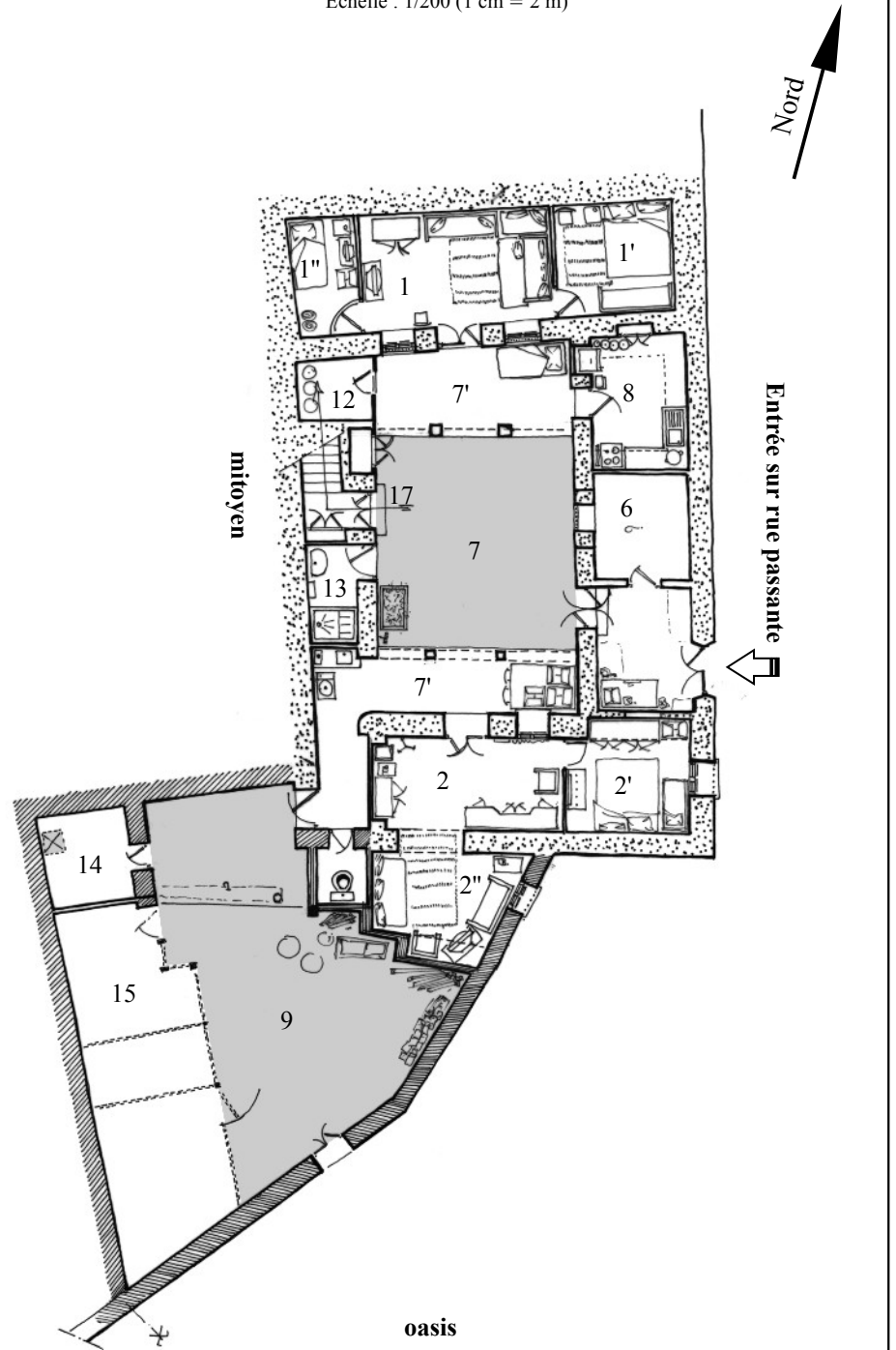


Légende :

- 1 : *dâr* n°1 – pièce commune *bit nâs al-kul*
- 1' : *maqşûra* de la mère ^P♀ (décédée)
- 1'' : *maqşûra* du frère G₃
- 2 : *dâr* n°2 du frère G₄
- 2' : *bît -maqşûra* du frère G₄
- 2'' : *maqşûra* de la télévision
- 5 : entrée – *sgîfa*
- 6 : *bît sgîfa* (fermée – non relevée)
- 7 : cour – *wuṣṭ al-hūš*
- 7' : vérandas couvertes
- 8 : cuisine – *kuġîna*
- 9 : jardin
- 12 : pièce de rangement
- 13 : salle d'eau – *bît bânô*
- 14 : *bit mîda / şabbât*
- 15 : clapiers
- 17 : accès à l'étage

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Vue de la cour, vers l'entrée et la pièce 2



Vue de la pièce 1

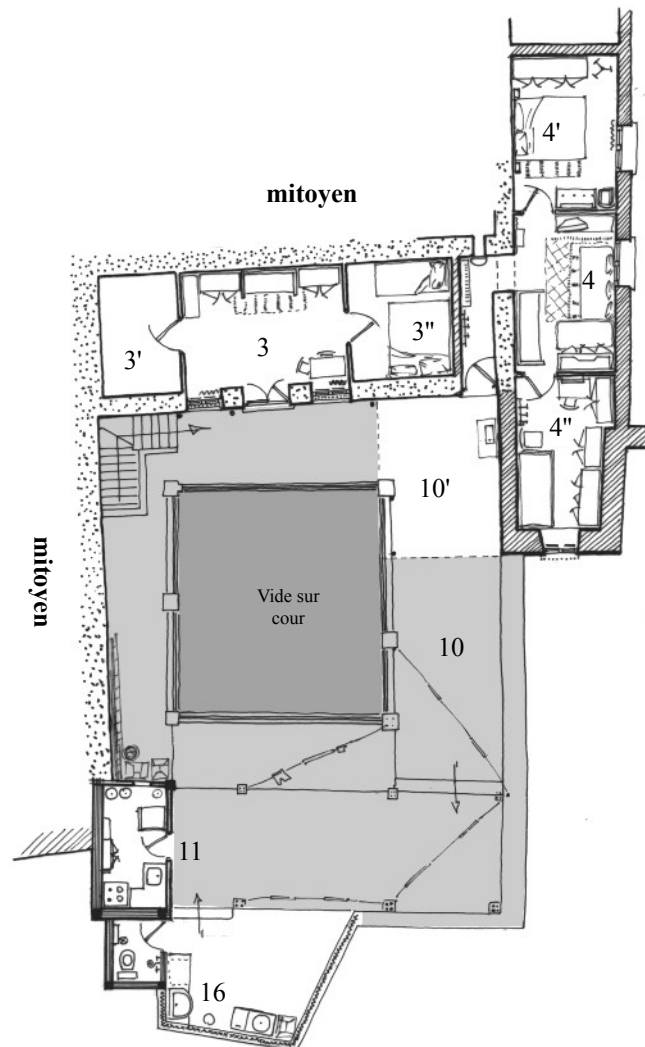


Vue de la pièce 2

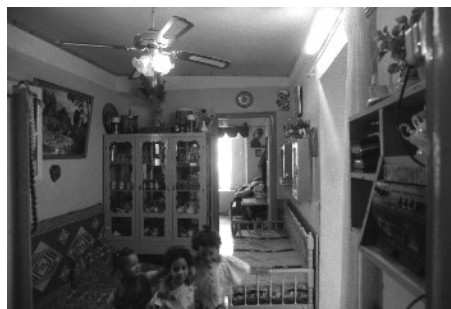
Légende :

- 3 : *dâr* n°3 de la tante ^GT
- 3' : *maqşûra* (fermée)
- 3" : *maqşûra*
- 4 : *dâr* n°4 du frère G₃
- 4' : *bît -maqşûra* du frère G₃
- 4" : *maqşûra*
- 10 : cour à l'étage
- 10' : véranda couverte – *firânda*
- 11 : cuisine à l'étage – *kuğîna*
- 16 : salle d'eau de l'étage – *twâlât*

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm \approx 2 m)

Vue des terrasses



Vue de la pièce 4



Vue vers la cuisine 11 et le coin toilette 16

Légende :

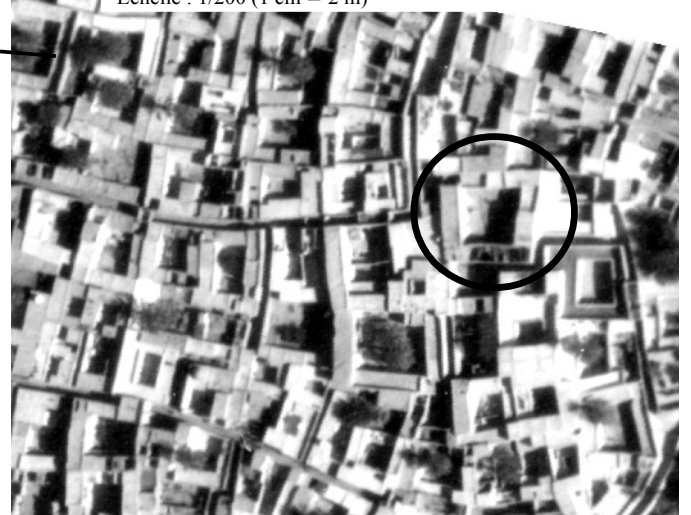
- 1 : entrée – *sgifa barraniyya*
- 2 : *sgifa dahlâniyya*
- 2' : porte murée et mur de séparation rajouté entre 1 et 2
- 3 : cour – *wuṣṭ al-hûṣ*
- 4 : *dâr* n°1
- 4' : *maqṣûra*
- 5 : *dâr* n°2
- 6 : *dâr* n°3 ? ou cuisines – *ṣabbât* ?
- 7 : *dâr* n°4
- 8 : *dâr* n°5
- 9 : *dâr* n°6
- 9' : partie rendue indépendante
- 10 : latrines – *bît al-ma*
- 12 : accès à la galerie à l'étage, lieu de séchage des dattes et oignons

Localisation

0 1 5 10 m 15

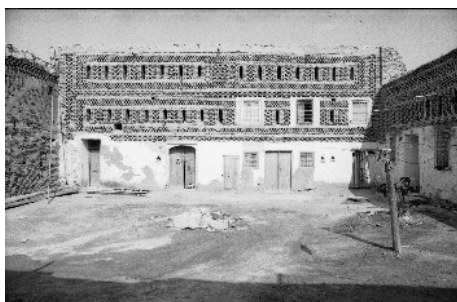
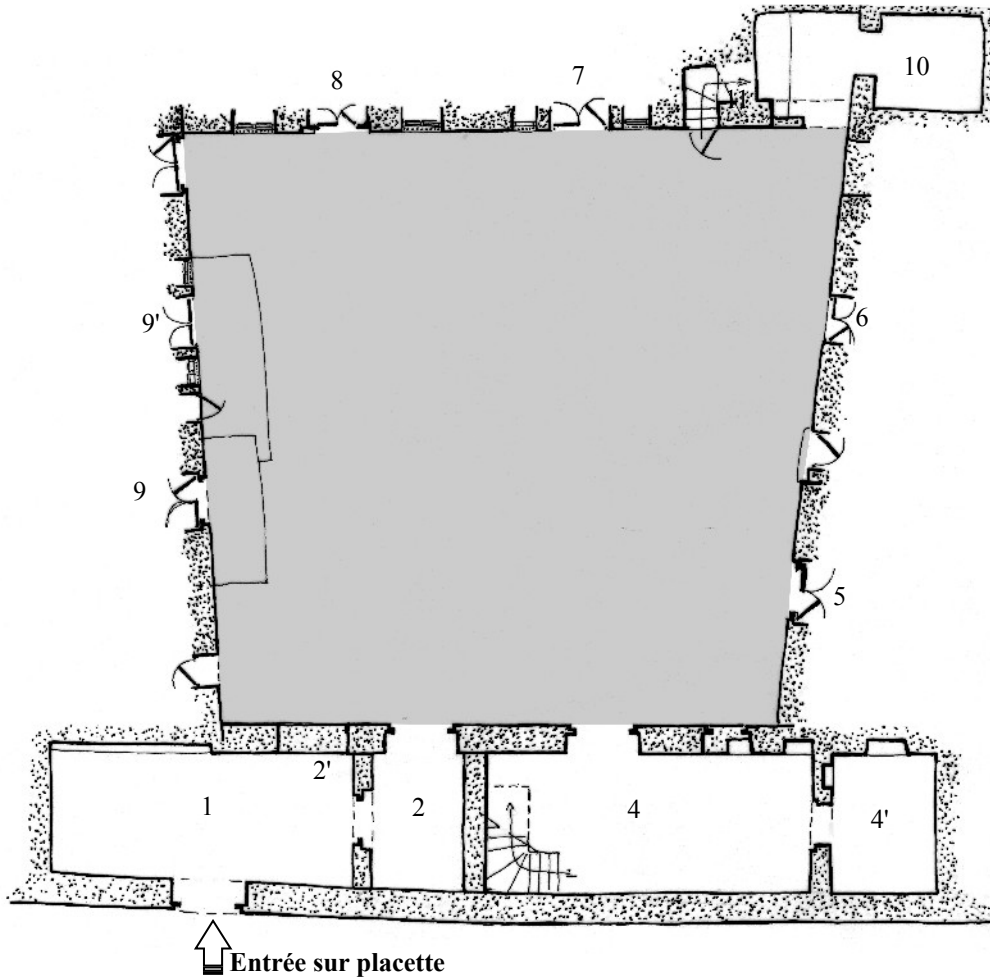
Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)

Nord

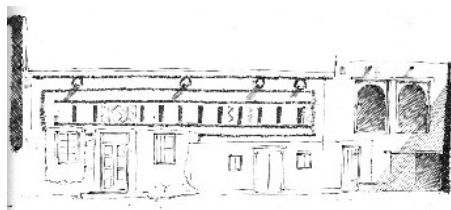


Couverture aérienne OTC 1994

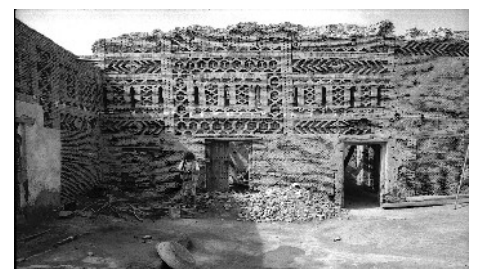
Relevé intérieur des pièces non autorisé par les occupants



Façade de la *dâr* 9-9' (façade sud)



Façade des *dâr*-s 7 et 8 (façade ouest)



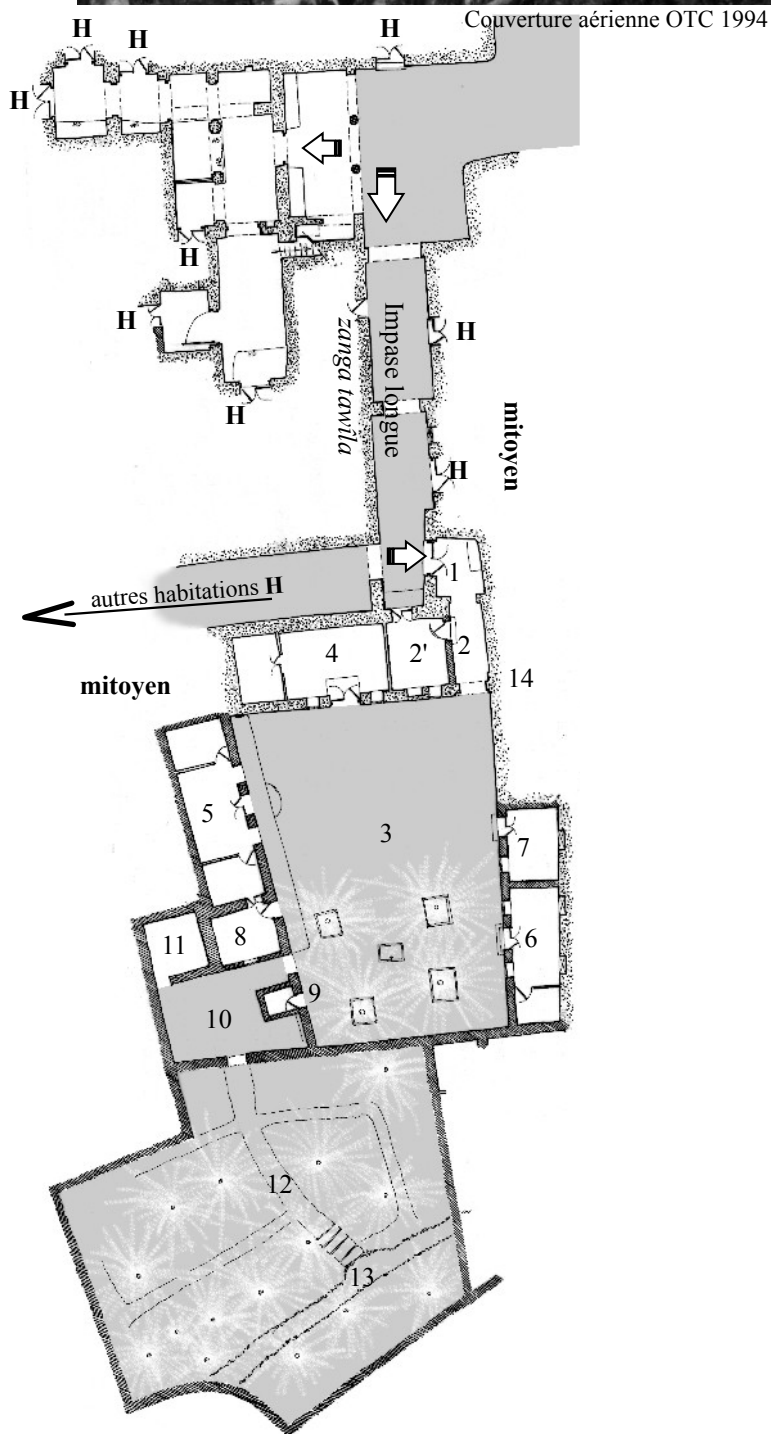
Façade de la *sgifa* 2 et de la *dâr* 4 (façade est)

Légende :

- 1 : entrée – *sgifa barraniyya*
- 2 : *sgifa dahlâniyya* 2' : *bît sgifa*
- 3 : cour – *wuṣṭ al-ḥūṣ*
- 4 : *dâr n°1*
- 5 : *dâr n°2*
- 6 : *dâr n°3*
- 7 : cuisine – *kuġina*
- 8 : salle de bain – *bît bânô* (ancienne réserve – *bît mûna*)
- 9 : toilettes – *twâlât* (avec douche – *dûṣ*)
- 10 : poulailler
- 11 : ancienne cuisine – *ṣabbâṭ* avec latrines
- 12 : jardin planté – *ġârda*
- 13 : ancien bras d'oued (à sec depuis 1995)
- 14 : pièce « cédée au cousin voisin en 1321 H. [1903 J.-C.], pour annuler une dette »

H : autres habitations desservies par le *burṭâl* du *ḥūṣ Kabîr*

Localisation



Vue vers les pièces 14 et 7, à gauche la pièce 4

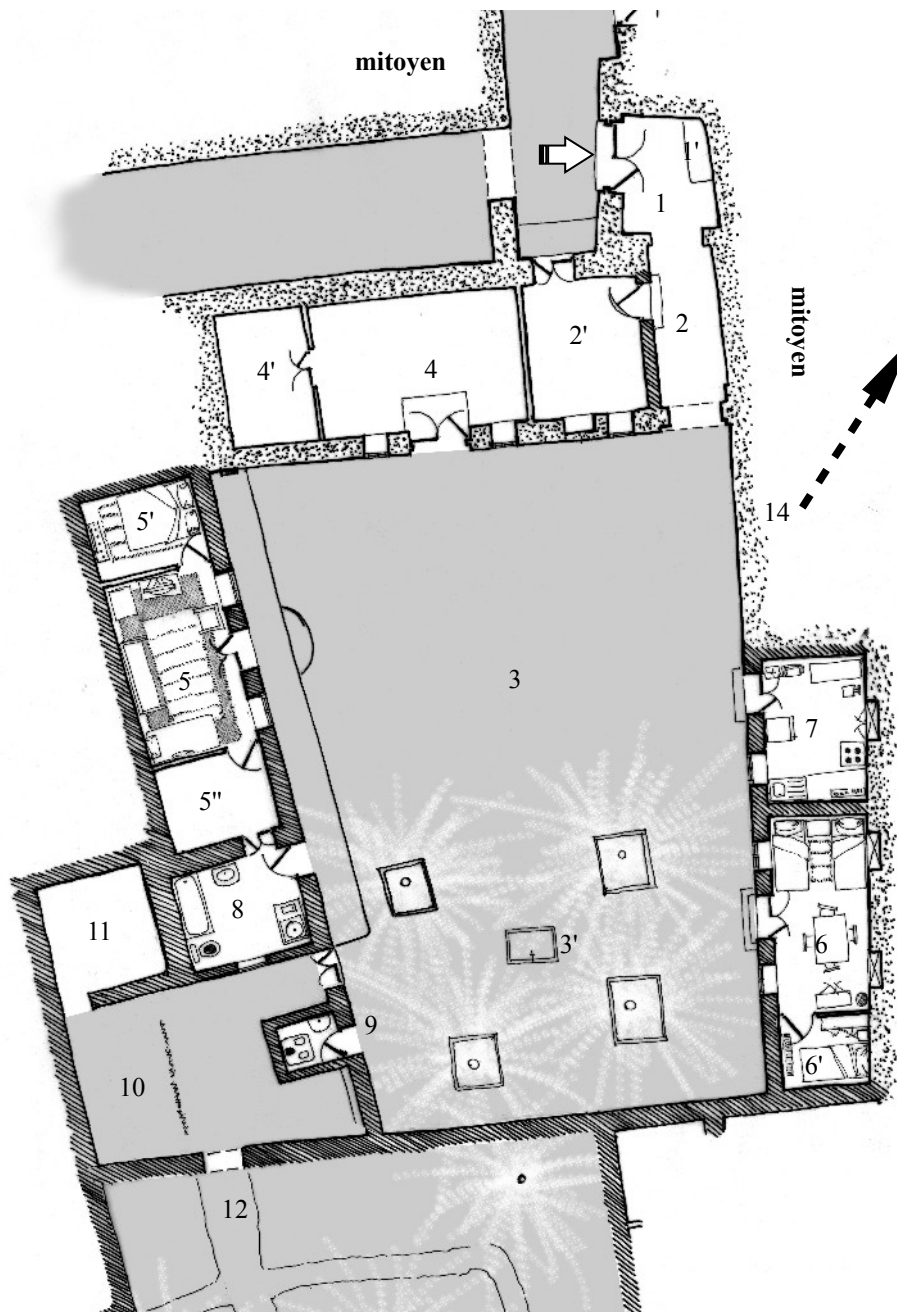
Légende :

- | | |
|--|------------------------------------|
| 1 : entrée – <i>sgifa barraniyya</i> | 1' : banquette – <i>dukkâna</i> |
| 2 : <i>sgifa dahlâniyya</i> | 2' : <i>bît sgifa</i> (pièce vide) |
| 3 : cour – <i>wuṣṭ al-hūṣ</i> | 3' : bassin |
| 3" : trace d'accroche d'un ancien mur en toub | |
| 4 : <i>dâr n°1</i> (pièce vide) | 4' : <i>maqṣûra</i> |
| 5 : <i>dâr n°2</i> | 5' : <i>maqṣûra</i> des parents |
| 5" : <i>maqṣûra</i> (non relevée – fermée) | |
| 6 : <i>dâr n°3</i> , servant aussi de salle à manger – <i>bît ftûr</i> | |
| 6' : <i>maqṣûra</i> du fils aîné | |
| 7 : cuisine – <i>kuġîna</i> | |
| 8 : salle de bain – <i>bît bânî</i> (ancienne réserve – <i>bît mûna</i>) | |
| 9 : toilettes – <i>twâlât</i> (avec douche – <i>dûṣ</i>) | |
| 10 : poulailler | |
| 11 : ancienne cuisine – <i>ṣabbât</i> avec latrines | |
| 12 : jardin planté – <i>ġârda</i> | |
| 14 : pièce « cédée au cousin voisin en 1321 H. [1903 J.-C.] pour annuler une dette » | |

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm \cong 2 m)

Couverture aérienne OTC 1994



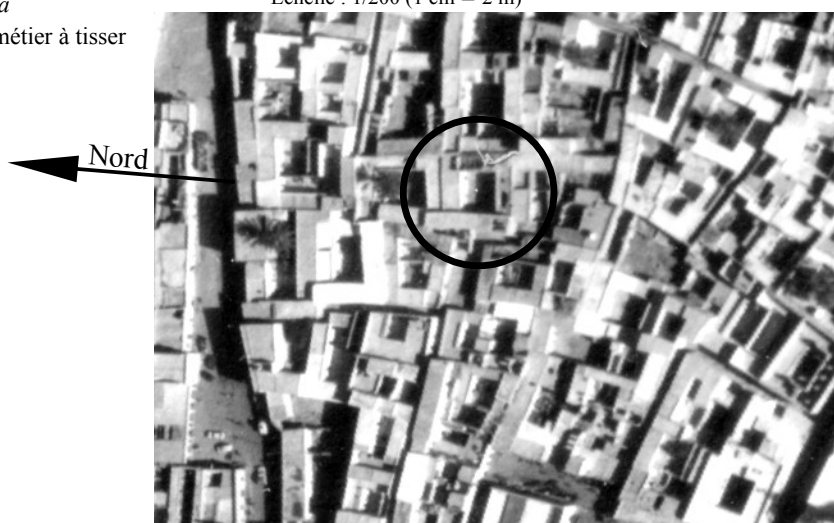
Légende :

- 1 : entrée – *sgifa barraniyya*
- 2 : *sgifa dahlâniyya*
- 3 : cour – *wuṣṭ al-hūṣ*
- 4 : *dâr n°1*
- 5 : *dâr n°2*
- 6 : *dâr n°3*
- 7 : *dâr n°4*
- 8 : *dâr n°5*
- 9 : cuisine – *kuġina*
- 10 : cuisines – *ṣabbâṭ*
- 11 : *bît al-ma* – latrines
- 12 : puits d'infiltration – *bîr*
- 13 : galerie, lieu de séchage des dattes et oignons
- 14 : *qa'dâ*
- 15 : *bît*
- 16 : cuisine – *kuġina*
- 17 : accès à l'étage
- 18 : pièce haute – *bît al-'alî*

Localisation

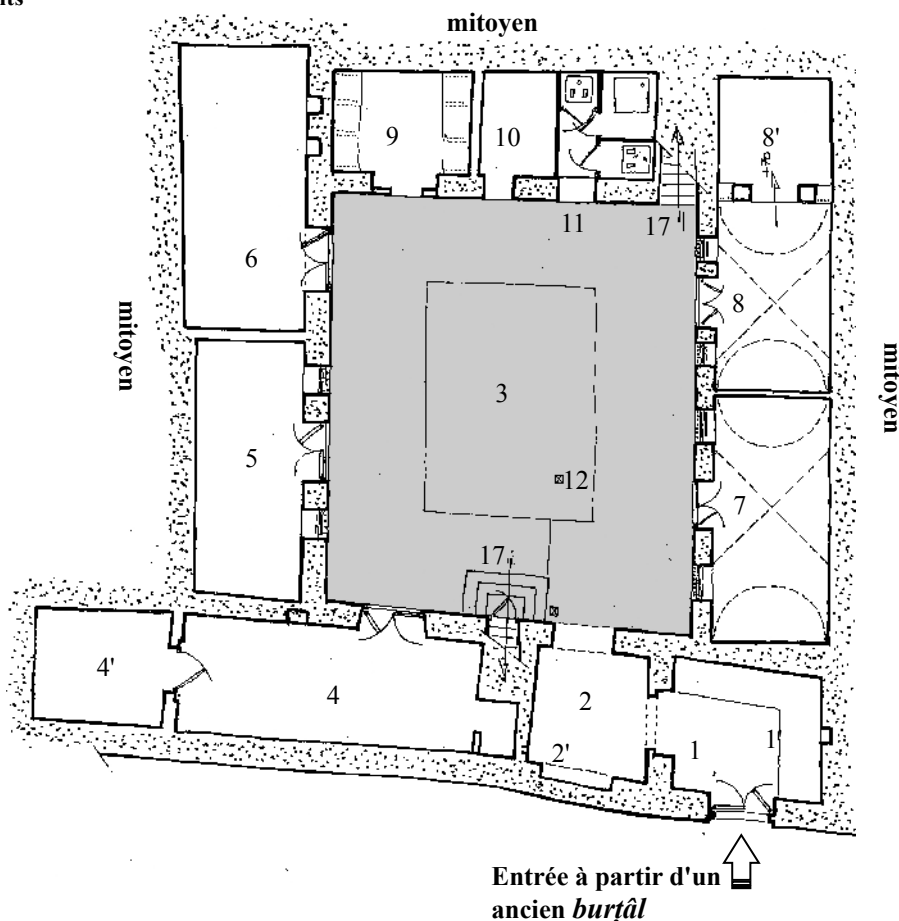
0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994

Habitation vide d'occupants



Vue vers la *sgifa* (à gauche) et la pièce 4 (à droite), et les pièces 14-15-16 à l'étage



Vue vers les pièces 7 et 8



Vue vers les pièces 9 et 10, et la galerie 13

Légende :

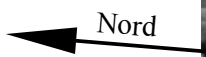
- 13 : galerie, lieu de séchage des dattes et oignons
- 14 : *qa'dâ*
- 15 : *bît*
- 15' : *maqşûra*
- 16 : cuisine – *kuġîna*
- 18 : *bît al-'alî*

Habitation vide d'occupants

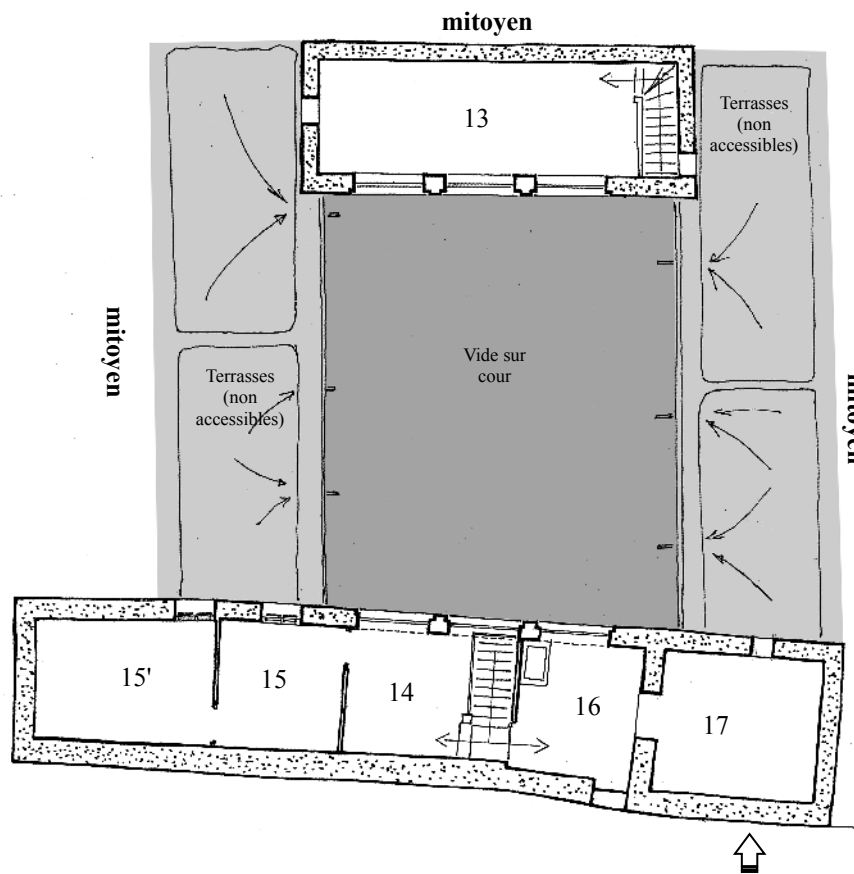
Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1981



Vue vers la sgîfa (à gauche) et la pièce 4 (à droite), et les pièces 14-15-16 à l'étage



Vue vers les pièces 7 et 8

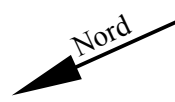


Vue vers les pièces 9 et 10, et la galerie 13

Légende :

- 1 : entrée – *sgifa barraniyya* 1' : accès cave
- 2 : *sgifa dahlâniyya*
- 3 : cour – *wust al-hûš*
- 4 : *dâr n°1* – pièce d'habitation
- 5 : *dâr n°2* – pièce d'habitation
- 6 : *dâr n°3* – pièce d'habitation
- 7 : *dâr n°4* – pièce d'habitation (avec cheminée : 7')
- 8 : *dâr n°5* – pièce d'habitation (partition intérieure inconnue)
- 9 : *dâr n°6* – pièce d'habitation
- 10 : ancienne cuisine – *šabbât*
- 11 : ancienne pièce habitée transformée en boutique (grossiste en dattes)
- 12 : véranda
- 13 : puits
- 14 : ancienne pièce d'habitation (cédée – vendue – annexée ?)
- 15 : cuisine
- 16 : pièce au plafond effondré
- 17 : dépôt de la boutique 11

Localisation



0 1 5 10 m 15

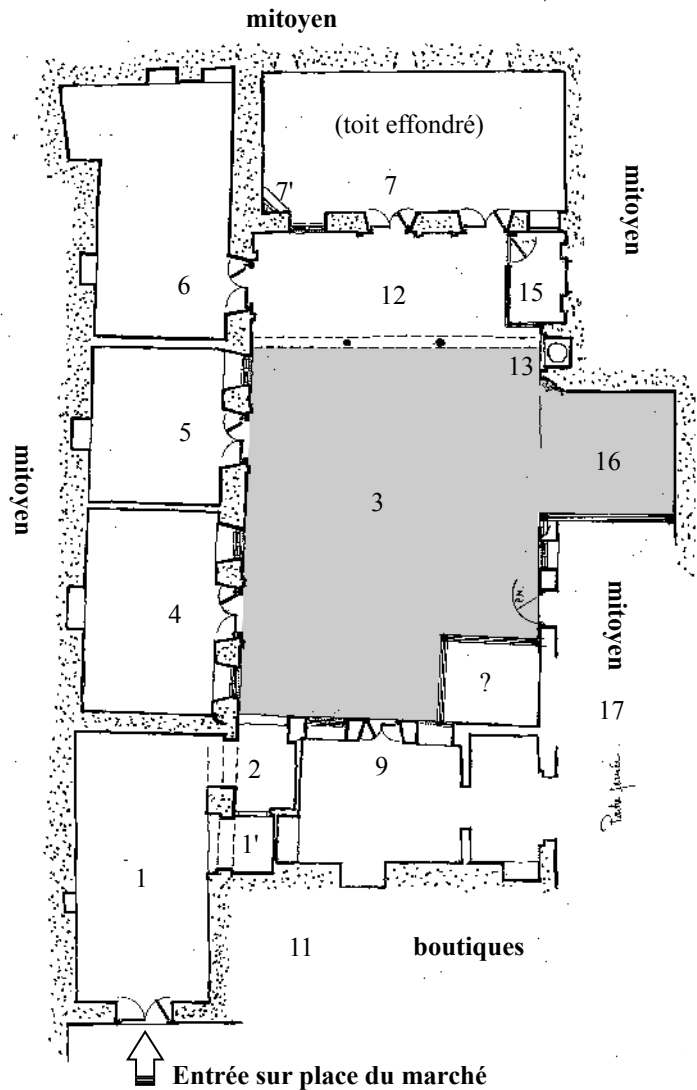
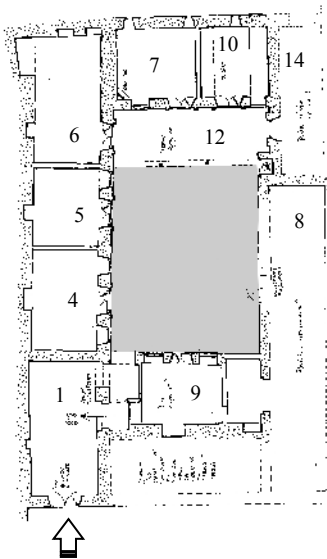
Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1981

Habitation vide d'occupants

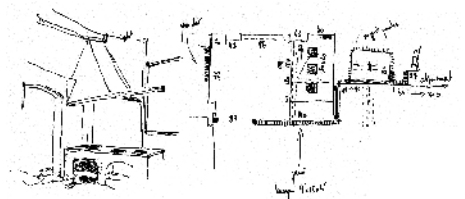
Restitution de relevé
avant les démolitions de 1990
(ech. 1/400)



Vue vers les pièces 4 et 5, à gauche le portique



Vue vers le portique 12 et les pièces 7 et 10



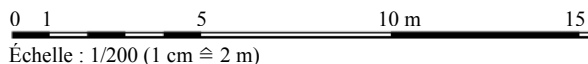
Croquis et relevé du *šabbât* 15

Légende :

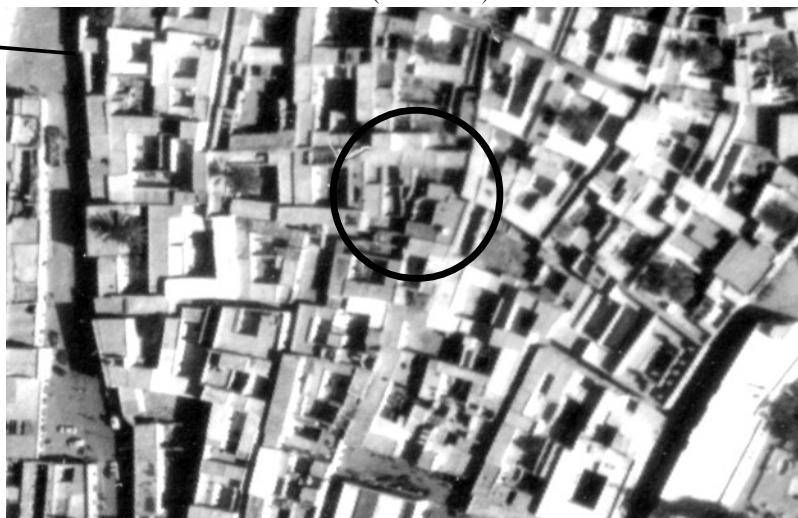
- 1 : ancien *burṭāl* (plafond effondré)
- 2 : entrée – *sgīfa* (plafond effondré)
- 2' : toilettes communes – *twālāt*
- 2'' : bassin avec robinet d'eau courante
- 3 : partie commune d'accès aux différentes habitations composant le *ḥūš* (espace de distribution non nommé)
- 4 : pièce d'habitation – *dār*
- 4' : *maqṣūra*, où dorment les parents
- 5 : cuisine – *kuḡīna*
- 6 : toilettes – *twālāt* (sans douche)
- 7-8 : ancien *ṣabbāṭ* du *ḥūš* (pièce fermée, toit effondré)
- 9 : jardin planté – *ḡārda* (avec vigne et lys)

- 10 : cuisine – *kuḡīna* du cousin / voisin
- 11 : pièce d'habitation du cousin / voisin

Localisation



Nord



Couverture aérienne OTC 1994

Ancien *ḥūš* divisé en cinq habitations



Vue de la cour à partir de l'accès commun



Vue de la cour, à gauche : pièce 4, au fond : 7-8

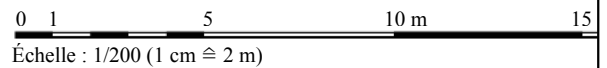


Intérieur de la pièce 4

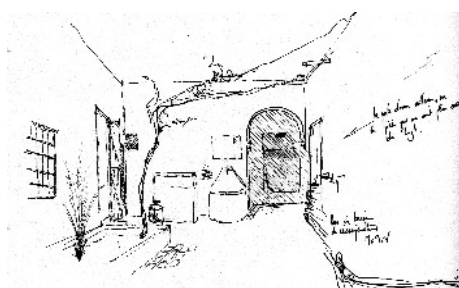
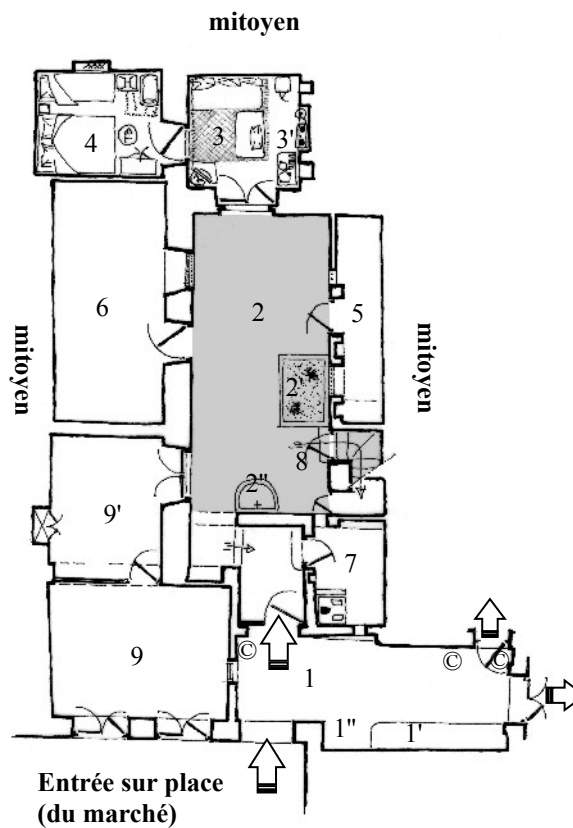
Légende :

- 1 : entrée – *sgifa*, desservant 3 habitations
- 1' : banquette – *dukkâna*
- 1" : seaux de poubelles (ordures ménagères)
- © : compteur d'eau potable SONEDE
- 2 : cour – *wuṣṭ al-hūṣ*
- 2' : petit jardin planté (vigne, rejet de palmier, plantes odorantes)
- 2" : bassin avec robinet d'eau courante
- 3 : pièce – *bît*, avec télévision
- 3' : espace cuisine – *kuġîna*
- 4 : *maqṣûra* (chambre)
- 5 : ancienne cuisine – *ṣabbât* (vide)
- 6 : pièce fermée (appartenant à une autre personne)
- 7 : sanitaires – *twâlat* (sans douche), servant au lavage du linge
- 8 : escalier menant aux terrasses
- 9 : boutique ouvrant sur le marché (grossiste en dattes)
- 9' : arrière-boutique, inaccessible de l'habitation

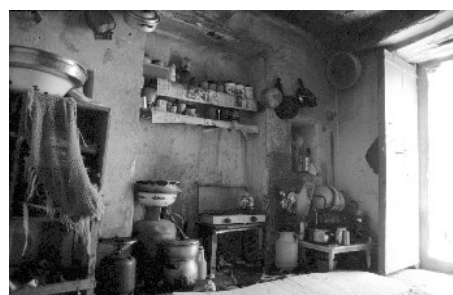
Localisation



Couverture aérienne OTC 1994



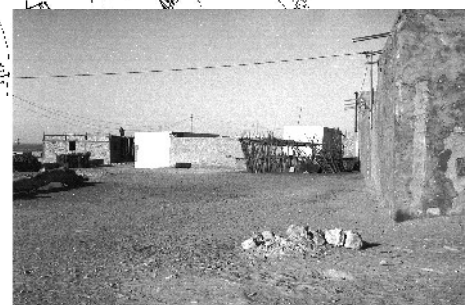
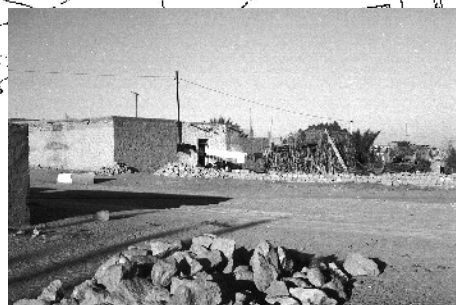
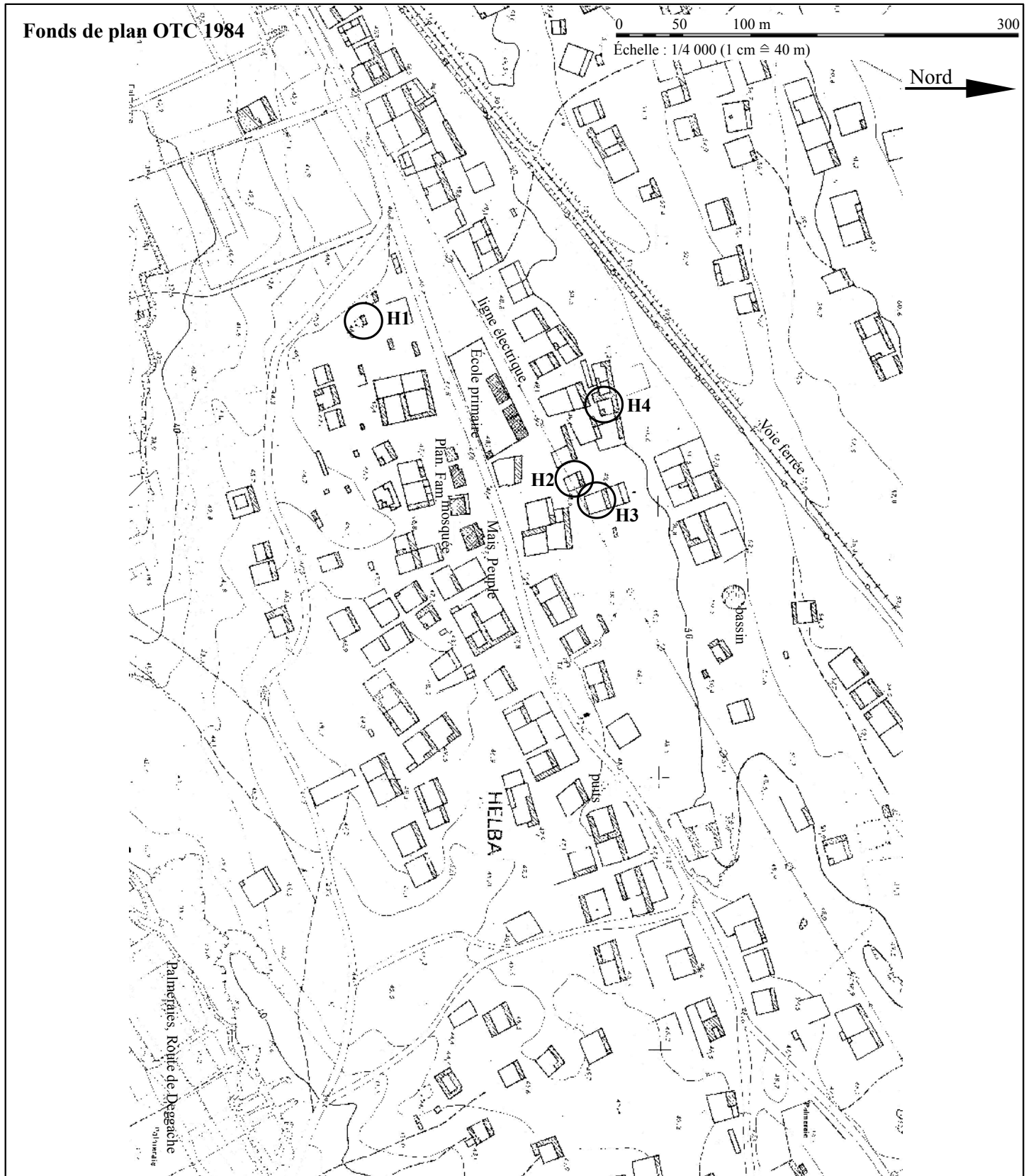
Croquis de la cour vers la *sgifa*



Intérieur de la pièce 3, vue vers l'espace cuisine



Vue de la pièce 3 vers la pièce 4



Vues de Helba, 1991

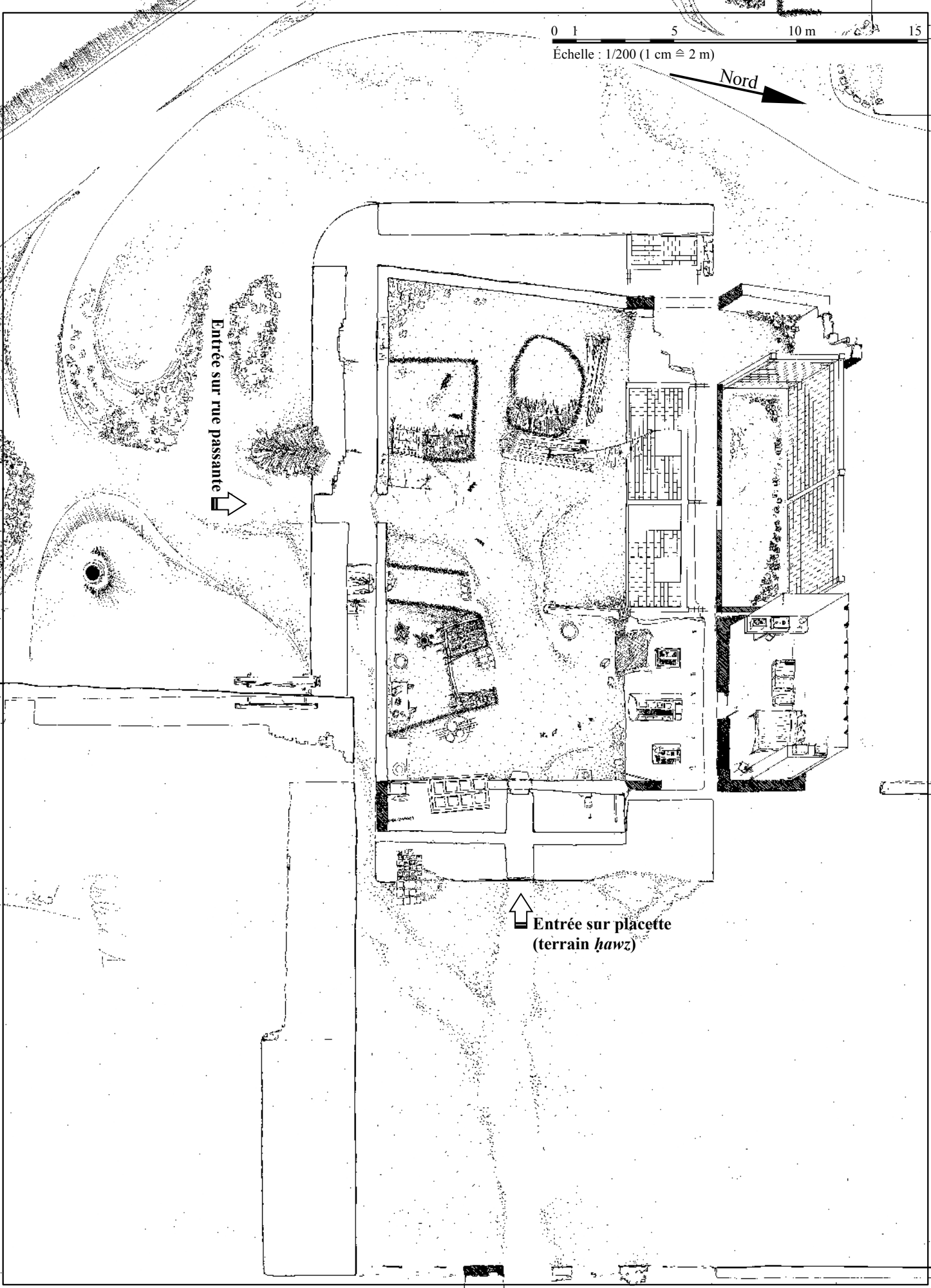
0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm \cong 2 m)

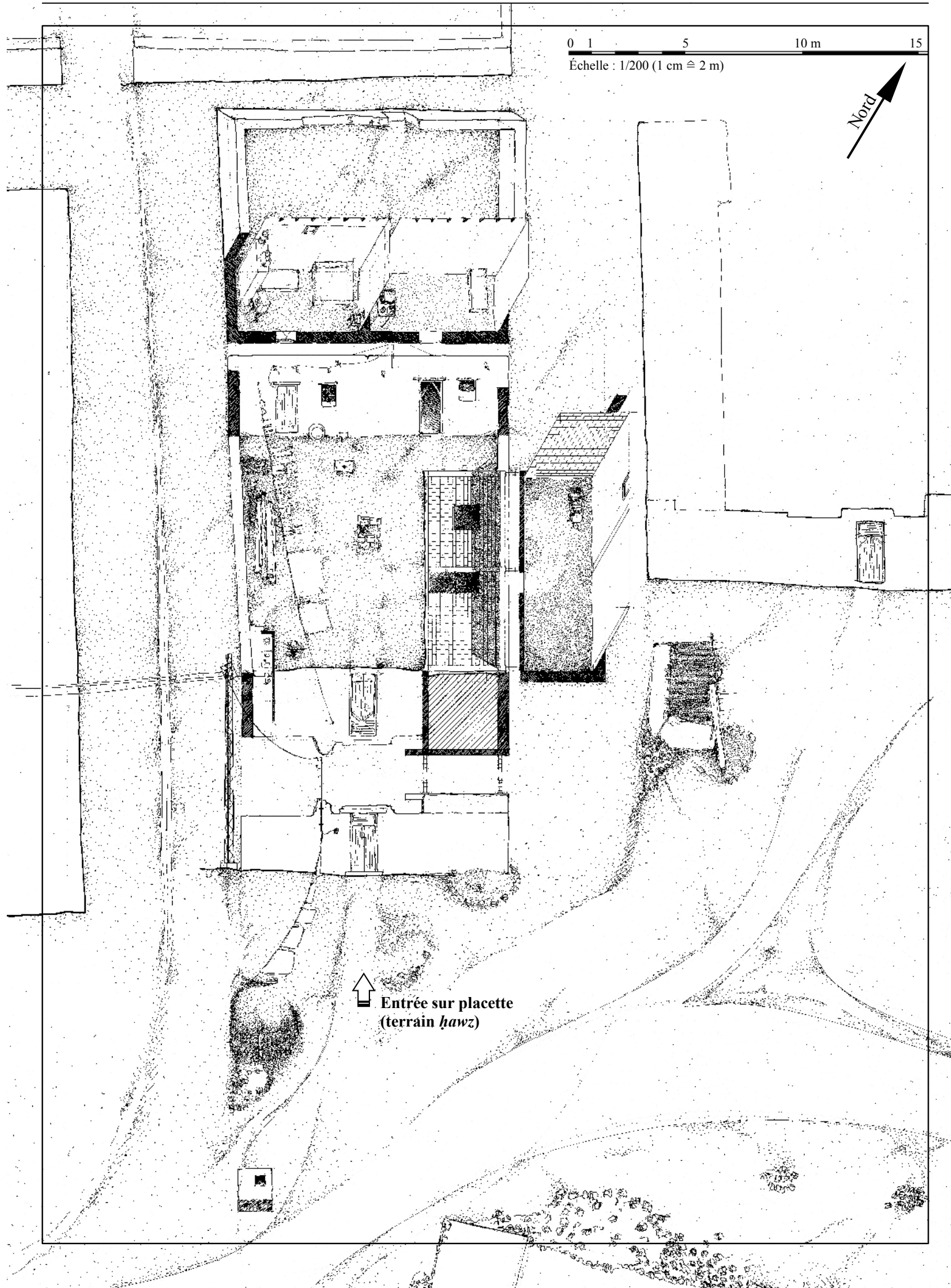
Nord

Entrée sur rue passante

Entrée sur placette
(terrain *hawz*)



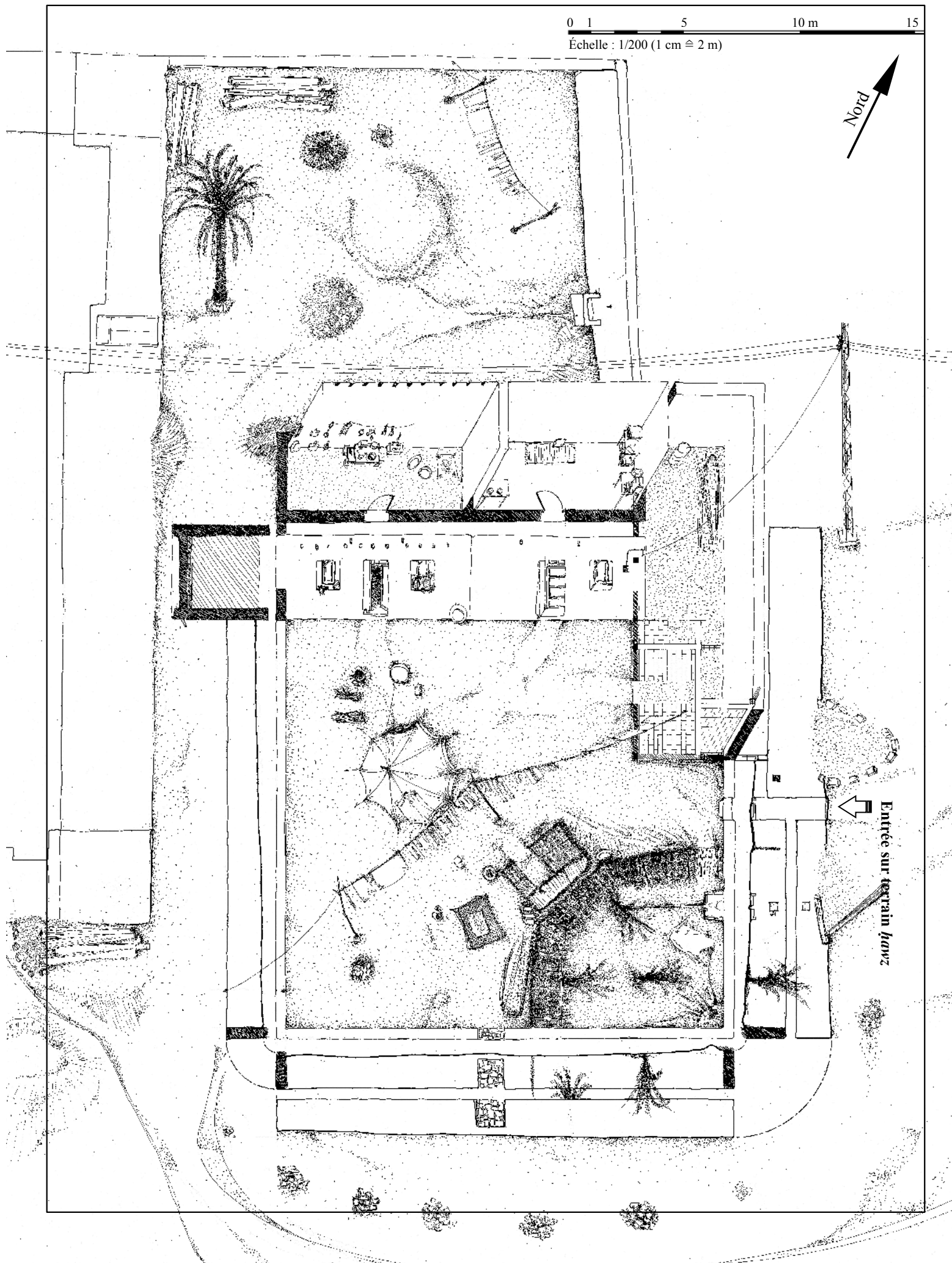
0 1 5 10 m 15
Échelle : 1/200 (1 cm \approx 2 m)



↑
Entrée sur placette
(terrain *hawz*)

0 1 5 10 m 15

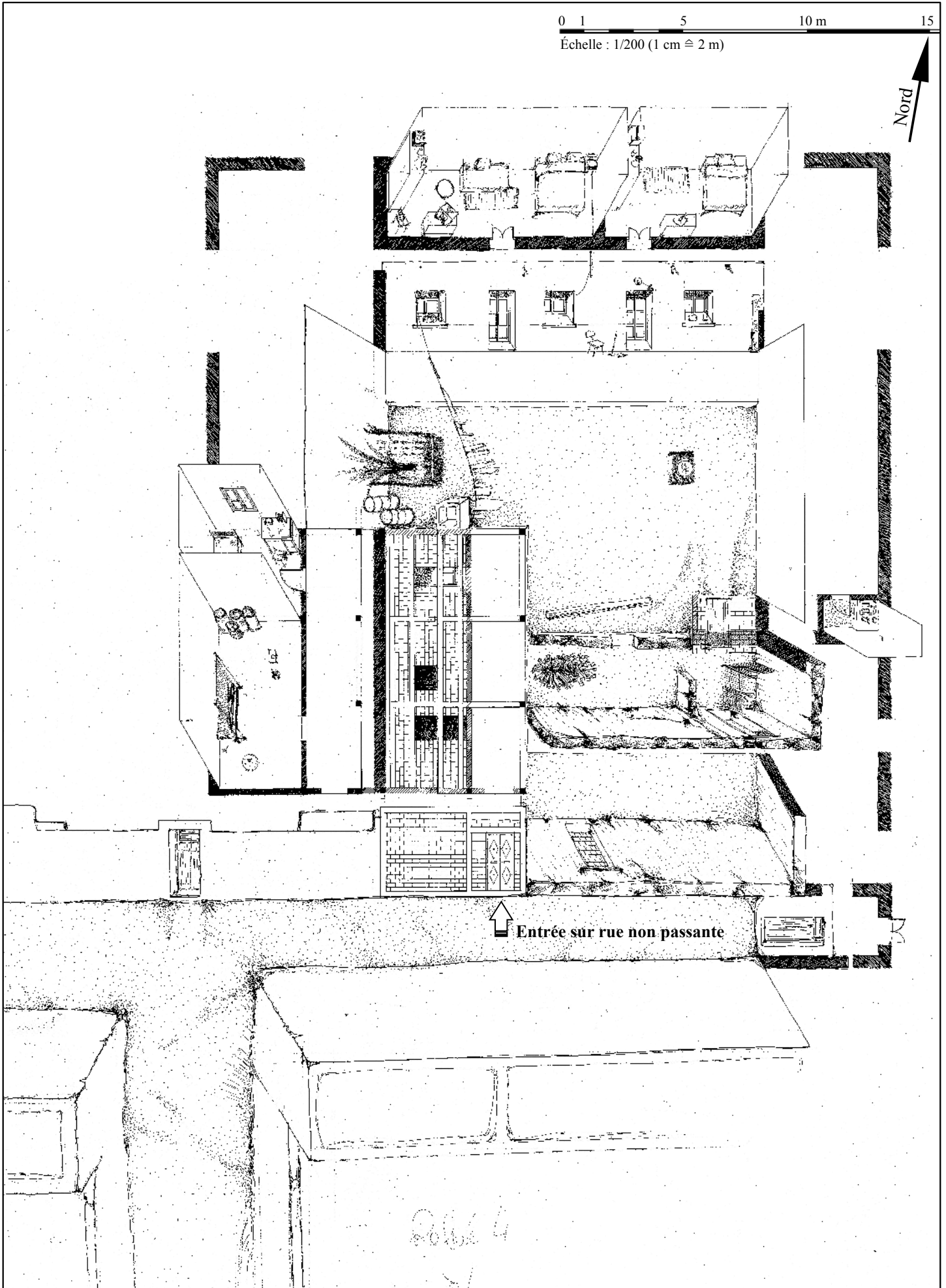
Échelle : 1/200 (1 cm \cong 2 m)



Entrée sur terrain /lowz

0 1 5 10 m 15
Échelle : 1/200 (1 cm \approx 2 m)

Nord



↑ Entrée sur rue non passante

Relevé 4

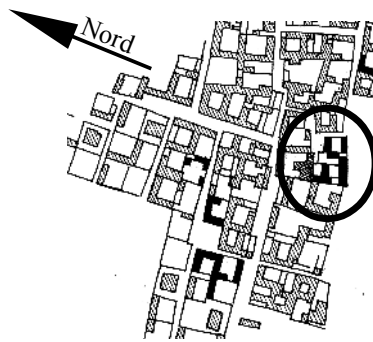
Légende :

- 1 : entrée – *sgifa* ou *bît sgifa*
- 1' : tapis de la grand-mère
- 1" : réserves de nourriture pour bestiaux
- 2 : cour – *wust al-hûš* 2' : jardins plantés
- 3 : cuisine – *kuġina*
- 4 : *dâr* de l'oncle O₁, avec télévision
- 5 : *dâr* enfants O₂
- 6-7 : *bît* (O₂♀ et 3 filles, dorment où elles veulent)
- 8 : *dâr* O₃♀ (O₃ décédé)
- 9 : *dâr* G1+G₁♀+enfants (fils O₂)
- 10 : *dâr* G₂+G₂♀ (fils O₃)
- 11 : *bît* – réserve O₁ (projet de boutique)
- 11' : *bît* – réserve O₂♀ (« entreposer des affaires »)
- 11" : *bît* – réserve (non visitée)
- 12 : véranda – *firânda*
- 13 : sanitaires – *twâlât* avec douche
- 14 : enclos à bestiaux O₁ (lapins+ âne), ancienne *dâr*
- 14' : enclos à bestiaux O₂ (4 vaches, moutons, 1 chèvre)
- 15 : ancienne entrée – *madhal*
- 16 : *dâr* abandonnée (toit effondré)

Localisation

0 1 5 10 m 15

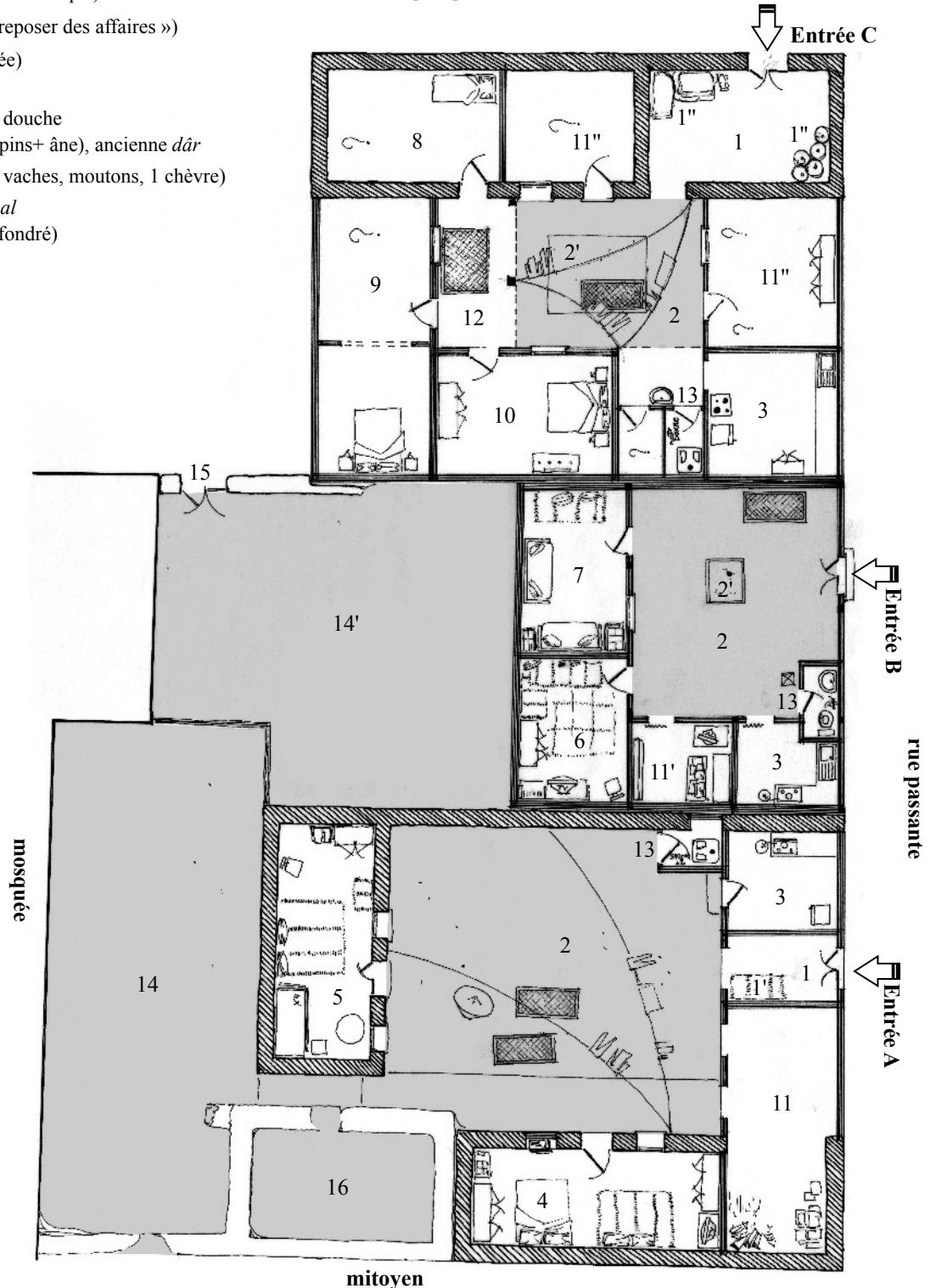
Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



D'après plan OTC 1994



Couverture aérienne OTC 1994



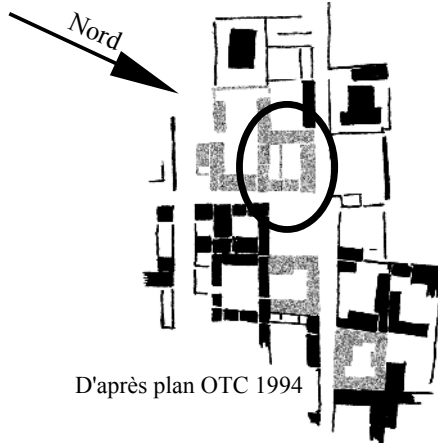
Légende :

- 1 : entrée – *bît sgîfa* 1' : lit
- 2 : cour – *wuṣṭ al-ḥūṣ*
- 3 : dâr (où dorment les filles et le 3^{ème} fils)
- 3' : *maqṣûra* (où dorment P+P♀)
- 4 : *bît* (où dorment les 2 grands fils)
- 4' : *bît maqṣûra*
- 5 : *bît* (en cours de finition), future *ṣâla* (avec télévision)
- 6 : *dâr* (toit non réalisé), étable, basse cour clapiers
- 7 : cuisine – *kuḡîna*
- 8 : salle de bain – *bît bânô*
- 9 : sanitaires – *twâlât*
- 10 : garage – *garâḡ*

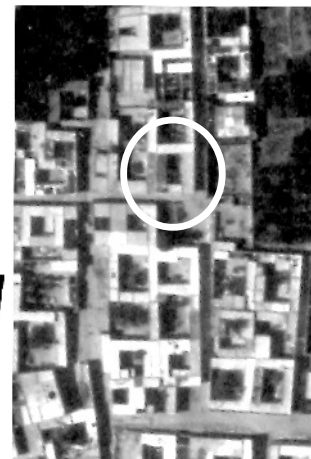
Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)

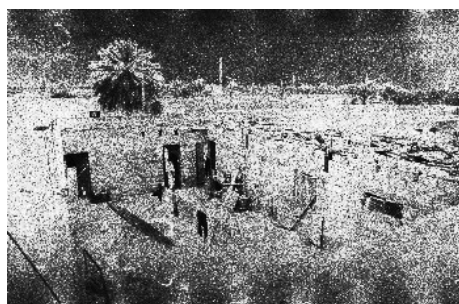
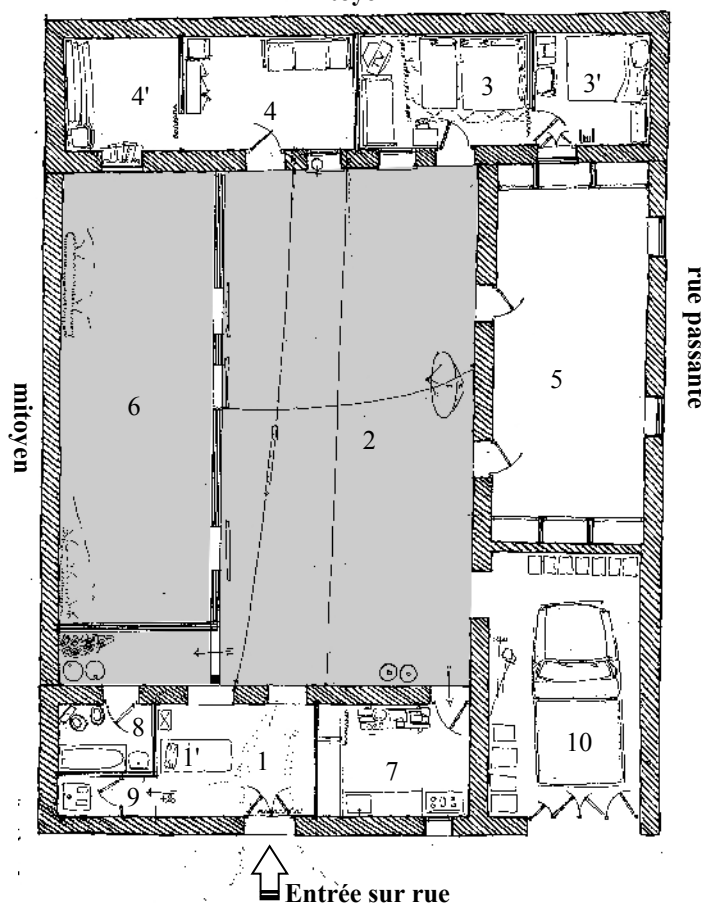


D'après plan OTC 1994



Couverture aérienne OTC 1994

mitoyen



Vue de la cour, vers l'entrée, par les toits



Vue de la cuisine 7

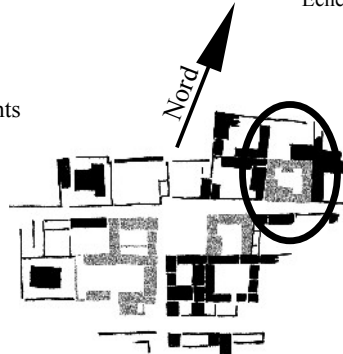
Légende :

- 1 : entrée – *sgifa*
- 1' : matelas
- 2 : cour – *wušt al-huš*
- 2' : jardin planté
- 3 : *dâr*
- 3' : *maqšûra* des parents
- 4 : *dâr* (dépôt affaires et vêtements)
- 5 : *dâr* (dépôt caisses de dattes)
- 6 : *dâr* ou pièce de la télévision – *bît talfasa*
- 7 : *bît* (en cours de construction, toit en cours),
actuellement : élevage de lapin
- 8 : cuisine – *kuġîna*
- 9 : sanitaires – *twâlât* avec douche
- 10 : studio – *sîdiyû* (actuellement dépôt de dattes)
- 11 : garage transformée en atelier de fer forgé
- 12 : ancienne boutique épicerie – *hânût*
- 13 : véranda – *firânda*
- 14 : escalier d'accès aux terrasses (étage prévu)

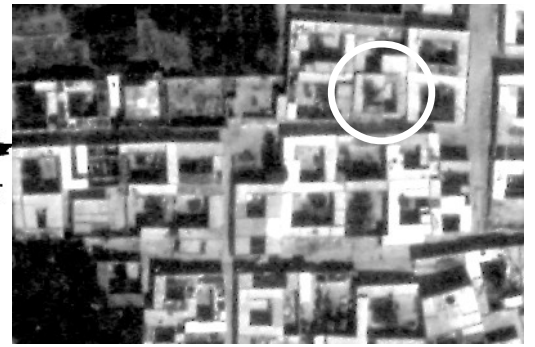
Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)

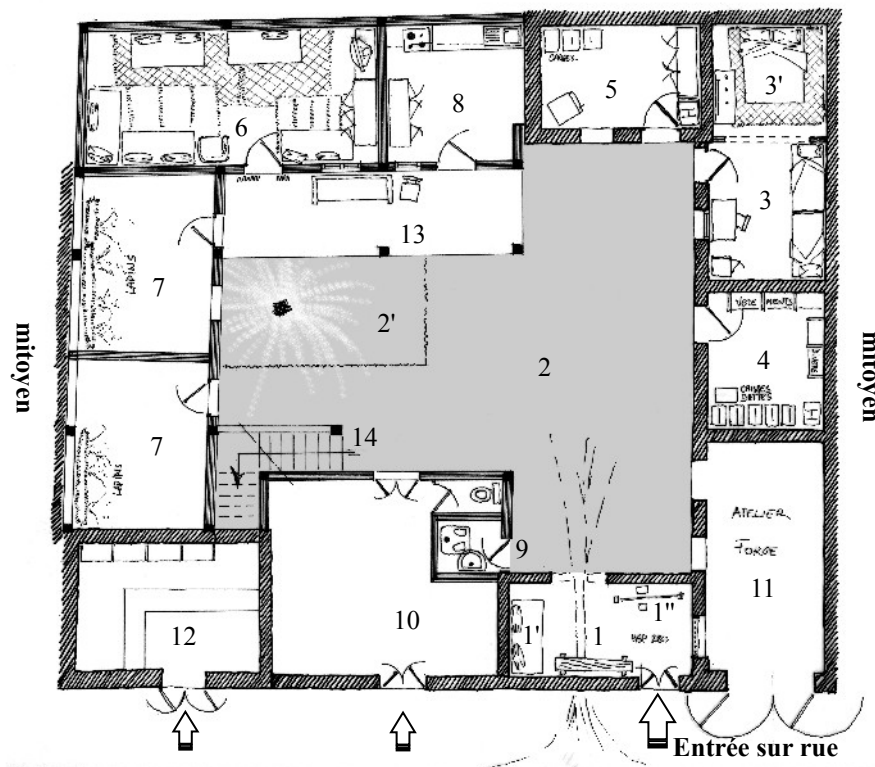


D'après plan OTC 1994



Couverture aérienne OTC 1994

mitoyen



Vue de la cour, la pièce 6 et les cuisines 5 et 8



Vue de la cuisine

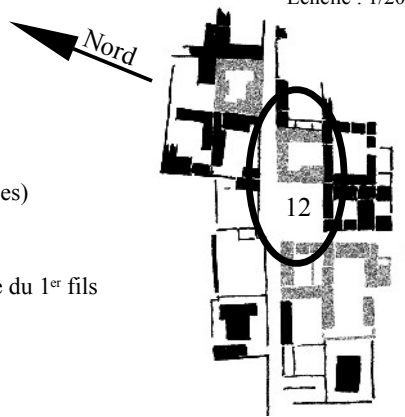
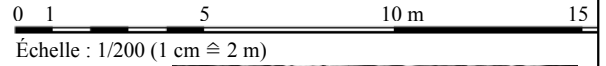


Intérieur de la pièce 6

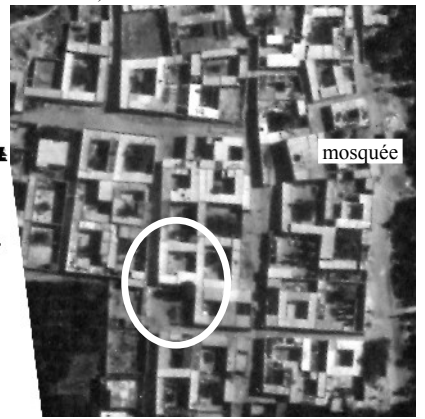
Légende :

- 1 : entrée – *sgifa*
- 1' : emplacement du métier à tisser
- 1'' : tapis de chiffon où s'assoient les femmes
- 2 : cour – *wuṣṭ al-ḥūṣ*
- 2' : enclos (2 chèvres)
- 2'' : petit jardin planté (arbres et rosiers)
- 3 : pièce de la télévision – *bît talfasa* (où dorment les filles)
- 3' : *maqṣûra* (chambre des filles)
- 4 : *dâr* des parents
- 5 : *dâr* partagée – *dâr mgâsma*, préparée pour le mariage du 1^{er} fils
- 5' : *maqṣûra*
- 6 : chambre des fils – *bît*
- 7 : pièce – *bît*, dépôt d'outils agricoles
- 8 : cuisine – *kuḡîna*
- 9 : pièce de lavage – *bît gâsil* [ancienne cuisine]
- 9' : bassin – *sabbala*
- 10 : sanitaires – *twâlat*, avec douche
- 11 : véranda – *firânda*
- 12 : terrain *ḥawz*

Localisation

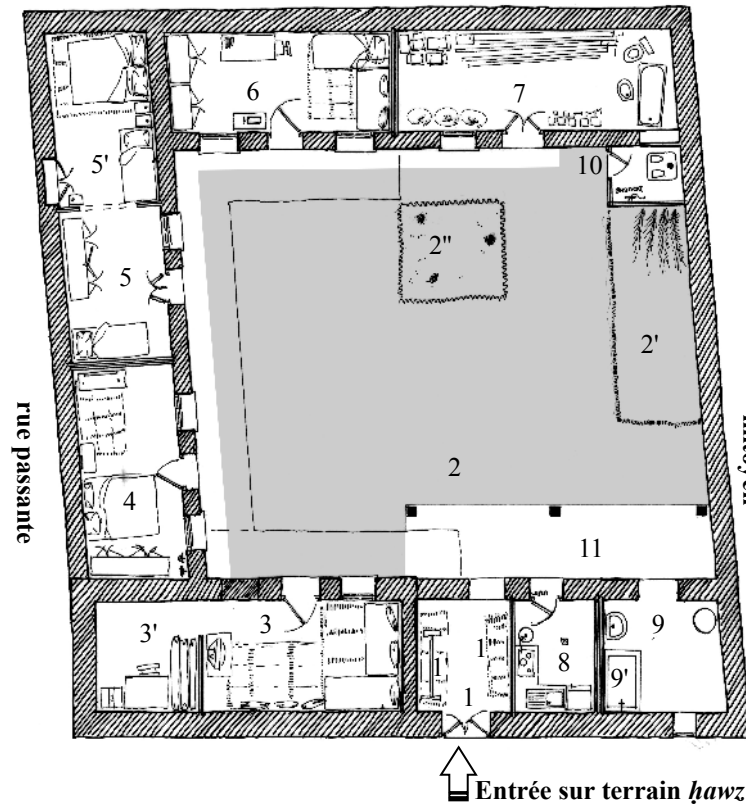


D'après plan OTC 1994



Couverture aérienne OTC 1994

mitoyen



Vue de l'entrée, à partir du terrain *ḥawz* 12



Vue de la cour, vers les pièces 4 et 5



Intérieur de la pièce 3

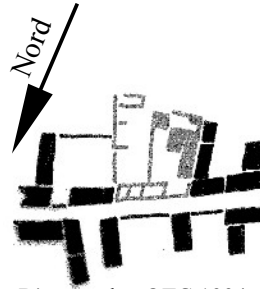
Légende :

- | | |
|---|--|
| 1 : entrée – <i>sgifa</i> | 1' : bicyclette et cageots plastique |
| 2 : cour – <i>wuṣṭ al-hūṣ</i> | 2' : jardins plantés |
| 3 : cuisine – <i>kuḡīna</i> | 3' : four à pain – <i>ṭabūna</i> |
| 4 : <i>dār</i> | 4' : machine à coudre |
| 5 : <i>dār</i> | |
| 6 : <i>bīt maqṣūra</i> du père | |
| 7 : <i>dār</i> non achevée (sans toit) | 7' : sommier d'été et parabole |
| 8 : véranda – <i>firānda</i> | |
| 9 : sanitaires – <i>twālāt</i> | 9' : lavoir – bassin |
| 10 : enclos – clapier | |
| 11 : pièces construites par un frère (non achevées) | |
| 12 : partie en indivis | 12' : anciennes <i>dār</i> -s effondrées |

Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)

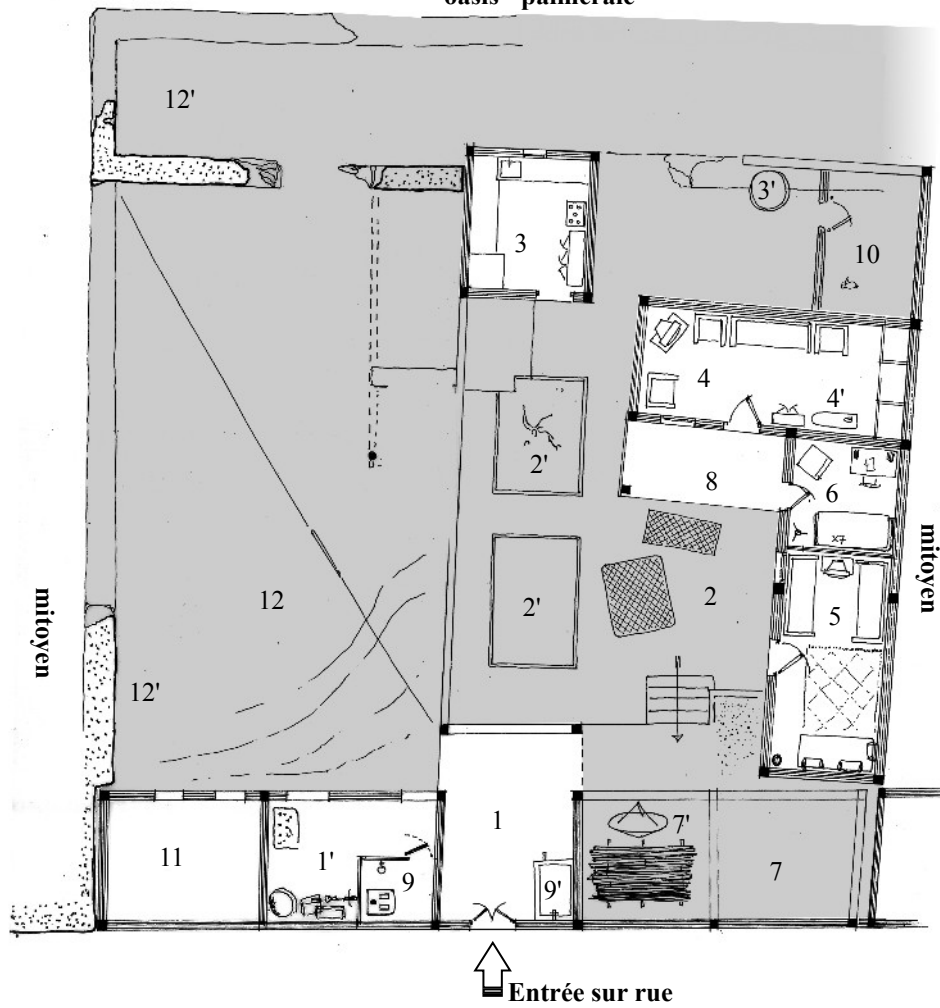


D'après plan OTC 1994

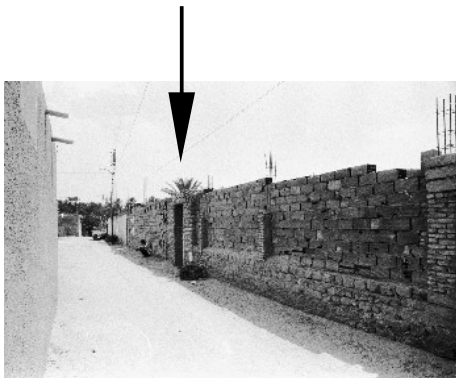


Couverture aérienne OTC 1994

oasis - palmeraie



↑ Entrée sur rue



Vue de l'entrée, par la rue



Vue de la cour, vers les pièces 4, 5 et 6

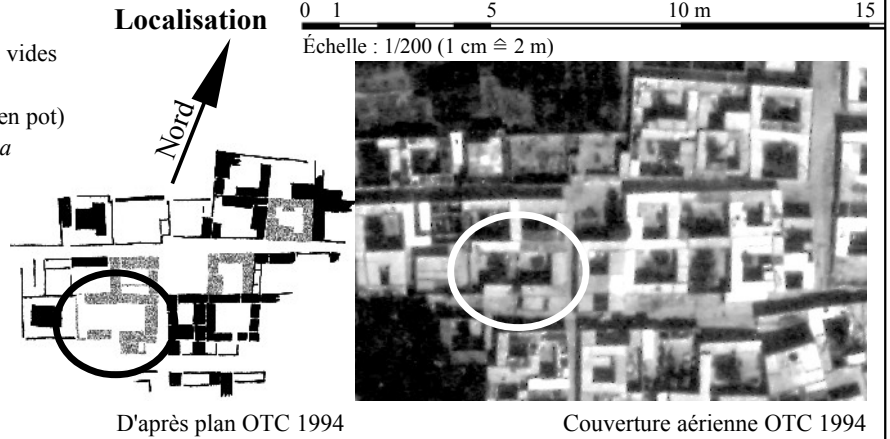


Intérieur de la cuisine 3

Légende :

- 1 : entrée – *sgifa*
- 2 : cour – *wuṣṭ al-hūṣ*
- 2' : jardin planté (palmiers, henné et plantes odorantes en pot)
- 3 : salon – *bît sâla* ou pièce de la télévision – *bît talvasa*
- 4 : *dâr* du fils $G_1+G^1\varnothing$
- 5 : *dâr* des enfants de $G_1+G^1\varnothing$ (en hiver : *bît talfasa*)
- 5' : *maqṣūra* (dépôt d'affaires)
- 6 : *dâr* de $P\varnothing$ (P décédé), pièce de révisions scolaire
- 7 : *bît* des enfants de $G_2+G^2\varnothing$
- 8 : *dâr* du fils $G_2+G^2\varnothing$
- 9 : cuisine – *kuḡīna* de G_1
- 10 : cuisine – *kuḡīna* de G_2
- 11 : seconde entrée – *sgifa*, transformée en atelier de tissage
- 11' : métier à tisser (avec ouvrage)
- 11'' : tapis de chiffon où s'assoient les femmes
- 12 : sanitaires – *twâlât*, avec douche
- 13 : véranda – *fîrânda*
- 14 : studio – *stîdiyyû* du fils $G_3+G^3\varnothing$ (non relevé)
- 15 : enclos (3 chèvres)
- 15' : lapins
- 16 : Sommier d'été (nervures de palmes)

Localisation



Intérieur de la pièce 11, vue des métiers à tisser



Vue de la cour, les pièces 3 et 4 et la véranda

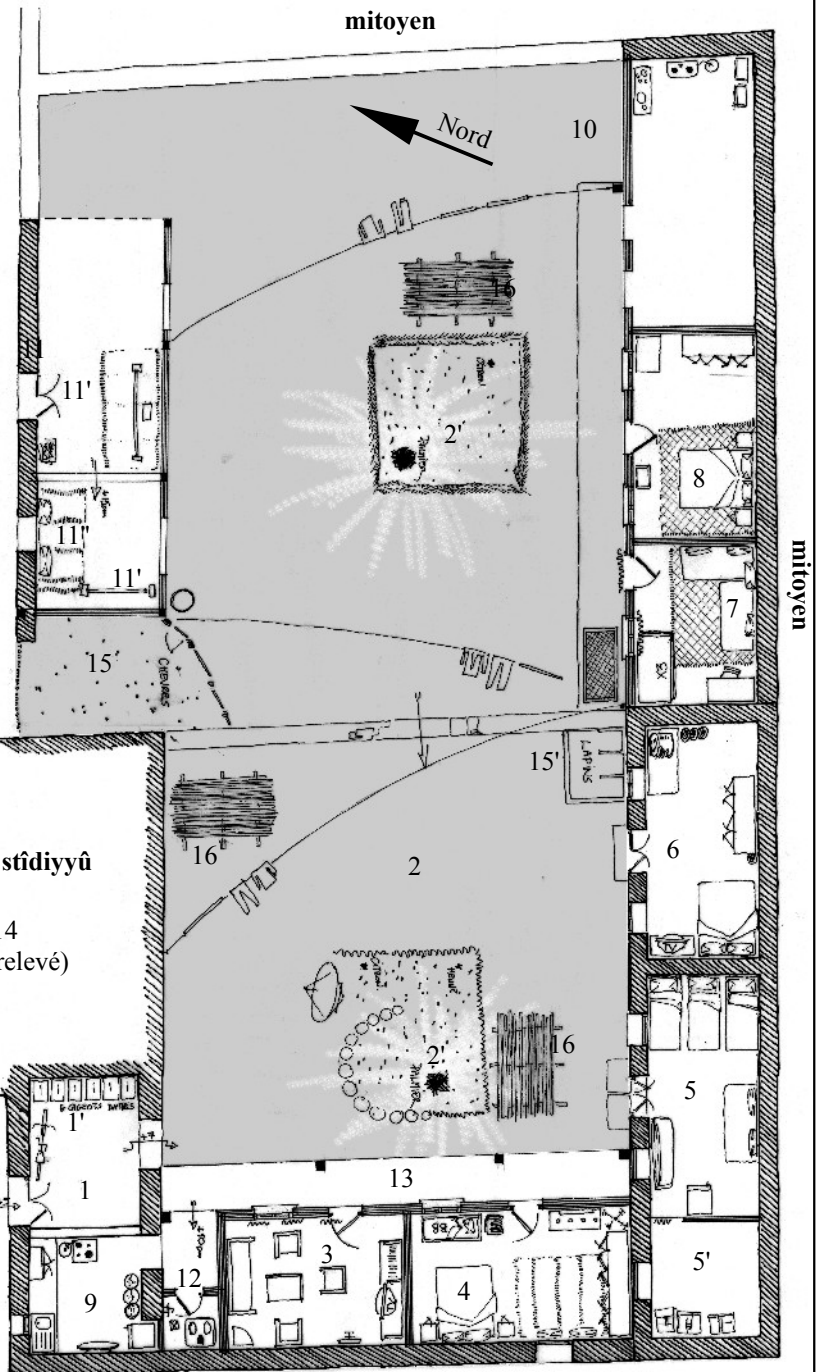


Vue de l'entrée et du studio 14, par la placette

↑ Entrée sur ruelle
(*hūṣ G₂*)

Hūṣ G₃ - *stîdiyyû*
14
(non relevé)

↑ Entrée sur placette



mitoyen

Légende :

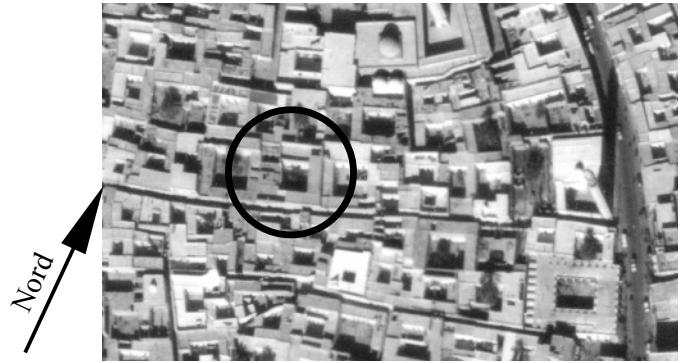
- 1 : entrée – *sgîfa barraniyya*
- 2 : *sgîfa dahlâniyya*
- 3 : cour – *wuṣṭ al-ḥūṣ*
- 4 : *dâr* principale avec alcôve
- 5 : *dâr* n°2
- 6 : *dâr* n°3
- 7 : accès à un entresol couvrant toute la pièce, monté sur les *awṭâr*
- 8 : cuisine – *ṣabbâṭ*
- 9 : réserve (de nourriture) – *bît mûna*
- 10 : sanitaires – *bît râha* ou *miḥâḍ*
- 11 : écurie poulailler – *kûri*

Localisation

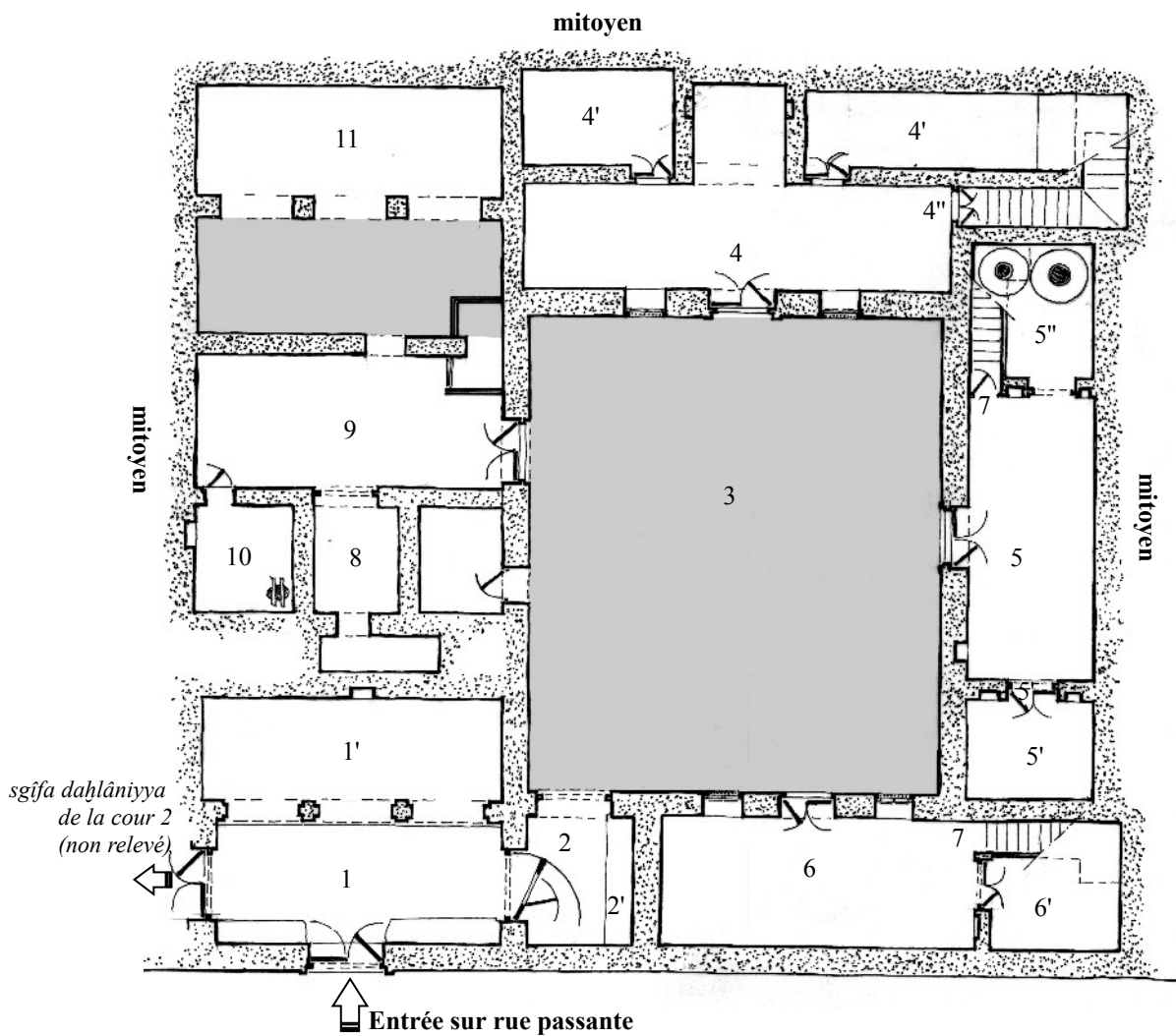
- 1' : banquette – *saddâ*
- 2' : banquette – *dukkâna*
- 4' : *maqṣûra*
- 4" : accès à une pièce en terrasse
- 5' : *maqṣûra*
- 5" : *maqṣûra* avec deux *ḥâbia-s*
- 6' : *maqṣûra*

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994

Habitation vide d'occupantsVue de la *sgîfa barraniyya*, vers la *saddâ*

Extérieur des pièces 4 et 5, vue de la cour

Extérieur de la pièce 6 et de la *sgîfa*

Légende :

- 1 : entrée – *sgifa* (non couverte)
- 2 : cour – *wuṣṭ al-hūṣ*
- 3 : *dâr*
- 4 : *dâr*
- 5 : *bît maqṣûra*
- 6 : cuisine – *kuġîna* (à transformer ultérieurement en *bît maqṣûra*)
- 7 : prévu salle – *ṣâla*
- 8 : prévu salle à manger – *bît ftûr*
- 9 : emplacement de la future cuisine
- 9' : prévu salle de bain – *bît bânô*
Réalisé sanitaires – *twâlât* provisoires
- 10 : prévu véranda – *firânda*
- 11 : studio – *stûdiyû* (à louer comme habitation – actuellement entrepôt)

Localisation

0 1 5 10 m 15

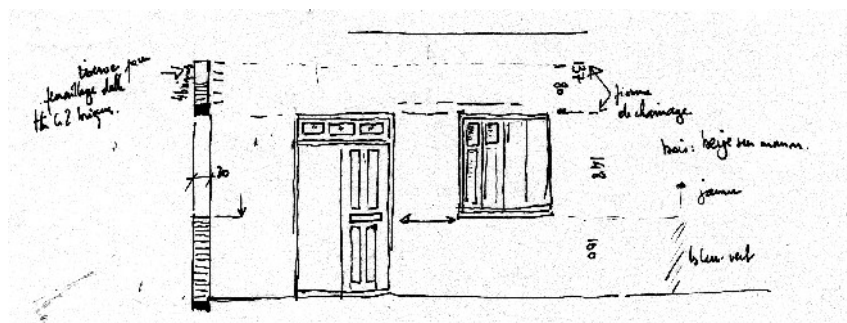
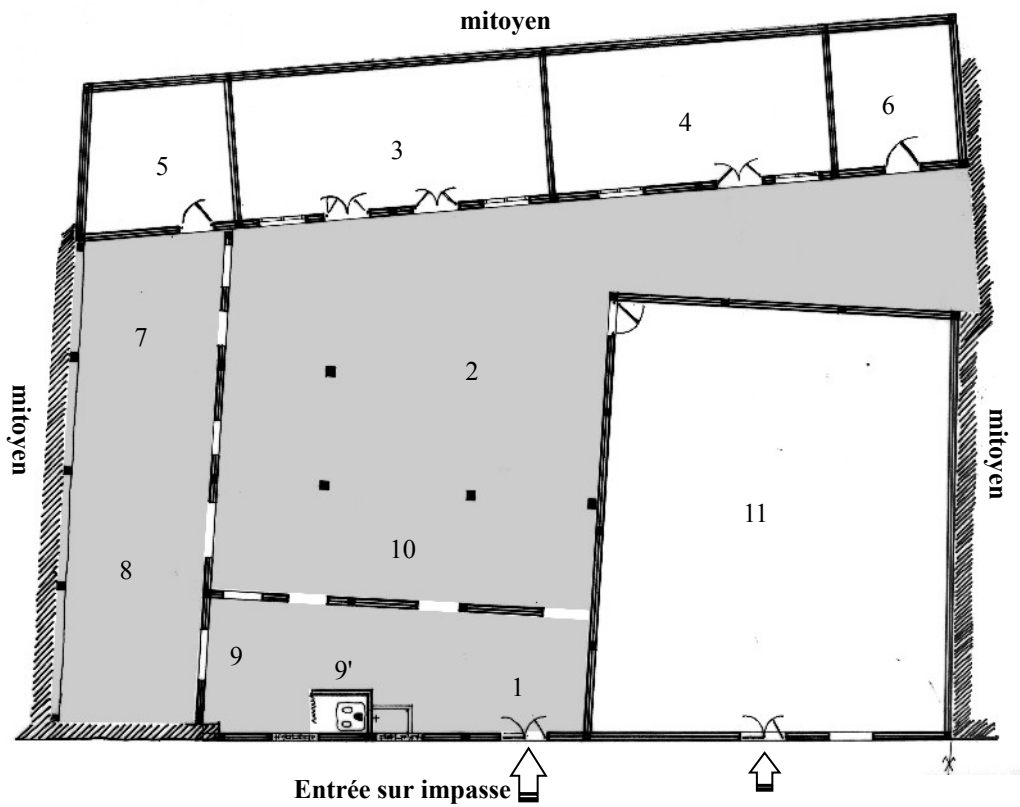
Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994

« la dalle de toit de la *sgifa* est prévue l'an prochain [été 1998] »

Relevé habité des pièces 3 à 6 non autorisé



Croquis des ouvertures de la pièce 3

Légende :

- 1 : pièce d'entrée – *sgîfa* ou couloir – *culwâr*
- 2 : cour – *wušt al-hûš*
- 3 : pièce des parents – *dâr al-wâlid*
- 3' : *maqšûra* du père
- 4 : chambre des filles – *bît al-banât*
- 5 : chambre des garçons – *bît llulâd* [notée *pièce 1* sur le croquis]
- 6 : sanitaires – *twâlât* (avec douche et lavabo)
- 7 : cuisine – *kuġîna*
- 7' : sanitaires – *twâlât*
- 8 : pièce en chantier (future chambre – *bît*)
- 9 : galerie – *fîrânda*
- 10 : garage véhicules – *garâġ*
- 11 : dépôt de dattes – *dibbô*
- 12 : maison – *hûš* du fils aîné
- 13 : terrain vide, constructible, réservé à l'un des fils
- 14 : magasin de matériaux de construction – *hânût*
- 15 : enclos à animaux (chèvres et volailles), futures emprises à bâtir

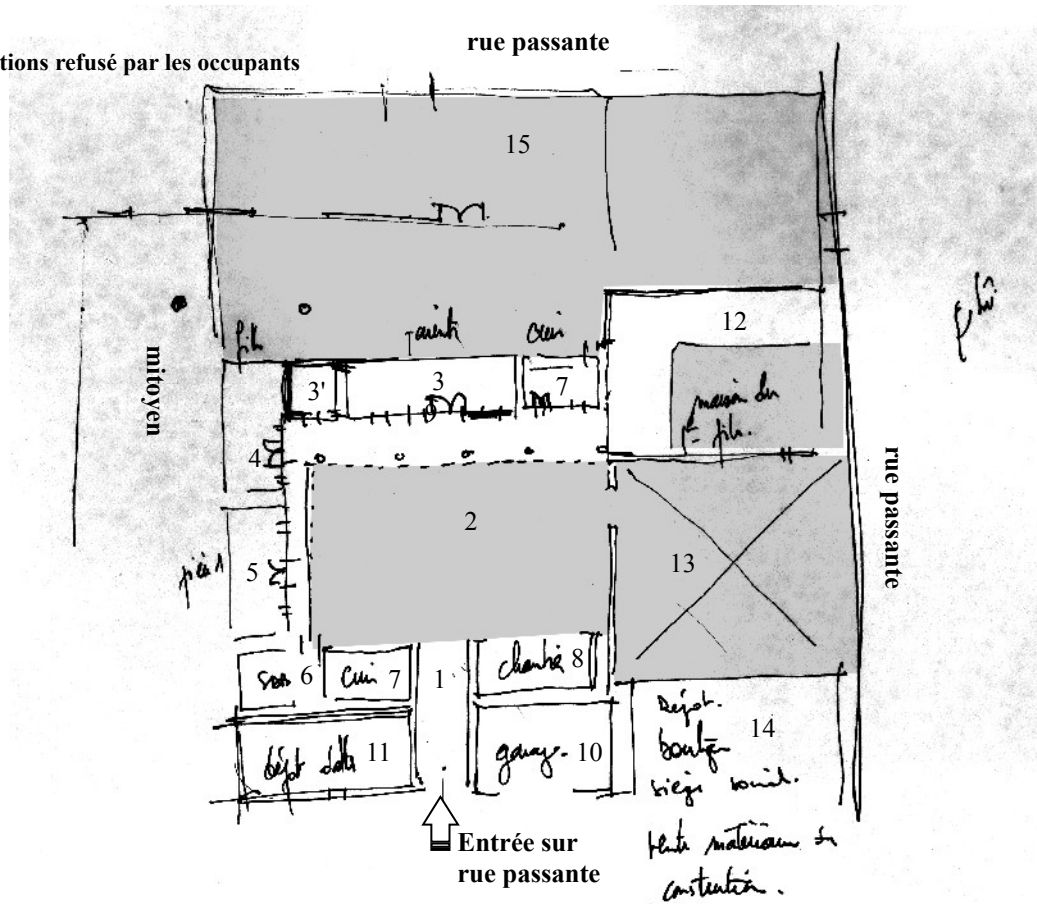
Localisation

Croquis sans échelle

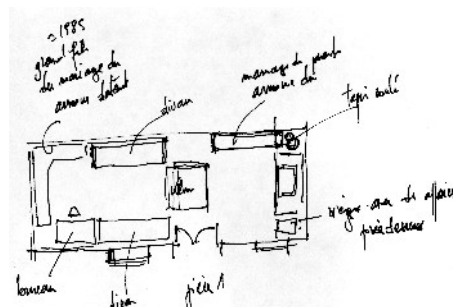


Couverture aérienne OTC 1994

Relevé des deux habitations refusé par les occupants



Vue de la cour vers la pièce 3 et la cuisine 7



Aménagement de la pièce 5



Intérieur de la pièce 5

Légende :

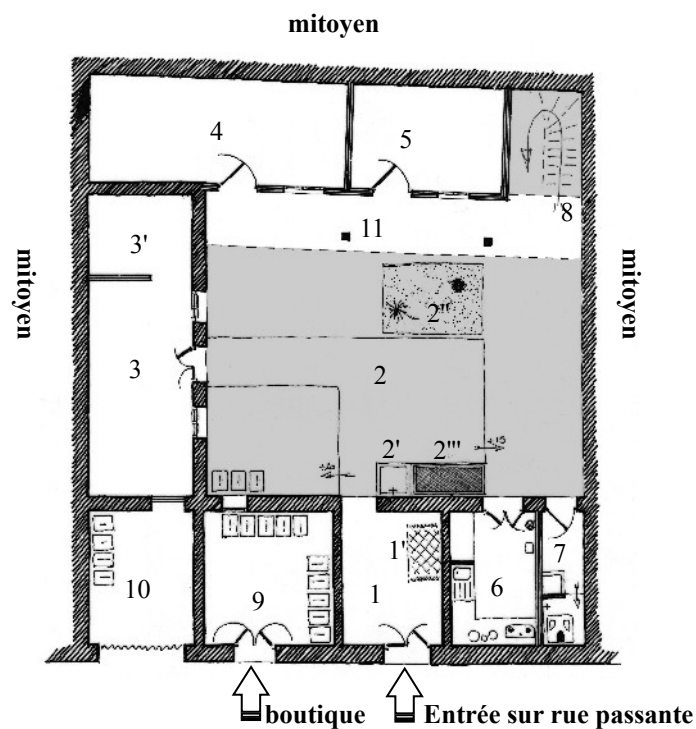
- 1 : entrée – *sgîfa*
- 1' : tapis de chiffon où s'assoient les femmes
- 2 : cour – *wust al-hûš* avec bassin [2']
- 2'' : petit jardin planté (arbres et rosiers)
- 2''' : sommier métallique sur lequel dort le père en été
- 3 : pièce habitée par le père et son épouse
- 3' : *maqşûra*
- 4 : pièce de la télévision – *bît talvasa* (où dorment les filles)
- 5 : pièce d'habitation – *bît*
- 6 : cuisine – *kuğîna*
- 7 : sanitaires – *twâlât*, avec un petit bassin (sans douche)
- 8 : réservation pour un escalier (accès prévu pour un étage ultérieur)
- 9 : boutique (fruits et légumes)
- 10 : garage – *garâğ*, où le père range ses outils de maçonnerie et stocke la marchandise de la boutique
- 11 : véranda – *firânda*

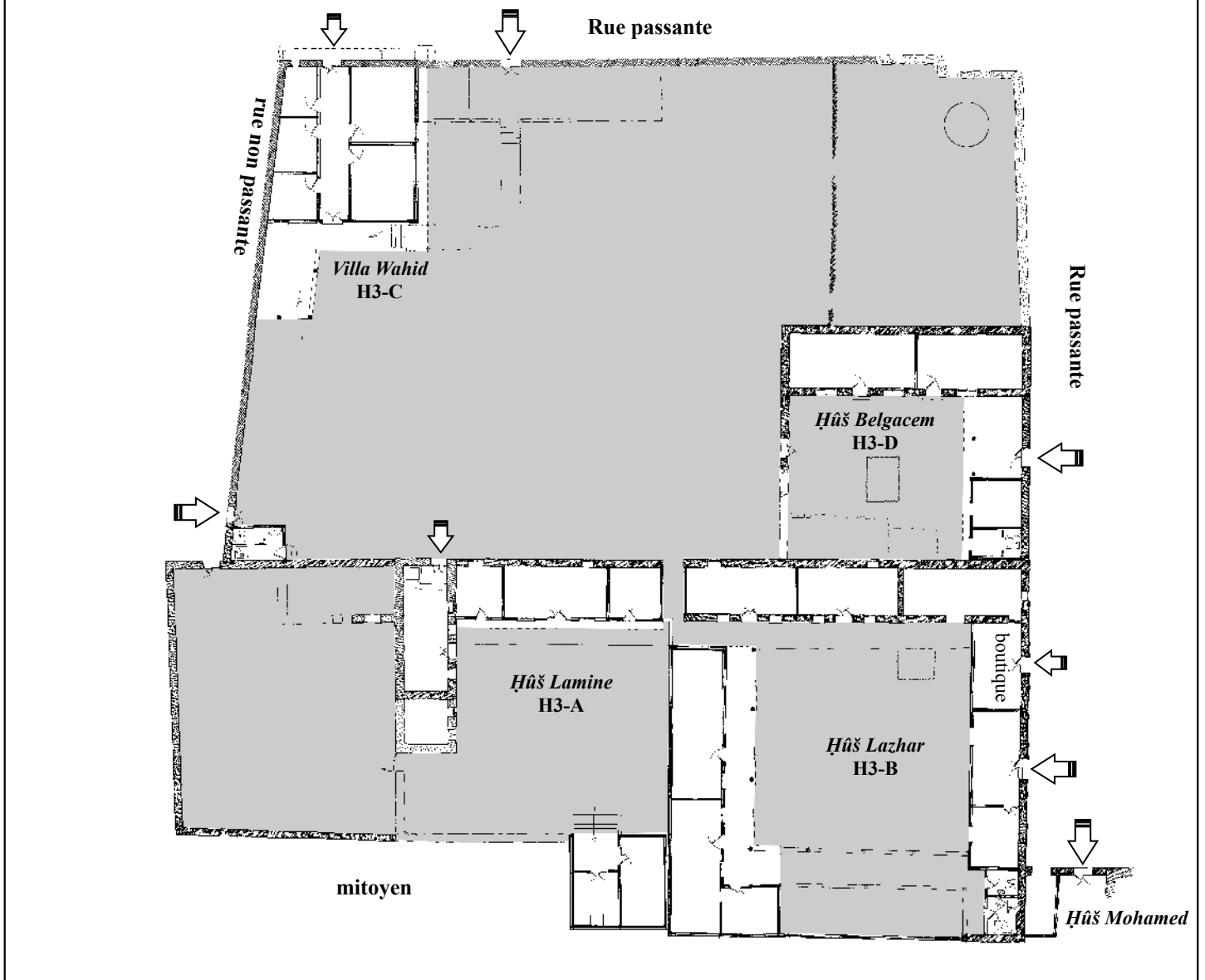
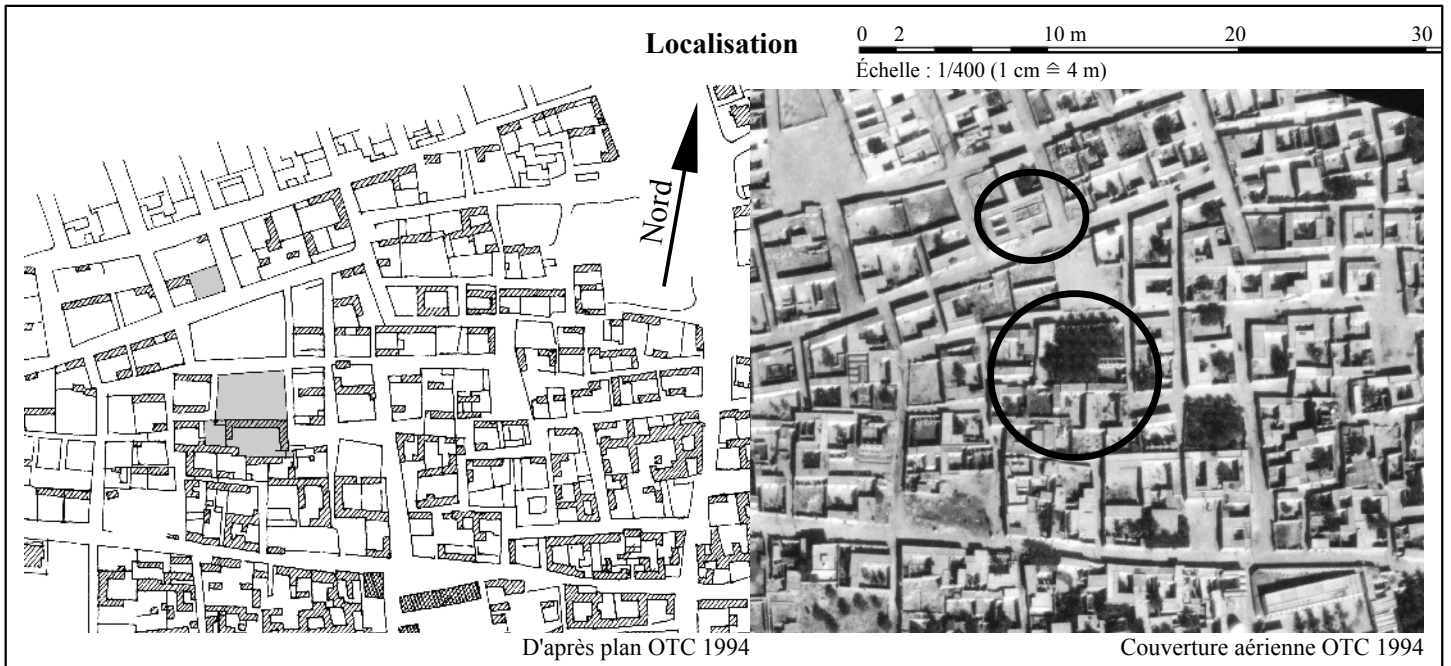
Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm \cong 2 m)

Couverture aérienne OTC 1994

Relevé des pièces habitées refusé par les occupants



Légende :

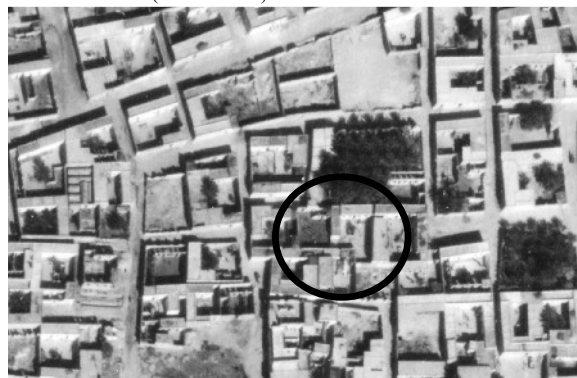
- 1 : entrée – *sgifa* ou *bît sgifa* 1' : métier à tisser
- 2 : cour – *wuṣṭ al-hûṣ* 2' : jardins plantés
- 3 : *dâr* 1
- 4 : *dâr* 2 – *maqṣûra* du père
- 5 : *dâr* 3
- 6 : cuisine – *kuġîna*
- 7 : sanitaires – *twâlât* (avec douche et lavabo)
- 8 : chambre des garçons – *bît llûlad*
- 9 : chambre des filles – *bît al-banât*
- 10 : véranda – *firânda*
- 11 : jardin – palmeraie
- 12 : enclos à animaux
- 13 : construction inachevée – prévue *dâr*

Localisation



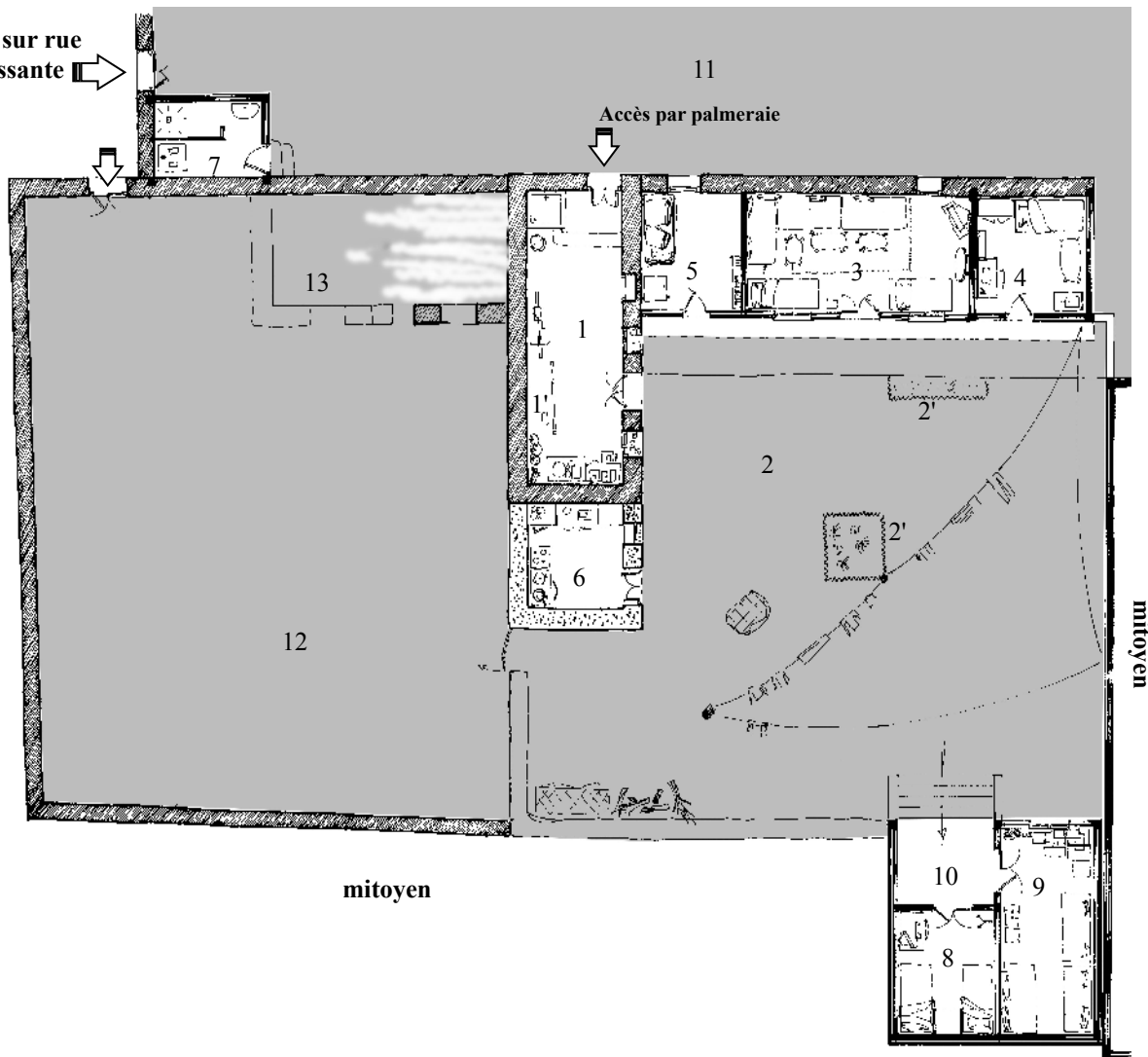
0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994

Entrée sur rue
non passante



Vue de la cour, vers les pièces 3-4-5



Vue de la pièce 3



Vue de la pièce 4, la chambre du père

Légende :

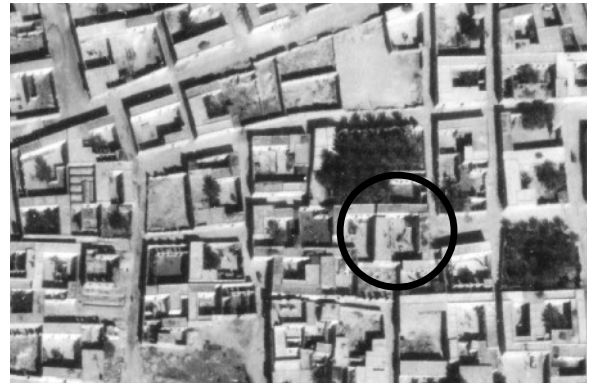
- 1 : entrée – *sgifa*
- 2 : cour – *wuṣṣ al-hûṣ* 2' : jardins plantés
- 3 : cuisine – *kuġina*
- 4 : *dâr* n°1 – chambre des frères et de la télévision
- 5 : *dâr* n°2 – chambre des enfants de Lazhar
- 6 : *maqṣûra* de Lazhar et son épouse
- 7 : sanitaires – *twâlât* (avec baignoire et lavabo)
- 7' : sanitaires – *twâlât*
- 8 : ancienne *dâr* de Si Mohamed (abandonnée – vide)
- 9 : réserve – *bît*
- 10 : véranda – *firânda*
- 11 : accès vers le jardin palmeraie – *ġârda*
- 12 : bergerie (ancienne *bît sgifa*)
- 13 : grande chambre – *bît kbîra* (construction inachevée)
- 13' : cuisine – *kuġina* (construction inachevée)
- 14 : boutique – *hânût* (local fermé)

Localisation

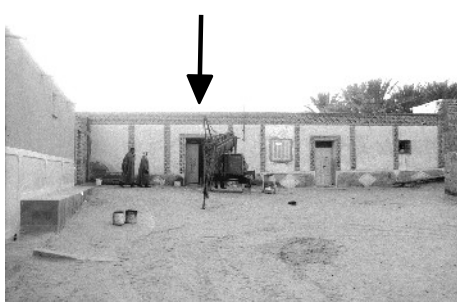
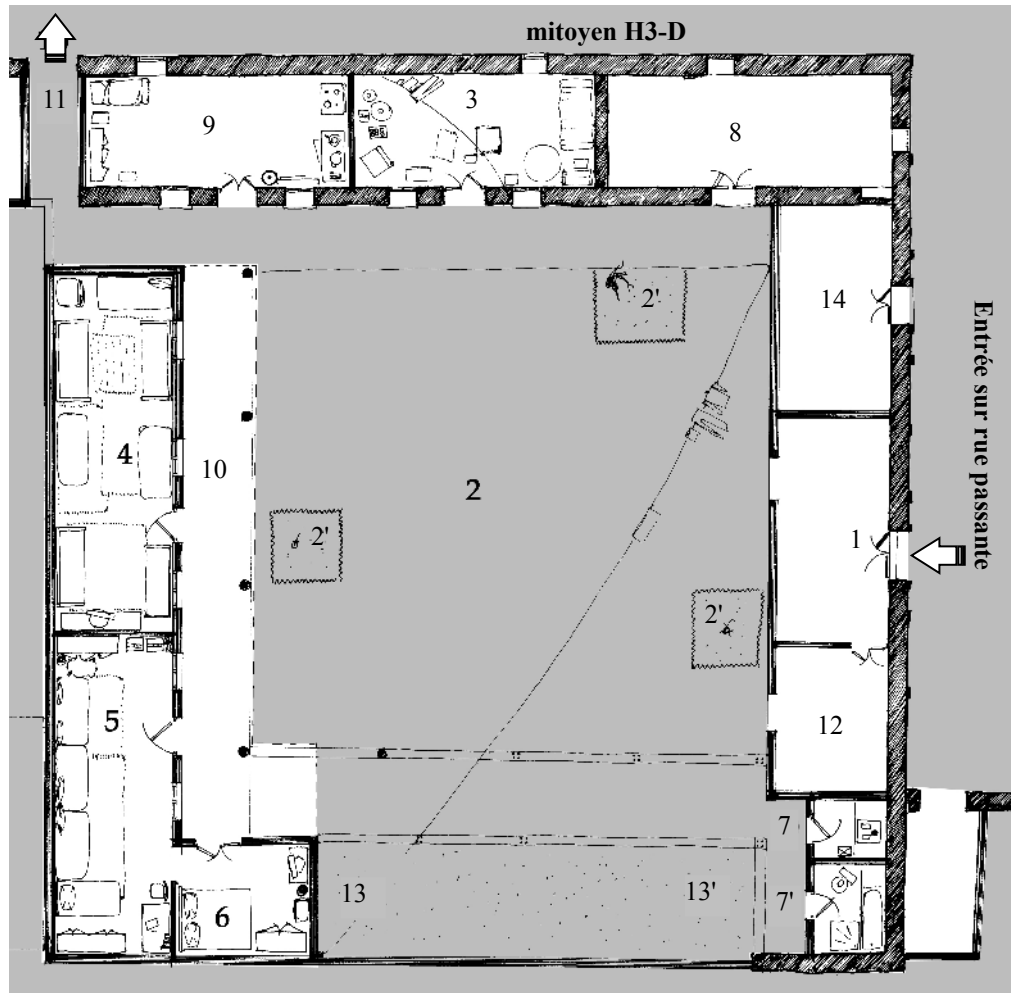


0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994



Vue de l'entrée, à partir de la rue



Vue de la cour, sous la véranda



Intérieur de la pièce 5

Légende :

- 1 - 2 : couloir – *culwâr* ou hall – *hâl*
- 1' : paravent
- 3 : espace de réception – *bît sâla*
- 4 : chambre à coucher – *bît nûm*
- 5 : chambre – *bît*
- 6 : cuisine – *kuġîna*
- 7 : pièce d'eau – *bît bânô* (avec sanitaires – *twâlât*)
- 8 : véranda – *firânda*
- 11 : jardin palmeraie

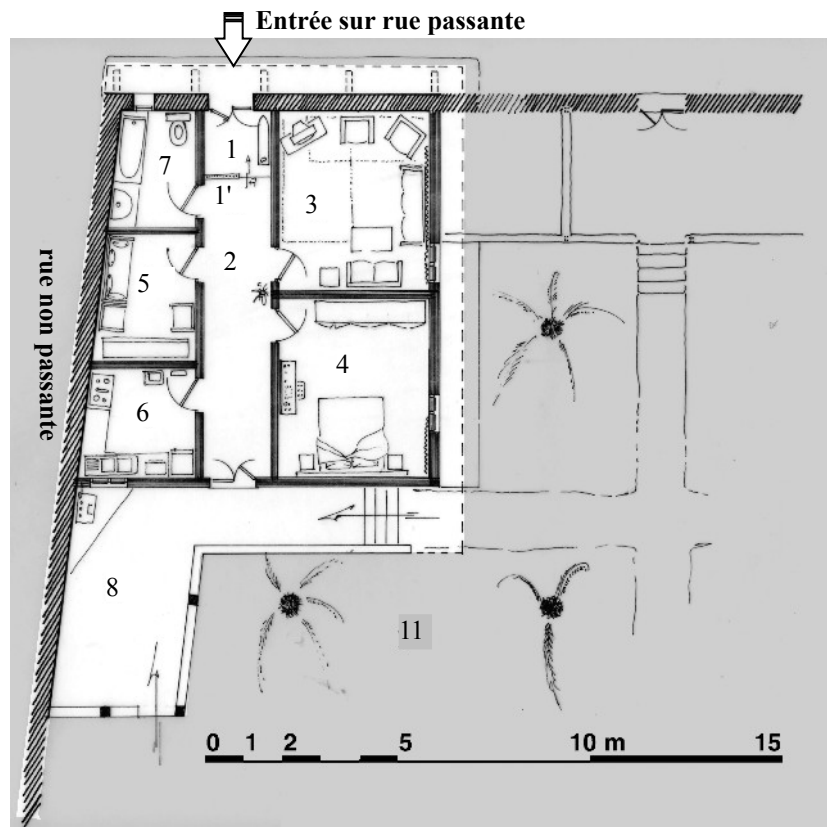
Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm \cong 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994



Vue de la véranda 8, à partir du jardin 11

Légende :

- 1 : *sgifa* ou *bît sgifa*
- 2 : cour – *wuṣṭ al-ḥūš* 2' : jardin planté
- 3 : *dâr* (où couchent Belgacem et son épouse, avec les 3 enfants)
- 4 : pièce – *bît* 4' : cuisine provisoire
- 5 : cuisine – *kuḡīna* (pièce inachevée – vide)
- 6 : salle de bain – *bît bânô* (non achevée)
- 7 : toilettes – *twâlât*
- 11 : palmeraie
- 12 : enclos à animaux

Localisation

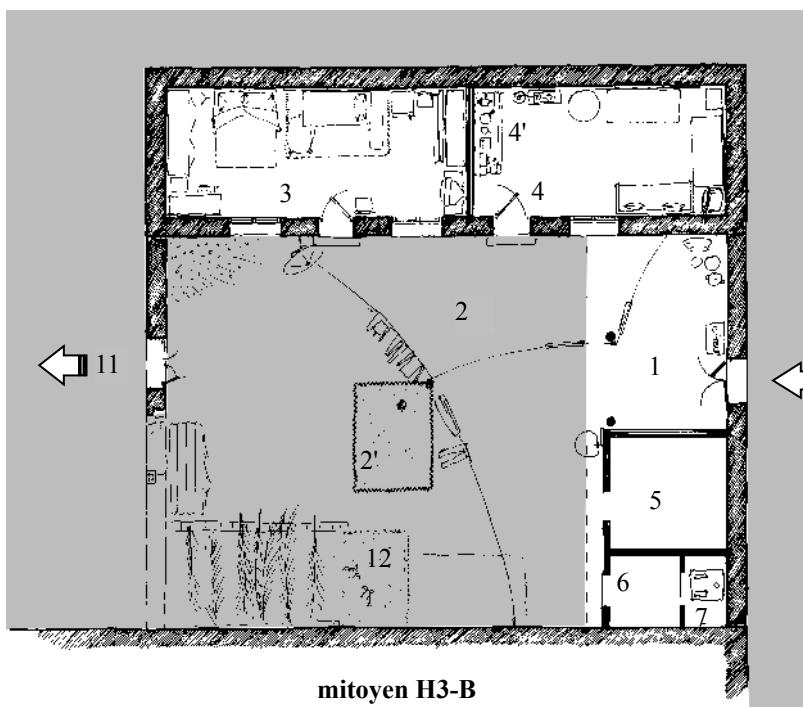


0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994



mitoyen H3-B



Vue de la cour, vers l'entrée et la cuisine



Intérieur de la pièce 3



Intérieur de la pièce 4, vers la cuisine 4'

Légende :

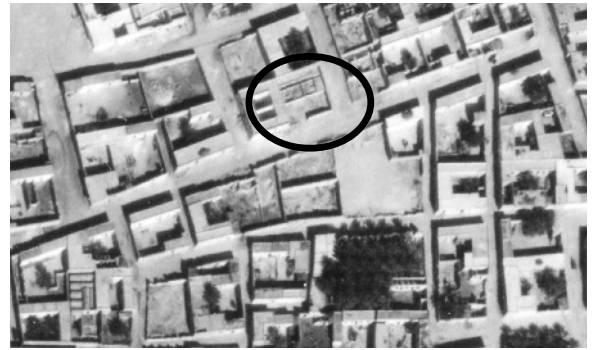
- 1 : jardin à l'entrée – *ğarda* avec réservation d'escalier (futur accès à l'étage)
- 2 : couloir – *culwâr* ou hall – *hâl*
- 3 : patio – *wuṣṭ addar*
- 4 : espace de réception – *bît şâla*
- 5 : chambres – *bît-s*
- 6 : chambre à coucher – *bît nûm*
- 7 : cuisine – *kuğîna*
- 8 : pièce d'eau – *bît bânô* (avec sanitaires – *twâlât*)
- 9 : galerie couverte – *fîrânda*

Habitation en cours d'achèvement, non habitée

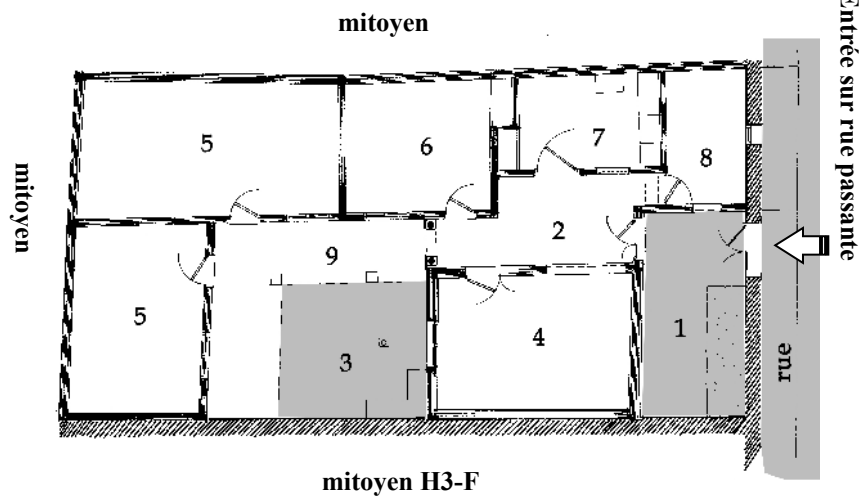
Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994



Vue du jardin d'entrée



Vue du hall 2, vers la pièce 4



Vue de la cour 3

Légende :

- 1 : escalier d'entrée – *drûğ*
- 2 : salon – *şâla*
- 3 : chambre – *bît nûm*
- 4 : chambre 1 – *bît*
- 5 : chambre 2 – *bît*
- 6 : cuisine – *kuğîna*, avec salle à manger – *bît fiûr*
- 7 : salle d'eau pour la famille
- 8 : sanitaires pour tous – *twâlât*
- 9 : terrasse de la cuisine
- 10 : terrasse de l'étage
- 11 : portique – *fîrânda*
- 12 : buanderie – *bît ġasil*
- 13 : emplacement réservé pour un futur studio – *stîdiyyû* indépendant

Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle approximative : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



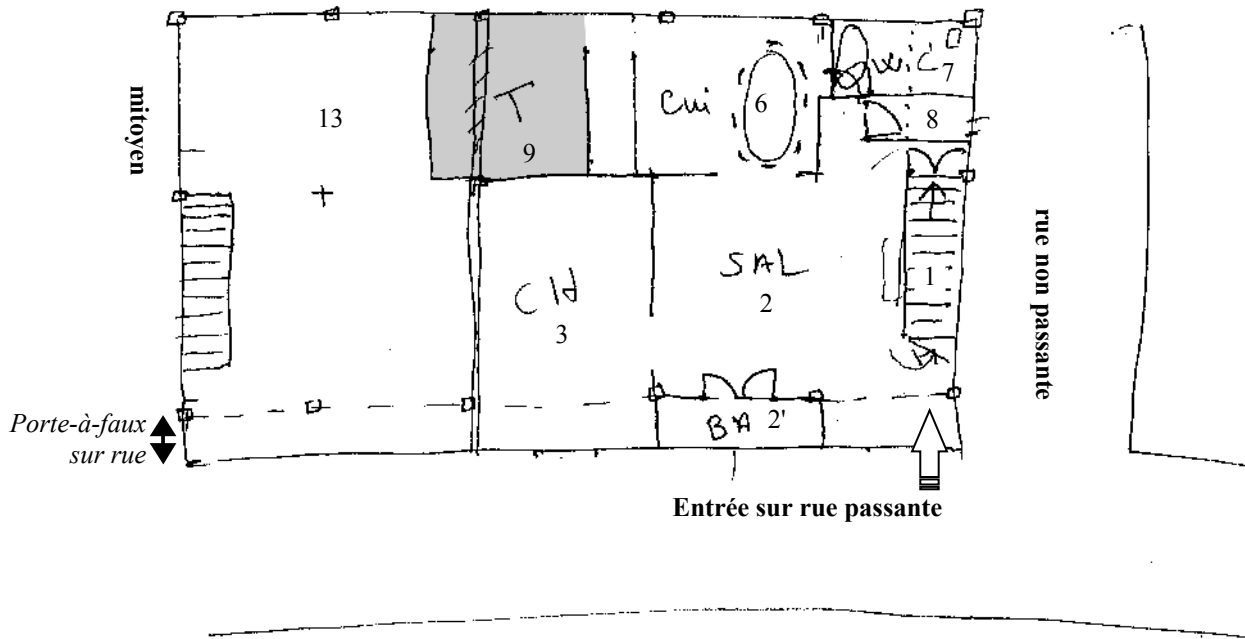
Couverture aérienne OTC 1994

Croquis dessinés par Salem

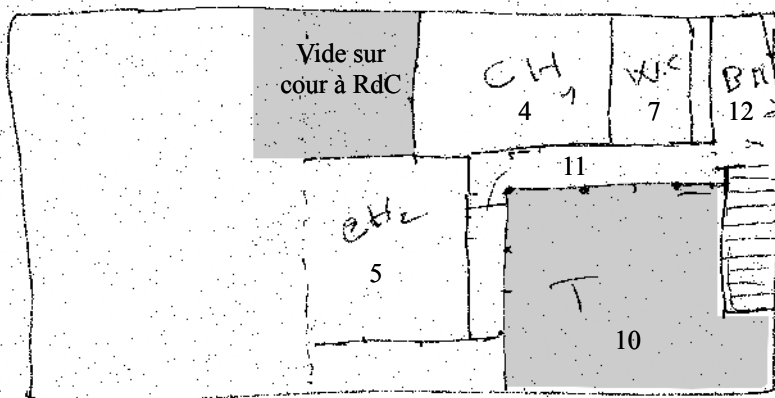
Au rez-de chaussée : entrepôt - dépôt

Croquis du 1^{er} niveau

mitoyen H3-E



Croquis du 2^{ème} niveau



Légende :**Habitation H4-A :**

- 1 : entrée – *sgîfa*
- 2 : cour – *wuṣṭ al-hûṣ*
- 2' : véranda – *firânda*
- 3 : pièce des parents (où dort la mère, veuve) – *dâr*
- 4 : pièce d'habitation – *dâr*
- 5 : pièce d'habitation – *dâr* occupée par le fils aîné et son épouse
- 6 : cuisine – *kuṣîna*
- 7 : sanitaires – *twâlat*, avec douche
- 8 : escalier menant aux toitures

Habitation H4-B :

- 9 : entrée – *madḥal*
- 10 : cour – *wuṣṭ al-hûṣ*
- 10' : véranda – *firânda*
- 11 : pièce des parents (décédés) – *dâr*, pièce vide
- 12 : cuisine – *kuṣîna*
- 13 : sanitaires – *twâlat*, avec douche
- 14 : pièce de séjour du fils – *bît ṣâla*
- 14' : véranda – *firânda*
- 14'' : accès à l'étage, escalier – *drûḡ*
- 15 : pièce – *bît*
- 16 : ancienne boutique – *hânût* (local fermé)
- 17 : enclos de la chèvre
- 17' : enclos (deux brebis et quatre agneaux)

3-11 : construites vers 1970,
chacune pour un frère marié

3-4-5-2' : toiture dalle BA en 1982

1-6-7 : ancienne *dâr*, nouvelle *sgîfa* (1998)
après le partage du *hûṣ* entre descendants

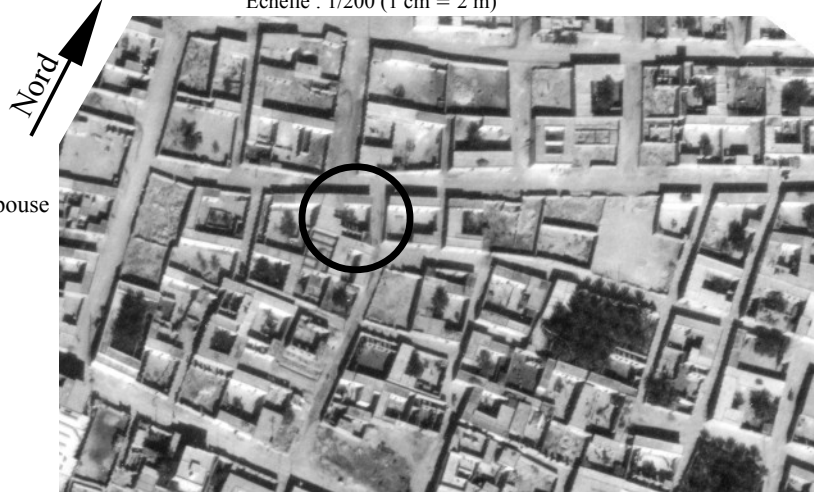
12-13-16 : vers 1995-1996

14-15 : en cours de finition (2000),
non habitées

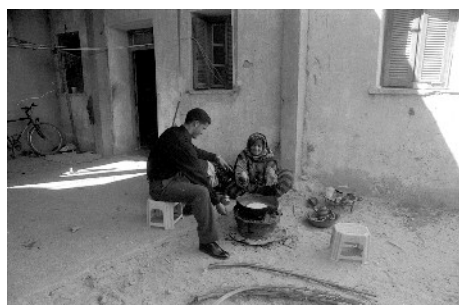
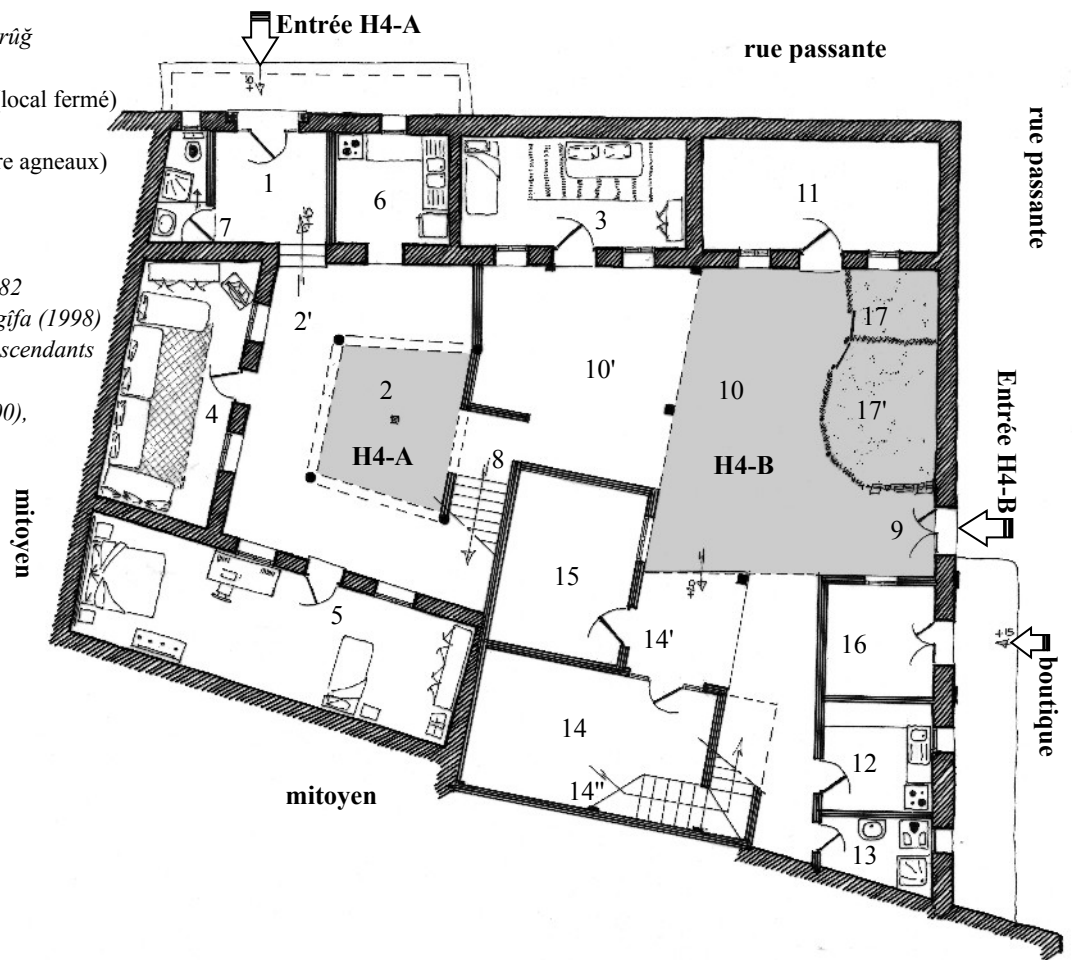
Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994



La cour 10 et la véranda 10', vue de l'entrée 9

Vue de la cour 2 vers la *sgîfa* 1 et la cuisine 6

Revêtement du sol de 2 (à gauche : escalier 8)

Légende :

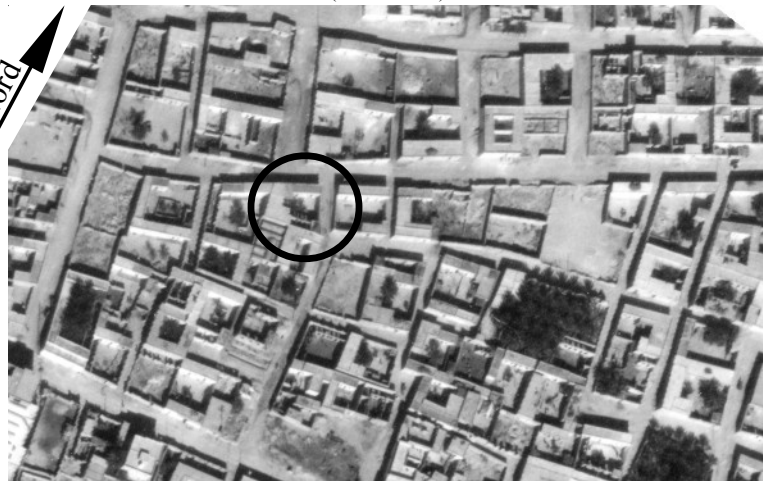
- 14' : débouché de l'escalier
- 18 : future chambre à coucher – *bît nûm*
- 19 : future salle bain – *bît bânô*
- 20 : véranda – *firânda*

Habitation en cours d'achèvement, non habitée, pour un mariage prévu en 2001

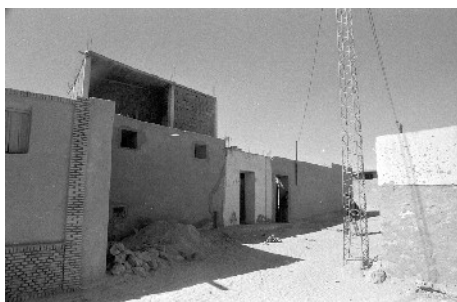
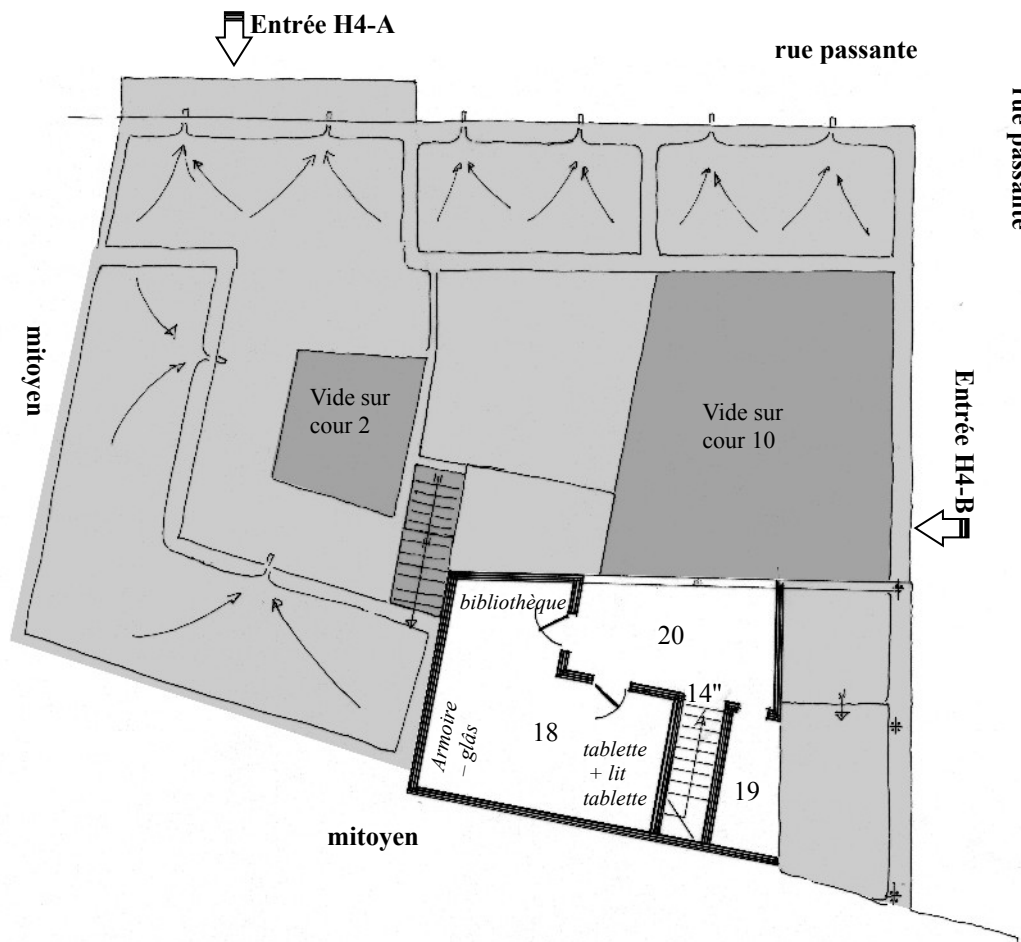
Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994



Vue de l'entrée H4-B et de l'étage



Vue de la cour H4-B, vers les pièces 14 et 15

Légende :

- 1 : entrée – *hâll*
- 2 : véranda – *fîrânda*
- 3 : pièce de séjour – *bît şâla*
- 4 : chambre – *bît*
- 5 : chambre – *bît*
- 6 : salle de bain – *bît bânô*
- 7 : cuisine – *kuġîna*
- 8 : emplacement réservé pour un escalier (accès prévu pour un étage ultérieur)
- 9 : emplacement réservé pour l'habitation du frère (terrain partagé en deux entre les deux frères)

Habitation en cours d'achèvement, non habitée

Localisation

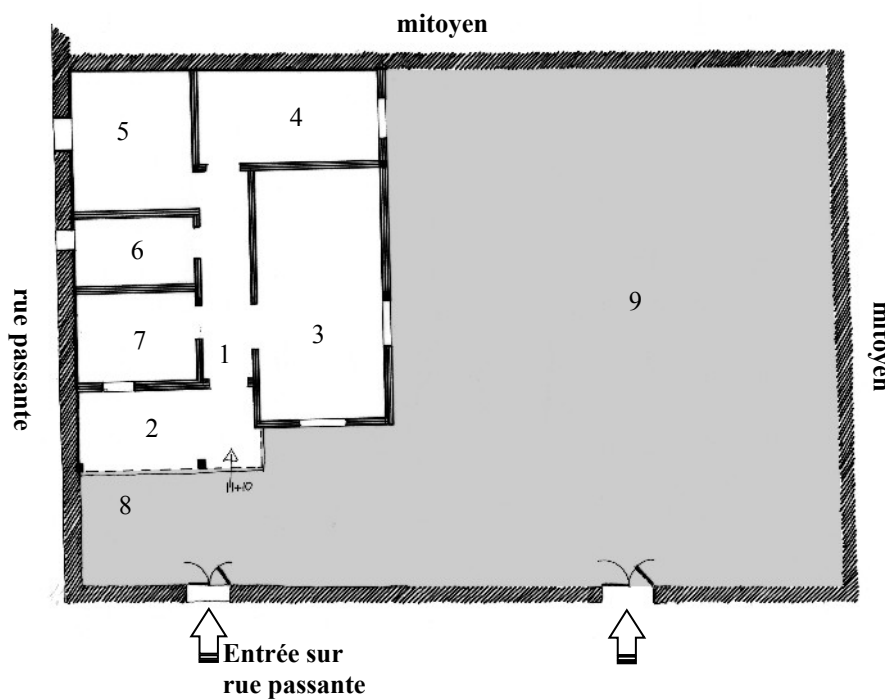
0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm \cong 2 m)

Nord
←



Couverture aérienne OTC 1994



Plans techniques d'exécution

Plan dressé par Abdelhamid Moussa
(architecte – expert judiciaire, Gafsa)

Plans du rez-de-chaussée et de l'étage

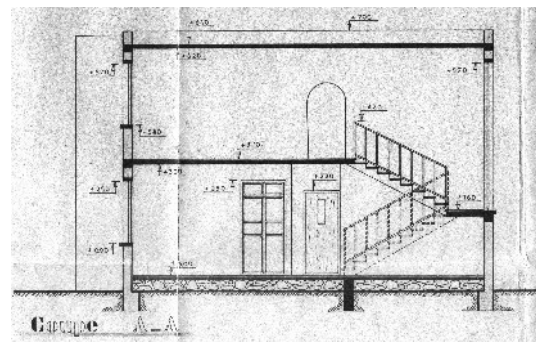
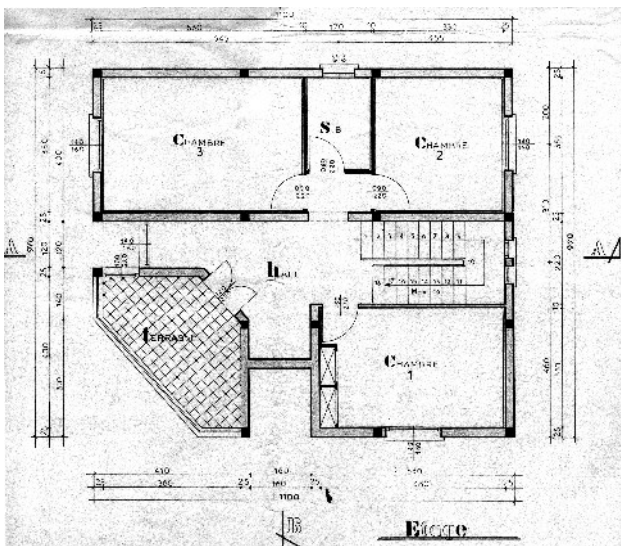
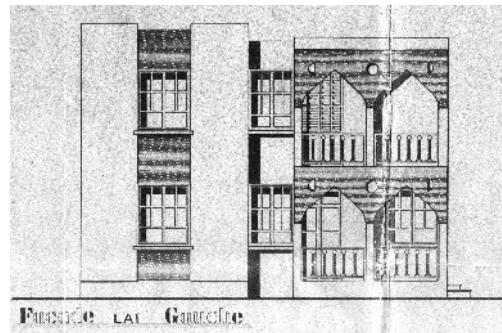
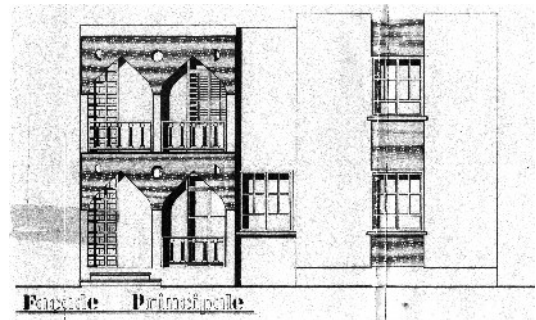
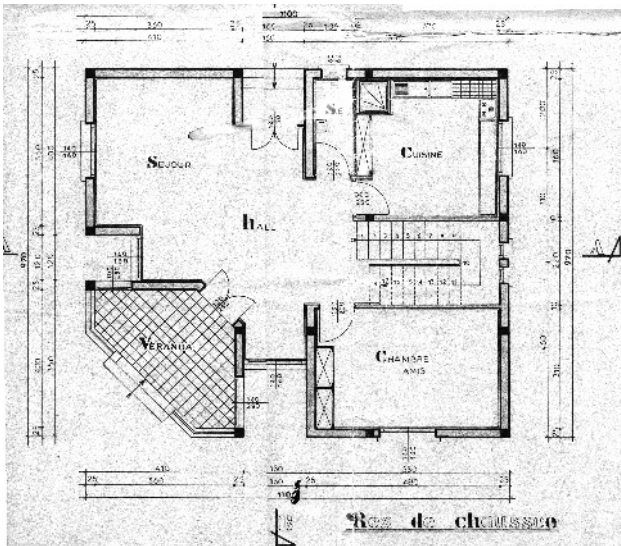
Élévations : façades et coupe

échelle initiale de dessin : 1/50

0 1 5 10 m 15
Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Lotissement Ras Tabia, couverture aérienne OTC 1994
Plans de situation et d'orientation non communiqués



Légende :

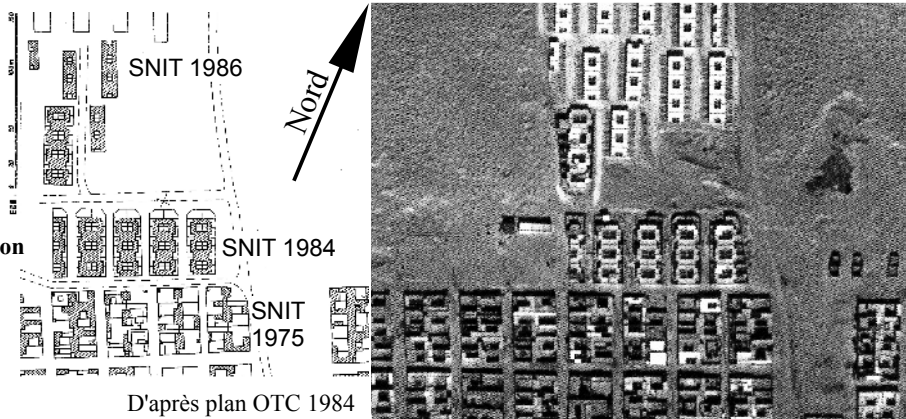
- 1 : séjour
- 2 : chambre
- 3 : cuisine
- 4 : sanitaires
- 5 : dégagement extérieur pour extension future
- 6 : courette arrière
- 7 : emplacement du compteur eau

Termes portés sur les plans de commercialisation

Localisation

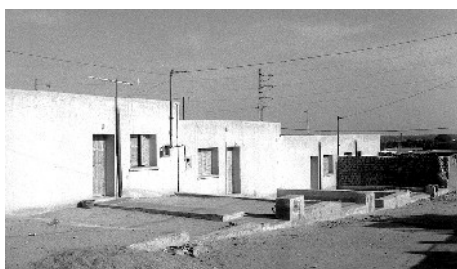
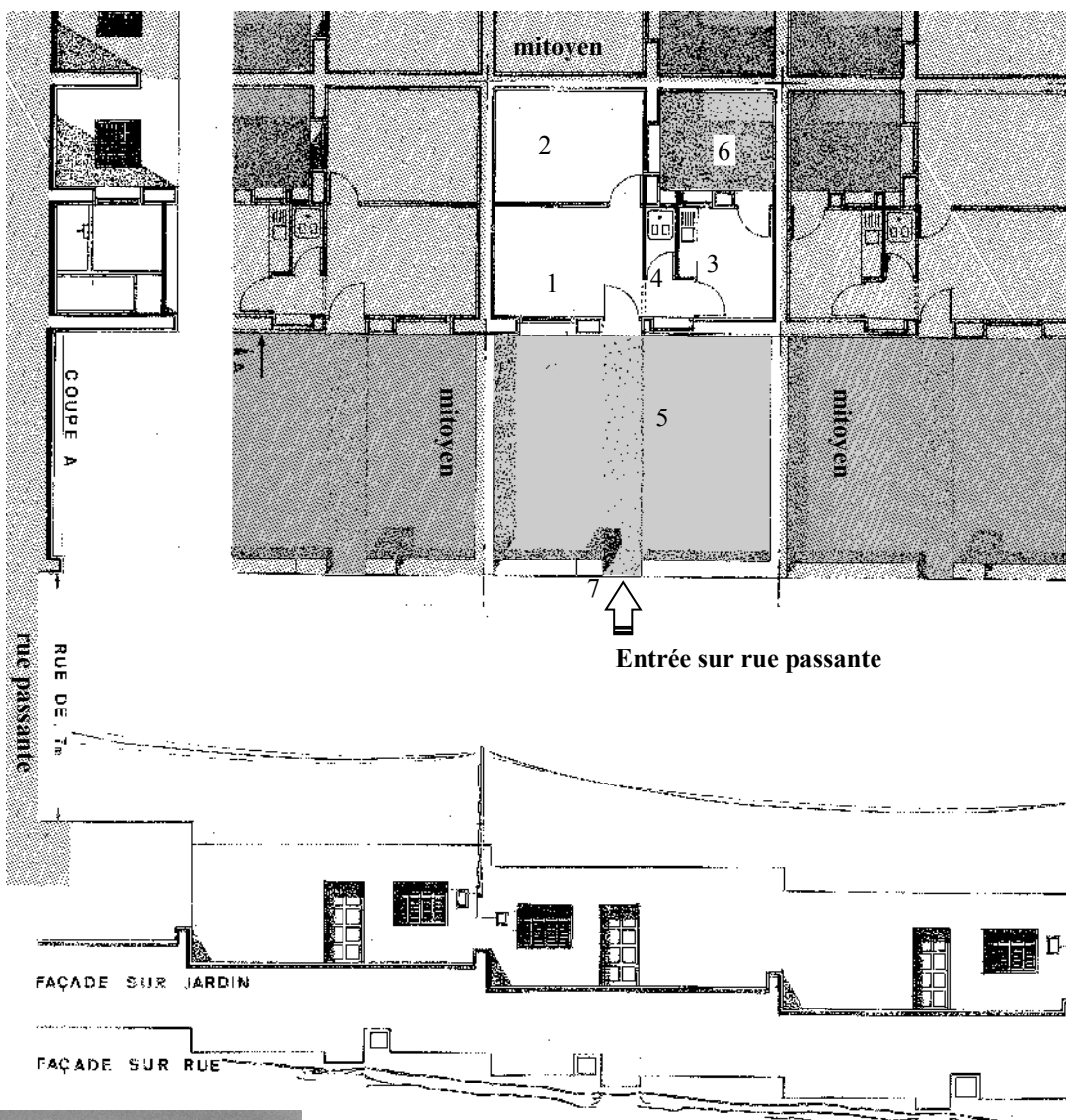
0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



D'après plan OTC 1984

Couverture aérienne OTC 1985



Vue de l'opération SNIT 1986 en 1990

Cartouche :

REPUBLICQUE TUNISIENNE
SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE
DE TUNISIE SUD

NATURE DU DOCUMENT:
**PLAN DE MISE EN
CITÉ ABOUL
KACEM CHEBBI**

ARCHITECTE
G. JERBI
Dessinateur
Mustapha

TOZEUR

Date OCT 1990 Echelle: 1/500

Localisation

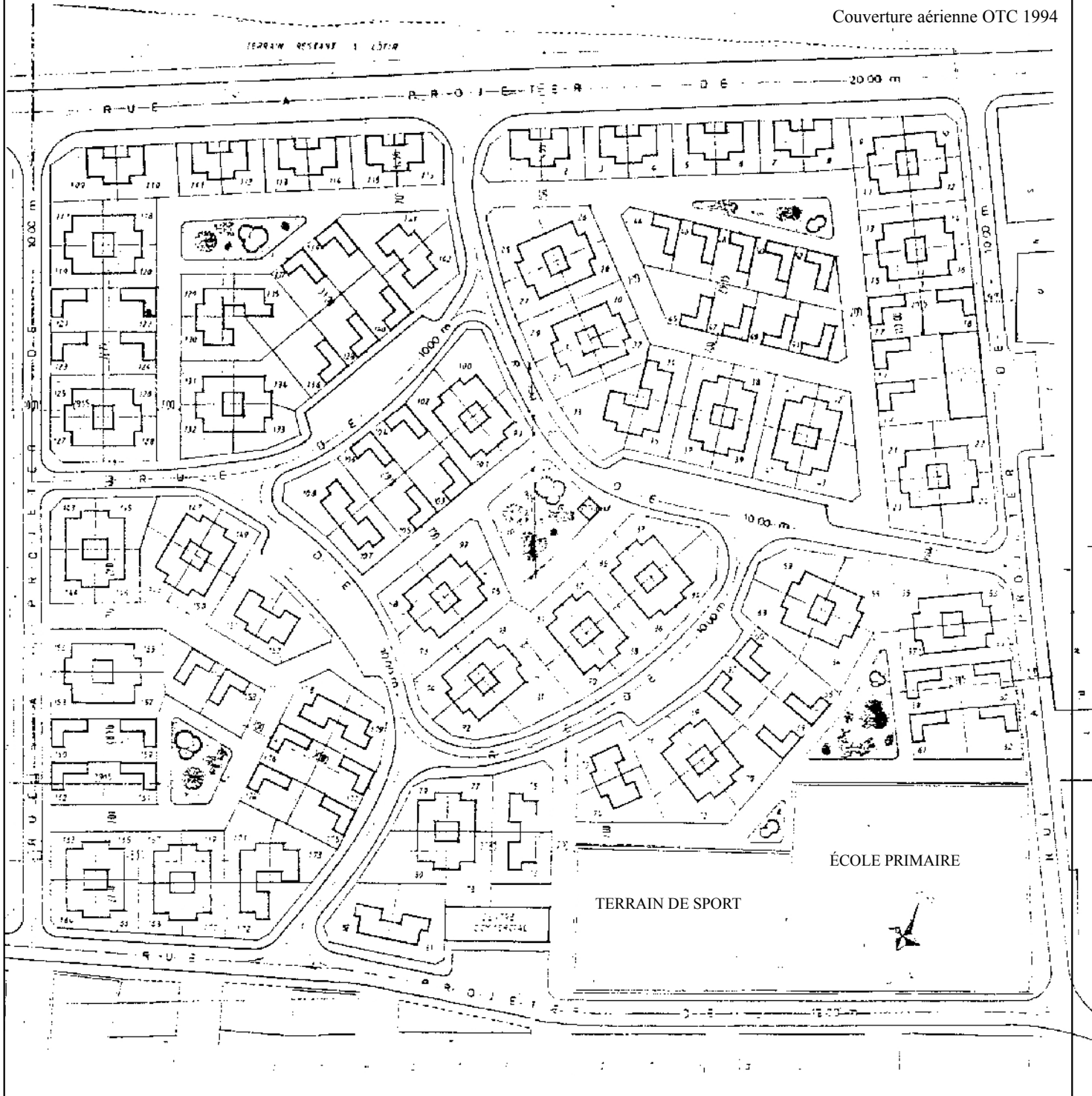
0 10 50 100 m 150

Échelle : 1/2 500 (1 cm ≅ 25 m)

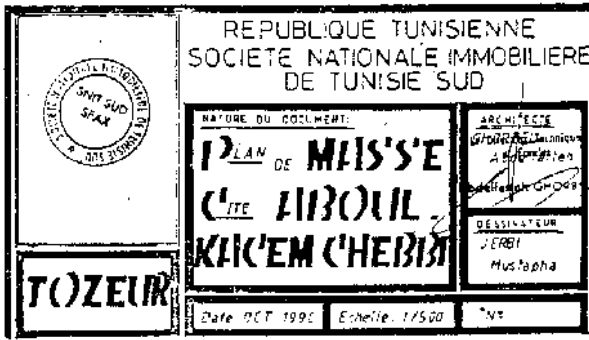


Couverture aérienne OTC 1994

Plan général de la cité



Cartouche :



Localisation

Sans orientation



0 1 5 10 m 15

Echelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994

Termes portés sur les plans techniques d'appel d'offres

CITÉ ABOUL KACEM CHEBBI – TYPE A

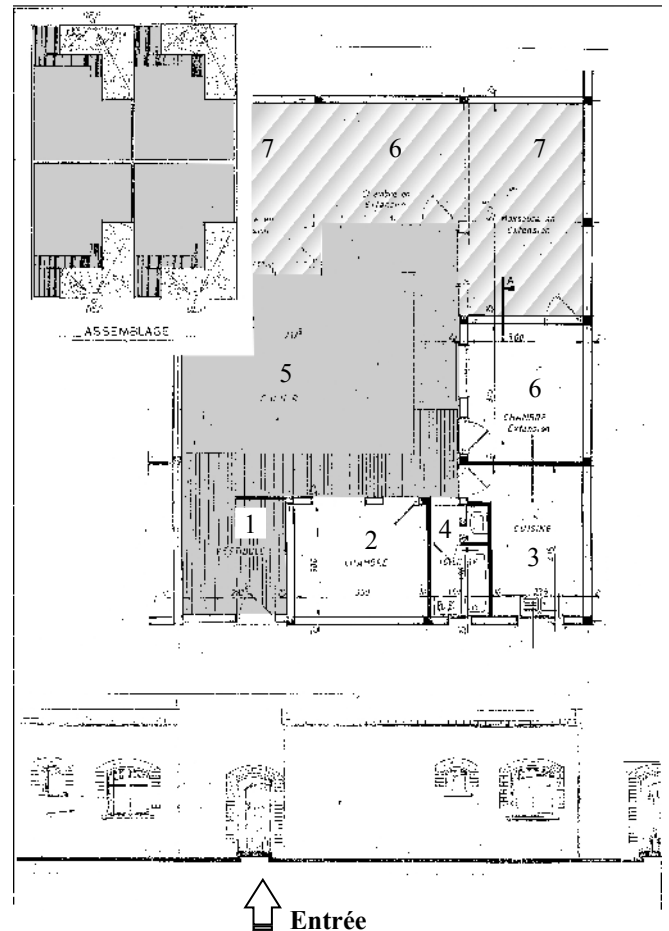
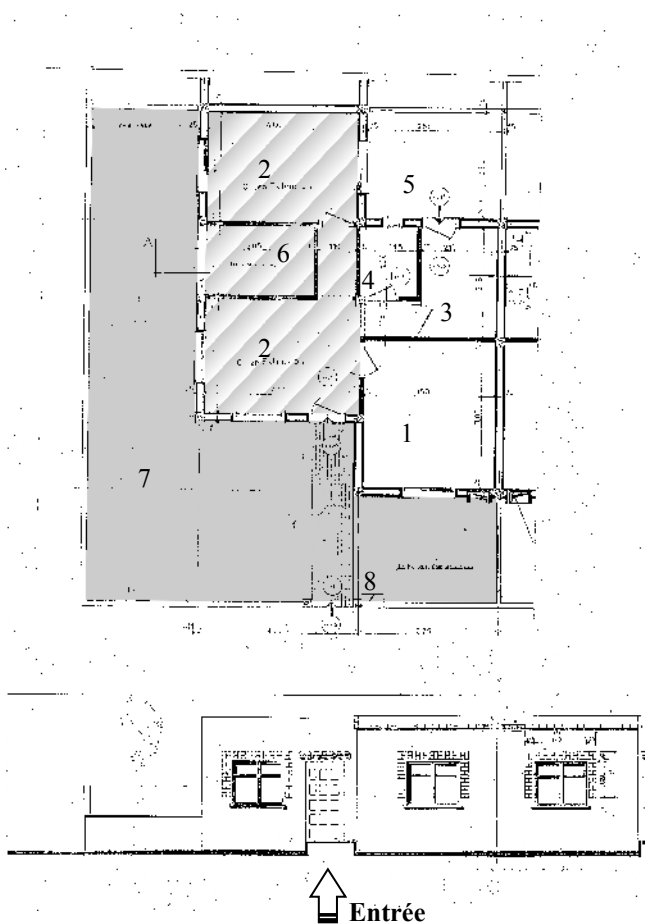
Légende :

- 1 : séjour (3,50 × 3,85 m)
- 2 : chambre en extension (4,15 × 3,00 m)
- 3 : cuisine (3,15 × 2,10 m)
- 4 : sanitaire – salle d'eau (1,45 × 1,30 m)
- 5 : courette arrière (2,50 × 3,55 m)
- 6 : emplacement pour accès étage (réservation pour un escalier)
- 7 : jardin (variable)
- 8 : niche compteur eau

CITÉ ABOUL KACEM CHEBBI – TYPE B

Légende :

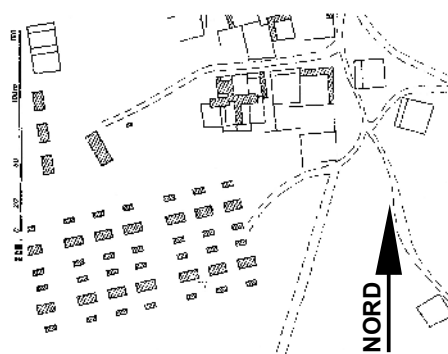
- 1 : vestibule (2,85 × 3,00 m)
- 2 : chambre (3,00 × 3,50 m)
- 3 : cuisine (4,15 × 2,35 m)
- 4 : toilettes (1,50 × 2,90 m)
- 5 : cour (largeur moyenne. 7,40 m)
- 6 : chambre en extension (3,00 × 3,75 m)
- 7 : maqûra en extension (5,77 × 3,00 m)



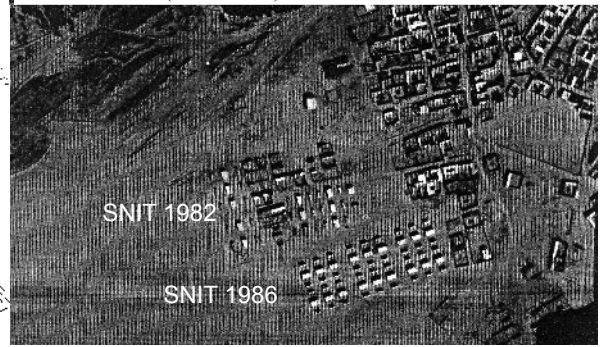
Légende :

- 1 : pièce – *dâr*
- 2 : espace extérieur – cour
- 3 : cuisine – *kuġîna*
- 4 : sanitaires – *twâlât* (sans douche)

Localisation

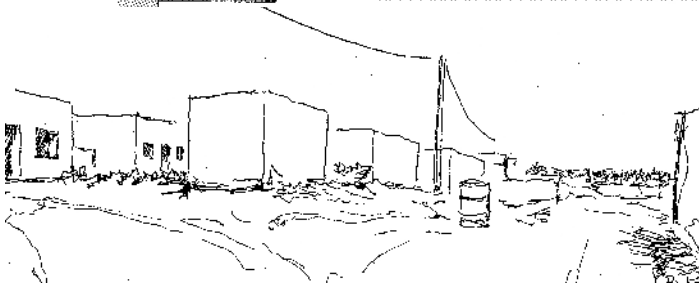
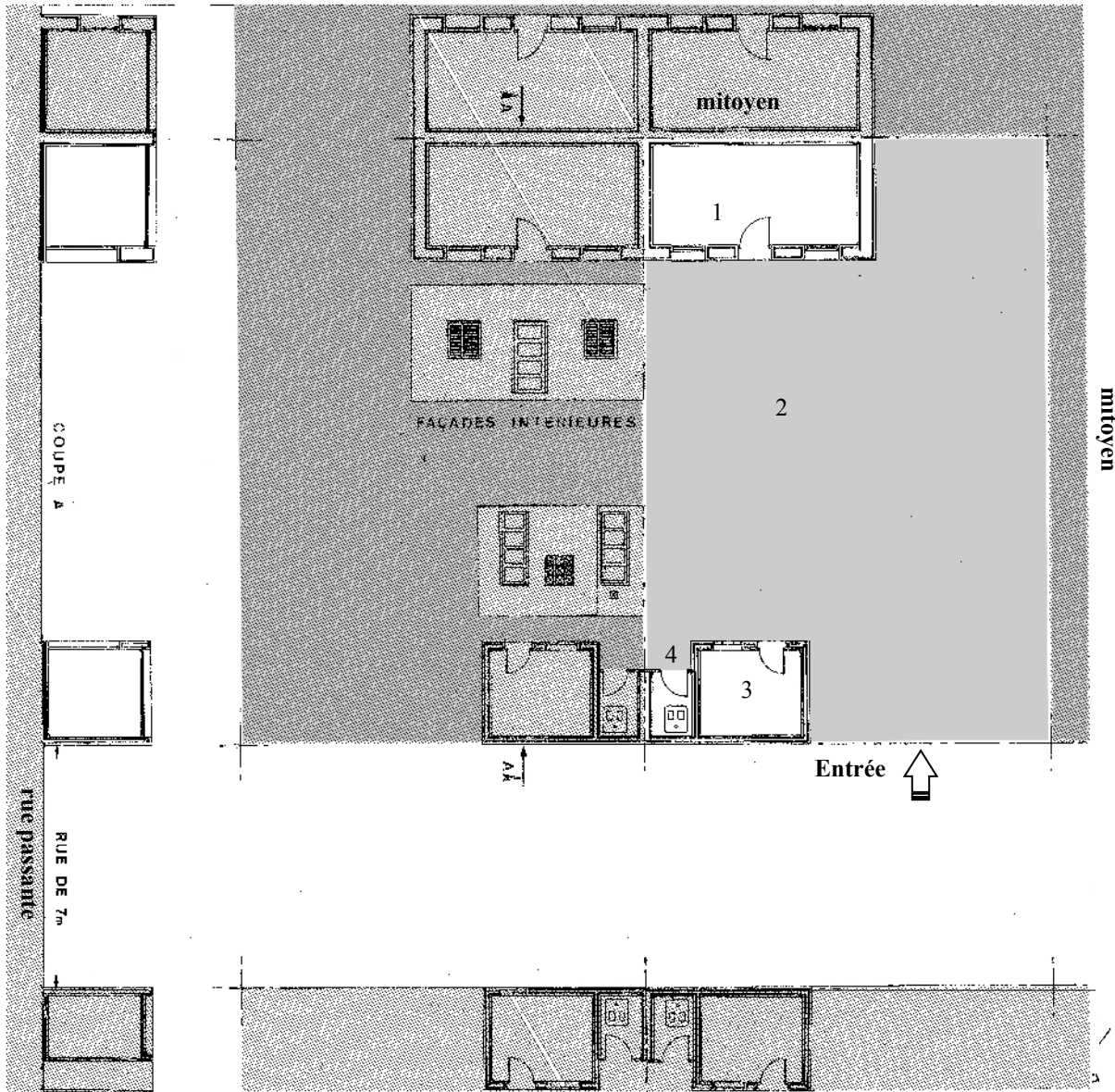


0 1 5 10 m 15
 Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)

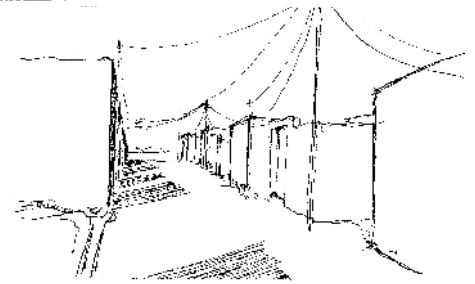


D'après plan OTC 1994

Couverture aérienne OTC 1986



Croquis des logements SNIT 1986, mars 1991



Croquis d'une rue passante, mars 1991

Légende :

- 1 : entrée
- 2 : cour à ciel ouvert
- 3 : cuisine – *kuġīna*
- 4 : pièce SNIT
- 5 : pièce rajoutée – *bît*
- 6 : terrasse cimentée
- 7 : tas de sable
- 8 : espace planté – jardin
- 9 : sanitaires – *twālāt*
- 10 : enclos de la chèvre

Fonds de plan technique : SNIT Sahraoui 1986

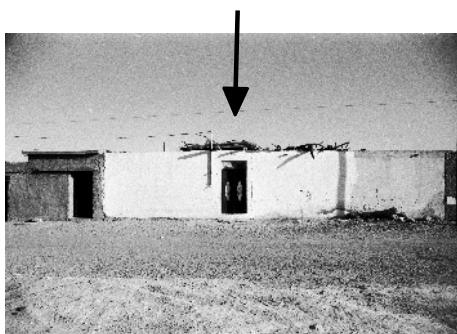
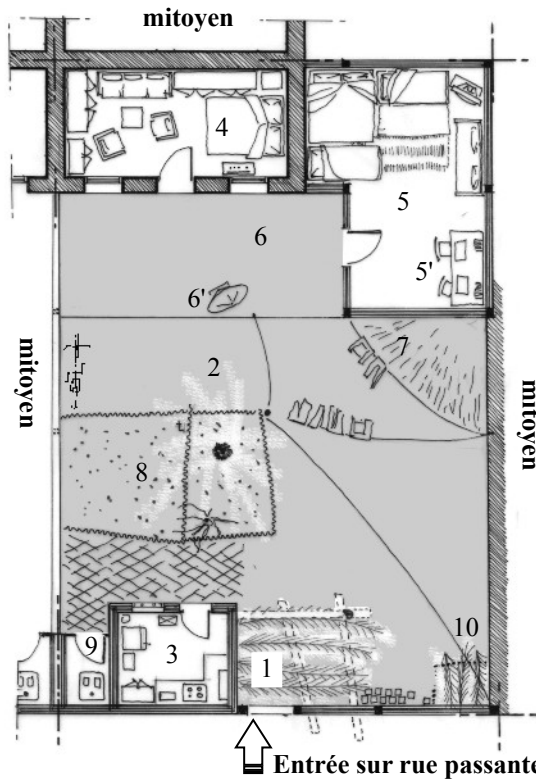
Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994



Vue de l'entrée



Vue de la cour, vers la pièce SNIT 4



La cour, vers la porte d'entrée et la cuisine 3

Légende :

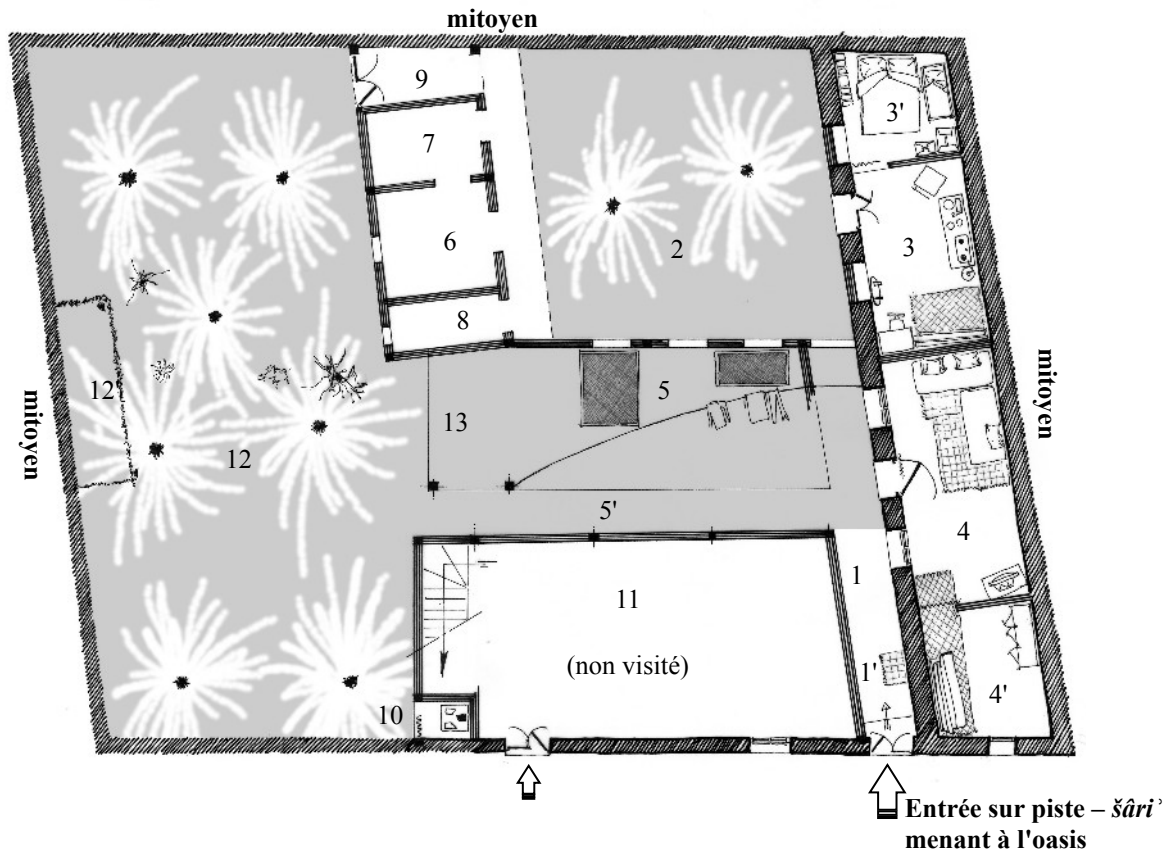
- 1 : entrée – *madhâl*
- 1' : tapis où s'assoit Bâ Othmân (le père)
- 2 : cour – *wust al-hûš*
- 3 : ancienne pièce d'habitation – *dâr* (1971), sert actuellement de lieu de préparation culinaire (cuisine en cours de rénovation)
- 3' : *maqšûra* (chambre d'une fille divorcée, avec son enfant en bas âge ; toit refait en 1990 : dalle BA)
- 4 : pièce – *bît* (1972), avec la télévision (où dort Bâ Othmân)
- 5 : future pièce – *bît* (en construction, dalle de toit non coulée et murs non montés)
- 5' : futur couloir – *culwâr* vers le jardin
- 6 : futur pièce de repas – *bît ftûr* (en cours de rénovation)
- 7 : future cuisine – *kuġîna*, lieu de préparation (en cours de rénovation)
- 8 : future salle d'eau – *bît bânô*, avec sanitaires – *twâlât* et douche – *dûš* (en cours de rénovation)
- 9 : passage vers le jardin – *ġârda*
- 10 : sanitaires – *twâlât*
- 11 : habitation indépendante – *hûš* du fils aîné Mustapha (construit en 1990)
- 12 : jardin – *ġârda*, avec palmiers et autres arbres fruitiers (olivier, grenadier, orange et henné, plantés en 1975)
- 12' : poulailler
- 13' : emplacement de la forge de Bâ Othmân

Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm \cong 2 m)

Couverture aérienne OTC 1994



Légende :

- 1 : entrée (pas d'appellation spécifique)
- (2 : pas de cour à ciel ouvert)
- 3 : pièce d'habitation – *bît*
- 4 : chambre à coucher du couple – *bît*
(pièces 3 et 4 : rénovées en 1990, anciennes pièces en
toub et stipes détruites lors des inondations de 1989)
- (4 : ancienne pièce d'habitation – *dâr* du père, décédé
vers 1985)
- 5 : future chambre des enfants – *bît*, avec placard
maçonné
- 6 : future cuisine – *kuġina*, avec placard maçonné
- 7 : future pièce d'eau – *bît bânô*
- 8 : sanitaires – *twâlât*, avec douche
- 9 : emplacement menant à l'étage (tracé en 1997, projet
en cours, empiètement accordé à l'amiable par l'oncle)

Habitation en cours de rénovation :

cloisonnement en cours des pièces 5-6-7, sous dalle
coulée fin 1996 (cloisonnement, électricité et
plomberie réalisés par l'occupant)

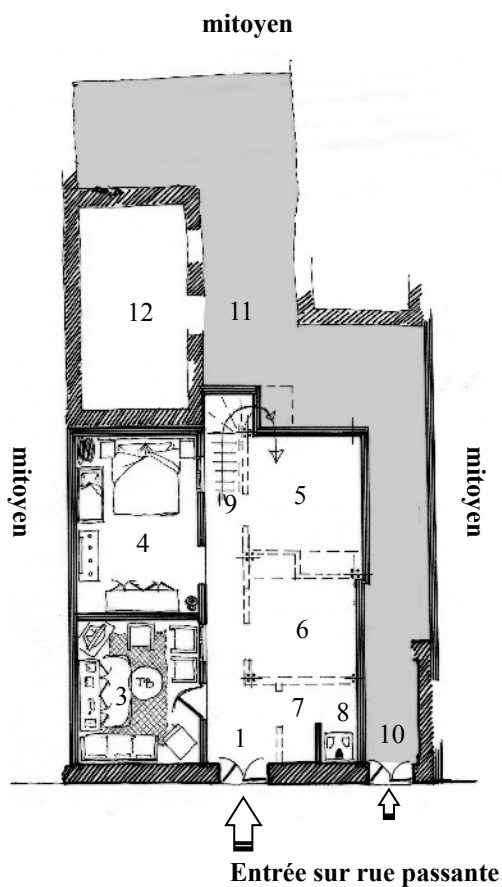
- 10 : ancienne entrée – *sgîfa* de l'habitation avant
morcellement (vers 1990), menant actuellement à la
maison – *hûs* de l'oncle paternel (frère cadet du père)
- 11 : cour de l'habitation – *hûs* de l'oncle
- 12 : pièce d'habitation – *dâr* de l'oncle

Localisation

0 1 5 10 m 15
Échelle : 1/200 (1 cm \cong 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994



Légende :

Habitation H3-A

- 1 : entrée – *sgîfa*
- 2 : cour – *wuṣṭ al-ḥûṣ*
- 3 : *dâr* n°1 avec télévision
- 3' : ancienne *maqṣûra* du père (depuis son décès : réserve – *bît mûna*)
- 4 : *dâr* des parents 4' : *maqṣûra*
- 5 : chambre des filles – *bît al-banât*
- 11 : cuisine – *kuḡîna*
- 12 : salle de bain – *bît bânô*
- 14 : véranda – *firânda*
- 15 : terrasse
- 16 : escalier d'accès à l'étage

Habitation H3-B (vide d'occupants)

- 6 : *bît* 6' : *maqṣûra*
- 7 : *bît*
- 8 : entrée – *sgîfa barraniyya* 8' : *bît sgîfa*
- 9 : *sgîfa dahlâniyya*
- 10 : cuisine – *ṣabbât*
- 13 : latrines – *bît miḍa*

Localisation

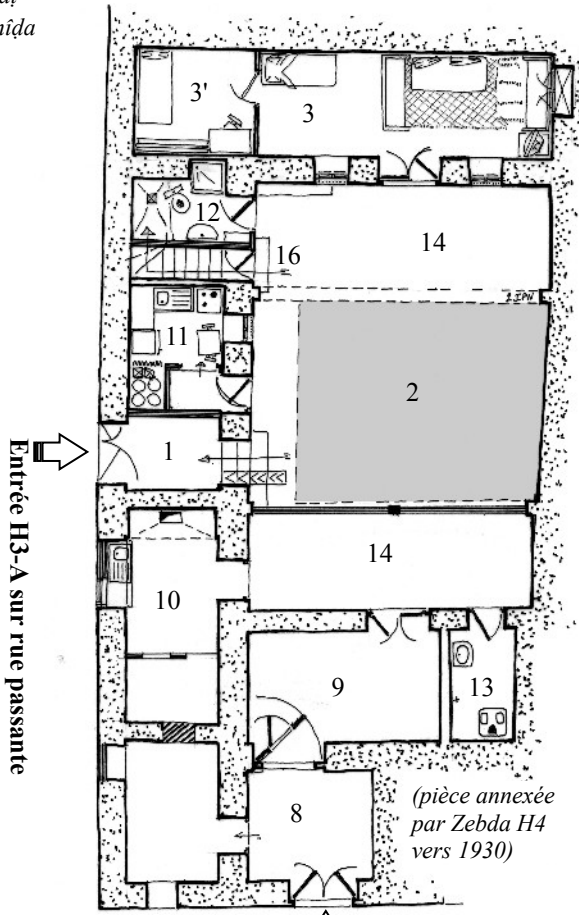
0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994

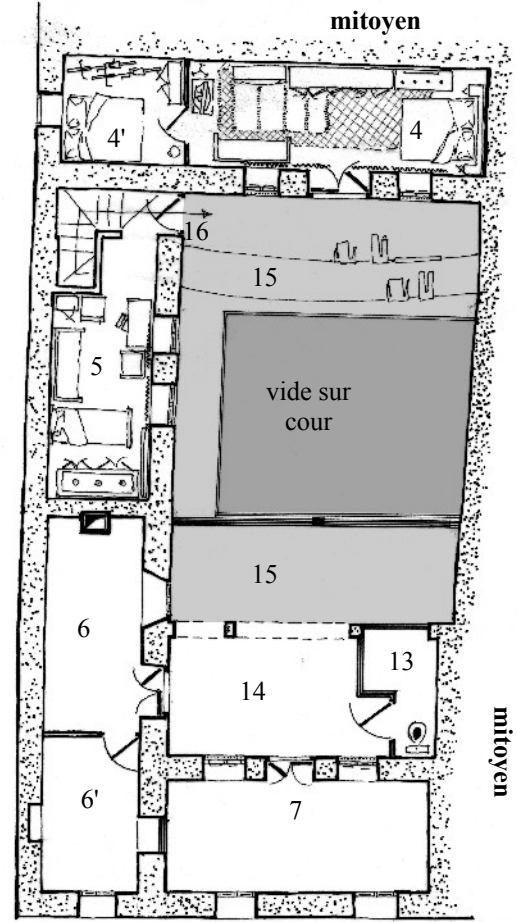
Relevé du rez-de-chaussée



Entrée H3-A sur rue passante

↑ Entrée H3-B sur rue passante

Relevé de l'étage



mitoyen

mitoyen



H3-B, entrée (*sgîfa* 8 vers *sgîfa* 9)



H3-B : la terrasse 15 vers la pièce 7



Intérieur de la pièce 10

Légende :

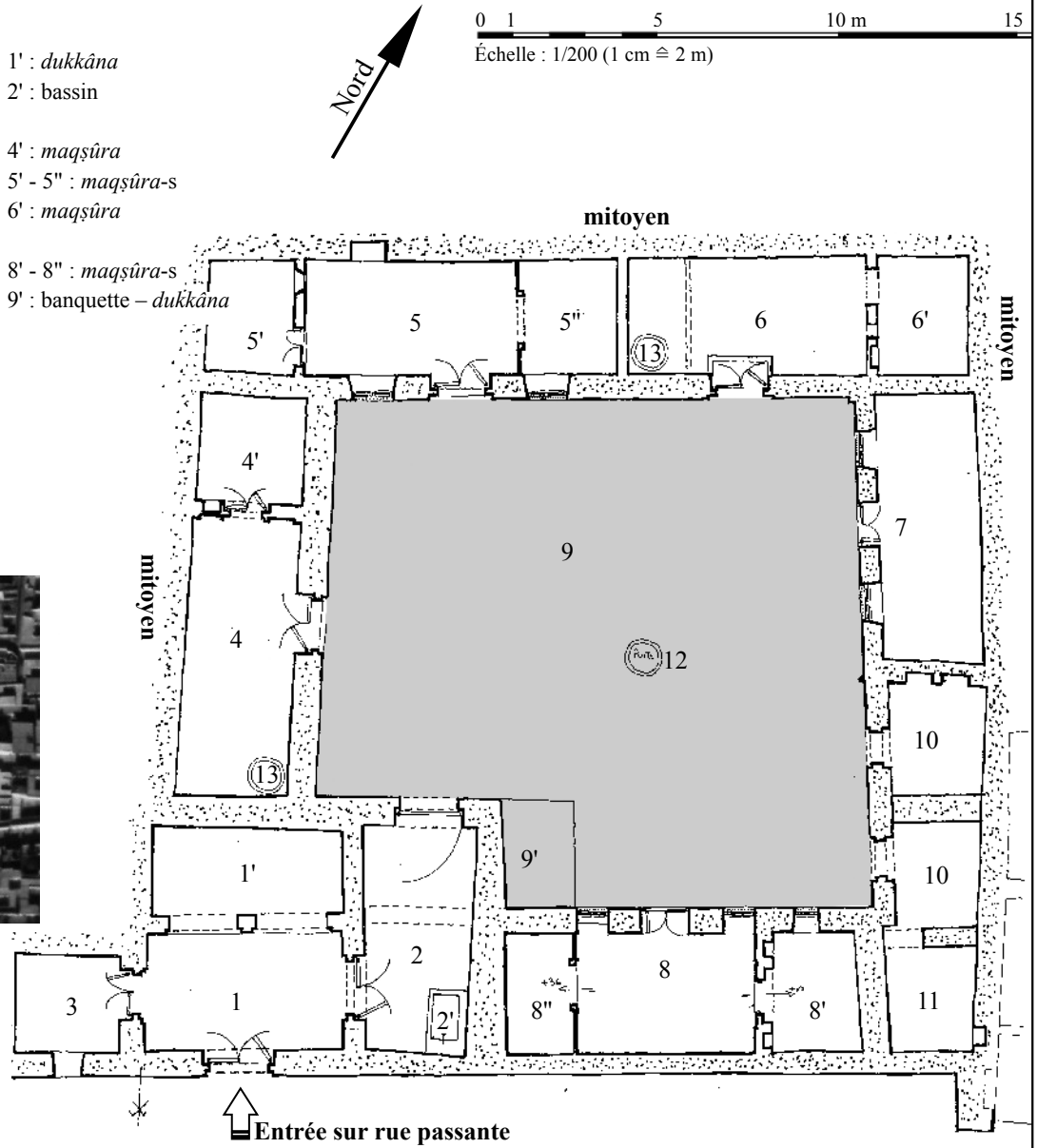
- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|
| 1 : entrée – <i>sgifa barraniyya</i> | 1' : <i>dukkâna</i> |
| 2 : <i>sgifa dahlâniyya</i> | 2' : bassin |
| 3 : <i>bît sgifa</i> | |
| 4 : <i>dâr n°1</i> avec <i>awṭhar</i> | 4' : <i>maqṣûra</i> |
| 5 : <i>dâr n°2</i> avec <i>awṭhar</i> | 5' - 5'' : <i>maqṣûra-s</i> |
| 6 : <i>dâr n°3</i> avec <i>awṭhar</i> | 6' : <i>maqṣûra</i> |
| 7 : <i>dâr n°4</i> | |
| 8 : <i>dâr n°5</i> | 8' - 8'' : <i>maqṣûra-s</i> |
| 9 : cour – <i>wuṣṭ al-ḥūṣ</i> | 9' : banquette – <i>dukkâna</i> |
| 10 : cuisines – <i>ṣabbât</i> | |
| 11 : latrines | |
| 12 : puits | |
| 13 : jarre – <i>ḥâbia</i> | |

Habitation vide d'occupants

Localisation



Couverture aérienne OTC 1994



Vue de l'entrée



Façade de la pièce 4, à gauche la *sgifa* 2



Vue des pièces 5 et 6, à droite la pièce 7



Vue vers le *ṣabbât* 10 et les latrines 11



Intérieur de la pièce 5 : *maqṣûra* et *rrûf*



Awṭar de la pièce 4



Ḥâbia de la pièce 6

Légende :

- 1 : entrée – *sgifa*
- 2 : cour – *wuṣṭ al-hūṣ*
- 2' : vide sur cour
- 3 : cuisine – *kuṣīna*
- 4 : *dâr* (avec lit des parents)
- 5 : chambre des grçons – *bît llulâd*
- 6 : pièce centrale – *dâr al-wuṣṭaniyya*
- 7 : salle de bain – *bît bânô*
- 8 : rangements sous escalier
- 9 : accès terrasse
- 10 : pièce à l'étage – *bît al-a'li* (en chantier, non couverte)
- 11 : balcon – *balqûn*

Localisation

0 1 5 10 m 15

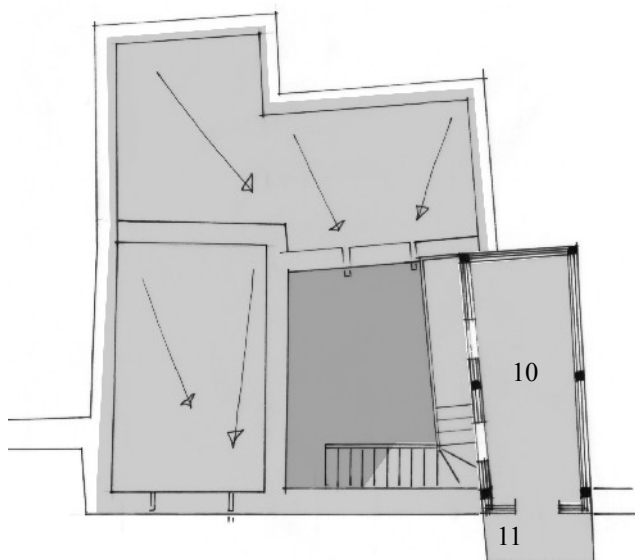
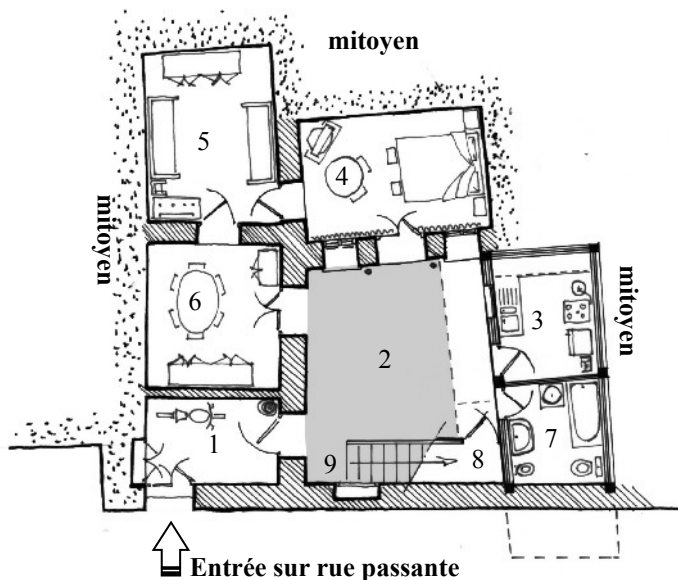
Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994

Relevé du rez-de-chaussée

Relevé de l'étage



Vue de la cour vers la pièce 4 et la cuisine



Intérieur de la pièce 6



Intérieur de la pièce 4

Légende :

- 1 : entrée – *sgifa barraniyya*
- 2 : boutique
- 3 : cour – *wuṣṭ al-ḥūṣ*
- 3' : jardins plantés
- 4 : *dâr* n°1
- 4' : *maqṣûra*
- 5 : *dâr* n°2
- 5' : *maqṣûra*
- 6 : *bît* (pièce fermée)
- 7 : *bît* (pièce fermée) avec télévision et *maqṣûra*
- 8 : cuisine – *kuġîna*
- 9 : toilettes – *twâlât* avec douche
- 10 : ancien puits
- 11 : bassin
- 12 : partie à ciel ouvert (non nommée)

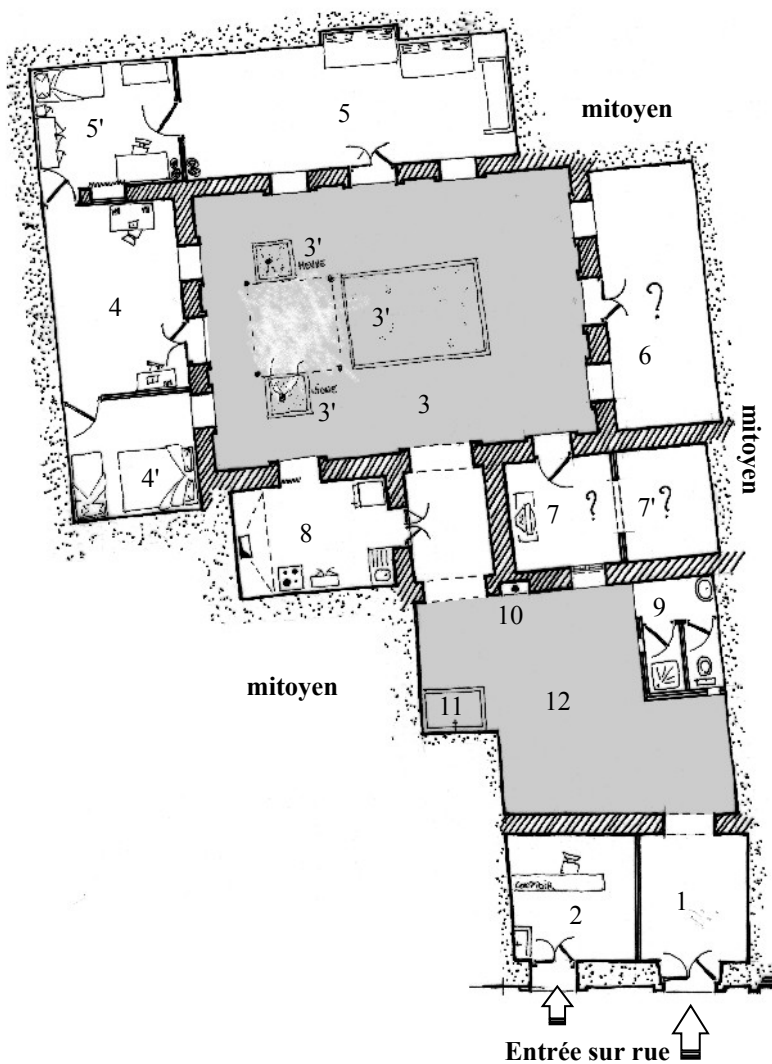
Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)

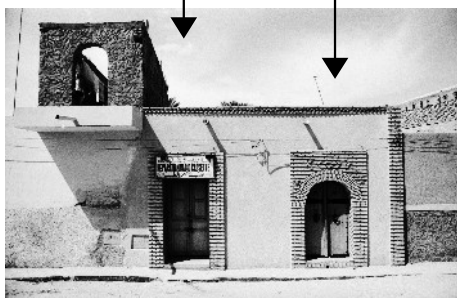


Couverture aérienne OTC 1994



Boutique 2

Entrée H6



Vue de la façade sur rue



Vue de la cour, vers la pièce 7 et la cuisine 8



Intérieur de la pièce 5

Légende :

- 1 : entrée – *sgifa barraniyya* 1' : accès à l'étage
- 2 : ancienne *sgifa dahlâniyya* devenue *kuġîna*
- 3 : *bît sgifa*
- 4 : cour – *wuṣṭ al-hūṣ*
- 5 : *dâr n°1* du RdC 5' : *maqṣûra*
- 6 : véranda
- 7 : anciennes cuisines – *ṣabbât* devenu *bît*
- 8 : ancienne entrée du RdC, condamnée, devenue *bît*
- 9 : puits d'infiltration – *bîr*
- 10 : fosse sceptique
- 11 : toilettes – *twâlât*
- 12 : *dâr n°1* de l'étage 12'-12" : *maqṣûra-s*
- 13 : *dâr n°2* de l'étage
- 14 : cuisine – *kuġîna*
- 15 : terrasses
- 16 : claustras en briques de Tozeur

Localisation

0 1 5 10 m 15

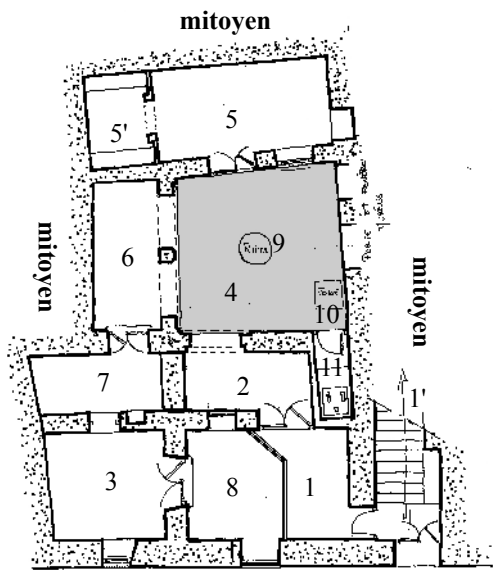
Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994

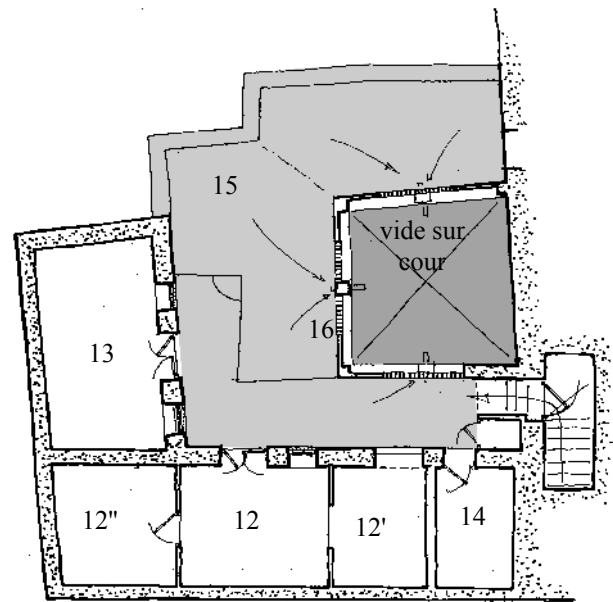
Habitation vide d'occupants

Relevé du rez-de-chaussée



↑ Entrée sur rue

Relevé de l'étage



Vue de la façade d'entrée



Vue de la cour, à partir de l'étage



Vue de la pièce 13, à l'étage

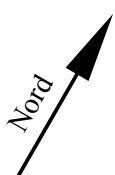
Légende :

- 1 : entrée – *sgifa barraniyya* 1' : *dukkâna*
- 2 : *sgifa dahlâniyya*
- 3 : cour – *wuṣṭ al-hūṣ*
- 4 : *dâr n°1*
- 5 : *dâr n°2* 5' : *maqṣûra*
- 6 : *dâr n°3*
- 7 : cuisine – *kuġîna* (ancienne *dâr*)
- 8 : cuisine – *ṣabbât* (désaffecté)
- 9 : anciennes latrines
- 10 : toilettes – *twâlât* avec douche

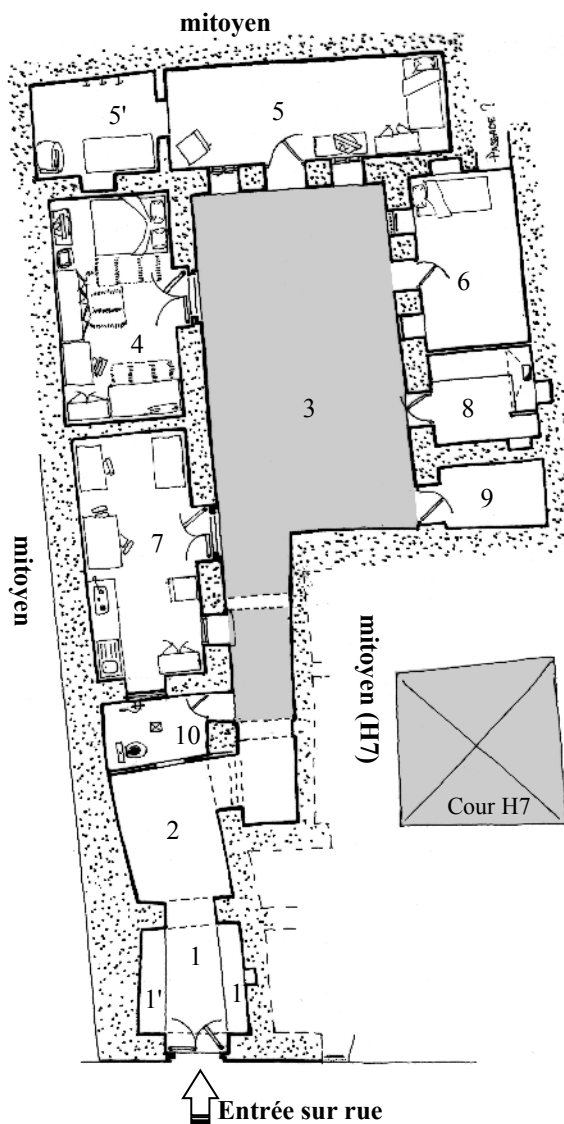
Localisation

0 1 5 10 m 15

Échelle : 1/200 (1 cm ≅ 2 m)



Couverture aérienne OTC 1994



Façade d'entrée



Vue vers la *sgifa* 2



Vue de la cour, vers les pièces 5 et 6



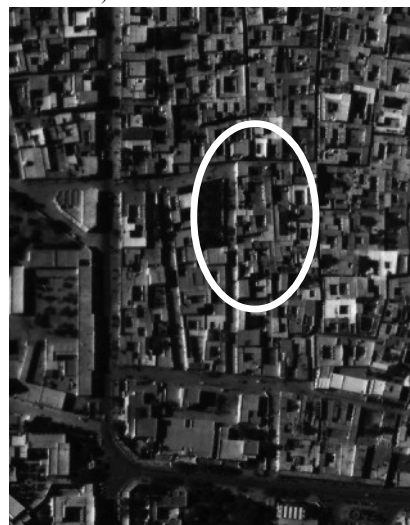
Chantier de rénovation des pièces 4 et 7 (2000)

Relevés techniques Croquis de façades

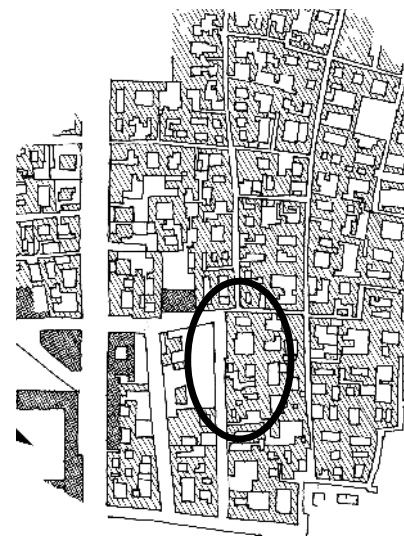
Localisation



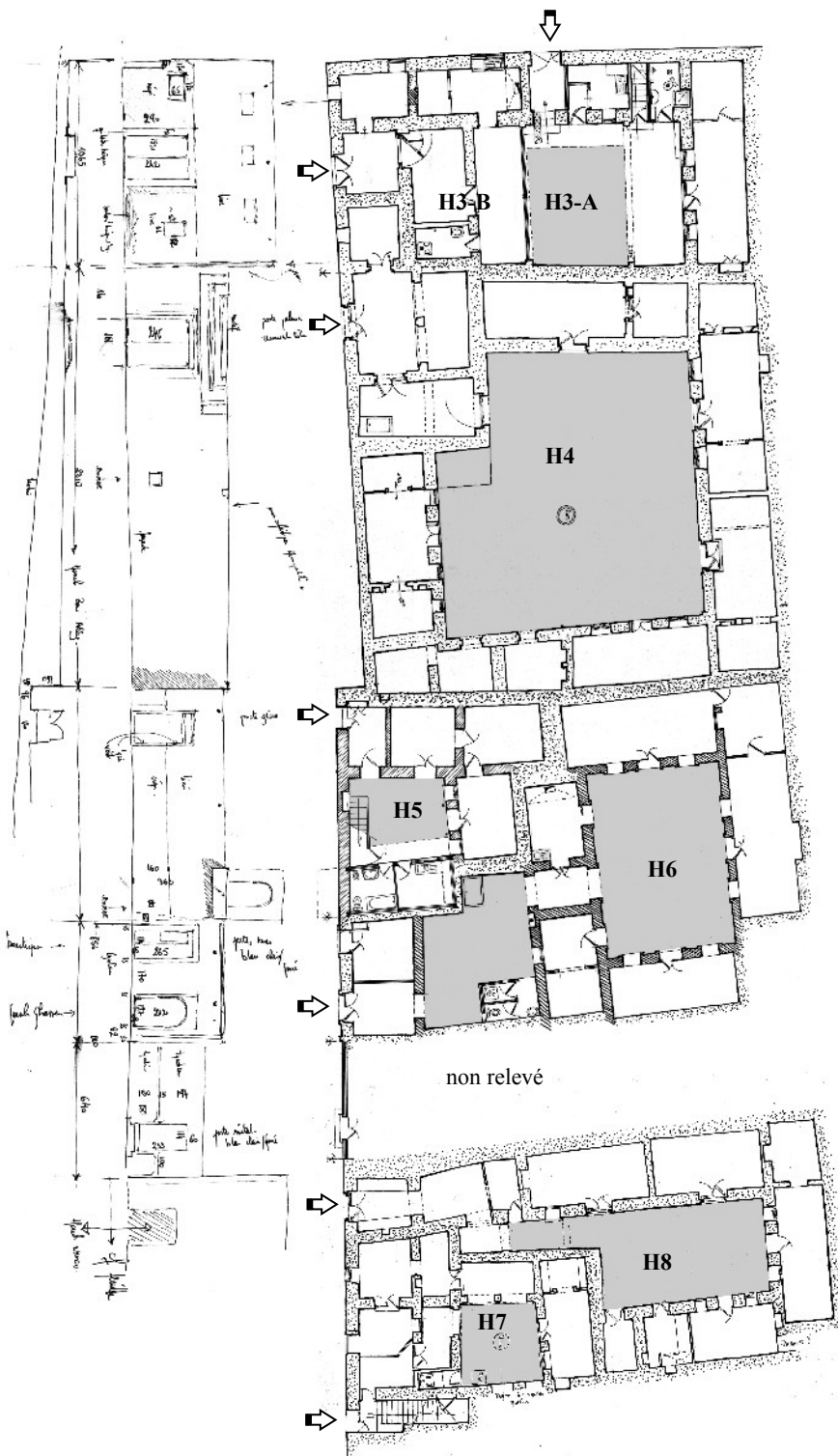
Nord



Couverture aérienne OTC 1994

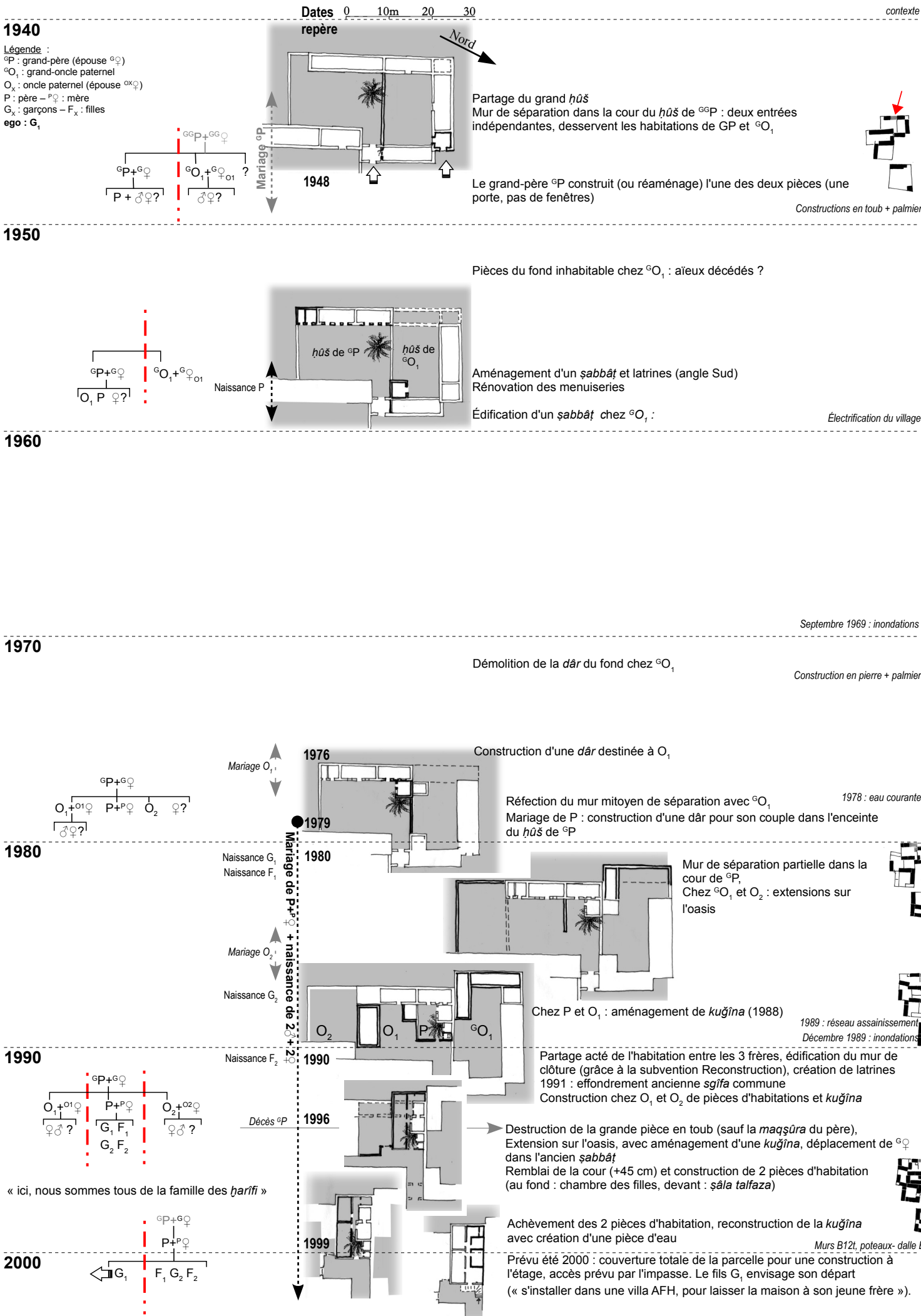


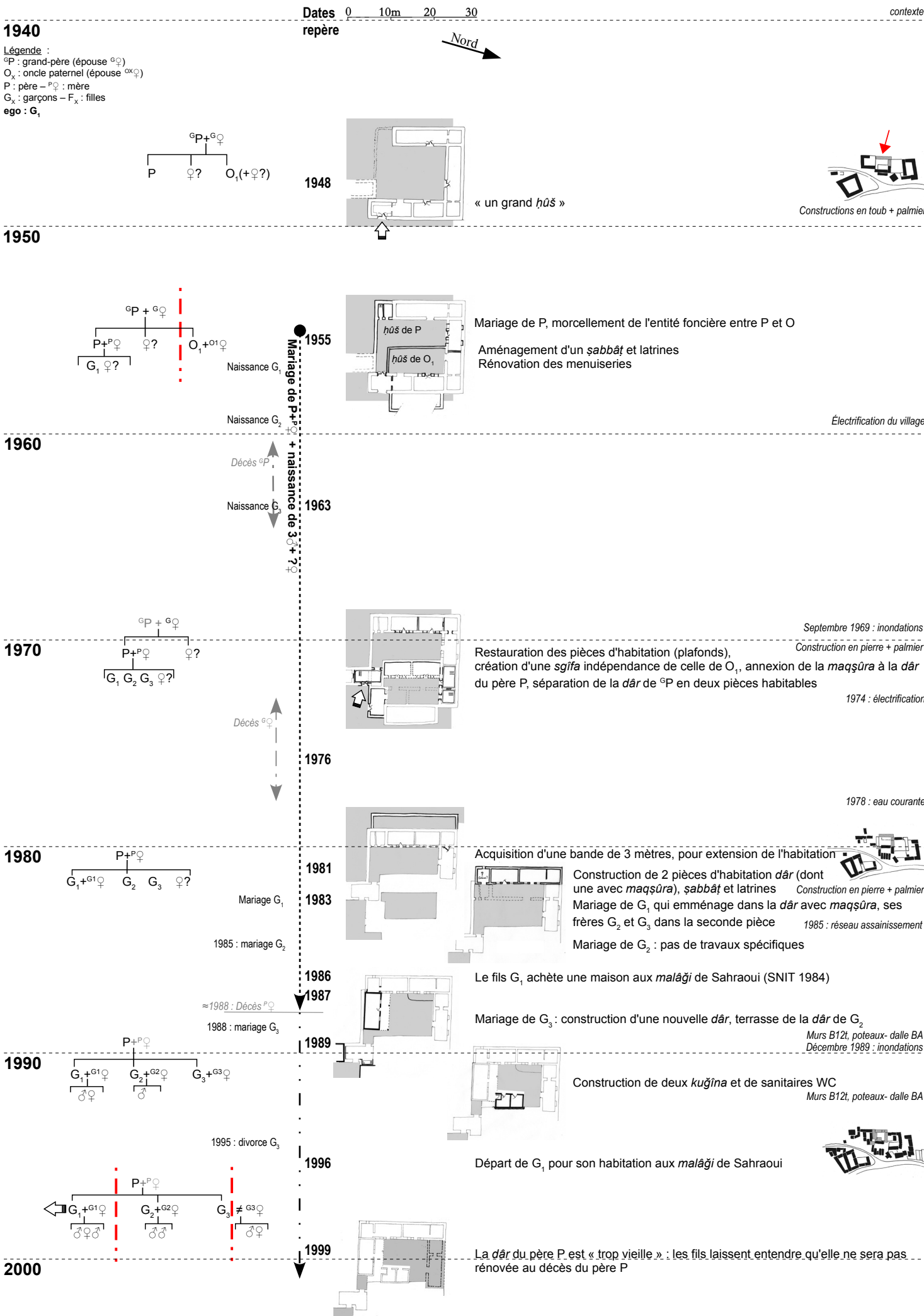
Fonds de plan OTC 1994

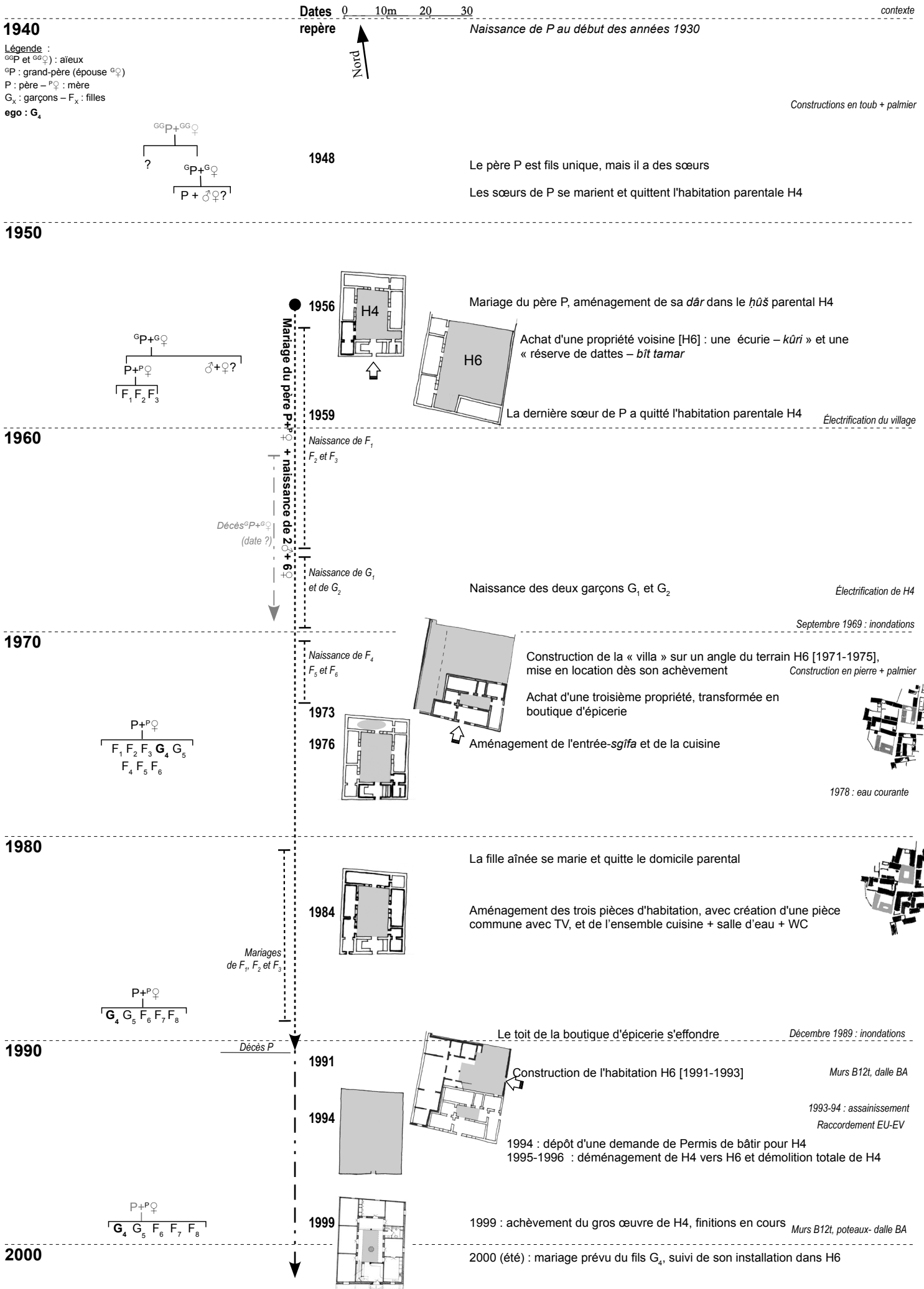


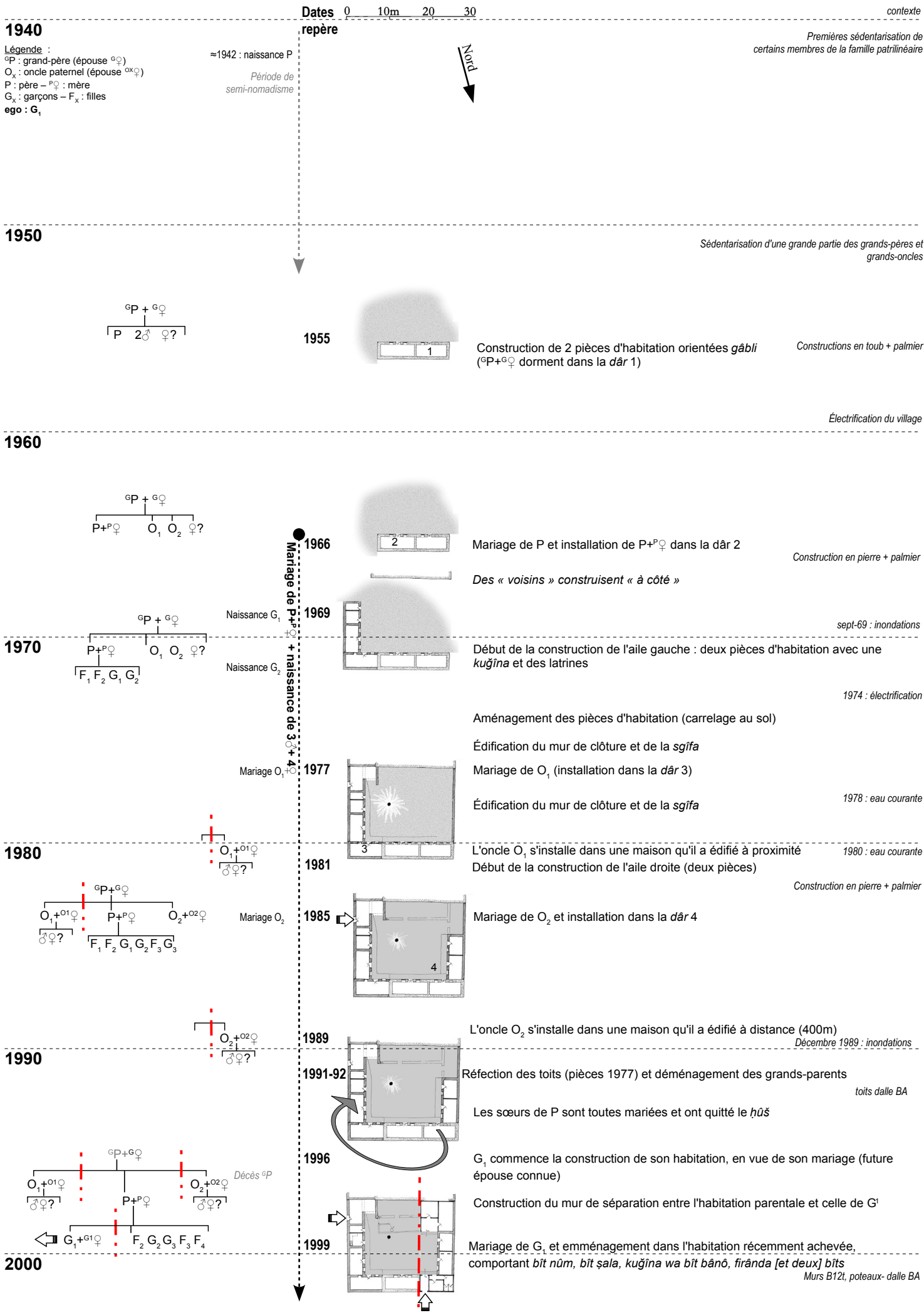
VII. RESTITUTIONS CHRONOLOGIQUES

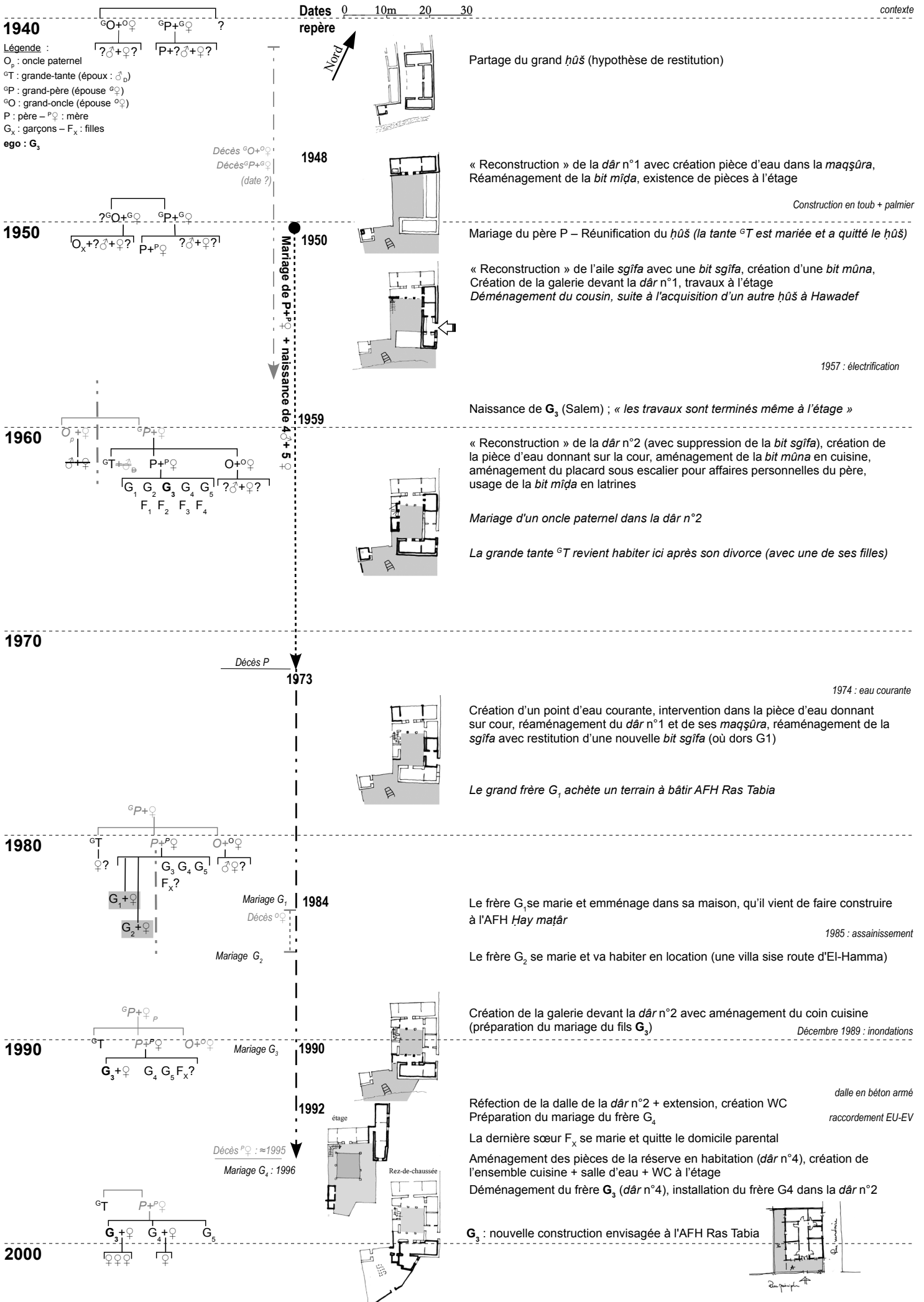
- Abbès H1
- Abbès H2
- Bled El Hadhar H4 – H6
- Chtawa H1 – H2
- Hawadef H7
- Hawadef H9
- Jhim H2
- Jhim H3
- Jhim H4
- Jhim H5
- Rass Edhraâ H3
- Zebda H1 – H2
- Zebda H5

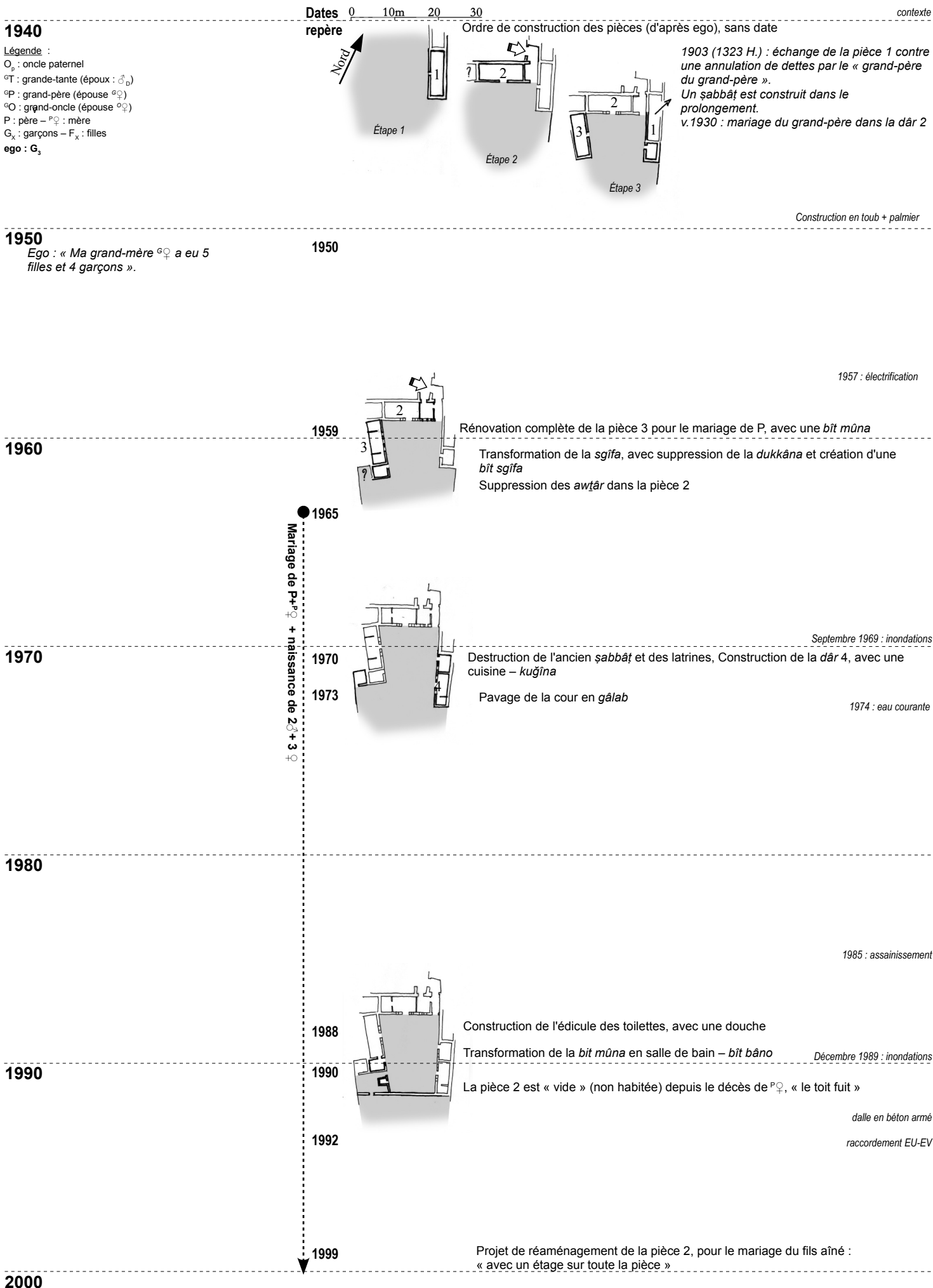


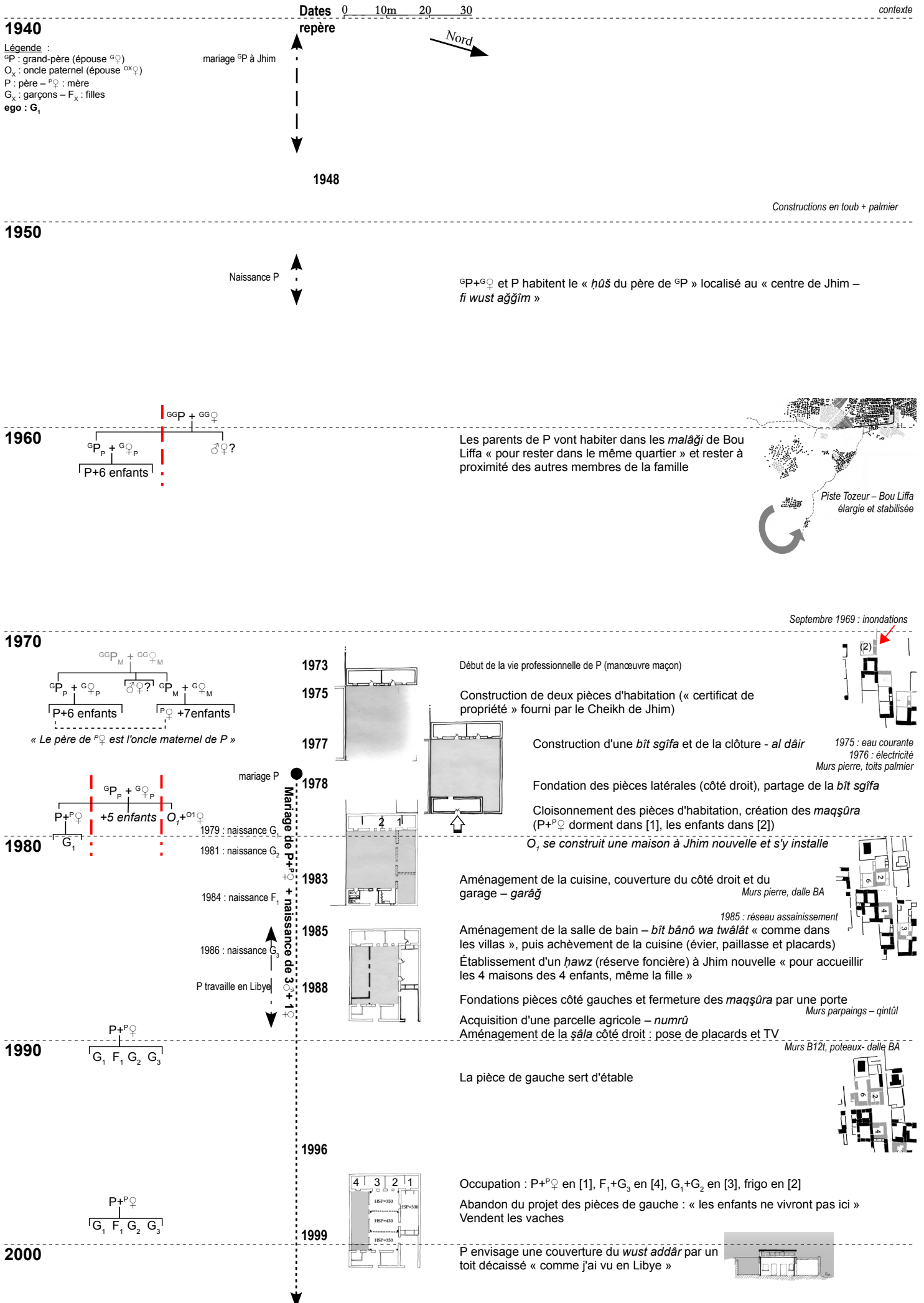


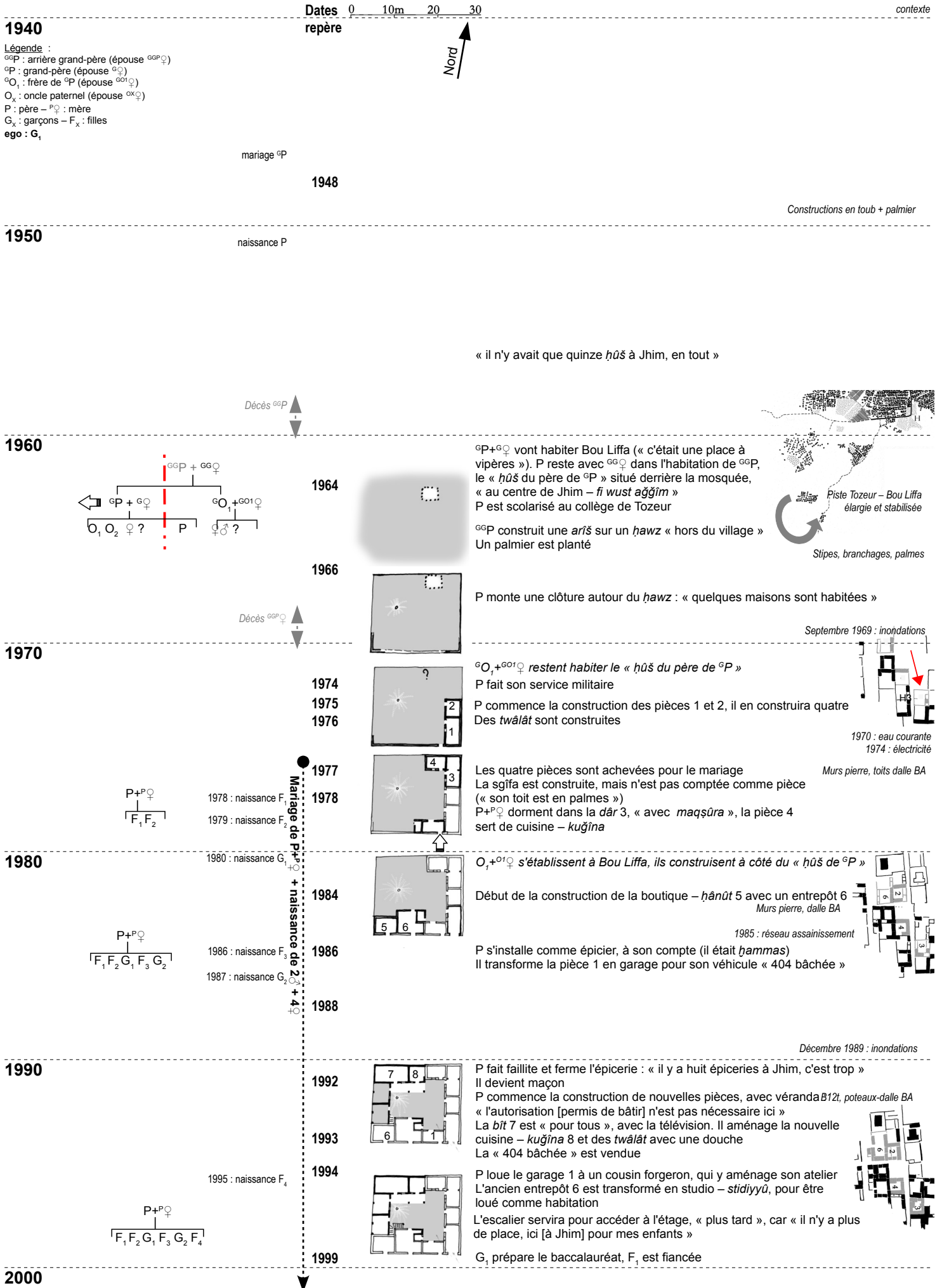












Dates 0 10m 20 30

contexte

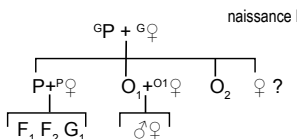
1940

Légende :
 °P : grand-père (épouse °Q)
 O_x : oncle paternel (épouse °O_x)
 P : père – P_Q : mère
 G_x : garçons – F_x : filles
 ego : G₃

1948

Constructions en toub + palmier

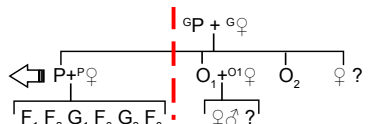
1950



Mariage de P+P_Q + naissance de 3 O₁ + 5 O₂

P+Q habitent le « hûs du père de °P » localisé au « centre de Jhim – fi wust aġġim », derrière la mosquée : « la cour était deux fois plus grande »

1960



1964

P choisit le lieu de sa future habitation : le terrain est vide, il reste dans le même village, à proximité des autres membres de sa famille paternelle. Il commence la construction de deux pièces d'habitation.

Piste Tozeur – Bou Liffa élargie et stabilisée
 Murs pierre, toits palmier

Les voisins élèvent un mur de clôture pour délimiter leur hawz

1966

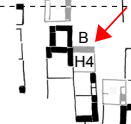
Déménagement dans la nouvelle habitation (« F₁ a 15 ans »)
 Aménagement de la pièce en bît avec maqşûra, l'autre en sgîfa et kuġîna (avec bac)
 Construction du mur de clôture, la grişa est conservée encore quelques années
 Un métier à tisser est installé dans la sgîfa

Septembre 1969 : inondations

1970

1974

Établissement d'un hawz sur la parcelle avant (parcelle B)



1976

La kuġîna est transformée en bît ġasîl, une nouvelle kuġîna est aménagée en empiètement sur la sgîfa

1970 : eau courante
 1974 : électricité

1977

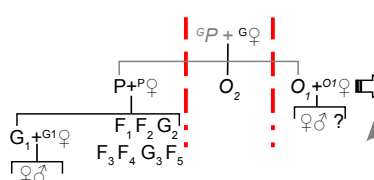
Construction d'une nouvelle pièce d'habitation : « la famille s'agrandit » (P+P_Q dorment dans la pièce 1, les garçons dans 2)

Murs pierre, toits palmier

1978

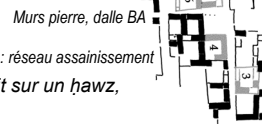
Construction de la pièce 3 dâr mgasma. Les grandes filles vont dormir dans la pièce 2 en 1979
 G₁+Q s'installent dans la pièce 3

1980



1983

Construction des pièces 4 et 5



1985

O₁+Q déménagent à Jhim Jadida, dans un hûs construit sur un hawz, son fils aîné s'établit à côté

1988

Achèvement de la pièce 4 (bît) « pour G₂ »

Murs parpaings – qintûl

1990

1990

Réfection des toits des pièces construites en 1964 en dalle BA. Construction de la véranda, installation d'un lavabo et d'un chauffe-eau électrique

Murs pierre, poteaux-dalle BA

1991

Destruction complète du hûs de °P lors des inondations. O₂ reconstruit un hûs dans la partie qui lui revient en héritage du hûs de °P

1993

Départ de G₁+Q pour Rass Edhraâ « fi diâr SNIT », G₂ prend sa place

1994

Achat d'une parcelle agricole sur une terre collective de la dişra des Jhimi (G₃ s'en occupe, aidé de G₂ et de P ; G₁ travaille à la DR-MEH)

2000

1999

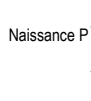
Mariage de G₂ prévu à l'automne 1999 (épouse originaire de Kairouan) : il va occuper les pièces 4+5

Dates 0 10m 20 30

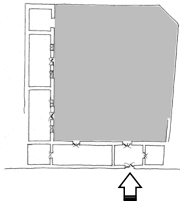
contexte

1940

Légende :
 ♂P : grand-père (épouse ♀♀)
 ♂O₁ : grand-oncle paternel
 O_x : oncle paternel (épouse ♀♀)
 P : père – P♀ : mère
 G_x : garçons – F_x : filles
 ego : F₂

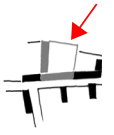


1948

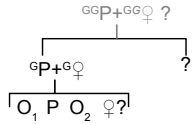


P♀ raconte : « c'était un grand hûš, toute la famille de P habitait là »

Constructions en toub + palmier



1950

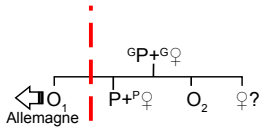


Électrification du village

1960

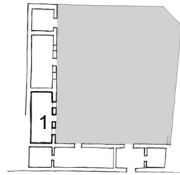
Septembre 1969 : inondations

1970



Mariage P
 Naissance F₁
 Naissance F₂
 Décès ♂P

Mariage de P+P♀ + naissance de 4 ♂ + 5 ♀



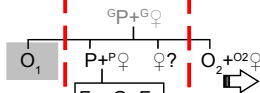
Rénovation de la dâr 1 pour le mariage de P
 P♀ est originaire de Chabbiyya (« le père de P♀ a pris 3 femmes et a eu 9 enfants »)

Construction en pierre + palmier



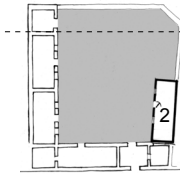
1978 : eau courante

1980



Naissance G₁
 Décès ♂P
 Naissance G₂

Mariage de P+P♀ + naissance de 4 ♂ + 5 ♀



Construction de la dâr 2 pour P+P♀ et leurs enfants,
 Abandon de l'ancienne pièce en toub (sans occupants)
 O₂ se marie hors du hûš

Murs parpaings, dalle BA



Partage du parental : P rachète une partie des parts à ses sœurs et un frère
 La pièce 2 est partagée en une bit [2], une maqšûra [2'] et une kuġîna [3]

Construction d'une nouvelle kuġîna [5] : « ici à cause de la pente »

Murs B12t, poteaux-dalle BA, faïence

Décembre 1989 : inondations

1990

Naissance F₅
 puis G₄

Mariage de P+P♀ + naissance de 4 ♂ + 5 ♀



Aménagement de la nouvelle cuisine (1990), plantation d'arbres
 Effondrement des toits des pièces abandonnées
 Construction du mur de séparation avec l'autre partie du hûš, encore en indivision
 Construction d'une seconde bit 4, avec véranda, les fils y dorment
 (P dort dans 2', P♀ dans 2 avec les filles)
 Réalisation des fondations des pièces sur rue, par P et O₂
 Aménagement du jardin, pose d'un robinet dans la nouvelle sgîfa (bassin)

Murs B12t, poteaux- dalle BA



Aménagement d'un atelier de couture dans la pièce 4 par F₁

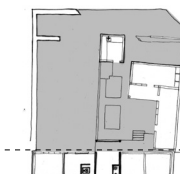
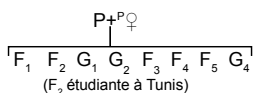
Couverture de la sgîfa, création de sanitaires, arrivée EF dans la kuġîna 5

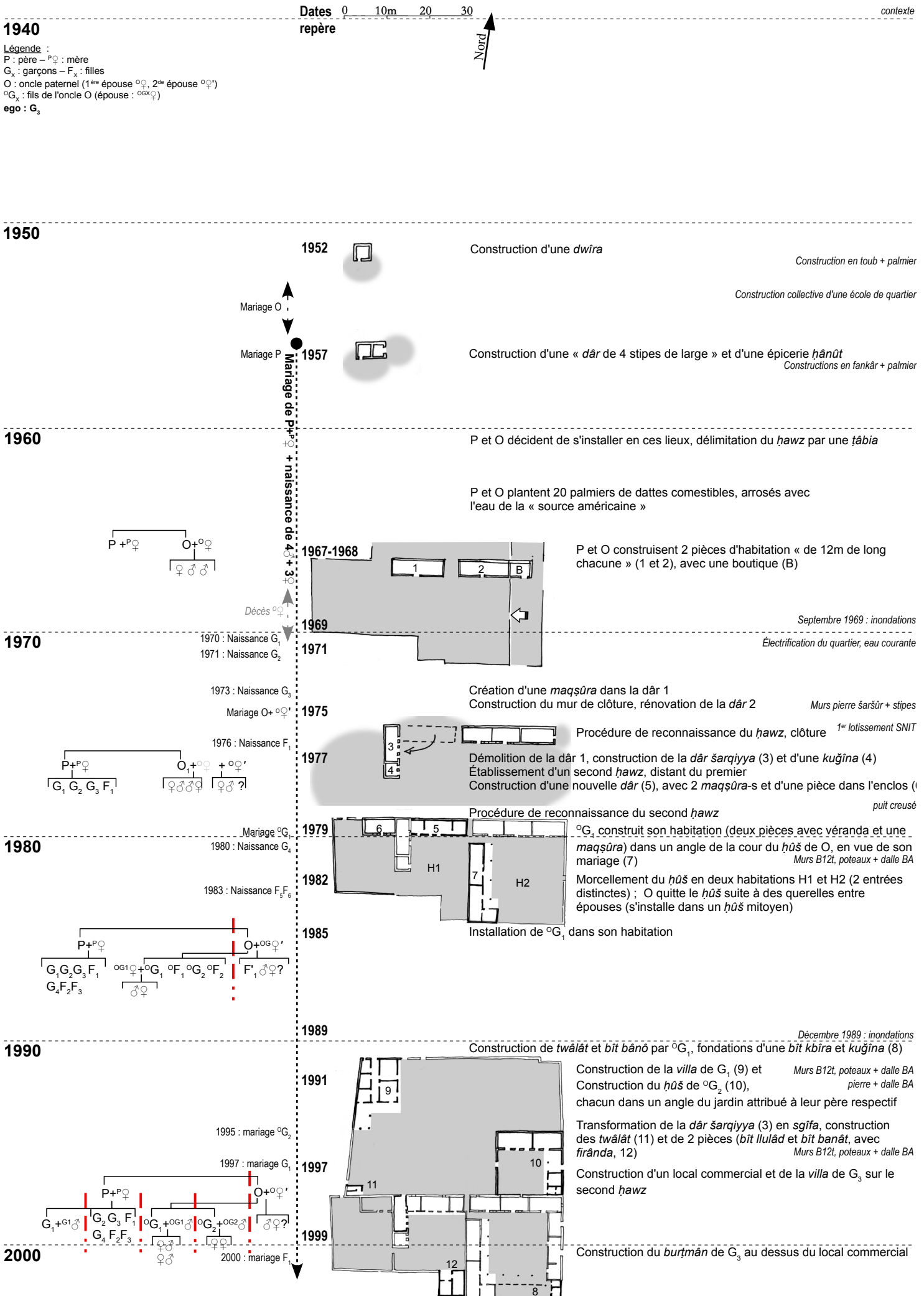
1997 : téléphone et parabole

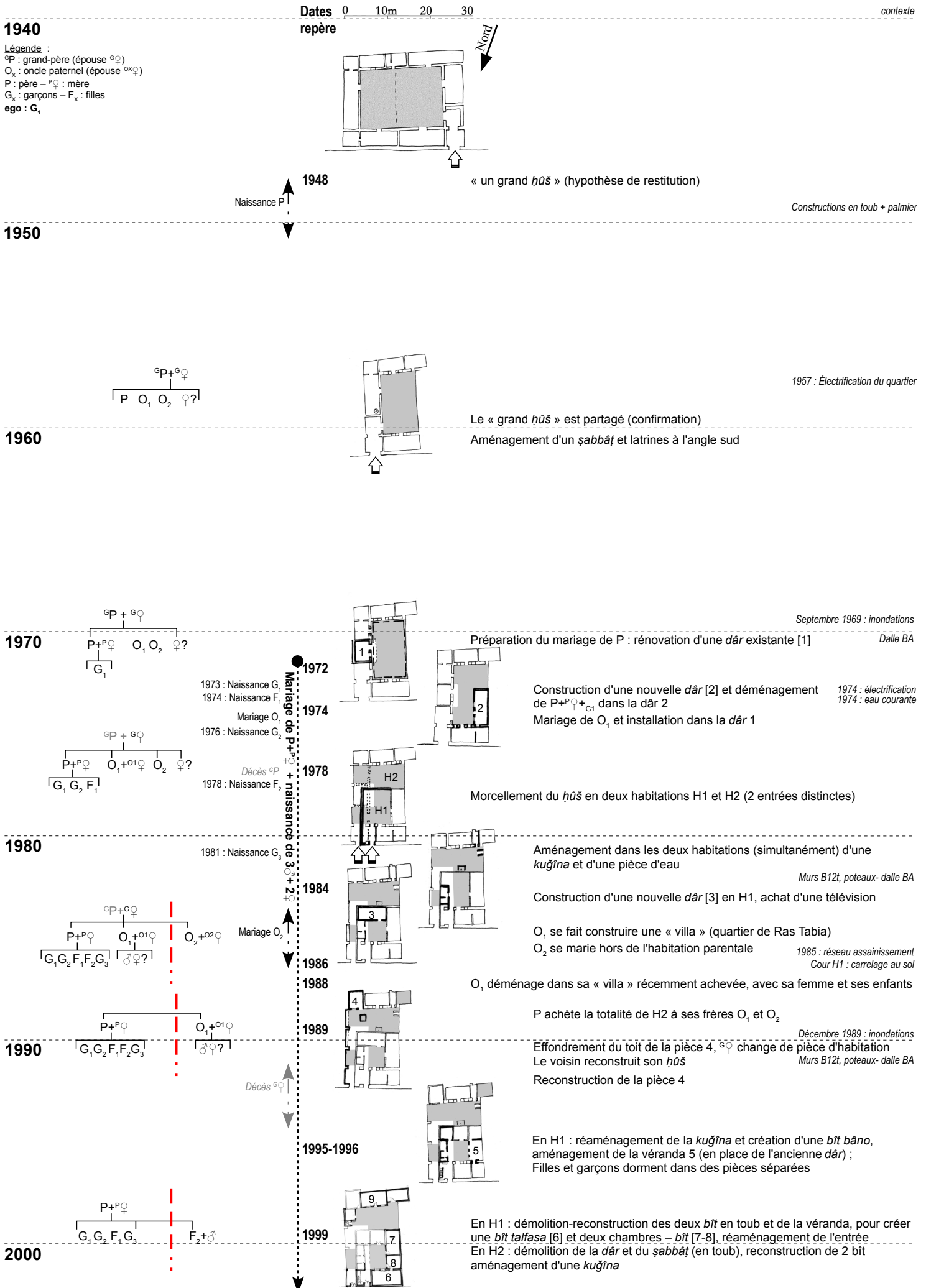
Projet de P et O₂ : transformer les pièces sur rue en « boutiques »

P a l'intention de racheter les autres parts d'héritage. 1999 : réseau assainissement
 « dès qu'il en a les moyens » (y compris les futures boutiques)

2000







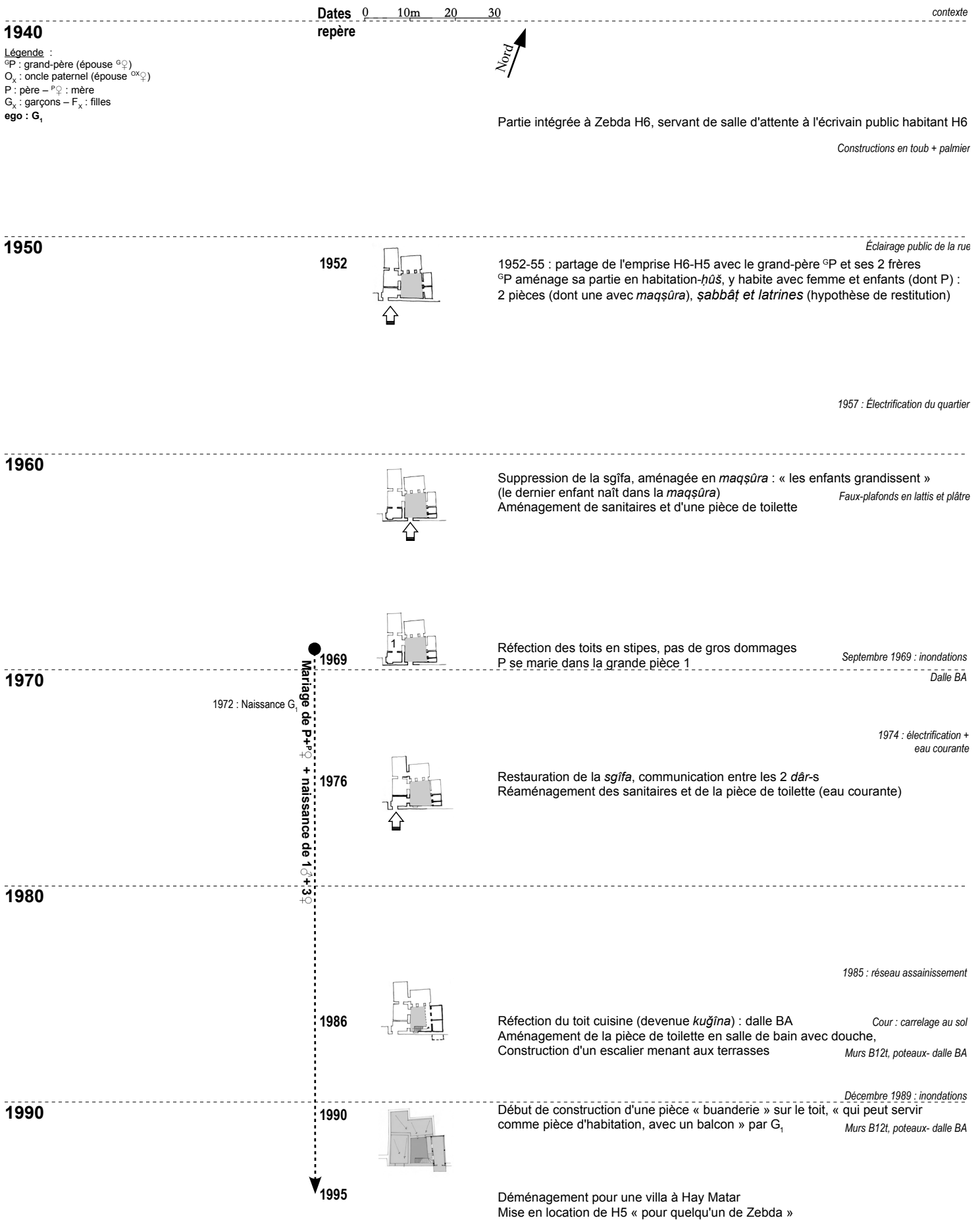


TABLE DES ILLUSTRATIONS

Introduction

Ill. 1 : vue de l'oued Mellah	15
Ill. 2 : vue de la grande arche, entrée de Tozeur	16
Ill. 3 : la gare de Tozeur, construite en 1913	17
Ill. 4 : Plan touristique de Tozeur (source : ONTT, Syndicat d'Initiative de Tozeur)	18
Ill. 5 : vue du quartier d'El Hawadef	18
Ill. 6 : vue intérieure d'une habitation, quartier d'El Hawadef	19
Ill. 7 : vue de l'avenue Bourguiba	19
Ill. 8 : vue de la place du marché	20
Ill. 9 : rue du quartier de Zebda	20
Ill. 10 : vue d'une villa, AFH hay Ennahdha	22
Ill. 11 : les travaux d'embellissement des façades et clôtures	22
Ill. 12 : rue, quartier de Rass Edhraâ	23
Ill. 13 : opération de logement social, quartier de Rass Edhraâ	24
Ill. 14 : croquis de ruelle, quartier de Helba	25
Ill. 15 : placette, village oasien de Bled El Hadhar	26
Ill. 16 : rue principale, village oasien de Abbès	26
I. Introduction aux monographies	
Ill. 17 : localisation du Jérid en Tunisie (source : Hubac P. : 1948)	59
Ill. 18 : précipitations et températures moyennes relevées à Tozeur (source : LeVoyageur.net)	59
Ill. 19 : localisation des sites oasiens du Jérid (source : Dakhliâ J. :1991)	63
Ill. 20 : schéma géologique des sources du Jérid (source : Penet P. : 1911)	63
Ill. 21 : localisation des monographies sur le site de Tozeur	80
II. Une réhabilitation progressive : Zebda H1	
Ill. 22 : localisation de l'habitation Zebda H1	81
Ill. 23 : localisation des différents équipements	83
Ill. 24 : relevé technique de l'habitation Zebda H1 (ech 1/200)	84
Ill. 25 : relevé habité de Zebda H1 (ech. 1/100)	87
Ill. 26 : relevé complet H1 + H2	91
Ill. 27 : relevé technique et habité complet de H1 et H2 (ech 1/200)	92
Ill. 28 : Habitation H2 : coupe longitudinale A-A' (croquis)	92
Ill. 29 : vue sur le <i>hûš</i> mitoyen : l'autre moitié de la cour d'autrefois ?	95
Ill. 30 : hypothèse de restitution, « autrefois »	96
Ill. 31 : le <i>hûš</i> vers 1960	96
Ill. 32 : le <i>hûš</i> vers 1970	97
Ill. 33 : le <i>hûš</i> vers 1975	98
Ill. 34 : le <i>hûš</i> vers 1980 (1)	99
Ill. 35 : le <i>hûš</i> vers 1980 (2)	99
Ill. 36 : le <i>hûš</i> vers 1984	100
Ill. 37 : le <i>hûš</i> vers 1989	101
Ill. 38 : le <i>hûš</i> vers 1990	101

III. 39 : le <i>hûš</i> vers 1995	102
III. 40 : croquis d'emplacement des portes d'accès (déc. 1999)	104
III. 41 : les portes d'entrées de Zebda H1-H2 en 2000	105
III. 42 : projet de rénovation des pièces 8-9 en 1999 et leur aménagement en 2001	106
III. 43 : occupation du <i>hûš</i> en 2001	106
III. 44 : nouvel agencement de la pièce 7	108
III. 45 : étapes successives de transformations de Chtawa H1	111
III. 46 : relevé habité de Chtawa H1-H2 (ech. 1/200)	113
III. 47 : Chtawa H1-2 : La « pièce de la télévision » des parents (H1) et celle des jeunes mariés (H2)	114
III. 48 : Chtawa H1-2 : la cuisine des parents (H1) et celle des jeunes mariés (H2)	114
III. Les conditions d'une cohabitation : Hawadef H7	
III. 49 : localisation de l'habitation Hawadef H7	115
III. 50 : portrait des trois filles de Salem	116
III. 51 : relevé technique de l'habitation Hawadef H7	118
III. 52 : vue de la cour vers la <i>dâr</i> 1	125
III. 53 : relevé habité de Hawadef H7 (rez-de-chaussée)	126
III. 54 : vue de la cour vers la <i>dâr</i> 2	127
III. 55 : vue de la cour vers la porte de la pièce d'eau et l'escalier	127
III. 56 : vue intérieure de la <i>dâr</i> 1, côté gauche	128
III. 57 : vue intérieure de la <i>dâr</i> 1, côté droit	128
III. 58 : vue intérieure de la <i>dâr</i> 2	129
III. 59 : le coin eau de la <i>dâr</i> 2	129
III. 60 : vue de l'étage vers les pièces 3 et 4	130
III. 61 : vue vers la zone cuisine 11 et toilettes 10	130
III. 62 : relevé habité de Hawadef H7 (étage)	131
III. 63 : vue de la partie centrale de la <i>dâr</i> 4	132
III. 64 : vue de la pièce de droite de la <i>dâr</i> 4	133
III. 65 : vue du jardin et l'ancien <i>šabbât</i> 14	133
III. 66 : restitution supposée du <i>hûš kabîr</i> (phot.aér. OTC 1948)	135
III. 67 : restitution supposée du <i>hûš</i> Hawadef H7 vers 1950	135
III. 68 : étape travaux n°1 (1950)	137
III. 69 : étape travaux n°2 (vers 1951)	137
III. 70 : étape travaux n°3 (1957)	139
III. 71 : étape travaux n°4 (1975)	140
III. 72 : étape travaux n°5 (1980)	140
III. 73 : étape travaux n°6 (1990)	141
III. 74 : plan de l'habitation, dessiné par Salem	146
IV. Une fragmentation progressive : Abbès H2	
III. 75 : localisation de Abbès	147
III. 76 : photographie aérienne de Abbès (source OTC – 1994)	147
III. 77 : portrait des trois frères	150
III. 78 : relevé technique de l'habitation Abbès H2 (ech. 1/200)	151
III. 79 : vue de la cour vers la <i>dâr</i> 7 et la véranda	155

III. 80 : relevé habité de Abbès H2 (ech. 1/200)	156
III. 81 : vue extérieure de la pièce 4	156
III. 82 : vue intérieure de la pièce 4	156
III. 83 : vue intérieure de la pièce 5	157
III. 84 : état restitué « autrefois, avant 1955 »	159
III. 85 : occupation vers 1955	159
III. 86 : occupation vers 1970	160
III. 87 : occupation vers 1981	161
III. 88 : occupation vers 1985	162
III. 89 : occupation vers 1987	162
III. 90 : occupation vers 1989	163
III. 91 : les prochains travaux ?	164
III. 92 : relevé de l'habitation Sahraoui H1 du frère G1 (ech. 1/200)	166
V. Les modalités d'une sédentarisation : Rass Edhraâ H3	
III. 93 : localisation de l'habitation Rass Edhraâ H3	169
III. 94 : couverture aérienne de Rass Edhraâ – <i>tarik Naflayât</i> (source : OTC 1975)	170
III. 95 : entrée de l'habitation	173
III. 96 : vue de la cour et des pièces 3-4-5	173
III. 97 : plan de l'habitation H3 (ech. 1/200)	174
III. 98 : coupe longitudinale A-A' sur l'habitation H3 (ech. 1/200)	174
III. 99 : vue des pièces 8 - 9, et de la véranda 10	175
III. 100 : relevé habité de l'habitation H3	178
III. 101 : vue générale de la cour 2	179
III. 102 : vue intérieure de la <i>sgîfa</i>	180
III. 103 : intérieur de la cuisine	181
III. 104 : vue intérieure de la dâr 3	181
III. 105 : vue de la pièce 4, la « chambre du père »	182
III. 106 : vue des pièces 8 et 9 et de la véranda	182
III. 107 : vue de l'enclos et de la construction 13	183
III. 108 : l'occupation du <i>hûš</i> en 1975	187
III. 109 : l'occupation du <i>hûš</i> de 1975 à 1977	189
III. 110 : l'occupation du <i>hûš</i> de 1977 à 1979	190
III. 111 : l'occupation du <i>hûš</i> « après 1980 »	192
III. 112 : l'occupation du <i>hûš</i> « après 1990 »	193
III. 113 : « l'avenir » ou le partage du jardin	196
III. 114 : répartition actuelle des différentes habitations et des emprises à bâtir au sein du <i>hûš Sgraiyyar</i> (ech. 1/400)	197
III. 115 : proposition de Si Lamine pour les « constructions à venir dans le jardin »	198
III. 116 : vue de la véranda, <i>hûš</i> Lazhar	199
III. 117 : vue intérieure de la pièce 4, <i>hûš</i> Lazhar	199
III. 118 : relevé habité de H3-B <i>hûš</i> Lazhar (ech. 1/250)	200
III. 119 : coupe du <i>hûš</i> Lazhar (ech. 1/200)	200
III. 120 : partition envisagée du <i>hûš</i> Lazhar	202
III. 121 : vue vers la véranda de H3-C	202

III. 122 : relevé habité de H3-C « villa Wahid » (ech. 1/200)	203
III. 123 : relevé habité de H3-D <i>hûš</i> Belgacem (ech. 1/200)	205
III. 124 : vue vers la <i>sgîfa</i> et la cour de H3-D	205
III. 125 : vue de la <i>dâr</i> 4 de H3-D	205
III. 126 : les extensions prévues du <i>hûš</i> Belgacem	206
III. 127 : localisation de la parcelle n°2, <i>hawz</i> de 1975 (fond de plan OTC 1990)	207
III. 128 : relevé de H3-E villa Sghraïer	209
III. 129 : cour intérieure de H3-E	210
III. 130 : croquis du futur <i>burtmân</i> de Salem (niveau 1)	211
III. 131 : croquis du futur <i>burtmân</i> de Salem (niveau 2 – terrasses)	211
VI. Une re-configuration familiale : Bled El Hadhar H6	
III. 132 : la « Tozeur romaine » (source : PAU 1999)	213
III. 133 : « Tozeur au XIV ^e siècle » (source :PAU 1999)	213
III. 134 : localisation de l'habitation Bled El Hadhar H6	214
III. 135 : localisation des principaux équipements	215
III. 136 : le mur de clôture de Bled El Hadhar H6	216
III. 137 : relevé technique de l'habitation Bled El Hadhar H6 (ech. 1/200)	217
III. 138 : relevé habité de H6 (ech graph.)	221
III. 139 : vue des salons de la pièce 3	222
III. 140 : vue de la pièce 4 vers la pièce 3	223
III. 141 : vue de la pièce 6	223
III. 142 : vue de la chambre 5	224
III. 143 : vue de la salle de bain	224
III. 144 : vue de la véranda vers le jardin et la terrasse 10	224
III. 145 : vue du jardin vers la véranda, à partir de la terrasse 10	225
III. 146 : pièce 3, le meuble de la télévision	226
III. 147 : l'habitation H4 vers 1950 (restitution)	228
III. 148 : les constructions sur l'emprise H6 vers 1950 (restitution par l'une des filles)	229
III. 149 : l'habitation H4 vers 1970	229
III. 150 : l'habitation H4 en 1976	230
III. 151 : plan schématique de la « villa »	230
III. 152 : vue extérieure de la « villa », 1997 (assemblage photographique)	231
III. 153 : construction de la villa en 1971 sur l'emprise H6	231
III. 154 : l'habitation H4 vers 1980, restitution par l'une des filles	231
III. 155 : l'habitation H4 vers 1980	232
III. 156 : construction de la seconde habitation sur l'emprise H6 en 1991	232
III. 157 : démolition de H4 en 1995-1996	233
III. 158 : façade avant de H4, vue de la placette	234
III. 159 : relevé technique de H4 (ech 1/200)	235
III. 160 : vue de la cour intérieure	236
III. 161 : vue intérieure de la pièce 3	237
III. 162 : vue intérieure de la cuisine 8	237
III. 163 : Bled El Hadhar : croquis de la placette, 1997 (à droite : H4)	238
III. 164 : Bled El Hadhar, vue des toits, 1999	238

Ill. 165 : densification du village aux abords de H4-H6, entre 1948 et 1994 (fonds de plan OTC)	238
VII. Les stratégies familiales dans une extensions urbaine : Jhim H4	
Ill. 166 : localisation de l'habitation Jhim H4	241
Ill. 167 : le village de Jhim en 1948 (source : OTC)	241
Ill. 168 : relevé technique de l'habitation Jhim H4 (ech 1/200)	243
Ill. 169 : relevé habité de Jhim H4, ech 1/125	246
Ill. 170 : vue de l'entrée, à travers le <i>hawz</i>	247
Ill. 171 : entrée – <i>sgîfa</i> de Jhim H4	247
Ill. 172 : vue de la cour, vers les pièces 4 et 5	248
Ill. 173 : vue de la cour vers l'enclos	248
Ill. 174 : vues intérieures de la pièce 3	249
Ill. 175 : façade sur cour des pièces 4 et 5	250
Ill. 176 : vue de la cour, vers la pièce 6 (à gauche : pièce 5)	250
Ill. 177 : vue de la cuisine	251
Ill. 178 : vue vers la véranda : la <i>bît gasîl</i> , la <i>kuġîna</i> et la <i>sgîfa</i>	251
Ill. 179 : étape travaux n°1, vers 1964-1965	252
Ill. 180 : étape travaux n°2, vers 1966-1967	252
Ill. 181 : l'habitation du grand-père à Jhim Kadîma, vers 1965	253
Ill. 182 : étape travaux n°3, vers 1975-1976	254
Ill. 183 : étape travaux n°4, en 1977	254
Ill. 184 : étape travaux n°5, vers 1984	255
Ill. 185 : étape travaux n°6, vers 1992	255
Ill. 186 : extension urbaine de Jhim entre 1948, 1975 et 1981 (sources : OTC)	258
VIII. Premières restitutions des monographies	
Ill. 187 : évolution des abords de Abbès H2 entre 1949 et 1994 (sources : photo.aér. OTC)	276
Ill. 188 : évolution des abords de Abbès H1 entre 1948 et 1994 (sources : photo.aér. OTC)	277
IX. Construire le sujet	
Ill. 189 : couverture aérienne de Rass Edhraâ en 1975 (source : OTC)	319
X. Construire l'enquête de terrain	
Ill. 190 : localisation des différents quartiers de Tozeur (indications portées par mes soins, clichés GoogleEarth 2010)	330
XI. Élargir le regard	
Ill. 191 : porte de <i>sgîfa</i> ancienne, El Hawadef	356
Ill. 192 : façade yéménite (source : Maréchaux : 1997)	359
Ill. 193 : croquis intérieur d'une <i>dâr</i> (source : Borg A. : 1959)	364
Ill. 194 : plans d'habitations à une, deux et trois cours (source : Borg A. : 1959)	365
Ill. 195 : la place du marché de Tozeur vers 1910 (place Canova, cliché Lehnert & Landrock)	379
Ill. 196 : évolution comparée du nombre d'habitants Tozeur / Jérid / Tunisie de 1908 à 2000	413
Ill. 197 : espérance de vie moyenne en Tunisie (source INS)	415
Ill. 198 : comparaison population communale Tozeur / Tunisie par tranches d'âge en 1994 (source : PAU 1999)	415
Ill. 199 : évolution comparée habitant / ménage / logement, à Tozeur de 1966 à 1994 (INS 1994)	416
Ill. 200 : ratios personnes / ménages / logement à Tozeur, de 1966 à 1995 (source : INS 1994)	416

III. 201 : variation du nombre de personnes par ménage, à Tozeur entre 1966 et 2005 (source INS 2000)	416
III. 202 : nombre de pièces habitables par logement à Tozeur de 1966 à 1994 (source : INS 1994)	417
III. 203 : nombre de pièces habitables par logement de 1966 à 1994 [base 100 : 1994] (source INS 1994)	417
III. 204 : taux de raccordement eau / électricité en site urbain 1966 à 1994 (source : INS 1994) .	418
III. 205 : proportion de femmes célibataires par tranche d'âge (% - Tunisie) (source : source INS)	419
XII. Les variations d'emprise de la maison	
III. 206 : la « médina » de Tozeur (source : PAU 1997)	443
III. 207 : plan masse de la cité SNIT Aboul Kacem Chebbi (source : SNIT 1990)	448
III. 208 : la corniche – <i>kurnîš</i> de Tozeur (cliché : GoogleEarth 2010)	452
III. 209 : cartes de localisations des habitations à Tozeur en 1948, 1975, 1981 et 1994, avec localisation des constructions additionnelles sur les périodes 1948-1975, 1975-1981 et 1981-1994 (fonds de plans OTC)	458
III. 210 : linge étendu dans la rue, Guitna, 1999	463
III. 211 : deux compteurs d'eau pour une même entrée, quartier de Chabbiyya, 1998	465
III. 212 : restitution du « <i>hûš bû Allâg</i> » : assemblage des plans Zebda H3-H4-H5-H6-H7-H8 et façade (ech 1/800)	467
III. 213 : évolution des habitations Hawadef H10 et H12 de 1948 à 1994 (source : OTC)	468
III. 214 : Unités d'habitation et ménages dans les villages oasiens en 1985 (source : ARRU)	469
III. 215 : façades de dâr XIX ^e et fin XIX ^e , Hawadef H8	473
III. 216 : variation des hauteurs sous plafond des pièces habitables	474
III. 217 : constructions en étage, Chabbiyya, 1999	476
III. 218 : débordement d'escalier sur voie publique, Bled El Hadhar, août 1998	477
III. 219 : vues vers la mosquée Al-Fardaws, Zebda, 1998 – 2001	478
XIII. Raisons et conséquences des changements technologiques	
III. 220 : traversée ferroviaire d'un oued, oct-69 (source : coll.priv.)	482
III. 221 : Sahraoui, croquis de l'opération SNIT 1986 en 1989	508
III. 222 : relevé du <i>šabbâṭ</i> de Hawadef H11	519
III. 223 : femmes lavant la vaisselle et le linge dans l'oued, 1996	521
III. 224 : entrée d'une habitation à Helba, 1990	537
XVI. Les impacts de l'urbanisme règlementaires	
III. 225 : nord de Tozeur, comparaison des clichés de 1948 et de 1975 (sources : OTC)	549
III. 226 : extrait du PAU de 1977 (feuille 3, source OTC, ech. 1/7 500)	554
III. 227 : structuration par origine « ethnique » du quartier « Derrière le cimetière » (source : Puig N. : 2003)	557
III. 228 : évolution du nombre de Permis de bâtir accordés à Tozeur entre 1975 et 1998 (source : PAU 1990, DR-MEH)	563
III. 229 : nombre de dossiers déposés et accordés, par zone et par année	565
III. 230 : évolution du nombre de dossiers déposés, par quartier et par année (fonds de plan : PAU 1990)	566
III. 231 : plots de pierres à Helba, 1991	579
III. 232 : emploi différencié des matériaux de construction, Rass Edhraâ SNIT 1991	582

XV. Positionnement social et légitimités

Ill. 233 : villas de Ras Tabia et quartier de Soualmia en 1981 (source : OTC)	602
Ill. 234 : deux « châteaux » en cours de construction en 1998, lotissement Chebbi II	603
Ill. 235 : fontaine publique à Helba, 1991	611
Ill. 236 : villa SNIT, vers 1975	615
Ill. 237 : fontaine-ziggourat, place du marché, 1995	618
Ill. 238 : localisation des interventions municipales du Programme d'embellissement des façades, 1996-1999	619
Ill. 239 : façade d'une future agence bancaire, 1998	620
Ill. 240 : Programme d'embellissement des façades, avenue M. Ben Alaya, Habaila, 1997	620
Ill. 241 : façade d'habitation à El hawadef, en 1990 et 1998	620
Ill. 242 : opération SNIT 1986, photo 1996	628
Ill. 243 : façade de villa à Hay Ettaghiz, 1999	628
Ill. 244 : Club d'enfant, Rass Edhraâ, 1996	629
Ill. 245 : atelier de fabrication d'éléments décoratifs préfabriqués, Rass Edhraâ, 1998	629
Ill. 246 : porte d'entrée, Rass Edhraâ, 1999	630

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : ancienneté de la construction par période (source : INS 1994, données par gouvernorat)	330
Tableau 2 : répartition du nombre d'habitants par quartier administratif (sources : INS-RGPH) .	332
Tableau 3 : répartition du nombre de logements par quartier administratif (sources : INS-RGPH)	333
Tableau 4 : répartition prévisionnelle des relevés par site	333
Tableau 5 : répartition des relevés effectués, par quartiers	337
Tableau 6 : synthèse des caractéristiques typologiques et d'occupation des relevés	397
Tableau 7 : tri sélectif par entrée « Ch. à coucher »	398
Tableau 8 : tri sélectif par entrée « Poly-fonctionnalité »	399
Tableau 9 : évolution des mariages entre cousins à Tozeur 1959-1966 (source : Puig N. : 2004) .	406

TABLE DES RELEVÉS ARCHITECTURAUX

Code de représentation graphique des relevés	703
Localisation du Jérid en Tunisie	704
le Jérid : occupation des sols et localisations des principales oasis (1996)	705
Carte topographique de la région de Tozeur (1949)	706
Plans de Tozeur (1904 et 1924)	707
Plan de Tozeur (1956)	708
Plans touristiques de Tozeur (1997)	709
Typologie des tissus et de l'habitat (1998)	710
Photographie aérienne de Tozeur (2010)	711
Evolution urbaine de Tozeur (1948 – 1994)	712
Plans d'habitations de Tozeur en 1959	713
Abbès H1	714
Abbès H2	715
Bled El Hadhar H1	716
Bled El Hadhar H2	717
Bled El Hadhar H3	718
Bled El Hadhar H4	719
Bled El Hadhar H5	720
Bled El Hadhar H6	721
Bled El Hadhar H7	722
Chtawa H1-H2 (relevé habité)	723
Chtawa H1-H2 (relevés techniques avant partage)	724
Hawadef H1	725
Hawadef H2	726
Hawadef H3	727
Hawadef H4	728
Hawadef H5 (relevés techniques, rez-de-chaussée et étage)	729
Hawadef H5 (relevé habité du rez-de-chaussée)	730
Hawadef H3-H4-H5 (assemblage des plans techniques)	731
Hawadef H6	732
Hawadef H7 (relevés techniques, rez-de-chaussée et étage)	733
Hawadef H7 (relevé habité du rez-de-chaussée)	734
Hawadef H7 (relevé habité de l'étage)	735
Hawadef H8	736
Hawadef H9 (relevés techniques, impasse-burtâl et habitation)	737
Hawadef H9 (relevé habité de l'habitation)	738
Hawadef H10 (relevé du rez-de-chaussée)	739
Hawadef H10 (relevé de l'étage)	740
Hawadef H11	741
Hawadef H12	742
Hawadef H13	743

Helba (relevé topographique du quartier, OTC 1984)	744
Helba H1 (relevé axonométrique, 1991)	745
Helba H2 (relevé axonométrique, 1991)	746
Helba H3 (relevé axonométrique, 1991)	747
Helba H4 (relevé axonométrique, 1991)	748
Jhim H1	749
Jhim H2	750
Jhim H3	751
Jhim H4	752
Jhim H5	753
Jhim H6	754
Mazghouna H1	755
Mazghouna H2	756
Rass Edhraâ H1	757
Rass Edhraâ H2	758
Rass Edhraâ H3 (relevé général)	759
Rass Edhraâ H3-A – Hûš Lamine	760
Rass Edhraâ H3-B – Hûš Lazhar	761
Rass Edhraâ H3-C – Villa Wahîd	762
Rass Edhraâ H3-D – Hûš Belgacem	763
Rass Edhraâ H3-E – Villa Sghraïer	764
Rass Edhraâ H3-F – burtmân Salem	765
Rass Edhraâ H4A-B (rez-de chaussée habité)	766
Rass Edhraâ H4 A-B (étage)	767
Rass Edhraâ H4-C	768
Ras Tabia, projet de villa avec étage (plans d'exécution)	769
Rass Edhraâ – SNIT 1986 (relevé technique)	770
Rass Edhraâ – SNIT 1991 (plan général de la Cité Aboul Kacem Chebbi)	771
Rass Edhraâ – SNIT 1991 (plan du « type A » et du « type B »)	772
Sahraoui – SNIT 1986 (plans techniques)	773
Sahraoui H1	774
Tebabsa H1	775
Tebabsa H2	776
Zebda H1-H2	777
Zebda H3 A-B	778
Zebda H4	779
Zebda H5	780
Zebda H6	781
Zebda H7	782
Zebda H8	783
Zebda H3-4-5-6-7-8 (assemblage des plans techniques)	784

TABLE DES RESTITUTIONS

CHRONOLOGIQUES

Abbès H1	787
Abbès H2	788
Bled El Hadhar H4 – H6	789
Chtawa H1 – H2	790
Hawadef H7	791
Hawadef H9	792
Jhim H2	793
Jhim H3	794
Jhim H4	795
Jhim H5	796
Rass Edhraâ H3	797
Zebda H1 – H2	798
Zebda H5	799

TABLE DES MATIÈRES

Liminaires	1
I. Résumé – English summary	1
II. Mots clé – Key words	2
III. Laboratoire de rattachement	2
Sommaire	3
Remerciements	5
Avant-propos	7
I. Normes de transcription	7
I.a Choix du système de transcription	7
I.b Modalités de traduction des particularismes locaux	8
I.c Système de translittérations des consonnes, voyelles et diphtongues	8
I.d Additions du dialecte tunisien / particularismes du dialecte local jéridi	9
II. Code de représentation des éléments graphiques	9
III. Sigles, acronymes et abréviations employés	10
III.a Abréviations usuelles	10
III.b Sigles et acronymes	10
INTRODUCTION	15
A. L'arrivée à Tozeur	15
A.1 Le Jérid, un paysage désertique	15
A.1.a. L'arrivée à Tozeur	16
A.2 Une promenade sur le site de Tozeur	16
A.3 Les premières constatations	27
A.3.a. Un premier bilan	27
<i>Réurrences, simultanités, similitudes, juxtapositions</i>	31
A.3.b. Les limites d'une approche technique	35
<i>Une unité des sources d'approvisionnement</i>	35
<i>...mais des différences de traitement</i>	37
B. Orientations méthodologiques	38
B.1 Questionnements initiaux	38
B.1.a. La question de départ	38
<i>Mais pourquoi tout changer dans la maison ?</i>	38
<i>Les articulations entre habitation et famille</i>	40
<i>Questionner le modèle de la « maison à cour arabo-musulmane »</i>	42
B.1.b. Les hypothèses de recherche	45
<i>Lecture des dynamiques en œuvre</i>	45
<i>Les hypothèses de recherche</i>	46
<i>Les facteurs de transformations</i>	47
B.2 La méthode d'enquête	49
B.2.a. Le choix du site d'étude	49

<i>L'échelle du site d'étude</i>	49
<i>Pourquoi Tozeur ?</i>	50
B.2.b. Les formes d'enquêtes	52
<i>Une analyse architecturale et technique</i>	52
<i>Les bornes de la période d'enquête</i>	53
B.2.c. Une analyse en termes de « régularités »	54
<i>Les limites méthodologiques</i>	54
B.2.d. Présentation du plan de thèse	56

PARTIE 1 : MONOGRAPHIES

I. INTRODUCTION AUX MONOGRAPHIES	59
A. Tozeur et le Jérid : les hommes et le milieu	59
A.1 Le site : climat et relief	59
A.2 Les hommes	60
A.2.a. Les oasis : une implantation humaine autonome ?	61
A.2.b. Les oasis du Jérid : une implantation humaine liée aux particularités géologiques	63
<i>Une occupation humaine du site continue depuis la préhistoire</i>	64
<i>Les rapport conflictuels au pouvoir central</i>	65
A.2.c. La position administrative et économique de Tozeur	66
B. Définition des termes employés	68
B.1 Quiproquos autour de mots jéridi	68
B.1.a. Habitation et parenté : un chevauchement certain	69
B.2 L'habitation	71
B.3 La famille	72
C. Restituer le site : les monographies	76
C.1 Présentation des relevés	76
C.1.a. Annotations employées	77
C.2 Présentation des monographies	78
C.2.a. La trame de restitution des monographies	78
C.2.b. La liste des six monographies retenues	79
II. UNE RÉHABILITATION PROGRESSIVE : ZEBDA H1	81
A. Portrait de l'habitation	81
A.1 Le cadre bâti	81
A.1.a. Sa localisation	81
<i>La structure urbaine de Zebda</i>	82
A.1.b. La maisonnée	82
A.1.c. Le cadre bâti	84
A.1.d. Le système constructif	85
A.2 L'occupation de la maison	86
A.2.a. Les différentes pièces	86
B. Les restitutions chronologiques des étapes de construction de la maison	90

B.1	L'historique des transformations, raconté par la mère	90
B.1.a.	Les stratégies résidentielles et sociales	93
	<i>La « re-construction » de la maison</i>	93
	<i>Les mobilités résidentielles</i>	94
B.2	La recomposition des étapes constructives	95
B.2.a.	La « maison d'origine »	95
	<i>Autrefois, les années 1940</i>	95
	<i>L'état du hůš dans les années 1960</i>	96
B.2.b.	Les premières transformations menées par le père	97
	<i>Les années 1970 : la décennie des mariages</i>	97
	<i>Les années 1980 : le morcellement de l'habitation</i>	99
	<i>Vers 1984 : recréer les espaces nécessaires</i>	100
	<i>Les années 1990 : nouveau morcellement de l'habitation</i>	101
	<i>Les années 1995 : l'achèvement du hůš H1</i>	102
B.2.c.	Les réalisations de l'été 2000	103
	<i>Un projet entre formulation(s) et modalités d'exécution</i>	103
	<i>La conception de la nouvelle pièce et les modalités de sa réalisation</i>	105
	<i>Les prises de décision sur ce projet d'aménagement</i>	107
	<i>Le mobilier</i>	108
	<i>Les projets d'aménagement du hůš H2</i>	108
C.	La maison de la fille mariée à Chtawa : un cheminement similaire	109
C.1	Le hůš Chtawa H1 : un état des lieux	110
C.1.a.	La restitution chronologique des étapes de transformations de Chtawa H1 ..	110
C.1.b.	Restitutions chronologiques de Chtawa H1	111
C.2	Présentation du relevé habité de Chtawa H1 et Chtawa H2	112
C.2.a.	Le mariage : la création d'un nouveau ménage indépendant	112
C.2.b.	Appréciations de la nouvelle construction	112
C.2.c.	Comparaisons photographiques des deux habitations Chtawa H1 et H2	114
III.	LES CONDITIONS D'UNE COHABITATION : HAWADEF H7 ..	115
A.	Portrait de l'habitation	115
A.1	Le cadre bâti et la maisonnée	115
A.1.a.	Les membres de la maisonnée	115
A.1.b.	Une description de l'état actuel de l'habitation	117
A.1.c.	Le système constructif	121
A.2	Occupation de la maison	124
A.2.a.	Le niveau bas de l'habitation	124
A.2.b.	Le niveau haut de l'habitation	130
A.2.c.	Le jardin	133
B.	Restitutions chronologiques des étapes	134
B.1	Le point de départ des restitutions familiales	135
B.2	Les restitutions d'étapes	136
B.2.a.	1 ^{ère} étape : vers 1950	136
B.2.b.	2 ^{ème} étape : juste après 1950	137
B.2.c.	3 ^{ème} étape : vers 1957-1960	139
B.2.d.	4 ^{ème} étape : après 1973	139

B.2.e. 5 ^{ème} étape : la fin des années 1980	140
B.2.f. 6 ^{ème} étape : au début des années 1990	141
C. Les conditions de la cohabitation	142
C.1 La disponibilité des espaces	142
C.2 Les nouvelles habitations envisagées	144
C.2.a. La nouvelle maison de Salem et son épouse Radhia	145
IV. UNE FRAGMENTATION PROGRESSIVE : ABBÈS H2	147
A. Portrait de l'habitation	147
A.1 Le cadre bâti	147
A.1.a. La localisation	147
<i>Une histoire de la fondation de Abbès</i>	148
A.1.b. Les membres de la maisonnée	149
A.1.c. Le cadre bâti	150
A.1.d. Le système constructif	152
A.2 L'occupation de la maison	154
A.2.a. L'occupation quotidienne	154
A.2.b. Les attributions des différentes pièces	155
B. Les restitutions chronologiques des étapes de construction	158
B.1 Trois familles de matériaux : trois époques constructives ?	158
B.2 L'historique des transformations raconté par les trois frères	159
B.2.a. Etape 1 : « autrefois », jusqu'en 1955	159
B.2.b. Etape 2 : le <i>hūs</i> en 1955	159
B.2.c. Etape 2 : le début des années 1970	160
B.2.d. Etape 3 : 1981	161
B.2.e. Etape 4 : 1983	161
B.2.f. Etape 5 : 1987	162
B.2.g. Les derniers travaux effectués : 1989-1990	163
B.2.h. Les prochains travaux ?	164
C. L'habitation du frère G1 à Sahraoui	164
C.1 L'acquisition du logement SNIT	164
C.1.a. Les travaux d'amélioration du logement	165
C.2 L'occupation de l'habitation	165
V. LES MODALITÉS D'UNE SÉDENTARISATION :	
RASS EDHRAÂ H3	169
A. Portrait de l'habitation	169
A.1 La présentation du site et du cadre bâti	169
A.1.a. Le site de Rass Edhraâ : une aire de sédentarisation d'anciens nomades	169
A.1.b. Les membres de la maisonnée	171
A.1.c. Le cadre bâti	173
A.1.d. Le système constructif	176
A.2 L'occupation de la maison	177
A.2.a. L'occupation quotidienne	177
A.2.b. Les différentes pièces	179

B. Les restitutions chronologiques des étapes de construction	184
B.1 L'historique de la maison	184
B.1.a. La fondation de la maison expliquée au fils	184
B.1.b. Les étapes constructives de la maison	186
<i>Le point de départ : 1975</i>	187
<i>Étape n°2 : entre 1975 et 1977</i>	189
<i>Étape n°3 : entre 1977 et 1979</i>	190
<i>Étape n°4 : le début des années 1980</i>	191
<i>Étape n°5 : « après 1990 »</i>	193
B.1.c. Les étapes interstitielles	194
B.1.d. L'avenir du <i>hûš</i>	195
C. Les maisons des fils	199
C.1 La maison de Lahzar, fils aîné de Si Mohamed : la continuité du <i>hûš</i> parental	199
C.2 La maison de Wahid, fils aîné de Si Lamine : une « villa » dans le jardin	202
C.3 La maison de Belgacem, fils cadet de Si Mohamed : une maison à cour	204
C.4 La maison de Sghaier, fils cadet de Si Lamine : une « villa »	207
C.5 La maison de Salem, fils benjamin de Si Lamine : un « appartement »	211
VI. UNE RE-CONFIGURATION FAMILIALE :	
BLED EL HADHAR H6	213
A. Portrait de l'habitation	213
A.1 Le cadre bâti et la maisonnée	214
A.1.a. Les membres de la maisonnée	215
A.1.b. Description de l'état actuel de l'habitation	216
A.1.c. Les systèmes constructifs	218
A.2 Occupation de l'habitation H6	221
<i>Vers un réaménagement de l'habitation H6 ?</i>	225
A.2.a. Les rôles de chacun : une nouvelle configuration familiale ?	225
B. Restitutions chronologiques des étapes	227
B.1 Les restitutions d'étapes	228
B.1.a. 1 ^{ère} étape : les années 1950	228
B.1.b. 2 ^{ème} étape : les années 1970-1976	229
B.1.c. 3 ^{ème} étape : au début des années 1980	231
B.1.d. 4 ^{ème} étape : 1991, la construction de H6	232
B.1.e. 5 ^{ème} étape : 1994, la restructuration de l'habitation H4	233
C. La maison comme marqueur social	234
C.1 Présentation de l'habitation H4	234
C.1.a. Une visite guidée de l'habitation H4	235
C.2 L'environnement de H4-H6 et son évolution	238
VII. LES STRATÉGIES FAMILIALES DANS UNE EXTENSION	
URBAINE : JHIM H4	241
A. Portrait de l'habitation	241
A.1 Localisation et disposition architecturale	241
A.1.a. Localisation	241

A.1.b. La maisonnée	242
A.1.c. Description de l'état actuel de l'habitation	243
A.1.d. Les systèmes constructifs	244
A.2 Occupation de la maison	246
B. Restitutions chronologiques des étapes	251
B.1 Les restitutions d'étapes	252
B.1.a. 1 ^{ère} étape : avant 1960	252
B.1.b. 2 ^{ème} étape : vers 1966-1967	252
B.1.c. 3 ^{ème} étape : les années 1975-1976	253
B.1.d. 4 ^{ème} étape : le mariage du fils aîné en 1979	254
B.1.e. 5 ^{ème} étape : vers 1984	255
B.1.f. 6 ^{ème} étape : en 1991-1992	255
B.1.g. 7 ^{ème} étape : vers 1997-1999	256
C. Stratégies familiales dans une extension urbaine	256
VIII. PREMIÈRES RESTITUTIONS DES MONOGRAPHIES	261
A. limites méthodologiques des restitutions narratives	261
A.1 Recomposer le fil narratif conducteur	261
<i>Les coïncidences entre histoires et temporalités</i>	<i>262</i>
A.2 Restituer les chronologies	262
A.3 Raccorder le fil conducteur	264
A.3.a. Coordonner les chronologies en présence	264
B. Retour aux monographies	265
B.1 Quelle est l'emprise de l'habitation?	266
<i>La synchronisation de quelques dates clé</i>	<i>267</i>
<i>La place des sœurs donnée par les frères</i>	<i>269</i>
B.2 L'opportunité des VRD ou la transcription de nouvelles exigences domestiques ?	270
<i>L'usage restrictif de ces espaces spécialisés</i>	<i>271</i>
B.3 Les constitutifs de l'enveloppe bâtie	272
<i>De l'usage sélectif des matériaux de construction... ..</i>	<i>272</i>
<i>...à la sélection des acteurs de la construction... ..</i>	<i>273</i>
B.4 Les perceptions de l'enveloppe bâtie	275
<i>...pour une production différenciée ?</i>	<i>275</i>
B.5 La maîtrise du foncier : usage des sols et limites au morcellement	276
<i>De la règle urbaine au règlement d'urbanisme</i>	<i>278</i>
B.6 Les itinéraires sociaux individuels et collectifs	279
<i>Vivre dans le quartier où on est né... ..</i>	<i>279</i>
<i>...ou indiquer un nouveau statut social</i>	<i>280</i>
C. Une brève synthèse des observations	281

PARTIE 2 : PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Introduction à la deuxième partie	284
IX. CONSTRUIRE LE SUJET	285
A. Choix méthodologiques	285
A.1 La constitution de l'objet d'étude	285
A.2 Interroger le cadre bâti : outils et méthodes	288
A.2.a. Les faits techniques comme faits sociaux	289
A.2.b. Lire l'espace domestique	293
A.2.c. Relations sociales, jeux d'acteurs et représentations	295
<i>La nécessaire articulation entre territoires et réseaux sociaux</i>	295
<i>L'importance des représentations sociales</i>	296
<i>Jeux d'acteurs</i>	298
<i>Famille et société</i>	299
A.2.d. Synthèse des approches précédentes	301
A.3 Aménager la maison, ordonner la famille : deux dynamiques liées	302
A.3.a. Une nécessaire archéologie	302
A.3.b. L'interprétation circonstanciée des traces	304
A.3.c. Définir un modèle de lecture dynamique	305
A.3.d. Synthèse de la méthode retenue	307
B. Décrire « ce qui est à portée de souvenirs »	308
B.1 Les bornes temporelles de l'enquête : de 1940 à 2000	308
C. Les sources disponibles	309
C.1 Les relevés architecturaux	310
<i>Pathologies et diagnostic</i>	311
<i>Les limites d'une lecture pathologique</i>	314
C.2 Les entretiens	316
C.3 Les plans et photographies aériennes	318
C.4 Les documents officiels et administratifs	320
C.4.a. Les plans d'aménagement urbain de la Ville de Tozeur	320
C.4.b. Les registres municipaux de la Ville de Tozeur	322
C.4.c. Les données statistiques	322
C.4.d. Les fonds d'archives	323
X. CONSTRUIRE L'ENQUÊTE DE TERRAIN	325
A. Définir le corpus	325
A.1 Les entrées du corpus	325
A.1.a. La base du corpus : l'habitat vernaculaire	325
A.1.b. Les entrées du corpus	327
<i>La définition de l'emprise {maison / maisonnée}</i>	327
A.2 La répartition des relevés et enquêtes	328
<i>Le nombre prévisionnel de relevés et entretiens</i>	328
<i>Typicité et situations typiques</i>	329
<i>Une répartition des relevés par quartiers : l'aide des données statistiques</i> ...	333
A.3 Les fiches d'enquêtes	334

A.3.a. Les items aide-mémoire	334
<i>Retour critique sur les aide-mémoire</i>	334
A.3.b. Les fiches d'enquête	335
B. Le déroulement de l'enquête de terrain : conditions d'analyse et retour d'expériences	336
B.1 Le terrain effectué	336
B.1.a. Passer de relevé en relevé	337
B.2 Situations d'enquête	338
B.2.a. Les rapports avec l'enquête	338
B.2.b. Pénétrer dans l'habitation	339
<i>Obtenir l'autorisation d'entrée dans la maisonnée</i>	339
<i>L'intérêt (limité) de l'entrée technique</i>	340
<i>Les restrictions d'accès aux intérieurs</i>	341
C. Les difficultés de l'enquête	343
C.1 La singularité des données : une échelle d'observation	343
C.1.a. Les difficultés d'une restitution micro-historique	345
C.1.b. Le recentrage des lieux d'enquête par les habitants	346
<i>Le cas de Chabbiyya</i>	347
C.2 « La clé des archives est perdue »	348
C.2.a. Le poids des autorisations officielles	348
C.2.b. Réticences administratives	349
XI. ELARGIR LE REGARD	353
A. Le point de départ : habitation et famille avant 1940	353
A.1 L'habitation à Tozeur à la fin du XIXe siècle	354
A.1.a. Une « simplicité » technique, des « complications » humaines	355
<i>Une technique constructive érigée en particularisme local</i>	356
A.1.b. Une unicité de la construction jéridi ?	358
A.1.c. L'agencement d'une habitation traditionnelle de Tozeur	361
<i>Le descriptif des composantes d'une maison</i>	362
A.1.d. L'analyse de plans de maisons anciennes	364
A.2 La famille autrefois, à Tozeur	365
A.2.a. L'influence de l'Islam dans la structure de la famille	366
<i>La circulation des femmes-épouses et des dots</i>	367
<i>Les limites aux influences de l'islam</i>	368
A.2.b. L'institution familiale à Tozeur	370
<i>L'origine du peuplement de Tozeur</i>	370
<i>L'origine des familles</i>	372
<i>Patriarcat et patrilinéarité</i>	373
A.3 L'occupation de la maison à Tozeur, autrefois	374
A.3.a. Les conditions d'édification d'une <i>dâr</i>	374
A.3.b. Une occupation intergénérationnelle	375
A.3.c. L'approche économique et fiscale	376
<i>Les répercussions des approches fiscales sur la hauteur des pièces</i>	377
<i>Les autres activités économiques</i>	378
<i>La place des femmes dans l'activité économique</i>	378

B. Le point d'arrivée : habitations et familles en l'an 2000	381
B.1 L'occupation actuelle de la maison à Tozeur	381
B.1.a. Des espaces spécifiques aux lieux dédiés	381
<i>Les usages courants de la cour extérieure</i>	381
<i>Des lieux spécifiques</i>	382
<i>Des lieux dédiés</i>	383
B.2 Une grande variété architecturale et urbaine	385
B.2.a. Une approche typo-morphologique délicate	385
<i>Les polarités d'usages</i>	385
<i>La régularité des faits à l'épreuve du nombre</i>	387
B.2.b. Une grande variété constructive et décorative	388
B.2.c. Les conditions d'édification d'une habitation actuelle	389
B.3 La famille actuelle à Tozeur	390
B.3.a. La composition familiale	390
B.3.b. Une approche de la maisonnée actuelle	391
<i>Statut familial / statut social</i>	392
<i>L'approche fiscale peu éclairante</i>	393
B.3.c. La place de chacun dans les espaces public et privé	394
<i>Les hommes</i>	394
<i>Les femmes</i>	395
<i>Les enfants</i>	395
B.4 Un tableau de synthèse	396
<i>Analyse du tableau</i>	396
<i>Analyse du tableau général à l'aide de tris sélectifs</i>	398
<i>Synthèse de l'analyse comparatives des entrées sélectives</i>	400
C. La restitution des changements entre 1940 et 2000	400
C.1 L'habitation en changement entre 1940 et 2000	400
C.1.a. Une utilisation sélective d'éléments constructifs et décoratifs	400
<i>Acteurs, techniques et modes constructifs</i>	400
<i>Habitation, façades et esthétique</i>	401
C.1.b. Usages et aménagement	402
<i>Usages et modes d'habiter</i>	402
C.2 Les mutations familiales entre 1940 et 2000	404
C.2.a. Maisonnée et parenté	404
<i>Le passage de la famille patriarcale vers la famille élargie</i>	404
C.2.b. Une transformation des structures familiales ?	406
<i>Quelle perpétuation du « mariage arabe » ?</i>	406
<i>Le choix des conjoints</i>	407
<i>Un nombre très restreint de cas de cohabitation ?</i>	410
C.2.c. Quelques indications démographiques et statistiques	413
<i>Populations locales</i>	413
<i>Une nouvelle classification statistique : les « lieux spécifiés »</i>	418
<i>Le travail féminin et ses conséquences</i>	419
<i>Les modifications des relations entre époux</i>	421
<i>Modifications des relations entre le couple et la famille patriarcale élargie.</i>	423
C.2.d. L'évolution des conditions fiscales et ses répercussions sur l'immobilier	425
Conclusion de la deuxième partie	427

PARTIE 3 : DYNAMIQUES SOCIALES ET CHANGEMENTS DANS L'HABITATION

Introduction à la troisième partie	430
XII. LES VARIATIONS D'EMPRISE DE LA MAISON	431
A. L'usage des termes	431
A.1 Nommer la maison	431
A.1.a. Évolution de sens dans les littératures savante et administrative	431
A.1.b. Distinction des termes, particularité des objets	436
A.2 Nommer la ville et la rue	441
B. L'envergure de la maisonnée : variations et dynamiques	451
B.1 Les lieux de rencontre des jeunes gens	451
B.1.a. D'un espace public masculin à des lieux mixtes	451
B.2 Effets générationnels	456
C. Variations typologiques et évolution des usages	460
C.1 Morcellements des habitations et dimensions de la cour	460
C.1.a. Évolution des cours	462
C.1.b. Morcellement des habitations	464
C.1.c. Morcellements et cohabitations	469
C.2 Mobilité des filles, immobilité des garçons	471
C.2.a. Les dimensions contraignantes des pièces d'habitation	471
C.3 Étages et débordements sur voie publique	475
Conclusion du chapitre	479
XIII. RAISONS ET CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES	481
A. Le choc d'évènements extérieurs	481
A.1 Les inondations de 1969 et de 1989	481
A.1.a. Les inondations de l'automne 1969	481
<i>Les conséquences des inondations de 1969</i>	<i>484</i>
<i>1969 : le tournant de 15 ans de politiques publiques ?</i>	<i>485</i>
A.1.b. Les inondations de décembre 1989	488
<i>Les anciennes techniques vernaculaires discréditées</i>	<i>490</i>
<i>L'impact de ces inondations sur le morcellement des habitations</i>	<i>492</i>
A.2 Révolutions techniques	493
A.2.a. De la brique de terre au ciment	493
<i>La maîtrise généralisée du béton</i>	<i>495</i>
<i>La perception des nouvelles techniques</i>	<i>497</i>
<i>Nouvelles techniques, nouvelles exigences, nouveaux acteurs</i>	<i>500</i>
A.2.b. De l'art de faire au savoir-faire	503
A.3 1969-1989 : le poids croissant des acteurs institutionnels	505
A.3.a. Le rôle des promoteurs publics et leurs actions	506
<i>La SNIT : un promoteur public essentiel</i>	<i>506</i>

<i>Les années 1970 : une structuration du secteur immobilier</i>	511
<i>Un recours limité au crédit immobilier</i>	511
A.3.b. Les opérateurs privés	513
A.3.c. Un recours conditionnel à la location	514
B. L'avènement de nouveaux espaces domestiques	517
B.1 L'apparition des pièces humides	517
B.1.a. La « cuisine »	517
<i>La transformation progressive des şabbât-s</i>	518
<i>L'équipement de la cuisine – kuġîna</i>	521
B.1.b. La « salle de bain »	525
<i>L'apparition de sanitaires en place des latrines</i>	525
<i>Laver et se laver : l'usage des salles d'eau</i>	527
<i>Hygiène et propreté : le rapport aux bains</i>	531
<i>Nettoyer le corps et laver la maison : deux activités liées</i>	533
B.1.c. Traiter et évacuer les déchets	535
B.2 La transformation des pièces sèches	536
B.2.a. Entre <i>sgîfa</i> et sas d'entrée	537
<i>L'entrée : une articulation entre deux mondes</i>	538
<i>La sgîfa comme pièce de nuit</i>	541
B.2.b. Les pièces de nuit	542
Conclusion du chapitre	545
XIV. LES IMPACTS DE L'URBANISME RÉGLEMENTAIRE	547
A. Sédentarisation et stratégies urbaines à Rass Edhraâ	548
A.1 Les conditions d'une sédentarisation à Rass Edhraâ	548
A.1.a. Le <i>ħawz</i> , entre partage et répartition des terres	548
<i>Aménagement urbain et situations locales</i>	550
A.2 Les bases d'un aménagement urbain partagé	552
<i>Les enjeux de la réactualisation du PAU en 1990 et 1999</i>	555
B. L'interprétation locale des réglementations urbaines	559
<i>Anecdotes</i>	560
B.1 L'analyse des registres de demandes de permis de bâtir	561
<i>L'examen des registres de permis de bâtir et le cadre réglementaire</i>	562
<i>Une répartition des permis de bâtir évolutive dans le temps</i>	564
B.2 Les observations portées au registre des permis de bâtir	567
<i>De l'évolution des exigences à la spécialisation du discours</i>	567
<i>Traitements et aspects extérieurs</i>	569
<i>Des agencements intérieurs « rectifiés »</i>	570
<i>La taille des parcelles : une arme réglementaire contre le morcellement</i>	571
<i>La moitié des nouveaux logements construits sans autorisation...</i>	572
C. Capacités « ordinaires » face à une construction « ordinaire »	573
C.1 L'acceptation progressive des textes réglementaires par les habitants	573
C.2 Les insertions législatives dans le quotidien	576
<i>L'abus, ou la traduction spatiale des limites d'actions</i>	577
<i>Les matériaux employés</i>	580
C.3 L'interprétation des textes réglementaires	583
<i>la notion d'entretien</i>	583

<i>L'investigation des intérieurs de parcelles</i>	585
<i>Les « COS » et « CUF »</i>	585
<i>L'encorbellement sur voie publique</i>	586
C.4 Le recours à la conception	587
C.5 Les répercussions sur l'espace social	589
Conclusion du chapitre	590
XV. POSITIONNEMENT SOCIAL ET LÉGITIMITÉS	593
A. La symbolique portée par l'habitation	593
A.1 La stigmatisation progressive de certaines habitations	593
A.1.a. Le rejet des anciens matériaux de construction	595
A.1.b. « "Ils" ont encore des poules » ou la place du petit bétail	597
A.2 La "cuisine américaine" ou l'irruption de nouvelles références	599
A.2.a. La « cuisine américaine », une refonte de la place de chacun	600
A.2.b. La « villa » comme expression d'un statut social ascendant	601
<i>Le nouveau modèle ne dénigre pas toujours les anciens</i>	604
<i>La villa dans les autres quartiers</i>	605
<i>L'influence de la villa sur le hûš</i>	606
B. Être « tozeri » ou le rester	607
B.1 La légitimation des sédentarisations	609
B.1.a. Helba, une relégation urbaine et sociale	609
B.1.b. Le poids des histoires locales	612
C. Les façades de la ville : constructions esthétiques et expressions urbaines.....	615
C.1 Les interventions municipales : tout un « programme »	616
C.1.a. Les façades côté « officiel »	616
C.1.b. Le programme d'embellissement des façades	618
C.1.c. Les attendus du Programme d'embellissement des façades	621
<i>Les retombées du programme d'embellissement</i>	622
C.2 Les façades côté vernaculaire	624
C.2.a. Le voyage temporel des décorations	626
<i>Les traitements esthétiques chez les habitants anciens...</i>	626
<i>...et ceux chez les récents sédentarisés</i>	628
<i>Les autres composantes esthétiques</i>	629
<i>Les manipulations d'images de ville</i>	630
Conclusion du chapitre	631
CONCLUSIONS	633

ANNEXES

I. BIBLIOGRAPHIE	653
Ouvrages de référence méthodologique, références générales, sociologie de la famille	653
Le Maghreb et les zones désertiques : ouvrages généraux, histoire et colonisation, famille et occupations des sols	658
Habiter – habité : ouvrages généraux, pratiques et usages, vie urbaine et domestique au Maghreb	662
Architectures, typologies, techniques et constructions	667
<i>Textes législatifs et règlementaires relatifs à la construction et à l'urbanisme en Tunisie</i>	669
Le Jérid et le Sud tunisien : ouvrages généraux, histoire et vie locale, vie urbaine et domestique	669
<i>Notes économiques, administratives ou historiques liées à la conquête française..</i>	672
<i>Monographies touristiques</i>	673
<i>Archives militaires françaises : de la campagne de Tunisie (1881) à la seconde guerre mondiale</i>	674
<i>Couvertures aériennes du site de Tozeur</i>	674
II. GLOSSAIRE DES TERMES EMPLOYÉS	675
II.1 Abréviations employées	675
II.2 Classement des termes par ordre alphabétique français	675
III. AUTORISATIONS DE RECHERCHE	683
IV. FICHES D'ENQUÊTES	687
Les items « aide-mémoire »	687
Aide-mémoire n° 1 : renseignements relatifs au ménage enquêté	687
Aide-mémoire n° 2 : renseignements relatifs au cadre bâti du logement (relevés architecturaux des espaces du logement et métamorphoses)	688
Aide-mémoire n° 3 : renseignements relatifs à l'occupation du logement (relevé des modes d'habiter et pratiques des espaces)	690
Aide-mémoire n° 4 : renseignements relatifs au quartier habité (situation et perception de l'espace urbain immédiat)	692
les fiches d'enquêtes	694
V. PRIX UNITAIRES INDICATIFS	699
Matériaux de construction	699
Coût de la vie	700
Salaires moyens	700
Autres coûts et prestations	700
VI. RELEVÉS ARCHITECTURAUX	701
VII. RESTITUTIONS CHRONOLOGIQUES	785